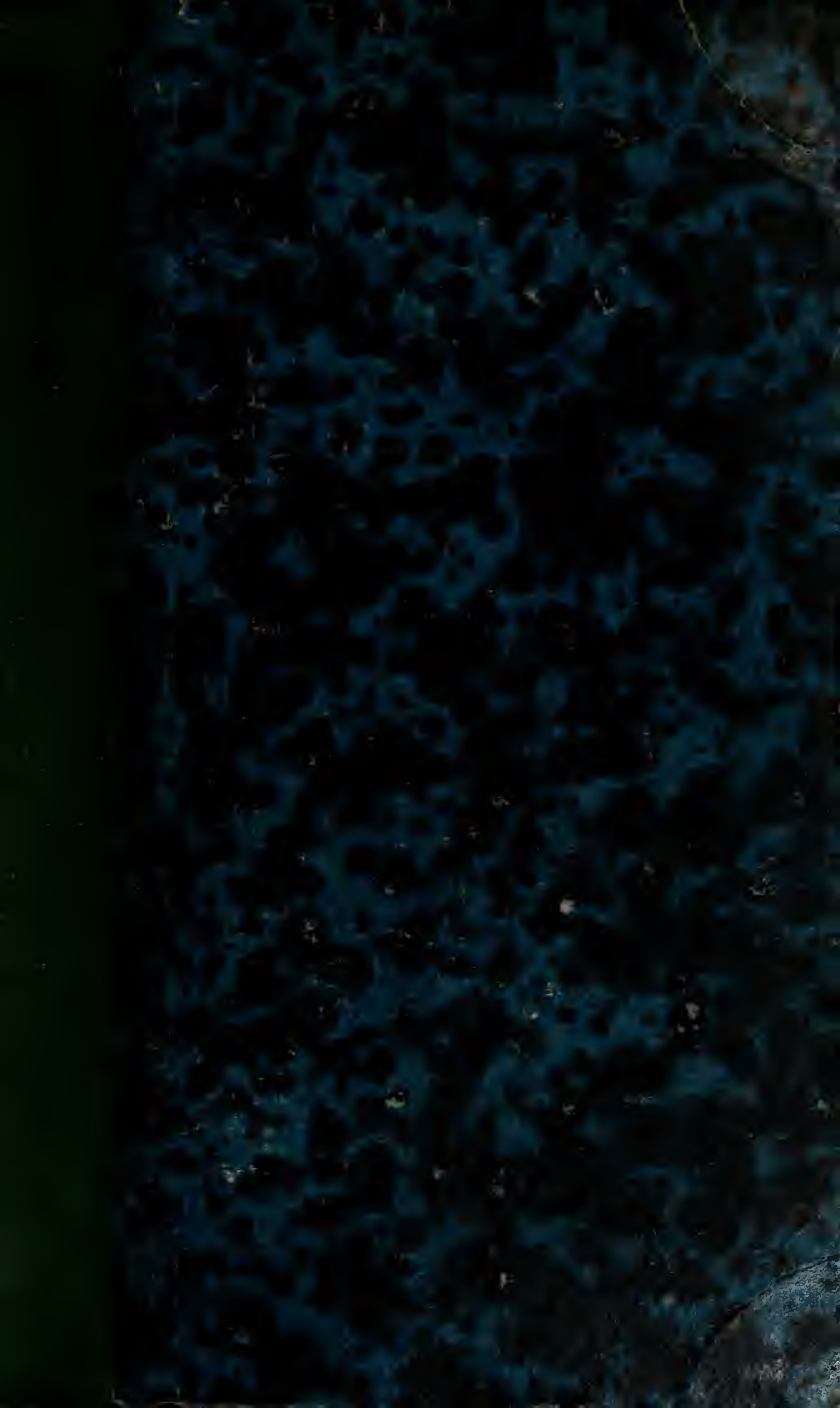
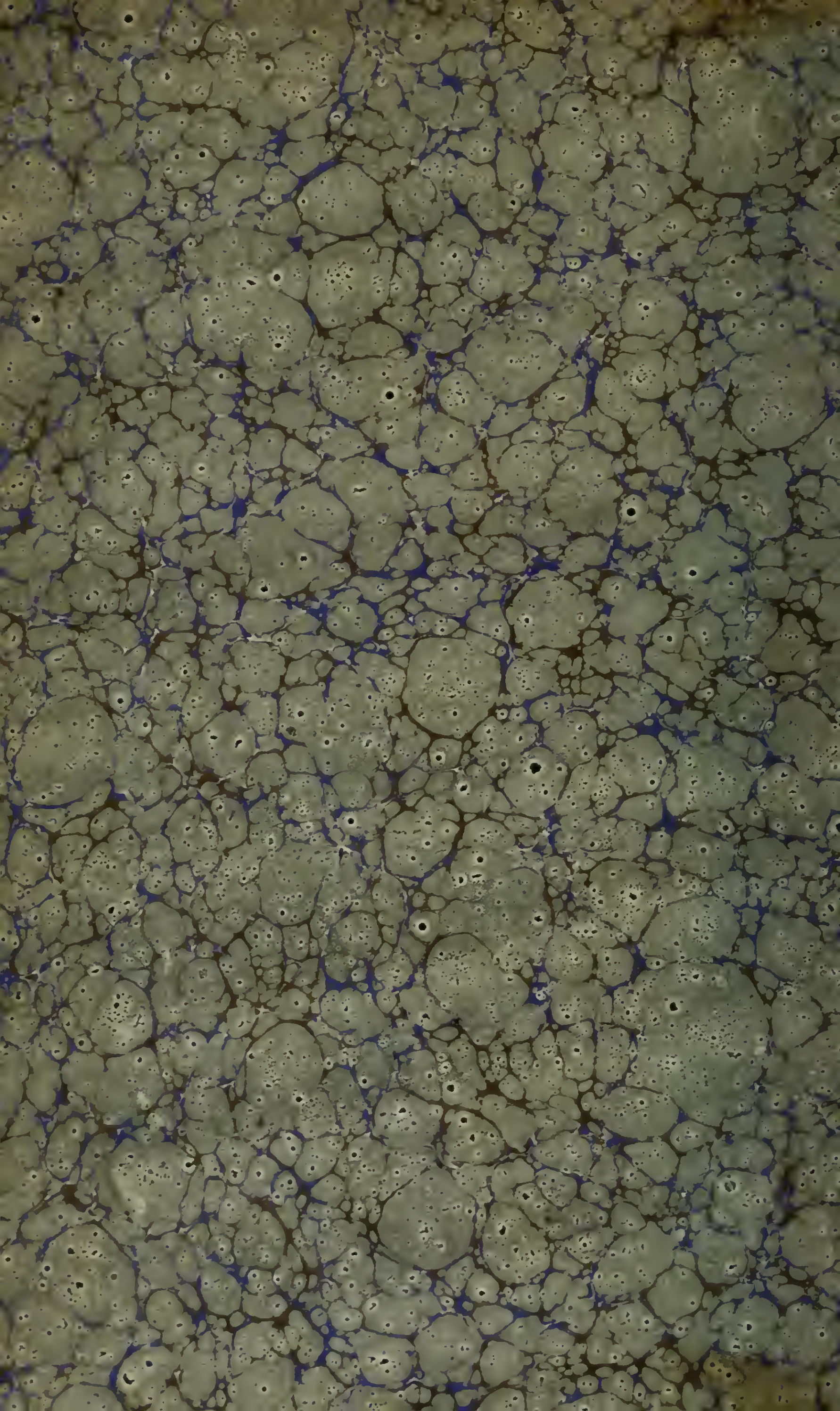
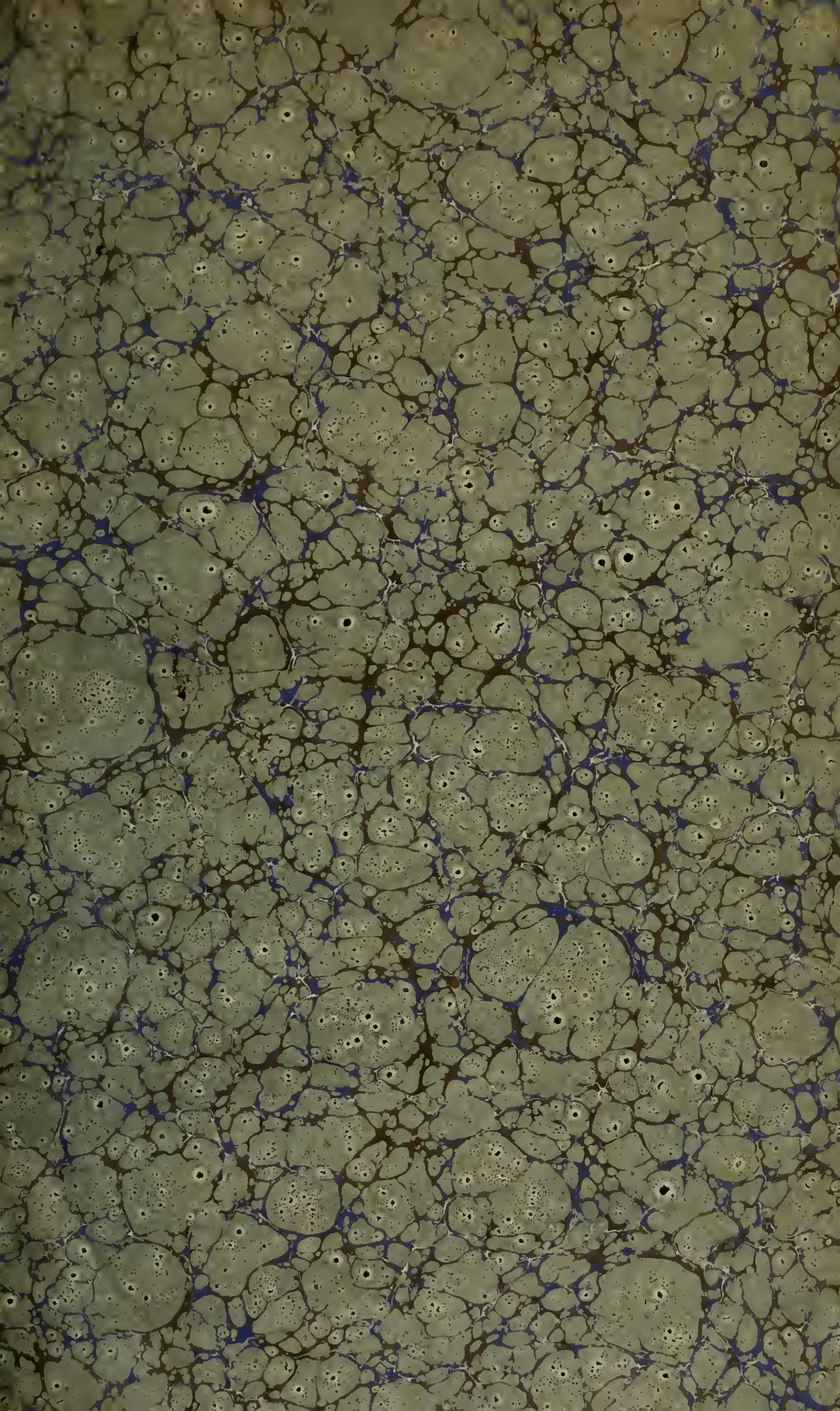






ANNALES
CATHOLIQUES

NOUVELLE SÉRIE

IV

OCTOBRE-DÉCEMBRE

1879

PARIS. — IMP. DE L'ŒUVRE DE SAINT-PAUL, SOUSSENS ET Cie
51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE

PUBLIÉE AVEC L'APPROBATION ET L'ENCOURAGEMENT
DE LEURS ÉMINENCES Mgr LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE ROUEN
ET LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,
DE LL. EXC. Mgr L'ARCHEVÊQUE DE REIMS, ET LES ARCHEVÊQUES DE TOULOUSE,
DE BOURGES, D'AIX ET DE BESANÇON, ET DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ARRAS,
DE BEAUVAIS, D'ANGERS, DE BLOIS, DE CAHORS, D'ÉVREUX, DU MANS,
DU PUY, DE LIMOGES, DE CHALONS, DE MEAUX, DE MENDE, DE NANCY,
DE MARSEILLE, DE NANTES, DE NEVERS, DE NIMES, D'ORLÉANS, DE PAMIERS,
DE SAINT-CLAUDE, DE SAINT-DIÉ, DE TARENTAISE, DE TROYES, D'AUTUN,
DE VANNES, DE SÉEZ, DE FRÉJUS, D'ANNECY, DE CONSTANTINE, D'HÉBRON,
DE CARACAS, DE CARTHAGÈNE, D'OLINDA, DE LÉON DU MEXIQUE, ETC.

RÉDACTEUR EN CHEF

J. CHANTREL

CHEVALIER DE L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND

TOME QUATRIÈME

OCTOBRE-DÉCEMBRE

1879

—

(TOME XXX DE LA COLLECTION)



PARIS

371, RUE DE VAUGIRARD, 371.

PRÉFACE

En commençant le XXX[e] volume des *Annales catholiques*, nous éprouvons le besoin de remercier encore une fois tous ceux qui nous ont aidé à poursuivre cette publication par leurs encouragements, par leur souscription, par la propagande qu'ils ont exercée autour d'eux. C'est par le concours des bonnes volontés et des généreux efforts que les œuvres sérieuses grandissent et prospèrent : nous sommes heureux de constater que ce concours ne nous a point fait défaut et que le succès y a largement répondu. Ce succès nous a permis d'apporter à notre œuvre des améliorations qui ont fait des *Annales catholiques* une des plus importantes revues hebdomadaires, et qui leur ont attiré des pays les plus lointains des sympathies qui nous sont bien précieuses. Il y a toujours à améliorer, et les lettres si bienveillantes qui nous arrivent en grand nombre aux époques de renouvellement nous indiquent plus d'une amélioration à effectuer. Nous le redirons ici, comme nous l'avons fait plus d'une fois, ces améliorations dépendent plus encore de nos abonnés que de nous, car elles supposent une augmentation de dépenses que nous ne pourrions, sans compromettre l'œuvre, aborder avant d'avoir atteint un certain chiffre d'abonnements.

Depuis la création des *Annales catholiques*, nous avons doublé le nombre des pages et triplé la matière qu'elles

fournissaient d'abord; pour aller au delà, il nous faut la constance de nos abonnés et la continuation de leur zèle. Nous osons y compter, parce qu'ils ont pu constater que nous faisons tous nos efforts pour répondre à leurs sympathies et pour faire des *Annales* le miroir fidèle des évènements de la semaine, le recueil le plus complet possible des documents qui se produisent et des questions qui s'agitent, eu égard au cadre dont nous disposons et que nous ne pourrions élargir dès maintenant sans augmenter le prix d'une publication que nous voulons laisser à la portée des bourses les plus modestes.

Les deux volumes précédents ont été presque en entier absorbés par les questions relatives à l'enseignement; nos souscripteurs ne s'en sont pas plaints. Sans doute, les volumes suivants devront encore laisser une large place à ces questions, dont la solution n'intéresse pas moins l'État que l'Église; mais, grâce aux délais qui ne les feront probablement pas reparaître devant le Parlement avant quelques mois, nous espérons pouvoir donner un peu plus de place aux autres et reprendre, pour les mener à bonne fin, plusieurs des travaux qui ont été forcément interrompus.

Nous commençons donc ce volume avec un nouveau courage et une confiance qui s'accroît chaque jour, comptant sur un concours qui ne nous a point fait défaut jusqu'ici, et demandant à Dieu par la sainte Vierge de bénir une œuvre entièrement consacrée à la défense et à la gloire de la sainte Église.

J. CHANTREL.

Paris, 1er octobre 1879,
en la fête de saint Remi, apôtre des Francs.

ANNALES CATHOLIQUES

PROVISION D'ÉGLISES (1)

Rome 22 septembre.

Notre Saint-Père le Pape a daigné remettre dans la matinée du 22 septembre, au palais apostolique du Vatican, le chapeau cardinalice à S. Ém. le cardinal *Jean* SIMOR, du titre de Saint-Barthélemy-en-l'Ile, créé et publié par Pie IX le 22 décembre 1873, ainsi qu'aux Éminentissimes cardinaux *Julien-Florian* DESPREZ, archevêque de Toulouse ; *Louis* HAYNALD, archevêque de Colocza , *Louis-François-Désiré-Édouard* PIE, évêque de Poitiers, et *Gaëtan* ALIMONDA, celui-ci créé et publié le 12 mai dernier. A cet effet, les susdits cardinaux se sont rendus à neuf heures dans la chapelle pontificale, et en présence des cardinaux chefs d'ordre, du camerlingue, du vice-chancelier de l'Église romaine et du camerlingue du Sacré-Collège, ils ont prêté le serment prescrit par les constitutions apostoliques.

Au cours de cette cérémonie, le chevalier Philippe Gioazzini, avocat consistorial, a plaidé pour la première fois la cause de béatification du vénérable serviteur de Dieu Gaspard del Bufalo.

Sa Sainteté étant retournée dans ses appartements, les cardinaux se sont rendus processionnellement à la chapelle, au chant du *Te Deum*, après lequel le cardinal doyen a récité l'oraison *super creatos cardinales*, et au sortir de la chapelle les nouveaux cardinaux ont reçu une nouvelle accolade de leurs collègues.

Les cardinaux s'étant alors rendus dans les appartements pontificaux, le Saint-Père, après avoir, selon l'usage, fermé la bouche aux nouveaux cardinaux Pie, Desprez, Haynald et Alimonda, a daigné désigner comme suit :

L'Église métropolitaine de Ravenne, retenue en administration provisoire par l'E^me cardinal démissionnaire, pour Mgr *Jacques* Cattani, nonce apostolique en Espagne, récemment créé cardinal de la sainte Église romaine et transféré de l'église archiépiscopale d'Ancyre *in partibus infidelium* ;

L'Église épiscopale de Comane in partibus infidelium; pour Mgr *Alexandre-Paul* Spoglia, qui s'est démis du siège de Comacchio, retenu provisoirement par l'E^me administrateur apostolique actuel ;

L'Église cathédrale d'Amiens, en France, pour Mgr *Aimé-Victor-François* Guilbert, transféré du siège de Gap ;

L'Église épiscopale de Teja in partibus infidelium, pour Mgr *Thomas* Comes d'Alimeida, transféré d'Angola et Congo, et député évêque auxiliaire de Mgr Ayres d'Ornellas de Vasconcellos, archevêque de Goa ;

L'Église cathédrale de Chiapas, dans le Mexique, pour Mgr *Raymond-Marie* Moreno y Castaneda, transféré d'Euménie *in partibus infidelium,* ainsi que du vicariat apostolique de la Basse-Californie ;

L'Église cathédrale de Caltagirone, pour Mgr *Jean-Baptiste* Bongiorno, transféré du siège de Trapani ;

L'Église cathédrale d'Urgel, en Espagne, pour Mgr *Sauveur* Casanas y Pagès, administrateur apostolique à Urgel, transféré de Cérame *in partibus infidelium ;*

L'Église cathédrale de Trapani, pour le R. D. *François* Ragusa, prêtre de Palerme, où il est chanoine de l'église collégiale palatine de Saint-Pierre, professeur de théologie dogmatique au séminaire de la même ville ; examinateur pro-synodal, membre de l'Académie de Saint-Thomas d'Aquin ; président de la Société de prêtres sous le titre de Sainte-Eulalie ; préfet de la Congrégation des saints Pierre et Paul ; docteur en philosophie, en littérature et en théologie.

L'Église cathédrale de Gap en France, pour le R. D. *Ludovic-Marie* Roche, prêtre diocésain de Viviers, professeur de la Faculté de théologie à la Sorbonne, à Paris, et docteur de Sorbonne en théologie ;

L'Église cathédrale d'Angola et Congo, en Portugal, pour le R. D. *Joseph-Sébastien* Neto, prêtre diocésain de Faro, coadjuteur émérite du curé de Saint-Sébastien, à Boliqueime, dans le diocèse de Faro ;

L'Église cathédrale de Coire, en Suisse, pour le R. D.

François-Constantin RAMPA, prêtre diocésain de Coire, chanoine capitulaire, chancelier et officier épiscopal de ladite curie.

Ont été publiées ensuite les Églises suivantes, pourvues précédemment par Bref :

L'Église archiépiscopale de Salamine in partibus infidelium, pour Mgr *Vladimir* CZACKI, prêtre du diocèse de Lutsk et Jitomierz, prélat domestique de Sa Sainteté, secrétaire de la Sacrée-Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, consulteur du Saint-Office et du Concile œcuménique du Vatican, secrétaire émérite de la Congrégation des Études ;

L'Église épiscopale de Gerra in partibus infidelium, pour Mgr *Fidèle* ABBATI, évêque démissionnaire de Santorin ;

L'Église épiscopale de Gynopolis in partibus infidelium, pour Mgr *François-Xavier* LERAY, transféré de Natchitoches et député coadjuteur, avec future succession, de Mgr Joseph-Napoléon Perché, archevêque de la Nouvelle-Orléans ;

L'Église cathédrale de Saint-Christophe, de la Havane, colonie espagnole, pour le R. D. *Raymond* FERNANDEZ PIEROLA Y LOPEZ DE LUZURIAGA, prêtre diocésain de Pampelune ancien chanoine-pénitencier à Saint-Domingue, professeur émérite d'Écriture-Sainte et de la Faculté théologique dans les séminaires de Pampelune, Tolède et Saint-Domingue, docteur en théologie ;

L'Eglise cathédrale de la Très-Sainte-Assomption du Paraguay, dans l'Amérique méridionale, pour le R. D. *Pierre-Jean* APONTE, curé et vicaire forain à Villa-Rica, dans le même diocèse de Paraguay ;

L'Église épiscopale de Tibériade, in partibus infidelium, pour le R. D. *Martin* MARTY, de l'Ordre de Saint-Benoît, élu vicaire apostolique de Dakota, dans les États-Unis d'Amérique ;

L'Église épiscopale d'Adrana in partibus infidelium, pour le R. D. *Théophile-André* MELEZAN, des Oblats de Marie-Immaculée, député comme coadjuteur, avec future succession, de Mgr Christophe Bonjean, évêque de Médée *in partibus infidelium,* et vicaire apostolique de Jafnapatam.

Enfin, Mgr *Pierre* LOZA, archevêque de Guadalaxara, au Mexique, a été député comme administrateur apostolique provisoire du vicariat de la Basse-Californie.

Le Saint-Père a ensuite ouvert la bouche, selon l'usage,

aux ÉÉ^mes et RR^mes cardinaux Desprez, Haynald, Pie et Alimonda.

Après cela, l'instance du Sacré-Pallium pour l'église métropolitaine de Ravenne a été faite par S. Ém. le cardinal Ledochowski, en sa qualité de procureur spécialement délégué à cet effet par le Saint-Père.

Enfin Sa Sainteté, remettant l'anneau cardinalice aux quatre nouveaux princes de l'Église nommés ci-dessus, a assigné en même temps le titre des Saints-Marcellin et Pierre à S. Ém. le cardinal Desprez ; le titre de Sainte-Marie-des-Anges à S. Ém. le cardinal Haynald ; celui de Sainte-Marie-de-la-Victoire à S. Ém. le cardinal Pie, et à S. Ém. le cardinal Alimonda, celui de Sainte-Marie-*in-Traspontina*.

S'étant retiré ensuite dans ses appartements, le Saint-Père a reçu en audience privée les ÉÉ^mes cardinaux qu'il venait de décorer du chapeau cardinalice.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les banquets de la Saint-Michel. — Une lettre de M. Hervé. — Les princes d'Orléans et l'orléanisme. — Le Kulturkampf en Allemagne, espérances et craintes. — Les Anglais dans l'Afghanistan. — Organisation du pays des Zoulous. — La question juive en Roumanie.

2 octobre 1879.

Après les banquets jacobins et socialistes du 21 septembre sont venus ceux du 29 septembre, précédés d'une messe où l'on avait invoqué le grand archange saint Michel pour le salut de la France et pour le retour du prince qui fut salué, en ce même jour, il y a quarante-neuf ans, du nom d'enfant du miracle et qui reste toujours comme un espoir suprême après les malheurs dont les entreprises révolutionnaires nous menacent. Les banquets ont été plus nombreux que jamais, les fidèles de la royauté se sont pressés plus nombreux aussi dans les églises ; le réveil royaliste est manifeste, les républicains doivent se reprocher de de l'avoir eux-mêmes suscité par leur inique et maladroite politique.

Un incident avait précédé les banquets. M. Hervé, rédacteur d'un journal qui passe pour l'organe le plus autorisé des orléanistes, avait refusé l'invitation qui lui avait été faite d'assister au banquet de Chambord, en donnant pour raison que l'accord était loin d'être fait entre les orléanistes et les légitimistes et qu'accepter l'invitation serait reconnaître l'accord. De là grande joie dans la presse républicaine et bonapartiste, criant que la réconciliation de la famille royale était annulée et que le comte de Paris désavouait ainsi sa démarche de 1873 à Frohsdorff. M. Hervé, il faut le dire, n'a été ni désavoué ni approuvé, et l'on doit penser que sa lettre de refus exprimait les sentiments des chefs ambitieux du parti orléaniste ; mais nous nous refusons à croire que les princes d'Orléans, tout en différant probablement d'opinion politique avec le comte de Chambord, veuillent former un parti à part, et surtout que le comte de Paris se pose en prétendant et désavoue ces nobles paroles adressées, le 5 août 1873, au comte de Chambord : « Je salue en « vous, au nom de tous les membres de ma famille et en mon « nom, non seulement le chef de notre Maison, mais encore le « seul représentant du principe monarchique en France. » Ce n'est pas le refus de M. Hervé d'assister à un dîner qui peut annuler une pareille déclaration de principe, et c'est ce qu'a hautement affirmé, au banquet de Chambord, M. Baragnon, quand il a dit, en rappelant l'entrevue de Frohsdorff : « Il y a eu à cette « époque une reconnaissance du chef de la Maison royale de « France par tous les membres de sa famille, loyalement acceptée, loyalement continuée ; elle demeurera la grande espérance « du pays. »

—

Le 14 septembre a eu lieu à la Guadeloupe l'élection d'un député : le candidat élu est M. Émile Réaux, bon radical, qui a vaincu par 3,297 voix sur 6,320 votants, son principal concurrent, le citoyen Melvil-Bloncourt, ancien député condamné pour sa participation à la Commune et amnistié. Il importe de remarquer ce chiffre de 6,000 votants, lorsqu'il y a 25,000 électeurs. Le parti agissant de nos colonies est radical, mais la masse est encore conservatrice ; seulement, elle n'a point le courage de lutter.

—

On s'occupe toujours, en Allemagne, des prochaines élections, et c'est en vue de ces élections que M. de Bismark laisse incer-

taine sa vraie pensée sur le Kulturkampf. A Vienne, il a affecté de tenir beaucoup à s'entretenir avec le nonce; à Gastein, il a eu, dans la seconde quinzaine de septembre, de nombreuses conférences avec Mgr Jacobini; mais que peut-on en conclure? Nous dirons avec l'excellent journal la *Germania :*

Les négociations qui viennent d'avoir lieu entre le chancelier de l'empire et le nonce Jacobini, ont ranimé l'espérance de voir bientôt finir le Kulturkampf.

Certains cercles se sont laissés aller à une attente si confiante qu'une désillusion ne saurait guère leur être épargnée.

On comprend que rien de positif n'ait transpiré; aussi ne saurait-on se fier aux simples hypothèses émises au sujet du litige et de la prochaine conclusion de la paix entre l'Église et l'État.

Nous avons toutes raisons de croire que les négociations n'ont pas modifié la situation ni rendu la paix plus prochaine. Le peuple catholique ne se laissera pas plus leurrer par des bruits de paix qu'il ne s'est laissé intimider autrefois par les insultes officieuses. Il réclame la liberté de conscience et l'abolition des néfastes lois dont les tristes conséquences ne sont plus niées par personne.

L'agitation électorale nous fait croire que la fraction du centre rentrera dans la Diète au moins aussi forte qu'elle en est sortie.

Par là, le peuple catholique prussien condamnera pour la troisième fois la néfaste politique ecclésiastique et scolaire de M. Falk et réclamera hautement l'abandon d'une voie battue depuis sept ans et qui conduit à la ruine du peuple.

La longue oppression dont les catholiques souffrent depuis 1872 n'a pas abattu leur courage; elle ne leur a pas non plus enlevé tout espoir de paix. Ils ne basent pas leur confiance sur les faveurs de telle ou telle personne, sur la bienveillance du gouvernement, etc., mais sur Dieu, dont le bras puissant n'a jamais manqué à son Église, et sur la force des choses, qui imposera tôt ou tard au gouvernement l'obligation de rendre ses droits à l'Église et de restituer aux catholiques leurs libertés constitutionnelles.

—

L'Angleterre agit avec vigueur dans l'Afghanistan: les troupes anglaises s'avancent rapidement vers Caboul, où l'on prévoit leur entrée pour le 5 octobre; les rebelles, qui manquent de chef et d'organisation, ne paraissent pas pouvoir opposer une sérieuse résistance. L'émir Yakoub-khan s'est rendu au camp anglais, en protestant de sa bonne volonté; on l'écoute, sans se presser de croire à ses paroles et en se réservant de le traiter selon les renseignements qu'on pourra se procurer.

Dans le zoulouland, les Anglais ne perdent pas non plus de temps. Maîtres de la personne de Cettiwayo, qui sera proba-

blement envoyé en Angleterre, ils s'occupent activement d'organiser le pays. Les États de Cettiwayo seront divisés en treize gouvernements confiés chacun à un chef indigène, et deux résidents anglais, n'ayant aucun pouvoir administratif, seront chargés de surveiller et de contrôler ces chefs. Une dépêche officielle donne le texte d'un engagement, en onze articles, que sir Garnet Wolseley fait signer aux chefs. En voici les dispositions principales. On supprimera le système militaire inventé par le roi Chaka et qui consiste dans l'incorporation de chaque génération dans un régiment spécial, avec interdiction du mariage, jusqu'à ce qu'une autorisation spéciale soit donnée au régiment tout entier. La guerre et l'importation des armes et munitions seront interdites aux chefs, sauf autorisation du résident anglais. Chacun se contentera du territoire qui lui sera assigné. L'accession au pouvoir aura lieu d'après l'usage du pays, sauf approbation du résident. Après avoir réglé ainsi l'organisation du gouvernement indigène, l'Angleterre enlève aux chefs le droit de mettre les sujets à mort sans jugement, et elle interdit la sorcellerie en tant que moyen d'instruction judiciaire.

Un point très important, c'est l'interdiction de vendre des terres aux sujets britanniques. Ceux-ci auront le droit de s'établir chez les Zoulous, mais non d'y devenir propriétaires fonciers. Le gouvernement anglais ne veut donc pas, pour le moment du moins, de colonisation blanche dans le pays.

Il est possible que cette organisation fonctionne bien. Quoi qu'il en soit, ce sera un progrès; la suppression du système militaire de Chaka mettra fin aux guerres de conquête. La liberté du mariage, le respect de la vie humaine, l'abolition de la sorcellerie en tant qu'institution judiciaire, seront pour les Zoulous le fruit heureux de leur défaite.

—

La question juive agite toujours la Roumanie. Voici, d'après le *Times*, le texte du projet de loi que le gouvernement roumain a élaboré pour répondre aux clauses du traité de Berlin relatives au sort des juifs. Les articles de ce projet, que nous reproduisons ci-après, remplaceront l'article 7 de la Constitution roumaine, lequel sera abrogé:

Art. 7. — Les différences de culte ou de secte ne constituent pas en Roumanie une incapacité pour l'acquisition ou l'exercice des droits civils ou politiques.

1° Les étrangers de toutes religions peuvent obtenir la naturalisation par une demande et un décret spécial pour chaque cas. La naturalisation pourra être également obtenue par tous ceux qui en Roumanie sont sujets sans être citoyens.

2° Ceux qui ne sont pas citoyens ne peuvent posséder des biens fonciers, sauf des vignes et des maisons citadines. Toutefois les droits acquis et établis par des lois ou par des conventions conclues précédemment entre la Roumanie et les États étrangers, restent en vigueur.

3° Les restrictions relatives à l'acquisition des biens fonciers ne s'appliquent pas à la Dobroudscha.

4° Tous les étrangers nés en Roumanie et élevés sur son territoire jusqu'à leur majorité, sans avoir joui d'une protection étrangère, sont exemptés de la clause relative aux dix années de résidence exigées pour la naturalisation, dès que les Chambres ont approuvé leur demande de droit de cité.

5° Les sujets roumains, sans distinction religieuse, qui sont assimilés aux indigènes, seront déclarés citoyens, et leurs noms et qualités seront votés par les Chambres avec ce projet. Cette concession ne sera accordée que dans le moment actuel. Ceux d'entre eux qui ne solliciteront pas la naturalisation endéans 12 mois de la promulgation de la présente loi ne jouiront pas de ce privilège.

On considère ce projet comme étant le seul praticable et de nature à calmer les esprits en conciliant les exigences de la diplomatie avec les intérêts légitimes de la Roumanie. — C'est ce qui reste à voir.

J. Chantrel.

NOUVELLES DU VATICAN

Par billet spécial du cardinal secrétaire d'État, Sa Sainteté a daigné promouvoir Mgr *Séraphin* Cretoni, de la charge de pro-substitut de la secrétairerie d'État et de pro-secrétaire de la signature, à celle de substitut et secrétaire effectif des postes susdits.

Ont été nommés en outre :

Secrétaire de la sainte Congrégation des évêques et réguliers, Mgr *Jean-Baptiste* Agnozzi, d'abord secrétaire de la Propagande ;

Secrétaire de la sainte Congrégation de la propagande, Mgr *Ignace* Masotti, jusqu'ici auditeur de Rote ;

Secrétaire de la sainte Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, Mgr *Dominique* Jacobini, ancien substitut à la secrétairerie des brefs.

Mgr *Jean* Capri, actuellement internonce du Saint-Siège à la Haye, a été nommé secrétaire de la Sacrée Congrégation des études ;

Mgr *Pie* Delicati, ancien préfet des études dans le Lycée de Saint-Apollinaire, a été nommé secrétaire de la Sacrée Congrégation des indulgences et saintes reliques.

Ont été promus enfin :

A la charge d'auditeur de Rote, Mgr *Septime* Vecchioti, ancien conseiller d'État ;

Au poste de clerc de la Chambre apostolique, Mgr *Terenzio* Carletti, ancien président du Tribunal suprême de la Consulte.

Mgr *Laurent* Passerini, ancien auditeur et secrétaire de la signature papale de justice, a été également nommé clerc de la Chambre apostolique.

—

Dans la matinée du 26 septembre, le Saint-Père a reçu en audience solennelle, dans la salle du Trône, les pèlerins français de Toulouse et de Poitiers, venus à Rome pour remercier le Pape d'avoir conféré la pourpre aux cardinaux Desprez et Pie. Le secrétaire du cardinal Desprez a donné lecture d'une Adresse dans laquelle, parlant des écoles chrétiennes, si menacées de nos jours, les pèlerins expriment la plus entière adhésion aux doctrines de saint Thomas d'Aquin, dont la ville de Toulouse possède les précieuses reliques.

Le Saint-Père a répondu à cette Adresse par le discours suivant, prononcé en français :

C'est avec la plus vive satisfaction et du fond de Notre cœur que Nous accueillons les sentiments de dévoûment, d'amour filial, d'attachement envers Nous et envers ce Siège apostolique, tels qu'ils viennent de Nous être exprimés en votre nom et au nom de tous les fidèles et ecclésiastiques des diocèses de Toulouse et de Poitiers. Nous aimons aussi à vous manifester la douce consolation dont Notre âme est remplie en vue de ce témoinage d'union, de piété et de foi.

Dès que la première nouvelle de l'élévation de deux des plus illustres membres de l'épiscopat français à la pourpre

romaine a été connue, toute la France catholique s'est émue et réjouie. Mais, comme de juste, les fidèles et le clergé des deux diocèses de Toulouse et de Poitiers ressentirent la plus grande joie en présence de cet évènement, où ils avaient vu récompensées les vertus des deux pasteurs et consacrées les vraies gloires de leur patrie.

Rien ne saurait mieux prouver cette joie et cet enthousiasme que ce spectacle même qui nous est offert, et où Nous Nous voyons entouré d'une députation d'élite du clergé et des fidèles venus tout exprès pour Nous remercier d'avoir conféré la pourpre à leurs pasteurs, et pour ajouter un nouvel éclat aux cérémonies dans lesquelles les cardinaux reçoivent, à Rome, les insignes de leur haute dignité.

Ce spectacle de votre union est consolant et il témoigne de l'esprit qui anime l'Église de Jésus-Christ. Cette union fait sa force, cette union rend l'Église si puissante pour opérer le bien et pour agir contre le mal! — Souvent, comme le disait naguère un de vos archevêques, les ennemis de l'Eglise se sont efforcés de briser cette union, en essayant de détacher le peuple du clergé, le clergé de ses évêques et les évêques du Pontife suprême, pasteur des agneaux et des brebis. Mais, Dieu merci, ces efforts ont été vains, et il n'y a peut-être pas eu d'époque où l'unité de l'Église ait été plus solide et plus générale.

Votre France, qui demeure la fille aînée de l'Église, n'a pas manqué de remplir sa glorieuse mission par la fidélité à ses pasteurs spirituels, aussi bien que par son dévouement au Pontife de Rome, comme elle se plaît à le prouver en toute occasion. Bien qu'une partie de ses enfants se soient éloignés de la bonne voie, vous savez persévérer dans les nobles traditions qui, de tout temps, ont été la gloire de votre grande nation. La France a su toujours rester fidèle à l'Église, et elle console encore Notre cœur par sa foi héroïque et par l'admirable esprit de charité qui lui inspire les plus généreux sacrifices.

Aussi Nous ne pouvons que vous en féliciter, que vous encourager à la persévérance, afin que vous ne cessiez pas de donner au monde ce grand spectacle de foi et de charité,

en restant toujours unis sous la direction de votre glorieux épiscopat.

Nous croyons devoir vous le recommander tout spécialement, en vue des temps mauvais où nous vivons, et qui ne sont pas moins pernicieux à la famille et à la société civile qu'à la religion. Agissez donc de telle sorte que ni les menaces, ni les séductions, ni les violences ne vous éloignent jamais de vos évêques et de ce Siége apostolique, hors duquel il n'est point de salut.

Tels sont les conseils, tels sont les désirs que Nous vous exprimons, et afin que le Seigneur vous donne la force de les réaliser, recevez la bénédiction apostolique que Nous vous accordons du fond de Notre cœur, à vous tous ici présents, ainsi qu'aux fidèles et au clergé qui professent les mêmes sentiments.

Après ce discours, le Saint-Père a daigné admettre tous les pèlerins au baisement du pied et adresser à chacun d'eux de bienveillantes paroles.

Les dames de Toulouse et de Poitiers faisant partie du présent pèlerinage ont été admises, à 4 heures de l'après-midi, à une audience spéciale dans les Loges de Raphaël.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le cinquième Congrès général des catholiques d'Italie est convoqué à Modène par la circulaire suivante, émanée de la présidence du comité permanent de l'Œuvre des Congrès catholiques d'Italie :

Cette année, aux termes de nos statuts, sera tenu le Congrès général des catholiques italiens, et il aura lieu à Modène, du 21 au 24 octobre prochain.

L'idée principale de laquelle s'est inspiré le Comité permanent en préparant le Congrès, a été non seulement de proposer tous les moyens les plus efficaces pour réunir le plus grand nombre possible de catholiques italiens autour du Souverain-Pontife, afin qu'avec une

loyale et généreuse franchise, ils se tiennent prêts à obéir à ses ordres vénérés, mais aussi afin d'exciter nos frères à appliquer leur activité à différentes œuvres desquelles dépend, en très grande partie, le bien religieux et moral, et social aussi, de notre pays.

En effet, tandis que les adhérents seront invités par la première section à favoriser de plus en plus l'Œuvre des Congrès et, en général, le *mouvement catholique*, dans le sens strict du mot, on n'oubliera pas, d'autre part, de les convier par les élections administratives, par les pétitions, les protestations, par la défense des intérêts catholiques devant les tribunaux, à tout ce qui peut accroître l'importance de leur action civile.

De même, dans la deuxième section, tandis que l'on examinera les moyens les plus propres à donner du développement aux œuvres qui ont déjà fleuri sous l'impulsion immédiate de la charité chrétienne, et qui sont désormais connues par leurs bienfaits incontestés, on ne négligera pas, d'autre part, les investigations qui doivent mener à la solution de tant de problèmes d'économie sociale. Cette solution, nous la rechercherons avec sûreté à la lumière des principes catholiques, les seuls, nous l'affirmons avec la plus entière conviction, qui peuvent sauver en même temps la dignité naturelle et surnaturelle de l'homme, ainsi que les droits véritables de chaque classe sociale et de toute la communauté civile.

En ce qui concerne l'instruction, nous voulons revendiquer encore une fois, avec toute la fermeté possible, notre droit suprême d'élever nos enfants et de ne pas les livrer entre des mains qui n'ont pas notre confiance, d'autant plus que ce serait une tyrannie de vouloir imposer cette confiance à qui que ce soit. Nous engageons en outre nos frères à rechercher avec le plus grand soin la meilleure manière de mettre à profit certaines facultés que les lois actuelles ne nous dénient pas encore et qui pourraient sauvegarder, au moins en partie, les droits de notre conscience.

La presse sera prise aussi en sérieuse considération, et l'on examinera les formes multiples sous lesquelles la presse catholique peut servir le bien, le vrai, le beau.

On n'omettra pas non plus l'étude de l'art chrétien, de cet art qui, un jour, fut une des véritables grandeurs de notre pays.

Nous avons omis, — et non pas sans dessein, — de nous occuper d'un sujet qui, cette année, a été grandement discuté, c'est-à-dire de la question des élections politiques, attendu que l'état de choses indiqué dans *le Programme d'action des catholiques italiens*, en date du 1er novembre 1875, ainsi que dans les Brefs vénérés, l'un du 8 novembre 1875, émané du Saint-Père Pie IX, de sainte mémoire; l'autre du 3 juin 1878, émané du Saint-Père Léon XIII, glorieusement régnant, demeurant encore en vigueur, c'eût été en dehors du caractère absolument pratique de notre Congrès d'en

former un objet de discussion. Au reste, nous pouvons affirmer, sans crainte d'être démentis, que tous les Italiens qui, jusqu'à présent, ont su se maintenir tranquilles et compactes, et avec une concorde toute spontanée dans l'abstention la plus absolue, sauraient avec une égale concorde et non moins de zèle suivre une autre voie, si elle venait à leur être indiquée par Celui qui, seul, en a le droit.

Que si, d'ailleurs, un tel sujet ne fait point partie de notre programme, les autres questions qui s'y trouvent indiquées, et dont le Congrès aura à s'occuper, nous semblent d'une importance telle, qu'elles méritent la considération de toute intelligence sérieuse et de tout noble cœur.

C'est pourquoi le Comité permanent veut bien espérer que Votre Seigneurie Illustrissime daignera en former l'objet de ses méditations, et faire ensuite parvenir au Congrès le fruit de ses études et de son expérience personnelles.

Bologne, le 16 septembre 1879.

Pour le Comité permanent :
DUC SALVIATI, *président*,
JEAN-BAPTISTE CASONI, *secrétaire.*

France.

S. Exc. Mgr Czacki, le nouveau nonce du Saint-Siège en France, est arrivé lundi, 29 septembre, à Paris.

Jusqu'à ce qu'il ait pris possession de l'hôtel occupé par Mgr Meglia, son prédécesseur, Mgr Czacki résidera à l'hôtel de Londres, rue de Castiglione.

ANGERS. — L'église de Notre-Dame de la Trappe de Bellefontaine (près de Cholet), a été solennellement consacrée le dimanche, 21, au milieu d'un immense concours de fidèles. Outre Mgr Freppel, évêque d'Angers, on remarquait Mgr Grolleau, évêque d'Évreux; tous les Pères Abbés de la Trappe de France; le R. P. Abbé d'une Trappe d'Algérie; le R. P. Abbé de la Trappe du Mont Saint-Bernard; Dom Bourigault, Abbé de Ligugé; Dom Couturier, Abbé de Solesmes; Mgr Chesneau, M. l'abbé Pessard, vicaires généraux du diocèse d'Angers, etc.

Mgr l'évêque d'Angers a prononcé à cette occasion un magnifique discours dans lequel il a montré la Trappe comme une grande école de travail et une grande école de pénitence.

Ah ! c'est ici, dit l'éloquent Prélat dans la seconde partie de son discours, c'est ici que les hommes charnels se récrient, blâment volontiers ce qu'ils ne savent pas comprendre. Encourager le travail des champs, défricher des landes stériles, assainir les plaines marécageuses, rendre à la culture d'impénétrables forêts,

toutes ces magnifiques entreprises qui ont fait l'honneur et la gloire de la famille cistercienne, notre siècle, préoccupé avant tout de l'intérêt matériel, les vante et les admire. Mais la loi du silence, mais l'abstinence perpétuelle, mais les saintes austérités de la Trappe, voilà ce que le monde est incapable d'apprécier, à l'exemple de ces Capharnaïtes qui répondaient au Sauveur : *Durus est hic sermo, et quis potest eum audire ?* « Ce langage est dur, et qui pourrait l'écouter ? »

Et pourtant, c'est par là surtout que la Trappe rend au peuple chrétien un immense service. L'expérience le dit assez haut : le mal ne peut être combattu efficacement que par l'exemple du bien ; la parole n'y suffit pas ; il faut des actes, et des actes qui, par leur héroïsme même, frappent les multitudes, en leur rappelant, sous une forme palpable et vivante, la loi qu'elles foulent aux pieds. Les vertus extraordinaires ont eu de tout temps le privilège de remuer les âmes par la puissance qui leur est propre. Aussi les austérités de la Thébaïde ont-elles plus fait pour vaincre le sensualisme païen que tous les discours ; et c'est des déserts de Nitrie, de Scété, de Colzim, où s'ensevelissaient vivants les Paul, les Antoine, les Arsène, que la sainteté a rayonné sur le monde, triomphante et souveraine.

Or, ne voyez-vous pas que, de nos jours, le flot du matérialisme monte à vue d'œil et déborde de toutes parts, menaçant d'engloutir jusqu'aux derniers débris de la grandeur et de la dignité morale? N'entendez-vous pas ces cris sauvages de la chair demandant sa revanche de la défaite que le Christ lui avait infligée en l'attachant à la croix du Golgotha? Réhabilitation de la chair, apothéose du vice, négation de l'âme, c'est le mot d'ordre de Satan, que se passent de bouche en bouche ses dociles esclaves, d'une extrémité du monde à l'autre. Eh bien, pour dominer cette voix des passions sensuelles, il faut que la parole de l'Apôtre retentisse plus forte que jamais : « Le vrai disciple du Christ est celui qui a crucifié sa chair avec sa concupiscence (1). » Mieux que cela, mes Frères : pour atteindre au vif la corruption du siècle, il faut que des âmes privilégiées portent le sacrifice au delà des limites ordinaires de la nature humaine. Oui, en présence de tant de dérèglements et d'excès, il faut que la Trappe, avec ses légumes bouillis au sel et à l'eau, son pain noir, ses veilles, ses macérations, se dresse au milieu d'un monde énervé et amolli, pour lui rappeler, avec l'éloquence du sacrifice, les préceptes de l'Évangile et les leçons de la Croix. La Trappe, c'est la victoire complète de l'esprit sur la chair; c'est le triomphe éclatant de la liberté morale sur les instincts grossiers qui asservissent l'humanité.

(1) Ép. aux Galates, v, 24.

Bordeaux. — Le président de la Société de sauvetage de Bordeaux a adressé à un Frère des écoles chrétiennes la lettre suivante :

Bordeaux, 26 août 1879.

Monsieur Colomiès, en religion Frère Léothérie, institution J.-B. de la Salle, à Bordeaux,

Monsieur,

Il résulte d'une enquête faite par le conseil d'administration que, le 12 courant, vous vous êtes résolûment jeté à la tête d'un cheval emporté ; par cet acte de courageux dévouement vous avez sauvé, au péril de votre vie, celle de vos semblables.

La Société dont j'ai l'honneur d'avoir la direction ne pouvait être indifférente à l'abnégation dont vous avez fait preuve, et le conseil reconnaissant vous a, par décision du 24 août, conféré le titre de membre honoraire des sauveteurs de la Gironde.

Les insignes et le diplôme de cette distinction vous seront remis en réunion annuelle le 14 septembre prochain, dans la Salle des Concerts, à deux heures.

Agréez, etc.

Le président,
J.-A. Godet.

Le dimanche 14, ajoute un journal de Bordeaux, dans la salle du théâtre de Bordeaux, littéralement comble, les honorables membres du bureau de la Société de sauvetage distribuèrent les récompenses à tous ceux qui avaient accompli un acte public de sauvetage.

Quand le nom du Frère Léothérie fut proclamé, des applaudissements, des bravos se firent entendre de tous côtés ; mais quand le président, voulant honorer tout particulièrement le cher Frère descendit de l'estrade pour aller remettre lui-même la récompense à notre ami, tout le monde se leva et de toutes les poitrines s'échappa ce cri : *Vivent les Frères !* accompagné d'un tonnerre d'applaudissements.

Grenoble. — Plusieurs journaux ont annoncé que le dossier de Mgr Fava, évêque de Grenoble, poursuivi comme d'abus pour n'avoir pas fait enregistrer un bref qui n'existe pas, avait été remis au président du conseil d'État ; que l'affaire serait mise en délibéré aussitôt après la rentrée du conseil et que M. Ballot, président de la section de législation, serait chargé du rapport.

Nous pouvons, dit l'*Univers*, confirmer les nouvelles données par ces journaux, qui ont été très exactement renseignés.

Nous avions espéré que M. Lepère comprendrait le ridicule de cette poursuite et y renoncerait. Il n'en est rien et le gouvernement ira jusqu'au bout, comptant sans doute sur la complaisance de son singulier conseil d'État pour lui donner raison.

Limoges. — M. le préfet de la Haute-Vienne vient d'adresser aux inspecteurs d'Académie la lettre suivante :

Limoges, 20 septembre.

Monsieur l'inspecteur,

Je suis informé qu'une convocation a été adressée aux institutrices de la Haute-Vienne pour les inviter à assister, du 24 au 28 courant, à des exercices religieux, des instructions et des conférences qui auront lieu dans la maison occupée à Limoges par les Sœurs de la Croix.

Je vous prie de faire connaître d'urgence aux fonctionnaires placés sous votre direction, inspecteurs primaires, instituteurs et institutrices, que chacun d'eux, isolément, est libre, sous sa responsabilité, d'employer à son gré le temps de ses congés ou vacances ; mais qu'il leur est formellement interdit de se rendre ou de se trouver, soit en corps, soit en groupe, à des convocations quelconques qui n'émanent pas de leurs chefs personnels.

C'est là, Monsieur l'inspecteur, une règle nécessaire de discipline et de hiérarchie, et il n'y a pas un personnel de fonctionnaires à qui elle ne soit pas applicable.

Vous voudrez bien y tenir très fermement la main pour ce qui vous concerne.

Agréez, Monsieur l'inspecteur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le préfet de la Haute-Vienne,
J. Massicault.

Il est bon de savoir que M. Massicault est un ancien élève du petit séminaire de Bourges et de l'institution d'Iseure, dirigée par les Jésuites ; il a même été élève du grand séminaire de Bourges pendant six mois, et, jusqu'à présent, il se distinguait, parmi ses collègues, par une certaine modération vis-à-vis du clergé ; mais l'exemple de M. Granet, préfet de la Lozère, l'aura entraîné. Le premier pas est fait ; on peut en attendre d'autres.

Étranger.

Belgique. — NN. SS. les évêques de Belgique ont a adressé aux confesseurs des instructions sur la conduite à tenir en présence de la nouvelle loi sur l'enseignement primaire. Nous reproduirons ces instructions.

Les enseignements des évêques portent leurs fruits; des écoles libres se fondent de toutes parts, et un grand nombre d'instituteurs et d'institutrices quittent les écoles communales pour les écoles libres. C'est le *Moniteur belge* lui-même qui constate ces *défections* glorieuses pour la conscience des instituteurs catholiques, en donnant cette statistique des places vacantes dans l'enseignement officiel pour les diverses provinces: Anvers, 27; Brabant, 202; Flandre Occidentale, 96; Flandre Orientale, 84; Hainaut, 513; Liège, 87; Limbourg, 13; Luxembourg, 57; Namur, 114. Total, 1,253.

TURQUIE. — Une correspondance du *Monde* donne ces renseignements consolants, en date de Constantinople, 17 septembre:

Le bérat octroyé par le sultan à la fin de mars dernier à Mgr Hassoun comme patriarche arménien catholique de Cilicie a enfin reçu sa pleine et complète exécution, par la restitution des églises, couvents et hôpital usurpés par les dissidents à Péra, Galata, Stamboul, au Bosphore, à Trébizonde, Alexandrie, Beyrouth et dans le Liban. Cette restitution s'est opérée à la fin de la semaine dernière, à Constantinople, dans le plus grand ordre et sans la moindre opposition. Le prêtre dissident attaché à l'église patriarcale du Saint-Sauveur à Galata et dix séminaristes qui y étaient élevés ont abjuré le schisme entre les mains de S. G. Mgr Azarian, vicaire patriarcal. L'archevêque excommunié Mgr Gasparian, qui résidait au couvent de Bzommar au mont Liban, a écrit au Pape Léon XIII et à Mgr Hassoun des lettres par lesquelles il se soumet au Saint-Siége.

Dans toutes les provinces de l'empire et en Égypte, l'autorité patriarcale de Mgr Hassoun est reconnue et acceptée par tout le monde. Il n'en est pas encore malheureusement ainsi à Constantinople. Le *Moniteur du Commerce* (pseudo *Levant Herald*), annonçant que toute discorde a cessé dans les diocèses du patriarcat de Mgr Hassoun, espère que la concorde ne tardera pas à se rétablir dans le sein de la communauté de la capitale et que le *petit groupe de séparatistes* se soumettra franchement à l'autorité de Mgr Hassoun, reconnu seul patriarche légitime par le pape et le sultan. Dieu veuille que ce vœu se réalise sans retard !

Missions.

Une correspondance de l'*Univers* nous apporte une douloureuse nouvelle. M. l'abbé Blanc, un des quatre missionnaires

qui, après avoir échappé à la captivité et à l'exil, ont continué à exercer leur ministère en Corée, a été arrêté au mois de juillet par les autorités coréennes. On n'a pas d'autres nouvelles à cause de la terreur qui règne dans le pays.

M. le vicomte Brenier de Montmorand avait, par son crédit, obtenu du gouvernement chinois la demande d'élargissement de Mgr Ridel ; malheureusement il est parti, mais il y a lieu d'espérer que son successeur, M. Patenotre, parviendra également à obtenir l'élargissement de l'abbé Blanc.

A défaut de la légation de Pékin, le gouvernement japonais, qui a bien accueilli Mgr Ridel, occupé en ce moment à faire imprimer au Japon un dictionnaire coréen, interviendra peut-être auprès du roi de Corée pour obtenir la délivrance de ce missionnaire. On l'espère du moins.

LES AUMONIERS DES HOPITAUX

S. Ém. le cardinal Guibert, archevêque de Paris, vient d'adresser aux aumôniers des hôpitaux des instructions pour leur conduite à l'égard des malades, en présence des récentes mesures prises par M. le préfet de la Seine. On verra, en lisant, avec quel soin scrupuleux l'éminent prélat s'est attaché à écarter toute cause ou tout prétexte de conflit entre l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique, et combien il a tenu à éloigner des ministres de la religion tout reproche d'obsession ou de pression morale sur l'esprit des malades, reproche que les feuilles anti-religieuses n'oublient jamais d'adresser aux aumôniers, lorsqu'un agonisant, se rendant aux exhortations de ces prêtres dévoués, leur demande les suprêmes secours de la religion.

Voici la lettre du cardinal Guibert :

Paris, 21 septembre 1879.

Monsieur l'aumônier,

Le zèle actif et prudent que vous et vos collègues déployez dans les hôpitaux de Paris a de tout temps mérité les éloges des deux autorités ecclésiastique et civile. Des mesures administratives, que je n'ai connues que par la voie de la presse, prises

récemment, ayant produit une certaine émotion dans le public, je crois utile de vous donner quelques avis sur la conduite à tenir dans vos saintes fonctions.

Les malades, comme les pauvres, forment aux yeux de la foi chrétienne une de ces classes privilégiées auxquelles Notre-Seigneur veut que nous réservions les préférences de notre charité. Le divin Maître place la visite des malades parmi les œuvres de miséricorde qui ouvrent la porte du ciel et qui feront, au dernier jour, le sujet de la confiance des élus.

Les soins spirituels qu'un aumônier d'hôpital doit à ses malades font partie du ministère pastoral. L'hôpital est une paroisse d'infirmes, le prêtre qui le dessert a vraiment charge d'âmes.

De là, pour vous, des devoirs étroits qui tiennent à la justice. Vous devez aux malades qui les demandent les sacrements de l'Église; vous devez à tous la sollicitude commune dont l'obligation s'impose aux pasteurs.

La conséquence de ce devoir essentiel est la nécessité de visiter tous les malades qui arrivent à l'hôpital : le pasteur doit connaître ses brebis. Cette première visite vous fera discerner les dispositions de ceux avec qui vous entrez en rapport. S'ils ont conservé les croyances et les habitudes chrétiennes, vous vous mettrez à leur service pour les actes de religion qu'ils voudront accomplir.

S'ils ont perdu de vue les vérités de la foi ou négligé les devoirs qu'elle impose, sans doute vous devez les leur rappeler, mais avec douceur et bonté et sans vous départir de la discrétion que commande le respect dû à la conscience de chacun ; car nous savons que les actes religieux n'ont de prix devant Dieu qu'autant qu'ils sont spontanés et volontaires. Et si plus tard, comme il arrive souvent, les salutaires réflexions que suggère l'épreuve de la maladie changent les dispositions de ceux qui n'avaient pas répondu à vos premières avances, vous vous tiendrez prêt à leur offrir les consolations de votre ministère.

L'accomplissement de ce devoir de justice ne vous fera pas oublier les inspirations de la charité. Quand le prêtre ne serait pas le dispensateur des sacrements et le ministre du pardon divin, sa mission serait grande encore auprès de ceux qui souffrent; il resterait l'ange de la consolation et le messager de l'espérance. La doctrine qu'il annonce est pleine des bénédictions

que Dieu a répandues sur la pauvreté et la douleur, pleine des promesses qu'il a faites à ceux qui pleurent.

Le crucifix que le prêtre porte entre ses mains est le livre vivant où tant d'âmes désespérées ont retrouvé le secret du courage. Que de fois les paroles de cet ami inconnu qui vient s'asseoir, au nom de Jésus-Christ, près du chevet de la souffrance, ont ramené la paix dans un cœur où débordait l'amertume! Que de fois le corps lui-même a ressenti les effets du calme rendu à l'âme! Nul ne peut contester l'influence du moral sur le rétablissement de la santé; dès lors, comment ne pas reconnaître pour bienfaisante l'intervention de la plus haute influence morale qui soit dans le monde?

Dans l'exercice d'une mission aussi élevée, vous n'avez pas à craindre, monsieur l'aumônier, d'être entravé par ceux qui président à l'administration temporelle des hôpitaux; ils ont trop l'intelligence des besoins des malades pour se priver du concours dévoué que vous leur apportez.

Si quelques-uns de ces fonctionnaires n'avaient pas le bonheur de partager notre foi et nos espérances, ils comprendraient que leurs actes publics doivent demeurer indépendants des opinions qui peuvent gouverner aujourd'hui leur vie privée, mais qui ne suffisent pas toujours à rassurer jusqu'au bout ceux qui les professent. Qui sait si, quand viendra l'heure suprême, ils ne sentiront pas à leur tour le besoin de chercher plus haut la force et la paix? Quoi qu'il en soit, leur devoir actuel envers les malades est de leur procurer toutes les consolations; leur devoir envers vous, de respecter la liberté de votre ministère.

Ce ministère est institué par Dieu et réglé par l'Église. C'est la loi religieuse qui a déterminé l'étendue des obligations qu'impose la charge des âmes. S'il y a des points de contact entre le ministère spirituel et l'administration civile, ces points doivent être réglés par un accord, toujours facile, entre les deux autorités. Dans ces vastes établissements où la science et la charité rivalisent de soins pour soulager la souffrance, le médecin, quand il exerce son art, ne relève que de son savoir et de sa conscience. Vous êtes le médecin spirituel, et vous n'avez pas droit à une moindre indépendance. Vous saurez d'ailleurs, j'en suis convaincu, allier l'exercice de cette sainte liberté à la prudence, au respect des règlements d'ordre purement matériel, à une délicate réserve à l'égard des malades qui ne sembleraient pas accueillir volontiers votre ministère.

Par là, monsieur l'aumônier, vous entretiendrez de bons rapports avec tous ceux dont vous partagez la sollicitude, et vous ferez aimer et bénir la religion, dont vous serez auprès des pauvres malades le digne représentant.

Recevez, monsieur l'aumônier, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

† J.-HIPP. cardinal GUIBERT,
Archevêque de Paris.

Sur cette lettre si sage, si modérée, si vraiment pastorale du vénérable archevêque, voici quelques-unes des réflexions du journal de M. Gambetta, la *République française*, qui trouve exorbitant que le cardinal ose compter sur les fonctionnaires civils de l'Assistance publique :

Mais d'où vient à monseigneur l'espoir que les ordres de M. Hérold ne seront pas exécutés? Il a tort de le laisser voir. En montrant dans sa lettre à quel point il se croit sûr de la complicité des fonctionnaires civils de l'Assistance publique, il rappelle à qui de droit que certaines réformes restent à l'état de lettre morte si elles ne sont précédées ou tout au moins suivies de la réforme du personnel. *Ici, il la faut radicale, totale.*

En deux mots, il faut que les instructions de M. Hérold soient suivies dans un sens athée, sinon, gare aux fonctionnaires! Quant aux malades, qu'ils meurent sans l'assistance du prêtre ; c'est le vœu de ces grands prôneurs de liberté de conscience, c'est la volonté de *leur* république.

DEVOIR DU CLERGÉ

DANS LES CIRCONSTANCES PRÉSENTES

Instruction synodale du cardinal Régnier, archevêque de Cambrai.

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

II

Si notre ministère rencontre des préventions haineuses, des contradictions ardentes, des oppositions attentatoires à sa légi-

time liberté, il nous offre néanmoins de grandes consolations et d'heureuses espérances.

En notre diocèse, comme dans le reste de la France, la propagande irréligieuse a été d'une incessante activité. Les mauvais journaux — et ceux qui se publient dans plusieurs de nos villes, et ceux qui viennent du dehors, — ont continué leur œuvre d'empoisonnement moral dans les innombrables cabarets du département, dans nos agglomérations ouvrières et nos populations agricoles. Les blasphèmes les plus impies, les provocations les plus outrageuses à la haine de l'Église et des prêtres, provocations qui ne sont pas toujours restées sans effet, ont circulé, tous les jours et partout, avec la plus entière liberté.

Malgré ces moyens de perversion, dont il semble que le dégoût public commence à faire justice, nous avons pu constater, cette année, quelques progrès dans nos œuvres catholiques et dans la pratique de la religion.

Le devoir pascal a été rempli par un plus grand nombre de fidèles; la pieuse solennité des adorations paroissiales a été généralement célébrée avec plus d'empressement et d'édification; le jubilé aussi a produit d'heureux fruits. Les instructions qui ont préparé les fidèles à cette grâce extraordinaire ont été religieusement suivies. Ceux de nos ordres réguliers qui exercent le ministère de la prédication ont droit à tous nos remerciements, pour le concours admirablement dévoué qu'ils ont prêté, en cette circonstance, aux zélés pasteurs de nos paroisses. Nous pouvons leur rendre, comme saint Paul aux Corinthiens, le témoignage que leur bonne volonté a égalé leurs forces et les a même surpassées. *Secundum virtutem et supra virtutem voluntarii fuerunt.* (II. Cor. VIII, 3.) Nos différentes maisons de jésuites, de dominicains, de récollets, de rédemptoristes, de lazaristes, de maristes, de Pères de la compagnie de Marie, ont mis à la disposition de MM. les curés tout leur personnel valide, et n'ont éprouvé qu'un regret, celui de ne pouvoir répondre à toutes les demandes qui leur étaient faites.

La liberté de nos solennités religieuses a pu être menacée; mais elle n'a été entravée et restreinte que sur un point de ce vaste et populeux département.

En ce qui concerne la religion, nos administrations communales se sont presque partout montrées justes et bienveillantes. Si quelques-unes sont indifférentes, très peu sont hostiles.

Dans une population de plus d'un million et demi d'habitants, à peine y a-t-il eu dans l'année quelques enterrements solidaires. Les malheureux qui ont donné ces scandales n'ont fait que s'infliger à eux-mêmes la peine portée contre eux par nos lois canoniques, et cette impiété affectée a été flétrie par une réprobation générale. — Il y a sous ce rapport progrès en notre faveur: nous ne serons plus attristés, comme nous l'avons été en d'autres temps, par l'introduction officielle et violente dans nos églises de cadavres d'apostats.

Les visites pastorales, pour lesquelles nous a remplacé avec une filiale affection notre cher dévoué auxiliaire, Mgr l'évêque de Lydda, ont été accueillies partout avec autant ou plus de respect et de piété que les années précédentes. Les dispositions des enfants, qui ont été présentés par milliers pour la confirmation, n'ont rien laissé à désirer.

Un grand nombre d'églises ont été bâties splendidement ou convenablement restaurées. La solennelle consécration de plusieurs d'entre elles a été pour les populations qui les avaient bâties, le sujet d'une joie universelle et l'occasion des plus religieuses et des plus éclatantes démonstrations.

Voilà, messieurs et chers coopérateurs, les consolations qui ont été données à notre ministère dans un passé récent: quelles sont les espérances qu'il nous est permis de concevoir pour l'avenir ?

Nous ne parlerons pas ici de l'union parfaite qui règne entre vous et que rien n'altérera, de votre régularité qui continuera d'être grandement édifiante, de votre zèle qu'aucun travail ne lassera; mais nous devons vous dire un mot des jeunes clercs qui seront appelés d'abord à vous seconder, plus tard à vous remplacer.

Les vocations ecclésiastiques sont plus nombreuses que jamais dans notre diocèse. L'esprit de tous nos séminaires est excellent; la piété y règne; les études sont fortes et bien dirigées.

Nous soutiendrons, avec l'aide de Dieu, la lutte engagée contre notre enseignement catholique à tous ses degrés.

Notre Université réalise les espérances que nous a fait concevoir sa providentielle fondation. Ses professeurs et ses étudiants resteront unis, confiants et fermes, en attendant justice et liberté complètes.

Quant à nos nombreux établissements d'instruction secondaire, malgré de puissantes pressions exercées à leur détriment, leur

prospérité a toujours été croissante. Les succès qu'ils obtiennent aux examens subis devant les facultés de l'État attestent que, sous aucun rapport, ils n'ont à craindre la comparaison avec les établissements rivaux qui sont le plus puissamment favorisés.

Le maintien de ces asiles de la foi, des études chrétiennes et des mœurs, est pour nous un devoir de conscience; devoir que nous aideront à remplir la confiance des familles et le concours persévérant des prêtres d'élite qui sont chargés de cette œuvre capitale de l'éducation catholique des jeunes gens.

Nos écoles primaires *congréganistes* ont pu être inquiètes; mais sauf un très petit nombre d'exceptions, elles ont continué en paix leur modeste et utile fonctionnement. Il y a eu même quelque augmentation dans leur nombre. La direction de nos écoles laïques est, à notre grande satisfaction, restée religieuse presque partout. Que Dieu les maintienne dans cet esprit sans lequel elles perdraient leur dignité et cesseraient d'être vraiment utiles !

III

Ce ministère que Dieu a visiblement protégé, messieurs et chers coopérateurs, dans quelles dispositions devrons-nous l'exercer ?

Avant tout, nous éviterons toute préoccupation inquiète au sujet de l'avenir. Nous réciterons, avec une foi plus vive et une confiance plus ferme que jamais, ces paroles d'un psaume qui fait partie obligée de notre prière de chaque jour : « Celui qui « demeure sous l'assistance du Très-Haut, se reposera sous la « protection du Dieu du ciel. Il dira au Seigneur: Vous êtes « mon défenseur et mon refuge. Le Seigneur est mon Dieu et « j'espérerai en lui. » (Ps. LXXXII, 1.)

En présence des excitations devenues meurtrières de la presse antichrétienne contre le clergé, nous nous rappellerons les paroles fortifiantes qu'adressait saint Pierre aux premiers fidèles, et qui resteront spécialement applicables aux prêtres dans toute la suite des temps: « Ne vous étonnez pas, mes très « chers frères, des épreuves que vous avez à subir, comme si « quelque chose d'extraordinaire vous arrivait. Vous êtes « bienheureux, si vous souffrez les injures et des diffamations « pour le nom de Jésus-Christ, parce que l'honneur, la gloire, « la vertu de Dieu et son esprit reposent sur vous. » (I. Pet. IV, 22.)

Le temps actuel est dur, sans doute, et menaçant pour la religion ; mais nous avons vu, dans le cours de ce siècle même, des jours plus mauvais.

Sous le premier empire, toute insulte à notre culte ou à nos personnes eût été sévèrement réprimée ; mais, sous cette puissante protection, aucune liberté réelle ne nous était laissée. Les missions paroissiales étaient défendues, les prêtres ne pouvaient se réunir pour assister ensemble à de pieuses retraites, les écoles ecclésiastiques étaient condamnées à subir l'enseignement des lycées, les Sulpiciens étaient expulsés des grands séminaires, le Pape était prisonnier à Fontainebleau. L'homme qui était alors le maître de presque toute l'Europe convoquait un concile national, dans un but schismatique, et jetait en prison les évêques qui lui opposaient une plus énergique résistance.

En 1830, l'indifférence en matière de religion était dominante. Dans les classes qu'on appelle dirigeantes, pour les philosophes, les littérateurs et les savants, les questions religieuses étaient l'objet d'un dédain général et profond ; on regardait l'action du sacerdoce catholique comme épuisée et réduite à néant ; on annonçait comme imminentes *les funérailles d'un grand culte*, c'est-à-dire la fin de l'Église catholique.

Nous n'en sommes plus là, messieurs et chers coopérateurs. Aujourd'hui les questions religieuses priment toutes les autres, notre active vitalité étonne et irrite nos ennemis, nos progrès leur font peur, et, à leur point de vue, l'influence que nous avons reconquise est devenue un péril social.

Mieux vaut la guerre actuelle que la dédaigneuse et morte indifférence d'autrefois.

Dans la mesure de liberté qui nous sera laissée, nous exercerons notre ministère pastoral très prudemment, mais imperturbablement.

Lorsqu'il s'agira de rapports sociaux, nous réglerons notre conduite sur l'enseignement de l'Évangile. Nous vivrons en paix, autant qu'il sera en nous, avec toutes sortes de personnes ; nous ne rendrons à qui que ce soit injure pour injure, ni malédiction pour malédiction. Nous n'oublierons pas que si nous nous bornions à saluer nos frères, nous ne ferions que ce que font les païens eux-mêmes. (Math. V. 46-47.)

Mais aucune considération humaine ne devra nous arrêter quand il s'agira du salut des âmes confiées à notre sollicitude et placées sous notre garde.

Que chacun de vous donc, messieurs et chers coopérateurs, s'applique à lui-même les instantes recommandations que le grand Apôtre adressait à son disciple Timothée : *Tu vero vigila, in omnibus labora, opus fac evangelistæ, ministerium tuum imple.* (II Tim. v, 5.)

Tu vero vigila. Veillez sur vos paroisses et sur vos cantons ; veillez sur vos écoles surtout. Vous avez à remplir, en ce qui concerne l'éducation chrétienne des enfants, une mission dont on pourra bien entraver l'exercice, mais qu'aucune administration séculière ne pourra vous enlever. Veillez sur vos réunions dominicales de jeunes filles, sur vos patronages de jeunes gens, sur vos cercles catholiques d'ouvriers, pour y maintenir la régularité, la décence, l'esprit chrétien, la charité fraternelle.

Ces moyens de préservation religieuse sont absolument nécessaires dans les temps actuels ; ne négligez aucun soin, ne craignez aucun sacrifice pour les créer là où ils n'existent pas encore, pour les soutenir et les développer là où ils sont heureusement établis.

In omnibus labora. Supportez courageusement les fatigues attachées à vos fonctions pastorales. Que les malades et les pauvres soient toujours l'objet de vos sollicitudes les plus tendres et les plus empressées. On peut appliquer au curé de chaque paroisse ces paroles du psalmiste : *Tibi derelictus est pauper, orphano tu eris adjutor.* (Ps. IX, 38.)

On pourra bien vous exclure des assemblées où se traitent leurs intérêts temporels, mais on ne pourra vous enlever la délégation que vous avez reçue du Ciel à l'effet de soulager leurs souffrances.

Opus fac evangelistæ. Cette obligation de prêcher la parole de Dieu, vous la remplirez personnellement par vos catéchismes et vos prônes ; pour vos retraites et vos missions paroissiales vous pourrez toujours compter sur le concours si dévoué, si affectueux que vous ont prêté jusqu'ici, conjointement avec nos prêtres auxiliaires, les divers ordres religieux que notre diocèse est heureux de posséder.

Par qui que ce soit qu'elle soit occupée, la chaire ne fera jamais rien entendre en dehors de l'enseignement le plus strictement évangélique. Elle restera absolument étrangère à toutes les affaires de ce monde, à tous les actes des administrations séculières, et surtout à tout ce qui tiendrait de

près ou de loin aux questions politiques. Nos statuts diocésains sont formels à cet égard, et nous en recommandons la plus exacte observation.

Ministerium tuum imple. C'est par cette dernière recommandation du grand Apôtre que nous terminerons cet entretien, messieurs et chers coopérateurs. Ce ministère, que vous n'avez point cessé d'honorer par une vie vraiment sacerdotale, continuez d'en remplir les devoirs en tout et envers tous. Vous rencontrerez dans son accomplissement des contradictions et des difficultés, il faut vous y attendre; mais si elles peuvent parfois vous contrister, elles ne devront jamais, quoi qu'il arrive, vous décourager ni surtout vous aigrir. Au zèle vous unirez toujours la patience... *Patientia enim vobis necessaria est ut voluntatem Dei facientes reportetis promissionem.* (Heb. x, 36.)

LES CONSEILS DE FABRIQUE

Après avoir chassé le prêtre de l'école, de l'armée, de l'hospice et de l'hôpital, etc., le besoin se fait sentir de le chasser même de son église, ou au moins, en attendant, des conseils où sa présence est le plus impérieusement nécessaire. M. Labuze, député, prétend satisfaire ce besoin par une proposition de loi qui a pour objet la modification des articles 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 18, 19 et 104 du décret du 30 décembre 1809, relatif à l'organisation des conseils de fabrique. Le but que se propose M. Labuze est celui-ci, à ce qu'il dit :

On le voit, la loi que nous avons l'honneur de vous soumettre, les modifications qu'elle introduit dans la législation actuelle, nous ont été inspirées par ce sentiment unique : mettre les départements et les communes en mesure de surveiller leurs intérêts d'une façon directe et pratique, éviter qu'ils puissent être compromis par un conseil irresponsable, et pouvant aisément se laisser entraîner à des dépenses d'une utilité contestable, alors qu'il sait que le soin de combler son déficit annuel et celui de faire face aux dépenses nécessaires, est une obligation de la commune.

Ce n'est point une loi de combat, nous ne donnons aux communes rien qui ne leur soit nettement attribué par les lois antérieures, nous laissons persister pour elles l'obligation de parer aux dépenses nécessitées par la célébration du culte ; mais nous pensons que les conseils de fabrique, procédant ainsi directement du choix du conseil communal, auront à cœur les intérêts de la commune, et qu'ils sauront éviter, par une rigoureuse surveillance des établissements destinés au culte, les dépenses de grosses réparations que pourrait souvent prévenir un entretien régulier.

Pour juger la proposition de M. Labuze, qui a toute chance d'être adoptée, au moins par la Chambre des députés, il suffit de jeter un coup d'œil sur le tableau que lui-même a dressé pour montrer les modifications qu'il apporte au décret du 30 décembre 1809.

Rédaction actuelle	*Rédaction nouvelle*
Art. 3. — Dans les paroisses où la population sera de 5,000 âmes ou au-dessus, le conseil sera composé de neuf conseillers de fabrique.	Art. 3. — Dans les paroisses où la population sera de 5,000 âmes ou au-dessus, le conseil sera composé de neuf conseillers de fabrique.
Dans toutes les autres paroisses, il devra l'être de cinq ; ils seront pris parmi les notables, *ils devront être catholiques* et domiciliés dans la paroisse.	Dans toutes les autres paroisses, il devra l'être de cinq ; ils seront pris parmi les citoyens domiciliés dans la paroisse.
Art. 4. — De plus, seront de droit membres du conseil :	Art. 4. — De plus, seront de droit membres du conseil :
1° Le curé ou desservant, *qui y aura la première place* et pourra s'y faire remplacer par un de ses vicaires ;	1° Le maire du chef-lieu de la cure ou succursale ; il pourra s'y faire remplacer par l'un de ses adjoints ou déléguer extraordinairement un membre du conseil municipal ;
2° Le maire de la commune du chef-lieu de la cure ou succursale ; il pourra s'y faire remplacer par l'un de ses adjoints. *Si le maire n'est pas catholique*, il devra se substituer un adjoint qui le soit, ou, à défaut, un membre du conseil municipal, catholique.	2° Le curé ou desservant ; il pourra s'y faire remplacer par l'un de ses vicaires.
Le maire sera placé à la gauche, et le curé ou desservant à la droite du président.	
Art. 6. — Dans les paroisses ou succursales dans lesquelles le conseil de fabrique sera com-	Art. 6. — Dans toutes les paroisses ou succursales, les membres du conseil de fabrique

posé de neuf membres, non compris les membres de droit, cinq des conseillers seront, *pour la première fois, à la nomination de l'évêque* et quatre à celle du préfet.

Dans celles où il ne sera composé que de cinq membres, l'*évêque en nommera trois* et le préfet deux. Ils entreront en fonction le premier dimanche du mois d'avril prochain.

Art. 7. — Le conseil de fabrique se renouvellera partiellement tous les trois ans, savoir: à l'expiration des trois premières années, dans les paroisses où il est composé de neuf membres sans y comprendre les membres de droit, par la sortie de cinq membres qui, pour la première fois, seront désignés par le sort, et des quatre plus anciens après les six ans révolus; pour les fabriques dont le conseil est composé de cinq membres, non compris les membres de droit, par la sortie de trois membres désignés par la voie du sort, après les trois premières années et des deux autres après les six ans révolus. Dans la suite, ce seront toujours les plus anciens en exercice qui devront sortir.

Art. 8. — Les conseillers qui devront remplacer les membres sortant seront élus par les membres restants. Lorsque le renouvellement ne sera pas fait à l'époque fixée, l'*évêque ordonnera qu'il y soit procédé dans le délai d'un mois. Passé lequel délai, il nommera lui-même*, et pour cette fois seulement. Les membres sortants pourront être réélus.

Art. 9. — Le conseil nommera au scrutin son secrétaire et son président; ils seront renouvelés le premier dimanche d'avril de chaque année et pourront être réélus. Le président aura, en cas de partage, voix prépondérante. Le conseil ne pourra délibérer que lorsqu'il y aura plus de la moitié des membres

seront nommés par le conseil municipal. L'élection se fera au scrutin de liste et à la majorité absolue des voix. Au deuxième tour de scrutin, la majorité relative sera suffisante. En cas de partage des voix, il sera procédé à un troisième tour de scrutin; si le résultat obtenu est le même, le plus âgé des candidats sera déclaré élu.

Art. 7. — Les membres du conseil de fabrique seront nommés pour trois ans. En cas de décès de l'un des membres, il sera procédé à son remplacement dans le délai d'un mois, et dans les formes prescrites par l'article 6; ses pouvoirs prendront fin au prochain renouvellement du conseil.

Art. 8. — Il sera procédé au renouvellement intégral du conseil dans les formes prescrites par l'article 6. Les membres sortants pourront être réélus.

Art. 9. — *Le maire est président de droit.* Le conseil nommera au scrutin secret son secrétaire, qui sera renouvelé le premier dimanche d'avril de chaque année et pourra être réélu. Le président aura, en cas de partage, voix prépondérante. Le conseil ne pourra délibérer que lorsqu'il y aura plus de la

présents à l'assemblée, et tous les membres présents signeront la délibération, qui sera arrêtée à la pluralité des voix.	moitié des membres présents à l'assemblée, et tous les membres présents signeront la délibération qui sera arrêtée à la pluralité des voix.
Art. 10. — Le conseil s'assemblera le premier dimanche des mois d'avril, de juillet, d'octobre et de janvier, à l'issue de la grand'messe ou des vêpres, dans l'église, dans un lieu attenant à l'église ou dans le presbytère. L'avertissement de chacune de ses séances sera publié le dimanche précédent au prône de la grand'messe. Le conseil pourra de plus s'assembler extraordinairement, *sur l'autorisation de l'évêque* ou du préfet, lorsque l'urgence des affaires ou de quelques dépenses imprévues l'exigera.	Art. 10. — Le conseil s'assemblera le premier dimanche des mois d'avril, de juillet, d'octobre et de janvier. Le président adressera à chacun des membres du conseil une convocation écrite, indiquant l'heure et le lieu de la réunion. Le conseil pourra de plus s'assembler extraordinairement, sur l'autorisation du préfet, lorsque l'urgence des affaires ou de quelques dépenses imprévues l'exigera.
Art. 13. — Le bureau des marguilliers se composera : 1° Du curé ou desservant de la paroisse ou succursale, et en sera membre perpétuel et de droit; 2° De trois membres du conseil de fabrique. *Le curé ou desservant aura la première place* et pourra se faire remplacer par un de ses vicaires.	Art. 13. — Le bureau des marguilliers se composera : 1° *Du maire président*, 2° Du curé ou desservant de la paroisse ou succursale; 3° De deux membres du conseil de fabrique.
Art. 18. — Lorsque l'élection ne sera pas faite à l'époque fixée, il y sera pourvu *par l'évêque.*	Art. 18. — Lorsque l'élection ne sera pas faite à l'époque fixée, il y sera pourvu *par le préfet*, sur l'avis du maire président.
Art. 19.— Ils nommeront entre eux un président, un secrétaire et un trésorier.	Art. 19. — Ils nommeront entre eux un secrétaire et un trésorier.
Art. 104. — Les fabriques des églises métropolitaines et cathédrales continueront à être composées et administrées *conformément aux règlements épiscopaux* qui ont été réglés par nous.	Art. 104. — Les fabriques des églises métropolitaines et cathédrales seront composées du *président du conseil général, président*, de l'évêque et de neuf membres nommés par le conseil général. Ils seront pris parmi les citoyens domiciliés dans le département. Cette nomination sera faite suivant les formes prescrites par l'article 6. La durée des pouvoirs des conseillers élus sera de trois ans; au terme de ce délai, il sera procédé par le conseil général au renouvellement intégral du conseil de fabrique.

Art. 2. — Disposition transitoire. — Dans le délai de six mois, il sera procédé au renouvellement des conseils de fabrique, conformément aux dispositions de la présente loi.

Ainsi l'autorité ecclésiastique est partout remplacée par l'élément civil; le curé est subordonné au maire, l'évêque au président du conseil général, etc. C'est le civil substitué au religieux dans ces conseils dont l'objet est essentiellement religieux.

LE PROTESTANTISME A GENÈVE (1)

Dans le commencement de cette année, un concours doctrinal avait été ouvert, à Genève, sur l'éternelle question de la séparation de l'Église et de l'État. Parmi les travaux présentés, l'un, qui a été couronné, vient de recevoir les honneurs de l'impression. L'auteur se déclare membre de l'Église nationale protestante et se signe L. Wuarin. C'est, si nous ne nous trompons, un jeune ministre. Or, il se prononce nettement pour la séparation, et, en vue de sa thèse, il est amené à faire un examen assez complet de l'état du protestantisme doctrinal et pratique à Genève. Il ne sera pas sans intérêt de relever quelques-unes de ses constatations. Sans nous préoccuper de la conclusion voulue par M. le ministre, nous trouvons, dans sa brochure, une appréciation autorisée de la valeur religieuse du protestantisme. Car on peut, sans grande injustice, appliquer à celui-ci tout ce qu'il avoue au sujet de l'*Église nationale protestante* qui en est la représentation principale. On doit, d'ailleurs, présumer que le jugement de M. Wuarin reflète assez exactement la pensée des esprits réfléchis dans la société protestante, et les impressions des hommes au milieu desquels il vit. Il n'apprendra donc rien que chacun ne sache ou ne sente; mais l'expression qu'il y met ne laisse pas que de causer de la surprise. On se demande instinctivement, en lisant ces pages, comment des âmes chrétiennes, comment des hommes

(1) Extrait du *Courrier de Genève*. Cet article complètera heureusement celui qui nous avons dernièrement publié sous ce titre : *Le catholicisme à Genève* (page 639 du tome précédent).

qui ont quelque logique dans l'esprit ne s'enfuient pas d'un établissement qui croule ainsi de toutes parts. Mais il faut arriver aux citations :

« L'Église nationale protestante de Genève, à l'heure qu'il est, dit le mémoire couronné, n'est plus une Église. En voulez-la preuve manifeste ? Mettez ensemble vingt de ces pasteurs, pris au hasard dans les rangs de son clergé : ils réussiront si peu à s'entendre sur la seule chose qui, toutes les autres les séparant, devrait du moins les unir, sur la nature de la foi et sur l'essence de la piété, qu'il est extrêmement douteux qu'ils trouvent moyen de s'édifier en commun par la parole et par la prière.

« Un tel désarroi était inévitable dans une église qui ne demande plus à ses conducteurs spirituels d'autre qualification qu'un diplôme attestant qu'ils ont subi des examens satisfaisants sur les diverses branches de l'enseignement théologique.

« Toute société distincte doit reposer sur une base ; l'Église nationale de Genève n'en a d'autre que celle qui consiste à n'en point avoir. Quand on dit qu'elle repose sur le libre examen, on se paye de mots, car le libre examen n'est ni une doctrine ni une foi, c'est une méthode, en vertu de laquelle on peut arriver aux convictions les plus opposées et aux affirmations les plus contradictoires. Imaginez, par exemple, une société politique reposant sur le libre examen, et cherchez à vous représenter ses divers membres, les uns monarchistes, les autres républicains modérés, les autres socialistes, se figurant qu'ils vont unir leurs efforts pour travailler ensemble au bien de la patrie ; un club de ce genre n'a jamais existé et n'existera jamais. »

On n'ignore pas que Bossuet a collecté trois ou quatre volumes des *variations* doctrinales que le *libre examen* avait enfantées déjà de son temps. Ce que le protestantisme se montre aujourd'hui, il l'a donc été dès son principe : un agrégat de confusions et de contradictions religieuses et morales. Quel autre fruit pourrait produire le libre examen ? Ne remplace-t-il pas la sincérité des révélations de Dieu par les lubies du cerveau de l'homme, et par les bas appétits de ses passions ?

M. le ministre insiste sur ce qu'il y a de purement factice et conventionnel dans l'agencement extérieur du protestantisme ;

« On parle, dit-il, de la grande unité du protestantisme genevois, retenu en un seul faisceau par les cadres actuels. Nous voudrions bien que l'on nous dît où se trouve cette pré-

tendue unité. L'Église nationale est de fait morcelée en deux églises : elle est traversée par deux courants qui ne se rencontrent pas. Nous avons parlé de la divergence de vues qui règne entre ses pasteurs ; elle reparaît tout naturellement aussi dans le troupeau. Les prédicateurs évangéliques ont leur auditoire, les prédicateurs libéraux le leur. Entre deux, les prédicateurs du « juste milieu » se forment un certain public conquis sur la frontière des deux camps, et qui ne se maintient qu'à la faveur de *certaines réticences regrettables.* » (C'est nous qui soulignons. — *Réd.)*

Pour les membres les plus fervents de la société protestante, la partie principale de la religion est d'aller entendre un prédicateur préféré ; quant à la masse, elle s'exempte même de ce devoir peu onéreux, se contentant d'un rôle de partisans dans les élections. Voici l'observation que fait sur ce point la brochure que nous parcourons :

« Certaines gens veulent encore faire un mérite à l'Église nationale de ce que, en enrôlant tous les citoyens protestants sous son drapeau, en les faisant participer aux élections des pasteurs et à la nomination du Consistoire, elle réagit contre l'indifférence religieuse des masses. C'est là, à nos yeux, une pure illusion, et nous ne calomnierons pas notre institution nationale en affirmant qu'en dehors d'un certain noyau d'hommes qui lui sont sincèrement dévoués et qui vivent de sa vie, on n'en est à Genève ni plus pieux ni plus respectueux des choses religieuses, pour figurer sur un tableau électoral et participer de loin en loin à quelque élection ecclésiastique. »

Plus loin, l'auteur du mémoire signale une situation que tout le monde connaît, mais qui n'en est pas moins désolante : c'est que la foi est ruinée dans le protestantisme par ceux-là mêmes qui ont la mission naturelle de l'entretenir. Ce n'est point assez qu'il y ait diversité de vues, désaccord de doctrines entre les conducteurs du troupeau : il s'est formé parmi les ministres un parti actif et déterminé, qui attaque sur toute la ligne les bases de la révélation. Écoutons M. L. Wuarin, qui sait ce qui se passe dans ces régions :

« L'Église nationale protestante de Genève, c'est là notre profonde conviction, tend à devenir une école d'incrédulité et de scepticisme. Le mot paraîtra peut-être un peu dur, et nous avons hésité à le laisser sous notre plume ; mais force nous a été de l'employer : c'était le seul qui répondît à notre pensée.

« Il s'y enseigne, en effet, deux doctrines très distinctes et qu'il est impossible de confondre: d'un côté, vous entendrez traiter de légende ou de superstition ce qu'on vous présente, de l'autre, comme les vérités fondamentales, nécessaires, sur lesquelles est appelé à reposer tout l'édifice de la foi.

« Un protestant évangélique et un protestant libéral ne conçoivent pas le christianisme de la même manière, cela est reconnu de tous.

« Eh bien, au mépris de ces faits qui ne sauraient être contestés, l'Église va vous dire que la foi protestante est une, que ce qui divise ses membres entre eux n'est que querelle de mots. Et comment le fait-elle? En appelant à se succéder dans ses chaires des hommes qui nient et des hommes qui affirment, comme vous pourriez voir se succéder à la tribune de la Chambre des députés, en France, des orateurs impérialistes, royalistes, républicains de toutes les nuances, et en faisant de cela un principe, un système, le dernier mot du spiritualisme chrétien. Loin de nous de vouloir opprimer les consciences; que chacun adhère aux opinions dont il est pleinement persuadé au fond de son âme: c'est là le seul dogme que nous prétendions imposer. Mais on nous accordera que c'est donner au peuple une déplorable éducation que d'empêcher celui qui a une foi quelconque d'en vivre, de s'y tenir aussi longtemps qu'il le pourra, et que de lui faire essuyer toutes les contradictions, comme s'il ne s'agissait que de l'empêcher de se fixer et de croire. »

On reconnaîtra que la fidélité ne manque pas à cette peinture. Quelques lignes encore pour faire ressortir en plein une anarchie religieuse qui va croissant de jour en jour :

« Mais voici surtout où réside le danger dans la présente organisation du culte protestant à la ville. En voyant se succéder dans les mêmes chaires des pasteurs connus cependant pour être aux antipodes en matière de croyances, en les voyant présider le même culte, prononcer des prières analogues, célébrer avec les mêmes formules la sainte Cène et le baptême, que voulez-vous que pensent les gens sans convictions arrêtées (qui seront toujours le grand nombre dans une institution ouverte à tous), sinon que les termes du langage religieux sont des expressions vagues et flottantes, ne recouvrant que ce qui plaît à chacun de mettre dessous, et que la foi n'a pas d'objet précis.

« On aurait voulu se mettre en devoir d'émousser les convic-

tions, — quelles qu'elles soient du reste, — dans les âmes, et de corrompre jusqu'aux mots qui servent de véhicule à la pensée, que nous doutons qu'on s'y fût mieux pris. »

Et maintenant, ces quelques extraits du mémoire couronné semblent mener à une conclusion inévitable : c'est qu'à Genève, plus qu'ailleurs, le protestantisme est rongé profondément par l'élément dont il s'est le plus glorifié, par le libre examen.

Cette *méthode*, ainsi que la qualifie exactement M. Wuarin, cette méthode, prise absolument, est trompeuse dans toutes les sphères de connaissances ; mais, de plus, dans la religion chrétienne, elle est en formelle opposition avec la première règle de la foi, qui est d'accepter avec docilité l'autorité de Dieu et des mandataires qu'il a établis. C'est pourquoi le protestantisme, qui s'est obstiné à prôner le libre examen, a été piqué mortellement à sa racine. Il est dans l'impossibilité de se présenter comme une religion proprement dite, sans se mettre en contradiction avec son principe. Car la religion suppose l'unité de foi, de dogmes, de morale, de pratiques religieuses ; tandis que le libre examen court immanquablement à toutes les divisions. Aussi, que l'Église soit séparée de l'État, ou qu'elle lui reste unie, cela n'influera pas sensiblement sur l'état des esprits ni sur la décomposition croissante du vieux calvinisme. Puissent les cœurs droits, qui doivent être en grand nombre au sein de cette hérésie, faire plus que gémir d'un tel spectacle ! Qu'ils voient la fausseté de leur point de départ, qu'ils, reconnaissent que Notre-Seigneur Jésus-Christ n'a point voulu ce principe de rationalisme et d'égarements sans fin dans la société chrétienne ; qu'ils aient, enfin, le courage de se tourner vers l'Église catholique, qui donne, seule, la sécurité de la foi et la paix des âmes.

LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

ET LES PROJETS DE M. J. FERRY (1).

La Révolution est essentiellement inconséquente. Ce qu'elle condamne un jour au nom de ses principes les plus

(1) *De la révocation de l'édit de Nantes,* par M. Léon Aubineau. Chez V. Palmé, 1 vol.

sacrés, elle n'hésite pas à l'accomplir quand la fortune livre en ses mains le pouvoir. L'absolutisme de Louis XIV n'est lui-même, en regard des tyrannies dont elle rêve ou tente la réalisation, qu'un régime d'équitable liberté. Et cependant, s'il est un modèle dont la Révolution ait en horreur de reproduire quelques traits, ce doit être le monarque absolu, le roi soleil, qui porta si loin l'enivrement de la puissance et ne reconnut trop souvent d'autre règle que son orgueil royal. Son règne, où la gloire et les revers, les grandeurs et les faiblesses se succèdent tour à tour, a servi de point de mire aux meilleurs soldats du régime nouveau. Ils n'ont rien épargné pour en détruire le prestige, et s'ils ont, dans leurs programmes, condamné la jeunesse française à ne remonter dans l'histoire de son pays guère au-delà de ce règne fameux, leur but manifeste a été de lui offrir, dans un cadre brillant, le portrait prétendu de la monarchie du droit divin. Le pouvoir absolu y donne, d'après eux, la mesure de ce qu'on peut attendre de lui, et, comme il est facile de montrer que la misère du peuple expia trop souvent la gloire du monarque, les générations à venir doivent puiser dans ce tableau détaché d'une immense galerie une haine salutaire contre tout ce qui n'est pas issu de 89. Cependant il ne faudrait pas croire que leur vertueuse colère fût exempte de toute défaillance. Louis XIV trouve encore parfois grâce devant leur complaisante justice. Ils lui pardonnent volontiers ses scandaleuses amours, ils élèvent jusqu'au ciel ses orgueilleuses résistances au Saint-Siège et ses usurpations dans le domaine spirituel réservé au Souverain-Pontife. Le grand crime de son règne n'est même point, pour eux, dans les trop longues guerres qu'il engagea souvent contre la justice et le droit. Il faut le chercher dans un acte presque perdu, au milieu de toute la gloire militaire ou littéraire de ce siècle incomparable, et dans une mesure à laquelle applaudirent les contemporains du grand roi : la révocation de l'édit de Nantes. Voilà le crime devant lequel pâlit toute la gloire de Louis XIV, et « qui rendit sa conversion plus funeste à la France que ses désordres », s'il faut en croire M. H. Mar-

tin. Sur ce thème favori, protestants, libres-penseurs et champions plus ou moins heureux de tolérance et de liberté religieuse, se sont unis dans un concert de touchantes élégies sur la proscription des citoyens les plus vertueux et des sujets les plus fidèles. La science positiviste elle-même s'émeut devant une telle iniquité, et son philosophe apportant dans l'histoire la lumière d'une prétendue casuistique, ose écrire : « La Terreur de 93 est digne d'exécration, mais la révocation de l'édit de Nantes l'est encore plus ; et je dis cela, non parce que, n'étant ni royaliste, ni aristocrate, j'ai peu d'indulgence pour les forfaits aristocratiques ; c'est objectivement, comme s'expriment les Allemands, que je parle ; la première a fait moins de mal que la seconde (1). » Pour motiver ses préférences singulières, M. Littré prétend que Louis XIV fut plus cruel que les proconsuls de la Convention, et la Terreur, de plus courte durée que la Révocation. « Au bout de quelques années, dit-il, elle avait disparu, et ceux qui lui avaient échappé purent rentrer en France et y mourir en paix. » C'est ainsi que l'on écrit la philosophie de l'histoire et que l'on prétend démontrer, au moyen de ses révolutions, que le populaire n'a pas le privilège des sanglantes tragédies et des abominables oppressions. C'est là le triste partage des aristocrates qui ne peuvent vivre sans recourir aux lois d'intolérance et de proscription. Il nous serait facile de démontrer que les démocraties sont loin d'avoir repoussé, comme indigne d'elles, cette arme prétendue des aristocraties royales. L'histoire en main nous pourrions poser, comme une loi sans exceptions, que la tyrannie monte nécessairement avec la démagogie, et qu'un instinct invincible pousse cette dernière à proscrire, quand elle ne tue pas.

Louis XIV, en révoquant l'édit de Nantes, commit, dit-on, le double crime d'intolérance à l'égard du protestantisme et d'injustice envers son peuple, qu'il priva d'immenses ressources et de précieuses industries. Le premier devoir de ceux qui accusent le monarque absolu, devrait

(1) *La philosophie positive*, janvier-février 1879. Casuistique historique, par M. E. Littré.

être au moins de ne pas l'imiter. Or, voilà qu'après deux siècles, en plein règne de la tolérance et de la liberté, au soleil des principes de 89, un ministre de la République rêve une proscription, que nous ne craignons pas d'appeler plus inique et plus désastreuse que la révocation tant de fois reprochée à Louis XIV. M. J. Ferry ne craint pas de révoquer les libertés les plus sacrées, celles de la conscience et celles de la famille, et de ramener la France au régime du monopole et du bon plaisir en fait d'éducation. Il a même des audaces que le monarque absolu ne se croyait pas permises ; car il prétend fonder ainsi l'unité morale de la France, alors qu'il blesse ouvertement et les droits et les vœux de la nation, tandis que Louis XIV n'attaquait qu'une fraction de son peuple, aussi minime qu'elle était turbulente. Si le caprice royal avait un jour rêvé de forcer les millions de catholiques, formant la France du XVII[e] siècle, à se rallier au culte protestant, que professaient quelques centaines de mille réformés, cette tentative ne mériterait, ni au point de vue du bon sens, ni sous le rapport politique, un jugement plus sévère que celui dont on a le droit de frapper les projets du ministre révolutionnaire. Nous poursuivrons ce parallèle, bien imprévu assurément, entre Louis XIV et M. J. Ferry, et nous osons dire que le roi soleil ne paraîtra ni le plus absolu, ni le plus tyrannique, ni surtout le moins soucieux du vrai bien de son pays et de son peuple.

I

Il y a déjà quelques années, un livre fut publié par M. Weiss, et prôné par un académicien, M. Sylvestre de Sacy. Cette *Histoire des réfugiés protestants de France*, née d'une inspiration pleine de partialité, et tissue d'erreurs qui ne permettent pas de supposer la bonne foi, tant elles sont monstrueuses, non seulement mérita les éloges de toute la presse libérale, mais encore valut à son auteur les récompenses académiques. L'Institut en le couronnant découvrit dans ce réquisitoire passionné « l'un des ouvrages les plus savants qui eussent été publiés jusqu'alors sur l'histoire de France. » Tel ne fut pas l'avis de la presse vraiment

catholique, et M. Léon Aubineau se montra, comme toujours, au premier rang parmi les champions de la justice et de la vérité historique. La lutte qu'il soutint alors contre le livre de M. Weiss et contre M. de Sacy, son ardent panégyriste, donna naissance à une série d'articles où les erreurs de l'historien et les éloges du critique se trouvaient victorieusement réfutés. Il ne convenait pas que ces souvenirs des luttes glorieuses demeurassent perdus dans les colonnes d'un journal, où l'on n'a plus guère la pensée d'aller chercher ces échos des polémiques de l'heure et du jour. Trop souvent ce sont de bonnes armes, oubliées dans la poussière ou l'obscurité de quelque antique galerie, dont les amateurs connaissent seuls les richesses secrètes. Leur exposition au grand jour révèle l'habileté, le courage et la force de ceux qui les travaillèrent et s'en servirent victorieusement. On reconnaît bientôt qu'elles peuvent encore fournir la meilleure défense et repousser avec le même succès des attaques, dont la forme peut varier, mais dont le but est toujours de combattre l'Église, ou les pouvoirs qui ne sont pas issus de 89. Telle est la pensée qu'a fait naître en nous la lecture du livre de M. Aubineau. Nous recueillons ces pages comme on recueille les souvenirs des bons combats et les trophées que les vaillants lutteurs ont remportés sur l'ennemi héréditaire. Avec beaucoup d'autres elles composent ce beau monument de courage et de force, auquel, à toutes les heures difficiles, nous avons vu ajouter une pierre par l'un des soldats de cette phalange de l'*Univers* toujours attaquée et toujours intrépide. A côté du chef incomparable, M. Aubineau n'a jamais cessé de se distinguer par une polémique où l'ardeur s'unit toujours aux sérieuses et patientes recherches, et qui porte dans l'inflexibilité de ses principes le caractère d'une inaltérable loyauté. Il nous est donc agréable de remonter avec un si bon guide jusqu'à cette révocation tant de fois reprochée à Louis XIV, et de faire remarquer ensuite avec quelle étonnante impudence la Révolution sait avoir deux poids et deux mesures, pour juger ses adversaires quand ils lui déplaisent, et pour les imiter quand son absolutisme y trouve son compte.

L'acte de Louis XIV peut être considéré dans le principe qui l'inspira, dans les circonstances qui l'accompagnèrent, et dans les conséquences qui le suivirent. S'il faut en croire les historiens aux gages de la Révolution, du protestantisme ou même du libéralisme catholique, le principe de la révocation fut une idée de fanatisme injuste, les circonstances en furent atroces et les conséquences désastreuses. Sans nous porter ici en défenseur absolu de Louis XIV, et, surtout, sans vouloir excuser les excès dont prirent la responsabilité quelques-uns de ses agents, nous croyons pouvoir démontrer avec M. Aubineau que l'exagération de parti a singulièrement défiguré l'acte du grand roi et inventé des désastres et des ruines que la France contemporaine n'avait pas même soupçonnés.

Le principe qui guida Louis XIV dans la révocation de l'Edit de Nantes n'a point paru à tous les historiens digne d'un monarque catholique. Ils lui ont donné pour origine tantôt la religion mal entendue, tantôt la politique. Quelques-uns l'ont attribué à l'influence de Madame de Maintenau, favorite dévote qui, « abusant de l'empire que l'âge et la dévotion lui avaient acquis sur le monarque, aurait tout à coup inspiré à celui-ci une longue et atroce persécution contre une partie de ses sujets. » Il aurait ainsi proscrit et chassé les hérétiques pour expier sur eux les péchés et les scandales de sa jeunesse. C'est ce que prétend Rulhière, affirmant par là même que la politique n'entra pour rien dans le projet du roi, et prétendant démontrer que les rigueurs envers les protestants suivirent les alternatives de la dévotion et des rechutes royales (1). Une pareille supposition touche de bien près à une puérilité historique ; car elle suppose une intelligence moins que médiocre du caractère de Louis XIV et des intrigues de sa politique. Si dans un monarque on peut distinguer le roi et le catholique, une pareille distinction ne semble pas facile, quand il s'agit d'un prince tel que le défenseur des préten-

(1) Rulhière : *Éclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'Édit de Nantes.*

dues libertés de l'Église gallicane. Il fut toujours chrétien, mais trop souvent il voulut être fils aîné de l'Église à sa façon, et le roi absorba le catholique, au point de l'aveugler sur ses devoirs et sur ses droits en face du Saint-Siège. Par conséquent, lorsqu'on se demande s'il révoqua l'édit de Nantes par piété ou par politique, la réponse se complique de l'étrange attitude que prenait alors même le roi de France à l'égard du Souverain-Pontife. Si l'on peut dire en effet que Louis XIV obéissait à sa conscience en essayant de convertir ses sujets égarés, on a le droit aussi de douter qu'une pensée de religion sérieuse inspirât de ramener les protestants dans le sein de l'Église à celui qui se posait en vrai persécuteur d'Innocent XI. Et cependant, lorsqu'on examine avec attention la conduite du roi dans cette grave affaire de la révocation, les ordres qu'il ne cessa de donner à ses agents, et les affirmations réitérées dont il les accompagna toujours, il est impossible de ne pas reconnaître qu'il voulut agir en roi catholique. Il se montra sur ce point fidèle à sa mission royale de donner la vérité à ses sujets. Il eut le désir sincère de rendre à son royaume le trésor précieux de l'unité de foi, parce qu'il en estimait le prix au point de vue loyalement chrétien. Mais l'attitude pleine de réserve que ne cessa de garder Innocent XI, malgré les instances royales pour obtenir de lui une éclatante approbation, peut faire naître des doutes sérieux sur la pureté des intentions de Louis XIV. Quelques historiens ont même cru pouvoir affirmer que le Pape n'approuva jamais le roi. Mais il est facile d'expliquer la réserve d'Innocent XI, sans supposer pour cela qu'il ait désavoué le principe auquel obéissait le monarque dans la révocation des privilèges accordés aux réformés. Louis XIV voulut appliquer en souverain indépendant la pensée qu'il avait conçue dans son âme de catholique. L'orgueil royal l'aveugla au point de lui faire croire qu'il pouvait, dans une question toute religieuse, se passer de l'autorité pontificale. Il voulut convertir ses sujets à sa manière, et n'hésita pas devant des mesures que le Souverain-Pontife ne pouvait approuver, parce qu'elles ne tenaient compte ni des droits de l'Église et des évêques,

ni des règles canoniques aduptées dans le retour des rebelles à l'obéissancc légitime. On était du reste au lendemain de la Déclaration de 1682 ; chaque courrier qui passait les Alpes apportait à Rome la nouvelle de quelque usurpation sur l'autorité du Souverain Pontife ; la règle de foi semblait être à la cour de Versailles, Louis XIV s'érigeait en juge des dogmes et de la discipline, et son dernier souci paraissait être de consulter le Pape dans la question religieuse, qu'il prétendait résoudre seul. Faut-il s'étonner qu'Innocent XI ait longtemps gardé le silence et se soit contenté de suivre avec une légitime anxiété des évènements qu'il pressentait, mais sur lesquels on ne daignait pas le consulter ? Il voyait pourtant, et c'était une consolation pour son âme attristée, des conversions nombreuses et sincères s'opérer en France, et il louait sans réserves les abjurations obtenues par les voies de la douceur. Il ne cessait de redire que le roi était plein de religion et le défendait même contre les insinuations malveillantes, comme lorsqu'il s'écria devant Lando, envoyé de Venise, et devant le cardinal Pio, qui l'entretenait de la conversion des huguenots français : « Le roi très chrétien fait cela, non par politique, mais par piété et par zèle pour le service de Dieu et de la religion. » Christine de Suède lui faisant observer que « lui, Pape, n'avait aucune part dans toutes les conversions ; qu'on l'en écartait pour n'y faire paraître que l'autorité royale ou épiscopale, sans la papale, » Innocent XI répondit que, « bien qu'on ne lui donnât pas la juste part dans l'extirpation de l'hérésie, le moyen de l'avoir selon Dieu était de la louer dans le roi et y contribuer par ses désirs et prières, négligeant son intérêt personnel. »

Lorsque le Pape eut enfin connaissance de l'édit de révocation, il manifesta longuement au duc d'Estrées la joie que lui causait un acte aussi digne du roi très chrétien. Le 13 novembre il signait le bref dans lequel il disait au roi : « Entre toutes les preuves illustres que Votre Majesté a données de sa piété naturelle, il n'en est point de plus éclatante que le zèle vraiment digne du roi très chrétien qui l'a porté à révoquer toutes les ordonnances rendues en

faveur des hérétiques de votre royaume, et à pourvoir, comme elle a fait, par de très sages édits, à la propagation de la foi catholique... » Il renouvelait enfin ses éloges dans le consistoire du 18 mars 1686, que suivirent bientôt les réjouissances publiques et le *Te Deum* solennel. Mais dans le bref comme dans l'allocution consistoriale, le Souverain-Pontife ne loue que ce qu'il y avait de vraiment louable dans le zèle du prince contre l'hérésie. Il ne faudrait donc pas conclure qu'il ait tout approuvé, ni prétendre, comme on l'a fait quelquefois, qu'il ait blâmé l'acte de Louis XIV. Innocent XI a reconnu qu'il partait d'un principe éminemment religieux et digne du monarque catholique. Ses successeurs ne l'ont pas autrement jugé que lui-même. Cent ans après, à la veille de notre révolution, dans le consistoire du 26 septembre 1791, Pie VI, motivant l'abdication du cardinalat de l'indigne Loménie de Brienne, disait : « Il tint une conduite bien différente quand il fut fait premier ministre et élevé sur le siége de Sens ; car ce fut alors qu'abusant de son crédit, sans égard aux avis salutaires de Sa Sainteté elle-même, *il porta un coup sensible à la religion, en faisant rétablir l'édit de Nantes en faveur des protestants.* »

On dira peut-être que si Louis XIV fit preuve de religion, il donna une preuve non moins éclatante d'intolérance. Voilà le scandale du libéralisme, qui ne peut se faire à l'idée d'un royaume catholique dans lequel toutes les sectes n'ont pas droit de cité. Nous ne voulons pas nous étendre ici sur une thèse mille fois débattue, ni commencer une discussion à propos de tolérance. Mais, en laissant de côté le point de vue dogmatique, aujourd'hui suffisamment mis en lumière pour tout catholique sérieux, il nous sera facile de défendre Louis XIV et de montrer, avec M. L. Aubineau, que son intolérance mérite des éloges. Au XVII[e] siècle, on n'avait pas encore eu le singulier bonheur de lire les écrits des philosophes sur le respect que mérite l'erreur. On ne comprenait pas que le vrai et le faux pussent avoir les mêmes droits, et que la charité bien entendue obligeât de laisser les hommes libres de se perdre, quand on pouvait au

moins tenter de les sauver. L'on n'imaginait pas un prince chrétien et indifférent dans son gouvernement à tous les cultes. L'on ne supposait pas que l'État pût se désintéresser des questions religieuses et l'on avait encore la naïveté de croire que, pour sauver un peuple, le souverain devait exercer au besoin une rigoureuse justice contre les empoisonneurs des âmes. On pensait même, avec saint Augustin, que si la persuasion ne suffisait pas à ramener les égarés, la politique, les empereurs et les lois devaient aussi être employés à cet office, et que c'était une grande charité de consacrer ces puissances à tirer les âmes de leurs erreurs. (1) Louis XIV ne faisait donc que son devoir de prince catholique en travaillant à rendre à son royaume l'unité de foi. « Dépassa-t-il les limites du possible, du droit, par conséquent, et de la sagesse ? C'est une question délicate peut-être, dit avec raison M. Aubineau, qui doit être traitée avec beaucoup d'application et de recherches, mais de la solution de laquelle il faut écarter absolument les exagérations et les diatribes huguenotes que l'histoire, les académies et les journalistes ont voulu jusqu'ici écouter uniquement. »

Là où régnait le protestantisme, on était certes bien loin de pratiquer la tolérance, et nous voyons même qu'en plein XIXe siècle, il n'a pas tout à fait corrigé sa tendance naturelle à la domination tyrannique. Que se passait-il en Angleterre, où les protestants du XVIIe siècle reprochèrent si durement à Louis XIV son intolérance ? Après les sanglantes persécutions d'Henri VIII et d'Élisabeth, les catholiques ne purent, même en 1661, obtenir du parlement le rappel des lois pénales et sanguinaires portées contre eux. En 1672, le faible Charles II essaya de rendre un édit de tolérance. Le parlement, toujours fanatique, se souleva pour l'obliger à le révoquer. En 1678 il renchérit sur toutes les exclusions et les pénalités anciennes, et porta le fameux bill du *Test*, qui interdisait toute fonction civile et militaire et le droit de siéger au parlement à quiconque ne prêterait pas au roi le serment de suprématie religieuse.

(1) Lettre 185e de saint Augustin à Boniface sur les Donatistes.

L'on organisa même une sorte de dragonnade contre les covenantaires d'Écosse, et l'on mit à mort en 1680 le vicomte Strafford, pour frapper dans sa personne le *papisme* qui, disait-on, menaçait l'Angleterre. Il faut se souvenir enfin que Jacques II, en 1688, perdit sa couronne pour avoir voulu proclamer la liberté de conscience, et l'on aura le droit de conclure que l'intolérance protestante était mille fois plus sauvage et plus dure que l'absolutisme de Louis XIV.

La Hollande n'était pas plus libérale que l'Angleterre. Là aussi l'exclusion frappait les catholiques, et les privait de l'exercice de leurs droits politiques et de la participation aux emplois publics. L'on pourrait enfin suivre en Allemagne le protestantisme à la trace sanglante qu'il a laissée sur le sol même qui le vit naître. De cette étude on devrait conclure en toute justice que Louis XIV fut encore, dans son siècle, le plus libéral et le plus tolérant de tous les princes à l'égard de ses sujets dissidents. L'on ne peut en effet citer de lui une seule loi qui ordonne contre eux la mort, la prison, l'exil ou l'apostasie forcée, à l'exemple de ce qui se pratiquait en Angleterre et dans les Provinces-Unies.

H. M.

(*La suite au prochain numéro*).

VARIÉTÉS

Conversion du czar Alexandre Ier.

Le comte Xavier Branicki, dans un récent ouvrage intitulé : *Les nationalités slaves*, Lettres au R. P. Gagarin, donne ces détails très intéressants sur la conversion du czar Alexandre Ier :

De tous les souvenirs du comte de Witt, le plus curieux peut-être me révélait un incident très caché de la vie du pacificateur de l'Europe, comme aimait à s'entendre appeler le successeur de Paul. C'est sa résolution, qu'il n'eut pas le temps d'accomplir, d'embrasser la religion catholique : secret qu'ignorent ou affectent d'ignorer tous les historiens de notre

époque, et qui cependant a été pleinement confirmé à ma connaissance par le pape Grégoire XVI.

Élevé dans les idées philosophiques du dix-huitième siècle par le Suisse Laharpe, Alexandre, jusqu'en 1812, était plutôt un incrédule qu'un croyant. Mais, après avoir vu la grande armée de Napoléon se fondre, au milieu des neiges d'un hiver d'une rigueur exceptionnelle, et le Titan du siècle vaincu, non par la stratégie de ses adversaires, mais par des fautes fatales, qu'il semblait devoir commettre moins que tout autre; après être entré triomphalement dans Paris à la tête des rois, comme Agamemnon; après avoir placé la Russie à une hauteur de renommée que rien ne pouvait faire prévoir, Alexandre vit, dans tous ces évènements extraordinaires, la volonté d'une Providence dont les hommes, si grands qu'ils soient, ne sont que les jouets impuissants.

C'est alors que Mme de Krudener prit sur lui une influence décisive. Sous son inspiration se forma la Sainte-Alliance, conclue afin de faire entrer le monde dans une ère de paix permanente, et vaincre en toutes circonstances le génie du mal par le génie du bien. Le mal, c'était naturellement la Révolution terrassée, quoique encore palpitante; le bien, c'était l'autorité absolue, rétablie dans toute sa vigueur par l'indissoluble réunion, toujours et partout, du trône et de l'autel. Étouffer les revendications à la liberté, quelque part qu'elles se produisissent, et maintenir dans leur pouvoir arbitraire les rois oppresseurs (1), tels que Ferdinand d'Espagne et Ferdinand de Naples: voilà la mission que s'attribua la Sainte-Alliance, dont l'ancien élève de Laharpe se fit le champion convaincu, en allant honorer de sa personne les congrès d'Aix-la-Chapelle, de Troppau, de Laybach et de Vérone.

Peu à peu, cependant, une sorte de découragement et de dégoût s'empara de son âme, qui avait autrefois conçu une politique plus généreuse que celle de Metternich, et il douta de l'efficacité des mesures de répression préconisées par cet homme d'État. Le principe d'autorité, qu'il n'abandonna pas pour cela, ne devait pas, pensa-t-il, dépendre des expédients d'une politique incertaine, mais des inspirations d'une foi inébranlable. Logiquement, ses idées se tournèrent au catho-

(1) Nous citons, mais sans approuver ces idées du comte Branicki, pas plus que nous n'approuvons *toute* la politique de la Sainte-Alliance (N. des *Ann. cath*).

licisme. Parmi ses aides de camp généraux, il y avait un Savoyard, nommé Michaud, imbu des livres et des doctrines du comte Joseph de Maistre. Il l'expédia, au moment où il partait lui-même pour son voyage de Taganrog, en mission à Rome, avec une lettre pour le pape Léon XII, où il disait que décidé à embrasser la religion apostolique, il sollicitait de Sa Sainteté l'envoi d'un prêtre, pour recevoir son abjuration des erreurs de Photius. Seulement, comme il ne voulait pas que ce prêtre appartînt à la Société de Jésus, qu'il avait proscrite, il demandait soit un Camaldule, soit un Franciscain.

Léon XII, à la réception du message apporté par Michaud, appela le général des Camaldules, et, après l'avoir instruit de l'importante affaire qu'il s'agissait de mener à bonne fin, lui commanda de se rendre au plus vite en Russie. Mais le moine, théologien et hébraïsant de premier ordre, était doué d'un caractère timide et ami du repos. La longueur du voyage 'effraya et il se jeta aux pieds du Pape, en le suppliant de l'en dispenser. Léon XII consentit, non sans lui commander, sous peine d'excommunication, de garder le plus profond silence sur toute la transaction. Le P. Origli, simple moine des Franciscains, accepta la délicate entreprise qu'avait refusée le général des Camaldules, et allait se mettre en route, avec l'envoyé impérial Michaud, quand leur arriva à Rome la nouvelle que ce n'était plus Alexandre, mais Nicolas, qui occupait le trône de Russie.

Malgré cela, Alexandre, m'a assuré de Witt, *est mort dans la foi romaine*. Au dernier moment, il aurait fait venir le prêtre de la chapelle catholique de Taganrog, auquel il se confessa, et qui lui administra l'Extrême-Onction. Il avait complètement perdu connaissance quand se passa une autre cérémonie religieuse. Un pope, appelé à la hâte par quelques personnes de l'entourage, entra dans la chambre du moribond et accomplit à son tour les rites de la dernière heure.

Voici comment la négociation avec le Vatican, si fatalement avortée, cessa d'être un mystère et m'oblige cette fois de rendre justice à la véracité du comte de Witt, qui, en m'apprenant le but du voyage de Michaud, n'avait rien exagéré, rien ajouté de mensonger.

Le général des Camaldules fut le successeur de Léon XII. Pape lui-même, il était naturellement délié de son serment de simple moine. Dans sa célèbre entrevue avec Nicolas Ier, auquel il reprocha les persécutions de l'Église catholique, il n'hésita

pas à lui montrer la lettre autographe d'Alexandre : émouvante mise en scène, qui rendit confus l'orgueilleux potentat, le réduisit à se taire un moment, puis à balbutier des excuses.

Ces détails, d'une authenticité irrécusable, nous les avons recueillis pendant notre séjour dans la ville éternelle. On peut se demander si Alexandre, devenu catholique, se serait contenté d'une conversion intime et personnelle, uniquement pour calmer les angoisses de son esprit, ou s'il aurait tâché d'imposer sa foi à son peuple, en réunissant les Églises d'Orient et d'Occident. Et dans cette hypothèse, la Russie serait-elle catholique aujourd'hui ?

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Nous disions, il y a huit jours, à propos de la faiblesse des derniers cours, qu'il y avait plutôt un temps d'arrêt, un repos pour respirer qu'une véritable baisse. L'évènement justifiait dès le lendemain cette appréciation: le mouvement de hausse reprenait; la liquidation de fin de mois se fait avec la plus grande facilité, et le mouvement de hausse entraîne les Sociétés de crédit, dont la capitalisation s'accroît chaque jour.

A la Bourse d'hier, le 3 ordinaire, le 3 amortissable, le 4 1/2 et le 5 sont restés respectivement à 83,75, — à 85,75, — à 112,50 et à 118,65. L'Ialien est à 81. Les chemins de fer français accusent une excellente tenue; les chemins étrangers sont stationnaires.

—

Le prix du blé est en hausse aux États-Unis; il reste stationnaire en Belgique et en Allemagne; il est en forte hausse en Angleterre, et la hausse continue en France sur les marchés de province et dans les ports, où les affaires sont très actives.

La cueillette des houblons s'est faite par un temps très favorable, mais le rendement est inférieur à ce qu'on espérait. La récolte des pommes de terre fait craindre un déficit, et les prix sont en hausse. La température est assez favorable à la vigne ; on compte sur d'assez bonnes vendanges dans le Midi, le Centre-Sud et une partie de l'Ouest, mais, en général, l'année sera mauvaise pour la qualité du vin.

A. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

1. **La franc-maçonnerie et les projets Ferry,** par E. d'Avesnes, 22e édition, revue et augmentée ; in-12 de 142 pages; Marseille et Paris, 1879, à l'Imprimerie du *Citoyen* et chez J. Gervais ; — prix : 1 fr. *franco*, 1 f. 20.

Nos lecteurs connaissent déjà cette brochure, dont nous avons donné un extrait dans notre précédent volume. L'auteur l'a considérablement augmentée, et voici que la 22e édition vient de paraître. C'est un magnifique succès ! Ce petit volume offre au triple point de vue politique, social et religieux, un puissant intérêt. Les documents, mis en relief avec une rigoureuse logique et une rare concision de langage, sont d'une authenticité incontestable. Répandons-le donc à profusion ; il contribuera puissamment à la défense des nobles causes de la liberté de l'enseignement et des droits du catholicisme.

—

2. **Faits merveilleux relatifs au Souverain-Pontife Pie IX,** par Férdinando de Martino ; in-12 de 66 pages ; Paris, 1879, à l'Imprimerie-Librairie Saint-Paul, rue de Lille, 51 ; — prix : 75 cent.

Sous le titre que nous venons de transcrire, M. Ferdinando de Martino vient de traduire et de publier pour les catholiques français vingt-huit récits de faits merveilleux obtenus par l'intercession de Pie IX. Ces récits sont extraits du journal le *Cœur de Marie*, de Turin, et forment une collection réellement intéressante. Dans une courte introduction, le lecteur est averti que la direction du journal le *Cœur de Marie* lui demande de n'accorder à ces récits « que la foi historique qu'ils peuvent mériter, et non la foi religieuse à laquelle ils auront droit quand le Saint-Siège aura prononcé. » Cette réserve faite, nous n'hésitons pas à recommander à nos lecteurs les récits émouvants qu'a traduits M. Ferdinando de Martino. Les innombrables admirateurs et amis de la sainte mémoire de Pie IX y trouveront de nouveaux motifs d'espérer qu'avant longtemps, s'il plaît à Dieu et à son Vicaire ici-bas, le monde catholique aura la joie de voir glorifié sur les autels celui que ses grandes vertus et tant d'épreuves magnanimement supportées ont placé si haut dans la tendresse et la vénération de la chrétienté. L'auteur a eu l'excellente idée, et nous l'en félicitons, de publier à la fin de son petit volume la grave et éloquente supplique des évêques de la Vénétie à Sa Sainteté Léon XIII pour la canonisation du Souverain-Pontife Pie IX.

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques*, rue de Vaugirard, 371. — MM. les auteurs et les éditeurs sont priés de faire connaître le prix des ouvrages qu'ils remettent.

DERNIÈRES NOUVELLES

Le feld-maréchal de Manteuffel, gouverneur de l'Alsace-Lorraine, est arrivé à Strasbourg le 1er octobre, et a commencé immédiatement ses fonctions de gouverneur.

— Le général Roberts, qui commande les forces anglaises dirigées contre Caboul, s'est mis en marche le 1er octobre.

— Mgr l'évêque d'Angers, assisté de M. Lucien Brun, sénateur, a ouvert hier, 1er octobre, à Angers, la réunion des jurisconsultes catholiques qui sera close aujourd'hui.

AVIS

Conformément à l'usage suivi par les publications du genre de celle-ci, et accepté par nos Souscripteurs, nous considérerons comme *réabonnés* tous ceux qui ne nous auront pas renvoyé le présent numéro, ou qui ne nous auront pas fait connaître autrement leur intention de ne plus recevoir les *Annales catholiques*.

Plusieurs Abonnés sont encore en retard pour les échéances précédentes ; nous les prions de vouloir bien se mettre en règle le plus tôt possible, soit par le paiement de leur abonnement, soit par une lettre nous informant de l'époque à laquelle ils ont l'intention de l'effectuer.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul. Soussens et Cie 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La question de l'amnistie plénière. — Volte-face de la *République française*. — Embarras du ministère. — L'élection du quartier de Javel. — Le citoyen Humbert et la glorification de la Commune. — Voyage de M. de Bismark à Vienne. — Les élections pour le Landtag. — Succès des catholiques. — Espérances de pacification religieuse.

9 octobre 1879.

M. Waddington, président du conseil des ministres de la République, avait déclaré, au banquet qui lui fut donné à Laon lors de la session du conseil général du département de l'Aisne, que la question de l'amnistie était irrévocablement close, que tout ce que le gouvernement pouvait faire avait été fait et qu'il n'y avait plus à revenir là-dessus. C'était un engagement solennel, et qui, sans aucun doute, exprimait alors la pensée de M. Gambetta, président effectif de la République. Pas d'amnistie plénière, l'amnistie partielle telle qu'elle avait été votée par les Chambres, voilà quel était sur ce point le programme du cabinet.

Mais, depuis, les choses ont changé. Pendant que M. Jules Ferry faisait acclamer son article 7, M. Louis Blanc et M. Blanqui le suivaient presque pas à pas, et prêchant le socialisme et le communisme, se voyaient accueillis avec un indescriptible enthousiasme (c'est un aveu de l'officieuse *Agence Havas*), aux cris de : *Vive l'amnistie plénière!* Les amnistiés partiels arrivaient en même temps, et le même cri les accueillait. Les adversaires de la république opportuniste, les affamés d'aujourd'hui, soulevés contre les repus d'hier, avaient trouvé le mot qui émeut les masses révolutionnaires, et l'opportunisme était fortement menacé.

C'était le moment de résister hardiment; M. Gambetta a trouvé que c'était le moment de se *soumettre* plutôt que de se *démettre*, et c'est pourquoi l'on vient de lire dans son journal

la *République française,* ces mots qui bouleversent en ce moment le ministère et la presse ministérielle :

Nous le répétons, l'amnistie partielle entraîne l'amnistie totale, l'expérience est faite : ce retour des premiers amnistiés est décisif.

L'intérêt de la république est conforme à ce que réclament la justice et l'humanité. Il y a quelques jours, à Lyon, sur la place des Terreaux, M. Jules Ferry proclamait l'union parfaite du parti républicain. Il avait raison ; mais il y a une question, si le gouvernement n'y prenait garde, qui diviserait profondément le parti : c'est la question de l'amnistie. L'élection de Bordeaux doit être une leçon. Il ne faut pas que la même situation se reproduise. *Il faut liquider le passé et que les républicains de toutes nuances soient unis contre les partis monarchiques embrigadés par le cléricalisme.*

Est-ce une signification de congé faite aux ministres, qui se sont tellement engagés dans la question qu'ils ne peuvent se dispenser de se retirer, s'ils succombent en rejetant l'amnistie plénière ? Ou, suivant l'exemple du grand chef, resteront-ils malgré leur défaite, parce que leur retraite montrerait trop peu de stabilité dans le gouvernement républicain ? Voilà tous ces pauvres gens bien embarrassés : ils sentent que la crise approche, et ils n'ont le courage ni de résister à ce qu'ils ont déclaré être un péril pour le pays, ni de s'effacer pour laisser à d'autres les terribles responsabilités du lendemain. M. Gambetta lui-même, qui se dédit avec une magnifique désinvolture, est-il sûr d'avoir opéré sa conversion assez à temps ? Il nous semble que son étoile pâlit considérablement, et qu'il doit de temps en temps tourner les yeux vers les ombrages de Saint-Sébastien. Mais la commune triomphante lui laissera-t-elle le temps de traverser les Pyrénées ?

—

Les deux élections municipales qui ont eu lieu à Paris dimanche dernier, et qui n'ont pas abouti, sont une autre menace pour l'opportunisme. Dans le quartier de Javel (15e arrondissement), l'ancien rédacteur du *Père Duchêne,* le citoyen Humbert, à peine débarqué de la Nouvelle-Calédonie, était présenté aux suffrages des électeurs. Quoique ayant nettement décliné cette candidature, il a obtenu plusieurs centaines de voix, tandis qu'un rédacteur du *Siècle,* soutenu par le gouvernement, n'obtenait pas le nombre de voix suffisant pour être élu. Aussitôt *onze* électeurs écrivent au citoyen Humbert :

Citoyens,

En présence du résultat obtenu au scrutin d'aujourd'hui pour l'élection d'un conseiller municipal dans le quartier de Javel ;

Vu la situation absolument défavorable faite à la campagne entreprise en faveur de l'amnistie plénière, à la suite de la lettre de désistement du citoyen Humbert et des manœuvres de la dernière heure employées par nos adversaires ;

Considérant qu'il est indispensable qu'une candidature personnifiant à un très haut degré l'amnistie pleine et entière soit présentée dans cette circonscription, et que, d'un autre côté, le candidat ayant obtenu le plus de voix ne peut, par son passé et ses attaches, représenter cette cause ;

Les soussignés somment le citoyen A. Humbert de revenir sur sa détermination et d'accepter la lutte sur le terrain de l'amnistie plénière dans le quartier de Javel.

Du moment que *onze* citoyens font une sommation au nom du peuple, il est clair que c'est le peuple qui a parlé, et un bon citoyen ne peut que déférer à la sommation qui lui est faite. M. Humbert a répondu :

Aux citoyeens du quartier de Javel qui ont voté pour l'amnistie plénière.

Citoyen,

Quand vos délégués, dès ma rentrée à Paris, m'ont offert une candidature pour les élections communales, j'ai cru devoir la refuser. Je l'ai fait nettement, hautement, sans hésitation et sans phrases. La veille encore du scrutin, je vous ai adjurés de porter vos voix sur un autre nom que le mien.

Tout semblait alors me faire de cette attitude réservée un devoir impérieux. Je ne voulais ni, en briguant au sortir du bagne l'honneur d'une candidature à Paris, paraître exploiter mes neuf ans de supplice, — ni, en ouvrant une campagne sur le terrain de l'amnistie plénière, assumer la responsabilité des vengeances qu'après un échec la réaction n'aurait pas manqué d'exercer sur mes anciens compagnons d'infortune. Et puis, ceux qui ont longtemps et durement souffert sont en garde contre les trop prompts espoirs. J'ignorais le Paris nouveau.

Mais après la sommation qui m'est adressée, après la journée d'hier où, malgré les conditions défavorables que vous faisaient mes refus persistants, vous avez prouvé que le peuple de Paris garde encore la mémoire des vaillants qui, là-bas, *expient sous le bâton le crime d'avoir défendu et fondé la République*, — après le scrutin plein d'enseignement qui a fait justice du candidat de l'amnistie partielle, je sens que me dérober plus longtemps serait une faute, que fuir la

lutte où vous voulez m'engager serait trahir la cause de ceux que j'aime et que je veux défendre.

J'accepte donc la candidature que vous m'offrez pour la troisième fois.

Nous allons entreprendre ensemble une campagne où nous vaincrons certainement, parce que, combattant pour l'amnistie, nous n'avons pas le droit d'être vaincus. Il ne faut point seulement songer que nous allons faire une manifestation politique, — il faut garder présente et envisager bien en face cette pensée que *les torturés du bagne et de l'île des Pins* vont avoir les yeux anxieusement fixés sur les urnes où vous déposerez vos bulletins; que depuis bien longtemps pour eux les misères croissent et les déceptions s'accumulent; que beaucoup vivraient qui sont morts, parce que la délivrance a trop tardé, — qu'enfin nous avons charge de vies humaines.

Je ne dis pas qu'élu j'apporterai l'amnistie dans un pli de mon manteau. Je dis seulement que la lutte n'est pas entre tel ou tel candidat, qu'elle est entre l'amnistie partielle qui est la raison d'État et l'amnistie plénière qui est la justice.

Maintenant votez selon vos consciences.

Salut fraternel.

Alphonse Humbert.

Nous ne voyons pas pourquoi le citoyen Humbert ne serait pas élu dimanche prochain, mais ce que nous voyons, c'est que l'on peut maintenant glorifier hautement la Commune et proclamer que les condamnés de Nouméa sont des victimes. Nous voilà déjà loin de l'élection de Bordeaux, et nous avons fait du chemin depuis que les vacances parlementaires ont commencé.

Le ministère pourra-t-il donc résister à l'opinion des honnêtes gens qui repoussent l'article 7 du projet Ferry et à la pression qu'exercent sur lui les partisans de l'amnistie plénière? Sur cet article 7, M. Ferry a encore tout récemment déclaré, comme M. Waddington à Laon, que tout le gouvernement était d'accord, et qu'il « ne reculerait pas d'une semelle. » C'est bien de la confiance pour une situation si désespérée. Le spectacle auquel nous allons assister serait vraiment réjouissant, s'il ne s'agissait pas de la pauvre France, dont tant d'intérêts rivaux et sans patriotisme se disputent l'exploitation.

—

Au delà de nos frontières de l'Est, c'est le voyage de M. de Bismark à Vienne et les élections pour le Landtag prussien qui occupent l'opinion publique. Sur le premier point, il reste bien des mystères; mais il paraît indubitable que l'Allemagne s'éloigne de la Russie, et que l'alliance (officielle ou non)

de l'Allemagne avec l'Autriche-Hongrie inquiète avec raison l'Italie. Ce n'est sans doute pas pour les beaux yeux de l'Autriche que M. de Bismark agit, et ce n'est pas sans quelque arrière-pensée qu'il pousse cette puissance en Orient; mais, pour le moment, il semble que l'exécution de ses plans l'engage à se rapprocher des idées de la conservation.

Le succès des catholiques, qui vont gagner plusieurs sièges au Landtag, lui montre aussi qu'il userait inutilement ses forces à persécuter l'Église, dont il pourrait bien ne pas tarder à avoir besoin contre la Révolution.

On sait qu'en Prusse les élections pour le Landtag se font à deux degrés. On ne connaît encore que les élections du premier degré, qui ont nommé les électeurs définitifs. Mais on peut dire déjà que le parti national-libéral sortira sensiblement affaibli de l'épreuve du scrutin, tandis que, par contre, le centre en sortira notablement renforcé. Partout où les catholiques avaient la majorité, ils l'ont maintenue et parfois augmentée en des proportions considérables, comme il est arrivé par exemple à Dusseldorf, et, dans un assez grand nombre de circonscriptions où précédemment ils étaient en minorité, ils ont acquis la majorité, comme par exemple à Cologne. Rien, du reste, ne montre mieux leur succès probable que les avances réitérées dont ils se voient actuellement l'objet de la part des organes de M. de Bismark. La *Correspondance provinciale* notamment — et l'on sait que de tous les officieux ce dernier est le plus officiel — les presse de s'allier définitivement à la politique du chancelier, et son langage mérite d'être remarqué. « Le moment est venu, dit-elle, de régler la question religieuse. » Comment ! le moment est venu. Mais n'était-il pas venu l'année dernière quand déjà on croyait la paix sur le point de se faire ; n'était-il pas venu il y a trois jours quand on l'annonçait conclue ? Ah ! c'est qu'il y a un an les négociations n'étaient pas sérieuses ; c'est qu'il y a trois jours, il s'agissait seulement d'une manœuvre électorale de la dernière heure. Mais aujourd'hui le langage de la *Correspondance provinciale* est sincère et, ce qui le prouve, c'est qu'elle ne parle plus de faire la paix en allant à Canossa ; c'est qu'elle parle au contraire de faire la paix sans mettre le pied dans cette ville objet de la détestation particulière de M. de Bismark, exprimant l'espoir que Léon XIII saura trouver le moyen de pacifier la situation par des concessions réciproques entre l'État et l'Église. « Un

grand nombre des dispositions blessantes des lois de mai, dit-elle, cesseront d'être applicables dès qu'on voudra faire dans ces lois les moindres changements. »

Comment ce *desideratum* pourrait se réaliser, nous ne nous nous chargeons pas de l'expliquer, disons-nous avec le *Courrier de Bruxelles*. La cause du différend qui sépare le Saint-Siège et le gouvernement allemand ne gît pas dans une question de détails, elle est tout entière dans une question de principe. Jusqu'ici le gouvernement de Berlin a exigé, comme condition *sine qua non* de tout accord, la soumission préalable de l'Église aux lois de l'État, aux lois de Mai comme aux autres par conséquent, et en cela il ne différait pas des persécuteurs de tous les temps, dont la prétention a toujours été la même. Comme aux persécuteurs de tous temps aussi le chef de l'Église et les évêques ont répondu qu'il valait mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, et cette réponse ne changera pas. Reste à savoir maintenant si le chancelier de Berlin est disposé à mitiger sa prétention. Pour restituer à la conscience catholique le minimum de liberté auquel elle a droit, il faut non modifier, mais supprimer les lois de Mai, dont le principe consacre l'intervention autoritaire de l'État dans les affaires de l'Église et dans le domaine de la conscience. M. de Bismark ira-t-il jusque-là? Voilà toute la question.

Quoi qu'il en soit, la situation nouvelle résultant des élections allemandes, pour autant que nous en puissions juger actuellement, paraît devoir être celle-ci: les libéraux seront affaiblis, mais resteront le groupe parlementaire le plus important; les conservateurs protestants seront plus nombreux, mais resteront à l'état de minorité ; le centre se trouvera renforcé et plus que jamais prononcera sur les questions dans lesquelles il y aura conflit entre les libéraux et les conservateurs.

J. CHANTREL.

CHOSES ET AUTRES

Mentez toujours !

Les ennemis de la religion ne peuvent l'attaquer que par le mensonge, cela est connu; mais, de nos jours, l'audace du mensonge atteint un degré qu'on n'aurait pu imaginer : Voltaire a fait des disciples plus forts que lui.

Des journaux viennent de publier un abominable entrefilet dirigé contre la *Semaine religieuse* d'Auch, contre l'autorité épiscopale, contre la religion.

Le *Conservateur du Gers* nous apporte à ce sujet des détails sur lesquels il convient d'appeler l'attention publique :

C'est, dit-il, le *Rappel*, journal des Vacquerie et des Pelletan, qui, paraît-il, a été le premier à lancer dans les bas-fonds de la presse parisienne l'imposture dont il n'est peut-être pas l'inventeur, mais qu'il a propagée avec un coupable empressement. Voici, en effet, ce que nous lisons dans son numéro du vendredi 26 septembre (en langage du lieu : 5 vendémiaire an 88) :

« Une annonce de la *Semaine religieuse* d'Auch:

« JOSEPH GRANIER

« LINGERIE SAINT-JOSEPH

« Spécialité de chemises de nuit pour les deux sexes. . . . . approuvées par Mgr l'Évêque. »

Inutile de dire que cette annonce, à laquelle nous supprimons quelques mots que nous n'osons mettre sous les yeux de nos lecteurs, n'a jamais paru dans la *Semaine religieuse* d'Auch, ni aucune autre qui puisse lui ressembler de près ou de loin. Les feuilles radicales, naturellement, se sont empressées de la reproduire avec d'ignobles commentaires. Aucune qui élève le moindre doute sur son authenticité. Le *Voltaire* va jusqu'à dire « *avoir reçu une coupure* faite dans les annonces de la *Semaine religieuse* d'Auch. » Poussant plus loin encore l'impudence, le sieur Jogand, dans son dernier numéro de l'*Anti-clérical,* affirme avoir entre les mains « un numéro de la *Semaine religieuse* qui se publie dans le département du Gers », et qu'il y trouve, « au milieu d'annonces d'élixirs et de ventes d'encens à prix réduits, » la « réclame » dont il donne *le fac simile* EXACT.

Or, ajoute le *Conservateur*, nous mettons au défi le sieur Jogand, dit *Léo Taxil*, de produire devant la justice, où il va être naturellement appelé à comparaître, le numéro de la *Semaine* qu'il a en sa possession, dit-il, et la page d'annonces où se trouve celle dont il prétend donner un *fac-simile* EXACT.

Ici, il y a plus qu'un mensonge, plus qu'une imposture, plus qu'une diffamation volontairement commise : il y a un faux des mieux caractérisés ; il y a, à côté d'un délit de droit commun, un fait véritablement criminel.

Ajoutons que cinq autres journaux viennent également d'être actionnés par la *Semaine religieuse* d'Auch.

Style républicain.

Nos lecteurs ont lu la lettre si sage, si modérée, si charitable de Son Ém. le cardinal Guibert, adressée aux aumôniers des hôpitaux. Il n'y a qu'un cri dans la presse radicale pour la trouver insolente et séditieuse. Voici un échantillon du style qu'elle emploie pour en parler :

Nous ne voulons pas parler, dit la *République du Morvan,* de la lettre insolente que M. Guibert, *exerçant le métier d'archevêque de Paris*, vient d'écrire aux aumôniers de ses hôpitaux. C'est une réponse aux instructions si sages de M. Hérold, qui avaient reçu l'approbation de tous les gens sensés.

République athénienne !

Les loges maçonniques.

Le nombre des loges maçonniques s'accroît dans le monde d'une manière effrayante. En voici l'état actuel, emprunté à des feuilles anglaises et allemandes. Puissent les catholiques, en présence de l'activité de la Révolution antichrétienne, redoubler d'ardeur dans les prières et de zèle dans les œuvres de charité, afin que nous soyons préservés de tous les maux dont nous sommes menacés !

Angleterre et Galles, 1,187 ; Écosse, 334 ; Irlande, 289 ; Gibraltar, 5 ; Malte, 4 ; Hollande et Luxembourg, 46 ; Belgique, 15 ; Danemark, 7 ; Suède et Norvège, 18 ; France, 287 ; Algérie, 11 ; Allemagne, 342 ; Suisse, 33 ; Espagne, 300 ; Portugal, 22 ; Italie, 110 ; Hongrie, 44 ; Roumanie, 11 ; Servie, 1 ; Grèce, 11 ; Turquie, 26 ; Égypte, 26 ; Maroc, 2 ; Côte occidentale d'Afrique, 11 ; Iles africaines, 25 ; Colonies de l'Afrique méridionale, 61 ; Aden, 1 ; Indes, 118 ; dans les Iles des mers des Indes, 16 ; Chine, 13 ; Japon, 5 ; Australie, 229 ; Iles australiennes, 4 ; Iles de l'Inde occidentale, 65 ; Nouvelle-Zélande, 84 ; États-Unis de l'Amérique du Nord, 9,884 ; Canada, 535 ; Cuba, 30 ; Haïti, 32 ; Mexico, 13 ; Brésil, 256 ; dans les autres États de l'Amérique du Sud, 179.

Au total, et sous réserve de quelques omissions dans cette énumération, quinze mille loges maçonniques avec un nombre de francs-maçons dépassant cinq millions !

Il y a dans cette statistique l'explication de bien des évènements.

—

Motifs pour voter l'article 7.

Sur les deux cents élèves reçus cette année à l'École polytechnique, lisons-nous dans *Paris-Journal,* 34 appartiennent à l'École Sainte-Geneviève de la rue Lhomond, tenue par les RR. PP. Jésuites. Sur ce nombre, 21, c'est-à-dire plus de la moitié, sont dans les cent premiers, et parmi eux, le numéro 1er, M. Maître.

On dit que les Jésuites ont dû refuser, faute de place, plus de cent élèves demandant à entrer dans cette école.

L'externat des Jésuites de la rue de Madrid compte cent élèves de plus que l'année dernière.

Singuliers effets de l'article 7, mais qui n'en rendent que plus urgent le vote de cet article ; entendez plutôt M. Paul Bert et M. Ferry.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et Italie.

On a fait courir le bruit que le Saint-Père s'était dernièrement rendu secrètement à Castel-Gondolfo pour y respirer un air plus pur. C'est un bruit faux; le Saint-Père n'a pas quitté le Vatican, et, grâce à Dieu, le séjour de Rome pendant les chaleurs qui sont si nuisibles dans cette ville, n'ont point porté atteinte à sa santé.

On a prétendu aussi que le Pape était en négociations avec le gouvernement italien pour toucher le traitement que la loi dite des garanties lui a assigné. C'est également faux : le Pape ne veut rien recevoir du gouvernement usurpateur, et rien faire qui soit une apparence de reconnaissance de ce gouvernement. C'est pour lui une question de conscience et de dignité.

France.

Paris. — La rentrée des classes se fait; les écoles et collèges congréganistes ont plus d'élèves que jamais. Des écoles libres se sont ouvertes à Paris et dans tout le département de la Seine, partout où les frères et les religieuses se sont vu retirer les écoles communales, comme à Saint-Denis, dans la paroisse de Saint-Roch, dans celle de Saint-Germain-l'Auxerrois, etc., et

partout les anciens élèves suivent leurs maîtres et leurs maîtresses. C'est la protestation du peuple de Paris contre les iniques mesures prises par le conseil municipal.

Bordeaux. — De grandes solennités religieuses vont être célébrées, le 12 octobre, à Sainte-Foy-la-Grande. Mgr l'évêque de Rodez fait présent à cette ville d'un ossement entier de la sainte martyre dont elle porte le nom, et il vient lui-même apporter à l'église de Sainte-Foy ce don précieux. Mgr l'archevêque d'Auch, NN. SS. les évêques de Cahors et d'Agen ont également promis leur présence à ces fêtes, qui seront présidées par S. Ém. le cardinal Donnet et par Mgr le coadjuteur.

Coutances. — Mgr Germain a consacré, le 21 septembre, l'église magnifiquement restaurée de Vrétot, dans le voisinage de la Trappe de Bricquebec. Ce sont les habitants de la paroisse qui ont fait presque tous les frais de cette restauration.

Grenoble. — On assure que l'affaire de Mgr Fava a été enlevée à la section de législation du Conseil d'État, pour être confiée à la section de l'intérieur. On a compris, un peu tard, que la décision sur l'appel comme d'abus ne pouvait relever d'une section qui vient d'être créée pour aider à la rédaction des lois et non pour être investie d'une sorte de droit juridique. Enfin tout s'arrangera: Mgr Fava sera rappelé au devoir sur un rapport de M. Callot et non sur celui de M. Ballot; il n'y aura qu'une lettre de changée dans le nom du rapporteur.

— Mgr l'évêque de Grenoble vient d'adresser au clergé de son diocèse une instruction pastorale annonçant l'érection de la confrérie du Crucifix dans son diocèse, comme remède à l'indifférence et aux doctrines des sociétés secrètes.

Lyon. — Le mardi 30 septembre, S. Em. le cardinal Caverot, archevêque de Lyon, a consacré l'église de l'Arbresle.

Poitiers. — Son Em. le cardinal Pie, prenant possession à Rome, le 26 septembre, de son titre cardinalice de Sainte-Marie-de-la-Victoire, a prononcé une éloquente homélie dont voici la fin :

Or maintenant, M. T. C. F., le vocable sous lequel est placé ce sanctuaire est-il irrévocablement condamné à ne plus appartenir qu'au domaine de l'histoire? Sera-ce à jamais sous le coup de la défaite, sous le poids de l'écrasement, que nous prononcerons le nom de Sainte-Marie-de-la-Victoire? Ni la Rome pontificale, ni la France catholique n'ont-elles plus rien à attendre de Celle, qu'en face des

triomphes insolents de l'Infidèle, le saint Pape Pie V avait proclamée le Secours des chrétiens ?

A Dieu ne plaise que nous nous arrêtions à ces pensées sinistres ! Ni le bras de Dieu, ni le bras de sa Mère ne sont raccourcis. Qu'on le sache bien : les chrétiens n'ont jamais plus de confiance que dans les jours où le mal est plus extrême, parce que leur foi leur montre alors la délivrance plus prochaine. « N'as-tu pas peur ? » disaient à saint Martin les voleurs qui brandissaient le glaive sur sa tête. « Je n'ai jamais été plus tranquille, répondait le saint, car c'est pour l'heure du danger que Dieu a promis son secours. »

O hommes de ce temps, vous croyez la papauté vaincue ! Lisez donc l'exergue de la médaille que Léon XIII, dans la tranquille conscience de sa force, a fait frapper naguère pour la solennité annuelle des saints Apôtres : *Gens et regnum quod non servierit tibi, peribit.* (Isaïe, LX, 12). Non, ce n'est pas la Papauté qui est exposée à périr : c'est la nation et le royaume qui ne l'auront pas servie. Or, parce que le peuple romain est un peuple impérissable, parce que la ville de Rome est la ville immortelle dont les destinées ne finiront qu'avec les destinées du monde, nous reverrons (j'en atteste votre nom et la puissance de votre bras, ô sainte Marie-de-la-Victoire), nous reverrons et la nation et la cité des Romains rentrer dans la voie que la main de Dieu et la main des siècles leur ont tracée.

Et quant à toi, ô notre France, toi que les Papes ont nommée le royaume de Marie, impossible que tu ne reviennes pas à ta vocation première. Nous l'avons affirmé dès les premiers jours de la crise, et nous le répétons avec plus d'assurance encore. De précieux instincts, qui se dérobent à toi pour un temps, mais qui ne sont qu'endormis, se réveilleront dans ton sein. Et tandis que, comme Paul respirant encore les menaces et le carnage sur le chemin de Damas, tu sembleras lancée dans la voie de l'impiété et de la violence, tout à coup une force secrète te renversera, une lumière subite t'enveloppera, et une voix se fera entendre. « Qui êtes-vous », t'écrieras-tu : *Quis es Domine ?* Je suis Jésus que tu poursuis, que tu persécutes : *Ego sum Jesus quem tu persequeris.* (Act., IX, 1-5). O France ! il est dur pour toi de regimber contre l'aiguillon. Faire la guerre à Dieu n'est pas dans ta nature. Relève-toi, fille aînée de mon Église, race prédestinée, vase d'élection, et va, comme par le passé, porter mon nom devant tous les peuples et les rois de la terre. (Ibid, 15.)

Puisse, M. T. C. F., ce spectacle nous être donné bientôt, et qu'une fois de plus la victoire soit attachée au nom de Marie : *Nomini meo adscribatur victoria ! Amen.*

SENS. — Le mercredi 24 septembre, Mgr l'archevêque de Sens, assisté de Mgr l'évêque de Chambéry, a consacré l'église de Villeblevin, qui vient d'être admirablement restaurée.

Toulouse. — Le dimanche 26 septembre, Son Em. le cardinal Desprez a pris possession, à Rome, de l'église des Saints-Marcellin-et-Pierre, dont il a le titre cardinalice. « Dans l'intimité de notre âme, a dit le nouveau prince de l'Église, dans la fermeté de notre foi, dans la perfection de notre charité, tenons-nous prêts à faire en tout la volonté de Dieu ; gardons courageusement les préceptes du Seigneur ; qu'il ne manque en nous rien de ce qui peut édifier ; soyons disposés à mourir, s'il le faut, pour les saintes lois de nos pères, sachant que le chrétien qui porte dans son cœur l'évangile de Jésus-Christ, peut être tué mais non vaincu. »

Tulle. — Mgr Denéchau doit consacrer aujourd'hui même, 8 octobre, la nouvelle église d'Argentat. Cette église, construite sur de vastes proportions et dans un style d'une pureté remarquable, est principalement due au dévouement et au zèle de M. le curé actuel de la paroisse, de son vénéré prédécesseur et d'un comité de généreux et fermes chrétiens, à la tête duquel est M. Lestourgie, maire d'Argentat et conseiller général, qui fut député de la Corrèze à l'époque où le suffrage universel eut un jour de bon sens. Ces vaillants initiateurs ont sollicité et obtenu le concours non seulement de la bonne population d'Argentat, mais d'un grand nombre de catholiques de tous les points de la France, et, malgré les temps mauvais et les traverses de toute nature, ils viennent de conduire leur œuvre magnifique à bonne fin.

Remarquons ici que le clergé et les fidèles de France ne se laissent point effrayer par la tourmente. Nous signalons, dans cette seule chronique, la consécration solennelle de cinq églises : l'Église ne cesse d'édifier pendant que la Révolution détruit. La victoire restera à l'Église.

Étranger.

Allemagne. — Une association singulière vient de se fonder à Berlin. Elle s'intitule : *Association pour l'expulsion de la juiverie.* Le but de cette association, à laquelle appartiennent des personnes de la haute société, est de garantir les intérêts de la population germano-chrétienne contre les empiétements des Juifs et de provoquer leur expulsion du territoire allemand. Les Juifs, qui se sont tant remués lorsqu'il s'agissait d'expulser et de dépouiller les Jésuites, qui pourtant étaient des Allemands,

pourront bien apprendre un jour à leurs dépens la vérité du vieil adage : Aujourd'hui moi, demain toi !

— A propos de la retraite de M. Falk, la *Civiltà cattolica* rappelle des faits assez curieux :

Pendant les débats du procès de Marpingen, dit l'excellente Revue, le président du tribunal a fait lire quantité de lettres saisies, pour la majeure partie, lors d'une perquisition au domicile du curé, M. l'abbé Neureuter, lettres qui, selon la prévention, devaient prouver les intentions politiques des promoteurs des apparitions. Dans une de ces lettres il est dit que, les apparitions une fois finies, de grands évènemenst devront se passer. On jeta alors le ridicule sur l'assertion contenue dans cette lettre. En réalité nous avons eu, depuis la dernière apparition du 3 septembre 1877, la mort de Victor-Emmanuel, la mort glorieuse de Pie IX, es attentats multiples contre la vie de l'empereur d'Allemagne et contre celle de plusieurs autres souverains, les coups tentés par les nihilistes russes, la guerre d'Orient, la paix de Berlin, la retraite du maréchal de Mac-Mahon et, en dernier lieu, la chute de M. Falk, le ministre du Kulturkampf, sans parler de tant d'autres évènements considérables, parmi lesquels la mort du prince impérial de France, qui prépare le retour du roi légitime en France. M. Falk a dû donner sa démission le 3 juillet 1879, juste le jour où, en 1876, la sainte Vierge apparaissait pour la première fois dans le bois du Haertelwald, près de Marpingen.

— Nous lisons dans une Correspondance du *Monde*, datée de Posen :

Le mois de septembre est toujours en Pologne l'époque des grands pèlerinages : cette année-ci le pieux mouvement des fidèles n'a pas été diminué, se portant vers les principaux sanctuaires de la sainte Vierge à l'époque de la fête de la Nativité. A Gietrzwald (Dietrichswalde), le concours a été prodigieux; on comptait jusqu'à cinquante mille personnes venues des parties les plus éloignées de la Pologne. Les apparitions de la sainte Vierge se sont renouvelées, mais une seule fois, pendant la récitation du saint Rosaire, le matin du 8 septembre. Le clergé entourait les deux femmes privilégiées, et leur faisait subir les épreuves et examens accoutumés.

L'Église n'a point encore prononcé d'arrêt décisif. S. G. Mgr l'évêque d'Ermland était attendu ces jours-ci à Gietrzwald, apparemment en vue de poursuivre l'enquête. Le procès-verbal de la dernière apparition s'accorde avec les précédents. Comme autrefois, la sainte Vierge excitait son peuple à la pénitence et encourageait à la récitation du saint Rosaire, comme gage nécessaire de sa bénédiction. Seulement,

elle semblait moins triste, cette fois, en regardant le peuple prosterné à ses pieds.

Je ne puis vous adresser plus de détails. Obéissant sans doute à un mot d'ordre parti d'en haut, la presse catholique se montre fort sobre de détails. Cette sage réserve est imposée par maints abus graves qui depuis quelque temps sont venus nous troubler. La tension des esprits, la durée même de l'épreuve amènent certaines illusions qui contrefont l'œuvre de Dieu ; à l'instar des apparitions de Gietrzwald (*Dietrichswalde*), dont tout nous porte à accepter l'authenticité, on entend parler à tout moment d'évènements surnaturels dont notre clergé a grand'peine à avoir raison. Il suffit qu'un enfant ait cru voir la sainte Vierge aux abords d'une route, au-dessus d'un champ, pour qu'une foule immense d'âmes altérées de consolations religieuses se porte vers le lieu du prétendu miracle. Cette effervescence religieuse a déjà, par trois fois, dans trois localités différentes, occasionné de grands embarras à notre clergé ; heureusement, le peuple polonais a une foi complète dans la parole de ses pasteurs et se disperse aussitôt que ceux-ci l'assurent qu'il y a supercherie ou illusion.

Dans ces circonstances, nous attendons encore avec plus d'impatience l'arrêt définitif de l'Église par rapport aux évènements de Gietrzwald (*Dietrichswalde*), qui, depuis deux ans, apportent tant de pieuses consolations à nos cœurs éprouvés.

Espagne. — Le voyage fait à Compostelle par les deux savants espagnols, M. Fernandez Guerra et le P. Fidel Jita, S. J., pour faire une sorte d'information scientifique et historique sur les restes récemment trouvés au tombeau de l'apôtre saint Jacques, a complètement réussi. Nous donnerons des détails sur cette importante enquête, aussitôt que nous les connaîtrons.

LE JUBILÉ DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION

Le Saint-Père vient d'ouvrir les trésors des indulgences pour les fidèles qui se préparent à célébrer, le 8 décembre prochain, le vingt-cinquième anniversaire de la définition du dogme de l'Immaculée-Conception de la sainte Vierge. Voici le Décret publié à cet effet par la Sacrée-Congrégation des Indulgences (1) :

(1) Traduction du *Monde*.

Décret *Urbis et Orbis.*

Nous touchons au vingt-cinquième anniversaire du jour où le dogme de l'Immaculée-Conception de la Bienheureuse Vierge Marie remplit d'une joie ineffable tout le monde catholique; il n'y a donc pas lieu de s'étonner que le désir soit venu à l'esprit des fidèles de solenniser ce jour d'une façon spéciale. En outre, un certain nombre d'évêques, désireux de rendre profitable aux peuples qui leur sont confiés cette manifestation de joie chrétienne, ont adressé au Souverain-Pontife Léon XIII des suppliques et des prières pour obtenir qu'il enrichisse du don sacré des Indulgences l'anniversaire d'un si heureux évènement.

Sur le rapport que le soussigné, secrétaire de la Sacrée-Congrégation des Indulgences et des Saintes-Reliques, lui a présenté dans l'audience du 20 septembre 1879, Notre Très-Saint Père a daigné faire bon accueil à ces prières, et il a bien voulu accorder à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe qui, dans la prochaine fête de la Mère de Dieu conçue immaculée, ou dans un des jours de l'Octave, vraiment contrits et s'étant confessés, auront reçu la sainte Communion et visité dévotement une église ou une chapelle publique dans laquelle ils auront pieusement prié aux intentions de Sa Sainteté, une indulgence plénière, à gagner une fois dans l'espace de temps indiqué, et applicable, par voie de suffrage, aux âmes des défunts.

Le présent décret ayant valeur sans aucune expédition de Bref. Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Rome, à la Secrétairerie de la Sacrée-Congrégation des Indulgences et des Saintes-Reliques, le 20 septembre 1879.

L. card. OREGLIA DI SANTO STEFANO, *préfet.*

A. PANICI, *secrétaire.*

Texte latin

DECRETUM

Urbis et Orbis.

Quintus et vicesimus advenit annus, ex quo Immaculati Beatæ Mariæ Virginis Conceptus dogma universum Christianum orbem incredibili affecit lætitia ; hinc mirum non est si Christifidelium mentes incesserit studium solemniori eumdem diem cultu celebrare. Præterea plures Sacrorum

Antistites, quo hoc christianæ lætitiæ signum populis sibi commissis benevertat, Leoni XIII Pontifici Maximo supplices admoverunt preces, ut tantæ faustitatis memoriam sacris Indulgentiarum muneribus ornaret.

Has itaque preces, referente me infrascripto Secretario Sacræ Congregationis Indulgentiis Sacrisque Reliquiis præpositæ in Audientia diei 20 Septembris 1879, Idem Sanctissimus Dominus Noster benigne excipiens, universis utriusque sexus Christifidelibus, qui in proximo Deiparæ sine labe Conceptæ festo, vel uno ex diebus infra Octavam vere pœnitentes, confessi ac sacra Eucharistia refecti fuerint, atque ecclesiam vel publicum oratorium devote visitaverint ibique juxta mentem Sanctitatis Suæ pie oraverint, Indulgentiam Plenariam, semel in dicto dierum spatio lucrandam, et animabus quoque Defunctorum in modum suffragii applicabilem clementer est impertitus. Præsenti valituro absque ulla Brevis expeditione. Contrariis quibuscumque non obstantibus.

Datum Romæ ex Secretaria Sacræ Congregationis Indulgentiis Sacrisque Reliquiis præpositæ die 20 Septembris 1879.

Al. card. OREGLIA A S. STEPHANO, *præf.*

A. PANICI, *secretarius.*

FAUSSES APPARITIONS

Le tribunal correctionnel d'Annecy, sous la présidence de M. Bontemps, a, dans son audience du 27 septembre, jugé une affaire qui excitait vivement l'attention publique en Savoie: celle d'une prétendue voyante de Saint-Jorioz, qui aurait été favorisée d'apparitions de la sainte Vierge. Voici le compte-rendu de la *Gazette des Tribunaux:*

Cette affaire qui, depuis un mois, avait vivement passionné l'opinion publique, vient de se dénouer devant le tribunal correctionnel. On avait crié dans une certaine presse à l'influence souterraine du clergé, qui aurait soudoyé la voyante pour jouer la comédi

de prétendues apparitions miraculeuses destinées à ranimer la foi au culte de la Vierge et à faire de l'obscur village de Saint-Jorioz un lieu de pèlerinage renommé.

Tous ces racontars ont piteusement échoué à la lumière des débats, et, comme on le verra plus bas, l'honorable organe du parquet s'est chargé lui-même de réduire cet incident à sa véritable valeur, et de désintéresser le clergé de toute immixtion dans l'entreprise qui amène aujourd'hui l'illuminée d'hier sur les bancs de la correctionnelle, sous la prévention de fausses nouvelles tendant à troubler la paix publique.

L'audience est ouverte à neuf heures du matin.

La prévenue, vêtue du costume des paysannes des bords du pittoresque lac d'Annecy, s'avance d'un air assuré à l'appel de son nom et déclare se nommer Jacqueline Bosse, être âgée de quinze ans et exercer la profession de domestique à Saint-Jorioz. Elle n'a pas de défenseur.

Voici les faits :

Le mardi, 12 ou 19 août (la date n'est pas certaine), Jacqueline Bosse faisait paître le troupeau de son maître, accompagnée du fils de ce dernier, lorsque tout à coup un homme, sorti du bois voisin (c'est ainsi du moins qu'elle le raconte), lui offrit un verre d'une liqueur que l'inconnu lui dit être du vin blanc, et lui fit remarquer ensuite sur un sapin voisin une lumière, ajoutant que c'était une apparition de la sainte Vierge. A cette vue, la jeune fille fut saisie d'un tremblement nerveux et emmenée dans une ferme voisine. Revenue plus tard rejoindre son troupeau, elle vit encore la même lumière et éprouva un nouveau saisissement.

L'homme du bois vint encore la rassurer en lui disant que la sainte Vierge lui apparaîtrait à plusieurs reprises et lui demanderait de bâtir une chapelle au lieu où la lumière avait brillé à ses yeux. Le fermier chez lequel la jeune fille s'était réfugiée eut l'idée d'escalader le sapin, et il trouva que deux mèches, placées avec un peu d'huile dans deux boîtes de cirage, avaient successivement produit la clarté mystérieuse aperçue par Jacqueline Bosse.

Dès ce moment, les apparitions se succédèrent presque chaque jour, tantôt sur un arbre, tantôt sur un autre. La prétendue illuminée voyait la sainte Vierge, vêtue d'une robe blanche et ceinte d'une écharpe bleue, qui lui parlait.

Les personnes présentes ne voyaient pas la Vierge, mais elles entendaient ses paroles.

Le bruit de cet évènement ne tarda pas à attirer sur les lieux une foule nombreuse. Plusieurs se laissèrent séduire, et on en vint jusqu'à faire des prières et à entonner des cantiques. Jacqueline prétendit même donner des preuves de sa mission. Ainsi un enfant, sur son indication, déterra deux cosses de haricot dans un champ, et

le 27, on trouva de l'huile de navet dans une endroit désigné par la jeune fille. Un questionnaire fut dressé, et la sainte Vierge y répondit exactement.

« Qui êtes-vous? — Je suis la Mère de Dieu. — De la part de qui venez-vous? — De la part de Dieu. — Que voulez-vous? Une chapelle sous le vocable de Bernadette, à l'endroit où je suis apparue pour la première fois. »

Les réponses de la Vierge paraissaient venir de loin et même d'en haut et l'illusion était complète, tant la jeune fille savait bien jouer son rôle de ventriloque. Seulement, pour que l'effet se produisît, il fallait se trouver derrière elle; autrement la réponse n'arrivait pas.

Enfin, le 29 août, jour où plus de quinze cents spectateurs attendaient un nouveau prodige, la police est intervenue : la jeune fille a été interrogée, et elle a fini par avouer que tout cela n'était qu'une comédie jouée dans l'espoir qu'en raison des faveurs spéciales que le Ciel lui accordait, elle serait reçue dans un couvent et y serait traitée comme une sainte.

Le maire de Saint-Jorioz, appelé en témoignage, a fait un long écit de cette affaire. Plusieurs autres témoins ont été entendus. Enfin la jeune fille a été interrogée. Elle a persisté à affirmer l'existence de l'inconnu sorti du bois, qui aurait été son complice, quoique l'enquête eût établi l'alibi de cet homme au jour désigné par elle. Pour le surplus, elle a maintenu ses aveux.

M. le procureur de la République a pris ensuite la parole. Après avoir déploré les incidents de cette malheureuse histoire, il a fait connaître les résultats de l'enquête, qui mettent hors de cause l'inconnu, le patron de la jeune fille et le clergé, et laisse peser sur la prévenue seule toute la responsabilité de la faute.

L'enquête établit de plus que la jeune fille a des antécédents peu sympathiques, tant sous le rapport de la probité et de la sincérité que sous celui des mœurs, et tout en laissant le tribunal libre, il requiert contre elle, vu son âge, l'application de l'article 66 du Code pénal.

Le tribunal, après avoir délibéré, acquitte Jacqueline Bosse des faits de la prévention, mais décide qu'elle sera conduite dans une maison de correction, pour y être élevée et détenue jusqu'à l'âge de vingt ans accomplis.

Avant d'aller exercer son talent de ventriloque dans un cirque américain, la bergère de Saint-Jorioz aura ainsi à réfléchir durant cinq ans aux inconvénients de simuler la lumière celeste avec de l'huile de navet, et de jouer avec une chose aussi sainte et aussi respectable que le culte de la Vierge, lequel n'a pas, grâce à Dieu, besoin de faux miracles pour être consolidé dans les croyances des religieuses populations de la Savoie.

Quoi qu'il en soit, la décision si sage du tribunal, précédée des

loyales réquisitions du parquet, aura dit le dernier mot sur cette ridicule affaire, qui ne comportait pas, on vient de le voir, tout le tapage qu'on a fait autour d'elle.

Nous n'avons pas besoin de dire que la presse libre-penseuse ne s'est point fait faute d'arguer des fausses apparitions de Saint-Jorioz contre les apparitions réelles. Le miracle gêne extraordinairement la libre-pensée. Mais, dans le cas dont il s'agit, ne sait-elle pas que la facilité même avec laquelle l'imposture a été découverte et la réserve sur laquelle s'est toujours tenue l'autorité ecclésiastique, est une preuve de plus en faveur des apparitions qui ont été vivement contestées et qui sont sorties victorieuses de toutes les enquêtes, de toutes les entraves et de toutes les contradictions? Ainsi, pour les miracles de Lourdes et de la Salette, l'autorité ecclésiastique a procédé avec la plus grande circonspection, et ce n'est certes pas aux administrateurs et aux magistrats du gouvernement de Juillet et de l'Empire que les bergers de la Salette et Bernadette Soubirous ont dû de ne point être condamnés. Il y a bien eu des instructions judiciaires commencées, mais qui ont été abandonnées parce qu'elles ne pouvaient aboutir, en présence des faits dûment et irréfutablement constatés. Les faux miracles sont une preuve de plus en faveur des vrais.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

Une nouvelle pétition.

Pendant que M. Jules Ferry parcourait le Midi pour le placement de son fameux article 7, les catholiques ne s'endormaient pas. M. le comte de Mun commençait une série de conférences dans différentes villes où il importe d'éclairer les esprits, et à Lyon même, où M. Ferry se faisait applaudir par les révolutionnaires criant en même temps : *Vive l'article* 7, et *Vive l'amnistie plénière*, M. Baragnon déployait hardiment le drapeau de la liberté d'enseignement et de la liberté de conscience pour les pères de famille. Plus de trois mille auditeurs s'étaient rendus à l'invitation de M. Baragnon, le dimanche 28 septembre.

L'éloquent orateur a examiné les droits de l'État dans l'enseignement, droits qui se réduisent à celui de la surveillance ; il a nettement distingué l'instituteur religieux laïque de l'instituteur qu'on appelle exclusivement laïque, et « qui est un monsieur qui ne croit à rien ; » il a montré les funestes conséquences qu'aurait la loi Ferry, si elle était adoptée, marqué où se trouve la véritable unité nationale, rappelé les succès des écoles congréganistes et énergiquement flétri la conduite tyrannique des municipalités qui les frappent. Enfin, en terminant, il a engagé les pères de famille à envoyer leurs enfants dans les écoles libres qui vont s'ouvrir, à signer une pétition au Sénat et au Président de la République, et à voter désormais pour des hommes qui défendent mieux les droits des pères de famille.

Les applaudissements et les bravos répondaient aux paroles de l'orateur. La conférence se termina par l'adoption des résolutions suivantes :

1° Défendre le droit primordial du père de famille de donner à ses enfants l'éducation et l'instruction quand il le veut, comme il le veut, et par qui il le veut ;

2° Combattre par tous les moyens légitimes les atteintes à cette liberté, et notamment celles portées au nom de l'État, qui n'a d'autres droits vis-à-vis de l'éducation et de l'instruction données au nom de la famille, que ceux de contrôle et de surveillance au point de vue de la morale publique et de l'ordre politique ;

3° Soutenir l'enseignement catholique à tous les degrés, qu'il soit donné par des maîtres laïques ou congréganistes, et par des membres de congrégations reconnues ou non reconnues.

Et l'Assemblée adopta avec acclamation cette pétition, que M. Baragnon fut chargé de présenter au Sénat:

Messieurs les sénateurs,

Les soussignés, au nom d'une assemblée réunie à Lyon, le 28 septembre 1879, ont l'honneur de vous demander de repousser dans son entier le projet de loi intitulé : De la liberté d'enseignement, lequel vous est soumis par M. le ministre de l'instruction publique, et de maintenir au père de famille le droit de donner, à tous les degrés, l'instruction à ses enfants.

Les motifs de cette demande sont les suivants :

1° Le projet dont il s'agit n'est qu'une œuvre de parti portant la plus grave atteinte aux droits sacrés et inaliénables du père de famille en matière d'enseignement;

2° Tous les catholiques français le réprouvent comme funeste aux progrès de l'instruction et attentatoire à la liberté par ses principes, tirés des constitutions les plus despotiques;

3° L'État n'ayant ni religion, ni principes philosophiques obligatoires, le père de famille ne peut être privé dans une mesure quelconque de son droit de donner à ses enfants l'éducation et l'instruction quand il le veut, comme il le veut, et par qui il veut. En cette matière, l'État n'a d'autres droits que ceux de contrôle et de surveillance au point de vue de la morale publique et de l'ordre politique.

En rejetant le projet de M. le ministre, le Sénat répondra à l'attente de tous ceux qui veulent le maintien des libertés nécessaires, le progrès de l'instruction, le respect des droits sacrés de la famille, c'est-à-dire à l'attente de l'immense majorité des Français.

Ils se disent vos très humbles serviteurs.

Les Conseils généraux.

M. Jules Ferry s'est vanté d'avoir le pays derrière lui, parce que des applaudissements plus ou moins, — surtout moins, — spontanés accueillaient ses paroles haineuses contre le catholicisme; ce qui se passe à propos des écoles congréganistes et la brillante rentrée des collèges dirigés par des religieux, sans parler des deux millions de pétitionnaires contre sa loi, montrent déjà bien ce qu'il faut penser de cette bravade ministérielle. Le pays légal n'a pas moins manifestement manifesté sa répulsion. Nous avons fait connaître les votes des conseils généraux, c'est le moment de présenter le résumé définitif de ces votes :

Vœux contraires, 38; favorables, 30; mixte, 1; question préalable, 3; ordre du jour, 5; conseils non saisis de la question, 7; résultats inconnus, 3.

On peut ajouter à l'actif des 38 vœux contraires les délibération de quatre conseils généraux sur les cinq qui portent la mention : « ordre du jour », soit : Belfort, l'Oise, le Cantal et la Haute-Loire. Leurs ordres du jour adoptés sont, en effet, peu favorables à la loi.

Par contre, sur 7 conseils qui ne se sont pas occupés de la question, 6 ont une majorité de gauche, ce qui est une pré-

somption, mais simplement une présomption, de leur sympathie pour l'article 7.

Enfin, sur 3 conseils dont les votes sont inconnus, 2, le Rhône et la Seine, sont partisans de la loi. Ils iront même au delà. Le 3e, la Corse, vient de se déclarer hostile.

En résumé : sur 87 conseils généraux, on peut fixer à 46 le chiffre de ces assemblées qui se sont prononcées ou se prononceraient contre l'article 7, et à 41 le chiffre de celles qui ont voté ou voteraient en sens contraire. Où est la majorité du pays ?

Protestation de jurisconsultes.

Les jurisconsultes qui viennent de se réunir en Congrès à Angers, sous la présidence de Mgr Freppel et de M. Lucien Brun, ont tous signé la protestation suivante rédigée par M. Taillet, bâtonnier du barreau de Rouen :

Les soussignés, appelés à donner leur opinion sur la loi dite Ferry sur l'enseignement supérieur, ne peuvent, en droit, que s'en référer à la consultation rédigée il y a quelques mois, que la plupart d'entre eux ont signée. Mais depuis cette date la question s'est agrandie et généralisée.

La presse radicale, que la presse officielle ni la presse officieuse n'ont démentie, a annoncé que la loi en ce moment soumise au Sénat n'était qu'un premier pas, et serait, sans retard, suivie d'autres dispositions qui étendraient à tous les degrés de l'instruction, à toutes les communautés enseignantes, les interdictions que la loi en discussion lim tait à l'enseignement supérieur et au membres de la Société de Jésus.

Ce n'est donc plus seulement l'éducation du fils de famille, du futur ingénieur, avocat ou médecin, qui est menacée ; l'humble Frère des écoles chrétiennes, *la bonne Sœur*, auxquels nos ouvriers artisans, laboureurs confient la jeunesse de leurs enfants, sont aussi appelés à disparaître et à être remplacés dans l'école où ils enseignaient à l'enfance à connaître Dieu et à l'aimer, à vénérer leurs parents, par des instituteurs et institutrices auxquels il sera interdit d'enseigner même le Décalogue et de prononcer le nom de Dieu.

La prescription atteignant ainsi tous les pères, toutes les mères dans leurs enfants, nous avons pensé qu'il était bon de s'adresser à tous, et laissant là les discussions scientifiques auxquelles on n'a pu répondre que par une note, de rappeler à ceux mêmes auxquels la science du droit est étranère, dans quels termes se pose cette question vitale pour l'avenir de la société.

Depuis cinquante ans, toutes les constitutions qui se sont succédé, la charte de 1830, la constitution républicaine de 1848, ont annoncé et promis la liberté de l'enseignement. Le gouvernement de juillet a tenu en partie sa promesse en accordant, par la loi du 28 juin 1833, la liberté de l'instruction primaire. La constitution de 1848 a été vérifiée par la loi du 15 mars 1850, qui a proclamé la liberté de l'enseignement secondaire, et enfin la loi toute récente du 12 juillet 1876 a sanctionné la liberté de l'enseignement supérieur.

Depuis 1833, partout où il y a eu à la fois des Frères des écoles chrétiennes et des instituteurs laïques, les deux tiers au moins des enfants ont été confiés aux premiers, et les neuf dixièmes des jeunes filles d'ouvriers, des laboureurs, ont dû leur éducation aux *bonnes Sœurs*. La question d'un bon enseignement a donc été décidée par les juges les plus compétents : les parents.

Dans l'enseignement secondaire et supérieur, les concours ont prouvé la supériorité de l'enseignement libre; les universités catholiques, à peine ouvertes, se sont trouvées trop étroites pour l'affluence des élèves.

Donc, à tous les degrés, l'enseignement libre a produit des résultats si excellents que c'est peut-être à cette supériorité que les maîtres qui les dirigent doivent l'ostracisme dont ils sont menacés.

Aussi, pour fermer leurs écoles, on n'a osé attaquer ni leur méthode, ni les résultats produits. On s'attaque à leur patriotisme et on affirme, pour leur enlever le droit d'enseigner, qui appartient, de par la loi elle-même, à tout citoyen français justifiant de sa capacité et de sa moralité, qu'ils ne sont pas réellement Français et que devant obéissance à un souverain étranger, le Pape, ils ne sauraient inculquer à la jeunesse que des sentiments antifrançais.

Dans le domaine de la foi cela est exact : les membres des congrégations obéissent aux décisions du Saint-Père; mais si c'est là une cause d'exclusion, il ne faut pas l'appliquer aux seuls membres des congrégations, car, en matière de foi, tous les catholiques sans exception, congréganistes, membres du clergé, laïques, sont tenus d'obéir aux décisions du Saint-Père, sous peine de cesser d'être catholiques, de sortir de la communion de l'Église, et il faut dire alors que les seuls instituteurs possibles sont ceux qui ne professent aucune religion. Les congréganistes ont prouvé, en 1870-71, en tombant sur les champs de bataille, à côté des blessés qu'ils secouraient, qu'ils étaient Français, dévoués au pays jusqu'à la mort; aujourd'hui encore ils sont admis comme témoins, tuteurs, électeurs, on leur reconnaît tous les droits d'un Français, sauf celui d'enseigner. Leur prétendu caractère étranger, qu'ils partagent avec 30 millions de Français, n'est donc qu'un prétexte et non un motif.

Mais si la loi que nous pouvons encore combattre, puisqu'elle n'est pas sanctionnée par le Sénat, porte une atteinte à la liberté d'enseigner, qui appartient à tous les Français, elle n'en porte pas une moins grave à la liberté du père de famille. La loi, d'accord en cela avec la religion, dit à l'enfant qu'il doit à ses père et mère, à tout âge, obéissance et respect.

Quel respect l'enfant pourra-t-il avoir pour son père si, en entrant dans l'école, on lui présente comme une superstition ridicule la croyance dans laquelle celui-ci l'a élevé?

Le père ne peut être respecté de son enfant, il ne peut conserver son droit entier de père que s'il peut élever son enfant dans sa croyance, ou confier son éducation à ceux qu'il sait capables de le remplacer à cet égard.

Ce droit du père est si impossible à méconnaître, que ce mot est échappé à un des orateurs qui défendaient le projet de loi que nous combattons:

« Nous n'entendons pas refuser au père de famille le droit de prendre un précepteur congréganiste. »

Ce mot est tout à la fois une dérision et une contradiction. Il est une dérision s'il s'applique à l'ouvrier qui ne peut pas matériellement payer un précepteur. Il est une contradiction, car de deux choses l'une : ou l'État a le droit, comme il le prétend, de diriger l'instruction de la jeunesse à son gré, et alors il ne doit pas laisser à l'homme riche le privilège de donner à son enfant une éducation jugée antisociale, ou il n'a pas ce droit pour l'enfant du pauvre pas plus que pour celui du riche. Dans les deux cas, la conscience du père de famille, sa religion, sont persécutées, opprimées, sa liberté la plus précieuse lui est enlevée.

Une Conférence luthérienne.

Sur la question de la religion dans l'école, les protestants sincères sont d'accord avec les catholiques. La conférence luthérienne générale, dernièrement réunie à Nurenberg, et qui comptait 360 membres, a adopté à l'unanimité et presque sans discussion, les résolutions suivantes :

1° Les attaques de l'*humanisme* (rationalisme) moderne contre l'existence de l'école populaire confessionelle ont pour conséquence ou même pour but sa séparation de l'Église, ainsi que sa sécularisation

2° L'école ne doit pas être abaissée à servir d'arène d'expérimentation aux diverses théories pédagogiques, ni de champ de bataille et de moyen d'action à la politique moderne : elle doit avoir pour but suprême l'éducation du peuple.

3° Point d'éducation sans religion, point d'Église sans confession.

4° Une éducation commune de la jeunesse dans des écoles simultanées est inexécutable, et une école reposant sur une soi-disant religion universelle ne se conçoit pas.

5° La suppression de l'école populaire confessionnelle produit les conséquences les plus néfastes pour l'école d'abord, ensuite pour la vie du peuple, pour l'État et pour l'Église.

6° L'érection d'écoles simultanées, d'écoles non confessionnelles, d'écoles communales, adoptant un enseignement religieux *prétendûment* confessionnel, satisfait tout aussi peu aux conditions requises pour une éducation chrétienne du peuple, que l'introduction d'une religion chrétienne générale ou d'une religion basée sur la morale universelle, soit qu'on admette cet enseignement comme principe fondamental commun, soit comme simple matière d'enseignement;

7° L'Église a un droit de direction quant à l'enseignement religieux et quant à l'influence à exercer dans l'enseignement général, eu égard à l'éducation. Elle a donc, par une organisation établie de commun accord avec les autorités publiques, à prendre part à l'inspection des écoles normales et aux épreuves à subir par les instituteurs ;

8° Le caractère confessionnel de l'école populaire exige nécessairement : 1° celui des écoles normales ; 2° celui des livres de lecture ; 3° la surveillance des écoles par des inspecteurs de la même confession ;

9° Si la sécularisation de l'école était poussée encore plus loin, si elle devenait loi de l'État, alors aussi l'Église se verrait contrainte de prendre la grave mesure de faire usage du droit d'établir des écoles ecclésiastiques ;

10° La paix confessionnelle, le bonheur réel de notre peuple allemand ne peut s'obtenir et prospérer sous la bénédiction du Seigneur, que par une coopération bienveillante et réciproque, sincèrement pratiquée, de l'État et de l'Église dans l'école.

En Allemagne comme en France, comme en Belgique, comme en Angleterre, comme aux États-Unis, tous les bons esprits, tous les amis d'une bonne éducation s'accordent en ce point que l'enseignement de l'école ne doit pas être séparé de l'enseignement religieux ; tous condamnent les écoles neutres, les écoles sans Dieu que l'on veut établir.

UNIVERSITÉS CATHOLIQUES

Le ministre de l'instruction publique vient de donner le relevé des *actes* accomplis dans les Facultés de droit de l'État par les élèves de ces facultés et les élèves des facultés catholiques pendant l'année 1877. Il sera facile de voir, en tenant compte de la différence dans le nombre des élèves et du nombre de ceux qui se sont présentés devant les jurys mixtes, que les Universités catholiques, qui ne datent que d'hier, ne font point mauvaise figure devant l'Université de l'État.

Voici le résumé du travail ministériel, tel que le donne le *Temps* :

Les élèves de la Faculté catholique d'Angers ont subi 75 examens, dont 62 avec succès. Ces 62 examens se décomposent ainsi : 48 examens pour le 1er ou le 2e de baccalauréat en droit; 13 examens pour le 1er ou le 2e de licence et 1 pour la deuxième épreuve du doctorat. 25 de ces examens ont été passés à Paris, 1 à Aix, 5 à Bordeaux, 42 à Caen et 2 à Rennes.

La Faculté catholique de Paris a présenté 52 candidats. 45 ont été reçus, savoir : 35 pour le 1er ou le 2e examen, 10 pour le 1er ou le 2e de licence. 50 examens ont été passés à Paris, 2 à Aix.

La Faculté catholique de Lille a envoyé 46 élèves devant les Facultés de l'État. 35 ont passé leurs examens avec succès. Ces 35 examens se décomposent ainsi : 25 pour le 1er ou le 2e de baccalauréat en droit; 8 pour le 1er ou le 2e de licence, et 2 premiers de doctorat. 11 de ces examens ont été subis à Paris et 35 à Douai.

La Faculté catholique de Lyon a présenté ses élèves à 116 examens dont 77 passés avec succès, savoir, 55 examens pour le 1er ou le 2e de baccalauréat en droit, et 7 pour le 1er ou le 2e de doctorat. 2 de ces examens ont été passés à Aix, 34 à Grenoble et 80 à Lyon.

Enfin, la Faculté catholique de Toulouse a présenté un seul candidat qui a subi avec succès, devant la Faculté de l'État, à Toulouse même, la première épreuve du baccalauréat en droit.

En résumé, les élèves des cinq Facultés catholiques se sont présentés à 290 examens, dont 86 ont été passés à Paris, 80 à Lyon, 42 à Caen, 35 à Douai, 34 à Grenoble, 5 à Aix, 5 à Bordeaux, 2 à Rennes, et 1 à Toulouse. Sur les 290 examens,

220 ont été subis avec succès. Ils se répartissent de la manière suivante : 164 examens de première ou de deuxième année, 46 de licence et 10 de doctorat.

D'un autre côté, les élèves des Facultés nationales de l'État se sont présentés à 7,866 examens, dont 6,383 ont été passés avec succès. Ces 6,383 se décomposent ainsi : 2,553 examens de première ou de deuxième année, 3,226 examens de licence et 604 examens de doctorat.

Les facultés de l'État ont distribué, soit à leurs élèves, soit aux élèves des Facultés catholiques, 1,050 diplômes de licencié et 174 diplômes de docteur. 8 diplômes de licencié seulement ont été attribués aux élèves des cinq Facultés catholiques, tandis que les élèves des 12 Facultés de l'État ont obtenu 1,042 diplômes de licencié et tous les diplômes de docteur, au nombre de 174.

De plus, les Facultés catholiques ont présenté huit de leurs élèves pour le brevet de capacité. 6 ont été reçus, savoir : 1 pour Angers, 2 pour Lille et 3 pour Lyon. Les Facultés de l'État ont eu à examiner 122 de leurs élèves pour le même brevet ; 99 ont été admis.

Ajoutons en terminant que les élèves des cinq Facultés catholiques ne se sont pas présentés devant les Facultés de l'État de Nancy, Dijon et Poitiers. Angers, qui a envoyé ses élèves à Paris, Caen et Aix, n'en a envoyé aucun à Poitiers, qui se trouve cependant plus rapproché du chef-lieu de Maine-et-Loire.

LE KULTURKAMPF EN PRUSSE

Les nouvelles relatives à la pacification religieuse de l'Allemagne continuent d'être contradictoires et ne peuvent être accueillies que sous toutes réserves. Cependant il semble que les bonnes nouvelles commencent à prendre quelque consistance, et l'on doit croire que les élections actuelles, qui montrent un nouveau progrès fait par les catholiques, ne sont pas sans influence sur les dispositions meilleures de M. de Bismark. Les catholiques allemands disent avec

raison qu'il faut garder de la défiance et ne pas trop compter sur une victoire qui ne viendrait que de la bonne volonté du chancelier ; mais ce n'est pas avec moins de raison qu'ils comptent sur leur propre fermeté et sur la sagesse du Souverain-Pontife, qui saura aider le gouvernement prussien, en obtenir les concessions auxquelles l'Église a droit, tout en ménageant les amours-propres qui pourraient faire obstacle à la paix. Déjà, dans une lettre en réponse au clergé du diocèse de Munster et de Paderborn sur la question scolaire, le ministre des cultes, M. de Putkamer, sans rien céder dès prétendus droits de l'État, indiquait qu'il y aurait peut-être moyen de s'entendre, et reconnaissait aux ministres des Églises chrétiennes « une sphère d'action salutaire dans les écoles populaires. » L'importance du *Mémoire* présenté au ministre des cultes par le clergé et de la Réponse du ministre nous engage à reproduire ces documents, dont l'ensemble fera connaître les dispositions actuelles du gouvernement prussien, dispositions peu satisfaisantes, sans doute, mais moins âpres que précédemment et que la force des catholiques dans le Parlement ne pourra qu'adoucir sensiblement.

Mémoire présenté au ministre des cultes

par le clergé des diocèses de Munster et de Paderborn.

Munster, le 13 août 1879

Votre Excellence, étant encore membre du Parlement allemand, a proclamé et défendu, dans la séance du 14 juin de cette année, les principes suivants : « L'État et l'Église ont l intérêt commun et impérieux de consacrer leurs soins à l'École. L'État ne peut se passer du concours puissant et efficace de l'Église pour l'éducation solide, morale et religieuse du peuple. L'Église, de son côté, ne peut remplir qu'à moitié la tâche sacrée qui lui est imposée pour le salut de l'humanité, lorsqu'on l'expulse de l'école ou lorsqu'elle l'abandonne en boudant. »

Ces paroles justifiaient les sentiments de joyeuse satisfaction manifestés par les éléments chrétiens de la population, lors de la nomination de Votre Excellence au ministère des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique. Ces paroles encouragent encore les soussignés, ecclésiastiques catholiques romains, à appeler l'attention de Votre Excellence sur la situation précaire créée, dans le domaine des écoles populaires, par l'abandon de ces principes.

En soumettant ce mémoire à Votre Excellence, nous vous prions

de vouloir bien croire qu'il nous est dicté par la confiance que nous avons en vous.

L'Église catholique affirme avec fermeté qu'elle a reçu la mission d'élever les hommes en vue de leur but éternel, par les moyens et selon les principes que lui a laissés son divin Fondateur. Elle ne peut et ne doit jamais renoncer à remplir cette mission. L'Église catholique sait en même temps qu'on ne peut atteindre le but éternel que par l'accomplissement fidèle des devoirs imposés à chacun par son état et par la charge qu'il occupe dans la vie civile. C'est pourquoi elle s'efforce de pénétrer toute la vie de l'esprit chrétien, et de diriger selon cet esprit l'éducation de la jeunesse. Partout où elle a pu exercer son influence dans ce sens sans rencontrer des obstacles, et jouissant de sa liberté divine, elle s'est acquittée de sa mission pour le bien de l'État.

Nous ne craignons pas de nous exposer à un démenti en nous permettant de signaler, précisément sous ce rapport, l'action si riche en résultats heureux, de l'Église catholique en Prusse. Durant trente ans, pendant lesquels elle a pu se consacrer librement à l'accomplissement de sa mission divine, l'Église a élevé un peuple qui, animé par l'esprit de l'obéissance chrétienne, a donné à Dieu ce qui appartient à Dieu, sans refuser à l'Empereur ce qui appartient à l'Empereur.

Nous n'ignorons pas qu'on accuse encore aujourd'hui l'Église de ne pas avoir été favorable à l' « éducation nationale. » Mais cette accusation restera inintelligible pour nous jusqu'à ce qu'on nous dise ce que l'on entend par éducation nationale.

Nous pouvons cependant assurer avec la franchise d'une bonne conscience qu'on ne pourra constater un seul fait prouvant que l'Église a jamais enseigné ou défendu la félonie envers la patrie. Même dans les cas où elle a refusé l'obéissance aux lois de l'État parce qu'elles se trouvaient en opposition aux lois divines, sa désobéissance n'a consisté qu'à enseigner de supporter avec patience et sans haine les souffrances qu'entraîne toujours l'inobservation des lois de l'État.

Nous n'attestons par conséquent que la vérité, en affirmant que l'Église catholique a rempli rigoureusement et entièrement, dans l'école populaire comme partout, ses devoirs envers l'État prussien.

Dans cet état de choses, la méfiance manifestée à l'égard de l'Église par le gouvernement royal, lors de la délibération de la loi du 11 mars 1872 sur la surveillance des écoles, devait blesser profondément les sentiments des catholiques. La loi déclara que, les écoles étant des établissements de l'État, une surveillance sur ces établissements ne saurait être exercée qu'en vertu d'une délégation de l'État. Cette déclaration coupa le lien qui réunissait l'école populaire à l'Église. L'Église ne pouvait et ne peut pas approuver ce principe. Les évêques de Prusse déclaraient au ministère royal, le 11 avril 1872, immédiatement après la

publication de la loi sur la surveillance des écoles : « Que le rapport intime entre l'école populaire et l'Église n'était pas seulement basé sur une tradition historique, reconnue et garantie fréquemment par des lois et des décrets de l'État, mais encore sur un droit divin propre à l'Église, que l'Église n'y peut renoncer, même si elle le voulait, ce droit lui étant conféré par son divin Fondateur uniquement en vue d'un devoir irrémissible, du devoir de l'enseignement chrétien et de l'éducation de la jeunesse.

Néanmoins, les évêques ne refusèrent point leur concours à l'école populaire. Ils dirent, au contraire : « Parce que notre charge épiscopale et l'amour du Christ nous pressent à faire tout ce que nous pouvons pour diminuer les dangers et les préjudices qui résulteront de cette loi, et parce qu'aucun pouvoir de la terre ne peut nous dispenser de la sollicitude pour l'éducation chrétienne des petits qui nous ont été confiés par le divin Sauveur, nous sommes décidés à continuer de remplir fidèlement les devoirs de notre charge pastorale, jusqu'à ce qu'on ne nous le rende pas impossible, en faveur de l'école populaire, séparée en principe par la nouvelle loi, de sa mère, l'Église. »

Conformément à cette déclaration, les curés reçurent l'ordre de ne pas s'arrêter dans l'œuvre méritoire de l'éducation chrétienne et de l'instruction de la jeunesse, de continuer à exercer l'inspection des écoles et de ne pas y renoncer sans avoir consulté préalablement l'Ordinaire.

Le gouvernement royal n'a pas pris en considération cette déclaration des Évêques ; il n'a pas sollicité le concours du clergé pour l'enseignement dans les écoles populaires, il a refusé ce concours là où il lui a été offert.

Les *Dispositions générales concernant l'école populaire en Prusse* du 15 octobre 1872, ont été promulguées sans que l'on ait pris préalablement l'avis des Évêques, bien qu'il eût été dans l'intérêt même de la cause de consulter, dans ce cas, les supérieurs ecclésiastiques. Ceux-ci avaient dans le domaine de l'enseignement populaire une expérience plus grande et plus étendue que personne. En s'appuyant sur cette expérience et sur leur connaissance profonde de tout ce qui concerne l'école populaire, ils auraient pu constater les défauts manifestes du décret d'octobre. Ainsi on aurait peut-être pu éviter un inconvénient dont on se plaint souvent actuellement. On constate que, par suite des prétentions démesurées et de la place excessive donnée dans le programme de l'enseignement aux soi-disant *realta*, les enfants sont empêchés d'apprendre à fond les choses nécessaires.

Dans tous les cas, l'avis des évêques aurait dû être pris avant la promulgation du décret du 15 octobre 1872, à l'égard des dispositions qui concernent l'enseignement religieux catholique. Le gouvernement royal n'a pas cru devoir cet égard à l'Église.

Le droit de destitution des inspecteurs des écoles avait été attribué par la loi du 11 mars 1872 à l'État seul, à l'exclusion de l'Église. Ce droit a été appliqué dans une telle mesure que, dans le diocèse de Munster et de Paderborn, abstraction faite des districts de Magdebourg, Mersbourg et Erfurth, pas un seul prêtre catholique n'a été conservé dans les fonctions d'inspecteur des écoles d'un cercle. Même l'inspection des écoles locales n'est restée qu'à un nombre très limité de curés. Les gouvernements des districts se sont crus obligés d'ôter l'inspection des écoles locales à tous les curés qu'on supposait ne pas vouloir seconder les intentions du ministère de l'instruction publique à l'égard de la soi-disant éducation nationale. Les gouvernements des districts ont eux-mêmes constaté que les inspecteurs ecclésiastiques n'ont pas fourni dans l'accomplissement de leur charge d'autres motifs pour leur destitution, car ils ont décrété ces destitutions tout en leur exprimant leur reconnaissance pour les services rendus.

Les instituteurs sont souvent empêchés de rendre justice, dans l'éducation de la jeunesse, aux intentions de l'Église. Ils sont dispensés de l'obligation de surveiller leurs élèves au service divin et à la confession. Les enfants eux-mêmes peuvent à peine prendre part aux exercices religieux, ou même à de simples confréries de prières. Souvent, il leur est absolument défendu d'y participer.

On a de, cette manière, établi un antagonisme entre l'école et l'Eglise, antagonisme qui, dans le cas où il se prolongerait, obligerait le clergé à mettre en garde les parents catholiques contre une influence de l'école préjudiciable aux intérêts religieux.

Nous nous permettons de constater à cet égard qu'une telle influence a été exercée en premier lieu par la réunion en une seule école de trois ou de quatre classes, sans séparation des sexes, d'écoles d'une ou de deux classes, où la séparation des sexes avait été observée, réunion qui a eu lieu sans être exigée par des raisons impérieuses, uniquement dans l'intérêt d'une division non fondée des classes.

Mais d'une manière plus frappante encore se manifeste l'antagonisme de l'Église et de l'école dans la question des écoles simultanées. Nous considérons déjà la suppression des livres de lecture confessionnels comme un fait déplorable. Nous soutenons que les convictions religieuses des différentes confessions ont le droit d'être traitées avec des égards. Ces égards n'empêchent nullement d'exposer, conformément à la vérité, la doctrine et l'histoire des diverses confessions. L'effacement intentionnel des doctrines distinctives des confessions ne conduit pas à l'estime réciproque, mais à l'indifférence, condamnée de la manière la plus absolue par le Fondateur de la religion chrétienne.

C'est pourquoi nous ne pouvons pas approuver l'établissement des

écoles simultanées, de plus en plus fréquent dans ces derniers temps. Selon les opinions qui prévalaient autrefois en Prusse, l'établissement de telles écoles n'était admissible que dans les cas d'un extrême besoin, c'est-à-dire que dans les cas où l'on ne pouvait d'une autre manière obtenir l'enseignement nécessaire. Il était en principe reconnu que ces écoles ne devaient être établies qu'avec le consentement des communes confessionnelles, sur l'avis de leur pasteur. Il était bien permis, dans des cas rigoureusement déterminés, de procéder à l'établissement d'écoles simultanées, même contre la volonté des communes confessionnelles. Mais toujours l'avis des communes et des supérieurs ecclésiastiques devait être préalablement pris.

Pendant les sept dernières années, le gouvernement royal a suivi d'autres principes. Des écoles de confessions différentes, qui travaillaient avec un succès très remarquable, ont été réunies en écoles simultanées. Cette réunion a eu lieu en vertu de décrets des autorités communales, quelquefois en vertu d'une disposition directe des autorités supérieures. Nous ne connaissons pas un seul cas où la commune catholique respective aurait donné son consentement. Les parents catholiques ont au contraire partout vivement protesté contre l'établissement d'écoles simultanées, en accompagnant souvent leur protestation d'une exposition irréfutable des motifs. Le consentement des supérieurs ecclésiastiques n'a pas été sollicité, leur opposition n'a pas été prise en considération.

Dans un tel état de choses, nous sommes convaincus qu'un ecclésiastique catholique ne peut donner ou approuver l'instruction religieuse fixée par le programme des écoles populaires simultanées. Nous nous croyons donc obligés de déclarer que nous nous refuserons, dans tous les cas, à donner l'enseignement religieux catholique dans les écoles simultanées établies dernièrement sans le consentement des supérieurs ecclésiastiques, car nous nous croyons obligés d'éviter tout ce qui pourrait faire croire que nous approuvons ces écoles. Plus elles sont redevables de leur origine à l'indifférence hostile à l'Église, plus grands sont les dangers qui en résultent pour le salut des âmes. Nous avons donc le devoir d'engager les parents catholiques à surveiller avec la plus vive sollicitude l'enseignement que leurs enfants reçoivent dans les écoles simultanées.

Le gouvernement royal a même étendu sur l'enseignement religieux catholique les droits qu'il s'arroge. Nous craindrions d'offenser Votre Excellence si nous entreprenions ici de prouver que l'enseignement religieux doit toujours appartenir à la société religieuse respective. Il est incontesté et incontestable que les vérités révélées qui forment le sujet de l'enseignement religieux catholique sont à tel point la propriété de l'Église, que toute communication de ces vérités qui a lieu sans l'intervention de l'autorité de l'Église, perd

matériellement le caractère d'un enseignement religieux *catholique* et constitue formellement le grave péché d'une usurpation du magistère de l'Église.

Le gouvernement royal a néanmoins chargé de l'enseignement religieux, dans les séminaires, des prêtres catholiques qui exercent leur charge sans le consentement ou même contre la volonté des supérieurs ecclésiastiques. Dans le même cas se trouvent plusieurs conseillers d'État et plusieurs inspecteurs des écoles employés dans le ministère de l'instruction publique, parmi lesquels se trouvent même, au grand scandale du peuple, deux prêtres catholiques mariés. Aux examens des séminaires, l'Église n'est représentée d'aucune manière dans la plupart des diocèses.

Les ecclésiastiques se voient contester le droit de donner l'enseignement religieux fixé par le programme des écoles populaires. Les curés sont, pour la plupart, empêchés de surveiller l'enseignement religieux donné par les précepteurs. L'entrée dans l'école est interdite à un grand nombre d'ecclésiastiques, sous peine de poursuites judiciaires.

Là où les curés ne trouvent pas d'obstacles extérieurs pour surveiller l'enseignement religieux, le gouvernement royal a limité le droit qu'ils ont conservé, de manière que les curés peuvent assister à l'enseignement donné par les précepteurs, mais qu'ils doivent porter leurs plaintes devant les autorités séculières.

Les précepteurs reçoivent des gouvernements des districts l'ordre de donner, par délégation et sous la surveillance de l'État, l'enseignement religieux à des enfants catholiques, sans qu'ils aient reçu à cette fin une mission de l'Église.

Pour éviter de graves conflits, les curés des diocèses de Munster et de Paderborn ont demandé et obtenu du Saint-Siège apostolique la faculté de conférer aux précepteurs la mission ecclésiastique afin de pouvoir donner l'enseignement religieux dans les écoles des paroisses respectives. Le gouvernement royal, de son côté, a déclaré superflue cette autorisation de l'Église, les précepteurs ayant, en vertu de l'institution par l'État, le droit de donner l'enseignement religieux. Il déclara, en outre, que l'État n'a pas d'obligation légale, mais seulement une obligation morale de faire participer l'Église aux examens des candidats au sujet de leur qualification pour donner l'enseignement religieux. Plusieurs curés qui ont fait usage de la faculté qui leur a été accordée par le Saint-Siège, ont été poursuivis judiciairement.

On n'a par conséquent laissé à l'Église, relativement à l'enseignement religieux fixé par le programme des écoles, aucun droit reconnu ou garanti par l'État, quoique personne ne puisse contester que cet enseignement appartienne exclusivement à l'Église.

Les curés avaient cru pouvoir recourir à l'expédient de donner un

enseignement religieux complémentaire dans les heures libres, à côté de l'enseignement donné selon les dispositions du programme des écoles. Les gouvernements des districts l'ont empêché, dans plus d'un cas, de le faire, en leur interdisant de profiter des locaux des écoles pour donner cette instruction. Même l'instruction religieuse dans les églises a été plus d'une fois le sujet de poursuites judiciaires.

L'instruction qui a pour but de préparer les enfants à leur première communion a été limitée à des heures fixées arbitrairement par les gouvernements des districts; la dispense de la fréquentation des écoles à cette occasion a été catégoriquement refusée aux enfants.

Le gouvernement royal s'est même arrogé quelquefois le droit de remplacer par d'autres les catéchismes et les manuels d'Histoire Sainte, ou de les abréger.

Si ces mesures déplorables se trouvaient en harmonie avec les lois de l'État, — ce que nous avons toujours contesté et que nous contesterons encore, — nous serions arrivés à un point où l'on pourrait se demander si la liberté de la religion catholique est encore garantie par les lois en Prusse.

Les soussignés, ecclésiastiques catholiques-romains des diocèses de Munster et de Paderborn, — et, comme nous avons raison de le supposer, ceux aussi qui ne se trouvent pas aujourd'hui à Munster, — espèrent que Votre Excellence ne maintiendra pas des mesures décrétées sous la pression d'un parti impie et hostile à la religion, et qu'elle retournera aux anciennes traditions, dont l'expérience a constaté le caractère salutaire. Nous espérons que Votre Excellence s'efforcera de rétablir des rapports intimes entre l'Église et l'école tels qu'ils ont existé, pendant plus de mille ans, pour le bien de l'humanité.

Aujourd'hui, nous nous permettons, eu égard à la situation précaire des écoles populaires, de prier instamment et humblement Votre Excellence de vouloir bien écarter les obstacles mis jusqu'à présent par les autorités de l'État aux organes de l'Église en ce qui concerne l'enseignement.

(*Suivent les signatures.*)

Réponse du Ministre des Cultes.

Adressée à M. le Doyen Kappen, à Munster.

Berlin, 8 septembre.

Je vous prie, monsieur le doyen, ainsi que les autres ecclésiastiques catholiques qui ont signé le mémoire du 13 août, qui vient de

m'être présenté, de vouloir bien agréer mes sincères remercîments pour la confiance que vous m'avez témoignée dans cette lettre. Je n'hésite pas à déclarer que je professe actuellement encore les principes affirmés dans les déclarations que j'ai faites dans la séance du Parlement allemand du 14 juin de cette année, déclarations dont vous parlez dans l'exposition de vos vœux et de vos griefs. J'étais et je suis convaincu que l'État, à qui reviennent de droit la direction et et la surveillance de tout enseignement public, et l'Église — l'Église évangélique comme l'Église catholique, en sa qualité d'institution chrétienne pour le salut de l'humanité, — ont le même intérêt dans l'instruction et l'éducation religieuse et morale de la jeunesse, et qu'ils doivent travailler en commun dans ce domaine spécial.

Je ne désire rien plus vivement que d'être en état d'accorder, conformément à ces principes, aux organes compétents des Églises chrétiennes une sphère d'action salutaire dans les écoles populaires. L'Église catholique, et je le déplore sincèrement, ne prend pas actuellement une part qui réponde aux véritables besoins de la jeunesse. Mais je n'hésite pas à dire franchement qu'on doit chercher les causes de cet état de choses dans les opinions contenues dans votre mémoire du 13 août dernier.

Vous et vos collègues, Monsieur le doyen, vous partez de l'assertion que la loi du 11 mars 1872, sur la surveillance des écoles, a tranché le lien qui aurait existé entre l'école populaire et l'Église, en déclarant les écoles établissements de l'État, et en attribuant l'inspection de ces établissements à l'État seul, à l'exclusion de l'Église. Vous assurez que par l'application de cette loi a été établi un antagonisme entre l'école et l'Église, qui obligerait le clergé, s'il se prolongeait, à prémunir les parents catholiques contre une influence de l'école préjudiciable à la vie religieuse.

Je renonce à poursuivre les conséquences qu'une telle attitude du clergé en face de l'État devra entraîner forcément au préjudice aussi des intérêts de l'Église ; je ne veux pas non plus discuter la question mise en avant plus loin, à savoir si, vu le système suivi actuellement par l'État en ce qui concerne l'école, la liberté de la foi catholique est encore garantie par les lois en Prusse.

Mais je me vois obligé de déclarer avec fermeté que l'assertion que la loi du 11 mars 1872 aurait entraîné une révolution complète dans les rapports juridiques entre l'Église et l'école, assertion qui forme le point de départ de vos déductions, ne repose que sur une conception erronée et contraire à la vérité des faits, du développement historique de notre législation en matière d'enseignement.

La loi du 11 mars 1872, dont le paragraphe 1er détermine : « que la surveillance sur tous les établissements publics et privés d'instruction et d'éducation revient à l'État, et que par conséquent toutes les autorités et tous les fonctionnaires chargés de cette surveillance

l'exercent en vertu d'une délégation de l'État, » cette loi n'a pas créé un nouveau droit, mais seulement exprimé de nouveau un principe sur lequel reposent, depuis plus d'un siècle, le développement de tout notre système d'enseignement et les résultats qui en ont été obtenus. Je rappellerai aussi qu'avant la loi de 1872 le droit civil universel de la Prusse avait déjà désigné les écoles comme établissements de l'État, et que le droit de l'État de diriger et de surveiller tout l'enseignement a été reconnu pleinement, dans la forme la plus précise, par ces lois fondamentales, ainsi que par de nombreuses lois de date plus ancienne ou plus récente, comme, par exemple, les réglements catholiques des écoles pour la Silésie, de 1765 et de 1801, le règlement prussien de 1845, etc.

Votre mémoire du 13 août atteste lui-même que l'Église catholique a pu prendre part avec succès à l'éducation religieuse de la jeunesse, avant la promulgation de la loi du 11 mars 1872. Or, une fois établi qu'elle n'a agi alors qu'en vertu d'une délégation de l'État, on ne devra pas abandonner l'espoir que pour l'avenir l'Église pourra exercer également une action salutaire dans ce domaine. En tout cas, je prie Messieurs les signataires du mémoire du 13 août de ne pas adopter l'opinion erronée que l'État a l'intention de prendre une attitude hostile ou seulement indifférente en ce qui concerne la coopération salutaire de l'Église dans l'instruction et dans l'éducation morale et religieuse de la jeunesse. Les annales de l'enseignement, en Prusse, abondent en preuves du contraire.

Quant à moi, je suis convaincu que le jour où on cessera de prendre pour fondements de l'enseignement populaire les sources intarissables de l'Évangile, on aura décidé la décadence de toute notre civilisation nationale. Néanmoins, on devra toujours maintenir que c'est l'affaire de l'État de déterminer les limites et l'étendue de la coopération de l'Église en ce qui concerne l'école. Que l'Église catholique n'ait pas pu se décider jusqu'à présent à adopter ce principe, qui est décisif pour le règlement de tous les rapports entre l'Église et l'État, voilà, d'après mon avis, la véritable cause de l'état déplorable dans lequel se trouvent actuellement les écoles populaires sous le rapport religieux.

Vous, Monsieur le doyen, vous demandez que le Gouvernement écarte les obstacles qui ont empêché jusqu'à présent l'Église de donner et de surveiller l'enseignement religieux, sans prendre en considération les circonstances qui ont obligé le Gouvernement de prendre à cet égard des mesures restrictives. Je dois donc vous rappeler que c'est l'opposition presque unanime et systématique du clergé catholique contre les lois de l'État qui lui a fermé et lui ferme encore tant d'écoles. Je regrette cet état de choses, qui n'est pas créé par l'État, mais je n'y puis rien changer en général avant que l'Église catholique ait reconnu de fait le droit inaliénable de législation revendiqué par l'État.

J'ajoute cependant expressément que je suis tout disposé à porter remède, autant que possible, à cet état de choses dans tous les cas particuliers qui seront portés à ma connaissance, et dans lesquels on pourra constater que les dispositions et décrets des autorités ont surpassé, en ce qui concerne les rapports de l'Église avec l'école, la mesure de la résistance que l'État se voit obligé d'opposer à des prétentions irréalisables de la part de l'Église.

Votre mémoire du 13 août me témoigne une confiance dont j'apprécie toute la valeur. Je croirais n'y répondre qu'imparfaitement si je n'exprimais, en terminant, le vœu et l'espoir que le moment n'est pas loin où un changement de l'attitude des organes de l'Église catholique vis-à-vis des lois de l'État, permettra au Gouvernement de prendre, de son côté, une initiative efficace pour écarter toutes les difficultés dans le domaine de l'école populaire, et qu'alors le clergé pourra prendre part de nouveau, avec un succès salutaire, à la tâche de l'enseignement public. Je vous prie, Monsieur le doyen, de porter à la connaissance de MM. les signataires du mémoire du 13 août, le contenu de cette réponse.

DE PUTTKAMER.

LE CONGRÈS D'ANGERS

La *Semaine religieuse* de Nevers nous fait connaître un excellent et substantiel rapport sur le congrès d'Angers, adressé à Mgr l'évêque de Nevers par M. l'abbé Merle, directeur du cercle catholique de cette ville. La reproduction de ce rapport remplacera très heureusement le résumé que nous préparions des travaux du Congrès :

Monseigneur,

Pour me conformer au vœu exprimé par le congrès d'Angers. j'ai l'honneur d'adresser à Votre Grandeur un rapport sommaire des travaux de ce congrès.

Je suis heureux de pouvoir rappeler, Monseigneur, que Nevers a été le berceau de cette union des œuvres, aujourd'hui si féconde en résultats. C'était au lendemain de nos désastres, le 8 octobre 1871. Soixante-dix directeurs d'œuvres, réunis au grand séminaire, mettaient en commun, pour le salut de la classe ouvrière, les lumières de leur expérience et les efforts

de leur zèle. Le Souverain-Pontife et le plupart de NN. SS. les Archevêques et Évêques de France applaudissaient à cette pensée de salut et bénissaient l'union. C'est le secret de son développement et du bien qu'elle a déjà réalisé.

Le congrès de Nevers s'était occupé presque exclusivement des patronages et des cercles; mais, en entreprenant la restauration de notre édifice social si profondément miné, on découvrit d'autres plaies qui appelaient un prompt remède. De là cet ensemble d'œuvres qui toutes répondent à un besoin spécial, et dont le cadre va en s'élargissant chaque année. C'est cette économie de nos œuvres, telle qu'elle m'est apparue dans les différents congrès où vous m'avez fait l'honneur de me déléguer, que je demande, Monseigneur, la permission de vous exposer.

En premier lieu viennent les crèches, œuvre éminemment charitable et sociale, que Mgr Freppel nous a vivement recommandée. Grâce à l'impulsion des congrès, les crèches se sont multipliées, et chaque année les rapports les plus consolants encouragent les hommes de bien qui s'intéressent à ces œuvres et déterminent des fondations nouvelles. Au second rang se placent les réunions du jeudi. Elles ont pour but de suppléer auprès des enfants les maîtres et les parents, d'occuper leurs loisirs en en leur procurant des distractions saines et honnêtes, et de les préparer ainsi de longue main, en éloignant d'eux les dangers, en les instruisant de leurs devoirs envers Dieu et envers leurs parents, au grand acte de la première communion. L'œuvre du jeudi est la pépinière du patronage comme le patronage est lui-même la pépinière du cercle. Malheureusement le patronage et le cercle sont insuffisants pour protéger la foi et les mœurs de l'enfant et du jeune homme. L'atelier, le bureau, le magasin détruisent en un seul jour le fruit de nos sueurs et de nos travaux et ruinent de fond en comble les espérances que nous avait fait légitimement concevoir une première communion bien faite. Au lendemain de la première communion, tous les enfants qui quittent l'école viennent volontiers à l'œuvre. Un mois après il ne nous en reste pas deux sur cinquante.

L'enfant corrompu devient difficilement bon ouvrier; il travaille sans goût; au fur et à mesure qu'il n'observe plus le dimanche, il fait le lundi, et arrive ainsi au terme de son apprentissage sans connaître son métier. Les patrons les plus autorisés de Paris et de la province nous ont affirmé que la capacité professionnelle allait chaque jour en s'affaiblissant et

prenait des proportions inquiétantes pour l'industrie elle-même. Émus de cette situation déplorable faite à l'apprenti et à l'ouvrier, au double point de vue des mœurs et du travail, des hommes de cœur, des patrons vraiment dignes de ce nom, ont entrepris de restaurer le travail et la morale au sein de leurs ateliers. Ils ont commencé par proscrire impitoyablement le blasphème et les mauvais propos et rendu obligatoire le repos du dimanche.

Il y a aujourd'hui en France huit cents patrons appartenant, pour la plupart, à la grande industrie, qui ont accepté le programme religieux et économique de nos œuvres. Le premier principe admis et pratiqué, dans la mesure du possible, est celui-ci : *Le patron a charge d'âmes.* Le patron est père, comme l'indique son nom. A ce titre, il ne saurait demeurer indifférent au salut de ses ouvriers et cette charge d'âmes l'oblige, d'une part, à éloigner de ses ouvriers les dangers graves de corruption, et de l'autre à favoriser le bien dans ses ateliers en lui assurant une protection efficace. Le premier corollaire de la charge d'âmes, c'est la nécessité de bien choisir les contre-maîtres. Partageant l'autorité du patron, le contre-maître en partage les devoirs. Combien de contre-maîtres comprennent la responsabilité qui leur incombe ? Le contre-maître consciencieux n'existe qu'à l'état d'exception ; il faut le créer. C'est dans ce but qu'a été fondée l'école d'arts et métiers de Lille et que Mgr Freppel a décidé cette année la création de celle d'Angers. Ou l'industrie reviendra chrétienne, ou elle périra, nous a dit éloquemment M. Harmel. Aussi n'avons-nous pas été surpris d'entendre les plus grands industriels de la contrée la plus manufacturière de France proclamer, dans un document rendu public, la nécessité et l'urgence d'une restauration franchement chrétienne dans le monde du travail.

Mais en même temps qu'il se préoccupe des intérêts moraux de ses ouvriers, le patron chrétien ne néglige point leurs intérêts matériels. Il faudrait voir les admirables institutions économiques établies dans les usines du Val-des-Bois et de Lafarge. Là, on procure à bon marché à l'ouvrier une nourriture confortable et saine ; on ménage sa santé, en ne lui imposant qu'une somme de travail compatible avec ses forces, et on prévient les inquiétudes de l'avenir, en lui assurant une retraite proportionnée à ses peines, à son intelligence, aux services rendus. N'est-ce pas là la vraie solution de ces grands problèmes

sociaux qui tourmentent tant nos économistes modernes : la réconciliation sincère du patron et de l'ouvrier, du capital et du travail, sur le terrain commun de la charité chrétienne ?

Il a suffi, mais il a été nécessaire d'ouvrir l'Évangile et de mettre en pratique ses enseignements pour arriver à ce prodigieux résultat.

Il y a une autre épreuve, souvent décisive, qui attend le jeune homme à vingt ans. Je veux parler du service militaire. Nous avons eu souvent la douleur de voir se briser contre cet écueil une vertu qui paraissait solidement assise et des habitudes acquises au prix de plusieurs années d'efforts.

Pour conserver à son pays et à l'affection de sa mère le jeune soldat, on a établi dans les villes de garnison, dans les ports maritimes, des cercles militaires. Il retrouve, dans ces réunions, des camarades qui ont les mêmes convictions que lui, des livres moraux, des délassements honnêtes, et surtout une parole amie, qui relève son courage souvent abattu, qui entretient dans son cœur l'amour de Dieu, de la patrie et de sa famille. Enfin, après avoir partout, à la caserne comme sur le champ de bataille, noblement fait son devoir, le soldat redevient ouvrier et songe à s'établir. Mais, hélas ! il n'a, la plupart du temps, pour tout patrimoine, que son honneur, sa probité, sa capacité professionnelle. Ces titres sont malheureusement peu appréciés du banquier, qui lui refuse impitoyablement la petite somme nécessaire à son établissement. Que faire ! La charité, toujours ingénieuse pour venir en aide à cet honnête ouvrier, vient de créer la *Banque populaire*. C'est une sorte de société coopérative, qui constitue son capital avec les fonds du riche qui prête sans emprunter et du travailleur qui prête et emprunte. Ce n'est plus le crédit réel, mais le crédit personnel et moral, qui est la base de cette institution. C'est l'union de l'épargne et du crédit.

La sécurité de cette banque résulte précisément de cette solidarité qui relie les emprunteurs entre eux. Étant admis à emprunter par leurs pairs, ils ne le seront jamais, s'ils ne possèdent ce capital de probité, d'économie, d'amour du travail qui est indispensable à la coopération. Quant aux sociétaires qui prêtent, il y va dans chaque admission de leur honneur et de leur argent. On peut être sûr qu'ils n'agiront pas à la légère en face de pareils intérêts.

Cette banque fonctionne à Angers depuis un an et demi. Elle

a débuté avec vingt sociétaires ; elle en compte aujourd'hui plus de cent. Elle a fait des avances considérables et n'a rien perdu. Du 1er février au 1er juillet 1879, elle a prêté 52,335 fr., répartis entre soixante sociétaires appartenant à des professions différentes. Nous sommes fondés à croire que ces institutions de crédit, si avantageuses à l'ouvrier, se multiplieront rapidement, et déjà le comité des cercles vient d'élaborer les statuts d'une banque centrale à Paris.

Le mal ne s'arrête pas aux ouvriers de l'usine, de l'atelier ; il s'étend aux ouvriers des champs, et naguère un journal socialiste se vantait de *planter en pleine masse rurale le drapeau de la revendication suprême, de la révolution sociale.*

A l'exemple des industriels, les propriétaires et les fermiers chrétiens ont considéré comme un devoir indispensable de se grouper, pour ressusciter parmi les hommes des champs les traditions de travail et d'honneur, de vertu, de religion qui ont fait dans le passé et qui feront dans l'avenir la gloire de notre pays.

Une commission consultative agricole a été créée à Paris par l'œuvre des cercles ; elle compte déjà cent trente-deux adhésions, et a tenu déjà tenu une première réunion régionale à Nevers à l'occasion du concours. Dans le même ordre d'idées, pour protéger les orphelins destinés aux travaux des champs, pour les empêcher, eux aussi, de venir grossir le contingent du vice et du désordre, on a fondé les orphelinats agricoles. Ils ont cette année occupé une large place dans notre congrès.

Enfin, en raison des ravages causés par la mauvaise presse, une commission spéciale, présidée par Mgr Freppel, a étudié les moyens les plus propres à combattre cette peste qui atteint chaque jour les villages les plus reculés de nos campagnes. Elle a exprimé ce vœu bientôt réalisé, je l'espère, de la création d'un journal populaire à un sou à Paris, et cet autre, que tous les catholiques de France auront à cœur de réaliser, chacun en ce qui le concerne, « de ne favoriser par aucun moyen la « mauvaise presse, et de s'abstenir soigneusement d'acheter ses « journaux et ses brochures. »

Les promoteurs de ces différentes œuvres sont, d'une part, Monseigneur, le bureau central de l'union, qui a à sa tête le vénéré Mgr de Ségur ; d'autre part, le comité des cercles, présidé par M. de La Bouillerie, ancien ministre, avec M. de Mun pour secrétaire général. L'un et l'autre ont les mêmes

principes : *Soumission absolue au Souverain-Pontife et à NN. SS. les Évêques ;* ils poursuivent le même but : la régénération chrétienne de la France par les mêmes moyens, le dévouement des classes élevées aux classes ouvrières. Leur action est parallèle ; ils se complètent l'un l'autre et se prêtent un mutuel appui. L'union crée et développe les bureaux diocésains, le comité des cercles fonde et organise des comités catholiques. Les comités catholiques s'élèvent au nombre de quatre cents ; les bureaux diocésains sont établis dans trente-huit diocèses. Conformément au désir manifesté par le congrès, je résume en quelques mots les vœux émis dans notre réunion, relativement aux bureaux diocésains.

Le Congrès catholique réuni à Angers le 5 septembre 1879 exprime à l'unanimité : 1° le vœu de voir s'augmenter les bureaux diocésains ; 2° de voir s'organiser dans chacun d'eux un comité de défense, pourvu au besoin d'un organe spécial, comme cela se pratique à Viviers et à Limoges ; 3° de voir s'établir dans les grands séminaires des conférences ayant pour but d'initier les jeunes séminaristes aux œuvres ouvrières ; ces conférences sont instituées dans soixante-deux diocèses ; elles se font de préférence pendant les récréations et les promenades ; 4° de créer dans chaque diocèse un bureau de placement pour les apprentis et les ouvriers de l'un et l'autre sexe, à l'exemple de Paris et d'Orléans. Après six ou sept mois d'existence, le bureau de Paris a déjà placé plus de deux cents jeunes gens. Pour mon compte, je le remercie du bon accueil qu'il a toujours fait à mes demandes.

MM. les vicaires généraux présents à la commission de l'union : Mgr de L'Escaille, vicaire général de Bourges ; M. Martial, vicaire général de Bordeaux ; M. de Bogenet, vicaire général de Limoges ; MM. les Vicaires généraux de Reims, de Rennes, de Chartres ; le supérieur du grand séminaire de Lyon, ont provoqué eux-mêmes l'émission de ces vœux, et ont déclaré que leur réalisation serait on ne peut plus efficace pour combattre le mal, qui fait chaque jour de nouveaux ravages.

Nous avons foi, Monseigneur, dans l'avenir de ces œuvres, parce que les Souverains-Pontifes Pie IX et Léon XIII les ont bénies et reconnues nécessaires. « Il paraît opportun de favo-
« riser les sociétés d'artisans et d'ouvriers fondées sous le patro-
« nage de la religion, qui apprennent à leurs associés à se

« contenter de leur sort, à supporter patiemment le travail « et à mener une vie calme et tranquille. » (Encyclique du 28 décembre 1878, adressée par Sa Sainteté Léon XIII à tous les patriarches, primats, archevêques et évêques de l'univers catholique.)

Nous espérons que l'idée de ces œuvres, qui déjà pénètre les cœurs, envahit les esprits, s'établit dans les intelligences, finira par éclater dans les institutions de la nation. Nous espérons cet immense succès, parce que ceux qui ont conçu cette idée, qui s'y dévouent avec tant d'ardeur, ne sont pas seulement des hommes de talent, mais des apôtres. « Ce jour-là, où serons-« nous et que sera notre œuvre ? s'écrie M. de Mun. Qu'im-« porte ! Quand nous aurons usé à son service nos jours, notre « santé et notre vie tout entière, nous ne demanderons pour « nous ni l'éclat, ni la renommée, ni l'illustration de la gloire, « et ce sera assez, pour le prix des sueurs répandues dans le « sillon de notre œuvre, si Dieu a permis qu'elles fussent « fécondées. Alors d'autres viendront qui recueilleront sans « doute le fruit de nos travaux ; alors la patrie restaurée sera « grande, forte et prospère, et peut-être qu'en l'admirant dans « sa splendeur on se souviendra des jours de lutte et d'épreuve, « pour rendre témoignage, non pas à nous-mêmes, mais à l'idée « que nous aurons servie. N'espérez pas davantage, sans quoi « vous ne seriez que des hommes, et il vous faut être des « apôtres. »

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Monseigneur,

de Votre Grandeur,

le très humble et très obéissant serviteur,

MERLE,

Directeur du cercle catholique de Nevers,
vicaire de la cathédrale.

LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

ET LES PROJETS DE M. JULES FERRY

(Suite. — V. le numéro précédent).

II

Cependant la religion ne dicta pas seule à Louis XIV les mesures qu'il crut devoir adopter contre les protestants.

La politique y entra pour une large part, et, devant tout homme sincère, la conduite du prince est à ce point de vue plus justifiable encore. On a dit mille fois qu'il avait par là voulu assurer l'unité de son royaume que menaçaient sans cesse la turbulence et les intrigues des réformés ? Mais n'a-t-il pas en cela obéi à son devoir de prince, et l'histoire des deux règnes qui avaient précédé le sien ne lui donnait-elle pas, sous ce rapport, une sérieuse leçon ? Le protestantisme se montrait-il sujet fidèle et ne portait-il pas en lui-même le principe d'interminables guerres civiles ? « A en croire les témoignages de quelques historiens, personne n'était plus tranquille, meilleur et plus utile Français que les Réformés du dix-septième siècle. Ils étaient à peine un million au milieu de vingt-cinq millions d'habitants qu'on comptait alors en France ; mais ce million comprenait toute la gloire, la richesse et l'intelligence de la patrie... Il était le refuge de la probité, de l'honneur et des mœurs. Rien n'était plus pacifique et surtout plus dévoué au prince. Aucun projet de révolte ne germait dans ces esprits égarés ; ils n'entraient dans aucune lutte, dans aucune intrigue contre la constitution de la France (1). » L'histoire n'a pas de peine à détruire une aussi belle légende. Qu'il nous suffise d'indiquer, à la suite de M. Aubineau, les raisons politiques dont put s'armer justement Louis XIV contre les dissidents de son royaume.

« Le caractère particulier de l'hérésie du XVI[e] siècle, a dit de Maistre, c'est qu'elle n'est point seulement une hérésie religieuse, mais une hérésie civile, parce qu'en affranchissant le peuple du joug de l'obéissance, elle déchaîne l'orgueil contre l'autorité, et met la discussion à la place de l'obéissance. De là ce caractère terrible que le protestantisme déploya dès le berceau : il est né rebelle, et l'insurrection est son état habituel (2). » Fidèle à son origine, il n'a jamais déposé les armes contre l'autorité souveraine, et l'histoire de France en particulier est pleine

(1) L. Aubineau, *De la révocation de l'édit de Nantes*, page 70.
(2) J. de Maistre, *Mélanges*, page 511.

de ses tentatives anarchiques. L'édit de Nantes, arraché à Henri IV par les circonstances et la crainte, largement fondée, que les Huguenots, déjà maîtres d'un grand nombre de places fortes et pouvant attendre du secours d'Allemagne, d'Angleterre et de Suisse, ne « remissent le royaume aux troubles et guerres civiles (1), » au lieu d'assurer la pacification religieuse ne servit qu'à rendre plus audacieux et plus insolents ceux auxquels il accordait de véritables privilèges. Il constituait bien le germe d'un État dans l'État, et l'esprit de la réforme était prêt à favoriser son développement jusqu'à l'absorption complète du pouvoir royal. Les calvinistes conservaient deux cents villes que les traités et la guerre avaient mises entre leurs mains. Parmi ces places une centaine pouvaient soutenir un siége. Le roi prenait à sa charge l'entretien des fortifications et la solde des garnisons, et il s'engageait à ne nommer gouverneurs que des Huguenots ayant obtenu l'agrément des Églises. Ceux-ci pouvaient tenir non seulement des consistoires, des colloques et des synodes, mais encore des assemblées politiques. Ces dernières ne tardèrent pas à devenir séditieuses, et le protestantisme n'eut garde de se croire lié par la reconnaissance à l'égard des successeurs du trop généreux Béarnais. La tolérance qu'on leur accordait leur permit de transformer les prêches en véritables clubs, où se professaient ouvertement la révolte et la trahison. Les coreligionnaires étrangers, admis dans ces conciliabules occultes, en firent autant de foyers d'intrigues et d'insurrections antipatriotiques. Ils se réjouissaient, c'est M. Michelet qui le remarque lui-même, des succès que les ennemis remportaient sur les armées de la France, et leur complicité faillit un jour livrer la Bretagne et la Normandie aux flottes combinées de l'Angleterre et de la Hollande, dont un indigne prince de Rohan avait préparé la descente sur nos côtes.

L'assemblée de la Rochelle en 1620 laissa éclater au grand jour le caractère de parti politique que le protestan-

(1) Lettre du cardinal d'Ossat à Henri IV, 28 mars 1599.

tisme avait revêtu. Il ne déguisa plus le penchant qui l'entraînait depuis longtemps à imiter le système fédératif et républicain, dont la Hollande et la Basse-Allemagne offraient le modèle. On le vit s'arroger le pouvoir souverain et constituer décidément une nation dans la nation, en divisant huit cercles ou départements à la façon des Pays-Bas. Cette république huguenote ne demeura pas à l'idée de pure chimère. Les réformés saisirent toutes les occasions propices pour la faire triompher. Aussi furent-ils dans ce but les auxiliaires empressés des princes rebelles à l'intérieur, et des ennemis du roi au dehors. Dans l'espace de douze ans, ils prirent six fois les armes contre Louis XIII, jusqu'à ce que la chute de la Rochelle vînt frapper leur puissance d'un coup dont elle parut ne devoir plus se relever. Cependant, s'ils furent vaincus, ils ne furent jamais soumis, et Louis XIV eut encore à se tenir en garde contre les intrigues de ce parti, qui faisait sans cesse des vœux pour le succès des armées luthériennes liguées contre la France. D'autre part l'application même de l'édit de Nantes donnait lieu dans le royaume à d'incessantes collisions entre catholiques et protestants, et il paraissait injuste à ce siècle, qui ne connaissait pas les merveilles de la tolérance, de laisser à une infime minorité des privilèges dont elle était toujours prête à abuser. Aussi peut-on dire que la répression était commandée par les convictions du roi et de l'époque, par la sûreté du trône et la saine politique. La religion du prince et du peuple repoussait la présence de l'erreur comme une perpétuelle insulte à la vraie foi, et la sagesse politique conseillait la dispersion d'une secte qui se posait en dissolvant de la nationalité. L'hérésie était bien en France une étrangère qui gardait au cœur les prédilections de son origine.

Après avoir justifié au point de vue religieux, comme au point de vue politique, la pensée qui guida Louis XIV dans la révocation de 1685, sera-t-il possible de défendre le monarque dans les circonstances qui accompagnèrent l'exécution de sa volonté royale? Malgré les touchantes élégies de M. de Sacy et les inventions fantaisistes de M. Weiss,

M. L. Aubineau n'en a pas douté et, ce qui vaut mieux, il a démontré que, pour sa part, Louis XIV ne fut ni tyran, ni bourreau de ses sujets égarés. Il n'imita pas les odieux exemples que lui donnait l'hérésie en Angleterre, en Allemagne et en Hollande, et la guerre des Cévennes elle-même ne saurait être comparée au massacre des Irlandais. Et cependant les historiens d'une certaine école ne parlent que de protestants torturés, roués, brûlés. Ils contemplent sans sourciller les égorgements de 93, et ne peuvent soutenir la vue de ce qu'ils appellent les boucheries ordonnées par Louis XIV. Ce qu'il y avait d'étrange cependant, c'est qu'au milieu de leurs déclamations indignées ils sont incapables de citer une seule ordonnance royale commandant le meurtre, le pillage et la torture. Les intendants eux-mêmes, ceux que l'on a coutume d'appeler les féroces exécuteurs des hautes œuvres du roi, ne cessent de répéter que les voies de la douceur sont seules légitimes et efficaces pour ramener les protestants. Il y eut sans doute des excès; nous ne prétendons ni les nier, ni les absoudre ; mais une étude impartiale des circonstances qui les accompagnèrent, amènerait à conclure que les passions populaires, les vengeances privées et les atrocités hérétiques doivent en porter presque toute la responsabilité. Nous connaissons tel pays, célèbre entre tous par les horreurs dont il fut le théâtre, où le peuple garde encore le souvenir des cruautés dont les protestants eurent toute l'initiative, et où les dragons furent salués comme des libérateurs par les catholiques qu'opprimaient sans pitié les fanatiques enfants de Calvin.

Du reste, l'idée de la révocation ne surgit pas tout à coup dans l'esprit de Louis XIV, comme une inspiration de son absolutisme et au jour de sa plus grande puissance. Elle ne devait donc point porter le caractère de ces caprices de l'autorité, qui éclatent avec une violence égale à leur soudaineté. L'édit fut précédé d'une longue préparation et le roi put dire avec raison dans le préambule : « Dès notre avènement à la couronne, nous sommes entré dans les desseins de notre aïeul et père pour réunir les Français

dans une même religion. » Les dix premières années du règne furent en effet marquées par une série d'actes législatifs publiés contre les réformés, et dont le but principal était de restreindre l'interprétation un peu trop large que les Huguenots se permettaient de l'édit de Nantes. Aux moyens administratifs on joignit tout le zèle du prosélytisme catholiqne, jamais on n'ordonna le recours à la force. « Je crus, dit Louis XIV dans ses mémoires, que le meilleur moyen pour réduire peu à peu les Huguenots de mon royaume, était de ne les point presser du tout, par aucune rigueur nouvelle contre eux, de faire observer ce qu'ils avaient obtenu sous les règnes précédents, mais aussi de ne leur accorder rien de plus... Il me sembla que ceux qui voulaient employer des remèdes violents ne connaissaient pas la nature de ce mal... Mais quant aux grâces qui dépendaient de moi seul, je résolus de n'en faire aucune à ceux de cette religion, et cela par bonté, non par aigreur, pour les obliger par là à considérer de temps en temps, d'eux-mêmes, et sans violences, si c'était par quelque bonne raison qu'ils se privaient volontairement des avantages qui pouvaient leur être communs avec mes autres sujets (1). » Ce ne sont là ni les sentiments, ni les paroles d'un roi farouche et d'un convertisseur par la force du sabre. S'il promettait des avantages temporels à ses sujets convertis, il ne leur faisait qu'une violence à laquelle une foi robuste n'a pas de peine à résister, et les protestants, revenus sincèrement à la vérité, n'avaient qu'à le bénir pour le double bienfait que sa libéralité royale répandait ainsi sur eux. Les missionnaires étaient aussi envoyés de toutes parts. Saint Vincent de Paul, Fénelon, Bossuet, Bourdaloue, travaillaient à retirer les réformés de l'erreur. Tous ces hommes ne ressemblent guère aux féroces dragons, missionnaires bottés, que des historiens se plaisent à nous dépeindre comme les uniques prédicateurs d'un évangile à la façon royale. « L'obscurantiste, le despotique et l'atroce Basville lui-même, » comme l'appelle M. Athanase Coquerel, écrivait au roi : « Le plus

(1) *Mémoires de Louis XIV*, tome 1er.

assuré et le plus solide de tous les expédients pour faire de véritables catholiques, c'est de trouver le moyen de mettre de bons prêtres dans les paroisses... S'il était possible encore d'avoir quelques petits fonds d'aumône, pour assister de pauvres familles dans leurs besoins, ce serait un bon moyen pour les attirer doucement à l'Église et les empêcher de regretter le consistoire dont ils tiraient de grands secours. » Sans doute, le désir de faire leur cour au roi, emporta quelques intendants jusqu'à des mesures qui n'étaient pas tout à fait catholiques. C'est ici que se révèle le grand tort qu'eut Louis XIV de vouloir convertir ses sujets par le moyen de ses hommes d'État, au lieu d'en confier le soin au Souverain-Pontife, dont il se serait contenté de seconder l'action toute salutaire. Peu exercés à gouverner les âmes, et impatients de satisfaire les désirs du maître, les hommes d'État voulurent aller trop vite dans leur ministère laïque. Encore faut-il beaucoup rabattre des cruautés et des vexations dont on charge leur mémoire.

Qu'était-ce donc enfin que les fameuses dragonnades elles-mêmes ?

Un logement de garnisaires, dont on exemptait les nouveaux convertis, mais que, dans le principe, les catholiques subissaient comme les protestants. Elle furent même interdites par Louis XIV qui les avait d'abord ignorées. Si quelques intendants les pratiquèrent avec plus de rigueur, il faut avouer que l'effet obtenu avait de quoi séduire des hommes plus habitués à la politique ou au métier des armes, qu'aux patientes mesures de la longanimité apostolique. Bien plus, les rapides conversions obtenues purent leur faire croire qu'ils avaient devant eux des Huguenots peu sincères dans leur foi, et qui, dans leur erreur, s'occupaient plus de politique que de religion. Les abjurations avaient lieu par villes et presque par provinces entières, comme dans le Béarn, et tous les jours Louis XIV apprenait que le succès couronnait ses désirs. Aux écrivains qui déplorent ces conversions rapides, nous dirons, à l'exemple de M. Aubineau : Ou ces retours étaient sincères, ou ils n'étaient que le fruit de la dissimulation. S'ils étaient

sincères, les convertis n'ont dû que bénir Dieu et le prince qui les ramenait à la vérité. S'ils n'étaient qu'une concession faite extérieurement à la peur, ils ne méritent que le mépris auquel ont droit les hypocrites et les lâches. La faute, au lieu de retomber sur Louis XIV, va frapper en plein visage la Réforme elle-même.

Aussi, lorsque l'édit de Révocation fut enfin publié, on put croire qu'il ne serait qu'une constatation officielle de la conversion générale des réformés, et de la ruine déjà consommée du protestantisme. Il porte tout entier ce caractère de pacification et de calme reconquis. Le roi le donne « pour effacer la mémoire des troubles et celle des maux que les progrès de la fausse religion avaient faits dans le royaume. » Les assemblées pour l'exercice du culte réformé y sont interdites ; les ministres qui ne veulent pas se convertir doivent sortir de la France, les écoles protestantes sont supprimées ; mais un dernier article autorise formellement tous ceux qui n'étaient pas convertis, « à demeurer dans le royaume, à y continuer leur commerce et à y jouir de leurs biens, sans pouvoir être troublés ni empêchés, sous prétexte de religion, en attendant qu'il plût à Dieu de les éclairer comme les autres. » Ainsi que l'observe un écrivain libéral, c'était consacrer la liberté de conscience telle qu'elle était généralement entendue. On ne défendait à personne d'être protestant, on défendait seulement d'en exercer publiquement le culte. Il est difficile de comprendre comment M. H. Martin a pu voir là « un édit qui rappelle les temps de Décius et de Dioclétien. » Cela s'explique pourtant chez des hommes habitués à tout subordonner au triomphe d'un faux principe ; mais il est bien étrange de trouver des écrivains catholiques, qui font à peu près chorus, sous ce rapport, avec l'historien libre-penseur.

A moins de supposer la France tout entière animée de cet esprit de Décius et de Dioclétien, il faut croire que l'acte de révocation ne contenait pas, en fait d'intolérance et de cruauté, tout ce qu'on lui suppose. Louis XIV eut, en effet, son siècle pour complice. M. de Sacy lui-même se voit contraint de l'avouer. «Le roi, dit-il, eut pour complice tout

son siècle : ce siècle si poli, si éclairé, si chrétien. » Mais alors pourquoi crier à l'obscurantisme et à la brutalité d'un acte qu'approuve une société si pleine de lumières, de civilisation et de christianisme ? Est-il croyable qu'un peuple s'unisse pour consacrer par ses suffrages un décret digne au plus d'un successeur de Néron ? Letellier meurt en s'écriant qu'il ne lui reste plus rien à désirer après ce dernier acte de son long ministère, et la voix de Bossuet éclate sur sa tombe en véritable hymne de triomphe. Elle chante « ce miracle du siècle » et convie les écrivains qui composent les annales de l'Église « à mettre Louis avec les Constantin et les Théodose. » Bourdaloue fait l'éloge du prince « devant les yeux duquel l'hérésie a désespéré de trouver jamais grâce » , et il consacre son éloquence et son zèle à ramener les hérétiques à la foi. Fléchier célèbre le retour des enfants égarés et la piété du prince « toujours roi par autorité, toujours père par tendresse. » Trente ans après, Massillon, jugeant sévèrement le règne, louait sans réserve cette révocation dont on avait pourtant alors vu les résultats. Le clergé n'était pas seul à applaudir. Madame de Sévigné écrit que « jamais aucun roi n'a fait et ne fera rien de plus mémorable. » Racine compose, dit-on, le discours par lequel le coadjuteur de Rouen doit remercier le roi. La Bruyère, La Fontaine, Quinault, Madame Deshoulières, le *grand* Arnauld lui-même apportent le tribut de leurs louanges. Les feuilles du temps sont pleines de pièces de poésie, où l'on dit en vers ce que les autres disent en prose. Les harangues littéraires, les inscriptions, les statues, les médailles, tout prouve que la révocation fut regardée comme un des actes les plus grands et les plus heureux du règne. Enfin, le peuple de Paris voulut le sanctionner à sa façon, en démolissant au milieu de l'enthousiasme public le temple de Charenton.

Mais ce peuple n'était-il pas aveuglé par son fanatisme et fasciné par la grandeur de son prince, alors à l'apogée de sa gloire? n'applaudissait-il pas, dans son imprévoyance, une mesure qui consacrait la ruine du pays, et inaugurait une série de luttes sanglantes? C'est sur ce point que

l'exagération s'est donné libre carrière. Louis XIV avait trouvé la question d'intérêt peu digne de considération. Quand le dauphin objecta qu'un grand nombre de réformés sortiraient du royaume, « ce qui nuirait au commerce et à l'agriculture, et par là même affaiblirait l'État », le roi répondit que c'était là peu de chose, « en comparaison des avantages d'une mesure qui rendrait à la religion sa splendeur, à l'État sa tranquillité et à l'autorité tous ses droits. » S'est-il trompé ? se demande M. Léon Aubineau. « Voilà le problème. Il sera résolu tout entier par un seul chiffre, celui de l'émigration protestante. » Or, ce chiffre a été singulièrement exagéré par les historiens favorables à la réforme. Ils n'ont peut-être pas tout à fait imité Saint-Simon, qui proclame avec une indignation par trop naïve que la révocation dépeupla un quart du royaume, ce qui ne ferait pas moins de cinq millions d'habitants, tandis qu'il n'y avait alors guère plus d'un million de protestants dans toute la France ; mais leurs calculs n'en ont pas moins grossi aux dépens de la vérité le nombre des fugitifs. M. Weiss a cru pouvoir le porter à trois ou quatre cent mille. Ici M. Léon Aubineau paraît véritablement sur son terrain, qui est celui de la précision, de l'exactitude et de la logique impitoyable des chiffres. Nous ne croyons pas qu'il soit possible de mieux démontrer à un homme qu'il se trompe jusqu'à l'ineptie, ou qu'il veut tromper ses lecteurs, ce qui vaut moins encore. Un calcul fait sur des pièces irrécusables réduit à cinq ou six cents les trente-six mille citoyens que perdit, selon M. Weiss, la seule ville de Tours. La vérité fait subir à peu près la même réduction aux chiffres que l'historien protestant assigne à l'émigration pour les autres points de la France. Toute cette partie du travail de M. Aubineau est un véritable chef-d'œuvre de polémique historique, et si, depuis vingt-cinq ans et plus, M. Weiss n'a rien répondu, c'est qu'il n'y a rien à répondre. Il y avait pourtant quelque chose à faire : c'était de corriger ses erreurs. Il ne l'a pas fait non plus, ce qui n'honore ni son impartialité, ni l'Institut, qui a couronné un ouvrage essentiellement faux sur des points de la plus haute impor-

tance. La vérité se dégage ainsi tôt ou tard des exagérations passionnées et des intrigues de parti. Il suffit que l'un de ses ardents et intègres défenseurs prenne à tâche de la faire triompher, en la présentant sous son véritable jour. Après la lecture de l'écrasante réfutation que M. Léon Aubineau inflige aux calculs imaginaires de M. Weiss, on demeure convaincu que le duc de Bourgogne avait raison quand il fixait à soixante-sept mille le nombre des émigrés. Or, quelque distingués que l'on suppose ces émigrants, il est impossible de croire que leur départ ait ruiné le commerce et l'industrie de la France, comme on se plaît à le redire sans preuves. Le même prince pouvait écrire, en parlant de ce qu'il avait vu : « Il est certain que le vide laissé par les protestants ne dut jamais être plus sensible qu'au moment où il se fit, et on ne s'en aperçut pas alors. » Voilà la vérité. Sans doute les années qui suivirent furent souvent des années de détresse ; mais il faut ignorer l'histoire pour attribuer à l'absence des protestants une misère et des malheurs qu'expliquent d'une façon évidente des guerres longues et ruineuses, la mortalité dans un grand nombre de villes, et des récoltes manquées par l'inclémence du temps.

Du reste, le chiffre des émigrés serait-il supérieur même aux chiffres fantastiques de M. Weiss, qu'il ne faudrait pas regretter le départ de ces sectaires, véritables conspirateurs de tous les jours. Le rôle qu'ils allèrent jouer au dehors montre bien ce que valait leur patriotisme. Ils ne songèrent qu'à chercher partout des ennemis à leur pays et à souffler au cœur de l'étranger toute la haine qu'ils avaient vouée à la France. On nous parle souvent des émigrés de 1791, et l'on se plaît à redire qu'ils furent des traîtres quand ils prirent les armes contre leurs concitoyens. Mais que l'on veuille bien songer un instant au mobile qui les faisait agir et, si l'on est de bonne foi, on verra qu'ils ne travaillaient qu'à rendre leur patrie à elle-même, en la délivrant des scélérats qui l'opprimaient. Jamais ils n'auraient accepté de revoir leurs foyers au prix d'un démembrement du territoire et de la soumission à un prince étranger. Les pro-

testants de 1686 n'avaient ni ce patriotisme, ni cette loyauté. Déjà avant la révocation ils correspondaient avec l'étranger, et, comme l'écrivait Fénelon, « les lettres de Hollande leur donnaient des espérances horribles. » Hors du royaume ils faisaient des pamphlets contre leur pays, ainsi que nous l'avons vu faire, en des temps plus rapprochés de nous, par les émigrés et les contumaces de la Commune. Le prince d'Orange trouva dans ces indignes Français les meilleurs instruments de sa politique. « Avides de porter les armes contre leur pays, ils formaient les régiments les plus ardents et les plus animés à combattre. L'impétuosité naturelle du sang se changeait en une sorte de férocité quand ces réfugiés revoyaient les drapeaux de la patrie. C'était contre les Français qu'ils aimaient surtout à donner. Schomberg leur rappelait alors leurs ressentiments (1). » Rien n'est honteux comme la conduite de ces renégats de Dieu et de la patrie. Quand ils ne luttaient pas ouvertement pour l'étranger, ils servaient la haine de Guillaume d'Orange en cherchant dans les diverses cours de l'Europe des alliances contre Louis XIV, ou bien encore en préparant tout pour livrer les côtes de France à l'armée du roi d'Angleterre. Ce dernier trait achève la démonstration victorieuse de M. Léon Aubineau, et nous donne droit de conclure avec lui que les vraies conséquences de la révocation sont, aux yeux de l'impartiale histoire : l'unité religieuse et politique de la France assurée par la destruction d'un État protestant, qui compromettait la sécurité intérieure par son esprit révolutionnaire, et la sécurité extérieure par ses perpétuelles intelligences avec l'étranger.

Cent ans après la révocation de l'édit de Nantes, Louis XVI, trompé par ses conseillers philosophes, malgré les remontrances des vrais amis de sa couronne, et les hésitations du parlement lui-même, rendit aux protestants ce que Louis XIV leur avait enlevé. Cette mesure, plus généreuse que prudente et réfléchie, lui valut les éloges des fils de Voltaire, mais ne lui put assurer la reconnaissance

(1) *De la révocation de l'édit de Nantes,* page 203.

des fils de Calvin. Ils furent les plus ardents à voter la mort de celui qui leur avait rendu la patrie. L'histoire n'oubliera pas le rôle qu'ils jouèrent dans ce drame sanglant qui vit tomber le trône et briser les autels. Le *Journal historique* pouvait écrire déjà en 1791 : « Le rappel des protestants sous Louis XVI n'a pas précédé d'une année le détrônement du roi et le bouleversement du royaume. C'est ainsi que l'opposition de la magistrature aux décisions de l'Église et au langage épiscopal, en faveur d'une secte ennemie de toute autorité, vient d'être punie par cette secte même qui se glorifie de la ruine entière de ses anciens protecteurs (1). » Joseph de Maistre a donc eu raison d'écrire à son tour : « Louis XIV foula aux pieds le protestantisme et il mourut dans son lit, brillant de gloire et chargé d'années. Louis XVI le caressa, et il est mort sur l'échafaud. Et surtout les enfants de cette secte l'y ont conduit (2). »

X. M.

(La fin au prochain numéro.)

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

9 octobre.

La liquidation de fin de mois s'était très facilement faite le premier jour, et c'est cette heureuse situation de la Bourse que nous constations dans notre dernière revue; mais, dès le lendemain, la physionomie du marché avait changé ; il y avait une baisse sensible, et il reste jusqu'aujourd'hui une faiblesse dont la place éprouve une sérieuse difficulté à se remettre.

A la Bourse d'hier, le 3 ordinaire est resté à 83,35; le 3 amortissable, à 85,55; le 4 1/2, à 112,75, et le 5, à 118,50. La Banque de France est en faveur; le Crédit foncier a dépassé 1,100, et nous devons constater, sans juger au fond l'opération, le succès complet de la grande émission des Foncières nouvelles. Les cours des actions et des obligations des chemins de fer restent fermes.

—

Les feuilles spéciales annoncent la fin des vendanges dans les départements du bassin méditerranéen, Var, Hérault, Gard, etc. Cette contrée, restée en dehors de l'influence des pluies conti-

(1) *Journal historique,* 1er octobre 1791.
(2) *De Maistre,* mélanges, page 529.

nues de l'été arrivant du sud-ouest par l'Océan, avait eu une bonne récolte de céréales; elle se trouve deux fois favorisée par le soleil : la récolte du vin vaudra l'autre. Le reste de la France supportera les conséquences fâcheuses des pluies qui ont nui à la production du blé : presque partout le vin sera médiocre. Quant au rendement total, nulle appréciation sérieuse ne saurait être faite. On sait qu'il a pu varier jadis de 35 millions d'hectolitres, chiffre de 1873, à celui de 78 millions, chiffre de 1875, soit près de huit milliard de litres.

Il y a baisse sur les blés à New-York, mais la hausse continue en Angleterre, en Belgique, en Hollande, en Russie et en Autriche; l'Allemagne est relativement calme. En France, on est en hausse à l'intérieur et dans les ports.

A. F.

DERNIERES NOUVELLES

L'empereur d'Autriche a ouvert hier la session du Reichsrath; l'événement de l'ouverture de cette session est la présence des députés de la Bohême, qui s'abstenaient depuis de longues années.

— Hier ont eu lieu en Prusse les élections du deuxième degré; sur 433 élections, 423 sont connues, et donnent 154 sièges aux conservateurs de toute nuance, 138 aux libéraux et progressistes, 111 au centre avec la fraction polonaise, quelques députés ne sont pas encore classés. Le centre, en se portant à droite ou à gauche, sera, dans la plupart des cas, le maître de la situation parlementaire; il aura dans le Landtag la même position que dans le Reichstag.

— Une dépêche de Mandalay (Birmanie) annonce que le résident anglais s'est embarqué, avec le personnel de la résidence, sur un steamer sans être inquiété; mais il paraît que le résident ne se trouvait plus en sûreté dans la ville, ce qui n'indique pas de trop bons rapports entre l'Angleterre et l'empire birman.

— On mande de Londres que le conseil des ministres a décidé l'occupation temporaire de l'Afghanistan.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul. Soussens et Cie. 51. rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Progrès de la Révolution. — Élection du quartier de Javel. — Le socialisme s'affiche. — Impuissance de l'opportunisme. — Le bonapartisme: discours de M. Pascal. — Ce que les catholiques ont à faire. — Résultat définitif des élections prussiennes. — Entrée des Anglais à Caboul.

16 octobre 1879.

Nous avons presque chaque semaine un nouveau pas fait par la Révolution: le pas de cette semaine est marqué par l'élection municipale de dimanche dernier à Paris. Il y avait deux élections à faire, l'une dans le quartier des Bassins, l'autre dans le quartier de Javel. La première avait moins d'importance, parce qu'il s'agissait bien d'élire un candidat radical et digne d'entrer dans le conseil municipal de Paris, mais c'était une élection régulière: M. Bouteiller a été élu. La seconde s'élevait à la hauteur d'une question politique: deux candidats étaient en présence: l'un, M. Depasse, rédacteur du *Siècle,* radical bon teint, se déclarait partisan de l'amnistie plénière; mais l'autre, partisan aussi de l'amnistie plénière, allait au delà du radicalisme, jusqu'au socialisme, et avait sur son concurrent l'immense avantage de revenir de Nouméa et d'avoir rédigé, sous la Commune, l'infâme feuille intitulée le *Père Duchêne,* feuille de sang et de grossièreté, où chaque jour on demandait la tête des otages. C'était le dernier, le citoyen Humbert, qui devait l'emporter, et, en effet, il a obtenu 684 voix, tandis que M. Depasse n'en obtenait que 610, malgré ses déclarations en faveur de l'amnistie plénière, malgré l'appui du gouvernement et de la presse républicaine, dite modérée, qui en était réduite à soutenir un jacobin pour combattre un socialiste et un communard avéré.

Un enterrement *civil* d'un revenu de Nouméa avait précédé cette élection, le 7 octobre, et avait permis de juger des sentiments de repentir de ces « amnistiés » pour lesquels le gouver-

nement s'était porté garant. Quatre à cinq mille personnes suivirent le convoi, criant à chaque instant: *Vive l'amnistie plénière!* Au cimetière, discours du citoyen Gent, qui adjure l'*âme* du citoyen Gras (l'enterré) d'avoir à sommer les députés de voter l'amnistie plénière; discours du citoyen Gauthier, qui déclare que le moment des paroles est passé et qu'il faut arriver à l'action; discours du citoyen Humbert, l'ex-rédacteur du *Père Duchêne* de 1871, qui conclut ainsi: « Ceux qui reviennent du bagne calédonien, ceux qui, en 1871, ont été marqués au front *par cette prostituée qui osait s'appeler justice,* ceux-là ne sont pas rentrés en France, ils n'ont pas, comme l'a dit Michelet, communié avec le sol de la patrie pour prononcer des discours. » Enfin le citoyen Delaborde conclut la cérémonie et en donne toute la signification par ces paroles:

Citoyennes, citoyens,

C'est au nom de mes amis, c'est aussi comme *prolétaire*, habitant le cinquième arrondissement, que je m'associe aux paroles qui viennent d'être prononcées sur la tombe de cette nouvelle victime de la guerre sociale, de cette nouvelle *victime des vengeances atroces de la peur bourgeoise, et aux acclamations qui les ont accompagnées.*

Puisque, déshérités de l'ordre social, nous voulons notre part de terre, de soleil, de liberté; notre part aussi du produit du labeur du passé, un autre cri doit sortir de nos poitrines, qui fasse disparaître toute équivoque, toute confusion possible.

Le cri de : *Vive la République !* ne nous suffit plus.

Prolétaires ! ajoutons-y la revendication prolétairienne,

Crions : *Vive la République* SOCIALE ! *Vive le* SOCIALISME !

C'est complet, on voit que la marche vers l'anarchie est rapide.

Avant l'adoption par les Chambres de la loi d'amnistie, les radicaux socialistes n'avaient pas de place reconnue dans le monde républicain : c'étaient des vaincus, des condamnés. Maintenant ils ont forcé les portes de la citadelle opportuniste, et l'état-major communard n'attend pour rentrer que l'accomplissement de quelques formalités nécessaires à la ratification des mesures stipulées dans la capitulation. Ce n'est plus qu'une affaire de temps, et de peu de temps. Le but est marqué à l'avance; l'amnistie plénière n'est qu'une étape pour arriver à la réhabilitation définitive de la Commune.

Qui pourra alors repousser ce parti d'action? Les républicains dits conservateurs ne trouveront ni un fonctionnaire ni un

soldat pour les soutenir; ils ont tout laissé désorganiser. Les opportunistes sont en débandade, depuis que M. Gambetta, qui aime à se trouver du côté du manche, s'est déclaré pour l'amnistie plénière et qui ne pouvait faire mine de résister sans être aussitôt rangé parmi les plus affreux réactionnaires.

De quelque côté que l'on se tourne, on voit les républicains impuissants contre le parti révolutionnaire rallié sous la bannière des jacobins socialistes. Pour espérer, il faut que nous portions nos regards plus haut, vers les saintes montagnes d'où viendra le secours, et que la France, forte de sa confiance en Dieu, pleine du souvenir de sa tradition glorieuse, puise dans son courage la force nécessaire pour vaincre l'ennemi qui veut l'abattre en la déshonorant.

On dit que le ministère veut, malgré la défection de M. Gambetta, s'opposer à l'amnistie plénière : c'est une plaisanterie, car le voudrait-il, qu'il serait impuissant, et il est d'un caractère à *se soumettre* plutôt que de *se démettre,* ce qui ne serait d'ailleurs que reculer sa chute de quelques jours.

On dit aussi que M. le président Grévy songe à donner sa démission plutôt que d'accepter l'amnistie plénière : autre plaisanterie. M. le président Grévy a un principe qui lui permet de rester sur son fauteuil tant qu'on ne l'en renversera pas violemment. Président constitutionnel, il n'a qu'à signer ce que ses ministres lui présentent à signer, et, comme président, il n'a pas d'opinion à lui. Cette théorie commode est parfaitement républicaine.

En résumé, la guerre est déclarée entre les opportunistes et les jacobins intransigeants ; c'est la discorde au sein de la République et le commencement de la fin. Il n'y aurait rien là de désagréable pour les honnêtes gens, si la patrie ne devait pas souffrir de ces discordes et voir encore s'accumuler des ruines qui ne pourront être réparées qu'avec beaucoup d'efforts et de sacrifices.

—

Les déchirements du parti républicain paraissent ranimer l'espoir des bonapartistes quand même. C'est ce qu'on pourrait induire d'un discours prononcé, il y a quelques jours, à la Sauve (Gironde), dans une réunion assez nombreuse de partisans de l'empire. M. Pascal a d'abord justement signalé les fautes commises par le gouvernement actuel, et, arrivant au prince Napoléon (Jérôme), il a essayé de montrer qu'il est le plus

exact représentant de la pensée napoléonienne. Nous citons la fin de ce discours :

S'il m'était permis en terminant, dit M. Pascal, de résumer d'un mot le caractère de la politique qui s'impose à notre activité et à notre dévouement, je dirais que l'heure est venue de ne plus sacrifier à des exigences particulières, à des convenances locales, à des transactions personnelles, la netteté de nos affirmations. Combien de fois n'avons-nous pas entendu arrêter les lignes générales de la politique que nous comptions suivre, et le lendemain chacun s'autorisait de circonstances spéciales pour s'isoler et se cantonner dans une exception. Ici les populations étaient timides, et la parole publique devait les alarmer ; là, il y avait des influences à ménager, des neutres à conquérir, des amis dont il ne fallait pas forcer le tempérament.

Le temps de ces vaines habiletés est passé. — Nous ne devons plus accepter ce bonapartisme vague, impersonnel et rétrospectif, derrière lequel s'abritent des fidélités douteuses. (Très bien !)

Tout le monde sait où est le représentant de l'Empire ; il faut le reconnaître ou sortir du parti. (Très bien ! Oui ! oui !)

Nous servons une cause devant laquelle s'effacent toutes les individualités, et c'est sur le terrain que je viens de déterminer qu'il faut désormais grouper nos forces et engager toutes les luttes qu'un avenir prochain peut nous réserver; il importe peu d'assurer quelques succès partiels trop chèrement payés par ces effacements compromettants.

Nous ne sommes pas un parti, messieurs, nous sommes une propagande.

Nous avons à restaurer dans le pays, par la plume et par la parole, la vraie doctrine de l'Empire.

Nous avons à rappeler ses grandeurs, ses prospérités, ses sécurités et ses gloires.

Nous avons à montrer dans l'Empire la démocratie organisée et pacifiée, l'égalité garantie, la société civile respectée, la liberté religieuse sauvegardée, le travail stimulé, le sort et la condition de l'ouvrier améliorés et relevés ; nous avons, en un mot, en face de la République, qui s'affaisse dans l'impuissance, à déchirer les voiles et à découvrir aux yeux du peuple, qui souffre, qui attend et qui se souvient... la statue du grand Empereur. (Longs et bruyants applaudissements.)

Nous ne nous arrêterons pas à faire remarquer qu'on ne voit pas comment l'Empire avait organisé et pacifié la démocratie, comment il sauvegardait la liberté religieuse en emprisonnant un Pape et en dépouillant un autre de sa souveraineté tempo-

relle, ni s'il améliorait véritablement le sort de l'ouvrier en laissant affaiblir chez lui le sentiment religieux et en tolérant les plus perfides attaques contre la religion, les publications les plus contraires aux bonnes mœurs; nous n'avons cité ces paroles que pour donner en exemple aux catholiques l'action qui est conseillée aux bonapartistes. N'est-ce pas, en effet, aux catholiques qu'il convient de dire : L'heure est venue des nettes affirmations et d'une action commune sous la direction du Saint-Siège et de l'épiscopat; l'heure est passée des transactions de la vérité avec l'erreur; l'heure est venue d'affirmer la vérité catholique dans toute son intégrité; il serait funeste d'assurer quelques succès partiels et transitoires trop chèrement payés par des effacements compromettants; c'est l'heure de la propagande par l'exemple, par la presse, par le dévoûment, par la charité; nous avons à restaurer dans le pays, par la plume et par la parole, la vraie notion de la doctrine catholique; nous avons à rappeler les grandeurs, les prospérités, les sécurités et les gloires de la France chrétienne et fille soumise de l'Eglise; nous avons à montrer dans cette Église la sauvegarde des déshérités de ce monde, la réalisation de la vraie égalité et de la vraie liberté, l'institution qui a fait disparaître l'esclavage, qui a réhabilité la femme et le pauvre; nous avons, en face de l'incrédulité qui triomphe, du matérialisme qui menace de nous replonger dans l'esclavage et dans la barbarie, à montrer la rayonnante et douce figure du Crucifié qui nous a dit de chercher avant tout Dieu et sa justice, si nous voulons que le bonheur terrestre nous soit donné par surcroît.

—

On connaît maintenant le résultat définitif des élections prussiennes pour le Landtag. Le tableau comparatif qui suit permettra d'apprécier d'un coup d'œil les modifications apportées par ces élections. Ont été élus :

	En 1877.	En 1879.
Conservateurs	42	115
Conservateurs-libéraux	35	50
Ultramontains (centre)	89	96
Nationaux-libéraux	168	105
Progressistes	63	34
Polonais	15	19
Sauvages	21	14
	433	433

On désigne sous le nom de *sauvages* les députés qui ne sont classés dans aucun groupe.

On voit par ce tableau que les nuances libérales ont perdu beaucoup de voix, qui se sont reportées sur les nuances conservatrices. Le centre a gagné 7 voix, les Polonais 4, et les voix catholiques, dans les questions religieuses, atteignent 115 voix, comme celles des conservateurs : sans elles, pas de majorité possible. M. de Bismark, avec la nouvelle Chambre, est assuré de faire passer les lois politiques et économiques qu'il projette, mais ce sera à la condition de ne pas tourner contre lui les voix catholiques. Dans tous les cas, un coup terrible vient d'être porté au libéralisme, qui régnait en Prusse en maître absolu depuis 1864.

—

Le général Roberts est entré à Caboul le 12 octobre, après avoir d'abord éprouvé des difficultés auxquelles il ne s'attendait pas, et, ensuite, obtenu un succès rapide qu'il ne pouvait plus espérer. L'armée afghane s'est tout à coup fondue devant lui, et il est entré dans Caboul sans coup férir. C'est un évènement heureux, mais qui ne le laisse pas sans inquiétude. Une défaite décisive de l'armée ennemie aurait écrasé l'insurrection ; sa dispersion va le laisser en face d'une guerre de partisans qui peut être longue et coûteuse et rendre nécessaire une occupation permanente, ou au moins fort prolongée, qui soulèverait de nouvelles difficultés avec la Russie.

J. CHANTREL.

REMISE DE LA BARRETTE CARDINALICE

A SON EM. LE CARDINAL MEGLIA

M. Mollard, introducteur des ambassadeurs près le Président de la République, est allé le matin du 14 octobre, dans une voiture de gala et avec le cérémonial d'usage, chercher Mgr Meglia, nonce apostolique, l'ablégat, leurs secrétaires, le garde-noble et leur suite. L'escorte d'honneur était formée par un détachement de cuirassiers.

A l'arrivée du cortége dans la cour de l'Élysée, quatre compagnies du 85ᵉ de ligne, qui formaient la haie d'honneur, ont

présenté les armes; les tambours ont battu aux champs et la musique s'est fait entendre.

Mgr Meglia, Mgr Tagliani, auditeur de la nonciature, ablégat, le garde-noble et leur suite ont été reçus, à leur descente de voiture, par le capitaine d'état-major Fayet, officier d'ordonnance de M. le Président de la République.

M. Mollard a introduit d'abord l'ablégat, son secrétaire et le garde-noble, dans le grand salon d'honneur du palais de l'Élysée, où se tenait M. le Président de la République, entouré de sa maison civile et militaire. M. le Président de la République avait à sa droite M. Waddington, président du conseil et ministre des affaires étrangères; à sa gauche, M. Lepère, ministre de l'intérieur et des cultes, et M. le directeur des cultes.

Mgr Tagliani a prononcé le discours suivant :

Excellentissime Reipublicæ Præses,

Brevi quatuor annorum curriculo mihi iterum eximius contingit honor apud Galliæ Reipublicæ Præsidem Apostolicæ Ablegationis munere fungi. Quod si altera occasione summam illustri prædecessori tuo significabam complacentiam, qua officium illud peragebam, nunc liceat, quæso, ut totum tibi, Excellentissime Præses, exprimam gaudium, quo meus animus in explenda hac nova legatione perfunditur. Re quidem vera justa est mihi hodie peculiarisque causa lætitiæ ; agitur enim et sublimiori Ecclesiæ dignitate Romanaque purpura vir ille honestetur quocum per undecim annorum spatium particeps fui omnium laborum, consolationumque, quæ in obeundis gravibus, difficillimisque muneribus a S. Sede commissis reperiuntur. Agitur de viro cujus non tam auctoritatem superioris quam paternam potius benevolentiam et caritatem expertus sum. Ecquis igitur mirari posset si ego hodie coram Excellentia tua solemne grati animi debitum antistiti illustri amplissimis verbis persolvere vellem ? Ast vero tibi, Excellentissime Præses, satis superque perspectæ sunt insignes animi ingeniique dotes quibus ornatur Excellentissimus et Reverendissimus dominus Petrus Franciscus Meglia, Archiepiscopus Damascenus et jam ab anno 1874 apud hanc præclarissimam catholicamque nationem Nuntius Apostolicus ; ac proinde superfluum mihi fore videtur ejus laudes celebrare ac omnia gesta, quibus tamdiu Ecclesiam illustravit vel obiter commemorari. Nihil igitur dicam de legatione quam ipse turbulentissimis, calamitosisque temporibus apud Mexicanum imperium gessit ; nihil de illa quam inde in conditionibus gravissimis in Regno Bavariæ sustinuit ; hæc omnia suis in fatis Historia erit relatura. Mihi liceat tantum illud in memoriam revocare, eum in Gallia, suam in operando activitatem, suam in negotiis expediendis peritiam

ac prudentiam, suum denique impensissimum erga matrem Ecclesiam apostolicamque Sedem studium patefaciendi occasionem potissimum habuisse ; hic enim politicum stadium tamquam Nuntiaturæ auditor percurrere incepit ; æquum igitur quodammodo erat ut hic etiam promeritum diuturnæ, multisque fructibus uberrimæ vitæ premium reciperet. Et a veritate me aberrare minime puto quum existimo, te, Excellentissime Præses, summa etiam oblectatione nobile munus esse expleturum quod tibi a sanctissimo D. Nostro Leone Papa XIII per me committitur, ac te sincera lætitia huic venerabili Prælato Birretum Cardinalitium esse impositurum. Quapropter nihil mihi superest quam ut Excellentiæ tuæ litteras tradam quibus Sanctissimus Pater me apostolicum ablegatum esse jussit. Quod ad me denique attinet, cum brevi ex hac urbe Galliarum principe sim discessurus, solemnem hanc occasionem mihi liceat nancisci, coram te, Excellentissime Præses, gratum studiosumque animum patefaciendi quo Gallicæ nationi obstringor, ob comem, amicamque, qua mihi, per quinque annos præstitit hospitalitatem ejusque peculiarem prorsus erga me benevolentiam. Qua de causa eximio mihi ducam honori, ut Galliam tamquam et alteram patriam in posterum respiciam et ut perpetuo amoris vinculo huic strenuæ devinctus sim nationi, quæ jam ab antiquissima ætate, gloriosissimo primogenitæ Ecclesiæ filiæ titulo meruit cohonestari.

Traduction :

Excellentissime Président,

C'est pour la seconde fois que dans le court espace de quatre années m'échoit l'honneur de remplir les fonctions d'ablégat apostolique auprès du président de la République française. Mais si, dans l'autre circonstance, j'exprimai à votre illustre prédécesseur l'extrême satisfaction que j'avais à m'acquitter de cette mission, qu'il me soit maintenant permis, Excellentissime Président, de vous dire toute la joie dont mon âme est pénétrée en remplissant aujourd'hui ma nouvelle fonction. Véritablement ce jour m'apporte une juste et particulière cause de joie, car il s'agit de l'élévation à la plus haute dignité de l'Église, à la pourpre romaine, de l'homme avec lequel, pendant quinze années, j'ai partagé tous les labeurs et toutes les consolations qu'on rencontre dans l'accomplissement des graves et difficiles fonctions qui sont confiées par le Saint-Siège à ses Représentants. Il s'agit de l'homme chez lequel j'ai rencontré moins l'autorité du supérieur que la bienveillance et l'affection la plus paternelle. Qui donc pourrait s'étonner que je voulusse aujourd'hui, en présence de Votre Excellence, rendre de solennelles actions de grâce à l'illustre Prélat. Mais vous connaissez surabondamment, Excellentissime Président, les insignes qualités d'âme et d'esprit dont est doué l'Excellentissime et Révérendissime Mgr Pierre-François Meglia, archevêque de Damas, et depuis 1874 nonce apostolique

auprès de cette illustre et catholique nation; il me paraît donc superflu de célébrer ses louanges et de rappeler même brièvement tous les actes par lesquels il a honoré l'Église; aussi ne dirai-je rien de la mission qu'il remplit en des temps très troublés et calamiteux dans l'empire du Mexique, ni de celles dont il s'acquitta ensuite au milieu des plus graves circonstances dans le royaume de Bavière; tout cela sera un jour rapporté par l'histoire. Qu'il me soit seulement permis de rappeler que c'est en France qu'il eut surtout l'occasion de montrer son activité au travail, son habileté et sa prudence dans le maniement des affaires, enfin son amour très ardent pour l'Église et le Siège Apostolique; car c'est ici qu'il commença sa carrière politique comme Auditeur de la nonciature; il était donc en quelque sorte juste que ce fût ici qu'il reçût la récompense méritée d'une carrière longue et féconde. Et je ne crois pas m'éloigner de la vérité en pensant, Excellentissime Président, que c'est avec joie que vous remplirez la noble mission dont par mon intermédiaire vous charge notre Très-Saint-Père le Pape Léon XIII, en remettant au vénéré Prélat la barrette cardinalice. C'est pourquoi il ne me reste qu'à remettre à Votre Excellence les lettres de créance par lesquelles le Saint-Père m'a confié les fonctions d'ablégat.

Ce qui m'appartient enfin, à la veille de quitter cette capitale de la France, c'est de saisir cette occasion solennelle pour affirmer devant vous, Excellentissime Président, la reconnaissance et l'affection qui m'attachent à la nation française, en retour de l'hospitalité gracieuse et amicale qu'elle m'a accordée pendant cinq ans et de sa bienveillance toute particulière pour moi. Aussi, je tiendrai à grand honneur de considérer désormais la France comme une seconde patrie et de rester attaché par un éternel lien d'amour à cette vaillante nation qui mérita dès les temps les plus reculés d'être honorée du titre très glorieux de fille aînée de l'Église.

M. le président Grévy a fait la réponse suivante :

Je me félicite, Monsieur l'ablégat, de ce que le Saint-Père, par une nouvelle marque de sa haute confiance, vous ait honoré une seconde fois de la mission que vous venez de si bien accomplir.

Je vous remercie des sentiments que vous exprimez pour la nation française, chez laquelle vous serez toujours le bienvenu.

L'ablégat est ensuite sorti, et M. Mollard a introduit Mgr Meglia, accompagné par l'ablégat, son secrétaire, la garde-noble et leur suite. M. le Président de la République a remis à Mgr Meglia la barrette et le manteau.

Après avoir reçu les insignes de sa nouvelle dignité, Mgr Meglia, suivi des personnes qui l'accompagnaient, est sorti pour les revêtir, et a été introduit de nouveau dans son costume d cardinal par M. Mollard devant le Président de la République.

Mgr Meglia a prononcé le discours suivant :

Monsieur le Président de la République,

Le Souverain-Pontife, en élevant mon humble personne à l'éminente dignité du cardinalat, n'a voulu récompenser qu'un serviteur dévoué à l'Église et au Saint-Siége, ainsi que son représentant auprès de Votre Excellence, à qui sont confiées les destinées de la grande et très chrétienne nation.

Sa Sainteté, en vous chargeant, Monsieur le Président, de la remise de la barrette rouge, qui est un des principaux insignes de la dignité cardinalice, a voulu vous associer en quelque sorte à cette cérémonie, et que, suivant l'ancien usage, je fusse orné de ces insignes par les mains du noble chef de l'État. C'est pourquoi, Monsieur le Président, Votre Excellence aura toujours un titre précieux à ma vive reconnaissance.

J'ai la ferme confiance, Monsieur le Président, que cet acte solennel sera un nouveau témoignage public de l'union et des bons rapports heureusement existants entre le Saint-Siège et le gouvernement de la République, rapports que Votre Excellence saura rendre, je l'espère, encore plus étroits et plus intimes.

Veuillez, Monsieur le Président, me permettre d'exprimer aussi ma gratitude pour la sympathie et pour la bienveillance dont j'ai été honoré pendant mon long séjour en France par son illustre épiscopat, dont je garderai toujours le plus doux souvenir.

Je prie enfin le Dieu bon et miséricordieux d'assister Votre Excellence de ses lumières dans l'accomplissement de sa grande et difficile mission, et de répandre ses bénédictions sur votre personne et sur votre famille, sur votre gouvernement et sur toute la France.

M. le Président de la République a répondu :

Monsieur le Cardinal,

C'est pour moi un grand plaisir, et M. l'ablégat ne s'est pas trompé en le disant tout à l'heure, de vous remettre les insignes de la haute dignité que vous ont méritée vos éminents services, vos lumières et vos vertus.

Je suis heureux que le Saint-Père, en m'associant à cette cérémonie, m'ait offert l'occasion de vous témoigner publiquement la haute estime et la profonde sympathie que vous avez inspirée au gouvernement de la République, auprès duquel vous venez de représenter si dignement le Souverain-Pontife.

Je vous suis infiniment reconnaissant des vœux que vous formez pour la France, pour son gouvernement, pour ma famille et pour moi.

Après la présentation du garde-noble, Son Éminence a été reçue par Madame Grévy et a déjeuné à la Présidence. Elle a été ensuite reconduite dans les voitures du Président, par l'introducteur des ambassadeurs.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

La solennité du couronnement de l'*empereur des catéchismes* a eu lieu, le 28 septembre, en l'église des Douze-Apôtres, l'une des plus vastes et des plus belles de Rome.

L'immense nef était splendidement décorée. Autour de l'abside une large estrade était réservée aux lauréats ; à droite et à gauche, deux grandes tribunes, drapées de rouge et d'or, contenaient une centaine de chanteurs et d'instrumentistes qui ont fait entendre, pendant la séance, les plus beaux morceaux de la musique romaine.

La cérémonie était présidée par S. Em. le cardinal Monaco de la Valetta, vicaire de Sa Sainteté, entouré de divers prélats et des principaux curés de la ville.

Après un éloquent discours en italien sur l'*importance et la sublimité de la Doctrine chrétienne*, on a proclamé les vain-

queurs de ce concours, auquel les cinquante-deux paroisses et les principales écoles avaient envoyé chacune deux candidats.

L'empereur de cette année est le jeune *Filippo Guerra.* Par une heureuse coïncidence, le premier *prince* a été son frère *Francesco Guerra.* Ils sont élèves l'un et l'autre des Frères des écoles chrétiennes du quartier *dei Monti,* dont le supérieur est le cher Frère Floride, ancien directeur du pensionnat de Toulouse.

L'empereur a reçu des mains de Son Éminence une superbe décoration, une couronne, un tableau, un beau livre, et une somme d'argent. Il a été ramené dans sa famille par le cardinal, qui a daigné le prendre dans sa voiture. Le lendemain, il a été conduit au Saint-Père et chez les principaux personnages de Rome, qui l'ont choyé à l'envi.

Toute cette pompe est la preuve du prix que l'Église attache à l'instruction religieuse. Cette fête avait été suspendue après l'invasion piémontaise ; mais, en 1876, Pie IX, si attentif à procurer le bien des âmes, avait senti le besoin de la rétablir.

France.

Aujourd'hui même, 16 octobre, 86e anniversaire de la mort de la reine Marie-Antoinette, des messes ont été dites toutes les heures, depuis sept heures jusqu'à midi, à la chapelle expiatrice de la rue d'Anjou, à Paris. La quête a été faite, comme les années précédentes, selon le désir du cardinal Guibert, archevêque de Paris, en faveur de l'Œuvre du Sacré-Cœur.

— Les rentrées scolaires dans les établissements d'éducation menacés par les lois Ferry, se font ou se sont déjà faites dans d'admirables conditions. Les familles ont donné aux maîtres persécutés une éclatante preuve de confiance : comme le Sénat romain, qui vendait très cher un terrain occupé par l'ennemi aux portes de la ville, elles ont ramené aux Jésuites, aux Dominicains, aux diverses congrégations que l'on veut proscrire, tous les enfants qui étaient, les années dernières, dans les maisons d'éducation religieuses, et d'autres encore. Nous pouvons dire que, notamment dans les collèges des Jésuites des quatre provinces de France, jamais le nombre des élèves n'aura été aussi considérable que cette année ; aucune maison n'a fait de pertes, plusieurs ont augmenté, quelques-unes regorgent. Plus spécialement visés par les proscripteurs, les Jésuites obtiennent un succès spécial.

Nous devons dire aussi que les autres ordres religieux qui tomberaient sous le coup de l'article 7, ayant reçu des insinuations confidentielles que l'autorisation leur serait accordée s'ils la demandaient, ont noblement refusé de séparer leur cause de celle des Jésuites.

Voilà des faits qui viennent bien à propos après la manifestation de la majorité des conseils généraux contre les lois Ferry, et qui pèseront, au Sénat, dans la discussion décisive.

— On dit qu'il serait question d'expulser Mgr Mermillod du territoire français. Que ne peut-on pas attendre des francs-maçons qui nous gouvernent? Mais nous aimons encore à douter d'une telle injustice et d'une telle maladresse.

Paris. — La fête, l'octave et le pèlerinage de Saint-Denis ont été célébrés cette année avec le même empressement que les années précédentes. La piété parisienne croît plutôt qu'elle ne diminue envers le grand évêque converti à la voix de saint Paul dans l'Aréopage, et devenu le premier évêque de Paris après l'avoir été d'Athènes, deux villes qui ont tant de points de ressemblance. On sait que le tribunal de l'Aréopage tirait son nom de la colline (*colline de Mars*) sur laquelle il était établi, et c'est sur une autre colline de Mars, *Mons Martis,* devenue la montagne des martyrs, *Mons Martyrum,* Montmartre, que l'Aréopagite a versé son sang pour Jésus-Christ.

— Il est vraiment merveilleux de voir comment, malgré les difficultés et les déclamations de l'impiété, les travaux de l'église du Vœu national au Sacré-Cœur continuent et progressent. Il n'est plus un évêque, plus un ecclésiastique, de passage à Paris, qui ne se fasse un bonheur et un devoir d'accomplir le pèlerinage de Montmartre, afin d'y prier avec plus de ferveur et d'espoir pour l'Église et pour la France. Le premier vendredi de chaque mois, on y rencontre une foule empressée qui vient faire amende honorable à Notre-Seigneur, et implorer sa divine miséricorde pour la conversion des pécheurs et l'affermissement des chrétiens dans la foi et les œuvres.

Au 5 octobre, les recettes de l'Œuvre du Sacré-Cœur s'élevaient à 7,505,441 francs.

— La fille aînée de M. Joseph de la Bouillerie, ancien ministre de l'agriculture et du commerce, vient d'entrer au noviciat des Dames du Sacré-Cœur, à Conflans.

Il y a un an à peine que l'un des fils de M. de la Bouillerie entrait au noviciat de la Compagnie de Jésus, à Angers.

Ainsi, dans cette famille bénie, les plus nobles vocations se multiplient, et c'est dans toute la plénitude du sens chrétien des mots que l'on peut dire qu'elle donne des exemples d'édification. Puissent-ils être souvent imités! ils rapprocheront l'heure du salut.

Étranger.

Allemagne. — Le *Statthalter* (gouverneur) de l'Alsace-Lorraine, maréchal de Manteuffel, a reçu le samedi, 4 octobre, à dix heures, la visite de Mgr l'évêque de Strasbourg ,accompagné de ses vicaires généraux. Peu après, le chapitre de la cathédrale et tout le clergé de la ville se sont portés au palais et ont été présentés par Mgr l'évêque.

Le Statthalter leur a fait un accueil des plus distingués.

Lorsque tout le monde eut été présenté, le Statthalter s'avança vers le clergé et, levant la main droite au ciel, lui adressa les paroles suivantes:

« Messieurs, c'est ma conviction intime que la religion est nécessaire, et pour le salut du peuple et pour celui de l'État. Tant que mes forces résisteront, la religion trouvera en moi le plus ferme appui, et je compte que vous me seconderez dans ces efforts par votre action salutaire. »

Puisse le nouveau gouverneur être fidèle à ces paroles, qui sont une consolation pour nos frères d'Alsace-Lorraine, si malheureusement arrachés à la mère patrie !

— Une correspondance de l'*Univers* expose ainsi la triste situation faite par le Kulturkampf à l'organisation paroissiale.

Dans l'archidiocèse de Cologne, le 143e curé vient de mourir sans être remplacé. Le diocèse de Trèves, qui renferme 731 paroisses, en compte 182 de vacantes ; celui de Munster 93, c'est-à-dire que 223,432 catholiques sont obligés d'aller dans une autre paroisse pour assister au service divin ou recevoir les sacrements. Le vaste diocèse de Paderborn, qui compte en tout 467 paroisses, avait à la fin du mois d'août 96 paroisses sans titulaire. A la même époque, Breslau en comptait 121. Dans l'archidiocèse de Posen, 197,000 âmes, soit 96 paroisses, sont sans curé ; dans le petit diocèse de Hildesheim, en Hanovre, 22 communes comptant 17,000 habitants sont dans le même cas.

145 prêtres prussiens et badois exilés occupent des places

dans le seul diocèse de Ratisbonne en Bavière ; un grand nombre séjournent en Belgique, en Hollande, en Angleterre ; d'autres ont passé l'Océan.

Suisse. — Le Grand Conseil de Genève, après une longue délibération sur la séparation de l'Église et de l'État, vient d'ajourner la question au mois de mai prochain, par 68 voix contre 17 et 2 abstentions.

LA QUESTION RELIGIEUSE A GENÈVE

Nous avons, dans notre avant-dernier numéro, indiqué, avec l'excellent *Courrier de Genève,* la situation du protestantisme dans cette antique citadelle de la réforme calviniste. Au moment où la question de la séparation de l'Église et de l'État s'agite dans le Grand Conseil de Genève, le *Courrier de Genève,* continuant son étude sur le travail du ministre protestant, L. Wuarin, nous fait connaître le jugement porté par ce ministre sur l'Église catholique, enregistre ses aveux et réfute ses erreurs de la manière suivante, dans son numéro du 27 septembre :

M. le ministre Wuarin, dont nous avons rapporté les paroles à l'égard de l'Église nationale protestante et du schisme catholique officiel, a terminé son mémoire sur la séparation de l'Église et de l'État par un aperçu relatif aux catholiques fidèles.

« Les catholiques romains vivent, dit-il, sur les souvenirs de plus de cinquante ans d'union avec l'État de Genève et dans l'espoir de voir revivre ce beau temps. » Et sur cette assertion, l'auteur suppose d'emblée que les catholiques sont des adversaires de la séparation. Mais ni l'une ni l'autre de ces prémisses ne reçoivent l'honneur d'une preuve dans son travail. C'est qu'en réalité il serait difficile d'en présenter de solide. Durant les cinquante ans qu'on rappelle, l'union des catholiques avec l'État de Genève n'a jamais pu être bien cordiale, par la raison que l'État les traitait en *frères cadets*, sur un pied d'infériorité vis-à-vis des protestants, et en faisant des brèches multipliées aux garanties religieuses et civiles qu'on leur avait jurées.

Parcourez les publications relatives à l'état des paroisses réunies en 1815, et vous en trouverez bien peu qui ne témoignent de vexations et de malaises continuels durant cet espace de cinquante ans.

Ce beau temps est donc une pure imagination de M. Wuarin, et les catholiques, on peut le croire, sont peu friands de « le voir revivre ».

Ils ont pourtant une justice à attendre de leurs concitoyens, ils ont une égalité vraie à réclamer, et, sous une forme ou sous l'autre, ils comptent bien que cette justice et cette égalité verront le jour avant qu'il soit longtemps. Après cela, M. le ministre rend à l'Église catholique un hommage dont il faut lui savoir gré, en dépit de l'observation topique qu'il y mêle, et de la charge obligée dont il le fait suivre sur les dangers effroyables que la société civile a lieu de redouter de la puissance du Pape. Voici ce passage :

L'Église romaine, malgré ses erreurs, a maintenu la foi au Dieu vivant et personnel, à la divinité du Sauveur, à la prière et à la vie future. Aux âmes qui viennent lui demander la nourriture spirituelle, elle n'a cessé d'offrir des consolations, des espérances, des promesses du plus grand prix. Que de malheureux dont elle est la seule force en ce monde, et qui, laissant ses docteurs et ses meneurs poursuivre autour d'eux leur œuvre étroite et souvent obscure, ne connaissent d'elle que le bien qu'elle leur a fait! Elle continue donc à avoir droit au respect de tous, et même de ceux qui estiment de leur devoir de la combattre et de lui faire obstacle.

On ne voit pas clairement comment une institution qui fait tant de bien à ceux pour qui elle est établie, deviendrait une menace si terrible contre la société; mais M. Wuarin n'est pas embarrassé de le dévoiler dans les phrases suivantes :

Comment ne pas voir, d'autre part, dans l'Église catholique romaine, telle qu'elle est sortie du dernier concile, telle que la façonnent ceux qui la tiennent dans leurs mains, telle que la font l'*infaillibilité papale*, l'*Encyclique* et le *Syllabus*, une institution plus menaçante pour la société moderne que n'ont jamais été les associations secrètes et illicites contre lesquelles ont sévi et sévissent encore les gouvernements? Qui oserait affirmer qu'avec cette Église triomphant de ses adversaires dans les contrées où elle est établie, ce n'en serait pas fini, pour un temps du moins, de la démocratie, de la liberté de conscience, de la science indépendante et désintéressée, et en général de toutes les conquêtes de la civilisation moderne?

Cette façon de parallélisme entre l'Église catholique et la franc-maçonnerie n'est pas nouvelle, mais elle reste toujours fort peu courtoise, et elle a autant de vérité que l'eau est rapprochée du feu. L'Église vise à affermir tout l'ordre social, tandis que le rêve permanent des sociétés secrètes est de le bouleverser. Cela est de l'histoire.

Seulement, M. le pasteur, comme une infinité d'autres personnes, s'imagine que, sous le pontificat de Pie IX, la constitution de l'Église s'est totalement altérée ; et voilà ce qui constitue le péril nouveau qu'elle fait courir au monde. Alors arrive sous sa plume la mention inévitable de l'*infaillibilité*, de l'*Encyclique* et du *Syllabus*. Ce sont là des monstres tout nouvellement éclos, et devant lesquels il n'y a plus possibilité pour les États de subsister, à moins de la combattre ouvertement !!

Permettons-nous, toutefois, de rappeler que toute la doctrine du *Syllabus* est renfermée implicitement ou même textuellement dans des déclarations bien antérieures à Pie IX, et que, de plus, elle se justifie point par point par les enseignements de l'Évangile. Disons aussi que la fameuse *Encyclique* ne se distingue pas sensiblement de mille autres actes par lesquels les pontifes romains, depuis dix-huit cents ans, ont condamné les iniquités publiques de leur temps et tonné contre les erreurs régnantes. Quant à l'infaillibilité papale, si un concile l'a proclamée dans notre siècle, elle a été d'avance en exercice dans tous les siècles. Elle était crue fidèlement avant d'être définie authentiquement. Peu après l'invasion du protestantisme à Genève, saint François de Sales écrivait un opuscule où il établissait toutes les prérogatives du pape, aussi fermement que l'a fait le concile du Vatican. Alors, comme aujourd'hui, on se servait du terme d'infaillibilité pour exprimer le privilège nécessaire que Jésus-Christ a conféré au chef de l'Église de ne point errer dans l'enseignement de la foi et de la morale chrétiennes. Dans l'opuscule dont nous parlons, on lit ces mots assez significatifs : « L'Église a toujours besoin d'un CONFIRMATEUR INFAILLIBLE, auquel on puisse s'adresser, d'un fondement « que les portes d'enfer et principalement l'erreur ne puissent « renverser, de sorte que son pasteur ne puisse conduire à « l'erreur ses enfants. Les successeurs donc de saint Pierre ont « tous ces mêmes privilèges, qui ne suivent pas la personne, « mais la dignité et la charge publique. »

Concluons de là que si l'infaillibilité avec les actes qu'elle comporte est une épée de Damoclès sur la tête de la société civile, il y a bien longtemps que cette épée est brandie et devrait avoir donné le coup de mort à ceux qu'elle menace. Surtout que dans des temps éloignés de nous, la voix de l'Église était beaucoup mieux écoutée, et qu'il lui était bien plus facile d'exercer son action sur les princes comme sur les peuples. Et pourtant, quoi qu'on en dise, la conduite de ses chefs a toujours porté un cachet de douceur et de tolérance qui tranchait avec les procédés violents de leurs adversaires.

Mais revenons à la question locale de Genève. Dans son mémoire, M. Wuarin émet d'abord l'idée que les catholiques ne veulent pas de la *séparation;* mais ensuite, par un lapsus de logique, il perd tout à fait de vue cette déclaration et ce n'est plus à eux, c'est au peuple de Genève qu'il cherche à persuader cette grande réforme. M. le ministre sent instinctivement qu'il y a infiniment plus de répulsions à vaincre chez les oppresseurs que chez les opprimés. Il comprend fort bien, d'une part, quelle inégalité choquante, indigne, une « majorité écrasante » de protestants fait peser sur les catholiques; et, d'autre part, quelle aversion et quelle peur leur ôtent la volonté de réparer cette injustice. « Le jour, dit l'auteur du mémoire, où la question sera posée au peuple de Genève dans ces termes: — Veux-tu soutenir de tes deniers l'Église du *Syllabus* et de l'*Infaillibilité?* il répondra sans hésiter et avec un majestueux ensemble : Non, à aucun prix! »

Nous voilà donc bien renseignés sur les dispositions de ce peuple de Genève à l'égard des catholiques; mais entendons ce qui vient après:

Cependant, il hésiterait peut-être si cette question devait lui être posée demain, parce que rendre irrévocable la séparation existant aujourd'hui de fait entre l'Église romaine et l'État de Genève, ce serait séparer, du même coup, l'Église nationale protestante, ainsi que l'Église catholique libérale, et que beaucoup de gens se résignent, — nous ne savons trop comment, — à manquer presque absolument de courage et de logique, dès qu'il faudrait toucher de quelque manière à nos institutions ecclésiastiques. Mais cette timidité et cette inconséquence ne sauraient prévaloir indéfiniment contre les réclamations de la conscience et l'humiliation du bon sens.

On voit ici toute l'étroitesse de sentiment que M. Wuarin surprend dans ses coreligionnaires. De grand cœur et « avec un

majestueux ensemble » ces gens souscrivent à la suppression du budget des cultes, s'il ne s'agit par là que de mettre dans la détresse les catholiques; mais s'il faut faire de cette suppression un principe d'égalité, atteignant leur propre culte, aussitôt ils se retirent et n'en veulent plus. Tel est leur esprit de justice envers des concitoyens! — Remercions M. Wuarin de l'avoir dévoilé avec cette perspicacité et cette franchise; et sans poursuivre davantage les arguments qu'il ajoute pour rassurer les protestants contre les avantages que la séparation pourrait apporter à l'Église catholique, réservons à plus tard d'exposer la pensée des catholiques eux-mêmes vis-à-vis de cette séparation.

INSTRUCTIONS PRATIQUES

DONNÉES PAR LES ÉVÊQUES BELGES AUX CONFESSEURS

Très Chers et Révérends Messieurs,

La nouvelle loi relative aux écoles officielles d'enseignement primaire a été sanctionnée; le Gouvernement l'a promulguée et mise à exécution.

Fidèles donc aux promesses que nous vous fîmes, notamment dans notre lettre pastorale du 12 juin dernier, de vous venir en aide en temps utile, nous venons aujourd'hui vous faire connaître vos devoirs et vous donner nos avis, afin que, dans une affaire de si haute importance, vous puissiez instruire les fidèles confiés à vos soins et les diriger avec toute la prudence nécessaire.

Vous avez parfaitement compris, Messieurs, quels sont les desseins conçus depuis bien des années par les ennemis du nom chrétien, et dont ils tentent aujourd'hui chez nous la réalisation définitive et complète; vous voyez de quelle immense ruine sont menacés tout à la fois les âmes de la jeunesse, le bien de la famille chrétienne, les intérêts de notre chère patrie, et le progrès de la société civile elle-même, par cette déplorable loi, qui introduit dans les écoles du peuple un enseignement séparé de la foi catholique et soustrait à la puissance modératrice de l'Église. Il n'en est pas un parmi vous qui ne se rende compte de la gravité douloureuse de l'état de choses que vous et les fidèles vous traversez avec nous, et il vous est aisé de prévoir

que cet état peut empirer encore. A l'œuvre donc! A ces desseins et à ces tentatives de nos ennemis, à ces maux qui nous menacent, sachons opposer une énergique résistance; en vrais catholiques, sachons donner tout ce que nous avons et faire tout ce que nous pouvons, pour soustraire aux atteintes funestes de la loi scolaire notre sainte religion, la foi et les mœurs de la jeunesse, et la vie profondément catholique du peuple belge.

Mais au zèle consciencieux et persévérant avec lequel tous, prêtres et laïques, vous devez servir et défendre la Religion, il vous faut savoir unir aussi, Messieurs, beaucoup de prudence et de modération, surtout lorsque, du haut de la chaire sacrée, vous parlerez au peuple de l'érection et de la fréquentation des écoles: gardez-vous de laisser échapper une parole imprudente qui soit ou injurieuse pour des instituteurs ou offensante pour les représentants, les lois et les droits du pouvoir civil.

Aussi nous vous faisons un strict devoir de ne jamais vous occuper, ni en chaire, ni dans vos catéchismes aux enfants, de la loi même sur l'enseignement, des ordres quels qu'ils soient, émanant de n'importe quel représentant du pouvoir public. Ces sortes d'agressions dirigées contre les dépositaires du pouvoir civil ou contre leurs actes seraient la plupart du temps inutiles, et vous exposeraient au danger de poursuites judiciaires. Soyez donc sur vos gardes et modérez votre langage, de crainte d'attirer le blâme sur votre ministère.

Parlez du système d'éducation en général, comme Pie IX d'immortelle mémoire, qui en écrivait ainsi à Monseigneur Hermann, archevêque de Fribourg: « En vérité, un enseigne-« ment qui non seulement ne s'occupe que de la science des « choses naturelles et du bonheur de la société en ce monde, « mais qui s'éloigne des vérités révélées par Dieu, se laisse « inévitablement pénétrer du souffle délétère de l'erreur et du « mensonge; et une éducation qui prétend former, sans le « secours de la doctrine et de la loi morale de Jésus-Christ ces « esprits et ces cœurs de jeunes gens qui sont d'une nature si « tendre et si susceptible d'être portée au mal, doit nécessaire-« ment engendrer une race livrée sans frein aux mauvaises « passions et à l'orgueil de la raison. Des générations ainsi « élevées ne peuvent que préparer aux familles et à l'État les « plus grandes calamités. Mais si ce pernicieux mode d'ensei-« gnement séparé de la foi catholique et de la direction supé-

« rieure de l'Église, est une source de maux pour les particuliers « et pour la société, lors même qu'il s'agit de l'enseignement « des lettres et des sciences à un degré supérieur, et d'une « éducation adaptée aux classes élevées de la société ; comment « ne pas voir que le même système d'enseignement produira « des résultats beaucoup plus funestes, si on l'applique aux « écoles populaires? C'est surtout dans ces écoles que les « enfants du peuple de toutes les conditions doivent être, dès « leur plus tendre enfance, soigneusement instruits des vérités « et des préceptes de notre sainte religion, et formés aussi « parfaitement que possible à la piété et à l'intégrité des « mœurs, à la religion et à l'honnêteté de la vie. Il faut que « l'enseignement religieux y occupe la première place dans la « formation intellectuelle et morale des enfants, et préside « si véritablement aux autres branches de l'enseignement, que « celles-ci n'y soient qu'au second rang. L'enfance se trouve « exposée aux plus grands périls, lorsque dans ces écoles « d'éducation n'est pas étroitement liée à l'enseignement « religieux.

« Les écoles primaires pour les enfants du peuple étant donc « principalement établies en vue de les rendre religieux, de « les porter à la piété et de les soumettre à une discipline mo- « rale vraiment chrétienne, il est fort juste et fort naturel « qu'elles aient toujours appelé de la part de l'Église plus de « soins, plus de vigilance et de sollicitude encore que les autres « établissements d'éducation. Le dessein de soustraire les « écoles primaires à la puissance de l'Église et les tentatives » faites pour le réaliser *sont donc inspirés par un esprit « d'hostilité contre elle et par le désir d'éteindre chez les « peuples la divine lumière de notre très sainte foi.* Aussi « l'Église, qui a fondé ces écoles, les a-t-elle toujours gardées « avec un soin jaloux, comme la portion choisie de sa puissance « spirituelle, et toute mesure dont le résultat est d'amener une « séparation entre ces écoles et l'Église lui cause, ainsi qu'à ces « écoles elles-mêmes, le plus grand dommage. Quant à ceux « qui commettent l'injustice de prétendre qu'elle devait abdi- « quer ou suspendre son pouvoir modérateur et son action bien- « faisante sur les écoles populaires, ils ne lui demandent en « réalité rien moins que de se révolter contre la volonté for- « melle de son divin Auteur et de faillir à l'accomplissement « du devoir sacré de veiller au salut de l'humanité. *Dans tous*

« *les lieux, dans tous les pays où l'on formerait, et surtout où*
« *l'on exécuterait ce pernicieux dessein de soustraire les*
« *écoles à l'autorité de l'Église, et où la jeunesse serait, par*
« *suite, misérablement exposée au danger de perdre la foi,*
« *il y aurait donc incontestablement pour l'Église un impé-*
« *rieux devoir, d'abord de faire tous ses efforts et de n'épar-*
« *gner aucune peine afin de procurer à cette jeunesse*
« *l'instruction et l'éducation chrétiennes qui lui sont néces-*
« *saires, mais aussi de donner des avertissements aux fidèles*
« *en leur déclarant que* L'ON NE PEUT EN CONSCIENCE
« *fréquenter de pareilles écoles opposées à l'Église catho-*
« *lique.*

En conséquence, les écoles publiques dont parle le Souverain-Pontife sont *par elles-mêmes* ou *intrinsèquement* mauvaises. Elles sont mauvaises *par elles-mêmes*, en ce sens que leur fréquentation met les enfants dans le danger de perdre la foi ou les mœurs. Nous tirerons plus loin les conséquences de ce principe.

La Congrégation du Saint-Office dit très clairement la même chose dans une *Instruction sur les écoles publiques* qu'elle adressa en 1875 aux évêques des États-Unis de l'Amérique septentrionale.

« Le système d'éducation qui appartient en propre à ces
« sortes d'écoles, la Sacrée-Congrégation le juge dangereux
« même *de sa nature*, et entièrement opposé au bien de la
« religion catholique. Car les élèves de pareilles écoles — dont
« le caractère distinctif est d'exclure toute doctrine religieuse
« — n'apprendront pas les éléments de la foi, ne seront pas
« instruits des préceptes de l'Église et par conséquent manque-
« ront d'une connaissance absolument nécessaire à l'homme,
« sans laquelle on ne peut vivre chrétiennement. Or, dans ces
« sortes d'écoles, on élève les jeunes gens dès leur enfance,
« dès leurs plus jeunes ans, c'est-à-dire précisément à l'âge où
« les semences de la vertu ou du vice jettent leurs plus pro-
« fondes racines. Eh bien, que des âmes si tendres grandissent
« sans religion, c'est incontestablement un mal immense.

« A moins que ce danger de perversion, de prochain qu'il est,
« ne devienne éloigné, de *telles écoles ne peuvent être fréquen-*
« *tées en sûreté de conscience*. La loi naturelle et la loi divine
« le proclament.

« Un si grand danger doit être évité à tout prix, quoi qu'il

« puisse en coûter dans l'ordre des intérêts temporels ou de la « vie elle-même. »

Écoutez aussi les plaintes que font entendre les Évêques et le jugement qu'ils portent sur les écoles publiques, dans les pays où la loi a consacré cet enseignement. Entre mille témoignages de la plus haute autorité, nous ne citons que ceux-ci :

Les Pères du deuxième Concile provincial tenu à Baltimore, dans les États-Unis de l'Amérique Septentrionale, en l'an 1866, parlent comme suit (Titre IX, chap. I, n. 425 et 426) :

425. « Les Pères de ce Concile provincial ne peuvent s'em-« pêcher de reconnaître et de déclarer publiquement que le soin « de former l'enfance et la jeunesse aux mœurs chrétiennes, « compte parmi les principaux devoirs de notre charge ; d'autant « plus que les ennemis actuels de notre religion s'efforcent de « mettre tout en œuvre pour corrompre les âmes des enfants dès « le premier âge. — 426. Une longue expérience a prouvé sura-« bondamment la grandeur des maux et l'imminence des dangers « qui résultent habituellement pour la jeunesse catholique de la « fréquentation des écoles publiques de ce pays. Car, à raison « du système d'éducation qui y est en vigueur, il est imposible « qu'elles ne mettent pas les jeunes gens catholiques en grand « danger de perdre la foi et les mœurs. Il n'y a en vérité pas « d'autre cause que celle-là des progrès qu'a faits dans cette « contrée et qu'y fait tous les jours encore ce fléau destructeur « qu'on appelle l'*indifférentisme*, ainsi que cette corruption « de mœurs que nous voyons avec douleur atteindre et gan-« grener, dans notre pays, jusqu'à nos plus jeunes enfants. »

Les évêques de Hollande, dès le moment où s'est introduit dans les écoles publiques ce détestable système d'instruction de la jeunesse, n'ont cessé de le combattre, de le réprouver et de le condamner. Entre autres documents, nous croyons utile de vous mettre sous les yeux la lettre qu'écrivirent aux catholiques hollandais, en 1866, Mgr Schaepman et les Révérendissimes évêques de Bois-le-Duc, de Harlem, de Ruremonde et de Bréda, ses suffragants. Nous vous donnons un extrait de leur lettre traduite en français :

Pour qu'une école mérite à tous égards la confiance et l'approbation des catholiques, il ne suffit pas qu'on y respecte, comme on le prétend, la religion catholique, c'est-à-dire qu'on omette d'en parler : il faut en outre que l'école fasse connaître, fasse pratiquer la religion catholique. Dans l'école de l'enfance, l'enseignement social ou civil

est très intimement lié à l'enseignement religieux : le principe religieux en pénètre le programme, et toujours la religion y fait sentir son influence. La religion s'introduit en tout : les grandes vérités de la foi, la morale de l'Évangile, les maximes de la piété catholique sont constamment rappelées, et l'instituteur sait les faire intervenir à propos dans les divers exercices scolaires.....

Que faut-il penser des écoles d'où l'autorité de l'Église et l'influence de la religion sont bannies, où il n'y a place que pour une certaine morale naturelle, c'est-à-dire où il n'y a ni vraie morale ni religion ?... Admettons qu'il n'y ait aucune mauvaise volonté de la part du maître d'école ; ne supposons pas que sans intention, faute de science suffisante, il mêle à ses leçons des doctrines ou des maximes plus ou moins dangereuses, pernicieuses, complètement fausses : Nous vous le demandons, quelle impression reçoit l'enfant de l'attitude d'un instituteur qui, légalement obligé de se tenir en dehors ou plutôt au-dessus de toute religion, se borne à enseigner quelques devoirs de convenance, et, quant au reste, agit en son enseignement comme s'il ne se souciait d'aucune religion ?

N'est-ce pas ainsi que s'insinue dans l'âme des enfants *l'indifférentisme,* c'est-à-dire le mépris de la foi chrétienne et même de la Majesté divine ? car si le proverbe : *les exemples entraînent,* se vérifie même à l'âge mûr, c'est à coup sûr parmi les enfants surtout qu'il trouve son application.

Cette année encore les Révérendissimes évêques de ces mêmes pays ont traité la question scolaire dans leurs mandements de carême. Nous empruntons ce passage aux paroles de Mgr Schaepman, archevêque d'Utrecht :

« Un enfant catholique doit nécessairement recevoir une éducation catholique. Un des moyens ordinaires pour cet effet, c'est l'école catholique. Avec tous les secours que la religion fournit à l'éducation, on ne réussit pas toujours à former un jeune homme tel qu'il doit être, tant est grande la corruption du cœur humain. Dans une affaire de si haute importance, il faut choisir le parti le plus sûr.

« *Il faut juger sévèrement les parents qui négligent le moyen qu'ils ont à leur disposition d'envoyer leurs enfants à des écoles catholiques et qui, sous l'un ou l'autre prétexte, donnent la préférence à l'enseignement neutre...* Aux yeux de l'Église, tout enseignement est défectueux et insuffisant, du moment que la religion n'en est pas le pivot et la règle. Lorsque la religion, ses dogmes, la vérité révélée et la loi de Dieu sont bannis de l'école, cet enseignement est non seulement défectueux, *mais nuisible.* Dans une telle école, l'enfant est privé de l'instruction dans la religion

révélée de Dieu ; en outre, par cet enseignement indifférent, indéterminé, d'une religion en général, d'une morale universelle, on affaiblit chez l'enfant le respect pour les saintes vérités de la foi catholique.

« Quand donc l'Église *tolère* que, au défaut de toute autre institution d'enseignement, les parents, *placés dans cette triste nécessité*, permettent à leurs enfants de fréquenter une école soi-disant neutre, une école sans religion, elle n'abandonne point ses principes, elle ne rétracte point la condamnation qu'elle a prononcée contre l'école neutre.

« Ne vous laissez donc pas tromper par ceux qui prétendent que l'école neutre *n'est pas condamnée d'une manière absolue par vos chefs spirituels*. Nous la condamnons et réprouvons toujours et partout, comme défectueuse, insuffisante et dépourvue du fondement principal de toute instruction réelle. »

Les évêques d'Irlande, dans leurs réunions tenues à Maynooth, en 1869, et à Dublin, en 1871, ont été unanimes à réprouver et à condamner de pareilles écoles :

Les évêques renouvellent leur condamnation du système *mixte* d'éducation dans les *écoles primaires,* moyennes et universitaires, *comme gravement et intrinsèquement dangereux* pour la foi et les mœurs de la jeunesse catholique. Ils déclarent que l'instruction des catholiques, dans tout ce qui appartient à la foi et aux mœurs, ne peut être confiée avec sécurité qu'à des catholiques et *sous le suprême contrôle de l'Église.*

Nous déclarons par les présentes lettres pastorales collectives notre inaltérable conviction que *l'éducation catholique est indispensablement nécessaire à l'éducation, à la conservation de la foi et des mœurs* de notre peuple catholique.

En union avec le Saint-Siège et avec tous les évêques de la catholicité, nous renouvelons la condamnation souvent répétée par nous de l'école mixte. Nous déclarons de nouveau qu'elle est, *de sa nature même*, *gravement périlleuse* pour la foi et pour les mœurs...

Ces jugements de l'autorité ecclésiastique que nous vous faisons connaître et d'autres témoignages de ce genre qui se rencontrent partout en grand nombre, vous fournissent, Messieurs, des arguments dont vous pouvez vous servir pour avertir les fidèles de vos paroisses respectives, soit du haut de la chaire sacrée (1), soit en des entretiens privés, du danger

(1) MM. les curés éviteront avec soin de faire, *en chaire*, la moindre mention spéciale, soit de la loi scolaire récemment promulguée, soit des instituteurs officiels, soit des magistrats municipaux.

que présentent pour les enfants catholiques le caractère des écoles dites neutres et l'enseignement qui s'y donne, et pour réfuter ceux qui prétendent qu'il n'y a aucune différence entre la loi nouvelle et l'ancienne, et que l'école officielle soumise au nouveau régime scolaire peut être fréquentée, aussi bien que les écoles catholiques, comme auparavant, en parfaite sécurité de conscience.

Nous voulons aussi vous engager à relire souvent nos lettres pastorales, et en particulier celle du 12 juin dernier, parce qu'elles vous seront fort utiles pour arriver au but dont nous venons de parler.

(*La fin au prochain numéro.*)

LES PETITES SERVANTES DE MARIE IMMACULÉE

A l'occasion d'une visite faite par Mgr Hasley, évêque de Beauvais, aux Petites Servantes de Marie-Immaculée, dont la maison-mère est à Gaudechart (Oise), M. l'abbé Catel, ancien supérieur du petit séminaire de Saint-Lucien et supérieur délégué de la communauté de Gaudechart, a exposé l'origine de l'Œuvre et sa destination, ses règles, son esprit, ses usages et son développement, dans un rapport dont la reproduction fait connaître cette modeste et utile congrégation, peu connue au dehors du diocèse de Beauvais. Voici la plus grande partie de cet intéressant rapport.

C'est le 11 décembre 1855 que Mgr Gignoux, prédécesseur de Mgr Hasley, approuva la nouvelle famille religieuse, sous le nom de *Congrégation des Petites Servantes de Marie-Immaculée.*

Ses origines sont des plus obscures ; mais, au souvenir de Bethléem et de Nazareth, elle se garderait bien d'en rougir.

Depuis 1845, M. l'abbé Pascal Labarre, ancien directeur du petit séminaire de Saint-Lucien, prêtre plein de foi, de zèle et de piété, était curé de Gaudechart, canton de Granvilliers. Cette humble paroisse, sous un prêtre éminent, M. l'abbé Delettre,

devenu dans la suite vicaire général, avait eu l'honneur d'être le berceau du petit séminaire de Noyon (1).

Au milieu de l'indifférence trop générale qui régnait dans le pays, M. l'abbé Labarre avait depuis longtemps remarqué qu'un certain nombre de pieuses ouvrières étaient heureuses de se réunir chaque jour pour travailler et prier en commun. Par leur conduite exemplaire et leur charité toujours secourable, elles s'étaient concilié l'estime et le respect de tous. Après y avoir longuement pensé devant Dieu, après avoir plusieurs fois consulté son premier Pasteur, le digne curé résolut de réunir ces ouvrières si édifiantes sous un toit commun, et de faire le premier essai d'une œuvre consacrée tout particulièrement à l'éducation et à l'instruction des jeunes filles dans des écoles et des ouvroirs, sans exclure la visite et le soin des malades.

Un terrain fut acheté non loin de l'église de la paroisse, de vastes bâtiments furent construits, une école fut ouverte, un orphelinat créé, un atelier de brosses et de couture installé, en vue surtout de donner du travail aux ouvrières du village et des villages voisins. La Vierge-Immaculée, établie la gardienne de l'Œuvre naissante, daigna la bénir au delà de toute attente.

Ce n'est qu'après une sérieuse épreuve, et à la vue des heureux résultats obtenus, que Mgr Gignoux érigea l'Œuvre en Congrégation religieuse, bénit solennellement la maison-mère, donna l'habit aux dix premières Petites Servantes de Marie Immaculée et reçut une postulante. Le saint Évêque ne cessa de porter l'intérêt le plus paternel à ses Filles de Gaudechart; et, dans une de ses allocutions synodales, il les recommanda à la bienveillance de son clergé. M. l'abbé Pascal Labarre, leur pieux fondateur, leur fut donné comme Aumônier, et le respectable abbé Boyeldieu, chanoine titulaire, vicaire général, et ancien supérieur du Petit Séminaire de Noyon, comme supérieur délégué.

Un décret impérial en date du 9 janvier 1856, reconnut la Congrégation des Petites Servantes de Marie Immaculée comme Congrégation à Supérieure Générale, et lui créa une existence légale.

Le 3 mars 1858, la sœur Marie-Thérèse, femme vraiment exceptionnelle par son rare bon sens, son caractère énergique

(1) M. l'abbé Delettre fut le premier supérieur de ce petit séminaire dont les premiers élèves furent les jeunes gens que ce prêtre distingué avait réunis autour de lui dans sa paroisse (N. de la R.).

et patient, son profond esprit de religion et sa vertu depuis longtemps éprouvée, fut nommée Supérieure Générale ; elle s'entoura de toutes les lumières de l'expérience pour faire examiner et réviser mûrement la règle et les constitutions de sa Congrégation ; et le 8 décembre 1858, par un mandement spécial, Mgr Gignoux les approuva définitivement et en autorisa l'impression.

Le 30 août 1859, eut lieu la bénédiction d'une humble chapelle élevée dans l'enceinte du couvent. Elle est remplacée aujourd'hui par le vaste et gracieux édifice, dédié à Marie Immaculée, où le Dieu de l'Eucharistie se plaît à recevoir de ses âmes fidèles de constants hommages.

En 1863, la Congrégation, se recrutant peu à peu, comptait 40 membres ; à côté du Noviciat était établis un Pensionnat, un Orphelinat, un Ouvroir, un atelier pour les brosses et pour la couture ; dans huit paroisses l'école des filles était dirigée par les Sœurs de Gaudechart : d'après la règle, dans chaque poste, elles sont toujours au moins *deux*.

Depuis 1863, la petite Congrégation n'a pas cessé de croître, bien que trop lentement peut-être, et, Dieu aidant, le nombre de ses membres atteindra bientôt la centaine. Elle dirige actuellement 2 Pensionnats, 13 Écoles, 1 Orphelinat, 2 Asiles, 2 Ouvroirs et 1 Crèche.

Chez les Petites Servantes de Marie-Immaculée, le postulat est de 6 mois, le noviciat de 2 ans au moins ; les vœux sont d'abord d'une seule année au moins pendant trois ans, alors ils peuvent être de 3 années, et ce n'est qu'après 6 ans de probation que, sur le jugement favorable des Supérieurs et du Conseil, les Vœux peuvent être perpétuels.

Pendant leur Noviciat, les jeunes sœurs sont exercées à la pratique de toutes les vertus qui font la bonne Religieuse ; sans négliger en rien leur formation spirituelle, elles continuent de s'instruire et de se préparer à l'enseignement; 15 Sœurs sont pourvues du brevet de capacité; plusieurs seront bientôt en état de l'obtenir, et de répondre par là, pièces justificatives en main, à des préjugés, hélas! trop répandus et à des exigences sans cesse grandissantes.

Chaque année, pendant le mois des vacances, les Sœurs d'école reviennent à leur communauté ; elles s'y retrempent toutes ensemble dans l'esprit de leur règle, dans la pratique de l'obéissance et de la charité ; en s'édifiant mutuellement, elles

s'éclairent sur les meilleures méthodes à suivre ; elles s'instruisent de plus en plus, elles s'encouragent à ne se rebuter de rien, et, après une fervente retraite, après la rénovation de leurs vœux, elles retournent, avec une nouvelle ardeur, à l'œuvre si nécessaire mais si difficile aujourd'hui que la Providence leur a confiée.

L'abbé CATEL.

LA SOCIÉTÉ DE SAINT-PAUL

Nos lecteurs connaissent l'*Œuvre de Saint-Paul,* que dirige M. le chanoine Schorderet, et à laquelle les *Annales catholiques* sont affiliées ; ils savent que le but en est la propagation de la bonne presse, principalement par la fondation d'imprimeries catholiques et par l'impression de bons livres.

Au moment où cette belle œuvre commençait à être connue en France, et qu'il arrivait de Fribourg une colonie d'ouvrières catholiques, d'excellents chrétiens fondaient une autre œuvre, non pas absolument semblable, mais analogue, qu'ils plaçaient également sous le patronage du même Apôtre et à laquelle ils donnaient le nom de *Société de Saint-Paul*: celle-ci a plus spécialement pour but la réhabilitation de la littérature chrétienne, et le principal moyen dont elle se sert pour l'atteindre est la publication et la propagande de livres et de brochures touchant cette question.

En reproduisant aujourd'hui le rapport lu au dernier congrès catholique de Lille sur la Société de Saint-Paul, nous ferons complètement connaître cette Œuvre qui mérite toutes les sympathies et le concours des catholiques éclairés. Le voici :

Messieurs,

La Société de Saint-Paul n'avait pas sollicité l'honneur d'être représentée au Congrès catholique. On l'y a inscrite d'office ; nous en sommes on ne peut plus flattés, et nous nous empres-

sons, en commençant, d'en témoigner toute notre reconnaissance.

Mais comment parler d'une œuvre qui n'est, pour ainsi dire, pas encore née et qui ne fait que s'annoncer?

La pensée qui a présidé à son origine, est une pensée de frayeur et de découragement en présence de l'état actuel de notre société où tous les principes sociaux et politiques ont disparu.

Mais c'est précisément quand l'homme reconnaît le plus son impuissance qu'il se sent forcément obligé de recourir à Dieu. *Salva nos, Domine, perimus.*

C'est vers Dieu seul que nous pouvons porter notre espérance, et il est évident que, quand une Société veut recourir à Lui, il faut qu'elle travaille à redevenir véritablement chrétienne, non-seulement par quelques actes extérieurs du culte, mais jusqu'au fond de son âme et de son cœur, c'est-à-dire dans sa vie intime, aussi bien que dans sa vie publique ; dans ses études aussi bien que dans ses prières.

Or, comment cela pourrait-il se faire, si l'on n'instruit pas cette société chrétiennement, en la nourrissant de la sève chrétienne qui se trouve évidemment avant tout dans les livres inspirés?

Pour l'enfant surtout, il faut l'unité de direction, car, à cet âge, la raison qui fait distinguer le bien et le mal, le vrai et le faux, est plus inexorable dans sa logique qu'à l'âge où l'on a quelquefois mis en pratique les concessions et les opportunités.

Qui contestera ensuite que tout sur l'enfant fait une impression extrême, et souvent inaltérable?

Comme une cire molle, on le façonne, et d'ordinaire l'homme reste toute sa vie ce qu'il a été dans sa jeunesse. Quelle sollicitude ne devons-nous pas avoir, nous autres chrétiens, à soigner de tous nos efforts ce précieux dépôt que Dieu nous a confié !

Voilà pourquoi la Société de Saint-Paul s'occupera tout particulièrement des livres qui peuvent être mis entre les mains de la jeunesse.

Mais là ne se bornera pas sa mission, elle s'efforcera de lutter contre toutes les influences littéraires dues surtout à la Renaissance païenne ; — comme aussi elle réhabilitera les gloires chrétiennnes, en combattant les préjugés qui ont voulu avilir les beaux siècles où l'Église était à la tête de la société.

Il serait trop long de m'étendre ici sur les beautés des Livres

saints et des Pères de l'Eglise, et n'est-il pas déplorable que de jeunes chrétiens ne les étudient pas d'une manière sérieuse?

Mgr Plantier, qui s'y connaisssait, n'hésite pas à dire que, « si, sur ce point, il fallait s'en rapporter au sentiment unanime des hommes du goût le plus exquis, des critiques les plus judicieux, des esprits nés avec la sensibilité la plus délicate, à ne juger même de nos auteurs sacrés que sur le pâle reflet de nos traductions, ils remporteraient encore, et presque de l'infini, sur les écrivains de tous les peuples, la palme de l'esprit poétique et du mérite littéraire.

Cependant, nous savons parfaitement que les auteurs païens, expliqués par des maîtres chrétiens et expurgés de toutes souillures, comme Pie IX le recommande, peuvent ne pas avoir d'inconvénients.

Mais combien y a-t-il de ces maîtres chrétiens, comparés à tous les collèges qui existent, et à toute cette jeunesse qui, sans le contrepoids d'une excellente éducation et les principes religieux, se nourrit exclusivement de tout ce paganisme et y puise non-seulement le sensualisme et l'immoralité, mais aussi tous ces détestables thèmes de philosophie, qui ont si puissamment contribué à détruire la foi chez tous les peuples?

Qui donc pourrait trouver mauvais que nous luttions de toutes nos forces contre l'esprit païen qui n'est pas seulement dans les collèges ? On le retrouve, hélas ! de tous côtés. Il n'y a pas si longtemps qu'il dominait encore en véritable maître surtout dans les arts. N'est-ce pas lui qui a fait dédaigner et mépriser nos splendides cathédrales gothiques ? Depuis, la réaction s'est faite, c'est le cas de rendre hommage à la modeste Société de Saint-Luc (1) qui a si longtemps lutté contre les oppositions les plus redoutables. Rien ne l'a découragée ; pendant de longues années, elle a travaillé dans l'ombre, et, maintenant, comme la vigne fertile de l'Evangile, elle se voit entourée de nombreux rejetons.

Pour nous qui, dans une branche différente, avons au fond le même but, suivons son exemple, soyons encouragés même par ce qu'elle a souffert et par le résultat qu'elle a obtenu.

Mais s'il y a au début de grandes difficultés, il faut aussi parler des consolations. En commençant, je disais : « Nous existons à peine, » et, de fait, nous n'avons encore fait imprimer que deux pe-

(1) Nous parlerons prochainement de cette Société, qui a déjà tant fait pour la restauration de l'art chrétien. (N. des *Ann. cath.)*

tites brochures, et de toutes les parties de l'Europe, de l'Amérique même, des lettres d'encouragement nous sont parvenues par centaines. On nous a demandé de traduire la première et la seconde, celle du cardinal d'Avanzo, qui, quoique dejà ancienne, puisqu'elle date de 1874, répond si fortement aux besoins de la catholicité, que la traduction se fait en allemand, en hollandais, et qu'elle se fera très prochainement en anglais, en portugais et en polonais(1).

C'est le fruit sans aucun doute de la bénédiction que le saint Pape Pie IX a daigné nous envoyer.

Une coïncidence qu'il est impossible de ne pas remarquer, c'est que ce bref nous a été accordé précisément en même temps que celui qui approuve d'une manière si remarquable la lettre du du cardinal d'Avanzo. L'un est du 31 mars, l'autre du 1er avril 1875. Le premier est la bénédiction et l'encouragement, le second est la ligne de conduite qui nous est tracée.

Tâchons d'en être toujours dignes, et espérons que cette bonne semence tombera sur de la terre bien préparée, que le bon Dieu enfin aura pitié de son Église et de notre France si éprouvée.

ACTES DE L'ÉPISCOPAT

Mgr Nouvel, évêque de Quimper et Léon, a adressé la lettre suivante, en date du 12 août, à un sénateur, sur les projets de loi de M. Jules Ferry :

Monsieur le sénateur,

Je suis profondément attristé par ce qui s'est dit à la tribune législative, par ce que publie chaque jour une presse impie et licencieuse à l'occasion des projets de loi relatifs à l'enseignement. Tout ce que je vénère, tout ce que j'aime, est flétri, outragé. Les principes les plus nécessaires au gouvernement des sociétés sont méconnus, contestés. Les intérêts les plus sacrés des pères de famille sont sacrifiés aux passions politiques. En voyant le travail de ces mineurs qui sapent les fondements sur lesquels s'appuie l'édifice national, on se demande avec

(1) Nous ferons prochainement connaître cette remarquable brochure. (Note des *Ann. cath.)*

anxiété si notre belle France ne présentera pas un jour, sous le rapport moral, le spectacle de ces ruines encore majestueuses que l'on trouve dans le désert, et qui attestent la grandeur des peuples aujourd'hui disparus.

Les dispositions du projet de loi qui refuse aux congrégations religieuses non autorisées le droit d'enseigner, ont à mes yeux un caractère antichrétien et même antisocial. Elles blessent profondément les droits de la conscience. Pendant que, chez d'autres peuples, en Angleterre et en Allemagne, on cherche à nous emprunter les règles de ces saintes institutions, on veut édicter en France une indignité ou une incapacité contre ceux qui, appelés par Dieu à la vie religieuse, se dévouent aux labeurs de l'éducation.

Je ne comprends pas cette pénalité. Lorsque je me suis fait religieux à un âge où l'expérience du monde et des affaires humaines m'avait donné l'intelligence des conditions dans lesquelles je pouvais espérer faire un plus grand bien, j'ai eu la pensée qu'en embrassant une vie austère, en renonçant aux biens de la terre, aux plaisirs et aux honneurs du siècle, je serais plus utile aux âmes que j'aurais mission de diriger. Je croyais que le dégagement des préoccupations que nécessite la vie ordinaire me rendrait plus facile la pratique de cette charité, qui se donne elle-même sans calcul et sans réserve.

Je dois dire que j'ai trouvé dans l'étude et dans l'exercice des devoirs de la vie religieuse la réalisation de mes désirs. J'ai pu constater que rien n'était plus propre à élever l'esprit, à agrandir le cœur, à inspirer les sentiments les plus nobles et les plus généreux.

Je ne suis pas resté assez longtemps dans le monastère que j'avais choisi. C'est M. Thiers qui m'en a retiré pour me confier la direction du diocèse de Quimper. Les pensées de cet homme d'État étaient, en 1871, plus élevées que celles qui semblent prévaloir aujourd'hui dans les conseils du gouvernement. Il ne voyait pas dans les engagements de la vie religieuse une cause d'indignité pour l'épiscopat, quoique l'évêque ait surtout la mission d'enseigner. L'habit religieux que je portais lorsque je fus admis à son audience et que je porte toujours, ne lui parut pas incompatible avec les exigences de nos temps modernes. Je pus le remercier, en prenant possession de mon siège (1), d'avoir,

(1) Lettre pastorale du 15 février 1872.

par le choix qu'il a fait de mon humble personne, consacré et affirmé le principe de la liberté des instituts monastiques. Je pus dire que, guidé par une intelligence élevée, et surtout éclairé par ces lumières supérieures que Dieu répand sur ceux qui ont l'autorité, il avait vu, comme l'avait dit Pie IX, que les ordres religieux sont des troupes auxiliaires d'élite de l'armée de Jésus-Christ, toujours utiles à l'ornement et à la défense de la société civile et de la république chrétienne.

Les études que j'ai faites de la vie religieuse, telle qu'elle est pratiquée dans les différentes communautés d'hommes et de femmes, les relations que j'ai eues avec les Pères de la Compagnie de Jésus, qui ont dans mon diocèse deux maisons, une résidence et un collège, ainsi qu'avec les autres congrégations autorisées ou non autorisées, me donnent le droit d'apporter mon témoignage dans la discussion de cette grande cause, dont le jugement est en ce moment soumis au Sénat.

Bien loin d'empêcher l'enseignement donné par les congrégations religieuses, on devrait, dans l'intérêt du développement des études, de même que dans celui d'une éducation en même temps chrétienne et nationale, se réjouir des progrès qui se font chaque jour dans les écoles et dans les collèges tenus par ces congrégations. Je ne crains pas, en effet, d'affirmer que l'enseignement congréganiste est au moins égal, sinon supérieur, à l'enseignement donné dans les collèges et les écoles laïques.

Pour le prouver, je n'ai pas besoin de m'appuyer sur les chiffres par lesquels on a établi dans la discussion les succès des écoles congréganistes. C'est la force même des choses qui doit amener cette conclusion.

D'abord, en ce qui concerne l'instruction primaire, je sais qu'on a voulu refuser aux membres des congrégations religieuses appelés à diriger une école la science suffisante pour remplir leur mission, en disant que les lettres d'obédience données par les supérieurs ne pouvaient pas constater le degré d'instruction exigée. Il a été répondu avec raison que les supérieurs, dans l'intérêt de leurs congrégations, ne pouvaient pas envoyer des sujets incapables, et que les connaissances de ceux auxquels étaient délivrées des lettres d'obédience avaient été l'objet d'examens sérieux avant leur sortie de la maison-mère. Je puis ajouter qu'en fait, dans le plus grand nombre des écoles congréganistes, il y a un frère ou une sœur pourvu, après les examens universitaires, du brevet de capacité, et je puis dès lors conclure

qu'au moment où l'instituteur religieux est mis à la tête d'une école, il présente, sous le rapport de l'instruction, les mêmes garanties que l'instituteur laïque. Je dois maintenant examiner quelle sera, après un petit nombre d'années, la valeur relative de ces deux maîtres.

Il est loin de ma pensée de vouloir déprécier le mérite de ces instituteurs et institutrices laïques que j'estime et que j'honore, qui ont droit à la reconnaissance et à la confiance publiques à raison du dévouement avec lequel ils remplissent leur mission laborieuse et difficile. Mais pour perfectionner leur instruction, ils auraient besoin d'une condition qui leur manque le plus souvent. Il leur faudrait le temps nécessaire pour l'étude. Or, ils ne sont pas seulement instituteurs, ils sont aussi ordinairement chargés du secrétariat de la mairie, et quelquefois d'autres fonctions. Ils ont une famille qui exige de leur part des soins assidus et qui est l'objet de préoccupations bien légitimes. Comment pourraient-ils, après ces devoirs remplis, s'assujettir à un travail qui souvent ne sera pas connu et apprécié par ceux qui auraient la mission de le récompenser? Il ne faut pas demander à la nature humaine une énergie continue dont elle n'est pas capable. Ce que l'on peut seulement exiger de l'instituteur de nos campagnes, c'est qu'il conserve la science acquise. Il ne faut pas attendre de lui des progrès sérieux.

L'instituteur congréganiste, au contraire, se trouve par sa vocation dégagé des préoccupations de la famille, et sa règle l'oblige à employer à l'étude le temps qui lui reste libre après l'accomplissement de ses exercices de piété. Un bon religieux doit faire tous ses efforts pour remplir plus dignement et avec plus de fruit la fin de sa vocation, qui est de procurer aux enfants le bienfait d'une instruction solide et d'une éducation chrétienne. Tout, au dedans et dehors de lui, sa conscience comme la direction de ses supérieurs, se réunit pour le porter à se livrer avec ardeur au travail que Dieu lui impose, et la pensée des récompenses divines le défend contre le découragement auquel est souvent exposé l'instituteur laïque.

Voilà la raison pour laquelle, après quelques années, l'instituteur ou l'institutrice primaire, membre d'une congrégation religieuse, dirigera son école avec des connaissances réfléchies, avec une plus grande intelligence des besoins de l'enfant et des moyens d'exercer sur lui une salutaire influence. Les jeunes âmes qui lui seront confiées recueilliront le fruit de son travail, de son expérience et de sa charité.

D'où vient donc l'opposition aux écoles congréganistes ? Pourquoi les difficultés suscitées à leur établissement, lorsque les pères de famille en font la demande, ou lorsque des personnes généreuses s'imposent des sacrifices pour en procurer le bienfait ? On ne comprend pas que le développement de l'instruction primaire demande le concours de l'autorité civile et de l'autorité spirituelle. Il ne peut avoir lieu que par le retour sincère à la liberté qu'a inaugurée la loi du 15 mars 1850. C'est sur ce terrain de la liberté, loyalement et sincèrement pratiquée, que la voie doit être ouverte à la concurrence de tous les dévouements.

Que dire maintenant de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire ? L'enseignement supérieur est le privilège d'hommes éminents qui, par des études approfondies et un travail prolongé, sont arrivés à un degré de science que l'on reconnaît et que l'on admire dans leurs doctes leçons. Si d'anciens élèves de l'école normale et de l'école polytechnique se sont faits religieux, pourquoi les exclure d'un enseignement dans lequel ils peuvent contribuer à l'avancement des lettres et des sciences ? Pourquoi priver la jeunesse studieuse des services qu'ils peuvent lui rendre ? Julien l'Apostat, nous dit l'histoire qui l'a flétri, voulut empêcher les chrétiens d'étudier et d'enseigner les belles lettres. Ce despotisme pourrait-il devenir la règle de ceux qui veulent faire de l'enseignement supérieur le privilége absolu et exclusif de l'État ?

L'interdiction de l'enseignement secondaire aux congrégations religieuses atteint un plus grand nombre de familles. S'il faut en croire ce que disait M. Molé à Mgr Dupanloup, Napoléon, au moment où il fonda l'Université, regretta de n'avoir pas sous la main, pour son œuvre de la reconstruction des études, l'élément si dévoué, si désintéressé, qu'auraient pu lui fournir les grandes et anciennes congrégations religieuses enseignantes (1).

Je comprends cette pensée. Les congrégations religieuses se trouvent dans des conditions telles que leurs colléges doivent avoir une supériorité réelle, soit au point de vue des études, soit au point de vue de l'éducation.

Pour se former à l'enseignement, le religieux trouve dans son ordre des règles et des traditions tracées par les observations et consacrées par l'expérience de ses prédécesseurs. Le but à atteindre et les moyens qu'il doit employer pour y parvenir ont

(1) *De l'éducation*, t. II, p. 494.

été étudiés, préparés depuis de longues années. Les avantages et les défauts des différentes méthodes ont été précisés, discutés. Il lui est facile de s'assimiler les travaux de ses devanciers, et il trouve toujours auprès de lui de vieux professeurs qui, s'intéressant aussi à ses élèves, sont toujours prêts à mettre à sa disposition les trésors d'érudition et d'expérience qu'ils ont pu acquérir par un long enseignement.

J'ajoute que son détachement de toute ambition humaine et l'exemption des soins matériels de la vie sont favorables au recueillement que demande l'étude des lettres et des sciences. Les grandes pensées que sa vocation lui donne sur la grandeur de la mission qui lui est confiée, stimulent l'ardeur du religieux pour le travail. Sa conscience lui faisant un devoir de s'appliquer aux classes élémentaires avec autant d'intérêt qu'aux classes supérieures, de donner autant de soins aux élèves les plus faibles qu'à ceux qui montrent des dispositions plus brillantes, il tient auprès de tous la place du père de famille, qui peut se reposer sur son dévouement et sur sa vertu.

Je suis persuadé que, si l'obligation de préparer au baccalauréat, suivant les programmes universitaires, n'était pas imposée aux collèges des jésuites, des eudistes, des dominicains, que je connais en Bretagne, on verrait dans peu d'années monter d'une manière sensible le niveau des études littéraires. Il en sortirait des jeunes gens dont l'instruction aurait, en grandissant l'esprit, élevé toutes les forces de l'intelligence, et qui seraient admirablement préparés à la mission qu'ils auraient à remplir dans la société.

Les progrès des études dans les maisons religieuses sont encore aidés par une discipline exacte et vigilante, quoique toujours paternelle, qui suit les enfants à toutes les heures du jour et de la nuit, garde leur innocence et leur pureté, éloigne d'eux les dangers avant qu'ils aient pu les apercevoir, profite de toutes les circonstances pour leur inspirer des sentiments élevés, et qui arrive, par une grande douceur unie à une fermeté intelligente, à leur faire respecter l'autorité et aimer l'obéissance. La surveillance y est confiée, non à des jeunes gens sans expérience qui cherchent à se créer une autre position, mais à des hommes déjà mûrs qui, éclairés par les observations faites pendant de longues années, cherchent à former le caractère, à élever le cœur, à faire pénétrer dans l'âme les vertus solides, pour rendre la jeunesse capable de cette énergie morale et de cette

générosité qui donne pour l'avenir les plus belles espérances.

Et ces maîtres, qui trouvent dans leur abnégation et dans leur dévouement la science de se faire petits avec les petits, parviennent à rendre aimable aux élèves cette vie de collège qui n'est pas, sans doute, la vie de famille, mais qui la remplace, en partageant toutes les sollicitudes et en empruntant toutes les tendresses du foyer domestique.

Aussi, lorsque les élèves de nos maisons religieuses sortent de leurs collèges, ils conservent toujours la plus tendre affection pour ceux qu'ils ont appelés leurs pères. Ils les retrouvent toujours avec bonheur pour leur témoigner une reconnaissance affectueuse et confiante.

Depuis la loi du 15 mars 1850, l'éducation donnée par les congrégations enseignantes a jeté de profondes racines dans le sol de la France. Elle a produit des hommes qui, au milieu de nos désastres, ont montré un caractère ferme et un cœur fortement trempé.

Jamais l'union entre les évêques, les prêtres et les religieux n'a été plus grande. L'Église de France, au milieu de nos divisions politiques, voit avec bonheur le clergé régulier et le clergé séculier associer leurs efforts et se prêter un mutuel appui pour procurer à l'enfance, dans toutes les conditions sociales, l'immense bienfait d'une éducation chrétienne et vraiment nationale.

Parmi les congrégations enseignantes, la compagnie de Jésus semble avoir le privilège d'exciter plus de haines que les autres, et son enseignement, qu'elle ne donne cependant qu'avec l'approbation des évêques, est l'objet d'attaques plus passionnées et plus persévérantes. Je suis les traditions de mon siège en prenant sa défense.

Un de mes vénérés prédécesseurs, Mgr Graverand, de douce et sainte mémoire, nommé représentant du peuple à l'Assemblée nationale de 1848, ne put entendre avec sang-froid les injures qui étaient adressées aux jésuites. Il monta à la tribune et fit entendre une énergique protestation, qu'il devait faire, disait-il, *par reconnaissance et par justice* (1).

Le Sénat, j'en ai la douce confiance, ne refusera pas le droit d'enseigner à des religieux, à des prêtres d'élite, qui se sont toujours montrés dignes de notre estime et de notre affection. La justice, la reconnaissance, les droits sacrés des pères de famille,

(1) Séance du 10 août 1848.

les grands intérêts de la France, exigent le maintien de ces grandes institutions scolaires, fondées au prix d'énormes sacrifices pour procurer à la jeunesse le bienfait d'une instruction solide et d'une éducation vraiment chrétienne.

Agréez, monsieur le sénateur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

† D. Anselme,
O. S. B.
Évêque de Quimper et de Léon

MONSEIGNEUR CZACKI.

Son Excellence Mgr le comte Wladimir Czacki, archevêque de Salamine *in partibus infidelium,* nonce apostolique à Paris, est né, en 1835, au château de Poreyck, en Pologne. Son père était le comte Victor Czacki ; sa mère, la comtesse Pélagie Czacka, était née princesse Sapieha et appartenait, par sa mère, à la famille des Potocki : Mgr Czacki appartient ainsi à la plus illustre noblesse de Pologne ; son grand-père, le comte Thaddée, qu'on appelle en Pologne *le grand Czacki,* était un savant à qui la Pologne doit la création et l'organisation d'un grand nombre d'écoles, de lycées et d'universités.

D'une santé frêle et débile dès son enfance, Mgr Czacki se trouva de bonne heure à l'école de la douleur, qui enseigne la patience et la résignation. Le climat du nord était trop rude pour cette faible santé ; afin de la raffermir, ses parents l'envoyèrent en Italie, à l'âge de quinze ans, en 1851, et, depuis lors, il ne quitta plus Rome, que pour de courtes excursions à Paris, en Allemagne ou en Algérie. A Rome, il trouvait une nouvelle famille auprès de sa tante, la princesse Sophie Odescalchi, née comtesse Branicki, femme d'une haute piété et d'une grande intelligence.

Dès cette époque et dès son enfance, le jeune comte Czacki avait le plus vif désir d'entrer dans l'état ecclésiastique ; mais il ne pouvait satisfaire ce désir tant que sa

santé ne se raffermissait pas. Pendant vingt ans il pria Dieu de lui donner assez de force pour devenir un ministre de ses autels et il se soumit, pour se fortifier, au régime le plus dur et le plus répugnant. Dieu, enfin, exauça ses prières, celles de sa pieuse tante et celles de son grand serviteur Pie IX, qui avait pris le jeune comte en affection, et qui lui avait dit un jour : « Courage, mon fils, je prierai beaucoup pour vous, « et le bon Dieu, je l'espère, vous accordera la grâce de « suivre sa sainte volonté. »

Mgr Czacki fit ses études ecclésiastiques sous la direction de Mgr Petacci, alors professeur de philosophie, aujourd'hui évêque ; il reçut tous les ordres sacrés dans le couvent des Saints-Apôtres ; ce fut le cardinal Franchi, qui n'était encore qu'archevêque de Thessalonique, et qui l'aimait comme un frère, qui lui conféra le sacerdoce. Le nouveau prêtre avait alors trente-deux ans.

Pie IX, qui avait pu juger de ses aptitudes et qui savait tout ce qu'on pouvait attendre de lui, l'appela aussitôt à la secrétairie d'État et le confia au cardinal Antonelli comme un sujet de grande espérance. Ce fut sous ce grand et habile ministre que Mgr Czacki s'initia pendant dix ans aux traditions de cette diplomatie pontificale si grande dans son but, qui est de sauver les intérêts de Dieu, de l'Église et des peuples, si digne dans ses moyens, qui ne s'écartent jamais de l'honnêteté et de la prudence.

Un autre emploi auquel Pie IX attacha presque en même temps le nouveau prêtre, acheva de le mettre au courant de toutes les affaires de l'Église : l'abbé Czacki devint le secrétaire particulier du Pontife et fut chargé du soin de la correspondance du Pape pour toutes les lettres qu'il recevait et qui étaient écrites dans d'autres langues que le français et le latin.

En 1875, lorsque fut votée par l'Assemblée nationale de France la loi de l'enseignement supérieur qui permit de fonder chez nous des Universités catholiques, Pie IX nomma Mgr Czacki secrétaire de la Sacrée-Congrégation des Études, et le chargea de présider à l'organisation de nos Universités catholiques et des écoles et universités de

Rome. C'est en cette qualité que Mgr Czacki écrivait, en 1867, par ordre de Pie IX, à Mgr Hautcœur, recteur de l'Université catholique de Lille, cette lettre mémorable dans laquelle on rappelait aux savants et aux théologiens catholiques, qu'il existe en dehors des dogmes révélés un grand nombre d'opinions qu'on peut soutenir ou combattre sans sortir des limites de l'orthodoxie, et dans lesquels l'Église entend laisser à ses fidèles une légitime liberté (1).

Quelque temps avant sa mort, le cardinal Antonelli nomma Mgr Czacki secrétaire de la Sacrée Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, charge sans contredit la plus importante de la Cour romaine, et qui exige dans le titulaire des aptitudes et des facultés exceptionnelles. Cette charge mit Mgr Czacki à même de connaître à fond les affaires et de montrer toutes les ressources diplomatiques de son esprit.

Toutes ces charges paraissaient ne pas devoir laisser un moment à celui qui les remplissait, si l'on songe surtout que le titulaire s'en acquittait avec un zèle et une exactitude extraordinaire, et que sa santé restait toujours délicate. Elles ne l'empêchaient pas cependant de trouver encore le temps de pratiquer de nombreuses œuvres de charité, de se tenir au courant de toutes les littératures et de toutes les questions du jour, de prendre une part considérable à la fondation à Rome du séminaire polonais, etc.; mais il faisait tout sans bruit, sans éclat, dans ce silence religieux et modeste qui est le caractère des hommes et des œuvres de Dieu, ce qui avait fait penser que Pie IX et le cardinal Antonelli le tenaient à dessein dans l'ombre, pensée tout à fait erronée que ce que nous avons dit jusqu'ici repousse suffisamment.

Lorsque Léon XIII s'assit sur la chaire de saint Pierre, le moment était venu de faire briller cette lumière qui se cachait soigneusement sur le boisseau, et c'est pourquoi Léon XIII nomma presque aussitôt Mgr Czacki archevêque

(1) Les *Annales catholiques* ont donné le texte latin et la traduction française de cet important document. V. page 130 du T. III de l'année 1877 (XXI[e] de la collection).

de Salamine et Nonce apostolique à Paris. C'était à la fois un grand témoignage de confiance et d'estime donné au Prélat, et un sacrifice pour le Pape qui avait pu apprécier les hautes qualités de Mgr Czacki pendant le court ministère du cardinal Franchi. Le Saint-Père voulut ne consulter que les intérêts de l'Église et son amour pour la France, que Mgr Czacki aime tout particulièrement comme Polonais, et nous oserions ajouter comme Français, car il est vraiment Français de langage, d'habitudes et de caractère.

Mgr Czacki a montré cet amour dès le premier moment de sa nomination, en demandant à recevoir la consécration épiscopale dans l'Église nationale de Saint-Louis-des-Français. Cette cérémonie fut une vraie manifestation. Elle s'accomplit le 17 août, fête de saint Joachim, patron de Sa Sainteté le Pape. Tout ce que Rome compte de plus distingué y assistait, avec M. le marquis de Gabriac, ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, le cardinal Pitra, Français, le cardinal Nina, secrétaire d'État, etc. Le prélat consécrateur était le cardinal Chigi, ancien nonce à Paris, et les deux prélats assistants, Mgr Petacci, évêque suffragant de la Sabine, ancien professeur du nouvel archevêque, et Mgr Bianchi, archevêque de Myre, secrétaire de la Sacrée Congrégation des évêques et des réguliers.

Et maintenant, dirons-nous avec un biographe dont nous ne venons guère que résumer le travail, en en reproduisant même les expressions (1), quelle est la mission que Mgr Czacki vient remplir en France et la politique qu'il aura à faire prévaloir parmi nous? Et nous répondrons : c'est une mission de paix, une politique de conciliation et de concorde, celle qui a été inaugurée dès le début du grand pontificat de Léon XIII et qui devait naturellement suivre la politique de résistance qui avait été imposée à Pie IX. Réussira-t-il à la faire prévaloir? Les passions sont au-

(1) *Monseigneur Wladimir Czacki, archevêque de Salamine, nonce apostolique à Paris;* grand in-8 de 32 pages; Paris, 1879, chez Gaume et Cie ; — prix : 80 centimes.

jourd'hui si violemment excitées, les mauvaises volontés sont si puissantes, qu'il serait imprudent de se livrer à de trop grandes et surtout à de trop prochaines espérances ; mais, d'un autre côté, la crise est telle et le dénoûment en paraît si près de son terme, que nous ne saurions avoir trop de confiance en contemplant sur la chaire de saint Pierre le Pontife qui a fait déjà de si grandes choses et qui vient de nous envoyer, pour le représenter, un Nonce d'un esprit si étendu, d'un cœur si vaillant et d'une si vaste charité. « Puissions-nous, dirons-nous enfin avec le « biographe que nous venons de suivre pas à pas, puissions-« nous garder longtemps Mgr Czacki à la tête de notre « Église de France ! Mais on dit à Rome qu'il a reçu les « dons d'intelligence, de discernement et de prudence qui « font les grands ministres ; qu'il est de la race des Gonsalvi, « des Antonelli, des Pacca, et qu'il est appelé à rendre les « plus éminents services aux premières places de l'Église. « Le choix que Léon XIII a fait de sa personne pour la « première nonciature du monde catholique prouve bien le « cas que Sa Sainteté fait de ce Prélat et pourrait bien nous « aider à lever un coin du voile qui nous dérobe encore « l'avenir. »

J. CHANTREL.

LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

ET LES PROJETS DE M. JULES FERRY

(Suite et fin. — V. les deux numéros précédents.)

III

Un jour le P. Lacordaire, parlant de cette loi de 1850 qui consacrait la liberté de l'enseignement secondaire, a dit qu'elle était « l'Édit de Nantes du dix-neuvième siècle. » Puis il a ajouté à l'adresse des despotes à venir : « Si une main téméraire, quelque puissante qu'elle fût, osait un

jour toucher à cette borne, plantée d'un commun accord au milieu de nos discordes et de nos révolutions, qu'elle sache bien que Louis XIV, dans toute sa gloire, n'a révoqué l'Édit de Nantes qu'en déshonorant son règne et en préparant le dix-huitième siècle et la ruine de sa maison. »

Les lignes qui précèdent démontrent suffisamment que nous n'admettons en rien ce prétendu déshonneur dont le grand roi couvrit son règne, d'après l'orateur qui, dans sa carrière, laissa trop souvent tomber de ses lèvres des appréciations historiques plus universitaires et libérales que justes. Mais, admettant la comparaison entre l'Édit de Nantes et la loi de 1850, nous sommes contraint de dire que l'heure est venue, où les puissants dont parle Lacordaire n'hésitent pas à porter la main sur le monument de la pacification et de la liberté. Louis XIV reparaît, chose étrange, dans la personne d'un ministre de la république. Nous ne donnerons pas ici à la comparaison tout le développement qu'elle comporterait. Nous nous contenterons d'indiquer les lignes principales de cette injuste et malhabile reproduction d'un très grand roi, qui eut mille fois raison de faire ce que M. J. Ferry a mille fois tort de vouloir essayer.

Louis XIV, en révoquant l'Édit de Nantes, voulait sauvegarder l'unité religieuse et morale de la France. M. J. Ferry s'affuble d'un lambeau de ce manteau royal. L'unité religieuse lui tient médiocrement à cœur, mais il parle de l'*unité nationale,* compromise par le dualisme dans l'éducation. « Ce que la démocratie moderne veut établir, disait-il au congrès des sociétés savantes, c'est un gouvernement fondé sur la liberté, mais fondé aussi, ne l'oublions pas, sur l'unité nationale. L'unité, c'est le trait distinctif du génie français, c'est la sauvegarde de la grandeur nationale. » Le principe est le même que celui dont usa Louis XIV; mais il y a cette différence pourtant que le monarque absolu, dans sa royale franchise, ne parlait pas de liberté pour tous, en révoquant celle d'une partie de ses sujets. Aussi peut-on dire que le succès couronna ses efforts, tandis que rien ne fait prévoir la

réussite des projets du ministre révolutionnaire. Sans doute l'Édit de révocation se trouve rédigé ; mais il n'est pas encore enregistré au parlement, et, le serait-il un jour, tout en conservant le caractère despotique du dix-septième siècle, il irait directement contre le but qu'il veut atteindre.

Le projet ministériel dépasse de beaucoup en audace l'attentat de Louis XIV. Celui-ci n'attaquait qu'un million de dissidents ; celui-là vise la liberté de la très grande majorité de la nation. Les protestations de nos évêques, les pétitions des pères et des mères de famille, les vœux des conseils généraux sont là pour l'attester. Il nous semble voir Louis XIV ordonnant à ses sujets catholiques de se faire protestants parce que ces derniers le désirent vivement. Cette prétention n'eût pas été plus invraisemblable que celle du ministre, qui prétend aujourd'hui s'appuyer « sur les vœux et les aspirations les plus authentiques de l'esprit moderne. »

« Nous sommes sûrs, dit-il encore, du succès final, car on réussit toujours en France quand on s'appuie sur la tradition nationale la plus constante. » Louis XIV avait droit de parler ainsi, dix siècles élevaient la voix pour le lui dire. Le protestantisme était un étranger dans les États du roi fils aîné de l'Église, et la *tradition nationale* l'excluait du sol français. Mais quelle est cette tradition que l'on invoque pour proscrire de l'enseignement les ordres religieux ? « Il faudrait s'entendre, dit M. Louis Joly dans la *Revue de France.* La tradition nationale en matière d'enseignement c'est l'éducation par les congrégations religieuses. Ce sont les congrégations religieuses qui ont enseigné jusqu'à la veille de la Révolution, ce sont elles qui ont élevé l'Encyclopédie, et c'est la plus fameuse de toutes, celle que voudrait plus particulièrement proscrire M. Ferry, qui avait élevé Voltaire. La tradition s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et le lecteur n'apprendra pas sans quelque surprise que M. Ferry lui-même est élève d'une congrégation religieuse (1). » L'esprit moderne ne semble

(1) *Revue de France,* 1er mai 1879, page 177.

pas avoir d'autres aspirations que l'esprit ancien, puisque le ministre fait à l'Université l'injure de la défendre contre ce qu'il appelle les envahissements du cléricalisme dans l'éducation. Si les établissements religieux voient le nombre de leurs élèves grandir tous les jours, on ne dira pas qu'ils aient, pour les attirer, l'appât des bourses, de la faveur et du privilège. C'est donc l'esprit moderne qui souffle lui-même du côté de l'enseignement congréganiste.

Mais, comme le disait M. Laboulaye en 1875, « nous ne lisons pas tous l'histoire de la même manière. C'est un miroir où chacun se reconnaît. » Cependant, même alors, il y aurait ici lieu de se demander où M. Ferry, dans nos annales patriotiques, a pu trouver une image de lui-même. Accordons-lui, je le veux, qu'il ressemble assez bien à Napoléon Ier pour qui la liberté n'existait pas, à Charles X qu'égarèrent de tristes conseillers, à Louis-Philippe qui ne réalisa jamais les promesses de la Charte, aux conventionnels qui désorganisèrent l'éducation, à tel point que le 26 prairial an V, Gilbert Demolières pouvait dire : « *L'instruction publique est nulle en notre pays.* » La ressemblance n'est pourtant pas complète, et le ministre radical n'est pas même sous ce rapport l'image des *traditions nationales*. La tendance véritable de la loi qu'il propose mène à l'exclusion de l'enseignement religieux des écoles de la république. Or *la tradition nationale* est en complet désaccord avec cette tentative, qui s'efforce en vain de se voiler sous je ne sais quel masque. Seule la Convention osa écrire dans un plan d'instruction publique: « *Il ne sera parlé de religion à aucun enfant.* » On appela cette monstruosité l'*Œuvre de l'éducation nationale.* Mais cette œuvre issue des saturnales de la Terreur était si peu française, que l'an V de la République, le rapporteur des finances déplorait *la dépense effrayante* faite pour une éducation dont personne en France ne voulait. « Il est démontré, disait-il, que la résistance est presque générale ; car, en beaucoup d'endroits, *le nombre des professeurs l'emporte sur celui des élèves.* » En consultant les rapports de ses inspecteurs, M. Ferry verrait peut-être qu'il

est actuellement telle école d'où l'intolérance a banni les instituteurs dévoués et modestes qui sont vraiment les *frères* du peuple, et qui ne voit plus guère, dans ses classes désertes, qu'un maître sans élèves. C'est la vraie tradition nationale.

Louis XIV vit son œuvre couronnée de succès, non seulement parce qu'il s'appuyait sur la tradition nationale, mais encore parce qu'il rendait aux perturbateurs de son royaume la justice à laquelle ils avaient droit. Or, nous ne craignons pas de le dire, tel n'est pas le fondement sur lequel repose l'arrêt de proscription médité contre les congrégations religieuses. « La répression, quand elle est motivée, laisse toutes les libertés intactes. » C'est M. de Pressensé qui écrit ce bel axiome dans la *Revue politique et littéraire*. Il justifie pleinement Louis XIV, qui ne manqua pas de motifs sérieux pour réprimer les menées du protestantisme, mais nous ne pouvons y trouver une justification des mesures oppressives préparées par la révolution contre l'enseignement religieux. Celui-ci peut atteindre, en effet, les lumières, les mœurs, le gouvernement.

Les lumières! Osera-t-on dire que l'éducation congréganiste les étouffe? Mais les faits sont assez éclatants pour défier toute malveillance à cet égard, et l'on fait même à l'Université l'injure de la défendre contre une concurrence qui menace de l'écraser. Il est tel ordre religieux qui, jetant un regard sur les fruits de science qu'ont fait germer ses travaux et, forcé par la révolution d'abandonner le champ qu'il aimait à cultiver, pourra dire comme le proscrit de Sylla : « Ma belle maison d'Albe, c'est toi qui m'as perdu ! »

Les mœurs ! On sait ce qu'elles sont devenues, quand la libre-pensée a remplacé la morale de l'Évangile, que représentent essentiellement les congrégations religieuses.

Le gouvernement! Ce ne sont pas les catholiques qui menacent la sécurité de l'État. Ceux mêmes qui les attaquent le savent bien. Louis XIV avait raison de craindre les protestants étrangers par leur origine et leurs prédilec-

tions manifestes. On n'a pas encore une seule fois donné même une preuve légère des relations coupables qu'auraient entretenues avec les ennemis du pays les membres des congrégations, proscrites déjà dans la pensée de tous les adversaires de l'ordre social. Mais la révolution elle-même fait-elle aimer vraiment le pouvoir qu'elle prétend aujourd'hui protéger ? Les traditions, dont elle veut faire accepter l'héritage aux générations nouvelles, sont-elles en harmonie avec le bonheur et la dignité de la nation? Nous laissons à l'histoire le soin de répondre ; mais nous craignons qu'un jour, après des tyrannies telles que n'en rêva jamais Louis XIV, le peuple ne vienne à dire : « Il vaut mieux être gouvernés absolument, que d'être libres constitutionnellement. » L'on aurait en effet vu revenir le temps où un honnête homme était exilé pour ne pas avoir juré sur Aristote, c'est-à-dire où il se serait permis de penser autrement que l'État, devenu un véritable Dieu.

Louis XIV n'alla pas jusque-là dans sa lutte avec les réformés. Il ne les obligea point à l'adorer lui-même, il les pressa de revenir aux autels du vrai Dieu. Aussi réussit-il à sauvegarder l'unité nationale. M. Ferry tente un essai que ses mesures rendent à jamais impossible. Nous dirons ici avec un journal qui n'est pas signalé par les ardeurs de son cléricalisme : « Pas plus que M. Ferry nous ne voulons qu'il y ait deux Frances, deux jeunesses françaises; pas plus que lui nous ne désirons des dissentiments entre les diverses fractions de la nation. Mais nous savons, par expérience et par raisonnement, que ceux-là seuls risquent de créer deux Frances qui violent les droits de la conscience, de la pensée et de la parole ; qui, sous prétexte d'unité, entendent supprimer les croyances, les sentiments. » Le projet du ministre viole en effet les droits les plus sacrés. Il immole tout au Dieu-État. Il y aurait beaucoup à dire sur ce Dieu nouveau dont le culte autorise toutes les tyrannies. Quelque respectable qu'il soit, le seul but de son existence n'est autre que l'intérêt des individus qui composent le corps social. Son devoir est de protéger et non pas de détruire les droits des citoyens. Or, les droits les plus sacrés

sont ceux du père de famille sur l'éducation de ses enfants. Ce n'est pas l'État qui les a fait naître, ce n'est pas lui qui doit les élever. Il a fallu un Danton pour oser dire : « *Les enfants appartiennent à la république avant d'appartenir à leurs parents.* » Sans doute, M. Ferry ne va pas jusqu'à cette maxime sauvage ; mais il demeure fidèle à ce qu'il disait à la Chambre en 1875 : « Le grand intérêt de la haute culture intellectuelle de notre pays est de ceux qui exigent à la fois beaucoup de liberté et beaucoup de vigilance de l'État..... beaucoup d'intervention de la puissance publique. » Ici *l'intervention de la puissance publique* est si marquée, qu'il n'y a plus une place à la liberté. Si Louis XIV avait dit : « Les protestants pourront librement pratiquer leur religion, mais ils devront pour cela sortir de mon royaume », il aurait d'avance tracé toute l'économie du projet qui nous occupe, et Dieu sait pourtant de quels anathèmes on chargerait sa mémoire.

Mais le droit du père de famille à l'éducation de ses fils n'est pas seulement une question, il est un principe. Or les principes ne peuvent être condamnés à mourir. Ils protestent toujours contre leurs oppresseurs et travaillent sans cesse à reprendre leur place au soleil de la liberté. C'est pourquoi la révolution a beau dire qu'elle veut l'unité de la France. Ses fils travaillent à jeter parmi nous des germes de luttes incessantes et de discordes nécessaires. « Un père doit condamner son enfant à l'ignorance plutôt que de livrer son âme, » a dit M. Jules Simon. La France est pleine encore de ces pères héroïques auxquels on n'arrachera pas la foi de leurs enfants, et qui sauront lutter jusqu'au bout pour défendre le plus précieux de leurs trésors.

Nous ne parlerons pas ici des ruines qu'accumulerait sur la France l'adoption de l'édit proscripteur. Elles dépasseraient de beaucoup celles que l'on a tant reprochées à Louis XIV.

Enfin la nouvelle Révocation n'atteindrait pas son but, parce que, dans l'intention de ses auteurs, elle devrait fonder l'unité sur le scepticisme des esprits. Or, l'unité

ne sort pas d'une négation. La société où l'enseignement voudrait se passer de Dieu, deviendrait un véritable pandémonium de toutes les discordes. Les abîmes creusés entre les citoyens de cet État malheureux auraient toute l'insondable profondeur des passions humaines. Notre société souffre cruellement déjà de la division des esprits, du morcellement des intelligences, des intérêts des partis. Puissions-nous au moins garder encore un terrain sur lequel toutes les oppositions cessent et où la foi avec la liberté unissent les esprits et les cœurs! L'expérience de trente ans n'a-t-elle pas suffisamment montré que l'harmonie peut exister eutre la France élevée par l'Université, et la France sortie des mains de l'enseignement congréganiste? Continuons ce travail parallèle et fécond, et que le père conserve le droit de choisir la maison où grandira son fils.

M. J. Simon écrivait dans un livre célèbre: « La paix entre deux âmes est possible quand elle est fondée sur l'identité de foi. Elle est encore passible quand elle est fondée sur le respect réciproque d'une foi diverse et sincère; mais appeler paix cette absence de lutte qui naît de l'indifférence, c'est confondre la paix avec la défaite, la vie avec la mort. » Si cependant la révolution voulait en venir là et dire aux catholiques: l'*unité ou la mort!* qu'elle se souvienne de ces autres paroles de M. Laboulaye en 1875: « Il n'y a que trois procédés vis-à-vis de l'Église: il faut lui donner le pouvoir, il faut l'écraser, ou il faut lui donner la liberté. » Le premier, ni le troisième ne saurait plaire à M. J. Ferry. Quant au second, de plus forts y ont échoué. L'Église ne demande que la paix dans la charité; mais elle ne craint pas les chances de la guerre. Elle enseignera encore par ses pontifes, ses évêques, ses prêtres, ses religieux et ses religieuses, quand les oppresseurs de sa liberté ne seront plus. Louis XIV lui-même eût été vaincu, s'il eût tenté la révocation de ce droit qu'elle tient de son divin Fondateur.

H. M.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

16 octobre.

Après avoir subi une forte baisse et s'être un peu relevées, la plupart des valeurs éprouvent une nouvelle baisse, qui rend la liquidation de quinzaine d'autant plus difficile pour les acheteurs, qu'on avait compté sur la hausse. Combien de temps durera cette faiblesse des cours ? C'est ce qu'il serait difficile de prévoir, parce que la hausse et la baisse dépendent en grande partie de l'intérêt que peut y avoir la haute finance, et pour une autre partie de la situation politique, qui ne paraît pas trop rassurante.

A la Bourse d'hier, le 3 ordinaire, l'amortissable, le 4 1/2 et le 5 sont respectivement restés à 83, — 85, — 113 et 117, 85. Les fonds d'Etat étranger fléchissent comme les nôtres ; la plupart des actions de nos Sociétés de crédit perdent considérablement de terrain ; la tenue est meilleure sur les actions et les obligations de chemins de fer.

—

Les conséquences du déficit de la récolte des céréales se font sentir chaque semaine davantage, et aux derniers marchés de l'intérieur on a pu constater une hausse sur les blés qui peut être évaluée pour l'ensemble de la France à 30 centimes par 100 kilogr. sur les marchés de la semaine précédente.

Actuellement on peut se rendre compte des résultats définitifs de la récolte de 1879, et bien que les avis officiels à ce sujet n'aient pas encore été publiés, on peut apprécier l'importance du déficit et l'évaluer à près de 25 millions d'hectolitres, c'est-à-dire au quart de la moyenne. En effet, la production moyenne en céréales est, d'après les statistiques établies pendant un assez grand nombre d'années pour les 87 départements, d'un peu plus de 100 millions d'hectolitres, cette année les estimations qui paraissent les plus raisonnables, bien que ne pouvant atteindre le chiffre rigoureusement exact, donnent pour résultat de la récolte la quantité de 76 millions d'hectolitres.

A. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

3. **Traité de la confession** des enfants et des jeunes gens, par l'abbé Timon-David, directeur de l'Œuvre de la jeunesse pour la classe ouvrière de Marseille ; nouvelle édition, 2 vol. in-12 de 412-378 pages; Paris, 1879, chez Victor Sarlit, rue de Tournon, 19; — prix : 7 francs.

Lorsque parut la première édition de cet excellent ouvrage, Mgr Mermillod écrivit à l'auteur :

« Je n'ai pas voulu vous remercier de votre *Traité de la confession* sans l'avoir lu tout entier. Je vous félicite de ce travail, qui révèle la foi la plus vive, le zèle le plus ardent et une expérience consommée dans la direction de la jeunesse. Votre livre deviendra un manuel pratique sur cette importante matière, et il aura sa place légitime à côté des travaux de Gerson et de Lhomond. Vous unissez à la science du prêtre les délicatesses maternelles, et il est facile de s'apercevoir que vous aimez les enfants en Dieu et pour Dieu, que vous avez vécu au milieu d'eux, et que vous savez réaliser ce que saint François de Sales recommandait à ses prêtres dans les Constitutions synodales du diocèse de Genève, quand il leur citait ces paroles de saint Pierre Chrysologue : *Nutritor nisi totus fuerit redactus in parvulum nunquam parvulum perfectum perducet in virum.* Je me ferai un devoir de conscience de recommander votre livre aux prêtres dans les retraites pastorales. » Ces paroles d'une si haute autorité indiquent bien le mérite du *Traité de la confession:* la nouvelle édition n'a fait que perfectionner une œuvre déjà excellente, et le succès montre que le clergé a su l'apprécier.

—

4. **Saint Paul,** sa vie, ses missions, sa doctrine, par Marcellin Arnauld, avocat ; in-8° de XII-488 pages, avec portrait de l'Apôtre et une carte de ses voyages ; Paris, 1879, à l'Imprimerie-librairie de l'Œuvre de Saint-Paul, rue de Lille, 51 ; — prix *franco:* 5 fr. 75, et, avec la carte, 7 fr. 75.

Il appartenait à l'Œuvre de Saint-Paul d'imprimer et d'éditer ce beau livre, qui a obtenu du cardinal Pie l'approbation suivante : « Ce travail, fruit de plusieurs années de persévérance et d'efforts, est digne du nom célèbre sous lequel il se présente, en même temps qu'il porte le cachet d'une irréprochable orthodoxie. Il suppose beaucoup de lecture, la connaissance du monde romain au premier siècle, et surtout une étude approfondie du livre des *Actes* aussi bien que des *Epîtres de saint Paul.* La mise en œuvre de ces documents montre un homme qui possède parfaitement le sujet qu'il traite. L'auteur suit son héros pas à pas, et partout il fait admirer son courage indomptable, sa grandeur d'âme, la tendresse de son cœur pour ceux qu'il a engendrés au Christ, sa sollicitude qui s'étend sur toutes les Eglises. L'exposé de la doctrine nous a paru exact et conforme à la pensée de l'Apôtre. Si quelques idées se trouvent répétées, c'est qu'elles le sont, en effet, dans les *Epîtres* que l'auteur aborde selon leur ordre chronologique. Le livre de M. Arnauld contribuera à faire connaître et aimer saint Paul, et, quoique ce sublime et divin caractère n'ait pas besoin d'être défendu contre des attaques sans portée sérieuse, l'écrivain aura le mérite d'avoir replacé dans son véritable jour l'incomparable figure de l'Apôtre des Nations. » Qu'ajouterions-nous à cette approbation si fortement motivée? Nous dirons seulement qu'il ressort de la lecture de ce livre, qui contient un beau commentaire de saint Paul, la réfutation péremptoire de deux erreurs que la science incrédule s'efforce d'accréditer de nos jours, savoir, que la doctrine de saint Paul n'est pas la même que celle de l'Evangile, et que l'Apôtre fut un fanatique aveugle qu'on ne saurait prendre pour guide. En effet, l'ensemble du travail de M. Arnauld montre, pour quiconque a lu l'Evangile, que l'enseignement et la conduite de saint Paul en sont le plus admirable des commentaires, et que c'est avec une souveraine injustice que M. Renan, par exemple, fait le reproche de fanatisme aveugle à un grand homme et un grand saint. Disons enfin que

l'exécution matérielle du livre fait honneur aux presses de l'Œuvre de Saint-Paul, et que la magnifique carte géographique qui accompagne le volume est digne de l'ouvrage lui-même.

—

5. **Le Psautier du Sacré-Cœur** ou les Larmes de Jésus, manuel de la Réparation, par l'abbé Leclerc, curé de Salency ; in-32 de 324 pages; Paris, 1879, chez Bloud et Barral ; — prix : 1 fr. 50.

Ce petit livre, tout parfumé de piété, porte sur un fond solide et sort d'une pensée féconde, celle de l'application des psaumes à la dévotion au Sacré Cœur de Jésus. « Le psautier, dit l'auteur, est par excellence le livre de la prière du Christ militant et patient dans les jours de sa vie mortelle. Notre Seigneur a certainement récité les psaumes, y puisant, au profit de son humanité infirme, les forces que sa divinité y avait tout exprès déposées; et que ces saints cantiques aient été dits pour lui, qu'ils aient traduit son cœur et passé par ses lèvres, comme cela nous les rend plus chers, cela augmente aussi leur vertu. La lumière y est éblouissante, l'onction y abonde, la grâce en ruisselle. Vous le savez, Jésus les a récités en son nom et au nôtre ; beaucoup même ne pouvaient lui convenir qu'autant qu'il tenait notre place et s'appropriait nos états. Or, comme alors on eût pu dire que nous les récitions déjà en lui, maintenant il faut dire qu'il les récite en nous. » Et c'est ainsi que M. l'abbé Leclerc, prenant plusieurs psaumes, en fait des méditations priantes pour le premier vendredi de chamois et pour quelques autres jours. Au psautier, il ajoute, sous le titre de *Manuel de Réparation*, un vrai manuel de la dévotion au Sacré-Cœur et termine son livre par un *Ordinaire de prières* qu'il compose avee les psaumes, dans ces différentes divisions : Psautier du matin, psautier du soir, psautier de la messe, psautier de la confession, psautier de la communion, et petites vêpres du Sacré-Cœur. — Publié avec autorisation de Mgr l'évêque de Beauvais, le livre de M. l'abbé Leclerc doit être favorablement accueilli par les âmes pieuses, qui y trouveront une agréable et solide nourriture.

—

6. **La méditation proposée aux gens du monde,** par un Franciscain ; 4e édition, in-18 de IV-340 pages ; Carcassonne, chez F. Pomiès ; — prix : 1 fr. 25, et *franco* 1, 50.

Ce livre qui élève l'âme à Dieu et que les enfants eux-mêmes peuvent lire avec plaisir, répond aux légitimes aspirations de l'esprit et du cœur. Nous désirons, avec l'auteur, qu'il contribue au mouvement religieux qui pousse la France aux pieds de la sainte Vierge, et au retour de ces âges de foi, où un François d'Assise prêchait aux oiseaux et rencontrait à chaque pas un nouveau sujet de méditation ! Il se recommande tout particulièrement au clergé, aux tertiaires et aux personnes pieuses.

—

7. **Histoire sainte abrégée pour les écoles,** par l'abbé Fourrière; in-12 de 116 pages, avec figures dans le texte; Paris, 1879, chez Victor Sarlit ; — prix, cartonné: 80 centimes.

Cette *Histoire sainte* se recommande surtout par sa clarté et sa précision. Elle est tout à la fois assez complète pour donner aux enfants une connaissance suffisante de l'Ancien Testament et de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et assez courte pour qu'ils puissent l'apprendre en peu de temps par cœur; avantage particulièrement appréciable dans un temps où un grand nombre d'enfants quittent l'école de bonne heure, et où l'abondance des matiè

res qu'embrasse l'instruction primaire ne permet pas d'employer un temps considérable à l'étude de l'Histoire sainte. L'auteur s'est attaché à faire ressortir le lien intime qui existe entre l'Ancien et le Nouveau Testament, en signalant, chaque fois que l'occasion s'en est présentée, les figures qui ont annoncé Jésus-Christ, avec les mystères qu'il devait opérer, l'Église qu'il devait fonder, les sacrements qu'il devait instituer. Grâce à ces rapprochements, l'Histoire sainte sera pour les enfants, non seulement un recueil de traits édifiants, mais encore une préparation et une démonstration évangélique. Ajoutons que de nombreuses gravures, intercalées dans le texte, intéressent l'enfant et impriment plus fortement dans sa mémoire les récits qu'il parcourt. Un questionnaire placé au bas des pages rend la tâche du maître plus facile et aide aussi l'enfant à s'assurer qu'il sait la leçon qu'il est chargé de réciter.

—

8. **Le Missionnaire ou l'Art des missions,** par le R. P. Hilarion, Franciscain de l'Observance, 2me édition; in-18 de XVI-356 pages; Quimper, 1879, chez Eugène Pénel.

Ce livre, fruit d'une grande expérience et d'un zèle ardent pour le salut des âmes, a mérité à son auteur cette chaude approbation du cardinal Donnet: « Si, belle aux yeux de Dieu et éminemment fructueuse pour les paroisses est l'Œuvre des missions, non moins grande et utile est l'œuvre que vous avez faite, en donnant aux missionnaires un petit manuel qui assure le succès des missions. Ce manuel, tout à la fois court et complet, est un guide sûr et pratique. Vous y parlez en homme de Dieu et en homme d'expérience, qui connaît les besoins de son temps et de son pays. Je donne de grand cœur mon approbation à votre livre intitulé: *Le Missionnaire ou l'Art des missions*, et le recommande à tous mes prêtres et missionnaires. » Pour ajouter à l'utilité de son livre, le P. Hilarion a fait suivre son traité d'un formulaire de bénédictions, dont peut avoir besoin le missionnaire; d'un abrégé de la bulle *Apostolicæ Sedis*, que tout confesseur doit relire de temps en temps; enfin de formules d'absolution, de bénédiction, etc. — Nous saisissons cette occasion de dire que ce livre, édité par M. Eugène Pénel, sort d'une imprimerie dont l'établissement est une bonne œuvre digne de toute recommandation: le principal atelier, en effet, est un atelier de jeunes filles compositrices, repenties ou préservées qui sont recueillies dans une maison de Miséricorde; à l'intention de travailler à l'extension du règne de Jésus-Christ, ces ouvrières joignent l'intention spéciale de réparer, par l'exécution matérielle des bons livres, le mal fait aux âmes par la mauvaise presse. Nous félicitons M. Pénel de coopérer à cette bonne œuvre, et de donner ainsi aux imprimeurs catholiques un exemple que nous voudrions voir suivi par tous.

—

9. **Morceaux choisis des poètes et prosateurs français du XVIe siècle,** par Fréd. Godefroy; in-12 de XXXII-520 pages; Paris, 1875, chez Gaume et Cie; — prix: 4 fr.

Les *Morceaux choisis*, et choisis avec goût, — le nom de l'auteur suffit pour nous en assurer, — sont accompagnés de notices développées sur chaque auteur, de notes grammaticales, littéraires et historiques, précédés d'une grammaire abrégée de la langue du XVIe siècle, d'études générales sur l'état de la poésie et de la prose à la même époque, et suivis d'un glossaire explicatif et

étymologique de tous les termes sortis de l'usage qui se rencontrent dans le volume. C'est dire quelle utilité ce volume présente pour les études classiques et le soin avec lequel il a été rédigé.

DERNIÈRES NOUVELLES

S. Exc. Mgr Czacki, archevêque de Salamine, a été reçu hier, 15 octobre, par M. le Président de la République, en audience solennelle, et lui a remis les lettres du Saint-Père l'accréditant en qualité de nonce apostolique auprès du Gouvernement de la République française.

M. Waddington, président du conseil, ministre des affaires étrangères, et M. Lepère, ministre de l'intérieur et des cultes, assistaient à l'audience.

S. Exc. Mgr Czacki, en présentant ses lettres de créance, a prononcé le discours suivant :

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de remettre entre les mains de Votre Excellence les lettres par lesquelles Sa Sainteté le Pape m'accrédite en qualité de nonce apostolique près la République française, et je puis vous assurer, Monsieur le Président, que le Souverain-Pontife attache le plus grand prix à la gloire et la prospérité de votre illustre patrie.

Je désire vivement être dans chaque circonstance le fidèle interprète de ces sentiments de mon auguste Maître, et je compte sur la bienveillance de Votre Excellence pour procurer, avec le concours de votre Gouvernement, un accord parfait entre l'Église et l'État, dont l'union est la meilleure sauvegarde de leurs intérêts communs.

Veuillez croire que la réciproque satisfaction de ces intérêts forme le principal objet de l'honorifique mission que Sa Sainteté a daigné me confier, et que je me sens singulièrement flatté de pouvoir dès aujourd'hui vous exprimer, Monsieur le Président, les sympathies dont je suis personnellement animé aussi bien envers Votre Excellence qu'envers la grande et glorieuse nation française.

Le Président de la République lui a répondu :

Monsieur le nonce,

Je suis très touché des précieux sentiments que vous m'exprimez, au nom du Saint-Père, et je vous prie de lui transmettre l'expression de ma vive gratitude.

Le maintien et l'affermissement des bons rapports qui existent entre la France et le Saint-Siège, entre l'Église et l'État, sont l'objet de la constante sollicitude du Gouvernement et de la République française.

Je suis persuadé que vous contribuerez puissamment à assurer ce résultat, et vous pouvez personnellement compter sur toute notre confiance et toute notre sympathie.

Le nonce a ensuite présenté Mgr Ferrata, auditeur, et Mgr Tonti, secrétaire de la nonciature.

Il a été conduit à l'audience, suivant la cérémonial accoutumé, dans les voitures du Président par l'introducteur des ambassadeurs. — (*Journal officiel*).

— Les catholiques belges viennent de remporter, le 14 octobre, une éclatante victoire à Bruges. Il s'agissait d'élire un sénateur en remplacement de M. Boyaval, ce sénateur qui avait été élu l'année dernière à *une* voix de majorité, et qui avait aussi fait passer par son vote, à *une* voix de majorité, dans le Sénat, la loi d'enseignement que les catholiques appellent justement la « loi de malheur. » M. Boyaval n'avait survécu que quelques mois à ce vote. L'élection du 14 lui a donné pour successeur M. Van Ockerhout, candidat catholique, qui l'a emporté de 75 voix sur son concurrent libéral, M. Pecsteen.

— On mande de Valparaiso, à la date du 17 septembre, que l'envoyé de la Colombie a été reçu, le 15, par le Président du Chili, à qui il a offert la médiation de son gouvernement dans la guerre entre le Chili et le Pérou.

— On assure qu'une alliance défensive entre l'Allémagne et l'Autriche a été formellement conclue et signée.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul. Soussens et Cie 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LES ŒUVRES DE SAINT THOMAS

LETTRE DU SAINT-PÈRE AU CARDINAL DE LUCA

Le Saint-Père poursuit la restauration des études philosophiques, si magnifiquement inaugurée par l'Encyclique *Æterni Patris*. Une Lettre qu'il vient d'adresser au cardinal de Luca, préfet de la Congrégation des Études, insiste de nouveau sur la nécessité de rétablir les vrais principes de connaissance et de conduite en suivant la lumineuse méthode et la solide doctrine de saint Thomas. Dans cette Lettre, le Saint-Père se félicite de l'accueil fait par le monde catholique à son Encyclique, exhorte vivement les maîtres de la jeunesse et les savants à remettre en honneur la méthode et la doctrine du Docteur angélique, et annonce qu'il va former à Rome une Société académique qui sera chargée de rééditer toutes les œuvres du grand Docteur et celles des meilleurs interprètes de sa doctrine. C'est ainsi que Léon XIII, embrassant d'un coup d'œil les besoins de la société chrétienne, qui souffre tant de la diminution de la vérité, travaille à la guérir en lui montrant où est le remède à ses maux. Sous son impulsion souveraine, les études philosophiques refleuriront, l'accord de la raison et de la foi sera rétabli, et une nouvelle ère de triomphes, nous en avons la ferme confiance, s'ouvrira pour l'Église de Jésus-Christ.

SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI

LEONIS

DIVINA PROVIDENTIA

PAPÆ XIII

LITTERÆ

AD EMINENTISSINUM REVERENDISSIMUM
OMINUM ANTONINUM EPISCOPUM PRÆNESTINUM S. R. E. CARDINALEM DE LUCA
SACRO CONSILIO STUDIIS REGUNDIS PRÆFECTUM

—

VENERABILI FRATRI NOSTRO
ANTONINO EPISCOPO PRÆNESTINO
S. R. E. CARDINALI DE LUCA
SACRO CONSILIO STUDIIS REGUNDIS PRÆFECTO

LEO PAPA XIII

VENERABILIS FRATER NOSTER

SALUTEM ET APOSTOLICAM BENEDICTIONEM

Jampridem considerando experiendoque intelleximus, teterrimum quod adversus Ecclesiam ipsamque humanam societatem modo geritur bellum, citius feliciusque, opitulante Deo, componi non posse, quam rectis sciendi agendique principiis per philosophicas disciplinas ubilibet restitutis ; ideoque ad summam totius causæ pertinere sanam solidamque ubique locorum reflorescere philosophiam. Litteras idcirco Encyclicas ad universos catholici orbis Antistites nuper dedimus, quibus pluribus ostendimus hujus generis utilitatem non esse alibi quærendam, quam in philosophia christiana a priscis Ecclesiæ Patribus procreata et educta, quæ fidei catholicæ non modo maxime convenit, sed etiam defensionis et luminis utilia adjumenta præbet. Eam ipsam, decursu ætatum, magnis fecundam fructibus a S. Thoma Aquinate, summo Scholasticorum Magistro, quasi hereditario jure acceptam commemoravimus ; in eaque ordinanda illustranda et augenda mentis illius vim virtutemque

LETTRE

DE

N. T. S. P. LE PAPE LÉON XIII

A L'ÉMINENTISSIME ET RÉVÉRENDISSIME
ANTONIN DE LUCA
ÉVÊQUE DE PALESTRINA, CARDINAL DE LA S. E. R.
PRÉFET DE LA SACRÉE CONGRÉGATION
PRÉPOSÉE A LA DIRECTION DES ÉTUDES

A NOTRE VÉNÉRABLE FRÈRE
ANTONIN DE LUCA, ÉVÊQUE DE PALESTRINA
CARDINAL DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE
PRÉFET DE LA SACRÉE CONGRÉGATION DES ÉTUDES

LÉON XIII, PAPE

VÉNÉRABLE FRÈRE

SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE

Depuis longtemps Nous avons reconnu, par la réflexion et par l'expérience, que la cruelle guerre actuellement faite à l'Église et à la société humaine elle-même, ne peut être, avec le secours de Dieu, plus promptement et plus heureusement apaisée que par l'universel rétablissement des vrais principes de connaissance et de conduite au moyen de l'enseignement philosophique, et qu'il est, par conséquent, souverainement important de faire refleurir partout une saine et solide philosophie. C'est pourquoi Nous avons récemment adressé à tous les évêques du monde catholique une Lettre encyclique dans laquelle Nous avons montré, par de nombreuses raisons, qu'il ne fallait attendre ce service que de la philosophie chrétienne, créée et développée par les anciens Pères de l'Église, philosophie qui non seulement convient parfaitement à la foi catholique, mais qui fournit encore d'utiles secours pour la défendre et l'expliquer. Nous avons rappelé que dans la suite des âges, cette philosophie, riche de fruits magnifiques, a passé comme par droit d'héritage à saint Thomas d'Aquin, le Maître suprême des scolastiques, qui l'a mise en ordre, expliquée et développée avec une telle pénétration et une telle puissance, qu'il paraît avoir surabon-

sic enituisse, ut cognominis sui mensuram Angelicus Doctor cumulate implesse videatur. Majorem autem in modum Episcopos hortati sumus ut, collatis Nobiscum viribus, excitare aggrediantur motam gradu et prope collapsam philosophiam illam veterem, scholisque catholicis redonatam, in sede honoris pristini collocare.

Nec mediocrem animi lætitiam ex eo percepimus, quod Litteræ illæ Nostræ, divina ope favente, pronum ubique obsequium et singularem animorum assensum nactæ sunt. Cujus rei testimonium Nobis luculentum impertiunt plures Episcoporum ad Nos ex Italia præsertim, ex Gallia, Hispania, Hibernia, perlatæ epistolæ, sive singulares, sive plurium ejusdem provinciæ vel gentis communes, egregia animi sensa præferentes. Nec doctorum hominum suffragium defuit, ultro et reverenter datum, cum insignes eruditorum Academiæ eumdem plane ac Sacrorum Antistites animum Nobis scripto declaraverint. — In his autem litteris placet maxime obsequium auctoritati Nostræ et huic Apostolicæ Sedi præstitum ; placent mens et judicia ab auctoribus prolata. Una est enim omnium vox, una sententia, notari et tuto designari Litteris illis Nostris quo tandem loco sit præsentium malorum radix, et unde petenda remedia. Omnes consentiunt humanam rationem, si a divina fidei auctoritate discesserit, dubitationum fluctibus et præsentissimis errorum periculis esse propositam ; hæc autem pericula facile evasuram, si ad catholicam philosophiam homines perfugerint.

Quamobrem, Venerabilis Frater Noster, illud Nobis est magnopere in optatis, ut S. Thomæ doctrina, fidei veritati apprime conformis, cum in omnibus catholicis Athenæis quamprimum reviviscat, tum maxime in hac Urbe, principe catholici nominis, quæ ob eam causam, quod est sedes Pontificis Maximi, debet optimarum doctrinarum laude ceteris antecellere. — Huc accedit quod Romam, catholicæ unitatis centrum, soleant adolescentes ex omni terrarum loco frequentes celebrare, nullibi, quam penes augustam B. Petri cathedram, germanam incorruptamque sapientiam satius hausturi. Itaque si philosophiæ christianæ, quam

damment justifié son surnom de Docteur angélique. Nous avons enfin vivement exhorté les évêques à joindre leurs efforts aux Nôtres pour rendre aux écoles catholiques et replacer sur le trône d'honneur qu'elle occupait autrefois cette ancienne philosophie, qui avait été mise hors de sa place et presque renversée.

Nous avons éprouvé une grande joie en voyant que Nos Lettres ont obtenu partout, grâce au secours divin, une prompte obéissance et une remarquable adhésion des esprits. Nous en avons une preuve éclatante dans les nombreuses lettres des évêques, soit individuelles, soit collectives, et de la part de plusieurs prélats de la même province ou de la même nation, qui Nous sont venues de l'Italie principalement, de la France, de l'Espagne, de l'Irlande, et qui expriment les meilleurs sentiments. Le suffrage spontané et respectueux des savants n'a pas davantage fait défaut, et les membres les plus éminents des Académies Nous ont manifesté par écrit un parfait accord de sentiments avec les évêques. — Dans ces lettres Nous aimons surtout l'obéissance pratiquée envers Notre autorité et envers ce Siège apostolique; Nous aimons l'esprit qui anime leurs auteurs et les jugements qu'ils énoncent. Ils n'ont tous qu'une voix, qu'un sentiment pour reconnaître que Notre lettre a indiqué et signalé sûrement où se trouve enfin la racine des maux présents et où il faut chercher le remède. Tous conviennent que la raison humaine est une proie offerte aux fluctuations du doute et aux périls d'erreur les plus imminents, si elle se soustrait à l'autorité divine de la foi, et qu'elle peut facilement échapper à ces périls, si les hommes ont recours à la philosophie catholique.

C'est pourquoi, Vénérable Frère, Nous désirons ardemment que la doctrine de saint Thomas, si pleinement conforme à la vérité de la foi, revive au plus tôt dans toutes les écoles catholiques et surtout dans cette Ville, capitale du monde catholique, qui est le siège du Souverain-Pontife, et qui doit à ce titre surpasser toutes les autres par la gloire des meilleures doctrines. — Il faut ajouter que Rome, centre de l'unité catholique, est fréquentée par de jeunes étudiants venus de toutes les contrées de la terre, qui ne peuvent nulle part ailleurs puiser, mieux qu'auprès de l'auguste Chaire du Bienheureux Pierre, la pure et incorruptible sagesse. Si donc le flot de la philosophie chrétienne dont Nous parlons s'épanche largement ici, il

diximus, largiter hinc copia defluxerit, non unius Urbis finibus conclusa tenebitur, sed ad omnes populos, velut abundantissimus amnis, manabit.

Sic igitur primo loco curavimus ut in Seminario Romano, in Lyceo Gregoriano, in Urbaniano aliisque Collegiis, Nostræ adhuc auctoritati obnoxiis, philosophicæ disciplinæ secundum mentem et principia Doctoris Angelici, enucleatæ dilucide, copiose tradantur atque excolantur. Et maxime in hoc omnem vigilare curam et contentionem doctorum volumus, ut quas ipsi doctrinæ opes ex voluminibus sancti Thomæ diligenter collegerint, easdem explicando, dilatando, suaviter et fructuose auditoribus impertiant.

Sed præterea quo magis hæc studia vigeant et floreant, curandum est ut amatores philosophiæ Scholasticæ in ejus gratiam sedulo, quod possunt, enitantur; maxime autem in societates coeant, cœtusque identidem habeant, in quibus studiorum suorum fructus singuli in medium adducant, et in communem afferant utilitatem.

Hæc autem judicia mentemque nostram Tecum communicare voluimus, Venerabilis Frater Noster, qui sacro Consilio præes studiis disciplinarum regundis, certa spe freti, nec industriam, nec prudentiam Tuam hac in re Nobis defuturam. — Te profecto non latet doctorum hominum cœtus sive Academias, nobilissimas veluti palæstras fuisse, in quibus viri ingenio peracri et doctrina præstantes cum se ipsi utiliter exercerent de maximis rebus scribentes ac disputantes, tum adolescentes erudirent, magno cum scientiarum incremento. Ex hoc optimo more institutoque jungendi vires et intelligentiæ lumina conferendi, extiterunt illustria Doctorum collegia, alia pluribus simul disciplinis addicta, alia singularibus. Vivax fama et gloria eorum permansit, quæ, Romanis Pontificibus non uno nomine faventibus, ubique floruerunt, ut in hac Italia nostra, Bononiæ, Patavii, Salerni, et alibi alia. Cum igitur tanta fuerit laus et utilitas in voluntariis hisce hominum cœtibus ad excolendas perpoliendasque disciplinas coeuntium, cumque ejus utilitatis et laudis plurimum adhuc supersit, certum Nobis est eodem uti præsidio, quo consilia

ne restera pas enfermé dans l'enceinte de cette Ville, mais il se répandra, comme un large fleuve, sur tous les peuples de la terre.

C'est ainsi que Nous avons pris soin d'abord que, dans le Séminaire-Romain, dans le collège Grégorien, dans le collège Urbain et dans les autres collèges encore soumis à Notre autorité, les sciences philosophiques soient clairement expliquées, soigneusement enseignées et cultivées selon l'esprit et les principes du Docteur angélique. Et Nous voulons que les savants emploient surtout leurs soins et leurs efforts à expliquer, à développer et à communiquer agréablement et fructueusement à leurs auditeurs les trésors de doctrine qu'ils auront recueillis dans les livres de saint Thomas.

Mais il faut, en outre, pour la prospérité et l'éclat de ces études, que les amis de la philosophie scolastique fassent pour elle tout ce qui leur est possible; qu'ils se forment surtout en sociétés, et qu'ils aient de temps en temps des réunions dans lesquelles ils apportent les fruits des efforts individuels et les fassent servir à l'utilité commune.

Ces sentiments et cette pensée, Nous avons voulu vous les communiquer, Vénérable Frère, à vous qui présidez la Sacrée-Congrégation des Études, certain que, sur un pareil sujet, votre zèle et votre prudence ne Nous feront jamais défaut. Vous savez sûrement que des réunions d'hommes savants ou Académies ont été comme de nobles arènes où des personnages éminents par leur génie et leur doctrine s'exerçaient utilement à écrire et à discuter sur les plus grands sujets et en instruisaient la jeunesse, au plus grand profit des sciences. De cette excellente coutume de joindre les forces et d'unir les lumières de l'intelligence, naquirent d'illustres collèges de docteurs, les uns appliqués en même temps à plusieurs études, les autres à des études spéciales. Vivantes sont restées la réputation et la gloire de ceux qui, grâce à la faveur d'un grand nombre de Pontifes romains, devinrent partout florissants, tels que ceux dont s'honore notre Italie, à Bologne, à Padoue, à Salerne, et en d'autres lieux encore. Comme un immense avantage est résulté de ces réunions volontaires de savants pour cultiver et polir les sciences, comme il en reste encore beaucoup d'utilité et d'honneur, Nous tenons à user du même secours pour le plein

Nostra plenius perficiamus. — Scilicet auctores sumus, ut cœtus Academicus in Urbe Roma instituatur, qui S. Thomæ Aquinatis nomine et patronatu insignis, eo studia industriamque convertat, ut ejus opera explanet, illustret; placita exponat et cum aliorum philosophorum sive veterum sive recentium placitis conferat; vim sententiarum earumque rationes demonstret; salutarem doctrinam propagare, et ad grassantium errorum refutationem recensque inventorum illustrationem adhibere contendat. — Idcirco Tibi, Venerabilis Frater Noster, cujus perspecta habemus ornamenta doctrinæ, celeritatem ingenii, studiumque rerum omnium quæ ad humanitatem pertinent, id negotii damus ut propositum Nostrum exequaris. Interim rem altius consideres; cumque rationem excogitaveris quæ consiliis Nostris opportune respondeat, litteris expressam Nobis inspiciendam subjicies, ut probemus et auctoritate Nostra muniamus.

Demum quo latius spargatur ac disseminetur Angelici Doctoris sapientia, constituimus omnia ejus opera de integro in lucem edere, exemplo S. Pii V, Decessoris Nostri, rerum gestarum gloria et vitæ sanctitate præclari; cui quidem in ea tam felix contigit exitus, ut Thomæ exemplaria jussu illius evulgata, permagni sint apud viros doctos, summoque studio requirantur. Verum quanto plus editio illa est rara, tanto magis alia desiderari coepta, quæ nobilitate ac præstantia cum Piana comparari possit. Ceteræ enim cum veteres tum recentiores, partim quod non omnia S. Thomæ scripta exhibeant, partim quod optimorum ejus interpretum atque explanatorum careant commentariis, partim quod minus diligenter adornatæ sint, non omne tulisse punctum videntur. Certa autem spes est, hujusmodi necessitati consultum iri per novam editionem quæ cuncta omnino sancti Doctoris scripta complectatur, optimis, quoad fieri poterit, formis litterarum expressa, accurateque emendata; iis etiam adhibitis codicum manu scriptorum subsidiis, quæ ætate hac nostra in lucem et usum prolata sunt. Conjunctim vero edendas curabimus clarissimorum ejus interpretum, ut Thomæ de Vio Cardinalis Cajetani et Ferrariensis, lucubrationes, per quas, tamquam per uberes rivulos, tanti viri

accomplissement de Nos desseins. — Nous avons donc résolu d'instituer dans la ville de Rome une Société académique, qui, placée sous le nom et le patronage de saint Thomas d'Aquin, applique ses études et son zèle à commenter et à expliquer ses œuvres, à exposer ses opinions et à les conférer avec les opinions des autres philosophes soit anciens, soit modernes, à démontrer la force de ses sentiments et leurs motifs, à propager la saine doctrine, et à l'employer à la réfutation des erreurs répandues et à l'explication des découvertes récentes. — En conséquence, Vénérable Frères, vous dont Nous connaissons la science éminente, la promptitude d'esprit, et le zèle pour tout ce qui intéresse l'humanité, Nous vous chargeons de mettre à exécution Notre dessein. Examinez donc la chose plus à fond, et lorsque vous aurez mûrement réfléchi aux moyens qui répondent le mieux à Nos vues, veuillez les placer sous Nos yeux dans un écrit que Nous aurons à approuver et à confirmer de Notre autorité.

Enfin, pour que la sage doctrine du Docteur angélique soit répandue et disséminée plus au loin, Nous avons résolu de publier intégralement toutes ses œuvres, à l'exemple de notre prédécesseur saint Pie V, célèbre par la gloire de ses actes et par la sainteté de sa vie, et qui, en cette circonstance, obtint de si heureux résultats, que les exemplaires de saint Thomas, édités par son ordre, jouissent auprès des savants d'une haute estime et sont recherchés avec un soin infini. Mais plus cette édition est rare, plus il est à désirer d'en voir entreprendre une autre qui puisse, par son élégance et par sa noblesse, entrer en comparaison avec celle de Pie V. Car les éditions, tant anciennes que plus modernes, soit qu'elles ne contiennent pas tous les écrits de saint Thomas, soit qu'elles manquent des commentaires de ses meilleurs interprètes et commentateurs, soit enfin parce qu'elles ont été imprimées avec moins de soin, ne paraissent pas avoir atteint la perfection désirable. Nous avons la ferme espérance qu'on atteindrait le but en publiant une nouvelle édition, qui renfermerait tous les écrits du saint Docteur sans exception, imprimée, autant que faire se pourra, en très beaux caractères, corrigée avec le plus grand soin, et avec l'aide de tous les manuscrits découverts et mis en lumière à notre époque. Nous prendrons soin de publier en même temps les commentaires de ses plus célèbres interprètes, tels que Thomas de Vio, cardinal Cajétan, et Ferrari, par

doctrina decurrit. Obversantur quidem animo rei gerendæ cum magnitudo, tum difficultas; nec tamen deterrent quominus ad eam magna cum alacritate quamprimum aggrediamur. Confidimus enim in re tam gravi, quæ ad commune Ecclesiæ bonum magnopere pertinet, adfore Nobis divinam opem et concors Episcoporum studium, et prudentiam atque industriam Tuam, spectatam jam et diu cognitam.

Interim præcipuæ dilectionis testem, Apostolicam benedictionem Tibi, Venerabilis Frater Noster, ex intimo cordis affectu impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum, die 15 octobris an. 1879, Pontificatus Nostri Anno Secundo.

LEO PP. XIII.

On vient de voir que le Saint-Père a reçu un grand nombre de lettres, soit individuelles, soit collectives de la part des évêques, au sujet de l'Encyclique *Æterni Patris.* L'assentiment, nous devons dire plus, les applaudissements sont venus de toutes parts au Souverain-Pontife; et un magnifique élan de retour à la méthode et à la doctrine de saint Thomas, se manifeste déjà dans toutes les écoles catholiques. Nous préparons la traduction de plusieurs des lettres pontificales adressées au Saint-Père et nous ne tarderons pas à les publier. Il importe que le mouvement soit universel et qu'il soit prompt, parce que le danger est pressant : la voix de l'Épiscopat, répondant à celle du Docteur suprême, contribuera puissamment à cet heureux résultat.

---

lesquels, comme par de féconds ruisseaux, s'écoule la doctrine d'un si grand homme. On peut s'effrayer de la grandeur et de la difficulté de l'entreprise ; mais cela ne peut nous détourner de le commencer le plus tôt possible avec ardeur. Car Nous avons la confiance que, dans cette très grave entreprise, qui tend au bien commun de l'Église, ne Nous manqueront ni le secours de Dieu, ni le concours zélé des évêques, ni votre activité et votre prudence, qui Nous sont depuis longtemps connus.

En attendant, et comme témoignage de Notre très grande affection, Nous vous accordons du plus profond du cœur, Vénérable Frère, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 15 octobre de l'année 1879, et de Notre pontificat la deuxième

LÉON XIII, PAPE.

AVIS DIVERS

Ainsi que nous le redisons à l'époque de chaque grand renouvellement, nous considérons comme réabonnés ceux de nos souscripteurs qui ne nous ont pas donné avis de cessation d'abonnement ou qui ne nous ont pas renvoyé le premier numéro qui en suit l'expiration. Nous prions ceux qui sont encore en retard pour le paiement de leur souscription de vouloir bien nous en adresser le montant le plus tôt possible, ou de faire bon accueil au recouvrement par la poste que nous leur ferons parvenir aprés avis préalable donné à chacun d'eux en particulier.

—

On nous demande si nous avons encore à notre disposition les portraits oléographiques de Pie IX et de Léon XIII que nous avons livrés, dans un intérêt de propagande, à *un franc cinquante centimes* l'exemplaire ; nous sommes heureux de répondre que nous sommes toujours en mesure de fournir ces portraits au même prix, soit à nos Abonnés, soit à toute autre personne qui nous en fera la demande par lettre affranchie contenant la somme nécessaire pour l'acquisition de l'exemplaire ou des exemplaires qu'ils désirent.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Discours du marquis de Salisbury. — L'alliance austro-allemande. — Rôle de l'Angleterre. — Le baron de Haymerlé. — La question juive en Allemagne et en Roumanie. — Le Kulturkampf. — Le maréchal de Manteuffel en Alsace-Lorraine. — Circulaire du garde des sceaux. — La politique de résistance. — Révocation de M. de Carayon-Latour. — Condamnation du citoyen Humbert et de la *Marseillaise*.

23 octobre 1879.

L'évènement de ces derniers jours est sans contredit le discours politique que le marquis de Salisbury a prononcé le vendredi 17 octobre à Manchester. Lord Salisbury, arrivant à parler des rapports de l'Autriche et de l'Allemagne, a fait entendre qu'une alliance formelle existe entre ces deux puissances, et qu'en vertu de cette alliance, l'Autriche est chargée d'empêcher les envahissements de la Russie du côté des Balkans, comme l'Angleterre a assumé la tâche d'en arrêter les progrès du côté de l'Asie mineure en occupant l'île de Chypre. Et l'espèce de satisfaction avec laquelle le ministre anglais a donné cette nouvelle à son auditoire fait penser que l'Angleterre n'est point du tout fâchée de ce que le prince de Bismarck a fait à Vienne. En effet, si les choses sont comme l'indique le marquis de Salisbury, l'alliance des trois empereurs est rompue, et la Russie se trouve remplacée, ou ne tardera pas à l'être, par l'Angleterre. C'est une nouvelle coalition qui se forme. Est-ce dans un but pacifique ? C'est possible, et les coalisés, actuels ou futurs, le disent bien haut; mais, en diplomatie, ce n'est pas souvent ce qui se dit qui se pense. Si la Russie est menacée, la France ne l'est pas moins : M. de Bismarck n'oublie jamais la France dans ses plans; la France, malgré ses défaites, reste son cauchemar. Il nous paraît clair que les progrès de la révolution chez nous et en Italie effrayent les monarchies : M. de Bismark vient de lâcher l'Italie en se rapprochant de l'Autriche, et ce n'est pas lui faire injure de penser que, si nous retombons dans l'anarchie, il saura se faire payer à nos dépens le rôle de gendarme qu'il se prépare à jouer contre nous. Il s'agit ici de la France : puissent ceux qui nous gouvernent avoir assez de patriotisme pour la faire passer avant les rêves de leur ambition !

—

Le comte Andrassy s'est définitivement, — définitif provisoire, — retiré des affaires après son entrevue avec le prince de Bismark ; il est remplacé par le baron de Haymerlé. Que doit-on penser du nouveau personnage qui entre en scène ? Les journaux de Vienne nous en ont apporté cette biographie :

Le baron Henri-Charles de Haymerlé est né le 7 décembre 1828 à Vienne et sort d'une famille allemande bohême, d'ancienne noblesse. Le baron de Haymerlé a fait ses études à l'Académie Orientale de Vienne, d'où, en 1850, il fut envoyé à l'internonciature de Constantinople en qualité d'interprète-adjoint.

Il ne tarda pas à avancer au rang de troisième interprète, et c'est comme tel qu'il fut chargé, pendant la guerre de Crimée, d'une mission importante et même périlleuse auprès d'Omer-pacha dans l'intérêt de la protection des sujets autrichiens. En 1857, il fut transféré en qualité de secrétaire de légation à Athènes, où il remplit pendant dix-huit mois les fonctions de chargé d'affaires. Nommé en 1861 secrétaire à Dresde, il fut adjoint un an après à la légation d'Autriche à Francfort-sur-le-Mein, où il fonctionna aussi pendant le congrès des princes allemands.

Lorsqu'il s'agit, après la guerre avec le Danemark, de rétablir les relations entre Vienne et Copenhague, ce fut le baron de Haymerlé qu'on envoya à la fin de 1864 comme chargé d'affaires à Copenhague, où il resta jusqu'au commencement de 1866, après avoir réussi effectivement à rétablir les relations amicales entre les deux pays. En 1866 il retourna en qualité de conseiller de légation à Francfort-sur-le-Mein et fut appelé après la dissolution de l'assemblée fédérale à prendre part aux négociations qui aboutirent à la paix de Prague.

On lui confia ensuite la mission aussi difficile que délicate de renouer, la paix conclue, les relations entre l'Autriche et la Prusse. En septembre 1866, il fut nommé chargé d'affaires par intérim à Berlin, où il resta jusqu'à 1868. La même année, le comte de Beust l'appela à Vienne pour l'employer au ministère des affaires étrangères. Transféré peu après à Constantinople, en qualité de chargé d'affaires, il occupa ce poste pendant toute la durée du conflit gréco-turc.

Après s'être particulièrement distingué à l'occasion du voyage de l'empereur François-Joseph en Orient, il fut nommé en 1869 envoyé à Athènes, fonction qu'il remplissait encore lors de la visite que l'empereur fit au roi de Grèce. En 1867, M. de Haymerlé, qui avait encore le titre de chevalier, fut élevé au rang de baron et nommé, en 1877, ambassadeur près la cour d'Italie.

En 1878, il prit part, comme 3e délégué autrichien, aux délibérations du congrès de Berlin, et lorsque, après la retraite du comte Andrassy, on jugea opportun de confier le portefeuille des finances à l'un des délégués autrichiens, le comte Karolyi, le second plénipo-

tentiaire, ayant décliné ces fonctions, ce fut le baron de Haymerlé qui fut désigné comme successeur du comte Andrassy.

Le baron de Haymerlé ne doit cette rapide et brillante carrière qu'à ses talents personnels et à ses vastes et immenses connaissances. Ainsi, pour ne parler que de ses connaissances linguistiques, il parle, outre l'allemand, le français, l'anglais, l'italien, le turc, le persan, l'arabe, le danois, le hollandais, le grec moderne et a même fait une étude approfondie du sanscrit.

Quant à ses qualités personnelles, M. de Haymerlé a entre autres la réputation d'être un homme de la plus grande amabilité. Malgré tous les talents qui le distinguent à un si haut degré, le nouveau ministre ne s'est décidé qu'avec peine à accepter le portefeuille des affaires étrangères.

Il convient, pour compléter ce portrait tracé par une plume bienveillante, d'ajouter que, dans sa jeunesse, M. de Haymerlé, qui s'était compromis dans une émeute au point d'encourir une condamnation à mort, a dû sa grâce au baron de Hübner ; qu'il a pour mère une juive, et qu'il compte parmi ses parents le rédacteur en chef du *Fremdenblatt*, juif aussi : deux circonstances qui n'ont pas nui à son avancement dans un pays où la juiverie est très puissante, parce qu'elle tient presque toute la presse en ses mains. Le baron de Haymerlé est cependant chargé de poursuivre une politique conservatrice ; nous ne voyons pas qu'on puisse avoir une pleine confiance en lui. C'est, du reste, l'opinion générale, que le comte Andrassy reste toujours dans la coulisse et que ce sont ses inspirations, venues de Berlin, qui continueront à diriger la politique austro-hongroise.

—

Nous venons de parler des juifs ; il se produit en ce moment même un remarquable mouvement contre eux en Allemagne. Ce mouvement a déjà eu des effets marqués. Ainsi M. Stœcker, pasteur de la cour, qui le premier avait signalé le danger, a été élu député, tandis que le juif Lasker, député depuis de longues années, a échoué à Francfort, où l'élément israélite est prédominant. Les juifs sont accusés d'exercer une influence telle, que, dans dix ans d'ici, si l'on n'avise, la moitié de la nation allemande sera à leur discrétion et devra travailler pour eux. Leur luxe, leur arrogance, dit une correspondance de Berlin, leur amour pour les plaisirs bruyants, les théâtres, etc. leur ont créé des ennemis et des jaloux, et on les accuse ouvertement d'être en grande partie cause de la misère publique.

En Roumanie, la question juive est toujours brûlante. Le ministre Boerescu croit être enfin parvenu à trouver la transaction qui permettra de la résoudre en satisfaisant les signataires du traité de Berlin sans compromettre les intérêts de son pays. Voici l'article déjà voté, le 18 octobre, par la Chambre des députés, et sur lequel le Sénat va être appelé à délibérer pour remplacer l'article 7 de la constitution, qui interdisait la naturalisation des non chrétiens :

Art. 7. Les différences de croyance et de confession religieuse ne forment pas obstacle en Roumanie à l'obtention et à l'exercice des droits civils et politiques :

1° Les étrangers, sans distinction de religion, qu'ils soient ou non sujets d'États étrangers, peuvent obtenir en Roumanie les droits de citoyen aux conditions suivantes :

Tout étranger, en portant demande à fin de naturalisation, doit exposer quel capital il possède, la profession ou le métier qu'il exerce, ainsi que son intention de résider en Roumanie.

Le demandeur devra résider en Roumanie pendant dix ans, à dater de sa demande, et il devra prouver par sa conduite qu'il a été un citoyen utile dans son pays d'adoption.

2° Les catégories suivantes sont exemptées de la clause des dix ans de résidence :

Ceux qui, par des inventions utiles ou par un remarquable talent, ont fondé dans la principauté d'importantes maisons commerciales ou industrielles ;

Ceux qui sont nés en Roumanie et y ont été élevés par leurs parents, et qui n'ont jamais bénéficié de la protection étrangère ;

Ceux qui ont servi sous les drapeaux roumains dans la récente guerre de l'indépendance.

Ces trois catégories pourront obtenir la naturalisation en bloc, sur proposition à cet effet par le gouvernement, par un simple vote des Chambres, et sans autres formalités.

3° En règle générale, la naturalisation ne peut être accordée que par décision spéciale et sur demande individuelle.

4° Une loi spéciale spécifiera le mode légal de constater le domicile dans le sens exigé par la présente loi.

5° Les Roumains, ou naturalisés roumains, peuvent seuls acquérir des propriétés rurales dans la principauté. La législation en vigueur à cet effet est maintenue, et les traités internationaux existants restent en vigueur avec les restrictions qu'ils prescrivent.

Nous avons peu de chose à dire de l'Allemagne. Il règne toujours la même incertitude sur les dispositions vraies du prince de Bismark relativement à la question religieuse ; il faut noter,

cependant, que les espérances d'un arrangement pacifique paraissent se fortifier.

Nous avons rapporté les paroles prononcées par le gouverneur de l'Alsace-Lorraine devant le clergé de Strasbourg. Après avoir pris possession à Strasbourg, le maréchal de Manteuffel a voulu visiter Metz, la seconde ville de son gouvernement. Là, il se trouvait au milieu d'éléments plus français encore qu'à Strasbourg : la réception que lui ont faite les Messins a été glaciale, et les discours du gouverneur s'en sont ressentis. Il s'est montré moins aimable qu'à Strasbourg, et, tout en déclarant qu'il voulait du bien aux Alsaciens-Lorrains, il a fait entendre des menaces contre ceux « qui voudraient pactiser avec l'étranger, » c'est-à-dire avec la France.

Voilà les faits ; nous nous abstenons de toute réflexion.

—

Notre gouvernement fait-il ce qu'il peut pour conjurer les menaces du dehors et les dangers de l'intérieur ? La lutte est engagée entre l'opportunisme et le socialisme, et nous allons peut-être voir notre gouvernement devenir conservateur, pour conserver sa position.

M. le garde des sceaux Leroyer vient d'adresser la circulaire suivante aux procureurs généraux :

Paris, 17 octobre 1879.

Monsieur le procureur général,

Depuis quelques semaines, certains journaux propagent sans scrupule de fausses nouvelles, et à la discussion loyale qui peut éclairer l'opinion publique, d'autres substituent l'injure et l'outrage contre le gouvernement de la République, en se livrant le plus souvent à de violentes attaques contre la Constitution. Des manifestations factieuses, des provocations au renversement du pouvoir légal, se produisent dans des réunions, dans des discours et par des publications de toute espèce. De pareilles pratiques, si elles étaient tolérées, ne tarderaient pas à porter atteinte à l'autorité des lois, à inquiéter les populations et à compromettre les intérêts du pays.

En conséquence, je vous prie de déférer aux tribunaux tous les discours, écrits ou actes qui vous paraîtraient contraires aux lois et susceptibles de répression.

Recevez, Monsieur le procureur général, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

E. Le Royer.

C'est tard, c'est probablement trop tard; mais nous n'en voyons pas moins avec plaisir ces acharnés détracteurs du *Syllabus* en appliquer les doctrines en répudiant la liberté illimitée de la presse et de la parole.

La presse ultra-radicale est furieuse de cette circulaire, dont elle prétend bien d'ailleurs n'avoir pas à tenir compte. Nous allons assister à une curieuse bataille. En attendant, le ministère a soin de frapper plus fort à droite qu'à gauche. Il ose à peine blâmer les fonctionnaires qui font des ovations à MM. Louis Blanc et Blanqui, tandis qu'il destitue par vingtaines ceux qui ont assisté aux banquets royalistes du 29 septembre ; il est vrai que les premiers n'ont fait qu'encourager les ennemis de la société et de toute société, tandis que les seconds s'encourageaient à la défense de cette société pour le jour où s'engagera la lutte suprême.

Ce qui nous fait craindre que le gouvernement ne réussisse pas dans ses velléités de résistance, c'est qu'il ne veut point s'appuyer sur les vrais conservateurs ; en persistant à ne s'appuyer que sur les principes révolutionnaires, et à se passer de Dieu, il se condamne à périr : l'histoire l'atteste, la logique le veut.

Une des révocations dont nous venons de parler indique tristement cette disposition du ministère. M. de Carayon-Latour, sénateur, a été révoqué de ses fonctions de maire et suspendu pour un an de ses fonctions de lieutenant-colonel du 140e régiment de l'armée territoriale. L'armée n'est-elle donc plus en dehors de la politique ? Quand la France était à deux doigts de sa perte, dit justement le *Petit Moniteur,* est-ce que M. de Carayon-Latour a regardé à la forme du gouvernement avant d'offrir son épée et son bras à la défense nationale ? Quelqu'un a-t-il oublié que ce vaillant gentilhomme, que ce preux sans reproche et sans peur, avait équipé à ses frais le bataillon de mobiles dont on lui avait donné le commandement ? Et cette héroïque bataille de Nuits, où M. de Carayon-Latour a joué un rôle si brillant, l'a-t-on oubliée aussi !

Voilà un triste commentaire de la circulaire de M. Leroyer.

—

Nous avons un dernier fait à signaler en terminant. La *Marseillaise* et le citoyen Humbert, élu conseiller municipal, ont comparu mardi, 21 octobre, devant la 9e chambre du tribunal correctionnel; le citoyen Humbert était prévenu :

1° D'avoir, en 1879, à Paris, par un discours proféré dans un lieu public, à la date du 7 octobre : 1° commis le délit d'injures envers les cours et tribunaux, notamment dans les passages suivants :

« ... ceux qui reviennent des bagnes calédoniens, ceux qui en 1871, « ont été marqués au front par *cette prostituée qui osait s'appeler la « justice*, ceux-là ne sont pas rentrés en France. » — « ... aussi bien, « cela a été la pensée des juges politiques des conseils de guerre, « non seulement de frapper les véritables républicains, mais encore « de les diviser. Eh bien ! dix années de lutte et de misère ont été « impuissantes à accomplir cette *œuvre inique.* »

2° Commis le délit d'apologie de faits qualifiés crimes par la loi, notamment dans les passages suivants :

« ... oui, ceux que la peur réactionnaire a condamnés au supplice « de déportation — et ce sont les meilleurs — puisque le gouvernement ne les a pas jugés dignes de ses faveurs...

« ... Voilà pourquoi nous réclamons hautement, énergiquement, « cette *réparation* que la République doit à ses plus *fidèles*, ses plus « dévoués *défenseurs.*

« ... Citoyens ! au bord de la tombe entr'ouverte *de ce martyr du « grand devoir républicain.* »

Le gérant de la *Marseillaise* était également prévenu des mêmes délits, à raison de la publicité donnée au discours de M. Humbert. Ces délits sont visés par les articles 5 de la loi du 25 mars 1822 et de la loi du 29 juillet 1849, paragraphes 4 et 5 de la loi du 29 décembre 1875.

M. Humbert a été condamné à six mois d'emprisonnement et 2,000 francs d'amende ; le gérant de la *Marseillaise* à un mois de prison et 6,000 francs d'amende, et, en outre, la *Marseillaise* est suspendue pendant quinze jours.

— Allons! disait-on au sortir de l'audience, voilà le citoyen Humbert assuré d'être élu député.

Ce sera là probablement, en effet, le résultat des mesures de rigueur que prendra le gouvernement : il ne peut que tomber, parce qu'il ne veut pas revenir aux seuls principes qui donnent de la force au pouvoir.

J. CHANTREL.

FAITS DIVERS

Deux élections municipales auront lieu dimanche prochain, l'une à Paris, dans le 9e arrondissement, l'autre à Lyon. Cette fois, c'est Lyon qui veut avoir l'honneur d'élire un revenant de

Nouméa, qui a nom Louis Garal, poète socialiste. Paris n'aura, à ce qu'il paraît, dans le candidat qui a le plus de chance, M. Bibal, qu'un conseiller qui veut s'occuper de questions municipales et non de politique, ce qui n'empêche pas d'ailleurs ledit sieur Bibal de se déclarer pour l'enseignement laïque et pour l'article 7.

—

Le congrès socialiste ouvrier s'est ouvert le 21 octobre à Marseille. En l'annonçant, le *Père Duchêne* écrit : « Entre le prolétariat républicain révolutionnaire socialiste et la bourgeoisie opportuniste, aucune transaction n'est possible. Le niveau de la Révolution est inflexible. » Cela promet.

—

Par décret en date du 18 octobre 1879, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, M. le général de division Billot, commandant la 1re division d'infanterie et les subdivisions de région de Lille, de Valenciennes, de Cambrai et d'Avesnes, sénateur, a été nommé au commandement du 15e corps d'armée, à Marseille.

Le général Billot, comme sénateur, appartient à la gauche républicaine. D'aucuns prétendent que ce n'est point là un titre suffisant pour un avancement si rapide.

—

On lit dans le *Paris-Journal :*

Une maîtresse adjointe de l'école laïque de la rue Victor-Cousin, 5e arrondissement, est morte la semaine dernière et elle a été enterrée civilement.

L'administration a exigé que l'institutrice titulaire assistât à cet enterrement civil avec une députation de ses élèves.

Ne voulant pas prendre la responsabilité d'une mesure aussi compromettante, elle a demandé un ordre exprès signé de M. Carriot, directeur de l'enseignement primaire de la Seine.

On nous assure que cet ordre a été donné et que les élèves de l'école ont assisté à l'enfouissement de cette maîtresse librepenseuse.

La nouvelle est exacte ; l'autorité scolaire prétend justifier sa conduite en se rejetant sur l'usage et sur ce qu'elle n'aurait autorisé à faire partie de la députation que celles des élèves qui seraient accompagnées par leurs parents : la même chose, dit-elle, sera exigée pour les enterrements religieux. Ces *sans-Dieu* sont vraiment de parfaits comédiens.

—

M. Cointrie, gérant du *Pays*, comparaissait, il y a quelques jours, à Paris, devant la 9e Chambre, sous la prévention d'outrages au maire de Saint-Yrieix dans l'exercice de ses fonctions.

Le maire de Saint-Yrieix, homme de tact et de bonne éducation, invité à présider une distribution de prix chez les Sœurs, avait terminé son discours par cette phrase prodigieuse :

Pour dire toute ma pensée, exprimer mes sentiments de citoyen et de père, je déclare qu'elles (les Sœurs) réaliseraient mon idéal, si, pratiquant dans le ménage les vertus dont elles sont abondamment pourvues, *elles y joignaient le titre de mère de famille*, cette vraie noblesse de la femme !

Le *Pays*, reproduisant cette déclaration mémorable, la fit suivre de ces quelques mots :

Le maire de Saint-Yrieix, s'il a tenu un tel langage, est *un simple polisson !*

Un fonctionnaire aussi délicat et d'aussi bonne compagnie que M... (son nom est inconnu) ne pouvait évidemment accepter une telle épithète : *polisson*. Il se plaignit donc ; ajoutons qu'il doit lui en cuire.

C'est, en effet, Me Lachaud qui, défendant le *Pays* à l'audience, s'est chargé de relever, comme il convenait, M. le maire de Saint-Yrieix :

Le *Pays*, dit l'éloquent avocat, a cédé à un mouvement d'indignation bien légitime. Le maire de Saint-Yrieix a outragé, avec préméditation, de saintes femmes, de pauvres religieuses qui se dévouent dans le célibat au soulagement des misères.

Je sais bien, pour ma part, que si j'avais eu à apprécier ses paroles, je les aurais sévèrement qualifiées.

Il paraît — je le vois par la lecture d'une feuille locale — que cette distribution de prix à l'école des Sœurs devait être pour le maire de Saint-Yrieix une occasion de se révéler. C'est là que ce fonctionnaire de la République, nouvellement nommé, devait faire connaître sa pensée politique et ses opinions religieuses. Il l'a fait, et en quels termes ! Il est venu parler de la libre-pensée, de l'école sans enseignement religieux, et devant qui ? Devant de petites filles de huit à dix ans, élevées par des Sœurs. On n'est pas plus ridicule, plus grossier, et, avant de se froisser de l'épithète de polisson qui lui a été appliquée, cet administrateur modèle eût dû comprendre qu'il était peu avantageux pour lui de donner une publicité nouvelle à ses paroles, qu'un homme bien élevé n'eût jamais dites. (Assentiment.)

Après cette verte leçon donnée au plaignant, Me Lachaud, aborbant le terrain du droit, conteste qu'un maire qui préside une distribution de prix soit à ce moment investi d'un caractère public :

M. le substitut Calary. — Cependant l'épithète de *polisson* a été adressée par le *Pays* au maire, un fonctionnaire public.

Me Lachaud. — Monsieur l'avocat de la République, il y a cependant des moments où un fonctionnaire redevient simple particulier. Supposez, par exemple, qu'un maire, — un des nouveaux maires, — étant invité à dîner chez un ministre, emporte les fourchettes (cela n'arrivera pas, je l'espère), et qu'un journal le traite de voleur. Direz-vous aussi qu'il a été insulté à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ? (Rires.)

Sur ce trait, le Tribunal, adoptant entièrement les conclusions de Me Lachaud, prononce l'acquittement pur et simple de M. Cointrie, gérant du *Pays*.

—

La *Semaine catholique* de Toulouse a fait dernièrement cette révélation :

Le prétendu écrivain qui cache sous le pseudonyme de *Léo Taxil* le nom honorable de sa famille, et dont les ignobles écrits sont répandus à profusion dans notre ville, ne fait la *chasse aux prêtres et aux religieux* que par un sentiment de vengeance. La *Décentralisation* contenait dernièrement cette indication qui se passe de commentaires :

« Ce Léo Taxil, nous le savons, et il est bon que tout le monde
« le sache, a été *chassé d'un collège des Jésuites,* et il cherche à se
« venger. »

—

Un télégramme de Washington, en date du 21 octobre, porte ce qui suit :

Le ministre d'Haïti à Washington a reçu la nouvelle qu'une révolution avait éclaté, le 3 octobre au soir, à Port-au-Prince.

Le Gouvernement provisoire a été renversé sans conflit.

Une nouvelle administration a été établie sous la présidence du général Salomon.

Les Chambres étaient convoquées le 15 octobre pour élire un nouveau président, qui doit être le général Salomon.

—

De soudaines et terribles inondations viennent de ravager, en Espagne, les provinces d'Albacète, d'Alméria, de Malaga et surtout celle de Murcie. On parle de mille cadavres et de la

destruction de plusieurs milliers de maisons. Un grand mouvement de charité se déclare à cette occasion : les souscriptions se multiplient en Espagne, et la France ne reste pas insensible aux douleurs des infortunées provinces espagnoles. Nous ne devons pas omettre que le clergé espagnol s'est, dans cette circonstance, de l'aveu même du *Temps,* journal protestant, distıngué par sa charité et par son dévouement.

—

C'est aussi le *Temps*, peu suspect, qui vient de nous apporter un précieux aveu en faveur des Jésuites. On sait qu'un certain nombre de nos honorables députés parcourent l'Algérie depuis plusieurs semaines, en se faisant donner partout des fêtes dont il est douteux que l'Algérie tire jamais quelque profit. Le *Temps* a un correspondant qui suit pas à pas les touristes parlementaires ; or voici ce que nous lisons dans une des lettres de ce correspondant :

Le matin suivant, visite à l'école kabyle française, *dirigée par des jésuites.* Cette école compte déjà 120 élèves, *dont l'instruction progresse d'une manière remarquable. Le succès d'un établissement semblable*, où, d'ailleurs, la propagande religieuse est actuellement évitée, prouve l'aptitude et l'inclination des Kabyles au progrès, et semble un reproche à l'inertie du gouvernement précédent, qui jamais n'a rendu à la population kabyle, sous le rapport de la viabilité et des écoles, l'équivalent des impôts payés par elle.

Nous rendons hommage avec le *Temps* à l'intelligence des Kabyles, mais cela n'affaiblit pas le mérite de ces maîtres que M. Jules Ferry veut pourtant bannir de toutes les écoles.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Sur l'initiative du savant cardinal Hergenrœther et de Mgr Schiaffino, président de l'Académie des ecclésiastiques nobles, N. T. S. P. le Pape a résolu de fonder dans le palais apostolique, et à titre d'annexe de la bibliothèque Vaticane, un cours de diplomatique ayant pour base l'étude des documents originaux que l'on conserve dans la bibliothèque et les archives du Vatican.

France.

BORDEAUX. — La ville de Sainte-Foy-la-Grande (Gironde) a célébré avec un grand éclat, le dimanche 12 octobre, la fête de sainte Foy.

Cinq prélats y assistaient et plus de 8,000 pèlerins.

Mgr d'Agen a prononcé une homélie après l'évangile de la messe solennelle célébrée par S. E. le cardinal Donnet.

Le soir, après les vêpres, Mgr l'évêque de Rodez a prêché.

Ensuite a eu lieu une magnifique procession. Toutes les maisons étaient pavoisées, toutes les rues enguirlandées.

La retraite prêchée par Mgr de Langalerie, archevêque d'Auch, avait rempli cette population d'une pieuse dévotion envers la sainte qui a donné le nom à cette cité.

Le soir, l'illumination a été générale et un feu d'artifice splendide a clos la fête.

BOURGES. — A l'occasion de la mort de Mgr l'archevêque de Bourges, les habitants du département de l'Indre font, paraît-il, des démarches pour l'érection de leur chef-lieu en siège épiscopal. Nous lisons à ce sujet dans le *Journal du Centre :*

Sur 86 départements français, il n'y en a plus que 6 qui n'aient pas d'évêché ; ce sont : les Ardennes, la Creuse, l'Indre, la Haute-Saône, la Loire et les Deux-Sèvres.

Cette situation inégale, inférieure, de l'Indre, vis-à-vis de 80 autres départements, n'a aucune raison d'être ; il y a des départements diocèses moins étendus, moins peuplés que le nôtre ; c'est, d'ailleurs, une irrégularité, une anomalie contraire au vœu de la loi et à l'harmonie du système administratif en France ; il est clair que lors de la nouvelle division ecclésiastique de la France, le législateur visait à ce que chaque département fût en même temps diocèse.

C'est ce qu'on a exécuté depuis progressivement ; l'évêché de Laval, par exemple, est de création récente.

Quant aux avantages qui résultent pour un département, et surtout pour une ville comme Châteauroux, d'avoir un évêché, un grand séminaire, un chapitre, de devenir un centre pour les prêtres du diocèse et pour toutes les personnes qui ont des affaires quelconques à traiter avec l'évêché, on ne les discute pas : ils sont évidents, ils sautent aux yeux.

Voilà, du reste, plus de trente ans que ce désir s'est manifesté dans le pays, et que l'on travaille graduellement à le réaliser.

C'est à cet effet que notre contrée en général et quelques familles notables en particulier se sont imposé de grands sacrifices pour construire une cathédrale. Ce nom seul indique un vœu, un but déterminé.

Chalons. — L'usine des hauts-fourneaux et fonderies de Sermaize-sur-Saulx (Marne) était en fête, le 12 octobre. Mgr Meignan, évêque de Châlons, était venu au milieu des ouvriers pour bénir une chapelle et des écoles de garçons et de filles que les propriétaires de l'usine, MM. L. Denouvilliers et fils, viennent de faire construire dans leur établissement.

Après la bénédiction, Monseigneur a célébré la première messe dans le nouveau sanctuaire; l'après-midi, à l'issue des vêpres, le vénérable prélat, environné d'une foule nombreuse qui s'était formée en procession, est allé bénir uue statue de saint Joseph, patron du travail et protecteur des ouvriers, érigée au milieu de la propriété; un salut solennel a terminé cette belle journée. C'était chose touchante de voir, pendant ces longues cérémonies, l'attitude de recueillement de tous ces ouvriers et de leurs familles.

Sa Grandeur a pris plusieurs fois la parole pour adresser aux assistants de pieuses exhortations. Les ouvriers, les mères de famille, les enfants des écoles, les sœurs de la Providence chargées de l'instruction, l'aumônier de la chapelle, les patrons de l'usine, tous ont eu leur part dans les paternels encouragements de leur premier pasteur.

Parmi les invités qui se pressaient aux côtés de Monseigneur, on était heureux de remarquer M. Léon Harmel, le modèle des patrons chrétiens, dont le nom est si cher à tous les cœurs catholiques. Sa présence à cette intéressante fête de famille indiquait bien le but que se sont proposé les fondateurs de cette nouvelle œuvre ouvrière.

Nous serions heureux de voir un grand nombre de patrons entrer dans cette voie de régénération sociale et religieuse : ce serait assurément la véritable solution des problèmes de notre époque.

Lyon. — Son Éminence le cardinal Caverot vient d'adresser au clergé de son diocèse une lettre pour inviter les curés, au nom du Saint-Père, à faire une recherche exacte des écrits qui auraient appartenu aux serviteurs de Dieu immolés pour la foi dans l'extrême Orient. Il donne la liste de ces maryrs, qui est

la même que celle que nous avons reproduite en même temps qu'une lettre semblable adressée par le cardinal Guibert au clergé du diocèse de Paris.

Nantes. — Le tombeau du général *De La Moricière,* chef-d'œuvre du sculpteur Dubois, est presque complètement dressé dans l'église cathédrale de Nantes. Les derniers travaux seront promptement achevés, et l'inauguration solennelle du monument est fixée, nous dit-on, au 29 octobre.

La cérémonie sera magnifique et digne du héros chrétien qui s'illustra en défendant avec tant de gloire l'Église et la France. Plusieurs évêques y assisteront, et parmi eux Mgr Richard, archevêque de Larisse, Mgr l'archevèque de Laval, et Mgr Freppel, évêque d'Angers, qui prononcera un discours dans l'église cathédrale.

Un grand nombre de personnages marquants viendront rendre un dernier hommage à la mémoire du glorieux vainqueur de Constantine, du vaincu plus glorieux encore de Castelfidardo.

Séez. — Le vendredi 3 octobre, on a fait dans notre vieille cathédrale une découverte non moins curieuse que fortuite. Pour réparer le pavage, des ouvriers enlevaient les dalles usées par le temps, lorsque, sous un coup de pioche, l'une de ces pierres rendit un son creux. Surpris, ils l'enlèvent avec précaution et mettent à jour l'orifice d'un puits. Par une heureuse coïncidence, M. Ruprich-Robert, l'architecte diocésain, était présent à Séez ce jour-là. Prévenu aussitôt, il tint à constater par lui-même la nature et l'origine de ce puits. Il y fit placer des échelles et y descendit.

Ce puits est situé dans le bas-côté sud de la cathédrale, à la hauteur du pilier qui aujourd'hui commence l'avant-chœur. Sa profondeur est de trente pieds ; au fond passe, dans une hauteur de deux pieds et demi, la nappe d'eau si abondante et si pure qui alimente le puits de la ville creusé sur la rive droite de l'Orne...

Et maintenant, comment un puits en cet endroit? Pourquoi ? Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire d'architecture,* l'explique très judicieusement. « Presque toutes les églises, dit-il, « possèdent un puits, soit percé dans une crypte, soit dans « un collatéral. Ces puits avaient primitivement été creusés « pour le besoin des constructeurs; l'édifice terminé, on posait « une margelle à leur orifice et ils étaient réservés au service « du culte. » En effet, dans les siècles de foi, nos pères

apportaient un soin tout spécial à la préparation des divers éléments requis pour la célébration des saints mystères. Des religieux et des prêtres choisissaient un à un les grains de blé et de raisin destinés à fournir le pain et le vin du sacrifice; puis, revêtus de l'aube et du surplis, ils broyaient eux-mêmes ces grains sous la meule ou les écrasaient dans le pressoir, ne voulant pas, par respect pour la sainte Eucharistie, confier ce soin à des mains profanes. C'est une raison analogue qui justifie les puits dans les églises. On y prenait l'eau nécessaire pour la messe; celle qui devait servir au sacrement régénérateur du baptême; celle qui, sanctifiée ensuite par les exorcismes et les prières du prêtre, puis répandue chaque dimanche sur l'assemblée des fidèles, chassait les esprits malins et purifiait les cœurs; et pour plus de convenance et de propreté, on n'usait de ces puits que pour les besoins du service divin.

Aussi en retrouve-t-on encore aujourd'hui dans beaucoup d'églises. Ils sont très fréquents en Italie. L'Anjou en a aussi un bon nombre. Plusieurs même ont gardé leur antique margelle : quelques-uns sont surmontés d'un petit édicule avec des armatures en fer et des poulies. La cathédrale de Nantes en possède un très beau de ce genre. — (*Semaine catholique* de Séez.)

Étranger.

Espagne. — Le *Siglo futuro* de Madrid, lisons-nous dans l'*Univers*, publie d'intéressants renseignements sur l'enquête que M. Fernandez Guerra et le R. Père Fidel Fita ont faite au tombeau de Saint-Jacques, à Compostelle, sur l'invitation du cardinal Paya.

Ces deux savants ont visité les fouilles récemment exécutées dans la crypte de la basilique et étudié les archives de la cathédrale ; ils se sont livrés à un examen des murailles et de la mosaïque du temple païen qu'avaient construit les Romains, et qui est devenu plus tard le tombeau de l'Apôtre ; ils ont analysé les reliques de trois corps trouvés auprès de l'endroit où, suivant une tradition constante, devait être enterré saint Jacques; enfin, ils ont eu à classer un grand nombre de monnaies arabes, espagnoles et françaises, trouvées parmi les décombres et déposées dans les archives, du onzième au quinzième siècle. Secondés par le chanoine M. Lopez Ferreiro, ils ont trouvé des documents précieux qui jettent beaucoup de

lumière sur des points très importants, par exemple sur la mise à l'abri des reliques à l'époque où l'on craignait que le corsaire Drake, au service de la reine Élisabeth d'Angleterre, ne descendît à la Corogne pour les brûler.

Les deux honorables membres de l'Académie d'histoire de Madrid ont beaucoup insisté sur la nécessité de confronter avec les reliques de l'Apôtre celles données à des époques anciennes à certaines églises de la chrétienté, comme Tolède.

Parmi leurs découvertes, importantes au point de vue archéologique, se trouve celle des fondements et arrachements d'un temple celtique romain qui occupait une surface de huit mètres.

Dans les monnaies françaises, il s'en trouve de Limoges, Toulouse, Lyon et Angers.

Le *Siglo futuro* assure dès à présent que le rapport que MM. Fernandez Guerra et le R. P. Fidel Fita sont en train de rédiger causera autant de satisfaction aux catholiques que de confusion aux incrédules.

La publication de nouveaux détails, celle du rapport des savants espagnols, et la parole autorisée de S. Em. le cardinal Paya, archevêque de Compostelle, qui ne manquera pas de dire le dernier mot, nous fourniront sans doute l'occasion de revenir sur cette intéressante découverte.

SA SAINTETÉ LÉON XIII

LE DENIER DE SAINT-PIERRE ET LE POUVOIR TEMPOREL.

Son Éminence le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, vient d'écrire, à son retour de Rome, au clergé et aux fidèles de son diocèse, un Lettre pastorale dans laquelle il donne les détails les plus intéressants sur le Saint-Père ; nos lecteurs y remarqueront en outre ce que dit l'éminent cardinal sur le Denier de Saint-Pierre et sur le pouvoir temporel. Nous la reproduisons presque tout entière.

Nous avons la consolation de vous dire que, depuis le jour où nous avions vu le cardinal Pecci élevé sur le siège de saint

Pierre, sa santé paraît sensiblement améliorée, et ses forces se sont accrues. Et cependant, que de travaux il lui a fallu supporter ! Que de sollicitudes l'assiègent ! que de contradictions ! que de difficultés ! que d'entraves dans l'exercice de son zèle ! Nous ne disons rien des influences climatériques, souvent si malsaines, au milieu desquelles il est condamné à vivre, et qui, n'ayant pu jusqu'à présent lui nuire, prouvent que le Vicaire de Jésus-Christ est l'objet d'une protection spéciale.

La divine Providence, qui l'a choisi pour gouverner l'Église, l'a en même temps enrichi de tous les dons nécessaires à cette fin. Depuis un an et demi, nous le voyons à l'œuvre. Comment ne pas bénir Dieu de cette sagesse, de cette prudence, et en même temps de cette énergie, de cette puissance d'intelligence, de parole et d'action qui se manifestent dans toute la conduite de cet auguste Pontife ? Avec quelle patiente investigation il s'informe de la vraie situation de chaque Église et de ses besoins ! Avec quelle vigilance il y pourvoit ! Nous avons admiré le zèle touchant qu'il apporte à connaître les moindres détails qui intéressent le salut des âmes, en même temps que les vues larges et élevées qui lui font embrasser les intérêts généraux de l'Église et ceux de la société civile. L'une et l'autre ont été depuis longtemps l'objet de ses profondes méditations ; et maintenant que Dieu l'a élevé au sommet de la hiérarchie pontificale, il emploie le fruit de ses longues veilles et de son expérience à nous donner ces beaux enseignements qui dissipent les erreurs et font ressortir avec un nouvel éclat les principes fondamentaux de la société chrétienne.

A l'étendue de l'esprit et à la fermeté du caractère, Léon XIII joint à un haut degré les qualités du cœur. Il est bon, doux, affable, sensible aux services rendus, empressé de secourir les malheureux et de consoler les affligés. Que nos vénérables collègues des pays étrangers nous pardonnent de le dire, mais il paraît surtout aimer la France. Il l'a étudiée, il la connaît dans ses faiblesses, mais aussi dans sa générosité, dans son dévouement ; et il ne manque aucune occasion d'exprimer envers elle sa reconnaissance pour le passé et ses espérances pour l'avenir. Il souffre de nos souffrances, et prie pour la guérison de nos maux et pour notre bonheur.

Nous l'écoutions naguère, tandis qu'il parlait aux prêtres français venus à Rome à l'occasion du consistoire où fut remis le chapeau aux nouveaux cardinaux français. Nous fûmes

d'abord frappé de l'extrême correction de son langage ; car il parlait dans notre langue, et il le faisait avec une précision et un choix d'expressions qui eussent fait supposer que cette langue était sa langue maternelle. Ce qu'il nous recommandait surtout dans cette allocution, c'était l'union, l'union des fidèles entre eux et à leurs pasteurs, l'union des prêtres à leurs évêques, l'union des évêques au Pape. Son âme débordait en glorifiant cette divine charité qui est l'âme de l'Église et qui devrait être le lien vivant de tous les hommes. Il ne lui échappe aucune parole d'aigreur contre ceux qui se sont faits ses ennemis et les nôtres. Il est facile de voir que cette réserve n'est pas calculée et ne lui impose aucune contrainte. Elle est le produit naturel de la bonté de son cœur, de cette indulgence céleste qui faisait dire au prophète Isaïe, en parlant du Sauveur : « Il ne brisera pas le roseau qui plie sous le vent, et il n'éteindra pas la mèche qui fume encore (1). » Mais lorsqu'il s'agit des droits sacrés de la conscience, il est inflexible ; et plutôt que de consentir à leur oppression, il déploierait une fermeté à toute épreuve ; il s'exposerait à tous les sacrifices....

Vous ne voudrez certainement pas, N. T. C. F., faire moins cette année pour le Saint-Siège que les années précédentes. Ses besoins sont toujours les mêmes : nous vous les avons déjà souvent signalés. Toutes les ressources que procuraient aux Papes les États de l'Église, c'est-à-dire le domaine de saint Pierre, sont taries. Et cependant il faut que leur successeur continue à pourvoir au gouvernement de l'Église. Les revenus ont disparu, les charges sont restées. Elles se sont sensiblement accrues par la nécessité de soutenir les évêques dont on a confisqué les biens, et par celle de fonder des écoles chrétiennes en face de celles d'où la religion est bannie.

En présence de cette situation critique, plusieurs catholiques ont proposé au Saint-Père d'établir un mode régulier et uniforme de percevoir une taxe proportionnée aux dépenses à couvrir. Léon XIII, en les remerciant de leur bonne volonté, a déclaré préférer s'en remettre à la générosité libre et spontanée des fidèles. Consulté sur ce point, nous avions émis d'avance un avis semblable. Nous connaissons assez votre foi et votre charité pour demeurer certain que, parmi nous, l'Œuvre du Denier de Saint-Pierre ne faiblira pas. Nos prévisions n'ont pas été

(1) *Calamum quassatum non conteret, et linum fumigans non extinguet.* (Isaïe, XLII, 3.)

trompées. Chaque année vous avez donné au delà de ce que nous pouvions attendre. Soyez-en bénis, N. T. C. F. ; Dieu vous le rendra avec usure. L'avenir nous est caché, mais nous ne pouvons croire que cette charge doive être permanente. L'Église est si nécessaire au monde, et un chef indépendant est si nécessaire à l'Église, que nous avons la ferme confiance que tôt ou tard il sera donné satisfaction, sous ce rapport, aux catholiques du monde entier. Déjà, dans les États usurpés du Pape, déjà, dans le reste de l'Italie, les intelligences élevées comprennent que la situation actuelle est un état violent et contre nature qui ne peut durer. Ce ne sera pas un appel aux armes ni à une nation étrangère qui le fera cesser, ce sera la force secrète des choses qui, se développant sous l'action de la divine Providence, amènera cette évolution à laquelle sont attachées la pacification des esprits dans la péninsule et sa prospérité.

Demandons à Dieu, N. T. C. F., que les jours de lumière et de rafraîchissement arrivent, que les ténèbres se dissipent, que les égarés reviennent dans la voie de la vérité et de la justice, que la vertu et le dévouement aujourd'hui méconnus soient remis en honneur, que nos discordes s'apaisent, que les cœurs se rapprochent, que le nom de Dieu soit partout glorifié, que son règne vienne et que sa volonté se fasse enfin sur la terre comme au ciel.

LE CARDINAL NINA

Il y a quelque temps, les nouvellistes faisaient courir le bruit que, par suite d'un désaccord entre les vues de Léon XIII et celles du cardinal Nina, le secrétaire d'État allait quitter ses hautes fonctions ; ces jours-ci même, on a dit que le cardinal avait offert sa démission en alléguant l'état de sa santé. Le premier bruit a été formellement démenti ; quant à la démission, elle n'a pas été acceptée, et ceux qui sont bien informés savent en quelle haute estime le Pape tient son premier ministre, qu'il regarde comme un auxiliaire indispensable par lui. Le correspondant romain de *Paris-Journal* traçant, à cette occasion, une rapide esquisse de la biographie du cardinal secrétaire d'État, fait

ustice des bruits qu'on fit courir, et donne les motifs de la confiance que le Saint-Père témoigne au le cardinal Nina. Nous citons :

Lorenzo Nina naquit à Recanati, le 12 mai 1812, et le lieu même de sa naissance fut comme un augure de la haute charge qu'il remplit aujourd'hui. C'est en effet dans le territoire de Recanati que se trouve le sanctuaire de Lorette, et maintenant le cardinal Nina, en sa qualité de secrétaire d'État, porte le titre et remplit les fonctions de préfet de la congrégation *Lauretana.*

Demeuré orphelin dès son jeune âge, Lorenzo Nina prit le chemin de Rome et reçut l'hospitalité chez son oncle, qui était alors curé de Saint-Laurent *in Damaso.* Là, il fut employé pendant quelque temps au service de l'église : ce fut le premier germe de sa vocation ecclésiastique. Son oncle s'aperçut bientôt que le jeune Lorenzo manifestait pour l'étude des qualités supérieures et il le fit entrer au séminaire romain, autrement dit de Saint-Apollinaire. En même temps il le recommanda d'une manière toute spéciale au cardinal Amat, dont le bon curé était confesseur. De fait, ce prince de l'Église devint le protecteur éclairé et assidu du jeune lévite, qui plus tard aimait à reconnaître publiquement, avec la franche simplicité de son caractère, qu'il avait trouvé dans le cardinal Amat un *Amato Mecenate* (selon sa propre expression) et qu'il lui devait tout ce qu'il était.

Ainsi l'orphelin de Recanati trouvait dans la cité pontificale la protection intelligente qui a toujours su distinguer le vrai talent, le cultiver et lui faire produire des fruits merveilleux. C'est l'histoire de Sixte-Quint et de tant d'autres grands hommes, qui ont pu s'élever ici de la condition la plus humble aux plus éminentes dignités.

Pour en revenir au personnage dont nous esquissons ici la biographie, nous devons ajouter qu'il sut répondre à merveille aux bontés de son illustre Mécène. Il se distingua de bonne heure et devint, par son assiduité à l'étude du droit canonique, un jurisconsulte de première force. C'est par là, d'ailleurs, qu'il allait être appelé à rendre au Saint-Siège les services les plus utiles.

En effet, une fois parvenu au terme de ses études, il fut nommé, bientôt après, prélat titulaire de Saint-Yves, avec

assignation de la charge annexe d'*avocat* des pauvres. Cette charge est une des plus touchantes institutions de la Rome pontificale. Mgr Nina s'en acquitta avec l'ardeur de son caractère pendant plusieurs années.

En 1854, Mgr Nina, alors âgé de quarante-deux ans, fut chargé de la révision du concordat qui devait être conclu l'année suivante avec l'Autriche. C'est en cette occasion qu'il déploya tout son talent de jurisconsulte et qu'il révéla les ressources diplomatiques de son vaste esprit. On a prétendu que Mgr Nina n'avait aucune aptitude pour la diplomatie, aucun antécédent qui pût justifier son choix à cette haute charge. Le fait que nous venons de citer, et qui n'est guère connu, prouve le contraire.

Les services signalés qu'il rendit au Saint-Siège, à cette occasion, lui valurent d'être nommé par Pie IX assesseur du Saint-Office. C'était une charge très importante, que Mgr Nina remplit avec son zèle et son talent habituels et qu'il ne quitta que lorsqu'il fut élevé, dans le consistoire du 12 mars 1877, à la dignité cardinalice. En même temps Pie IX le nomma préfet de la Congrégation des études.

Dans le dernier conclave, le cardinal Nina prit une part très active à l'élection de Léon XIII et il tint à cet effet plusieurs réunions préliminaires dans la « cellule » de son ancien protecteur, le cardinal Amat, à l'effet surtout de gagner à S. Em. Pecci les suffrages des cardinaux étrangers, ce qui advint effectivement.

Le reste est connu et l'on sait qu'après la mort du cardinal Franchi, Léon XIII ne trouva pas de meilleur remplaçant à lui donner que S. Em. Mgr Nina.

Parvenu au poste éminent de secrétaire de Sa Sainteté, le cardinal Nina a su justifier pleinement la confiance du Souverain-Pontife, et l'on ne s'explique vraiment pas comment on a pu faire courir le bruit de son éloignement.

Sans nous étendre ici sur la manière tout à fait supérieure dont il a secondé les intentions de Léon XIII, nous croyons utile cependant de signaler le tact exquis dont il a fait preuve dans deux questions de la plus haute importance : les négociations avec l'Allemagne et le rétablissement de la hiérarchie catholique dans la Bosnie et l'Herzégovine.

Il serait difficile assurément d'exposer en détail l'état des négociations du Saint-Siège avec l'Allemagne, au point où elles

en sont arrivées ; mais nous sommes fondés à croire, d'après ce qu'on dit ouvertement dans les cercles les mieux informés, que S. Em. le cardinal Nina a insisté, au nom du Pape, sur le rétablissement de l'accord formel qui garantissait jadis la liberté de l'Église catholique en Prusse et qui réglait en même temps les rapports des deux pouvoirs. Cet accord était basé sur la bulle célèbre : *De Salute animarum,* qui date de 1821 et non pas de 1815, comme plusieurs journaux l'ont dit par erreur. Cette bulle était un véritable concordat, bien qu'il ne soit pas dans les habitudes du Saint-Siège de conclure de concordat avec les puissances hétérodoxes.

Il est évident qu'une fois l'accord rétabli sur cette base, le gouvernement de Berlin sera amené, par la force même des choses, à abroger les lois persécutrices, cemme aussi à rendre à leurs diocèses les pasteurs légitimes qui en sont exilés ; en un mot, à mettre en harmonie la législation et la politique intérieures avec la nouvelle situation de l'État vis-à-vis du Saint-Siège.

Or, là est le mérite du cardinal Nina : il a su trouver le point fondamental autour duquel doivent se rallier toutes les autres questions relatives aux négociations avec l'Allemagne. Par là même, profitant de la situation que les partis politiques ont créée au prince de Bismark et du besoin que le grand-chancelier a désormais de l'appui du centre, le cardinal Nina a su le mettre en demeure d'en venir à la conclusion de la paix. En même temps, il a su ménager les susceptibilités du prince de Bismark et lui proposer des conditions satisfaisantes par un retour honorable à l'accord que la Prusse elle-même avait accepté et pratiqué depuis le commencement de ce siècle.

Quant à la question, non moins délicate, du rétablissement de la hiérarchie dans la Bosnie et l'Herzégovine, l'éminent secrétaire d'État de Léon XIII a su la trancher avec un talent de premier ordre.

L'Autriche réclamait, d'un côté, que le Saint-Siege réglât cette question directement avec elle ; d'autre part, le gouvernement turc demandait la même chose, se fondant d'ailleurs sur le traité de Berlin, qui laisse évidemment aux provinces occupées par l'Autriche à titre provisoire leur caractère essentiel de parties intégrantes de la Turquie.

L'alternative était dangereuse pour le Saint-Siége et il a fallu toute la sagesse de Léon XIII et de son secrétaire d'État pour

satisfaire à la fois les deux parties. Il a donc été résolu que la question de la hiérarchie dans la Bosnie et l'Herzégovine serait traitée directement et officiellement avec la Porte, et qu'en même temps le Saint-Siège s'entendrait par voie officieuse avec l'Autriche pour qu'elle demeurât satisfaite de la manière dont la hiérarchie catholique serait rétablie dans les provinces précitées.

Le gouvernement de Vienne a été pleinement satisfait de la solution trouvée par le cardinal Nina, et l'on a pu s'en convaincre par la distinction honorifique que l'empereur François-Joseph a donnée récemment au secrétaire d'État de Léon XIII.

La Porte ottomane, de son côté, n'a pas lieu de se plaindre et elle a donné des preuves qu'elle était satisfaite en poursuivant la réparation des injustices commises contre les sujets catholiques de l'Empire, et en particulier contre la communauté arménienne, qui a pour chef Mgr Hassoum.

Or, c'est à l'heure même où ces témoignages de satisfaction étaient rendus publiquement à l'habileté du cardinal Nina, que l'on a commencé à répandre le bruit de son éloignement de la secrétairerie d'État. Il faut avouer que le moment ne pouvait être plus mal choisi.

Nous avons tenu à mettre en relief les états de service de l'illustre cardinal Nina, ou plutôt à les résumer par l'exposé succinct de deux questions où brille son talent diplomatique. Par là même nous avons esquissé son caractère, auquel il ne nous reste plus qu'à ajouter quelques détails.

La pénétration du diplomate brille sur le vaste front et dans les yeux pleins de vie de l'éminent personnage dont nous parlons. Son regard n'est peut-être pas aussi hardi et, pour dire le mot, aussi foudroyant que l'était celui de feu le cardinal Franchi; mais pour être plus tranquille, il n'est pas pour cela moins expressif quant à la sagacité qu'il révèle. Ce n'est pas, si l'on veut, l'œil de l'aigle, mais on y reconnaît à coup sûr l'esprit ferme, pénétrant et tout à la fois tempéré et sage qui distingue au plus haut degré l'éminent secrétaire d'État.

Or, les yeux sont le miroir de l'âme, et, en décrivant *de visu* le regard du cardinal Nina, nous avons révélé du même coup le fond de son caractère. Passionné d'ailleurs pour le travail, assidu à l'étude, il supplée amplement par ses vastes connaissances et par la manière dont il sait approfondir les moindres questions à cet esprit d'intuition naturelle que possédait le cardinal Franchi. A l'égal de son prédécesseur, il sait en toutes

rencontres et jusque dans les circonstances les plus difficiles, sauvegarder pleinement les droits du Saint-Siége et les concilier, en même temps, quant à la forme, avec ce que requièrent les exigences diplomatiques.

A cela il ajoute beaucoup de dignité dans la manière de paraître en public, surtout quand il est drapé de la pourpre et de la *cappa magna*. Il a le port grave et majestueux, mais dans leur distinction même ses manières sont simples et naturelles. Il surpasse en ce point feu le cardinal Antonelli, qui savait avoir toute l'apparence, toute la finesse expérimentée de l'homme d'Etat, sans unir pourtant la simplicité à la dignité, comme le fait à merveille le cardinal Nina.

Un seul inconvénient semblait devoir lui rendre difficile l'exercice de ses hautes fonctions. Lorqu'il fut appelé à la secrétairerie d'État, il ne savait guère que les rudiments de la langue française. C'était gênant, sans doute, pour les diplomates qui avaient à traiter avec lui les affaires les plus variées. Le plus souvent ils lui parlaient en français et le cardinal répondait en italien ; au besoin, il hasardait lui-même quelques mots de français. Mais cette difficulté, il a voulu la vaincre avec la persévérante assiduité de son talent. A l'âge de 67 ans, il s'est mis à l'étude du français et il a déjà fait des progrès réels dont il faut assigner une part de mérite à l'un de ses plus intelligents collaborateurs, Mgr Wladimir Czacki, aujourd'hui nonce à Paris.

Enfin, pour achever de répondre pleinement et par des nouvelles de fait aux bruits que l'on a fait courir sur la démission du cardinal Nina ou sur sa désignation à un autre poste, je n'ai qu'à rappeler que ces bruits ont reçu un démenti officiel dans une lettre-circulaire que le cardinal lui-même, sur l'ordre du Pape, a fait transmettre à tous les nonces apostoliques. J'ajouterai à cela que Léon XIII profitera de la première occasion propice pour témoigner dans un document public de la confiance que lui inspire son secrétaire d'État et pour lui exprimer en même temps sa haute satisfaction pour les services qu'il a déjà rendus au Saint-Siége.

D'où l'on voit qu'il ne reste rien, absolument rien, des bruits en question... Disons qu'ils nous ont servi à mettre en évidence, d'après les données les plus certaines, le caractère, les services et les qualités insignes de celui qui a mérité de devenir le bras droit du pontife Léon XIII.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

Les conférences.

Depuis quelques semaines, M. le comte Albert de Mun donne, dans les villes où il est appelé, à Moulins, à Lyon, à Saint-Étienne, à Marseille, etc., des conférences sur la liberté de l'enseignement et le droit qu'ont à cette liberté les pères de famille qui, sans elle, sont atteints dans la liberté même de leur conscience. Partout, l'éloquent orateur chrétien est accueilli par d'enthousiastes applaudissements. On sent bien que cette parole est convaincue, et que l'orateur est dans la vérité. Nous aurons à revenir sur ces conférences, qui sont appelées à produire un grand bien, à éclairer bien des esprits et à montrer aux masses populaires où sont les véritables amis du peuple et de la bonne et légitime liberté.

Les pétitions.

Divers journaux ont publié la note suivante :

Le service des procès-verbaux du Sénat vient de terminer le récolement des pétitions concernant les projets de loi sur l'enseignement, qui lui avait été demandé par M. Jules Simon, président et rapporteur de la commission spéciale.

Le chiffre des signatures des pétitions contraires aux projets, renvoyées à cette commission, est définitivement de 1 million 238,267.

Trois autres commissions sont saisies de pétitions du même genre, portant 448,055 signatures.

Le total général des signatures des pétitions contraires aux projets est donc de :

1,686,322.

Celui des signatures des pétitions favorables n'est que de :

3,381.

Ces chiffres sont exacts ; mais, comme le remarque le *Monde,* il convient d'y ajouter :

1° 21,745 signatures venant des Hautes-Pyrénées, et déposées par M. Cazeaux ;

2° Plus de 50,000 signatures qui restent encore à déposer.

Ce qui donnerait un chiffre minimum de 1,758,067 signatures.

D'autres signatures sont annoncées, et on prévoit que le total dépassera 2 millions.

L'instruction primaire avant 89.

Dans un discours de distribution de prix prononcé par Mgr l'évêque d'Autun, dans sa ville épiscopale, Mgr Perraud a rapidement esquissé l'histoire de l'instruction primaire dans cette ville et dans tout le diocèse d'Autun. Il y a là une page qui répond à bien des attaques et qui renverse bien des préjugés. Après avoir rappelé un document de 954, où il est fait allusion aux écoles d'Autun, le Prélat appelle l'attention de ses auditeurs sur la maison qui porte le numéro 9 dans la rue Saint-Christophe, et où les évêques d'Autun, secondés par les magistrats municipaux, avaient établi, au XVe siècle, le centre de l'instruction primaire pour les enfants de la ville. Nous citons maintenant :

Cette maison était située en terre d'église. Elle dépendait de l'antique abbaye de Saint-Andoche. Elle reliait ainsi la grande œuvre de l'éducation de notre jeunesse avec le souvenir à jamais glorieux pour nous de cet enfant d'Autun dont je vous souhaite à tous d'imiter la foi et la surnaturelle vaillance : j'ai nommé notre Symphorien, né et baptisé au IIe siècle, en cette partie de la cité où la piété de nos aïeux édifia plus tard, sous le patronage de saint Andoche, un monastère demeuré fameux dans notre histoire locale.

Au XVIIe siècle, deux de nos prédécesseurs donnèrent tous leurs soins à développer dans leurs diocèses les ressources de la première instruction pour les enfants appartenant aux classes ouvrières et agricoles.

Comme successeur des évêques de Châlon, je salue avec un religieux respect la recommandation faite en 1662 par Mgr de Maupeou à son clergé. Après avoir prescrit aux curés de prendre, s'il le fallait, sur les revenus des fabriques pour créer et soutenir les écoles rurales, il fait appel à leur générosité personnelle en faveur de ces écoles, et, de la même main qui savait rompre aux pauvres le pain de la charité pour apaiser leur faim, il écrit ces lignes auxquelles applaudiront, j'en suis sûr, tous les hommes dévoués à la grande cause de l'instruction du peuple : « Si vous pouvez contribuer de quelque chose

« à la subsistance de vos maîtres d'école, préférez cette aumône « à celles qui ne sont pas si nécessaires ni si pressantes. »

Ici, à Autun, le grand promoteur de l'instruction primaire et populaire fut Mgr Gabriel de Roquette, le riche et généreux prélat auquel le diocèse est redevable du magnifique séminaire qui abrite aujourd'hui votre fête, et Autun de l'hôpital où, depuis deux siècles, les malades de la ville et des localités environnantes reçoivent de nos Filles de Saint-Vincent de Paul les soins de la plus tendre et de la plus infatigable charité.

Mgr de Roquette avait pris possession de son siège en 1667. En 1669, il publiait sur les « petites écoles » une ordonnance épiscopale où l'on reconnaît les préoccupations d'une noble intelligence et d'un grand cœur.

Digne émule de son collègue et voisin de Châlon, Mgr de Roquette prescrivait, lui aussi, aux curés de son vaste diocèse, de fonder, soit par eux-mêmes, soit en se concertant avec leurs paroissiens, des écoles où les jeunes enfants « apprendraient à « lire et à écrire, et seraient formés à la piété. »

Il était spécialement recommandé aux pasteurs « d'y recevoir « les pauvres avec la même affection que les riches, et d'avoir « un égal soin de leur instruction. »

En 1685, l'ordonnance de Mgr de Roquette sur la fondation des écoles paroissiales devenait un véritable code de pédagogie élémentaire, lequel, repris et confirmé par tous les successeurs de l'illustre prélat, et réédité pour la dernière fois en 1788 par Mgr de Marbeuf, a régi l'instruction primaire de tout le diocèse jusqu'à la Révolution française.

Grâce aux savantes recherches de nos érudits, et j'aime à citer tout particulièrement ici un membre de notre Société Éduenne, M. Anatole de Charmasse, à qui j'emprunte la plupart de mes renseignements (1), nous savons que les règlements de Mgr de Roquette ne restèrent pas lettre morte. Bon nombre d'écoles destinées à l'éducation primaire sont mentionnées, avec les noms de leurs maîtres, dans les archives paroissiales ou les actes de visites des évêques.

A Autun, une importante fondation, contemporaine de Mgr de Roquette, peut être légitimement considérée comme un des meilleurs résultats de ses ordonnances de 1669 et de 1685. Trois habitants d'Autun fondèrent à leurs frais une « école de

(1) Le savant travail de M. A. de Charmasse a été publié dans les *Mémoires de la Société Éduenne*, t. 1er.

charité. » Nous devons tenir à honneur de saluer les noms de ces hommes de bien, Odet Brunet, Jacques Dechevannes et Léonard Tribollet; et il me sera permis de constater avec une légitime fierté que ces excellents citoyens étaient des prêtres.

Ils firent agréer leur dessein au maire et aux échevins, lesquels, par un acte solennel, s'engagèrent à payer le loyer de la maison d'école (1).

J'aime à signaler ce bienfaisant accord des ministres de la religion et des autorités civiles en vue du bien commun, et il ne dépendra pas de moi que cette salutaire tradition du passé ne se perpétue dans le présent pour faire concourir à tous les progrès légitimes les grandes forces de notre organisation sociale.

Un demi-siècle après, en 1737, un autre enfant d'Autun, né dans le faubourg de Marchaux, Philippe Boidot, docteur de la maison de Sorbonne et chapelain de Notre-Dame de Paris, assurait par son testament la fondation de deux écoles *gratuites* dans sa ville natale.

Il est donc permis d'affirmer, l'histoire en main, que longtemps avant notre époque l'instruction primaire et populaire avait été, dans notre ville épiscopale et dans notre diocèse, l'objet des sollicitudes les plus éclairées et des plus généreux dévouements.

Tandis que vos évêques et vos prêtres travaillaient ainsi avec tant de zèle et de fruit pour assurer à l'enfant de l'agriculteur et de l'ouvrier le bienfait de l'instruction élémentaire, le chanoine de Reims que l'Église placera bientôt sur ses autels, le Vénérable de La Salle, fondait cet institut des Frères des Écoles chrétiennes dont le dévouement aux classes populaires a grandi avec les besoins d'une époque où la fausse science le dispute à l'ignorance vicieuse pour jeter le trouble dans les esprits, la discorde dans les familles et le désordre dans la société.

Les premières écoles des Frères sont à peu près contemporaines de la vigoureuse impulsion donnée à l'instruction primaire de nos contrées par MMgrs de Roquette et de Maupeou et leurs zélés coopérateurs.

Mais voici qu'au moment où, fidèle à son mandat de répandre la lumière, l'Église multipliait les œuvres pour généraliser le

(1) En 1687.

bienfait de la première éducation, de prétendus amis du peuple, adeptes d'une philosophie au langage éminemment sentimental et libéral, poussaient des cris d'effroi à la seule perspective d'un réveil intellectuel des classes populaires.

« Que va-t-on faire? » écrit en 1762 le procureur général La Chalotais, auteur d'un mémoire fameux sur l'expulsion des Jésuites.

« Le peuple même veut étudier!

« ..... Les Frères de la Doctrine chrétienne sont survenus « pour achever de tout perdre. Ils apprennent à lire et à écrire « à des gens qui n'eussent dû apprendre qu'à dessiner et à « manier le rabot et la lime.

« Le bien de la société demande que les connaissances du « peuple ne s'étendent pas plus que ses occupations (1). »

Un si superbe dédain pour les classes laborieuses attirera sans doute à l'orgueilleux magistrat les remontrances des deux grands philosophes en renom, Voltaire et Rousseau.

Mais tous deux parlent comme La Chalotais et affichent un semblable mépris pour ces artisans qui se permettent de regarder au delà de leur lime et de leur rabot, revendiquent le droit de penser et se croient le devoir de cultiver leur intelligence.

Le futur auteur du *Contrat social* écrit: « N'instruisez pas « l'enfant du laboureur, il ne mérite pas d'être instruit. »

Quant à Voltaire, dont l'opinion sur le peuple « sot et barbare » est bien connue, il prend la plume pour féliciter expressément La Chalotais, et il lui écrit à la date du 18 février 1763:

« Je ne puis trop vous remercier, Monsieur; oui, je vous « remercie de proscrire l'étude chez les laboureurs. Envoyez-« moi surtout des Frères ignorantins pour conduire mes char-« rues ou pour les atteler. »

Voilà comment s'exprimaient sur le peuple et sur la grande question de l'éducation populaire, les ennemis les plus acharnés de l'Église et des ordres religieux.

Vous le voyez, mes amis, il ne suffit pas de calomnier et de proscrire les Jésuites pour être un esprit libéral, pas plus qu'il ne suffit de blasphémer l'Évangile et de se déclarer ouverte-

(1) J'emprunte cette citation et les suivantes à un excellent résumé de l'*Histoire de l'instruction primire avant la Révolution*, par M. Allain. (Publication de la Société bibliographique, 35, rue de Grenelle.)

ment l'adversaire de Jésus-Christ pour être un bienfaiteur de l'humanité.

Quel honneur pour les Frères des Écoles chrétiennes d'avoir été dénoncés par une philosophie orgueilleuse, intolérante et sans entrailles, comme coupables d'avoir entrepris l'éducation des classes populaires ! Quel éloge, quels remerciements, quelles félicitations de notre part pourraient valoir une semblable accusation !

INSTRUCTIONS PRATIQUES

DONNÉES PAR LES ÉVÊQUES BELGES AUX CONFESSEURS.

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

I. — *De la fréquentation des écoles.*

1° Les écoles publiques dont l'enseignement est soustrait à l'autorité modératrice de l'Église et indépendant de la foi catholique, sont *de leur nature* mauvaises et nuisibles, parce que, *par elles-mêmes*, elles mettent les élèves qui les fréquentent dans l'occasion de perdre la foi et les mœurs. En conséquence, il n'est permis ni de les fréquenter ni de les établir, ni de les diriger.

2° Les circonstances cependant peuvent être telles que les parents catholiques, qui confient leurs enfants aux écoles publiques, soient excusables de faute grave, bien que le cas soit rare : ce sera lorsqu'ils auront une grave raison d'en agir ainsi, et que l'occasion *prochaine* de perdre la foi et les mœurs, inhérente à ces écoles publiques, sera susceptible de devenir une occasion éloignée seulement.

Cette cause grave existera lorsqu'on n'aura pas d'école catholique à sa disposition, ou que, en ayant une, on ne pourra la fréquenter sans éprouver un *dommage temporel considérable.*

Lorsque, dans un cas particulier, il y aura doute si la cause est ou n'est pas suffisante, on devra s'en rapporter au jugement consciencieux des évêques.

Les curés devront s'assurer si les parents emploient les précautions nécessaires pour éloigner de leurs enfants le danger de perdre la foi ou les mœurs.

3° Il est absolument défendu de fréquenter les écoles publiques où le péril de perdre la foi ou les mœurs est prochain,

et où il n'est pas possible d'obtenir que ce péril devienne éloigné, soit à cause de la conduite de l'instituteur, soit à cause des livres dont il se sert ou dont les enfants doivent faire usage, soit pour toute autre motif analogue.

4° Au nombre des écoles de ce genre se trouvent les établissements appelés *écoles normales*, dans lesquels les jeunes gens se préparent à remplir les fonctions d'instituteurs dans les écoles de l'État, et, conséquemment, il est ab olument défendu de les fréquenter.

II. — *Des instituteurs publics et des inspecteurs.*

Un instituteur catholique peut-il continuer ses fonctions dans une école officielle ?

R. Il ne le peut pas, si ce n'est *pour des raisons particulières* et *sous certaines conditions.*

Si ces raisons existent et si ces conditions peuvent se vérifier, l'instituteur exposera la situation au curé, et le curé la fera connaître à l'Ordinaire, qui en jugera.

En général, il y a *trois raisons* qui pourront valoir à l'instituteur notre permission de conserver momentanément sa charge.

La première de ces raisons ou de ces situations est celle d'un instituteur dispensé du service militaire à raison de ses fonctions, mais qui doit encore professer quelque temps avant d'échapper définitivement à la conscription ;

La seconde, celle d'un instituteur qui, ne parvenant pas à trouver ni une autre école ni un autre emploi pour pourvoir à sa subsistance, ne pourrait résigner ses fonctions sans être réduit à la misère.

Les conditions requises sont les suivantes :

1° Qu'il n'y ait pas dans la même école d'autres instituteurs qui refusent de souscrire aux conditions ci-dessous indiquées ;

2° Que, tant de la part de l'instituteur que du bourgmestre et des conseillers communaux, il y ait de solides motifs de présumer prudemment que la loi sur l'enseignement, nonobstant l'influence du comité scolaire de l'État, ne sera pas *de fait appliquée* dans cette école, principalement en ce qui concerne la *morale;* l'enseignement de la morale doit, en effet, être conforme non seulement aux premiers principes de la loi naturelle et à leurs conclusions immédiates, mais encore à toute la doctrine catholique, et il faut absolument l'inculquer aux enfants chaque fois que l'occasion s'en présente ;

3° Que l'instituteur promette :

a. De donner sa démission dès qu'il serait empêché de remplir la condition précitée, ou qu'il serait en demeure d'admettre dans ses classes ce qui serait interdit par l'autorité ecclésiastique, sous peine de péché mortel, par exemple des livres dangereux.

b. De ne faire aucun effort direct pour attirer les enfants dans son école quand il existe dans la paroisse une école catholique.

c. De ne point s'arroger l'enseignement du catéchisme.

Une *mission canonique* est absolument nécessaire à ce ministère ; or, elle ne peut être octroyée, dans une école d'indifférentisme, à aucun instituteur officiel.

Il est impossible, en effet, que l'Église permette positivement d'enseigner la doctrine catholique *en son nom* dans les écoles qui sont *par elles-mêmes* condamnables et condamnées comme opposées aux principes de la foi catholique et qui sont même instituées en vue d'éteindre la foi dans les âmes. En outre, il est hors de doute que les auteurs de la loi ne veulent conserver provisoirement à ces écoles les apparences religieuses que pour y retenir les enfants catholiques, pour faire croire que les écoles catholiques sont ou peu nécessaires ou mêmes inutiles, et pour en entraver ainsi l'érection ou la fréquentation. Or, il est manifeste que ce serait, dans la situation actuelle de notre chère Belgique, un mal immense, un terrible danger pour la foi, et pour les fidèles un scandale souverainement pernicieux et une occasion certaine de découragement.

*Un catholique peut-il accepter la charge d'*INSPECTEUR?

On doit répondre *négativement*, tant pour les inspecteurs *principaux* que pour les inspecteurs *cantonaux*. La raison en est que, en vertu même de leur charge, les inspecteurs s'engagent à encourager et à surveiller l'exécution de la loi civile. Il y a donc là une coopération spontanée et directe à une loi condamnée.

III. — *Des parents.*

Dans un cas particulier, pour des raisons suffisantes et à certaines conditions, il peut être permis aux parents de confier leurs enfants aux écoles de l'État, mais qu'ils se gardent bien de n'être pas sincères dans l'exposé des raisons qu'ils font valoir; car, en induisant en erreur les pasteurs des âmes, ils se

tromperaient eux-mêmes, se chargeraient gravement la conscience et s'exposeraient à se perdre avec leurs enfants.

En outre, qu'ils veillent avec soin sur leurs enfants; qu'ils les interrogent ou les fassent interroger sur les leçons reçues en classe; qu'ils examinent les livres qu'on leur donne et qu'ils les éloignent absolument des condisciples dont le contact pourrait constituer un danger pour la foi ou pour la bonne conduite de leurs enfants.

Enfin, qu'ils se souviennent qu'ils restent sous le coup d'une obligation grave de pourvoir d'une autre manière à l'éducation catholique de leurs enfants.

IV. — *Des curés.*

Il faut que les pasteurs des âmes éloignent, par tous les moyens possibles, le troupeau qui leur est confié de la contagion de ces écoles publiques. Pour cela, de l'aveu de tous, il est absolument nécessaire que les catholiques aient partout leurs propres écoles et que celles-ci soient parfaitement à la hauteur des écoles officielles. Il s'agit donc de travailler avec zèle à établir des écoles catholiques là où il n'y en a pas, à développer, à perfectionner, à mieux approprier celles qui existent déjà, afin que sous le rapport de l'organisation aussi bien que sous le rapport de l'enseignement, nos écoles ne le cèdent en rien aux écoles officielles.

Que les curés sachent donc *qu'ils manqueraient gravement à leur devoir* s'ils ne mettaient pas tous leurs soins à procurer une école catholique à leur paroisse.

En effet, l'obligation que la piété naturelle impose aux parents, la justice l'impose aux pasteurs des âmes.

Pour réussir à créer et à soutenir leur école catholique ou paroissiale, les curés se feront un devoir d'implorer les bénédictions de Dieu, et de travailler avec ardeur et avec une constante énergie.

V. — *Règles à observer au sacré tribunal de la pénitence.*

Les parents qui négligent de donner à leurs enfants une instruction et une éducation chrétiennes, ceux qui leur laissent fréquenter des écoles dans lesquelles la ruine des âmes est inévitable, enfin, ceux qui, ayant ou bien une école catholique chez eux, ou bien les moyens de faire donner ailleurs à leurs enfants une éducation catholique, les confient néanmoins aux écoles

dites neutres sans cause suffisante et sans prendre les précautions nécessaires pour éloigner de leurs enfants le péril prochain de ruine spirituelle, tous ces parents, s'ils persévèrent dans leur conduite, ne peuvent recevoir l'absolution sacramentelle : c'est une déduction évidente de la morale catholique.

Tels sont les enseignements de la Congrégation du Saint-Office dans ses instructions aux évêques d'Amérique, en date du 30 juin 1875.

Ne peuvent être absous non plus les instituteurs qui, en classe, se servent de livres ou font à leurs élèves des lectures empruntées à des livres dangereux pour la foi ou pour les mœurs ; — ceux qui enseignent le catéchisme à leurs élèves *sans l'institution* canonique, qu'ils devraient avoir à cet effet et qui ne peut leur être actuellement accordée. (Quant au reste, voyez ci-dessus N° III.)

Se trouvent dans le même cas, les *élèves* qui se préparent aux fonctions d'instituteur dans les écoles normales officielles — les *parents* de ces élèves — et les *professeurs* de ces écoles normales.

Malines, le 1er septembre 1879.

VICTOR-AUGUSTE, card. DECHAMPS, archevêque de Malines,
† J.-J., évêque de Bruges,
† HENRI, évêque de Gand,
† THÉODORE-JOSEPH, évêque de Namur,
† EDMOND-JOSEPH, évêque de Tournai,
† VICTOR-JOSEPH, évêque de Liège.

UNE INIQUITÉ

On a vu que, par un décret aussi tyrannique qu'illégal, en date du 14 août 1879, les étudiants des Facultés libres sont exclus du concours pour la nomination d'auditeurs de deuxième classe au Conseil d'État. M. Gavouyère, l'éminent doyen de la Faculté libre de droit de l'Université d'Angers, a adressé à ce sujet le mémoire suivant à M. le Président de la République :

Monsieur le Président,

Le *Journal officiel*, dans son numéro du 15 août, a publié un décret relatif au concours pour la nomination des auditeurs de deuxième classe au Conseil d'État. Cet acte qui porte votre signature et le contre-seing de M. le ministre de la justice, constitue une atteinte grave aux droits que la loi reconnaît aux élèves des Universités libres. Intermédiaire naturel entre les étudiants en droit de l'Université libre d'Angers et le pouvoir central, je croirais manquer à mon devoir si je n'adressais respectueusement à Votre Excellence les observations que suggère le décret du 14 août 1879, la priant de les accueillir favorablement et de rapporter une mesure contraire à la justice et aux principes mêmes de la Constitution qui nous régit.

La nomination des auditeurs de deuxième classe au Conseil d'État est longtemps restée à la libre disposition du chef du pouvoir; l'ordonnance des 26-31 août 1824 (art. 17), celle des 19-21 septembre 1839 (art. 14) exigeaient seulement des candidats la justification du grade de licencié en droit.

C'est la loi organique des 3-8 mars 1849 qui institua le concours pour la nomination des auditeurs de deuxième classe ; le rapporteur justifiait la réforme proposée dans des termes qu'il est bon de rappeler :

« Désormais, disait M. Vivien, les auditeurs sont nommés au concours ; les influences de famille, de fortune, de situation politique ne seront plus des titres d'admission. Le mérite seul, le mérite constaté, éprouvé au grand jour, ouvrira la carrière aux aspirants... Ainsi l'aptitude, la capacité seront pour les emplois ultérieurs comme pour l'admission, la seule règle des nominations... »

Le rapporteur avait eu soin de faire ressortir le véritable caractère de l'auditorat ; voici en quels termes :

« L'auditorat au Conseil d'État est moins un service public qu'une préparation aux fonctions de l'État, un noviciat, un moyen de former des hommes capables d'occuper plus tard, avec toutes les garanties de l'expérience et de la science, des emplois administratifs et spécialement ceux de maître des requêtes, de sous-préfet et de préfet.

« Dans le Conseil d'État, les auditeurs recueillent à la fois les préceptes et les exemples, les doctrines et les applications : ils s'y trouvent en contact habituel avec les esprits les plus éminents ; ils assistent à des délibérations qui les initient à tous les détails des affaires ; ils apprennent, ce qui est l'honneur et la vertu du Conseil d'État, à les traiter dans leurs rapports avec l'intérêt de l'État, *en dehors de toutes préoccupations de personnes et de parti*, *dans une région où ne pénètrent ni les intrigues ni les passions...* »

La loi des 24-31 mai 1872, portant réorganisation du Conseil d'État, le décret du 14 octobre suivant, sont manifestement inspirés du même esprit que la loi de 1849 ; l'auditorat au Conseil d'État est

toujours considéré comme une véritable école d'administration, on y entre par la voie du concours ouvert à tous, sous les conditions de capacité exigées par l'article 5 du décret du 9 mai 1849.

Le passage suivant du rapport de M. Batbie me semble mériter encore une attention toute particulière :

« L'expérience du concours a si bien démontré la supériorité de cette épreuve sur l'examen, que, sous l'empire, après une interruption assez courte, il a été rétabli et sérieusement pratiqué. Mais dans dans cette dernière période, *le concours ne mettait en présence que des candidats agréés par le gouvernement*. Il nous a paru préférable d'ouvrir, comme on l'avait fait en 1849, la liste à tous les concurrents, à la seule condition, pour chacun d'eux, d'être porté sur la liste arrêtée par le président du Conseil d'État, délibérant avec les présidents de section. L'examen des présidents portera sur les titres du candidat et leur décision n'aura pas un caractère discrétionnaire ; ils décideront seulement le point de savoir si les conditions réglementaires sont remplies. Ils apprécieront en outre si les concurrents ont la *moralité* qu'on est en droit d'exiger de ceux qui composent un des premiers corps de l'État. Quelque libérale que soit notre loi, nous tenons, à l'entrée d'une telle carrière, l'honneur de la personne pour un élément de capacité non moins indispensable que l'intelligence et le savoir. »

Ces quelques citations montrent clairement le vœu de la loi qui régit la composition du Conseil d'État : école d'administration, l'auditorat doit être ouvert, sans acception de parti, à tous ceux qui aspirent aux fonctions administratives ; pour être candidat, il suffit à tout jeune homme honorable de justifier d'études antérieures dont l'objet peut être différent, mais dont le résultat est constaté par des juges dont la loi reconnaît la compétence ; parmi les candidats, le concours désigne les plus capables.

Vous vous demanderez certainement, monsieur le président, si le décret du 14 août 1879 n'est pas en opposition flagrante avec le texte et l'esprit des lois de 1849 et de 1872, aussi bien qu'avec les dispositions de la loi du 12 juillet 1875.

Parmi les preuves de capacité à fournir par les candidats, le décret du 14 octobre 1872 mettait en première ligne le diplôme de licencié en droit, ès sciences ou ès lettres « obtenu dans une des Facultés de la République. »

La fondation des établissements libres d'enseignement supérieur et l'institution des jurys mixtes ont paru motiver une modification du texte, et un décret du 19-21 février 1878 est venu remplacer l'expression « obtenu dans une des Facultés de la République » par ces autres termes à la fois plus larges et plus exacts : « délivré par le ministre de l'instruction publique. »

Le règlement du 11 août 1879 vient précisément de substituer à

cette rédaction la formule des décrets de 1849 et de 1872, en remplaçant toutefois les mots de « Facultés de la République » par l'expression Facultés de l'État, que la loi de 1875 sur la liberté de l'enseignement supérieur emploie, à celle des Facultés libres. Désormais, le diplôme de capacité à produire par les candidats de l'auditorat, devra avoir été « obtenu dans une des Facultés de l'État. »

Abstraction faite des éloges que donnent au règlement du 13 août les journaux hostiles aux Universités catholiques, cette modification du décret de 1878 révèle clairement par elle-même son but et sa portée. Ou bien la rédaction nouvelle n'a aucun sens et le décret est inutile, ou bien elle écarte de l'auditorat les jeunes gens qui auraient subi devant un jury mixte les examens à la suite desquels le ministre de l'instruction publique confère les grades de licencié.

Si l'on en croit les commentaires d'une presse qui se croit bien renseignée, l'ostracisme atteindrait sans distinction tous les élèves des Facultés libres, eussent-ils subi leurs examens devant une Faculté de l'État. Les termes « obtenu *dans* une des Facultés de l'État » (et non *devant* une des Facultés de l'État) ne sont pas, il faut le reconnaître, assez clairs pour repousser une telle interprétation, surtout lorsqu'elle l'appuie sur les prétextes invoqués pour la défense du décret.

Cette exclusion est manifestement contraire à l'esprit des lois de 1849 et 1872 ; elle viole par là même l'une des principales règles de notre droit constitutionnel, dont l'ancien article 5 n'était que l'application, je veux dire l'admissibilité de tous les citoyens à tous les emplois.

La gravité de la mesure ne saurait échapper à un esprit éclairé : si une catégorie de citoyens est exclue aujourd'hui d'une école qui conduit aux fonctions administratives, qui peut assurer que demain l'armée, les fonctions judiciaires et tous les emplois publics ne leur seront pas fermés ?

Le décret du 14 août a la même origine que l'article 7 du projet sur la liberté de l'enseignement supérieur ; s'il avait atteint du premier coup un aussi grand nombre d'intérêts, nul doute qu'il eût soulevé les mêmes protestations.

Rien, monsieur le président, ne peut, je ne dirai pas justifier le décret du 14 août 1879, mais fournir un argument sérieux à ceux qui seraient tentés de le défendre.

Prétendrait-on que la capacité fait défaut aux élèves des Universités libres, et que les examens subis devant le jury mixte ne sont pas une garantie suffisante de leur aptitude, non pas à remplir les fonctions d'auditeur, mais à concourir pour l'auditorat ? Si la thèse a été soutenue avec une portée bien plus large encore, on ne s'est pas beaucoup préoccupé d'en fournir la démonstration ; il est vrai

qu'au besoin on était prêt à donner des examens subis devant le jury mixte une idée bien différente, et que je ne me charge pas de faire concorder avec la première.

On a dit que, par un calcul fort adroit, les Universités libres envoyaient devant les jurys mixtes leurs meilleurs étudiants et présentaient aux facultés de l'État, espérant les voir perdus dans la foule, ceux dont elles redoutaient l'ajournement. Une constatation de fait, pour la Faculté de Droit d'Angers tout au moins, sera la meilleure réponse à l'une et à l'autre allégation. Pendant l'année scolaire qui vient de finir, 29 de nos étudiants ont choisi le jury mixte, 8 ont été ajournés, alors que les épreuves devant la faculté de Paris ne nous ont donné qu'*un seul* ajournement sur 38 examens. J'ajoute que l'ensemble des examens subis devant les Facultés de l'État donne une moyenne de réceptions beaucoup plus élevée que celle du jury mixte (116 admissions sur 131 examens).

Du reste, peu importent les faits, bons à relever surtout pour la défense de la loi de 1875. En droit, depuis le vote de cette loi, comme sous le régime du monopole, il n'y a qu'un grade, il n'y a qu'un diplôme de licencié en droit, ès lettres, ou ès sciences. Les familles peuvent choisir entre deux sortes d'établissements, nos étudiants peuvent à leur choix subir les examens devant un jury mixte ou devant une des Facultés de l'État ; mais, si les diplômes visent des certificats émanés de juges différents, ils portent tous collation du même grade, pour en jouir avec « toutes les prérogatives qui y sont attachées par les lois, décrets et règlements. »

Et il en devait être ainsi : devant quelque jury que soit subi l'examen, il porte sur les mêmes matières et constate une même somme de connaissances ; les juges de l'épreuve sont, en tant qu examinateurs, institués par le ministre de l'instruction publique, et c'est ce représentant de l'État qui, au nom de la République française, délivre le diplôme. Quelles protestations surgiraient de toutes parts, monsieur le président, si un ministre avait, quelque jour, l'étrange pensée de réserver telle ou telle fonction, fût-ce une chaire dans cette Faculté, aux seuls licenciés ou docteurs de la Faculté de droit de Paris ! Le décret du 14 août 1879 ne fait pas une chose différente. Sans doute une loi peut supprimer les jurys mixtes ; mais tant que le Sénat n'aura pas donné satisfaction à M. le ministre de l'instruction publique, les diplômes délivrés après épreuve devant ce jury spécial doivent avoir la même valeur que les autres ; il n'appartient à personne de faire une distinction que la loi n'a pas faite et qu'elle ne pouvait pas faire.

Mais à quoi bon insister ? La question de capacité n'est pas en cause, et le vrai prétexte mis en avant, par les commentateurs qui ne craignent pas de montrer leur pensée, c'est que les fonctions publiques ne peuvent être exercées par des jeunes gens élevés dans des

établissements où pénètrent « des doctrines contraires au respect « des droits de l'État, et à la pleine intelligence de ses devoirs au « milieu de la société moderne ». (*Journal des Débats.*) Étrange thèse dans la bouche de ceux qui professent l'indépendance de la raison humaine !

Mais ce n'est point à eux que je m'adresse; c'est à vous, monsieur le président, que je viens respectueusement soumettre encore quelques observations sur ce point.

La loi de 1875 a ouvert nos établissements aux délégués de M. le ministre de l'instruction publique, ils peuvent vérifier si notre enseignement n'est pas « contraire à la morale, à la Constitution et aux lois. »

Où sont, depuis quatre ans, les rapports qui nous accusent? quelles mesures prises contre quelqu'un de nous ? D'ailleurs, si la loi punit les professeurs ou les chefs d'établissement, elle ne pouvait atteindre les élèves pour le fait de leur maître. Sait-on si ces jeunes gens ont accepté et gardé les doctrines proscrites ? il y a tant d'exemples du contraire! N'en est-il pas même, et plus d'un, qui sont nos élèves uniquement parce que seuls nous leur offrons l'enseignement supérieur au lieu où résident leurs familles? On oublie évidemment que l'obtention du grade de licencié ou de docteur est précédée d'un *acte public,* et le président de la thèse peut écarter le candidat qui y soutiendrait des propositions contraires à la morale, à la Constitution et aux lois. Cet acte seul fait connaître les opinions du candidat, et l'on ne peut proscrire le porteur d'un diplôme obtenu dans ces conditions, par la seule raison qu'il aura fait ses études dans un établissement libre, ou subi ses examens devant un jury mixte.

Contrairement à l'esprit des lois de 1849 et de 1872, malgré tant de déclarations sur l'admissibilité de tous aux emplois sans distinction de culte, faut-il, pour entrer au Conseil d'État comme auditeur de seconde classe, professer certaines doctrines religieuses, politiques, économiques ou même philosophiques ?

Soit! Mais l'exclusion pour cause d'opinion ne peut être collective, et nous ne sommes pas, grâce à Dieu, au temps des lois des suspects. Que le règlement prescrive aux candidats telle déclaration, telle profession de foi qui écarte les catholiques pour laisser passer juifs, protestants et libres-penseurs; que la commission des présidents qui dresse la liste, refuse d'inscrire comme indignes ceux qu'elle jugera ennemis des institutions modernes, ce sera de l'arbitraire, mais il aura certainement un caractère moins grave que le décret du 14 août 1879, parce que l'exclusion pour indignité sera individuelle et non collective.

Je n'ai parlé que des licenciés en droit. Combien la disposition de ce règlement paraît plus choquante encore lorsqu'on l'applique aux licenciés ès sciences! En quoi l'enseignement des mathématiques,

des sciences physiques et naturelles reçu dans une Université libre peut-il rendre inhabile à concourir pour l'auditorat au Conseil d'État, et porter au mépris des droits de l'État ?

En quoi peut-il faire obstacle à la connaissance parfaite des devoirs qui lui incombent au milieu de la société ?

Ce n'est pas tout encore ; le décret du 14 août 1879 porte atteinte à une autre règle fondamentale de notre droit, règle dont la raison a toujours assuré le respect, encore qu'elle ne soit pas inscrite dans la Constitution ; c'est le principe que la loi n'a pas d'effet rétroactif.

Personne, monsieur le président, n'oserait proposer de mettre à néant les diplômes obtenus depuis 1875 par les élèves des Facultés libres, ou les réduire à la seule valeur d'une distinction scientifique ; on ne trouverait pas une Chambre pour voter une telle proposition ; oserait-on même demander pour cette catégorie de diplômes la réduction des prérogatives attachées au grade de licencié conféré par le ministre ? Ce qu'une loi ne pourrait faire, un décret ne doit pas le réaliser. Sans doute le règlement sur le concours pour l'auditorat pourrait changer les garanties de capacité à fournir, il pourrait ne pas tenir compte des diplômes de licencié en droit, ès lettres ou ès sciences, et ceux qui sont aujourd'hui pourvus de ces grades ne sauraient critiquer la mesure prise, elle ne violerait aucun droit acquis ; mais tant que cette preuve de capacité sera maintenue, personne n'a le droit d'écarter les diplômes octroyés en vertu de la loi de 1875, ou de retirer à la signature ministérielle une partie de sa valeur.

Cette dernière critique est-elle fondée ? Les termes du règlement du 14 août 1879 comportent certainement l'exclusion de l'auditorat pour les jeunes gens porteurs de diplômes délivrés avant sa promulgation. Et l'on peut en outre remarquer qu'il ne s'y trouve pas de disposition ayant pour objet la conservation des droits acquis, disposition transitoire analogue à celles que contenaient soit le décret du 14 octobre 1872, qui dispensait les anciens auditeurs de l'épreuve préparatoire (art. 29), soit la loi même des 24-31 mai 1872, qui les admettait à concourir jusqu'à l'âge de vingt-sept ans acccomplis (art. 29).

Les circonstances dans lesquelles se produit le décret du 14 août jettent d'ailleurs un grand jour sur ce point. C'est, en effet, au lendemain d'un vote de la Chambre qui supprime les jurys mixtes et ordonne que toutes les inscriptions soient prises dans les Facultés de l'État, que le Conseil d'État fait son règlement ; et le gouvernement est évidemment convaincu, tout au moins il l'espère, que le vote de la Chambre sera ratifié par le Sénat.

Mais alors, si l'on vise seulement l'avenir, aucune modification n'est nécessaire ; l'ancien texte « diplôme délivré par le ministre de l'instruction publique » ne pourra manifestement s'appliquer qu'à des

diplômes obtenus devant et dans l'une des Facultés de l'État. Ce sont les grades actuellement conférés dont le décret entend restreindre la valeur.

Personne au surplus ne saurait comprendre qu'un décret fût rendu pour l'application d'une loi non encore votée.

Veut-on dire que la modification de l'article 5 vise seulement l'avenir ? C'est alors pour le cas où le Sénat rejetterait le projet de M. le ministre de l'instruction publique. Mais n'est-ce pas imputer à M. le ministre de la justice et au Conseil d'État une imprudence qui pourrait singulièrement compromettre un succès si obstinément et si énergiquement poursuivi ? Quelque favorables dispositions qu'elle puisse avoir, il n'est pas d'Assemblée qui supporte qu'on lui dise : Votez ou ne votez pas la suppression des jurys mixtes, laissez ou non aux élèves des Facultés le droit de s'inscrire dans ces Facultés ; moi, ministre, je verrai deux grades et deux diplômes là où la loi que vous maintenez n'en reconnaît qu'un, et je n'accorderai pas aux élèves des Universités libres toutes les prérogatives que donne le grade de licencié en droit, ès lettres ou ès sciences légalement obtenus. Il ne faut pas se le dissimuler : ce que vient de faire M. le ministre de la justice pour le Conseil d'État, lui et ses collègues peuvent le faire demain pour toutes les autres fonctions publiques ; on le leur demande déjà.

Ce serait alors la suppression de la liberté de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire, opérée par une série de décrets, l'annulation par le pouvoir exécutif des lois de 1850 et de 1875, dont on n'ose pas demander aux Chambres l'abrogation totale.

Les études libérales préparant aux fonctions publiques, fermer ces carrières aux élèves des établissements libres, c'est fermer à bref délai nos Universités et nos Facultés elles-mêmes.

Telles sont, monsieur le président, les graves raisons qui me paraissent motiver ma demande de retrait du décret du 14 août 1879.

Vous avez consacré de longues années à défendre dans les luttes judiciaires les droits méconnus et les intérêts lésés ; mieux que personne vous pouvez apprécier la valeur d'une discussion toute juridique. Aujourd'hui, la magistrature suprême vous fait gardien des lois, et vous impose la mission plus noble encore d'assurer à chacun le respect de ses droits.

Laissez-moi penser que votre signature a été surprise, et faire avec confiance appel à votre amour pour la justice dont vous êtes aujourd'hui, plus que jamais, le serviteur, pour vous demander de rapporter le décret du 14 août 1879.

Dans l'espoir que vous accueillerez favorablement ma requête, je suis avec le plus profond respect, monsieur le président, etc.

A. Gavouyère

Doyen de la Faculté de droit à l'Université catholique d'Angers.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La Bourse a du mal à se remettre de la secousse qu'elle a éprouvée au milieu du mois. Après quelques essais de hausse, elle retombe, et l'on ne prévoit pas encore quand la hausse reprendra son cours. La situation politique a, sous ce rapport, favorisé la campagne des capitalistes contre la spéculation sans argent, qui avait eu le tort d'exagérer à coups de crayon tous les cours, et de rendre ainsi les meilleures valeurs inabordables aux capitaux de placement. La place se trouvera ainsi déblayée, et quand la hausse reprendra, elle sera plus solide.

A la Bourse d'hier, le 3 ordinaire, l'amortissable, le 4 1/2 et le 5 sont restés respectivement à 81,60, — 83,75, — 111,50 et 117,25. L'Italien, qui avait dépassé 80, est à 78,75. Les actions de nos Sociétés de crédit sont en légère reprise. Les actions et les obligations de chemins de fer se raffermissent. Banque de France, 3390; Crédit foncier, 1040; Union générale, 755.

Une nouvelle que donne la *Patrie* peut contribuer à relever le cours de la rente. Interrogé sur le chiffre de la prochaine émission d'amortissable et sur l'époque à laquelle elle devait avoir lieu, M. Léon Say aurait répondu nettement que, vu la situation présente du Trésor public, le gouvernement considère qu'il n'a aucun besoin de s'adresser au crédit et à l'épargne en vue de se procurer des ressources. D'une part, en effet, les excédants de recettes réalisées à cette heure sont très considérables. D'autre part, l'exécution des grands travaux publics, qui seule justifierait la création de ressources nouvelles, est, de sa nature, une opération toujours lente. D'où il résulte que toute émission de rente amortissable sera non seulement suspendue pendant la première partie de l'année 1880, mais qu'elle ne deviendra même pas nécessaire avant le mois de juillet prochain.

Le ministre aurait aussi déclaré que la conversion du 5 0/0 n'aura pas lieu de sitôt.

Nous lisons dans le *Temps :*

Les cours du blé viennent de subir une baisse très appréciable. Tel est le fait dont nous voudrions dire quelques mots. Notre cote d'hier de la bourse des marchandises constatait une baisse de 1 fr. à 1 fr. 25 sur les 100 kilos de blé, relativement aux cours de samedi dernier; de 1 fr. à 1 fr. 50, sur le sac de farines huit-marques, et de 2 fr. sur le sac de farines supérieures. Tous les avis s'accordent à prédire la continuation de ce mouvement, et l'on peut considérer au moins comme passés sans retour les prix excessifs qui avaient été atteints depuis quelque temps.

Le pain avait déjà beaucoup augmenté. Le prix de 90 centimes les deux kilos avait été rapidement atteint, et, dans quelques quartiers, l'on parlait d'une hausse nouvelle de cinq centimes. Pour un ménage ayant deux ou trois enfants, ce renchérissement de 15 centimes sur les cours ordinaires eût amené une perte de 54 francs environ pour l'année. C'eût été l'équivalent d'un chômage de douze à quinze jours. Mais il eût fallu travailler pendant ce temps, et en quelque sorte

d'une façon gratuite. Que de petits budgets renversés par ce coup de vent imprévu! Que de gains légitimes menacés! Que de livrets à la caisse d'épargne fermés! Cette baisse des blés et des farines qui survient tout à coup, c'est l'aisance rendue à bien des familles; c'est un bénéfice réel pour la population tout entière.

Nous désirons que les prévisions optimistes du *Temps* se réalisent; mais nous ne croyons pas, comme ce journal, qu'il soit légitime d'en conclure en faveur de la liberté commerciale absolue, qui serait la ruine de notre agriculture.

A. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

10. **Poètes français** des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, par Fréd. Godefroy; 2me édition in-12 de XII-528 pages; Paris, 1873, chez Gaume et Cie; — prix: 4 francs.

Le mérite de ce volume égale celui du précédent (Voir le dernier numéro). Il y a longtemps d'ailleurs que les livres de littérature classique de M. Godefroy ont conquis leur place dans l'enseignement. Nous nous faisons un devoir de les rappeler au commencement d'une nouvelle année scolaire.

—

11. **Le paupérisme**, ses causes, moyens de le prévenir, de le soulager ou de le réduire, par M. E. Caron; in-12 de XII-540 pages; Paris, 1879, chez E. Plon et Cie; — prix: 4 francs.

Le paupérisme est une maladie du corps social, maladie qui paraît presque inguérissable, mais qui se présente avec des caractères plus ou moins graves aux différentes époques et dans les différents pays. Quelles sont ses causes? Peut-on le prévenir ou au moins le soulager ou le réduire? Et ceux qui prétendent en délivrer l'humanité en supprimant les uns la propriété, les autres la famille, tous la liberté, sont-ils bien les philosophes humanitaires qu'il convient d'écouter? M. Caron n'appartient pas à ce groupe d'utopistes. De ce que le paupérisme est universel et constant, il ne conclut pas, comme les esprits routiniers ou lâches, qu'il n'y a pas à chercher le remède d'un mal nécessaire et fatal, ni, comme les socialistes, que le mal vient uniquement de ce que, depuis l'origine du monde, les gouvernements ont systématiquement organisé l'oppression du faible par le fort et que, par conséquent, la démocratie seule peut le guérir. Il y a là deux conséquences également fausses et funestes: la première serait désespérante, l'autre est chimérique. Le paupérisme a sans doute existé de tout temps et partout, mais à des degrés différents. Logiquement, si son universalité et sa perpétuité

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques*, rue de Vaugirard, 371. — MM. les auteurs et les éditeurs sont priés de faire connaître le prix des ouvrages qu'ils remettent.

accusent des causes naturelles et nécessaires contre lesquelles l'homme ne peut rien, ses variations selon les lieux, les institutions, les circonstances, en accusent d'accidentelles contre lesquelles il peut quelque chose. M. Caron se propose, dans son livre, de démêler ces causes pour déterminer dans quelle mesure on peut espérer de réduire le mal, dans quelle mesure on doit l'accepter comme inévitable. Alors l'auteur étudie successivement le paupérisme dans l'antiquité et dans les temps modernes ; il rend un juste hommage au christianisme pour l'heureuse action qu'il a exercée en faveur des déshérités de ce monde — tout en attribuant trop, disons-le en passant, à la situation misérable des esclaves et des prolétaires romains la rapide extension de la nouvelle religion ; — il passe en revue les différentes institutions créées, les différentes mesures prises pour améliorer le sort des pauvres ; il combat les utopies socialistes, et il arrive à cette conclusion : « Dans d'autres temps, les malheureux ont pu accuser de leur misère tantôt les lois, tantôt les institutions, tantôt la conduite des gouvernements ; aucun de ces reproches ne saurait être équitablement fait à la société moderne ; toutes les forces y tendent, au contraire, à rendre meilleur le sort des classes ouvrières, mais par des moyens justes et pratiques. » Conclusion que nous accepterions volontiers, si certains faux principes acceptés dans la société moderne ne tendaient à faire empirer ce sort en excluant l'action souveraine de la religion.

—

12. **Pauvre Claude,** par Mme Gabrielle d'Arvor ; in-12 de 248 pages ; Paris 1879, chez Tolra ; — prix : 1 fr. 75.

Le pauvre Claude est le fils d'un brave fermier ; au lieu de passer tranquillement sa vie dans la ferme paternelle, il est pris de la passion de s'enrichir, quitte les champs pour la ville, mène une vie misérable et, au moment où il saisit la fortune, objet de ses désirs, la perd tout à coup et retombe dans un état pire que jamais. C'est alors que le Ciel lui ménage une dernière grâce qu'il a le bonheur de ne pas rejeter : il songe à réparer, se distingue comme soldat dans la défense de sa patrie, et, revenant dans son village, obtient des parents qu'il a quittés et négligés un pardon mérité par son repentir : c'est pour lui le commencement d'une vie heureuse. Nouvelle intéressante et morale, dont la lecture ne peut exciter que de bons sentiments.

—

12. **La Voix de l'amitié,** par J. L. M. N. ; in-12 de 200 pages ; Paris, 1879, chez Jules Gervais (ancienne maison Charles Douniol).

L'amitié ! voilà certes un sujet attrayant, et l'on voit que l'auteur a éprouvé le sentiment qui fait l'objet de son livre. On a beaucoup discouru sur l'amitié ; à part le traité *de Amicitia* de Cicéron, qui n'est plus guère lu ni goûté, il n'existe pas, croyons-nous, d'ouvrage un peu complet sur l'amitié, complet surtout au point de vue de l'amitié chrétienne. L'auteur a pensé qu'il y avait à rajeunir l'œuvre du philosophe romain, à combler les lacunes de son traité, et que ce serait une œuvre utile de l'animer du sentiment chrétien, d'y joindre la pratique de la plus pure morale. Pour cela, il a mis à contribution les oracles divins, les préceptes des docteurs, des moralistes et des saints, qu'il cite copieusement, et il a, en effet, produit une œuvre dont la lecture instruit et charme les cœurs qui sont dignes d'éprouver les purs sentiments de l'amitié chrétienne. Son plan est fort simple : il con-

et en particulier; il en montre ensuite la nécessité et les avantages, et, ceci établi, il parle des devoirs qu'elle prescrit, de la nécessité du choix des amis, signale les principales sources de la fausse amitié, indique les épreuves inévitables contre lesquelles un cœur aimant doit se prémunir; enfin il traite du secret de se faire aimer, ou de l'amabilité, et conclut par des considérations pratiques qui forment le couronnement de ce traité dont notre rapide analyse ne peut que faire entrevoir l'intérêt.

DERNIÈRES NOUVELLES

Yakoub-khan, jugeant qu'il ne pourrait plus avoir d'autorité sur ses sujets, a abdiqué ; c'est un embarras pour les Anglais, qui vont être obligés de lui trouver un successeur, ce qui n'est pas facile. Les affaires de l'Afghanistan ne paraissent pas près de s'arranger, et déjà il devient probable que les Anglais seront obligés d'étendre plus loin leur frontière. Et la Russie?

— Le commissaire britannique résidant dans le pays d'Assam a été assassiné. Cette région confine à la Birmanie; des complications avec la Birmanie deviennent sérieuses.

— La nomination, qui vient d'avoir lieu, des vice-présidents de la Chambre des députés de la Cisleithanie (Autriche) et des membres de la commission chargée de rédiger l'Adresse, montre que la droite dispose de 176 voix contre 156 que conservent les libéraux: le ministère du comte Taaffe devra donc incliner vers la droite.

— M. de Bulow, ministre des affaires étrangères de Prusse, est mort le 20 octobre. On dit que son successeur sera M. de Radowitz.

— La *Marseillaise* appelle du jugement qui l'a condamnée.

— Le duc de Beylen, ambassadeur extraordinaire du roi d'Espagne, a fait, le 20 octobre, la demande officielle de la main de l'archiduchesse Christine pour son souverain.

— Un décret présidentiel du 21 octobre nomme gouverneur de la Martinique M. Gent (Alphonse), député, ancien préfet des Bouches-du-Rhône.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul. Soussens et Cie 51. rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LES SAINTS ET LA QUESTION SOCIALE

La question sociale fait en ce moment le tourment des hommes politiques ; elle menace de bouleverser la société et de ramener les scènes de dévastations et de ruines qui ont épouvanté le monde ancien.

On assemble congrès sur congrès pour la résoudre : ceux qui possèdent s'efforcent de persuader aux masses populaires qu'elles agissent contre leurs propres intérêts, et c'est vrai ; mais ces masses, incapables de voir plus loin que le présent et séduites par les belles promesses que leur font les ambitieux qui les exploitent, ces masses, auxquelles on ne sait plus enseigner que la doctrine de la jouissance et du bien-être matériel, se refusent à comprendre et ne veulent voir que des ennemis dans ceux qui leur donnent les meilleurs conseils.

La question est-elle donc insoluble ? Oui, par les moyens qui sont préconisés, et dont les meilleurs ne sont que de vains palliatifs ; non, si l'on veut recourir à l'unique solution possible, à la solution donnée par le Christianisme.

Une foule de peuple attirée de la Galilée, de la Décapole, de Jérusalem, de la Judée et d'au delà du Jourdain par la renommée des miracles de Jésus, suivait le divin Thaumaturge. Jésus, voyant cette foule, monte sur une montagne, s'assied au milieu de ses disciples, et à tous ces hommes avides de le voir et de l'entendre, il expose cette théorie du bonheur :

Bienheureux les pauvres par l'esprit, parce que le royaume des cieux leur appartient.

Bienheureux ceux qui sont doux, parce qu'ils possèderont la terre.

Bienheureux ceux qui sont affligés, parce qu'ils seront consolés.

Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice, parce qu'ils seront rassasiés.

Bienheureux les miséricordieux, parce qu'eux-mêmes obtiendront miséricorde.

Bienheureux ceux dont le cœur est pur, parce qu'ils verront Dieu.

Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés enfants de Dieu.

Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce que le royaume des cieux leur appartient.

Certes, cette théorie du bonheur était nouvelle ; aux yeux des riches, des violents, des hommes de plaisir, des injustes, des impitoyables, des débauchés, des querelleurs et des persécuteurs, elle devait paraître absurde ; aux yeux des pauvres, des hommes doux, des affligés, des opprimés, des persécutés, elle devait paraître dérisoire. Si Jésus attirait les foules par ses miracles, il allait donc les éloigner par sa doctrine, et le monde continuerait comme par le passé à être la proie des violents et des injustes ; il ne resterait aux opprimés que la ressource de la révolte, comme dans les guerres des esclaves, pour secouer un joug qui ne devenait que plus pesant après la défaite.

Et cependant, c'est la théorie de Jésus qui a changé le monde. Il y avait dans la parole du Maître divin une vertu que n'a point la parole humaine ; il y a dans la foi une force dont on ne saurait calculer la puissance.

Jésus parle, et des milliers de riches se dépouillent de leurs biens pour se faire les serviteurs des pauvres, ou ne se servent plus de ces biens que pour soulager l'infortune et subvenir aux besoins de ceux qui ne possèdent pas.

Jésus parle, et des hommes dont la douceur fait toute la force s'emparent des cœurs les plus violents et font régner sur la terre la charité et la fraternité.

Jésus parle, et les affligés se sentent déjà consolés, parce qu'ils ont l'espérance et qu'ils savent que c'est par la souffrance qu'on arrive à la gloire et au bonheur.

Jésus parle, et l'on voit des foules innombrables, affamées de justice, se dévouer au triomphe de la vérité et de la vertu, travailler sans relâche à la défaite de l'erreur et du vice.

Jésus parle, et les haines et l'esprit de vengeance disparaissent ; la miséricorde prend la place de la cruauté sans pitié.

Jésus parle, et des milliers, des millions de vierges fleurissent de toutes parts, la sainteté du mariage est remise en honneur, les infamies païennes disparaissent, la terre est purifiée, et la vérité divine brille d'un éclat qui ravit le regard.

Jésus parle, et ce n'est plus aux guerriers, aux ravageurs de province que vont les applaudissements, c'est aux amis de la paix, à ces enfants de Dieu, qui est le père commun de tous les hommes; les pacifiques créent la civilisation chrétienne, et la guerre n'est plus excusable que lorsqu'elle est entreprise pour la défense du droit.

Jésus parle, et ceux qui sont persécutés pour la justice se réjouissent, parce qu'ils savent que l'injustice n'a qu'un temps et que le royaume des cieux a des récompenses pour ceux qui en ont souffert.

C'est un changement complet dans les idées, les idées se transforment en faits, et la face de la terre est véritablement renouvelée.

Les huit béatitudes proclamées sur la montagne enfantent des légions de saints dans tous les rangs de la société ; devant ces légions pacifiques et dévouées, les haines s'apaisent, les classes se rapprochent, les hommes ne forment plus qu'une seule famille, et cette grande doctrine devient la doctrine universelle : Tous les hommes sont frères ; le riche et le puissant sont redevables au pauvre et au faible des dons qu'ils ont reçus de Dieu; les pauvres et les faibles doivent voir dans ces riches et ces puissants les représentants du Dieu qui nous a tous créés pour le bonheur acquis par l'épreuve passagère de la vie terrestre.

C'est sous l'influence de cette doctrine que s'est lentement et solidement formée cette magnifique société que les plus splendides civilisations païennes n'avaient pas connue,

la société chrétienne. où l'on ne connaît pas les rivalités et les haines des classes, où tous s'entr'aident, où la distinction des rangs s'harmonise admirablement dans une même foi, dans les mêmes espérances et dans une mutuelle charité.

Il y a des siècles que la question sociale avait été résolue ; elle reparaît menaçante de nos jours, parce qu'on rejette la doctrine qui l'avait résolue. On rejette Dieu ; sans le Dieu créateur, père de tous les hommes, les hommes cessent d'être frères, et ils sont en état de guerre perpétuelle. On rejette le devoir ; sans le devoir, il n'y a plus de droit, c'est le règne de la force et de la violence.

Il est temps que le riche et le puissant reviennent à la vérité ; il est temps que le pauvre et le faible reconnaissent qu'ils n'ont pas de meilleure sauvegarde que dans la doctrine qui fait les saints, c'est-à-dire les plus grands bienfaiteurs de l'humanité ; il est temps enfin que le Christ redevienne la pierre angulaire de l'édifice social : *Omnia instaurare in Christo.*

J. Chantrel.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La situation politique en France. — Élections municipales. — Vote du conseil général de la Seine en faveur de l'amnistie plénière. — Ovation à la Patti. — Angleterre, Belgique, Italie. — L'alliance austro-allemande. — Crise ministérielle en Turquie.

30 octobre 1879.

La situation politique n'a guère changé dans ces derniers jours. Deux élections municipales ont eu lieu, l'une à Paris, l'autre à Lyon : celle de Paris n'a pas donné de résultat, celle de Lyon fait entrer dans le conseil de cette ville un amnistié, le citoyen Garel. C'est donc toujours la question de l'amnistie plénière qui se pose. Dès sa première séance, il y a dix jours, le président du conseil municipal avait déclaré que le conseil était pour l'amnistie plénière, tout en reconnaissant qu'il n'avait pas le droit de s'occuper de cette question. Le conseil général

de la Seine, qui vient de se réunir à son tour, vote, en dépit de la loi et du préfet, et à la presque unanimité, une résolution en faveur de l'amnistie plénière. On sait que ce conseil général n'est autre que le conseil municipal de Paris, avec l'adjonction des élus des cantons de la banlieue. Mais c'est la représentation de Paris qui se pose ainsi hardiment en antagoniste du gouvernement, et le gouvernement n'ose rien dire. Y a-t-il donc encore un gouvernement?

Le ministère avait pourtant fait mine de vouloir résister. Mais comment résister en persistant à conserver l'article 7 de la loi Ferry? Comment résister à la Révolution en persistant à rester révolutionnaire?

Nous devons nous attendre à de bien singulières scènes pour le moment de la rentrée des Chambres. On dit que cette rentrée ne s'opèrera que dans les premiers jours de décembre; il reste donc encore un mois de répit au ministère. D'ici là, il est douteux qu'il se raffermisse.

Peut-on d'ailleurs compter sur de soi-disant conservateurs qui viennent de donner à Paris le scandaleux spectacle dont parle ainsi le correspondant parisien du *Courrier de Bruxelles?*

Paris, le beau Paris, le Paris des théâtres, du bois et des boulevards, s'est retrouvé l'autre soir pour applaudir sa *diva* favorite, dont l'absence fait pleurer tous les *dilettanti* et tous les *gommeux* de céans. Il faut avoir assisté à l'enthousiasme, ou, pour mieux dire, au délire de ce public aux pieds de la Patti, pour savoir jusqu'où va la sottise parisienne. Ce n'est même plus de la sottise, c'est de la fureur, c'est de l'idolâtrie pour les formes matérielles de l'art, pour les charmes sensibles de la voix et de la personne. La chanteuse, dont les récentes aventures avec un ténor sont assez célèbres, connaissait trop bien son public parisien pour redouter de se montrer, elle, femme mariée et infidèle, sur les tréteaux d'une salle de concert. Les applaudissements frénétiques qui ont salué son entrée lui ont bien vite prouvé que son adultère n'avait peut-être fait qu'ajouter en elle un charme de plus aux yeux de ses admirateurs. Et c'est là une fraction de ce monde qu'on appelle les conservateurs! De pareils spectacles font craindre parfois que les socialistes et les communards ne soient les destructeurs nécessaires d'une société pourrie de débauches et de luxe. Mme Patti a contracté un engagement pour cet hiver avec l'Opéra; le public a montré d'avance qu'elle serait toujours la bienvenue, mais le mari est là qui s'oppose à ce que sa femme paraisse sur les théâtres et un procès viendra bientôt décider si la *diva*, même la plus charmante, peut se soustraire aux obliga-

tions de la morale et de la loi derrière les applaudissements de cabotinage. Un détail à ajouter : la recette s'est élevée à 70,000 fr. !

—

Au dehors, rien d'extraordinaire. Les libéraux et les conservateurs anglais se disputent le pouvoir ; les discours répondent aux discours, mais c'est jusqu'à présent lord Beaconsfield qui triomphe. Cependant, à côté des difficultés extérieures, comme celles de l'Afghanistan, une difficulté très grave se présente en Irlande, où une vive agitation commence pour demander la réforme des lois agraires. Il y a là une question importante sur laquelle nous aurons à revenir.

Le parlement prussien vient de se réunir ; nous saurons bientôt dans quel sens se dessine la politique de M. de Bismark.

En Belgique, la « loi de malheur » s'exécute difficilement, grâce à la constance et au dévouement des catholiques ; espérons que cette épreuve tournera à l'avantage de la vraie Belgique, qui est restée profondément attachée à sa foi.

En Italie, les manifestations républicaines se multiplient ; les catholiques, eux aussi, se réveillent ; le congrès de Modène, que nous aurons à faire connaître, vient de montrer que leur courage ne faiblit pas et qu'ils songent à s'organiser solidement.

On reste toujours incertain sur la portée des engagements réciproques pris à Vienne entre l'Autriche et l'Allemagne. L'Angleterre a-t-elle autant de sujet de s'en réjouir qu'elle affecte de le proclamer ? La Russie est-elle aussi exclue de l'alliance qu'on le croyait d'abord ? Mystère que les évènements seuls pourront éclaircir.

En attendant, la Turquie continue de donner le spectacle de crises ministérielles incessantes. Le grand vizirat, aboli il y a deux mois, est rétabli dans la personne de Saïd-Pacha. C'est un nouvel essai de gouvernement. Mais ces crises fréquentes n'indiquent pas que la Turquie se remette des terribles secousses qu'elle vient d'éprouver.

J. Chantrel.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Sa Sainteté Léon XIII a confirmé la double élection du R. P. Bonaventure Soldatisch comme général des Mineurs

conventuels de Saint-François, et du R. P. Joseph-Marie Della Rocca, comme Maître général de l'Ordre de Saint-Dominique.

—

Vivement ému de la nouvelle des désastres immenses causés par les inondations dans la province de Murcie, en Espagne, le Saint-Père, malgré les circonstances où se trouve actuellement placé le Saint-Siège, a voulu venir au secours de tant de malheureuses victimes. Il a envoyé une offrande de 6,000 fr.

France.

Aux termes d'un décret du 4 messidor an XIII, les comptables de tous établissements publics, ainsi que les dépositaires des registres et minutes d'actes concernant l'administration des hospices, fabriques d'églises, chapitres, séminaires, etc., sont tenus de communiquer « à toute réquisition aux préposés de l'enregistrement, leurs registres et minutes d'actes, à l'effet, par lesdits préposés, de s'assurer de l'exécution des lois sur le timbre et l'enregistrement. »

Sur la demande de son collègue des cultes, par des considérations particulières, un ministre des finances avait, suivant décision du 17 septembre 1858, *suspendu, à l'égard tant des grands et petits séminaires que des fabriques,* les vérifications autorisées par le décret du 4 messidor an XIII.

A l'occasion d'une pétition particulière réclamant l'entière exécution de ce décret, le ministre actuel des finances a, d'accord avec son collègue de l'intérieur et des cultes, décidé, le 8 du mois courant, qu'il convenait de faire cesser le privilège établi depuis 1858 en faveur des établissements dont il s'agit.

Paris. — Le sacre de Mgr Roche, évêque de Gap, aura lieu dans l'église de Sainte-Clotilde, le mardi, 11 novembre. Le consécrateur sera S. Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris.

— La souscription en faveur des écoles chrétiennes libres du diocèse de Paris atteignait, le 22 octobre, la somme de 525,576 francs.

— La messe du Saint-Esprit, pour l'ouverture des cours de l'Université catholique, sera célébrée le mercredi, 5 novembre prochain, à neuf heures très précises du matin, dans la chapelle des Carmes, rue de Vaugirard, 70, par Monseigneur l'évêque de Versailles. Elle sera suivie d'une allocution et de la bénédiction du Saint-Sacrement.

Fréjus. — A la fin de la retraite ecclésiastique, qui s'est ouverte le lundi 6 octobre et qui s'est terminée le samedi suivant, Mgr l'évêque de Fréjus a promulgué deux décrets venus de Rome tout récemment : l'un, de la Sacrée-Congrégation de l'Inquisition, appelant l'attention de NN. SS. les évêques sur l'obligation de revenir à l'ancienne règle de l'Église qui veut qu'il y ait, dans l'administration du sacrement de la Confirmation, un parrain pour les garçons et une marraine pour les enfants de l'autre sexe ; l'autre, de la Sacrée-Congrégation des Rites, rappelant que tous les fidèles, sans distinction de sexe, sont tenus de faire la génuflexion en passant devant le Saint-Sacrement.

Marseille. — La *Semaine liturgique* donne ces intéressants détails sur les travaux de la cathédrale de Marseille :

Notre cathédrale, telle qu'elle est, est déjà d'un aspect des plus saisissants. Cette immense église, dont le gros œuvre est achevé, a cent dix mètres de long, et, détail important, le terrain sur lequel elle est construite a été conquis pied à pied sur la mer ! Il paraît qu'on a éprouvé d'assez grandes difficultés pour fonder les culées et les piliers des arcades. On a dû s'établir sur un massif de béton, coulé à trois mètres au-dessous du niveau de la mer. On peut s'imaginer dès lors ce qu'il a dû en coûter pour empêcher les filtrations de l'eau, ou plutôt pour maintenir les fouilles à sec.

La façade de l'édifice est complètement achevée, elle est ornée de treize statues de trois mètres de hauteur, et ceux qui ont vu ces statues avant qu'elles aient été placées sur la façade, peuvent attester que toutes font le plus grand honneur au ciseau des artistes qui en sont les auteurs.

La grande nef est entourée jusqu'au sanctuaire d'une vaste tribune. A droite et à gauche de cette nef sont construites plusieurs chapelles qui sont, malgré leurs noms, de grandes églises : l'une est réservée à la paroisse, l'autre au Chapitre. Derrière le maître-autel, qui, avec le sanctuaire, est séparé du reste de l'édifice par une dizaine de marches, est construite la chapelle de la Vierge, qui termine le fond de la cathédrale. Au-dessous de cette chapelle, une autre, souterraine, a été élevée ; elle est destinée uniquement à recevoir les derniers restes des évêques de Marseille. Les caveaux de cette chapelle souterraine sont achevés et présentent un grand intérêt, à cause de la nature des matériaux qu'on y a employés. Le socle, qui est posé sur tout le contour, est formé par des blocs de grès de Florence, extraits des carrières de Gaule Farina. C'est une magnifique pierre, dont la dureté égale presque celle du granit et qui a un peu l'aspect de cette roche primitive.

A propos de granit, nous ne pouvons nous empêcher de faire part d'une circonstance bien propre à accroître l'intérêt qui s'attache aux travaux de notre cathédrale. On voit çà et là, répandus sur le sol, des blocs de diverses dimensions et de différentes formes. Les pierres, comme les hommes, sont sujettes à d'étranges destinées ! Ces blocs de granit ont été arrachés par nos soldats aux bassins de radoub de Sébastopol, et c'est le maréchal Pélissier qui, à son passage à Marseille, en a fait don à la ville. Ces glorieux trophées de notre armée sont destinés à former les marches du maître-autel de la basilique.

Nimes. — Le département du Gard a le bonheur de posséder dans M. Dumarest un préfet anticlérical, déjà célèbre par ses exploits dans le Finistère. A Alais, les Frères possédaient une école dont ils étaient propriétaires, puisqu'elle n'avait été mise à la disposition de la commune, par un testament de M. l'abbé Taisson, qu'à la condition expresse qu'elle serait tenue par les Frères. Mais le respect de la propriété n'est pas une vertu radicale. M. le préfet, secondé par le maire d'Alais, un jeune homme qui promet, et par son sous-préfet, résolut de transformer l'école congréganiste en école laïque, et fit signifier aux Frères de quitter le local qu'ils occupaient. Le Frère Directeur, fort de son droit de propriétaire, résista. Ordre fut donné d'expulser les Frères par la force.

On vit alors quel égard le préfet et le maire avaient pour le vœu des populations. Toute la ville d'Alais se souleva au cri de *Vivent les Frères !* et le maire se tint coi, dans son hôtel-de-ville, sous la protection de la force armée, pendant que le sous-préfet se faisait accompagner de la gendarmerie et d'un régiment pour expulser les Frères qui tenaient l'école. Quand il fut bien constaté que le droit devait céder à la force, le Frère Directeur quitta l'école (l'un des Frères malade fut transporté dans son lit), et se rendit dans le domicile où il devait trouver un refuge. La ville tout entière, on peut le dire, accompagnait les proscrits, et les cris de *Vivent les Frères!* ne cessaient de retentir. La plus vive agitation règne encore à Alais, où l'on attend que justice soit rendue aux Frères, et l'on peut dire qu'il y a là une question qui intéresse toute la France, car il s'agit d'une violation de la propriété.

Les Frères en ont appelé à la justice. Un jugement du tribunal d'Alais, en date du 28 octobre, a ordonné la réintégration immédiate des Frères, *etiam manu militari*, dans l'immeuble qui leur appartient ; mais l'administration préfectorale a déféré le jugement au tribunal des conflits. L'affaire en est là : on

va savoir bientôt si la propriété peut encore compter sur la protection des tribunaux ou si elle est à la merci des caprices irréligieux d'un préfet.

Orléans. — On lit dans l'*Écho de Pithiviers* (septembre 1879):

La petite vérole sévisssait dans la commune d'Atray. Une famille, particulièrement celle de Rouet, cabaretier du pays, est éprouvée d'une épouvantable façon. Le père, la mère, neuf enfants sont presque en même temps atteints par le fléau.

L'épidémie prend dès le début, dans cette malheureuse famille, un caractère très grave, et tout le monde fuit avec horreur ce centre d'infection. Seul, le brave curé d'Atray vient s'asseoir à ce foyer maudit et prodigue ses soins aux pauvres malades. Le père meurt, la mère meurt, trois enfants meurent; le curé, sans un moment de défaillance, avec le plus évangélique dévouement, administre les mourants, ensevelit les morts, entoure d'une sollicitude vraiment maternelle les enfants qui survivent..., car il ne faut pas seulement soigner les malades, il faut encore vaquer aux soins du ménage, préparer la nourriture, faire les lits, nettoyer la maison. L'admirable charité de M. Vial se multiplie... Mais ce n'est pas tout encore: Rouet fait valoir quelques terres, il a un cheval, des vaches... On ne peut pas laisser ces animaux mourir de faim sur leur litière pourrie...

Le brave curé pourvoit à tout; il donne à manger aux pauvres bêtes et les cure lui-même! Et cela dure pendant six semaines! Jour et nuit le curé d'Atray est à son poste de péril et de dévouement, sans oublier cependant les autres malades de sa paroisse, sans négliger les devoirs de son ministère.

Voilà, n'est-il pas vrai, une admirable conduite? Nous en demandons bien pardon à l'humilité chrétienne et à la modestie de M. le curé d'Atray, qui certes n'attend pas de récompense ici-bas; mais nous nous associons énergiquement aux personnes qui, comme nous, pensent que de tels actes doivent être connus du public et valoir à leur auteur la médaille qui récompense le dévouement.

Étranger.

Espagne. — Aux dernières nouvelles, le nombre des victimes de l'effroyable inondation de Murcie s'élevait à plus de 1,500; les pertes matérielles dépassaient 50,000,000 de francs, et l'on craint de nouveaux désastres.

Un admirable élan de charité s'étend d'un bout à l'autre de l'Europe et des secours, malheureusement insuffisants pour

tant d'infortunes, parviennent au gouvernement espagnol. Malgré la grandeur de ses besoins particuliers, la France, qui a largement secouru les inondés de Szegedin, en Hongrie, la France a déjà donné de fortes sommes et se prépare à donner plus encore. Il y a, dans ce mouvement de charité, quelque chose de bien consolant : la charité est un sentiment chrétien, c'est le christianisme qui a fait connaître ce sentiment de fraternité, et Jésus-Christ lui-même a dit quel est le mérite d'un verre d'eau donné aux pauvres. Tous, sans doute, ne pensent pas à le donner en son nom, mais ils le donnent, et Dieu est si bon qu'il tient compte des actes les plus imparfaits.

On annonce que la princesse Christine, archiduchesse d'Autriche, fiancée au roi Alphonse, a envoyé 25,000 francs pour les inondés de Murcie, et prié le roi de faire réduire les frais du mariage en présence des grands malheurs qui frappent les provinces du Midi.

Russie. — L'*Osservatore romano* publie la note suivante :

Nous recevons de Saint-Pétersbourg des détails sur le travail de décomposition qui se fait d'une façon évidente dans l'Église russe. Il n'y a plus de doctrine qui soit unanimement admise. Les ministres de la religion sont en désaccord entre eux et croient ce qui leur plaît. Quelques-uns professent des doctrines purement protestantes ; d'autres sont rationalistes et d'autres nihilistes. Dans la classe populaire, il s'opère chez les habitants de la campagne une réaction des plus vives contre les images, contre le culte extérieur, contre le clergé. Il surgit chaque jour de nouvelles sectes.

L'Église russe, soumise au pouvoir civil, absorbée par lui, n'exerce aucun empire sur les hommes et sur les cœurs ; le clergé est sans influence ; les populations ne voient dans le culte que des pratiques extérieures qui laissent l'âme froide, et vont demander un aliment qui leur manque à la première secte qu'ils trouvent sur leur chemin.

On demande parfois d'où provient le nihilisme. De plusieurs causes ; mais une des plus importantes, celle-là même qui engendre toutes les sectes, c'est une réaction violente contre l'Église schismatique et contre un clergé sans prestige et sans autorité.

Missions.

Mgr Steins. — Nous apprenons, dit le *Courrier de la Meuse* de Maestricht, que Mgr W. Steins, autrefois évêque vicaire apostolique de Bombay, ensuite archevêque vicaire apostolique de Calcutta, vient de quitter la Néerlandé. C'est la troisième

grande mission qu'il va entreprendre, la mission de la Nouvelle-Zélande, en qualité d'Archevêque-Évêque d'Auckland. Le zèle de Sa Grandeur paraît inépuisable : son grand âge, pas même une maladie mortelle ne lui semble un obstacle à l'exercice d'un apostolat pénible, auquel il s'est dévoué depuis plus de vingt-cinq ans.

Nous nous rappelons encore que le 3 novembre 1870, Mgr Steins se trouvait au milieu de nous, lors de la consécration de l'église des RR. PP. Jésuites. C'était à l'occasion du concile du Vatican, que Sa Grandeur put faire une petite excursion dans sa chère Néerlande. Bientôt, le 30 novembre, l'infatigable apôtre partit de Brindes pour visiter Bombay et retourner ensuite à Calcutta.

En 1875, Mgr Steins dut encore se rendre à Rome et en Angleterre pour les affaires de sa mission. A son retour de Londres il passa par la Néerlande, visita même pendant quelques instants Maestricht, pour retourner ensuite à sa chère mission.

Cependant sa santé ne put plus soutenir le climat de Calcutta. Sa Grandeur se vit donc forcée de passer encore quelque temps en Europe. Mais suffisamment remis pour reprendre son apostolat, Mgr Steins s'offrit au Souverain-Pontife pour une mission quelconque, selon le désir de Sa Sainteté.

Il fut donc nommé en 1879 archevêque d'Auckland. Comme nous l'avons dit, il vient de quitter la Néerlande, en se rendant à Rome pour s'embarquer le 27 octobre à Brindes. Sa Grandeur compte être à Alexandrie le 30 octobre, ensuite le 6 novembre à Aden, le 15 à Galle, le 1er décembre à King George Sound; enfin le 6 décembre à Adélaïde, le 6 à Melbourne et le 16 ou 17 dans son diocèse à Auckland.

Natal. — Le 22 septembre 1879, M. Jacques O'Haire, missionnaire catholique, a fait à Albert Hall, à Leeds (Angleterre), une conférence sur les tribus de l'Afrique australe. Après avoir donné un historique succinct de la colonie du Cap et de la colonie de Natal, il a annoncé qu'un riche propriétaire, résidant dans le Transvaal, avait offert à la mission catholique de Natal 6,000 acres (plus de 2,800 hectares) de terrain à perpétuité, avec droit de vente libre, à la condition d'y établir une colonie blanche et de christianiser et de civiliser les indigènes. Cet offre a été acceptée par Mgr Jolivet, vicaire apostolique de Natal.

Les 6,000 acres seront divisés en petites fermes qui seront tenues à la disposition de tout fermier ayant un modeste capital. La préférence sera donnée aux hommes mariés ayant des enfants. La colonie sera appelée Petite-Irlande, et chaque ferme recevra le nom d'une ville ou d'un bourg irlandais. Sur la partie occidentale de ce vaste territoire, il sera réservé 254 acres pour les établissements de la mission; cette partie s'appellera Dublin. Mgr Jolivet espère que les missionnaires et les Frères nécessaires à l'entreprise pourront se mettre en route vers le mois de mai 1880. Le climat du Transvaal est très sain; le sol, qui est riche, peut se prêter aussi bien à l'élevage des moutons et des autruches qu'à la grande culture. — (*Missions catholiques.*)

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

Les pétitions.

Voici une note émanée du comité général de pétitionnement pour le maintien de la liberté d'enseignement:

Plusieurs journaux de Paris, et en particulier le journal le *Temps,* dans son numéro du lundi 20 octobre 1879, ont publié une note contenant des renseignements statistiques sur le nombre des pétitions en faveur de la liberté d'enseignement, déposées sur le bureau du Sénat pendant la dernière session.

Après avoir dit que « toutes les pétitions ont été renvoyées à « la commission chargée d'examiner la loi et qui a pour prési- « dent et pour rapporteur M. Jules Simon, » le rédacteur de cette note ajoute que le nombre total des signatures est de 1,238,267, dont 670,310 signatures d'hommes et 434,299 de femmes (1); enfin il fait connaître les départements qui auraient fourni les plus forts et les plus faibles contingents.

Les plus faibles contingents seraient: Hérault, 452 signatures; Cher, 405; Ille-et-Vilaine, 362; Lot, 334, Haute-Saône, 326; Seine-et-Marne, 322; Doubs, 218; Indre, 116; Réunion, 75; Vosges, 57; Alpes-Maritimes, 45.

(1) *N. B.* Les nombres de 670,310 et 434,299 donnés comme formant le total 1,238, 267, donnent en réalité le total 1,104,609. Le rédacteur de la note a donc fait une erreur d'addition qui doit être signalée.

Ainsi présentés, ces renseignements sont inexacts. En effet, outre les pétitions renvoyées à la commission chargée de l'examen du projet de loi, il en a été déposé sur le bureau du Sénat un nombre considérable, revêtues de 448,055 signatures et renvoyées à trois commissions de pétitions. Le nombre des signatures actuellement déposées s'élève donc à 1,686,322.

Quant aux départements cités plus haut comme ayant fourni les plus faibles contingents, les nombres indiqués s'appliquent aux pétitions renooyées à la commission du projet de loi, mais ne comprennent pas les pétitions renvoyées aux quatrième, cinquième et sixième commissions. Voici quel est exactement le nombre des signatures recueillies dans chacun de ces départements:

	Signatures déposées	Dans les séances des
	—	—
Cher.	11,923	12, 13 juill., 1er août.
Ille-et-Vilaine	42,096	13 juillet, 1er août.
Lot	12,099	13 juillet, 1er août.
Haute-Saône	21,290	13 juillet, 1er août.
Seine-et-Marne	7,361	13 juillet, 1er août.
Doubs	20,983	12 juillet, 1er août.
Indre	10,548	15 juillet, 1er août.
Réunion	75	1er août.
Vosges.	28,226	13 juillet.
Alpes-Maritimes	3,214	13 juillet, 1er août.
Hérault	27,221	dont 552 déposées les 17 juillet, 1er août, et 26,669 non encore déposées.

L'Université peinte par M. Louis Blanc.

M. Louis Blanc, dans un discours prononcé à Cavaillon, fait de l'Université d'État le tableau suivant; le peintre ne peut être suspect de partialité pour le cléricalisme, voici ce qu'il dit:

Enlever aux Jésuites le pouvoir de l'éducation serait l'office de l'Université, et malheureusement l'Université a beaucoup à faire encore pour se rendre digne de sa mission.

On raconte qu'un jour M. Fontanes, regardant sa montre, se mit à dire avec une satisfaction orgueilleuse: « Il est deux heures et quart. En ce moment, dans toutes les classes de

troisième de tous les lycées de l'empire, la correction du thème commence. »

Rien ne donne une idée plus exacte de l'importance qu'attachaient à une régularité toute machinale les serviteurs de ce Napoléon Ier pour qui les hommes n'étaient en effet que des machines ; et si l'uniformité dans le despotisme était le progrès, le fonctionnement de l'Université, même aujourd'hui, laisserait peu à désirer. Mais le progrès, c'est l'ordre dans le mouvement et la liberté. Or, l'Université, héritière à peu près immobile de traditions infécondes, a toujours paru considérer l'enseignement comme une sorte de patrimoine dont elle prétend disposer sans contrôle, sous la direction de quelques princes de la science, que les choses de l'intelligence n'absorbent pas au point de leur ôter la préoccupation des choses de la terre, et qui se sont fait, chacun dans sa spécialité, une sorte de royaume parfaitement circonscrit. Ces souverainetés s'appuient l'une l'autre, se perpétuent ; une savante hiérarchie rend solidaires certains intérêts qui ressemblent fort à des privilèges, et le mode de recrutement, bien que basé sur le concours, offre toute sûreté contre l'introduction des gens mal vus en Sorbonne.

Que l'Université ait rendu et rende des services ; que l'existence de ce grand corps enseignant présente des avantages qu'il serait injuste et peut-être dangereux de méconnaître, c'est vrai ; mais il ne l'est pas moins qu'il y a de sérieuses réformes à introduire dans une institution qui a si peu fait jusqu'à présent pour le perfectionnement des moyens d'enseignement, pour l'étude et l'expérimentation des méthodes nouvelles, pour l'observation attentive des transformations sociales...

D'un autre côté, n'y aurait-il pas urgence à améliorer et la condition des élèves, soumis dans les lycées à un régime qu'on dirait inventé pour leur donner l'avant-goût de la prison, et la condition des maîtres, sur qui la domination du proviseur pèse quelquefois si lourdement, et dont le sort est sans cesse à la merci des notes secrètes, flèches lancées dans l'ombre ?

Et puis, il est une chose plus précieuse que l'instruction, c'est l'éducation. Or, l'éducation est singulièrement négligée par l'Université, dont les traditions remontent à une époque où les écoliers étaient des hommes faits.

S'adressant à l'enfance aujourd'hui et chargée de pensionnats, l'Université se débarrasse de tout ce qui n'est pas instruction proprement dite sur cette classe infortunée de fonctionnaires

subalternes qu'on nomme *maîtres d'études*. Qu'arrive-t-il? Que, pris au hasard, mal rétribués, dédaignés par les professeurs, très peu respectés par les enfants, qu'enhardit le spectacle des humiliations de leurs surveillants, ces malheureux, la plupart sans ressources, ne visent qu'à se maintenir dans leur chétif emploi par l'observation littérale d'une consigne en quelque sorte militaire. Et pourtant, qui niera qu'il ne se rencontre pas parmi eux des âmes fières et dévouées, de nobles esprits? Mais demandez donc au coureur agile de parcourir le stade un manteau de plomb sur les épaules!

C'est donc par eux-mêmes que les élèves de l'Université se forment. S'ils apportent dans le monde des qualités précieuses: le bon sens, la franchise, la générosité, le patriotisme, l'instinct des idées grandes et vraies, qu'on n'en rapporte pas l'honneur à l'Université; elle n'aura eu que le mérite, bien négatif, d'abandonner à leur développement naturel les jeunes plantes confiées à sa sollicitude.

Paroles d'un ministre anglais.

Dans une discussion qui vient d'avoir lieu à la Chambre des lords sur un projet de loi relatif à l'établissement de l'Université irlandaise, un pair libéral ayant manifesté la crainte que la Couronne n'eût une influence abusive sur le choix des professeurs et la direction de l'enseignement, le garde des sceaux, lord Cairns, lui répondit:

« ..... Je crois que le noble préopinant a l'imagination quelque peu troublée, à la suite des nouvelles qu'il a reçues de l'autre côté du détroit. On lui a raconté, à ce qu'il paraît (rires), que dans un pays européen, au nom des principes de 89 (rires), peut-être même de 93 (nouveaux rires), des Assemblées délibérantes avaient reconnu à l'État le droit de se substituer aux pères de famille, d'enseigner à l'enfance, selon les caprices changeants du législateur, l'histoire, la morale, les principes de la politique, et jusqu'à ceux qui touchent à la grande question religieuse.

« Nous n'avons pas à nous mêler de ce qui se passe chez des peuples amis (rires); qu'ils organisent à leur gré la famille, l'éducation, l'administration, la police, c'est leur affaire; mais *il y a et il y aura toujours chez l'Anglo-Saxon quelque chose de sacré: le* CHEZ SOI, *le droit des pères de famille et des mères,*

la liberté plus essentielle que toutes les autres : celle de la famille. MALHEUR A QUI VOUDRAIT Y TOUCHER !...

Le noble préopinant sait bien que nous ignorons, chez nous, ce que peut être un ministre de l'instruction publique, avec son grand conseil, ses professeurs, ses favoris, ses méthodes et ses programmes. Encore une fois, que le noble lord se rassure...

Voilà l'estime que l'on professe en Angleterre pour le monopole de l'État et pour les projets de loi du franc-maçon Ferry.

Une question de chiffres.

Rendant compte, dans le *Pays,* du livre de l'universitaire M. Compayré, M. Granier de Cassagnac père s'exprime ainsi :

Il serait trop long de discuter les raisons alléguées pour établir que l'enseignement donné par les Jésuites est médiocre, conclut M. de Cassagnac. Les faits prouvent hautement le contraire, car, soit pour le baccalauréat, soit pour l'entrée aux écoles spéciales, le cri public signale parmi les meilleurs les élèves des Jésuites.

Et puis, il y a un argument cruel pour l'Université, mais sans réplique : c'est que les écoles libres en général, et les écoles des Jésuites en particulier, prospèrent, tandis que les écoles de l'Université ne couvrent pas leurs frais.

Le budget, le terrible budget est là ; il prouve que les lycées et les collèges coûtent à l'État beaucoup de millions, tandis que les établissements libres ne coûtent rien ; il montre que, d'un côté, on sait élever, instruire la jeunesse, sans imposer des sacrifices au Trésor ; tandis que, de l'autre côté, l'Université ne sait pas se soutenir sans d'énormes subsides ; et que, si ces professeurs qui déclament contre les congréganistes et contre le célibat étaient placés dans la situation librement acceptée par ceux qu'ils traitent en adversaires, ils seraient, comme on dit, obligés de fermer boutique.

La vérité est brutale, mais elle est la vérité ; l'enseignement libre rend à la société les mêmes services que l'Université ; il instruit autant d'élèves, et il les instruit aussi bien, le tout en se soutenant par son travail, son courage, son abnégation, tandis que l'enseignement universitaire, qui ne fait ni plus ni mieux, ne sait pas gagner de quoi vivre, et ne se soutient que grâce à d'énormes subventions.

On devrait être un peu plus tolérant envers des rivaux, quand

on n'est pas en état de faire aussi bien qu'eux; et M. Compayré eût justifié bien mieux qu'il ne l'a fait la haine de l'Université contre les Jésuites, s'il était parvenu à établir qu'elle sert la société avec plus d'efficacité et plus de désintéressement.

Il faut reconnaître que la question de chiffres traitée par M. de Cassagnac a son importance : une *meilleure éducation et un aussi bon enseignement* à *meilleur marché*, cela doit peser d'un certain poids dans les délibérations du Sénat.

LES CINQ ACADÉMIES

Le vendredi 25 octobre a eu lieu la séance annuelle des cinq Académies qui composent l'Institut de France. M. Daubrée, président de l'Académie des sciences, présidait, assisté de MM. Camille Doucet, de Rozières, Hébert et Vacherot, délégués des autres Académies. Il a ouvert la séance par un discours dans lequel, après avoir rendu hommage à la « grande et féconde idée qui a constitué en un seul corps les cinq Académies, » il a payé un tribut de regrets aux membres dont l'Institut déplore la perte. Puis M. le président a fait connaître que le prix biennal a été décerné au *Cours de droit civil* de M. Demolombe, doyen de la Faculté de Caen, et le prix Jean Raynaud à M. Henri de Bornier, pour la *Fille de Roland*. M. Daubrée a saisi cette occasion pour faire du fondateur du prix un éloquent éloge.

Lecture a ensuite été donnée du rapport sur le concours ouvert pour le prix de linguistique fondé par M. Volney.

La commission avait annoncé, pour le concours de 1879, qu'elle accorderait un prix consistant en une médaille d'or de la valeur de 1,500 francs à l'ouvrage de *Philologie comparée* qui lui en paraîtrait le plus digne parmi ceux qui lui seraient adressés.

Quatre concurrents ont envoyé des ouvrages imprimés pour ce concours.

La commission, après les avoir examinés, décerne le prix à M. Auguste Dozon, pour son *Manuel de la langue chkipe ou albanaise ; Grammaire-Chrestomatie-Vocabulaire*. (Paris 1878, in-8°.)

La commission décernera, en 1880, une médaille de 1,500 fr. à l'ouvrage de *Philologie comparée* qui lui en paraîtra le plus digne parmi ceux qui lui auront été adressés.

L'étude partielle ou d'ensemble, au point de vue comparatif, et surtout historiquement comparatif d'un ou de plusieurs idiomes, et celle d'une famille entière de langues, seront également admises à concourir.

Les lectures ont alors commencé et se sont succédé dans l'ordre suivant : la *Bataille de Malplaquet*, fragment d'histoire, par M. Charles Giraud, de l'Académie des sciences morales et politiques ; *Études et souvenirs de théâtre, Un conseiller dramatique*, par M. Legouvé, de l'Académie française ; le *Comte Balthazar Castiglione et son portrait au musée du Louvre*, par M. Gruyer, de l'Académie des beaux-arts ; *Notice sur l'origine antique d'un conte des Mille et une Nuits*, par M. Edmond Le Blant, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Nous devons signaler, dans le discours de M. Daubrée, le passage où il rend hommage à la mémoire des membres que l'Institut a perdus depuis un an :

Les travaux des philosophes et des savants, des poètes et des artistes, si différents qu'ils soient dans leurs méthodes et dans leurs manifestations, a dit M. Daubrée, sont solidaires par les principes sur lesquels ils se fondent, de même qu'ils s'accordent par le but qu'ils poursuivent. Tous tendent à l'agrandissement du domaine de l'esprit humain, à l'utilité générale, au perfectionnement de la civilisation.

Nous ne saurions et ne voudrions nous en défendre : tout d'abord, notre souvenir se reporte sur les pertes qui, depuis la dernière réunion, ont attristé nos Académies. Au nom de chacune d'elles, des voix pleines d'autorité ont déjà signalé ce dont les lettres, les arts, l'érudition, les sciences étaient redevables aux confrères qui nous ont été enlevés : à M. *Silvestre de Sacy*, le sagace et sévère gardien des doctrines littéraires du dix-septième siècle ; à M. *Saint-René Taillandier*, l'éloquent professeur, dont l'impartiale et élégante critique embrassait à la fois les travaux de la France et de l'Allemagne ; à M. *de Lasteyrie*, l'artiste et l'archéologue ; à M. *Duc*, le maître à qui l'on doit, entre autres œuvres de premier ordre, le nouveau Palais de Justice de Paris ; à M. *Hesse*, le peintre qu'avait rendu célèbre, dès ses débuts, le tableau des *Funérailles du Titien ;* à M. le baron *Taylor*, artiste érudit et bienfaiteur infatigable des lettres et des beaux-arts ; à M. *Paul Gervais*, qui a compris dans ses recherches, avec autant de succès que de dévouement, les animaux vivants et les animaux fossiles ; à M. *de Tessan*, enfin, qui nous a été ravi, il y a peu

de jours, et que le corps savant des ingénieurs hydrographes a, pendant tant d'années, considéré comme sa lumière et son guide. Nous remplissons un pieux devoir, en témoignant que ces coups douloureux sont vivement ressentis par l'Institut entier, dont tous les membres sont liés par une sincère et douce confraternité.

—

Le fragment d'histoire sur la bataille de Malplaquet, lu par M. Ch. Giraud, a été écouté, et méritait de l'être, avec un vif intérêt par l'auditoire d'élite qui se pressait sous la coupole de l'Institut. Tout y est vivant : le maréchal de Villars, le maréchal de Boufflers, Louis XIV, Mme de Maintenon, le soldat français, le prince Eugène; on assiste aux divers mouvements des troupes, à la bataille même et aux agitations de la Cour en face des évènements qui se déroulent. Citons ce passage où se trouve tracé le caractère de Villars et raconté comment il parvint à reformer une armée, là où il n'y avait plus que des soldats sans discipline et découragés :

A la cour, Louis XIV avait toujours la majesté. S'il avait mal usé des jours prospères, il était d'une incomparable fermeté dans les jours d'infortune; mais il avait perdu l'autorité. Il subissait les effets de l'inconstance de la gloire et du bonheur. Les malheurs publics donnaient crédit aux mécontents, aux politiques non écoutés, aux généraux non employés. C'est autour du roi surtout que Villars eut toujours à lutter contre les déchaînements de l'envie et de la malveillance, et le bonheur même qui semblait le suivre, quand les autres en étaient complètement abandonnés, était impitoyablement analysé par ses censeurs.

Le choix de Villars pour le commandement de Flandre a donc été fort contesté, quoiqu'il ait fait le salut de Louis XIV. Un notable changement dans la composition des armées s'était produit, à la suite des guerres prolongées de ce temps. Ce n'étaient plus les petites armées avec lesquelles Turenne et Condé avaient fait de si grandes choses. C'étaient des masses de 100,000 hommes et plus qu'il fallait diriger dans de grandes manœuvres, et mouvoir sur de vastes champs de bataille. Et ces masses étaient animées de sentiments dont les anciens officiers n'avaient plus le secret. L'armée de Flandre, que Villars est parvenu à recomposer, était une armée de nos temps modernes. Un esprit nouveau, comme le personnel, apparaissait dans les corps, et cet esprit était favorable à Villars. Les défauts qu'on lui reprochait étaient des qualités de circonstance. Il vivait avec le soldat, s'occupait de son pain et persuadait facilement un entourage qui semblait fait à sa taille : ne voyant péril à rien et se tirant des mauvais pas avec une gaieté constante et résolue.

Cette armée était vraiment la sienne, car il l'avait créée, et lorsqu'il en vint prendre le commandement, elle n'existait pas. Nous voyons, par la correspondance, qu'il n'y avait pas un régiment prêt à entrer en campagne. La misère publique recrutait des soldats, mais impropres encore à tenir la campagne et à se battre. Au milieu du désarroi universel, Villars étonna par sa hardiesse. Sa jactance même, qu'on lui reprochait tant, fut alors fort opportune. Cependant le Villars de Malplaquet est moins connu que le Villars de Denain.

Au moment de son départ, le roi lui avait dit : « Je mets ma confiance en Dieu et en vous, et ne puis rien vous ordonner, car je ne puis vous aider d'aucun secours. » — « En effet, dit Villars, il m'était impossible de soumettre au roi un plan de campagne, parce que j'ignorais si je trouverais une armée. » Arrivé en Flandre, il y vit les débris de nos vieilles bandes dans un état déplorable : point d'habits, point d'armes, point de pain. On se ressentait, en sus des batailles perdues, de la rigueur exceptionnelle des saisons. L'hiver de 1709 portait ses fruits : on ne trouvait plus de blé ; l'orge et l'avoine étaient d'une cherté inabordable, et l'argent, cette étoile de gaieté, comme l'appelait Villars, manquait aussi bien que le blé.

Il écrivait au ministre Chamillard : « Je suis obligé de vous représenter ce que vous ne savez déjà que trop : c'est l'extrême misère des officiers subalternes. Le prêt (on appelait de ce nom la solde journalière des sous-officiers et soldats), le prêt est insuffisant, et d'ailleurs ces malheureux n'ont presque rien touché depuis longtemps ; ils ont vendu jusqu'à leur chemise pour vivre, plusieurs ont livré leurs armes et leurs justaucorps pour avoir du pain. La rigueur n'y fait rien. Je parle à ceux que je trouve en tel état, dans les endroits que je visite. J'écoute leurs plaintes, j'y compatis ; je les encourage, je tâche de les piquer d'honneur. Je leur donne des espérances ; mais enfin il faut autre chose pour les mettre en état d'entrer en campagne. »

Un autre jour, il écrivait au même ministre : « Imaginez-vous l'horreur de voir une armée manquer de pain ? Il n'a été délivré aujourd'hui que le soir, et encore fort tard. Hier, pour donner du pain aux brigades qui marchaient, j'ai fait jeûner celles qui restaient. Dans ces occasions, je passe dans les rangs, je caresse le soldat, je lui fais prendre patience, et j'ai la consolation d'en entendre plusieurs dire : Le maréchal a raison ; il faut souffrir quelquefois. »

A une revue, comme il passait dans les rangs, les soldats murmuraient derrière lui : *Panem nostrum quotidianum*. Le maréchal en eut les yeux mouillés de larmes, et les soldats lui rendirent un sourire de résignation.

C'est avec de pareils éléments que Villars dut entreprendre de remettre les affaires en état, et de préparer de nouveaux combats.

La difficulté suprême était de rétablir la discipline et de rappeler l'officier, le soldat, abattus par la misère, au sentiment de l'honneur, au respect de soi-même. Il y a des ordres du jour sévères, mais tristes. Il vaut mieux les passer sous silence. On n'avait, même dans les rangs élevés, d'éloge et d'estime que pour les généraux étrangers, et pour les généraux français que du blâme et de l'amertume. La patience et l'esprit imperturbables de Villars avaient raison de tout. « Je fais grand cas, disait-il à ses officiers, de M. le prince Eugène et de mylord Marlborough ; mais comme nos Français les élèvent aux nues, soyez assurés qu'il y a aussi des Allemands qui m'honorent de quelque attention. »

On sait que la bataille de Malplaquet fut perdue, mais les pertes de l'ennemi furent beaucoup plus considérables que les nôtres, et elle aurait été gagnée sans une grave blessure reçue par Villars qui voyait déjà la victoire se déclarer pour lui. Mais le moral du soldat était relevé et, trois ans plus tard, après de nouveaux désastres, Villars, chargé du commandement de la dernière armée de Louis XIV, sauvait la France à Denain.

LES ORPHELINS DE LA COMMUNE

Pendant que le clergé et les catholiques sont traités d'ennemis et en ennemis, le clergé et les catholiques ne cessent de faire du bien à ceux mêmes qui leur veulent le plus de mal. C'est ainsi que l'archevêque de Paris et les généreux catholiques de son diocèse ont adopté les enfants, restés orphelins, de ceux qui voulaient, en 1871, brûler toutes les églises et qui massacraient le pasteur même du diocèse avec un grand nombre de prêtres et de religieux. Les enfants ont été élevés avec des soins tout paternels, ils ont été mis en état de gagner honorablement leur vie, et, au moment même où reviennent en triomphateurs les auteurs ou les complices des crimes de la Commune, le vénérable archevêque de Paris, jetant un coup d'œil sur l'œuvre qu'il a si admirablement entreprise et qui touche à sa fin, fait un dernier appel à la charité chrétienne en faveur des quelques enfants qui restent encore à la charge de cette charité. Il ne faut plus qu'un léger effort pour

qu'elle soit menée à bon terme : la voix du Pasteur sera entendue ; la charité catholique répondra par de nouveaux bienfaits aux cris de haine qui se font entendre, et la justice de Dieu, nous l'espérons, se laissera fléchir par ces actes de miséricorde et par les supplications des martyrs qui priaient, en mourant, pour le salut de leurs bourreaux et pour le relèvement de la France.

J. Chantrel.

Voici la lettre que Son Ém. le cardinal Guibert, archevêque de Paris, vient d'adresser aux membres de son clergé pour leur faire connaître la situation de l'Œuvre des orphelins de la guerre civile.

Paris, le 19 octobre 1870.

Messieurs et chers coopérateurs,

Chaque année, depuis huit ans, une quête prescrite par nous a été faite dans toutes les églises et chapelles du diocèse, le jour de la Toussaint et le jour des Morts, pour une classe de pauvres enfants restés sans appui et sans secours à la suite de nos tristes discordes. Elle aura lieu cette année encore, pour la dernière fois. Au moment où s'achève l'œuvre que nous avons entreprise ensemble, je veux vous faire connaître les résultats obtenus. Votre zèle charitable trouvera dans cet exposé tout à la fois son encouragement et sa récompense.

Vous n'avez pas oublié comment la France, toujours généreuse, même dans ses malheurs, s'était émue du sort de tant de jeunes enfants que la guerre avait rendus orphelins. Leurs pères étaient tombés sur les champs de bataille en défendant la patrie. Pour acquitter la dette de la reconnaissance nationale, la grande œuvre des *Orphelins de la guerre* fut fondée par les soins et sous la présidence de Mme Thiers, et se donna pour mission de recueillir les enfants des soldats tués par l'ennemi ou victimes des souffrances de la guerre, embrassant ainsi dans son action bienfaisante tous les points du territoire.

Mais il restait à Paris un grand nombre d'enfants non moins malheureux, plus malheureux encore : c'étaient tous ceux à qui la guerre civile de 1871 avait enlevé leurs pères et dont l'infortune, au milieu de tant de ruines, rencontrait peu de sympathies.

La charité chrétienne ne pouvait les abandonner. La Providence jetait entre mes bras, comme prémices de mon ministère

pastoral dans la grande cité en deuil, ces victimes innocentes des égarements de leurs pères. Il n'y eut pas la moindre hésitation pour vous et pour moi, ni pour les chrétiens généreux que Paris compte en si grand nombre. Nous adoptâmes les orphelins de la guerre civile.

L'Église ne flatte pas le peuple; mais, ce qui vaut beaucoup mieux, elle l'aime sincèrement. Elle commande à l'évêque, au jour de son sacre, « de ne jamais appeler bien ce qui est mal, « ni mal ce qui est bien; *ne dicas bonum malum, nec malum* « *bonum.* » Jamais elle ne justifiera ni n'approuvera les crimes commis dans ces heures douloureuses où les multitudes, excitées et entraînées, semblent prises de vertige. Mais elle sera toujours là pour panser les blessures et consoler les douleurs. Les pouvoirs publics peuvent se croire obligés à exercer les sévérités de la justice que réclame le salut de la société; l'Église n'a reçu de Dieu que la mission de pardonner et de pratiquer la miséricorde.

Cette œuvre de nos orphelins a été l'une des plus chères à mon âme de pasteur. Elle était l'héritage que m'avait légué mon vénérable prédécesseur, en bénissant ceux qui lui donnaient la mort. Il m'était impossible de l'accomplir seul, vous m'êtes venu en aide avec un zèle que je ne puis assez louer. Vous aussi, messieurs et chers coopérateurs, vous avez vu là un héritage que vous laissaient les généreux et saints prêtres immolés par les fureurs populaires.

Les fidèles à leur tour ont répondu à mon appel avec une générosité qui m'a plus d'une fois ému jusqu'au fond de l'âme. Dieu connaît ces milliers de chrétiens qui, chaque année, ont versé leurs offrandes pour nos orphelins; leurs noms sont écrits sur le livre de vie.

Je veux enregistrer ici les noms des membres du comité directeur de l'œuvre, en témoignage de la reconnaissance que leur conservera toujours l'Église de Paris. Ce sont :

MM. Bayle, vicaire général, remplacé, quand la mort nous l'eut enlevé, par l'abbé Lagarde, aussi vicaire général; le vicomte de Melun; Etienne, supérieur général des Prêtres de la Mission; Baudon, Lauras, Ferdinand Riant, Salles;

Mmes la maréchale de Mac-Mahon, la comtesse de Flavigny, la duchesse de Pozzo di Borgo, Cochin, de Serry, Le Cordier.

Je serai l'interprète du comité en offrant l'expression d'une particulière gratitude à Mme la maréchale de Mac-Mahon, qui

voulut bien accepter la présidence de l'œuvre et qui a déployé dans le cours de notre charitable entreprise le zèle, l'activité, le dévouement d'une âme vraiment chrétienne. Nous devons aussi un pieux et reconnaissant témoignage à la mémoire de M. le vicomte de Melun, secrétaire du comité. Il fut à Paris pendant de longues années l'homme de toutes les œuvres de bienfaisance. Nul mieux que lui ne posséda l'intelligence de la charité chrétienne.

Le comité se proposa de procurer à nos orphelins une bonne et solide éducation, en les gardant jusqu'à l'âge de seize ans. Les établissements dirigés, soit à Paris, soit en province, par les congrégations religieuses, s'ouvrirent avec empressement à nos chers enfants ; on s'est efforcé, en les formant à la vie chrétienne, de donner à tous une instruction professionnelle qui les mît en état de se procurer honnêtement des moyens d'existence. Les membres du comité se sont partagé la surveillance et le patronage des enfants adoptés ; et nous avons la consolation de voir ces enfants répondre au dévouement paternel dont ils sont l'objet ; plusieurs même promettent de devenir d'excellents sujets par leur instruction et par la délicatesse de leurs sentiments.

L'œuvre, depuis le mois de décembre 1872 jusqu'au 1er janvier 1874, a admis 484 enfants garçons ou filles, appartenant à 253 familles ; quelques nouvelles admissions prononcées depuis ont porté le chiffre total de nos orphelins à 500 ; sur ce nombre, 27 ont été placés gratuitement dans 11 orphelinats, quelques autres ont reçu un secours une fois donné, soit pour rester dans leurs familles, soit pour être placés dans une maison d'éducation.

Au 1er janvier 1873, 413 enfants restaient à notre charge. Le 1er janvier prochain, il n'y en aura plus que 139 ; et en calculant d'après la progression décroissante qu'amène la limite d'âge, on peut prévoir que le 1er janvier 1885 il n'en restera plus que 5.

Depuis son début jusqu'au 24 juin 1879, date du dernier règlement de nos comptes, l'œuvre a reçu 563, 807 fr. 70 cent...

Jusqu'au même jour, elle a dépensé 519, 568 fr. 55 cent...

A cette même date du 24 juin 1879, nous avions en caisse 44,239 fr. 15 centimes.

Pour les 3e et 4e trimestres de 1879, il faudra payer 16,179 fr.

Il restera donc en caisse au 1er janvier 1880, 27,172 fr. 25 c.

Les dépenses, depuis le 1er janvier jusqu'à la fin de l'œuvre,

sont évaluées à 68,000 francs ; mais plusieurs enfants étant d'ordinaire retirés avant la limite d'âge par les familles, on peut, d'après l'expérience des années précédentes, réduire la dépense à .... 60,000 fr. »

La somme restant en caisse sera de 27,721 15

Différence .... 32,278 fr. 85

C'est cette différence que nous demandons à la quête prochaine de la Toussaint et du jour des Morts ; vous voudrez bien recommander aux fidèles cette dernière collecte, dont le produit sera appliqué à la complète liquidation de l'œuvre des orphelins.

Nous bénirons Dieu, messieurs et chers coopérateurs, d'avoir pu conduire à bonne fin cette charitable entreprise. Peut-être le monde ne nous tiendra pas grand compte, à l'heure présente, de ce que nous avons fait pour ces enfants que la Providence nous a confiés. Cet oubli ou ce dédain ne nous fera éprouver ni découragement ni amertume ; et ce n'est pas la louange et la reconnaissance des hommes que recherchent le chrétien et le prêtre. Nous travaillons pour la gloire de Dieu et pour obéir à Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui nous dit dans le saint Évangile : « Faites du bien et donnez sans espérance de retour, et « votre récompense sera grande ; vous serez les fils du Très-« Haut, car il est plein de bénignité, même pour les ingrats « et les méchants ; soyez miséricordieux comme votre Père « céleste est miséricordieux (1). »

Ne nous lassons donc pas de faire le bien. Une œuvre s'achève : une autre appelle aussitôt notre sollicitude. Au moment où l'éducation de nos jeunes orphelins est assurée, voici d'autres enfants, plus nombreux, qui réclament notre dévouement. Ce qu'ils demandent, ce que demandent pour eux leurs parents qui, librement, nous les amènent, c'est le pain de l'âme, c'est l'enseignement religieux. Nous ne les repousserons pas. Nous ouvrirons nos écoles chrétiennes avec le concours des frères, des sœurs, des instituteurs laïques fidèles à leur foi ; nous soutiendrons cette grande œuvre. L'étendue des sacrifices ne rebutera pas notre charité. Nous donnerons aux enfants du peuple de Paris ce nouveau témoignage d'une affection sincère : la culture de l'âme ajoutée à celle de l'esprit ; des croyances éclairées, des mœurs pures, des habitudes de travail, d'ordre,

(1) Luc, VI, 35 et 36.

de respect : voilà le trésor que nous serons jaloux de conserver à la jeunesse. Par là, nous sommes assurés de lui être plus utiles qu'en flattant ses passions naissantes et en excitant en elle le sentiment de ses droits plus que celui de ses devoirs.

L'année prochaine, en 1880, la quête qui se fait pour l'entretien de nos orphelins se continuera et sera appliquée à l'œuvre des écoles chrétiennes, mais elle sera restreinte au seul jour de la fête de la Toussaint. Nous mettrons ainsi en pratique le conseil de l'Apôtre : « Ne vous laissez pas vaincre par le « mal, mais triomphez du mal par l'obstiuation du bien : *Noli* « *vinci a malo, sed vince in bono malum.* »

Recevez, messieurs et chers coopérateurs, l'assurance de mon affectueux dévouement.

† J. Hipp., cardinal Guibert,
Archevêque de Paris.

LE CONGRÈS DE LILLE

Une assemblée générale des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais aura lieu à Lille les 19, 20, 21, 22 et 23 novembre prochain. Nos lecteurs savent que ces assemblées générales, auxquelles se rendent des catholiques de toute la France et de la Belgique, ont une importance toute particulière. Les catholiques de la province ecclésiastique de Cambrai, sont, on peut le dire, à la tête du mouvement catholique. Cette année, l'assemblée de Lille acquiert des circonstances une nouvelle importance, à cause des périls qui menacent l'Église et l'enseignement religieux et de la licence qui est donnée à la propagation des plus funestes doctrines. A la propagation du mal, aux œuvres de corruption et de haine, les catholiques doivent plus que jamais opposer l'affirmation et la défense de la vérité, et les œuvres du bien, les œuvres de la charité. On déclare le cléricalisme ennemi de la société ; ils veulent montrer que le cléricalisme sera, au contraire, le salut de cette société mourante, et par les œuvres qu'il inspire, et par les dévouements qu'il

suscite. Les évêques de la province ecclésiastique de Cambrai assistèrent aux séances du Congrès, qui est placé sous la présidence de Mgr Fava, évêque de Grenoble, le zélé et courageux Prélat dont les actes irritent si fort l'impiété.

Nous reproduisons le programme du Congrès :

1re Section. — Œuvres de foi et de prière.

ŒUVRES DU TRÈS-SAINT-SACREMENT.

Confréries paroissiales. Moyens de les développer à la ville et à la campagne. Création d'associations de porte-flambeaux dans les localités où il n'est pas possible d'établir des confréries.

Œuvre du Saint-Viatique pour aider les mourants, écarter d'eux les mauvaises influences et préparer matériellement leur demeure à la visite du Dieu de l'Eucharistie.

Adoration diurne et nocturne. Examen des résultats obtenus et des efforts à faire pour rendre l'adoration diocésaine vraiment perpétuelle.

Œuvres spéciales d'adoration nocturne.

Propagande par la revue intitulée *Le T.-S. Sacrement* et par d'autres publications analogues.

PÈLERINAGES.

Pèlerinage régional à organiser en 1880.

Pèlerinage national.

Trains de malades et souscriptions pour venir en aide aux pèlerins pauvres.

Pèlerinages locaux; moyens de remettre en honneur ceux qui sont tombés en désuétude.

Pèlerinages à Rome et à Jérusalem.

Observations pratiques sur les pèlerinages accomplis depuis la dernière Assemblée générale.

ŒUVRE DU DIMANCHE.

Œuvre dominicale de France; sa propagation.

Résultats constatés et nouveaux efforts à faire, dans les diverses professions, pour obtenir le repos du dimanche : *études des notaires, entreprises de travaux, transports de marchandises, fermeture des gares, clauses à insérer dans les contrats.*

ŒUVRES PONTIFICALES

Denier de Saint-Pierre. — Adresses et députations au Souverain-Pontife. — Les Zouaves pontificaux. — *Étude et*

propagation des enseignements pontificaux. — Œuvre des vieux papiers.

ŒUVRES DIVERSES

Célébration solennelle du 25e anniversaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception.

Œuvres de prières pour la France. — Vœu national au Sacré-Cœur. — Œuvre de Notre-Dame-de-Salut. — Apostolat de la prière. — Œuvres de prières, dans les principales villes, pour soutenir l'action catholique. — Les tiers-ordres. — *Le Rosaire.* — *Moyens de venir en aide aux vocations ecclésiastiques et religieuses:* Œuvres et écoles apostoliques, petits noviciats, etc. — Marques publiques de déférence pour les prêtres et les religieux. — Associations pour l'assistance aux funérailles des pauvres. — *Questions relatives aux cimetières et aux enterrements.* — Moyens de faciliter aux pauvres l'assistance aux offices religieux. — Ouverture des églises pendant la journée. — Œuvre de Saint-François de Sales. — Œuvre de Terre-Sainte. — *Question du divorce.* — *Conseils de fabrique.*

2e Section. — Enseignement, propagande & art chrétien.

Sociétés d'éducation et d'enseignement.

Congrès catholique des Sciences et des Lettres.

Académie catholique pour le nord de la France.

Revues scientifiques et littéraires à fonder et à soutenir. *Conférences* scientifiques, littéraires, etc.

Encouragements et moyens d'émulation dans l'enseignement à tous les degrés.

Choix des livres pour les distributions de prix.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'Université de Lille. — Propagande en sa faveur. — Souscription spéciale pour les constructions. — Comités permanents. — Bulletin de l'œuvre.

Titres honorifiques à décerner par les Universités catholiques.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Liberté des programmes. — Réforme du baccalauréat. — Caractère de certains ouvrages exigés aux examens. — Bourses à créer dans les établissements catholiques. — Moyens de favoriser la liberté des pères de famille.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

École catholique des Arts et Métiers en voie de fondation à Lille. Ressources à trouver dans la région du Nord pour les frais de premier établissement.

Écoles de commerce.

Enseignement de l'agriculture.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Protection des congrégations enseignantes; secours à donner à leurs noviciats.

Étude des nouveaux projets de loi concernant l'enseignement primaire.

Organisation d'écoles libres payantes ou gratuites.

Asiles et écoles enfantines.

Écoles dominicales.

Denier des écoles; moyens d'en propager l'application.

Écoles normales catholiques.

Journal des écoles primaires l'*Éducation.*

Tracts et brochures sur la question des écoles.

PROPAGANDE

Œuvres diverses de propagande.

Société de Saint-Charles Borromée pour la diffusion des bonnes publications.

Société bibliographique. Comités régionaux.

Colportage catholique.

Bibliothèques paroissiales. — Bibliothèques dans les hôpitaux, les prisons, etc. — Bibliothèques circulantes.

Encouragement et concours à donner aux journaux catholiques.

Journalisme populaire.

Œuvre de l'apostolat par la presse, sous le patronage de saint Paul.

ART CHRÉTIEN

Recherche et conservation des objets d'art religieux. — Imagerie religieuse. — Musique religieuse.

École catholique des beaux-arts.

Sociétés de Saint-Jean, pour l'étude et l'encouragement de l'art chrétien.

Écoles de Saint-Luc pour l'enseignement du dessin d'après des méthodes et des modèles propres à former des artistes chrétiens.

Musées publics. — Moyens d'arriver à l'interdiction des exhibitions artistiques d'un caractère immoral.

Concours de Peinture en l'honneur de Pie IX, ouvert par le Comité de Lille jusqu'en 1880.

3e Section. — Œuvres sociales et charitables.

1° ŒUVRES SOCIALES.

A. Comités catholiques à constituer dans toutes les localités importantes de la région.

Associations catholiques à l'exemple des cercles belges.

Sociétés de Saint-Joseph.

Cercles de jeunes commis.

Unions catholiques embrassant les hommes de toutes les classes de la société.

Comités de jurisconsultes pour la restauration du droit chrétien et la défense légale des intérêts religieux.

Statistiques des œuvres. Annuaires catholiques.

B. Organisation chrétienne de l'usine et des corps d'états. Examen des conditions morales de l'industrie à la ville et à la campagne.

La corporation chrétienne; son application aux conditions actuelles du travail.

Fêtes patronales.

Associations de patrons chrétiens.

Protection du travail chrétien. — Œuvres diverses qui ont en vue la restauration de la famille ouvrière. — Œuvres de placement. — Étude sur la banque populaire d'Angers. — Sociétés chrétiennes de secours mutuels. — Logements d'ouvriers.

Congrégations religieuses vouées à la surveillance des ateliers.

Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers.

Union des Associations ouvrières catholiques. Bureaux diocésains.

Œuvres de Saint-François-Xavier à établir dans toutes les localités.

Étude sur *le Compagnonnage chrétien* pour les jeunes ouvriers qui font leur tour de France.

Chants populaires.

Conférences publiques pour les ouvriers.

Œuvres des houillères.

C. Œuvres pour les campagnes.

Œuvre de Saint-Michel et Saint-Remi pour la conservation et la restauration des habitudes chrétiennes à la campagne.

Commissions consultatives des agriculteurs.

D. Aumônerie militaire et œuvres annexes: Cercles, écoles, bibliothèques, etc.

Mesures à prendre pour *mettre les jeunes gens* qui se rendent sous les drapeaux *en rapport avec les œuvres militaires:* Messes de départ, lettres de recommandation, etc.

Œuvre de N.-D.-des-Soldats. Ressources à fournir aux œuvres militaires.

Funérailles des soldats. — Œuvres de prières en faveur des soldats morts pour la patrie.

Messes à fonder par les familles pour l'année de volontariat.

Œuvres en faveur des marins.

Publications périodiques destinées aux militaires : *la France militaire et religieuse;* l'*Ami du Soldat;* etc.

2° ŒUVRES CHARITABLES.

Société de Saint-Vincent-de-Paul; sa propagation à la ville et à la campagne.

Œuvre de Saint-François-Régis.

Rétablissement des tours.

Orphelinats dans les villes. — Orphelinats agricoles.

Patronages d'apprentis, d'écoliers et de jeunes garçons employés dans l'industrie.

Réunions dominicales.

Expositions de travaux d'apprentis.

Secrétariat des pauvres.

Œuvres hospitalières, comme celles de Marseille et de Paris.

Noviciats des Frères de Saint-Vincent-de-Paul.

Donations aux établissements de bienfaisance.

Les questions relatives aux principales œuvres mentionnées dans la partie B de la 3e *Section, telles que l'organisation chrétienne de l'usine et des corps d'états, la corporation chrétienne, les associations de patrons, la protection du travail chrétien, seront plus particulièrement traitées le Jeudi* 20 *et le Vendredi* 21, *afin de donner des facilités aux industriels qui ne pourraient rester à Lille pendant toute la durée de l'Assemblée générale.*

Les membres du congrès pourront présenter des travaux ou faire des communications sur toutes les œuvres qui se rattachent à l'une

des parties du programme, sans qu'elles y soient expressément indiquées, en s'entendant préalablement avec le Président de la Section.

Toutes les communications ou demandes de renseignements relatives au congrès doivent être adressées au Secrétariat général, rue Négrier, 43.

L'ABSENTÉISME AGRICOLE (1)

Votre commission d'économie sociale s'est occupée à plusieurs reprises d'une importante question :

La dépopulation de la France en général et en particulier la dépopulation de nos campagnes.

L'honorable M. Fayet, dont vous connaissez la haute compétence en cette matière, a bien voulu nous présenter une première étude qui a été fort remarquée dans le compte-rendu de 1878 ; mais le problème est, en soi, si grave et si complexe que nous avons dû le conserver à l'ordre du jour, afin de permettre aux catholiques d'en étudier successivement les diverses perspectives au fur et à mesure que les circonstances en font naître l'opportunité.

Pour cette année, nous n'avons pas de rapport d'ensemble à vous présenter ; mais laissez-moi vous dire en quelques mots les motifs qui signalent présentement la question à votre intérêt, et qui nous ont conduit à formuler un double vœu.

Personne ne met en doute que l'agriculture ne soit à la fois la principale source du bien-être et l'élément économique le plus moralisateur des sociétés.

Nos 36,000 communes rurales sont en réalité la pépinière de toutes les forces vives de la nation française, car c'est là, autour de l'agriculture, qu'on trouve le foyer des familles honnêtes, fécondes, laborieuses, économes et patriotes. (Très bien !) A ce titre l'agriculture a toujours été l'objet de la sollicitude des catholiques, du clergé et de l'Église, et nous ne pouvons rester indifférents à l'émigration des campagnes vers les villes, ni aux causes accidentelles qui déterminent cette émigration.

Vous vous rappelez, messieurs, qu'il y a environ un demi-siècle, dans la catholique Irlande, il se produisit une sorte de croisade contre ce qu'on appelait alors l'absentéisme des propriétaires. (Très bien ! très bien !)

(1) Rapport lu par M. Aubry dans la troisième séance du dernier congrès catholique de Paris.

On attribuait alors l'émigration des campagnes à la misère, et la misère à l'administration des propriétés foncières par les intendants d'une aristocratie féodale et anglicane.

En France, pour divers motifs, il n'en est point ainsi, mais à certains égards, il est opportun de rappeler que les propriétaires catholiques ont le devoir de résider le plus longtemps possible au milieu des populations rurales, afin d'encourager par leur présence la stabilité des familles, et de protéger par leur influence l'héritage sacré des intérêts communaux.

Si je dis les intérêts communaux, oserai-je l'avouer, messieurs, c'est pour ne pas dire : *la commune.* (Sourires.)

Car, en ces temps troublés, notre belle langue elle-même n'est point à l'abri des outrages révolutionnaires, et la *commune*, expression historique de l'unité et de l'union nationale, semble être devenue pour la génération présente un véritable contresens.

Mais votre sagacité ne saurait se méprendre sur la signification exacte de ce mot si français et si chrétien.

Il nous appartient même, à nous autres catholiques, d'honorer la commune, le mot et la chose, par l'exercice des droits et par la pratique des devoirs sociaux dont cette institution traditionnelle est à la fois le centre et le foyer.

La commune, en effet, celle dans laquelle nous avons pris naissance, fait notre première communion, nos études, notre apprentissage, la commune ou nous nous sommes établis, mariés, dont nous connaissons tous les habitants, cette commune est véritablement une famille dans laquelle les divergences d'opinions ne sont point mortelles pour la fraternité.

La commune est en quelque sorte le berceau du citoyen, *domus civis*, le domicile.

C'est là que nous aspirons à finir nos jours ; c'est là, près du tombeau de nos parents, que nous aimons à recueillir le jugement de nos concitoyens en attendant celui de Dieu (Sensation).

Conservons donc précieusement, messieurs, le culte du domicile, développons autour de nous l'esprit communal si fécond en solidarités patriotiques et bienfaisantes, surtout quand il s'exerce dans le rayon d'un simple clocher de village.

Évitons autant que possible de donner l'exemple de la désertion des campagnes, de l'émigration dans les grandes villes, où les populations se juxtaposent sans se lier, sans se connaître, où les intérêts communs sont à la merci de foules instables et oppressives.

Tel est le motif du premier vœu que nous soumettons à votre approbation :

Une autre circonstance, tout actuelle, attire encore notre attention.

Depuis quelque temps, l'Europe se préoccupe de l'invasion immodérée des produits agricoles que le nouveau monde fait déborder

sur l'ancien. Qui de vous n'a entendu et vérifié le récit de nos paysans et fermiers sur la précarité du travail agricole, la rareté des bras, la surélévation des salaires, la dureté des charges, l'avilissement des produits, coïncidant, comme en cette même année, avec des récoltes insuffisantes ?...

Nous n'avons pas à examiner ici la cause du mal ni son étendue, nous avons encore moins qualité pour en discuter le remède ; mais en présence des manifestations si autorisées qui se produisent de toutes parts sur la détresse de l'agriculture, nous ne pouvons contenir l'expression de notre sollicitude sur le sort d'un intérêt économique et moral aussi cher à notre foi qu'à notre patriotisme.

PREMIER VŒU

1° Que les propriétaires catholiques demeurent le plus longtemps possible au milieu des populations rurales, afin d'encourager par leur exemple la stabilité des familles dans les campagnes, et de développer par leurs bienfaits les solidarités chrétiennes qui dérivent de la vie communale.

En conséquence, et sans insister sur un terrain qui ne serait peut-être pas sans écueils, votre commission m'a chargé de proposer à votre approbation le second vœu suivant :

DEUXIÈME VŒU

2° Que les pouvoirs publics étudient et se hâtent d'appliquer, sans préoccupation d'esprit de parti, les voies et moyens les plus efficaces de protéger le travail agricole, qui est un des éléments de l'indépendance nationale, et pour entraver la dépopulation des campagnes, qui fournissent à la patrie la plus lourde part de l'impôt du sang.

PAPES ET SULTANS (1).

Au moment où l'empire Ottoman recevait de la Russie un coup qui ne lui permettrait plus de vivre que sous le protectorat d'étrangers prêts à s'en partager les dépouilles, Pie IX mourait, et des esprits plus vifs que justes voyaient, dans cette coïncidence de la chute du trône de Mahomet II et de la mort d'un Pape qui avait perdu sa royauté temporelle, la fin « des deux théocraties qui pesaient sur l'Europe. »

(1) *Papes et Sultans*, par Félix Julien ; in-12 de VIII-322 pages ; Paris, chez E. Plon et Cie ; prix : 3 fr. 40.

Ce sont les propres expressions du *Journal des Débats* du 8 février. La théocratie musulmane paraît, en effet, peser sur une partie de l'Europe, et il y a là une vraie théocratie, puisque le Sultan est à la fois le maître absolu et le Pontife suprême de la religion, le Calife ou vicaire du Prophète. La théocratie papale était loin d'avoir le même caractère, d'abord parce qu'elle était tempérée à la fois par le caractère du Pontife, par les institutions de l'État pontifical et par l'exiguité du territoire. Et que d'autres différences! La théocratie musulmane avait rétabli en Europe l'esclavage qu'on n'y connaissait plus, la théocratie pontificale avait fait connaître la liberté au monde et l'a sauvée jusqu'à nos jours contre la tyrannie païenne dans les premiers siècles, contre la barbarie musulmane pendant les siècles du moyen âge, contre les conséquences despotiques de la Réforme protestante et de la Révolution.

Un écrivain dont nous avons eu plus d'une fois l'occasion de louer l'excellent esprit et les remarquables travaux, s'est emparé du mot du *Journal des Débats*, et s'est proposé d'en montrer la fausseté, pour ce qui regarde la Papauté, en suivant dans l'histoire la lutte plusieurs fois séculaire des Papes et des Sultans. C'était prendre la meilleure voie : les Papes ont rendu de tels services à la civilisation en général, et tout particulièrement à l'Europe, que le simple exposé des faits devient pour eux une triomphante glorification ; il n'y a que la plus noire ingratitude ou la plus stupide haine qui puisse applaudir à la chute du trône pontifical, dont l'existence a été le plus solide rempart de l'Europe, et désirer, — ce qui est tout un, — l'amoindrissement de cette haute autorité morale qui est la plus sûre sauvegarde du droit et de la liberté.

Au moyen âge et dès le IX[e] siècle, ce sont les Papes qui luttent avec plus de vigueur, même ceux qui avaient le moins d'autorité à Rome, contre les invasions sarrasines, dont ils viennent à bout de délivrer l'Italie. Un peu plus tard, ils sont les promoteurs des Croisades et empêchent pour des siècles l'islamisme de déborder sur l'Europe orientale, pendant que les intrépides enfants de l'Espagne,

encouragés par eux, reconquièrent pied à pied le sol national envahi par les Maures. Les Turcs apparaissent, et les Papes redoublent d'ardeur et d'efforts pour en préserver l'Europe, que l'empire grec ne pouvait plus défendre. Un vieux Pape, âgé de quatre-vingt-dix ans, Jean XXII, ranime un moment l'esprit des grandes croisades, et une flotte chrétienne, réunie par ses soins, détruit la flotte du sultan Orkhan dans la Propontide, en 1334. Clément VI, son successeur, vient à bout de former une nouvelle ligue qui lutte souvent avec avantage contre les Turcs et qui retarde leurs progrès en Europe, où ils avaient déjà mis le pied et ravageaient la Thrace et la Bulgarie,

Cependant, à la fin du siècle, les Ottomans s'avançaient jusqu'au Danube, et la bataille de Nicopolis, où la France avait envoyé l'élite de ses guerriers, consternait l'Europe. Alors les efforts de la Papauté redoublent. Les Grecs, enfin éclairés par leurs malheurs, sortent momentanément du schisme, qui a été l'une des principales causes de leur ruine, et sous l'impulsion des Papes, avec l'argent qu'ils consacrent à la croisade, la lutte continue : c'est l'époque des Scandenbeg et des Hunyade. Mais les Grecs retombent dans le schisme, et l'Europe, malgré les exhortations des Papes, devient indifférente à leur sort ; il faut le coup de tonnerre de la prise de Constantinople par Mahomet II pour la réveiller. Les Papes sont toujours là : il s'agit de sauver la chrétienté, de sauver la civilisation de l'Évangile ; ils crient, ils supplient, Calixte III sauve Belgrade, Pie II organise une expédition en Morée, les chevaliers de Rhodes se montrent tous des héros, et Sixte IV sauve l'Italie.

Si la funeste révolte de Luther n'était venue diviser l'Europe, si la rivalité de Charles-Quint et de François I[er] n'avait poussé celui-ci à contracter une alliance avec les Turcs, que commandait alors le redoutable Soliman, l'empire ottoman n'aurait pas franchi le Danube et ne se serait pas établi pour des siècles dans le Péloponèse. Mais si les Papes continuèrent de pousser à la croisade, si Sixte IV et Paul III vinrent à bout de préserver l'Italie, ils ne purent sauver Rhodes et Belgrade, ni arrêter les invasions qui amenèrent

les Ottomans en Hongrie et jusque sous les murs de Vienne. Si leur politique, si clairvoyante, avait réussi, que de sang humain eût été épargné, et qu'il y a longtemps que serait résolue cette question d'Orient, dont les dangers s'accroissent maintenant de la ruine de l'empire ottoman, devenu inoffensif! Au moins, c'est encore un Pape, saint Pie V, à qui revient l'honneur de l'expédition qui se termina par la bataille de Lépante, où se brisa la force d'expansion de la Turquie. Les armées turques purent encore envahir la Hongrie et menacer Vienne; mais le pape Innocent XI avait armé le bras de Jean Sobieski et enflammé les cœurs polonais. Vienne fut sâuvée; le prince Eugène de Savoie acheva plus tard l'œuvre de Sobieski. Dès la fin du XVII[e] siècle, les Turcs ne pouvaient plus inquiéter l'Europe ; c'étaient eux, au contraire, qui allaient avoir à se défendre chez eux et à voir se rétrécir les limites de l'immense campement qu'ils occupaient entre l'Adriatique et la mer Noire. Dès lors aurait pu se réaliser ce plan de Leibnitz, d'accord avec celui des Papes :

L'Allemagne, disait Leibnitz, cité par M. Julien, est le champ de bataille où l'on se dispute la domination de l'Europe. Comme jadis la Grèce et plus tard l'Italie, l'Allemagne est devenue la pomme de discorde offerte à tous les prétendants. Pour en détourner l'Europe, pour l'empêcher de se ravager elle-même, il faut qu'elle jette ailleurs ses regards ; qu'elle les porte là où, en bonne conscience, il y a profit et triomphe à conquérir pour la gloire de Dieu. Pour arriver là, il faut que les nations de la famille européenne suivent la voie qui leur a été assignée. Ainsi, au lieu de se combattre entre elles, la Suède et la Pologne doivent désormais aider l'Empereur à repousser les Turcs. Le czar de Moscou est appelé à s'étendre vers la Tartarie ; le Danemark et l'Angleterre doivent tourner leur vue vers l'Amérique du Nord ; l'Espagne, vers l'Amérique du Sud ; la Hollande, vers l'Inde. Quant à la France, elle est appelée par la providence de Dieu à être le chef des armées chrétiennes dans le Levant, *the soldier of the Christ* (le soldat du Christ), dit Shakspear. Elle est appelée à nous donner des Godefroy de Bouillon et surtout des saint Louis. Sa mission est d'attaquer l'Afrique qui est vis-à-vis d'elle, d'y détruire le repaire de la

piraterie, et même de conquérir l'Égypte, le pays le plus favorisé du monde... Ainsi la sécurité sera rendue à l'Allemagne, et le chef temporel de la chrétienté, l'Empereur, uni dans le même but à son chef spirituel, pourra, pour le bien commun, et sans tirer l'épée, réaliser le titre d'avoué de l'Église universelle... Ces dispositions, et non d'autres, ajoute Leibnitz, ont été toujours celles des Papes intelligents qui n'épargnaient ni travail, ni dépense dès qu'il y avait espoir de réunir les princes chrétiens dans une alliance contre l'ennemi commun. Rome comprend que les guerres religieuses ne font qu'envenimer les esprits et creuser les abîmes.

Le plan de Leibnitz date de 1670. Louis XIV, qui eût pu contribuer à le réaliser, l'accueillit avec dédain. Cependant la France en a réalisé une partie : elle a purgé la Méditerranée des pirates qui l'infestaient, elle a fait de l'Algérie une terre chrétienne, elle projette la création d'une mer qui rapprocherait d'elle le centre de l'Afrique, et un chemin de fer qui relierait, à travers le Sahara, le Sénégal à l'Algérie. Mais que de changements survenus depuis Leibnitz qui lui feraient proposer un autre plan ! Et, disons-le, quelle magnifique prépondérance acquerrait la France, si, replacée dans son vrai rang parmi les puissances, elle usait de son influence pour pacifier l'Europe et tourner l'activité de ses enfants et des autres peuples chrétiens vers les conquêtes faites « pour la gloire de Dieu ! »

Si la France a été infidèle à sa mission, la Papauté a rempli la sienne, qui est de sauvegarder le droit, la vérité et la liberté ; et c'est ainsi qu'on a vu l'année dernière Léon XIII, au congrès de Berlin, revendiquer et obtenir la liberté religieuse pour les peuples affranchis du joug des Turcs et pour ceux qui lui restent encore soumis. Le Pape qui n'a plus à soutenir la lutte contre les Turcs, qui ne menacent plus l'Europe, n'en a pas moins les regards tournés vers l'Orient : aux ligues anciennes, il fait succéder une ligue de paix et d'amour ; c'est par la charité qu'il prétend reconquérir ces terres où florissaient autrefois tant d'illustres chrétientés, et ses armées

se composent aujourd'hui de ces Lazaristes, de ces Jésuites, de ces Passionistes, de ces Pères de l'Assomption ou de la Rédemption, de ces Fils de saint François ou de saint Dominique, de ces Frères des Écoles chrétiennes, auxquels se joignent les dames de Sion, de Nazareth, d'Oullins, du Bon-Pasteur, les Oblates, les sœurs de Saint-Joseph, les sœurs de Charité. Disons-le avec un double sentiment de fierté et d'espérance : ces soldats de la charité, ces héroïnes appartiennent pour la plupart à la France ; leurs conquêtes morales attireront sur la France d'abondantes bénédictions.

C'est à cette conclusion qu'aboutit le livre de M. Julien : l'espérance pour la France et l'apologie des Papes. Le récit qui y conduit est rapide, coloré, plein d'intérêt ; peu de faits nouveaux, mais bien enchaînés, et, quand l'écrivain s'écarte des opinions reçues, des citations d'autorités qu'on ne saurait récuser. Pourquoi, ajouterons-nous, ayant de si bons guides, M. Julien, a-t-il cru devoir si souvent suivre Lamartine, dont l'*Histoire de Turquie* n'a qu'une valeur poétique ? Reprochons-lui encore, afin qu'une prochaine édition n'offre pas ces défauts, un peu trop d'indulgence pour les Vénitiens, qui ont si souvent fait passer les intérêts de leur politique avant ceux de la chrétienté ; un peu trop de sévérité pour François Ier, dont nous n'approuvons pas l'alliance avec les Turcs, mais qui sut en tirer un protectorat utile pour les chrétiens d'Orient ; une appréciation erronée des sentiments de Luther et des protestants qui ont dit tant de fois : Plutôt Turcs que papistes ! Nous ne saurions non plus aller jusqu'à dire que Savonasole fut un martyr, et si nous disons avec notre auteur et avec de Maistre qu'on ne doit aux Papes que la vérité, parce qu'en effet la vérité bien connue les justifie des accusations portées contre eux, nous ne croyons pas que ce soit dire toute la vérité d'accepter sur Alexandre VI le jugement calomniateur d'historiens hostiles ; mais nous louons M. Julien d'avoir relevé comme il le mérite le grand acte de ce Pape traçant sur la mappemonde le méridien que devaient respecter les Espagnols et les Portugais. Signalons

enfin une distraction singulière qui fait écrire le nom de Borie chaque fois qu'il s'agit du P. Boré, mort supérieur général des Lazaristes, et hâtons-nous de dire que ces taches, qu'il sera facile de faire disparaître, n'empêchent pas le livre des *Papes et Sultans* d'être une excellente et solide étude qui vient, comme tant d'autres, contribuer à l'apologie et à la glorification de la Papauté, et par conséquent à la défense de la société chrétienne, si violemment attaquée de nos jours.

J. CHANTREL.

UN CONFESSEUR DE LA FOI

Nos lecteurs connaissent le nom, les luttes et les vertus de Mgr Konrad Martin, évêque de Paderborn, mort, il y a quelques mois, en exil, pour avoir intrépidement défendu les droits de l'Église. Il a paru en allemand, presque aussitôt après sa mort, une notice biographique qui contient les renseignements les plus intéressants sur la vie de l'illustre évêque, et qui se trouve en même temps former l'une des pages les plus douloureuses et aussi les plus glorieuses de l'Église pendant la persécution de l'Église qui a reçu le nom de *Kulturkampf* ou de « lutte pour la civilisation, » la civilisation païenne et rationaliste mise en opposition à la civilisation chrétienne. Nous avons pensé qu'une traduction de cette notice, écrite par un prêtre qui a vécu dans l'intimité de Mgr Martin, ne pourrait qu'intéresser nos lecteurs. Il s'agit de la vie d'un évêque qui a joué un rôle considérable dans les luttes religieuses de notre temps, et d'un épisode historique qui a sa place naturelle et nécessaire dans les *Annales catholiques*.

La notice allemande ayant été publiée sous le pseudonyme de Schreiber, nous la signerons du nom de Mlle E. Pfeiffer, l'habile traducteur de cet opuscule. (1)

J. CHANTREL.

---

(1) La reproduction de cette notice est interdite sans une autorisation spéciale de la Direction des *Annales catholiques*.

Quelques mots de préface.

Emportez mes ossements avec vous.
GENÈSE, L, 24.

4 Septembre, en la fête de sainte Rose de Viterbe.

Rose avait été condamnée à l'exil. Le zèle qu'elle déployait pour la défense de la foi catholique, tel était son crime ! Lorsqu'elle revint dans sa patrie, elle sollicita la faveur d'être admise dans la communauté des religieuses de Sainte-Marie. Mais sa pauvreté ne lui permettait pas d'offrir la dot nécessaire : on refusa de l'admettre. Rose, de son côté, prophétisa qu'elle y entrerait un jour. La prédiction se vérifia par l'évènement : ce ne fut néanmoins qu'après la mort de la Sainte. Sous le pontificat d'Alexandre IV, ses restes furent solennellement transportés dans ce couvent, qui prit dès lors le nom de monastère de Sainte-Rose.

Il y a deux mois à peine, il se passait en Allemagne un fait qui rappelle quelque chose de cette histoire. Le défenseur intrépide de la liberté de l'Église, l'écrivain savant, l'évêque confesseur, Konrad Martin, mourait en proscrit, malgré son ardent désir de retourner dans sa patrie, de revoir son diocèse tant aimé ! Dieu a exaucé comme il lui a plu les vœux de son serviteur, car de même que sainte Rose, ce n'est qu'après sa mort que Konrad est revenu près des siens. Si la vieille basilique de Paderborn possède de nouveau son pasteur vénéré, il ne reste, hélas ! de lui que son corps désormais couché au milieu de ses frères, les évêques, qui ont porté avant lui la houlette de saint Liboire. Quant à son âme, sa grande âme, cette âme si pleine d'énergie et d'amour, elle est retournée vers Dieu... Séparation bien amère au cœur de ses diocésains éplorés ! Une seule pensée les console de leur malheur : Konrad prie au ciel pour les brebis de son troupeau, afin que, fidèles à la foi des ancêtres, elles bravent sans peur et sans reproche les dangers si nombreux de l'heure présente.

Pour nous que, dans sa délicate bonté, le noble Prélat voulut bénir comme l'une de ses enfants, afin sans doute d'encourager nos modestes efforts, nous nous sommes imposé la tâche, douce et douloureuse à la fois, de faire connaître dans notre pays, à tous ceux qui gardent encore en leur âme l'amour de la chaste fiancée du Christ, la vie, les mérites, les vertus, et en particulier les vaillants combats de cet homme héroïque.

Nous pouvons dire que la notice, dont nous donnons ici la traduction, est le témoignage d'un attachement aussi généreux qu'il a été constant. Sous le pseudonyme du Dr Anton Schreiber, M. le Dr Stamm, conseiller ecclésiastique, secrétaire intime de sa Grandeur Mgr Konrad Martin pendant toute la durée de son épiscopat, nous peint dans ces quelques pages, avec la mémoire du cœur, toutes les péripéties de cette vie si riche en actions, toutes les scènes si fécondes en douleurs auxquelles il a été appelé lui-même à prendre part. Comme son évêque, il a dû faire connaissance avec les prisons prussiennes, et banni en même temps que lui du territoire allemand, il est resté jusqu'à la fin le compagnon fidèle de toutes ses souffrances. Vivant encore aujourd'hui dans un pays qui n'est pas le sien, c'est là qu'il a retracé les détails touchants des derniers jours de celui qui fut son père, son ami, et qui voulut recevoir les derniers sacrements des mains de son fils dans le sacerdoce.

Puissent les lignes de ce fils tendrement dévoué édifier plus d'une âme! Puissent-elles grandir encore le courage des soldats du Christ! Ah! si jamais la lutte terrible menée contre le clergé d'outre-Rhin devait s'engager aussi sur la noble terre des Francs, nos prêtres ne puiseraient-ils pas une ardeur nouvelle dans ce grand et lumineux exemple de foi, d'amour et de fidélité à la Chaire de Pierre? Et si, au milieu de ses afflictions, l'Église d'Allemagne a trouvé un évêque tel que Konrad Martin, l'ennemi pourrait-il se persuader que dans notre patrie, de nouveaux Hilaires ne surgiraient pas, alors comme toujours, pour en tenir et défendre le drapeau ?

E. P.-F.

I

Mgr Konrad Martin avant son épiscopat.

« A l'Église catholique appartinrent ma
« jeunesse et mon âge viril; à elle appar-
« tiendra ma vieillesse aussi longtemps
« que Dieu me conservera la vie. Je don-
« nerai tout pour elle, même la dernière
« goutte de mon sang. »

(Réponse de Mgr Konrad au président du tribunal de Westphalie, qui réclamait de lui la démission de son évêché.)

Le berceau de l'illustre évêque, dont nous voulons essayer d'esquisser la vie, fut Geismar, village appartenant autrefois

à l'électorat de Mayence-Eichsfeld, maintenant à la province prussienne de Saxe et au diocèse de Paderborn. Là, au pied du Hulfensberg, consacré jadis au dieu du Tonnerre, et sur le sommet duquel saint Boniface, l'apôtre de l'Allemagne, vint plus tard, quand il eut brisé les portes de chêne d'un temple où ruisselait le sang d'impures victimes, offrir pour la première fois le sacrifice non sanglant et adorable de la victime sans tache, là, au pied de ce mont dont la tête audacieuse s'élève jusqu'aux nues et qui de sa majesté domine la contrée tout entière, là, pour ainsi dire à l'ombre de ce séjour de grâce dont la haute renommée attire annuellement et d'une manière si prodigieuse des milliers de pèlerins, le 18 mai de l'année 1812, naquit de Jean Martin et de Régina Martin née Schuchardt, Konrad Martin, qui devait être le cinquante-huitième successeur de saint Hathumar (1).

Son frère aîné Bernard, qui avait reçu la prêtrise en 1824 et qui mourut onze ans plus tard, lui donna les premières notions de l'enseignement supérieur et le conduisit au gymnase de Heiligenstadt, ville voisine de Paderborn. Par sa piété profonde, autant que par une infatigable application jointe à la faveur d'une conception rapide, il s'y distingua de telle sorte, entre tous ses condisciples, que cinq années après seulement, l'étudiant de dix-huit ans put soutenir l'examen de sortie et y mérita la note d'honneur. En 1830, il fréquenta les cours de l'université de Munich, comme élève d'Allioli et de Dœllinger ; il y continua sa théologie et s'adonna avec une préférence marquée à l'étude des langues sémitiques. Cette prédilection le décida même, après un séjour de deux années dans cette université, à se rendre à celle de Halle, qui précisément alors possédait en Genesius, Tholuck, Wegscheider et Tuch des orientalistes éminents ; tant à Halle qu'à Wurtzbourg, son séjour ne dura en tout qu'une année. A l'université de cette dernière ville, il passa avec distinction, en 1834, l'examen pour le doctorat en théologie. Déjà le jour était fixé pour la discussion publique et la promotion, lorsque tout à coup parut un ordre royal du Cabinet prussien (2) qui interdi-

(1) Le diocèse de Paderborn, qui compte plus de 1074 ans d'existance, renferme environ 750,000 catholiques pour une population totale de 4 millions d'âmes. Quant à l'étendue du territoire, aucun des diocèses du pays ne le surpasse, si ce n'est celui du Prince-Evêque de Breslau. Sur un développement de 842 milles carrés, il compte 478 cures et missions.

(2) Voyez Wesph. *Kirchenblatt* — Jahrgang 1856. N° 26.

sait sévèrement à tous les étudiants de la Prusse de fréquenter les universités de Wurtzbourg, d'Erlangen et de Heidelberg. Par suite de cette défense, Martin quitta Wurtzbourg. Il se rendit à Munster, s'y soumit pour la deuxième fois à l'examen *rigorosum* (1), y produisit une dissertation demeurée célèbre de « Petri denegatione, » puis, après une thèse savamment soutenue, obtint en cette même année 1834 le titre de docteur. C'était le deuxième candidat que la faculté théologique de l'académie de Munster revêtait de cette dignité (2). C'est ainsi que le jeune docteur de vingt-deux ans avait atteint le but glorieux qu'il avait poursuivi avec de si persévérants efforts. Honneurs et joies lui souriaient ainsi qu'aux siens. Mais, étonnante disposition du Ciel ! c'était justement alors que devaient sonner pour lui des heures de lourdes épreuves et de dures souffrances ! Les rangs des chers membres de cette famille à laquelle tout son cœur tenait par des liens si étroits, allaient s'éclaircir sous les coups de l'inexorable mort. Pendant l'automne de 1834, la fièvre typhoïde emporta son plus jeune frère dont le nom *Edmund* est l'objet d'un si magnifique souvenir dans le premier ouvrage de Martin *Wissenschaft von den gœttlichen Dingen.* (3) Cette première perte qui lui fut si cruelle n'était que le prélule de pertes encore plus grandes et plus amères. Dans le court espace de quelques mois, sa sœur aînée, son frère l'ecclésiastique et son père bien-aimé lui furent ravis. Jour et nuit il veillait au chevet de douleur de ses chers malades, leur prodiguant les soins les plus empressés et les plus tendres, les consolant, les encourageant à toute heure. Telles furent les premières souffrances de sa vie, les premières blessures faites à son cœur aimant. Elles laissèrent une trace si profonde dans son existence, que plus tard il put s'élever d'un front presque serein au-dessus des vanités et des misères de ce monde. A peine remis de ces coups si violents, il poursuivit le chemin de la vocation que lui indiquait la Providence. La largeur de son esprit le rendait apte à l'enseignement de la philosophie ; c'était de ce côté qu'il tournait ses vues, c'était là le terme qu'il ne quittait pas du regard.

(1) Le premier examen que doit subir celui qui aspire au doctorat.

(2) La *première* promotion *solennelle* avait eu lieu à l'Académie, le 13 mars de cette même année, en faveur du professeur Hilger qui avait pour opposant le jeune Martin ex corona. Déjà en février de l'année 1834, des docteurs honoraires avaient été créés, entre autres les évêques Gaspar Max et Clement-Auguste von Droste, — Voyez *Hausschatz*, I Jahrgang, n° 7.

(3) Science des choses divines.

Mais ni le diocèse où il était né, ni celui de Munster ne lui offraient d'espoir en ce sens. Il entra donc dans le diocèse archiépiscopal de Cologne et devint *Alumnus* (élève) du grand séminaire. Il avait auparavant reçu à Paderborn les ordres mineurs des mains de l'évêque d'alors, Mgr Ledebur, le sous-diaconat le 9 juillet 1835 et la prêtrise le 27 février 1836. Le progymnase de Wipperfurth, fondé à cette époque, reçut en lui son premier recteur. Il est vrai qu'il n'y travailla que quatre ans et demi, assez toutefois pour amener cette institution à un degré de prospérité inespéré. Au début de son rectorat, elle ne comptait que dix-huit élèves; à son départ, il en laissait plus de soixante-dix. Pendant l'automne de l'année 1840, nous le trouvons déjà professeur de dogme à l'université catholique de Cologne. Comme tel, il composa alors ce *Religions Handbuch* (1) qui parut en 1844, en deux volumes, et que quinze éditions considérables répandirent par toute l'Allemagne. Le livre fut adopté dans toutes les universités catholiques de la Prusse, et donna à l'enseignement de la religion une nouvelle fraîcheur et une nouvelle vie, un fonds plus nourri et une méthode plus ecclésiastique. Plusieurs traductions en langue française, et en langue hongroise pour les universités allemandes de l'Autriche, donnèrent lieu à des éditions particulières de cet ouvrage, qui fit véritablement époque. Une traduction en français parut juste quelques semaines avant que le docteur Falk, ministre des cultes, en eût interdit l'usage dans les universités de la Prusse. Le ministre, comme il le dit lui-même, justifiait cette prohibition par des raisons de pédagogie et de didactique; mais il ne voulait, en réalité, que faire voir clairement à l'écrivain, qu'il détestait cordialement, les conséquences de son hostilité prétendue contre l'État.

L'influence toute bénie de ce livre sur l'enseignement supérieur et plus encore celle de l'ouvrage (2) contre les Hermésiens, déjà publié en 1839 sous le pseudonyme de Frédéricus Lange, attirèrent sur l'auteur l'attention du coadjuteur et archevêque d'alors, Mgr de Geiszel, qui devint plus tard cardinal. Celui-ci, bien loin d'accorder au zélé professeur la permission de retourner dans le diocèse de Paderborn, ainsi que le désirait l'évêque Richard Dammers, lui fit accepter au

(1) Manuel de Religion.
(2) *Novæ annotationes ad acta Hermesiana,* qui parut chez Kirchheim à Mayence.

contraire, vers l'automne de 1844, une chaire de professeur à l'université de Bonn, ainsi que l'inspectorat du Convict (1) théologique. Il fut en même temps nommé directeur du séminaire catholique de cette ville, prédicateur à l'université, conjointement avec le supérieur Dieringer et, en l'année 1848, de professeur suppléant de morale théologique, il fut promu à la charge de professeur titulaire. C'est ainsi que pendant douze années il travailla dans le professorat et dans la chaire, comme maître puissant et écrivain fécond. Outre de nombreux articles qu'il inséra dans le *Theologischen Vierteljahrschrift* (2) de la faculté catholique de théologie de Bonn, (en particulier sur Ephrem le Syrien, sur le Talmud, les Psaumes, etc.) et dans le *Kirchenlexikon* (3), édité par Aschbach, il publia le *Lehrbuch der katolischen Moral* (4) qui comptait déjà cinq éditions en 1875; une traduction des antiquités judaïques, 2e édition; de plus une version du latin en allemand des œuvres choisies de saint Thomas d'Aquin (5); deux fois il prépara une nouvelle édition des Commentaires de Maldonat sur les saints Évangiles, enfin parut la *Wissenschaft von den gœttlichen Dingen* (6), traité de dogmatique à l'usage de tous, fruit silencieusement mûri d'une étude enthousiaste et assidue des œuvres de l'Ange de l'École.

On ne peut rester sans étonnement à la vue d'une pareille fécondité littéraire; elle ne saurait s'expliquer que par la rare énergie de sa volonté et l'application héroïque à laquelle il se condamna pendant tout le temps de son professorat. Il est vrai que vers la fin de chaque semestre on constatait aisément les suites de ces efforts multiples et presque surhumains : les vives couleurs du visage avaient dû céder à une pâleur saisissante. Mais aussi n'était-ce pas pour cela qu'on entrait en vacances? Comme poussé par la nostalgie, il se hâtait de reprendre le chemin de ses montagnes natales. — O bonheur ! il allait revoir les siens tant aimés : les douceurs de leur intimité,

(1) Etablissement intermédiaire entre le petit et le grand séminaire, où les étudiants en théologie et en philosophie vivent ensemble, pour recevoir des répétitions sur les différentes matières théologiques et philosophiques, dont les cours sont donnés à l'université ou à l'académie.

(2) Revue trimestrielle de Théologie.

(3) Dictionnaire ecclésiastique.

(4) Compendium de la morale catholique.

(5) *De S. S. Eucharistia et decem præceptis.*

(6) Science des choses divines.

voilà ses plus grandes délices, les plus charmantes de ses jouissances ! A la fin de ce temps de délassement, rajeuni en quelque sorte et régénéré, il retournait reprendre ses études avec un zèle toujours nouveau, toujours infatigable.

Pendant son séjour à Bonn, la mort lui causa de nouvelles douleurs. De six frères et sœurs, il ne lui resta bientôt plus que son frère Christophe qui mourut le 22 juillet 1869 à l'âge de soixante-quatre ans, laissant un fils du nom de Konrad ; mais ce fut surtout la perte de sa mère, pour laquelle il éprouvait une affection si tendre, qui ébranla tout son être. Cette mort arriva le 2 avril 1843. Le fils désolé eut besoin de faire appel à toutes ses forces pour ne pas succomber à ce coup terrible. D'un autre côté, la Providence ménageait une douce compensation à ses chagrins. Le zèle ardent qu'il déployait comme professeur à l'université de Bonn se trouva couronné d'une joie et d'un honneur insignes. Il avait envoyé ses écrits au Saint-Père. Il en reçut, peu de temps avant la fête de Noël 1855, un bref plein de bienveillance qui louait son amour et son attachement au Saint-Siége, comme aussi son ardeur incessante à défendre les enseignements et les intérêts de l'Église : « Continuez ainsi, « s'exprimait le bref, continuez, bien-aimé fils, à protéger et à « défendre de tout votre zèle la doctrine de l'Eglise catholique « et à rester uni avec respect et dévouement à la Chaire de « Pierre. Nous prions le Seigneur très clément de vous garder « et de multiplier en vous la faveur de ses dons. »

Le Saint-Père eût difficilement pressenti que l'homme à qui ces lignes étaient adressées, serait quelques semaines plus tard choisi comme évêque. Il en devait pourtant être ainsi.

E. Pfeiffer.

(*La suite au prochain numéro*).

VARIÉTÉS

Le Loup de Gubbio.

On a entendu de singulières choses dans le Congrès ouvrier de Marseille. A l'une des premières séances, l'un des orateurs, voulant démontrer la nécessité d'arracher l'enfant à l'Église, a cité l'exemple de sa nièce, dans la main de laquelle il avait

trouvé une image représentant saint François d'Assise et le loup de Gubbio. Il y a là un trait charmant de la vie du Saint qui avait recouvré sur les animaux l'empire que le premier homme possédait; mais l'orateur du Congrès n'y voyait qu'une ridicule légende. Faire d'un loup un agneau, c'est chose incompréhensible pour ces sectaires dont les doctrines et les déclamations ne tendent que trop à changer les hommes en loups. Nous profitons de la circonstance pour rappeler ce trait de la vie de saint François, tel qu'il est raconté des les *Fioretti ou Petites Fleurs de saint François d'Assise* (1).

Du très saint miracle qu'opéra saint François en convertissant un loup féroce qui ravageait les environs de Gubbio.

Dans le temps où saint François restait à Gubbio, apparut, aux environs de cette ville, un loup d'une grosseur prodigieuse et d'une extrême férocité. Il ne poursuivait pas seulement les animaux, mais plusieurs fois aussi des hommes avaient été victimes de sa rage. On l'avait vu souvent s'approcher de la ville, et les habitants, effrayés, ne sortaient plus que tout armés, comme s'ils étaient partis pour un combat; et, même en cet état, malheur à ceux qui avaient à lutter seuls contre le terrible animal; leurs armes étaient impuissantes contre sa férocité. Enfin, l'effroi devint tel, que personne n'osait plus sortir de Gubbio.

La consternation qu'il voyait répandue autour de lui excita vivement la compassion de saint François; il résolut d'aller trouver le loup, et malgré les instances que l'on fit pour l'en détourner, il fit le signe de la croix, et, mettant en Dieu toute sa confiance, il sortit un jour de la ville avec quelques-uns de ses frères.

S'apercevant que ceux-ci tremblaient de s'avancer, il les laissa, et prit seul le chemin qui conduisait au furieux animal. A la vue de la multitude qui se pressait pour être témoin de ce qui allait se passer, le loup s'élance d'abord vers saint François la gueule béante. Le Saint avance à sa rencontre, fait sur lui le signe de la croix, l'appelle et lui dit: « Viens ici, frère loup, viens et de la part du Christ, je te l'ordonne, ne me fais aucun mal, ni à moi ni à d'autres. »

(1) Paris, chez Bray et Retaux.

O merveille ! à peine le signe de la croix a-t-il été fait, qu'aussitôt ce loup, tout à l'heure si terrible, ferme la gueule, s'arrête, et sur l'ordre de saint François, vient, doux comme un agneau, se coucher à ses pieds. Alors le Saint lui dit : « Frère loup, tu causes d'immenses ravages dans cette contrée, tu t'es rendu coupable de grands crimes, en blessant et en faisant mourir les créatures de Dieu sans sa permission. Tu ne t'es pas contenté de déchirer et de dévorer les animaux, tu as poussé l'audace jusqu'à donner la mort à des hommes créés à l'image de Dieu, tu mérites après tant de forfaits, d'être traîné aux fourches comme un brigand et un infâme homicide. Tout le monde crie et murmure contre toi, et tu es un objet d'horreur pour tous les habitants de la ville. Mais je le veux, frère loup, tu vas te réconcilier avec eux ; tu leur promettras de ne plus leur causer aucun tort, et ils te pardonneront tous tes ravages ; et, ni eux, ni leurs chiens, ne te poursuivront plus désormais. »

A ces paroles, le loup incline la tête, et témoigne, par toute son attitude, par les mouvements de sa queue et de ses yeux, qu'il accepte les conditions et qu'il est disposé à les remplir.

Le Saint ajouta : « Frère loup, puisque tu consens à faire la paix que je te propose et à y demeurer fidèle, je te promets d'obtenir des habitants de Gubbio que jamais ils ne manqueront de fournir ce qui est nécessaire à ta subsistance ; et ainsi tu ne souffriras plus de cette faim qui, je le sais bien, est la cause de tout le mal qu'on te reproche. Mais, en reconnaissance de cette faveur que je vais te procurer, je veux, frère loup, que tu me promettes de ne plus nuire désormais à personne, ni aux hommes, ni même aux animaux ; me le promets-tu ? » Le loup, baissant la tête, donna à entendre qu'il le promettait.

Saint François reprit : « Frère loup, je veux pouvoir compter sur ta promesse ; j'exige que tu m'en donnes un garant. » Et le Saint présentant la main, le loup lève une de ses pattes de devant et l'y pose familièrement, donnant ainsi, et autant qu'il le pouvait, un gage de sa fidélité. Le Saint ne s'en tint pas encore là : « Frère loup, dit-il, au nom de Jésus-Christ, je t'ordonne de me suivre sur le champ ; viens, nous allons ratifier cette paix au nom de Dieu. » Et le loup obéissant suivit, doux comme un agneau.

Les habitants de Gubbio étaient frappés d'admiration à la vue d'un si étonnant prodige : la nouvelle s'en répandit promptement dans toute la ville, et l'on vit bientôt une foule de personnes de

tout âge et de tout sexe, se presser sur la place pour voir le loup qui suivait saint François. Lorsque tous les habitants furent rassemblés, le Saint monta sur un lieu élevé et se mit à les prêcher.

Il leur fit entendre que c'était en punition de leurs péchés que Dieu leur avait envoyé les fléaux qui les consternaient; que, du reste, la flamme de l'enfer, qui doit éternellement tourmenter les damnés, était bien plus à craindre que la fureur d'un loup, qui, après tout, ne pouvait tuer que le corps.

Combien donc l'enfer devait-il être terrible, puisque la gueule d'un petit animal pouvait seule faire trembler toute une multitude?

« O mes chers amis! ajouta-t-il, convertissez-vous donc, faites pénitence de vos péchés, et Dieu vous délivrera, non seulement de la rage du loup dans cette vie, mais encore des flammes de l'enfer après votre mort. »

La prédication terminée: « Mes frères, dit saint François, écoutez. Frère loup, que vous voyez ici, m'a promis de se réconcilier avec vous et de ne plus vous nuire désormais en aucune manière; il m'a donné un gage de sa fidélité; promettez-lui donc aussi, de votre côté, de lui fournir tout ce qui sera nécessaire à sa subsistance; je me rends caution pour lui, et, je vous le garantis, sa fidélité dans la paix qu'il va vous assurer sera inviolable. »

Aussitôt, tout le peuple s'étant écrié d'une voix unanime qu'il consentait à nourrir toujours le loup, le Saint se tourna vers l'animal et lui dit: « Frère loup, c'est maintenant à toi de promettre l'observation fidèle des conditions de la paix: promets-tu désormais de ne plus nuire à personne, ni aux hommes, ni même aux animaux? » Le loup s'agenouilla, inclina la tête et fit entendre au peuple, comme il le pouvait, et par son humble attitude, et par les mouvements de sa queue et de ses yeux, qu'il promettait d'être fidèle au pacte. « Frère loup, lui dit alors saint François, tu m'as donné, hors de la ville, un gage de ta fidélité; je demande que tu le renouvelles maintenant en présence de cette multitude, et que tu attestes, par là, que tu n'abuseras jamais de la promesse que j'ai faite en ton nom, ni de la caution que j'ai donnée pour toi. »

Le loup leva de nouveau la patte droite de devant et la posa sur la main du Saint. A cette vue, la joie et l'admiration du peuple furent à leur comble; la vénération des habitants de

Gubbio pour saint François, la singularité du miracle dont ils venaient d'être témoins et le plaisir que leur procurait la paix promise par le loup, excitèrent parmi eux un si vif enthousiasme, qu'ils se mirent à pousser vers le ciel des cris d'allégresse, louant et bénissant Dieu de leur avoir envoyé un Saint qui, par ses mérites, les avait délivrés de la fureur d'une bête cruelle.

Le loup vécut encore deux ans dans Gubbio; il allait familièrement de porte en porte, entrait dans les maisons, sans faire aucun mal à personne, et sans recevoir lui-même aucun mauvais traitement.

Chacun se faisait un plaisir de lui fournir ce qui était nécessaire pour sa nourriture, et quand il traversait la ville, jamais les chiens n'aboyaient après lui. Enfin, deux ans après sa conversion, frère loup mourut et les habitants de Gubbio le regrettèrent vivement, car la vue de cet animal, parcourant la ville avec la douceur d'un agneau, était pour eux un souvenir qui leur rappelait la sainteté et les vertus de saint François.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

30 octobre.

La Bourse ne se remet pas : légère hausse un jour, baisse le lendemain ; tout est incertitude, et les spéculateurs ordinaires sont déconcertés ; peut-être les hauts spéculateurs ne savent-ils pas davantage ce qui conviendrait le mieux à leurs intérêts. Avant-hier, après une légère reprise, on avait baissé, hier on s'est un peu relevé; mais dans l'ensemble la baisse est sensible, et l'on ne sait trop comment se fera la liquidation de la fin du mois.

A la Bourse d'hier, le 3 ordinaire, le 3 amortissable, le 4 1/2 et le 5 sont respectivement restés à 81, 35, — 83, 10, — 111, 50 et 117, 05. La Banque de France a élevé son escompte de 2 0/0 à 3 0/0, sans qu'on voie rien dans sa situation qui ait nécessité cette mesure.

Un fait intéressant s'est produit mardi dernier. La communication télégraphique par le câble transatlantique de la compagnie française, dont le président est M. Pouyer-Quertier, a été établie de Saint-Pierre à Paris, à cinq heures trente minutes du matin. La pose du câble se poursuit donc heureusement. L'entreprise promet de beaux bénéfices.

—

Le *Temps* continue de donner de bonnes nouvelles et de bonnes espérances au sujet du prix du pain. Il est certain que la situation se modifie partout dans le sens de la baisse. L'Angleterre encombrée par les énormes arrivages d'Amérique, baisse dans de fortes proportions et baissera d'autant plus qu'à New-York la hausse est bien arrêtée.

En France, le blé baisse sur tous les marchés.

A Paris, on offre, par gros lots de blés d'hiver d'Amérique, à 33 fr. les 100 kil., pris au Havre.

Il y a huit jours, ces mêmes blés se vendaient couramment 35 francs 50 et 36 fr.

Les farines de consommation sont d'un placement difficile. La boulangerie est approvisionnée en moyenne pour deux mois.

Quelques meuniers font une concession de 1 fr. par sac, et cette concession ne peut tarder à être imitée par toute la meunerie du rayon d'approvisionnement de la capitale.

Les prix extrêmes varient aujourd'hui de 69 à 73 et 74 fr. les 159 kil., toile à rendre.

Le léger mouvement de hausse qui s'est produit samedi soir sur les farines de spéculation a été remplacé hier matin par une baisse de 50 à 75 cent. sur toutes les époques de livraison.

Les arrivages commencent à affluer dans nos ports. On pense qu'ils seront considérables cette semaine.

Il est bien probable que sous très peu de jours les boulangers pourront vendre le pain moins cher.

—

Les nouvelles des vignes et des vendanges sont toujours déplorables. On vient d'établir à ce propos une statistique qui est loin d'être rassurante, en ce qui concerne les ravages du phylloxéra.

Sur 2,285,890 hectares cultivés en vigne que la France possédait il n'y a que quelques années, le pyhlloxéra en a détruit entièrement 373,443 et en a gravement endommagé 243,038.

En Portugal, l'invasion de l'insecte destructeur s'est limitée à une superficie de 6,000 hectares dans la vallée du Douro.

En Suisse, sur 35,000 hectares, l'insecte n'en a envahi jusqu'ici que 116, grâce à l'énergie des moyens employés pour le combattre.

La France, qui occupait le premier rang parmi les pays viticoles, n'occupe déjà plus que le second ; elle est inférieure à l'Italie, comme le constate le tableau suivant de la superficie comporative en vignes et de la production des différents pays:

	HECTARES	HECTOLITRES
Italie	1,870,109	27,136,534
France.	1,862,447	26,500,000
Espagne	1,400,000	30,000,000
Autriche-Hongrie . . .	631,809	12,000,000
Russie et Turquie. . .	400,000	5,000,000
Portugal.	200,000	3,700,000

	HECTARES.	HECTOLITRES.
Allemagne	150,000	2,563,466
Principautés danub . .	50,000	1,000,000
Suisse	35,000	1,250,000
Grèce	32,000	1,000,000

On en est là ; où en sera-t-on l'année prochaine?

A. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

13. **L'Almanach historique et patriotique** pour 1880 (4me année), in-18 carré de 150 pages ; Paris, à la librairie de la Société bibliographique ; — prix *franco* 40 centimes ; la douzaine *franco*, 3 fr. 90.

L'Almanach dont nous signalons l'apparition n'est encore qu'à sa quatrième année, mais il a déjà eu le temps de se faire une place et de la marquer par le succès. C'est que cet Almanach fait vibrer deux cordes puissantes, trop souvent absentes dans les publications de même nature ; ces deux cordes sont l'amour de la patrie et l'amour de la vérité. Sans faire de politique, l'*Almanach historique et patriotique* attaque la révolution sur le terrain des faits. A côté des *Ephémérides révolutionnaires*, il place des *Ephémérides patriotiques*, où l'on trouve les pages glorieuses de l'ancienne France et de la France contemporaine. En même temps que ces éphémérides, on trouve un calendrier contenant des détails astronomiques fort intéressants ; un relevé des travaux agricoles pour chaque mois ; une revue des évènements de l'année, montrant la Révolution à l'œuvre dans le présent ; une *année agricole*, où tout ce qui concerne l'agriculture est soigneusement passé en revue ; des pronostics du temps, tirés des étoiles, de la lune, du soleil, des nuages, des vents, des brouillards et des animaux ; des renseignements statistiques sur la population de la France, la situation financière des communes, les récoltes de blé depuis vingt ans, les chemins de fer du monde entier, les importations américaines de blé, viande, salaisons, beurre, fromages, œufs ; des explications utiles sur les poids et mesures, — mesures de longueur, mesures de surface, mesures de volume, mesures de pesanteur, mesures hydrauliques, mesures de surfaces planes, les unes et les autres comparées avec les anciennes mesures. Si l'on ajoute à cela des souvenirs de 1878, des articles sur les Frères des Ecoles chrétiennes et le Frère Philippe, des *Varia*, des *Anecdotes*, le tout relevé par de nombreuses illustrations, on aura, ce nous semble, fourni la preuve que l'*Almanach historique et patriotique* a son caractère très original, son utilité propre, et qu'il est de ceux qui

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques*, rue de Vaugirard, 371. — MM. les auteurs et les éditeurs sont priés de faire connaître le prix des ouvrages qu'ils remettent.

peuvent le mieux servir à faire aimer la France et haïr la Révolution, sa plus mortelle ennemie.

—

14. **Almanach des honnêtes gens** pour 1880, in-32 de 32 pages, Paris, chez Grand, rue Cassette, 21 ; — prix : 10 c.

15. **Almanach du vrai catholique** pour l'année 1880, in-32 de 32 pages, Paris, chez Grand ; — prix : 10 cent.

16. **Almanach des amis du Pape** et de l'Eglise catholique, pour 1880 ; in-32 de 64 pages, Paris, chez Grand ; — prix : 20 cent.

Trois excellents almanachs dont nous recommandons la propagation ; ils méritent le succès qui les a accueillis les années précédentes.

—

17. **Almanach royaliste** pour l'an de grâce 1880 ; petit in-18 de 200 pages ; Paris, chez Grand ; — prix : 50 cent.

Cet Almanach, dont le titre indique suffisamment l'esprit, se lit avec le plus grand intérêt. Aux renseignements ordinaires que contiennent ces sortes de livres, il joint la statistique de l'Eglise universelle et des souverains, les éphémérides de l'année précédente, des récits intéressants et parfois peu connus de faits appartenant à l'ancienne monarchie, à la Révolution et à notre histoire contemporaine, des détails curieux sur M. le comte de Chambord, les dernières lettres de ce prince, etc. L'almanach royaliste s'adresse donc à tous ceux qui s'intéressent à la grande cause de la monarchie, soit comme lecteurs, soit comme propagateurs.

—

18. **Entr'actes poétiques,** poésies déclamées dans les représentations des cercles d'ouvriers, collèges religieux et patronages, par Henri Baju ; in-18 de 126 pages ; Limoges, chez Ch. Barbou ; — prix : 2 fr.

Il se forme peu à peu une littérature destinée aux cercles ouvriers, aux collèges religieux, aux patronages, qui est destinée à produire d'excellents fruits, et nous félicitons M. Baju d'y employer son zèle et son talent. L'ouvrier et le jeune homme goûtent vivement la belle et grande poésie qui s'adresse aux sentiments généreux : il est bon de les intéresser et de les amuser par des représentations dramatiques honnêtes, il ne faudrait pas négliger de les élever aussi par l'expression des nobles idées et des plus sublimes sentiments, rendus dans un langage correct et élégant. C'est le mérite de ces poésies de M. Baju, qui s'adressent plus particulièrement aux jeunes gens, mais dont plusieurs, comme *Jeanne d'Arc*, *l'Archange et l'Enfant*, *la jeune Martyre*, *Mater mea*, etc. conviendraient parfaitement dans les réunions de jeunes filles. Nous voudrions citer ; le cadre de ce bulletin ne nous le permet guère ; nous aimons mieux recommander le livre sans restriction.

—

19. **L'Art de fumer sa pipe sous la République,** par Edouard Alexandre ; in-8 de 16 pages ; Le Havre, 1879, imprimerie Alb. Mignot ; prix : 25 cent.

Sous le titre original de cette brochure se cachent d'excellents conseils d'hygiène donnés aux fumeurs et de très justes observations sur les avantages et les inconvénients de la pipe. Et le tout se termine par des *aphorismes* qui auront l'approbation de tous les honnêtes gens et de toutes les personnes sensées, comme ceux-ci : on s'empoisonne avec la nicotine de la presse radicale plus vite qu'avec le tabac ; — on peut en paix fumer sa pipe sous tous les gouverne-

ments ; mais à la condition que la base du pouvoir, monarchique ou républicain, s'appellera Dieu ; — la pipe trompe un ennui ; la foi religieuse, seule, calme une douleur. Toute cette petite brochure se lit d'un trait ; son originalité charme, et on ne la quitte pas sans en garder de bonnes pensées ; c'est l'odeur du tabac après avoir fumé, mais une bonne odeur qui embaume l'esprit.

DERNIÈRES NOUVELLES

La Fédération belge des Œuvres ouvières catholiques tiendra son dix-septième Congrès les lundi 1er et mardi 2 décembre prochain, à Bruxelles.

— Des inondations commencent dans les Pyrénées-Orientales; les dégâts sont considérables et les craintes sont vives, à cause de la continuation et de l'abondance des pluies.

— L'inauguration du tombeau de La Moricière dans la cathédrale de Nantes, a eu lieu hier avec une grande solennité: Mgr Freppel a prononcé l'éloge funèbre de l'illustre général qui fut, comme l'a dit le prélat, « un grand serviteur de la France et de l'Eglise. »

— Son Ém. le cardinal Guibert a autorisé une quête, dans l'église de la Madeleine, le jour de la Toussaint, au profit des inondés de Murcie.

— Les audiences de rentrée à la Cour de Cassation, à la Cour d'appel de Paris et au Tribunal de la Seine auront lieu cette année le mardi 4 novembre. La messe du Saint-Esprit sera célébrée à onze heures à la Sainte-Chapelle.

— Le synode serbe vient de proclamer l'indépendance de l'Église serbe et de proposer la nomination du métropolitain Mihaïlo comme primat de Serbie.

— La Chambre bulgare s'ouvrira le 2 novembre.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul. Soussens et Cie. 51. rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le monument de La Moricière et Mgr l'évêque d'Angers. — Le Congrès ouvrier de Marseille. — Une élection municipale. — Statistique sénatoriale. — Embarras de l'Angleterre. — L'alliance austro-allemande. — Turquie, Grèce et Angleterre. — Malaise général.

6 novembre 1879.

L'inauguration du monument de La Moricière était déjà un événement considérable, car c'était un sujet d'étonnement de voir glorifier publiquement, dans les circonstances actuelles, un général hautement chrétien, un général illustré par tant de victoires, qui se mit ua service du Saint-Siége, non pour vaincre, mais pour témoigner de sa foi et déclarer à la face du monde qu'il est beau d'être vaincu et de mourir pour la défense du droit et de la vérité. L'évènement, déjà grandi par l'admirable éloquence de Mgr l'évêque d'Angers, a tout à coup pris des proportions encore plus considérables par la fureur que montrèrent aussitôt les journaux de la Révolution contre l'éloquent et courageux Prélat. Il ne s'agissait de rien moins que de déférer Mgr Freppel comme d'abus, parce qu'il n'avait pas mis les principes de 1789 au-dessus des vérités de l'Évangile et qu'il s'était permis de placer le Syllabus au-dessus de la Déclaration des droits de l'homme. Il paraît même que le Conseil des ministres s'est occupé de la question, et a délibéré s'il n'y aurait pas lieu d'exercer des poursuites contre le Prélat. On dit que la question ne sera résolue que dans le Conseil qui doit se tenir aujourd'hui ; mais, dit-on encore, l'opinion qui paraît prévaloir, c'est qu'il n'y a pas lieu de poursuivre Mgr Freppel, parce que le discours qu'il a prononcé n'est pas un document officiel. Ce n'est certainement pas un document officiel, mais on pourrait bien ajouter que, même si c'en était un, il ne tomberait pas sous le coup de la loi, qui n'a été en rien violée.

Quoi qu'on fasse, nous nous réjouissons de l'éclatant hommage qui a été rendu à la mémoire de La Moricière, et nous voyons comme une première revanche du glorieux vaincu de Castelfidardo dans la retraite, — peu volontaire, — de son odieux vainqueur, le général Cialdini, qui cesse de représenter l'Italie à Paris, et qui va vivre ignoré et sans pouvoir dans le pays que ses iniques victoires ont couvert de ruines.

—

Un autre évènement important a signalé ces huit derniers jours : ce sont les séances du congrès ouvrier tenu à Marseille, congrès où se sont hardiment affirmées les doctrines socialistes. On aurait tort, selon nous, de trop négliger les paroles prononcées dans cette assemblée. Sans doute, il y en a eu d ineptes et de ridicules ; on a entendu l'exposé de doctrines irréalisables et l'on n'a que trop vu jusqu'où peut aller la suffisance insensée de ces pauvres esprits qui rejettent toute idée de religion, toute idée de devoir, pour ne reconnaître que des intérêts matériels et de prétendus droits qui, au fond, se résument tous dans le droit de la force ; mais il est certain que ces insanités mêmes témoignent du malaise qui travaille la classe ouvrière et de l'impérieux désir qu'elle éprouve d'améliorations, que ses guides, malheureusement, sont impuissants à procurer, puisqu'ils écartent Dieu et le Christ de toutes leurs pensées.

Nous le dirons pourtant, avec le catholique *Courrier de Bruxelles*, tout n'est pas absurde et injuste dans les accusations et les plaintes qui se sont produites dans le Congrès ouvrier. A certains égards, les orateurs socialistes ont touché une note juste, et c'est surtout quand ils ont reproché à la bourgeoisie son égoïsme envers les masses populaires. Guidée par les thèses d'une économie purement matérialiste et athée, celle-ci n'a eu en vue que la poursuite effrénée de la fortune. Aux yeux d'un trop grand nombre de patrons, l'ouvrier a cessé d'être un homme; il n'est plus qu'une force industrielle qui doit concourir avec les forces de l'eau et de la vapeur à la production de la richesse, et c'est ainsi qu'on l'a abandonné sans appui moral à toutes les passions mauvaises, à toutes les suggestions désordonnées qui fermentent dans son esprit et dans son cœur.

Mais si juste que soit sous ce rapport le reproche d'égoïsme, les ouvriers le comprennent d'une autre manière et le présentent sous un tout autre aspect. Ils sont loin d'admettre que la paix sociale sera seulement rétablie par le retour aux idées

religieuses, aux fortes et salutaires traditions du catholicisme. Ainsi, presque tous les orateurs du congrès de Marseille ont présenté comme une universelle et infaillible panacée la création de chambres syndicales. L'un deux, le citoyen Gondfer, a même proposé une vaste fédération des chambres syndicales de toute la France, formant en quelque sorte un État dans l'État. Un groupe s'est arrêté à l'association du travail avec le capital, mais sans pouvoir indiquer toutefois sur quelles bases reposera cette association. En outre, tous les membres du congrès ont acclamé une réforme de l'enseignement scolaire permettant aux ouvriers de recevoir une instruction professionnelle; mais personne n'a précisé les moyens pratiques de satisfaire à ce vœu et n'a compris que l'enseignement scolaire, quel qu'il fût, n'a jamais soulagé aucun des maux dont souffrent les classes déshéritées.

Tel est le résumé des idées préconisées dans le congrès ouvrier de Marseille. Nous souhaitons que leur exposition plus ou moins oratoire éclaire une bonne fois ceux qui doutent encore de la misère intellectuelle et morale du peuple et leur montre qu'une société aussi profondément troublée réclame une réforme prompte et énergique. Un gouvernement vraiment ami du peuple pourrait faire un bien immense et procurer cette paix sociale qui ne paraît plus qu'un décevant mirage; mais qu'attendre de gouvernements qui prétendent se passer de Dieu, et qui ne voient dans l'Église catholique, mère de la civilisation chrétienne, protectrice dix-huit fois séculaire des pauvres et des petits, qu'un ennemi à combattre par tous les moyens, par le mensonge, par les injures, par la force ?

—

Le second tour de scrutin a donné pour conseiller municipal à Paris M. Leven, qui l'a emporté sur M. Bibal. Les deux concurrents se valent, car tous deux acceptent l'amnistie plénière et l'enseignement laïque; mais M. Leven avait l'avantage d'être encore plus avancé que M. Bibal, et un autre avantage encore d'être un *Prussien naturalisé*, car il est né à Ordinger (Prusse), en 1833 et a été plus tard naturalisé Français. Ajoutons qu'il est aussi juif, ce qui n'est pas un désavantage par le temps qui court, et ce qui l'avait fait nommer par M. Crémieux secrétaire général au ministère de la justice sous le gouvernement de la Défense nationale. Ajoutons encore que M. Leven nie qu'il soit né Prussien.

L'autre conseiller municipal, M. Humbert, récemment élu, vient de voir son élection annulée par le conseil de préfecture, comme n'ayant pas, au moment de son élection, le domicile de six mois légalement exigé. On dit que le citoyen Humbert va se pourvoir devant le conseil d'État contre la décision du conseil de préfecture. Ce pourvoi lui donnera un délai pendant lequel il pourra se procurer le plaisir de siéger au sein du Conseil municipal.

—

La mort subite de M. Valentin, sénateur, porte à cinq le nombre des sièges vacants au Sénat : ceux de MM. Rouland (Seine-Inférieure), Magne (Dordogne), Hennessy (Charente), de Ventavon (Hautes-Alpes), décédés, de M. Claudot (Vosges), démissionnaire, et enfin de M. Valentin (Rhône).

La mort de M. Valentin porte le nombre des sénateurs décédés depuis quatre ans à 41, dont 22 des départements et 19 inamovibles.

Il sera pourvu le 9 novembre au remplacement de MM. Hennessy et de Ventavon dans la Charente et les Hautes-Alpes.

Pour les autres départements où des vacances se sont produites, il n'y a pas lieu de procéder à une élection, la représentation sénatoriale ne s'y trouvant pas réduite de moitié, comme l'exige la loi constitutionnelle.

—

A l'étranger, rien de bien nouveau ; mais la situation n'en devient pas plus satisfaisante. L'Angleterre a la question agraire, qui agite l'Irlande ; à la guerre des Zoulous, en Afrique, va peut-être succéder celle des Boers, et la nécessité où se trouvent ou prétendent se trouver nos voisins, d'occuper l'Afghanistan, ne va pas contribuer à rétablir leurs bons rapports avec les Russes, qui menacent déjà d'occuper Merv, pour répondre à l'occupation de Caboul.

Le mystère du voyage de M. de Bismark à Vienne ne s'éclaircit pas. L'Autriche doit se défier d'une amitié si soudaine ; l'Italie sent déjà que le grand chancelier l'abandonne ; la Russie fait peut-être semblant d'être plus froissée qu'elle ne l'est en réalité : il est bien à craindre que la France ne soit destinée à payer les frais de l'entente qui se prépare entre les grandes puissances.

La Turquie et la Grèce discutent toujours la question des frontières, et la Turquie a, de plus, à parer aux effets du mécontentement de l'Angleterre, à laquelle elle refuse d'accorder tout ce qu'elle lui demande.

L'année 1879 n'a pas l'air de vouloir se terminer au milieu d'une profonde quiétude. Ces terreurs continuelles, cette instabilité ne sont-elles pas d'ailleurs le fruit fatal des doctrines révolutionnaires?

J. CHANTREL.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

On lit dans l'*Union* de Bologne :

Parmi les très nombreuses adhésions à la mémorable Encyclique *Æterni Patris*, il en est une qui a été extrêmement agréable à Sa Sainteté ; c'est l'adhésion des illustres membres de la Compagnie de Jésus. Ces jours derniers, le R^{me} P. Beckxs, Supérieur général, s'est rendu expressément à Rome pour déposer aux pieds du Saint-Père le témoignage de sa pleine adhésion et de celle de tous ses subordonnés aux désirs, aux conseils et aux enseignements contenus dans l'Encyclique. Le Saint-Père a accueilli avec la plus grande joie et avec une vraie reconnaissance l'acte spontané d'hommage et de soumission du Supérieur général des Jésuites; et quand celui-ci a été sorti, le Saint-Père, s'adressant à ceux qui l'entouraient, s'est écrié : *Je viens de parler avec un saint!*

—

Le 25 octobre, dans la chapelle du palais épiscopal de Naples, en présence de l'archevêque, a eu lieu l'introduction du procès ordinaire, pour l'approbation et la confirmation par le Saint-Siège du culte ecclésiastique *ab immemorabili* rendu à l'évêque saint Eustase.

Saint Eustase, septième de la série des prélats de Naples, gouverna dix-sept ans cette Église, vers la moitié du IIIe siècle. Son nom, écrit la *Libertà cattolica*, se trouve marqué sur un antique calendrier de marbre: DEP. EVSTATHI. EPI. NLI. Depuis le temps de Jean Diacre, au IXe siècle, ses reliques étaient vénérées en l'église paroissiale de Sainte-Marie in Cosmedin, à Portanova, et elles furent retrouvées au XVIIe siècle, sous l'autel majeur de cette église, avec l'épigraphe : *Hic requiescit corpus sancti Eustasii confessoris*, et elles y sont

encore en vénération. Quelques années après, l'archevêque Decius Carafa, cardinal, ordonna d'en célébrer la fête annuelle le 29 mars, etc. Un prêtre napolitain, D. Gennaro Jaccarini, est le postulateur de cette cause.

—

Le Saint-Père vient de signer un rescrit par lequel il accorde 300 jours d'indulgence à tous les fidèles qui, au moins contrits de cœur, réciteront avant d'entreprendre un travail ou une lecture, la prière suivante :

Concede nobis, quæso, misericors Deus, quæ tibi sunt placita ardenter concupiscere, prudenter investigare, veraciter agnoscere et perfecte implere, ad laudem et gloriam Nominis tui. Amen.

Cette prière a été composée par saint Thomas d'Aquin, qui la récitait chaque jour à genoux et avec effusion de larmes.

—

Une correspondance de l'*Univers* nous apporte cette nouvelle, qui affligera tous les amis de la science :

M. le commandeur Jean-Baptiste de Rossi, épuisé par ses grands travaux, vient d'être condamné au repos par ses médecins. Ce repos sera temporaire, nous l'espérons. L'illustre archéologue chrétien est encore jeune, et Rome, la Rome papale, a besoin de lui. Jusqu'ici il a eu l'honneur et la gloire de faire jaillir du sol des catacombes des lumières incomparables, et le monde entier lui en est reconnaissant. Maintenant il aura à défendre ces lumières contre les bandes de prétendus savants que l'Allemagne entretient à grands frais en Italie. D'abord livrés seulement à l'étude de l'antiquité païenne, et n'allant pas au delà des premiers temps du christianisme, ces Allemands se proposent, dit-on, de porter maintenant la critique protestante sur les traditions qui suivent le règne de Constantin. Ils sont habiles à entasser les documents: l'or de leur institut y pourvoit. Mais ils n'ont ni le sens, ni la liberté voulue pour les appréciations saines. Ils doivent suivre une voie tracée, sous peine de perdre leurs émoluments. Pour M. de Rossi la lutte ne sera qu'un jeu : il est maître de son vaste sujet et sa parole fait loi.

Le pape Pie IX lui dit un jour en le complimentant : « Je n'ai pas pour vous que de l'estime : l'estime ne serait pas assez. » Le pape Léon XIII l'a voulu honorer et récompenser davantage en lui confiant une des charges les plus délicates au Vatican.

M. de Rossi se croyait infatigable, ou plutôt il ne connaissait pas la fatigue; on rapporte qu'il passa une fois vingt-deux heures courbé sur sa table de travail, absorbé dans l'étude de volumineux documents. La fatigue est venue, mais le repos, répétons-le, un repos de quelques semaines le rendra à la science, à Rome et à l'Église.

France.

Le mardi, 4 novembre, a eu lieu, avec le cérémonial accoutumé, la rentrée des cours et tribunaux.

A Paris, dès dix heures et demie, la garde républicaine arrivait au Palais de Justice et s'échelonnait dans la galerie Marchand, la salle des Pas-Perdus et la galerie Mercière, jusqu'au vestibule de la Sainte-Chapelle, pour faire la haie sur le passage des magistrats.

La cour de cassation, en grand costume, robe rouge, hermine et rabat de dentelle, a quitté à onze heures moins le quart ses salles de réunion pour assister à la messe du Saint-Esprit, et s'est rendue à la Sainte-Chapelle, ayant à sa tête M. le premier président et M. le procureur général. Le conseil et une députation de l'ordre des avocats à la cour de cassation s'etaient joints à la cour.

La cour d'appel a suivi immédiatement, ayant à sa tête M. le premier président et M. le procureur général. Le barreau était représenté par M. le bâtonnier, le conseil de l'ordre et une députation.

Le tribunal de première instance marchait après, précédé de M. le président et de M. le procureur de la République.

La chambre des avoués à la cour d'appel et la chambre des avoués au tribunal civil s'étaient jointes à la cour et au tribunal.

Le tribunal de commerce, le conseil des prud'hommes, les juges de paix du département de la Seine, les bureaux d'assistance judiciaire, etc., complétaient la réunion des corps judiciaires.

Dès que le cortège a eu pris place dans la Sainte-Chapelle, Mgr le cardinal Guibert, archevêque de Paris, a fait son entrée, accompagné de l'archiprêtre de Notre-Dame et d'un chanoine de la cathédrale, et la messe a commencé.

L'office divin a été célébré par le doyen du chapitre et s'est

terminé par la bénédiction solennelle donnée par Mgr l'archevêque de Paris.

A midi moins le quart, les cours et tribunaux ont quitté la Sainte-Chapelle pour se rendre dans leurs chambres respectives et y tenir leur audience solennelle de rentrée. — (*Journal officiel*).

Paris. — Le chiffre de la souscription pour l'Œuvre du Vœu national s'élevait, au 26 octobre 1879, à 7,537,331 fr. 79 cent.

— Parmi les écoles congréganistes supprimées par M. le préfet de la Seine Hérold, il s'en trouve une, celle de la rue Servan, dont la suppression pourra causer quelques ennuis à ce magistrat anticlérical. Le terrain sur lequel est construite l'école des Frères de la rue Servan a été cédé à la Ville par Mgr Langénieux, archevêque actuel de Reims, pour une somme très minime, à la condition expresse d'y construire une école de Frères et de lui conserver cette destination. La condition n'étant plus remplie, le droit de propriété de la ville de Paris devient évidemment caduc. M. Hérold, qui a été avocat à la Cour de cassation, aurait dû ne pas l'oublier.

Gap. — MM. les vicaires capitulaires viennent de publier une lettre pastorale dans laquelle ils payent un touchant hommage à Mgr Guibert, aujourd'hui évêque d'Amiens, et rappellent aux fidèles ces recommandations que Mgr Guibert leur adressait dans sa lettre d'adieu. Oui, ainsi qu'ils nous y presse, disent-ils, « nous aimerons nos Alpes. Nous aimerons nos Alpes pour y vivre et surtout pour y mourir, car de leurs hauts sommets plus d'âmes s'envolent au ciel que de beaucoup de riches contrées. Or, le ciel, c'est là l'affaire capitale, la fortune suprême. Nous garderons notre foi catholique, nos habitudes religieuses. Nous garderons dans notre souvenir une place au Pontife regretté qui pensera souvent à nous et qui priera pour nous, et nous penserons aussi quelquefois à lui dans nos prières. Et en cette mutuelle prière, le Père et les enfants trouveront l'espérance de se revoir un jour tous réunis au sein de Dieu pour ne plus jamais se séparer. »

Grenoble. — L'affaire de Mgr l'évêque de Grenoble ne sera pas appelée devant le Conseil d'État avant le 15 novembre.

Tarbes. — Les *Annales de Notre-Dame de Lourdes* résument ainsi les magnifiques manifestations dont la Grotte bénie de Lourdes a été témoin durant ces derniers mois :

« Le pèlerinage de Notre-Dame de Lourdes est en ce moment plus merveilleux que jamais. Du 16 août au 15 septembre, la Grotte a été visitée par trente-deux grands pèlerinages, savoir : les Cercles catholiques du Sud, Cazères-sur-Garonne, Niort et Poitiers, Carcassonne, les quatre mille pèlerins de Notre-Dame de Salut, le Var, la Franche-Comté, le Quercy, Grenade-sur-l'Adour, Aubin et Decazeville, Saint-Antonin, Nantes, Avignon, Limoges, Loubajac, Villefranche-d'Aveyron, les six mille Espagnols, Mirande, Saint-Girons, Viviers, Béziers, Marseille, les Cercles catholiques du Sud-Ouest, Auch, Bergerac, Mazamet, Angers, Millau, Saint-Clar, Auterive, les Belges et Marciac. Presque tous ces pèlerinages ont dû refuser par centaines de nouvelles demandes de billets ; un grand nombre auraient pu amener un et même plusieurs autres trains. Le nombre des pèlerins venus isolément ou par groupes est beaucoup plus considérable qu'il ne le fut jamais. Plusieurs fois, huit, dix et douze mille pèlerins se sont trouvés réunis à la Grotte. Jamais, dans le même intervalle de temps, Notre-Dame de Lourdes ne vit un si grand nombre de manifestations magnifiques. L'ardeur de la foi, de l'amour et de la prière est de plus en plus admirable. Aussi le nombre et l'éclat des guérisons dépassent toutes les merveilles qu'on avait admirées jusqu'à ce jour. Le souffle des croisades est toujours aussi puissant et la Vierge Immaculée poursuit son œuvre rédemptrice. »

Toulouse. — Son Em. le cardinal Desprez vient d'adresser un touchant appel au clergé et aux fidèles de son diocèse en faveur des inondés de Murcie.

Toutefois, dit Son Éminence, en secourant sans calcul et sans mesure de si grandes infortunes, levez les yeux au ciel et reconnaissez la main qui les a envoyées ; car, si *un passereau ne tombe pas à terre sans la volonté de notre Père qui est au ciel* (1), nous est-il permis de douter que sa main puissante et paternelle ne pousse et ne dirige ces fléaux qui ravagent aujourd'hui la terre ? Dieu veut à tout prix ramener et soumettre le monde à son empire, en manifestant cette puissance redoutable à laquelle aucune sagesse humaine ne peut échapper.

Gardons-nous de résister au Seigneur et d'attirer sur nous des châtiments nouveaux, comme il en menaçait son peuple par la bouche d'Isaïe : *La terre,* disait le prophète, *est infectée par la corruption de ses habitants, parce qu'ils ont violé les lois ; les cieux s'ouvriront pour faire pleuvoir des déluges, et les fondements de la terre seront ébranlés. Elle souffrira des commotions qui la déchireront, des bouleversements qui la briseront, des secousses qui l'ébranleront* (2).

(1) Math. x, 29.
(2) Is. xxiv, 18 et suiv.

Tours. — Mgr l'archevêque de Tours vient de publier un mandement dans lequel il annonce que la grande procession de Saint-Martin aura lieu, comme d'habitude, le dimanche qui suivra le 11 novembre. Cette solennité sera présidée par S. Em. le cardinal Pie, évêque de Poitiers, entouré des évêques d'Angers, de Laval, de Luçon, de Tulle. Les radicaux disent tout haut que Mgr Collet s'est trop avancé et que la procession n'aura pas lieu.

L'administration municipale étant démissionnaire depuis longtemps et le gouvernement étant resté jusqu'ici impuissant à en constituer une nouvelle, il paraît certain que le conseil municipal, avec l'assentiment du préfet Daunassans, neveu d'un évêque, est décidé à décréter l'interdiction de cette procession, qui attire chaque année à Tours plus de trente mille étrangers.

Les commerçants sont fort mécontents, car leurs intérêts vont en souffrir; nous voulons espérer que l'autorité civile aura égard aux sentiments de la population.

Étranger.

États-Unis. — La fièvre jaune, qui a sévi cruellement à Memphis, par suite des chaleurs du mois de septembre, a frappé plusieurs prêtres catholiques; nous devons signaler la mort d'une de ces victimes de la charité, parce que c'est un Français: le R. P. Réveillé, de l'ordre de Saint-Dominique, qui est décédé le 27 septembre. Il était né en France en 1840, et fut un brillant élève de l'École militaire de Saint-Cyr. Après avoir entendu prêcher le P. Lacordaire et lu ses conférences, il renonça à la carrière des armes et prit l'habit des Dominicains; il faisait sa profession en 1860. Le P. Réveillé fut envoyé aux États-Unis en 1867, et fit des missions dans le Minnesota, parmi le tribus indiennes, puis à New-York et à Newark, où l'on garde un précieux souvenir de son entraînante éloquence et de ses manières de gentilhomme.

A Washington, il se fit de nombreux amis dans les plus hautes classes de la société. L'hiver dernier, il fut envoyé à Memphis, où il devait trouver la mort d'un martyr de la charité dans un âge précoce; il n'avait pas encore atteint sa quarantième année, et promettait de rendre de grands services à l'Église. Le P. Kelly, le héros de la fièvre jaune pendant les trois visites de ce fléau, reste aujourd'hui seul à Memphis, au milieu de tant de malheureuses victimes qui réclament les secours de la

religion. Le P. Réveillé est le huitième prêtre dominicain emporté par la fièvre jaune à Memphis en peu d'années, et voilà des religieux que les radicaux français veulent priver du droit d'enseigner et de se sacrifier pour leurs frères !

— Une correspondance du *Monde* donne ces intéressants détails sur le sacre du nouvel évêque de Marquette :

La nouvelle et industrieuse cité de Négaussée, située au nord de l'État du Michigan, entre le golfe de Green-Bay et le Lac-Supérieur, était le 14 septembre témoin d'un spectacle bien nouveau. Le vénéré pasteur de l'Église catholique de Saint-Paul recevait la consécration épiscopale.

M. Jean-Baptiste Vertin, né en 1844, en Autriche, était venu tout jeune aux États-Unis avec ses parents, qui l'établirent à Négaussée. Après avoir reçu des leçons de latin du pasteur de la paroisse, M. Vertin finit ses études dans le séminaire de Saint-François-Xavier, à Milwaukee, sous la direction de M. Heiss, alors modeste professeur de théologie, aujourd'hui évêque de Lacrosse.

En 1866, il fut le premier prêtre ordonné à Marquette par Mgr Ravaga. Après avoir exercé le saint ministère au milieu des Allemands et des Canadiens, dans la presqu'île du Portage, il fut envoyé à Négaussée. La congrégation catholique était découragée, car une dette énorme grevait l'église. M. Vertin se mit courageusement à l'œuvre ; il sut communiquer son ardeur, son enthousiasme à ses paroissiens, et au bout de huit ans il avait payé plus de 80,000 fr. et achevé une église, la plus vaste et la plus belle de ces contrées. Nommé au siège de Marquette, après la démission de Mgr Mrack, il a voulu être consacré dans son église de Saint-Paul, entouré de ses chers paroissiens, tout fiers de l'honneur rendu à leur pasteur, mais vivement affligés de son départ.

La journée du 14 septembre était brillante, car dans ces froides contrées le mois de septembre offre un charme incomparable. Les rues de la petite cité étaient encombrées de curieux venus de tous les points, et l'église n'était pas assez large pour contenir la foule. Le nouvel évêque était assisté par Mgr Borgess, évêque de Détroit, et Mgr Spalding, évêque de Peoria. Il a reçu la consécration des mains de Mgr Heiss, son ancien professeur.

Dans le sanctuaire on remarquait : Mgr Ireland, coadjuteur de Saint-Paul ; Mgr Mrack, évêque démissionnaire de Marquette ; Mgr Krautbauer, évêque de Green-Bay ; Mgr Seidenbush, évêque de Saint-Claude, dans le Minnesota, et le

T. R. P. Alexis Edelbrock, abbé de Saint-John. De plus, on comptait une cinquantaine de prêtres.

Après l'évangile, Mgr Ireland prononça un éloquent discours sur le texte : « Allez, enseignez toutes les nations, » et fit ressortir le contraste entre la doctrine et les bienfaits du catholicisme avec les besoins et les demandes du XIXe siècle.

Après les vêpres solennelles, présidées par le nouvel évêque, Mgr Spalding réfuta les prétendues objections contre l'enseignement moral et les cérémonies de l'Église catholique. Peu d'hommes aujourd'hui savent raisonner, et pourtant le nombre est infini de ceux qui prétendent argumenter contre l'Église.

Allemagne. — Nous lisons dans une correspondance polonaise du même journal :

Je vous ai fait connaître les graves et solennelles paroles de notre vénéré archevêque de Posen, qui, à la veille des élections, recommandait à ses ouailles le zèle, la patience et le courage, leur répétant de ne pas se leurrer de vaines espérances, mais d'accomplir consciencieusement le devoir qui leur incombe à l'égard de l'Église et de leur patrie. Au lendemain des élections, le *Courrier de Posen*, dans son numéro du 22 octobre 1879, vient d'insérer le fragment d'une lettre où nous reconnaissons également la voix paternelle de notre bien-aimé pasteur; vous me saurez gré de vous le traduire intégralement.

« Rome, fête de saint François d'Assise.

« Le mouvement électoral a été, cette fois, très vif dans toute l'étendue de la monarchie prussienne. Dieu veuille que la Chambre puisse y gagner de nouvelles forces pour le Centre et les partis conservateurs ! En effet, tout changement avantageux dans les rapports de l'Église avec l'État dépendra en grande partie, si ce n'est entièrement, de la conduite des nouveaux députés. Le prince de Bismarck manifeste à l'extérieur de meilleures dispositions, car s'il ne désirait point d'accord dans les questions religieuses, il n'aurait point cherché à se rapprocher du cardinal Jacobini. Or donc, si cette disposition du chancelier est appuyée par l'action énergique d'une majorité réclamant dans les Chambres le retour de la paix et l'indépendance de l'Église, alors nous pourrons ouvrir nos cœurs à de meilleures espérances. Cependant, tant que nous n'aurons point acquis une certitude quelconque, nous ne devons pas nous laisser aller à un excès de confiance, et voilà pourquoi je n'hésite pas à répéter que nous avons besoin encore de prudence et de patience, afin de ne pas être entraînés par des illusions et de ne pas perdre courage, si Dieu voulait encore prolonger le temps de l'épreuve. »

Malgré toutes les restrictions que contiennent ces paroles, c'est la

première fois que nous voyons poindre une lueur d'espérance de ce côté, d'où, jusqu'à présent, nous ne recevions guère que d'admirables exemples et des encouragements suprêmes.

LE MONUMENT DE LA MORICIÈRE (1).

Depuis deux jours, les trains amenaient à Nantes, de tous les points de la France, des caravanes de voyageurs venus pour rendre un dernier hommage à ce soldat sans peur et sans reproche.

Hier soir, M. l'abbé Hutin, vicaire général, chargé par Sa Grandeur Mgr l'évêque de Nantes, de l'organisation de la cérémonie d'inauguration du tombeau, avait eu le regret de refuser cinq mille demandes d'admission dans l'intérieur de la cathédrale.

A quatre heures du matin, les survivants des zouaves pontificaux, accourus des bocages vendéens, attendaient, pour prendre leurs places, l'ouverture des portes de la basilique.

L'enceinte réservée à la famille de La Moricière et aux notabilités, politiques et civiles, commença à être envahie à partir de huit heures du matin.

Les sept travées, le transept, le chœur, les stalles du chapitre, le trône épiscopal, la chaire, le banc-d'œuvre, sont tendus de draperies noires tombant de la hauteur des chapiteaux jusqu'au sol. Sur les tentures funèbres émergent, alternées, la croix, l'hermine et les larmes d'argent.

Toutes les cloches sonnent en volée, et le bourdon tinte le glas des funérailles. Des milliers d'hommes et de femmes ne pouvant plus pénétrer dans les nefs ni dans les chapelles absidales envahies, se massent, silencieux et recueillis, sur la place du parvis. Dans la brume épaisse et froide, une demi-douzaine d'agents en tenue suffisent à maintenir l'ordre et la liberté de circulation. Pas le moindre déploiement de troupes, pas même un piquet d'honneur!

Le général de Cissey, commandant le 11ᵉ corps, est retenu depuis quelques jours à Paris par les travaux de la commission supérieure de la guerre.

(1) Nous empruntons ce récit au *Figaro*, récit daté du 29 octobre, le jour même de l'inauguration du monument.

Le clergé du diocèse, en habit de chœur, occupe quatorze banquettes au pied du sanctuaire. Contre la grille, à gauche, sept rangées de fauteuils, recouverts de housses noires, sont réservées aux membres de la famille.

A droite, parallèlement, sont placés les amis du général, ses anciens compagnons d'armes; les officiers des zouaves pontificaux, le général de Charette en tête. Enfin, les représentants élus de la Bretagne et de la Vendée, et une foule de notabilités de tous les pays de France.

A dix heures précises, les prélats venus à l'appel de Mgr Lecoq sortent de l'évêché et traversent, pour monter au chœur, les rangs pressés de dix mille personnes engouffrées dans la basilique.

Le mausolée de La Moricière est à gauche, dans la chapelle du transept; des draperies blanches le dérobent aux regards; des milliers de cierges rayonnant autour du monument mettent en lumière, sur les tentures funèbres de la chapelle ardente, l'écusson du héros catholique et Français, sur lequel ressort l'admirable devise de ses ancêtres:

Spes mea Deus.

Mgr Collet, archevêque de Tours, monte à l'autel et célèbre pontificalement le Saint-Sacrifice. L'éminent prélat est assisté de NN. SS. le R. P. abbé mitré de la Meilleraye, l'évêque de Blois, l'évêque de Vannes, l'archevêque de Larisse, coadjuteur de l'archevêque de Paris, et l'évêque de Nantes.

Mgr Freppel, évêque d'Angers, n'a paru qu'à la fin du service pour prononcer l'oraison funèbre du glorieux vaincu de Castelfidardo.

La messe de *Requiem* est chantée par la maîtrise de la cathédrale.

Au moment de l'absoute, Mgr Freppel monte en chaire, et pendant près de deux heures fait d'une voix vibrante et profondément émue un admirable et magistral panégyrique du héros breton.

Dans ce cadre grandiose qu'il a choisi, l'orateur a mis en relief toute la vie de La Moricière, comme soldat, comme Français et comme chrétien.

L'épopée des dix-sept campagnes du général en Afrique; son rôle militaire et politique pendant la Révolution de 1848; son exil sous l'Empire; sa lutte pour la défense du Saint-Siège; sa retraite après Castelfidardo et Ancône; sa mort chrétienne

et chevaleresque, sont exposés dans leur vrai jour, avec une profondeur de pensée et un éclat de style qui soulèvent, par intervalle, les murmures difficilement contenus de l'admiration et de l'enthousiasme de la foule.

Jamais, depuis Bossuet, la chaire chrétienne ne laissa tomber sur l'âme de la France plus puissant et plus noble langage (1).

NN. SS. les évêques descendent du chœur vers la chapelle ardente. Les voiles qui enveloppaient le tombeau sont enlevés. L'absoute commence.

Après le chant du *Libera* et les dernières prières, chacun va jeter l'eau bénite sur le mausolée.

La famille ouvre cet imposant hommage au héros et au chrétien. C'est la vénérable mère du général ; sa veuve inconsolable, et la dernière de ses filles, Mme de Dampierre. L'aînée, Mme de Maistre, est morte à Rome. Puis viennent : l'amiral de Montaignac, et son fils, lieutenant au 2e chasseurs à cheval ; le général Thouvenin ; le comte Verner de Mérode, sénateur du Doubs ; le comte et la comtesse d'Estrée ; la baronne Juchault des Jamonières ; M. de la Biliais, député, avec sa femme et sa fille ; Mme de la Laurencie ; le marquis et la marquise de la Maronnière et leurs enfants ; la marquise d'Auberville ; la mère de Mme veuve de La Moricière ; la baronne de Lareinty ; Mlle de Saint-Victor, etc., etc.

Parmi les notabilités de la France et des pays bretons et vendéens, passent le général baron de Charette, les généraux Mellinet, de Lauriston, de Rochebouet, l'amiral de Cornulier, comte de Lorgeril, ancien capitaine d'état-major en Afrique ; baron de Lareinty, sénateur, président du conseil général de la Loire-Inférieure ; comte de Cornulier-Lucinière, sénateur ; MM. de Lavrignais, Lalier, ancien député ; de Baudry-d'Asson, député de la Vendée ; Thoinnet de la Turmelière, marquis de Rorthays, de Codrosy, Lécourt, Corbrin de Kérobert, Guillemetot, Ternay, de la Haie-Jousselin, Boucher d'Argis, de La Brosse, baron Félix Platel, conseillers généraux ; comte Olivier de Chevigné, dont le frère, Arthur de Chevigné, fut aide-de-camp du général de La Moricière à Rome ; le duc de Fitz-James ; M. Berthe, inspecteur général de la compagnie d'Orléans ; Le Romain, ancien bâtonnier ; le baron d'Illiers, propriétaire du château des Jamonières, à Saint-Philbert-de-Grandlieu, où

(1) On trouvera ci-après ce splendide discours.

repose la dépouille mortelle du général de La Moricière ; de Cumont, ancien ministre ; marquis de Goulaine de Fayolle ; marquis de Dampierre ; marquis de la Guiche ; comte et comtesse d'Armaillé ; le savant Eugène de la Gournerie ; Waldeck-Rousseau, ancien maire de Nantes ; Mollat, directeur de l'*Espérance du Peuple* ; J. de Lareinty et son ami, Cecil Standish ; marquis de Chabrillan ; comte Maurice d'Andigné, et tant d'autres dont il nous est impossible de pouvoir nous rappeler les noms.

La cérémonie n'a fini qu'à deux heures de l'après-midi.

On a beaucoup remarqué l'absence du préfet, M. Herbette ; du maire de Nantes, M. Lechat ; et de M. Laisant, député.

Une grande réunion en faveur de l'œuvre des Universités catholiques, précidée par Mgr Freppel, au collége Saint-Stanislas, a dignement clos cette mémorable journée.

DISCOURS DE MGR FREPPEL

Justorum semita quasi lux splendens procedit et crescit usque ad perfectam diem.

La voie des justes est comme un flambeau qui croît en éclat et qui va grandissant jusqu'au jour parfait.

(PROVERBES, IV, 18.)

Messeigneurs, mes frères,

Le 12 décembre 1571, un général victorieux faisait dans Rome son entrée triomphale. Chargé par le Souverain-Pontife de repousser l'invasion musulmane, Marc-Antoine Colonna venait de venger l'honneur du nom chrétien dans les eaux de Lépante. Aussi quel enthousiasme parmi le peuple romain à l'approche du vainqueur! Tout ce que la ville éternelle trouvait dans ses vieux souvenirs de pompe et de magnificence, semblait à peine suffisant pour exprimer l'allégresse générale. De la porte Saint-Sébastien au Capitole, sur la voie Appienne que suivaient autrefois les Métellus et les Scipions, sous les arcs de Titus, de Septime-Sévère et de Constantin, l'on voyait s'avancer le nouveau triomphateur au milieu des acclamations d'une foule avide de contempler ses traits. Après les solennités du

Forum, empreintes de la majesté d'un autre âge, des démonstrations non moins vives, mais plus chrétiennes, l'attendaient dans la basilique de Saint-Pierre et au Vatican, où il allait recevoir les félicitations du Pape, et de quel Pape ! de saint Pie V, l'honneur et la gloire de son siècle. Aussi, le lendemain de cette mémorable journée, sous les voûtes de l'église d'*Ara cœli,* transformée en temple de la victoire, un orateur célèbre pouvait dire au soldat catholique dans un langage dont l'emphase ne détruit pas la grandeur : « Si les sept collines elles-mêmes avaient pu quitter leurs sièges, elles seraient venues au-devant de vous pour saluer votre triomphe : *Ut ipsi septem colles, sedibus suis relictis, obviam tibi prodire cupere viderentur* » (1).

Trois siècles après, un autre général rentrait dans Rome à la suite d'une campagne sur laquelle le monde entier tenait les yeux fixés. Lui aussi avait reçu la mission de défendre la civilisation chrétienne dans ce qu'elle a de plus nécessaire et de plus élevé, la liberté et l'indépendance du Saint-Siège. Mais, moins heureux que le vainqueur de Lépante, il avait dû céder devant le nombre aidé du mensonge et de la perfidie. A la tête d'une poignée de braves rassemblés pour d'autres combats, il s'était trouvé surpris entre une attaque qui se dissimulait sous l'apparence d'une protection, et un abandon auquel sa loyauté se refusait à croire. Castelfidardo et Ancône venaient de faire la contre-partie de Lépante. Aussi le deuil et la tristesse allaient-ils remplacer les fêtes d'autrefois dans la ville éternelle. Le 12 octobre 1860, on pouvait voir le glorieux vaincu, et à sa suite quelques rares débris de son héroïque armée, se diriger vers le Vatican par les mêmes rues qu'avait suivies Marc-Antoine Colonna dans tout l'éclat du triomphe. Là, un autre Pie l'attendait, de même taille que le grand Pontife du XVI[e] siècle, mais ne pouvant, comme lui, serrer dans ses bras un chef victorieux ; et de la bouche du saint vieillard tombait sur le brave soldat prosterné à ses pieds, et dont la défaite était la sienne, cette parole sublime de foi et de résignation : « Dieu a permis ce qui est arrivé ; que sa très sainte volonté soit faite ! »

Quel contraste, mes Frères, entre les deux scènes que je viens de rappeler ! Mais je ne sais si la seconde ne l'emporte pas encore sur la première en grandeur et en vraie majesté.

(1) *Oratio Marci Antonii Mureti in reditu ad Urbem M. Antonii Colonnæ post Turcas navali prælio victos, habita Idibus Decembris MCLXXI.*

Oui, c'est bien après une « défaite triomphante à l'égal d'une victoire, » que l'on aurait pu inscrire derechef au fronton du Capitole la devise de Lépante : *Adhuc viget virtus, flagrat amor, pollet pietas !* Le courage ! ce général vaincu l'avait poussé jusqu'à l'héroïsme. Le dévouement ! il l'avait prouvé par la promptitude à voler au secours de la faiblesse et du malheur. La piété envers l'Église ! il l'avait manifestée en sacrifiant ce qui coûte le plus au soldat accoutumé à vaincre, la renommée et la gloire militaires : *Adhuc viget virtus, flagrat amor, pollet pietas !* Voilà pourquoi, à vingt années de distance, de tels services ont encore le privilège de nous émouvoir comme le premier jour. Après avoir été tant de fois célébrés, et par d'éminents orateurs, ils sont restés pour l'éloquence sacrée un thème inépuisable ; et vous, mes Frères, pour en perpétuer le souvenir dans le marbre et dans le bronze, vous avez érigé sous les voûtes de l'église cathédrale de Nantes ce splendide monument, où les conceptions de l'art antique et les merveilles de l'art moderne se réunissent dans un harmonieux ensemble pour glorifier la mémoire de celui qui a eu l'insigne mérite d'être à la fois un grand serviteur de la France et un grand serviteur de l'Église.

C'est à ce double titre, en effet, que le général de La Moricière occupe dans l'histoire de notre siècle un rang à part : son nom appartient à la religion non moins qu'à la patrie. Voyez-le tel que le ciseau d'un artiste célèbre a su le représenter, transfiguré par la mort, la main droite sur son crucifix, la main gauche sur la garde de son épée, et la tête tournée vers le ciel, comme pour murmurer une dernière fois la devise de ses pères : *Spes mea Deus,* « Mon espérance, c'est Dieu. » — Le héros chrétien est là tout entier, avec le cortège des vertus qui ont été les ressorts de sa vie et que l'art a symbolisées par autant de chefs-d'œuvre : le courage militaire, la charité, la méditation, la foi. En Algérie, à Paris, à Rome, sur les trois grands théâtres où Dieu s'est plu à l'appeler successivement, en face de l'islamisme, comme devant la Révolution socialiste et athée, il a mis l'épée de la France au service de la société et de la civilisation chrétiennes. Voilà ce qui a fait la grandeur et l'unité de sa vie publique. Et pendant que le guerrier et l'homme d'État servaient les desseins de Dieu dans la défense d'une telle cause, le chrétien marchait parallèlement, d'étape en étape, sur le chemin qui devait le conduire à la pleine

possession de la foi et de la vérité, suivant les paroles que j'ai prises pour texte : « La voie des justes est comme un flambeau qui croît en éclat et qui va grandissant jusqu'au jour parfait *Justorum semita quasi lux splendens procedit et crescit usque ad perfectam diem.* » C'est ce que je me propose de montrer dans ce discours. Veuillez me prêter votre bienveillante attention.

I

La cause du Christ et de l'Église est au fond de tous les évènements de ce monde. Les hommes s'agitent pour ou contre elle, lors même qu'ils ne croient servir que leurs intérêts ou leurs passions. Il en est à cet égard des nations comme des individus. Quels que soient les mobiles de leur conduite, elles marchent de gré ou de force vers le but que Dieu leur a marqué. On pouvait en juger ainsi, quand, le 14 juin 1830, l'armée française débarquait sur les côtes d'Afrique pour venger une insulte que nul peuple ne saurait souffrir sans déchoir de son rang. Sous la question d'honneur, il s'en remuait une autre plus haute et plus vaste. Qu'il dût s'agir pour le « soldat de la Providence » d'ajouter une nouvelle page aux « gestes de Dieu par les Francs, » on pouvait déjà le pressentir aux clameurs d'un parti qui, alors comme depuis, comptait pour peu le succès de nos armes, du moment que la religion devait en profiter. L'Algérie conquise, c'était en effet l'Évangile reprenant possession d'une terre d'où le Coran l'avait banni ; c'était l'Afrique rouverte à l'apostolat de la foi ; c'était la France recueillant des lèvres de saint Louis, tombé en face de Tunis, l'antique mot des croisés: Dieu le veut! pour aller replanter jusqu'aux sommets de l'Atlas le drapeau de la civilisation chrétienne.

La royauté, gardienne fidèle des traditions nationales, l'entendait de la sorte. Aussi, à peine eut-il touché la terre d'Afrique, dont le nom allait devenir inséparable du sien, que le brave maréchal de Bourmont s'empressa d'y ériger une croix, signe de délivrance pour ces malheureuses contrées. C'était leur dire assez haut qu'on était venu au milieu d'elles pour les affranchir d'un joug odieux, et pour leur apporter, en place des ténèbres de la mort, la lumière et la vie. Pourquoi faut-il que de si nobles desseins aient été arrêtés par l'un des évènements les plus désastreux de notre histoire, celui qui, depuis cinquante ans, est resté la source principale de toutes nos fautes et de tous nos malheurs?

Ah! si la pensée chrétienne qui, dans les conseils de la royauté, inspirait l'expédition d'Alger, avait pu suivre son cours; si, au lieu d'être comprimé sur l'instant même, le premier élan de la conquête avait été suivi d'une action prompte, énergique, décisive, aussi propre à rallier les timides qu'à forcer les mécontents au respect; si, dans l'embarras que lui créaient ses origines, le nouveau pouvoir ne s'était pas senti faible et irrésolu devant un legs si glorieux, n'osant pas y renoncer, et ne sachant trop qu'en faire; si, dix années durant, l'absence de plan et d'esprit de suite, conséquence inévitable du manque de principes, n'avait pas enhardi les résistances, en ranimant l'espoir au cœur des vaincus; si une intelligence claire de la situation avait permis de reconnaître et d'apprécier ce qui restait de sève chrétienne sous l'écorce musulmane dans la partie la plus saine de la population; si, à des races dont le patriotisme se confond avec la religion, l'on n'avait pas montré l'étrange spectacle de camps d'où ne s'élevait aucune prière, et de tombes sur lesquelles ne descendait aucune bénédiction; si, en un mot, la civilisation chrétienne était apparue en Algérie à la suite des vainqueurs, avec un apostolat libre et un sacerdoce respecté, avec le splendide épanouissement de ses institutions et de ses œuvres: ah! je ne dis pas que toute lutte serait devenue impossible; mais devant une telle supériorité religieuse et morale, venant s'ajouter à la bravoure militaire, les plus fiers courages eussent fléchi en peu de temps, et sans doute, à l'heure présente, les victoires de la foi seraient pour l'avenir de cette France nouvelle une garantie plus sûre encore que le triomphe de nos armes.

C'était la pensée du général de La Moricière, quand, jeune lieutenant du génie, il écrivait ces mots, au début même de la conquête: « La Providence, qui nous destine à civiliser l'Afrique, nous donne la victoire. » Vous n'attendez pas de moi, mes Frères, que, m'écartant du ton et de l'esprit de la chaire chrétienne, je déroule à vos yeux cette épopée de dix-sept ans, qui s'ouvre avec la prise d'Alger pour se terminer à la soumission d'Abd-el-Kader, et dans laquelle Médéah, Bougie, Constantine, Oran, Mascara, Isly, vingt autres lieux non moins célèbres, rappellent autant d'épisodes où la valeur militaire s'est élevée jusqu'à l'héroïsme. Car, bien que l'Écriture-Sainte elle-même n'ait pas craint de louer l'ardeur guerrière, quand elle éclate pour une juste cause, c'est plus haut encore, dans

la région des doctrines et des vertus, que l'orateur sacré doit chercher de préférence la matière de ses éloges. Or, ce qui me frappe précisément chez cet homme de guerre, pour qui le noble métier des armes avait un si vif et si puissant attrait, c'est qu'au milieu de la fumée des camps et dans l'éblouissement de la gloire, la lutte engagée par la France sur la terre d'Afrique lui est apparue constamment sous son vrai jour et avec le caractère providentiel qu'elle devait prendre et garder dans l'histoire du monde.

Assurément, mes Frères, je blesserais la vérité à l'égard d'un homme incapable de la trahir, en disant que dès lors il puisait dans une foi vive et complète toutes les lumières qui devaient l'éclairer plus tard. Malgré les traces profondes que laissait dans son âme une éducation toute chrétienne, il n'avait pas su échapper entièrement à l'influence des idées nouvelles qui emportaient loin du droit chemin un si grand nombre de ses contemporains. Si l'esprit voltairien du XVIII[e] siècle ne lui inspirait qu'une juste répulsion, des théories plus récentes semblaient mieux faites pour attirer son cœur ouvert à toutes les aspirations généreuses. De ces rêves, auxquels s'étaient laissé prendre tant de jeunes intelligences, et dont pour sa part il allait s'affranchir promptement, il n'avait retenu qu'un désir ardent de réforme et d'amélioration sociales. C'est à voir au fond des choses, en les prenant par leur côté le plus sérieux, que tendait son esprit naturellement porté à la recherche et à l'observation. Tandis qu'un scepticisme moqueur se jouait des idées morales et n'avait de confiance que dans la force, rien ne lui paraissait achevé de la part des vainqueurs, tant qu'ils n'auraient pas réussi à se faire estimer des vaincus.

Partant de ce principe, La Moricière se refusait à voir dans la terre que la Providence venait d'ouvrir à notre activité, soit un simple champ de manœuvres pour aguerrir nos soldats, soit un vaste comptoir où les uns s'enrichiraient aux dépens des autres. Encore moins pouvait-il admettre un système d'extermination qui eût fait régner sur une colonie déserte le silence de la mort. Aucun de ces rôles ne lui semblait répondre au génie et à la vocation de la France. Faire accepter la conquête comme un bienfait; coloniser après avoir vaincu; gagner la confiance des indigènes, au lieu de les froisser par un brutal dédain et de les exaspérer par d'inutiles rigueurs; étudier à fond leur langue, leur caractère et leurs mœurs, pour tirer

parti de leurs qualités et neutraliser leurs défauts ; les attacher à notre cause à force de justice, de modération, d'honnêteté, de bonne foi, de désintéressement ; et, enfin, leur montrer, par la création de villages chrétiens, le spectacle vivant d'une civilisation supérieure à la leur ; tel est le plan qu'il ne cessa de poursuivre à travers tous les obstacles et toutes les contradictions, sentant bien qu'une telle œuvre était seule vraiment digne d'un peuple chrétien.

C'est par là, mes Frères, que cette physionomie de soldat prend à mes yeux une expression singulière de dignité et de grandeur morale; et si j'admire dans le héros de Constantine et de Mascara les qualités militaires qui ont fait de son nom l'un des synonymes de la bravoure, j'aime encore mieux le voir préoccupé avant tout de légitimer la conquête par l'amélioration constante du sort des vaincus; se refusant avec énergie aux représailles sanglantes ; gardant jusqu'au plus fort de la lutte assez d'empire sur lui-même pour contenir le châtiment dans de justes limites ; ne craignant pas de faire appel à la grande force civilisatrice dont un pouvoir aveugle s'était obstiné si longtemps à repousser le concours ; transformant en église une mosquée d'Oran, malgré les clameurs d'un parti qui prétendait coloniser l'Algérie sans temple, sans prêtre et sans Dieu ; secondant de ses efforts les ministres de la religion dans leur mission d'enseignement et de charité, auprès du lit des malades comme au milieu des paroisses nouvellement érigées ; et, dans son ardeur à multiplier en Afrique les apôtres de la foi, écrivant à l'évêque d'Alger cette admirable lettre qui montre combien la religion avait déjà pris d'empire sur une âme si digne d'en comprendre la nécessité et les bienfaits (1).

C'est qu'en effet tant de services rendus à la cause du Christ et de l'Église ne pouvaient rester infructueux pour lui-même. Dieu avait placé le général de La Moricière en face de l'islamisme, des efforts désespérés de quelques pauvres tribus, sans appui ni ressources, pour lui montrer tout ce qu'il y a de profondeur et d'énergie dans le sentiment religieux, alors même qu'il

(1) *Le général de La Moricière, sa vie militaire*, etc., par M. Keller, tome I, pages 475, 476. — Ajoutons ici que l'histoire de La Moricière écrite par M. Keller, est aussi un monument élevé à la gloire de l'illustre général. Cet ouvrage a paru en 1874 à Paris, chez Dumaine et chez Poussielgue ; 2 beaux volumes in-8° avec portrait du général et cartes d'Algérie et des Etats pontificaux ; prix : 13 francs. (N. des *Ann. cath.)*

ne repose pas sur la vérité pure et complète. Pour une nature telle que la sienne, incapable de s'en tenir à une vue de surface, mais cherchant en toutes choses la raison dernière, il y avait là un vaste champ d'études et de réflexions. Dans ce contact de vingt ans avec un peuple pour lequel la religion est le tout de la vie, il lui était impossible de ne pas se demander quelle place elle doit tenir dans la conscience de chaque homme; et, d'autre part, ce contact même devenait pour lui une révélation de la vérité. Si l'attachement le plus opiniâtre aux doctrines religieuses du Coran n'avait su aboutir qu'aux vices et aux ténèbres de la barbarie, c'est que, seul, l'Évangile porte dans ses flancs le salut et la résurrection des peuples.

Une telle conclusion s'imposait d'elle-même à un esprit droit et logique. Mais la Providence, qui destinait le général de La Moricière à d'autres luttes, se réservait de faire luire à son égard de nouvelles et plus vives lumières. Après avoir vu de près la barbarie qui précède les civilisations naissantes, il allait se trouver aux prises avec une barbarie pire encore, celle qui suit les civilisations déchues; et dans ce choc terrible, où pour la seconde fois il tiendra en main l'épée de la France, le christianisme lui apparaîtra derechef comme le véritable salut des sociétés humaines. Ainsi devaient se vérifier pour lui ces paroles de la Sainte-Écriture: « La voie des justes est comme un flambeau qui croît en éclat et qui va grandissant jusqu'au jour parfait »: *Justorum semita quasi lux splendens procedit et crescit usque ad perfectam diem.*

(*La suite au prochain numero*).

LE CONGRÈS DE MODÈNE

Le Congrès catholique de Modène, cinquième congrès général des catholiques italiens, s'est ouvert dans l'église de Notre-Dame du Paradis, le 21 octobre. Son but, comme les organisateurs l'avaient indiqué, était de « réunir autour du Souverain-« Pontife le plus grand nombre possible de catholiques italiens, « afin qu'avec une loyale et généreuse franchise, ils se tinssent « prêts à obéir à ses ordres vénérés. » Tout, dans le Congrès, a concouru à ce but.

Une messe du Saint-Esprit a d'abord réuni tous les membres de l'assemblée ; elle a été célébrée par Mgr Guidelli, archevêque de Modène. A dix heures le Congrès s'est ouvert sous la présidence d'honneur de Mgr Guidelli, qui avait à sa droite le duc Salviati, président effectif. Étaient présents les évêques de Parme, de Borgo San-Domino, de Bergame, de Guastalla et de Carpi, un grand nombre de représentants des autres diocèses de l'Italie et des représentants de la presse italienne et étrangère. Au bureau de la présidence furent appelés MM. le baron Vito d'Ondes Reggio, de Palerme ; le duc Tommaso Scotti, de Milan ; le duc de Castellaneta, de Naples ; le comte Vespignani, de Rome ; le comte Medolago, de Bergame; le comte Manna Roncadelli, de Crémone ; le comte di Livagna, de Gênes ; le marquis Bottini, de Lucques ; l'avocat Taganuzzi, de Bologne ; et l'on voyait sur l'estrade spéciale réservée aux membres du comité permanent de l'Œuvre des Congrès catholiques d'Italie et du comité local de Modène, MM. le commandeur Acquaderni, de Bologne ; l'avocat Casoni, de la même ville, le comte Barbiano di Belgiojoso, de Milan ; le comte Borchetti et le comte Tarabini, de Modène.

Nous saluons tous ces nobles représentants de l'Italie chrétienne, dont nous sommes heureux de faire connaître les noms aux lecteurs des *Annales catholiques*.

Après quelques paroles pleines de chaleur et de charité de Mgr l'archevêque de Modène, accueillies par de vifs applaudissements, M. le duc Salviati a rappelé le programme d'action adopté au congrès de Florence et approuvé par les Souverains-Pontifes Pie IX et Léon XIII, et montré qu'il est plus nécessaire que jamais de former une ligue compacte et bien aguerrie, fermement résolue à ne point transiger, autant qu'à ne pas s'écarter de la soumission au Chef de l'Église.

Puis il a lu devant l'assemblée, debout tout entière, ce Bref de Léon XIII :

« *A nos chers fils le président, les vice-présidents et aux membres du comité permanent de l'Œuvre des congrès catholiques en Italie, à Bologne.*

« LÉON XIII PAPE

« Chers fils, salut et bénédiction apostolique. Vous pourrez facilement comprendre, chers fils, avec quelle grande joie Nous avons reçu par votre lettre l'annonce du nouveau congrès

général que vous allez tenir, par l'allégresse et le bonheur que Nous devons éprouver à cause des nombreux avantages que ces congrès procurent à la cause catholique. Ces avantages résultent spécialement de l'institution des comités régionaux, diocésains et paroissiaux, lesquels, ordonnés avec une grande sagesse et animés d'une grande prudence, s'étant accrus chaque jour de plus en plus, ont pu ainsi aplanir la voie à ce nouveau congrès général, dont Nous attendons avec certitude des fruits excellents. C'est ainsi que, rassemblés et conduits par le zèle accoutumé de votre piété sous la direction de l'autorité ecclésiastique, pour travailler à la gloire de Dieu, au triomphe de l'Église et au salut des âmes, vous serez nécessairement amenés à affermir et développer tout ce que vous avez établi jusqu'ici, et à exciter le peuple à défendre sa foi avec un dévouement toujours croissant.

Assurément, si ce congrès voit dans la chaire de Pierre son principal soutien en s'attachant à elle de plus en plus, il déploiera son saint drapeau en faisant davantage régner la concorde et, se servant de tous les moyens honnêtes non prohibés par les lois et approuvés par le Souverain-Pontife, i s'efforcera de remettre en vigueur les droits anciens du Pape, afin qu'il puisse en user pour apporter des remèdes opportuns aux maux si grands dont l'Italie est affligée. Vous savez tous comment notre patrie domina pendant longtemps les autres nations, grâce à l'honneur qui lui revenait du siège pontifical, lequel, ne connaissant sur la terre d'autres limites à sa divine juridiction que celle du globe, ne peut assurément se comparer à aucun autre. Il faudrait ne pas connaître un mot d'histoire pour ignorer le puissant secours que ce territoire a reçu des Souverains-Pontifes, même dans les circonstances les plus difficiles, et les immenses bienfaits dont elle a été dotée par eux au profit des mœurs, des lois, de l'agriculture, des lettres et des arts, ainsi que des institutions d'utilité publique. Le sentiment de leur propre gloire et celui de la reconnaissance s'unissent donc pour allumer dans le cœur des Italiens le noble désir de restaurer autant que possible l'intégrité et la plénitude de cette liberté religieuse et civile, dont le Vicaire du Christ a un besoin absolu pour pouvoir régulièrement accomplir toutes les parties de son suprême ministère et pour procurer le véritable bien des peuples.

« C'est pourquoi ce vain masque de liberté, que des hommes

fourbes ne cessent d'exalter, ne sert qu'à recouvrir insidieusement les dures chaînes de la servitude dont les peuples ressentent le poids, non sans redouter des conditions de plus en plus détestables. Nous avons la confiance, chers fils, que, considérant ces choses, vous prendrez des délibérations propres à rendre ce congrès non moins utile à l'Italie que les précédents, de telle sorte qu'il puisse servir de modèle aux futurs, et que non seulement il tourne à la vraie gloire de l'Église et du nom catholique des Italiens, mais encore qu'il fournisse à la société civile une aide efficace et bien appropriée à ses besoins présents. En attendant, Nous implorons avec ferveur les bénédictions de Dieu sur vos travaux, et comme signe de sa faveur et gage de notre paternelle bienveillance, Nous accordons de tout cœur notre bénédiction apostolique à chacun de de vous, chers fils, et à tous les membres du congrès que vous réunirez prochainement.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 18 septembre 1879, la deuxième année de notre pontificat.

« LÉON XIII, PAPE. »

La lecture de ce Bref fut accueillie par d'enthousiastes acclamations au Souverain-Pontife et par les cris répétés de *Vive Léon* XIII ! Le duc Salviati se fit aussitôt l'interprète des sentiments d'adhésion et de foi de l'assemblée, en envoyant cette dépêche au Saint-Père :

A Sa Sainteté le Pape Léon XIII.

Réunis à Modène pour leur Ve Congrès général, et remplis de joie par la bénédiction de Votre Sainteté, les catholiques italiens inaugurent aujourd'hui leur première séance générale sous la présidence honoraire de Mgr l'archevêque de cette illustre ville, et, pendant qu'ils déposent aux pieds de Votre Béatitude l'hommage de leur attachement inébranlable, ils déclarent de nouveau et d'une manière solennelle qu'ils veulent être toujours et en tout entièrement dociles à vos ordres, soumis à vos décisions et résolus à suivre la voie que vous leur tracez.

Signé: Duc Scipion Salviati.

Invité à prendre la parole, M. le baron d'Ondes Reggio a proposé à l'assemblée de faire acte d'adhésion à une déclaration de principes qu'il avait formulée, deux ans auparavant, au Congrès de Bergame, et dont voici le texte :

Le Congrès est catholique, et pas autre chose que catholique. Le catholicisme, en effet, est une doctrine complète, la grande doctrine

du genre humain. C'est pourquoi le catholicisme n'est ni libéral, ni tyrannique, ni d'aucune autre espèce. Toute qualité nouvelle que l'on y ajoute implique par elle-même une très grave erreur ; car elle suppose que le catholicisme manque de quelque chose qu'il faut lui ajouter, ou qu'il contient quelque chose qu'il faut en retrancher. Or, c'est là une erreur très grave, qui ne peut engendrer que des schismes et des hérésies.

Le catholicisme est la doctrine que le Souverain-Pontife, successeur de saint Pierre, évêque de Rome, Vicaire de Jésus-Christ, Docteur infaillible de la foi et de la morale, enseigne du haut de sa Chaire, ou seul, ou conjointement avec les évêques successeurs des Apôtres. Toute doctrine qui en diffère n'est que schisme ou hérésie. C'est pourquoi le Congrès soumet ses délibérations au supreme jugement du Souverain-Pontife. Vive Léon XIII !

Des acclamations unanimes ont exprimé la pleine adhésion du Congrès à cette déclaration.

La séance s'est terminée par la lecture de la liste des adhésions et des encouragements envoyés par un grand nombre d'évêques et de Sociétés catholiques. Citons ici les noms de LL. EE. les cardinaux Parocchi, archevêque de Bologne, et di Canossa, évêque de Vérone ; de Mgr Agostini, patriarche de Venise ; de Mgr Sanfelice, archevêque de Naples ; des archevêques de Pise, de Lanciano, de Tarente, de San Severino, de Caltanisetta, de Lucques, et des évêques de Termoli, de Squillace, de Biella, de Pescia, de Cortone, de Bisignano, de Massa Carrara, de Sarzane, de Montalto, de Terracine, d'Ancône, de Larino.

—

Dans la seconde séance générale, qui se tint l'après-midi du même jour, M. le baron d'Ondes Reggio développa avec une admirable éloquence le programme d'action des catholiques d'Italie, en opposition au programme de certains *conservateurs* qui, dans le butde prendre part à la vie publique, ont exprimé une adhésion plus ou moins formelle aux faits accomplis. Au reste, le programme d'action, tel qu'il fut adopté au Congrès catholique de Florence, a été relu et de nouveau proposé à l'adhésion de l'assemblée. Il comprend la participation aux élections administratives, la sauvegarde des droits catholiques par les pétitions et par leur défense devant les tribunaux, l'organisation pratique d'un vaste mouvement en faveur du pouvoir temporel, et les autres œuvres de réparation et d'action qu'on a déjà signalées. La brillante parole du baron d'Ondes

Reggio, la finesse de ses ironies et la vigueur de ses arguments contre les pseudo-conservateurs, les applaudissements multipliés de l'assistance ont prouvé une fois encore que le Congrès de Modène ne veut point s'écarter de la vie droite et sûre tracée par l'autorité ecclésiastique.

Dans cette deuxième séance générale, le comte Manna Roncadelli, de Crémone, a lu un rapport sur l'organisation des Cercles ouvriers, d'après les données qu'il a recueillies lui-même dans un récent voyage en France. Il a proposé pour les Cercles qui existent déjà en Italie et pour ceux qui se formeront dans la suite, l'adoption du *livret-diplôme,* destiné à devenir le *vade mecum* de l'ouvrier catholique. Cette proposition a été adoptée par acclamation.

Ont été adoptées de même, à la fin de la séance, les propositions suivantes, développées d'abord par M. le chevalier Paganuzzi :

L'Œuvre des Congrès catholiques d'Italie et tous les comités adhérents sont consacrés au Cœur de Jésus et à la Vierge Immaculée.

La consécration sera accomplie à Modène pendant la durée du Congrès, et de la manière qu'indiquera Mgr l'archevêque.

Chaque année au jour de la fête du Sacré-Cœur et de l'Immaculée-Conception, cette consécration sera renouvelée. Elle aura surtout une solennité spéciale le 8 décembre prochain, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception.

Cet acte de foi achevait de donner au Congrès de Modène le cachet de catholicisme si nettement exprimé par le baron d'Ondes Reggio.

La troisième séance générale, que M. le duc Salviati qualifia si justement, dès l'ouverture, une *séance papale,* fut principalement consacrée au denier de Saint-Pierre.

M. le duc Salviati lut d'abord la dépêche suivante :

A S. Exc. M. le duc Salviati, Modène.

Le Saint-Père, vivement satisfait des sentiments de respect et d'obéissance des catholiques italiens réunis dans leur cinquième Congrès, invoque sur eux l'abondance des célestes lumières et, du fond du cœur, il accorde la bénédiction apostolique à Mgr l'archevêque, à Votre Excellence, appelée à de si justes titres à remplir les fonctions de président, et à toute l'illustre assemblée.

Signé : Card. Lorenzo Nina.

Encouragée par ce précieux témoignage de la bienveillance pontificale, l'Assemblée a accueilli par acclamations une Adresse lue par le directeur du *Veneto cattolico*, M. le Chevalier Sacchetti, adresse destinée au Saint-Père, et dont voici quelques passages :

Vous voulez, Très-Saint Père, que, par tous les moyens légaux dont vous nous permettez l'emploi, nous nous efforcions de revendiquer les droits du Saint-Siège, afin que vous puissiez en faire usage pour guérir de ses maux notre pauvre Italie. Nous tiendrons bien haut, quant à nous, le drapeau que vous nous remettez, et nous répèterons sans relâche que la prospérité, la grandeur, l'indépendance de l'Italie ne consistent pas dans la spoliation de la Papauté, mais dans la vénération et l'amour de cette institution divine, d'où Rome et l'Italie tirent toute leur gloire. Jamais, pour conjurer la haine et les outrages du monde, nous n'adhèrerons à ce qui s'est accompli par voie d'iniquité, mais nous réclamerons ce qui doit s'accomplir par voie de justice.

Vous nous rappelez cette primauté incontestable dont jouit l'Italie sur tous les peuples de la terre, en tant qu'elle possède le lieu saint où siège le successeur de Pierre. Nous en sommes fiers, ô Père saint, et nous remercions la divine miséricorde, qui ne cesse pas de nous montrer les bienfaits qui dérivent de ce que nous possédons au milieu de nous le Père commun des fidèles. Et de fait, tandis que l'Italie de la Révolution, qui s'est détachée de vous, se trouve seule au monde et ne compte plus parmi les peuples un seul ami, — l'Italie catholique, par le fait qu'elle est unie au Pape, compte dans le monde entier plus de 200 millions d'amis et d'alliés.

Vous ajoutez que la liberté de la Révolution n'est qu'un masque voilant les chaînes de la plus ignomineuse servitude. C'est pourquoi, Très-Saint Père, nous ne chercherons pas la liberté dans les institutions de nos ennemis, sachant bien, grâce à votre enseignement, qu'une liberté de telle sorte ne mérite pas d'être inscrite sur le drapeau d'un peuple catholique. Nous montrerons à ce peuple la liberté dans l'obéissance à Dieu et à ses lois éternelles, dans l'obéissance au Pontife romain et à ses très sages décrets. L'Italie sera indépendante lorsqu'elle dépendra de Jésus-Christ et de vous; elle sera unie lorsqu'elle ne sera pas séparée de vous et de Jésus-Christ.

Ces grandes vérités proclamées par le Congrès de Modène, furent magnifiquement développées dans le discours que prononça Mgr Balan, sous-archiviste du Saint-Siège. Au milieu d'un enthousiasme indescriptible et des applaudissements répétés jusqu'à soixante-dix fois par tout le congrès, Mgr Balan parla *de la Papauté et de l'Italie* avec tant de force et

d'élévation, qu'il est impossible d'échapper à la conséquence de ses arguments en faveur du droit du Saint-Siège et du devoir de l'Italie de les respecter. Nous ne pourrions donner ici même une analyse de ce discours qui a duré plus d'une heure ; nous devons nous borner à en signaler quelques traits :

Fondé sur les témoignages les plus authentiques de l'histoire, Mgr Balan a montré, dans toutes ses phases, la lutte infatigable que les Papes ont soutenue contre les barbares ou contre les factions pour sauver l'indépendance de l'Italie, et, lorsque cela devenait impossible pour toute la Péninsule, ils s'efforçaient au moins de sauver Rome et le territoire plus immédiatement soumis à leur influence. S'ils ont invoqué, à cet effet, la puissance des peuples chrétiens, ce n'a jamais été pour leur livrer l'Italie, mais pour empêcher qu'elle ne devînt tout entière l'esclave de l'étranger ou des ennemis intérieurs. Le titre de patricien romain équivalait pour Charlemagne à celui d'empereur et il ne fut proclamé tel que pour devenir le bouclier du Saint-Siège. Au reste, lorsque le Saint-Empire voulut transformer en oppression le rôle protecteur qu'il devait remplir, les Papes furent les premiers à défendre leur propre indépendance et celle de l'Italie au prix de l'exil, des souffrances, des sacrifices les plus admirables. Ce ne sont pas eux qui, pour se faire des alliés ou pour réaliser de sinistres projets, ont mis à lots le territoire national et ouvert à l'étranger les portes du pays, comme cela s'est vu de nos jours, par l'œuvre de l'Italie sectaire.

Dans la protection des arts et des sciences, dans la revendication des vraies libertés communales, des intérêts les plus essentiels au bien-être des populations, ils ont pour eux les plus belles pages de l'histoire. A tous ces titres Rome leur appartient, et l'Italie ne peut être qu'avilie et malheureuse si elle ne respecte pas dans la liberté du Saint-Siège sa propre liberté et sa plus belle gloire. Aussi Mgr Balan, appliquant à l'Italie la parole de saint Bernard, a pu conclure en disant que tout le corps souffre des maux causés à sa noble tête.

A la suite de ce discours et d'un rapport très applaudi du R. P. Cherubini, de Venise, l'organisation suivante du Denier de Saint-Pierre a été adoptée :

1. Dans chaque diocèse sera instituée, avec l'assentiment de l'autorité ecclésiastique, la Confrérie de Denier de Saint-Pierre

sur le modèle et d'après les statuts de l'Archiconfrérie du même nom qui existe à Rome ;

2. Les comités diocésains et paroissiaux, les cercles de la jeunesse catholique et autres associations analogues s'efforceront de donner à la confrérie locale la plus grande diffusion possible dans chaque paroisse du diocèse. A cet effet, ils pourront réduire aux proportions les plus modestes la cotisation hebdomadaire ou mensuelle des adhérents ;

3. Chaque année on fixera un jour de fête pour célébrer en faveur de l'Œuvre du Denier de Saint-Pierre une cérémonie religieuse dans laquelle, après un discours de circonstance, on fera une quête extraordinaire pour le Pape ;

4. Chaque semaine et au moins chaque mois, une messe sera célébrée dans les églises paroissiales aux intentions du Saint-Père et, à cette occasion, un des membres de la confrérie locale recueillera les offrandes pour le Denier de Saint-Pierre ;

5. Aux anniversaires de l'élection, du couronnement, de la fête patronymique du Souverain-Pontife, la Confrérie aura soin d'organiser une cérémonie religieuse suivie d'une quête spéciale pour le Saint-Père ;

6. Les familles catholiques sont exhortées à profiter des occasions de mariages, baptêmes, etc., pour payer au Saint-Père, par une offrande, le tribut de leur dévouement ;

7. Les pères de famille, les recteurs de séminaires, collèges, patronats, oratoires, écoles catholiques, etc., sont exhortés à provoquer dans chaque ville l'institution de la Pieuse Union des jeunes zélateurs du Denier de Saint-Pierre, sur le modèle de celle qui existe déjà à Florence ;

8. Les comités diocésains fixeront dans chaque ville les bureaux où seront reçus les objets de toute espèce qui pourraient être offerts pour le Denier de Saint-Pierre ;

9. Les prédicateurs sont invités à profiter de la station quadragésimale, ou du mois de mai, ou encore de la neuvaine de Noël et de l'époque des étrennes, pour faire appel opportunément à la charité des fidèles en faveur du Souverain-Pontife ;

10. Chaque année, à une époque déterminée, des commissions spéciales iront demander pour ainsi dire de porte en porte une aumône pour le Pape, comme cela se fait avec fruit en Belgique ;

11. Les journaux catholiques sont vivement exhortés à continuer de recueillir des offrandes, de publier le nom des oblateurs et de faire de temps en temps quelque article à ce sujet ;

12. Dans chaque église, et toujours avec l'assentiment des autorités ecclésiastiques, sera placé un tronc pour le Denier de Saint-Pierre, afin de recueillir les offrandes de ceux qui ne pourraient pas ou ne voudraient pas contribuer d'une autre manière à l'Œuvre ;

13. Le congrès recommande la publication de brochures et autres écrits destinés à faire connaître combien sont nombreux et urgents les besoins du Saint-Siège et, partant, le devoir des catholiques d'y subvenir ;

14. Le Congrès confie au comité permanent le soin de donner la diffusion la plus étendue à ces recommandations et instances et de les accompagner des documents, statuts, formules qui peuvent en rendre l'exécution plus facile.

Le rapporteur, après avoir exposé cette organisation, a ajouté : « Et maintenant, les catholiques réunis à Modène pour leur cinquième congrès, offrent immédiatement un gage de leur dévouement et de leur zèle envers le Saint-Père, au moyen d'une offrande qui sera déposée à ses pieds par le comité permanent. » A ces paroles, Mgr l'archevêque de Modène, le président et les vice-présidents se lèvent au milieu des applaudissements de l'assistance, et font eux-mêmes une quête dont le produit s'élève, séance tenante, à près de 4,000 francs.

—

Nos lecteurs s'intéressent trop, comme nous, à l'Œuvre de Saint-Paul, pour que nous omettions ici les encouragements que cette œuvre a reçus du Congrès de Modène dans la séance du mercredi matin, 22 octobre. L'Œuvre était représentée au Congrès par deux délégués, dont l'un était M. l'abbé Léon Esseiva, ancien président d'une section de l'Association suisse de Pie IX *(Pius Verein)*. M. Léon Esseiva prit la parole dans cette séance, pour faire connaître l'Œuvre et pour la recommander à l'attention des catholiques italiens. Voici la dépêche adressée à la *Liberté* de Fribourg après la séance :

L'Œuvre de Saint-Paul, bénie, approuvée par cinq Brefs de Pie IX et par un nouveau Bref de S. S. Léon XIII à Mgr de Ségur son protecteur à Paris, encouragée et soutenue par les Congrès de Paris 1874, 75, 77, 78, 79 par les Congrès d'Allemagne, de Belgique, de France (Lille 1875, Chartres 1878, Soissons 1878, Angers 1879), par l'Association Suisse de Pie IX (dans les assemblées générales d'Einsiedeln, Lucerne, Stans, Wyl), par plus de 80 cardinaux, archevêques et évêques de tous les pays, a été acclamée au Congrès de Modène. Et à la suite du discours de M. Léon Esseiva, sur la proposition de M. le directeur du vaillant journal l'*Osservatore cattolico* de Milan, le Congrès de Modène s'est associé aux vœux de tous les Congrès catholiques précédents pour approuver soutenir et propager l'Œuvre de Saint-Paul.

—

La quatrième séance et la cinquième, qui se tinrent le jeudi 23 octobre, ont eu pour objet la question ouvrière et la question des écoles catholiques.

Sur la question de l'assistance des classes ouvrières, il a été décidé, conformément aux désirs exprimés par Mgr l'archevêque de Modène :

I. Que les comités diocésains et paroissiaux s'occuperont de trouver du travail aux ouvriers qui en manquent et de les assister dans la misère, et cela, surtout en vue de la dure condition économique présagée pour l'hiver prochain.

II. A cet effet, les comités susdits intéresseront tout particulièrement les Sociétés locales de Saint-Vincent-de-Paul au patronage des ouvriers sans travail.

Quant à l'assistance des classes ouvrières en général, le Congrès a adopté, sur la base de doctes rapports présentés par MM. le marquis Sassoli-Tomba, le comte Manna Roncadelli et le chevalier Paganuzzi, une série de résolutions où sont appliquées les meilleures doctrines économiques, conformément aux enseignements de N. T. S. Père le Pape. Nous signalons les délibérations suivantes particulièrement :

Pour exercer efficacement leur devoir de tutelle, les propriétaires doivent résider, pendant la plus grande partie de l'année, au milieu de leurs possessions, offrant ainsi, eux et leurs familles, l'exemple de la vie chrétienne, s'occupant du mode de culture le plus rationnel et le plus profitable pour leurs terres, pourvoyant au bien-être moral et économique de leurs subordonnés.

Si, pour de justes motifs, ils ne peuvent pas résider dans leurs propriétés, qu'ils n'oublient pas l'obligation qui leur incombe de choisir leurs représentants parmi des personnes honnêtes, intelligentes et foncièrement chrétiennes, afin que, par leur intermédiaire, le devoir de patronage envers les ouvriers puisse être exercé utilement.

Les propriétaires qui seraient obligés de donner leurs terres à ferme sont engagés à avoir en vue, dans leur contrat de bail, d'obtenir la juste rente à laquelle ils ont droit, c'est-à-dire ni trop élevée, pour ne pas nuire aux intérêts du fermier et de sa propre terre, qui serait alors exploitée au-delà de la mesure voulue, ni trop réduite, pour ne pas nuire aux progrès de l'agriculture. De même, qu'ils préfèrent, quant à la durée des contrats, un terme suffisamment long, pourvoyant plutôt à leur légitime intérêt, en établissant un prix de bail progressif.

Le Congrès reconnaît que le meilleur système pour favoriser l'harmonie entre les propriétaires et les travailleurs, serait d'inté-

resser en partie et progressivement ces derniers au produit des récoltes.

La question des écoles catholiques, exposée par le R. P. Zocchi, de la Compagnie de Jésus, a été envisagée surtout au point de vue de l'organisation qui pourrait être réalisée sur la base même de la législation italienne. Il existe, en effet, une loi de 1859 et connue sous le nom de loi Casati, en vertu de laquelle les pères de famille peuvent se concerter et s'unir pour confier l'éducation de leurs enfants à des maîtres de leur choix. C'est ce qu'on appelle les *écoles paternelles*. Or, cette loi n'a jamais été abolie, et si trop souvent, en pratique, elle a été restreinte ou violée, ce n'a été que par des actes arbitaires du pouvoir exécutif. C'est pourquoi le R. P. Zocchi a demandé que, par des pétitions multipliées et incessantes, par le moyen des journaux et de publications spéciales, les catholiques ne se lassent pas d'insister jusqu' à ce qu'ils obtiennent la juste application de la loi susdite. L'orateur a recommandé, en outre, la multiplication des écoles catholiques sur le modèle et d'après les statuts de celles que le Saint-Père a fondées à Rome, afin que dans chaque diocèse des écoles de ce genre soient fondées ou accrues et placées sous la surveillance immédiate de l'évêque et des pasteurs spirituels, précisément comme cela se fait aujourd'hui en Belgique.

Voici les résolutions qui ont été prises :

1. Tout en louant le comité central de la *Ligue O'Connell* et tous les comités de l'Œuvre pour les pétitions qu'ils ont déjà recueillies, le Congrès les exhorte à provoquer d'autres pétitions en grand nombre, dans lesquelles sera condamnée aussi avec un langage très ferme l'insouciance démontrée, contre toute justice et contre les lois constitutionnelles, à l'endroit de leurs pétitions antérieures. Ces pétitions seront transmises au comité permanent de l'Œuvre des Congrès ou au comité central de la *Ligue O'Connell*, qui se chargeront de les faire présenter aux pouvoirs de l'État.

II. Le congrès charge le comité régional romain d'élire une commission qui, sur le modèle de l'organisation accomplie par d'autres nations catholiques, étudie et propose au comité permanent, dans le plus bref délai, les meilleurs moyens de réaliser les délibérations par lesquelles les congrès catholiques italiens se sont proposé de pourvoir en Italie à la liberté de l'enseignement catholique.

—

Les deux dernières séances du Congrès ont eu lieu le jeudi, 24 octobre. On y a adopté des résolutions pratiques sur les ques-

tions si importantes de la presse, des élections administratives et de la défense des droits catholiques.

Les résolutions relatives à la presse ont à la fois pour but d'éloigner les fidèles de la lecture des mauvais journaux et de ce qui tendrait à les soutenir directement ou indirectement, et de favoriser la diffusion et la prospérité des bons journaux par l'achat du plus grand nombre possible d'exemplaires, afin de les répandre gratuitement parmi le peuple ; par l'envoi d'informations, de correspondances, de nouvelles commerciales ; enfin, par une exhortation générale à tous les comités diocésains à faire des journaux catholiques de chaque localité leurs organes officiels.

L'utilité du concours aux élections administratives pour sauver les intérêts des communes, pour assurer l'institution ou la conservation des œuvres pies, en un mot pour créer, autour de l'État athée, un ambiant chrétien, a été démontrée sous tous ces rapports par M. l'avocat Baschirotti, dont le congrès a adopté les conclusions suivantes :

I. La liste des électeurs catholiques sera compilée dans chaque paroisse, d'après les registres généraux ou livrets des électeurs. Le soin de cette compilation est confié aux comités paroissiaux, qui choisiront à cet effet le mois de novembre. Ils ajouteraient aux registres tous les noms qui pourraient y manquer, ou les corrigeraient s'il y a lieu en les complétant par l'indication du domicile. Au moment des élections, les comités auront soin de distribuer les bulletins avec une recommandation spéciale à chaque électeur catholique d'aller aux urnes.

II. Les élections accomplies, le comité local devra réunir les électeurs en assemblée générale pour faire sur le résultat de la votation un rapport où seront signalés les inconvénients qu'il y a eus, les remèdes à appliquer ou bien les mesures qui ont été couronnées de succès, et tout cela pour en tirer parti à l'avenir.

Quant à la défense civile des droits des catholiques, le Congrès a signalé la société déjà existante des avocats de Saint-Pierre et il en a confié la diffusion aux comités diocésains, faisant aussi des vœux pour qu'une revue spéciale puisse bientôt paraître à titre d'organe de cette société.

Il a recommandé de même les pétitions et les protestations collectives, multipliées, incessantes, et, pour les encourager, il a rappelé les résultats déjà obtenus, entre autres l'échec du projet de loi sur les prétendus abus du clergé et le renvoi à une

époque indéterminée de l'autre projet sur le mariage civil obligatoire.

Le Congrès s'est encore occupé, dans sa dernière séance, de la liberté d'enseignement. M. l'ingénieur Buffa, de Turin, a lu la pétition qui doit être présentée aux Chambres en faveur de cette liberté. En voici le texte :

Messieurs les sénateurs,
Messieurs les députés,

Ce n'est pas la première fois que nous présentons à la Chambre des députés une demande pour la liberté d'enseignement; mais nos pétitions, quoique déclarées d'urgence, n'ont pas encore été discutées.

Cette négligence trompe nos plus légitimes espérances, fondées sur les droits incontestables que nous donnent la justice et les lois constitutionnelles, et nous protestons contre cette négligence avec toute l'énergie de notre âme.

Nous insistons en même temps sur cette demande, et nous croyons qu'on ne refusera pas de reconnaître des droits qui nous appartiennent à tant de titres.

Comme pères, nous avons le droit d'élever et d'instruire selon notre conscience les enfants que Dieu nous a donnés.

Comme Italiens, nous avons le droit de devenir une génération qui soit, non pas la honte, mais la gloire et l'honneur de notre patrie.

Comme citoyens, nous avons le droit que les lois scolaires soient en rapport avec le premier article du statut, et en harmonie avec le principe de liberté de l'enseignement qui, décrété par le Parlement *subalpin* en 1857, et qu'on voulut appliquer dans la loi organique du 13 novembre 1859, a été méconnu et réduit à l'état de lettre morte par ceux mêmes qui devaient appliquer la loi.

Cette pétition, unanimement approuvée, a été signée aussitôt par tous les membres présents du Congrès.

Enfin, Mgr Guidelli a prononcé un éloquent et touchant discours et clos le Congrès par l'acte de consécration au Sacré-Cœur de Jésus et à Marie Immaculée, et par le chant du *Te Deum*.

—

Tel a été le congrès de Modène, qui a montré que le programme des catholiques d'Italie forme un tout complet où se trouvent les remèdes les plus efficaces aux ravages de la Révolution. « En effet, dit justement le correspondant romain du *Courrier de Bruxelles,* le premier soin des catholiques

réunis à Modène a été la revendication des droits du Saint-Siége sur la base de la pleine liberté religieuse et civile du Souverain-Pontife. Et, pour agir avec fruit dans ce but, ils ont professé en leur nom et au nom de tous les adhérents au Congrès une soumission entière et illimitée au Vicaire de Jésus-Christ, un dévouement sans bornes au Siége apostolique. En même temps, ils en ont fourni une preuve éclatante par l'organisation si efficace et si pratique qu'ils ont su donner à la grande œuvre du Denier de Saint-Pierre, qui est aussi une protestation énergique contre l'usurpation du patrimoine de l'Eglise et tout à la fois une preuve manifeste de la violence d'une situation anormale, non moins que de la vitalité indéfectible de l'esprit catholique. On a vu se manifester le même esprit en faveur de la saine éducation de la jeunesse, pour l'assistance des classes ouvrières, pour l'œuvre fondamentale des comités régionaux et diocésains qui doit donner à toutes les autres l'impulsion et la vie. » Il y a donc un grand pas de fait par les catholiques italiens pour la défense de leurs droits et de ceux de la sainte Église. La Révolution pourra multiplier ses violences et ses sacrilèges : ils sont prêts, et les épreuves ne feront que hâter l'heure de la restauration religieuse et politique qui sera le salut de l'Italie.

LA TRANSSUBSTANTIATION

Un théologien moderne a tenté de donner de la transsubstantion une explication qui a été condamnée par une décision de la Congrégation du Saint-Office, datée du 7 juin 1875. Ce décret avait été provoqué par une demande du Général des Jésuites. L'*Osservatore romano* vient de publier la demande et la décision. Nous reprodisons l'une et l'autre ; la demande fera comprendre en quoi consiste l'erreur du théologien dont il s'agit :

Humillime rogat Præpositus generalis Societatis Jesu S. Supremam Congregationem S. Officii, ut declarare dignetur utrum tolerari possit explicatio Transubstantiationis in SS. Eucharistiæ Sacramento, quæ sequentibus propositionibus comprehenditur :

I. Sicut formalis ratio *hypostaseos* est *per se esse,* seu per se subsistere, ita formalis ratio *substantiæ* est *in se esse* et actualiter non sustentari in alio tanquam primo subjecto ; probe enim ista duo

discernenda sunt : *esse per se*, quæ est formalis ratio hypostaseos, et *esse in se*, quæ est formalis ratio substantiæ.

II. Quare sicut natura humana in Christo non est hypostasis, quia non per se subsistit sed est assumpta ab hypostasi superiori divina, ita substantia finita, ex. gr. substantia panis, ea solum et absque alia sui mutatione, quod in alio supernaturaliter substentatur, ita ut jam non in se sit, sed in alio ut in primo subjecto.

III. Hinc transubstantiatio, seu conversio totius substantiæ panis in substantiam corporis Christi Domini nostri explicari potest hac ratione, quod corpus Christi, dum fit substantialiter præsens in Eucharistia, sustentat naturam panis, quæ hoc ipso et absque alia sui mutatione desinit esse substantia, quia jam non est in se, sed in alio sustentante; adeoque manet quidem natura panis, sed in ea cessat formalis ratio substantiæ ; et ideo non duæ sunt substantiæ, sed una sola, nempe corporis Christi.

IV. Igitur in Eucharistia manent materia et forma elementorum panis ; verum jam in alio supernaturaliter existentes rationem substantiæ non habent, sed habent rationem supernaturalis accidentis, non quasi ad modum naturalium accidentium efficerent corpus Christi, sed eo dumtaxat quod a corpore Christi modo quod dictum est sustentantur.

Romæ, 20 maii 1875.

La Sacrée-Congrégation a répondu :

Feria IV, die 7 junii 1875.

In Congregatione generali S. Romanæ et universalis Inquisitionis habita, coram Eminentissimis ac Reverendissimis DD. S. Romanæ Ecclesiæ Cardinalibus contra hæreticam pravitatem Inquisitoribus generalibus, lectis ac ponderatis suprascriptis propositionibus, iidem Eminentissimi Domini dixerunt : *Doctrinam transubstantiationis prout hic exponitur, tutelari non posse.*

Pro Dno I. Pelami,
S. Rom. et Univ. Inquisit. Notarius,
Jacobus Vagaggidi, *Substitutus.*

LES FRÈRES D'ALAIS

Tribunal civil d'Alais. — Audience du 28 octobre.

Voici, d'après la *Gazette des Tribunaux*, le texte du jugement rendu par le tribunal d'Alais dans l'affaire des Frères des écoles chrétiennes :

Attendu, quant à l'exception que soulève M. le préfet du Gard, en raison de ce qu'il aurait été mal assigné en référé, ayant été assigné en la personne de M. le sous-préfet d'Alais, et, dans tous les cas, dans un délai trop court; qu'à supposer que l'exception fût fondée, elle est trouvée couverte par la présence de M. le préfet à l'ouverture du référé et par les observations orales qu'il a faites durant le cours des débats, et qu'il n'y a pas, dès lors, lieu de s'y arrêter ;

Attendu, sur le déclinatoire proposé par M. le procureur de la République, au nom de M. le préfet du Gard, qu'il ne s'agit pas, pour le juge du référé, d'apprécier l'arrêté pris par le chef de l'administration préfectorale, à la date du 11 octobre courant, et aux termes duquel il décide que : « Vu la délibération conforme « du conseil municipal de la ville d'Alais, en date du 8 du même « mois, la direction des écoles publiques catholiques des quartiers « de Rochebelle et de la rue Taisson, actuellement confiée à des « congréganistes, sera remise, à partir du 15 courant, à des institu- « teurs laïques », arrêté dont le sens et la valeur ne sauraient être contestés ;

Attendu, en effet, que la question dont le tribunal a été saisi, par voie de référé, est tout autre ; qu'il est appelé à décider si les Frères des écoles chrétiennes de la rue Taisson, qui ont introduit ce référé, alors qu'ils s'étaient déjà soumis à cet ordre administratif en cessant immédiatement tout enseignement, en délaissant les locaux du bâtiment du Pellerin (propriété exclusive de la ville), pour se retirer, en tant que personnes privées, dans le bâtiment affecté expressément à leur demeure, en tant qu'école des Frères non publique, par la volonté formelle du donateur du terrain sur lequel ledit bâtiment a été construit, avec cette destination, sont ou non des possesseurs de bonne ou mauvaise foi, qu'il était licite ou illicite d'expulser comme tels, par l'emploi de la force armée, dont la demande en réintégration à raison de cette expulsion, doit être accueillie ou rejetée ;

Attendu que, pour pouvoir résoudre la question complexe que soulèvent le déclinatoire et la demande en réintégration dont il vient d'être parlé, il est indispensable, pour que le Tribunal soit éclairé sur sa compétence, de définir exactement quelle était, en droit civil, la situation des Frères des Écoles chrétiennes par rapport à celui des deux bâtiments composant les locaux de ladite école dans la détention matérielle duquel ils demandent à être rétablis, par voie d'action possessoire, la simple détention suffisant pour y motiver leur réintégration, *à fortiori*, une possession presque deux fois trentenaire ;

Attendu que M. le curé Taisson a, par acte authentique, à la date du 31 décembre 1821, fait don à la ville d'Alais d'un terrain lui appartenant et, en outre, d'une somme de 7,000 francs, sous la condition

que ladite ville, qui a été autorisée à accepter cette donation, construirait, sur cet emplacement, un bâtiment nécessaire à l'établissement d'une école des Frères des Écoles chrétiennes;

Attendu que, de l'examen de l'acte de donation du 31 décembre 1821, résulte la preuve que le curé Taisson a agi, non dans un intérêt personnel, mais dans l'intérêt de l'institut des Frères en faveur duquel sa volonté bien arrêtée était de créer à Alais un établissement scolaire relevant de cet ordre religieux ;

Attendu que l'acte contenant une libéralité au profit d'un tiers, non seulement lie toutes les parties qui l'ont consenti, mais constitue un droit pour le tiers gratifié, dès qu'il y a eu de sa part acceptation expresse ou tacite, en vertu duquel il a, pour l'exécution de la stipulation faite en sa faveur, une action personnelle utile, d'où la conséquence que le Frère supérieur général de l'institut des Frères a fondé sa demande sur un contrat civil dont la transgression des conditions appartient seule à la connaissance des tribunaux judiciaires;

Attendu que le fait par la Congrégation des Frères d'avoir tenu ouverte une école primaire pendant cinquante-huit ans dans le bâtiment construit expressément pour cette destination par la ville d'Alais, sur le terrain donné par le curé Taisson, est une manifestation de la volonté d'accepter cette libéralité qui ne saurait être contestée, acceptation reconnue d'ailleurs par de nombreuses délibérations municipales, et notamment par celle du 16 novembre 1875;

Attendu que l'acte de 1821 n'indique aucune limite dans la durée de la jouissance et à la possession dudit bâtiment de la rue Taisson, jouissance dans laquelle le supérieur général des Frères demande à être réintégré, non en qualité d'instituteur communal, mais bien comme citoyen, usant, et se prévalant, à raison du silence observé jusqu'à ce jour par les représentants du donateur, du bénéfice d'un contrat civil (art. 1121) ;

Attendu qu'aux tribunaux seuls appartient le droit de statuer sur toutes les questions de propriété et de contrat, lesquelles ne peuvent être résolues que par les règles et les principes de droit civil; que, dès lors, l'appréciation du titre de 1821 et de la stipulation qu'il renferme rentre dans l'examen du pouvoir judiciaire, et, par voie de suite, dans celle du juge du référé, puisqu'elle est relative à l'exécution d'un contrat auquel provision est due ;

Attendu que l'autorité administrative, en dépossédant par la force armée les Frères de la détention du bâtiment de la rue Taisson, qu'ils avaient en tant que bénéficiaires d'une stipulation faite à leur profit, a méconnu le contrat qui les avaient institués possesseurs, en leur seule qualité de Frères, de ce bâtiment, affecté expressément par la volonté du donateur à l'enseignement congréganiste;

Attendu que celui qui a été dépossédé par violence doit avant

tout rentrer dans sa possession, *spoliatus ante omnia restituendus*; que c'est sur ce principe conservateur de l'ordre social et de la paix publique que repose l'action en réintégrande; que celle en réintégration des Frères dans les lieux dont ils ont été expulsés, formée par le supérieur de leur institut, doit être d'autant mieux accueillie qu'elle ne fait pas échec à l'autorité administrative, qu'elle n'apporte aucune entrave à l'exécution de l'arrêté préfectoral du 11 octobre, qui nomme un instituteur laïque en remplacement d'un instituteur congréganiste, puisque le bâtiment de la ville d'Alais sous la condition d'y établir une école des Frères est distinct du bâtiment de Pellerin; que celui-ci est d'une facile appropriation à l'usage exclusif de l'école laïque; qu'au surplus, un mur séparatif entre les deux constructions peut être édifié de manière à empêcher toute communication entre ces deux bâtiments, ayant chacun une porte d'entrée qui leur est propre;

Attendu, sur la mise en cause du maire de la ville d'Alais, que s'agissant d'une instance engagée, à raison de l'exécution d'un titre dans lequel il figure comme partie, il y a lieu de maintenir dans ladite instance le maire d'Alais, comme représentant de la commune;

Par ces motifs,

Le Tribunal, après en avoir délibéré, et statuant en état de référé, rejette le déclinatoire de M. le préfet du Gard, ainsi que son exception dilatoire de procédure, maintient dans l'instance le maire de la ville d'Alais, se déclare compétent, et par provision, vu l'urgence, sans rien préjuger au principal, réservant expressément tous les droits des parties et, sans y préjudicier, ordonne que le supérieur général de l'école des Frères sera réintégré par toutes les voies de droit, *etiam manu militari,* dans la détention du bâtiment de la rue Taisson, édifié conformément à la volonté du curé Taisson, pour servir d'école des Frères, et, en outre, dans la possession et jouissance du mobilier à l'usage personnel des Frères expulsés;

Dit qu'au cas où d'ores et déjà la disposition des lieux n'aurait pas pour effet de séparer le bâtiment Taisson du bâtiment Pellerin, les travaux nécessaires seront exécutés aux frais avancés par l'institut des Frères, pour interdire toute communication intérieure entre ces deux constructions;

Condamne le maire de la ville d'Alais, ès-qualité, aux dépens du référé;

Déclare enfin que le présent jugement sera exécuté par provision, nonobstant appel, sur la minute et même avant l'enregistrement.

La *Gazette des Tribunaux* ajoute :

M. Paul Dumarest, préfet du Gard, présent à l'audience, a pris immédiatement un arrêté de conflit dont la conséquence est le maintien des choses en l'état, jusqu'à la décision du Tribunal des conflits.

UN CONFESSEUR DE LA FOI

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

II

Élévation à l'épiscopat.

Le 29 janvier 1856, les vicaires capitulaires du diocèse de Paderborn s'étaient assemblés pour élire un successeur à l'évêque défunt, Mgr Franz Drepper. La majorité des voix se réunit sur le *Dr Konrad Martin, professeur de théologie à Bonn.* Le lendemain, les députés du Chapitre partirent pour cette ville afin de porter au nouvel élu la nouvelle officielle du choix qu'on avait fait de lui, avec les félicitations du Chapitre et du diocèse de saint Liboire. Bientôt une députation des magistrats de Paderborn vint, au nom de la bourgeoisie, le saluer avec les plus grandes marques d'honneur. A la nouvelle de cette élection, une joie aussi vive que générale s'empara de la ville et du vaste diocèse tout entier. Elle eut son retentissement à l'étranger, où l'on s'y associa en toute justice. « Le nouvel évêque de Paderborn, annonçait l'*Univers* à la date du 4 février, a été élu le 29 janvier, jour de saint François de Sales; que Dieu en soit béni! L'élu, le Dr Konrad Martin, est une des gloires du clergé catholique de l'Allemagne. Aussi connu pour sa science que pour la profondeur et la pureté de sa doctrine, il est digne de continuer la brillante série de ces princes de l'Église, au nombre desquels on compte un Liboire et un Meinwerkus (1). Ses nombreux écrits, connus partout

(1) Saint Liboire, quatrième évêque du Mans en France, vivait dans le IVe siècle; il ne put par conséquent être évêque du diocèse de Paderborn, fondé seulement au temps de Charlemagne. En 836, le deuxième évêque de Paderborn, saint Badurad, désira pour sa cathédrale et son diocèse les reliques d'un saint, afin de ranimer par une nouvelle intercession la foi de ses fidèles. Il s'adressa dans ce but à saint Aldrich, qui occupait alors le siège épiscopal du Mans. Celui-ci, acquiesçant au désir de son collègue westphalien, lui fit remettre par une députation les précieuses reliques de saint Liboire, sous la condition expresse qu'on leur accorderait la vénération qui leur était due, et tout ensemble que les églises du Mans et de Paderborn demeureraient unies par les liens d'une profonde amitié et d'une inaltérable fraternité : deux conditions qui furent soigneusement remplies. On trouverait difficilement un diocèse qui, à travers tous les siècles et jusqu'à nos jours, ait affirmé un tel amour filial et une si parfaite révérence pour son Patron,

où l'on parle allemand, se distinguent par la clarté, la grâce du langage, ainsi que par un ardent dévouement à la cause de l'Église et un attachement filial au Saint-Siège apostolique. »

Le 19 juin eut lieu en consistoire secret à Rome la préconisation du nouvel évêque. Il fit son entrée à Paderborn le 7 août pour se préparer dans le silence de la retraite à l'acte solennel de la consécration, dont la date était fixée au 17.

La *Westphœliche Kirchenblatt,* à la date du 30 août, 19e année, donne les détails suivants sur la solennité anticipée du 16 août et sur celle du 17 :

« Une vive et joyeuse agitation se communique à la foule. Elle se précipite en rangs serrés vers la Westernthore, où attend déjà une autre foule nombreuse et enthousiaste, lorsque, la veille de l'Assomption de la très sainte Vierge, à deux heures de l'après-midi, les premiers sons des cloches, vibrant avec solennité au-dessus de notre ville, annoncent à ses habitants l'approche du noble prélat qui, d'après son propre désir, imposera le lendemain les mains à notre nouvel évêque et lui conférera l'onction épiscopale. Depuis son élection, le 20 janvier de cette année, nous considérions déjà Konrad Martin comme nôtre, mais c'est seulement maintenant qu'il le devient dans le sens le plus absolu du mot, maintenant qu'il réside au milieu de nous, qu'il vit et travaille pour nous comme évêque, c'est-à-dire comme le pasteur et le père que Dieu nous a envoyé. Dans ces dernières semaines, depuis le Consistoire du 19 juin où son élection a été sanctionnée par le Saint-Père, son nom était sur toutes les lèvres. Comment lui faire la réception la plus digne, comment lui exprimer les sentiments de l'amour le plus sincère, lorsqu'il entrera dans la vieille Paderstadt, dans ce palais épiscopal autrefois la demeure célèbre de Charles-le-Grand ? Tel était le sujet incessant de toutes les conversations. Mais le désir de la population ne devait pas être rempli : déjà, le 7 de ce mois, l'évêque Konrad avait pénétré dans notre ville, pour

que le diocèse de Paderborn pour son saint Liboire, le « grand pasteur, l'homme de Dieu. » Aussi le nœud de cette mutuelle affection, formée depuis plus de mille ans, ne cessa jamais d'être solide. Il se manifesta même à diverses reprises d'une touchante manière. Si le diocèse de Paderborn ne fut point supprimé par la paix de Westphalie, n'en est-il pas redevable à l'intercession de l'Église du Mans ? Et plus tard de nombreux ecclésiastiques chassés de France par les horreurs de la Révolution, ne trouvèrent-ils pas un cordial accueil dans la ville et dans le diocèse de Paderborn ? Nous citerons en particulier le vénérable évêque du Mans, Mgr Goussaud.

se préparer dans une silencieuse cellule du vénérable cloître des Franciscains, au grand jour de sa consécration. L'honneur que, dans sa modestie, le nouveau Pontife avait cru devoir décliner, allait dans une haute mesure devenir le partage du très noble consécrateur, Son Éminence le cardinal archevêque, Mgr de Geiszel : entrée solennelle et grandiose ! Si la pensée devait déjà saluer en Johann von Geiszel le pasteur, le paternel ami, le protecteur de notre nouvel évêque, comme aussi notre très vénéré métropolitain, et disposer tout le peuple à la joie la plus grande, cette joie était encore augmentée par une circonstance spéciale. Depuis des siècles, aucun cardinal de la sainte Église romaine n'avait visité notre ville ; aucun métropolitain n'avait foulé les parvis de notre cathédrale depuis l'année 1821, où fut brisé le lien dix fois séculaire qui unissait à l'archevêché de Mayence l'évêché de Paderborn, attaché dès lors à celui de Cologne comme siège suffragant. Voilà pourquoi la ville radieuse avait revêtu ses plus beaux habits de fête, voilà pourquoi, au sommet des tours, au front des édifices et des maisons s'agitaient d'innombrables étendards aux couleurs les plus variées ; tout ce que la forêt possédait de plus fraîche verdure et de feuillage, tout ce que les jardins pouvaient offrir de fleurs parfumées, avait été disposé de la façon la plus ingénieuse en couronnes et en guirlandes aux portes de la ville, aux monuments publics, aux demeures privées ; et des milliers de spectateurs parcouraient dans une joyeuse attente les rues richement ornées.

Après avoir, selon l'usage, prêté serment devant le ministre d'État, le premier président Von Duesberg, l'évêque Konrad s'était hâté, dès 11 heures du matin, de se rendre jusqu'à Salzkotten, afin de souhaiter la bienvenue à l'éminent cardinal, à la limite même des terres domaniales du vieil évêché. Le vénérable doyen de la cathédrale, le conseiller de la province, le maire et la municipalité de la ville s'y étaient transportés avec un égal empressement pour saluer l'hôte illustre. Vers midi et demi, Son Éminence arrivait dans la petite ville solenellement parée, quittait le chemin de fer et, après avoir accueilli avec bienveillance la députation qui lui fut présentée, montait dans la voiture de l'évêché en compagnie de Sa Grandeur Monseigneur Martin et du vénérable doyen de la cathédrale. Au milieu des joyeuses volées des cloches et des *salves* retentissantes, les voitures arrivèrent à 2 heures sous la Westernthore de

notre ville, transformée en un arc de triomphe gothique du goût le plus délicat. C'est là que commença la fête ecclésiastique. Dès que Son Éminence le cardinal eut pris place sous le dais que portaient quatre bourgeois, Sa Grandeur Mgr Freusberg, évêque coadjuteur, qui, en habits pontificaux, attendait à la tête du vénérable chapitre l'arrivée du prince de l'Église, s'avança à sa rencontre et lui présenta dans une adresse cordiale et respectueuse le salut solennel du diocèse. Son Éminence remercia gracieusement Mgr Freusberg et, rappelant en quelques mots les devoirs de l'évêque catholique, ajouta que le diocèse de Paderborn trouvera dans son nouvel évêque le pasteur zélé et fidèle qu'il attendait.

Tandis que les prêtres entonnent le *Ecce sacerdos magnus,* prescrit dans le pontifical romain, et que, de toutes les tours, les cloches mêlent leur voix au chant sacré, le majestueux cortège, précédé de la croix, se dirige vers l'antique basilique. La jeunesse des écoles ouvre la marche; viennent ensuite les élèves du gymnase, les étudiants en philosophie et en théologie accompagnés de leurs professeurs, toutes les congrégations religieuses, un détachement du corps des arquebusiers, les pensionnaires de l'asile pour les aveugles, les élèves du grand séminaire, tout le clergé séculier et régulier de la ville, près de soixante-dix ecclésiastiques du diocèse et le vénérable chapitre de la cathédrale. Le dais sous lequel a pris place Son Éminence le cardinal, entre Mgr Konrad et l'évêque coadjuteur, est accompagné de deux gardes d'honneur, deux membres du vieil évêché-princier de Paderborn, les barons Von Haxthausen et Von Brenken, revêtus de leurs uniformes. Une foule immense s'agite en flots pressés à travers les rues. Elle tient à suivre la procession que favorise un temps splendide. L'aspect si digne et si amical du noble archevêque, comme celui du nouveau prélat, produit sur tous une impression profonde. Arrivé à l'église, le vénérable cardinal est conduit devant le grand autel. Là, sur un prie-dieu richement orné, il s'agenouille pour adorer le Très-Saint-Sacrement. Puis, quand l'évêque coadjuteur a chanté l'oraison prescrite, Son Éminence donne la bénédiction pontificale à toute l'assistance aussi recueillie que nombreuse. Enfin, la cérémonie terminée, elle est conduite au palais épiscopal en compagnie de Mgr l'évêque du diocèse.

Le soir, lorsque le carillon des cloches a joyeusement retenti

pendant deux heures entières, les habitants de la ville se rassemblent. Ils vont préparer une marche aux flambeaux et se rendre à l'évêché pour saluer le cardinal archevêque. Plus de mille personnes y prennent part. C'est la Westernthore que l'on a choisie pour lieu de rendez-vous; c'est là qu'on s'organise. Bientôt on s'ébranle! Le défilé s'avance lentement, s'étendant à perte de vue. Ces flambeaux et les lanternes aux mille couleurs offrent un spectacle vraiment imposant. Puis, ce sont des transparents chargés de divers emblèmes auxquels on reconnaît les différentes corporations de la ville; l'ordre est admirable. La foule doucement émue suit le chemin qui mène au palais épiscopal; elle est précédée par une musique délicieuse. Arrivé là, le cortège s'arrête; les élèves du gymnase et les étudiants en philosophie et en théologie exécutent un chœur approprié à la solennité. Cet admirable chant terminé, le maire de la ville, M. Von Mühlen, prend l'initiative d'un triple vivat auquel s'associent les mille voix de la multitude ravie, saluant ainsi l'éminentissime cardinal et Monseigneur le nouvel élu. Celui-ci apparaît alors sur le perron de l'antique palais. D'une voix vibrante d'émotion, il remercie en termes chaleureux des nombreux témoignages d'honneur et de profond respect que tous viennent d'offrir au digne archevêque de Cologne, ce prélat si généralement révéré, et aussi à lui-même en sa qualité d'évêque de Paderborn.

« Ces hommages, ajoute-t-il, se manifestent clairement dans tout ce qu'un tel jour nous a donné de voir et d'entendre. D'ailleurs, ces preuves d'amour se sont déjà produites, tant de la part du clergé que des autorités civiles, lors du choix qui s'est fixé sur notre personne, et, peu après, lorsque nous sommes entré dans cette bonne et vénérable Paderstadt: nous vous présentons donc à tous l'expression de notre profonde reconnaissance, autant du moins qu'il nous est possible de le faire en ce moment. A la vérité, c'est avec douleur que nous nous sommes arraché aux bords aimés du Rhin, à la ville où se sont écoulées les douze plus belles années de notre vie; néanmoins, dans le diocèse que la grâce de Dieu nous a confié, nous espérons trouver à ce sacrifice de douces compensations. Nous en trouvons déjà dans l'accueil si cordial que nous recevons en cette bonne cité. *Nous voulons être pour vous un bon et sage pasteur; nous voulons partager avec vous joie et souffrance.* Souvenez-vous de nous demain dans votre prière, afin que Dieu nous

éclaire et nous dirige dans notre voie. Oh! merci, merci!... »

Après ces paroles, prononcées au milieu d'un religieux silence et d'une voix qui retentit dans tous les cœurs, Son Eminence le noble cardinal voulut aussi se donner la satisfaction de s'unir aux sentiments de reconnaissance déjà exprimés. Il pria les diocésains de rester fidèles à leur nouveau pasteur, de l'aimer, de lui obéir, de lui être entièrement dévoués, afin qu'il pût remplir avec d'autant plus de fruits et de bénédictions les devoirs de sa charge. Il loua ensuite le zèle des habitants de Paderborn, leurs sentiments tout catholiques, et il termina par la promesse qu'aussitôt son retour dans sa résidence, il informerait Sa Sainteté de l'esprit éminemment catholique du diocèse, ce qui, ajoutait-il, réjouira et consolera le cœur du Père de la chrétienté. Il donnera alors à la bonne ville de Paderborn sa bénédiction qu'il lui envoie déjà de cœur! Un triple vivat en l'honneur des deux prélats, suivit ces dernières paroles, puis le cortège traversant la rue de Kassel, se rendit sur la place du marché où il se sépara. Ceux qui y ont figuré en conserveront certainement une impression durable. Paderborn n'a point encore vu de plus grande, de plus brillante fête aux flambeaux (1).

Au jour du sacre, fête de l'auguste Reine du ciel, les vastes nefs de notre cathédrale étaient déjà remplies longtemps avant l'heure de la cérémonie. Des milliers de personnes ne purent y assister. Beaucoup de pieux fidèles de la ville, des environs, et même des parties les plus lointaines du diocèse, avaient tenu à gagner les indulgences accordées en ce jour; les confessionnaux de toutes les églises, envahis par la foule recueillie, témoignaient de ce saint empressement: tous se souvenaient en leur âme que le prélat consécrateur leur avait demandé de prier pour leur évêque. A sept heures et demie, la noblesse, les autorités de la ville et les représentants de l'État vinrent occuper les places qui leur avaient été réservées dans la grande nef, tout près de l'autel dressé pour la consécration. A huit heures, Son Eminence le cardinal archevêque, l'évêque à consacrer et les deux évêques assistants, Mgr Freusberg et Mgr Wedekin de

(1) Nous pensons que les détails de ces fêtes sont bons à noter ici; ils montrent l'esprit qui animait les catholiques et de quelle liberté, nous pouvons dire de quels honneurs l'Eglise catholique jouissait en Prusse. Les temps sont bien changés, mais la foi des populations est restée aussi vive, et l'on peut attendre avec confiance des temps meilleurs. (N. des *Ann. cath.*)

Hildesheim, furent conduits solennellement à la cathédrale. Plus de cent ecclésiastiques étrangers s'étaient joints aux prêtres de la ville et aux religieux. Le notaire apostolique, le conseiller ecclésiatique Henseler, donna d'abord lecture des bulles pontificales ; puis Son Éminence accomplit avec la plus grande dignité les imposantes cérémonies de la consécration et de l'intronisation. Elles durèrent quatre heures. La sainte Messe terminée, quand Sa Grandeur eut reçu la mitre et les gants avec l'anneau, Son Éminence le cardinal archevêque se tourna vers la foule des fidèles et fit une courte allocution sur l'importante signification de cette fête majestueuse. « Il y a neuf mois à peine, dit-Elle entre autres choses, les cloches de cette église sonnant le glas funèbre vous appelaient au lit de mort de votre digne pasteur Franz et vos âmes étaient remplies de tristesse et de deuil. Quoi de plus juste ? Votre vénérable évêque défunt méritait vos regrets. Par sa fermeté, par la fidélité avec laquelle il se tint à cette époque si orageuse prés de Sa Majesté, son seigneur et roi ; par son inébranlable énergie en face du désordre, lorsque l'ignorance et l'orgueil apportaient le trouble dans l'Église, il avait mérité à la fois et les regrets amers et les honneurs qui le suivirent jusque dans son tombeau. Aujourd'hui, les cloches vous appellent encore à la vieille basilique, leur voix résonne solennelle et joyeuse, car un nouvel évêque a pris de sa jeune et vigoureuse main la houlette qui avait glissé de la main mourante de Franz. Il est donc juste que l'allégresse règne dans la ville et dans tout le diocèse, car un père est donné aux enfants, un nouveau pasteur au troupeau orphelin, et c'est à Dieu que nous devons en rendre grâce, puisque c'est le Seigneur qui établit les évêques, l'Esprit-Saint qui appelle les pontifes. C'est Dieu qui a envoyé parmi vous votre nouveau pasteur, c'est son élu. Au nom de Dieu, accueillez-le donc avec amour et confiance. Sans doute, personne ne sait l'avenir ; souvent des évènements imprévus viennent déjouer les conjectures et les calculs de l'homme. Mais si nous en croyons les vues hmaines, si nous nous en remet tons à notre jugement personnel, nous pouvons vous donner l'assurance que le nouvel élu sera pour vous un excellent évêque. Puisse-t-il, sous la garde du Tout-Puissant, et grâce à la protection de la Reine du ciel dont nous solennisons aujourd'hui la fête, puisse-t-il, comme un tendre pasteur et un père bien-aimé, rester au milieu de vous de longues et heureuses années ! »

Après ces paroles, le prélat consécrateur entonna l'hymne de saint Ambroise, et tandis que dans sa plénitude et sa majesté incomparable, ce chant sublime montait vers les voûtes sacrées, l'évêque Konrad donnait à l'immense multitude pressée dans la vaste église sa première bénédiction épiscopale. Puis, lorsqu'il se fut assis sur son trône, les membres du Chapitre, suivis de tout le clergé présent, vinrent s'agenouiller devant lui et lui baiser la main en signe d'hommage. L'anneau de l'évêque est le symbole de ses fiançailles, de son union intime avec l'Église. Le baiser donné par le prêtre à cet anneau, n'est pas un emblème moins significatif : ce n'est pas simplement une marque de respect et d'amour, de fidélité et de dévouement envers le premier pasteur, c'est encore l'image de l'harmonie, de l'union parfaite du prêtre avec l'Évêque son père et son maître, et par l'Évêque avec sa mère la sainte Église elle-même. A peine était chantée l'oraison qui suit le *Te Deum*, que Mgr Konrad, coiffé de la mitre et la crosse en main, montait les degrés de l'autel qui avait été dressé pour le sacre. Il adressait alors à la pieuse assistance une émouvante allocution, où il montrait que la *dignité* et la *charge*, parfois séparées dans d'autres offices, sont liées de la manière la plus étroite dans celui de l'Évêque. « Car, dit-il, en quoi consiste la dignité de notre ministère épiscopal, sinon en ce que Nous sommes envoyé par le Saint-Esprit pour gouverner le diocèse qui Nous a été confié, et pour être le père et le pasteur de tant d'âmes immortelles ? Mais c'est justement en cela que consiste aussi la pesanteur de la charge. S'il est déjà difficile de prendre soin du salut de son âme, combien davantage le sera-t-il de diriger, de conduire des milliers d'âmes dont on aura à répondre devant le tribunal de Jésus-Christ, où il nous faudra tous paraître un jour ! La dignité de l'Évêque consiste en ce que, comme successeur des Apôtres et dans une portion spéciale du troupeau de l'Église, il est le représentant du grand Évêque de nos âmes, de Jésus-Christ. Il est son mandataire dans le diocèse qu'il gouverne. Peut-il y avoir une dignité plus grande que de représenter le Roi immortel et éternel, le Fils de Dieu lui-même ? Or, Nous le répétons, c'est précisément ce qui constitue la lourde charge de la mission épiscopale ; car, l'homme qui veut en remplacer un autre doit aussi, dans les limites du possible, être orné de toutes les qualités, de tous les avantages et de toutes les vertus qui distinguent Celui dont il tient la place. Et qui donc, en parlant

de lui-même, oserait bien dire qu'il possède les vertus du bon Pasteur, son amour, sa fidélité, sa sollicitude, sa pureté ? Nous tremblons, à la vérité ; mais nous ne nous décourageons pas ; notre espoir et notre confiance sont en Dieu qui Nous a appelé et qui sera notre protecteur, notre aide, notre soutien. Nous avons confiance dans l'intercession des anges et des saints, dans la protection de saint Liboire, et tout particulièrement dans le secours de la très puissante Reine du ciel et de la terre dont nous célébrons aujourd'hui le glorieux triomphe. C'est sous son appui et sa défense que nous nous plaçons en ce moment et jusqu'à la fin, Nous et notre diocèse. Nous avons confiance aussi dans la prière affectueuse de nos frères qui combattent avec nous ici-bas. Dieu veuille nous accorder la grâce d'être un bon pasteur, et nous donner à tous, à nous et à notre cher troupeau, de partager, après cette vie de lutte et d'épreuve, la récompense et la couronne du salut ! Puissions-nous jouir éternellement de la possession du Dieu-Trinité, auquel soit à jamais louange, honneur et gloire ! »

Ainsi finit la cérémonie sainte. L'évêque Konrad était entré dans les rangs de ces hommes à qui le Sauveur dit un jour : « Vous me rendrez témoignage jusqu'aux extrémités de la terre. »

A trois heures de l'après-midi, commença au *Rœmischen Hofe*, le banquet que Mgr Konrad offrait à la ville et au diocèse. Deux cent cinquante personnes environ y assistèrent. Nous dépasserions le cadre que nous nous sommes tracé, si nous voulions communiquer littéralement à nos lecteurs le texte des toasts nombreux et magnifiques qui y furent portés.

Les illuminations aussi générales que splendides furent la partie la plus remarquable de la fête extérieure. Tous les rangs de la société avaient en quelque sorte rivalisé de zèle pour manifester leur attachement à l'Église et leur amour envers leur nouveau pasteur. Les maisons des plus riches bourgeois et les demeures les plus pauvres resplendissaient dans une belle nuit d'été, d'une vive et joyeuse illumination : ici rayonnant en mille feux de formes et de couleurs diverses, ailleurs éclairant une modeste petite fenêtre.

Le 19, son Éminence le cardinal-archevêque de Geiszel quittait notre ville. Sa Grandeur Mgr notre évêque accompagna son hôte auguste jusqu'à la gare, où s'étaient déjà rendus le conseiller provincial, le maire avec les autorités de la ville et

beaucoup d'ecclésiastiques et de personnes privées. Son Éminence adressa une dernière fois à tous quelques paroles bienveillantes, les bénit et repartit pour sa résidence, emportant mille souhaits de bonheur, pendant que toutes les cloches faisaient entendre leur voix solennelle.

E. Pfeiffer.

(La suite au prochain numéro.)

LA PERSÉCUTION NAPOLÉONIENNE

On sait généralement que Napoléon Ier, persécuteur du pape Pie VII, persécuta aussi le haut clergé, et particulièrement les cardinaux coupables de rester fidèles au Pape ; on connaît moins la persécution dont furent victimes nombre de prêtres qui n'avaient pas d'autre faute à se reprocher que de rester fidèles à l'Église et à leur devoir. La *Revue historique,* s'appuyant sur des documents inédits, qui ont été retrouvés dans les archives du ministère de la marine, vient de faire connaître à cet égard de curieux détails, dont nous donnons le résumé d'après le journal *Temps*.

C'est de 1811 à 1814 que le conflit engagé entre Napoléon et le Pape était arrivé à son état aigu. En 1811, le sacré Collège avait été amené en poste à Paris ; on avait intimé aux cardinaux l'ordre d'habiter la capitale de l'empire; on avait fixé leur traitement à 30,000 fr. et on leur avait fait comprendre qu'il serait imprudent de refuser cet argent. Un certain nombre de cardinaux ayant osé s'abstenir d'assister en grand costume à la messe de mariage de Napoléon et de Marie-Louise, avaient été conduits chez le ministre de la police, incarcérés, dégradés de leurs dignités ecclésiastiques, enfin confinés par groupes de deux ou trois dans différentes villes de l'empire, avec obligation de se vêtir d'une soutane noire comme de simples prêtres, ce qui les fit désigner longtemps sous le nom de « cardinaux noirs. »

De 1811 à 1814, un grand nombre de prêtres italiens furent, par l'ordre direct de Napoléon, transportés en Corse et à

Caprera, soit pour avoir protesté contre l'invasion des États-Romains et refusé le serment aux nouvelles autorités, soit pour s'être rangés du côté du Pape dans sa lutte contre les évêques non institués. M. d'Haussonville a affirmé, dans son ouvrage intitulé: l'*Église et le premier Empire*, que la déportation prescrite par l'empereur avait dû frapper environ deux cents prêtres, et n'avait sévi que de février à mars 1811. Le travail dressé par la *Revue historique*, d'après les archives du ministère de la marine, constate que la proscription s'étendit sur un nombre beaucoup plus considérable d'individus, et qu'elle ne subit aucune interruption depuis janvier 1811 jusqu'à l'entrée des alliés dans Paris.

Nous ne passerons pas en revue cette longue série de dépêches, toutes inédites, qui entrent dans les détails les plus minutieux. Certains documents sont cependant à noter. Ainsi le ministère de la marine (janvier 1811) avertit ses agents qu'une « ration sera délivrée par jour à chacun des prêtres déportés qui toucheront en outre une somme de 2 fr. par jour, à compter de celui où ils seront embarqués jusqu'au jour de leur débarquement. Ces individus ne devront être conduits à bord que lorsque le bâtiment sera absolument prêt à mettre sous voiles. »

La déportation en Corse a porté sur plus de cinq cents personnes, prêtres pour la plupart; et si l'on ajoute à ce chiffre les nombreuses arrestations ordonnées par l'empereur sur les membres du clergé français, on arrive à un total qui contredit singulièrement l'audacieuse allégation des *Mémoires de Napoléon*. « Le fait est, y est-il dit, qu'il n'y a jamais eu plus de cinquante-trois prêtres détenus par suite des discussions avec Rome. Ils l'ont été légitimement. »

« Au reste, dit l'écrivain de la *Revue historique*, pendant tout son règne, Bonaparte semble avoir caressé avec prédilection cette idée de déporter des prêtres. Il est vrai qu'après l'affaire de la machine infernale du 3 nivôse an IX, quelques conseillers d'État ayant parlé peu favorablement des royalistes et des prêtres, il avait crié très fort : « On ne me donnera pas le change !... Veut-on que je déporte des prêtres ?.. des vieillards ! » Mais il avait besoin alors de l'appui du parti catholique, et il tenait fort aussi, ce jour-là, à obtenir la déportation de 130 républicains. Mais un peu plus tard, pendant les négociations du Concordat, Thibaudeau (*Mémoires sur le Consulat*) lui

entendit exprimer en ces termes sa manière de comprendre le gouvernement des choses religieuses: « ... le premier consul nomme les évêques, le pape les institue; il nomme les curés, l'État les salarie. Ils prêtent serment, on *déporte* ceux qui ne se soumettent pas... » Plus tard encore il écrivait au grand juge d'arrêter des prêtres qui avaient fait mine de résister au Concordat: « Dans le diocèse de Liége, il faut également faire arrêter dix des principaux. Je veux bien encore être indulgent et consentir à ce que ces prêtres soient *déportés* à Rimini... » (*Correspondance de Napoléon* 1er, IX, 310.) C'était, on le voit, un système. »

Un autre système de Bonaparte, c'était de ne jamais se servir des armes fournies par les lois répressives en matière de politique ou de religion. Il y a peu d'exemples sous l'empire de gens condamnés pour faits politiques par les tribunaux réguliers. Les jugements sont rendus pour la plupart par des commissions militaires. En brumaire an VIII, déportations de républicains par arrêté des consuls provisoires; en nivôse, déportations de républicains par un sénatus-consulte; en 1804, déportations par un ordre de l'empereur; de 1811 à 1814, déportations de prêtres par ordre de l'empereur. Un seul ecclésiastique s'est trouvé sous le coup d'un jugement, c'est le Père Burdet, supérieur des trappistes de la Cervara, condamné par une commission militaire à dix années de bannissement: il n'en a pas moins été déporté dans une île française.

Pendant l'invasion elle-même, des Italiens ont été déportés. Napoléon était l'homme aux longues rancunes. En 1814, quand une ville était menacée, l'empereur oubliait rarement de faire ramener dans l'intérieur les prisonniers politiques que cette ville pouvait contenir. Les routes était sillonnées par de longues files de ces malheureux.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

6 novembre 1879.

La Bourse est toujours malade: ainsi le veulent les difficultés de la situation et les puissants financiers qui n'entendent pas laisser à d'autres qu'à eux la conduite du marché. Ce qui

empêche les cours de s'effondrer davantage, c'est que les puissants vendeurs sont intéressés eux-mêmes à les soutenir un peu, afin de réaliser leurs ventes à de meilleures conditions. Il y a là un jeu dont les petits spéculateurs souffriront beaucoup, car c'est leur ruine qu'on vise, afin de déblayer la place. Et voilà pourquoi l'on baisse aujourd'hui pour remonter demain, retomber après-demain, et continuer ainsi à désorienter le public.

A la Bourse d'hier, le 3 ordinaire, le 3 amortissable, le 4 1/2 et le 5 sont respectivement restés à 81,45, — 83, — 113,50 et 115. La baisse du 5 est surtout remarquable ; les bruits de conversion qui ont recommencé à circuler y ont sans doute contribué.

On signale une légère baisse pour le blé sur les marchés anglais, belges, hollandais et allemands. La tendance est redevenue calme sur nos marchés de l'intérieur, et, malgré les grands arrivages, on constate de la fermeté dans nos ports. Il paraît que la spéculation n'était pas étrangère à la baisse assez considérable des dernières semaines ; maintenant que le tour est joué, les cours reprennent leur valeur normale.

A. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

20. **Almanach des œuvres catholiques ouvrières**, publié avec l'approbation du bureau central, année 1880, première année ; in-18° de près de 300 pages ; Limoges, chez Ch. Barbou.

Excellente idée de M. Henri Baju de donner cet almanach ; tel qu'il est, et chaque année le verra s'améliorer, il montre par le fait la vitalité des œuvres en France et le rôle capital qu'elles sont appelées à jouer dans notre pays. L'auteur l'a divisé en trois parties : la première se compose d'un grand nombre de programmes de séances données depuis quelques années et des comptes-rendus de ces représentations ; la seconde contient la chronique des œuvres ; la troisième publie une nouvelle comédie intitulée : *les Deux Chemins*. Nous ne doutons pas que le nouvel almanach ne soit très bien accueilli par les Directeurs de cercles et par les ouvriers chrétiens auxquels il s'adresse plus spécialement.

—

21. **Almanach-Saint-Chéron** pour 1880 ; in-8 de 60 pages, Paris, chez Th. Olmer ; — prix 50 centimes.

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques*, rue de Vaugirard, 371. — MM. les auteurs et les éditeurs sont priés de faire connaître le prix des ouvrages qu'ils remettent.

Nous sommes dans la saison des Almanachs ; il s'en publie, chaque année, deux à trois cents, sous des titres divers. M. Olmer ayant demandé à M. de Saint-Chéron la composition d'un Almanach royaliste, cet écrivain était très embarrassé pour le nom. L'idée est venue à l'éditeur que les trente-deux années d'existence de la *Correspondance Saint-Chéron* avaient fait entrer son nom assez avant dans la publicité pour qu'il pût servir utilement de titre à un almanach, et voilà pourquoi M. Olmer fait paraître l'*Almanach Saint-Chéron pour* 1880. Cet almanach contient, outre le calendrier et les indications habituelles, le programme politique de M. le comte de Chambord, le tableau des agrandissements successifs de la France sous la monarchie ; d'autres renseignements historiques et statistiques ; des anecdotes ; un long et attachant récit intitulé : *Les dernières victimes de Robespierre ;* c'est l'histoire peu connue de la fondation du célèbre cimetière et des deux congrégations de Picpus. On remarquera deux portraits de Sa Sainteté et de M. le comte de Chambord. M. Braun, auquel la photographie artistique doit tant d'œuvres remarquables, a bien voulu se charger de faire exécuter spécialement pour cet almanach les portraits de Léon XIII et de M. le comte de Chambord. Sa Sainteté a daigné poser pour M. Braun ; quant au portrait de M. le comte de Chambord, il a été envoyé de Frohsdorf à M. de Saint-Chéron comme étant celui qui donnait la ressemblance la plus exacte du chef de la Maison de Bourbon.

—

22. **Le Coin du feu,** almanach illustré pour l'année 1880; 124 pages; — prix : 50 cent. l'exemplaire, 65 cent. par la poste.

23. **Le soldat**, almanach pour 1880 ; 128 pages ; — prix : 25 cent. l'exemplaire, 35 cent. par la poste.

24. **Almanach de l'atelier ;** 104 pages ; prix: — 25 cent 'exemplaire, 35 cent. par la poste.

25. **Almanach du laboureur et du vigneron ;** 104 pages; — prix : 25 cent. l'exemplaire, 35 cent. par la poste.

L'Almanach est le livre de tous : celui que le paysan consulte à chaque instant pour savoir l'heure de la lune et le jour de la foire ; le marin, pour connaître l'époque de la grande marée ; l'ouvrier, pour lire des historiettes ; l'homme de loisir, pour se délasser. Aussi, chaque année ce petit livre se répand par millions d'exemplaires, qui se débitent aux vitrines des libraires, parfois même des cabarets, qui se colportent dans les foires et se donnent en cadeau d'étrennes. Il y a donc là un moyen de faire le bien que les hommes de principes et de foi ne doivent pas négliger ; car les ennemis de l'Eglise se font de l'Almanach une arme funeste et meurtrière. Parmi les Almanachs utiles, nous signalons avec confiance aux hommes de bien les Almanachs *du Laboureur, de l'Atelier, du Soldat* et *du Coin du Feu*, qui s'adressent à toutes les catégories de lecteurs, aux petites bourses comme aux grosses. Si, pour les répandre, nous avions l'énergie et l'ardeur des protestants, des libres-penseurs, des francs-maçons ; si nous les vendions dans les foires, chez les libraires ; si nous les donnions à prix réduit, ou même gratuitement, il s'en placerait bien vite un nombre considérable d'exemplaires, et le bien se ferait sur une vaste échelle. — Ces Almanachs se vendent à Paris, 6, rue Furstenberg.

—

26. **Avons-nous besoin d'une religion ?** par M***; in-18 de 84 pages; Paris, 1879, chez E. Dentu : — prix : 1 franc.

L'auteur de cette brochure très bien pensée et fortement raison-

née, examine l'opinion de ceux qui prétendent qu'on pourrait gouverner les hommes au moyen d'un catéchisme de morale politique fondé : 1° sur le devoir de sacrifier l'intérêt personnel et privé à l'intérêt général ou public; 2° sur l'empire des lois et la crainte des punitions, et, 3° enfin sur l'estime et la louange des hommes. Il montre que ces trois moyens sont insuffisants pour les individus comme pour la société, et que, par conséquent, nous avons besoin d'une religion. Quelle religion? Ce n'est pas ce que l'auteur se propose d'examiner : il reste dans la généralité, mais sa thèse n'en est pas moins solidement établie, et devra porter la conviction dans les esprits sérieux.

DERNIÈRES NOUVELLES

Le Président de la République vient de commuer en travaux forcés à perpétuité la peine de mort prononcée contre les cinq assassins Gille, Abadie, Martin, Hinard et Lequette. L'opinion générale, que nous devons constater, est que ces grâces viennent peu opportunément à un moment où les crimes redoublent et pour des scélérats dont les crimes ont été accomplis avec une épouvantable férocité.

— Par suite du désaccord entre l'Angleterre et la Turquie, l'escade anglaise et entrée dans les eaux turques; grande agitation à Constantinople, mais cela n'ira certainement pas au delà d'une nouvelle crise ministérielle.

— Les cours de l'Université catholique de Paris se sont rouverts hier, mercredi, après la messe du Saint-Esprit célébrée dans l'église des Carmes.

— Chiffres à noter: dans les 33 écoles communales que les Frères continuent à diriger à Paris, sur 11,081 enfants qu'ils avaient en 1878, ils en ont conservé 10,968. Une perte de 113 enfants, voilà le résultat des dénonciations et des attaques contre les congréganistes. Mais il y a plus : dans les écoles libres des Frères, il y a au contraire une augmentation de 187 élèves par rapport à 1878.

— On annonce que le célèbre Ald-el-Kader est à toute extrémité.

— Le mariage du roi d'Espagne est fixé au 1er décembre.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, Soussens et Cie, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Élections sénatoriales. — Les amnistiés et la Légion d'honneur. — Convocation des Chambres. — La politique opportuniste; avances aux catholiques. — Force des catholiques. — Les menaces du socialisme. — Menaces de l'extérieur. — Où seraient la grandeur et le salut de la France.

13 novembre 1879.

Deux élections sénatoriales ont eu lieu dimanche dernier, l'une dans les Hautes-Alpes, l'autre dans la Charente. La première a donné la majorité à M. Guiffrey, républicain, contre M. Bontoux, conservateur, 140 voix contre 94 et quelques voix perdues. Nous regrettons ce vote, car M. Bontoux, par ses principes et par ses capacités, eût été un des membres distingués du Sénat. La Charente, en élisant le maréchal Canrobert par 314 voix contre 126 données à M. Bellamy, a su dignement honorer le vieux soldat dont la vie a été tout entière consacrée à la France et s'est honorée elle-même par cet acte d'intelligence et de patriotisme.

M. le président Grévy vient de faire acte d'énergie, en décidant, conformément à l'avis du Conseil de la Légion d'honneur, que la décoration ne devait pas être rendue aux amnistiés qui en avaient fait la demande. Sur vingt-trois demandes, une seule a été admise en faveur d'un médecin militaire un moment fourvoyé dans les ambulances de la Commune.

Disons maintenant que l'acte d'énergie a été immédiatement compensé par la fixation au 27 novembre de la rentrée des Chambres, que le ministère n'aurait voulu réunir que le 3 décembre. Le décret présidentiel qui convoque ainsi les Chambres est daté du 6 novembre; il porte que le Sénat et la Chambre des députés sont convoqués en session extraordinaire.

—

Est-ce pendant cette session extraordinaire que se livrera la bataille pour l'existence du cabinet? Nul ne le saurait dire,

mais les partis se préparent. Les opportunistes, dirigés par M. Gambetta, travaillent à maintenir leur position, le centre-gauche essaye de ressaisir les positions perdues, les intransigeants de gauche veulent tout renverser. M. Gambetta, dit-on, balance entre le centre-gauche et l'extrême-gauche. En criant : *Vive l'amnistie plénière* et *A bas le cléricalisme*, il cherche à se faire supporter par les radicaux ; mais, commençant à voir que les catholiques ne sont pas aussi disposés qu'il le pensait à se laisser manger, il leur fait, en se rapprochant du centre-gauche, des avances vraiment significatives. C'est, du moins, ce que l'on peut penser d'un article qui a paru ces jours-ci dans la *République française*. Dans cet article, le journal de M. Gambetta continue de dire que « le cléricalisme est l'ennemi ; » mais il explique qu'il entend par cléricalisme la coalition des adversaires politiques de la République se cachant derrière le manteau du cléricalisme. A cause de cela, le cléricalisme est l'ennemi par excellence, et se désintéresserait-il de la cause monarchique, qu'il serait encore l'ennemi, parce qu'il a des principes opposés à ceux de la Révolution. Aussi la conclusion de cette partie de l'article est-elle que *le cléricalisme est une lèpre dont on meurt ou qu'on extirpe*. Mais comme les principes du cléricalisme sont les mêmes que ceux du catholicisme, il s'ensuit que, dans l'esprit de M. Gambetta, le catholicisme est irrévocablement condamné ; impossible à la République de vivre en paix avec lui. La persécution religieuse est donc au bout de la politique gambettiste.

C'est ici que se fait l'évolution. M. Gambetta ne voudrait pas aller jusqu'à cette conséquence extrême, et la *République française* ajoute ces paroles remarquables :

Nous ajoutons, en troisième lieu, que la lutte à mort que nous livrons aux cléricaux ne vise en rien les catholiques. En tant que dogme, le catholicisme est affaire de croyance individuelle ; en tant qu'Église, il a sa position nettement définie par *le Concordat, que nous avons la ferme volonté de respecter dans son esprit comme dans sa lettre*. Le cléricalisme est une doctrine politique, le catholicisme une doctrine religieuse. Allons au fond des choses.

La religion confinant à toutes les sphères de l'activité humaine, l'Église a pu et dû se prononcer sur ses rapports avec la société civile. Elle en a même donné deux définitions très différentes, si ce n'est opposées. L'une, c'est précisément le cléricalisme ou l'ultramontanisme, qui a trouvé sa première formule dans la bulle fameuse : *Unam sanctam*, attribuée à Boniface VIII, pendant sa

lutte avec Philippe-le-Bel : c'est la suprématie du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel.

L'autre solution est bien plus ancienne. « Rendez à César ce qui est à César, » a dit le Christ, et, parlant de sa royauté, il a expliqué qu'elle n'est point de ce monde, qu'elle n'empiète nullement sur le pouvoir des rois, des empereurs, ni des consuls. Son apôtre a insisté avec force sur le devoir d'obéir, non de force, mais par conscience, à tout pouvoir établi, parce que, fût-il celui d'un Néron, il est d'institution divine. A part de rares exceptions sous des papes turbulents, l'Église a toujours suivi ces préceptes, se désintéressant des questions politiques et s'en remettant à Dieu pour désigner, par le succès, le gouvernement qu'il faut reconnaître. En d'autres termes, le souverain de fait est pour elle le souverain légitime.

Aussi a-t-elle sacré en 1804 Napoléon Ier, et non Louis XVIII. *Nous n'en demandons pas davantage. Que l'Église, fidèle au Concordat, qui proclame expressément cette doctrine, obéisse à la République comme au gouvernement légitime, parce qu'il est le gouvernement de fait, elle ne recevra pas la plus légère atteinte dans la mêlée actuelle, qui est exclusivement de l'ordre politique. Rien n'est plus éloigné de la pensée des républicains que d'entreprendre une croisade antireligieuse ou de préparer une nouvelle Constitution civile du clergé.* Nous avons une assez grande tâche à remplir sans nous mêler de ce qui ne nous regarde pas.

Dira-t-on que notre distinction entre le catholicisme et le cléricalisme, juste en théorie, ne trouve point à s'appliquer en pratique, parce que les catholiques vraiment croyants sont tous devenus des cléricaux ? On l'affirme généralement, mais à tort, pensons-nous. Non, il y a beaucoup de catholiques qui désapprouvent l'insupportable mélange de la religion et de la politique, auquel se complaisent les tapageurs ultramontains : beaucoup de laïques, et la plupart des curés, et plusieurs évêques, à qui il ne manque peut-être qu'une occasion pour secouer le joug d'une coterie arrogante.

Nous n'avons pas besoin de relever tout ce qu'il y a d'inexact dans ce passage ; ce n'est point pour cela que nous le citons, mais pour noter la déclaration de respecter le Concordat et l'espèce d'avance qui est ainsi faite au catholiques qui mettent la religion au-dessus de toutes les formes politiques, mais, pourtant, sans se croire dispensés de rechercher quelles sont celles de ces formes qui conviennent le mieux au tempérament et aux besoins civils, politiques et religieux de leur pays. Il y a donc là des avances positives ; nous croyons qu'il serait imprudent de s'y fier, mais nous y voyons un effet du réveil et de la fermeté des catholiques et un encouragement pour nous à

nous montrer de plus en plus résolus à défendre nos droits. Les catholiques d'Allemagne, par leur attitude, ont déjà forcé le chancelier à réfléchir et à fléchir ; la position des catholiques de France, qui forment l'immense majorité de la nation, serait bien meilleure encore s'ils savaient user de leurs forces par tous les moyens légitimes et légaux. Qu'ils s'aident, et le Ciel les aidera.

—

Les menaces qui se font entendre dans les réunions d'ouvriers, la glorification non déguisée de la Commune et la proclamation faite en plein congrès ouvrier du collectivisme, qui n'est qu'un mot nouveau pour remplacer le communisme, doivent donner à réfléchir à ceux qui possèdent ; ces propriétaires menacés sont des alliés naturels pour les catholiques, dont les doctrines peuvent seules préserver la société des doctrines révolutionnaires ; la peur leur ouvrira les yeux, et l'Église sera là, comme toujours, pour s'interposer entre les deux armées ennemies et les sauver toutes deux en les éclairant.

—

Menacés au dedans, nous ne le sommes pas moins au dehors. Il est trop évident que le cercle des puissances se resserre autour de nous. L'alliance austro-allemande nous prive d'une alliée naturelle dans l'Autriche ; l'Italie ne peut agir contre l'Autriche et l'Allemagne ; l'Espagne se lie à l'Autriche par le mariage que va contracter le roi Alphonse, et l'Angleterre paraît trop satisfaite de ce qui s'est passé à Vienne pour que nous puissions compter sur elle.

Nous croyons devoir citer à cette occasion une correspondance de Berlin que la *Revue britannique* a publiée dans sa dernière livraison. Tout ne nous y paraît pas exact, mais il s'y trouve assez de vérités pour donner à réfléchir.

La République, dit le correspondant, ne plaît à M. de Bismark qu'à la condition de représenter la paix à l'intérieur et à l'extérieur. C'est à l'aide du fantôme de l'invasion que M. de Bismark a renversé le gouvernement du 16 mai, et c'est à l'aide du même fantôme qu'il s'apprête à faire subir le même sort à la dictature irresponsable de M. Gambetta, car on ne saurait plus douter aujourd'hui que ce ne soit cette dictature qui est prise à partie.

Les journaux français ne nous avaient rapporté qu'une partie de l'entretien qui a eu lieu entre le chancelier et notre ambassadeur à Vienne ; mais ici la vérité nous est arrivée tout entière et toute nue.

M. de Bismark lui a dit formellement que la République française n'était pas comme celle des États-Unis, et que la largeur de l'Atlantique ne la séparait pas de l'Europe, ce qui forçait celle-ci à avoir les yeux sur elle. Il a ajouté que l'Europe ne réclamerait pas, tant que les destinées de la France seraient entre les mains d'hommes comme M. Waddington et M. Grévy ; mais il ne s'est pas expliqué sur ce qui adviendrait si elle tombait entre d'autres mains, il l'a parfaitement laissé deviner, et les journaux radicaux auront beau supprimer cette partie de l'entretien, il arrivera bien un moment où elle parviendra à la connaissance du pays. Alors ce sera à lui à faire entendre sa voix par celle de ses conseils généraux ou autrement.

En attendant, le chancelier a pris toutes ses précautions. Le mariage d'une archiduchesse autrichienne avec le jeune roi d'Espagne, avec garantie de sa couronne (?), a habilement séparé des nôtres les intérêts de la Péninsule et formé contre la République française une ligne défensive monarchique, dans laquelle l'Italie n'a rien de mieux à faire que de se faire admettre, après la verte leçon qu'elle a reçue.

M. de Bismarck est de l'école de Henri IV, qui trouvait que Paris valait bien une messe (?). Être le chef d'une ligue qui isole à la fois la France de la Russie, sans leur laisser ni un allié possible, ni les moyens de se réunir, ne lui a pas semblé trop payé d'une promenade à Canossa, qu'il aurait faite pieds nus, si on l'avait exigé, et le succès de sa tentative hardie, dont le moment, du reste, a été admirablement choisi, prouve une fois de plus que *la France n'est rien quand elle ne s'arrange pas de façon à être à la tête du catholicisme.*

M. de Bismarck, chef d'une ligue catholique, c'est assurément le comble de l'invraisemblable ; mais le catholicisme est certainement l'arme la plus terrible dont il puisse se servir contre la Russie, car les antipathies qui séparent le protestantisme du catholicisme ne sont rien à côté de celles qui ont creusé un abîme infranchissable entre l'orthodoxie et toutes les sectes unies à l'Église de Rome, en protestant contre elle, ce qui, politiquement, est un lien aussi fort qu'un autre. En cas de lutte contre la nouvelle ligue, la Russie serait donc certaine de perdre immédiatement et irrévocablement la Pologne. Une alliance avec le catholicisme français pourrait et saurait la protéger de ce côté, et celui-ci en serait pour la honte d'avoir foulé aux pieds toutes les traditions de la France d'avant et d'après la Révolution, si toutefois ses mésaventures se bornaient là.

Une formidable coalition se forme contre la France révolutionnaire et sans Dieu ; le patriotisme devrait nous rendre clair voyants et nous ramener à la politique qui a fait la grandeur de la France et qui seule pourra la sauver. Mais où est le patriotisme ?

J. Chantrel.

FAITS DIVERS

Les électeurs de la 2e circonscription de l'arrondissement de Cambrai sont convoqués, par décret présidentiel, pour le 7 décembre prochain, à l'effet de pourvoir au remplacement de M. Bertrand-Milcent, député décédé.

— La baronne de Manteuffel, femme du gouverneur de l'Alsace. Lorraine, est morte le 10 novembre, à l'âge de soixante-quatre ans-

— La *Gazette du Midi* et l'*Univers* sont poursuivis pour publication de nouvelles fausses, de nature à troubler l'ordre public. Ces journaux auraient dit, qu'en prévision de troubles éminents, le ministre de la guerre avait pris des mesures militaires et consigné de l'artillerie dans les casernes de Paris. Il paraît que cela ne *doit* pas être vrai.

— M. Le Royer, garde-des-sceaux, n'a pas assisté à la messe de rentrée des cours et tribunaux; c'est la première fois que le fait se présente; il a produit la plus mauvaise impression.

— Les aliénés ont coûté, l'année dernière, 4,215,367 fr. au département de la Seine; on prévoit au budget de 1880 une augmentation de 200,000 fr.; il ne paraît pas que notre situation politique ait pour effet de diminuer le nombre des fous; au contraire. Ils étaient, pour le département de la Seine, le 1er janvier 1878, au nombre de 7,557; les huit mille sont dépassés.

— Le Pape Léon XIII vient de conférer à M. Octave Depeyre le grand cordon de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand. C'est la dignité la plus élevée des divers ordres pontificaux. Le Souverain-Pontife a voulu honorer par cette haute distinction le vaillant défenseur de la liberté de l'enseignement, ainsi que l'administrateur dévoué de l'Université catholique de Paris.

— On donne comme positive la mort d'Abd-el-Kader, à Damas. Abd-el-Kader était né près de Mascara, en 1807; on connaît ses luttes contre la France et pour l'indépendance de l'Algérie; après sa reddition à La Moricière en 1847, il fut interné en France et plus tard rendu à la liberté par Napoléon III, et il s'était retiré à Damas, où il prit énergiquement la défense des chrétiens pendant les massacres.

— Une dépêche de Valparaiso apporte la nouvelle de la prise de Pisagua par les Chiliens; la prise de cette ville permet aux Chiliens d'intercepter les communications entre Arica et Iquique, et compromet ainsi la situation des troupes péruviennes qui défendent cette dernière ville.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

A propos du Congrès de Modène, où les catholiques italiens ont manifesté leur ferme intention de rester étrangers aux élections *politiques*, tant que le Saint-Siège ne leur recommandera pas d'adopter une autre ligne de conduite, les journaux religieux reproduisent, comme un document nouveau, une lettre écrite à ce sujet par un haut personnage allemand. Il y a longtemps que les lecteurs des *Annales catholiques* connaissent cette lettre en effet très remarquable, car elle nous avait été envoyée par notre correspondant particulier de Rome, et nous l'avions publiée à la page 498 du tome 1er de cette année (XXVIIe de la collection, numéro du 1er mars 1879.) On nous avait seulement prié alors de ne pas donner le nom de l'auteur, qu'on nous faisait connaître, et que nous pouvons publier aujourd'hui sans indiscrétion: la lettre est de M. le baron Félix de Loë, l'un des catholiques les plus éminents de l'Allemagne. En la relisant, nos lecteurs verront que les catholiques d'Italie partagent le sentiment de l'illustre Allemand.

—

On annonce que, vers la fin de la première quinzaine de décembre, un consistoire sera tenu pour l'imposition du chapeau aux cardinaux qui n'ont pas encore fait acte de présence.

On confirme que Mgr Pallotti ira comme nonce à Bruxelles, cette nomination ayant été agréée par le gouvernement belge. Mgr Pallotti prendra possession de son poste à Bruxelles après le consistoire de décembre, dans lequel il sera nommé archevêque *in partibus*.

—

Nous avons annoncé que le T. R. P. Della Rocca, provincial des Dominicains d'Espagne, venait d'être élu Maître général de tout l'ordre des Frères-Prêcheurs, et que cette élection avait été ratifiée par le Saint-Père. Depuis la mort du P. Jandel, l'Ordre n'était représenté à Rome que par un Vicaire général, le R. P. Sanvito. C'est Léon XIII qui a exprimé le désir qu'il fût procédé à l'élection d'un Général, et le P. Della Rocca, qui est actuellement aux Philippines, a recueilli la majorité des suffrages émis par les chefs de toutes les provinces dominicaines.

France.

Paris. — Le sacre de Mgr Roche a eu lieu, comme nous l'avons annoncé, mardi matin, 11 novembre, fête de saint Martin, à l'église de Sainte-Clotilde. Son Ém. le cardinal Guibert était le prélat consécrateur ; il était assisté par Mgr Bourret, évêque de Rodez, et par Mgr Robert, évêque de Marseille. NN. SS. Bernadou, archevêque de Sens, ancien évêque de Gap ; Richard, archevêque de Larisse, coadjuteur de Paris ; Forcade, archevêque d'Aix ; Goux, évêque de Versailles ; Guilbert, évêque d'Amiens, prédécesseur de Mgr Roche ; Maret, évêque de Sura, doyen de la Faculté de théologie de la Sorbonne, assistaient à la cérémonie. Un grand nombre d'ecclésiastiques et de religieux étaient aussi présents, et l'on remarquait, en outre, M. Flourens, directeur général des cultes, et M. le comte Rampont, sénateur de l'Ardèche, ami du nouvel évêque.

— Le R. P. Didon, des Frères-Prêcheurs, a commencé le jour de la Toussaint, à Saint-Philippe du Roule, une série de conférences sur le mariage et le divorce. Il a parlé, au point de vue rationnel, de la société conjugale dont la fin est la plus haute au point de vue terrestre, dont l'objet est le plus respectable et dont le mobile est le plus fier et le plus noble.

Le divorce serait un remède aussi immoral qu'inefficace. Quant à la thèse de l'*union libre* formée d'instinct, d'égoïsme, de stérilité, la réfuter serait lui faire trop d'honneur. L'éloquent Dominicain a voulu poser dans le temple la question qui s'agite dans les journaux, les revues, les livres et jusque sur la voie publique. Le prêtre, ce confident qui écoute au nom de Dieu, est plus compétent que tout autre à traiter ce sujet, où tout est en jeu, et il convient, dans le tumulte des opinions, de rendre témoignage à l'austère doctrine du Christ.

L'église de Saint-Philippe du Roule était pleine jusqu'aux stalles du chœur, où les hommes se pressaient en grand nombre.

Le clergé paroissial avait, avec la plus courtoise bonne grâce, cédé ses places à ces auditeurs avides d'entendre, sur une matière aussi grave que délicate, la parole d'un religieux qui se prend corps à corps avec l'actualité.

— La souscription pour les écoles chrétiennes libres atteignait, le 5 novembre, le chiffre de 350,848 francs.

— La souscription à l'œuvre du Vœu national atteignait, à la date du 31 octobre, le chiffre de 7,591,211 francs.

— La souscription pour l'Université catholique de Paris atteignait, le 5 novembre, le chiffre de 2,750,353 francs.

ALGER. — Dans sa séance du 29 octobre, le conseil général d'Alger a voté le vœu suivant, qui avait été signé par plusieurs de ses membres :

Les soussignés ont l'honneur de proposer au conseil général d'émettre le vœu que les arrêts, édits, lois et décrets relatifs à l'existence de la Société de Jésus soient rigoureusement mis à exécution en France et dans toutes les possessions françaises.

Voilà un vote qui n'est certainement pas le fait des musulmans.

— M. V. de Malglaive, lieutenant-colonel du génie, a adressé la protestation suivante au gouverneur général de l'Algérie contre l'ordre donné aux Sœurs qui desservent l'hôpital de Marengo, de quitter cet hôpital le 1er janvier prochain :

Monsieur le gouverneur,

Vous renvoyez les Sœurs de l'hôpital de Marengo.

C'est la force des choses qui les y avait amenées. Devant le choléra de 1849, j'étais impuissant avec un personnel laïque, peu scrupuleux et qui fuyait le danger.

J'ai expérimenté ce personnel que vous voulez substituer aux Sœurs, et je ne doute pas que dans un avenir prochain un désarroi complet et des frais généraux hors de proportion avec l'importance de l'établissement, vous fassent regretter vos mesures actuelles.

Si j'ai pu créer l'hôpital de Marengo, c'est grâce au dévouement des Sœurs. Pendant vingt-neuf ans elles ont consacré leur santé, leurs privations, leur fortune à cette œuvre ; son succès est dû à leur bonne administration. Elles laissent derrière elles des constructions et des améliorations foncières d'une valeur de plus de 40,000 fr... pour lesquelles l'État n'a pas donné un centime.

Vous jouissez du fruit de leur labeur et vous les chassez !

J'ai quelque droit à parler : j'ai créé Marengo en exposant ma vie, condamné que j'étais par le docteur Léonard à rentrer en France ; mais j'avais à terminer la tâche que vous compromettez.

Vous et vos conseillers êtes de nouveaux venus en Algérie. Il peut être bon que des anciens qui, comme moi, ont traversé les épreuves du début, vous disent quels sont les aides sur lesquels on a pu s'appuyer dans ces temps difficiles.

Je proteste donc avec énergie contre une mesure qui répond à des dévouements dont tous ont été témoins, par une ingratitude funeste au pays.

Recevez, monsieur le gouverneur général, l'assurance de mon entier dévouement au pays.

V. DE MALGLAIVE,

Fondateur de Marengo, Officier supérieur en retraite.

Amiens. — C'est aujourd'hui jeudi, 13 novembre, que Mgr Guilbert doit faire son entrée solennelle dans sa ville épiscopale.

Angers. — Les ministres ont délibéré plusieurs fois sur la question de savoir s'il y avait lieu de poursuivre Mgr Freppel, à raison du discours prononcé à Nantes. On assure aujourd'hui que le cabinet abandonne toute idée de poursuites. Prononcé hors de son diocèse, le discours de l'évêque d'Angers échappe à la juridiction du Conseil d'État et le cabinet n'ose pas le traduire devant un autre tribunal. C'est cette espèce d'impossibilité qui empêche les ministres de commettre une faute de plus.

Étranger.

Allemagne. — Le *Vaterland* de Munich annonce que l'archevêque a solennellement protesté contre les fonctions sacrilèges que le pseudo-évêque Reinkens se propose de remplir dans l'église que la municipalité de Munich a mise à la disposition des vieux-catholiques.

— On vient de fêter, sur le lac de Tegernsée, dans les Alpes bavaroises, un jubilé unique dans son genre. C'est le neuf centième anniversaire de l'invention de l'art de peindre les vitraux d'église, due à des moines bénédictins de l'abbaye de Tegernsée.

Après le service religieux, il y a eu banquet et discours. M. l'abbé Doff, curé de Saint-Zéno, a prononcé un discours à l'issue de la messe pontificale. Il a insisté sur les efforts de l'Église, notamment des couvents de bénédictins, pour relever l'art et les sciences, et a dit que l'art religieux était l'art véritable.

Au banquet, M. Sepp, professeur de Munich, a prononcé un toast en l'honneur des bénédictins de Tegernsée, dont il a rappelé les services aux sciences et aux arts.

Des fidèles s'étaient cotisés pour offrir à l'église abbatiale quatre superbes vitraux, dus à MM. Birkmeyer et Dopier. Ces vitraux seront un nouvel ornement pour cette célèbre église.

— L'*Opinione,* organe du gouvernement italien, prétendant dernièrement que M. de Bismark ne ferait que d'insignifiantes concessions au Saint-Siége en ce qui concerne la situation intérieure de l'Église en Allemagne, mais qu'il prêterait à la papauté son appui à l'extérieur, l'*Osservatore romano* a répondu à cette assertion par un long article, dont nous extrayons le passage suivant :

Que l'*Opinione* le sache bien, les cabinets de l'Europe se préoccupent bien plus de la papauté qu'elle ne le pense. Ces messieurs du palais de la consulte (la chancellerie italienne) en pourraient raconter quelque chose. Il est vrai qu'il fut un temps où les cabinets de l'Europe étaient dans les mains de personnes acquises à la Révolution, soit par maximes, soit par intérêts du moment.

Mais Beust et des personnages semblables sont tombés pour toujours, et le prince de Bismark est trop grand homme d'État et trop intelligent pour ne pas entendre la voix de l'intérêt de son propre souverain et de son propre pays, pour être influencé par les bavardages de l'*Opinione* et de ses patrons. Que l'*Opinione* soit convaincue que le jour arrivera où l'opinion publique ne sera plus celle de 1860, ni celle de 1870.

L'inquiétude des catholiques fera pression sur les divers gouvernements, et alors ceux-ci, une fois entrés dans une voie conservatrice et en prévision du danger social, mieux avisés, s'empresseront de tendre la main à ces abhorrés cléricaux et demanderont à l'Italie : « *Qu'as-tu fait de la papauté ? où as-tu conduit cette institution séculaire, chère à tous les honnêtes gens, nécessaire au salut public des nations ?* »

La *Germania* de Berlin reproduit ce passage en première page et ajoute qu'elle partage entièrement les espérances de l'*Osservatore romano*, en conseillant toutefois de ne pas se laisser entraîner à une trop grande confiance.

Belgique. — Pendant que dans les diocèses de Rodez, de Bordeaux et d'Agen, de grandes fêtes avaient lieu en l'honneur de sainte Foy, la ville de Liège, en Belgique, honorait aussi, par une solennité magnifique, la vierge martyre d'Aquitaine. Mgr Bourret, évêque de Rodez, avait fait don à la paroisse de Sainte-Foy de Liège d'une relique de la sainte. Le dimanche 5 octobre, tout le reste de la ville s'est uni aux fidèles de cette paroisse pour rendre un solennel hommage à la sainte martyre. Les fêtes étaient présidées par Mgr Doutreloux, évêque de Liège.

— Les libéraux belges, assez embarrassés de leur « loi de malheur, » essayent de faire croire que le Pape désapprouve la ferme attitude des évêques et des catholiques. L'*Osservatore romano,* qui est bien placé pour savoir ce que pense le Pape, décerne au contraire les plus grands éloges aux évêques et aux fidèles de Belgique et propose leur conduite à l'imitation du clergé et des fidèles italiens. On doit croire que l'*Osservatore romano*, rédigé par M. le marquis de Baviera, qui fait partie de la garde-

noble du Saint-Père, est mieux informé que la presse libérale et maçonnique de nos voisins du Nord.

RUSSIE. — Le 22 octobre a eu lieu à Saint-Pétersbourg la consécration de l'église du séminaire catholique romain. Mgr Fialkwoski, archevèque métropolitain, a officié avec son chapitre, en présence de M. Makof, secrétaire d'État et ministre de l'intérieur ; du directeur du département des cultes étrangers, etc., etc.

Mgr Fialkowski a prononcé une allocution en latin.

Au déjeuner qui a été servi ensuite, Mgr Fialkowsky a porté un toast à l'Empereur. M. Makof a porté un toast à Mgr Fialkowski et à la prospérité du séminaire.

SUISSE. — La *Nouvelle Gazette de Zurich* fait le relevé suivant des différents ordres religieux existant en Suisse.

Il n'existe pas d'ordres religieux dans les cantons de Berne, Zurich, Bâle-Ville et Bâle-Campagne, Thurgovie, Neuchâtel, Genève, Schaffouse et Vaud.

Voici en revanche ceux qui subsistent dans d'autres parties de la Suisse.

Religieux : Il y a des capucins dans les cantons d'Uri, Soleure, Glaris, Saint-Gall, Lucerne, Fribourg, Valais, Zoug, Schwytz, Tessin, Unterwald-le-Haut et le Bas, et Appenzell Rhodes-Intérieures. Il y a des bénédictins dans les cantons des Grisons, de Schwytz et d'Unterwald-le-Haut ; des franciscains dans ceux de Saint-Gall, Fribourg et Zoug ; des chanoines de l'ordre des Augustins dans le Valais et à Lucerne ; des religieux de l'ordre de Citeaux et des Chartreux à Fribourg.

Religieuses : Il y a des capucines dans les cantons d'Uri, de Lucerne et du Tessin ; des bénédictines en Argovie, dans les Grisons, le Tessin, Schwytz, les deux Unterwald, Uri et Saint-Gall ; des sœurs de Saint-François-d'Assise dans les cantons de Zoug, Soleure, Schwytz, Unterwald-le-Bas, Saint-Gall et Appenzell Rhodes-Extérieures ; de Saint-Augustin, dans le Tessin ; de l'ordre de Citeaux dans les cantons d'Argovie, Lucerne, Zoug, Saint-Gall et Fribourg ; de Saint-Dominique dans les Grisons, à Fribourg, Schwytz et Saint-Gall ; des Ursulines à Fribourg, dans les Grisons et le Valais ; des sœurs de l'ordre de Saint-Bernard dans le Valais ; de Saint-Norbert à Saint-Gall ; des Clarisses à Soleure ; des sœurs de l'ordre de Saint-François de Sales à Soleure et à Fribourg ; de Saint-Théodore à Schwytz ;

de Sainte-Marthe et de Saint-Joseph dans le Valais ; des sœurs de l'ordre enseignant de la Sainte-Croix à Zoug.

— Le libéralisme est partout le même. La constitution fédérale suisse interdit la fondation de nouveaux couvents, mais laisse subsister les anciens. Cette disposition a laissé subsister dans le canton du Tessin les couvents de Lugano, de Bigorio, de Faido et la station del Sasso, et le gouvernement conservateur de ce canton, dans une pensée de restauration, avait porté un décret autorisant ces quatre maisons de capucins à recruter des novices et des capucins étrangers, seul moyen d'en empêcher l'extinction. Aussitôt les radicaux s'effrayent et défèrent le décret à l'autorité fédérale, sous prétexte que la Constitution est violée. Le conseil fédéral a reconnu que le décret du gouvernement du Tessin ne violait pas la Constitution, mais prétendant « qu'il y a danger public, » que « le Tessin se trouve dans un état d'agitation, » il invite « le conseil d'État du canton du Tessin à pourvoir à ce que l'établissement de capucins étrangers à la Suisse dans les couvents ou stations du canton n'ait pas lieu ; en cas contraire, le conseil fédéral proposerait de mettre à exécution le second paragraphe de l'article 51 de la Constitution fédérale, » qui lui donne le pouvoir de sauvegarder les intérêts de l'État menacé.

C'est tout simplement du despotisme. Il est probable que le gouvernement du Tessin en appellera aux Chambres fédérales, qui lui donneront raison, nous devons l'espérer.

Missions.

Une très intéressante conférence a été donnée dernièrement, dans la cathédrale de Dijon, par Mgr Durien, évêque de Marcopolis *in partibus,* coadjuteur de Mgr Herbomez, évêque de Mélitopolis *in partibus* et vicaire apostolique de la Colombie britannique.

Notre mission, a dit ce vénérable évêque missionnaire, a été fondée il y a une vingtaine d'années. C'est un pays vaste comme votre France. Il était habité par des sauvages qui s'entre-tuaient et se dévoraient comme des bêtes fauves, A l'heure présente, la mission nous offre des fruits abondants de bénédiction et de salut. C'est la primitive Église avec sa foi simple, naïve, inébranlable, sa charité sublime, ses vertus héroïques.

Comme nous ne sommes que dix-sept missionnaires, chaque village ne peut posséder l'Homme-Dieu que pendant dix jours tous

les six mois. Alors on voit des merveilles. Le sauvage qui, pendant six mois, a fait tous ses efforts pour dompter sa nature, vient se prosterner humblement au milieu de ses frères, s'accuse hautement de fautes souvent légères et demande qu'on lui inflige une pénitence exemplaire et publique.

Ces dix jours sont, pour les sauvages, de grands jours ; ils n'en perdent pas un seul instant. Comme ils ne peuvent jouir que pendant ce peu de temps de la présence réelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie, on ne saurait dire avec quel empressement ils accourent auprès du saint Tabernacle.

Pendant l'absence du missionnaire, au milieu de leurs chasses et de leurs pêches, ils s'arrêtent tout à coup, se mettent à genoux, se transportent en esprit daus le lieu où ils savent que Notre-Seigneur réside et font la communion spirituelle. D'autres fois, la faim du Pain des anges les fait franchir des centaines de lieues pour avoir le bonheur de communier.

Pendant les six mois où ils sont abandonnés à eux-mêmes, un catéchiste, choisi parmi les plus vertueux du village, réunit ses frères dans la modeste chapelle de bois. On y fait la prière le matin et le soir ; il y a des instructions religieuses ; le dimanche on chante toutes les parties de l'office divin ; on fait ensemble et toujours à jeun la communion spirituelle.

Quand un de ces bons sauvages se sent mourir, il accuse hautement ses fautes devant le catéchiste qui lui suggère des actes de contrition parfaite.

LES BUREAUX DE BIENFAISANCE

La situation faite aux catholiques par la *laïcisation* (quel affreux mot !) des écoles et par la nouvelle organisation des bureaux de bienfaisance, leur impose des charges qui les empêchent de participer, comme ils le faisaient jusqu'ici, à la bienfaisance officielle, en laquelle, d'ailleurs, ils ont plus d'une raison de ne pas placer leur confiance. Le *Gaulois* dit, à ce propos :

Au moment où les bureaux de bienfaisance — épurés de tout élément conservateur — s'apprêtent à faire appel aux intentions charitables du public, il est assez logique, comme nous le disions encore hier, que les conservateurs, éliminés des conseils d'administration des établissements charitables, se chargent de distribuer

eux-mêmes ou de faire distribuer par des mains amies leurs offrandes ou aumônes.

A la charité municipale et radicale ils opposeront purement et simplement la charité chrétienne qui, elle, s'adresse à tous, sans distinction d'opinion. L'œuvre toute catholique des orphelins de la Commune en est la preuve.

Nos amis peuvent choisir, comme mandataires de leurs bonnes œuvres, ou le curé de leur paroisse, ou les sœurs de charité, ou encore les sociétés de Saint-Vincent de Paul, qui sont attachées, dans ce but, à toutes les paroisses.

Beaucoup de distributions ont été faites déjà par ces intermédiaires, et certes, — nous pouvons le dire, — les pauvres n'ont eu à se plaindre ni de l'importance des dons, ni de la façon dont ils étaient distribués.

Ajoutons, pour couper court aux récriminations radicales qui revêtent en ce moment une forme odieuse, que le chiffre des aumônes dont les bureaux de bienfaisance ne seront pas les intermédiaires, promet d'être très élevé cette année. D'ailleurs, nous nous permettrons de stimuler le zèle de nos lecteurs le plus possible, en leur signalant de temps en temps de respectables misères à soulager.

Le *Gaulois* a parfaitement raison. Les catholiques sont obligés de payer pour leurs écoles, pour leurs collèges, pour leurs Universités ; on a supprimé les subventions accordées à plusieurs établissements charitables, on a réduit le traitement de leurs évêques. Eh bien ! ils suffisent à tout et ils augmentent encore le chiffre de leurs aumônes ; mais ce serait trop exiger de prétendre qu'ils doivent encore alimenter de leur argent une bienfaisance officielle dont l'impartialité est loin d'être démontrée. On dit, pour les rendre odieux, qu'ils déclarent la grève de la charité : les pauvres ne s'y tromperont pas ; ils savent à quelles portes il faut frapper quand ils ont besoin, et quelles sont celles qui leur sont impitoyablement fermées, même quand ce sont les portes de *frères et amis*, très prodigues en paroles, mais très avares en sacrifices.

Paris-Journal publie cette lettre adressée à l'un des maires de Paris qui font en ce moment appel à la charité en faveur des bureaux de bienfaisance :

Paris, le 1er novembre 1879.

Monsieur le maire,

J'ai reçu, comme tous les ans, la lettre émanant de la mairie du 10e arrondissement, par laquelle vous m'annoncez la visite des quêteurs du bureau de bienfaisance.

Je ne puis que prier, cette année, ces messieurs de ne pas se déranger pour venir chez moi.

Ainsi que vous le dites, monsieur le maire, la charité n'a pas ou plutôt ne devrait pas avoir d'opinions. Mais comme le gouvernement, dont vous êtes le représentant, s'est empressé de nous prouver le contraire en expulsant de leurs écoles les Frères et les Sœurs, et en chassant des bureaux de bienfaisance les gens honorables qui les administraient depuis de longues années, vous ne sauriez trouver mauvais que j'imite un exemple que vous ne pouvez désapprouver.

Je réserve donc exclusivement pour les œuvres que la République persécute, la somme modeste que mes ressources me permettent de mettre au service de la bienfaisance.

J'espère ainsi que les honnêtes gens seront secourus avant les forçats que, sous prétexte d'amnistie, le gouvernement a jugé bon de nous rendre.

Agréez, monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

G. L. F.

N'est-ce pas bien juste?

Nous lisons dans la *Gazette de France:*

Les membres des bureaux de bienfaisance sont aujourd'hui à la nomination des conseils municipaux et des préfets. Or, ni les conseils municipaux de certaines grandes villes, ni les préfets selon le cœur des républicains, ne peuvent inspirer la moindre confiance sur la nature des choix qui seront faits pour les bureaux de bienfaisance et, par suite, sur l'esprit dans lequel sera faite la répartition des secours.

Nous lisons aujourd'hui dans une circulaire d'un des bureaux de bienfaisance de Paris :

« La Charité n'a pas d'opinion. Le Patriotisme et la Religion « s'accordent pour envelopper dans la même sollicitude toutes « les misères, toutes les souffrances de ce monde.

« La Charité est de tous les temps, de tous les gouvernements, de tous les pays. »

Ce langage est un anachronisme après la loi du 5 août 1879; il est démenti d'ailleurs par celui que tiennent chaque jour tous les organes du parti républicain. On nous répète sans cesse et sur tous les tons que le Catholicisme est l'ennemi, que que c'est un chancre qu'il faut extirper; que les catholiques n'ont aucun droit, que le budget est l'argent des républicains, que l'armée appartient non plus à la France, mais aux républicains; que les républicains doivent être en possession de tout, à l'exclusion des autres citoyens. On a fait de plus une loi spéciale pour mettre les bureaux de bienfaisance à l'entière discrétion des républicains.

Et l'on veut que les catholiques accordent à l'organisation nouvelle la confiance qu'ils pouvaient mettre dans celle qui vient de disparaître, qu'ils se laissent prendre aux circulaires doucereuses dans lesquelles on leur affirme que « la charité n'a pas d'opinion, etc. » L'accord a été rompu par les républicains, et il n'est pas au pouvoir des membres des bureaux de bienfaisance de le rétablir par de vagues assurances de philanthropie.

Les catholiques se doivent aux œuvres paroissiales ou diocésaines qui sont les œuvres catholiques par excellence. C'est à ces œuvres qu'ils songeront et qu'ils porteront leurs secours, avant de répondre à l'appel des bureaux de bienfaisance issus de la loi du 5 août 1879.

On prétend exclure les catholiques de l'administration de la bienfaisance officielle. On veut se passer de leur concours, qu'on se passe de leur argent.

La *Gazette de France* a raison; il faut que les catholiques aient le courage d'agir en conséquence, et qu'ils montrent par leur abstention, que si l'on veut leur concours, on doit cesser de les traiter en ennemis.

UNIVERSITÉS CATHOLIQUES

Les Universités catholiques ont rouvert leurs cours: les élèves sont nombreux et pleins d'ardeur, les maîtres pleins de courage et de confiance; tous travaillent comme s'ils étaient assurés de l'avenir, et, nous l'espérons

bien, l'avenir ne leur manquera pas. La tempête actuelle n'aura fait que fortifier l'enseignement catholique à tous les degrés, et les ennemis de l'Église s'apercevront qu'ils n'ont fait que déblayer le terrain sur lequel devait s'élever l'édifice de la restauration catholique.

Mgr Goux, évêque de Versailles, qui a célébré la messe du Saint-Esprit à l'église des Carmes, a dit en substance aux maîtres et aux étudiants :

Dieu est le Dieu des sciences. Il les inspire toutes, et voilà pouquoi son Église a eu l'honneur de créer leur faisceau, si bien nommé université, et pourquoi elle a le droit de le bénir. La théologie est au faîte, parce qu'elle est la science de Dieu par excellence. La philosophie vient après elle, parce qu'elle exerce la raison à le saisir par tous les côtés où elle trouve prise. L'histoire, Bossuet l'a démontré dans son discours admirable, lui appartient encore ; et qui pourrait en effet comprendre et écrire les annales des nations sans y voir et sans y suivre l'action de la Providence? Pour les sciences naturelles, qui peut en reconnaître les lois sans remonter jusqu'au Créateur? Enfin, dans les sciences exactes, qui peut saisir et rendre les formules du vrai sans saluer Celui qui est la vérité même ? Nous vivons sous une menace qui voudrait nous enlever tout ce que nous avons conquis, même le droit commun. On ne pourra nous enlever nos traditions et nos espérances éternelles.

Les évêques, en présence d'une prétendue science qui nie Dieu et ne veut plus aller au delà de la nature, ont fondé des universités catholiques dans notre France, par amour pour les âmes, dans l'intérêt de leur salut, et le pasteur suprême les dirige; hier c'était Pie IX, dont on connaît les élans de foi et la parole aux vives saillies ; aujourd'hui c'est Léon XIII, ce sage inspiré, digne de rappeler la science de saint Thomas et de montrer le christianisme où nos adversaires ingrats refusent de voir la vraie civilisation.

Donc, jeunes gens, quand vous entrez dans le sanctuaire des sciences, comme Moïse près du buisson ardent, laissez les sandales qui touchent trop à la terre pour élever votre cœur vers Celui qui est le foyer de toute flamme et de toute lumière. Souvenez-vous enfin de la parole :

Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu.

Le second numéro du *Bulletin de l'Œuvre de l'Université catholique* de Lille nous apporte de très intéressants détails.

Au moment où nous mettons sous presse, y lisons-nous, nous recevons d'un anonyme, par l'intermédiaire de M. l'abbé Delatte, professeur de philosophie à l'Université catholique, une fondation de CENT MILLE FRANCS, destinée à une nouvelle chaire de la Faculté de la théologie, placée sous le vocable de saint Thomas d'Aquin. Nous prions Dieu de récompenser lui-même les admirables bienfaiteurs qui font de tels actes de foi en présence des projets de l'impiété, et nous nous écrions de nouveau, pleins de confiance et d'espoir : *Si Dieu est avec nous, qui sera contre nous* ?

Ce n'est pas tout. Dans le même numéro, nous voyons inscrit aux listes de souscription pour les constructions du palais universitaire catholique, un don anonyme de DEUX CENT MILLE FRANCS. D'autres dons considérables enrichissent la seconde liste de souscription.

Ces catholiques du Nord sont vraiment admirables !

Le Saint-Père, touché du bien que font les Universités et du zèle que les catholiques apportent à les soutenir, se plaît à les enrichir de faveurs spirituelles. Voici le bref, en date du 16 novembre, qu'il a publié pour accorder une indulgence plénière, à l'article de la mort et à six des principales fêtes de l'année, à tous les fidèles qui, d'une manière quelconque, viendront en aide à l'Université catholique de Lille :

LÉON XIII, PAPE

Pour la future mémoire de la chose.

Appliqué que nous sommes avec une sainte tendresse à chercher la piété des fidèles, et à procurer le salut des âmes en puisant aux célestes trésors de l'Église : à tous et à chacun des fidèles, qui, d'une manière quelconque, viendront en aide à l'Université catholique de Lille en France, nous accordons une INDULGENCE PLÉNIÈRE A L'ARTICLE DE LA MORT, moyennant que, sincèrement contrits et confessés, ils aient reçu le Très Saint Sacrement de l'Eucharistie.

Nous accordons également, au nom de Dieu, UNE INDULGENCE PLÉNIÈRE ET LA RÉMISSION DE TOUTES LEURS FAUTES aux

fidèles qui, chaque année, après s'être confessés avec un sincère repentir, et avoir reçu la sainte communion, visiteront pieusement l'église de leur paroisse à l'une des fêtes suivantes:

La Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ:

Le dimanche de Pâques:

Le dimanche de la Pentecôte;

Le jour de l'Immaculée-Conception de la bienheureuse Vierge Marie;

Le premier dimanche de juillet (1);

La fête de tous les Saints,

Ou un jour quelconque dans l'octave de ces fêtes, à leur choix; et là, adresseront à Dieu de ferventes prières pour l'union des princes chrétiens, pour l'extirpation des hérésies, pour la conversion des pécheurs et l'exaltation de notre Mère la sainte Église.

De plus, à tous les prêtres qui s'occupent de propager l'œuvre de ladite Université, nous accordons, de notre autorité apostolique et par la teneur des présentes, pour le temps qu'ils conserveront ces fonctions, mais non pourtant au delà de dix années, LA FAVEUR DE L'AUTEL PRIVILÉGIÉ TROIS FOIS PAR SEMAINE, et voulons que la sainte Messe qu'ils célèbreront à quelque autel que ce soit, pour les âmes des fidèles qui ont quitté ce monde dans la paix de Dieu, profite aux âmes pour lesquelles il sera offert, comme si l'autel était privilégié.

« Le tout nonobstant la règle de la Chancellerie Apostolique et la nôtre concernant les indulgences *ad instar*, nonobstant aussi toute autre constitution et ordonnance contraire. Les présentes devant valoir pour dix années seulement. Et voulons de plus qu'à toute copie, à tout exemplaire, même imprimé, des présentes lettres, pourvu qu'ils soient revêtus de la signature d'un notaire public et munis du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, on accorde la même foi qu'à la lettre originale elle-même si elle était représentée.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, sous l'anneau du Pécheur, le 16 septembre 1879, la deuxième année de notre Pontificat.

(*Signé*) TH. CARD. MERTEL.

(1) Cette indulgence est accordée en vue de la fête patronale de Notre-Dame de la Treille, qui se célèbre ce jour-là.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

Les conférences.

M. le comte Albert de Mun poursuit avec autant de succès que d'éloquence et de courage sa campagne pour la liberté d'enseignement : il a parcouru le Midi, le Nord et l'Ouest, recueillant partout les mêmes applaudissements, et, ce qui vaut mieux, excitant le zèle de ses auditeurs à revendiquer cette liberté plus précieuse que toutes les autres pour les pères de famille qui aiment par-dessus tout l'âme de leurs enfants.

A Arras, où la conférence était présidée par Mgr Lequette, le vénérable Prélat a rendu ce témoignage à l'orateur et justifié ainsi l'intervention de l'épiscopat dans la grande lutte de cette année :

Les droits des pères de famille, la liberté d'enseignement pour leurs enfants, n'est-ce pas la question la plus éminemment sociale, puisque partout et toujours la famille a été la base fondamentale de toute société ; et par conséquent saper la famille dans ses droits les plus essentiels, n'est-ce pas conduire aux abîmes du désordre et de l'anarchie?

Aussi, Messieurs, vous n'avez pas été surpris que la voix des premiers pasteurs se soit fait entendre dans ces circonstances aussi critiques pour l'avenir religieux de notre chère patrie. Nos Assemblées législatives ont reçu le dépôt de ces revendications dont on ne saurait contester la légalité, et encore moins blâmer la forme dans laquelle elles se sont produites. S'il nous est doux d'être soutenus dans l'accomplissement de ce grave devoir par ceux que nous appelons nos chers coopérateurs, et par ces auxiliaires précieux que nous offrent les diverses congrégations religieuses, quelle consolation n'éprouvons-nous pas aussi, en voyant se lever, du rang des laïques, de valeureux champions, qui, dans l'énergie de leurs convictions religieuses, dans leur dévouement le plus absolu aux intérêts de l'Église, nous présentent un renfort si providentiel. Ah! ces mains qui s'offrent pour combattre avec nous le bon combat, nous les acceptons avec reconnaissance, nous les bénissons avec amour, et avec joie nous les unissons à celles de nos prêtres et de nos religieux. Certes, les divers rangs de la Société chrétienne ne

sauraient être trop serrés en face de ceux qui attaquent l'Église, dans ses institutions, dans ce droit d'enseigner dont elle a été divinement investie.

Monsieur le Comte, vous êtes un de ces valeureux champions dont les catholiques sont justement fiers. Vous avez déposé l'épée matérielle portée toujours avec honneur, et que vous sauriez reprendre au besoin pour la défense de la patrie ; mais vous avez saisi le glaive de la parole. Armé de ce glaive, vous vous êtes constitué chevalier de la plus noble et de la plus sainte des causes. Dans les élans de votre foi catholique, vous êtes heureux de vouer à la défense des droits les plus sacrés de de l'Église ces dons de l'éloquence que Dieu vous a si richement départis. Il tardait à notre chère ville épiscopale de jouir aussi du privilège dont votre zèle infatigable a déjà favorisé tant d'autres cités. Vous avez répondu gracieusement à nos désirs. Permettez-moi de me faire l'interprète de cette honorable assemblée en vous offrant nos vifs remerciements. Votre parole, nous ne saurions en douter, trouvera dans cette enceinte ces échos sympathiques qui l'ont partout suivie.

M. le comte de Mun n'est pas seul à mener la campagne de liberté : MM. Baragnon, Depeyre, Chesnelong de Belcastel Lucien Brun, etc. le secondent de leur parole éloquente et convaincue : grâce à eux, les principales villes de France auront entendu les plus énergiques revendications, applaudies par des milliers d'auditeurs. Ceux qui veulent voir peuvent s'éclairer ; ceux qui tiennent à se rendre sérieusement compte des choses reconnaîtront et avoueront que, malgré tant d'apparences contraires, la France est restée et veut rester catholique.

Les admis à l'École polytechnique.

La statistique suivante, que nous empruntons à l'*Estafette,* offre un grand intérêt dans les circonstances actuelles :

Il s'est présenté pour l'École polytechnique environ 1,100 candidats, dont 630 des lycées et pensions de Paris, 2 ayant fait leurs études chez leurs parents, et les autres venant des lycées

et pensions de province. 373 ont été admissibles, dont 247 de Paris.

Le jury a établi une liste de 222 élèves susceptibles d'être reçus, le ministre a fixé à 200 le nombre des élèves à admettre. Dix ont démissionné pour différents motifs, et ils ont été remplacés par les élèves venant immédiatement, de sorte que le 210e est actuellement à l'École.

Voici la répartition, par établissement, des 222 élèves classés par le jury d'admission :

Sainte-Geneviève (jésuites de la *rue des Postes*), se présentaient 121 élèves, ont été admis 34, dont le premier l'élève-maître.

Lycée Saint-Louis, se présentaient 141, ont été admis 29.

Lycée Louis-le-Grand (y compris les élèves de Sainte-Barbe qui suivent les cours de ce lycée), se présentaient 95, ont été admis 26.

Collège Rollin, se présentaient 67, admis 22.

Lycée Fontanes, se présentaient 61, admis 9.

Institution Sainte-Barbe, se présentaient 60, admis 8.

Lycée Charlemagne, se présentaient 19, admis 3.

Collège Stanislas, admis 3.

École Chaptal, 3.

Lycée Henri IV, 2.

Lycée de Versailles, 3.

Lycée de Reims, 2.

Lycée de Caen, 1.

Académie de Besançon, 7.

Académie de Bordeaux, 5.

Académie de Dijon, 2.

Académie de Douai, 7.

Académie de Grenoble, 2.

Académie de Lyon, 7.

Académie d'Aix (lycée de Marseille), 7.

Académie de Montpellier, 4.

Académie de Nancy, 17.

Académie de Rennes, 2.

Académie de Toulouse, 6.

Académie de Tours, 5.

Prytanée de la Flèche, 1.

Immaculée-Conception (collège des Jésuites de Toulouse), 4.

Chez ses parents, 1.

Les plus favorisés, après les Jésuites de la rue des Postes, sont, on le voit, le lycée Saint-Louis, le lycée Louis-le-Grand. Le collège Rollin, qui a dépassé cette année Charlemagne, Fontanes, Sainte-Barbe, Henri IV, Versailles, et enfin le lycée de Nancy qui, de tous les lycées de province, a eu le plus grand nombre d'élèves admis.

Ainsi c'est un établissement dirigé par les jésuites qui fournit le plus d'élèves à l'École polytechnique. Est-ce pour cela que les grands prôneurs du progrès des sciences et de la diffusion des lumières veulent proscrire l'enseignement de ces religieux savants et dévoués ? La réponse doit être affirmative.

Notons, en passant, que dans le concours de toutes les Facultés de droit de France, c'est un élève de la Faculté d'Aix, ancien élève des jésuites, M. Martineau-Deschesnez, qui a gagné le grand prix. Le premier élève admis à l'école de Saint-Cyr est aussi un élève des jésuites ; un élève des Jésuites et des Frères des Écoles chrétiennes, le premier élève de l'École des mines. Évidemment, il est temps de se débarrasser de ces religieux, dont les élèves occupent partout les premiers rangs.

M. Martineau-Deschesnez est le fils du général Martineau, qui commandait la division militaire d'Avignon, et qui, fatigué des déboires successifs qui lui venaient du ministère, a demandé sa mise à la retraite. L'humble général est admirablement vengé par les succès de son fils, et par cette inscription placée sur la médaille commémorative de la bataille de Coulmiers, que la ville d'Orléans vient de faire frapper: *La division Martineau délivre Orléans.*

—

L'espace nous manque pour nous occuper aujourd'hui du courageux discours que M. Riant vient de prononcer devant le Conseil municipal de Paris en faveur des écoles congréganistes. Nous reviendrons sur ce sujet.

DISCOURS DE MGR FREPPEL

(Suite. — V. le numéro précédent).

II

Vers la fin du siècle dernier, il s'est produit dans la société française un mouvement d'idées dont rien ne permet encore de prévoir le terme. Jusque-là on avait bien vu des nations modifier sur quelques points les conditions de leur vie publique, suivant les besoins du temps et l'état des esprits; et, dans le cours de sa longue histoire, la France elle-même n'avait pas manqué, à maintes reprises, d'approprier à des situations nouvelles son régime civil et politique. Dans de pareilles réformes, inspirées par la justice et conduites avec sagesse, il n'y a rien qui ne soit conforme aux vues de la Providence et à l'ordre naturel des choses. Mais une nation rompant brusquement avec tout son passé, faisant à un moment donné table rase de son gouvernement, de ses lois, de ses institutions, pour rebâtir à neuf l'édifice social depuis la base jusqu'au sommet, sans tenir compte d'aucun droit ni d'aucune tradition; une nation réputée la première de toutes, et venant déclarer à la face du monde entier qu'elle a fait fausse route depuis douze siècles, qu'elle s'est trompée constamment sur son génie, sur sa mission, sur ses devoirs, qu'il n'y a rien de juste ni de légitime dans ce qui a fait sa grandeur et sa gloire, que tout est à recommencer, et qu'elle n'aura ni trêve ni repos tant qu'il restera debout un vestige de son histoire : non, mes Frères, non, jamais spectacle aussi étrange ne s'était offert aux regards des hommes.

Quant aux conséquences de cet évènement, nous les avons vues et nous les voyons encore se dérouler à nos yeux. Pour être sortie de sa voie historique et traditionnelle, la France s'en est allée, depuis près d'un siècle, oscillant entre la dictature et l'anarchie, sans avoir pu retrouver jusqu'ici son centre de gravité dans des institutions stables ni dans un pouvoir accepté de tous. Et ce qui achevait de donner son vrai caractère au mouvement dont je parle, et que je trouve dans mon sujet, c'est qu'il tendait à détruire la religion non moins que tout le reste. N'était-elle pas la grande institution à laquelle se rattachait tout le passé de la France comme au principe de sa force et de sa vie ? Enseignement, législation, mœurs domestiques, caractère national, elle avait tout pénétré, tout affermi,

tout soutenu jusqu'à la fin. Rien n'était donc fait dans cette œuvre de destruction universelle, tant que l'on n'aurait pas réussi à bannir le Christ et l'Église de la famille et de la société, pour les reléguer au fond de la conscience individuelle, sauf à venir plus tard les y forcer en déracinant jusqu'à l'idée même de Dieu. Oui, l'homme substitué à Dieu comme source unique de tout droit, de toute justice, de tout pouvoir, de toute moralité, c'est-à-dire le déicide dans l'ordre social, voilà le dernier mot de la Révolution.

Sans doute, ce dernier mot, il n'y a que l'audace et la logique pour ne pas reculer devant lui : les timides le désavouent, les habiles le dissimulent, les naïfs voudraient l'atténuer. Mais il y a des moments où il retentit tout à coup comme un éclat de tonnerre qui vient réveiller les plus endormis. Ce dernier mot, la Terreur l'avait dit, les journées de juin l'ont répété, la Commune allait le reprendre, et, chaque fois, la France épouvantée a vu se poser devant elle la question de vie ou de mort. Trop heureuse quand, pour se défendre contre cette barbarie nouvelle, elle peut placer son épée dans la main d'un La Moricière ! Dieu me garde de vouloir arrêter vos esprits sur ces luttes fratricides où des multitudes égarées paient de leur sang une confiance trop aveugle dans les promesses et dans les déclamations des sophistes.

Si quelque chose du moins peut soulager le cœur au milieu de telles scènes, c'est l'héroïsme de ces hommes qui, plus tristes que fiers de leur triomphe, accomplissent, la mort dans l'âme, le plus douloureux des devoirs, sans faiblesse comme sans dureté, sachant allier au courage militaire une qualité plus rare, e courage civil, aussi grands sur les barricades que sur la brèche de Constantine ou sur le pont de Magenta, parce qu'à défaut de la gloire, ils n'ont pour se soutenir dans une tâche si pénible que l'esprit de sacrifice, prévoyant bien qu'un crêpe funèbre recouvrira leurs lauriers, et que la patrie ne pourra jamais se souvenir de leur victoire sans verser des larmes sur la tombe de ses enfants.

Est-ce à dire, mes Frères, qu'en déployant tant d'intelligence et d'énergie pour sauver la société française des excès de la Révolution, le général de La Moricière ait eu, alors déjà, une vue absolument nette des erreurs qui en étaient la cause ? La suite de sa vie me donnerait un démenti, si je parlais de la sorte. Assurément, une entreprise aussi radicale que celle du siècle

dernier n'était pas de nature à satisfaire un esprit mesuré comme le sien. Il avait trop l'habitude des réflexions sérieuses pour s'imaginer que l'on puisse, avec espoir de succès, déplanter un vieux chêne, quand déjà il couvre de ses branches le sol d'alentour; ou bien, refaire à nouveau le tempérament d'un peuple arrivé à la plénitude de ses forces. Mais, soit illusion d'une âme généreuse, soit influence du milieu où il avait vécu et grandi, il n'était pas éloigné de croire que, sans aller aussi loin, il y avait moyen d'arriver au but en suivant avec discrétion la voie tracée par les idées nouvelles.

Si, dans cette période si brillante de sa vie politique, le flambeau de la foi avait lui à son regard sans mélange d'obscurité, il aurait vu clairement que l'on s'obstinait à ne pas voir : qu'il n'y a pas de salut pour une nation en dehors des principes ; que le libéralisme n'est pas plus la liberté que le rationalisme n'est la raison ; qu'il en est au contraire la négation formelle, parce que, au lieu de la respecter dans ses manifestations légitimes, il l'assujettit à la loi du nombre, partant, de la force ; que, par conséquent, libéralisme et despotisme c'est tout un, quoi que l'on fasse pour pallier une même tyrannie sous des noms divers; que, s'il existe une vérité sur la terre, il est impossible de la traiter sur un pied d'égalité parfaite avec l'erreur sans tomber dans le pur scepticisme; qu'étant donnée l'inclination naturelle de l'homme vers le mal, c'est la pire de toutes les illusions de penser que, livrée à elle-même, sa volonté se portera naturellement au bien ; qu'il est du devoir d'un gouvernement chrétien de prendre la vérité pour règle, afin de faire descendre d'en haut les lumières qu'on ne saurait tirer d'en bas ; et que, enfin, dans un grand État régi depuis son origine par des lois d'un autre ordre, livrer la succession du pouvoir suprême aux incertitudes du caprice populaire, c'est ouvrir la porte à des compétitions sans nombre et à des agitations sans fin.

L'expérience allait d'ailleurs parler plus haut que tous les raisonnements. On s'était flatté d'asseoir un régime durable sur la souveraineté du peuple, et la souveraineté du peuple, c'est-à-dire en définitive celle du nombre et de la force, s'était chargée de répondre à l'établissement de Février, en le brisant comme l'enfant qui fait voler en éclats le jouet dont il s'amusait la veille. Hommes et institutions, un mouvement d'une incontestable popularité avait tout emporté en un jour d'indifférence plus encore que de colère. Ah! ne vous plaignez pas trop, géné-

ral, de cet exil immérité, de vos longs services méconnus, de votre épée brisée avant l'heure. Il vous sera dur sans doute de vivre plusieurs années hors de cette France que vous avez servie avec tant de dévouement et de fidélité ; et quand viendra le moment des luttes glorieuses sur la terre de Crimée, vous vous sentirez le cœur serré de tristesse à la pensée de ne pouvoir partager les périls de vos anciens compagnons d'armes.

Mais la vérité est un bien trop précieux pour qu'il ne faille pas consentir à l'acheter au prix des plus grands sacrifices. Jeté sur la terre étrangère par un coup de force, vous comprendrez mieux le néant de toutes les utopies modernes. Vous apprécierez à sa juste valeur, durant vos longues heures de méditation, le suffrage du peuple, aujourd'hui à genoux devant César, et renversant demain l'idole de la veille. Après avoir éprouvé par vous-même que l'on ne déplace pas impunément le droit, vous vous retournerez vers la vraie autorité, celle qui remonte à Dieu, en même temps qu'elle plonge ses racines dans les profondeurs de l'histoire ; et, en présence des excès auxquels se porte la liberté, quand elle n'a pas la loi divine pour règle souveraine, vous laisserez un jour tomber de vos lèvres ces paroles qui resteront comme le jugement d'un grand esprit revenu à lui-même et désabusé : « Les principes de 1789 sont la négation du péché originel, » c'est-à-dire de la vérité, telle qu'elle éclate dans la conscience de l'homme et dans la vie des peuples.

Et d'où venaient au général de La Moricière ces vues si nettes et si lumineuses sur les hommes et les choses de son temps ? Vous l'avez dit, mes Frères, avec l'éloquence de l'art, en plaçant auprès de son monument funèbre les statues symboliques de la Méditation et de la Foi. Cette foi, héritage d'une famille chrétienne, et qui avait embaumé les jours de son enfance, au milieu de la catholique Bretagne ; cette foi qui était venue se placer à ses côtés, sous les traits de la piété la plus tendre et la plus aimable, à l'heure de l'exil comme au temps de la gloire ; cette foi dont il ressentait la douce influence dans tout ce qui faisait le charme et le bonheur de sa vie domestique ; cette foi à laquelle, sans jamais la perdre de vue, il avait prêté moins d'attention au milieu des camps et dans les agitations de la politique, il allait l'approfondir avec l'esprit de recherche et le besoin de clarté qu'il portait dans chaque question. Dieu ne lui avait-il pas ménagé l'épreuve salutaire de l'adversité

pour lui faire « regarder les choses du point de vue où on les voit ce qu'elles sont ? »

Pour une nature si franche et si loyale, le doute et l'indécision ne pouvaient être de longue durée. Ce qui devait l'étonner plutôt, à mesure qu'il avançait dans des études si attrayantes et si élevées, c'était de voir l'indifférence ou l'hostilité de plusieurs à l'égard d'une religion « qui a pour elle la science, l'histoire, la philosophie, les arts, les grands hommes, qui a pour elle le passé, le présent, l'avenir, qui peut seule résoudre les difficultés du temps actuel, qui répond aux besoins de tous les esprits, de tous les cœurs, de toutes les volontés, de toutes les classes, de tous les malheureux, qui seule est capable d'assurer le bonheur présent et le bonheur futur (1). »

Ainsi le général de La Moricière marchait-il de jour en jour à la conquête de la vérité dans l'ordre religieux comme dans l'ordre politique et social. Mais pour atteindre le but que Dieu lui avait marqué, il lui restait à franchir une dernière étape, la plus rude et la plus méritoire, sinon la plus glorieuse de toutes. Après avoir défendu la cause de la chrétienté et de la France contre l'islamisme et la Révolution, il allait être appelé à la servir au centre même de la lutte du bien avec le mal, de la vérité avec l'erreur. Alors seulement on pourrait lui appliquer dans toute leur plénitude ces paroles du Sage, qui renferment la pensée de mon discours : « La voie des justes est comme un flambeau qui croît en éclat et qui va grandissant jusqu'au jour parfait : » *Justorum semita quasi lux splendens procedit et crescit usque ad perfectam diem.*

(La fin au prochain numéro.)

M. THIERS

C'est aujourd'hui même, 13 novembre, qu'a lieu à l'Académie française la réception de M. Henri Martin, à qui doit répondre M. Xavier Marmier. M. Émile Ollivier devait répondre ; on a trouvé que la façon dont il parlait de M. Thiers, à qui succède M. Martin, ne pouvait être

(1) Paroles du général de La Moricière (M. Keller, t. II, p. 207).

acceptée, et M. Ollivier n'a pas voulu modifier son jugement. Au fond, il est très sévère pour l'homme d'État qui nous a conduits à la République, et nous n'oserions dire que cette sévérité n'est pas la vérité, quoique, certainement, M. Thiers ne se fût pas laissé mener aussi loin que les opportunistes du jour. Mais n'est-il pas vrai qu'il a posé les prémisses dont les conséquences sont sous nos yeux ?

Le discours que M. Ollivier devait faire a été imprimé. Une étude plus étendue sur M. Thiers a paru dans la *Revue de France,* et cette étude vient d'être publiée en un volume qu'édite la librairie Garnier. Nous en extrayons un passage qui fera connaître, selon M. Ollivier, la conduite de M. Thiers au moment de nos désastres :

..... Le lendemain de notre victoire à Rezonville (16 août), si, au lieu d'un mouvement en arrière inattendu, l'armée, pleine de confiance et d'élan avait poursuivi son avantage de la veille, les Prussiens eussent été jetés dans la Moselle. Même après cette faute, si, le 18 août, à Saint-Privat, nos réserves, immobiles toute la journée, avaient soutenu le maréchal Canrobert, cette bataille, la plus grande du siècle, se serait terminée par la défaite de l'armée prussienne.

Ayons enfin le courage de le dire nettement : M. Thiers s'est opposé à la guerre parce qu'il redoutait les résultats politiques d'une victoire dont il ne doutait pas. Le plébiscite avait compromis le grand rôle en vue duquel il se réservait; une victoire sur le Rhin l'eût rendu impossible et emporté à jamais cette présidence de la République, après laquelle il ne cessait d'aspirer, depuis qu'aucun monarque n'avait consenti à régner pour le faire gouverner.

Les revers arrivent, aussi foudroyants qu'imprévus. A ce moment, il n'eût tenu qu'à M. Thiers de sauver véritablement la France et de conquérir à son nom, comme homme d'État, l'immortallité qu'il lui a assurée comme historien.

Si le 9 août, d'où date véritablement la chute de l'Empire, il était monté à la tribune, s'il avait tenu, à l'égard du gouvernement de l'Empereur, le raisonnement qu'il fit le 4 septembre au profit des envahisseurs du Corps législatif: « L'ennemi approche, pas de divisions, pas de luttes intestines, pas de révolution; faisons tous le sacrifice de nos sentiments personnels aux dangers que court la France, » son autorité eût été d'autant

plus irrésistible, qu'il s'était opposé à la guerre; il eût été acclamé, béni, suivi; on lui eût offert de prendre la direction des affaires ou de s'y associer avec autant d'unanimité qu'on le supplia, quelques jours après, d'entrer au comité de défense.

La volonté de la Chambre n'eût trouvé aucune résistance auprès des ministres, heureux de s'adjoindre un tel auxiliaire, et pas davantage auprès de l'Empereur, car celui-ci, quelques jours auparavant, à la veille d'aller à l'armée, malgré la séance du 15 juillet, avait envoyé au maréchal Lebœuf la note autographe suivante: « Mettez tous vos soins à chercher qui pourrait le mieux vous remplacer. A mon avis ce serait M. Thiers. »

Les conséquences heureuses de cette conduite eussent été incalculables. Une crise ministérielle, véritable désaveu de la guerre et prélude de la déchéance, faite sous la menace de la rue, n'eût pas désorganisé les ressorts du gouvernement. Une révolution n'eût pas brisé le gouvernement, détruit nos alliances et empêché la concentration méthodique de nos ressources. Se fût-on décidé à la paix immédiate, les conditions en eussent été tolérables, puisque, de l'aveu de M. Jules Favre, à Ferrières, après Sedan, on pouvait traiter, moyennant l'abandon de Strasbourg et de sa banlieue. Eût-on préféré la continuation de la lutte, nos ressources eussent été employées avec ordre, vigueur et compétence: l'armée, que les bouillonnements à chaque heure grossissants de l'émeute, a poussée à Sedan, malgré l'avis de l'Empereur, du maréchal de Mac-Mahon, du général Trochu, de M. Thiers, fût restée l'armée de secours destinée à dégager Paris, si, dans de telles conditions, l'ennemi eût osé l'investir.

Une incurie d'autant plus incompréhensible qu'un décret interdisait de donner les nouvelles militaires, n'eût pas permis à des journaux français d'instruire l'ennemi d'un mouvement stratégique qui, pour réussir, avait besoin d'un profond secret.

La victoire aurait pu revenir sous nos drapeaux; nous n'eussions pas déploré le massacre d'hommes tels que le président Bonjean, Mgr Darboy, le Père Ollivaint, l'abbé Deguerry; la lie de nos grandes villes, déshabituée des scélératesses depuis 93, n'en eût pas repris le goût (1), et pour la liberté, quel avenir

(1) Quant aux mouvements politiques du 31 octobre et du 18 mars, ils ne sont ni plus ni moins coupables que celui le 4 septembre. Les hommes du 4 septembre poursuivant, traquant, traitant comme des révolutionnaires les hommes du 31 octobre et du 18 mars, c'est une des audaces les plus surprenantes de l'histoire.

assuré ! Qu'aurait pu lui refuser un souverain, ainsi secouru et sauvé ?

Un des plus constants ennemis de l'Empire jusque-là, le vieux général Changarnier, comprit ainsi le devoir patriotique. Retrouvant l'inspiration de Carnot, il oublie son emprisonnement, son long exil, sa carrière brisée, et ne pouvant à la tribune conseiller le sacrifice, il court au quartier général, serre la main de l'Empereur, et s'enferme à Metz pour lutter et souffrir avec notre armée ! Magnanime exemple à proposer à l'admiration du temps présent, car si, ayant tant à nous pardonner réciproquement, personne ne donne l'exemple de l'oubli généreux, que deviendrons-nous ?

M. Thiers ne songea qu'à son emprisonnement à Mazas et à sa vengeance. Dès le 9 août il reprit le rôle de Lafayette en 1815, et il dit dans les couloirs : « Il y a un mot que j'ai déjà prononcé à une autre époque et que je commence à répéter : La République est le gouvernement qui nous divise le moins. » Et comme à ce langage, un député de haute valeur répondait : « En ce qui me concerne, fidèle à vos leçons, je respecte le gouvernement légal » ; il répondait : « Ne voyez-vous pas que votre gouvernement légal est le gouvernement illégal ? »

A mesure que la situation s'aggravait, il dissimulait moins sa pensée intime. Le 23 août, dans la commission chargée d'examiner divers projets de loi sur l'*adjonction* de certains députés au comité de la défense, il dit : « Dans huit jours il arrivera probablement un de ces évènements qui font cesser toutes les situations fausses. » A ces mots, le secrétaire de la commission, M. Huet, l'interpelle vivement et lui demande ce qu'il doit mettre dans son procès-verbal. M. Thiers fait une pirouette et répond : « Mettez ce que vous voudrez. » M. Huet riposte : « Mais vous venez de prophétiser une révolution devant l'ennemi, et c'est là ce que je mettrai ! — Non, non, réplique M. Thiers, je n'ai pas dit cela, j'ai dit ce que j'ai dit, mais pas cela. » Qu'avait-il donc dit ?

Le 24 août, c'est du haut de la tribune même qu'il lance le propos séditieux : « Ne nous parlez pas des institutions. »

Le 26, nommé au comité de défense par l'impératrice, il n'y entre que sur la prière de la Chambre, faisant ainsi un acte d'hostilité contre le gouvernement en péril.

De son rôle dans ce comité, que pourrais-je dire de plus expressif que ce qu'en a noté le maréchal Vaillant dans son

journal de chaque jour: « 29 août. Comité de défense jusqu'à minuit. M. Thiers est un dissolvant, rien de plus, il nous fait perdre notre temps. — 31 août, 8 heures. Comité de défense jusqu'à dix heures et demie. M. Thiers n'y vient pas: est-ce un pièce qu'il veut nous jouer? — 2 septembre. Séance du comité de défense, de huit heures à minuit. M. Thiers parle, parle; on se chamaille, on ne conclut pas. La politique domine chez M. Thiers tous ses bons instincts. »

Enfin, le 4 septembre, sûr de l'impunité, il dépose le masque derrière lequel il se cachait depuis 1863, et il renouvelle contre Napoléon III les propositions de Lafayette contre Napoléon Ier. Il ne sent pas qu'abandonner un souverain tombé, l'épée de la France à la main, c'était plus que perdre une bataille, que perdre une armée, que perdre une province, c'était perdre l'honneur, c'était infliger à la nation la souillure ineffaçable d'une trahison!

Le Corps législatif n'opposa pas à la déchéance de Napoléon III plus de résistance que la Chambre de 1815 n'en avait fait à celle de Napoléon Ier. Il demanda seulement qu'on se contentât de la chose en lui épargnant le mot. M. Thiers y consentit; la foule n'y consentit pas. Pendant que dans les bureaux on parlementait sur les formules, elle mit à la porte une Assemblée qui, ayant détruit de ses propres mains son titre légal, n'avait pas plus que la cohue débraillée ou gantée qui se pressait côte à côte dans les salles du Corps législatif, le droit d'instituer un gouvernement quelconque en face du gouvernement plébiscitaire, seul légal.

M. Thiers, en réprouvant pour la forme un acte de violence qui, à la vérité, n'était pas plus répréhensible qu'une déchéance illégale prononcée par le Corps législatif, laissa voir le fond de son cœur. Aux députés qui se plaignaient de l'envahissement de la Chambre, il répondit: « Ne sentez-vous pas que si vous opposez ce souvenir comme une protestation, il rappellera aussitôt celui de la violation d'une autre Assemblée? N'oubliez pas que vous parlez devant un prisonnier de Mazas. »

Changarnier aussi était un prisonnier de Mazas, et devant le désastre national, il n'avait permis à personne de se rappeler et il avait oublié lui-même. « Nous n'avons qu'une chose à faire, dit M. Thiers en concluant, ni les reconnaître, ni les combattre, nous retirer avec dignité.... »

Après le 4 septembre, M. Thiers comprit que les affaires ne

se relèveraient pas. Ne voulant ni blâmer un mouvement qui comblait ses désirs, ni l'approuver dans la crainte de compromettre son renom et son rôle prochain, sa situation à Paris devenait pleine d'impossibilités.

Convaincu que quand on est nécessaire on peut se faire attendre, il laissa ses amis à leur joie d'être délivrés de l'empire, et il se déroba, selon sa coutume, par le célèbre voyage diplomatique. *Quæ secuta sunt magis defleri quam defendi possunt.* Les évènements qui suivirent demanderaient des larmes et non un récit. On sait maintenant par lui-même et par les autres ce qu'il fit dans sa course à travers l'Europe. Il alla partout, aux frais de notre trésor épuisé, plaider le bon droit de la Prusse et répandre des calomnies contre le prisonnier de Wilhemshoë et contre ses ministres. Il alla partout pendant que le Prussien foulait notre sol, répéter que ni la France ni même la Chambre n'avaient voulu la guerre, qu'elles avaient cédé à la pression et aux mensonges du gouvernement. De nos malheurs, nous ne pouvions tirer un profit qui nous eût valu le respect du monde, c'eût été démontrer que nous n'étions plus les hommes de 1815 et « que les joies des partis n'étouffaient pas en nous les douleurs légitimes de la patrie. » Nous avons fait pis qu'à cette époque. Non contents de frapper par derrière un souverain malheureux que, sauf une imperceptible poignée effrayée dans la guerre surtout de la victoire, nous avions poussé à la bataille, nous nous sommes constitués les défenseurs d'office de nos envahisseurs.

Les Prussiens eux-mêmes n'ont pas osé écrire tout d'abord ce que chez nous l'on débite couramment en leur faveur ; ils se contentent de nous copier, et tandis que dans l'Europe entière les hommes informés et attentifs nous donnent raison, en France il est intrépide de se risquer à soutenir le bon droit de la France. M. Thiers a le premier commencé ce funeste plaidoyer contre nous-mêmes.

L'INDUSTRIE CHRÉTIENNE

Dans une assemblée d'industriels chrétiens de la région du Nord, tenue le 7 mai, a été votée la *Déclaration* sui-

vante, dont nous n'avons pas besoin de faire remarquer l'importance et l'actualité :

Les souffrances qui agitent à cette heure le monde de l'industrie paraissent au plus grand nombre tenir seulement à des causes économiques. Mais une observation attentive conduit à reconnaître que telle n'est pas la raison dernière de la crise présente. C'est pour avoir oublié les règles morales et les sages tempéraments de l'ordre chrétien, que l'industrie s'est fait à elle-même et a fait à la société des blessures auxquelles il est urgent de porter remède. Pénétré de cette conviction et redoutant les mécomptes qui suivraient toute solution incomplète, un groupe nombreux de patrons chrétiens, appartenant à diverses industries, a pris la résolution, après en avoir délibéré dans une réunion privée, de rendre publique la déclaration suivante :

1. Nous croyons et affirmons que, partout où l'homme exerce son activité dans ce monde, il est tenu d'agir sous l'empire de la loi de Dieu ; que, par suite, il ne peut s'affranchir, un seul instant, des devoirs qui lient sa conscience, suivant la condition où la Providence l'a placé et proportionnellement aux ressources qui lui ont été données pour le bien.

2. Nous pensons que, dans la situation actuelle de l'industrie, il y a, sur beaucoup de points, violation flagrante des préceptes divins, et que cette violation aggrave, dans une mesure très considérable, une crise qu'on aurait tort d'attribuer uniquement à des causes d'ordre matériel.

3. Nous regardons comme une obligation essentielle de faire avant tout respecter les droits de Dieu par la suppression aussi complète que possible du travail aux jours de fêtes religieuses et par la sanctification du repos dominical ; de favoriser, autant qu'il est en nous, le développement de l'esprit chrétien chez les patrons et chez les ouvriers, pour ranimer au fond des cœurs les sentiments sans lesquels il ne peut exister ni paix domestique ni paix sociale.

4. Le chef d'industrie est obligé de ne produire que dans des conditions compatibles avec la loi morale, et de ne placer ses produits que par des moyens légitimes devant la conscience chrétienne ; aussi devrait-il s'abstenir de toute concurrence où il ne pourrait s'engager sans blesser la justice.

5. L'ouvrier n'est pas, il faut le rappeler, une force qu'on utilise ou qu'on rejette, en ne tenant compte que des besoins

immédiats de la production ; il est notre frère en Jésus-Christ, confié par Dieu au patron qui demeure obligé de le placer dans des conditions propres à lui faciliter le salut éternel.

6. La pratique habituelle d'un patronage intelligent et dévoué attache l'ouvrier à son maître, et remédie aux inconvénients graves qui résultent de l'instabilité des engagements. Nous désirons que les lois puissent concourir à cette réforme sans blesser la liberté individuelle.

7. Il nous paraît urgent de reconstituer la famille ouvrière, en préservant les travailleurs de l'inconduite et de l'intempérance, en laissant autant que possible l'enfant à l'école, la femme au foyer, tous les membres de la famille à la vie en commun.

8. Avec l'éducation morale que réclament les intérêts de son âme, l'apprenti devrait, dans plusieurs industries, recevoir une instruction professionnelle plus sérieuse. Il est regrettable que l'apprentissage, si bien assuré autrefois dans tous les métiers, se trouve aujourd'hui généralement en décadence.

9. Comme les congrégations religieuses rendent à la famille ouvrière et aux enfants du peuple d'incomparables services, tant moraux que matériels, nous demandons expressément que la liberté leur soit garantie et qu'une injuste persécution n'apporte pas de nouvelles entraves à notre mission de chefs d'ateliers.

10. En outre de l'action que tout maître, à ce seul titre, doit exercer sur ses ouvriers, le chef de l'industrie a de plus le devoir de défendre contre les dangers de l'agglomération ceux qui vivent sous son autorité. Il aura donc soin que son œuvre de patronage social réponde aux besoins réels de son personnel ouvrier ; et, dans ce but, il concertera avec les autres patrons les efforts de son dévouement.

11. Nous croyons qu'en toutes ces choses, l'État a des obligations analogues à celles de l'individu, c'est-à-dire que, chargé de donner appui et protection à chacun et de suppléer à ce que peut réaliser l'action individuelle, il doit agir dans le même sens que l'individu. Par conséquent, il est tenu d'aider à l'application des principes qui viennent d'être énoncés, de mettre la législation en accord complet avec la morale et la religion, soit par la mise en vigueur de lois anciennes, comme celle qui assure le respect du dimanche, celle qui régit le travail des femmes et des enfants dans les manufactures, soit par de nouvelles lois ou institutions capables de refréner certains vices, tels que la débauche et l'ivrognerie.

12. Sans prendre une direction qui ne leur appartient pas, les gouvernements peuvent et doivent régler dans une sage mesure les conditions du travail, et, d'une manière indirecte mais efficace, la production elle-même, en limitant, grâce à des arrangements internationaux, les heures de travail, en prévenant le développement exagéré des institutions de crédit, en soumettant l'industrie, dans un intérêt de salubrité et de moralité, aux restrictions reconnues indispensables.

13. Les pouvoirs publics auraient à réformer en France certains points de la législation, en ce qui concerne les successions, les partages et les impôts. Les lois de succession et de partage portent une atteinte profonde à la stabilité de la famille industrielle, en amenant forcément, à des intervalles rapprochés, la vente du foyer de l'ouvrier et la liquidation de l'usine du patron. Les impôts, notamment les droits de mutation, devraient être ramenés à des limites plus équitables ; car il est évident qu'ils pèsent trop lourdement sur les frais généraux de toutes les branches de la production, et que, par suite, ils mettent les producteurs nationaux dans une situation très inférieure à celle des concurrents étrangers.

14. L'État doit protéger les nationaux, lorsque la concurrence de l'étranger a pour résultat de ruiner ou d'amoindrir une branche essentielle du travail national, lorsqu'elle conduit fatalement à de graves inconvénients d'ordre moral, comme le travail des jeunes enfants, le travail de nuit des femmes, une trop longue journée de travail. Il est en effet démontré par une expérience funeste que la liberté absolue des échanges internationaux mène inévitablement à la prépondérance du plus fort et à l'écrasement du plus faible, qu'elle tend à la destruction des frontières et à un véritable cosmopolitisme, contraire aux desseins du Créateur.

En résumé, pour ce qui concerne l'industrie comme pour tout l'ordre social, nous appelons et nous espérons une restauration franchement chrétienne. C'est à ce but que se rapporte chacun des articles de cette déclaration, dont on découvrira aisément, si l'on veut bien l'examiner sans parti pris, la portée essentiellement pratique. Rétablir dans le monde industriel l'harmonie de la vérité et du bien, ce serait assurer la stabilité de l'ordre, gage d'une prospérité solide et durable.

C'est pourquoi nous émettons le vœu :

1° Que les patrons ne négligent aucun moyen de faire prévaloir les réformes qui dépendent de l'initiative privée ;

2° Qu'ils ne cessent d'adresser des réclamations aux pouvoirs publics pour obtenir leur haute intervention dans les choses où elle est légitime et nécessaire.

Lille, 7 mai 1879.

Pour les membres de la réunion et pour les adhérents :

LE BUREAU,

Président......... M. Henri Bernard, de Lille.
Vices-Présidents MM. Ph. Motte fils, de Tourcoing.
L. Screpel-Chrétien, de Roubaix.
A. Dutilleul, d'Armentières.
Féron-Vrau, de Lille.
Secrétaire.........M. de Gérard, professeur à l'Université catholique de Lille.

UN CONFESSEUR DE LA FOI

(Suite. — V. les deux numéros précédents.)

III

Exercice de la charge épiscopale.

Dans sa première lettre pastorale datée du jour de son sacre, lettre que nous devons signaler comme la *devise* de son apostolat, Mgr Konrad Martin s'exprime en ces termes sur la tâche qui dès lors lui incombe :

« Cette tâche consiste à procurer à nos diocésains le *salut* et la *paix* ; voilà précisément pourquoi elle nous impose de grands devoirs. Dès aujourd'hui le lien d'une dette sacrée nous unit les uns aux autres. Puisse-t-il être le lien des plus riches bénédictions ! Avant tout, il faut que nous soyons pour vous l'intermédiaire du salut, et parce que la *foi* est le fondement du salut, le premier devoir qui nous oblige réciproquement aura donc aussi pour objet nécessaire la foi. A nous, comme votre premier pasteur, de veiller à ce que vous la conserviez pure et intacte ; à vous de vous regarder comme tenus de rester attachés toujours et en toute fidélité à la foi catholique et de faire, en économes prudents, un bon usage de ses riches et inépuisables trésors. La foi est le *fondement* du salut ; mais c'est précisément pour cela qu'elle n'est pas encore *à elle seule tout* ce qui est

nécessaire pour notre salut. C'est sur la base que le bâtiment doit s'élever ; c'est de la sainte foi que doit sortir la sainte vie. Notre devoir est de sauvegarder cet élément de la vie chrétienne et d'en favoriser le développement de la manière la plus convenable, en prenant soin que d'habiles et sages pilotes sachent conduire adroitement le navire à travers tous les dangereux écueils. Mais le vôtre est d'user avec un zèle avide, en vue de votre salut, des bienfaits de toute sorte et des bénédictions sans nombre qui vous sont offertes dans cette arche de Noé. Enfin, nous vous devons le *bon exemple.* Il faut que nous puissions nous appliquer tout particulièrement à nous-même ces paroles de l'Apôtre : *Soyez mes imitateurs, comme je le suis de Jésus-Christ.* Vous, vous nous devez votre prière. Priez donc pour nous, afin que nous soyons vraiment un imitateur de ce grand Pasteur de nos âmes, qui nous a rachetés par son sang ; priez, afin que l'esprit du Christ s'imprime de plus en plus en nous ; priez, afin que nous revêtions sa patience, son humilité, son dévouement à son Père céleste, son saint mépris du monde et son zèle ardent pour le salut des âmes. »

Dès le début, et pendant tout le cours de sa carrière apostolique, l'évêque Konrad, lui-même homme d'une foi ferme et inébranlable, regarda comme la plus sainte et la plus impérieuse de ses obligations de fortifier de plus en plus et de ranimer sans cesse, en son vaste diocèse, l'esprit et la vie de la foi. La nécessité de la foi, le devoir de la confesser ouvertement et sincèrement, voilà pour ainsi dire la note principale qui résonne distinctement dans presque toutes ses instructions pastorales si nombreuses pourtant. Cette profonde fidélité à la foi, qu'aucune force humaine ne put jamais ébranler, fut aussi ce qui le décida à se rendre plusieurs fois dans la ville éternelle. Son *premier voyage* eut lieu en février 1859. Il avait pour but de vénérer, dans l'évêque de Rome, Pierre lui-même, le Prince des Apôtres, et de déposer à ses pieds sacrés le gage de sa soumission parfaite et de celle de son diocèse, l'expression de tous les sentiments dus au représentant de Jésus-Christ, sentiments de filial amour, d'attachement inviolable et d'inviolable fidélité.

« Nous sommes allé à Rome, s'écriait-il, pour dire à l'Évêque de Rome en notre nom et au vôtre : Saint-Père, le temps, dans son inconstance, peut tout changer ; il est une chose qu'il ne changera jamais. Les tempêtes d'une mer agitée peuvent bouillonner et mugir pour ébranler ce qui se tient debout ;

il est une chose qu'elles n'ébranleront jamais. Les puissances de l'enfer, qui ont constamment lutté contre Votre siège sublime et qui maintenant l'attaquent avec une malice nouvelle et plus raffinée, n'ébranleront jamais dans notre âme la fidélité que nous Vous avons jurée. *Notre droite nous oubliera, notre langue s'attachera à notre palais avant que nous oubliions l'amour, la fidélité et l'obéissance que nous Vous devons jusqu'à la mort.* »

Au mois de mai 1862, il fit son *deuxième voyage ad limina Apostolorum* pour prendre part à la solennité de la canonisation des martyrs japonais. De grands et nombreux obstacles paraissaient s'unir pour entraver ce voyage, mais cette pensée l'emporta : « C'est le Vicaire de Jésus-Christ, c'est le Père de la chrétienté, le Saint-Père soumis à tant d'épreuves et à une oppression si cruelle, c'est le noble et aimable Pie IX qui t'appelle ; ta présence versera du moins une goutte de consolation et de joie dans le calice amer de ses souffrances. »

L'évêque Konrad donnait la confirmation dans le canton du commissariat de Magdebourg, quand un appel particulier (1) du glorieux Pie IX décida son *troisième voyage* à la ville aux sept collines. Il partit le 19 juin 1867 pour la solennité jubilaire du martyre des deux Princes des Apôtres. Dans la lettre pastorale qui suit son retour, avec quels élans de gratitude ne parle-t-il pas des faveurs dont il a été l'objet ! avec quel feu n'exprime-t-il pas son amour envers le représentant de Jésus-Christ ! « Quand on le voit lui-même et qu'on regarde cet œil clair, pur et plein de vie, dit-il, oh ! comme on se sent captivé sous le charme toujours plus puissant de sa noble personne, si pleine d'amabilité ! comme on se sent transporté d'une admiration toujours nouvelle devant tant de grandeur ! Tous ceux qui le voient retrouvent, trait pour trait, en contemplant son vivant et beau visage, l'idéal qui paraît à chacun, selon sa manière individuelle de juger, le plus parfait et le plus séduisant : l'un, cette inébranlable confiance en Dieu et ce courage héroïque qu'aucun sort contraire, qu'aucune adversité n'a pu amoindrir ; l'autre, cette douceur toute céleste, cette bonté, cet amour qui révèlent un père ; un autre encore, cette union

(1) Par cette invitation spéciale, le Saint-Père témoignait à l'évêque Konrad combien il l'estimait, et en même temps il l'appelait, avec l'archevêque de Cologne et l'évêque de Mayence, à former le Comité pour la fondation de l'Université catholique.

intime avec Dieu, cette piété qui se manifeste d'elle-même ; car, toutes ces belles et nobles qualités qui semblent s'exclure chez un autre, se réunissent en lui de la manière la plus harmonieuse et la plus belle, et c'est de son grand cœur qu'elles jaillissent toutes. »

Le *quatrième voyage* à Rome eut lieu en novembre 1869, à l'occasion du Concile général. Tout le monde sait la part très importante qu'y prit Mgr Konrad comme membre de la congrégation *pro fide* et de la commission *pro postulatis*. Quant à son attitude dans la question de l'infaillibilité qui agitait alors le monde entier, il s'était déjà exprimé en termes suffisamment précis dans une lettre datée du 26 février 1870 et adressée à son vicaire général, l'archiprêtre Peine. « Je ne sais naturellement pas, écrit-il, si la question de l'Infaillibilité du Pape sera décidée au Concile du Vatican ou si elle n'y viendra que pour être discutée; en tout cas, fidèle à ma foi catholique, je reconnaîtrai dans les décisions du Concile les sentences de l'Esprit de vérité qui dirige les assemblées générales de l'Église. *Et je donnerais mon sang et ma vie, plutôt que de me séparer, ne fût-ce qu'un instant, de la communion de la foi et de la doctrine de l'Église romaine.* En dehors de cette communion, il n'y a plus même une seule garantie pour la vérité de mes croyances. Telle est ma ferme et inébranlable conviction ; avec l'aide de Dieu j'y resterai fidèle. Si l'on me calomnie à ce sujet, je ne puis évidemment l'empêcher. Mais je me console à la pensée que le Christ, le Seigneur, le Confesseur de la vérité, m'a prévenu qu'il en serait ainsi. »

Après que l'Infaillibilité du Pape eut été proclamée comme article de foi, l'évêque en expliqua le sens particulier et la haute portée dans différentes lettres pastorales, lettres profondément décisives qui se propagèrent bien au delà des limites du diocèse de Paderborn. Il le fit également dans des écrits spéciaux: *Travaux du Concile du Vatican,* qui parurent en l'année 1873 (trois éditions) et furent traduits en italien, comme aussi dans l'*Omnium Concilii Vaticani quæ ad doctrinam et disciplinam pertinent documentorum collectio.* (Collection de tous les documents relatifs à la doctrine et à la discipline du Concile du Vatican.) Deux ans plus tard le public fut surpris par l'apparition d'une brochure intitulée: *Auch eine Enthullung* (Encore une révélation) — étude aussi pleine d'actualité que d'intérêt, dirigée contre les jansénistes anciens et modernes.

Les sommes relativement très importantes que le diocèse de saint Liboire, diocèse assez pauvre d'ailleurs, consacrait à l'œuvre du Denier de saint Pierre et déposait avec joie aux pieds du représentant du Christ, les innombrables adresses qu'il fit parvenir aux mains de son évêque, et dans lesquelles tant de centaines de mille de diocésains juraient solennellement au Saint-Père une fidélité toujours constante, démontrèrent jusqu'à l'évidence que l'inébranlable foi et l'amour non moins généreux qu'inaltérable de notre Pasteur pour le Saint-Siége débordaient de son cœur dans le cœur de tous, des prêtres comme des simples fidèles.

En l'année 1860, l'évêque Konrad avait déjà pris part au *concile provincial de Cologne* (1) ; sept ans plus tard, les 8, 9 et 10 octobre, il réunit un *Synode diocésain*, en partie pour préciser, d'une manière spéciale les prescriptions de ce concile, sur différents points concernant la conduite des âmes, en partie pour arrêter sous une forme convenable, et faire connaître au clergé diocésain tout ce qui pourrait d'ailleurs être reconnu indispensable ou utile au développement de la vie religieuse, ecclésiastique et morale de son diocèse, au milieu des circonstances amenées par le temps. C'était le premier synode diocésain, depuis celui qui avait été tenu sous le prince-évêque Hermann, en l'année 1688. Comme fruit de ce synode, parurent dans un latin très élégant les *Acta et decreta Synodi Diœcesanæ Paderbornensis*, qui, véritable compendium de la théologie pastorale, trouvèrent partout un accueil mérité.

Pour achever de séparer, sur toute l'étendue de son diocèse, la justice d'avec l'administration, séparation qui tendait à devenir un fait accompli, l'évêque Konrad, en 1857, donna à l'officialité des règlements nouveaux. C'est aussi sous lui que furent divisés en différents doyennés le district du commissariat de Magdebourg et celui de la justice ecclésiastique d'Erfurt. Le diocèse lui-même ne fut plus qu'une réunion de cantons.

Mais ce n'est point seulement dans la célébration de ce synode à laquelle tant de difficultés se trouvaient rattachées, et dans la nouvelle division de son diocèse que se manifesta la sollicitude toute particulière du pasteur pour son clergé. En 1857, il introduisit encore l'examen de capacité pour les curés et s'efforça

(1) C'est particulièrement aux efforts de Mgr Konrad qu'on est redevable de la tenue régulière des conférences épiscopales au tombeau de saint Boniface.

d'élever le plus possible le niveau des conférences cantonales. Bien convaincu que le savoir de ses prêtres et la puissance de leur action devait cadrer au plus haut point possible avec les convenances de l'époque, il mit ses plus ardents efforts à leur inspirer de plus en plus l'amour de la science; il s'intéressa particulièrement aux différentes épreuves auxquelles on les soumettait et inscrivit constamment dans le programme des conférences les questions les plus opportunes sur les plus importantes matières, soit dans le domaine de la science, soit dans celui de la direction spirituelle. Mais *scientia sine pietate inflat :* pour que la science offre un sûr appui et un fondement solide à la conduite des âmes. il faut qu'elle s'unisse intimement à une piété sincère et véritable. Mgr Konrad chercha à fortifier la piété par les exercices spirituels qui étaient donnés plusieurs fois l'année dans les différentes parties du diocèse. L'infatigable prélat s'y rendait régulièrement, à moins qu'il n'en fût empêché. Il présidait alors tous les exercices et donnait le plus touchant exemple de l'observance ponctuelle du règlement quotidien.

L'instruction ecclésiastique des *aspirants à la prêtrise* lui tenait tout particulièrement au cœur. Pour la rendre possible et assurer en même temps les recrues nécessaires au sacerdoce, le 30 septembre 1857, il fonda à Heiligenstadt un petit séminaire semblable à celui qui avait été créé à Paderborn par l'évêque défunt, et trois ans plus tard il ouvrit, *de ses propres deniers*, dans la ville épiscopale, le convict de théologie qui fut agrandi en 1866 de manière à pouvoir recevoir soixante étudiants. Pendaut le semestre d'hiver, toutes les semaines, il faisait des cours au grand séminaire sur les matières les plus importantes de la théologie pastorale et du droit ecclésiastique. C'est là aussi que furent données ces mémorables instructions, d'où naquit, en 1862, le *Théophile* ou *prônes sur les évangiles des dimanches et fêtes de l'année ecclésiastique,* ouvrage en deux volumes.

De même qu'à son clergé, l'évêque Konrad témoignait à ses diocésains son amour et sa sollicitude pastorale. Malgré ses nombreuses occupations, il ne manquait jamais, ni aux fêtes les plus solennelles, ni aux dimanches du Carême et de l'Avent, de monter en chaire à la cathédrale ; et quand se produisaient des occasions particulières, il ne manquait pas de publier la doctrine de l'Évangile dans les autres églises paroissiales de la ville de Paderborn. Où sa parole vivante ne pouvait pénétrer, ses nom-

breuses lettres pastorales instruisaient, avertissaient, encourageaient. Lors de ses tournées de confirmation, il cherchait de la manière la plus assidue les meilleurs renseignements sur tous ce qui concernait l'état moral et religieux de chaque paroisse, et il ne négligeait jamais, bien que déjà épuisé par tant d'efforts et de travaux, de visiter tous les établissements religieux et les écoles des diverses stations de sa tournée ; il examinait lui-même les enfants, et il encourageait les instituteurs et les institutrices en leur montrant la récompense impérissable qui leur sera accordée un jour. En outre, ce fut lui qui institua, en 1857, l'Adoration perpétuelle du Très Saint Sacrement (1) et fit donner des missions dans les différentes paroisses de son vaste diocèse. Pour éclairer et édifier son cher troupeau, il écrivit, d'après le *Miroir de Marie* de saint Bonaventure, l'*Ave Maria für fromme Marien-Verehrer* (l'*Ave Maria* pour le pieux serviteur de Marie) (Mayence 1865), l'instruction sur la *Civilehe und die christliche Ehe,* (sur le mariage civil et le mariage chrétien), parue en 1874, et *Das christliche Leben* (La vie chrétienne), ouvrage qu'il acheva en prison et qui forme le pendant de la *Wissenschaft von den gœttlichen Dingen.* Les associations religieuses, de même que tous les ordres et les congrégations, trouvèrent toujours en lui l'ami le plus affectueux, le protecteur le plus zélé.

Mais c'était tout particulièrement pour les pauvres brebis de la *Diaspora* (2) *saxonne et westphalienne* que son cœur battait le plus chaudement. L'essor que la vie ecclésiastique avait pris sous sa direction dans ces parties du diocèse, peut à bon droit être nommé merveilleux. La province de Saxe

(1) Dans une magnifique lettre pastorale datée de la fête de sainte Thérèse, même année, il recommanda cette sublime et touchante dévotion. Partout la parole de l'évêque alluma un saint zèle et l'Adoration perpétuelle, si riche en fruits de bénédiction, fut reçue partout avec enthousiasme. Depuis plus de vingt ans, dans le diocèse de Paderborn, retentit sans cesse jour et nuit, à la louange du Très Saint Sacrement de l'autel : *Ave Jesu, wahres Mahnu, Christe Jesu* — Puisse ce chant sacré n'être jamais interrompu ! « Par cette adoration perpétuelle, ce sont entre autres les paroles du zélé pasteur, nous voulons implorer de Dieu la grâce de recevoir à nos derniers instants ce sacrement de vie. Ne négligez pas, mes bien-aimés, de la lui demander avec ardeur. Hâtez-vous d'aller au Très Saint Sacrement, afin qu'un jour il vienne à vous. Et je vous le dis encore une fois à vous tous qui m'êtes confiés : Venez, ô chrétiens, et adorez ; venez et louez à jamais le Très Saint Sacrement de l'autel ! » Jésus-Christ a accordé à son fidèle serviteur mourant cette « grâce particulière. »

(2) Contrées où les catholiques demeurent dispersés parmi une majorité de non catholiques et de protestants.

et le district Westphalien se voient ornés d'une couronne de florissantes et magnifiques missions (1). C'est justement à cause de sa prédilection pour les missions que le pasteur accepta la charge de président du comité de l'association de Saint-Boniface. Il ne se contenta pas d'en porter le nom, il devint en quelque sorte l'âme du comité de cette association si importante pour l'Allemagne. L'expérience qu'il avait acquise dans ses voyages à travers la *Diaspora*, le détermina à éditer une série d'ouvrages assez étendus et de petites brochures. A celles-ci appartient le *Bischœfliche Wort an die Protestanten Deutchlands, zunœchst an diejenigen meiner Diœcese, über die zwischen uns bestehenden Controverspunkte* (2), traduit en différentes langues et attaqué si durement et hors de toute mesure par ses adversaires (en 4 éditions de 1864-66) ; bientôt suivirent comme complément et supplément le *Zweite bischœfliche Wort* (3), puis l'appel pour soutenir l'association de Saint-Boniface dans la *Hauptpflicht des catholischen Deutschlands* (4) (1868) ; en outre *Wozu noch die Kirchenspaltung* ? (5) (1868), comme en l'année 1872 *Noch ein Wort an das christlich-deutsche Volk in Sachen des Bonifacius-Vereins* (6).

E. PFEIFFER.

(*La suite au prochain numéro*).

(1) Au nombre de ces missions appartiennent entre autres : Ellvich, Freudenberg, Herne, Cappel, Sudenburg, Pyrmont, Oeynhausen, Merseburg, Herne, Alsleben, Gardelegen, Haspe, Calbe, Zeitz, Weiszenfels, Limburg, Sangerhausen, Barop, Weitmar, Herbede, Hausberge, Bleicherode, Hœtensleben, Zappendorf, Alsleben, Wittenberg, Zeitz, Lützen, Delitzsch, Bleicherode, Staszfurth, Buckan, Schneppenkauten, Schreibershof, Rudersdorf, Belnope, Wiemelhausen, Annen, Crimm, Aplerbeck, Herbede, Ramis, Grosz-Oschersleben, Ottersleben, Hœtensleben, Gevelsbere, Crange, Wolmirsleben, Budolstadt, auf dem Hœchsten, Grosz-Alsleben Zerbst, Treffurt (où l'évêque Konrad construisit *à ses propres frais* une magnifique église et un asile pour les orphelins) ; Liebenwerde, etc.

(2) Lettre pastorale aux protestants de l'Allemagne, en particulier à ceux de mon diocèse sur les points de controverse existant entre nous.

(3) Deuxième lettre pastorale aux protestants.

(4) Devoir principal de l'Allemagne catholique.

(5) « Pourquoi encore le schisme ? »

(6) Encore un mot au peuple chrétien de l'Allemagne, sur l'association de Saint-Boniface.

VARIÉTÉS

La poésie de la Science.

Nous avons promis de reproduire quelques fragments d'un poème présenté aux récompenses académiques qui avaient proposé ce sujet de prix : *La poésie de la Science.* Le poème n'a pas été couronné, peut-être parce qu'il s'inspirait d'un esprit trop chrétien; nous sommes heureux d'en mettre les fragments qui suivent sous les yeux de nos lecteurs :

Lumen de Lumine

. . . .
. . . .

Mais savoir, pénétrer le fini, l'invisible,
Pouvoir ce qui longtemps dut sembler impossible,
Surprendre une réponse à l'éternel pourquoi...
C'est le devoir du fort, sa vertu, sa victoire,
Son poème, sa joie et sa paisible gloire,
Sans lesquels ce penseur gémirait d'être Roi.

. . . .
. . . .

Dans ses plans ténébreux l'Ignorance déçue
Sous de récents affronts se dérobe à la vue;
Quelques lustres encor, le Monstre s'enfuira;
De ce contact impur Dieu nous délivrera.

O vous, dont le vrai Dieu, seul grand, seul nécessaire,
Éclaire au loin la route et règle tous les pas,
En qui germe, à son gré, quelque loi du mystère
Qu'il veut rendre accessible à ses fils d'ici-bas;
Laissez-nous entrevoir vos soudaines extases,
Vos adorations et vos ravissements;
Quand cet orbe nouveau, déterminant des phases,
Vous apporte l'éclat des purs rayonnements,
C'est plus beau qu'un triomphe et meilleur qu'une gloire;
C'est un signal de grâce abrégeant le chemin;
Un encouragement dans l'œuvre expiatoire,
Un surcroît de puissance à tout le genre humain.

Quand la Précision assiste la Sagesse,
Quand l'Esprit qui pressent de nouvelles clartés,
Dédaigneux des périls et des adversités,
Monte vers la lumière avec force et souplesse;

Quand, pour un seul jalon qui s'approche du but,
La Solidarité présentant son tribut,
De vingt ambitions ne fait plus qu'un seul zèle;
Comment ne pas sentir s'émouvoir en nos cœurs,
Avec leur noble espoir un peu de leurs ardeurs,
Un peu du doux frisson de la même étincelle?

Ah! l'idéal exquis, aidé du merveilleux,
La pureté du cœur inspirant son langage,
L'enthousiasme vrai, la piété du sage
N'ont pas seuls pénétré les arcanes des cieux.
Que n'avez-vous conquis, héros de la Science?
Sa rigueur, sa méthode et son expérience.

Se défiant des mots, chassant l'illusion
Loin des sublimités où vit l'abstraction,
N'ont-elles pas atteint, dévoilé dans leurs veilles
L'océan de clartés, le monde de merveilles
Qu'à peine soupçonnait l'Imagination? (1)

Toute docilité s'impose à la Nature:
L'air, les sons, la chaleur acceptent la mesure;
La goutte d'eau, bouillant sur son trône de feu,
De l'espace et du poids ne se fait plus qu'un jeu;
La foudre, sur un fil discrètement lancée
D'un bout du monde à l'autre échange la pensée;
L'organisme des corps nous livre ses secrets;
Le soleil reproduit nos actes et nos traits;
La douleur est vaincue; un gaz, une fumée
Fait cette œuvre divine en toute âme alarmée; (2)
La Navigation n'a plus assez de mers,
Et tente vaillamment le voyage des airs;
Le Calcul suit un astre avant qu'il se dévoile;
L'Optique a signalé les métaux d'une étoile...
L'Histoire, plus sincère, a plus d'autorité
Sur le fervent essor de notre liberté;
Le Pôle et l'Équateur, l'Afrique et le Camboge
Nous sont ouverts... au prix d'un long martyrologe;
Voilà ce que nous dit sans propos décevants,
Dans son calme assuré la prose des savants.

Regrettez-vous la rime absente,
La grâce et le rythme en défaut,
Quand s'offre à l'âme intelligente

(1) Oui, ce qui deux mille ans fut une métaphore,
Comme réalité nous l'avons fait éclore. (Barthélemy, *La Vapeur*.
(2) *Divinum est opus sedare dolorem.* (Aphor. Hippocr.)

Un destin plus doux et plus haut,
Quand les peuples sont dans l'attente
D'une allégresse ou d'un sanglot ?

Oui, chercheurs dévoués, mêlez-vous aux poètes;
Confondez vos élans vers la Divinité;
Les uns de fiers coups d'aile affrontant les tempêtes,
Les autres s'élevant dans la sérénité.
Sur le même Thabor, précurseurs et prophètes,
Jouissez saintement de la paix des hauteurs;
Et que cette union des esprits et des cœurs
D'un splendide avenir inaugure les fêtes.

. . . .

Au radieux aspect de ses nouveaux destins
Le Siècle s'applaudit; l'humanité bien fière
Appelle cette aurore un âge de lumière;
La gloire est aux effets; la cause a les dédains.
La Cause, l'Unité fertile des sciences,
Le lien des vertus et des intelligences,
Le centre d'une sphère où toutes vérités
Subsistent, dispensant aux mondes leurs clartés... (1)
On l'oublie, on s'en passe; à l'homme de génie
On prodigue l'encens, parfois la calomnie; (2)
Mais toujours l'Ennemi de l'âme et de l'autel
Refuse de servir (3) et brave l'Éternel.

Ah ! merci ! grâce vous, illustre Aréopage,
Je consacre au Seigneur cette modeste page,
Où je veux dire, enfin, comment le vrai savant,
Vrai poète, est aussi l'Ange du Dieu vivant.
C'est par la charité, par l'amour de son frère.

Le front ceint de rayons illuminant la terre,
Et découvrant partout des trésors enfouis
Sous les mythes rêveurs des temps évanouis,
N'es-tu pas, ô Science ! encor mieux couronnée
Par la loi qu'en mourant l'Homme-Dieu t'a donnée ?

(1) *Œuvres de Saint Denis*, traduites par Mgr Darboy.
(2) Je veux qu'un beau succès couronne votre orgueil;
Un peuple d'ennemis vous suit jusqu'au cercueil.
Triste sort des talents ! La noire calomnie
Flétrit de ses poisons le laurier du génie;
Mille insectes impurs en rongent les rameaux;
Et, comme le cyprès, c'est l'arbre des tombeaux.
(LAMARTINE, Epître à Messieurs de l'Acad. franç.)

(3) *Non serviam.*

N'est-ce pas ton fleuron le plus pur, le plus beau,
Et de tes chers bienfaits l'inaltérable sceau !
Centuple la clarté, la force et la vitesse,
Anoblis le travail, étends toute richesse;
Après cette œuvre immense et favorable à tous,
Il restera toujours des pauvres parmi nous :
Soit tous ceux qu'en marâtre afflige la Nature,
Soit les persécutés du crime ou de l'injure,
Soit ces infortunés dont le divin flambeau
Vacille, ou fuit un corps trop lent vers le tombeau...
Accours les consoler, les aider, les conduire,

Que d'horribles fléaux vous avez su réduire,
Anges des sourds-muets et des aveugles-nés,
Anges des ignorants et des aliénés,
Anges des missions, des pays d'esclavage,
Des lits pestiférés et des champs de carnage !
Prouvez-le donc sans cesse à notre humanité :
Le haut prix du savoir est dans la charité.
Oui, c'est la charité qui donne à la Science
Tant d'ardeur dans son calme et dans sa patience,
Et dirige ce feu qu'elle vient d'allumer. (1)
Hosanna ! Gloire à toi, Lumière de Lumière !
Propage, ô Dieu clément ! dès sa ferveur première,
Le zèle de savoir par le besoin d'aimer.

A. Guichon de Grandpont.

La journée du Pape.

Voici des détails intéressants sur la journée du Pape. La *Semaine* de Poitiers dit que ces renseignements viennent d'une « personne très bien placée pour connaître, dans tous ses détails, la vie si laborieuse du grand Pontife qui préside aux destinées de l'Église. »

Léon XIII se lève de très bon matin. A cinq heures et demie, Balthazar, son vieux domestique, pénètre dans la chambre du Saint-Père, qu'il trouve d'ordinaire déjà levé et priant.

C'est un type intéressant que celui de cet ancien serviteur, qui était déjà depuis vingt ans au service du cardinal Pecci lorsque son Éminence fut élue Pape.

Léon XIII reste longtemps en prière après s'être levé : vers six heures et demie il entre dans sa chapelle particulière, où

(1) *Si scirem omnia quæ in mundo sunt, et non essem in charitate, quid me juvaret coram Deo ?* (*Imit.*, *Chr.* I, 2.)

l'attendent plusieurs prélats de service. C'est d'ordinaire Mgr Marzolini, chapelain secret de Sa Sainteté, autrefois secrétaire de l'archevêque de Pérouse, qui sert la messe du Pape; c'est aussi Mgr Marzolini qui célèbre la seconde messe, à laquelle le Pape assiste immédiatement après.

Le Pape prend ensuite une tasse de consommé; son faible estomac a besoin de prendre plusieurs fois dans la journée une tasse de bouillon. Les médecins ont dû lui recommander de ne pas oublier de prendre cette précaution.

Vers huit heures et demie, le Pape reçoit parfois en audience quelque étranger de passage à Rome; mais ces audiences matinales sont rares et fort courtes, car à neuf heures le cardinal secrétaire d'État est appelé chaque jour auprès de sa Sainteté, qui reste parfois jusqu'à onze heures ou midi avec son premier ministre. Mais dans ces derniers temps, lorsque les affaires ne sont ni trop urgentes, ni trop nombreuses, le Pape fait sa promenade en voiture et parcourt la nouvelle route qui a été tracée dans les jardins du Vatican.

Le Pape n'a guère de délassements : la suprême dignité dont il est investi l'oblige à un travail accablant et incessant. La nature humaine a besoin cependant parfois d'un peu de repos, l'esprit d'un peu de détente : quand Léon XIII veut se reposer, il se rend alors au jardin du Vatican, où il a fait construire l'année dernière une petite cabane rustique.

Pendant le mois d'octobre, très souvent Léon XIII fait une petite promenade matinale vers cet endroit où s'élève la hutte assez spacieuse pour que deux ou trois personnes puissent y prendre place. Sa Sainteté y demeure parfois une demi-heure pour s'y reposer et s'entretenir avec quelque prélat, ou d'autres fois le Saint-Père y parcourt quelques journaux.

Vers midi, dans les circonstances solennelles, ont lieu les audiences publiques. Le lundi est d'ordinaire consacré à ces audiences, qui sont très fatigantes pour le Pape, car Léon XIII adresse à chaque personne quelques paroles bienveillantes: le Souverain-Pontife évite autant que possible de prononcer des discours publics, afin que ses discours gardent toute leur importance dans les circonstances solennelles où la parole du Pape se fait entendre avec une si grande autorité.

Entre une heure et deux heures, le Pape dîne; mais l'heure du dîner est parfois retardée lorsque les affaires pressent; durant le dîner le Pape cause avec les prélats qui demeurent au Vati-

can, et de préférence avec Mgr Boccali et Mgr Laurenzi, souvent aussi avec son frère, le cardinal Joseph Pecci, le savant philosophe.

Après le dîner, le Pape prend souvent une demi-heure de repos; mais il se remet au travail vers trois heures et demie, et à quatre heures et demie commencent les audiences particulières qui se prolongent parfois jusqu'à une heure avancée de la soirée.

Lorsque le Saint-Père a soupé, il se retire dans sa chambre et il renvoie son domestique; il reste ensuite une grande partie de la nuit occupé par le travail et la prière, car Balthazar assure que la lumière ne disparaît que fort tard dans la chambre de Sa Sainteté.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Toujours même situation à la Bourse. La fuite de M. Philippart, le grand promoteur de la Banque européenne, a mis tout en désarroi. Il faut le dire, pourtant, la disparition de ce spéculateur ne doit pas indéfiniment peser sur les cours. Il y a, à la Bourse, des valeurs solidement assises, comme celles des chemins de fer et de plusieurs institutions de crédit, qui ont résisté à la baisse et qui empêcheront l'effondrement, à moins que ne surviennent de graves évènements politiques ou le renchérissement du capital. Il ne serait pas moins imprudent de se trop décourager que de se livrer à trop de confiance. C'est là, sans doute, ce que l'on commence à comprendre, et c'est pourquoi nous avons à signaler une légère hausse pour la Bourse d'hier, où le 3 ordinaire, l'amortissable, le 4 1/2 et le 5 sont respectivement restés à 80,95, — 82,65, — 112,50 et 114,75, chiffres encore inférieurs à ceux d'il y a huit jours, mais supérieurs à ceux de la veille.

Nous tenons à répéter ici, à l'occasion des catastrophes financières qui viennent d'avoir lieu, ce que nous avons dit plusieurs fois. Les prospectus, les annonces, les réclames sollicitent de toutes parts l'épargne publique. Les *Annales catholiques* doivent, dans l'intérêt de leurs lecteurs, leur publicité aux affaires qui la réclament, parce que leurs lecteurs ont droit de connaître ce qui se fait et ce qui se prépare, et qu'ils peuvent avoir des épargnes à placer. Mais, pour leurs annonces financières comme pour toutes les autres annonces, elles entendent n'assumer aucune responsabilité. Ceux qui ont des épargnes doivent étudier par eux-mêmes les affaires qui leur sont présentées et s'entourer de lumières et de conseils avant d'agir. On refuserait impitoyablement, ici, toute insertion

blessant la morale ou la loi et toute annonce qui paraîtrait trompeuse ; mais il est impossible à la direction de tout étudier par elle-même, et l'on sait d'ailleurs que les entreprises les plus honnêtes et les mieux combinées peuvent échouer. Que cela soit donc bien entendu, encore une fois, de nos lecteurs.

—

La plus-value des impôts indirects par rapport aux évaluations budgétaires s'élève pour le mois d'octobre 1879 à 14,610,000 fr.

La plus-value totale des dix premiers mois de 1879 est de 123 millions de francs.

—

Nous avons à signaler une légère baisse sur le prix de blés ; mais l'examen de la situation générale ne permet pas d'espérer que cette baisse puisse devenir considérable. L'état actuel des approvisionnements comporte au moins le *statu quo* et plutôt la hausse que la baisse. L'Angleterre, par exemple, a des besoins bien plus grands qu'on ne l'avait cru. Le *Times* vient de publier un aperçu de ses récoltes de blé ; il les évalue à moins de 20 millions d'hectolitres, alors que la moyenne est de 35 à 40 millions d'hectolitres ; il faudra 55 millions d'hectolitres de blé exotique pour suffire aux besoins de la consommation.

—

On a publié ces jours-ci un état appoximatif de la récolte des vins en France. En voici le résumé par régions :

Région du Sud-Est	11.104.022 hectol.
Région du Sud-Ouest	4.940.115
Région du Centre-Sud	2.216.857
Région de l'Est	1.338.667
Région de l'Ouest	4.073.218
Région du Centre-Nord	5.250.355
Région du Nord-Est	1.284.437
Région du Nord-Ouest	260.802
Total	30.473.473 hectol.

Trente millions quatre cent soixante-treize mille quatre cent soixante-treize hectolitres de vin ! C'est à peine la moitié d'une année médiocrement bonne.

Aussi redouble-t-on d'efforts pour trouver un remède au phylloxera. Dieu, dans sa miséricorde, permettra-t-il de le trouver ? Voici, en tout cas, une lettre adressée à la *France illustrée*, qu'il importe de faire connaître.

Matha, 3 août 1879.

Monsieur le directeur de la *France illustrée*,

Vous m'avez manifesté le désir de connaître les résultats obtenus par la plantation du sumac dans nos vignes phylloxérées ? Je vous assure que rien ne me coûte autant que de faire l'éloge d'une introduction nouvelle, car le viticulteur suppose toujours un intérêt quelconque chez celui qui prône une innovation. Mais M. Dubreuil, consul français, à qui je dois mes plus sincères remerciements, a trop bien démontré l'utilité du sumac pour qu'il soit possible de s'arrêter

devant ces considérations. Les découvertes faites dans l'île de Chypre sont d'une rigoureuse exactitude, je l'atteste. *Le sumac détruit le phylloxera.*

Je prends donc sur moi, quoi qu'on puisse dire, de vous engager à planter le sumac dans nos vignes, surtout dans celles qui ne sont pas trop endommagées par le fléau. Vous remarquerez, toutefois, que l'effet ne peut se produire que lorsque cette plante a jeté au loin ses racines. Il se dégage alors une quantité d'ammoniaque, qui est le seul principe insecticide.

Il faut en moyenne cinquante pieds de sumac par hectare, plantés sur les rangs de la vigne, et, pour ne pas nuire à la culture, il faut les mettre à une profondeur de 30 centimètres, et les butter dès la première année.

Si vous le désirez, je pourrai vous procurer quelques pieds, bien que nous n'en ayons pas beaucoup en France. De plus, je vous autorise à donner à ces lignes la plus grande publicité que vous pourrez. On ne saurait trop répandre le bien.

Recevez, etc.

Noel fils,
A Matha (Charente-Inférieure).

Le sumac croît en abondance dans plusieurs régions du Midi, notamment dans les cantons montagneux de la Provence. Qu'on essaye, et qu'on fasse connaître les résultats.

A. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

27. **La Presse et l'Apostolat de l'Œuvre de Saint-Paul**; in-8 de VI-78 pages; Paris, à l'Imprimerie-Librairie de l'Œuvre de Saint-Paul, rue de Lille, 51; — prix : 1 fr. au profit de l'Œuvre.

Si l'on veut voir comment se font les œuvres de Dieu, il faut lire cette brochure, qui contient les détails les plus intéressants sur cette Œuvre de Saint-Paul que nous nous plaisons à recommander si souvent, et qui, née d'hier, produit déjà un bien considérable en Suisse et en France; — si l'on veut bien comprendre la nécessité de combattre la mauvaise presse par la bonne et de mettre le soutien et la propagation de celle-ci au rang des œuvres charitables les plus utiles et les plus urgentes, il faut encore lire cette brochure, qui nous montre les papes, les évêques, les hommes les plus éminents, les congrès catholiques, recommandant l'Œuvre de Saint-Paul et travaillant à en étendre les bienfaits. Cette charité par la presse n'est malheureusement pas comprise comme elle devrait l'être : on donne, on donne largement pour les besoins matériels du pauvre, on ne donne pas assez, on donne si peu qu'il est

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques*, rue de Vaugirard, 371. — MM. les auteurs et les éditeurs sont priés de faire connaître le prix des ouvrages qu'ils remettent.

presque vrai de dire qu'on ne donne rien pour les besoins de son âme, pour préserver son intelligence de l'erreur, pour préserver son cœur de la corruption qui se produit par tant de livres et de journaux qui sont la honte et la ruine de notre civilisation. La brochure que nous signalons ici ouvrira les yeux à plus d'une personne, nous l'espérons, et c'est pourquoi nous en recommandons vivement la lecture. La propager sera déjà faire une bonne œuvre, puisque, en même temps qu'elle aidera l'Œuvre par le produit de la vente, elle l'aidera plus puissamment encore en la faisant connaître et en poussant les âmes généreuses à la soutenir.

—

28. **Corbeille poétique du jeune âge,** ou Recueil de leçons littéraires, morales et religieuses empruntées à nos meilleurs poètes anciens et modernes, par L. L. Buron, professeur de belles-lettres, 4me édition, in-24 de 288 pages; Paris, 1880, chez Victor Sarlit, rue de Tournon; — prix: 1 franc.

Excellent recueil, l'un des meilleurs que nous connaissions parmi ceux qui sont destinés à l'enfance. Le choix des morceaux de poésies nous paraît parfait; une agréable variété y règne, et tous nos poètes viennent contribuer à présenter à la jeunesse, sous un beau langage, les meilleurs préceptes de morale et les plus sublimes sentiments de religion. Tout en préférant les classiques du grand siècle, M. Buron a évité d'exclure les autres poètes, et surtout ceux de nos jours: ce sont ainsi tous les poètes français qui contribuent à former pour l'enfance et la jeunesse ce recueil que nous nous plaisons à qualifier encore une fois d'excellent.

—

29. **L'île de Ceylan et ses curiosités naturelles** par Octave Sachot, 7me édition, in-12 de 366 pages; Paris, 1879, chez Victor Sarlit; — prix: 2 fr.

Nous avons eu occasion de dire, pour une édition précédente, le bien que nous pensons de cet ouvrage, qui a été adopté par la commission des Bibliothèques scolaires; nous ne pouvons que le redire ici, en rappelant qu'il est fort intéressant et écrit dans un bon esprit.

—

30. **Catéchisme en action,** ou Méthode historique et pratique pour faire le catéchisme aux petits enfants, par Mgr Martin, ancien vicaire général de Troyes et protonotaire apostolique; in-12 de XII-136 pages; Paris, 1876, chez Victor Sarlit; — prix: 3 fr. 50.

L'instruction chrétienne manque au peuple; c'est par les générations naissantes qu'il faut la reprendre et la relever à son niveau. Pour cela, il ne faut pas attendre le moment de la première communion; il importe d'instruire les tout jeunes enfants, au moment même où leur raison s'ouvre. Mais on ne peut astreindre ces jeunes enfants à des leçons trop sérieuses et abstraites; ce qui excite l'attention de l'enfant, c'est le récit; c'est avec le récit qu'il importe de faire entrer dans son esprit la connaissance du dogme et la leçon de morale. Voilà la méthode historique que Mgr Martin recommande aux catéchistes chargés d'enseigner la religion à la première enfance. Il leur donne d'abord d'excellents conseils sur l'emploi de cette méthode, et consacre le reste de son livre aux récits tirés de la Bible, au moyen desquels les jeunes catéchisés apprennent non seulement les faits de la religion, mais aussi la doctrine. Le tout est divisé en leçons, qui commencent par quelques interrogations et qui se continuent par des récits. — Nous pensons que ce que nous venons de dire suffit pour recommander le livre de Mgr Martin à toute l'attention des catéchistes; ils y trouveront certai-

nement un puissant secours pour l'accomplissement de leur sainte mission.

—

31. **Légende de sainte Marthe,** cantique avec la musique ; in-12 de 18 pages ; Paris, chez Victor Sarlit ; — prix : 15 c.

Cette légende, rimée et chantée, est suivie des litanies de sainte Marthe, et revêtue de l'*imprimatur* de M. l'abbé Bryat, vicaire général.

—

32. **Union de prières,** Le Scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel ; petit in-18 de 36 pages ; Paris, 1880, chez Victor Sarlit ; — prix : 10 centimes.

Cette petite brochure renferme une notice historique du Scapulaire, indique les obligations de ceux qui le portent, les indulgences dont il est enrichi et fait connaître le cérémonial suivi pour le bénir.

—

33. **Miroir du noviciat religieux ;** petit in-18 de 68 pages ; Paris, 1876, chez Victor Sarlit ; — prix : 50 centimes.

Cet opuscule se compose de 246 maximes ou sentences, qui se détachent, indépendantes de celles qui précèdent et de celles qui suivent, et qui saisissent l'esprit par l'imprévu autant que par l'objet qu'elles lui présentent. Les novices les méditeront avec fruit.

—

34. **Œuvres de Mgr Rey,** évêque d'Annecy ; 2e édition in-12 de IV-380 pages ; Paris, 1879, chez Victor Sarlit ; — prix : 3 fr.

On sait la réputation qu'a laissée Mgr Rey, évêque d'Annecy ; un recueil de ses sermons et instructions ne peut être que très utile, et nous sommes heureux de faire connaître ces œuvres de l'illustre évêque. Le volume que nous avons sous les yeux contient, entre autres, huit sermons entièrement écrits de la main de Mgr Rey, et prononcés par lui dans la cathédrale d'Annecy pendant le carême de 1806, et tout un catéchisme, en 23 leçons, sur le mariage. Nous croyons d'ailleurs qu'il suffit de signaler ces œuvres de Mgr Rey pour les recommander.

—

35. **Le mariage de Renée,** par Mlle Marthe Lachèse ; in-12 de 362 pages ; Paris, 1880, chez Blériot frères ; — prix franco : 3 fr. 50.

Les *nouvelles* ne nous manquent pas ; il s'est levé dans ces dernières années toute une pléiade d'écrivains qui en a inondé la librairie. Parmi ces productions, beaucoup sont estimables, et nous voyons avec plaisir se multiplier le nombre des auteurs, — et des *autoresses*, — qui s'inspirent du sentiment religieux et du zèle pour la religion pour écrire ces livres qui doivent instruire et récréer en même temps le lecteur. Malheureusement la qualité ne répond pas toujours à la quantité, et l'on est obligé de repousser bien des œuvres écrites dans une excellente intention, mais d'une médiocrité plus capable de nuire que d'être utile à la religion. Aussi sommes-nous heureux de signaler celles qui s'élèvent au-dessus de ce médiocre milieu et de saluer les nouveaux talents qui se produisent. C'est parmi ces œuvres distinguées que nous plaçons le *Mariage de Renée*. Elégamment écrite et sans prétention, tout imprégnée des plus beaux sentiments et animée d'un esprit profondément catholique, très intéressante en même temps et pleine de mouvement, cette nouvelle charme le lecteur, l'entraîne et le conduit, sans qu'il y pense, sans avoir l'air de l'y vouloir conduire, au but religieux et élevé que s'est proposé l'auteur. Nous ignorons si Mlle Lachèse a déjà produit quelque autre œuvre ; si c'est un début, il est plein de promesses qui seront tenues, nous n'en doutons pas. Dans tous les cas, c'est un livre qui témoigne d'un vrai talent.

35. **Allons au Tabernacle,** Appel aux chrétiens pour hâter le triomphe de l'Eglise et le salut de la France ; in-8 de 8 pages ; Lille, 1879, à la Société de Saint-Charles Borromée, rue de la Barre, 104 ; — prix de 12 exemplaires, *franco*, 60 centimes ; de 100 ex. : 4 francs.

Cet Appel, extrait du compte-rendu de l'Assemblée générale des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, tenue à Lille du 27 novembre au 1er décembre 1878, doit être entendu de tous les catholiques qui aiment l'Eglise et la France. C'est un appel à la prière, et à la prière faite devant le Saint-Sacrement. Qu'on y réponde donc de toutes parts, et qu'on répande par milliers ces pages qui ont déjà produit un grand mouvement de prière. Les temps sont bien menaçants ; il faut faire violence à la miséricorde de Dieu, et où pourrions-nous trouver un intercesseur plus puissant que Jésus présent dans l'Eucharistie ?

DERNIÈRES NOUVELLES

Le 25 novembre, aura lieu, à Toulouse, dans l'église de Saint-Sernin, l'inauguration de la Faculté de théologie de l'Université catholique du Sud-Ouest.

— La *National Zeitung,* parlant de la santé de M. de Bismarck, dit qu'il ne s'agit pas simplement d'anciennes douleurs névralgiques, mais de l'apparition de symptômes de maladie constitutionnelle dont le vigoureux tempérament du chancelier triomphera probablement, mais qui ne sont pas sans inspirer quelque inquiétude.

— Le patriarche grec a remis au ministre de Serbie un acte synodique reconnaissant l'indépendance de l'Église serbe et la déclarant autocéphale à l'instar de l'Église de Moscou, de la Grèce et du Caucase.

— Les élections du Conseil d'État qui ont eu lieu à Genève le 9 novembre, met les radicaux en minorité dans ce Conseil; c'est un échec pour M. Carteret, qui est cependant l'un des élus.

— La session parlementaire de Belgique s'est rouverte le 11 novembre; pas d'incident à signaler.

— Le 9 novembre a été inaugurée, à Bologne, une statue représentant le célèbre physicien Galvani, né dans cette ville le 9 septembre 1737. Galvani était affilié au Tiers-Ordre de saint François.

— La grande procession qui devait avoir lieu à Tours, le dimanche 16 novembre, en l'honneur de saint Martin, vient d'être interdite. Vive la liberté!

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, Soussens et Cie, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le Kulturkampf en France. — Circulaire de M. Lepère aux préfets. — La liberté des évêques menacée. — Projets de loi contraires à l'Église : personnalité civile des diocèses, capacité des fabriques. — Inauguration de la faculté de théologie protestante. — Les prétentions de l'État proclamées par M. Jules Ferry ; attitude des protestants en face de ces prétentions. — Situation extérieure.

20 novembre 1879.

Les Chambres vont se réunir, M. Gambetta marche d'accord avec M. le président Jules Grévy ; c'est le moment de faire volte-face contre les cléricaux, ces parias de la République dont il faut purger le pays. Et nos ministres reprennent plus vivement que jamais la guerre, non interrompue, mais ralentie depuis quelques semaines. M. Jules Ferry a son article 7, dont il entend bien faire sortir toutes les conséquences, et il vient de se livrer à une manifestation protestante qui achève de le mettre bien avec les libres-penseurs. M. le ministre de l'intérieur travaille à purger les bureaux de bienfaisance de tout élément religieux, et M. le ministre des cultes, qui est le même M. Lepère, écrit des circulaires et prépare des projets de loi qui montrent bien que l'ancien élève des jésuites entend extirper vigoureusement la lèpre signalée par le Maître devant qui s'inclinent tous les ministres.

M. Lepère est un homme très pieux qui craindrait la chute immédiate de la République si le clergé, que cette République livre sans défense à toutes les insultes et à tous les outrages, ne priait pas pour elle ; c'est un ministre des cultes très vigilant et plein de sollicitude pour les âmes, et qui les voit en péril parce les évêques se réunissent entre eux ou s'absentent de leur diocèse sans lui en demander la permission. Alors, vite cette circulaire aux préfets :

Monsieur le préfet,

J'ai l'honneur d'appeler votre vigilance sur deux infractions graves aux prescriptions de la loi de germinal, an X, qui m'ont été signalées,

à plusieurs reprises, comme se produisant dans un certain nombre de diocèses.

La première infraction consiste dans l'omission volontaire, par les curés et desservants, de la prière : *Domine, salvam fac Remplublicam,* qu'ils sont astreints à réciter en vertu du concordat et de l'article 51 de la loi organique. Il importerait de rechercher si les ecclésiastiques obéissent, en agissant ainsi, à des instructions parties de l'évêché ou s'ils ne suivent que leurs inspirations personnelles. Vous voudrez bien me transmettre les renseignemets que vous aurez recueillis sur ce point et y joindre votre avis motivé.

Il est un second abus sur lequel je vous invite à porter votre surveillance : certains évêques quittent leur diocèse pour un temps plus ou moins long, sans demander l'autorisation du gouvernement, violant ainsi l'article 20 de la loi de germinal et laissant en souffrance les intérêts qui leur sont confiés pour aller au loin prendre part à des manifestations collectives et concertées ; plusieurs se rendent à Rome pour y entretenir directement avec le Saint-Siège des rapports dont le gouvernement devrait au moins être avisé.

Je vous serai obligé, si vous venez à apprendre le départ du prélat placé à la tête de votre département pour une destination quelconque, et en particulier pour Rome, de m'en référer sans retard.

Recevez, etc.

Le ministre de l'intérieur et des cultes,
Ch. Lepère.

On peut s'étonner que M. Lepère ignore que tous les évêques ont prescrit les prières demandées par le concordat ; qu'il fasse des préfets des surveillants des évêques, qui ne dépendent pas d'eux et qui ne sont pas des fonctionnaires ; qu'il confonde le concordat, traité conclu entre le Saint-Siège pour les catholiques et le gouvernement français, avec les articles organiques dont plusieurs violent le concordat; mais le salut des âmes et de la République avant tout : le zélé M. Lepère ne voit que cela. Et c'est parce qu'il ne voit que cela qu'il ne se doute pas du ridicule qu'il se donne en reprochant aux évêques de « laisser en souffrance les intérêts qui leur sont confiés, » et de « se rendre à Rome pour y entretenir directement des rapports avec le Saint-Siège, » c'est-à-dire avec le Chef suprême de l'Église catholique. C'est pour cela aussi que, confondant tout, il place les évêques « à la tête des départements, » ce qu'on ignorait généralement jusqu'ici.

Mais le zèle excuse tout, et la libre pensée révolutionnaire, passant sur toutes les irrégularités, tiendra compte à M. Lepère de sa circulaire inquisitrice et de ce libéralisme qui interdit aux évêques le droit d'aller et venir, qui appartient au dernier des citoyens.

—

Citons maintenant cette note communiquée aux journaux par l'officieuse *Agence Havas :*

M. le ministre de l'intérieur et des cultes vient de saisir le conseil d'État de trois projets importants :

Le premier tend à supprimer la personnalité civile du diocèse et à circonscrire la capacité des fabriques et établissements ecclésiastiques dans la sphère des attributions dont ils sont investis par les lois et règlements, principalement en ce qui concerne la création des écoles et les fondations charitables ; le second est un projet de règlement intérieur de l'Église de la confession d'Augsbourg, réorganisée par une loi récente ; le troisième tend à soumettre la comptabilité des fabriques au contrôle des conseils de préfecture et de la cour des Comptes.

Cette comptabilité fait aussi l'objet d'une circulaire très développée, qui va être adressée aux évêques et aux préfets, et qui, par l'établissement de sanctions efficaces, mettra un terme aux irrégularités et aux omissions nombreuses qu'on y relevait. Enfin, en présence des congrès et conciliabules épiscopaux qui s'organisent depuis quelque temps sur tous les points du territoire, le ministre a cru devoir prescrire aux préfets de lui signaler tout déplacement d'évêque qui n'aurait pas été autorisé conformément à l'article 20 de la loi de germinal an X.

Cet ensemble de mesures témoigne hautement de l'esprit de réforme qui anime le gouvernement, ainsi que sa ferme intention de faire respecter toutes les prérogatives qu'il tient du concordat, alors qu'il en exécute résolûment toutes les charges.

Tout cela aussi clair que fier. L'article 7 de M. Ferry proscrit les religieux; la circulaire Lepère met les évêques, *nommés par le gouvernement,* en suspicion, prétend les enfermer dans leurs diocèses comme les curés dans leurs églises et veut surtout empêcher les rapports directs avec le Saint-Siège; le premier projet de loi supprime la personnalité civile du diocèse, restreint la capacité légale des divers établissements ecclésiastiques, met l'administration des fabriques sous la main du pouvoir civil et entrave l'exercice du ministère épiscopal; et c'est le nouveau Conseil d'État qui est chargé de préparer les projets qu'on lui demande: les Chambres opportunistes voteront, et c'est ainsi que sera respecté le Concordat qui proclame la liberté de l'Église catholique.

M. Gambetta le veut, *sit pro ratione voluntas;* mais à quoi bon ajouter à la persécution l'hypocrisie?

—

Il y a bien eu un peu de cette vertu nouvelle dans le maintien de M. Jules Ferry pendant la prière prononcée à l'inauguration des nouveaux bâtiments que la Faculté de théologie protestante de Paris va occuper sur le boulevard Arago. La cérémonie a eu lieu le 7 novembre, M. le ministre de l'instruction publique présidait. Naturellement il a prononcé un discours. M. Ferry admire d'abord le caractère mixte de la Faculté protestante, qui a des professeurs de la confession luthérienne comme de la confession calviniste et même de la confession libre-penseuse : « Vous êtes, « dit-il. une faculté mixte, ce qui veut dire qu'ici l'on respire « une atmosphère de large libéralisme et de saine tolérance (1), « et qu'à cette porte s'arrête cet esprit sectaire, cet esprit exclu- « sif et jaloux, qui est le rapetissement, et, si j'ose le dire, le « rachitisme de l'esprit religieux et la caricature de l'Église. » Le oui et le non, le pour et le contre, voilà l'idéal de l'enseignement pour M. Ferry, qui confond la tolérance des personnes avec celle des doctrines ; et les bons protestants qui l'écoutent, orthodoxes ou non, luthériens ou calvinistes, applaudissent.

Le ministre n'est pas moins applaudi quand il déclare que la faculté de théologie protestante, étant un établissement universitaire, est par conséquent une faculté d'État, qui reçoit, par conséquent, sa mission de l'État, et n'a pas le droit d'enseigner ce qui déplaît à l'État. Écoutons le ministre :

Oui, messieurs, dit-il, l'État est ici à sa place, il a ici sa part, non pour fixer le dogme, qui ne lui appartient pas, mais à un double titre, qui lui est propre, celui de gardien de la cité terrestre et celui de gardien du savoir humain ; il y veille au nom du gouvernement civil, qui ne saurait s'accommoder d'un enseignement ecclésiastique hostile à son principe et périlleux pour son avenir ; il y veille au nom de la science, dont l'État est, en définitive, le promoteur le plus énergique, le plus puissant, le plus durable, et surtout, quoi qu'on en puisse dire, le plus libéral. (Approbation.) *Le dogme aux Églises, la science à l'État* : c'est une question de frontière, étant bien entendu que, dans les matières mixtes, *l'État, par cela même qu'il est l'État, détermine en dernier ressort la frontière qu'il a charge de défendre.*

En deux mots, c'est la suprématie de l'État sur la religion, l'État guide et maître des consciences. On n'a jamais mieux formulé la doctrine de l'État despotique. Nous reculons de dix-huit siècles et les protestants applaudissent. Heureusement, pour

(1) M. Jules Ferry exaltant la tolérance, lui qui proscrit les religieux !

—

sauvegarder l'indépendance de la conscience humaine et la liberté des âmes, l'Église catholique reste; mais voilà pourquoi elle est toujours persécutée, tandis qu'un ministre franc-maçon ne craint pas, dans un pays catholique d'afficher hautement ses sympathies pour le protestantisme.

—

Au dehors, si nous en croyons les optimistes, tout est pour le mieux. Pendant quinze jours, on a craint que la question turque ne mît le feu à l'Europe. On voyait déjà la guerre se rallumer. L'Angleterre menaçait la Turquie, se refusant aux réformes qu'on lui demande: on voyait la Russie alliée de la Turquie et luttant contre l'Angleterre et l'Allemagne; on voyait la France menacée par contre-coup. Aujourd'hui, tout est à l'apaisement général: la Turquie se soumet, le Czarewitch, qui vient de visiter Paris, Vienne et Berlin, a été la colombe portant le rameau d'olivier ; le monde financier, qui était en proie à la panique, se rassure; on a devant soi quelques mois de tranquillité, et tout est pour le mieux. Soit, mais la Révolution n'a pas abdiqué, le socialisme ne se tait pas; à côté des repus il y a les affamés, et l'on oublie ou plutôt l'on outrage Dieu : continuons de prier.

J. CHANTREL.

FAITS DIVERS

D'après des renseignements pris au ministère des affaires étrangères, dit l'*Agence Havas*, le bruit qui a couru de la mort d'Abd-el-Kader est dénué de fondement. Si pareil événement s'était produit, les consuls de France à Damas et à Beyrouth n'auraient pas manqué de le porter à la connaissance de M. le ministre des affaires étrangères.

— L'*Univers* a comparu, le 14 novembre, devant la 10e chambre de police correctionnelle, sous l'inculpation du délit de fausses nouvelles commis de mauvaise foi. M. Manau présidait ; M. Calary occupait le siège du ministère public. Comme l'article incriminé de l'*Univers* n'était que la reproduction d'une correspondance parisienne de la *Gazette du Midi*, le journal a demandé au tribunal de surseoir à l'examen de son affaire, jusqu'à ce qu'il ait été statué sur le cas du principal accusé, dont l'instruction était ouverte à à Marseille. La remise ayant été refusée d'un commun accord entre M. le président du tribunal et M. le subtitut, l'*Univers* a fait défaut. Le jugement rendu par défaut, sur les conclusions conformes du

ministère public, condamne le journal à 1,000 fr. d'amende. L'*Univers* fait opposition à ce jugement.

— A Bruxelles un meeting organisé par la ligue des Gueux a demandé le rappel du ministre belge accrédité près du Saint-Siège.

— Le ministre italien de l'instruction publique a donné sa démission. Le bruit court que ses collègues ont envie d'en faire autant. Envie n'est pas le mot propre.

— Le général Cialdini, ambassadeur d'Italie démissionnaire, vient d'être chargé de représenter le roi Humbert aux noces du roi d'Espagne.

— Le Czarewitch, qui a visité successivement Paris et Vienne, s'est rendu de là à Berlin, où il a été fort bien reçu. Les symptômes se multiplient d'un rapprochement entre la Russie et l'Allemagne.

— La renonciation solennelle de l'archiduchesse Christine, future reine d'Espagne, à la succession au trône d'Autriche, a eu lieu à Vienne, le 16 novembre. L'archiduchesse est en ce moment à Paris, d'où elle doit partir demain, 21 novembre.

— Une nouvelle insurrection vient d'éclater dans l'île de Cuba. Le gouvernement espagnol expédie au général Blanco, commandant de l'île, un renfort de 15,000 hommes.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Justement préoccupé de la crise économique et des tristes présages qui annoncent une saison d'hiver désastreuse, notre Très-Saint Père le Pape a déjà eu soin de pourvoir aux besoins les plus urgents des pauvres de Rome. A cet effet, il vient de consacrer une première somme de 8,000 francs à l'augmentation des cuisines économiques, dont l'organisation est confiée aux jeunes gens romains du Cercle de Saint-Pierre.

La saine instruction du peuple est aussi l'objet des sollicitudes paternelles de Sa Sainteté. On sait que Léon XIII a déjà consacré une somme annuelle de 100,000 fr. au soutien des écoles catholiques de Rome. Maintenant de nouvelles écoles sont en voie de formation, et rien n'est omis pour leur assurer des professeurs reconnus par l'État et pour les mettre ainsi à l'abri de toute mesure vexatoire. La rentrée des classes qui a eu lieu, selon l'usage de Rome, au lendemain de la Saint-

Charles, c'est-à-dire le 5 novembre, permet d'espérer pour la nouvelle année scolaire les meilleurs résultats, à cause de l'affluence toujours croissante que l'on constate aux écoles catholiques. Dès l'an dernier, les élèves de ces écoles égalaient en nombre ceux des écoles municipales et des lycées officiels, ce qui était déjà beaucoup eu égard à la protection et aux avantages matériels dont ces instituts sont favorisés.

—

Une correspondance annonce que Mgr Siméoni, préfet de la Congrégation de la Propagande, a rédigé, sur l'ordre du Pape, un rapport sur les rites orientaux qui doit servir de base à un travail préparatoire tendant à amener les divers rites aux règles du rite romain.

Dans ce but, Mgr Siméoni a envoyé, le 15 novembre, une circulaire aux patriarches pour leur demander d'indiquer jusqu'à quel point on pourrait effectuer cette réforme et quelle serait leur opinion.

—

Plusieurs évêques français se trouvent en ce moment à Rome ou vont s'y rendre; ce sont Mgr Forcade, archevêque d'Aix, et NN. SS. les évêques d'Oran, d'Annecy et de Tarentaise.

—

Une réunion consistoriale aura lieu dans les premiers jours de décembre. Plusieurs évêques y seront préconisés, et le chapeau sera imposé à un des nouveaux cardinaux qui ne l'ont pas encore reçu. Cette réunion, qui se tient ordinairement vers la Noël, a été avancée afin qu'elle contribue à solenniser le vingt-cinquième anniversaire de la définition du dogme de l'Immaculée-Conception.

—

On dit que Son Ém. le cardinal Manning, qui se rend à Rome, demandera à rester dans la ville éternelle et à faire administrer son diocèse par un coadjuteur.

—

Le 14 novembre sont parties du Vatican des instructions pour le chargé d'affaires du Saint-Siège auprès de la République Argentine, du Paraguay, du Chili, et de la Bolivie, dans le but d'entamer des négociations afin de diviser en deux la représentation du Saint-Siège auprès de ces États, c'est-à-dire qu'il y aurait un chargé d'affaires apostolique pour la République Argentine et le Paraguay, et un autre pour le Chili et la Bolivie.

France.

Amiens. — L'entrée solennelle de Mgr Guilbert n'a eu lieu que mardi dernier. On remarque particulièrement, dans la Lettre

pastorale écrite à cette occasion par Mgr Guilbert, les passages suivants :

Dans ce magnifique progrès de nos sciences contemporaines, dont nous sommes si légitimement fiers et auquel nous ne pouvons qu'applaudir, il est une science déplorablement négligée, et pourtant de toutes la plus importante, la plus nécessaire, puisque les conséquences s'en pèsent au poids de l'éternité : c'est la science de la religion. Quelles ignorances à cet égard nous rencontrons, même chez des hommes profondément instruits d'ailleurs ! De là tous ces indignes et ineptes travestissements de la doctrine, du dogme et de la morale catholiques. De là tant d'affligeants malentendus, tant de préventions injustes et gratuites contre la religion et contre l'Église, que l'on voudrait nous représenter comme l'ennemie de nos sociétés modernes, de toutes nos libertés et de notre civilisation.

Beaucoup d'hommes sincèrement religieux, et qui sont de leur temps, s'en sont émus et inquiétés ; d'autres s'en sont réjouis, les adversaires de l'Église surtout, pour mieux l'attaquer, la poursuivre à outrance et l'anéantir, si c'était possible.

A tous ces aveugles, volontaires ou involontaires, il nous faut ouvrir les yeux et les délivrer de la servitude de leurs ténèbres et de leurs erreurs : *prædicare cæcis visum, dimittere confractos in remissionem*. Ces esprits mutilés et dévoyés n'ont donc jamais lu notre histoire dix-huit fois séculaire, ou l'ont complètement oubliée ! Car, en vérité, où a-t-on jamais vu que l'Église soit l'ennemie de nos sciences, elle qui seule pendant des siècles en a soutenu le flambeau ? Ennemie du progrès et de notre civilisation ? Ennemie de nos modernes Constitutions ? Mais l'Église catholique s'est, au contraire, toujours montrée indifférente aux diverses formes gouvernementales, essentiellement variables et changeantes selon les temps et selon les lieux ; elle s'est accommodée et s'accommode de tous les régimes, dès qu'ils sont sincèrement honnêtes et justes. Elle prie pour tous, les bénit tous, et ne leur demande, pour elle, que la justice et la liberté......

Ah! que nos hommes d'État, nos politiques se fatiguent à nous relever la patrie et à lui assurer, dans la vérité et dans la justice, les meilleures prospérités, nous sommes loin, à coup sûr, de nous en désintéresser, et nous accompagnons leurs efforts de nos vœux les plus sincères; car nous aimons notre patrie et, pour la sauver, si c'était nécessaire, nous donnerions notre sang. Néanmoins, quoi qu'on puisse faire, il faut bien en convenir, la terre s'appellera toujours « la vallée des larmes, » et la patrie terrestre ne sera jamais sans angoisses et sans douleurs. Du reste, en fût-elle exempte, combien de temps y demeurerons-nous? Nous sommes des voyageurs qui passent! Personne là-dessus ne saurait se faire d'illusion : « Nous n'avons

point ici de demeure permanente, dit l'Apôtre, et nous en cherchons une autre que nous devons habiter un jour. »

Ces grandes et profondes pensées de l'éternité dominent évidemment pour nous tous les intérêts du temps, tous les évènements politiques et les révolutions humaines. Aussi, plein de respect et d'égards pour les hommes honnêtes de tous les partis qui veulent sincèrement le bien, nous nous tiendrons en dehors et bien au-dessus de leurs malheureuses divisions, sans nous mêler jamais à leurs orages et à leurs tempêtes.

Auch. — Le tribunal d'Auch a prononcé samedi, 15 novembre, son jugement dans le procès en diffamation intenté par la *Semaine religieuse* à divers journaux de Paris et à la *Dépêche* de Toulouse, qui lui attribuaient une annonce des plus inconvenantes.

Le *Rappel* a été condamné à 50 francs d'amende, 500 francs de dommages et intérêts, à l'insertion du jugement dans le *Rappel*, dans un autre journal de Paris et dans trois journaux d'Auch ; le prix de l'insertion ne doit pas dépasser 350 francs.

La *Petite Republique*, le *Nouveau Journal*, le *National*, le *Siècle*, le *Frondeur*, l'*Anti-Clérical*, le *Voltaire*, la *Lanterne de Boquillon* ont été condamnés à 50 francs d'amende, 500 francs de dommages et intérêts, à l'insertion du jugement dans leurs colonnes en première page, et à l'insertion dans un journal de Paris, sans dépasser 350 francs.

La *Dépêche* de Toulouse est condamnée à 50 francs d'amende, 200 francs de dommages-intérêts ; le *XIX*e *Siècle*, à 50 francs d'amende, 400 francs de dommages-intérêts, ainsi qu'à l'insertion du jugement dans leurs colonnes et dans un journal de Paris.

M. Sarcey est, en outre, personnellement condamné à 50 francs d'amende et 200 francs de dommages-intérêts.

Bourges. — Le service de quarantaine pour Mgr de La Tour-d'Auvergne a été célébré, le 5 novembre, dans la cathédrale de Bourges, par Mgr Coullié, évêque d'Orléans; Mgr Mermillod a prononcé l'oraison funèbre de l'illustre prélat défunt.

Cambrai. — Hier soir, mercredi, s'est ouvert à Lille le congrès des comités catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, sous la présidence de Mgr Fava, originaire, comme on le sait, du diocèse d'Arras. Les catholiques du Nord ont voulu demander à Mgr l'évêque de Grenoble de présider leurs travaux, afin de protester ainsi une fois de plus et solennellement contre l'atteinte portée dans la personne de Mgr Fava aux droits de l'épiscopat. Ils ont voulu aussi assurer à leurs efforts les fruits abondants de

la bénédiction épiscopale. Nous rendrons compte des séances du congrès. Dès à présent on peut juger de l'importance des travaux qui y seront présentés par le programme que nous avons publié. Par ce qui s'est déjà fait au cours des années précédentes, on peut savoir également que ces travaux ne sont pas sans utilité réelle et sans application féconde. Aujourd'hui, que nous sommes au fort de la lutte, c'est le moment de s'unir plus étroitement pour une action décisive, et tel sera incontestablement le résultat du congrès de Lille, lequel sera immédiatement suivi d'une conférence sur la question de l'enseignement, donnée par M. le comte A. de Mun.

Laval. — L'encyclique *Æterni Patris* a fait l'objet d'une lettre pastorale et d'un mandement de Mgr Le Hardy du Marais, évêque de Laval, qui recommande en même temps à ses diocésains l'Œuvre des bourses de son grand séminaire. Cette Œuvre a pour but de favoriser les vocations ecclésiastiques en aidant aux frais d'éducation cléricale par la création de bourses constituées au moyen d'un capital une fois versé. Voici un paragraphe de cette lettre:

Ah! nous le regrettons bien haut et avec une franchise tout apostolique, les vieilles et nobles races de notre pays ne donnent presque plus leurs fils à l'Église. Certes, ce n'est pas à dire que chez elles soit tarie la source de l'antique vaillance des preux et du traditionnel courage de notre nation! Non! non! Nos derniers désastres ont assez montré ce que peuvent les grandes races, et la France n'oublie pas l'héroïsme de ces nobles enfants, dont la mort, au dire de leurs ennemis eux-mêmes, a été plus glorieuse que beaucoup de victoires. Ce n'est donc pas la crainte du danger qui arrête la vocation, et sans chercher ici quelles pourraient être d'ailleurs les causes de cette disparition du sacerdoce dans les rangs privilégiés de la fortune, nous constatons qu'à part quelques exceptions, Dieu a pris l'habitude de choisir ses élus parmi les plus humbles et les plus petits de nos frères.

Rodez. — Nous apprenons avec plaisir que les notaires de Rodez ont décidé, récemment et d'un commun accord, que leurs études seraient fermées les dimanches et les fêtes fériées.

Tours. — La fête de saint Martin a été très dignement célébrée à Tours, le dimanche 16 novembre, avec un grand concours de pèlerins de la ville, des environs et des pays plus éloignés, particulièrement de Paris. L'interdiction de la procession par l'autorité municipale n'a eu pour résultat que de

changer en une manifestation indignée, une fête qu'on n'aurait voulu célébrer qu'avec des sentiments de piété et de reconnaissance patriotique, pour la protection dont le grand Saint couvre la France. Toutes les dames de Tours ont protesté contre l'arrêté municipal, en se revêtant d'habits de deuil. Pendant toute la journée, dès cinq heures du matin, le tombeau de saint Martin n'a cessé d'être visité par une foule de fidèles chrétiens. La fête a été solennellement célébrée à la cathédrale. Son Em. le cardinal Pie, évêque de Poitiers, a chanté la grand'messe; NN. SS. les archevêques et évêques de Tours, d'Angers, du Mans, de Laval, de Luçon, de Tulle et de Basilite y assistaient.

Étranger.

ALLEMAGNE. — Le 3 novembre a eu lieu la clôture, à Berlin, du synode général protestant, qui a traité de graves questions, entre autres celles qui se rapportent au mariage; un correspondant de Berlin donne à ce sujet les détails qui suivent :

Le mariage civil, que, dans l'entraînement libéral, M. de Bismark a voulu introduire dans l'empire et dont il se repent peut-être aujourd'hui, a produit des effets désastreux. En premier lieu, il a multiplié les divorces et diminué beaucoup le nombre des baptêmes. Après Hambourg, qui reçoit le surnom de ville païenne, parce qu'une grande partie des enfants n'y sont plus baptisés, vient Berlin, qui méritera bientôt, sous ce rapport, le même surnom.

Avant le mariage civil, le pasteur baptisait les enfants qui étaient nés avant la bénédiction nuptiale; ce baptême était obligatoire pour passer à la cérémonie du mariage, et généralement les enfants qui naissaient des unions religieuses étaient baptisés. Il était tout naturel que ceux qui ont rejeté le ministère du pasteur ou du prêtre pour contracter leur union maritale ne s'adressent pas non plus à lui pour la régénération de l'enfant, à laquelle ils ne croient pas, et vous pouvez vous figurer combien de milliers d'enfants ne sont plus baptisés dans la capitale du royaume de la crainte de Dieu et des bonnes mœurs, comme les Prussiens ont bien osé nommer leur pays.

On ne divorce pas, le plus souvent, pour ne plus se marier, il ne se passe pas un long temps avant que les divorcés songent à se remarier. Ces divorcés, dont beaucoup divorcés relaps, sont de fort mauvais chrétiens; mais un certain nombre s'adressent aux pasteurs pour une nouvelle union. En conscience, beaucoup de pasteurs ont cru devoir refuser leur ministère, parce qu'ils trouvaient que la nouvelle union était un péché, qu'elle était condamnée par la morale de l'Évangile. Il a été décidé, suivant l'avis du Conseil supérieur de l'Église évangélique, que le pasteur pourra et devra refuser de bénir

une union qui lui paraîtra coupable, ou enfreindre les règles de la religion.

Les Juifs ou leurs organes ont combattu les décisions du synode au nom de la loi civile avec laquelle elles se mettaient en contradiction, soutenant que le divorce légal donnait toute liberté aux divorcés de se remarier et que les pasteurs n'avaient pas le droit d'y mettre des entraves.

On s'est moqué de ces théologiens israélites qui veulent qu'on respecte la liberté des rabbins dans le mariage que ceux-ci ne consentent à célébrer, selon le rite mosaïque, que pour ceux qu'ils en jugent dignes, et qui refusent aux pasteurs cette même liberté.

— La *Germania*, de Berlin, annonce que les Sœurs de charité de Hildesheim, Hanovre, Celle, Gœttingue, Dudestardt dans l'Eichafeld, Widels, Gronau, et Harsum ont été avisées, par le ministère des cultes, qu'elles pouvaient dorénavant voyager gratuitement en seconde classe sur tous les chemins de fer prussiens.

— Le *Journal de Mayence*, interdit en Alsace-Lorraine sous la présidence de M. de Mœller, annonce que plusieurs journaux catholiques ont obtenu, en même temps que lui, l'autorisation de rentrer en Alsace-Lorraine.

D'un autre côté, nous apprenons qu'une réunion de catholiques va bientôt avoir lieu à Strasbourg, pour y discuter les bases de la fondation d'un grand journal catholique alsacien, qui devra paraître le 1er janvier prochain.

L'autorisation nécessaire a été accordée par M. de Manteuffel.

— Nous lisons dans une remarquable correspondance de l'*Univers* :

Le ministre des cultes de Prusse, M. de Puttkamer, est attaqué de tous côtés par les nationaux-libéraux. C'est le refus de laisser ouvrir une école mixte dans la ville d'Elbing qui a soulevé ce *tolle* général. Le bourgmestre et le président du conseil municipal d'Elbing se sont rendus à Berlin, pour obtenir l'autorisation d'abord refusée. Son Excellence a reçu ces députés avec courtoisie et il leur a déclaré ouvertement qu'il est un adversaire des écoles simultanées, et qu'en ce point il ne partageait aucunement la manière de voir de son prédécesseur. « Je ne veux pas dire, a-t-il « observé, que je n'autoriserai jamais et dans aucune circonstance « une pareille école ; mais je ne le ferai qu'en des cas exceptionnels, « là où une école confessionnelle serait impossible. » En attendant les écoles simultanées d'Ebling demeurent fermées, et les écoles confessionnelles continueront comme ci-devant, attendu que la

municipalité libérale de cette ville ne sera pas en état de prouver leur impossibilité matérielle d'exister.

Dans la séance tenue le 25 octobre par le synode protestant, le même ministre a appuyé sur l'importance de l'enseignement religieux dans les écoles, mais il s'est prononcé en même temps contre les dangers qu'offrait pour l'État l'influence religieuse. Il a ajouté qu'aussi longtemps qu'il restera en fonction, il fera tout pour faire valoir les principes éternels dans l'instruction et l'éducation et pour les conserver à tout le peuple. Le synode protestant s'est à son tour prononcé pour les écoles confessionnelles et désire conserver ce caractère, même aux écoles supérieures.

Il souhaite qu'on ne *simultanéise* les établissements scolaires que là où cette modification est absolument nécessaire, qu'on régularise l'inspection des écoles d'après les confessions, mais que l'on préserve absolument les écoles normales de toute *simultanéisation*.

Nous applaudissons à ces principes, mais nous redoutons, sous l'administration de M. de Puttkamer, une ère de monopolisation en faveur du protestantisme ; d'autant plus que les fonctionnaires catholiques ayant quelque influence dans l'administration scolaire des écoles sont tous ou ratiboriens (catholiques d'État) ou janistes. Les catholiques de bon aloi ont été tous éliminés sous la *douce* administration du docteur Falk.

Angleterre. — Le *Freeman's Journal* de Dublin publie le texte d'une double déclaration par laquelle le corps entier de l'épiscopat catholique d'Irlande et soixante-dix membres irlandais du Parlement anglais appellent sérieusement l'attention du gouvernement sur la triste situation du pays. Les évêques et les députés déclarent entre autres « résolutions, » qu'il est urgent d'entreprendre des travaux de secours qui, en devant être très profitables au pays, offriraient à des populations sans travail et sans pain le moyen de traverser la crise.

De plus, les évêques, en félicitant les nombreux propriétaires qui ont fait beaucoup pour leurs tenanciers, adressent à toute la classe des propriétaires un pressant appel pour que leur générosité ne se ralentisse pas ; ils recommandent à toutes les innombrables victimes de la crise de ne pas s'écarter des préceptes de la foi et de la charité chrétiennes. Les honorables prélats, en conclusion, suggèrent la nécessité d'une réforme des « lois foncières, » lois qu'ils considèrent comme la principale source des maux dont souffre l'Irlande.

Suisse. — Mgr Greith, évêque de Saint-Gall, vient de recevoir du Saint-Père un Bref qui, en le remerciant de l'offrande

du Denier de Saint-Pierre, l'exhorte à persévérer avec fermeté et virilement dans la lutte contre l'injustice qu'il soutient de concert avec l'épiscopat suisse.

Voici ce document :

« Vénérable Frère,

« Salut et bénédiction apostolique.

« Nous avons reçu, en même temps que votre lettre du « 25 septembre écoulé, les dons pieux par lesquels le clergé « et le peuple fidèle du diocèse de Saint-Gall ont voulu témoi- « gner envers Nous et ce Saint-Siège apostolique de leur « amour et de leur vénération. Plus grandes sont les difficultés « de la situation où vous vous trouvez, plus aussi, vénérable « Frère, Nous avons reconnu dans ces offrandes volontaires « la charité qui vous a poussé, — oubliant vos propres be- « soins, — à Nous secourir dans Notre détresse. C'est pourquoi, « vénérable Frère, Nous vous gardons au fond de Notre cœur « une vive reconnaissance pour le présent qui Nous a été « envoyé et vous invitons à exprimer, en Notre nom, à tous « les pieux donateurs, les sentiments de l'affection paternelle que « Nous vous vouons pour votre fidélité et votre dévouement.

« Quant à ce qui regarde la situation de l'Église dans votre « pays, Nous connaissons toute la gravité de la lutte que « vous avez à soutenir, aussi bien que le zèle que vous « déployez de concert avec vos confrères pour opposer aux « maux présents les remèdes nécessaires, soit par des protes- « tations contre l'injustice, soit par des écrits opportuns adressés « aux fidèles pour les fortifier et les protéger contre les em- « bûches de l'ennemi. Nous vous exhortons dans le Seigneur « à agir avec fermeté et virilement; à exciter dans ces choses « de l'Église, qui sont de la plus haute importance, le zèle et « l'enthousiasme des gardiens du sanctuaire, et non moins celui « des pieux laïques, à rester inébranlables, mettant toute votre « confiance en Dieu, qui ne manquera pas, puisque dans cette « lutte il s'agit de *sa* cause, de vous prêter son tout-puissant « secours. Nous continuons à invoquer de toute Notre âme son « éternelle bonté et sa miséricorde, afin qu'il vous fortifie dans « le combat et vous accorde gracieusement son aide, avec « lequel vous pouvez heureusement triompher des assauts du « du mal en ces temps.

« Donné à Rome près Saint-Pierre, le 23 octobre de l'an 1879.

« LÉON XIII, PAPE. »

NÉCROLOGIE

— Le général DE VOUGES DE CHANTECLAIR, l'un des héros de Reischoffen, vient de mourir à Besançon. C'était un grand chrétien. Il a prouvé une fois de plus que le service de la patrie ne saurait empêcher le service de Dieu, et que l'un va bien à côté de l'autre.

Ses deux principes étaient la prière fréquente et le sacrifice de soi-même. Il était le premier à la messe militaire, toujours au premier rang dans les processions. Son exemple a fait revenir au bien un grand nombre de ses amis et subordonnés.

Il vénérait les prêtres et les religieux, saluait en eux le patriotisme le plus pur: « car, disait-il, leur dévouement à Dieu les fait se dévouer aussi à l'éducation de la jeunesse, au soin des malades, au soulagement de toutes les infortunes. »

A la vue des outrages que les ministres sacrés ont à subir et des dangers qui menacent l'enseignement chrétien, il souffrait cruellement et ne craignait pas de dire : « On travaille à réorganiser l'armée; mais on n'y parviendra que lorsqu'on aura replacé Jésus-Christ au cœur des soldats. »

Dans sa maison les exercices de piété se faisaient en commun, lui présent. Chaque jour il visitait le Saint-Sacrement, et, après avoir prié devant le saint Tabernacle, il s'agenouillait devant l'autel de la sainte Vierge. La dévotion à Marie était sa dévotion favorite.

Sa présence aux dernières processions de la Fête-Dieu a été le dernier acte de sa vie publique. La circulaire du ministre n'autorisait les militaires à y paraître qu'à titre de simples particuliers. M. de Vouges n'hésita pas ; revêtant son costume de général et ceignant l'épée, il alla se placer derrière le dais.

Averti par de cruelles souffrances, la mort l'a surpris enfin, mais l'a trouvé prêt.

—

Le 24 octobre dernier est mort dans son diocèse, muni des sacrements de l'Église, Mgr *Antoine* Izzo, évêque d'Isernia et Venafro, au royaume de Naples. Ce prélat, né à Pétrulo, diocèse de Calvi, le 10 octobre 1802, avait été préconisé par Sa Sainteté Pie IX dans le Consistoire du 23 février 1872. Avant sa promotion à l'épiscopat il était chanoine pénitencier, professeur de théologie et supérieur du séminaire de Calvi ; il remplissait dans ce diocèse, uni à celui de Teano, les fonctions d'examinateur pro-synodal.

—

Il y a quelques semaines est mort à Toulon, à l'âge de soixante et un ans, muni des sacrements de l'Église, et dans les plus beaux sentiments qu'inspire la religion, M. le vice-amiral de Surville, commandant en chef, préfet maritime.

Quelques paroles de lui, dans ses derniers moments, donneront à nos lecteurs la mesure de sa foi, de sa force d'âme dans la douleur, et de la résignation avec laquelle il a fait à Dieu le sacrifice de sa vie.

Comme on admirait son calme et son courage, dans un moment où il fallait se séparer de ceux qu'il avait tant aimés, il répondit : « Dieu seul peut ainsi me soutenir dans cette suprême séparation. » Plusieurs fois il fit lui-même demander des prières.

Un jour, dans un moment de crise violente, montrant un petit crucifix qu'il portait constamment sur lui, il dit à un membre de sa famille : « Je voudrais que ceux qui ont le malheur de ne pas croire fussent ici ; je leur apprendrais qu'il y a dans ce remède une force que ne donne aucun autre remède. »

Il avait dit à sa noble épouse, dont les sentiments étaient à la hauteur des siens : « Si je meurs n'étant plus préfet, je ne veux pas d'éclat dans mes funérailles. Si je meurs étant préfet, qu'on donne à mes obsèques toute la pompe que l'on voudra ; mais je désire que cette pompe tourne surtout à l'honneur de la religion à laquelle je serais heureux de rendre un éclatant témoignage, même après ma mort. »

Malgré les efforts de l'impiété pour déchristianiser la France, et pour déchristianiser l'armée en particulier, disent les *Annales de l'Archiconfrérie de Notre-Dame des Soldats* (1), de tels exemples prouvent qu'elle a peu de prise sur les grandes âmes et sur les nobles cœurs. C'est une consolation et un encouragement pour nous, au milieu des tristesses du temps présent, de lire les détails d'une mort si chrétienne et si édifiante.

—

Un de ces hommes aux mérites desquels tout le monde se plaît à rendre justice, une de ces personnalités dont le nom n'évoque que l'idée de la vertu, vient de s'éteindre à Lyon.

L'abbé Chevrier, fondateur de la Providence du Prado, est mort le 5 octobre, à l'âge de cinquante-trois ans, après une longue agonie d'une année.

(1) Nous saisissons cette occasion de recommander ces *Annales*, qui paraissent tous les trois mois à Versailles, siège de l'Archiconfrérie

Digne successeur de saint Vincent de Paul et des de l'Épée, il avait, avec le courage des grandes âmes, seul, sans appui que sa persévérance, créé une œuvre unique en son genre, et dont les merveilleux effets l'avaient récompensé au delà de ses espérances.

Dans ces quartiers où, il y a vingt ans, se réfugiaient toutes les horreurs qu'engendrent la misère et la démoralisation, l'abbé Chevrier avisa, au cœur même de la place, une salle de bal que l'on appelait le Prado, rendez-vous habituel des repris de justice et de tous les irréguliers de cette grande ville. A l'aide de ses modiques ressources, il en fit l'acquisition et s'y établit.

Puis, comme l'apôtre de Paris, l'abbé Roussel, il appela à lui cette nuée de petits abandonnés qui préludaient, par le vagabondage et l'oisiveté, à de plus tristes exploits.

Les instruire, leur inspirer l'amour du travail, en faire des apprentis dociles, puis d'honnêtes ouvriers : telle fut la tâche qu'il s'imposa et qu'il n'hésita pas à entreprendre.

Retracerons-nous ces pénibles débuts, ces heures de détresse où son inépuisable ardeur ne faiblit jamais en face des difficultés d'une aussi vaste entreprise, alors qu'il fallait vivre au jour le jour, sans autre appui que la charité publique ?

En quelques années, il eut assuré le succès de son entreprise et fondé deux maisons qui, florissantes à l'heure qu'il est, ne comptent pas moins de 300 enfants.

Mais d'aussi vaillants efforts l'avaient épuisé, et il est tombé au milieu de sa victoire, laissant à de dévoués collaborateurs le soin de maintenir ce qu'il a si bien commencé.

—

Le 25 septembre est mort à Antigonish, dans la Nouvelle-Écosse, Mgr Colin Machinon, archevêque d'Amida, *in partibus infidelium*. Il était né dans la Nouvelle-Écosse, en 1811. Après avoir achevé ses études au collège pontifical Urbain de Propagande, il fut préconisé évêque d'Arichat, dans le consistoire du 11 novembre 1851, et donna sa démission, en 1877, après avoir gouverné son diocèse pendant trente-six ans.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

Les écoles chrétiennes.

Mgr Dumont, évêque de Tournai (Belgique), a adressé à ses diocésains la lettre suivante, dont l'intérêt s'étend au delà de la Belgique :

Tournai, le 3 novembre 1879.

Chers diocésains,

Je viens tendre la main en faveur de nos enfants pauvres, exposés à perdre le précieux trésor de la foi. Je viens solliciter les largesses des riches, l'offrande généreuse des personnes aisées, et l'obole du pauvre si agréable au cœur de Notre-Seigneur.

Quelle que soit l'astuce avec laquelle on cherche maintenant à cacher au peuple les projets concertés depuis longtemps et nettement exposés naguère à la face du pays, il est certain que le but final vers lequel on tend est de détacher les populations de la sainte Église catholique, apostolique et romaine, de les détacher de la sainte foi, de la croyance à la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Les nations modernes, pour leur malheur, ont en quelque sorte répudié Jésus, le divin Législateur.

Le Fils de Dieu fait homme est la voie, la vérité et la vie pour les nations, pour les familles, pour chacun des individus qui les composent ; Il est notre Rédempteur, Il est le seul par lequel l'homme peut arriver au salut éternel, but suprême de sa destinée.

Hélas ! il est des chrétiens qui se sont livrés à l'esprit du mal et dont tous les efforts tendent à détruire le règne de Jésus dans les âmes ; ils veulent l'expulser du sein des familles, le faire répudier par tous ; non seulement ils le méconnaissent, mais ils le poursuivent de leur haine aveugle et criminelle, Lui et la sainte Église qu'Il a constituée pour diriger les âmes dans la voie du salut.

L'éducation que l'on veut donner aux enfants et que l'on appelle chrétienne, pour tromper le peuple, est basée sur la maxime antichrétienne du respect égal pour tous les cultes. Cette éducation, on la décore avec impudence du beau nom d'éducation nationale. Ce n'était pas assez d'avoir adopté comme

règle du gouvernement cette maxime évidemment fausse du respect égal pour tous les cultes, on prétend maintenant l'inculquer à l'enfance comme règle de conscience : c'est l'apostasie.

Respecter également tous les cultes, c'est n'en respecter aucun.

Respecter également tous les cultes, c'est recevoir avec le même respect les vérités enseignées par Notre-Seigneur Jésus-Christ, et les pernicieux mensonges de l'esprit d'erreur.

Respecter également tous les cultes, c'est respecter également les commandements de Dieu, les commandements de la sainte Église et les plus tristes égarements de la libre-pensée.

Toute école où l'on inculque aux enfants cette funeste maxime, est, par le fait même, anticatholique, antichrétienne et ne peut servir qu'à former des libres-penseurs. Il n'y a qu'un seul Dieu, un seul Sauveur, une seule vraie religion, une seule Église hors de laquelle il n'y a point de salut.

Il est vrai que l'impiété dissimule maintenant le coupable dessein qu'elle manifestait clairement il y a quelques mois encore ; mais tous les fidèles savent que cette dissimulation, cette hypocrisie, pour appeler la chose par son véritable nom, n'a d'autre but que de tromper les simples et de les endormir dans une fausse sécurité. On espère ainsi parvenir plus facilement à déposer dans le cœur des pauvres enfants, à l'insu de leurs parents, les germes de l'infidélité, l'infernal venin destiné à faire périr les racines de la foi. Tout est habilement disposé, les maîtres et les maîtresses d'école se forment pour conduire jusqu'au bout ce perfide dessein. Partout, à l'insu des parents, l'enfance se trouvera enveloppée dans les filets de la libre-pensée.

En présence d'un si grand péril qui menace les âmes, les âmes des enfants pauvres, si chers à Notre-Seigneur précisément parce qu'ils sont pauvres et parce qu'ils ont conservé la candeur de l'enfance... quel cœur pourrait rester insensible ?

Préparer la perte éternelle des âmes, de ces âmes qui n'ont d'autre trésor, d'autre consolation en cette vie que la foi de leur baptême, et la sainte espérance qu'elle fait naître et qu'elle soutient au milieu même des plus dures épreuves... n'est-ce pas un grand mal ? Déplorons l'aveuglement de ceux qui s'en rendent coupables, mais cherchons à éloigner de notre chère patrie les maux sans nombre dont l'apostasie du peuple serait pour elle la source.

Contribuons à l'établissement d'écoles catholiques dans toutes les paroisses du diocèse.

Ce que vous donnerez, chers diocésains, c'est dans le Cœur de Jésus que vous le déposerez, dans ce Cœur qui aime si tendrement l'enfance.

Ah! Notre-Seigneur est vraiment le bon Dieu des pauvres et des malheureux; c'est à lui que vous donnerez, il vous le rendra au centuple.

Les sacrifices que vous vous imposerez, seront pour vous une source de consolations; le souvenir de ce que vous aurez fait pour les pauvres, pour les enfants chéris de Notre-Seigneur, embaumera votre vie d'un parfum céleste.

Donnez de grand cœur, la récompense sera grande, plus grande que je ne puis le dire; elle viendra du Cœur de Jésus, de ce Cœur si bon, qu'il est impossible de vaincre en générosité! Oui, c'est à Notre-Seigneur que vous ferez l'aumône en ce monde; Il vous accordera en échange la couronne éternelle, et, dès cette vie, sa providence paternelle veillera sur vous, sur vos familles, et sur tout ce qui vous est cher.

† EDMOND-JOSEPH,
évêque de Tournay.

—

Son Em. le cardinal Caverot, archevêque de Lyon, vient d'adresser la lettre suivante à MM. les membres du comité de souscription en faveur des Écoles congréganistes supprimées :

Messieurs,

Vous avez bien voulu venir me demander d'approuver et de bénir votre appel aux catholiques lyonnais en faveur des Écoles congréganistes supprimées.

Informé d'avance de cet acte de déférence, j'ai voulu d'abord vous voir, vous entendre, vous remercier et vous donner tous les encouragements que vous attendiez de moi. Il me reste maintenant à vous témoigner publiquement ma reconnaissance pour votre courageuse initiative, et à vous assurer en même temps de tout mon concours.

La crise que traverse en ce moment dans notre grande et chrétienne cité l'enseignement congréganiste, devait inévitablement éveiller les susceptibilités de l'opinion, et jeter l'alarme dans les consciences. Aussi, à la suite de ces suppressions mul-

tipliées, les catholiques se sont sentis profondément émus, et les pères de familles se sont demandé avec anxiété s'ils seraient contraints de subir pour leurs enfants un enseignement qui n'a point leur sympathie ; s'il était juste que, contrairement à l'équitable distribution à laquelle Lyon était habitué, l'argent de tous fût sacrifié aux préférences exclusives de quelques-uns ; si enfin les familles chrétiennes devaient se voir ravir la liberté de choisir les instituteurs qu'elles estiment les plus aptes à former le cœur et l'esprit de leurs enfants ?

Mais, puisque l'on ne se croit pas tenu de respecter cette liberté sacrée entre toutes, vous faites bien, messieurs, d'user de celle qui nous reste d'élever à côté des écoles devenues laïques, d'autres écoles où les enfants retrouveront l'autorité qu'ils honorent et qu'ils aiment, et les parents, les maîtres ou maîtresses qui n'ont pas démérité de leur confiance.

L'empressement que l'on a mis jusqu'ici à répondre à votre appel doit vous encourager puissamment. Vous avez avec vous non seulement cette élite honorable et chrétienne qu'il est convenu, dans un certain monde, de désigner dédaigneusement sous le nom de *cléricaux* ; non seulement ces journaux dévoués au bien, dont le concours vous a déjà été si précieux, mais encore tous les cœurs généreux, tous les esprits élevés qui, sans partager peut-être toutes nos convictions, ont conservé cependant le culte de l'impartiale justice et le respect des droits de tous.

Continuez donc, messieurs, votre chrétienne et patriotique entreprise ; je l'accompagne de tous mes vœux, et la voir couronnée de succès sera pour votre premier Pasteur une immense consolation. Il en sera ainsi, j'en ai la confiance. Les heureux de ce monde comprendront le devoir qu'une telle situation leur impose. Ils multiplieront leurs offrandes, et l'obole du pauvre qui s'y joindra, cette obole plus particulièrement chère à Dieu, attirera sa bénédiction sur vos efforts.

Veuillez agréer, messieurs, l'assurance de mes sentiments les plus distingués et les plus dévoués.

† L.-M. Cardinal Caverot,
Archevêque de Lyon.

Son Éminence a remis 2,000 francs pour la souscription qu'elle recommande. Au 15 novembre, cette souscription s'élevait au chiffre de 85,300 fr. 20.

Fausse nouvelle.

L'*Osservatore romano* publie cette note sur une fausse nouvelle qu'on avait fait courir :

Le journal l'*Italie*, dans ses *Nouvelles du Vatican*, à propos de l'article 7 des lois Ferry, dont la discussion au Sénat est imminente, veut faire croire à ses lecteurs qu'il y aurait eu entre le Saint-Siége et le gouvernement de la République française des négociations, par suite desquelles les Pères de la Compagnie de Jésus seraient exclus de l'enseignement public.

Nous sommes à même de déclarer que cette nouvelle est absolument fausse, et qu'aucune démarche, soit officielle, soit officieuse, n'a été faite sur ce sujet. Nous pouvons ajouter que le Saint-Siége ne saurait jamais approuver des mesures qui auraient pour résultat de bannir de l'enseignement public un des instituts qui ont le mieux mérité de l'instruction publique.

LES BUREAUX DE BIENFAISANCE

La question des bureaux de bienfaisance et des quêtes qui se font pour les alimenter continue à occuper l'opinion publique. La presse libre-penseuse ne manque pas d'accuser les catholiques de se refuser à faire la charité par esprit de parti et par un sentiment d'hostilité contre le régime actuel. Voici ce que répond le *Figaro :*

Au fond, quelle est la question ?

Jusqu'ici les bureaux de bienfaisance étaient un terrain neutre, où croyants et incrédules se rencontraient pour faire la charité.

Là, des hommes d'opinions et de religions diverses se trouvaient assis côte à côte, le prêtre près du pasteur, le pasteur près du rabbin, le rabbin près du libre-penseur, tous distribuant des secours aux pauvres, sans s'inquiéter si ces pauvres étaient républicains ou monarchistes.

Ces bureaux ainsi organisés offraient un bon exemple et faisaient un très grand bien ; seulement, il faut le reconnaître, il

y avait là une confusion dont nos adversaires profitaient seuls. N'ayant pas la peine de donner leur argent, ils se faisaient honneur des aumônes apportées par les catholiques. C'était charmant.

Dans ces milliers de communes où *les ressources du bureau viennent exclusivement de quêtes faites à l'église,* le maire républicain avait un droit égal à celui du curé. Ne fournissant pas un sou, il pouvait donner comme ce clérical, à qui il avait voué une haine si furieuse.

Absolument comme dans la guerre à outrance, où les républicains avaient les honneurs et les commandements, pendant que les monarchistes tombaient sur le champ de bataille.

Peut-être pouvait-on trouver que, là dedans, nous faisions un métier de dupe ; mais aussi, devait-on croire que, par tous les moyens, nos adversaires chercheraient à prolonger cette situation.

Car, distribuer généreusement aux pauvres un argent qu'on n'a pas donné est aussi agréable que de promener triomphalement des canons qu'on n'a pas pris.

Or, contrairement à toute prévision, ce sont eux qui demandent à changer cet état de choses. Ce sont eux qui nous disent : Apportez toujours votre offrande, mais sortez du bureau.

Eh bien ! devant cette situation nouvelle, que devons-nous faire ?

Voilà la question qui se débat dans la presse depuis quelque temps.

A mon avis, il n'y a pas d'hésitation possible.

J'estime que les catholiques doivent répondre par un refus formel, mais je ne concevrais même pas qu'on puisse avoir l'ombre d'une hésitation.

Autant il aurait été coupable de notre part de provoquer cette rupture, autant il serait criminel maintenant d'accepter le rôle qu'on nous propose.

Comment, à l'heure où je vous parle, des conseillers municipaux de province s'en vont de porte en porte, disant : « Voulez-vous être secourus ? Enlevez vos fils des mains des Frères et ne croyez plus en Dieu... » « Voulez-vous être secourus ? Enlevez vos filles des mains des Religieuses et ne croyez plus en Dieu... Enlevez vos morts des mains des prêtres et ne croyez plus en Dieu... » Et c'est nous qui donnerions l'argent !

Comment, les délégués de certains bureaux disent en mon-

trant le Christ : « Tant que vous vous servirez de *ça*, tant que vous n'aurez pas décroché ce *pendu-là*, n'espérez pas de secours... » Et c'est nous qui donnerions l'argent !

Comment, en ce moment même, le *Siècle* ose dire que pour extirper la *lèpre dévorante du cléricalisme il faut mettre la composition des bureaux de bienfaisance en harmonie avec les besoins de l'époque*... et c'est nous qui donnerions l'argent !

Comment, en pleine persécution, lorsqu'on enlève la subvention aux églises, le traitement aux prêtres, le bois aux malades, le pain aux enfants, lorsque les chrétiens chassés, traqués, dénoncés, ont besoin de tous nos secours... au lieu de les secourir, nous donnerions notre argent à leurs persécuteurs !

Pour être conséquent, il aurait fallu aussi payer les Prussiens pendant la guerre, pour qu'ils puissent acheter des armes contre nous.

Si nous faisions ce qu'on nous demande, ce serait un forfait : ce serait de la trahison ! de la trahison contre la Société, contre l'Église, contre le pays !

— Mais alors, vous allez donc vous mettre en grève? disent les républicains. Par colère politique, vous allez donc faire souffrir les pauvres ?

— Oh ! les pauvres ne craignent rien ! Ils savent que pour secourir leurs misères, les chrétiens n'ont pas besoin des bureaux de bienfaisance. Ils savent surtout que jamais nous ne faisons entrer la politique dans la charité !

Ils se rappellent que ce sont nos prêtres et nos religieux qui, après l'assassinat de Mgr Affre, ont recueilli les orphelins des journées de juin, et que ce sont encore eux qui, après l'assassinat de Mgr Darboy, ont recueilli les orphelins de la Commune.

Ils n'ignorent pas qu'en ce moment même, les amnistiés qui ne trouvent ni pain ni refuge chez leurs bruyants partisans sont recueillis chaque jour dans les maisons chrétiennes.

Il n'y a donc pas de danger pour les pauvres, il n'y a de péril que pour vous, républicains.

Ah ! vous avez voulu la guerre, vous l'aurez.

Ah ! vous avez voulu que la lumière se fasse, elle se fera.

Elle se fera, comme elle s'est déjà faite pour tant de choses que nous ignorions avant votre stupide persécution !

C'est vous qui, déjà, avez appris à la France le bien que font les Frères et les Sœurs, les succès que remportent les Jésuites,

l'héroïsme qu'ont déployé nos prêtres. Eh bien ! c'est vous qui allez apprendre à tous ce que donnent les catholiques.

Vous qui prétendez que la charité est un « instinct naturel qui n'a pas besoin de sentiment chrétien », vous allez montrer vos œuvres, vous allez montrer ce que vous produisez avec votre instinct, en regard de ce que nous produisons avec notre sentiment. L'occasion est superbe.

Ah ! imprudents, si vous vous étiez rappelé l'histoire, vous n'auriez pas commis cette nouvelle folie !

Car la charité, l'aumône, c'est le Christianisme, c'est une invention du Christ. Avant lui, c'était la loi draconienne ; les enfants malingres et difformes étaient tués, les pauvres donnés en pâture aux bêtes.

Pendant dix-huit siècles, la charité est restée exclusivement dans les mains des chrétiens. Et quand, après la grande Révolution, vous avez voulu vous en mêler, quand vous, philanthropes, qui n'avez jamais pu faire vivre une seule œuvre de philanthropie, vous avez voulu vous assimiler ces créations toutes chrétiennes, on s'en est bien aperçu, car de suite le langage a changé.

Les disciples de Jésus disaient : Hôtel-Dieu, Refuge de la Miséricorde, Asile de la Providence, Crèche... vous, vous avez inscrit : Dépôt de Mendicité, Bureau de bienfaisance, Secours aux Indigents.

Tandis que les catholiques épuisaient tous les termes qui peuvent consoler et relever la misère, jusqu'au point de donner à la maison du malade le même nom qu'à la maison de Dieu... tandis qu'en même temps ils s'abaissaient eux-mêmes sous les noms de « petites sœurs, de servantes des pauvres... » vous, vous avez transformé tout cela en mots de « mendicité, indigence », c'est-à-dire en ce qui pouvait le mieux rappeler au pauvre son abjection et sa misère.

Ah ! si votre intrusion dans ces œuvres créait des situations bâtardes, dérisoires ; seulement, par esprit de conciliation, nous laissions faire.

C'est vous qui voulez vous séparer. A merveille ; à partir d'aujourd'hui nous voilà tous en grève.

A partir d'aujourd'hui aucun de nous ne donnera plus une obole au Bureau de bienfaisance, dont on a chassé l'élément religieux.

Nous donnerons aux sœurs, aux curés, et même pour qu'on

ne nous accuse pas, nous donnerons davantage ; mais désormais vous n'aurez plus un sou, c'est fini.

Ah ! je comprends votre fureur. Vous dites que nous abusons de ce que nous avons l'argent ; est-ce que vous n'avez pas le nombre ? est-ce que le budget ne se recrute pas avec les petites bourses ? est-ce que vous ne pouvez pas faire ce que font les catholiques avec l'obole des missions ?

D'ailleurs, beaucoup d'entre vous ont de la fortune ! Allons, républicains arrivés, députés, sénateurs, préfets, ambassadeurs, abandonnez une partie de votre traitement, fumez moins de cigares exquis, buvez moins de champagne pour ce pauvre peuple que vous aimez tant, pour ce pauvre peuple à qui vous devez tout.

Et vous, aimables farceurs qui, en sortant de chez Bréant, écrivez que la société est mal faite et que le capital dévore tout, voilà une belle occasion de mettre vos théories en pratique ; on va donc vous voir donner vous-mêmes : ça va être drôle !

Jusqu'ici, vous en étiez dispensés, comme vous étiez dispensés de tout ! Car de même que pour vous, radicaux, le patriotisme c'est le sang des autres, de même l'aumône était l'argent des autres.

Heureusement, nous n'avons pas pu nous mettre en grève pendant la guerre ; cette fois-ci nous nous y mettons :

Que la France regarde et que les catholiques ne donnent plus un sou. Voilà l'expérience qui commence.

SAINT-GENEST.

LE SAINT-PÈRE ET LA PRESSE

M. le professeur Brunelli, directeur du *Paese*, de Pérouse, a fait au congrès de Modène une communication qui est un grand encouragement pour la presse religieuse et qui doit montrer aussi aux catholiques à quel point ils sont obligés de la soutenir. Nous la reproduisons :

Le cardinal Joachim Pecci, aujourd'hui Léon XIII glorieusement régnant, quand je fus de retour du congrès catholique de Florence, où j'eus l'honneur de représenter sa personne vénérée

comme je représente aujourd'hui celle de notre cher administrateur apostolique Mgr Paolucci, me dit, lorsque je lui exposai mon projet de fonder à Pérouse un journal catholique, qui est aujourd'hui le *Paese :* « Vous ne pouvez me donner une nouvelle plus agréable ; je regarde un journal catholique comme une véritable mission perpétuelle dans mon diocèse. » Il m'encouragea, me donna des appuis et de larges subsides, et recommanda aux curés, aux prêtres et aux laïques de s'y abonner, de le répandre et de le favoriser. Courage donc, ô journalistes catholiques, mes chers amis et vaillants collègues, courage ! Ce que mon évêque, Mgr Pecci, m'a dit comme cardinal, il me l'a répété comme Pape et même publiquement, vous pouvez vous le rappeler, dans l'audience solennelle qu'il accorda aux journalistes catholiques du monde entier, en février dernier. Oui, le Pape aime les journalistes catholiques, il connaît leurs sacrifices, leurs fatigues, leurs déboires leurs déplaisirs, mais il nous dit avec le poète :

Tu ne cede malis, sed contra audentior ito.

Maintenant, grâce au courage que nous a donné le Saint-Père, notre *Paese* remplit sa mission, bien que sur un petit terrain. Nos curés, nos prêtres et nos bons laïques le lisent, le divulguent, le recommandent, et bien peu nombreux sont, même parmi nos adversaires dans notre ville, ceux qui ne le lisent pas. Aussi je puis dire en glorifiant le Seigneur, qu'il a fait et fait tous les jours beaucoup de bien en Ombrie et dans notre *chère* Pérouse. Oui, *chère* Pérouse, messieurs. Je sais que le nom de cette heureuse cité, qui a donné un si grand Pontife à l'Église de Dieu, naguère sonnait mal aux oreilles des catholiques, comme celui dont se servaient à tort les révolutionnaires pour calomnier, à l'aide de certains massacres célèbres, le gouvernement du Saint-Siège, à tel point que même certains bons catholiques ne nous regardaient pas d'un bon œil. Mais ne généralisez pas, messieurs, et n'étendez pas à tous les Pérugins le mal d'un petit nombre. Pérouse la ville de Notre-Dame du Rosaire, est catholique ; elle est ferme dans la foi de ses ancêtres, elle aime le Pape et le vénère, elle aime ses évêques et leur obéit, elle aime ses prêtres et les respecte. Le cardinal Joachim Pecci, qui est notre évêque depuis plus de trente ans, a toujours été l'amour et la joie de tous ses diocésains ; jamais il n'a eu à se plaindre d'un seul mot offensant ; plusieurs fois il a eu à se louer de nous. Il me tardait, messieurs, de venger devant les honnêtes gens l'honneur de ma chère patrie, de ma catholique Pérouse ; et j'ai saisi l'occasion de cet auguste congrès

catholique, où le monde entier est représenté, pour dire ce qui est vrai et remettre les choses en leur place.

Enfin, permettez-moi, messieurs, de vous inviter à adhérer solennellement à tout ce que j'ai eu l'honneur de vous exposer. Oui, nous obéirons à N. S. Père Léon XIII, et nous nous efforcerons de le seconder. Et comme gage de notre obéissance et de notre ferme volonté de nous associer à cette *mission de la presse,* comme l'a appelée le grand Léon, moi qui, plus peut-être qu'aucun de vous, parce que je suis Pérugin, que j'ai été élevé et que j'ai grandi dans son séminaire, puis m'appeler son fils de prédilection, je vous demande un applaudissement, un salut, un vivat au grand Nocher de la nacelle du Christ, au sage Capitaine de l'armée du Christ, au grand restaurateur de la vraie philosophie chretienne, au Lion de Juda qui, sur la montagne sacrée de Sion, garde le bercail du Christ, *veille et rugit, les yeux attentifs et le poil hérissé, terreur de l'Égypte et force d'Israël,* à Léon XIII, secours et gloire de la sainte Église de Dieu. *(Aussitôt tous les membres du congrès se sont levés avec enthousiasme et ont répondu au rapporteur par de vifs et longs applaudissements et par des vivats.)*

DISCOURS DE MGR FREPPEL

(Suite et fin. — Voir les trois numéros précédents.)

III

Il est sur la terre un pouvoir que rien n'égale ; un pouvoir qui prend son origine dans le plus grand évènement dont l'histoire ait gardé le souvenir ; un pouvoir qui réunit dans une alliance sublime les deux caractères de la souveraineté parmi les hommes, la force et la bonté ; un pouvoir qui n'a d'autres limites que celles du temps et de l'espace ; un pouvoir qui concentre en lui-même tous les rayons de l'autorité répandus par la main de Dieu à travers le monde, la paternité d'Adam, le patriarcat d'Abraham, le sacerdoce de Melchisédech, la législature de Moïse, le pontificat d'Aaron, la judicature de Samuël, la royauté de David ; un pouvoir qui, depuis dix-huit siècles, est tout ensemble la pierre angulaire et la clef de voûte de l'édifice chrétien ; un pouvoir qui a traversé les âges, faisant

resplendir tour à tour, et avec un éclat incomparable, toutes les grandeurs du sacrifice et de la doctrine, de la sainteté et du génie ; un pouvoir qui n'emprunte à aucune des choses d'ici-bas son ascendant ni sa durée ; un pouvoir qui cache une invincible énergie sous les dehors de la faiblesse, et qui voile la plus haute des majestés souveraines derrière l'humilité d'un service ; un pouvoir que chaque lutte, chaque contradiction a laissé le lendemain plus fort et plus respecté qu'il n'était la veille ; un pouvoir, enfin, contre lequel toute domination s'use, toute violence échoue, tout artifice se dissipe, toute résistance se brise, toute rébellion vient mourir tôt ou tard, impuissante et confondue. Ce pouvoir unique, ce pouvoir souverain, ce pouvoir universel des âmes et des consciences, c'est la Papauté.

Mais, afin que ce pouvoir universel des âmes et des consciences pût remplir sa mission pour le bien de tous, au milieu de tant de races et de nationalités différentes, il lui fallait une liberté pleine et entière, indépendance complète. L'assujettir à une puissance quelconque, c'était l'entraver dans l'exercice d'un ministère qui a pour objet les intérêts spirituels du monde entier. Les siècles chrétiens l'avaient compris, et, la grâce de Dieu aidant, l'épée de la France, aux mains des Pépin et des Charlemagne, avait sinon fondé, du moins affermi et soutenu le principat temporel du Pontife romain. A peine si l'une ou l'autre fois, dans le cours de dix siècles, quelques brouillons fanatiques avaient essayé de détruire ce qui était pour la chrétienté l'une des bases essentielles du droit public.

Et ce qui n'entrait pas moins dans les vues de la Providence, c'était qu'il existât toujours sous les yeux des peuples un État ayant la vraie religion pour règle souveraine, ne séparant jamais les intérêts temporels des intérêts spirituels, mais sachant les coordonner dans une harmonie parfaite, s'inspirant avant tout des principes de la morale chrétienne, sans rien sacrifier aux utopies du moment, demeurant là, au milieu d'aventures téméraires et d'essais infructueux, comme le représentant autorisé des saines traditions, et conservant ainsi, pour les regrets et les déceptions de l'avenir, le dépôt des vérités politiques et sociales, en dehors desquelles aucune nation ne peut sauver ni ses pouvoirs, ni ses libertés. A ce double point de vue, la souveraineté temporelle des Papes était pour les peuples chrétiens le plus haut enseignement et la plus sûre des garanties.

Ai-je besoin de vous dire, mes Frères, qu'un État où la religion et la politique s'unissaient dans une alliance si étroite, ne pouvait trouver grâce devant la Révolution, appuyée sur une théorie absolument contraire? C'est là qu'elle devait frapper et qu'elle a frappé en effet son coup décisif; et alors qu'avons-nous vu? Les révolutionnaires du monde entier s'acharnant à détruire une souveraineté qui leur semblait la négation vivante de leur idée fondamentale. Remontrances de la part de gouvernements qui, eux-mêmes, ne se sentaient pas sûrs du lendemain, déclamations de rhéteurs s'apitoyant sur des souffrances imaginaires, réformes demandées par ceux qui auraient eu le plus grand besoin d'en donner le signal dans leur propre pays, excitations du dehors pour pousser au mécontentement et à la révolte des populations qui ne demandaient pas mieux que de vivre tranquilles à l'ombre d'un pouvoir paternel entre tous, menées ténébreuses des sociétés secrètes, attaques à force ouverte des bandes ennemies, rien de ce qui s'appelle ici-bas hypocrisie ou violence ne devait manquer à ce grand duel de la force matérielle avec la force morale.

Et ce qu'il y avait de plus odieux dans une pareille conspiration, c'est qu'elle visait l'homme de ce siècle qui, par ses qualités personnelles, avait le plus de droit au respect et à la vénération de tous; un souverain acceptant des institutions nouvelles tout ce qu'elles ont d'acceptable, pour ne repousser que ce qu'elles peuvent avoir de contraire à l'Évangile, aux droits de Dieu et de l'Église; un pontife salué de son vivant la plus pure et la plus noble figure de notre époque, en attendant, s'il m'est permis d'exprimer un tel vœu, que l'Église le place un jour sur nos autels, à côté de saint Pie V, comme un type héroïque de vertu et de sainteté. Bref, il vint un moment où la Révolution, rassemblant toutes ses forces, résolut d'achever son œuvre; et alors l'auguste pontife, se souvenant de ces paroles de l'Apôtre, « que le prince ne porte pas le glaive en vain, » *non enim sine causa gladium portat* (1), prit l'épée de Lépante, et ne pouvant ni ne devant s'en servir lui-même, il la mit aux mains du soldat le plus digne de la porter, aux mains du général de La Moricière.

C'était le couronnement de cette brillante carrière commencée sur les rivages de la Méditerranée, au service de la civilisation chrétienne, et devant s'achever non loin de là dans la défense

(1) Ep. aux Romains, XIII, 4.

d'une seule et même cause. « On ne discute pas l'appel d'un Père, » voilà le mot, à la fois si simple et si grand, que le héros chrétien avait laissé tomber de ses lèvres à la première demande du Souverain-Pontife. Et à l'instant même, avec une entière abnégation, sans le moindre souci de sa renommée militaire, bravant une opinion trop servile pour avoir conservé le droit au respect, il s'était mis à l'œuvre pour accomplir une mission qu'il regardait comme le suprême honneur de sa vie. A peine débarqué en Italie, il a tout vu, tout apprécié. Avec cette activité infatigable que l'Algérie et la France ont admirée tour à tour, il organise, il crée, il améliore, il développe. Sous sa puissante impulsion, le matériel est renouvelé, les cadres se reforment, les services se régularisent, tous les éléments de la résistance viennent se ranger autour d'un noyau compacte et solide. Plan d'ensemble, détails de l'exécution, rien n'échappe à son coup d'œil.

En ne s'épargnant à lui-même ni peines, ni fatigue, il sait communiquer aux autres l'ardeur qui l'anime. A sa voix, et stimulés par son exemple, des milliers de jeunes hommes accourent de tous les points du monde pour faire au Saint-Père un rempart de leur bravoure... Ne semblait-il pas, dès lors, que des vœux tant de fois exprimés eussent enfin reçu leur entier accomplissement ? Protégé dans l'indépendance de son ministère par le seul dévouement de ses fils, le Souverain-Pontife pourra désormais se suffire à lui-même, pourvu que nulle ambition étrangère ne vienne suppléer à l'absence de troubles intérieurs par une attaque du dehors. Mais c'est précisément l'heure que la Révolution choisira pour frapper son coup décisif, démasquant ainsi au jour convenu ses plans préparés de longue main. Castelfidardo et Ancône allaient montrer ce qu'il y avait de sincérité dans les promesses des uns et dans les déclarations des autres, et de ces grands jours de l'histoire, il ne devait rester que le souvenir d'un effort héroïque tenté par le plus généreux des dévouements pour la plus sainte des causes.

Je me trompe, mes Frères, il en est resté des semences fécondes pour l'avenir. « L'avantage de ceux qui combattent pour un principe, écrivait le noble défenseur du trône pontifical, c'est qu'alors même qu'ils succombent, leur défaite devient une éclatante protestation en faveur du droit. » J'ajoute que de pareilles défaites ne sont jamais sans retour ; car les principes ne meurent pas avec les hommes. Une cause est

vaincue quand elle ne s'appuie pas sur la justice, et qu'elle ne trouve plus personne pour la soutenir; mais une cause qui vit au cœur de deux cents millions d'hommes, et qui, malgré une fortune contraire, ne cesse de leur apparaître comme l'expression du droit et de la vérité, une pareille cause peut attendre tranquillement son triomphe du temps et de l'expérience : tout la sert, les erreurs et les fautes de ses adversaires, non moins que le zèle et les convictions de ses défenseurs.

Qu'est-ce que les années dans la vie de l'Église, qui a pour elle les siècles ? Et, depuis les martyrs des premiers âges jusqu'à nous, que de causes en apparence vaincues, et pour lesquelles le jour de la victoire ne devait pas tarder à reluire ! Où chercher le point de départ de leur succès ? Dans le dévouement de ceux qui avaient lutté pour elles jusqu'au dernier instant et contre l'espérance même. Non, ne vous arrêtez pas à des revers que Dieu permet pour éprouver le mérite. Il y a dans le sacrifice, quelque infructueux qu'il paraisse sur le moment, une vertu qui lui survit, qui passe d'une âme à l'autre, qui fait germer, à l'heure marquée, de nouveaux sacrifices; et quand, après les victoires passagères de la force, arrivent les jours où le droit et la justice reprennent leur empire, la postérité, plus équitable que les contemporains, salue de son admiration et de sa reconnaissance l'héroïsme de ceux qui avaient préparé par leur défaite les triomphes de l'avenir.

Quant au vaillant capitaine qui avait mis si généreusement son épée au service du Saint-Siège, il était rentré dans sa retraite, attendant l'heure où de nouveaux périls réclameraient sa présence à la tête de la petite armée qu'il avait conduite à l'honneur, sinon à la victoire. Là, dans cette sereine atmosphère, au milieu des joies calmes et pures de la vie de la famille, on devait le voir, cinq années durant, partagé entre son zèle pour les intérêts de l'Église et les œuvres de charité, avançant de jour en jour dans la pratique des vertus chrétiennes, et donnant à tous l'exemple d'une piété aussi vive que sincère. Il était arrivé à ce terme dont parle la Sainte-Écriture, quand elle compare la voie des justes à un flambeau qui croît en éclat et qui va grandissant jusqu'au jour parfait : *Justorum semita quasi lux splendens procedit et crescit usque ad perfectam diem.*

Chaque enseignement parti de la Chaire pontificale avait apporté à son esprit de nouvelles lumières en l'éclairant sur

les vrais principes qui seuls peuvent assurer le salut des sociétés modernes. Trop défiant de lui-même pour trouver inopportun ce que l'Église jugeait nécessaire, il applaudissait aux efforts des écrivains courageux qui s'appliquaient à montrer la vérité dans tout son jour, au lieu de la présenter timidement et par un seul côté ; et volontiers, à ceux qui, alors déjà, préféraient le rôle de conseillers à celui de disciples, aimant mieux se placer devant l'autorité que de se ranger derrière elle, le général répondait par ce mot qui était un acte d'humilité plus encore qu'une leçon : « Je suis le soldat du Pape et non pas son théologien. » Que ne pouvait-on pas espérer, pour l'avenir, d'une foi dont la candeur n'avait d'égale que sa fermeté ? C'était la pensée de beaucoup, qu'à un homme de cette trempe un grand rôle allait être réservé dans les évènements dont tout le monde pressentait l'approche.

La Providence en avait décidé autrement. Sans doute, elle aura voulu épargner à cette âme les douleurs qui devaient déchirer la nôtre. Si le général de La Moricière a été enlevé trop tôt à nos espérances, du moins il n'a pas vu les malheurs qui allaient nous accabler ; il n'a pas vu les conséquences d'une politique qu'il n'avait cessé de combattre, l'unité allemande, sortant de l'unité italienne, la France envahie par l'étranger et démembrée après des capitulations bien autrement désastreuses que celle d'Ancône ; cette brave armée dont la gloire était la sienne, il ne l'a pas vue prendre le chemin de la captivité, et ne rentrer sur le sol de la patrie que pour y trouver de nouvelles journées de juin avec toutes les horreurs d'une lutte fratricide ; il n'a pas vu l'œuvre de la Révolution achevée au delà des Alpes, et le Pontife dépouillé d'un pouvoir dont sa vaillante épée avait réussi à protéger les derniers restes.

Toutes ces tristesses, qui eussent été si amères pour son cœur de chrétien et de Français, la divine Bonté en a préservé sa vie, déjà traversée par tant d'épreuves et de peines. Il aurait pu faire plus encore pour la religion et pour son pays ; il avait fait assez pour son mérite et pour sa gloire. Désormais, la mort pouvait venir à lui ; elle devait le trouver prêt, le crucifix à la main, et le regard tourné vers l'éternité. Il y a longtemps déjà que, prenant les choses de la terre pour ce qu'elles valent, il avait dit ces belles paroles : « Occupons-nous des choses du ciel, les seules aujourd'hui saintes et respectables. Là sont la justice suprême, la bonté suprême, le bonheur suprême ! En dehors de cela il n'y a rien, absolument plus rien ! »

Et maintenant, mes Frères, quel est l'enseignement que la Chaire chrétienne doit tirer d'une telle vie, et dont ce monument est destiné à perpétuer le souvenir? Ah! sans doute, ce qui en ressort avec un éclat merveilleux, c'est qu'il n'y a rien de plus beau ni de plus glorieux pour l'homme que de défendre la cause de la religion et de la patrie. Rarement on aura vu, dans l'histoire, le dévouement chrétien se produire sur d'aussi grands théâtres et avec une telle splendeur. Alger, Paris, Rome, quels noms dans les annales du monde, et quelles étapes dans la carrière d'un homme! Il a été donné à votre illustre compatriote de montrer en des lieux si divers ce que peuvent l'intelligence et le courage militaire au service de la société et de la civilisation chrétiennes. C'est par là que son nom réveille dans tous les cœurs le sentiment du respect et de l'admiration.

Mais cette grande âme qui, à l'heure présente, comme j'en ai la douce confiance, voit toutes choses aux clartés de l'éternelle lumière, ne me le pardonnerait pas, si je ne cherchais d'autres leçons dans ce qui a fait son principal mérite. Le général de La Moricière a été l'un des types les plus expressifs et les plus caractéristiques de son siècle. Les illusions que se faisaient un grand nombre de ses contemporains, il les a toutes connues, il en a partagé plusieurs, il n'en a retenu aucune. Pour atteindre ce but, il lui a fallu reconquérir la vérité pas à pas et à travers mille obstacles. Ces obstacles, il les a surmontés, en présentant au travail de la grâce une âme droite et sincère. Voilà sa gloire, sinon la plus brillante, du moins la plus solide et la plus pure de toutes; car il est dit dans la Sainte-Écriture: « Celui qui se rend maître de lui-même est supérieur à celui qui prend des villes »: *Melior est qui dominatur animo suo, expugnatore urbium* (1).

Grande leçon pour tant d'esprits qui, une fois imbus des erreurs et des préjugés de leur temps, ne savent plus s'en affranchir malgré les déceptions les plus amères et les expériences les plus cruelles! Oui, il me semble entendre une voix sortir de ce monument funèbre, pour dire avec la mâle franchise du soldat, qui ne connaît ni flatterie ni détours: « O France! ô mon pays! après tant de ruines et de malheurs, ouvre enfin les yeux à la lumière; ne t'obstine pas plus longtemps à chercher le salut dans les voies qui, plusieurs fois déjà, ont failli te conduire à l'abîme; reviens aux traditions et aux principes qui avaient fait

(1) Prov., XVI, 35.

de toi la première nation du monde ; en redevenant la fille aînée de l'Église dans toute la vérité du mot, tu retrouveras ta puissance et ton génie ; c'est autour de la foi catholique, et d'elle seulement, que tu pourras rallier tes fils et les réconcilier tous ensemble en leur rendant, sous l'influence de son esprit et de sa doctrine, la vraie autorité avec la vraie liberté. Là est l'avenir, là est le salut ! » Puisse cette voix d'outre-tombe être écoutée de tous ! Et puisse ce monument s'élever au milieu de nous comme un gage d'union et d'espérance, en rappelant aux générations futures la mémoire d'un héros chrétien, qui a su être en même temps un grand serviteur de la France et un grand serviteur de l'Église !

UN DOGME MÉCONNU (1)

Il existe une morale naturelle, partant universelle, c'est évident. C'est aussi évident que l'existence d'une raison naturelle. L'objet de la morale, c'est le bien ; l'objet de la raison, c'est le vrai.

Le vrai et le bien absolus existent en Dieu. Dieu créateur des hommes leur a donné une raison suffisante pour connaître quelque chose du vrai, les connaissances nécessaires, en un mot, une conscience suffisante pour éviter le mal. A cet ordre d'idées se rattache la notion de la religion naturelle.

L'Église a soutenu de longs combats pour défendre les droits de la raison naturelle, de la conscience naturelle ; toute la religion naturelle est en elle, en elle seule.

Qu'on relise l'admirable constitution du Concile du Vatican *Dei Filius* sur la foi et la raison humaine, et qu'on nous dise alors si l'Église n'est pas le véritable défenseur de notre intelligence contre les fatalistes, les protestants, les matérialistes.

> Dieu, dit le Concile, unique et véritable, notre créateur et notre maître, peut, au moyen des créatures, être connu d'une façon certaine, par la lumière naturelle de la raison humaine.

Le naturalisme qui est dans la philosophie ce qu'est le libéralisme dans l'ordre politique, le naturalisme ravale en fait

(1) Extrait de la *Gazette de Liège*, l'un des meilleurs journaux de la Belgique.

bien au-dessous d'elle-même cette nature humaine qu'il feint d'exalter en droit et qu'il proclame souveraine. Ne conduit-il pas au matérialisme? Ne fait-il pas aujourd'hui du transformisme sa science de prédilection?

La vérité seule est l'amie de l'homme; l'erreur se mentant à elle-même, ment à ceux qu'elle séduit.

L'homme naturel est sorti des mains de Dieu, avec assez de lumières naturelles pour arriver à sa fin. Mais l'homme n'est plus tel qu'aux premiers jours de sa création. Il a prévariqué, il s'est révolté et il a été puni. L'homme, en un mot, est un être déchu. Être libre, il a usé de rébellion contre Dieu et il a été frappé dans toute sa race. Il n'y a pas un dogme plus certain, plus visible que celui de la chute originelle. Nous portons encore en nous les suites de cette faute première. De là, la lutte de la chair contre l'esprit, la nature en garde les traces: de là sa révolte contre l'homme.

L'histoire des races primitives a écrit ce péché à chacune de ses pages.

Par ce péché, la raison et la conscience, les organes en quelque façon du vrai et du bien, ont été obscurcies. La notion du vrai comme la notion du bien a été effroyablement diminuée, et la diminution a porté plus encore sur la conscience que sur la raison.

Video meliora proboque,
Deteriora sequor.

Ce dogme de la chute originelle est essentiel dans l'œuvre de l'éducation. Si l'homme est déchu, il doit être rétabli; s'il est tombé, il faut le relever; qui le rétablira? qui le relèvera?

S'il y a lutte en lui, entre le vrai et le faux, entre le bien et le mal; si sa nature incline aux mauvaises choses, cette nature doit être corrigée, le bien et le vrai doivent être aidés contre le travail du faux et du mal.

L'homme, au contraire, est-il resté tel qu'il est sorti des mains de Dieu: tel qu'il devrait être, alors l'éducation ne doit consister qu'à développer toutes les facultés, toutes les passions, tous les appétits. Qui oserait essayer d'une telle éducation? Personne. Tout le monde donc, au moins en pratique, reconnaît la chute originelle.

Rousseau, le grand sophiste, le grand démolisseur du XVIIIe siècle, nie la chute originelle. L'homme est né bon, s'écrie-t-il. — Il ne l'est plus cependant; où donc est la raison

de la transformation? C'est la société qui corrompt l'homme. Du coup Rousseau traçait la philosophie du socialisme, le code du nihilisme.

La société est le milieu providentiel où l'homme doit se développer, et ce milieu n'est pas essentiellement mauvais. L'homme est mauvais, et il est mauvais parce qu'il est déchu, parce qu'il a été puni de sa révolte. Voilà la vérité.

Le monde païen nous offre l'histoire de l'homme déchu et non relevé, non racheté. Alors la raison naturelle, la morale naturelle sont à l'œuvre et il n'y a pas d'erreurs qu'on ne professe, pas de monstruosités qu'on ne pratique. Le corps triomphe sur la raison, l'appétit ou l'intérêt sur la morale. Tel encore est le spectacle que nous représentent les sociétés non baptisées. Elles sont restées païennes, bien que plusieurs soient imprégnées, plus ou moins, par contact, de doctrines et de vertus chrétiennes.

Un Rédempteur est venu, et ce Rédempteur c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il a restauré la raison et la conscience ; il a ajouté à la raison et à la conscience ; il n'a rien détruit. Cette restauration a lieu par sa révélation. Cette révélation avait été précédée de la révélation primitive donnée à Adam, aux patriarches, aux prophètes.

Mais c'est à Notre-Seigneur Jésus-Christ que nous devons la révélation plénière, la rédemption complète. La révélation primitive, la révélation chrétienne sont des dons absolument gratuits de la miséricorde divine. Mais cette révélation surnaturelle, dit le Concile du Vatican avec saint Thomas, « outre le bien qui lui est absolument propre, nous apporte celui de rendre la connaissance des vérités naturelles plus générale, plus prompte, plus assurée et plus pure d'erreur. »

Et cet enseignement admirable montre que le surnaturel est même presque indispensable à l'ordre naturel, à la morale naturelle, à notre conscience.

C'est la révélation, c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ que le libéralisme rejette des lois, comme le naturalisme le repousse de la raison. Voilà l'origine des doctrines du libéralisme en matière d'instruction. La foi, la révélation, Notre-Seigneur Jésus-Christ doivent-ils sortir des écoles ? Voilà sur quoi porte le débat entre nous et nos adversaires en cette question comme en beaucoup d'autres.

Ne nous laissons pas séduire par des apparences, ne nous

tenons pas à l'écorce et voyons le fond, le cœur des discussions. Ce n'est pas Dieu qui nous gêne, disait un communard : c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Et pourquoi cette parole ? Notre-Seigneur Jésus-Christ c'est le Dieu vivant, le Dieu de la révélation, de la Rédemption. Dieu n'est si souvent pour ceux qui ne veulent connaître que leur raison naturelle, qu'un mot !

Disons, à propos de la révélation, avec son Éminence le cardinal Pie, évêque de Poitiers :

> Singuliers prôneurs de la nature et de la raison, singuliers amis de l'humanité, ceux qui lui jalousent ce secours, prétendant qu'il est superflu, ou même qu'il nous déshonore ! Et par quoi le remplacer, grand Dieu ? Et sans lui, que devient le monde ? En vérité l'on ne saurait faire un pas dans les voies de l'antichristianisme ni entendre une de ses maximes, sans reconnaître qu'il est surtout criminel de lèse-humanité, et que, fils de son père, il n'aspire qu'à mettre à exécution les complots de celui dont l'Écriture nous dit qu'il était homicide dès le commencement.

Mais l'objet direct de la révélation n'est pas le secours donné à la nature déchue, secours cependant moralement nécessaire ; cet objet, c'est la fin surnaturelle de l'homme que Dieu lui destine dans son infinie miséricorde.

Eh bien ! le projet de séculariser les écoles primaires est la guerre à la révélation, et dans son objet direct et dans son objet secondaire !

N'est-il pas sacrilège et vraiment abominable ? pour employer l'expression de M. Malou.

Une société formée à la vie surnaturelle, à la vie naturelle mais restaurée, mais relevée, ne peut, sans se condamner à périr, retourner à la végétation païenne, à la morale naturelle, à la raison naturelle, livrées à elles-mêmes et séparées de la révélation. Habituée à l'air pur, elle mourra si elle doit respirer l'air malsain des corruptions païennes, des bas-fonds rationalistes. Habituée au soleil, les lampes fumeuses de la raison sont ténèbres à ses yeux.

Plus on a été élevé haut et plus on est meurtri quand on vient à tomber sur le terrain que l'on avait quitté.

Évidemment, la révélation ou le christianisme a pénétré la société et celle-ci vit de la vie chrétienne, alors même qu'elle voudrait y renoncer, alors même qu'elle le maudit. Un enfant ne peut rejeter le sang qui coule dans ses veines, alors même

qu'il répudie son père et sa mère. Le malheureux est maître de les outrager : il vit encore de leur vie !

Il n'était peut-être pas inutile de rappeler ces vérités essentielles, car le libéralisme jette la confusion partout et nous avons trop souvent le tort de ne pas les exposer franchement.

On dissertera donc inutilement contre la morale universelle, tant qu'on ne lui opposera pas la morale chrétienne, la morale de la révélation, la morale de Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

UN CONFESSEUR DE LA FOI

(Suite. — V. les trois numéros précédents.)

IV

Les conflits et le martyre.

Une activité si incessante, de tels travaux pour les frères de la *Diaspora,* la création de missions, particulièrement dans les lieux rendus célèbres par la visite du soi-disant réformateur Luther, c'est-à-dire Eisleben, Wittenberg, etc., les lettres pastorales dirigées contre la franc-maçonnerie, et l'édition du premier *Bischœfliche Wort,* voilà surtout pourquoi le zélé pasteur, d'abord bien vu de l'État, tomba plus tard dans sa disgrâce (1). Cette disgrâce fut complète lors du Concile du Vatican. Dès le commencement, Mgr Konrad s'y était placé au vrai point de vue, et il s'y maintint jusqu'à la fin. Personne ne put le déterminer à abandonner cette position : ni les menaces désordonnées d'adversaires irrités, ni les instantes prières de prétendus amis, ne furent capables de le déconcerter. De là les malicieuses attaques que l'évêque de Paderborn eut à subir dans les feuilles libérales, dans des brochures ennemies de l'Église et même dans de plus grands ouvrages, comme le *Tagebuch* du fameux Friedrich. « C'était donc l'évêque Konrad,

(1) Les vicaires capitulaires des diocèses archiépiscopaux de Fribourg et de Cologne, après la mort de l'archevêque Hermann von Vicari et du cardinal Jean von Geissel, avaient placé le nom de l'évêque Konrad sur la liste des candidats, — le nom fut effacé par le gouvernement badois, c'est-à-dire prussien.

le seul évêque allemand qui, élevé dans les universités allemandes, réchauffé au foyer de la civilisation allemande, ne rougissait pas en quelque sorte d'offrir le *sacrificio dell'intelletto* sur l'autel du Vatican. » Mais la secte des professeurs allemands n'avait pas été seule à lancer d'un air fièrement impératif l'arrêt de condamnation sur ce « rebelle »; le gouvernement de la Prusse, qui avait mis une rare tendresse et une grande sollicitude à protéger le vieux catholicisme comme son enfant favori, voyait aussi dans cet « ultramontain le plus ultramontain entre tous, » son adversaire principal. C'était donc sur lui que la meute de la presse libérale devait verser la coupe entière de sa haine nationale, c'était lui qu'elle devait attacher à la plus haute potence en le stigmatisant comme un ennemi de l'empire et de l'État. Ce fut, en effet, l'évêque Konrad qui dut le premier faire connaissance avec l'ère nouvelle des mesures de violence légale; tantôt on l'honora de visites domiciliaires, tantôt le serviteur de la noble Justice se présenta en la personne d'un agent exécutif, tantôt on décréta contre lui les amendes les plus excessives. Par de tels agissements on croyait anéantir l'autorité dont le prélat jouissait dans son diocèse et même bien au delà, et pouvoir séparer du pasteur le bas clergé et le peuple toujours impressionnable; mais, vains efforts! Jamais un évêque ne put se glorifier de plus chaudes sympathies de la part de ses enfants que l'évêque Konrad. En veut-on des preuves? Eh bien, un libéral même le plus violent les trouverait dans cette multitude de députations prodigieuses qui, chaque semaine et pendant des mois, attirèrent sur ce diocèse l'attention du monde entier. Qu'il nous soit permis de consacrer ici quelques lignes à ces pèlerinages grandioses.

Les représentants du canton d'Arnsberg les inaugurérent. Six mille hommes de tous les rangs du peuple catholique apparurent à Paderborn, le 26 mars, en habits de fête; les citoyens avaient déployé leurs bannières et la vieille cité s'était parée pour recevoir ces braves qui venaient présenter au seul évêque légitime le tribut de leur inébranlable fidélité. Le baron von Schorlemer-Overhagen prit la parole au nom de tous:

« Dans la lutte si grave qui nous est imposée, dit-il à peu près dans ces termes, nous suivons le sublime exemple de courage, de renoncement à soi-même et de sacrifice que nous donne votre Grandeur. Et si, que Dieu veuille l'empêcher dans

sa miséricorde ! le martyre ne devait pas lui être épargné, l'auréole de ce martyre deviendrait aussi pour nous celle d'une fidélité si inébranlable, d'un amour si constant, qu'ils iraient jusqu'à la mort. »

Le baron von Ketteler remit alors à Sa Grandeur une adresse signée de 40,000 diocésains dévoués. Ému profondément, l'évêque eut des paroles élevées et touchantes pour remercier de cette manifestation de foi et d'amour catholique.

« Votre attachement catholique, votre filial amour nous ranime, nous relève et nous fortifie, dit-il ; aussi renouvelons-nous devant vous et devant Dieu la promesse de rester à l'égard de notre cher troupeau un pasteur fidèle autant de temps qu'il nous sera accordé de remplir notre mission. *Nous péririons plutôt que d'abandonner notre apostolat, de nous séparer du rocher de Pierre* et du suprême Pasteur invisible, Jésus-Christ. En même temps, nous en prenons ici l'engagement solennel : à l'avenir et tous les jours de notre vie, en quelque lieu que nous puissions être, nous vous resterons attaché par le lien indissoluble de l'amour : nul cachot, nul exil, nulle puissance ne saura rompre la société intime et spirituelle qui existe avec notre bien-aimé troupeau et avec vous. »

Le 1er avril se présentèrent les envoyés du canton de Hœxter, au nombre de 3,421 hommes. « Nous le jurons, ainsi parla au nom de tous les assistants le comte Bocholtz-Asseburg, nous jurons de rester de fidèles enfants de l'Église catholique romaine, quand même on nous demanderait notre sang. Oui, notre sang, notre vie ce que nous sommes et ce que nous avons, nous l'offrons avec joie pour la gloire de Dieu. Nous voulons combattre pour notre religion ; et pour ce combat, nous vous prions de nous bénir ! Nous luttons avec la certitude que nous serons victorieux.

Si le démon règne aujourd'hui sur la terre,
Demain Dieu deviendra le maître ! » (1)

« En ces temps difficiles, répondit le prélat, ces témoignages nous sont doublement précieux, en particulier de la part de de l'aimable Veserthal, où, dès les temps les plus reculés, le christianisme a produit de si magnifiques fruits. Oh ! restez, restez toujours de fervents catholiques, gardez soigneusement

(1) L'Association de Saint-Joseph de Longansport Ind. (Amérique du Nord) adressa au noble comte le plus chaleureux merci pour cette allocution.

cette sainte semence, et transmettez l'héritage de la foi à vos enfants et à vos arrière-petits-enfants. »

La manifestation la plus importante eut lieu le 6 avril. En ce jour mémorable, 16,000 hommes, dont au moins 12,000 présents, renouvelèrent à leur pasteur légitime le serment d'une fidélité inviolable. Les députations se présentèrent en trois groupes différents. Au nombre de ceux qui y prirent la parole, se trouvait Hermann de Mallinckrodt, trop tôt, hélas ! enlevé de ce monde. Dans un langage plein d'éloquence, il esquissa le tableau de la lutte à mort engagée de tous côtés contre le Christ et son Église, et au nom de la multitude qui l'entourait, il promit d'une voix forte et solennelle de tenir haut l'étendard catholique. Trois fois le pasteur visiblement ému éleva la voix, trois fois il remercia avec effusion pour cette éclatante expression d'amour filial et d'attachement à l'Église catholique et à son illustre chef.

« Nous, évêques catholiques, dit-il entre autres choses à la députation de Paderborn, nous avons été fréquemment méconnus, injuriés, calomniés pour notre conduite en face des lois de mai. Toutefois dans plusieurs de nos lettres pastorales nous avons dissipé ces jugements pleins de fausseté. Nous avons repété et publiquement déclaré que nous ne pouvions agir autrement, si nous ne voulions pas devenir coupables de trahison envers notre conscience et les obligations sacrées qui découlent de nos serments. Pour ce qui est de nous personnellement, nous réitérons ici cette déclaration de la manière la plus solennelle. Nous serions *indigne non seulement de notre dignité épiscopale, mais encore de notre nom de chrétien*, si nous nous laissions ébranler par n'importe quelle puissance de ce monde dans la fidélité que nous avons jurée à Jésus-Christ et à sa sainte Église. Non ! non ! toutes les fois que le tentateur s'approchera de nous pour essayer d'une telle attaque, nous nous écrierons avec le Christ : Retire-toi, Satan ! »

De nouveaux groupes de députés (environ 2,000 hommes) arrivèrent le 13 et le 14 avril de la vieille principauté de Paderborn et même de la ville lointaine de Magdebourg. Le 19, ce fut le tour de 2,500 hommes des cantons de Wiedenbrück, et de Rietberg. « Nous sommes venus, » ce sont les paroles de l'humble M. Druffel, négociant à Wiedenbrück, « nous sommes venus pour renouveler franchement, librement, et en face de tous, les vœux du saint baptême ; nous sommes catholiques

romains et, quoi qu'il arrive, nous resterons catholiques romains. Avec Pierre l'homme inébranlable comme le roc, *(Felsenmann)*, nous demeurerons debout jusqu'à la fin; de même que lui, nous voulons imprimer toujours plus avant dans nos cœurs la foi et l'amour du Crucifié. » Alors, — instant auguste et solennel ! — ces 2,500 hommes firent, à l'appui de leur serment, la confession apostolique de leur foi en récitant d'une voix saintement énergique : *Credo in unum Deum !.....*

« On l'a dit et répété maintes fois, reprit le Prélat, les hommes manquent à notre époque ; à parler en général, ce reproche peut bien être juste, car le courage viril et la fermeté de caractère ne sont pas les vertus dominantes de notre temps. Mais lorsque nous considérons cette magnifique démonstration du peuple catholique de notre pays, nous repoussons résolûment le mot. Ces milliers de fidèles qui récemment se sont présentés à nous et au cortège desquels vous avez voulu vous joindre, ont vraiment montré qu'ils sont de vaillants cœurs, par leur courage à confesser la foi et à défendre les biens les plus précieux, c'est-à-dire la vérité, la liberté et le droit. Pareil témoignage est donc une belle action qui vous fait honneur et nous console nous-même. Nous y voyons le commencement de la réalisation de cette sentence : *Ecclesia pressa — Ecclesia victrix !* »

Le 27 avril, une députation de trois mille femmes et filles de la ville de Paderborn termina magnifiquement ces majestueux pèlerinages. Au nom de toutes, la femme de l'architecte Vollmer exprima les sentiments de leur inviolable fidélité et de leur constant attachement. L'évêque, profondément touché, remercia de cette démonstration splendide dont la vieille cité n'avait pas encore été témoin.

« Pas plus que vous, dit-il, nous n'oublierons ce jour. Nous vous en donnons la promesse ! Quand même nous serions séparé de vous par la distance, votre cher souvenir vivra dans notre cœur... Car, puissant comme il l'est, l'État peut bien employer sa force à nous empêcher d'exercer notre charge de pasteur. Que ceci puisse arriver bientôt peut-être, nous devons nous y attendre ; mais il est une chose qu'il ne saurait empêcher, c'est que, fussions-nous séparé de notre cher et bien-aimé troupeau par les murs épais d'un cachot ou par de grandes distances, nous le bénissions et priions pour lui ! »

C'est ainsi que 40,000 députés au moins, représentant de milliers et de milliers de personnes, étaient venus à Pader-

stadt (1) même des parties les plus éloignées du diocèse. Intrépides et sincères, ils s'étaient expliqués en ces termes devant le monde entier : « Maintenant comme toujours, personne ne pourra nous faire abandonner notre sainte foi catholique, — elle est notre précieux trésor, notre plus belle parure. — Que la *loge* qui a oublié Dieu fasse encore autant d'efforts qu'il lui plaira pour nous ravir nos croyances sacrées ; que les puissances de l'enfer mettent en mouvement tous leurs leviers pour nous séparer de l'infaillible Représentant de la sainte foi, — catholiques nous sommes, catholiques nous resterons, et catholiques nous mourrons. »

Aux grandioses démonstrations de foi dont la ville épiscopale avait été témoin, succédèrent quelque temps après toutes les manifestations dont le digne Prélat devint l'objet dans la province d'Eichsfeld, son pays natal. A Eichsfeld la métropole, à Heiligenstadt et au Hulfensberg, il y eut environ 24,000 hommes qui ne purent se refuser la satisfaction d'exprimer, en termes vigoureux et éloquents, leur fidélité inébranlable et leur attachement inviolable au Saint-Siège apostolique ainsi qu'à leur seul pasteur légitime.

Cependant l'heure de l'arrestation semblait approcher de plus en plus. Le jour de la fête de l'Invention de la sainte Croix le Prélat adressa à ses diocésains des paroles d'adieu dans une lettre pastorale où respire l'amour le plus tendre.

« Bientôt, est-il dit dans ce précieux document, bientôt nous ne pourrons plus vous faire entendre notre parole. Séparé de vous, c'est à Dieu du moins que nous parlerons pour vous dans une humble prière quotidienne. Et, soyez-en convaincus, jamais nous n'y manquerons. *Le lien qui depuis tant d'années nous unit à vous, n'a pas été noué par la main des hommes. Il ne saurait davantage être dénoué par elle.* »

Ensuite le loyal pasteur les exhorte encore une fois, de la manière la plus pressante, à persévérer dans leur fidélité à la sainte Église et à rester jusqu'à la fin attachés à la Chaire de Pierre, dans la communion de la *foi* et de la *charité*.

L'homme propose et Dieu dispose. On désignait presque partout l'infatigable Prélat comme la première victime du Kulturkampf, comme celui à qui devait échoir l'honneur d'ouvrir la marche des évêques incarcérés et dépossédés. Mais

(1) Nom qu'on donne souvent dans le pays, comme on l'a vu, à la ville de Paderborn.

cette fois encore l'amour catholique montra ce qu'il a de ressources. Au bout de quelques jours, l'empereur reçut une pétition dont le but était de prévenir le coup dirigé contre le vénérable évêque ; en quelques jours on paya l'amende décrétée contre lui. Aussi le pasteur, vivement ému, publia-t-il, le 8 juillet, l'expression suivante de sa gratitude, accompagnée d'une instante prière :

« Nous n'avons pas cru pouvoir mieux témoigner notre reconnaissance pour le touchant amour qui récemment nous a racheté de la prison, qu'en offrant, le jour même où nous en fûmes avisé, le saint Sacrifice de la Messe pour *le* noble ou *la* noble bienfaitrice inconnue. D'un autre côté, nous ne croyons pas devoir souffrir que des innocents supportent une peine qui nous regarde et que le fisc trouve dans des lois si dures un moyen de s'enrichir. Mais le tribunal du canton et la cour royale d'appel ayant rejeté notre plainte, il ne nous reste plus qu'à remercier vivement nos bien-aimés diocésains, et à les prier instamment, si le cas se représente, d'exercer autrement l'amour qu'ils nous portent. Nous préférons aller en captivité plutôt que de permettre à nos bons et fidèles enfants de se dépouiller peu à peu de ce qu'ils possèdent en payant ces énormes amendes. De plus, cette perplexité où nous nous trouvons depuis des mois est un martyre en comparaison duquel celui du cachot nous agréerait peut-être davantage. *Et quand même nous devrions mourir en prison avec nos frères déjà captifs, cette mort que nous subirions dans les chaînes pour la cause de la justice au service de laquelle nous souffrons, n'en crierait que plus haut vengeance contre nos persécuteurs, mais pour solliciter leur conversion et leur salut.* »

Avant ce temps déjà, la susdite requête avait été définitivement écartée par une décision de la cour suprême, en date du 16 juin. On y avait mis à néant le motif allégué dans la pétition relative à l'acquittement. On avait ensuite cassé par un troisième jugement celui du tribunal de Paderborn et celui de la cour d'appel, quant à ce qui concernait le paiement des amendes. Il fallait donc à tout instant s'attendre à voir la force publique arrêter et incarcérer l'évêque. Cette arrestation eut lieu le 4 août, date mémorable pour la ville et le diocèse de Paderborn ! Le matin de ce jour on signifia au prélat le mandat d'arrêt suivant :

« Par la présente, il est donné connaissance à Votre Grandeur que comme il n'a été donné aucune suite à notre sommation du 1er de ce mois de commencer dans les quarante-huit heures à purger la peine d'emprisonnement décrétée contre elle, il doit en résulter actuellement l'arrestation par la force publique, arrestation dont Votre Grandeur était en même temps menacée dans cette sommation, et l'écrou dans la prison de cette ville. Nos employés de justice, l'inspecteur d'exécution, Kniepp et l'huissier Drewel, par lesquels cet avertissement doit être transmis à Votre Grandeur, sont chargés de l'arrêter et de la conduire par voiture à ladite prison.

« Paderborn, 4 août, 1874.

« Tribunal de la justice royale section I.

« *Signé* SACK. »

Vers 8 heures du matin eut lieu l'arrestation du Prélat. Les membres du Chapitre de la cathédrale s'étaient rendus au palais épiscopal. Ils voulaient recevoir les adieux de leur digne évêque et formuler encore une fois, par la bouche du coadjuteur Mgr Freusberg, l'expression de leur immuable fidélité et de leur constant attachement au seul pasteur légitime. Dans des paroles émues, Mgr Konrad Martin paya à tous le tribut de la gratitude la plus profondément sentie.

« Voilà bientôt dix-huit ans, dit-il, que nous vînmes ici pour remplir la charge épiscopale. Nous nous sommes loyalement efforcé, notre conscience nous en rend témoignage, d'accomplir les devoirs de notre ministère dans la mesure où nous les avons compris. *Nous avons aussi constamment rendu à César ce qui appartient à César.* Mais nous n'avons pu violer le serment que nous avons prêté à l'Église. Fidèle à ce serment, nous allons maintenant en prison, à l'exemple de nos frères déjà incarcérés ; nous allons en prison pour la vérité, pour la justice et pour la liberté de l'Église : Dieu, l'appui, le souverain protecteur de l'Église, nous défendra de son bras puissant dans le combat pour la cause juste. Il en fut toujours ainsi, et, d'après la promesse divine, il ne saurait en être autrement : c'est par la montagne du Calvaire que passe toujours l'Église pour arriver au Thabor. Le martyre conduit à de nouvelles victoires, à de nouveaux triomphes ; après le Vendredi saint, c'est le beau dimanche de Pâques. Quelle puissance en ce monde détruirait cet ordre ? Aussi, nous tenons-nous ferme et n'avons-nous peur de rien. *Gloriamur in omnibus tribulationibus nostris.* »

Le vaillant confesseur adressa ensuite cette question aux deux employés chargés d'exécuter le mandat d'arrêt : « Voulez-vous employer la violence ? Nous ne pouvons céder et nous ne céderons qu'à la force. »

Ils répondirent affirmativement ; puis l'huissier du tribunal, Drewel, étendit la main sur l'évêque qui se mit en devoir de le suivre. Les escaliers et les corridors de la demeure épiscopale regorgeaient de personnes qui accueillirent le prisonnier avec des sanglots. Tout le clergé de la ville était là aussi, pour recevoir une dernière bénédiction de son chef bien-aimé. Touchant spectacle, mais qui, au sortir du palais, allait devenir plus émouvant, plus saisissant encore ! Une foule immense d'hommes, de femmes et d'enfants remplissaient la rue, principalement le chemin ou attendait la voiture, de télle sorte que, pour y arriver, on dut employer la force. D'innombrables mains s'attachaient aux mains de l'évêque, à ses vêtements, comme si l'on eût voulu l'empêcher de monter en voiture. Après de longs efforts qui semblaient devoir être inutiles, les obstacles furent cependant écartés. Le pasteur, accompagné du conseiller ecclésiastique, Dr Stamm, et de l'inspecteur d'exécution, prit enfin place dans la voiture. Alors un tonnerre de vivats éclata auprès de ce prélat intrépide. Lui-même, les larmes dans les yeux, bénissait des deux côtés la foule palpitante d'émotion. Les applaudissements le suivirent jusqu'à la prison où des milliers de spectateurs s'étaient placés pour témoigner de leur sympathie. Et lorsque celui qui combattait si vaillamment pour la vérité, la liberté et le droit se mit à gravir le haut escalier de la prison, un cri d'admiration partit encore une fois de tous ces cœurs émus.....

La violence pouvait bien séparer de son cher troupeau le pasteur ferme et inébranlable, mais on ne pouvait étouffer dans les cœurs des diocésains l'amour qui y vivait pour lui. Cet amour dévoué, filial, se manifesta de la plus belle manière pendant la durée de sa captivité. La visite assidue des différentes églises où chaque soir des prières publiques étaient faites pour l'évêque prisonnier, les vives démonstrations avec lesquelles furent solennisés le jour anniversaire de son sacre et celui de sa fête, tout le fit bien voir. Pendant les dix-huit années précédentes de son épiscopat, jamais sa fête n'avait été célébrée avec une sympathie aussi cordiale, avec un tel enthousiasme de joie qu'en cette année. Cette solennisation ne se renferma pas pour ainsi dire dans les limites du diocèse ; mais au delà, bien au delà, des

milliers de voix d'enfants fidèles à notre sainte Église, s'unirent à ce cri d'enthousiasme: *Vivat Conradus Episcopus! Vivat ad multos annos Confessor intrepidus!* Environ trois cents lettres et adresses et environ cent cinquante télégrammes arrivèrent, au beau jour de la fête de saint Conrad, à Paderborn, de l'Amérique du Nord, de la Belgique, de la Hollande, de la France, de l'Autriche, de la Bavière, de Jérusalem, etc. Le Saint-Père lui-même ne put, en ce jour d'honneur, se refuser la satisfaction d'envoyer sa bénédiction au généreux confesseur, « sa plus riche bénédiction avec les meilleurs vœux et l'expression de la plus grande vénération. » Ainsi, peu de temps auparavant l'avait-il déjà félicité de sa courageuse confession de la foi catholique, et l'avait-il traité avec distinction en lui envoyant une magnifique médaille d'or.

Là, dans sa ville épiscopale même, non loin de son palais, Mgr Martin eut d'abord six semaines de prison à supporter et ensuite, à dater du 15 septembre, dix-huit autres semaines de détention simple. Le président du tribunal de Westphalie, dans sa rare amabilité, crut devoir signifier cette commutation par une lettre datée du 7 septembre et qui restera comme un modèle de document ridicule: « *Sa Grandeur épiscopale est très humblement priée de déposer dans le délai de dix jours la charge qu'elle a occupée jusqu'ici; sinon la destitution sera motivée près la cour diseiplinaire.* » Dans cette pièce, le gouvernement de l'État confesse ouvertement devant tout le monde que toutes les mesures permises pour vaincre la résistance passive du prélat ont été vainement employées; que toutes les armes forgées et aiguisées par le Kulturkampf se sont émoussées contre la poitrine d'acier de l'évêque, du clergé et du peuple catholique. On y relate comme chef principal d'accusation la conduite du prélat dans l'affaire du ci-devant vicaire Mœnikes. Le président *catholique* du tribunal de Westphalie avait renouvelé son ancienne prétention tout à fait non-catholique, déjà posée, à savoir que Sa Grandeur retirerait la censure ecclésiastique lancée contre le prêtre qu'on vient de nommer. Mgr Konrad crut alors que les circonstances indiquaient nettement son devoir de *rompre avec son Excellence toute correspondance sur cette affaire.* C'était la première fois qu'un évêque catholique faisait un pas si pleinement significatif.

Dans sa réponse, datée du 15 septembre, Mgr Konrad, après avoir réduit à leur juste valeur les accusations portées contre lui, fait la remarque suivante:

« Nous ne pouvons, et cela se comprend de soi, donner suite à la sommation qui nous est intimée. Ni le devoir, ni la conscience, ni l'honneur ne nous le permettent. Nous sommes lié à notre diocèse par un nœud que peut rompre seul ou Dieu par la mort, ou par son autorité le représentant de Dieu, Celui qui tient la place de Jésus-Christ, le pape romain. En ce temps de lutte très acharnée que doit soutenir l'Église, je pourrais bien moins encore déserter comme un lâche le champ de bataille et, pasteur infidèle, abandonner à son sort mon cher troupeau.

« Si par suite de ma réponse négative, Votre Excellence devait se voir obligée, comme elle me le communique dans sa lettre susdite, de m'intenter un procès en cour royale, pour affaires ecclésiastiques, et si ce tribunal devait réellement prononcer ma destitution comme évêque, il me faudrait regarder comme *nulle* et *non-avenue* une telle sentence judiciaire. Aucune puissance civile ne m'a *donné* ma charge, aucune puissance civile ne peut me la *prendre*.

« Bien au-dessus des ténèbres et de la confusion du temps brille l'éternel soleil de la justice et de la vérité. Et quoi qu'il puisse encore tomber sur nous, plein d'une ferme confiance en Celui qui a compté les cheveux de notre tête, nous endurerions ce qu'il y a de plus extrême avant de trahir la foi donnée à notre bien-aimé diocèse et à la sainte Église catholique romaine. *A l'Église catholique appartinrent ma jeunesse et mon âge viril; à elle appartiendra ma vieillesse aussi longtemps que Dieu me conservera la vie. Je donnerai tout pour elle, même la dernière goutte de mon sang.* »

En conséquence de cette réponse, la destitution fut introduite près la cour disciplinaire. Le procureur royal à Paderborn, Irrgahn, formula la plainte que la *Germania* désignait ironiquement comme le produit d'une rigueur juridique jusque-là inouïe et d'une profondeur presque insondable. La discussion qui fut fixée au 5 janvier suivant fut d'une ennuyeuse monotonie. Le public, qui se composait d'une demi-douzaine de correspondants de journaux, sentait que c'était simplement une affaire de forme et que la sentence prononcée serait purement comminatoire et non exécutoire. On voulut immédiatement remettre ès-mains de l'évêque le fameux décret de déposition. Toutefois Sa Grandeur ayant plusieurs fois et après les plus décisives protestations refusé de l'accepter, il ne resta plus d'autre moyen que de l'afficher à l'intérieur de la porte de sa cellule. Puis, le 18 janvier,

il lui fut notifié par le président von Eichhorn qu'à partir du 17 septembre, jour où il serait extrait du cachot, la ville de Wesel lui était indiquée comme lieu d'internement. « Si dès sa sortie de la prison de Paderborn, Votre Grandeur refusait de se rendre à Wesel, il y serait pourvu par contrainte. » La chose arriva le 19 janvier. Déjà la veille au soir, le palais épiscopal avait été confisqué et tous ses habitants, parmi lesquels quelques vénérables septuagénaires, chassés sans le moindre égard. Vers huit heures du matin parut dans la prison le secrétaire de la police, chargé de conduire Sa Grandeur au chemin de fer. Une voiture de poste attendait au dehors. Le noble confesseur ayant déclaré ne vouloir céder qu'à la force, le représentant de la police le conduisit à la voiture où il prit place avec son secrétaire le Dr Stamm. Le glas funèbre des cloches annonçait aux catholiques de Paderborn le triste événement. Des milliers de fidèles habitants de la ville s'étaient rassemblés aux abords de la gare. Leurs cris enthousiastes et leurs vivats sans fin saluèrent le pasteur qui, selon toute vraisemblance, se séparait hélas ! pour longtemps de sa résidence épiscopale. La rue royale où est située la prison du canton était richement ornée de banderoles et de bannières, et une foule immense suivait la voiture. On avait interdit au public l'entrée de la gare ; Sa Grandeur attendait dans une salle séparée. Lorsque arriva le train qui devait l'emmener, il n'y eut plus de barrière qui pût contenir la foule. Tous ceux qui attendaient au dehors, mêlant leurs sanglots aux vivats ininterrompus, se précipitèrent vers leur évêque bien-aimé, de sorte qu'il se vit arrêté dans sa marche, et qu'on fut obligé de lui frayer un chemin jusqu'au coupé. Alors la foule s'agenouilla ; et tandis que de sa main paternelle il ne cessait de la bénir, le train se mit en mouvement... Ce fut une scène d'une grandeur saisissante. Des deux côtés de la voie se tenaient en nombre infini les diocésains gémissants. L'après-midi, vers quatre heures, Mgr Konrad arriva à Wesel et dès le lendemain matin il était interné au fort. La sentence en avait été portée contre lui à cause de sa célèbre lettre pastorale du 14 mai.

Cette détention de deux mois atteignit son terme le 19 mars. A dater de ce jour, la ville de Wesel fut désignée à Sa Grandeur comme le lieu où elle devait demeurer. Le courageux successeur des Apôtres, l'intrépide défenseur des intérêts sacrés de la vérité et de la justice trouva là un asile amical sous le toit hospitalier de M. Julius Dorsemagen. Les nobles frères de celui-ci

et toute la population catholique de la ville cherchaient, à son exemple, à adoucir autant que possible par de rares prévenances et toute sorte d'égards, le sort si dur du noble interné. Tous se conciliaient ainsi la gratitude la plus profonde du diocèse de saint Liboire. Le diocèse était, il est vrai, privé de son pasteur, déposé par l'État, de ce pasteur généreux qui pouvait s'écrier avec raison : « J'ai aimé la justice et haï l'iniquité, c'est pourquoi je vis dans l'exil. » Oui, il vivait dans l'exil, ce père bien-aimé, mais il vivait aussi dans les cœurs. C'était là la place d'honneur qui lui était faite; et nul n'aurait osé la lui ravir. Dans ce sanctuaire du cœur, les baïonnettes ne pénètrent jamais; ni le fer, ni le feu ne vont jusque-là. Les liens dont le Très-Haut avait uni le pasteur et le troupeau ne pouvaient être rompus par un tribunal de ce monde, de quelques pleins pouvoirs qu'il fût revêtu. Ces liens sont indestructibles.

E. PFEIFFER.

(La suite au prochain numéro.)

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

20 novembre 1879.

Depuis notre dernière revue, la Bourse a repris un peu de calme et avec le calme un peu plus de confiance. Nos dernières bourses annoncent une amélioration évidente et les opérations de la liquidation de la quinzaine se sont parfaitement passées.

Les Etablissements de Crédit prennent des allures plus modestes et nous ne pouvons que les en féliciter ; nos Rentes remontent et le comptant se met à acheter nos Fonds d'Etat avec un merveilleux ensemble.

Sans la crainte des besoins d'une fin d'année, on pourrait soutenir et affirmer que la crise est terminée.

Le 3 0/0, l'amortissable, le 4 0/0 et le 5 sont restés, hier, respectivement à 81,35, — 83,25, — 112,75 et 114,90.

La reprise s'est également fait sentir sur nos obligations de Villes et de chemins de fer. Quant aux Fonds d'Etat étrangers, ils sont d'une fermeté plus que remarquable.

Ceux qui ont acheté ces jours derniers au comptant de nos bonnes valeurs, ceux qui en achèteront aux cours actuels feront une excellente affaire.

Il n'y a rien en vue de compromettant, ni à l'extérieur, ni à l'intérieur ; si notre Chambre est trop ardente, le Sénat servira

de régulateur; donc, rien de bien inquiétant. L'escompte est à 3 0/0 à Paris et à Londres; il montera peut-être à 4 0/0 et même à 5 0/0; mais, au fond, croyez-vous que 5 0/0 soit un taux exagéré, et croyez-vous aussi qu'il tienne longtemps? — Non, n'est-ce pas?

Quand on achète une bonne valeur, la baisse n'est pas à craindre, parce que les intérêts ne font jamais défaut.

—

Le *Journal officiel* vient de publier l'état du commerce de la France pendant les dix premiers mois de l'année 1879.

Les importations se sont élevées, du 1er janvier au 31 octobre 1879, à 3,834,338,000 francs, et les exportations à 2,563,011,000 fr.

Ces chiffres se décomposent comme suit:

IMPORTATIONS	1879	1878
	—	—
Objets d'alimentation.........	1. 488. 475. 000	1. 157. 395. 000
Produits naturels et matières nécessaires à l'industrie	1. 801. 121. 000	1. 756. 587. 000
Objets fabriqués	360. 095. 000	367. 498. 000
Autres marchandises	181. 644. 000	167. 600. 000
Total...	3. 834. 338. 000	3. 449. 020. 000
EXPORTATIONS		
Objets fabriqués..............	1. 435. 904. 000	1. 445. 321. 000
Produits naturels, objets d'alimentation et matières nécessaires à l'industrie	983. 518. 000	1. 011. 639. 000
Autres marchandises	143. 589. 000	151. 150. 000
Total...	2. 563. 011. 000	2. 608. 313. 000

On voit que la situation commerciale ne s'améliore pas, et l'écart entre les importations et les exportations devient de plus en plus considérable à notre désavantage. Il était l'année dernière de 841 millions; il monte, cette année, à 1 milliard 271 millions.

—

Le *Journal officiel* a aussi publié l'évaluation approximative de la récolte du froment, du méteil et du seigle en 1879 pour les différentes régions agricoles de la France. Il résulte de ce tableau que le total général est, pour la France entière, de 82,152,282 hectolitres de froment, 5,307,024 hect. de méteil, et 19,515,970 hect. de seigle. Ces chiffres officiels nous paraissent empreints d'exagération optimiste.

Voici quelles sont les indications approximatives sur l'état de la récolte des céréales dans les divers pays :

Belgique. — Rendement inférieur à celui d'une année moyenne.

Autriche-Hongrie. — Récolte médiocre. Ce pays ne pourra rien exporter cette année.

Russie. — Récolte assez bonne. La Russie pourra, selon les prévisions, exporter de 10 à 15 millions d'hectolitres de blé.

Allemagne. — Récolte satisfaisante; en Prusse et en Wurtemberg elle atteint le chiffre d'une année moyenne; en Saxe et en Bavière, elle est encore meilleure; dans le pays de Bade et le Mecklembourg, elle est médiocre.

Italie. — Mauvaise récolte.

Espagne. — Récolte assez bonne.

Suisse. — Production se rapprochant de la moyenne.

Turquie. — Récolte généralement bonne.

Pays-Bas. — Récolte médiocre.

France. — La récolte sera de 15 p. 100 inférieure à une année moyenne, et on calcule qu'une importation de 15 millions d'hectolitres de blé sera nécessaire.

Angleterre. — Mauvaise récolte. L'Angleterre aura besoin de demander à l'étranger 52 millions d'hectolitres de blé pour sa consommation.

États-Unis. — Bonne récolte. — Elle est estimée à 148,750,000 hectolitres. On évalue les besoins des Etats-Unis à 87,500,000 hectolitres. Cette quantité représente : 1° la consommation de la population, qui est de 48 millions d'habitants; 2° la semence et les autres emplois. Si on les retranche du rendement total ci-dessus, il reste pour l'exportation en Europe, 61,250,000 hectolitres de blé.

Ces indications ne montrent pas que le pain doive être à bon marché cet hiver.

A. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

36. **La chimie expliquée à mes enfants,** cours complet et mis à l'usage des établissements d'enseignement primaire et des aspirants au degré supérieur; in-12 de IV-316 pages, orné de 60 figures ; Paris et Abbeville, 1879, chez Bray et Retaux et chez Gustave Retaux ; — prix *franco* : 3 francs.

Nous annonçons avec plaisir à nos lecteurs l'apparition d'un excellent livre : La *Chimie expliquée à mes enfants*, par M. Leclerc. Cet auteur n'a pas voulu s'arrêter à mi-chemin, et, encouragé par le succès, il s'est mis bravement à l'œuvre. La *Chimie* est en tout point aussi méritoire et mérite autant d éloges que son aînée, la *Physique*, dont nous avons déjà parlé. La partie scientifique du livre est exposée avec simplicité et clarté : les calculs mathématiques, trop compliqués pour les jeunes cerveaux, sont évités avec beaucoup de soin. De même que pour la *Physique*, les divisions du livre sont très heureuses et facilitent singulièrement les études aux plus récalcitrants. Une partie neuve rend compte de l'application *pratique* des corps chimiques dans toutes les industries : fécules, sucres, alcools, acides, corps gras, etc. Cette

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques*, rue de Vaugirard, 371. — MM. les auteurs et les éditeurs sont priés de faire connaître le prix des ouvrages qu'ils remettent.

partie se termine par l'explication des curieux procédés employés pour la conservation des matières organiques : viandes, fruits, légumes, etc., etc., dont tout le monde pourra tirer profit. Nous recommandons d'une façon particulière à nos lecteurs ce volume écrit avec une grande simplicité de style et qui renferme sous cette forme attrayante les données les plus certaines de la science actuelle.

—

37. **Dégonflement d'une vessie** que d'aucuns avaient prise pour une lanterne, par Briard ; in-18 de 124 pages, Paris ; — prix : 50 cent.

Titre alléchant, forme populaire, bons raisonnements et bonne conclusion ; mais, nous le disons franchement à l'auteur, nous n'aimons pas le langage patois qu'il a choisi : ce langage ne rend pas les choses plus claires et tend à fatiguer le lecteur.

—

38. **Causeries sur l'Ancien et le Nouveau Testament,** par Eugène de Margerie ; 3e édition, in-18 de 300 pages ; Paris, 1875, chez Bray et Retaux ; — prix : 75 centimes ; on donne 140 exemplaires pour 100.

Excellentes Causeries, dignes de la plume chrétienne et aimée qui les a écrites. C'est un résumé très simple, très clair, très intéressant des récits de l'Ancien et du Nouveau Testament, qu'on mettra avec le plus grand profit entre les mains des enfants et même des personnes âgées qui n'ont pas moins besoin qu'eux d'apprendre l'histoire sainte.

—

39. **Histoire de l'Eglise** pour faire suite aux *Causeries sur l'Ancien et le Nouveau Testament*, par Eugène de Margerie ; in-18 de x-250 pages ; Paris, 1878, chez Bray et Retaux ; — prix : 60 centimes.

Même mérite que dans l'ouvrage précédent, par conséquent même recommandation.

—

40. **Cinquante petites controverses,** par Eugène de Margerie, 2e édition ; in-18 de VI-276 pages ; Paris, à l'Imprimerie-Librairie Saint-Paul ; — prix : 85 centimes.

La plume de M. E. de Margerie est infatigable comme son zèle pour le salut des âmes. Les *Cinquante petites controverses*, dont le succès indique assez le mérite, font une heureuse suite à tous les autres ouvrages du même auteur. Elles s'adressent particulièrement aux jeunes gens et aux gens du monde qui cherchent la vérité d'un cœur sincère et ardent : ceux qui les liront avec le vrai désir de la trouver, n'auront certainement pas perdu leur temps.

—

41. **Révélations d'une servante de curé,** par le citoyen Laguêpe, 6e édition ; in-24 de 122 pages ; Paris, 1879 ; — prix : 60 centimes.

Au-dessous du titre de ce petit livre original, on lit ce fier défi : On offre mille francs à tout prêtre et clérical qui prouvera le contraire. La servante du curé raconte, en effet, ce qu'elle a vu dans le presbytère ; ce qu'elle a vu n'est pas ce que certains écrivains prétendent y voir, mais elle l'a vu, elle, et elle défie de prouver le contraire. Elle a vu une vie dévouée, simple, pure, elle a vu des vertus que ne pratiquent certes pas les détracteurs des curés. Nous croyons qu'elle a bien vu, et que son défi ne peut être relevé. Lire et faire lire ce bon petit livre.

—

42. **Famille et Divorce,** par l'abbé Vidieu, docteur en théologie, membre de l'Académie des Arcades ; in-12 de VIII-228 pages ; Paris, 1879, à l'Imprimerie-Librairie Saint-Paul ; — prix : 3 francs.

Toutes les vérités sont aujourd'hui combattues, et il se fait un travail de démolition qui ne

laisserait bientôt plus rien subsister de la société chrétienne, si l'Eglise, qui a les promesses d'immortalité, ne résistait intrépidement à toutes les attaques contre le dogme et contre la morale. Une question brûlante est aujourd'hui soulevée : d'ardents apôtres du mal et même des esprits qui se croient religieux et conservateurs, prétendent que Jésus-Christ s'est trompé en proclamant l'indissolubilité du mariage, que l'Eglise se trompe en la soutenant, et que le rétablissement du divorce, conforme à la nature humaine, n'aurait que d'heureux effets sur le relèvement de la famille. Pour ces fiers esprits Jésus-Christ n'a rien entendu à ces questions, et, à la suite du citoyen Naquet, l'on voit M. Alexandre Dumas fils intervenir en faveur du divorce. L'autorité divine, la sagesse des siècles, les leçons de l'histoire, les inductions de la raison ne sont plus rien ; eux seuls ont raison, eux seuls connaissent la nature humaine et les moyens de régénérer la société. Avant que la question soit portée devant le législateur, ils ont saisi l'opinion publique ; c'est à cette opinion publique que s'adressent aussi ceux qui défendent la doctrine catholique et les vrais intérêts de la société. M. l'abbé Vidieu est entré des premiers dans la lice ; les esprits sincères qui liront son livre resteront convaincus, nous l'espérons. Son ouvrage se divise en deux parties distinctes : dans la première, il expose et développe les arguments en faveur de l'indissolubilité du lien conjugal ; dans la seconde, il passe en revue les objections qu'on leur oppose. La conclusion sort logiquement de l'étude de ces deux aspects de la question : c'est la justification de la doctrine de l'Eglise et la condamnation du divorce.

—

43. **La Méditation enseignée** aux séminaristes, aux novices et aux personnes pieuses vivant dans le monde, par l'abbé Drevet; in-24 de 250 pages; Paris, 1879, chez Victor Sarlit, rue de Tournon ; — prix : 1 fr. 50.

« En facilitant aux personnes pieuses, écrit Mgr l'évêque d'Oran à l'auteur, qui est curé de Tlemcen, le saint exercice de la prière, vous leur rendez un éminent service, puisque vous les mettez à même de procurer d'une manière efficace la gloire de Dieu, l'édification du prochain et leur propre salut. » Ces paroles de Mgr Vigne ne font que rendre un juste témoignage à l'utilité et au mérite du livre de M. l'abbé Drevet.

—

44. **L'Immaculée-Conception,** cantate pour trois voix de femmes, soli et chœurs, paroles de M. l'abbé H. Delor, musique de Cecilio Charrère ; in-4° de 32 pages ; Paris, 1879, chez J. Hiélard, rue Laffite, 7; — prix net : 3 francs.

Le jubilé de l'Immaculée-Conception inspire les poètes et les artistes, en même temps qu'il excite la piété des chrétiens pour la sainte Vierge. Voici des vers et de la musique qui concourront à la célébration de la grande fête catholique, et nous sommes heureux de les signaler à nos lecteurs et particulièrement à nos lectrices.

DERNIÈRES NOUVELLES

Une importante discussion s'est ouverte, le 18 novembre, dans la Chambre des représentants belges, sur les rapports qui existent entre le Saint-Siége et le gouvernement belge. Nous nous occuperons de cette discussion.

— On annonce la mort, arrivée à Toulon, le 18 novembre, du vice-amiral Charles-Hector Jacquinot, né le 14 mars 1796.

— Mgr Charles-Joseph-Benoît, comte de Mercy-Argenteau, archevêque de Tyr, vient de mourir à Liége, à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

— Le cabinet Cairoli a donné sa démission le 18 novembre : nouvelle crise ministérielle en Italie. M. Cairoli est chargé de former un nouveau cabinet avec le concours de M. Depretis.

— On apprend d'Haïti que le général Salomon a été proclamé président de la République d'Haïti le 23 octobre. Il a obtenu 82 des 87 votes de l'assemblée nationale. — Il n'avait pas encore formé de ministère, mais il avait publié un manifeste demandant au peuple d'oublier les conflits passés. — La République est tranquille, mais il est à craindre que le calme n'existe qu'à la surface.

— Le Saint-Père vient de contribuer par une offrande à la grande fête qui s'organise à Paris en faveur des inondés de Murcie.

— Nous apprenons qu'un nouveau journal populaire à un sou doit paraître, le jour même de la rentrée des Chambres, sous ce titre : la *Fraternité*. Ce qu'on nous en dit nous donne la confiance que ce journal occupera un bon rang dans la presse honnête et conservatrice, et c'est à ce titre que nous le signalons à l'attention de nos lecteurs.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, Soussens et Cie, 51, rue de Li[illegible].

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La rentrée des Chambres. — La question Gent et la crise ministérielle. — Le banquet de Challans et le procès du *Gaulois*. — M. Baudry-d'Asson. — Agitation en Irlande : causes de la misère de ce pays. — Crise ministérielle en Italie. — La question turque. — Entente des puissances.

27 novembre 1879.

C'est aujourd'hui même, 27 novembre, que les Chambres françaises se réunissent... à Paris. Quoiqu'il ne s'agisse que d'une session extraordinaire qu'on veut rendre aussi calme et aussi courte que possible, il y a là un événement considérable. Depuis dix ans bientôt les Chambres ne siégeaient plus à Paris, et l'on sait que le parti révolutionnaire a tout fait pour les ramener dans cette capitale où se font les révolutions. Le parti révolutionnaire a enfin obtenu gain de cause. La confiance que le Parlement a témoignée sera-t-elle justifiée ? Nul n'oserait le dire, en voyant que les Chambres reviennent à Paris au moment même où reviennent les amnistiés de Nouméa, qui paraissent se repentir si peu des crimes de 1871, et où l'on entend les revendications les plus hostiles à la société. Mais la république dont nous jouissons est une république d'expériences (nous mettons une *s*) ; c'est donc encore une expérience qui va se faire. Les bons citoyens ne peuvent que désirer qu'elle réussisse ; il leur est difficile de l'espérer.

A la veille même de la rentrée des Chambres, nous avons failli avoir une crise ministérielle. M. Gent avait été nommé gouverneur *civil* de la Martinique. M. Gent est un favori de M. Gambetta, un protégé de M. Lepère. Mais sa situation actuelle ne peut effacer des souvenirs qui ne lui sont pas favorables. Il paraît que M. l'amiral Jauréguiberry, ministre de la marine, ignorait les faits anciens. Mieux informé, il résolut d'obtenir que la nomination de M. Gent fût rapportée, sinon, il donnerait sa démission. Cela devenait grave, car on

veut à tout prix éviter une crise ministérielle qui viendra toujours assez tôt. Pour satisfaire M. le ministre de la marine et aussi l'opinion publique, on rapporta la nomination. Mais alors, si nous en croyons les on-dit, ce fut M. Lepère qui se fâcha et qui alla jusqu'à déposer sa démission entre les mains du président de la République. On tombait de Charybde en Scylla. Enfin, la crise est évitée : M. Lepère a consenti à retirer sa démission, et le ministère peut se présenter aujourd'hui intact et complet devant le Parlement.

Bien des questions vont s'agiter, quoiqu'on remette, — ce qui n'est pas encore sûr, — la discussion du trop fameux projet Ferry aux calendes de 1880. On redoute des interpellations qui pourraient bien mettre le feu aux poudres ; il y a des désaccords probables entre le Sénat et l'autre Chambre sur différents points du budget, et un tout récent banquet royaliste qui vient d'avoir lieu à Challans, chez M. Baudry-d'Asson, député de la Vendée, pourrait bien être le signal d'une nouvelle agitation. La réunion était privée et, par conséquent, semblait devoir échapper à toute action de la loi. Mais on dit que la réunion est considérée en haut lieu comme factieuse, et que M. Baudry-d'Asson sera poursuivi comme en ayant été le promoteur. M. Baudry-d'Asson étant député, la question se complique.

Déjà le ministère a fait sévir. Le *Gaulois*, après d'autres journaux et en même temps que beaucoup d'autres, ayant reproduit l'adresse à M. le comte de Chambord acclamée par tous les convives du banquet de Challans, a été poursuivi *seul* comme coupable d'avoir publié un écrit séditieux. On se demande pourquoi le *Gaulois* seul ; mais on ne se demande plus si c'est en vertu de la liberté de la presse, car on sait que cette liberté, si vantée par les républicains, n'existe plus que sur le papier et dans de vieux discours ; elle n'existe plus surtout pour la presse conservatrice, bien plus dangereuse, sans aucun doute, que celle qui outrage tous les jours tout ce qu'il y a de plus respectable, qui répand partout la corruption et sème la haine entre les diverses classes de citoyens.

—

Au dehors, la question irlandaise prend des proportions qui commencent à préoccuper le gouvernement anglais. La misère est extrême en Irlande, et la législation qui régit l'agriculture dans cette île est en partie cause du mal. Les deux tiers du pays sont possédés par moins de deux mille personnes dont la

plupart habitent hors de l'Irlande ; ces propriétaires en tirent donc des revenus qui ne profitent pas à l'île. Près de 400,000 acres (2 acres 23 centièmes font un hectare), autrefois cultivés, sont devenus incultes pendant les cinq dernières années, et la population ne cesse de décroître.

D'après la loi, la propriété ne peut être divisée. Lorqu'un grand propriétaire vend, il vend en masse. Le nouveau possesseur prend alors deux ou plusieurs grands fermiers, qui sous-louent à d'autres, jusqu'à ce qu'on arrive au véritable travailleur, le paysan, qui loue environ 2 hectares, de sorte que la terre ne lui arrive que lorsque trois ou quatre intermédiaires ont déjà prélevé un bénéfice. Avec son lot, il faut qu'il vive, qu'il fasse vivre les intermédiaires et qu'il apporte encore un fermage au propriétaire. Et ajoutons à cela la location à volonté, *at will*, c'est-à-dire qu'il n'y a point de bail et que la location peut cesser au bout de six mois. Si le malheureux paysan ne peut payer son terme, c'est l'expulsion.

Comment échapper à la misère? Que le paysan irlandais émigre, disent les Anglais; il y assez de colonies à peupler et à cultiver. Le paysan émigre en effet; la population de l'Irlande est tombée de 8 millions à 5 millions d'habitants et l'émigration continue, mais la misère ne diminue pas. C'est donc ailleurs qu'il faut chercher le remède. Beaucoup pensent qu'il se trouverait dans le rappel de l'Union et le rétablissement du parlement irlandais, qui contribuerait à guérir la plaie de l'absentéisme des propriétaires. Les chefs les plus populaires prêchent ce rappel et se tiennent dans la légalité, comme le faisait O'Connell; mais d'autres vont plus loin. Ils profitent du mécontentement populaire pour répandre des doctrines révolutionnaires, que le clergé, d'ailleurs si respecté, ne parvient pas toujours à combattre efficacement, parce qu'il n'est pas secondé par le gouvernement, qui semble s'inquiéter fort peu des souffrances d'une île qui fournit pourtant les deux tiers des contingents de la marine et de l'armée. Aussi le mécontentement vient-il de se manifester par des troubles sérieux, qui ont amené l'arrestation de quelques chefs du mouvement. Ces arrestations ont vivement excité les esprits; les meetings se succèdent, on peut craindre que le fénianisme, qui a déjà fait tant de mal à l'Irlande, ne se réveille. Il est temps que le gouvernement anglais se ravise, et qu'il prenne quelque souci d'un peuple qu'il serait si facile de gouverner, si l'on améliorait les lois qui ne sont pour lui que des lois d'oppression.

—

Nous avons signalé une crise ministérielle en Italie. MM. Cairoli et Depretis se sont entendus pour former un nouveau ministère. C'est toujours la gauche qui domine, et l'on ne voit pas que ces deux chefs parlementaires puissent prolonger beaucoup, si tant est qu'ils le désirent, l'existence de la monarchie de Savoie.

—

La question turque, qui devenait inquiétante, entre pour le moment dans une voie d'apaisement. Le Sultan a accordé à l'Angleterre la nomination de Baker-pacha, un Anglais, comme contrôleur du gouverneur de l'Asie mimeure, et chargé de veiller à l'introduction des réformes. Les puissances, d'ailleurs, semblent se rapprocher : l'entente de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Russie est rétablie ; l'Angleterre est bien avec Berlin. Nous ne pourrions que nous réjouir, si nous ne pensions que cette entente des puissances est en partie procurée par les inquiétudes que suscite la situation révolutionnaire de notre pays. C'est contre la France qu'on prend des précautions et qu'on s'unit, il faut bien l'avouer, quelque pénible que soit cet aveu.

J. Chantrel.

FAITS DIVERS

La commission sénatoriale du budget a terminé l'examen des budgets ordinaires des beaux-arts, de l'instruction publique, des cultes et de l'Algérie. Elle a rétabli le traitement des évêques et des archevêques tel qu'il existait avant le vote de la Chambre des députés. MM. Calmon, président de la commission ; Varroy, rapporteur général; Dauphin, Claude, des Vosges, Bernard et Faye se sont prononcés pour le rétablissement du crédit dans son intégralité.

— Le nouveau câble transatlantique français est terminé. Il a été inauguré le 20 novembre par une dépêche de M. Grévy exprimant au président Hayes ses sentiments les plus cordiaux. M. Hayes a répondu par la même voie en envoyant à la France toutes ses assurances de sympathie.

Le steamer le *Pouyer-Quertier*, appartenant à la compagnie française du Télégraphe de Paris à New-York, pose en ce moment un deuxième câble qui va mettre en communication les îles Saint-Pierre et Miquelon, c'est-à-dire la France, avec le Canada; un autre

câble, de la même compagnie, va nous relier à l'Angleterre, et lorsque ce vaste réseau sous-marin sera complet, l'ensemble de ces câbles atteindra une longueur dépassant celle du quart du méridien terrestre.

— L'éternel procès de la succession du R. P. Lacordaire vient de recommencer devant le tribunal de Castres. Nous croyons que les détails suivants pourront intéresser nos lecteurs.

Depuis dix-huit ans, M. Léon Lacordaire, s'isolant du reste de sa famille, prétend que l'illustre orateur chrétien, son frère, a laissé une grande fortune, et actionne en restitution de cette fortune l'Ordre des Dominicains. Voici par date les inextricables procédures qui se sont succédé depuis le 21 novembre 1861, date de la mort du R. P. Lacordaire.

1861. — M. Léon Lacordaire demande aux Dominicains compte de la succession de son frère. Les Dominicains produisent un testament daté de 1860, aux termes duquel le R. P. Lacordaire institue pour légataire universel un des Pères de l'Ordre, M. l'abbé Mourey.

1862. — Le Tribunal de Castres annule ce testament comme nul, l'abbé Mourey ayant été le dernier confesseur du R. P. Lacordaire.

1864. — La Cour d'appel de Toulouse confirme ce jugement.

1865. — M. Léon Lacordaire demande de nouveau aux Dominicains compte de la succession de son frère. On lui oppose un second testament, antérieur de dix-huit ans au premier, et instituant pour légataire universel un Frère prêcheur, le P. Jandel.

1866. — Le Tribunal de Castres annule ce second testament, en alléguant que l'abbé Jandel n'était que le prête-nom de l'ordre des Dominicains, congrégation non autorisée en France, et dès lors incapable de recevoir par testament.

1867. — La Cour de Toulouse confirme ce jugement. M. Léon Lacordaire demande de nouveau aux Dominicains compte de la succession de son frère. On lui oppose un acte de donation générale consentie par le R. P. Lacordaire au profit de l'un des religieux, l'abbé Saudreau. M. Léon Lacordaire réclame l'annulation de cet acte, dont bénéficie en réalité, dit-il, l'ordre des Dominicains.

1868. — Le Tribunal de Castres déclare que les Dominicains profitent de cette donation et que l'abbé Saudreau n'a été qu'un fidéicommissaire; mais reconnaît en même temps aux Dominicains une existence de fait, et déclare que la cession faite par le R. P. Lacordaire doit être maintenue. Il n'admet enfin, en faveur de M. Léon Lacordaire, que le droit de prétendre sur le produit des œuvres de son illustre frère, depuis la mort de ce dernier.

1869. — La Cour de Toulouse infirme en partie ce jugement. Elle déclare que, en principe, les Dominicains ne peuvent être dispensés de rendre compte de la succession du R. P. Lacordaire, et elle ordonne une liquidation.

1876. — Le Tribunal de Castres fixe à six mois le délai dans

lequel les Dominicains devront produire leur compte. Il les condamne à payer à M. Léon Lacordaire 200,000 francs de dommages-intérêts, au cas où ils laisseraient passer ce delai.

1877. — La Cour de Toulouse maintient l'obligation de rendre compte, mais elle réduit le chiffre des dommages-intérêts, et pose en fait que le R. P. Lacordaire avait dissipé sa fortune patrimoniale avant d'entrer dans l'ordre des Dominicains.

Le 10 novembre 1879, les Dominicains ont produit leur compte devant le tribunal civil de Castres; il établit que non seulement le R. P. Lacordaire n'a pas laissé un centime, mais qu'encore il devait, au moment de sa mort, *quelques francs* à la communauté.

M. Léon Lacordaire conteste cette liquidation. C'est sur ce terrain que le débat s'engage. M. Léon Lacordaire a pour avocat Me Jules Favre, un de ses créanciers, M. Marchal intervient au procès et s'associe à sa demande.

Les intérêts de l'Ordre des Dominicains, jadis confiés à l'illustre Berryer, sont soutenus actuellement par trois avocats distingués du barreau de Toulouse : Me Ebelot, maire de Toulouse, Me Albert, professeur à l'Université catholique, et Me Piou.

— L'ancienne Impératrice des Français a traversé Paris la semaine dernière, se rendant auprès de sa mère, Mme la comtesse de Montijo, dont l'état était désespéré. L'infortunée princesse n'a pu arriver à temps pour recevoir le dernier soupir de sa mère ; c'est le roi d'Espagne qui lui a annoncé, en la recevant à la gare du chemin de fer, le nouvau malheur qui venait l'affliger.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Mgr Perraud, évêque d'Autun, qui vient de passer plusieurs jours à Rome, s'est fait précéder dans son diocèse par une Lettre pastorale, datée de Rome (hors des murs), le jour de la Toussaint, et dans laquelle il parle ainsi du Souverain-Pontife :

Réjouissez-vous, N. T. C. F., et prenez confiance. L'heure présente est dure, il est vrai ; la société chrétienne est assaillie par des adversaires nombreux et puissants. Leur audace grandit avec leur succès, et leurs menaces, qui ressemblent à des chants de triomphe, seraient parfois capables de nous troubler, en nous empêchant d'entendre, répété de siècle en siècle, l'écho des divines

promesses dont les Papes sont tout à la fois la vivante garantie et la consolante réalisation.

Mais ne nous laissons pas déconcerter : *Audituri estis prælia et opiniones præliorum, sed videte ne turbemini,* et soyons plus que jamais les « fils de la bonne espérance, » car si Dieu permet que son Église soit éprouvée, il est visible qu'il ne l'abandonne pas ; et entre autres signes de sa Providence, bien capables de nous consoler et de nous encourager, sa protection sur son peuple se montre par le choix qu'il sait faire des Moïse et des Josué, chargés de nous conduire à travers les laborieuses stations de notre pèlerinage terrestre, et de combattre à notre tête contre les ennemis de son royaume.

Nous craindrions, N. T. C. F., de manquer de respect au Vicaire de Jésus-Christ, si nous nous permettions d'employer à son égard des expressions qui pussent, en quoi que ce fût, ressembler au langage de la flatterie humaine.

Dieu nous garde à jamais de ces bassesses! Elles n'honorent point ceux auxquels elles s'adressent et elles déshonorent les lèvres ou la plume de ceux qui s'en rendent coupables. Nos chefs spirituels « n'ont pas besoin de nos mensonges, » et le plus bel hommage que nous puissions leur rendre est de parler simplement et sincèrement le langage de la vérité.

Ainsi faisons-nous, N. T. C. F., lorsque nous remercions Dieu de nous avoir donné pour guide et pour Père Léon XIII, le Pontife pacifique et vaillant qui, jetant sur la mission civilisatrice de l'Église de si lumineuses clartés, impose aux plus intraitables, par la majestueuse loyauté de son attitude et de son langage, le respect d'où naît la confiance et les sympathies qui préparent les rapprochements.

En nous ouvrant son cœur d'apôtre, en nous initiant à ses sollicitudes, à ses désirs, à ses espérances, le Vicaire de Jésus-Christ nous a montré le chemin où tous, pasteurs et fidèles, nous devons nous efforcer de le suivre. L'Église n'est pas née d'une pensée humaine : ce ne sont ni les combinaisons ni les industries des hommes qui la feront triompher de ses ennemis. Elle est sortie du laborieux et sanglant effort auquel le Fils de Dieu a daigné condescendre pour donner au monde, et pour étendre à tous les lieux et à tous les temps le bienfait de la Rédemption. Les premiers apôtres l'ont propagée par la triple puissance de la prière, de la prédication et du sacrifice. Nous ne saurions faire ni autrement ni mieux que ces confidents des pensées les plus intimes de notre Maître, et pour servir efficacement l'Église en des jours où elle est attaquée par tant de passions ennemies, il faut, à l'exemple des premiers ouvriers de l'Évangile, beaucoup prier, beaucoup travailler et beaucoup souffrir.

Tous ont leur part à cet effort collectif, et les plus humbles chrétiens, dans le mystère de leur vie cachée et de leurs souffrances

connues de Dieu seul, ne servent pas moins utilement la cause de la vérité que les plus savants docteurs et que les plus éloquents apologistes de la religion.

Il importe toutefois que ceux qui ont reçu la mission spéciale d'éclairer leurs frères, de dissiper les ténèbres de l'ignorance, d'écarter et de dissiper les nuages accumulés par l'hérésie, par l'incrédulité, par la fausse science, autour des principes dont l'Église a le sacré dépôt, redoublent, dans les jours où nous sommes, de zèle, d'application et de dévouement. Si l'Église n'est pas née de la pensée et du labeur des hommes, Dieu a voulu qu'elle eût besoin et qu'elle se servît de ce labeur pour se faire connaître, pour gagner la confiance des esprits et pour conquérir l'adhésion des volontés et des cœurs.

Avec quelle persévérance et avec quel succès, celui qui naguère encore était évêque de Pérouse a employé pour cette grande cause toutes les ressources de sa vaste intelligence et l'infatigable persévérance de son âme apostolique! Personne ne l'ignore; et, depuis bientôt deux ans qu'il a été appelé par la volonté de Dieu à gouverner non plus une Église particulière, mais l'ensemble de toutes les Églises étroitement attachées les unes aux autres par le lien sacré de l'unité catholique, Léon XIII n'a fait qu'appliquer à un travail grand comme le monde la même méthode et les mêmes qualités.

Nous ne saurions vous parler de ce travail sans une émotion profonde, N. T. C. F., nous qui, il y a peu d'heures, avons vu se presser autour du successeur de saint Pierre les affaires et les sollicitudes de toute la société chrétienne, et qui avons mieux compris que jamais comment Dieu seul pouvait, par sa continuelle assistance, aider l'infirmité humaine à porter sans fléchir le fardeau d'une si écrasante responsabilité.

Aussi, nous sommes-nous promis de vous intéresser plus vivement à l'accomplissement d'une mission qui a des rapports si étroits avec les destinées éternelles de nos âmes et avec l'avenir des sociétés modernes, et nous recommandons aux chrétiens habitués à traiter sérieusement le devoir sacré de la prière et de la réception des sacrements, d'user fréquemment de ces précieuses ressources pour venir en aide aux labeurs et aux sollicitudes du Pasteur qui veille, travaille et combat sans relâche pour l'Église tout entière.

—

Une dépêche adressée de Rome à l'*Univers* rectifie comme il suit une nouvelle donnée par l'*Agence Havas* et que nous avions reproduite après beaucoup de feuilles catholiques :

Divers journaux publient une dépêche annonçant que le cardinal Simeoni rédige par ordre du Pape un rapport pour amener les Églises des rits orientaux à adopter le rit romain.

Vous pouvez opposer à cette affirmation le démenti le plus formel. Le Saint-Siège protestera prochainement contre cette calomnie.

On attribue ces bruits mensongers à une puissance intéressée à semer la division entre Rome et l'Orient.

—

Nous devons rectifier une autre nouvelle, que nous n'avons donnée que sous la forme d'un *on dit*, et qu'une correspondance d'Angleterre, qui paraît bien informée, dément formellement.

Plusieurs journaux, dit cette correspondance, prétendent que Son Ém. le cardinal Manning va se fixer à Rome. Ce bruit est sans fondement. Ce qui est vrai, c'est que l'archevêque de Westminster va faire son voyage annuel dans la capitale du monde chrétien, et qu'il va recevoir un coadjuteur dans la personne de Mgr Vaughan, le jeune et sympathique évêque de Salford, qui serait appelé ultérieurement à recueillir sa succession. Le vénérable évêque de Birmingham, Mgr Ullathorne, l'un des doyens de l'épiscopat catholique, va aussi avoir un auxiliaire. Ce sera Mgr Ilsley, supérieur du séminaire de Saint-Bernard. Enfin l'évêché de Beverley, qni comprenait tout l'immense comté d'York, vient d'être scindé. Un nouveau siège épiscopal est créé à Middlesborough : le premier titulaire sera le curé de la principale paroisse de cette ville.

—

Le *Journal de Bruxelles* a reçu de Rome une correspondance qui donne d'intéressants renseignements sur le délégué apostolique qui doit se rendre prochainement à Constantinople. Nous citons :

Le délégué apostolique et vicaire patriarcal de Constantinople est en ce moment Mgr Antoine-Marie Grasselli, Vénitien, de l'ordre des Mineurs-Conventuels, promu le 8 janvier 1875 à cette haute charge avec le titre d'archevêque de Colosses *in partibus*. On a dit que ce prélat allait être rappelé sur sa demande, et cela est exact. Quant à la nomination de son successeur, elle n'est pas encore officielle, mais on sait que ce successeur sera Mgr Vincent Vannutelli, ancien auditeur de nonciature à Bruxelles et frère du nonce, Mgr Séraphin Vannutelli. Il n'y a point de doute à cet égard.

Une dépêche a paru dans les journaux pour annoncer que la Sublime-Porte refusait de recevoir Mgr Vincent Vannutelli. C'est absurde. Le gouvernement du Sultan ne saurait d'abord commettre un tel acte vis-à-vis du Saint-Siège; puis il n'aurait aucun motif, parce que la présence du délégué apostolique à Constantinople n'exige ni autorisation ni firman de la Porte. Il y a donc dans cette invention une double offense : une offense au prélat romain, une offense au gouvernement du Sultan.

Mgr Vincent Vannutelli est un des esprits les plus cultivés;

il a de la jeunesse, de l'activité, de la piété, des manières parfaites. Son aptitude très connue au travail lui avait valu son élévation rapide au poste de substitut du secrétaire d'État, d'où il dut se retirer à l'avènement du cardinal Franchi, pour attendre à la Rote des ordres de Léon XIII, qui ne cacha pas son dessein de l'appeler bientôt à d'autres fonctions. En somme, comme son frère, Mgr Séraphin Vannutelli, il fera une excellente figure partout où il représentera le Saint-Siège, à Constantinople peut-être mieux qu'ailleurs, parce qu'il a eu l'occasion de connaître à fond et de traiter les affaires catholiques de l'empire ottoman.

—

Un encouragement très précieux vient d'être accordé par S. S. Léon XIII à tous les prêtres qui s'occupent activement de l'*Œuvre de la Sainte-Enfance*. Aux faveurs spirituelles déjà concédées par Pie IX et qui sont renouvelées pour sept années à partir du 24 juillet dernier, le Souverain-Pontife a ajouté celles de pouvoir appliquer aux mourants l'indulgence plénière, et de jouir trois jours par semaine des avantages de l'autel privilégié. Les brefs qui font foi de ces concessions se trouvent en tête du numéro d'octobre des *Annales* de l'Œuvre.

—

Nous sommes heureux d'apprendre que la santé de l'illustre archéologue, M. le commandeur de Rossi, n'est pas aussi compromise que pouvait le faire craindre une correspondance que nous avons reproduite. Cette santé si précieuse est ébranlée, mais un repos de quelques semaines la rétablira. Ce repos, prescrit par les médecins, n'est pas, d'ailleurs, absolu, puisque M. de Rossi peut, sans inconvénient, donner ses soins à son *Bulletin d'Archéologie chrétienne*.

France.

Agen. — Mgr l'évêque, lisons-nous dans la *Semaine* d'Agen, croit devoir rappeler à MM. les curés et à MM. les aumôniers l'article suivant de son mandement du 18 janvier 1878 :

« Pénétré de douleur, en face de l'ignorance religieuse qui envahit les masses, surtout au sein de nos villes, et dont nous trouvons la cause principale dans l'assistance à des offices où la parole de Dieu n'est jamais entendue, nous ordonnons que dans toutes les églises et chapelles publiques de notre diocèse, on fera désormais à *toutes les messes* des dimanches et des jours de fête d'obligation, après l'évangile, une explication familière et

suivie du catéchisme diocésain, laquelle devra durer environ *dix minutes*.

« Nous invitons MM. les curés des paroisses rurales, qui ont « déjà le prône à la messe, à faire, à l'issue des vêpres, ce court « entretien sur le catéchisme, et, à cette condition, nous les « autorisons à donner, à la suite, la bénédiction du Très-Saint- « Sacrement, pourvu toutefois qu'il y ait un nombre suffisant de fidèles.

« Nous interdisons tout office dans les chapelles publiques, à « l'heure de la messe et des vêpres paroissiales. »

En conséquence de cette ordonnance, qui oblige en conscience MM. les curés et MM. les aumôniers, Sa Grandeur interdit par les présentes toute messe dans les églises et chapelles publiques qui ne serait pas accompagnée d'une instruction de dix minutes sur le *catéchisme*.

Il ne peut y avoir d'exception, sous quelque prétexte que ce soit, Monseigneur se réservant la faculté de dispenser pour des cas très rares.

BEAUVAIS. — Nous avons eu le bonheur, vendredi dernier, jour de la Présentation de la sainte Vierge au Temple, d'assister à une touchante fête de famille. Il y a quelques mois, les anciens élèves du petit séminaire de Noyon, réunis dans un banquet amical, avaient célébré la cinquantaine de professorat de leur vénérable maître, M. l'abbé Doby, qui a commencé à enseigner dans ce séminaire en 1829. Les élèves actuels ont voulu célébrer à leur tour ces *noces d'or* d'un professeur qui a consacré toute sa vie à l'enseignement et à l'éducation de la jeunesse, et qui, depuis quarante-cinq ans, fait la classe de rhétorique avec un zèle dont les années ne ralentissent pas la vivacité. Nous croyons bien que M. l'abbé Doby est le doyen des professeurs de rhétorique; s'il n'est pas le doyen des professeurs, il en est peu, probablement, qui puissent faire valoir de plus longs et de plus utiles états de service.

Le matin une communion générale réunissait tous les élèves, et, un peu plus tard, une messe en musique était célébrée. Pendant le dîner, où se trouvaient réunis les supérieurs des trois maisons ecclésiastiques du diocèse et un assez grand nombre d'anciens élèves, ecclésiastiques et laïques, un élève de rhétorique a célébré en vers charmants la cinquantaine du vieux professeur ; un ancien élève a chanté quelques couplets pleins de délicatesse et de gaieté ; puis est venu l'un des plus jeunes élèves, qui a termine par ce souhait,

unanimement et longuement acclamé, de devenir à son tour, dans dix ans, l'élève de rhétorique du maître qu'il voit tant aimé de tous ceux qui ont reçu et qui reçoivent ses leçons. On sentait bien, dans tout cela, que les cœurs étaient à l'unisson des paroles, et que c'étaient des enfants qui célébraient la fête d'un père. Pourquoi ne dirions-nous pas ici que le digne supérieur du petit séminaire n'était pas le moins heureux de tous, en voyant la cordialité de ces hommages adressées à l'un de ses collaborateurs? Ces choses ne surprennent pas dans les maisons religieuses où il n'y a d'autre émulation que celle de bien faire, où l'on ne connaît pas l'envie; mais, ailleurs, elles seraient plus étonnantes, parce qu'elles sont bien plus rares.

Le soir, un salut solennel réunit encore une fois les maîtres et les élèves, et M. l'abbé Bieuvelet, ancien élève du petit séminaire et actuellement directeur au grand séminaire de Beauvais, joignit avec un grand bonheur au sermon fait sur la fête religieuse du jour, l'éloge de son ancien maître, de ce prêtre pieux, qui ne travaille pas avec moins de sollicitude au salut des âmes qu'à la culture des intelligences.

Etranger.

Allemagne. — On sait que, depuis 1860, les affaires du grand duché de Bade sont tombées dans les mains des libéraux francs-maçons. Or voici les résultats de l'ère de progrès, d'instruction, de civilisation, de liberté et de science moderne que ces messieurs ont inaugurée. Nul doute qu'elle n'éveille des sentiments d'envie chez nos lecteurs.

Les dépenses ont augmenté de plus de 40 0/0 en cinq années.

La population ne s'est accrue en ces *trois* dernières années que de 3 0/0, tandis que dans le même espace de temps les vols ont augmenté de 19 0/0, les diffamations de 32 0/0, les assassinats et meurtres de 60 0/0, les coups et blessures de 91 0/0, les attentats aux mœurs de 122 0/0, et les escroqueries de 143 0/0.

Les débits de vin et d'eaux-de-vie ont également augmenté d'une façon prodigieuse. On en compte un par *quarante* habitants mâles. En 1868, on n'en comptait qu'un par 456 habitants. Les dépenses pour les maisons de force et de correction sont montées de 355,000 marcs à 1,228,000, c'est-à-dire qu'elles ont plus que triplé.

Suisse. — Nous lisons dans une correspondance qui paraît bien informée :

Des nouvelles importantes arrivent de Fribourg. Mgr Marilley, évêque du diocèse de Lausanne, a offert sa démission au Saint-Siège, il y a quelques mois. Le vénérable prélat, fatigué par le double poids de l'âge et d'un long épiscopat, souhaitait, depuis plusieurs années déjà, d'aller vivre dans la retraite. Le Saint-Siège a accepté cette démission et a pourvu immédiatement aux choix d'un successeur. L'homme désigné d'avance pour ces fonctions, par l'immense majorité du clergé et des populations, était Mgr Cosandey, supérieur du séminaire diocésain. Rome, appréciant les mérites et la haute science de cet ecclésiastique, n'a pas hésité à déférer, en cette circonstance, aux vœux du peuple fribourgeois et de son catholique gouvernement.

La petite coterie libérale de Fribourg avait essayé de s'opposer à cette solution, et de mettre en avant une personnalité sans valeur dont elle aurait fait un évêque de parti. Ce plan est déjoué, et l'élection de Mgr Cosandey consacre plus que jamais l'unité des populations, du gouvernement et du clergé fribourgeois sur le terrain des principes religieux.

GUERRE A LA RELIGION

M. Groussau, professeur de droit à l'Université catholique de Lille, vient de faire un exposé complet des projets de loi antireligieux qui ont été soumis aux Chambres depuis le mois de février. Cet exposé est instructif; il est bon de le méditer, au moment où les Chambres se réunissent.

Le 14 février, la Chambre des députés a pris en considération la proposition Talandier, déclarant absolument facultatif l'enseignement religieux dans tous les établissements d'instruction, et supprimant des examens toute question sur cet enseignement.

Le 28 février, prise en considération de la proposition Barodet: instruction primaire gratuite, obligatoire et laïque. Le rapport de la commission sera déposé à la rentrée de la Chambre.

Les projets Ferry sont suffisamment connus.

La commission du projet de loi sur la presse supprime

l'article 8 de la loi de 1819, qui punit l'outrage à la morale publique et religieuse.

Le 14 février, prise en considération de la proposition Maigne: abrogation de la loi de 1814 sur le repos du dimanche.

Le 10 juin, même décision pour la proposition Duvaux: abrogation de la loi de 1874 sur l'aumônerie militaire.

M. Saint-Martin a déposé une proposition qui supprime les formalités préalables pour les poursuites contre les ministres des cultes.

Le même M. Saint-Martin demande le mariage des prêtres.

M. Naquet, le divorce.

M. Rateau, la suppression de l'article 15 du décret de prairial an XII, établissant que chaque culte doit avoir un lieu d'inhumation.

On connaît les récents projets de loi sur les conseils de fabrique.

On sait ce qui vient de se faire pour les commissions des hospices et les bureaux de bienfaisance.

Les propositions Paul Bert et Labuze suppriment toutes les dispenses militaires pour les séminaristes et pour les religieux voués à l'enseignement.

Le projet de budget pour 1880 réduit de 100,000 fr. les allocations d'usage au clergé, et de 400,000 le traitement des archevêques et évêques.

M. Boysset demande l'abrogation du Concordat, et la suppression du budget des cultes.

Tous ces projets ont été proposés ou pris en considération, à la Chambre des députés, depuis le commencement de l'année 1879, et l'on sait que les faits répondent à cette persécution légale. Les conseils municipaux, ceux de Paris et de Lyon en particulier, marchent en avant des Chambres: les Frères, les Sœurs sont expulsés de leurs écoles, le clergé est tous les jours impunément injurié, outragé et exposé aux rires grossiers d'une populace égarée; en un mot, le cléricalisme, c'est-à-dire le catholicisme, est l'ennemi.

—

Voici un nouveau genre de guerre, aussi odieux que perfide, qui s'inaugure. Le conseil municipal de Paris, — et d'autres marchent à sa suite, si nous en croyons les nou-

velles qui viennent de Marseille et de Lyon, — le conseil municipal de Paris a imaginé de faire servir à la perversion de l'enfance les récompenses mêmes qu'on accorde aux écoliers. A Paris, on remplace les noms des saints du calendrier par ceux de Marat, de Danton, de Robespierre, de Saint-Just, et ce sont les portraits de ces monstres que l'on distribue aux élèves les plus méritants des écoles laïques. A Marseille, — comme nous l'apprend le courageux journal le *Citoyen*, — on distribue des images dont le dos contient une légende où l'histoire est faussée pour soulever les passions contre la religion.

Une de ces images données en récompense représente la fondation de la Compagnie de Jésus. Il y a là, au pied de l'autel de Montmartre, saint Ignace sous l'auréole des saints, avec saint François-Xavier et ses autres compagnons, étendant la main et se donnant à Dieu. Voici ce qu'on lit au dos:

ENSEIGNEMENT PATRIOTIQUE PAR L'IMAGE

Ignace de Loyola

Fondateur de la Compagnie de Jésus.

Le créateur de cette société trop fameuse était né en 1491 et appartenait à l'une des plus anciennes familles nobles de l'Espagne. Mutilé à la guerre, il se jeta, après bien des aventures, dans les excès d'une dévotion poussée jusqu'au fanatisme. Il fit un pèlerinage à Jérusalem, s'imposa les mortifications les plus dures, jusqu'à humilier son orgueil de gentilhomme en mendiant de porte en porte, et en venant plus tard s'asseoir sur les bancs de l'université de Paris, car il était fort ignorant. Dès lors, il mûrissait déjà ses projets, auxquels il avait converti six de ses condisciples, parmi lesquels François-Xavier, que l'Église a canonisé. Le 15 août 1534, les sept amis se réunirent dans la chapelle souterraine de l'abbaye de Montmartre, qui était alors un lieu de pèlerinage, et là ils prononcèrent le serment mystique qui fut le premier acte de la constitution de la société des jésuites, donnant ainsi à la fondation d'un ordre religieux la forme d'une conjuration secrète. Approuvée par le Pape en 1540, la Compagnie se développa rapidement. Sous le prétexte religieux, ses véritables tendances ont toujours été l'esprit de domination, la conquête des richesses laïques, garantie solide de puissance temporelle. Sous leur affectation d'humilité, d'obéissance passive à leurs chefs, les jésuites n'ont jamais rêvé que l'asservissement du genre humain. Aucune corporation n'a jamais causé autant de désordres dans

les États ni soulevé tant de haines légitimes. Chassés, dispersés, ils ont survécu à tout. Organisés comme une société secrète, ils réapparaissaient toujours, et Béranger les a bien caractérisés :

> Hommes noirs, d'où sortez-vous ?
> — Nous sortons de dessous terre.

Aujourd'hui, ils sont les véritables maîtres du clergé, les régulateurs de la politique cléricale. Et toujours nous les revoyons avec la même physionomie répugnante : l'hypocrisie, l'esprit d'obscurantisme, et tout ce qui fait d'eux les éternels ennemis du progrès et de la liberté.

Inutile de commenter. On dit que cela s'imprime à Paris, boulevard d'Enfer, 59.

Une autre image représente Luther brûlant, en pleine place publique, à Wittenberg, la bulle de Léon X, qui condamnait ses erreurs. On lit au dos :

ENSEIGNEMENT PATRIOTIQUE PAR L'IMAGE.

LUTHER, fondateur du Protestantisme.

Il était né en Saxe en 1483. Moine augustin, il s'indigna de la corruption et de la vénalité de l'Église officielle, en même temps qu'il concevait des doutes sur certains dogmes et sur certaines pratiques. Imagination ardente, tempérament passionné, doué d'une éloquence enflammée, quelquefois grossière, comme les mœurs du temps, il était bien armé pour la révolution religieuse à laquelle il a attaché son nom. Il publia d'abord quelques écrits dans lesquels percent déjà ses tendances de réforme. Il éclata sans mesure lors du scandale de la vente des indulgences par le Saint-Siège, scandale si grossièrement choquant, qu'on affichait à la porte de toutes les églises le tarif des péchés. Luther s'attaqua alors à l'autorité papale et bientôt aux dogmes ; il condamna le célibat des prêtres, les vœux monastiques, le culte des saints, les cérémonies, la confession, la plupart des sacrements, etc. Ce moine audacieux entraîna une partie de l'Allemagne. Le pape Léon X promulgua une bulle ordonnant de brûler tous les écrits de Luther. Celui-ci répondit en brûlant la bulle pontificale sur la place de Wittenberg, le 16 décembre 1520. Fait inouï qui faisait pâlir le prestige de la Papauté et qui annonçait des temps nouveaux. De ce jour, l'unité de l'Eglise romaine était brisée pour jamais. Luther continua énergiquement son œuvre et compléta la réforme en rédigeant la profession de foi connue sous le nom de *Confession d'Augsbourg*. Il mourut en plein triomphe, en 1546. Le protestantisme était fondé ; la liberté de conscience, trop souvent méconnue, même depuis, par toutes les communions religieuses, n'en était pas moins assurée d'une manière solide et durable. C'est

là une des révolutions les plus fécondes des temps modernes et qui a eu son contre-coup sur les institutions civiles de tous les peuples.

Voilà l'enseignement patriotique par l'image, voilà ce que des conseillers municipaux font distribuer à des enfants qui ne peuvent contrôler ce qu'on leur dit et qui vont répandre dans leurs pauvres familles d'ouvriers catholiques ces insultes à l'Église, ces mensonges qui ruinent la foi, qui sèment la haine. « C'est, dit avec une juste indignation le *Citoyen,* c'est l'empoisonnement de l'esprit et du cœur par l'impiété donnée à petites doses ; et cela explique pourquoi tous les sectaires, tous les francs-maçons, tous les membres de l'Internationale s'unissent pour propager les écoles laïques. »

—

Cette guerre, nous avons vu qu'on la poursuit jusque sur le terrain de la charité ; On a laïcisé aussi les bureaux de bienfaisance. dans quel but, si ce n'est pour faire servir l'argent, même des catholiques, à la propagande impie? Les catholiques, avertis, refusent de contribuer à cette guerre ; mais voici que les libres penseurs, qui n'aiment pas, en général, à ouvrir leur bourse, vont essayer d'arrêter la charité catholique qui veut s'exercer collectivement. C'est une petite feuille inconnue de la banlieue qui lance l'idée, mais l'idée, qu'on en soit sûr, fera son chemin, puisque c'est une idée d'oppression ; il est donc bon de la faire connaître, afin de déjouer le plan qui se dessine. Voici ce que le journal dont nous parlons écrit sous ce titre : *L'organisme de la bienfaisance publique :*

La bienfaisance publique s'exerce par les hospices et hôpitaux et par le bureau de bienfaisance.

Nous n'avons pas l'intention de discuter cette organisation; les limites qui nous sont tracées comme journal purement local ne nous permettent pas de nous engager sur ce terrain. Mais nous voulons exposer les faits actuels et faire bien comprendre quelle est la véritable situation « légale » à l'égard de la bienfaisance publique. Nous donnerons ainsi le moyen de juger tous les empiètements qu'a pu subir cet état de choses, empiètements qu'une volonté s'inspirant de la loi peut faire disparaître en un instant.

Les bureaux de bienfaisance ont été fondés par une loi de frimaire an V. *Aucune autre administration n'est autorisée légalement à secourir les pauvres.* — AUCUNE ASSOCIATION NE PEUT SE DONNER POUR MANDAT DE VENIR A LEUR AIDE. La bienfaisance privée est toujours possible pour chacun par des actes individuels qui procèdent par voie de préférence; mais dès l'instant qu'il s'agit d'unir des efforts, de se livrer à une action de bienfaisance collective, *l'initiative des particuliers n'est plus permise ; elle doit emprunter celle des bureaux de bienfaisance,* SEULE APTE PAR LA LOI à distribuer des secours, avec les garanties d'impartialité et de justice que comporte un service d'une nature aussi délicate.

C'est à ce point que si quelque disposition testamentaire oblige les héritiers à distribuer une partie de la fortune du défunt entre les pauvres d'une localité, les héritiers sont empêchés légalement d'exécuter directement cette volonté. Ils sont tenus de remettre les fonds au bureau de bienfaisance qui les répartit par sa décision propre et libre. C'est à ce point encore qu'un curé de paroisse institué légataire à charge de distribuer aux pauvres, EST OBLIGÉ de se DESSAISIR LUI AUSSI au profit du bureau de bienfaisance, entre les mains de qui la distribution des secours en nature aussi bien qu'en argent constitue un privilège absolu.

Par suite, TOUTES QUÊTES SONT INTERDITES dans les églises, temples et synagogues, ainsi QU'A DOMICILE, ayant pour but le service des pauvres, si elles ne sont faites au nom et par les soins du bureau de bienfaisance.

AUCUN TRONC POUR LES PAUVRES *ne doit exister dans les lieux du culte,* si ce n'est ceux établis par les bureaux de bienfaisance et dont il possède la clef. Toute quête pour les pauvres de M. le curé, tout tronc destiné spécialement aux pauvres de M. le curé constituerait des ILLÉGALITÉS.

On aurait tort de négliger l'avis donné par la feuille de banlieue.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

Les écoles chrétiennes libres.

M. Hérold, préfet de la Seine, ayant prétendu, dans le sein du Conseil municipal, qu'un très grand nombre d'élèves des écoles congréganistes avaient abandonné leurs maîtres

pour rester dans les écoles laïcisées, le Comité diocésain répond :

Nous pouvons affirmer, et nous allons prouver que sur 100 élèves des congréganistes, les écoles transformées et confiées aux laïques *n'ont pas réussi à en retenir plus de* 15.

Ce chiffre est éloquent ; on conviendra qu'après tant d'efforts, M. Hérold a obtenu un piètre résultat, et que rien ne nécessitait ni ne justifiait les transformations opérées.

Les écoles laïcisées étaient fréquentées, d'après les documents officiels, par.		9,257 élèves
Au 1er novembre 1879, les 21 écoles libres de Frères et de Sœurs qui avaient pu s'ouvrir dans Paris, comptaient ensemble.	4,898 élèves	
Dans le courant du mois de novembre, plusieurs écoles nouvelles sont entrées ou entreront en activité, elles réuniront ensemble, d'après les inscriptions.	1,500 élèves	
Total de la population des Écoles congréganistes en novembre. . . .	6,398 —	6,398 élèves
Ce qui donne pour l'enseignement congréganiste une diminution de. .		2,859 élèves
Mais que l'on ne se figure pas que ces 2,859 élèves qui ne sont plus dans les écoles congréganistes sont restés chez les instituteurs et institutrices laïques ; de ce nombre 2,859, il faut déduire :		
1° Les élèves des congréganistes ayant quitté définitivement les écoles (garçons, 457 ; filles, 227). — Ensemble.	684 élèves	
2° Les élèves admis dans d'autres écoles congréganistes.	825	
Total à déduire.	1,599 —	1,509 élèves
Ce qui réduit à 1,350 : ci, . . .		1,350 élèves

le nombre des élèves qui ont abandonné les congréganistes pour rester dans les nouvelles écoles laïques.

Or, une simple opération d'arithmétique permet de vérifier que 1,350, nombre des élèves infidèles aux congréganistes, est à 9,257, nombre de leurs élèves dans leurs anciennes écoles, comme 14,17 est à 100; mettons 15 en chiffres ronds pour tenir compte de la présence, dans les nouvelles écoles libres congréganistes, de quelques élèves venus des écoles laïques voisines.

M. Hérold ne contestera pas l'exactitude de ces chiffres; il lui reste, il est vrai, la ressource *de leur faire tenir le langage qu'il voudra*, chose facile, a-t-il dit au Conseil municipal; nous doutons cependant qu'il réussisse à leur faire dire autre chose que ce que nous annoncions plus haut, à savoir que SUR 100 ÉLÈVES DES ANCIENNES ÉCOLES CONGRÉGANISTES, LES NOUVELLES ÉCOLES LAIQUES N'ONT PAS RÉUSSI A EN GARDER PLUS DE 15.

On voit maintenant ce qu'il faut penser de cette fantasmagorie de chiffres présentés au Conseil municipal par M. le Préfet de la Seine. Loin de nous la pensée de nier leur exactitude matérielle, nous nous contenterons d'affirmer de nouveau que pour se procurer ce nombre de 7,000 élèves dont elle est si fière, l'administration a employé tous les moyens de recrutement, réguliers ou non, et que ce chiffre une fois obtenu *on lui a fait dire ce qu'on a voulu.*

Les conférences.

Les orateurs catholiques continuent leur campagne en faveur de la liberté d'enseignement et de la liberté de conscience des pères de famille.

M. de la Bassetière, député de la Vendée, a parlé à Évreux en présence d'une nombreuse assemblée, représentant toutes les classes de la société.

M. Chesnelong a obtenu un magnifique succès, le 18, à Poitiers. Parmi les deux mille assistants, on remarquait des notabilités de tous les points du département. Il y avait beaucoup d'ouvriers et de cultivateurs. L'assemblée était présidée par M. Ernoul, ancien garde des sceaux.

A Valence, c'est M. Blachère, député de l'Ardèche, qui a soutenu les droits des pères de famille, devant l'élite de la société. Le soir a eu lieu un banquet, présidé par M. Gilly,

qui a porté un toast de remercîment à l'honorable député. A la fin du banquet, le marquis de Bimard, après une allocution chaleureuse, a bu à l'union de tous les conservateurs sur le terrain de la liberté d'enseignement et de la défense des intérêts religieux.

M. de Belcastel, ancien sénateur, s'est fait entendre à Castres ; M. Émile Keller à Reims, et M. le comte de Mun vient encore de donner, à Lille, une conférence qui a soulevé les applaudissements et l'enthousiasme de milliers d'auditeurs.

Nous citons ces dernières paroles de la conférence de Valence :

La révolution, dit M. Blachère, a enrôlé tout ce qui est susceptible d'aller à elle ; à nous de gagner ces hésitants, qui, au fond, pensent à peu près comme nous-mêmes. Le jour où ils seront avec nous, nous serons les maîtres.

Catholiques, conservateurs, vous êtes le nombre, sachez-le bien, comme vous êtes le droit. (Applaudissements.) Votre armée est une armée incomparable, à laquelle rien ne résistera, si on sait la mettre en mouvement et la mener au combat.

Vous êtes le nombre, j'en ai donné tout à l'heure la preuve irrécusable, et nous avons d'ailleurs, sur ce point, l'aveu de nos adversaires ; sans cesse ils répètent : « Le royalisme, c'est l'ennemi ; le bonapartisme, c'est l'ennemi ; le catholicisme, c'est « l'ennemi. »

Or, les monarchistes, les catholiques, l'ennemi, c'est nous tous, messieurs (Applaudissements.), ce sont les deux millions de pétitionnaires, c'est la majorité des assemblées départementales, ce sont tous les amis de la vraie liberté, tous les pères de famille soucieux de leurs droits et de leurs devoirs ; ce sont les trois quarts de la France. (Nouveaux applaudissements.)

Dès aujourd'hui, nous sommes la majorité du pays ; demain, nous serons la France entière.

A l'œuvre donc, et soyons unis. N'ayons qu'une seule loi, qu'une seule foi. Bientôt, avec l'aide de Dieu, il ne manquera plus rien à notre devise et à nos vœux. (Longs applaudissements sur tous les points de la salle.)

Après tant de discours éloquents, tant de courage déployé, tant d'irréfutables démonstrations, si la victoire ne

nous reste pas, nous n'aurons pas à désespérer : il y a des défaites qui valent des victoires et qui amènent le triomphe définitif.

LA BELGIQUE ET LE SAINT-SIÈGE

Un débat très important, dont le dernier mot n'est pas encore dit, vient d'avoir lieu à la Chambre des représentants belges. Il a occupé les séances du 18 et du 19 novembre. On sait que c'est un ministère franc-maçon qui détient le pouvoir. Ce ministère, assez semblable au nôtre, a déclaré la guerre à l'Église catholique, et c'est naturellement sur le terrain de l'instruction qu'il l'a portée. De cette guerre est sortie ce que nos voisins catholiques appellent la « loi de malheur, » qui exclut la religion de l'école et qui ne laisse à l'enseignement religieux qu'une place dérisoire. La loi, votée par la majorité de la Chambre des représentants et à une seule voix de majorité par le Sénat, fonctionne depuis la rentrée des classes.

Nous avons suivi la lutte soutenue par les catholiques à cette occasion. Elle a été vive et ardente ; les catholiques, groupés autour des évêques, ont revendiqué hautement et persévéramment leurs droits, et lorsque la loi fut votée, ils se sont mis courageusement à l'œuvre pour en atténuer autant que possible les effets. Des écoles libres catholiques s'élèvent aujourd'hui en face des écoles communales ; les élèves qui les fréquentent sont plus nombreux que ceux des écoles sans Dieu. La Belgique proteste ainsi qu'elle veut rester religieuse et catholique. Les évêques, à leur tour, usant de leur autorité spirituelle et songeant qu'ils ont, avant tout, à veiller au salut des âmes et à la conservation de la foi, ont donné au clergé les instructions les plus précises et marqué quels sont les devoirs des catholiques et particulièrement des instituteurs et des institutrices. Leur parole a été entendue : les familles catholiques se gardent d'envoyer leurs enfants aux écoles qui ne s'inspirent plus du sentiment

religieux, et c'est par centaines que l'on compte les instituteurs et les institutrices qui ont renoncé à leur position pour se mettre au service de l'enseignement libre.

Assez embarrassé des résultats de sa loi, le ministère franc-maçon proteste de ses bonnes intentions. Il ne veut pas toucher à la religion, il a, pour cela, fixé dans sa loi un local et des heures où les ministres de la religion pourront enseigner le catéchisme, il va même jusqu'à faire replacer le Crucifix et les images pieuses dans les écoles d'où on les avait bannis en interprétant la loi dans son esprit, enfin, il se plaint hautement des évêques, du clergé et des catholiques qui excitent l'agitation dans le pays et qui méconnaissent ses intentions conciliatrices. D'ailleurs, dit M. Frère-Orban, le chef du ministère, nous avons pour nous le Saint-Siège, qui a blâmé la conduite des évêques. Aussi trouve-t-il, pour lui, qu'on aurait tort d'interrompre les relations avec le Saint-Siège, comme le demandent les maçons plus avancés, puisque c'est de là que viennent au clergé des conseils de modération et de conciliation.

M. Frère-Orban a cité, à l'appui de ses assertions, dans la séance du 18, des pièces diplomatiques qui ne prouvent pas du tout ce qu'il prétend. Il veut y voir un désaccord entre le Saint-Siège et les évêques, le Saint-Siège qui désapprouverait les actes des évêques, et ceux-ci qui continueraient d'agir contrairement aux instructions ou aux conseils venus du Vatican. La lecture attentive des pièces citées par le ministre belge ne permet pas de conclure ainsi. On y voit que le Saint-Père désire la paix entre l'Église et l'État, qu'il désire voir l'épiscopat user avec modération de ses droits, mais pas un mot de blâme, pas un mot de désapprobation pour l'épiscopat, et, au contraire, la déclaration très explicite que les évêques ont agi conformément aux principes et que le Saint-Père ne peut approuver la nouvelle loi.

Pour donner le change, M. Frère a essayé de mettre Léon XIII en contradiction avec Pie IX, qui désapprouvait la constitution belge et frappait les catholiques libéraux,

tandis que Léon XIII recommande aux catholiques belges de ne pas attaquer cette constitution, qui offre, malgré ses défauts, certains avantages à l'Église. La contradiction n'existe pas, puisque Pie IX n'a pas condamné la constitution belge et que Léon XIII n'a pas déclaré qu'elle fût irréprochable. Quant au catholicisme libéral, Léon XIII ne le condamne pas moins que Pie IX, et s'il recommande une certaine tolérance, il n'en maintient pas moins les principes, absolument comme le faisait Pie IX, dans ce bref même qu'il adressait, le 1er février 1875, au professeur d'économie politique de Louvain, bref dont M. Frère a cité lui-même ce passage :

Plût à Dieu que ces vérités fussent comprises de ceux qui se vantent d'être catholiques, tout en adhérant obstinément à la liberté de conscience, à la liberté des cultes, à la liberté de la presse, et à d'autres libertés décrétées à la fin du siècle dernier par les révolutionnaires et constamment réprouvées par l'Eglise; de ceux qui adhèrent à ces libertés, *non seulement en tant qu'elles peuvent être tolérées*, mais en tant qu'il faut les considérer comme des droits, qu'il faut les favoriser et les défendre comme nécessaires à la condition présente des choses et à la marche du progrès, comme si tout ce qui est opposé à la vraie religion, tout ce qui attribue à l'homme l'autonomie et tout ce qui l'affranchit de l'autorité divine, pouvait donner au peuple la prospérité, le progrès et la gloire.

Telle était la doctrine de Pie IX, telle est celle de Léon XIII. Pie IX distinguait entre la thèse et l'hypothèse; Léon XIII aussi, et l'on ne peut voir une contradiction entre les deux grands Papes, dont l'un insistait particulièrement sur le maintien des principes, dont l'autre, ayant égard aux circonstances, juge qu'il est opportun, en ce qui concerne la Constitution belge, de la laisser telle qu'elle est pour porter la défense là où elle est le plus nécessaire. Et les catholiques belges, d'accord avec l'épiscopat, se sont aussitôt empressés de suivre le conseil de Léon XIII, en cessant toute polémique à cet égard, pour s'unir dans de communs efforts contre l'ennemi qui menace ouvertement l'Église.

M. Frère prétend que l'hostilité manifestée par le Pape

Pie IX contre la Constitution belge, lui avait fait demander, avant d'être ministre, le rappel de la légation belge auprès du Saint-Siège. La conduite du Pape Léon XIII l'aurait fait revenir, d'après lui, de ce sentiment. Et maintenant, c'est sur l'autorité de Léon XIII que ce franc-maçon, qui ne croit pas à la Papauté, à l'Église, à Jésus-Christ, veut s'appuyer pour combattre l'épiscopat et les catholiques. Singulier spectacle présenté pàs un libre-penseur!

Le long discours de M. Frère et les citations qu'il a faites lui ont-ils procuré le triomphe qu'il attendait ? Nous ne savons encore ce qui s'est passé que par lui et par les documents que lui ont fournis le secrétaire de la légation belge et le chargé d'affaires. Mais, tels qu'ils sont, ils sont loin de donner gain de cause à M. Frère. Nous passons ce qui a rapport à la constitution pour nous occuper de ce qui a rapport à la « loi de malheur. »

M. Frère-Orban a envoyé une longue dépêche au chargé d'affaires près du Saint-Siège ; il présente la récente loi sous le jour le plus favorable, témoigne du plus grand respect pour la religion, accuse les évêques d'avoir jeté sans raison l'agitation dans le pays, leur reproche leur attitude violente, et prie le chargé d'affaires de donner communication de sa dépêche au secrétaire d'État de Sa Sainteté, en lui en laissant copie, s'il le désire. Or voici ce que répond M. Georges Reusens, secrétaire de la légation, à la date du 17 mars 1879:

Monsieur le ministre,

J'ai eu l'honneur, conformément à vos ordres, de donner lecture au secrétaire d'État de Sa Sainteté de la dépêche du 26 février et de lui en laisser copie.

La lecture de cette pièce a paru causer une très vive impression au cardinal Nina, qui s'est récrié à l'idée de devoir intervenir auprès de l'épiscopat.

« *Les évêques,* a-t-il dit, *sont indépendants ;* ce n'est que dans des cas exceptionnels et dans les circonstances les plus graves, que le Pape leur adresse des observations. Il n'y a donc pas lieu d'intervenir lorsqu'il s'agit d'actes collectifs de l'épiscopat et que ces actes ont pour but de s'oposer à une

loi projetée *dont les conséquences seraient fâcheuses pour l'influence de l'Église.*

« Nous avons déjà donné au gouverment royal une grande preuve de notre désir de ne pas aggraver le conflit, en ne venant pas en aide aux évêques ; mais *paraître désapprouver, même indirectement et quant à la forme, quelque regrettable que puisse être cette forme, la ligne de conduite des prélats belges, nous ne le pouvons pas.*

« Cela est impossible, exprimez-vous ainsi auprès de S. Exc. M. le ministre des affaires étrangères. »

Fallait-il, monsieur le ministre, se décourager en entendant ce langage ? N'était-il pas plutôt indiqué, après avoir présenté au secrétaire d'État de Sa Sainteté des observations calmes, de le prier de réfléchir, surtout de relire, d'étudier même attentivement votre dépêche et de formuler enfin une réponse plus favorable, plus en harmonie avec l'intérêt de la Belgique et avec l'intérêt du Saint-Siège ?

Vous ne désapprouverez pas, je l'espére, une conduite qui s'est inspirée, dans cette circonstance, de votre propre modération.

En effet, dans une nouvelle entrevue, grâce peut-être un peu à ces réflexions, mais grâce surtout aux conseils du Saint-Père, sous les yeux duquel la dépêche a été placée, le secrétaire d'État de Sa Sainteté est revenu de sa première impression et a reconnu la nécessité d'une action du Saint-Siège, ayant pour but de calmer les esprits et d'inspirer des sentiments de modération.

Le cardinal Nina n'a pas caché que cette détermination, due à la sagesse de Léon XIII, venait non seulement des arguments que vous avez fait valoir, mais encore de la forme sous laquelle ces arguments ont été présentés, une forme qui a mis singulièrement en relief l'objet principal de la dépêche.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que la première réponse du cardinal Nina est tout entière favorable à l'épiscopat belge. La seconde change-t-elle la situation ? Pas du tout : le cardinal dit que le Saint-Siège fera ses efforts pour que les esprits se calment et que les sentiments de modération prévalent ; mais qui est la vraie cause de l'agitation ? Qui a manqué de modération ? Rien d'explicite à ce sujet, et M. Reusens ne resterait pas dans ce vague, si le langage du cardinal avait été plus explicite.

La loi sur l'enseignement primaire est votée, et les évêques publient le mandement que nos lecteurs connaissent. M. Frère désire savoir l'impression faite à Rome par ce mandement. Une dépêche du 24 juin lui apprend que, « sauf des réserves quant à la forme, et « encore très confidentielles, sur ce que l'on nomme *la* « *vivacité de certaines expressions*, le cardinal Nina « estime que, quant à la partie dogmatique, *il lui serait* « *impossible d'y trouver rien à redire.* »

Là-dessus M. Frère envoie encore à Rome une longue dépêche dans laquelle il essaye de justifier sa loi, d'indisposer le Saint-Siège contre les évêques, et fait entendre que, si l'épiscopat est approuvé, il aura recours au retrait de la légation belge. Apprenant que le Saint-Siège est disposé à faire tout le possible pour contribuer « à apaiser la discorde en Belgique, » il écrit une seconde dépêche, datée du 15 juillet, pour engager le Saint-Siège à intervenir dans son sens, et d'une manière ostensible, parce que les attaques de l'épiscopat sont intolérables et qu'il importe que « des actes non équivoques viennent éclairer les populations. » Le ministre belge devenait pressant; qu'a-t-il obtenu? M. le baron d'Anethan, le chargé d'affaire, transmet cette réponse à M. Frère, le 29 juillet: « Le bon vouloir du Saint-Siège, dit le cardinal Nina, ne « peut être douteux; il faut un peu de patience pour « attendre que les sages conseils du Saint-Père exercent « leur légitime influence sur l'esprit des catholiques « vivement surexcités. »

Cela ne satisfait pas M. Frère-Orban, qui insiste de nouveau et qui devient de plus en plus pressant, surtout après une réunion des évêques qui l'inquiète beaucoup. Voici ce que lui apprend M. le baron d'Anethan, à la date du 5 octobre:

Monsieur le ministre,

Le cardinal Nina ne m'a pas caché le regret qu'éprouve le Saint-Père de la lutte engagée entre l'épiscopat et le gouvernement du roi au sujet de l'exécution de la loi sur l'enseignement primaire.

« Sous le rapport de la doctrine, m'a dit Son Éminence, la lettre des prélats belges est *parfaitement correcte ;* mais les conclusions tirées de principes justes *peuvent* être conduites d'une manière inopportune et parfois poussées trop loin; il me paraît que c'est le cas ici. »

Son Éminence ne peut du reste que manifester « ses regrets », car le Saint-Siège a fait tout ce qui dépendait de lui en recommandant à plusieurs reprises le calme, la prudence et la modération. Le cardinal eût désiré une autre solution qui se serait produite, j'en ai la conviction, m'a dit Son Éminence, si les conseils du Pape avaient été suivis. Du reste, a ajouté le cardinal Nina, les évêques ont agi *dans la limite de leur droit strict et sous leur propre responsabilité.*

Sa Sainteté *ne peut ni blâmer ni désavouer* les principes sur lesquels ils se basent. Elle *peut seulement* engager l'épiscopat belge à n'appliquer « qu'avec une extrême réserve les instructions contenues dans la lettre collective du 1er septembre. Le gouvernement du roi, de son côté, a dit Son Éminence, en empêchant que les écoles prennent une direction auticatholique et en veillant à ce que l'enseignement qui y sera donné ne blesse pas la conscience des fidèles, contribuera à améliorer la situation. »

Agréez, monsieur le ministre, etc.

Baron A. d'Anethan.

Et c'est tout. Malgré les menaces, malgré les exposés plus ou moins exacts de la question, tout ce qu'a pu obtenir M. Frère, c'est la déclaration que la doctrine des évêques est parfaitement correcte, que, peut-être, on a tiré de cette doctrine des conclusions inopportunes, que le Saint-Père regrette la solution qui s'est produite, mais que les évêques ont agi dans la limite de leur droit strict, et que le gouvernement belge peut faire beaucoup pour contribuer à améliorer la situation. En deux mots, s'il est possible que les évêques belges aient quelque tort de conduite, le gouvernement n'est pas à l'abri de tout reproche. Quand on réfléchit aux précautions du langage diplomatique, au désir du Saint-Siège de ne pas envenimer la question, il est difficile d'arriver à une autre conclusion que celle-ci : Le Saint-Siège refuse de blâmer les évêques et repousse la

loi nouvelle sur l'enseignement primaire; mais il désire, dans l'intérêt des âmes, qu'on use de tous les ménagements possibles dans l'application des principes.

La réponse faite à M. Frère par M. Malou, membre de l'ancien ministère catholique, est donc inattaquable :

L'honorable ministre nous a dit hier, dit M. Malou, une chose très vraie : le but du gouvernement n'est pas la guerre, mais la paix. Que n'a-t-on dit cette parole, que n'a-t-on eu cette pensée avant la présentation de la loi! (C'est cela! à droite.)

Mais aujourd'hui, en présence de la loi votée et de l'exécution qu'on lui donne, ce n'est pas un axiome de gouvernement qu'on prononce, c'est une amère ironie qu'on lance à l'opposition.

Après avoir jeté dans le pays cet élément de discorde, on vient nous dire : « Il faut pacifier les esprits », et pour cela notre gouvernement se met à échanger des vues avec la cour de Rome.

Il répète sous toutes les formes qu'il rencontre contre cette loi une opposition désagréable, et il demande qu'on l'aide à faire en sorte que cette opposition soit plus douce. Il voulait donc obtenir une condamnation de l'opposition qu'on faisait à la loi.

Or, il résulte des pièces lues hier qu'il existe un accord complet entre l'épiscopat belge et le Saint-Siége sur les principes essentiels de la loi. Le Saint-Père préfère les écoles confessionnelles et condamne les écoles neutres et mixtes.

Nous n'avons pas fait autre chose, et l'on a fait une loi qui blesse tous ceux qui professent un culte quelconque, à l'unique profit de ceux qui ne professent de culte d'aucune espèce.

Ainsi, il est certain, il est avoué par vous-mêmes que le Saint-Siége condamne le principe de votre loi; et dès lors, s'il condamne ce principe, il approuve évidemment tous les efforts tentés pour annihiler les effets de votre loi.

Voilà donc le dissentiment que vous voulez exploiter, réduit à de bien étroites limites.

L'accord le plus complet existe entre tous les catholiques, entre les évêques et le Saint-Père, pour condamner la loi scolaire et pour chercher à en atténuer les effets par tous les moyens légaux, et notamment par la création d'écoles. Je constate cet accord sur la question de principe et sur la question de fait.

On ne nous divisera pas ; on ne donnera pas le change au pays ; on ne nous arrêtera pas, ni à coups d'épingle, ni à coups de discours.

Nous avons recommencé l'œuvre des catholiques belges de 1830.

Nous l'avons fait, j'ose le dire, avec un certain succès, et nous sommes certains du triomphe définitif, parce que nous aurons mis la liberté au service de la foi.

Le *Nord,* organe du gouvernement russe et généralement peu favorable à l'Église catholique, apprécie de la sorte la discussion qui vient d'avoir lieu :

Il est un point, dit-il, qui nous paraît dès maintenant hors de doute, à savoir que le Vatican, tout en recommandant la modération aux évêques belges, n'a fait aucune démarche indiquant, explicitement ou implicitement, le désir du Souverain-Pontife qu'ils se soumissent à la nouvelle loi sur l'enseignement primaire, et que rien ne fût fait par eux qui pût en gêner l'application. Si un désir de ce genre avait été manifesté, l'épiscopat aurait-il pu refuser de s'y conformer ? Il est difficile de l'admettre.

Les documents communiqués par M. Frère-Orban nous fournissent d'ailleurs une preuve caractéristique de l'empressement avec lequel l'épiscopat exécute les prescriptions du Saint-Siège lorsqu'elles prennent une forme nette et ne donnant prise à aucune équivoque. Nous voulons parler des recommandations envoyées aux prélats de Belgique, au sujet du respect dû à la Constitution belge. Il est fait mention, dans ces documents, d'une dépêche du cardinal Nina, en date du 1er octobre 1878, qui donnait l'ordre au nonce à Bruxelles, de « faire savoir aux évêques et aux catholiques belges qui l'entretiendraient sur ce sujet, que le Saint-Père ne peut, en aucune manière, approuver que l'on attaque la Constitution belge, ni même que, dans les circonstances actuelles, on en demande une modification de quelque nature qu'elle soit, et cela par la raison que la Constitution, si elle contient des articles non conformes à la doctrine de l'Église, ne renferme pas moins des avantages auxquels le Saint-Siège attache le plus grand prix. »

Depuis que cette démarche a été faite, les attaques à la Constitution se sont-elles renouvelées ? Le mouvement qui avait

pour but d'y faire introduire des modifications — il s'agissait, si nous avons bonne mémoire, de la suppression du mariage civil obligatoire, — ne s'est-il pas arrêté? Si le cardinal Nina avait envoyé au nonce à Bruxelles l'ordre de déclarer aux évêques et aux catholiques belges que le Saint-Père ne peut approuver que l'on attaque la nouvelle loi sur l'enseignement primaire, croit-on que la résistance à cette loi n'eût pas immédiatement cessé? Évidemment aucun ordre de ce genre n'a été envoyé, et l'on ne peut, en conscience, faire un reproche au Pape de n'avoir pas voulu donner son approbation formelle à une mesure législative qui exclut l'instruction religieuse du programme de l'enseignement primaire. La condamnation, par le Saint-Siège, de l'art. 4 de la loi du 1er juillet, ne saurait donc être douteuse, et il n'a pas été seul à condamner cette disposition, puisque le gouvernement belge lui-même a renoncé à l'appliquer, tout en la laissant inscrire dans la loi.

La question est donc claire pour tous les esprits de bonne foi. Au point de vue religieux, d'ailleurs, il y a, dit le *Bien public* de Gand, un point capital qui domine toute la question : le Saint-Siège et l'épiscopat sont parfaitement d'accord sur la question de doctrine, sur la question de principes.

Si des divergences de vue, ajoute notre excellent confrère, ont pu se produire sur la formule de certaines prescriptions pratiques ou sur la solution de certains cas d'application, rien ne prouve que ces divergences aient persisté. Cette question a dû se traiter et s'est traitée, en effet, par une autre voie que la voie diplomatique, — par la voie hiérarchique. Il s'est échangé, à ce propos, des communications qui ne se trouvent pas dans le portefeuille de M. Frère. On assure cependant que la CONCLUSION de cette correspondance ecclésiastique atteste la parfaite entente du Saint-Siège et des évêques, et que, le cas échéant, les fidèles en auront sous les yeux la preuve authentique et irrécusable.

Les questions RELIGIEUSES se traitent RELIGIEUSEMENT, et, entre un épiscopat aussi fidèle que l'épiscopat belge et un Pape aussi éclairé que Léon XIII, elles doivent nécessairement aboutir à l'affirmation de l'unité dans la vérité comme dans la charité.

L'*Osservatore romano*, qui jouit d'une si grande autorité, confirme ces paroles en disant que « l'union de l'épiscopat

belge avec le Saint-Siége et sa soumission au Pape n'ont jamais subi la moindre atteinte. »

Au reste, la question n'est pas finie. Les pièces diplomatiques seront publiées dans leur intégrité, les débats recommenceront à la Chambre belge, les évêques, sans doute, prendront aussi la parole, et l'on parle de documents émanés de Rome, qui ne laisseront subsister aucune des ombres à dessein amassées par le ministre belge franc-maçon.

J. Chantrel.

LA VIERGE IMMACULÉE

L'univers catholique tout entier va célébrer le Jubilé de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception. Ce grand évènement, plein d'espérance pour les chrétiens qui savent que la Vierge écrase la tête du serpent infernal, ne doit point passer sans laisser de souvenir. Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs une œuvre d'art que, sans doute, ils tiendront à posséder : c'est un tableau oléographique représentant la Vierge immaculée.

L'œuvre est parfaitement conçue et exécutée. Tout y est beau, la composition, le dessin et l'harmonie des couleurs.

Au milieu du tableau, la *Vierge Immaculée* se manifeste entourée d'une lumière céleste. A droite, *Pie IX* agenouillé proclame le grand dogme à l'univers. Près de lui est un *Ange* tenant une tablette où on lit : *Sine labe concepta,* et, au-dessus, l'*Histoire*, qui est en train d'écrire dans ses pages le joyeux évènement. A gauche, la *Religion*, la *Force*, la *Mansuétude* et la *Paix*. En bas du tableau, l'*archange saint Michel* est représenté combattant l'hydre aux sept têtes et protégeant le Vatican, qu'on aperçoit dans le fond.

Le tableau oléographique mesure 53 centimètres sur 38.

Le prix du tableau est de 10 francs, *franc de port.*

Ceux de nos Abonnés qui nous en feront directement la demande par lettre affranchie accompagnée d'un bon sur la poste, jouiront d'un rabais de 2 francs. Ils peuvent faire bénéficier de ce rabais les personnes qui se serviront de leur intermédiaire pour nous adresser la même demande.

La *Vierge Immaculée* a sa place marquée au foyer de toutes les familles chrétiennes et dans la chambre de toutes les jeunes filles qui ont pris la sainte Vierge pour leur patronne. Ce tableau sera certainement pour tous un précieux souvenir du Jubilé de 1879.

NÉCROLOGIE

Mgr *Jean-Joseph* Gaume, protonotaire apostolique, directeur général de l'Œuvre apostolique, est mort le 19 novembre dans sa soixante-dix-huitième année. Cette mort affligera tous ceux qui ont suivi les luttes de cet infatigable athlète, qui n'a cessé un moment de combattre par la plume contre la Révolution et contre les doctrines naturalistes de nos jours.

Mgr Gaume a été l'un des écrivains les plus féconds de ce temps, et tous ses livres ont eu pour but la défense de la foi, la défense des droits et des libertés de l'Église, la restauration de l'enseignement chrétien. Son *Catéchisme de persévérance,* traduit en plusieurs langues, son ouvrage sur le *Saint-Esprit,* ses études sur la *Révolution*, ses *Trois Rome* sont connus et appréciés de tout le monde religieux ; à ces œuvres, il faut joindre une multitude d'opuscules qui sortaient chaque année de cette plume féconde, et qui ont tous produit les fruits les plus heureux, comme le *Signe de la Croix*, la *Génuflexion*, le *Bénédicité,* l'*Eau bénite,* le *Cimetière*, etc. En ces derniers jours, nous recevions de Mgr Gaume un dernier ouvrage dont nous n'avons pas encore pu rendre compte, l'*Évangélisation apostolique du globe*, qui donne une preuve préremptoire et trop peu connue de la divinité

du christianisme (1). Il était déjà malade lorsqu'il mettait la dernière main à ce livre ; le vaillant lutteur a travaillé jusqu'à la fin de sa carrière.

Le nom de Mgr Gaume a surtout retenti lors du monde religieux à propos de la grande querelle des classiques chrétiens et païens. Dans ses *Lettres à Mgr Dupanloup sur l'éducation* et surtout dans son *Ver rongeur*, qui a fait tant de bruit, Mgr Gaume s'attachait à montrer les funestes suites de la part si large faite aux classiques païens dans l'enseignement, et combien il était urgent de les remplacer par des classiques chrétiens. La prédominance donnée aux premiers avait été, selon lui, l'une des principales causes de la renaissance païenne du XV[e] siècle, qui avait été à son tour l'une des causes du protestantisme, et, par suite, de la Révolution et des terribles conséquences de celle-ci. Nûl ne saurait contester ce qu'il y avait de juste dans cette vue; mais, entraîné par la polémique, et surtout par l'ardent désir de sauver le société en la ramenant au christianisme, Mgr Gaume attribua plus peut-être qu'il n'était juste aux auteurs païens ce qui venait de la manière de les étudier et de les enseigner ; de là les vives discussions qu'il eut à soutenir avec les plus puissants adversaires. Quoi qu'il en soit, ses efforts ne furent pas inutiles : les auteurs chrétiens, sur lesquels il avait appelé l'attention, furent remis en honneur et on lui doit de les avoir vu introduire en plus grand nombre et pour une plus forte part dans les études classiques, et c'est là un immense service rendu à l'éducation et aux bonnes lettres.

Mgr Gaume était un prêtre très pieux et très régulier. Au milieu d'une famille chrétienne, il donnait l'exemple de toutes les vertus. D'un maintien digne et grave, d'un abord facile, d'un commerce agréable et sûr, il inspirait à la fois le respect et l'affection. Soldat de la meilleure des causes, il est allé recevoir la récompense de ses travaux : s'il manquait encore quelque chose au généreux combattant pour recevoir immédiatement cette récompense, les prières

(1) Paris, chez Gaume et C[ie] ; prix : 1 fr. 50.

de ses amis, de tous les amis de la religion, abrégeront pour lui l'attente.

J. CHANTREL.

—

Mgr *Charles-Joseph-Benoît* comte DE MERCY-ARGENTEAU, archevêque de Tyr, dont nous avons annoncé la mort, était âgé de quatre-vingt-treize ans. L'Église catholique perd en lui le doyen du corps épiscopal du monde entier ; l'Église de Liège, un pontife qu'elle a vu, pendant quarante-trois ans, participer grandement à toutes ses œuvres et à toutes ses solennités ; l'illustre famille d'Argenteau, un membre, fidèle entre tous, aux traditions de foi, d'honneur et de courtoisie exquise d'une race dont l'histoire se mêle à celle de Liège même depuis le douzième siècle.

Le comte Charles, né le 17 mars 1787, était le fils du comte Louis-Eugène d'Argenteau d'Ochain, et de la comtesse Marie-Josèphe de Styrum. Suivant en cela l'exemple de la plupart de ses aïeux, il embrassa tout jeune la carrière des armes, au service de la France, et prit part notamment en qualité d'officier aux guerres d'Espagne, de Portugal, de Russie et d'Allemagne ; le 21 novembre 1823, Napoléon Ier le décorait lui-même de la croix de chevalier de la Légion d'honneur, sur le champ de bataille de Hanau.

L'ancien colonel de hussards du premier empire était devenu aide-de-camp du roi Guillaume de Hollande, quand il rencontra l'héritière d'une des plus nobles maisons de France, Mademoiselle de la Tour du Pin, et l'union du brillant officier et de la jeune comtesse allait sceller celle de ces deux grandes maisons, lorsque, deux ou trois semaines avant le jour fixé pour les épousailles, la jeune fiancée fut frappée par une maladie qui l'emportait après huit jours de souffrances.

On devine si l'héritier des Argenteau ressentit cruellement ce coup terrible : c'était la voie que la Providence avait choisie pour l'amener à une destinée plus haute. Bientôt après, en effet, il partait pour la Ville éternelle, renonçait à la vie des cours, pour embrasser l'austérité des études théologiques, et gravissait successivement tous les degrés des ordres sacrés.

Le 2 octobre 1826, S. S. Léon XIII préconisait archevêque de Tyr l'héritier des Argenteau ; le 6, S. Em. le cardinal de la Somaglia, secrétaire d'État de Sa Sainteté, sacrait solennel em ent le jeune prélat dans l'église des Saints-Laurent-et

Damase, et quelques jours plus tard le nouvel archevêque prenait le chemin de Munich où il allait, en qualité de nonce, représenter le Saint-Siège.

Il y resta dix ans, honorant et faisant honorer de tous ces hautes fonctions par l'intelligence et la distinction avec lesquelles il les occupait : elles n'eussent point tardé, suivant les usages de Rome, à le conduire à l'éminente dignité de cardinal ; mais l'amour du pays natal s'était réveillé si vif au cœur de l'archevêque de Tyr, qu'il préféra quitter la diplomatie et revenir se fixer parmi ses compatriotes.

Ce qu'il y fut, pendant plus d'un demi-siècle, nul assurément ne l'ignore ; membre et bientôt doyen du chapitre de la cathédrale de Liège, collaborateur dévoué des trois évêques qu'il vit se succéder au trône de saint Lambert, il s'est associé, dans la mesure de ses forces, à tous leurs travaux, à tout le bien qu'ils ont fait ; que de générations de prêtres ont reçu de ses mains les ordres sacrés, que de multitudes de fidèles en ont reçu le sacrement de confirmation ! Nulle bonne œuvre ne s'est fondée parmi nous qu'il ne l'ait soutenue de son patronage ou de ses encouragements.

A la foi vivace des jours modernes, il unissait l'amabilité délicate des grands seigneurs du siècle précédent, et partout, fût-ce au milieu des adversaires de l'Église, il se voyait entouré des mêmes égards mérités, et du même respect.

Il n'avait plus revu Paris depuis 1813, quand il s'y rendit en 1855. Napoléon III voulut le recevoir, et remarquant sur sa poitrine la vieille décoration de la Légion d'honneur fixée là par la main du grand empereur, près d'un demi-siècle auparavant : « Vous avez depuis lors bien mérité de l'avancement, Monseigneur, » lui dit-il, et il lui remit la croix de grand officier, à laquelle il substitua bientôt après le grand cordon de la Légion d'honneur.

Le prélat était déjà chevalier de Saint-Louis de France, commandeur de l'Ordre Léopold, grand-cordon des ordres de la Couronne de chêne de Hollande, de la Couronne et de l'Ordre de Saint-Hubert de Bavière.

Il y a trois ans, plein de vigueur et d'énergie, il célébrait, dans la cathédrale de Liège, le cinquantième anniversaire de sa consécration épiscopale ; on n'a pas perdu le souvenir de cette solennité à laquelle tous s'associèrent, et des espérances que donnait à tous le spectacle de cette verte et chrétienne vieillesse.

—

Le 21 novembre, est mort le prince Alamayou, fils de Théodoros, roi d'Abyssinie. Après la prise de Magdala, le fils de Théodoros fut amené avec la princesse sa mère au camp du général Napier. Celle-ci ne tarda pas à succomber à sa douleur, et l'Angleterre adopta le jeune orphelin. Le prince Alamayou avait sept ans à peine. Il était rempli d'intelligence. Il fut placé chez un des professeurs de Rugby et il suivit avec fruit les cours de cette école célèbre. Il venait d'arriver à Leeds, où il allait continuer ses études sous la direction du professeur Ransome, quand il a succombé à une fluxion de poitrine. Le rude climat du Nord devait être mortel pour cet enfant de l'Afrique. Shakespeare s'écrie quelque part : « Qu'y a-t-il dans un nom? » Il y a parfois beaucoup : le nom d'Alamayou signifiait : « Celui qui a vu le monde. » C'était presque une prophétie. La reine Victoria, qui s'intéressait beaucoup au jeune prince abyssinien, mort dans sa dix-neuvième année, a décidé que ses restes mortels seraient inhumés dans la chapelle de Saint-Georges, à Windsor.

L'ŒUVRE DE JÉSUS OUVRIER (1)

Depuis 1870 il se fait un travail considérable pour rapprocher les classes sociales violemment séparées il y a près d'un siècle. L'individualisme créé par la Révolution a livré l'ouvrier au patron, comme le patron devient lui-même, dans certaines circonstances, l'esclave de l'ouvrier. En fait, entre l'un et l'autre, il y a antagonisme, plus que de l'antagonisme, il y a de la haine.

Dans l'ancienne France, il s'était formé, sous la direction maternelle de l'Église, généralement sous le nom de confrérie, de nombreuses associations de corps d'états, qui avaient leurs lois particulières, protégeaient leurs membres et leur assuraient une existence honnête. Ces œuvres diverses pouvaient avoir besoin de modifications; mais, au lieu de chercher à les améliorer, la Révolution les a brisées. Aujourd'hui l'ouvrier isolé dans sa liberté du travail, qui n'est souvent que la liberté de

(1) Nous empruntons à l'*Univers* ce remarquable article évidemment écrit par un homme qui connaît bien l'œuvre dont il s'agit.

la misère. les regrette, ces associations, et il voudrait, uni à ses compagnons de labeur, créer une force contre l'exploitation de la main-d'œuvre. Comme la Révolution, en lui enlevant ses moyens de protection, lui a, du même coup, ravi sa foi, il cherche à lutter contre les patrons par des moyens révolutionnaires. Les coalitions, les grèves fréquentes indiquent un malaise auquel il voudrait remédier en constituant de nouvelles associations, mais en dehors des principes qui peuvent seuls donner la vie à ces corps, c'est-à-dire en dehors de la religion. Ce procédé, qui est un legs de la Révolution, creuse de plus en plus l'abîme jeté entre les différentes classes de la société, et la haine ne fait que s'accentuer.

En face de ces grandes misères morales, des cœurs généreux, passionnés pour le bien et profondément catholiques, se sont demandé s'il n'y aurait pas moyen de rapprocher les classes sociales, tellement séparées les unes des autres qu'elles se méconnaissent ; si, dans l'esprit de soumission le plus complet à l'autorité de l'Église, et en cherchant des inspirations là où elles sont absolument sûres, au pied du Siège apostolique, il n'y aurait pas moyen de faire quelque chose. Ils se sont demandé si, l'erreur étant venue des classes dirigeantes aux classes moins éclairées, il n'était pas juste que la lumière redescendît de haut en bas. De cette pensée est née l'*Œuvre de Jésus ouvrier*. De cette pensée sont sortis les comités catholiques, qui agissent d'abord sur eux-mêmes, puis cherchent à atteindre es classes populaires en leur réapprenant ce qu'elles ne savent plus assez. Le cercle catholique est un des effets, et c'est le plus ordinaire et le plus saillant, des comités ; c'est un des moyens d'atteindre l'ouvrier, de le rapprocher de ses camarades en même temps qu'il sent l'influence bienfaisante et chrétienne de la classe dirigeante. L'œuvre dite, peut-être parce qu'elle se manifeste surtout par ce résultat, des cercles catholiques, est donc une œuvre éminemment sociale. Beaucoup de conservateurs, catholiques même dans une mesure modérée, ont l'air de ne pas la comprendre, et lui opposent des objections banales qui, pour tout bon entendeur, s'expliquent parfaitement par cette parole de l'Écriture : *Noluit intelligere ut bene ageret.*

L'hérésie, elle, est plus perspicace et plus franche. Elle a saisi du coup l'importance de l'œuvre, elle la suit pas à pas, elle l'étudie, elle la connaît. Quand je dis elle la connaît, il s'agit de s'entendre ; elle a entre les mains le mécanisme, le

corps de l'œuvre si on veut, mais l'âme! Ah! l'âme lui a échappé, et cela se comprend; elle ne peut voir là qu'une recherche d'influence, une aspiration à la domination. Elle ne peut saisir ni le principe de l'œuvre qui est la foi, ni sa fin, qui est de rendre à Jésus-Christ tous ses droits sur la terre. Si elle cherche à s'en rendre compte, c'est pour tâcher de découvrir le défaut de la cuirasse, et pour s'ouvrir la porte à quelque bonne petite calomnie, qui est au moins le vernis de la vraisemblance.

A ce sujet il a paru, il y a quelque temps, dans une revue protestante, puis en brochure, un travail très intéressant, qui a précisément pour titre: *L'œuvre de Jésus ouvrier*, et pour sous-titre: *Les cercles catholiques ouvriers, organisation, action*. L'en-tête d'un certain nombre de chapitres porte le cachet de l'œuvre, et il y a là une connaissance vraiment étonnante de son organisation mécanique. Les catholiques agissent toujours en plein soleil. Il n'en est pas moins étonnant que l'œuvre des cercles soit mieux connue d'un véritable protestant que de beaucoup de catholiques, qu'il en comprenne l'importance et qu'il la juge souvent avec assez d'impartialité. Je ne veux pas entrer dans le détail de son étude. L'auteur est hérétique et peut-être libre-penseur, et, à ce double titre, on ne peut pas lui demander d'être absolument juste pour une œuvre contre laquelle il peut bien lancer l'accusation de socialisme, mais qu'au fond il admire.

Ce qui est surtout frappant, ce sont certains aveux très importants venant d'une telle plume, et qui pourraient être une leçon à l'adresse de plusieurs. Ainsi il confesse que l'*Œuvre de Jésus ouvrier* est une œuvre éminemment catholique dans toute la force du terme, mais qu'elle eût été impossible en France dans un temps où le Saint-Siège eût été moins indépendant. Car, malgré certaines prédictions, dont l'échéance, il est vrai, est toujours renouvelable, il avoue que, bien que momentanément privé de son pouvoir temporel, le Saint-Siège n'a jamais été aussi puissant et aussi docilement écouté qu'aujourd'hui:

Le gallicanisme, dit-il, n'est plus qu'un mot, et les appels comme d'abus qu'une vaine formalité. Ce qu'on a nommé le catholicisme libéral a misérablement échoué, malgré l'éclat des noms de Lacordaire et de Montalembert. Le Pape est aujourd'hui maître absolu de l'Église catholique française, et nos évêques sont ses préfets.

Toute comparaison cloche. L'auteur est modeste... pour les

évêques, quand il les assimile aux préfets. On sait ce que pèse ce genre d'hommes dans la balance gouvernementale. Mais on ne met pas un évêque en wagon aussi facilement qu'un préfet. Toute exagération à part, le protestant a vu juste. Il est certain que les entraves créées en France contre l'action de l'Église sous le nom de libertés gallicanes ont disparu, et que le pouvoir divin du Saint-Siége s'exerce en France comme ailleurs ; et au point de vue des intérêts de l'Église, l'auteur approuve, et partout il est plus juste que les derniers survivants toujours inconvertissables du vieux gallicanisme, qui se cache aujourd'hui sous la peau du catholicisme libéral.

On se rappelle l'émotion produite dans le monde de certains conservateurs, quand l'un de nous déclara que l'œuvre des cercles était la *contre-révolution*. Non seulement tous les libre-penseurs, — ils étaient dans leur rôle en interprétant comme ils l'ont fait la parole du grand orateur, — mais des catholiques teintés de ce libéralisme faux qui les rattache à la Révolution, se sont récriés ; ils ont vu là au moins une grave imprudence ; plusieurs, et non pas parmi les moins en vue, ont même prononcé les mots de *dîme*, de *corvée* et autres billevesées qui ne sont plus guère qu'à l'usage des lecteurs du *Siècle* et de leurs congénères du voltairianisme. L'écrivain protestant a plus de bonne foi et d'impartialité. Lisez seulement :

Mais ce n'est pas la France d'autrefois que les catholiques veulent refaire. On tombe dans une grosse erreur quand on leur reproche de viser à nous ramener à *l'ancien régime*. Ils savent fort bien que les choses mortes ne peuvent revivre, et ne songent pas à ressusciter ce qui a définitivement péri. D'ailleurs, ils le pourraient qu'ils ne le voudraient pas. La cour de Rome, qui aujourd'hui incarne et représente l'Église, rencontrait dans cet ancien régime trop d'entraves à son action. Devenue monarchie absolue, elle se résignerait difficilement à retrouver les anciennes résistances, et elle entend trop bien ses intérêts pour travailler à relever de ses propres mains des obstacles à sa toute-puissance.

Enlevez à ce passage ce qui est naturel à une plume protestante, c'est-à-dire la méconnaissance de la constitution divine de l'Église et du pouvoir du Saint-Siége, qui était hier ce qu'il est aujourd'hui, ce qu'il était il y a dix-huit siècles, au sortir du cénacle, et il ne restera plus qu'une vérité à l'adresse de ces hommes à préjugés, qui ne voient dans la contre-Révolution qu'un retour impossible à l'ancien régime. Mais pour que le ju-

gement de l'écrivain quelque peu philosophe sur l'*Œuvre de Jésus ouvrier* se dégage complètement, j'ai besoin d'une autre citation qui est, j'en suis bien fâché pour la religion de l'auteur, à mon sens, la condamnation la plus écrasante du protestantisme. Après avoir avoué que dans l'*Œuvre de Jésus ouvrier* ce qu'il appelle le parti catholique poursuit une œuvre sociale, il ajoute:

En cela il est fidèle à l'esprit de la religion romaine. La foi n'est pas, pour le catholique comme pour le protestant, une affaire individuelle à débattre entre sa conscience et Dieu ; c'est une affaire collective. En d'autres termes, une nation protestante est simplement une nation où la majorité des individus sont protestants ; une nation vraiment catholique est une nation organisée sur un certain type, possédant des institutions catholiques. Cela est visible dans l'ancienne France. La religion y est elle-même une institution, et elle a sa place dans toutes les autres.

Il est difficile d'établir par une raison plus saillante la supériorité sociale du catholicisme sur le protestantisme; et, par conséquent, on ne peut mieux avouer que celui-ci n'est qu'une religion tronquée. Une religion qui est purement individuelle, et en effet le protestantisme n'est que cela, il peut même varier pour chaque individu, cette religion n'a donc rien de social. Elle touche l'individu, elle n'atteint pas la nation, elle n'a pas d'action sur les institutions du pays. Une nation vraiment catholique a des intitutions catholiques. La religion pénètre toutes ses institutions. Son gouvernement, sa magistrature, son armée, son corps professoral sont catholiques. Tout a l'empreinte, le cachet de l'esprit religieux qui anime les individus. Comme l'écrivain protestant comprend l'action légitime du catholicisme mieux que certains catholiques qui voudraient faire de leur religion une espèce de protestantisme, renfermer dans la sacristie ou le confiner au foyer de la famille, séparant le catholique du politique, de l'économiste, de l'homme d'Etat, etc., et rendant l'Église et l'État si bien indépendants l'un de l'autre qu'ils sont complètement séparés !

Depuis bientôt un siècle, la Révolution, tantôt en faisant appel à la violence, tantôt en ayant recours à des manœuvres plus ou moins habiles, s'est efforcée d'enlever à toutes nos institutions leur caractère catholique. Elle a fait la loi athée. Elle a entrepris de constituer des gouvernements, des administrations, une armée, une magistrature, un enseignement en dehors de toute croyance. Voilà ce qu'elle a voulu faire. Voilà ce qu'elle est en

train de consommer aujourd'hui qu'elle enveloppe la France entière dans le réseau des sociétés secrètes et qu'elle est maîtresse de tout. Ce que nous appelons, nous, *contre-révolution,* c'est d'enrayer, d'arrêter ce mal, et de le réparer là où il est fait. Ce que nous voulons, c'est faire rentrer la religion là d'où on la chasse, c'est lui faire sa place dans toutes nos institutions, c'est refaire de la France une nation vraiment catholique, et non pas une nation d'individus catholiques. Voilà la vraie contre-révolution. Voilà l'œuvre éminemment sociale à laquelle se consacrent les hommes de foi qui ont entrepris l'Œuvre de Jésus ouvrier. L'écrivain protestant les redoute parce qu'il sent très bien que c'est une œuvre profondément française, celle qui se propose de rendre complètement à l'Église une nation qui est née et a grandi dans son sein.

UN CONFESSEUR DE LA FOI

(Suite. — V. les quatre numéros précédents.)

IV

Les conflits et le martyre.

(*Suite.*)

Les loisirs forcés que le noble interné trouva à Wesel furent occupés, comme naguère ceux de sa captivité à Paderborn, par des travaux littéraires. A peine connaissait-il de nom le repos et le délassement. Il lui fallait toujours produire quelque chose de nouveau. Comme fruit de cette activité parut le *Katechismus des Rœmisch-Katholischen Kirchenrechts* (1), ouvrage qu'il entreprit à la prière de l'éditeur détenu en même temps que lui à la citadelle de cette ville. Toute la presse catholique salua avec joie ce travail comme une étude toute pleine d'actualité, pendant que sur ces entrefaites le vicaire général, A. D., bien connu comme vieux-catholique, ne rougissait pas, dans sa feuille littéraire, en train de s'éteindre doucement sans laisser

(1) Catéchisme du droit de l'Église catholique romaine.

de regrets, de la montrer, et naturellement sans preuves aucunes, comme un vulgaire plagiat des œuvres de Schulte et de Philipp.

Toutefois ce repos ne devait pas tarder à être encore troublé. Une nouvelle sentence de condamnation fut présentée à l'évêque tant haï. « Il s'agissait, écrit-il lui-même (1), de la même ordonnance pastorale concernant les affaires du *vieux catholicisme,* ordonnance pour laquelle j'avais déjà subi cette détention de deux mois dans la citadelle. Jusqu'ici j'avais toujours cru qu'on ne pouvait, sans injustice, être puni qu'une fois pour un seul et même délit. Mais le ministère public en avait décidé autrement : Autant de fois ta lettre pastorale a été lue dans les églises, autant de fois tu as encouru le châtiment ! Et quand même je m'en tirerais chaque fois avec un mois, ou la moitié d'un mois, ou même quelques jours seulement, quelque long délai de vie que Dieu voulût bien m'accorder encore, il me faudrait toujours passer le reste de ma vie en captivité, sans toutefois avoir complètement subi ma peine. »

Le 14 juin, commença au fort de la même ville une nouvelle détention de quatre semaines. Quand elle fut achevée, Mgr Konrad, dont la santé empirait chaque jour par suite des vexations incessantes dont il était l'objet, se soumit à la visite du médecin délégué du canton de Wesel. Celui-ci insista pour un prompt changement d'air, car le noble interné avait perdu tout sommeil et tout appétit, et une inexprimable langueur s'était emparée de lui. L'usage des bains de mer lui fut aussi ordonné. Une requête fut présentée d'urgence au maire de Wesel afin d'obtenir la permission d'entreprendre cette cure et d'en faire usage, selon que le réclameraient les circonstances ultérieures. L'acquiescement à une demande manifestement si juste se fit longtemps attendre ; les semaines s'écoulaient l'une après l'autre et l'état du malade prenait un caractère de plus en plus dangereux.

Cependant on arrivait à la fête de saint Dominique, anniversaire de l'arrestation du Prélat et de son incarcération dans la prison cantonale de Paderborn. On devait en ce jour prendre des mesures pour mettre fin à une situation si tendue et devenue fort grave. La nuit du 3 au 4 août, l'illustre captif traversa le pont du Rhin, accompagné de son fidèle et inséparable serviteur Hubert. Arrivé à l'autre bord, il monta dans une voiture toute

(1) *Drei Jahre aus meinem Leben* (trois ans de ma vie); page 44.

prête qui le conduisit bientôt par la frontière prussienne jusqu'en Hollande.

Après avoir joui de quelques jours de repos dans le château si agréablement situé de Neuburg, au sein de la très noble famille von Ansemburg, il se rendit aux bains de mer de Cattwik et y trouva un accueil très amical dans le collège des Jésuites. Tandis que l'illustre proscrit recevait de toutes parts les témoignes d'un amour vraiment catholique, neuf jours ne s'étaient pas écoulés qu'on lui remettait déjà une pièce venant du président du gouvernement à Minden.

En voici la teneur :

« Ministère de l'Intérieur :

« Berlin, le 15 aout, 1875.

« Le ci-devant évêque de Paderborn, Dr Martin, s'étant éloigné sans autorisation de la ville de Wesel, qui lui avait été assignée comme séjour par la loi fondamentale de l'Etat, en date du 4 mai de l'année dernière, par la présente, nous ordonnons ce qui suit :

« Considérant que le ci-devant évêque de Paderborn, Dr Martin, nonobstant la sentence *définitive* de déposition de sa charge d'évêque, rendue contre lui en cour royale à la date du 5 janvier, a entrepris des actes desquels il résulte qu'il prétendait continuer d'exercer l'office à lui enlevé, que pour cette raison, par décret du gouvernement royal à Minden, en date du 18 janvier de cette année, conformément à l'article 1er de la loi d'État concernant l'empêchement de l'exercice incompétent de fonctions ecclésiastiques, en date du 4 mai 1874 (Rg. Bl. S. 43), le séjour dans la ville de Wesel lui a été assigné ; qu'il a néanmoins agi contrairement à cet ordre en quittant, sans permission, le 4 août de cette année, le séjour qui lui avait été indiqué ; qu'en outre, pendant le temps de son internement à Wesel, il a accompli des actes contenant expresse usurpation de la charge à lui enlevée, en signant comme évêque de Paderborn différents écrits adressés à des autorités publiques, vu la sus-mentionnée loi du royaume, en date du 4 mai de l'année dernière, est déclaré par la présente privé de ses droits de citoyen de l'État.

« Le Ministre de l'Intérieur,

« Sig. Eulenberg.

« Le Ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction,

« Son représentant : Sig. Sydow. »

Visiblement fortifié par l'air excellent de la mer et par l'usage régulier des bains, le digne prélat, dépouillé désormais de sa nationalité prussienne, mais d'autant plus fêté par tous les catholiques fidèles, retourna à Neuburg, où la noble famille von Ansemburg ne songea qu'à adoucir le plus qu'il lui était possible le sort naturellement si dur de l'exil, et à mélanger au calice de tant d'amertumes les joies les plus douces et les plus nombreuses. Jamais les enfants de saint Liboire n'oublieront ce qu'ont fait pour l'évêque Konrad, et les nobles châtelains au cœur si généreux, et l'excellente famille Dorsemagen. Toutes les fois que la postérité redira pour le glorifier le nom de l'évêque-confesseur, elle n'isolera pas de ce nom béni le souvenir de toutes ces preuves éclatantes de dévouement extraordinaire dont ces deux honorables familles, en particulier, comblèrent le pontife si haï, mais en même temps si profondément aimé.

Les heures que n'absorbait pas la direction du diocèse étaient consacrées par l'actif et habile écrivain à la composition de différents ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Irrthum und Wahrheit* (1), *Trost und Lichtbilder für die Gegenwart* (2), *et Lehre und Uebung der Andacht zum gœttlichen Herzen* (3).

Son séjour en ces lieux ne devait pas non plus être de longue durée. Bien qu'il ne fût plus citoyen prussien, le Prélat dut néanmoins s'apercevoir bientôt qu'un œil d'Argus surveillait toutes ses démarches, même à l'étranger. Écoutons-le lui-même : « Un prêtre (4) de mon diocèse (5), Dieu soit loué, le seul entre tous (excepté le vicaire Mœnikes dont nous avons parlé plus haut), s'était mis du côté des adversaires de l'Église dans la lutte engagée contre elle par la politique, et avait causé un grand scandale par sa conduite. Comme il n'opposait que l'opiniâtreté à mes avertissements réitérés, et que l'affection, non moins que la sévérité, échouait devant cette âme rebelle, il me fallut tirer contre elle le glaive spirituel. J'avais la conscience des suites vraisemblables de ce que je venais de faire ; mais je savais aussi qu'il m'était impossible d'agir autrement ;

(1) Erreur et Vérité.

(2) Consolations et lumières pour le présent.

(3) Doctrine et pratique de la dévotion au divin Cœur de Jésus.

(4) Le malheureux curé Schaffeld. Ce prêtre jouit du bienfait de l'hospitalité au palais épiscopal pendant tout le temps qu'il suivit les cours académiques au séminaire Théodorien, et plus tard il devait reconnaître cette faveur par la plus noire ingratitude.

(5) Ainsi écrit-il dans son ouvrage intitulé : *Drei Jahre aus meinem Leben*, page 81.

je ne m'effrayai donc d'aucune conséquence de mes actes, si désavantageuse qu'elle fût. Ce que j'avais craint arriva. Le prêtre excommunié avait livré aux mains de l'État la lettre qui lui avait été adressée, et il ne se passa guère de temps avant qu'on lût dans les journaux de la Hollande que Berlin était entré en discussion avec le gouvernement hollandais à propos du cas mentionné plus haut, et exigeait mon expulsion des Pays-Bas. Le 14 mars, environ quatre semaines après que j'eus adressé au prêtre apostat son décret d'excommunication, je reçus de la part du gouvernement de Hollande cet ordre de mon bannissement. Un délai de dix jours m'était fixé, pendant lesquels j'avais à sortir du territoire. Le gouvernement hollandais, dans sa sagesse, n'avait pas rendu public le motif de sa conduite envers moi ; il n'en avait aucun de légitime à donner. Je n'avais pas un iota à me reprocher envers lui... Rien ne rend plus évident le manque de consistance de notre condition sociale, que ce que nous voyons tous les jours : les gouvernements soi-disant souverains, notamment ceux des plus petits États, ne sont même plus les maîtres de leurs déterminations ; mais il leur faut, s'ils veulent vivre, se courber devant les ordres des puissances étrangères. Les questions publiques ou internationales, au lieu d'être des questions de droit, deviennent de plus en plus des questions de force. »

Toutefois, ce n'était pas seulement en Hollande que le noble patient devait faire cette triste expérience. En Belgique, dans la catholique Belgique, avec son ministère catholique (sic), un même sort l'attendait. Les incendiaires de Paris, les fameux communards ont la permission de s'y montrer tout à leur aise sur les voies publiques, sans qu'on songe seulement à les inquiéter, et d'y exposer leurs principes én jetant le dédain et le mépris sur tout ce qui est mœurs chrétiennes. — On ne touchera pas à un seul de leurs cheveux; ils ont trouvé là un chez eux, une heureuse patrie où ils sont les bienvenus. Mais malheur aux évêques catholiques poursuivis et destitués par le puissant État voisin ! Malheur à eux s'ils osaient franchir les limites de cette terre catholique ! Leur apparition seule suffit pour mettre en mouvement contre eux tous les limiers de la police.

Mgr Konrad Martin avait le dessein de se rendre près de l'évêque de Liége, qu'il connaissait depuis longtemps et qui l'avait invité d'une manière tout amicale à prendre chez lui son domicile. Il le pensait; mais à Berlin on pensait autrement, et

ou s'entendait en outre à donner du poids à cette pensée par une méthode irrésistible.

« De Malines où j'avais fait une visite au Cardinal Primat de Belgique, écrit le martyr de la doctrine apostolique (1), je revins directement à Liège pour prendre mon séjour chez l'excellent évêque qui m'avait offert si affectueusement l'hospitalité......

« Deux jours plus tard, de grand matin, le vicaire général Warblings, le même qui m'avait accompagné dans mon excursion à Louvain et à Malines, se présenta tout effrayé dans ma chambre, m'annonçant que le président de la police de Liège sortait de chez lui et était à ma recherche, avec ordre du ministère de Bruxelles de me faire transporter hors de la frontière belge. »

Pour gagner les devants, Mgr Konrad prit aussitôt congé de son cher hôte. Il fit ensuite, en différents endroits et sous le plus sévère incognito, une visite à des amis et des connaissances. Enfin, le 12 juillet 1876, il atteignit son nouveau lieu de refuge, pour ainsi dire la dernière station de ce chemin de croix plein d'épines et si extrêmement douloureux. C'était *Mont-Saint-Guibert,* petit village non loin de Bruxelles, situé dans un site romantique. L'illustre proscrit vécut là dans le calme et dans la plus silencieuse retraite. Sauf de courtes excursions, il ne quitta qu'une fois, le 9 avril 1877, cet aimable asile.

« Il entreprit alors pour la *cinquième* et dernière fois, le pénible et lointain *voyage de la Ville éternelle.* »

« Rome, Pie IX », voilà les deux noms qu'il suffisait de prononcer pour dissiper sur-le-champ toutes les ombres de tristesse qui s'étaient répandues sur ce visage, où tant de souffrances de toute sorte avaient creusé leur sillon. Comme son œil flamboyant brillait ! que de claires larmes s'en échappaient, quand arrivaient des nouvelles du Vatican, quand il lisait les lignes si chères tracées par la main de cet homme extraordinaire, de ce Pape-Héros ! A l'heure présente, eût-il donc pu laisser passer l'occasion qui ne s'était point encore présentée, de célébrer le vingt-cinquième anniversaire, le jubilé d'un Pape, d'un Pape auquel il était si tendrement attaché, qu'il aimait d'un amour si profond ? Eût-il pu ne point y prendre part ?

De sérieuses, de graves considérations s'étaient bien présentées à son esprit contre l'accomplissement de ce projet.

(1) A. a. O. S. 87.

Le gouvernement italien ne s'empressera-t-il pas peut-être de se saisir de ta personne? dut-il se demander à lui-même? Ne te livrera-t-il pas au gouvernement prussien auquel il est tout dévoué? Si le cardinal Ledochowski, après avoir purgé toutes les peines décrétées contre lui, s'est vu obligé de se retirer au Vatican afin de prévenir des poursuites ultérieures, que pouvait-il attendre, lui, « l'impétueux ultramontain », lui qui, bien que privé de sa nationalité prussienne, se voyait cependant encore poursuivi par les lettres de cachet de la Prusse? Mais toutes les réflexions devaient se taire, tous les obstacles s'évanouir : *son cœur*, attiré par une force irrésistible vers Rome et son illustre prisonnier, son cœur avait dit cette parole décisive: « Je veux, je dois. » Aucune voix ne domina celle-là!

En traversant la France et l'Italie, partout le digne Prélat rencontra un accueil plein de joie et d'enthousiasme, aussi bien de ses frères dans l'épiscopat que des simples ecclésiastiques et des laïques fidèles. Son nom, retentissant comme un timbre argentin et puissant, avait pénétré partout; partout, on vénérait en lui, non seulement le rare savant, le pasteur infatigable à l'action toute bénie, mais encore le très courageux, le très intrépide défenseur des intérêts les plus importants et les plus saints, l'homme ferme et tout soumis à Dieu sous sa lourde croix, le noble exilé qui, arraché depuis des années à son cher troupeau, devait errer à l'étranger, amèrement haï et persécuté par des gouvernements à qui il plaît de se nommer encore chrétiens, mais qui, sous bien des rapports, ne peuvent revendiquer ce titre, que comme Scipion son nom d' « Africain. »

C'était tout particulièrement à Rome que la consolation et la joie devaient devenir le partage de l'évêque-confesseur. A peine l'immortel Pie IX eut-il reçu avis de son arrivée dans la Ville éternelle, qu'il lui accorda une audience privée. Quelle entrevue après neuf années écoulées! Quel spectacle lorsque le captif étreignit le captif dans ses bras!... Qui serait en état de peindre cette scène admirablement touchante! Ils étaient là, muets, ces deux rares héros; mais les larmes qui mouillaient leurs joues laissaient deviner les sentiments qui s'agitaient avec tant de force dans ces deux cœurs. Le Pape jubilaire avait suivi avec le plus vif intérêt toutes les destinées, toutes les pérégrinations douloureuses de l'évêque Konrad. Il ne crut pouvoir mieux prouver à ce très fidèle partisan du Saint-Siége apostolique l'affection de son cœur paternel, qu'en lui faisant hommage

d'une croix pontificale, enrichie de diamants et de rubis et supportée par une lourde chaîne en or. Déjà, lors de sa captivité à Paderborn, et plus tard, à la forteresse de Wesel, il lui avait envoyé une magnifique médaille en or. Nous mentionnerons ici, seulement en passant, que de nombreux cardinaux, plusieurs centaines de prêtres étrangers présents à Rome, et venus de toutes les terres du globe, depuis le plus extrême Nord jusque bien avant dans le Sud, que des milliers de laïques vinrent visiter le magnanime combattant et lui offrir leurs hommages. Dès l'aube du jour jusque bien avant dans la nuit, les étrangers accouraient pour recevoir la bénédiction du martyr apostolique.

Il eût bien volontiers prolongé de quelques semaines encore son séjour dans la capitale du monde chrétien, mais la réalisation de ce désir certes très légitime vint se heurter à des difficultés qui n'étaient pas sans importance. « Les journaux ennemis de l'Église continuant à lancer sur moi leur poison, écrit-il lui-même (1), et les dangers pour ma sûreté personnelle grandissant chaque jour, je crus devoir m'y soustraire. »

Le retour, qui eut lieu le 24 mai, s'effectua heureusement et par le même chemin que le départ. Le 30 mai, l'évêque exilé reprit possession de son silencieux asile, pour y continuer avec un nouveau zèle ses occupations interrompues.

E. Pfeiffer.

(*La suite à un prochain numéro.*)

OU TROUVER LE PERSONNEL ?

On parle beaucoup du personnel républicain destiné à remplir nos administrations. Mais il en est un autre que l'on oublie, et et dont il faudrait peut-être se préoccuper davantage : c'est le personnel qui sera nécessaire pour remplacer les milliers de Frères, de prêtres, de religieux et de religieuses qui dirigent les innombrables institutions de charité de notre pays.

En principe, paraît-il, la question est absolument résolue. Plus que jamais le cléricalisme est l'ennemi. « Il ne faut pas tomber dans la faute des républiques précédentes, faute qui, au dire de M. Quinet, a fait échouer la grande Révolution elle-même. Tant qu'on laissera la religion empoisonner les

(1) *Drei Jahre aus meinem Leben*, pag. 168.

esprits, on aura beau changer les institutions et les lois, le mal renaîtra toujours... »

Nous ne discuterons pas le raisonnement. Il est certain que la religion trouve là un moyen d'action puissant. Nous nous bornerons à demander si les démocrates ont bien envisagé la succession qui va leur échoir, et les vides qu'ils auront à combler.

Autre chose est de dire à la fin d'un discours : « Il faut chasser l'élément religieux, » autre chose est de remplacer cet élément-là.

Je dis : le remplacer, car, évidemment ils n'ont pas cette cruelle pensée d'enlever les secours aux malheureux. Ce qu'il veulent, tout simplement, c'est que ce soit fait par d'autres ; c'est-à-dire que ce soit fait par eux.

Nous croyons donc leur rendre service en leur donnant quelques renseignements à ce sujet. Ces renseignements, du reste, ne confirmeront que trop leur thèse en certains points.

Car, il faut bien l'avouer, les chrétiens étant à l'affût de tout ce qui est pauvre, de tout ce qui souffre, de tout ce qui est petit, de tout ce qui est vieux... il n'est pas une situation, un âge, un besoin, une misère, où on ne les voie accourir et s'installer.

Depuis le berceau jusqu'à la tombe, partout on les trouve. Ainsi que la variété des maux, la variété de leurs œuvres est infinie.

Et même « du berceau à la tombe » n'est pas exact, cela commence avant la naissance.

A peine la femme sait-elle qu'elle va devenir mère, que la religion est là. L'enfant vient au monde, elle accourt près de lui. Il est abandonné, elle le prend dans ses orphelinats. Il veut s'instruire, elle l'emmène à l'école. Il veut apprendre un métier, elle lui ouvre les apprentissages. Il veut se marier, elle l'appelle à l'église. Il tombe malade, elle vient dans son grabat. Il est blessé, elle l'emporte dans ses hôpitaux. Il commet une faute, elle le cache dans ses refuges. Il est mourant, elle le console. Il est mort, elle l'ensevelit.

Quant on voit cela, il faut bien reconnaître ce qu'il y a de fondé dans les reproches des républicains. Notre société est évidemment comme enlacée, et prise par tous les bouts.

Reproche d'autant plus juste que, sur ce terrain, ils sont beaucoup plus réservés. Si jusqu'ici ils ont cherché à prendre

de l'influence en se faisant préfets, receveurs, députés, ministres... jamais ils ne l'ont cherchée en s'occupant des orphelins, des malades et des vieillards. En cela, nous leur rendons pleine et entière justice.

Mais, enfin, une fois qu'ils auront décidé l'expulsion de l'élément religieux, il faudra cependant bien le remplacer.

Nous croyons donc le moment venu de leur parler un peu de ces œuvres. Cela ne changera rien à leurs doctrines, mais cela leur montrera plus nettement la tâche qui va leur incomber.

Si nous voulions donner seulement la nomenclature des maisons de Paris, ce journal et son supplément n'y suffiraient pas.

Ainsi, par exemple, voici les œuvres de la Société de charité maternelle, de l'Association des mères de famille, des Crèches à domicile, des Faubourgs, de Sainte-Geneviève, de Sainte-Clotilde, des écoles, des asiles, etc., etc..., qui s'occupent de près de 150,000 enfants.

Voici les œuvres de l'adoption de Sainte-Anne, des Enfants délaissés, des Jeunes ramoneurs, de Saint-Vincent-de-Paul, de Saint-Nicolas, de Saint-Louis, de Sainte-Marie, de Saint-Charles, etc., etc., qui recueillent près de 60,000 orphelins.

Voici les patronages de Saint-Jean, des Amis de l'Enfance, de Sainte-Rosalie, de Saint-Joseph, de la Persévérance, de Bonne-Garde, etc., qui patronnent près de 20,000 enfants.

Voici les œuvres de Saint-Vincent-de-Paul, de la Miséricorde, des Pauvres mutilés, de la Visite des malades, des vestiaires de la Sainte-Famille, du Bon-Secours, de l'Espérance, de Notre-Dame, ect., etc., qui secourent et soignent plus de cent mille familles. Une seule de ces œuvres distribue deux millions de portions, une autre fait 136,000 visites par an.

Après quoi, il faudrait commencer l'énumération de ces œuvres innombrables : Frères de Saint-Jean de Dieu, Petites Sœurs des Pauvres, Maison de retraite de Nazareth, Asiles des Vieillards, de Saint-Joseph, de Notre-Dame de Bon-Secours, Notre-Dame du Sacré-Cœur, Asile Saint-Anne, etc., etc., œuvres dont l'énumération seule tient 600 pages dans le Manuel de la librairie Poussielgue.

Une pareille tâche est bien digne de leur ardeur; seulement il faut qu'ils en mesurent la portée.

D'abord où trouveront-ils l'argent ? les centaines et centaines de millions que le christianisme parvient à extorquer à ses fidèles ? Le prendront-ils sous forme d'impôt ? Le donneront-ils eux-mêmes, sous forme d'aumônes ?

Et ensuite, le personnel ? Comment se le procurer ? Oh ! tant qu'il s'agit de places, de préfectures, de recettes, etc., la chose est aisée. On n'a d'autre embarras que la concurrence. Mais pour les *fonctionnaires* dont je parle, c'est différent.

En payant, on trouvera bien des instituteurs, qui rempliront leur mission avec plus ou moins de dévouement, plus ou moins d'abnégation ; mais pour la plupart des œuvres comment faire ?

Quand il s'agira d'aller chercher, sous les ponts, dans les égouts, de petits misérables, couverts de vices et de vermine, de les recueillir, de les soigner, de les élever, de les aimer ;

Quand il s'agira d'aller s'installer dans les bouges fétides, au milieu d'êtres immondes et corrompus, qui vous récompensent de vos soins par la haine ;

Quand il s'agira de s'enfermer dans des hôpitaux, au milieu de maux contagieux, dans un air empesté... quel est le mobile qui pourra entraîner là ?

Pour ces choses, il faut plus que le sentiment du devoir, plus que la conscience ; il faut la passion religieuse, une passion ardente !

Je n'examine pas le mobile des chrétiens. Au dire de la démocratie, les chrétiens sont fous. Ils sacrifient une existence, certaine, visible, contre un espoir chimérique. — A merveille. Ils croient qu'ils ont une âme. — C'est une erreur. — Ils attendent une autre vie. — Il n'y en a pas.

Mais, au moins, cette erreur avait-elle jusqu'ici pour conséquence de leur faire faire des choses que personne autre ne voulait faire.

Quand cette religion d'erreur sera anéantie, quand tout le monde aura retrouvé son bon sens, où se rencontrera-t-il quelqu'un pour se livrer à une pareille besogne ?

Les républicains connaissent-ils bien ce qui se passe ? Ont-ils pénétré dans ces maisons ?

Par exemple, ont-ils visité les Petites-Sœurs des Pauvres ? Ont-ils vu ces jeunes femmes servant ces vieillards dégoûtants et acariâtres, les servant avec sollicitude, avec amour, leur prodiguant les plus tendres paroles ?

Les ont-ils rencontrées allant, de porte en porte, mendier ce qui tombe de nos tables, rapportant comme un trésor ce mélange indescriptible, et quand leurs chers hôtes en ont pris le meilleur, s'asseyant auprès d'eux pour manger les restes des restes ?

Parmi leurs libres-penseuses et leurs dames républicaines,

sont-ils bien sûrs d'en trouver beaucoup pour accepter cette tâche ?

Connaissent-ils aussi l'œuvre des garde-malades ? Ont-ils vu ces femmes installées dans les plus misérables grabats, remplaçant la mère de famille, faisant le ménage, balayant la chambre, préparant le repas, devenant les servantes des plus pauvres, de peur que le mari n'abandonne son foyer, de peur que les enfants ne deviennent vagabonds ?

Connaissent-ils enfin l'œuvre des Incurables, l'œuvre de Saint-Jean-de-Dieu ? Ont-ils vu ces effroyables misères ?

Je les ai vues, moi, je les ai vues par hasard, sans les rechercher, et je puis dire que j'ai contemplé là des horreurs que le champ de bataille ne m'avait pas fait connaître.

Même dans les sombres jours de la campagne de l'Est, quand nos soldats périssaient par milliers dans les neiges, quand les cadavres amoncelés se mêlaient aux troupeaux mourant du typhus, je n'ai rien éprouvé de pareil à ce que j'ai ressenti dans ces lugubres salles. Pour moi, ça été le dernier degré de l'horreur ici-bas.

Je m'avançais avec épouvante, retenant ma respiration, suffoqué par cette odeur fétide, regardant ces lèpres, ces plaies, ces corps que le cancer avait déjà rongés, ces têtes sans yeux, ces visages sans nez, ces chairs sans couleur, ces êtres sans forme, ces choses sans nom... n'osant me demander près de quoi je passais, ce que cachait ce bandage, ce que révélait ce pli... voyant près de moi un prêtre agenouillé qui, lui, baisait ces plaies, et disait : « Mon frère, » à ces difformités ; au loin, voyant aller et venir de grandes dames, dissimulées dans leurs sarraux grossiers.

Et, quand je suis sorti de là, quand j'ai respiré l'air pur, que j'ai regardé le ciel bleu, que j'ai vu des êtres sains, jeunes, aux regards brillants, au teint animé, je me suis dit : Retourner là ? Jamais !

Je veux bien coucher sur la terre nue, je veux bien manger le biscuit pourri du siège, m'exposer aux balles et aux obus, mais rentrer dans cette maison, respirer cet air empesté, revoir ce spectacle hideux, jamais ! jamais, même pendant une heure !

Et il y a des gens qui y passent toute leur vie.

Ah ! si les républicains nous disaient comment ils espèrent diminuer les misères, combattre la pauvreté, la maladie, la

souffrance, la vieillesse ! Mais non ! ce que les républicains nous promettent de combattre seulement, c'est le sentiment qui faisait secourir toutes ces choses. Eh bien ! que deviendrons-nous après ? C'est ce que je demande.

D'autant plus que bientôt ce sera plus redoutable. Si jusqu'ici, les malheureux se résignaient, c'est que, « nous étions venus à bout de leur faire croire » qu'il y avait une autre vie. Si Lazare se résignait à ramasser les miettes à la porte du riche, c'est que Jésus lui avait « fait croire qu'il serait porté dans le sein de Dieu. » Si, dans tous les pays et dans tous les siècles on voyait la même résignation, c'est que partout se trouvait la foi en un autre monde.

Mais quand les républicains auront démontré à tous qu'il n'y a d'autre horizon que l'heure présente, que va-t-il se passer ?

Comment détruisent-ils les œuvres, au moment même où ils en auront le plus besoin ?

Nous attendons leur réponse ! — (*Figaro*).

SAINT-GENEST.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La Bourse se remet peu à peu de la panique qui l'avait bouleversée et la hausse s'accentuerait, sans doute, si les besoins d'argent de fin d'année ne pesaient sur les cours, en même temps que les importations nécessitées par l'insuffisance des récoltes emploient des sommes considérables.

On vient d'arrêter au ministère des finances le chiffre de la plus-value des impôts indirects pour la première quinzaine de novembre. Cette plus-value s'élève à la somme considérable de douze millions, soit près d'un million par jour.

Du 1er janvier au 15 novembre 1879, la totalité des plus-values d'impôts indirects s'élève à la somme énorme de cent trente-cinq millions.

On calcule que pour l'année entière l'ensemble des plus-values atteindra le chiffre de cent cinquante millions.

Tout cela est fort beau, mais il ne faut pas oublier que la plus-value des impôts indirects doit être atribuée en grande partie aux importations, qui surpassent de beaucoup les exportations, de sorte que cette plus-value est plutôt un signe d'appauvrissement que de prospérité.

A la Bourse d'hier, le 3 ordinaire, l'amortissable, le 4 1/2 et le 5 sont respectivement restés à 81,45, — 83,20, — 112 et 115,05.

Il reste à voir maintenant l'influence qu'auront les débats de Chambres sur les valeurs de la Bourse.

Signalons une hausse considérable sur les actions du câble transatlnatique français qui fonctionne maintenant entre Paris et New-York.

A. F.

DERNIÈRES NOUVELLES

La santé de M. Martel, président du Sénat, est fort ébranlée. M. Martel souffre d'une pleurésie qui se complique d'une maladie nerveuse, et qui l'affaiblit beaucoup.

— L'affaire de Mgr Fava, évêque de Grenoble, pour le couronnement de Notre-Dame de la Salette, est inscrite au Conseil d'État pour la séance d'aujourd'hui.

— On annonce la mort de Ranvier, ex-membre de la Commune, qui avait obtenu l'autorisation de passer quelques jours à Paris.

— Les Chiliens se sont emparés de la ville d'Iquique, abandonnée par les alliés.

— Il va se fonder en Alsace un journal catholique; plusieurs députés au Reichstag, des ecclésiastiques et des laïques s'occupent de la création de cette feuille.

— Le nouveau ministère italien est ainsi composé: président du conseil et ministre des affaires étrangères, M. Cairoli; intérieur, M. Depretis; finances, M. Magliani; justice, M. Villa; travaux publics, M. Baccarini; instruction publique, M. Desanctis; guerre, M. Bonelli; marine, M. l'amiral Acton.

— Le bruit court de nouveau d'une prochaine abdication du czar Alexandre.

— Les électeurs de la 2e circonscription de Versailles sont convoqués pour le dimanche 21 décembre, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Jounault; ceux de l'arrondissement d'Orange (Vaucluse), sont convoqués pour le même jour, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Gent, qui aurait dû donner sa démission lorsqu'il fut nommé gouverneur de la Martinique.

— Mouvement inaccoutumé près du Luxembourg et du Palais-Bourbon, à cause de la réunion des Chambres; pas d'incident

remarquable à signaler. Les Chambres s'occupent de leur organisation. Voici le discours prononcé par M. Gambetta :

Messieurs les députés,

Le deuxième Congrès national, en ramenant à Paris les pouvoirs publics, a rendu à notre incomparable capitale le titre légal dont on l'avait trop longtemps dépouillée sans avoir pu l'amoindrir. (Applaudissements.)

L'Assemblée souveraine, par ce vote réparateur, a resserré le lien de l'unité nationale ; elle a placé le siège du gouvernement et des Chambres au seul point du territoire d'où l'on gouverne avec autorité. (Applaudissements.) Elle a voulu enfin attester aux yeux du monde la confiance de la nation dans la patriotique population de Paris, qui reste, après tant d'épreuves, la tête et le cœur de la France. (Nouveaux applaudissements.)

Désormais débarrassés de fatigants et quotidiens voyages, nous pourrons rendre en travail au pays les heures stérilement dépensées dans nos précédentes sessions. La grande tâche de réformation par vous entreprise dans l'ordre scolaire, financier, économique, militaire et politique, va recevoir une nouvelle impulsion de votre résidence dans ce prodigieux laboratoire de Paris, où viennent s'accumuler toutes les ressources intellectuelles, affluer toutes les forces vives de la société, toutes les données de la politique intérieure et extérieure, fécondées par un esprit public dont la vivacité n'altère ni la justesse ni le bon sens. Vous avez préparé bien des matériaux de reconstruction, vous avez élaboré bien des projets ; il faut aboutir. (Vifs applaudissements.)

J'adjure vos commissions de redoubler d'efforts, de nous apporter à leur heure, que je souhaite prochaine, les résultats de leurs discussions intérieures.

A la lumière de cette grande tribune, les idées justes, les réformes mûres et pratiques s'imposeront d'elles-mêmes.

Dans l'accomplissement de ces travaux, veuillez croire, messieurs, que scrupuleusement renfermé dans les devoirs spéciaux de la charge dont vous m'avez revêtu, je m'efforcerai d'apporter toute l'impartialité, toute l'activité, tout le zèle dont je suis capable. (Très bien ! très bien !)

Mettons-nous donc tous résolûment à l'œuvre, élevons-nous au-dessus des intérets particuliers, écartons les incidents inutiles ou passionnés, faisons converger toutes nos facultés, tous nos efforts vers le but suprême : la grandeur de la patrie, l'affermissement de a République ! — (Applaudissement prolongés.)

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul. Soussens et Cie, 51, rue de Lille.

8e Année | NUMÉRO SUPPLÉMENTAIRE GRATUIT DE NOVEMBRE 1879 | 8e année

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE HEBDOMADAIRE

Politique. — Religion. — Philosophie. — Histoire.
Littérature. — Sciences et Arts

REVUE DES ÉVÈNEMENTS DE LA SEMAINE

Directeur : J. CHANTREL

CHEVALIER DE L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND

SOMMAIRE

PARIS	FRIBOURG	BRUXELLES
IMPRIMERIE SAINT-PAUL	IMPRIMERIE CATHOLIQUE SUISSE	CHEZ QUARRÉ
51, RUE DE LILLE, 51	10, GRAND'RUE, 10	52, RUE DE LA MONTAGNE, 52

Tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction
doit être adressé *franco* à M. CHANTREL, rue de Vaugirard, 371, à Paris.

TARIF DES ABONNEMENTS

AUX

ANNALES CATHOLIQUES

DÉSIGNATION DES PAYS	Édition ordinaire		
	1 an	6 mois	3 mois
	f. c.	f. c.	f. c.
— France, Corse et Algérie	15.00	8.00	4.50
— Europe, Turquie et Russie d'Asie, Maroc, Egypte Tunis	16.00	9.00	5.00
— Colonies françaises, Perse, Etats-Unis, Canada, Terre-Neuve	18.00	10.00	6.00
— Brésil, Chine (voie de Suez), République Argentine Mexique, Honduras, Pérou, Salvador, Libéria, Japon, Shanghaï, colonies danoises, espagnoles, néerlandaises et portugaises, Inde britannique et bureaux indiens en Asie, à Aden et à Zanzibar, colonies anglaises en Asie et en Afrique (moins le Cap, Natal, Ascension, Ste-Hélène), Bermudes Guyane anglaise, Jamaïque, Trinité, Honduras britannique, Falkland..	20.00	11.00	6.00
— Bolivie, Chili, Equateur, Uruguay, Paraguay Costa-Rica, Guatémala, Nicaragua, Nouvelle-Grenade ou Colombie, Vénézuéla, Haïti et St-Domingue, îles Fidji, Sandwich, colonies anglaises des Antilles (moins celles déjà indiquées), Ascension, Ste-Hélène Le Cap, Natal, Australie, Nouvelle-Zélande, Tasmanie, Annam, Siam, Chine (voie des Etats-Unis), Arabie.. .	24.00	13.00	7.00

Pour l'édition sur plus beau papier, on ne reçoit que des abonnements d'un an, qui sont respectivement de 18, — 22, — 24, — 30, — et 36 francs, au lieu de 15, — 16, — 18, — 20 et 24 francs.

Les abonnements partent du 1er de chaque mois et doivent être payés d'avance (V. plus loin, page 13, les conditions d'abonnement et les facilités accordées aux Abonnés.)

Adresser les mandats de poste, billets de banque, effets, traites, etc., payables à vue, à Paris, à M. Chantrel, rue de Vaugirard, 371.

L'Administration des Annales catholiques *se charge de procurer à ses abonnés les livres que ceux-ci voudront bien lui demander, au prix où ils leur seraient transmis par les libraires ; les abonnés sont priés d'envoyer le prix des ouvrages en même temps que leur demande. — L'Administration des* Annales *se charge également de leur faire adresser, contre remboursement, les objets d'art ou autres qu'ils voudraient demander par son intermédiaire.* (V. plus loin, page 14.)

ANNALES CATHOLIQUES

PROGRAMME DES ANNALES CATHOLIQUES.

Les *Annales catholiques*, qui paraissent depuis le mois de décembre 1871, et qui vont par conséquent entrer dans leur neuvième année, ont un programme connu, et qui leur a valu les plus précieux encouragements du Saint-Siège, de plusieurs Cardinaux et d'un grand nombre d'Archevêques et d'Évêques. Le nombre croissant de leurs abonnés, les lettres de félicitations et d'encouragements qui arrivent de toutes parts, et des pays les plus éloignés, témoignent que le programme a été fidèlement rempli et que le but que se proposait le directeur des *Annales* a été atteint. Aussi peut-on dire aujourd'hui que cette revue a conquis dans la publicité religieuse une des places les plus importantes, et qu'elle a repondu à un besoin que ne satisfaisait aucune des autres publications destinées aux lecteurs catholiques.

Par la modicité de leur prix, eu égard à la quantité de matières qu'elles contiennent (4 forts volumes in-8 de plus de 700 pages par an, renfermant la matière de 10 in-8 ordinaires), les *Annales catholiques* sont à la portée des plus modestes bourses ;

Par leur périodicité hebdomadaire, elles permettent au lecteur de suivre le mouvement des faits et des idées de plus près qu'avec les revues qui ne paraissent que deux fois ou seulement une fois par mois; et, en même temps, il leur devient facile d'apprécier avec calme les évènements et d'élaguer une multitude de détails et de petits faits qui n'ont qu'une importance d'un moment et qui perdent tout intérêt dès le lendemain.

Ainsi elles ménagent à la fois la Bourse et le Temps, pour les personnes qui sont obligées de compter avec ces deux éléments.

Suivre exactement le mouvement religieux dans toutes les parties du monde, mouvement dans les faits et dans les idées, — étudier les questions actuelles, — faire connaître et analyser les livres, — faire connaître et résumer les travaux les plus remarquables des revues françaises et étrangères, surtout de celles qui s'occupent des questions religieuses, — reproduire les documents les plus intéressants pour l'histoire de l'Église, les enseignements du Saint-Siège et de l'épiscopat, les paroles et les

actes du Souverain-Pontife, — tenir le lecteur au courant du mouvement scientifique, artistique et littéraire, plus particulièrement dans ses rapports avec la doctrine, — en un mot, faire chaque semaine comme le tableau photographique du monde religieux, politique et intellectuel: — tel est le but des *Annales catholiques*

Pour l'atteindre, chaque numéro, qui se compose de quatre feuilles (64 pages) in-octavo, contient une chronique générale de la semaine, les nouvelles religieuses, et selon les événements, les actes et les paroles du Saint-Père, les documents ecclésiastiques (actes du Saint-Siége, lettres pastorales des évêques, etc.), les documents politiques les plus importants (lois, discussions parlementaires, etc.), les nouvelles des Universités catholiques, les questions relatives à l'enseignement religieux, des articles de fond et de polémique, des notices biographiques sur les personnages les plus considérables (évêques, missionnaires, catholiques distingués, etc.), une revue des livres, une revue de la situation économique, financière, commerciale et industrielle, le compte-rendu des travaux de nos académies, etc., et, enfin, des *Variétés*, qui permettent d'attirer l'attention sur des faits moins importants, mais intéressants, et des *Nouvelles*, qui ont pour objet de reposer le lecteur tout en présentant une conclusion doctrinale, morale et religieuse, etc.

En parcourant les *trente volumes* qui ont paru jusqu'ici, on peut se rendre compte de la variété extraordinaire de questions traitées, de sujets étudiés et de renseignements relatifs à tout ce qui a pu intéresser un lecteur sérieux dans les huit années qui viennent de s'écouler.

La table alphabétique très-développée, qui termine chaque volume, permet d'ailleurs de retrouver facilement les faits et les questions sur lesquels on a besoin de faire des recherches, recherches qui sont à peu près impossibles avec les journaux quotidiens.

ENCOURAGEMENTS DONNÉS PAR LE SOUVERAIN-PONTIFE.

Deux Brefs adressés par Sa Sainteté Pie IX au Directeur des *Annales catholiques* sont venus encourager ses efforts, bénir

ses travaux, et donner ainsi aux *Annales* la plus haute approbation qu'elles pussent recevoir.

Le premier Bref est du 10 novembre 1874 ; Pie IX s'y exprimait ainsi, en accordant à M. Chantrel la croix de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand :

« Les honneurs justement accordés sont une récompense pour « les hommes éminents, et pour les autres un encouragement à « imiter leurs mérites ; c'est pourquoi les Pontifes romains « n'ont jamais manqué de décerner ces honneurs. Et maintenant, cher Fils, vous qui vous distinguez par votre piété et « par votre foi solide, comme vous Nous êtes vivement recommandé pour vos excellents mérites par Notre Vénérable Frère « Louis-Anne, évêque de Saint-Claude, Nous avons le dessein « de vous honorer d'un titre magnifique, qui soit le témoignage de Notre bienveillance et de Nos sentiments à votre « égard. Voulant donc vous gratifier d'un honneur tout spécial, « et, en vertu de Notre Autorité Apostolique, vous absolvant, « pour cela seulement, et vous déclarant absous de toute sentence d'excommunication et d'interdit et de toutes autres « sentences, censures et peines ecclésiastiques de quelque « façon et pour quelque cause que ce soit, si vous en avez « encouru quelqu'une, par ces Lettres Nous vous élisons et « constituons Chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, de l'ordre « civil, et Nous vous admettons dans le corps très-distingué et « au nombre des Chevaliers de cet ordre. »

Le second Bref est du 2 juillet 1877 ; il était adressé à M. Chantrel à l'occasion des offrandes envoyées par les *Annales catholiques* au Saint-Père pour son Jubilé pontifical :

« *A Notre cher Fils le Chevalier* J. Chantrel,
« Directeur de la revue hebdomadaire intitulée :
« ANNALES CATHOLIQUES.
« PIE IX, PAPE.

« Cher Fils, Salut et Bénédiction Apostolique. Votre hommage, vos témoignages d'obéissance et de dévouement, et les « heureux souhaits exprimés dans votre lettre, cher Fils, Nous « ont été d'autant plus agréables que, dans ces temps si tristes « pour l'Église, Nous vous avons vus, vous et vos collaborateurs, employer activement vos soins à défendre la saine « doctrine, à la faire pénétrer dans les esprits du peuple, et à

« exposer et élucider les choses de la religion. Ce qui montre « que vos travaux sont utiles et efficaces, ce n'est pas moins la « série déjà considérable de vos écrits, que le grand nombre de « ceux qui, donnant leur assentiment à votre proposition, se « sont empressés de contribuer à la souscription par laquelle « vous vouliez attester votre zèle et votre amour pour ce Siège « Apostolique. C'est pourquoi non-seulement Nous vous félici- « tons, mais Nous avons la confiance bien fondée que ce noble « concours d'un si grand nombre, acquis par vos soins, vous « donnera un nouveau courage et de nouvelles forces à pour- « suivre avec encore plus d'élan l'œuvre entreprise pour la « gloire de Dieu, la défense de l'Église et l'utilité du prochain.

« Nous vous assurons d'ailleurs de Notre gratitude, tant pour « vous et vos collaborateurs que pour tous ceux qui ont voulu « avec vous Nous témoigner leur amour par une offrande « commune, et, faisant les meilleurs vœux pour tous, nous « sommes assuré que vous obtiendrez les secours et les dons « célestes opportuns et abondants. Comme présage de ces biens « et comme gage de Notre paternelle bienveillance, Nous vous « accordons avec amour la Bénédiction Apostolique, à vous, « cher Fils, et à vos collaborateurs, ainsi qu'à tous ceux qui ont « contribué à cette commune offrande.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 2 juillet de l'an 1877, « de Notre Pontificat la trente-deuxième année.

« PIE IX, Pape. »

Sa Sainteté Léon XIII, à son tour, a daigné bénir spécialement les *Annales catholiques* et leur Directeur, dans une audience particulière accordée, le 24 janvier 1879, aux représentants de l'Œuvre de Saint-Paul.

TÉMOIGNAGES DE L'ÉPISCOPAT.

LL. EE. le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, le cardinal Régnier, archevêque de Cambrai, et le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse, Son Exc. l'archevêque de Reims et les archevêques de Bourges, d'Aix et de Besançon, et NN. SS. les évêques d'Arras, de Beauvais, d'Angers, de Blois, de Cahors, d'Évreux, du Mans, du Puy, de Limoges, de Châlons, de Meaux, de Mende, de Nancy, de Marseille, de Nantes, de Nevers, de

Nîmes, d'Orléans, de Saint-Claude, de Saint-Dié, de Tarentaise, de Troyes, d'Autun, de Montpellier, de Vannes, de Séez, de Fréjus, de Constantine, d'Hébron, de Caracas, de Carthagène, d'Olinda, de Léon du Mexique, de l'île Maurice, etc., etc., ont aussi daigné encourager de leurs bénédictions et de leur approbation les *Annales catholiques.* Il serait trop long de reproduire les lettres de tous ces vénérables Prélats ; il suffira d'en publier ici quelques extraits :

S. E. LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE ROUEN. — Vos publications antérieures, ainsi que votre caractère et vos sentiments religieux bien connus, me sont une garantie de l'esprit qui inspirera et dirigera votre œuvre.

S. E. LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI. — Son Eminence, écrit M. le chanoine Destombes, vous prie de vouloir bien la compter au nombre des souscripteurs aux *Annales catholiques.* Elle fait des vœux pour que cette publication, dirigée par un écrivain dont les sentiments sont si bien connus, se répande de plus en plus dans le monde catholique.

S. E. LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE. — *Les Annales catholiques rendent à l'Église des services qui ne peuvent plus être contestés.* Je demande à Dieu de bénir de plus en plus votre œuvre, et je fais des vœux sincères pour qu'elle obtienne tout le succès qu'elle mérite.

MGR L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES. — A notre époque de défaillance morale, votre œuvre a plus que jamais sa raison d'être. Continuez-la donc, Monsieur le Directeur, avec votre foi convaincue et votre zèle infatigable. Je la bénis et vous bénis moi-même du plus profond de mon âme, et fais des vœux ardents pour qu'elle soit répandue et appréciée comme elle le mérite. Veuillez me compter au nombre de vos abonnés.

MGR L'ARCHEVÊQUE DE BESANÇON. — J'ai bien regretté, à mon arrivée à Besançon, de ne pas y trouver le recueil de vos *Annales catholiques* que j'avais reçues avec tant de plaisir pendant mon séjour à Grenoble, et que j'ai dû laisser en partant dans la bibliothèque de l'Évêché. Cette publication, qui contient la réunion la plus complète des actes pontificaux, et dans laquelle on trouve, quand on le veut, sous la main, l'histoire de tous les grands événements religieux de notre époque, me paraît d'une utilité incontestable.

MGR L'ÉVÊQUE DE BEAUVAIS. — Mon vœu serait que *les Annales* dont vous êtes l'intelligent et dévoué Rédacteur *fussent reçues dans toutes les familles chrétiennes.*

MGR L'ÉVÊQUE DE FRÉJUS. — Vous avez bien mérité de l'Église par vos publications historiques et vous vous êtes fait une place distinguée parmi ses défenseurs. Vos *Annales catholiques*, en recueillant tous les documents et tous les faits que chaque jour fait naître dans son sein, préparent les matériaux de son histoire pour la période contemporaine, une des plus fécondes et des plus agitées de sa vie déjà longue. Ses historiens futurs vous béniront.

MGR L'ÉVÊQUE DE MONTPELLIER. — Sa Grandeur, écrit le Secrétaire particulier de Mgr de Cabrière, Sa Grandeur, qui connaissait déjà le bien que font *les Annales catholiques*, si chrétiennement et si savamment rédigées, n'est point surprise des témoignages d'estime et des hautes approbations dont elles se glorifient à bien juste titre.

MGR L'ÉVÊQUE DE CHALONS. — Vous savez depuis longtemps, écrit le

Vicaire général, avec quel sympathique intérêt Mgr l'évêque de Châlons suit les développements que les *Annales catholiques* ont pris d'année en année entre vos mains habiles et dévouées. Toutefois, Monseigneur tient à vous exprimer de nouveau toute l'estime qu'il professe pour un recueil hebdomadaire entièrement voué, comme le dit le Bref de Pie IX, *à défendre la saine doctrine, à la faire pénétrer dans les esprits du peuple, à exposer et élucider les choses de la religion*. Immense bienfait à toutes les époques, mais bienfait plus grand encore à l'heure présente, où les doctrines malsaines menacent de se donner de plus en plus carrière et de se propager de plus en plus librement. Monseigneur forme des vœux pour le succès toujours croissant de votre noble entreprise. Sa Grandeur se fera, comme par le passé, un devoir de recommander votre excellente revue à son clergé, auprès duquel elle jouit déjà d'un si grand et si légitime crédit.

Mgr l'évêque de Saint-Dié. — J'ai depuis longtemps pour vous beaucoup d'estime et de sympathie, et je suis heureux que le Saint-Père vous ait accordé la plus glorieuse comme la plus efficace des bénédictions... Je serai en toute occasion heureux de recommander votre revue, qui a pris rang parmi les œuvres catholiques.

Mgr Mermillod, *vicaire apostolique de Genève*. — Nul n'était mieux placé que vous pour faire cette *apologie périodique* de l'Église. Vos travaux historiques la défendent dans l'honneur de son passé, vos *Annales* la révèlent dans la vie féconde, dans les luttes et les invincibles espérances de son présent. Vous reproduisez son enseignement doctrinal, vous initiez à tous les faits importants de son existence universelle, vous appréciez les événements avec l'intelligence et la sagesse que donne la possession intégrale de la vérité. Vous écrivez avec charme et simplicité; vos *Annales catholiques* sont une des lectures les plus utiles et les plus attrayantes. Je ne puis que vous remercier, vous féliciter, et les recomman der *aux prêtres et aux laïques* désireux de vivre de la vie catholique.

Mgr l'évêque de Carthagène (Nouvelle-Grenade). — Les *Annales catholiques* sont une revue excellente, pleine d'actualité, écrite avec tant de jugement, de soin, d'habileté, qu'elle mérite bien tous les éloges du monde catholique, et qu'elle est digne d'*être traduite dans toutes les langues* et lue dans toutes les classes de la société.

Mgr Laouenan, *vicaire apostolique de Pondichéry*. — Je suis, vous le savez, un des abonnés et un lecteur assidu de vos *Annales catholiques*. Permettez-moi de vous exprimer le plaisir et le contentement que j'éprouve à lire cette publication. On y trouve souvent des documents que ne contiennent pas les feuilles périodiques; j'aime beaucoup vos aperçus hebdomadaires sur la situation religieuse et politique, et j'applaudis de tout mon cœur à l'esprit vraiment catholique qui anime tous vos écrits.

Mgr l'évêque d'Angers. — Cher monsieur Chantrel, vous ne sauriez douter de l'intérêt avec lequel je suis tout ce qui sort de votre plume si élégante et si facile. Les *Annales catholiques* sont destinées à produire un grand bien.... Ce qui nous manque, c'est un recueil pouvant servir à l'histoire contemporaine de l'Église. Sous ce rapport, il faut bien le dire, l'ancien *Ami de la Religion* n'a pas été remplacé. Il avait cet avantage sérieux d'être une sorte d'*Éphémérides* de la religion. A l'aide de la collection Picot, on retrouve sans trop de peine les faits et les documents qui intéressent l'Église. Les journaux à grand format ne sauraient combler cette lacune : une fois lus, on les met de côté, ou bien on les réunit dans des collections peu abordables et difficiles à consulter, sans compter que l'absence de Tables des matières rend toute recherche impossible. Qu'est-ce donc que je désirerais dans un recueil tel que le vôtre?...

Tous les documents importants, les faits avec leurs dates exactes, et une bonne Table des matières pour abréger le travail des recherches. Je ne doute pas un instant que *les Annales catholiques*, rédigées dans de telles conditions, ne finissent par prendre place dans toutes les bibliothèques ecclésiastiques, où elles rendraient de véritables services

---

AUTRES TÉMOIGNAGES.

Aux témoignages de l'Épiscopat pourraient se joindre ceux d'un grand nombre de prêtres et de laïques et ceux de la presse religieuse. A Paris, l'*Univers*, le *Monde*, l'*Union*, le *Français*, l'*Assemblée nationale* ; en province, le *Propagateur* de Lille, le *Pas-de-Calais* d'Arras, la *Gazette du Midi* de Nîmes, la *Champagne* de Reims, la *Franche-Comté* de Besançon, l'*Auvergne* de Clermont, le *Citoyen* de Marseille, etc., etc., presque toutes les *Semaines religieuses*; à l'étranger, le *Bien Public* de Gand, la *Revue catholique* de Louvain, le *Journal d'Anvers*, le *Courrier Bruxelles*, le *Journal de Florence*, la *Civiltà cattolica*, la *Propaganda catolica* de Palencia (Espagne), le *Consulor de los Parrocos* de Madrid, la *Palavra* de Porto (Portugal), l'*Apostolo* de Rio de Janeiro, le *Franc parleur* du Canada, la *Malle* de l'île de la Réunion, etc., ont rendu le compte le plus favorable des *Annales catholiques*.

M. Louis Veuillot a dit, dans l'*Univers*, en parlant de ce recueil:

Cette publication est faite avec une aptitude et une expérience qui méritent que nous la recommandions à nos lecteurs. C'est une Semaine religieuse générale où rien n'est omis de ce qui peut intéresser la religion dans le monde entier. M. Chantrel signale tout, s'attache à reproduire intégralement les paroles du Pape et reproduit les documents qui émanent de Rome dans leur texte officiel Il donne à son recueil, sous ce rapport, la physionomie d'une histoire ecclésiastique et religieuse de la semaine. M. Chantrel est très-instruit et très au courant de toutes choses... Toutes ces connaissances le rendent très-propre à faire une revue religieuse, utile et intéressante. Il ne paraît pas un numéro de la sienne où nous ne trouvions des pages qui ont leur prix, même pour les apologistes les mieux munis et les plus experts. L'objection est bien présentée, la réponse agile, claire et satisfaisante. Quand il ne la fait pas lui-même, il sait la choisir ailleurs, avec l'expérience d'un écrivain qui s'y connaît et la droiture de l'homme qui se préoccupe avant tout de bien remplir son but. Personne n'a moins de prétentions que M. Chantrel. Il vise d'abord à bien servir sa cause et à bien faire son journal ; l'intérêt de sa gloire est celui dont il se soucie le moins. Rédiger clairement, ne rien omettre, faire ce qu'il faut de biographie, de bibliographie et de nécrologie, dire ce qui importe sur l'homme, sur le livre, sur l'art, voilà l'utile. Cela fait, il passe. Ses jugements ou ses indications, guidés par une doctrine sévèrement orthodoxe, appuyés d'un savoir réel, et toujours inspirés par une grande loyauté, ne craignent pas les contradicteurs.

La Gazette du Midi, dans son numéro du 18 juillet, terminait ainsi le jugement qu'elle portait sur les six premiers mois des *Annales catholiques:*

Nous avons, en France, grâce à Dieu, d'excellents journaux qui soutiennent avec autant de talent que de courage la lutte quotidienne contre la presse révolutionnaire et incrédule ; nous avons des revues mensuelles qui défendent également les principes religieux et sociaux, en traitant à fond les questions politiques, littéraires, scientifiques et artistiques ; nous n'avions pas encore de recueil hebdomadaire qui tînt le milieu entre ces deux genres de publication et fît participer ses lecteurs aux avantages de l'un et de l'autre. Remercions M. Chantrel, le rédacteur en chef des *Annales catholiques*, et M. Putois-Cretté (1), leur éditeur, d'avoir comblé cette lacune ; remercions les de l'avoir fait dans des conditions qui mettent cette revue à la portée de tous. Mais remercions-les de la manière la plus utile en contribuant, dans la mesure de nos forces, au bien que cette publication est appelée à faire. Vingt-quatre évêques ou archevêques ont approuvé, encouragé et béni les *Annales catholiques :* ils ont voulu s'y abonner, ils les ont fait connaître autour d'eux. Suivons leur exemple. Ne nous contentons pas de former des vœux stériles en faveur de la multiplication des bons livres et des bons journaux, aidons à leur diffusion par tous les moyens en notre pouvoir : ce sont les bons lecteurs qui font les bonnes publications.

Voici maintenant quelques lettres.

Un prêtre écrit des Ardennes :

Depuis longtemps je désirais ce genre de publication... Un résumé bien digéré des faits, pas de discussion irritante, la situation des choses et des événements importants dans l'Ancien et le Nouveau Monde ; le tout renfermé en volumes que l'on peut garder comme souvenirs et répertoires à consulter plus tard : telle est bien la pensée que je suis heureux de voir réaliser par un écrivain si capable et si dévoué à l'Église.

Un autre prêtre écrit de la Vendée :

Le plan de votre publication répond parfaitement à mes désirs, il y a longtemps que je cherchais une bonne revue dans ce genre.

Un prêtre des Bouches-du-Rhône :

L'œuvre que vous avez entreprise pour la publication de vos *Annales* mérite tous les éloges. La modicité du prix, jointe à l'abondance, à la variété et au choix précieux des matières, en font la revue hebdomadaire la plus intéressante et la plus utile, celle qui surtout est à la portée de toutes les bourses. Avec elle, le pauvre curé de campagne fait chaque semaine le tour du monde catholique, entendant la voix du Souverain-Pontife et celle de nos évêques, et assistant au mouvement religieux de la chrétienté.

Je cherchais depuis longtemps une revue de ce genre. Enfin je l'ai trouvée, et je remercie Dieu qui vous en a inspiré la pensée.

Un prêtre de la Haute-Vienne :

Vous avez entrepris et vous remplissez admirablement une tâche qu'auraient bien appréciée Rohrbacher, Darras et tant d'autres. Pour-

(1) Mort depuis ; M. Chantrel est devenu depuis lors l'unique propriétaire et directeur de la revue

quoi tous les presbytères, toutes les sacristies, toutes les bibliothèques paroissiales n'auraient-elles pas comme fondement, comme guide, le recueil de vos *Annales* ?

Un prêtre de Bordeaux :

Je regrette de n'avoir pas connu plus tôt votre publication si intéressante. C'est un précieux recueil des actes du Souverain-Pontife et de l'Église, et les questions religieuses et sociales que vous traitez, vous les rendez accessibles à tout lecteur de bonne foi... Je suis heureux de vous lire toutes les semaines et de répandre vos *Annales* le plus possible en les faisant connaître.

Un vénérable vieillard :

Je ne renouvelle mon abonnement que pour six mois ; vous en comprendrez la cause. J'ai quatre-vingts ans ; à mon âge on n'a pas le droit de compter sur des jours nombreux, mais je recommencerai si le bon Dieu me prête vie.

Une dame très-connue pour les œuvres dont elle s'occupe et pour lesquelles elle a reçu des félicitations du Saint-Père :

Je suis abonnée à un grand nombre de publications religieuses ; mais s'il me fallait, faute de ressources, renoncer à les recevoir, ce sont les *Annales catholiques* que j'abandonnerais les dernières.

Tant de témoignages venus de sources si diverses prouvent que les *Annales catholiques* répondent à un véritable besoin, et la Direction, qu'ils encouragent si puissamment, trouve qu'il y a pour elle un devoir, non-seulement d'améliorer de plus en plus cette revue, mais encore de la faire connaître le plus possible par tous les moyens de publicité dont elle dispose.

A QUI CONVIENNENT LES ANNALES CATHOLIQUES.

D'après le témoignage même de NN. SS. les Évêques, les *Annales catholiques* conviennent à tous les lecteurs chrétiens, qui tiennent à être au courant de tous les faits et de toutes les questions qui intéressent la religion, sans rester étrangers aux faits et aux questions de polititque, de littérature, d'art et de science. Son Em. le cardinal Desprez déclare que les *Annales* « rendent à l'Église des services qui ne peuvent plus être contestés » ; Mgr l'évêque de Beauvais dit que son vœu est que les *Annales* « soient reçues dans toutes les familles chrétiennes » ; Mgr Mermillod « les recommande aux prêtres et aux laïques désireux de vivre de la vie catholique » ; Mgr l'é-

vêque de Carthagène écrit qu'elles « sont dignes d'être traduites dans toutes les langues et lues dans toutes les classes de la société. »

Ce sont donc les évêques eux-mêmes qui déclarent que les *Annales catholiques* s'adressent à tous et qu'elles ont leur place marquée dans toutes les Bibliothèques chrétiennes. On peut dire qu'elles s'adressent plus particulièrement :

1° A tous ceux qui n'ont pas assez de temps ou d'argent à consacrer à la lecture ou à l'acquisition de feuilles quotidiennes ou de revues plus considérables ;

2° A ceux mêmes qui, jouissant de plus de loisirs et de fortune, veulent pouvoir retrouver, à un moment donné, les documents qui intéressent la religion, les discussions parlementaires, les livres, etc., ce qui est rendu possible par la mise en volume de chaque trimestre, volume qui se termine par une table alphabétique détaillée des matières.

Un grand nombre d'évêchés et de séminaires se sont abonnés aux *Annales catholiques* à cause de cet avantage ; les bibliothèques paroissiales et cantonales s'en trouveraient également bien, parce que les prêtres y pourraient puiser facilement les documents, les actes, les études, etc., dont ils ont besoin pour eux-mêmes ou pour le travail des conférences ecclésiastiques.

Les indications suivantes des principaux documents ou articles qui ont paru seulement dans les six premiers numéros publiés depuis le 1er octobre, outre la Chronique hebdomadaire, les nouvelles religieuses et les bulletins bibliographiques que contient chaque numéro, donneront une idée de la variété et de l'utilité des *Annales* :

1. Consistoire du 22 septembre.
2. Discours du Pape aux pèlerins de Toulouse.
3. Lettre du cardinal Guibert aux aumôniers des hôpitaux.
4. Instruction synodale du cardinal Réguier.
5. Projet de loi sur les conseils de fabrique.
6. Le protestantisme à Genève.
7. Trois articles sur la Révocation de l'édit de Nantes.
8. Conversion du czar Alexandre Ier.
9. Décret pontifical sur le Jubilé de l'Immaculée-Conception.
10. Questions d'enseignement; plusieurs articles.
11. Mémoire du clergé de Westphalie au ministre des cultes.
12. Le Congrès d'Angers.
13. Instructions pratiques des évêques belges aux confesseurs.
14. Notice sur les petites servantes de Marie-Immaculée.
15. Lettre de Mgr Nouvel sur les projets Ferry.
16. Notice sur la Société de Saint-Paul.
17. Biographie de Mgr Czacki.
18. Lettre de Léon XIII au cardinal de Luca, sur les œuvres de saint Thomas d'Aquin; texte latin et français.
19. Lettre du cardinal de Bonnechose sur le Pape.
20. Biographie du cardinal Nina.
21. L'instruction primaire avant 89.
22. Mémoire adressé par M. Ga-

CONDITIONS D'ABONNEMENT

ET AVANTAGES AUX ABONNÉS.

On a vu plus haut le tarif des abonnements pour chaque pays.

Afin de rendre le payement de l'abonnement moins lourd à ceux des souscripteurs pour qui il est quelquefois difficile de verser d'un seul coup une somme de 15 francs, quelque minime qu'elle soit, l'Administration des *Annales catholiques* vient de prendre, *pour les abonnés de France*, une mesure qui, sans doute, sera agréable à plusieurs.

Tout abonné d'un an n'a qu'à s'engager, en souscrivant, à payer chaque trimestre le quart de son abonnement, augmenté des frais de recouvrement par la poste, et, sans autre dérangement, il n'aura qu'à remettre la petite somme de 4 fr. 20 centimes au facteur qui viendra la toucher à domicile.

L'engagement doit être ainsi conçu dans la lettre de souscription :

Je soussigné (nom du souscripteur), *demeurant à* (nom du domicile), *par* (nom du pays où se trouve le bureau de poste), *département de* (ici le nom), *déclare m'abonner aux* Annales catholiques *pour un an, et m'engage à payer le montant de mon abonnement par quarts, sur la présentation de la quittance, dans le courant des mois de janvier, avril, juillet et octobre prochains.*

A ..... *le* ..... 18...

SIGNATURE :

Tout souscripteur nouveau, qui prendra dès maintenant un abonnement partant du 1er janvier 1880, recevra les numéros qui paraîtront depuis la réception de sa souscription jusqu'à cette date.

PRIME.

Tout abonné nouveau pourra recevoir, en ajoutant 9 francs à sa souscription, tous les numéros des *Annales* parus en 1879; cette prime exceptionnelle lui permettra d'avoir dans sa collection tous les documents relatifs à la *grande question de la liberté d'enseignement.*

Collections des Annales.

Il reste quelques collections des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878 : les abonnés peuvent les acquérir au prix net de 12 francs l'année, au lieu de 15 francs.

COMMISSIONS.

L'Administration des *Annales catholiques*, dans le but d'être le plus utile possible aux abonnés et aux lecteurs de cette publication, s'est mise en mesure de faire pour leur compte, et *sans prendre de droit de commission :*

Les achats de livres, objets d'art, de culte, etc.;

Les abonnements aux journaux et autres publications périodiques ;

En un mot toutes les acquisitions qu'ils peuvent avoir le désir de faire à Paris.

Le tout sera expédié, dans le plus bref délai, *franco* et contre remboursement.

Oléographie religieuse.

Spécialement recommandée au clergé, aux congrégations religieuses et aux familles chrétiennes.

On sait combien il importe de propager les bonnes images religieuses. La *Société pontificale d'oléographie,* spécialement bénie et encouragée par le pape Pie IX, a entrepris de favoriser cette excellente propagande en reproduisant par les procédés oléographiques les meilleurs tableaux religieux des grands maîtres. L'Administration des *Annales catholiques*, voulant contribuer à cette bonne œuvre, a accepté d'être seule dépositaire, à Paris, des tableaux oléographiques de la *Société pontificale,* qu'elle livre *franco* à tout abonné ou non abonné, avec une remise de 33 p. 0/0 sur les prix indiqués au catalogue suivant :

Longueur.	Hauteur.	SUJETS.	Prix.	Prix avec châssis.
53	72	La mort de saint Joseph, chef-d'œuvre de FRANCESCHINI.	20 —	22 —
53	72	Le S.-Cœur de Jésus se manifestant à la B. Marguerite M. Alacoque.	20 —	22 —
46	63	Saint Joseph avec Jésus enfant de J. CIARANFI. *Tableau qui a obtenu une médaille d'or de la* Société pour l'encouragement de la peinture chrétienne.	20 —	21.50
53	72	Ange jouant du luth de FRANÇOIS FRANCIA..............	20 —	22 —
53	72	La Sainte Famille, de PACELLI..	20 -	22 —
51	51	La madone du Magnificat, de BOTTICELLI..............	20 —	22 —
51	51	La madone de la grenade, de BOTTICELLI................	20 —	22 —
49	72	Saint Antoine de Padoue, chef d'œuvre de ELISABETH SIRANI............	20 —	22 —
52	69	Sacré-Cœur de Jésus (5e *édition*). de BATTONI...........	15 —	17 —
52	69	Saint Cœur de Marie (2e *édition*), de SASSOFERRATO.....	15 —	17 —
52	67	Saint François d'Assise, de GUIDO RENI................	15 —	17 —
47	65	La Vierge immaculée avec sainte Agnès et un groupe d'enfants de Marie	10 --	11.50

Longueur.	Hauteur.	SUJETS.	Prix.	Prix avec châssis.
47	63	Mater amabilis, du prof. GUARDASONI	15 —	16.50
47	63	Maria mater dolorosa, du prof. GUARDASONI	15 —	16 50
45	62	Sainte Agnès, v. et mart. romaine, du prof. GUARDASONI.	15 —	16.50
45	62	Saint Louis de Gonzague, protecteur de la jeunesse, de MONTEBUGNOLI	10 —	16 50
45	62	Saint Antoine, abbé. de TREBBI	15 —	16.50
45	62	Saint Stanislas Kostka, de VINCENT PACELLI	15 —	16 50
45	62	Saint François de Paule, de MONTEBUGNOLI	15 —	16.50
45	60	Notre-Dame du Sacré-Cœur de Jésus, de DEGER	15 —	16 50
45	62	Sainte Cécile, de RAPHAEL	15 —	16 50
45	62	Saint François de Sales, du prof. GUARDASONI	15 —	16 50
45	62	Sacré Cœur de Jésus (*œuvre perfectionnée*), de BATTONI	15 —	16 50
45	62	Le bienheureux Benoît Joseph Labre, de MONTEBUGNOLI	15 —	16 50
45	62	Saint Cœur de Marie, de SASSOFERRATO	15 —	16 50
37	51	Sacré Cœur de Jésus, de BATTONI	10 —	11 50
37	51	Saint Cœur de Marie du prof. GUARDASONI	10 —	11.50
37	51	La bienheureuse Marguerite M. Alacoque, de C. M. TREBBI.	10 —	11.50
37	51	La Vierge immaculée, du MURILLO	10 —	11 50
37	51	Saint Léonard de Port-Maurice, du SORDINO	10 —	11 50
37	51	Portrait de N. S. P. le Pape Pie IX	10 —	11.50
37	51	Saint Bernardin de Sienne, de FRANÇOIS FRANCIA	10 —	11.50
37	51	La mort de saint Joseph, chef-d'œuvre de FRANCESCHINI.	10 —	11.50
37	51	La Vierge des douleurs, de GUIDO RENI	10 —	11.50
37	51	Ecce homo, de GUIDO RENI	10 —	11.50
37	51	La bienheureuse Vierge, du TRÉVISAN	10 —	11 50
37	51	N.-D. du perpétuel secours, de maître inconnu	10 —	11.50
37	51	Sainte Zite, du prof. BUSI	10 —	11.50
37	51	L'Ange gardien	10 —	11.50
38	51	Sainte Philomène, de TREBBI	10 —	11.50
37	58	La Sainte Famille, de PACELLI	10 —	11.50
37	51	Saint Sébastien, de GUIDO RENI	10 —	11.50
37	51	Saint Joseph avec Jésus enfant, de CIARANFI	10 —	11.50
37	51	Maria mater pietatis, de SASSOFERRATO	10 —	11.50
37	51	Souvenir du mois de mai, de PACELLI	10 —	11.50
40	50	La bienheureuse Vierge en prière, du frère PHILIPPE LIPPI.	10 —	11 50
27	40	Saint Jean-Baptiste enfant, de FRANÇOIS FRANCIA	5 —	6.50
26	35	Saint François d'Assise, de GUIDO RENI	5 —	6 50
26	35	Saint François de Paule, du prof. GUARDASONI	5 —	6 50
26	35	Marie-Madeleine, de CHARLES DOLCI	5 —	6.50
26	35	La bienheureuse Vierge avec Jésus enfant, du CORRÈGE.	5 —	6.50
27	33	Une mère en pleurs, de GUIDO RENI	5 —	6.50
26	31	Ecce homo, du prof. GUARDASONI	5 —	6 50
26	31	La Vierge des douleurs, de l'école de Bologne	5 —	6.50
35	26	Jésus enfant dans un paysage, de FRANÇOIS FRANCIA	5 —	6 50
35	26	Deux enfants, du DOMINIQUIN	5 —	6 50
17	21	Sainte Rose, de CHARLES DOLCI	2.50	3 50
17	21	La bienheureuse Vierge en prière, du frère PHILIPPE LIPPI.	2 50	3.50
21	30	Sainte Catherine d'Alexandrie, de FRANCIA	5 —	6 50
26	33	Pie IX	2.25	3 50
19	26	Pie IX	1 50	2 50
26	33	Léon XIII	2 25	3 50
19	26	Léon XIII	1 50	2 50
37	51	Le chemin de la Croix, de PACELLI	140—	161—

Les hauteurs et largeurs marquées dans ce catalogue sont indiquées en centimètres et sans marges.

1304. — Abbeville. — Typ. et stér. Gustave Retaux.

ANNALES CATHOLIQUES

LE JUBILÉ DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION

(8 décembre 1879).

Il y a vingt-cinq ans, le 8 décembre 1854, Rome présenta au monde un magnifique spectacle. Pendant que la guerre mettait aux prises les Russes, les Turcs, les Français, les Anglais et les Piémontais, alors que l'Europe commençait à peine à respirer après les terribles commotions de 1848 et des années suivantes, à peine revenu lui-même de l'exil, le Souverain-Pontife Pie IX avait fait un appel à tous les évêques catholiques, et plus de deux cents de ces évêques étaient accourus auprès de lui, de l'Amérique, de l'Afrique, de l'Asie et des principales contrées de l'Europe, France, Autriche, Espagne, Angleterre, Belgique, Italie, etc. La Ville sainte offrait tous les signes d'une universelle allégresse ; on avait oublié les maux passés, on était plein de confiance dans l'avenir, car la sainte Vierge allait recevoir devant les hommes un nouveau degré de gloire, et l'on sait que Dieu récompense toujours magnifiquement ce que l'on fait pour sa Mère.

Qu'allait-il donc se passer? Dès les premiers siècles de l'Église, c'était la croyance des chrétiens que la Vierge avait été exempte de la tache du péché orinel. L'Ange ne l'avait-il pas saluée du titre de *pleine de grâce*, et si la plénitude de la grâce était en elle, Dieu pouvait-il avoir consenti à ce qu'elle fût un seul instant sous la puissance du démon? Aussi saint

Augustin disait-il que, « *pour l'honneur de Dieu*, il ne faut pas même mentionner le nom de Marie lorsqu'il est question de péché. »

La fête de l'Immaculée-Conception fut célébrée de très bonne heure dans l'Église d'Orient; l'Occident ne tarda pas à l'adopter. Au XIII[e] siècle, les pieux enfants de saint François d'Assise firent tous leurs efforts pour propager partout le culte de la *Conception pure et immaculée.* Au XVI[e] siècle, le saint Concile de Trente déclara formellement que, « dans le décret sur le péché originel, il n'a point prétendu comprendre l'immaculée et bienheureuse Mère de Dieu. »

En même temps les Papes ne cessaient d'inculquer dans l'esprit des fidèles, avec la plus grande sollicitude, la croyance de l'Église sur ce point, et, sans en faire un article de foi, ils avaient défendu, sous les peines les plus sévères, « de parler, de prêcher, de traiter, de disputer contre cette croyance, par écrit ou de vive voix. » C'était clairement établir la vérité de l'Immaculée-Conception, tout en réservant la définition du dogme pour le moment où il plairait à Dieu de répandre sur cette vérité de plus vives lumières, et de préparer de nouvelles grâces aux chrétiens par la proclamation d'un dogme qui détruirait dans sa base l'une des plus funestes erreurs, le naturalisme, qui est la négation même de tout l'ordre religieux. Depuis un siècle surtout, la piété des fidèles, réagissant contre l'incrédulité triomphante, devenait de plus en plus vive envers la Vierge immaculée; la foi chrétienne aspirait à une définition qui augmenterait la gloire de Marie, qui donnerait un fondement plus solide à la piété et qui serait un coup mortel porté aux erreurs contemporaines.

Enfin les temps étaient venus. Pie IX, exilé par la Révolution qui s'est emparée de Rome, envoie de

Gaète, le 2 février 1849, une Lettre encyclique à tous les évêques du monde catholique pour leur demander d'adresser à Dieu de ferventes supplications et de lui faire ensuite savoir par écrit quelle était la piété et la dévotion de leurs fidèles envers la Conception immaculée de la Mère de Dieu, et surtout ce qu'ils pensaient eux-mêmes de la définition à porter, quel était sur ce point leur désir. Tous répondirent que la croyance de leurs Églises à l'Immaculée-Conception était universelle ; deux ou trois seulement exprimèrent quelques doutes sur l'opportunité de la définition, mais en s'en remettant sur ce point à la sagesse et à l'autorité du Souverain-Pontife.

La croyance universelle de l'Église était constatée ; Rome allait parler, la cause était finie.

Deux cents évêques étaient présents, une foule immense remplissait la basilique de Saint-Pierre du Vatican, où la messe de l'Immaculée-Conception était solennellement célébrée. Sur la chaire même de saint Pierre était assis le deux cent cinquante-huitième successeur de l'Apôtre. L'Évangile est annoncé et chanté dans les diverses langues liturgiques de l'Orient et l'Occident. C'est le moment marqué pour la proclamation du dogme. Le cardinal Macchi, doyen du Sacré-Collège, accompagné des doyens des archevêques et des évêques présents à l'auguste cérémonie, s'approche du trône pontifical et prie le Saint-Père de vouloir bien, au milieu de cette réunion solennelle du Sacré-Collège, des évêques et du peuple, « élever sa voix apostolique et prononcer ce décret dogmatique de l'Immaculée-Conception de Marie, qui sera un sujet de joie pour le ciel et de la plus vive allégresse pour la terre. »

Le Pontife répondit qu'il accueillait volontiers la prière du Sacré-Collège, de l'épiscopat et des fidèles,

mais qu'il fallait d'abord invoquer l'assistance du Saint-Esprit. Aussitôt on entonna le *Veni Creator*, et le chant de cette hymne fut exécuté non seulement par les chantres de la chapelle papale, mais par le peuple tout entier. Animés de la foi la plus ardente, remplis d'amour envers Celle que toutes les nations nomment Bienheureuse, tous appelaient la lumière du Ciel sur le Souverain-Pontife, prêt à rendre du haut de la chaire de Pierre une décision sous laquelle allait se courber avec respect le front de tous les catholiques fidèles répandus par toute la terre, quelle que fût la diversité de langage, de législation, de gouvernements, de mœurs et de climats.

Après le chant de l'hymne, Pie IX se lève ; il est debout sur la chaire de saint Pierre, et d'une voix profondément émue, entrecoupée de sanglots, au milieu d'un torrent de larmes de joie, il prononce les paroles solennelles qui placent la Conception Immaculée de Marie au nombre des articles de la foi catholique : « Par l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-« Christ, dit-il, par celle des Bienheureux Apôtres « Pierre et Paul, et par la Nôtre, Nous déclarons, « prononçons et définissons que la doctrine selon « laquelle la bienheureuse Vierge Marie fut, dès le « premier instant de sa Conception, par une grâce et un « privilège spécial de Dieu tout-puissant, en vue des « mérites de Jésus-Christ, Sauveur du genre humain, « PRÉSERVÉE ET EXEMPTE DE TOUTE SOUILLURE DE LA « FAUTE ORIGINELLE, est révélée de Dieu, et que, « par conséquent, elle doit être crue fermement et « constamment par tous les fidèles. »

Et la cérémonie s'achève, pendant que le télégraphe électrique porte aussitôt l'heureuse nouvelle dans les principaux pays de l'Europe. C'est toute une année de fêtes en l'honneur de la Vierge immaculée qui

commence, et, on le sait, la France catholique ne fut pas la dernière à accueillir la glorieuse définition par de magnifiques témoignages d'allégresse et de foi.

—

Toutes les nations ont pris part à la glorification de la sainte Mère de Dieu, la Vierge Immaculée. A Rome, a été solennellement érigée, sur la place d'Espagne, le 8 septembre 1857, la colonne de l'Immaculée-Conception, destinée à rappeler aux Romains et aux innombrables visiteurs qui se rendent à Rome, le grand évènement accompli le 8 décembre 1854. Partout des églises ou d'autres monuments se sont élevés en l'honneur de Marie Immaculée, en Espagne, en Belgique, en Allemagne, en Amérique, et de nombreux couronnements de la Vierge ont eu lieu; nulle part on n'a vu de plus touchantes, de plus extraordinaires manifestations de foi et de piété qu'en France, et c'était bien juste. N'était-ce pas la France, en effet, que la sainte Vierge daignait favoriser de ces apparitions qui ont si vivement frappé l'attention publique et qui ont mis en mouvement des foules si considérables?

En 1830, une humble fille de la Charité voyait la sainte Vierge, dans la chapelle de sa communauté de la rue du Bac, et en mémoire de cette apparition, une médaille était frappée, qui fut bientôt le moyen de tant de merveilles et de tant de conversions, qu'elle ne fut plus connue que sous le nom de *médaille miraculeuse*, et jusqu'à nos jours, cette médaille, dont l'inscription atteste que *Marie a été conçue sans péché,* continue d'opérer des milliers et des milliers de guérisons spirituelles et corporelles. La chapelle de la rue du Bac pouvait devenir un lieu de pèlerinage; mais le mouvement de la foule aurait troublé le paisible asile des religieuses; un vénérable curé de Paris,

M. Desgenettes, en fondant dans sa paroisse l'Archiconfrérie du Cœur immaculé de Marie, fixa par le fait le pèlerinage à Notre-Dame des Victoires, au centre même du Paris des affaires et des plaisirs ; ce fut lui qui fut le zélé propagateur de la médaille miraculeuse, bientôt suspendue à des millions de poitrines, dans toutes les parties du monde, et l'Archiconfrérie, dont les membres, qui se comptent par millions, confessent tous la plus tendre dévotion à Marie *sine labe originali concepta*, avança, nous n'en pouvons douter, l'heureux jour de la proclamation du dogme si cher à la piété catholique.

Déjà la Sorbonne, à Paris, s'était distinguée par sa foi à l'Immaculée-Conception, et la France entière était avec la Sorbonne. Les confréries en l'honneur de la Vierge se multipliaient, la dévotion du mois de Marie devenait une dévotion populaire, les écrits en l'honneur de Marie se répandaient de plus en plus, lorsqu'eut lieu, au mois de septembre 1846, à la veille de nouveaux bouleversements, l'apparition de la Salette, qui a transformé une montagne aride en un pèlerinage des plus fréquentés, où, cette année même, des milliers de pèlerins se sont rendus pour assister au couronnement de la Vierge et à la consécration d'une splendide basilique. La France se tournait avec espérance vers la Vierge qui venait ainsi la visiter, et la seconde ville de France, Lyon illuminait, le 8 décembre 1852, deux ans avant la proclamation du dogme, cette colline de Fourvière où s'achève en ce moment l'un des plus beaux temples élevés en l'honneur de Marie. La France entière demandait cette proclamation par la voix de ses évêques, de ses prêtres et des plus fervents de ses fidèles ; elle se rappelait qu'elle était le royaume de Marie, et qu'elle ne périrait pas, parce que Marie était sa Reine : *Regnum Galliæ*,

regnum Mariæ, non peribis. En quel temps eûmes-nous jamais plus besoin de répéter ces paroles prophétiques pour ne pas désespérer de notre malheureuse patrie ?

Le dogme est défini et solennement proclamé, et les fêtes se succèdent. La France a l'honneur d'élever la première une statue colossale à sa Reine, et, du haut du rocher de Corneille, qui domine la ville du Puy, Notre-Dame de France bénit le royaume qui lui est consacré. La statue de la Vierge a seize mètres de hauteur ; on sait que l'empereur Napoléon III a donné pour la fondre 150,000 kilogrammes de fontes de fer recueillis dans les arsenaux de Sébastopol et sur les champs de bataille de Crimée. La France, alors victorieuse, faisait ainsi hommage de ses triomphes à la Vierge qu'elle invoquait, le 8 septembre 1855, en lançant ses soldats contre la tour de Malakoff.

Ce fut en France, dans la grotte de Lourdes, en 1858, que la Vierge vint elle-même confirmer, pour ainsi dire, la vérité du dogme défini par Pie IX, en disant à Bernadette : *Je suis l'Immaculée-Conception*, et la vérité elle-même des apparitions de Lourdes a été confirmée à son tour par les guérisons dont le nombre rappelle celui des temps les plus fertiles en miracles, par des conversions non moins nombreuses, par le nombre toujours croissant des pèlerins. La grotte de Lourdes et la magnifique basilique qui s'élève au-dessus, forment l'un des plus célèbres sanctuaires du monde. Vingt ans à peine nous séparent des apparitions, et ce sont des millions de pèlerins, venus de tous les points de la terre, de France, d'Espagne, d'Angleterre, de Belgique, d'Allemagne, d'Autriche, de Pologne, de Russie, du Canada, des Etats-Unis, du Brésil, des républiques espagnoles, des extrémités de l'Asie, de l'Océanie et de l'Afrique,

ont proclamé tour à tour leur foi à l'Immaculée-Conception et leur confiance en la sainte Vierge. Le nom de Lourdes, l'une des plus petites villes de France, est connu dans tout l'univers ; partout des sanctuaires s'élèvent en l'honneur de Notre-Dame de Lourdes, et l'on reproduit le plus fidèlement possible la grotte où la Vierge immaculée a proclamé elle-même son glorieux privilège. Et c'est ainsi que les regards du monde catholique, après s'être tournés vers Rome, où siège le Maître infaillible de la foi, les tourne vers Lourdes, où la voix même de la sainte Vierge a répondu à la voix du Vatican.

Nous nous reprocherions de ne pas rappeler ici l'un des plus remarquables monuments élevés à l'honneur de Marie immaculée, quoique nous en ayons déjà parlé plusieurs fois, et particulièrement l'année dernière, en décrivant cette *Merveille de l'Exposition*, due au zèle, à la piété et à la constance de M. l'abbé Sire, prêtre de Saint-Sulpice. Ce monument est double : c'est à la fois un monument théologique et un monument linguistique et artistique. Nous voulons parler de cette Bibliothèque unique, qui se compose de 400 volumes et qui renferme la traduction de la Bible *Ineffabilis*, traduite dans toutes les langues connues. Nous ne décrirons pas de nouveau ces volumes si splendidement ornés et enluminés, la plupart par les mains les plus nobles et les plus illustres personnages, et qui offrent à l'artiste, comme au théologien, comme au linguiste, une suite merveilleuse de chefs-d'œuvre, — ni le meuble qui renferme cette admirable collection et qui attirait l'attention de tous les visiteurs de l'Exposition universelle. Nous ferons certainement plaisir à nos lecteurs, en leur apprenant que le meuble et les volumes sont heureusement arrivés à Rome, et que

la Bibliothèque sera inaugurée, le 8 décembre, dans la Salle de l'Immaculée-Conception, que Pie IX avait préparée pour les recevoir.

Une autre *Bibliotheca Mariana* restera en France, dans la cathédrale du Puy, en une vaste salle qui s'enrichira des doubles que M. l'abbé Sire a reçus, et de tous les ouvrages relatifs à la sainte Vierge déjà publiés ou qui le seront dans la suite.

La France, si empressée depuis vingt-cinq ans à procurer la gloire de la Vierge Immaculée, devait se distinguer encore par des hommages particuliers, à l'occasion du joyeux jubilé que nous célébrons. La Bibliothèque qui va être inaugurée à Rome était un premier hommage. M. l'abbé Sire a voulu faire davantage, et par ses soins et sous son impulsion, deux nouveaux monuments vont se produire à l'honneur de la sainte Vierge. Le premier sera la publication d'un magnifique album de la Bibliothèque envoyée à Rome; ce sera une œuvre d'art des plus remarquables, et qui fera le plus grand honneur à la maison d'où elle sortira. Le second sera la reproduction des quatre dernières pages de la Bulle *Ineffabilis* dans les 80 dialectes populaires de la France, hommage tout spécial de notre pays, honoré des visites de la sainte Vierge à Paris, à la Salette, à Lourdes et à Pontmain. Nous en parlons plus loin et nous reproduisons la traduction de la définition dans plusieurs des dialectes de notre France et dans les langues des pays environnants.

Il est un autre hommage que la France va rendre à la Vierge Immaculée. Nos évêques ont élevé la voix pour nous indiquer ce que nous avons à faire, le Saint-Père a accordé de précieuses indulgences; tous les fidèles catholiques vont se trouver réunis, en la fête de l'Immaculée-Conception, au pied des autels de

Marie, et, par leurs prières, par leurs actes de repentir et de dévouement, *Gallia pœnitens et devota*, vont supplier la Mère de Dieu d'obtenir du Cœur miséricordieux de son Fils le salut de cette France dont elle est la Reine, le salut de ces Francs aimés du Christ, *Christus amat Francos*. Et Marie écoutera ce peuple prosterné devant elle, ce peuple qui retrouvera la grandeur et la paix en revenant à la religion de ses pères, à l'Église catholique et à Jésus-Christ.

O Marie, conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous : *Maria, sine labe concepta, ora pro nobis !*

J. Chantrel.

Les *Annales catholiques,* qui ne paraissent que depuis 1871, n'ont pu reproduire la bulle *Ineffabilis* du 8 décembre 1854 ; nous sommes heureux aujourd'hui d'enrichir notre recueil de cette Bulle, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception, et, sans doute, un grand nombre de nos lecteurs seront heureux de pouvoir la relire le jour même du glorieux jubilé que nous allons célébrer.

LETTRE APOSTOLIQUE

DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE PIE IX

TOUCHANT LA DÉFINITION DOGMATIQUE

DE LA CONCEPTION IMMACULÉE DE LA VIERGE MARIE

—

PIE, ÉVÊQUE

SERVITEURS DES SERVITEURS DE DIEU

Pour la perpétuelle mémoire de la chose

Dieu *qui est ineffable*, dont les voies sont la miséricorde et la vérité, dont la volonté est la toute-puissance même, dont la sagesse atteint d'une extrémité jusqu'à l'autre irrésistiblement et dispose avec douceur toutes chose, voyant dans sa prescience, de toute éternité, la ruine lamentable de tout le genre humain, suite de la transgression d'Adam et ayant, dans le mystère caché dès l'origine des siècles, décrété que, par le sacrement plus mystérieux encore de l'incarnation du Verbe, il accomplirait l'œuvre primitive de sa bonté, afin que l'homme, poussé dans le mal par la perfidie de l'iniquité diabolique, ne pérît pas contre le dessein de sa miséricorde, et que ce qui devait tomber dans le premier Adam fût relevé dans le second par un bonheur plus grand que cette infortune, choisit et prépara, dès le commencement et avant les siècles, une Mère à son Fils unique, pour que d'elle fait chair Il naquît dans l'heureuse plénitude des temps; et il l'aima entre toutes les créatures d'un tel amour, qu'il mit en elle seule, par une souveraine prédilection, toutes ses complaisances. L'élevant incomparablement au-dessus de tous les esprits angéliques et de tous les saints, il la combla de l'abondance des dons célestes, pris au trésor de la divinité d'une manière si merveilleuse, que toujours et entièrement pure de toute tache du

péché, toute belle et toute parfaite, elle avait en elle la plénitude d'innocence et de sainteté la plus grande que l'on puisse concevoir au-dessous de Dieu et telle que, sauf Dieu, personne ne peut la comprendre. Et certes il était tout à fait convenable qu'elle brillât toujours des splendeurs de la sainteté la plus parfaite, et qu'entièrement exempte de la tache même de la faute originelle, elle remportât le plus complet triomphe sur l'antique serpent, cette Mère si vénérable à qui Dieu le Père a voulu donner son Fils unique, engendré de son cœur, égal à lui, et qu'il aime comme lui-même, et le donner de telle sorte qu'il est naturellement un seul et même et commun Fils de Dieu le Père et de la Vierge, Elle que le Fils lui-même a choisie pour être substantiellement sa Mère, Elle de laquelle le Saint-Esprit a voulu que par son opération fût conçu et naquît Celui de qui lui-même procède.

Cette innocence originelle de l'auguste Vierge si parfaitement en harmonie avec son admirable sainteté et avec la dignité sublime de Mère de Dieu, l'Église catholique, qui, toujours enseignée par le Saint-Esprit, est la colonne et l'appui de la vérité, agissant comme maîtresse de la doctrine divinement reçue et contenue dans le dépôt de la révélation céleste, n'a jamais cessé de l'expliquer, de la proposer, de la favoriser tous les jours de plus en plus par toutes les voies et par des actes éclatants. Cette doctrine, en vigueur depuis les temps les plus anciens, profondément gravée dans les âmes des fidèles et propagée d'une manière merveilleuse dans tout l'univers catholique par les soins et les efforts des pontifes sacrés, cette doctrine, l'Église elle-même l'a, en effet, très clairement enseignée lorsqu'elle n'a pas hésité à proposer la Conception de la Vierge à la vénération et au culte public des fidèles. Par cet acte solennel, elle l'a présentée pour être honorée comme extraordinaire, admirable, pleinement différente des commencements du reste des hommes et tout à fait sainte, car l'Église ne célèbre par des jours de fête que ce qui est saint. Et c'est pourquoi elle a coutume d'em-

ployer, soit dans les offices ecclésiastiques, soit dans la liturgie sacrée, les termes mêmes des divines Écritures parlant de la Sagesse incréée et représentant ses origines éternelles, et d'en faire l'application aux commencements de cette Vierge qui, par un seul et un même décret, furent déterminés avec l'incarnation de la Sagesse divine.

Toutes ces choses, connues partout des fidèles, montrent suffisamment avec quel soin l'Église romaine, mère et maîtresse de toutes les Églises, s'est appliquée à propager cette doctrine de l'IMMACULÉE-CONCEPTION de la Vierge; mais cette Église, centre de la vérité et de l'unité catholique, dans laquelle seule la religion a été inviolablement gardée et de laquelle il faut que toutes les autres Églises empruntent la tradition de la foi, a une dignité et une autorité telles qu'il convient d'en rappeler les actes en détail. Elle n'eut jamais rien plus à cœur que de soutenir, de protéger, de promouvoir et de défendre par les voies les plus éclatantes l'IMMACULÉE-CONCEPTION de la Vierge, son culte et sa doctrine. C'est ce qu'attestent et proclament tant d'actes solennels des Pontifes romains, nos prédécesseurs, à qui, dans la personne du prince des Apôtres, Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST a lui-même confié dignement la charge et le pouvoir suprême de paître les agneaux et les brebis, de confirmer leurs frères, de régir et de gouverner l'Église universelle.

Nos prédécesseurs, en effet, se firent gloire d'instituer dans l'Église, en vertu de leur autorité apostolique, la fête de la Conception avec un office et une messe propres, où la prérogative de l'exemption de la souillure héréditaire était affirmée de la manière la plus claire et la plus manifeste. Ils s'attachèrent de plus à accroître l'éclat de cette fête et à propager le culte institué, soit en l'enrichissant d'indulgences, soit en autorisant les villes, les provinces, les royaumes, à se placer sous le patronage de la Mère de Dieu, honorée sous le titre de l'IMMACULÉE-CONCEPTION, soit en approuvant des Confréries, des Congrégations, des Communautés religieuses instituées en l'honneur de la CONCEPTION-IMMACULÉE, soit en excitant

par leurs louanges la piété de ceux qui érigeaient des monastères, des hôpitaux, des autels, des temples sous ce titre, ou qui s'engageaient, sous la foi du serment, à défendre l'IMMACULÉE-CONCEPTION de la Mère de Dieu. Ils furent surtout heureux d'ordonner que la fête de la Conception fût célébrée dans toute l'Église comme celle de la Nativité, et ensuite qu'on la célébrât avec octave dans l'Église universelle, pour qu'elle fût mise au rang des fêtes de précepte, et saintement observée partout; enfin, que chaque année, le jour consacré à la Conception de la Vierge, il y aurait chapelle pontificale dans notre basilique patriarcale libérienne. Désirant inculquer chaque jour plus profondément dans les âmes des fidèles cette doctrine de l'IMMACULÉE-CONCEPTION de la Mère de Dieu, et exciter leur piété à honorer et à vénérer la Vierge conçue sans péché, ce fut avec une grande joie qu'ils permirent de proclamer la CONCEPTION-IMMACULÉE de la Vierge dans les litanies de Lorette et dans la préface même de la messe, comme pour établir la loi de la croyance par la loi de la prière. Pour nous, marchant sur les traces d'un si grand nombre de nos prédécesseurs, non seulement nous avons reçu et approuvé ce qu'ils ont si sagement et si pieusement établi, mais encore, nous souvenant de l'institution de Sixte IV, nous avons revêtu de la sanction de notre autorité un office propre de l'IMMACULÉE-CONCEPTION, et à la grande consolation de notre âme nous en avons accordé l'usage à l'Église universelle.

Les choses qui appartiennent au culte tiennent étroitement et par un lien intime à l'objet même du culte, et elles ne peuvent se maintenir déterminées et fixes, si cet objet demeure dans un état de doute et d'ambiguïté. C'est pourquoi nos prédécesseurs les Pontifes romains, en mettant tous leurs soins à accroître le culte de la Conception, s'appliquèrent avec sollicitude à en déclarer et à en inculquer l'objet et la doctrine. Ils enseignèrent ouvertement que la fête avait pour objet la Conception de la Vierge, et ils proscrivirent, comme fausse et contraire à l'esprit de l'Église, l'opinion de ceux qui pensaient et affirmaient

que ce n'est point la conception, mais la sanctification que l'Église honore. Ils ne crurent pas devoir agir avec plus de ménagement envers ceux qui, pour ruiner la doctrine de l'IMMACULÉE CONCEPTION de la Vierge, avaient imaginé une distinction entre le premier et le second instant de la Conception, disant que l'Église, à la vérité, célèbre la Conception, mais qu'elle n'entend pas l'honorer dans son premier instant ou premier moment. Nos prédécesseurs, en effet, regardèrent comme leur devoir de protéger et de propager avec le plus grand zèle, non seulement la fête de la Conception de la Bienheureuse Vierge, mais encore la doctrine que la Conception, dès le premier instant, est le véritable objet de ce culte. De là ces paroles tout à fait décisives par lesquelles notre prédécesseur Alexandre VII déclara la véritable intention de l'Église : « C'est l'ancienne et pieuse croyance des fidèles « chrétiens, que l'âme de la Bienheureuse Vierge Marie, « dès le premier instant de sa création et de son union « au corps, a été, par grâce et privilège spécial de Dieu, « et en vue des mérites de Jésus-Christ, son Fils, Rédempteur du genre humain, préservée et exempte du péché « originel, et c'est en ce sens qu'ils honorent et célèbrent « avec solennité la fête de sa Conception (1). »

Nos prédécesseurs s'attachèrent surtout, avec un soin jaloux et une vigilance extrême, à maintenir inviolable et à l'abri de toute attaque la doctrine de l'IMMACULÉE CONCEPTION de la Mère de Dieu. Non seulement ils ne souffrirent jamais que cette doctrine fût en aucune façon censurée et outragée ; mais, allant beaucoup plus loin, ils proclamèrent, par des déclarations formelles et réitérées, que la doctrine en vertu de laquelle nous confessons l'IMMACULÉE CONCEPTION de la Vierge est pleinement en harmonie avec le culte ecclésiastique ; et que cette doctrine antique et universelle, telle que l'Église romaine la défend et la propage, est digne à tous égards d'être

(1) Alexandre, Const. VII *Sollicitudo omnium Ecclesiarum*, 8 décembre 1616.

formulée dans la sacrée Liturgie elle-même et dans les solennités de la prière. Non contents de cela, pour que cette doctrine de la CONCEPTION IMMACULÉE de la Vierge demeurât inviolable, ils défendirent, sous des peines sévères, de soutenir soit publiquement, soit en particulier la doctrine contraire, voulant par des coups répétés portés à cette dernière la faire succomber. Et afin que ces déclarations éclatantes et réitérées ne parussent pas vaines, ils les revêtirent d'une sanction. Notre prédécesseur Alexandre VII a rappelé toutes ces choses en ces termes :

« Considérant que la sainte Église romaine célèbre « solennellement la fête de la Conception de Marie sans « tache et toujours Vierge, et qu'autrefois elle avait « ordonné un office propre sur ce mystère, selon la pieuse « et dévote disposition de notre prédécesseur Sixte IV ; « voulant à notre tour favoriser cette louable dévotion, « ainsi que la fête et le culte qui en est l'expression, « lequel n'a jamais changé dans l'Église romaine depuis « qu'il a été institué, et désirant, à l'exemple des Pon- « tifes romains nos prédécesseurs, protéger et favoriser « cette piété et cette dévotion qui consistent à honorer et « célébrer la Bienheureuse Vierge comme ayant été, par « l'action du Saint-Esprit, préservée du péché originel ; « enfin, pour conserver le troupeau du Christ dans l'esprit « d'unité et dans le lien de la paix, pour éteindre les « dissensions et faire disparaître les scandales ; sur les « instances et les prières des évêques susnommés, unis « aux chapitres de leurs Églises, ainsi que sur les instances « et les prières du roi Philippe et de ses royaumes, nous « renouvelons les constitutions et décrets que les Pontifes « romains, nos prédécesseurs, et spécialement Sixte IV, « Paul V et Grégoire XV ont portés en faveur du senti- « ment qui affirme que la Bienheureuse Vierge Marie, « dans sa création et dans son union avec le corps, a été « prévenue de la grâce du Saint-Esprit et préservée du « péché originel, et aussi en faveur de la fête et du culte « de la Conception de la même Vierge, Mère de Dieu, « lesquels lui sont offerts, comme il est dit plus haut,

« dans le sens de cette doctrine, et nous commandons que « l'on garde lesdites constitutions et décrets sous les « peines et censures qui y sont spécifiées.

« En outre, quant à tous et à chacun de ceux qui « cherchent à interpréter ces constitutions et décrets de « manière à diminuer la faveur qui en résulte pour la « doctrine en question, et pour la fête ou le culte rendu « dans le sens de cette doctrine, ou qui s'efforcent de « mettre en discussion cette doctrine ou ce culte, ou d'en « faire l'objet de leurs attaques, soit directement, soit in- « directement, même sous le prétexte d'examiner si cette « doctrine peut être définie, de commenter ou d'inter- « préter l'Écriture sacrée, ou les saints Pères, ou les « docteurs ; tous ceux, en un mot, qui auraient l'audace, « par quelque motif que ce puisse être et de quelque façon « que ce soit, de parler, de prêcher, de traiter, de disputer « contre elle, par écrit ou de vive voix, en déterminant « ceci ou cela, en affirmant, en faisant valoir des argu- « ments ou en laissant sans solution les arguments allé- « gués, ou quel que puisse être le moyen employé dans le « même but ; quant à tous ceux-là, outre les peines et « censures contenues dans les Constitutions de Sixte IV, « auxquelles nous entendons les soumettre et les soumet- « tons par les présentes, nous voulons que, par ce seul « fait et sans autre déclaration, ils soient privés du pou- « voir de prêcher, de lire en public ou d'enseigner et « d'interpréter, ainsi que toute voix active ou passive dans « toute élection : ils seront donc *ipso facto* et sans autre « déclaration, frappés à perpétuité d'incapacité pour « prêcher, lire en public, enseigner et interpréter, et ils « ne pourront être absous ou dispensés de ces peines que « par nous-même ou par nos successeurs ; et nous enten- « dons les soumettre encore aux autres peines que nous « ou les Pontifes romains nos successeurs pourront leur « infliger, comme nous les y soumettons par les présentes, « renouvelant les Constitutions ou Décrets ci-dessus « rappelés de Paul V et de Grégoire XV.

« Quant aux livres dans lesquels la doctrine susdite,

« la fête ou le culte rendu dans le sens de cette doctrine, « se trouverait révoqué en doute, ou dans lesquels, en « quelque manière que ce soit, quelque chose serait écrit « contre elle, ou qui contiendraient des discours, disputes « ou traités destinés à le combattre, nous prohibons tous « ceux qui ont été publiés postérieurement au décret cité « de Paul V ou qui seraient publiés à l'avenir, et cela « sous les peines et censures spécifiées à l'index des livres « prohibés, et nous commandons et voulons qu'ils soient « tenus et considérés comme expressément prohibés *ipso* « *facto* et sans autre déclaration. »

Tout le monde sait avec quel zèle cette doctrine de l'Immaculée-Conception de la Vierge Mère de Dieu a été professée, soutenue et défendue par les ordres religieux les plus illustres, par les académies de théologie les plus célèbres et par les docteurs les plus versés dans la science sacrée. Tout le monde sait également combien les évêques ont toujours été jaloux, et même dans les assemblées ecclésiastiques, de déclarer ouvertement et publiquement que la très sainte Mère de Dieu, la Vierge Marie, par les mérites du Seigneur et Rédempteur Jésus-Christ, n'a jamais été soumise au péché originel, mais qu'elle a été entièrement préservée de la souillure originelle, et de la sorte rachetée d'une façon plus admirable. A toutes ces autorités s'est jointe l'autorité la plus grave et la plus élevée, celle du Concile de Trente : en formulant le décret dogmatique sur le péché originel, où conformément aux témoignages des saintes Écritures, des saints Pères et des plus accrédités Conciles, il a été établi et défini que tous les hommes naissent souillés par la faute originelle, le Concile a déclaré solennellement qu'il n'était pas dans son intention de comprendre dans ce décret et dans cette généralité de sa définition la Bienheureuse et Immaculée Vierge Mère de Dieu. Par cette déclaration, les Pères de Trente ont montré, autant que les temps et les circonstances le rendaient opportun, que la Bienheureuse Vierge Marie a été exempte de la tache originelle, et ils ont ainsi exprimé clairement que rien dans les divines

Lettres, rien dans la tradition ni dans l'autorité des Pères, ne peut être valablement allégué qui, en quelque manière que ce soit, porte atteinte à cette grande prérogative de la Vierge.

Et rien n'est plus véritable : de célèbres monuments de la vénérable antiquité, tant de l'Église orientale que de l'Église occidentale, prouvent en effet avec évidence que cette doctrine de l'IMMACULÉE-CONCEPTION de la très Bienheureuse Vierge Marie, qui a été d'une manière si éclatante expliquée, déclarée et confirmée chaque jour davantage, qui s'est propagée d'une façon si merveilleuse chez tous les peuples et parmi toutes les nations du monde catholique, avec le ferme assentiment de l'Église, par son enseignement, son zèle, sa science et sa sagesse, a toujours été professée dans l'Église, comme reçue de main en main de nos pères et revêtue du caractère de doctrine révélée; car l'Église du Christ, vigilante gardienne et protectrice des dogmes qui lui sont confiés, n'y change rien, n'en diminue rien, n'y ajoute rien ; mais traitant avec une attention scrupuleuse, avec fidélité et avec sagesse les choses anciennes, s'il en est que l'antiquité ait ébauchées et que la foi des Pères ait indiquées, elle s'étudie à les dégager, à les mettre en lumière, de telle sorte que ces antiques dogmes de la doctrine céleste prennent l'évidence, l'éclat, la netteté, tout en gardant leur plénitude, leur intégrité, leur propriété, et qu'ils se développent, mais seulement dans leur propre nature, c'est-à-dire en conservant l'identité du dogme, du sens, de la doctrine.

Les Pères et les écrivains de l'Église, instruits par les oracles célestes, n'ont rien eu plus à cœur dans les livres qu'ils ont composés pour expliquer les Écritures, pour défendre les dogmes, pour instruire les fidèles, que de célébrer à l'envi et d'exalter de mille manières admirables la souveraine sainteté de la Vierge, sa dignité, son intégrité de toute tache du péché et son éclatante victoire sur le cruel ennemi du genre humain. C'est pourquoi, lorsqu'ils rapportent les paroles par lesquelles Dieu,

dans les commencements du monde, annonçant les remèdes préparés dans sa miséricorde pour régénérer les mortels, confondit l'audace du serpent séducteur et releva merveilleusement l'espérance de notre race en disant: *Je mettrai l'inimitié entre toi et la femme, entre ta race et la sienne,* les Pères enseignent que, par cet oracle, a été clairement et ouvertement annoncé le miséricordieux Rédempteur du genre humain, le Christ Jésus, Fils unique de Dieu, et que sa bienheureuse Mère, la Vierge Marie, y est aussi désignée, que l'inimitié du Fils et de la Mère contre le démon y sont également et formellement exprimées. C'est pourquoi, de même que le Christ, médiateur de Dieu et des hommes, ayant pris la nature humaine, efface le sceau de la sentence qui était contre nous et triomphant l'attache à la croix, de même la très sainte Vierge, unie à lui par un lien étroit et indissoluble, avec lui et par lui exerçant des hostilités éternelles contre le serpent venimeux et triomphant pleinement de cet ennemi, a écrasé sa tête de son pied immaculé.

Ce triomphe unique et glorieux de la Vierge, son innocence très excellente, sa pureté, sa sainteté, son intégrité préservée de toute souillure du péché, son ineffable richesse de toutes les grâces célestes, de toutes les vertus, de tous les privilèges, sa grandeur, les mêmes Pères en ont vu l'image, tantôt dans cette arche de Noé qui, après avoir été établie de Dieu, échappa pleinement saine et sauve au commun naufrage du monde entier; tantôt dans cette échelle que Jacob vit s'élever de la terre au ciel, sur les degrés de laquelle les anges de Dieu montaient et descendaient, tandis que Dieu lui-même s'appuyait sur le sommet; tantôt dans ce buisson que Moïse vit tout en feu dans le lieu saint, et qui, au milieu des flammes pétillantes, loin de se consumer ou de souffrir même la diminution la plus légère, verdissait merveilleusement et se couvrait de fleurs; tantôt dans cette tour inexpugnable en face de l'ennemi, à laquelle sont suspendus mille boucliers et l'armure complète des forts; tantôt dans ce jardin fermé qui

ne saurait être violé et où aucune ruse ne peut introduire la corruption ; tantôt dans cette éclatante cité de Dieu, qui a ses fondements sur les montagnes saintes ; tantôt dans ce très auguste temple de Dieu, qui, brillant des splendeurs divines, est plein de la gloire du Seigneur ; tantôt dans une foule d'autres symboles de même nature, par lesquels, selon la tradition des Pères, la dignité sublime de la Mère de Dieu, son innocence sans tache et sa sainteté préservée de toute atteinte avaient été admirablement figurées et prédites.

Pour décrire ce même ensemble, ou, pour ainsi parler, cette totalité des dons divins et cette intégrité originelle de la Vierge, de qui est né JÉSUS, ces mêmes Pères, se servant des paroles des Prophètes, ont célébré l'auguste Vierge elle-même comme la colombe pure, la sainte Jérusalem, le trône sublime de Dieu, l'arche de la sanctification et la maison que la Sagesse éternelle s'est bâtie ; comme cette reine qui, remplie de délices et appuyée sur son bien-aimé, sortit de la bouche du Très-Haut toute parfaite, toute belle, toute chère à Dieu. Et considérant dans leur cœur et leur esprit que la Bienheureuse Vierge Marie a été, au nom de Dieu et par son ordre, appelée pleine de grâce par l'ange Gabriel lorsqu'il lui annonça son incomparable dignité de Mère de Dieu, les Pères et les écrivains ecclésiastiques ont enseigné que, par cette singulière et solennelle salutation, dont il n'y a pas d'autre exemple, il est déclaré que la Mère de Dieu est le siège de toutes les grâces divines, qu'elle a été ornée de tous les dons du Saint-Esprit ; bien plus, qu'elle est comme le trésor infini et l'abîme inépuisable de ces dons, parce qu'elle n'a jamais été atteinte par la malédiction, et que, participant en union avec son Fils à la bénédiction éternelle, elle a mérité d'entendre de la bouche d'Élisabeth, inspirée par l'Esprit-Saint : *Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et le fruit de vos entrailles est béni.*

Ainsi c'est leur sentiment, non moins clairement exprimé qu'unanime, que la glorieuse Vierge, en qui Celui qui est puissant a fait de grandes choses, a brillé

d'un tel éclat de tous les dons célestes, d'une telle plénitude de grâce et d'une telle innocence, qu'elle a été comme un miracle ineffable de Dieu, ou plutôt le comble de tous les miracles, et en un mot digne d'être Mère de Dieu, et que rapprochée de Dieu autant que le comporte la nature créée et plus que toutes les créatures, elle s'élève à une hauteur que ne peuvent atteindre les louanges ni des hommes ni des anges. Pour attester cet état d'innocence et de justice dans lequel a été créée la Mère de Dieu, non seulement ils l'ont souvent comparée à Ève, vierge innocente et pure, avant qu'elle fût tombée dans les embûches mortelles de l'astucieux serpent, mais encore ils l'ont mise au-dessus d'elle, trouvant mille manières d'exprimer cette supériorité. Ève, en effet, en obéissant misérablement au serpent, perdit l'innocence originelle et devint son esclave ; mais la Bienheureuse Vierge, augmentant sans cesse ses dons d'origine, loin de jamais prêter l'oreille au serpent, détruisit entièrement, par la vertu divine qu'elle avait reçue, sa force et sa puissance.

C'est pourquoi ils n'ont jamais cessé d'appeler la Mère de Dieu lis parmi les épines, terre entièrement intacte, virginale, sans tache, immaculée, toujours bénie et libre de toute contagion du péché, dont a été formé le nouvel Adam ; paradis tout brillant, tout agréable, tout parfait d'innocence, d'immortalité et de délices, établi par Dieu même et défendu contre toutes les embûches du serpent vénéneux ; bois incorruptible que le ver du péché n'a jamais gâté, fontaine toujours claire, scellée par la vertu de l'Esprit-Saint ; temple divin, trésor d'immortalité, seule et unique fille non de la mort, mais de la vie ; rejeton de grâce et non de colère, qui, par une providence spéciale de Dieu, s'élevant verdoyante d'une racine infectée et corrompue, a toujours fleuri en dehors des lois établies et communes. Et comme si ces choses, malgré leur splendeur, étaient insuffisantes, ils ont déclaré par des paroles expresses et précises que lorsqu'il s'agit du péché, il ne saurait être en aucune façon question de la

sainte Vierge Marie, à qui a été donnée une surabondance de grâces pour le vaincre entièrement. Ils ont professé que la très glorieuse Vierge a été la réparatrice de sa race et une source de vie pour le genre humain ; qu'elle était élue avant les siècles ; que le Tout-Puissant se l'était préparée ; que Dieu l'avait prédite quand il dit au serpent : *Je mettrai l'inimitié entre toi et la femme*, et que c'est elle, il n'en faut pas douter, qui a écrasé la tête venimeuse de ce même serpent. C'est pourquoi ils ont affirmé que cette Bienheureuse Vierge avait été, par la grâce, exempte de toute tache du péché, et pure de toute contagion et du corps et de l'âme et de l'intelligence ; que, toujours en communication avec Dieu, et unie à Lui par une alliance éternelle, elle n'a jamais été dans les ténèbres, mais toujours dans la lumière, et que c'est pour cela, pour la grâce originelle qui était en elle et non pour l'état de son corps, qu'elle a été une demeure digne du Christ.

A tout ce que nous venons de dire il faut joindre les magnifiques paroles par lesquelles, en parlant de la Conception de la Vierge, les Pères ont rendu ce témoignage que la nature, s'avouant vaincue par la grâce, s'était arrêtée tremblante et dans l'impuissance de suivre sa marche ; car il devait se faire que la Vierge Mère de Dieu ne serait conçue d'Anne qu'après que la grâce aurait porté son fruit : cette conception, en effet, était celle de la femme première-née de qui devait être conçu le premier-né de toutes les créatures. Ils ont déposé que la chair de la Vierge prise d'Adam n'avait point reçu les souillures d'Adam, qu'ainsi la Bienheureuse Vierge a été un temple créé par Dieu lui-même, formé par le Saint-Esprit, enrichi réellement de pourpre et de tout ce que l'or façonné par ce nouveau Béséléel peut donner d'éclat ; qu'il faut à juste titre l'honorer comme le chef-d'œuvre propre de la divinité, comme soustraite aux traits enflammés du malin esprit, comme une nature toute belle et sans aucune tache, répandant sur le monde, au moment de sa CONCEPTION IMMACULÉE, tous les feux

d'une brillante aurore. Il ne convenait pas, en effet, que ce vase d'élection fût terni des souillures ordinaires, car bien différent de tous les autres, il est venu de la nature, sans venir de la faute ; bien plus, il était tout à fait convenable que, comme le Fils unique a eu pour Père dans les cieux Celui que les séraphins proclament trois fois saint, il eût aussi sur la terre une Mère qui n'eût jamais été privée de l'état de la sainteté. Et cette doctrine était entrée si avant dans les esprits et les pensées de nos pères, qu'elle avait fait adopter parmi eux ce langage tout particulier et si étonnant par lequel ils avaient coutume d'appeler la Mère de Dieu : immaculée et immaculée à tous égards, — innocente et l'innocence même, intègre et d'une intégrité parfaite, — sainte et exempte de toute souillure de péché, toute pure, toute chaste, le type même de la pureté et de l'innocence, plus belle que la beauté, d'une grâce au-dessus de toute espèce de charme, — plus sainte que la sainteté, la seule sainte, — très pure d'âme et de corps, Vierge qui a surpassé toute chasteté et toute virginité, — la seule qui ait été faite tout entière le tabernacle de toutes les grâces du Saint-Esprit, — Celle qui, au-dessous de Dieu seul, est au-dessus de toutes les créatures, qui par nature est plus belle, plus parfaite, plus sainte que les chérubins et les séraphins, que toute l'armée des anges, et dont, ni sur la terre ni dans le ciel, aucune langue ne peut dignement célébrer les louanges. Ce langage, personne ne l'ignore, a passé tout naturellement dans les monuments de la sainte liturgie et dans les offices ecclésiastiques ; on l'y retrouve çà et là, il y règne et y domine : la Mère de Dieu y est invoquée et louée comme la seule colombe de beauté exempte de corruption ; comme la rose toujours dans l'éclat de sa fleur ; comme entièrement et parfaitement pure, et toujours immaculée et toujours heureuse ; et elle y est célébrée comme l'innocence qui n'a souffert aucune atteinte, comme une autre Ève qui a enfanté l'Emmanuel.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si cette doctrine de l'Immaculée Conception de la Vierge, Mère de Dieu,

consignée dans les divines Écritures, au jugement des Pères qui l'ont transmise par leurs témoignages si exprès et en si grand nombre, doctrine qu'expriment et exaltent tant d'illustres monuments de la vénérable antiquité, et que l'Église a proposée et confirmée par le plus grave jugement, il n'y a pas lieu de s'étonner si cette doctrine a excité tant de piété, de sentiment religieux et d'amour chez les pasteurs mêmes de l'Église et chez les peuples fidèles, qu'ils se sont glorifiés de la professer d'une manière de jour en jour plus éclatante, et que rien ne leur est plus doux et plus cher que d'honorer, de vénérer, d'invoquer et de célébrer partout, avec une dévotion ardente, la Vierge Mère de Dieu conçue sans tache originelle. Aussi, dès les temps anciens, les Pontifes, les membres du clergé, les ordres religieux, les empereurs mêmes et les rois ont demandé à ce Siége apostolique de définir l'IMMACULÉE CONCEPTION de la très sainte Mère de Dieu comme dogme de la foi catholique. Ces demandes ont été renouvelées de nos jours ; elles ont été surtout adressées à notre prédécesseur Grégoire XVI, d'heureuse mémoire, et à nous-mêmes, soit par les évêques, soit par le clergé séculier, soit par les ordres religieux, par les souverains et par les peuples fidèles.

Aussi, connaissant parfaitement toutes ces choses, y trouvant pour nous-même les motifs de la plus grande joie et en faisant l'objet d'un sérieux examen, à peine avons-nous été, malgré notre indignité, porté par les desseins mystérieux de la divine Providence sur cette chaire sublime de Pierre, pour prendre en main le gouvernail de toute l'Église, que dans le sentiment de vénération, de piété et d'amour dont nous fûmes dès notre enfance pénétré pour la très sainte Vierge Marie Mère de Dieu, nous avons attaché le plus grand prix à faire tout ce que pouvait encore désirer l'Église pour honorer davantage la Bienheureuse Vierge et donner un nouvel éclat à ses prérogatives. Mais, voulant apporter en cela toute la maturité possible, nous constituâmes une Congrégation particulière formée de nos Vénérables Frères les cardinaux

de la sainte Église romaine, distingués par leur piété, leur prudence et leur science dans les choses divines : nous choisîmes en outre, tant dans le clergé séculier que dans le clergé régulier, des hommes profondément versés dans les sciences théologiques, afin que tout ce qui concerne l'Immaculée-Conception de la Vierge fût examiné par eux avec le plus grand soin, et qu'ils nous exposassent leur propre sentiment. Et quoique la réception des demandes qui nous avaient été adressées de définir enfin l'Immaculée-Conception de la Vierge nous fît voir clairement quel était en ce point le sentiment de la plupart des pasteurs lde l'Église, nous envoyâmes à tous nos Vénérables Frères es évêques du monde catholique une Lettre encyclique donnée à Gaète le 2 février 1849, pour leur demander d'adresser à Dieu des prières et de nous faire ensuite savoir par écrit quelle était la piété et la dévotion de leurs fidèles envers la Conception-Immaculée de la Mère de Dieu, et surtout ce qu'ils pensaient eux-mêmes de la définition à porter, quel était sur ce point leur désir, afin de rendre notre jugement suprême avec toute la solennité possible.

Ce n'a pas été, certes, une faible consolation pour nous quand les réponses de nos Vénérables Frères nous sont arrivées. Mettant à nous écrire l'empressement d'une joie et d'un bonheur inexprimables, non seulement ils nous ont confirmé de nouveau leurs pieux sentiments et la pensée qui les animent, eux tout particulièrement, et leur clergé, et le peuple fidèle, envers la Conception Immaculée de la Bienheureuse Vierge, mais encore ils ont sollicité de nous, comme par l'expression d'un vœu commun, que l'Immaculée-Conception de la Vierge fût définie par le suprême jugement de notre autorité. Nous n'éprouvâmes pas moins de joie lorsque nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Église Romaine composant la Congrégation spéciale dont nous avons parlé, et les théologiens consulteurs choisis par nous, après avoir mûrement examiné toutes choses, nous demandèrent avec le même zèle et le même empressement cette définition de la Conception-Immaculée de la Mère de Dieu.

Suivant les traces glorieuses de nos prédecesseurs, et désirant procéder conformément aux règles établies, nous avons ensuite convoqué et tenu un consistoire où, après avoir parlé à nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Église catholique romaine, nous avons eu l'extrême joie de les entendre nous demander de vouloir bien émettre une définition dogmatique au sujet de l'IMMACULÉE-CONCEPTION de la Vierge Mère de Dieu.

Plein de confiance en Dieu, et persuadé que le moment opportun était venu de définir l'IMMACULÉE-CONCEPTION de la très sainte Vierge Mère de Dieu, qu'attestent et mettent merveilleusement en lumière les oracles divins, la vénérable tradition, le sentiment permanent de l'Église, l'accord admirable des pasteurs catholiques et des fidèles, les actes éclatants et les constitutions de nos prédécesseurs; après avoir examiné toutes choses avec le plus grand soin et offert à Dieu des prières assidues et ferventes, il nous a paru que nous ne devions plus différer de sanctionner et de définir par notre jugement suprême l'IMMACULÉE-CONCEPTION de la Vierge, et de satisfaire ainsi aux très pieux désirs du monde catholique et à notre propre dévotion envers la très sainte Vierge, afin d'honorer de plus en plus en Elle son Fils unique Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, puisque tout ce que l'on rend d'honneur et de louange à la Mère retourne à la gloire du Fils.

C'est pourquoi, n'ayant jamais cessé d'offrir, dans l'humilité et le jeûne, nos prières particulières et les prières publiques de l'Église à Dieu le Père par son Fils, pour qu'il daignât diriger et fortifier notre âme par la vertu de l'Esprit-Saint, après avoir encore imploré l'assistance de toute la Cour céleste et appelé par nos gémissements l'Esprit Consolateur, agissant aujourd'hui sous son inspiration, pour l'honneur de la sainte et indivisible Trinité, pour la glorification de la Vierge Mère de Dieu, pour l'exaltation de la Foi catholique et pour l'accroissement de la Religion chrétienne, par l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, des bienheureux Apôtres Pierre et Paul, et par la nôtre, NOUS DÉCLARONS, PRONONÇONS, ET DÉFINISSONS

QUE LA DOCTRINE SELON LAQUELLE LA BIENHEUREUSE VIERGE MARIE FUT, DÈS LE PREMIER INSTANT DE SA CONCEPTION, PAR UNE GRACE ET UN PRIVILÉGE SPÉCIAL DE DIEU TOUT-PUISSANT, EN VUE DES MÉRITES DE JÉSUS-CHRIST, SAUVEUR DU GENRE HUMAIN, PRÉSERVÉE ET EXEMPTE DE TOUTE SOUILLURE DE LA FAUTE ORIGINELLE, EST RÉVÉLÉE DE DIEU, ET QUE, PAR CONSÉQUENT, ELLE DOIT ÊTRE CRUE FERMEMENT ET CONSTAMMENT PAR TOUS LES FIDÈLES. Si donc quelques-uns, ce qu'à Dieu ne plaise, avaient la présomption de penser dans leur cœur autrement qu'il n'a été défini par nous, qu'ils apprennent et sachent que, condamnés par leur propre jugement, ils ont fait naufrage hors de la foi et quitté l'unité de l'Église; et de plus que si, par l'écriture ou par toute autre voie extérieure, ils osaient exprimer ces sentiments de leur cœur, ils encourraient *ipso facto* les peines portées par le droit.

Nos lèvres s'ouvrent dans la joie et notre langue parle dans l'allégresse ! Nous rendons et ne cesserons jamais de rendre les plus humbles et les ardentes actions de grâces au CHRIST JÉSUS Notre-Seigneur, qui, malgré notre indignité, nous a fait la faveur singulière d'offrir et de décerner cet honneur, cette gloire et cette louange à sa très sainte Mère. Et nous nous reposons avec une confiance entière et absolue dans la certitude de nos espérances : la Bienheureuse Vierge, qui toute belle et immaculée, a brisé la tête venimeuse du cruel serpent et a apporté le salut au monde, qui est la louange des prophètes et des apôtres, l'honneur des martyrs, la joie et la couronne de tous les saints, qui, refuge assuré et auxiliatrice invincible de quiconque est en péril, médiatrice et conciliatrice toute-puissante de la terre auprès de son Fils unique, gloire, splendeur et sauvegarde de la sainte Église a toujours détruit toutes les hérésies ; qui a arraché aux calamités les plus grandes et aux maux de toute espèce les peuples fidèles et les nations, et qui nous a délivrés nous-mêmes des périls sans nombre dont nous étions assaillis, la Bienheureuse Vierge fera par son puissant patronage que, tous les obstacles étant écartés,

toutes les erreurs vaincues, la sainte Église catholique, notre mère, se fortifie et fleurisse chaque jour davantage chez tous les peuples et dans toutes les contrées, qu'elle règne d'une mer à l'autre, des rives du fleuve aux extrémités de la terre, qu'elle jouisse pleinement de la paix, de la tranquillité, de la liberté, afin que les coupables obtiennent le pardon, les malades le remède, les faibles la force de l'âme, les affligés la consolation, ceux qui sont en péril le secours ; afin que tous ceux qui errent, voyant se dissiper les ténèbres de leur esprit, reviennent au sentier de la vérité et de la justice, et qu'il n'y ait qu'un troupeau et qu'un pasteur.

Que tous nos bien-aimés fils de l'Église catholique entendent nos paroles ; qu'ils persévèrent, et avec une ardeur encore plus vive de piété, de religion et d'amour, à honorer, invoquer et prier la Bienheureuse Vierge Marie Mère de Dieu, conçue sans tache originelle, et qu'ils aient recours avec une entière confiance à cette douce Mère de grâce et de miséricorde dans tous leurs dangers, leurs angoisses, leurs nécessités, leurs craintes et leurs frayeurs. Il n'y a rien à craindre ; il n'y a jamais lieu de désespérer quand on marche sous la conduite, sous les auspices, sous le patronage et sous la protection de Celle qui, ayant pour nous un cœur de mère, et se chargeant de l'affaire de notre salut, étend sa sollicitude à tout le genre humain. Établie par le Seigneur reine du ciel et de la terre, exa tée au-dessus de tous les chœurs des anges et de tous les ordres des saints, assise à la droite de son Fils unique Notre-Seigneur Jésus-Christ, ses prières maternelles ont une force toute-puissante, ce qu'elle veut, elle l'obtient ; elle ne peut demander en vain.

Enfin, pour que cette définition de l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie parvienne à la connaissance de toute l'Église, nous avons voulu publier cette Lettre apostolique, qui en conservera à jamais la mémoire ; ordonnant que les copies ou exemplaires, même imprimés, de cette lettre, s'ils sont souscrits par un notaire public ou munis du sceau d'une personne constituée

en dignité ecclésiastique, fassent foi pour tous, comme si l'original même était produit.

Qu'il ne soit donc permis à aucun homme d'enfreindre ce texte de notre déclaration, décision et définition, ou, par une audace téméraire, de le contredire et de s'y opposer. Si quelqu'un ne craint pas de commettre cet attentat, qu'il sache qu'il encourra l'indignation de Dieu tout-puissant et de ses bienheureux apôtres Pierre et Paul.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur mil huit cent cinquante-quatre, le six des ides de décembre de l'année MDCCCLIV, de notre pontificat l'an neuvième.

PIE IX, PAPE. »

LA DÉFINITION DANS LES DIVERSES LANGUES

La sainte Vierge, dans son admirable Cantique, qui était en même temps une prophétie, s'écriait, il y a bientôt dix-neuf siècles : *Beatam me dicent omnes generationes*, toutes les générations m'appelleront bienheureuse, et, depuis, la prophétie s'est merveilleusement accomplie à travers les siècles, à travers les peuples. Mais il semble que le complément en est donné au dix-neuvième siècle, *le siècle de Marie*, par le magnifique monument que le monde tout entier, répondant à l'appel d'un humble serviteur de Marie, M. l'abbé Sire, prêtre de Saint-Sulpice, a élevé à la sainte Vierge avec la traduction dans toutes les langues connues de la bulle *Ineffabilis.* Ce monument ne se compose pas de moins de 400 volumes ; c'est la plus riche, la plus extraordinaire bibliothèque polyglotte qui existe, et nous savons que, ces jours-ci même, elle va être placée à Rome, dans la salle de l'Immaculée-Conception du Vatican.

Nous regardons comme une faveur précieuse de la sainte Vierge, la Reine de la France, d'avoir bien voulu susciter un prêtre français pour l'accomplissement d'une aussi gigantesque entreprise : c'est par le zèle et la constance de ce prêtre, que la France lui offre ainsi l'un des plus remarquables monuments de ce siècle et de tous les siècles, et nous avons la confiance que cette offrande reviendra en abondantes bénédictions sur notre cher pays. La France, si favorisée de la Vierge dans ces derniers temps, devait à Marie cet hommage de reconnaissance. M. l'abbé Sire a pensé, — et sa pensée a été aussitôt accueillie avec un pieux empressement, — que dans le concert de tous les peuples célébrant le plus glorieux privilège de la Mère de Dieu, il convenait que la France occupât une place spéciale, et qu'elle se fît entendre dans les divers dialectes que parlent ses chrétiennes populations. C'est pourquoi il a admis dans son immense recueil les quatre-vingts dialectes populaires qui sont parlés dans le royaume de Marie. Un volume paraîtra prochainement, qui reproduira dans ces divers dialectes les quatre dernières pages de la bulle *Ineffabilis,* pendant qu'un véritable monument rendra plus accessible au public les trésors artistiques que renferme la grande bibliothèque envoyée à Rome.

Nous devons à la gracieuse obligeance de M. l'abbé Sire de pouvoir ici donner quelques extraits des diverses traductions de la Bulle, et nous l'en remercions bien vivement pour nos lecteurs et pour nous. Nous devions nous borner à quelques lignes et à quelques extraits : nous avons choisi dans la Bulle le passage même qui contient la définition de l'Immaculée-Conception ; parmi les langues, celles qui sont parlées autour de nous et dans les pays où nous comptons le plus de lecteurs ; parmi les dialectes de

la France, ceux qui sont le plus répandus ou le plus curieux.

Latin (texte officiel).

Auctoritate Domini Nostri Jesu Christi, beatorum Apostolorum Petri et Pauli, ac Nostra, declaramus, pronunciamus et definimus, doctrinam quæ tenet beatissimam Virginem Mariam in primo instanti suæ Conceptionis fuisse singulari omnipotentis Dei gratia et privilegio, intuitu meritorum Christi Jesu Salvatoris humani generis, ab omni originalis culpæ labe præservatam immunem, esse a Deo revelatam, atque idcirco ab omnibus fidelibus firmiter constanterque credendam.

Italien.

Coll'autorità di Gesù Cristo Nostro Signore, de'santi-Apostoli Pietro e Paolo, e la Nostra, dichiariamo, pronunziamo e definiamo essere dottrina rivelata da Dio quella che retiene preservata immune da ogni macchia di colpa originale fin dal primo istante della sua Concezione la Beatissima Vergine Maria, per singolar grazia e privilegio di Dio omnipotente, in riguardo de'meriti di Gesù Cristo Salvatore dell'uman genere, e percio doversi da tutti i fedeli fermamente e costantemente credere.

Espagnol.

Con la autoridad de Nuestro Senor Jesucristo, de los bienaventurados San Pedro y San Pablc, y la Nuestra, declarámos, fallamos y definimos que ha sido revelada por Dios, y por lo tanto debe ser creida firme y constantemente por todos los fieles, la doctrina que sostiene que la Beatisima Virgen Maria en el primer instante de su Conception fué preservada immune de toda mancha de culpa original por singular gracia y privilegio de Dios Omnipotente, en vista de los meritos de Jesucristo Salvador del linaje humano.

Portugais.

Declaramos, pronunciamos e definimos, pela autoridade de Nosso Senhor Jesus Christo, dos Benaventurados

Apostolos São Pedro e São Paulo, e pela Nossa, que a doutrina, que ensina que a Beatissima Virgem Maria fora no primeiro instante da sua Conceição, por graça e privilegio singular de Deos Omnipotente, e em attenção aos merecimentos de Jesus Christo, Salvador do genero humano, preservada e isenta de toda macula do peccado original, é doutrina revelada por Deos, e que como tal, deve ser acreditada firme e constantemente por todos os fiéis.

Anglais.

By the authority of Jesus Christ our Lord, of the Blessed Apostles Peter and Paul, and by Our own, we declare, pronounce and define, that the doctrine, which holds that the Blessed Virgin Mary, at the first instant of her Conception, by a singular privilege and grace of the Omnipotent God, in virtue of the merits of Jesus Christ, the Saviour of mankind, was preserved Immaculate from all stain of original sin, has been revealed by God, and therefore should firmly and constantly be believed by all the Faithful.

Flamand.

Door het gezag van Onzen Heer Jesus-Christus, von de gelukzalige apostelen Petrus en Paulus, en door het Onze, verklaren wy, spreken wy uyt en beslissen wy dat de leering, volgens welke de gelukzalige Maegd Maria in den eersten oogenblik harer Ontvangenis door eene zonderlinge gratie, en een zonderling voorregt van God almagtig, uyt kracht der verdiensten van Jesus-Christus, Zaligmaker van het menschelyk geslacht, van alle vlek der erfzonde is bewaerd en bevryd geweest, van God veropenbaerd is, en dat zy bygevolg door alle Christenen vastelyk en standvastiglyk moet geloofd worden.

Allemand.

Aus Vollmacht Unseres Herrn Jesus Christus, der seligen Apostel Petrus und Paulus, und Unserer eigenen,

erklæren, sprechen aus und beschliessen wir, die Lehre, welche festhælt, dass die seligste Jungfrau Maria im ersten Augenblick ihrer Empfængniss vermœge einer besonderen Gnade und Bevorzugung von Seite des allmæchtigen Gottes, im Hinblick auf die Verdienste Christi Jesu, des Erlœsers der Menschheit, von jeglicher Makel der Erbschuld frei bewahrt worden, sei von Gott geoffenbart und eben desshalb von allen Glæubigen fest und standhaft zu glauben.

Allemand-lorrain.

Us d'r Vollmacht vun unserm Hærr Iesu Chrischdo, vun de hælige Aposchdel Peter un Paul, un durch Unsere ægene, erklære W'r, schpræche W'r us, un beschliesse W'r, dass de Lehr, wel feschd halt, dass de allerselischde Jungfrau Maria, im erschde Aueblick vun ihrer Emfængniss, durch e besunnere Gnad un e besunnere Vorzuck vom Allmæchtige Good, wehe de kinftige Verdienschde Iesu Chrischdi, des Erlesers vum ganze Minschhegeschlechd vun aller Maak'l d'r Erbsind frei bewahrt wor isch, vun Godd gooffebart wor isch un æwe deswæhe vun alle Glæwige feschd un schtandhaftig se glawe isch.

Allemand du Bas-Rhin (Sundgau).

Us Vollmacht Eisers Herre Iesus Christus, der seligen Apostel Petrus un Paulus, un Eisere eigene, erklare, bszliesze un entscheide mer, ass d'Lehr die festhaltet d'seligsti Jungfrau Maria seig im erste Augeblik ihrer Empfangniss dur des allmachtige Gottis Gnad un Bivorzugung in Hinsicht der verdienste Iesu, Erloser vo der Menschheit vo jeder Erbsund-Mackel freibi wahrt worde, vo Gott g'offebahrt, un ebedrum wo alle Glaubige fest un standhaft z'glaube seig.

Romanche (Grison).

Con l'auctoritat de Nies Segner Jesu Christi, dits Apostel S. Pieder e S. Paul, e la Nossa, declarain nus', pronunciain, e definin, d'esser doctrina da Diu revelada quella, la qualla muossa, che la Beatissima Purschala

Maria seigi egl emprim moment de sia Concepziun tras ina total speciala grazia e privilegi dil tutpussent Diu, en risguard dils merits de Christi Jesu, Spindrader della schlateina humana, vegnida preservada intacta da scadina macla dil puccau original; e perquei sei quella doctrina de crer ferm e stateivel da tuts Fideivels.

Provençal (Comtat Venaissin).

Per l'aoutourita dé nosté Seignour Jésu-Cri, déis Apotro san Pierré é san Paul, é per nost' aoutourita, déclarén, prounoncén, é définissén qué la douctrino qué enseigno qué la Bénérouso Vierge Mario siégné aou prumier instant dé sa Councepcioun, per uno graci é un privilégé spéciaou de Dieou tout-puissant en visto deï mérité de Jésu-Cri Saouvur dé touti leïs homé, préservado é exentado dé touto souyuro dé la faouto oûriginallo, eï révélado dé Dieou, é qué per counséquent deou estré crésigudo fermamén é counstammén per touti leï fidélo.

Languedocien (Toulouse).

Per l'outouritat de Nostre Segne Jesus-Christ, des bienhurouses Apostos Pierre et Paul, e per la Nostro, Nousaous declaran, prounounçan et définissen que la douctrino seloun la quallo la Bienhurouso Bièrjo Mario fousquèc dès lu prumie moumen de sa Counception, per uno gracio et un pribiletge special de Diou tout-puissant, en bisto des meritès de Jesus-Christ, Saubur d'el genre human, preserbado et exempto di touto souilluro de la faouto ouriginèlo, es rebelado de Diou, et que per conséquent elo diu estre creudo fèrmamen et toutjours per toutis les fidèls.

Bigorran (1).

Per l'autoritat de Nousté-Seigné Jésus-Christ, déous bienhurous Apostous Pierre et Paul, et per la Nouste,

(1) Le patois du Bigorre est celui qui est parlé à Lourdes; c'est dans ce patois que la sainte Vierge a parlé à Bernadette et qu'elle lui a dit : *Je suis l'Immaculée-Conception.* La traduction que nous donnons ici a été faite par les missionnaires de Notre-Dame de Garaison.

Nous qué déclaram, qué prounounçam et que définim qué la doctrine d'après laquaü la Bienhurouse Vierge Marie estè, despuch lou prémè moument de sa Counception, per ue gracie et ue privilétge spécial de Diou tout-puissent, en biste déous mérites de Jésus-Christ, Saübadou déou genre humain, préserbade et exempte de toute souillure de la faüte originelle, qu'ey rébélade de Diou, et, per conséquent, touts lous fidèles que la débent crédé fermament et counstament.

Wallon.

Par li pouwèr di Noss Seigneur Jésu-Christ, par li ci des Apôtt Pierr' et Paul, et par li Noss', No déclaron, No décidons, et nos arrestons com ârtik di fwè ki l'enseignimin ki soutint ki ll'einamaie Vierge Marie a stu, à primi moumin di s'Conception et soula par ina grâss et on prilége à pârt de bon Diu ki peut tu fé, et en considérâtion des méritt di Jésu-Christ, Sâveur di l'hom et tott si rass', préservaie et exemptaie di tott' tèch' di pèchi d'Adam, ki ciss' t'enseignimin provint de cîre et k'cè l'bon Diu ki la fait knohe â z'hom et qu'ainsi to les fidèll' divet y kreurr sin branlé et drein to les timps juska l'fin de monde.

Picard.

Par ech' l'eutorité ed'no-Seigneur Jésus-Christ, ed chés bienheureux apôtres Pierre et Paul, et par el'Not', us déclarons, us prononchons et définissons qu'el doctrine qui dit qu'el bienheureuse Vierge Marie dins ch'premier momint d'es' Conception, neis, par eine grâce et ein privilége spécial d'ech Diu tout-puissant, ein vue d'chés mérites ed' Jésus-Christ, Sauveur d'ech genre humain, préservée et eximpte ed toute take a'ech péché originel, est révélée d'Diu, et par conséquint qu'al' doit être creue fermemint et inviolablemint par tous chés fidèles.

Breton de Léon.

Ni, dre veli hon Aotrou Jezuz-Krist, dre hini ann Ebestel wenvidik Per a Paol ha dre ar veli a zo bet roet d'eomp hon-unan, diskleria, barnout ha displega a reomp-ni, penaoz e teu d'e-omp digand Doue he-unan hag e He,

dro-ze beza kredet stard ha dalc'h-mad gand ann hol gristenien ar gelennadurez a zesk d'e-omp ez eo bet an Werc'hez wenvidik Vari, adaleg ar c'henta predig euz he c'henta predig euz he c'rouidigez, miret ha diwallet diouc'h pep nam ar pec'hed a c'hanedigez, dre cunn drugarezl espar euz a Zoue holl c'halloudeg ha dre cur c'hent-gwel euz a zellidou Jezuz-Krist, daspreneran dud holl.

Basque (du Labour)

Jesu-Kristo gure Jaunaren, Piarres eta Paulo Apostolu dohaxuen, eta Gure autoritatez, erakusterat emaiten dugu gure ahoz erraiten dugu eta chedatzen dugu erakhasmena zeinak baitauka Birjina Maria dohaxua, bere kontzebitzeko lehen orduan, iratu dela, Jainko guziz botherexuaren graziaz eta pribilio berezi batez, Jesu-Kristo, gizaarrazaren salbatzaileak dituen merezimenduen ariaz, begiratua bekhatu ethorkizkotik eta osoki hunen notharik gabe, Jainkoak erakhaxia dela; eta hortako behar dela izan sinhexia zinez, zorrozki, Kristau leyal guziez.

LA PAIX DE L'UNIVERS

PAR L'IMMACULÉE-CONCEPTION

Lettre pastorale du cardinal Parocchi (9 novembre 1879) (1).

L'apôtre de nos pères, saint Léonard de Port-Maurice, hâtant des vœux de son zèle enflammé l'heureux jour où, éclairé de la lumière d'en haut, le Pontife romain aurait défini comme de foi l'IMMACULÉE-CONCEPTION DE MARIE, prophétisa qu'à ce jour mémorable succéderait la paix de l'univers. Une expérience de cinq lustres paraîtrait contraire à la prédiction du Frère Mineur. Six guerres, promptement terminées, mais de proportions gigantesques, ont bouleversé l'Europe de fond en comble et en ont changé la géographie politique. La Révolution avait la main dans toutes, et c'est elle qui a vaincu, couronnant les entreprises

(1) Traduction spéciale des *Annales catholiques*.

de plusieurs siècles par la déposition du Pape comme prince temporel et par le renversement de ce trône dans lequel les peuples vénéraient avec applaudissement les décrets d'une providence veillant à la liberté de la Religion, au développement de la civilisation chrétienne, à l sécurité et à la félicité de l'Italie. Et après tant de sang, après tant de sacrifices imposés aux nations latines, germaines et slaves, nous en sommes arrivés à ce point que les frontières d'un pays ne peuvent plus être garanties que par des armées toujours sur le pied de guerre, que la foi des traités est anéantie, que l'art de la diplomatie n'est plus que tromperies, et que l'attention de ceux qui gouvernent est partagée entre les menaces de séditions intérieures et les périls des invasions que provoque la fièvre des conquêtes. Jamais l'histoire n'a présenté de telles perturbations, une si grande incertitude du lendemain. En ce qui concerne la vie intérieure de chaque nation, les idées fondamentales de la philosophie et du droit, les maximes indiscutables de la morale, les dogmes de la Révélation sont abandonnés à la critique d'une presse frivole, facile à la licence, ennemie de la foi, où la plupart puisent pour la conduite de la vie des jugements et des opinions, qui s'égarent encore davantage par la contagion des mauvais exemples et par la violence croissante des passions. Le monde est ainsi devenu un champ de bataille contre l'Église, dont la destruction dernière est regardée comme l'heure définitive de la civilisation universelle arrivant à l'apogée de ses triomphes. Il semble donc que ce soit une ironie, sinon une naïveté voisine de la simplicité, de parler aujourd'hui de paix et d'une paix inaugurée par un document pontifical qu'a suivi de si près le funeste congrès de Paris.

Faut-il donc renoncer à croire que le grand missionnaire fût prophète en ce point? Nous savons bien que même en lui enlevant cette gloire, sa juste renommée n'en souffrirait aucun dommage. « Il arrive quelquefois, écrit saint Grégoire le Grand, que, par l'habitude qu'ils ont de

prévoir l'avenir, les prophètes annoncent des choses dictées par leur propre esprit, et qu'ils croient dictées par l'esprit de prophétie (1). » Le Docteur angélique dit à son tour: « D'autres fois la révélation prophétique est une ressemblance impresse de la prescience divine, selon qu'elle connaît le rapport des causes aux effets. Dans ce cas, l'évènement n'arrive pas toujours tel qu'il a été annoncé; mais la prophétie n'est pas fausse pour cela, car elle signifie que la dispositon des causes inférieures est telle qu'il en doit résulter l'effet prédit (2). » Maintenant, pour appliquer au cas dont il s'agit le principe de saint Thomas d'Aquin, nous pourrons dire que la libéralité divine avait préposé, avec la gloire accidentelle de la Vierge Marie, de très abondantes bénédictions pour le genre humain et qu'il les aurait certainement répandues, si des obstaclet opposés par la malice des hommes n'avait fait différer dans le temps l'accomplissement des desseins éternels.

Saint Bernard, qui avait si éloquemment prêché la croisade, vit l'évènement tourner contrairement à ses prévisions; comme il en était très affligé, un de ses saints amis releva son courage en lui écrivant que la victoire avait été obtenue, mais d'une autre manière qu'il ne l'attendait (3). La conclusion de l'Abbé de Casamari est la nôtre: la prophétie de saint Léonard s'est accomplie, mais d'une manière différente de notre attente, de notre jugement et de nos enfantines impatiences, et d'autant plus digne de cette infinie Sagesse qui sait attendre, parce qu'elle est éternelle: *Deus patiens quia æternus.*

II

La paix véritable entre les créatures raisonnables s'établit par a comm union des idées. La paix vériable entre les chrétiens se fonde par l'intime accord avec l'autorité de l'Église. On a vu, dans ces vingt-cinp

(1) Hom. I in Ezech.
(2) Sum. Th., p. 2. 2. q. 171, a 6.
(3) *Inter Bernardi Epistolas*, CCCL XXVI; *ap. Bened.* XIV, *de Serv. Dei Beatif. et Beat. Canoniz.* L. III, C. XLVII, n. 8.

dernières années, émerger des vastes ruines de l'ordre matériel, lentement mais progressivement, l'ordre idéal de la justice, et les fastes de l'histoire ne nous avaient pas encore présenté, pour la confusion des dissidents, un pareil spectacle d'unité parmi les catholiques. Dans un espace de dix années, l'esprit d'erreur, de rébellion et de corruption a rassemblé tout le mal qu'on avait à grand'peine ramassé en un siècle entier, comme si Satan avait été une seconde fois déchaîné pour livrer à tous les justes le combat qu'il a en vain tenté avec l'Iduméen. Mais lorsque la licence prêchée dans les chaires, proclamée par les bruyantes trompettes des journaux, imprimée dans les livres, eut reçu comme le sceau suprême dans la vie publique des nations, le Pontife de la Vierge Immaculée, se souvenant des triomphes remportés par Elle sur l'antique serpent, poussa du haut du Vatican le cri d'alarme, et malgré les frémissements des puissants, malgré les clameurs des peuples trompés, le Syllabus de Pie IX est resté comme un monument d'impérissable sagesse, règle infaillible de vérité et de justice parmi les erreurs et les crimes dominants. La Révolution, sans doute, n'a pas été arrêtée dans sa course, mais son idéal, illuminé d'une phosphorescence qui la faisait prendre par beaucoup pour une vraie lumière, a été pour jamais livrée au mépris. Il ne fut plus possible de couvrir du manteau du catholicisme les doctrines foudroyées par le Syllabus, même pour les quelques esprits qui s'obstinèrent à ne pas reconnaître dans ce document le magistère pontifical. Une fois l'équivoque enlevée, les deux camps se dessinèrent nettement, et la paix fut assurée aux hommes de bonne volonté.

Le *Syllabus* servit admirablement à éloigner les erreurs; mais où trouver avec sécurité les vérités contraires? L'Église, assemblée ou dispersée, est toujours assistée de son Chef invisible, toujours éclairée de l'Esprit-Saint; mais comment la consulter lorsqu'elle est dispersée, surtout alors que la promptitude de la réponse décide du salut des âmes? Comment la

rassembler de toutes les parties du monde, si la violence vient faire obstacle? Il y avait l'auguste et vénérable autorité du Pontife romain; mais il se trouvait des catholiques qui, niant que ses décisions fussent irréformables, tant qu'elles n'avaient pas été confirmées par la *Cassation* de l'Église, contestaient l'autorité universellement attribuée aux définitions du Pape. Ce fut donc par une divine disposition de la Providence, que l'infaillibilité du Pontife fut affermie par l'oracle de la foi, au moment où, son pouvoir civil s'écroulant, sa puissance spirituelle aurait été plus ouvertement attaquée, et qu'elle acquît la ferme certitude des dogmes, afin qu'à ce hurlement de l'enfer : A bas le Pontife! pût répondre le cri unanime des catholiques d'un bout du monde à l'autre : Vive le Pape, Maître infaillible de la foi! Cependant la vie catholique se réveille : il y en a malheureusement trop qui se perdent dans la lutte, mais il y a compensation dans le renouvellement de la ferveur des vaillants, et la pure splendeur des bons exemples donnés sans respect humain attire les âmes qui ont soif de la vérité, les âmes qui cheminent dans l'erreur par une involontaire ignorance, les âmes désillusionnées après la misérable expérience de l'apostasie, sans parler de cette multitude infinie d'esprits fatigués qui, n'osant renier leur passé ni être assez francs pour reconnaître leurs torts, sont pourtant convaincus que le bonheur qu'ils espéraient et qui avait été si longtemps promis aux peuples, n'est qu'un désir très vain. Ah! si les infortunés prêtaient l'oreille à la parole de paix sortie du Vatican, si, dociles à la voix du sage Léon, ils recherchaient, défiants d'eux-mêmes et avec simplicité d'intention, ces livres divins dans lesquels la science traditionnelle de la raison et de la foi est réduite à l'évidence des mathématiques, à la rigoureuse unité d'un poème épique; si ces hommes, aveuglés par le scepticisme des écoles modernes, demandaient la lumière à l'Ange de la vieille École, ils comprendraient bien vite que la paix, la liberté, la félicité ont leur asile dans l'Église, et que cette Église, comme tant d'autres fois, est encore capable de faire refleurir la civilisation, aujourd'hui flétrie

et desséchée, et de la soulever au-dessus même des civilisations qui l'ont précédée! De même que les corps pesants tendent vers le centre, de même les peuples sentent, même contre leur gré, qu'ils perdent l'équilibre quand ils s'éloignent de l'Église. Le prodigue de la parabole ne trouva de paix qu'après avoir substitué au centre fictif de ses passions le vrai centre de la maison paternelle : *Surgam, et ibo ad patrem meum* (1). En changeant le *centre de gravité,* — qu'il me soit permis de m'approprier ici les paroles du docte Balan, — les princes et les peuples sont tombés dans les tristes conditions où ils se trouvent maintenant; pourquoi les princes et les peuples ne s'apercevraient-ils pas de la véritable, de la principale cause de cette triste situation et ne reviendraient-ils pas à l'ancien centre de gravité, en abandonnant le nouveau?..... Au moins l'ancien centre était une tour qui servait de guide; aujourd'hui cette tour est renversée et tout guide manquera si on ne la relève pas. C'est le Souverain-Pontife qui la relèvera, lorsque les princes et les peuples auront reconnu la vérité qu'ils sentent déjà, mais qu'ils n'osent pas confesser (2). »

III

Qui reprendra ce mouvement secret des peuples vers Rome? Sur qui doit-on fonder les plus grandes espérances de l'avenir? La politique mondaine ne peut répondre, parce qu'elle n'entend rien aux choses divines. Elle s'est montrée épouvantée d'une définition qui supposait l'hérédité du péché dans les hommes; elle s'est effrayée du courageux exercice de la suprême autorité du Pontife, et craignant de voir le genre humain tout entier à genoux devant lui, elle a pris le parti de l'ennemi contre la Vierge Immaculée. Certainement une telle politique ne peut pousser avec l'Église cette acclamation : *Gaude, Maria Virgo,*

(1) Luc, xv, 19.
(2) Les tombes des Papes vengées par l'histoire (*Le tombe dei Papi vindicate dalla storia,* pp. 72, 73.)

cunctas hæreses interemisti in universo mundo; mais l'histoire ecclésiastique montre manifestement que la gloire accidentelle de Marie ne s'est jamais accrue sans qu'un triomphe de l'Église ne correspondît à l'honneur qui lui était rendu. C'est ainsi que la divine Maternité défendue à Éphèse anéantit la secte des nestoriens; c'est ainsi que la Vierge fortifia Jean Damascène dans sa lutte contre les iconoclastes; c'est ainsi que la première aurore du moyen âge s'éleva avec la dévotion à la sainte Vierge des Camaldules et des religieux de Clairvaux; c'est ainsi que le midi de cette heureuse époque suivit la propagation du Rosaire. La vérité en butte aux coups de la prétendue Réforme n'invoqua pas en vain la Reine du ciel; ce ne fut pas en vain que les peuples chrétiens implorèrent sa miséricorde, lorsque l'empire de la Croix en Europe était si terriblement menacé par les progrès du Croissant. Est-ce que la puissance de Marie ne serait épuisée que de notre temps? Et sera-ce dans un siècle que la postérité appellera justement le siècle de Marie, qu'on pourra dire que les entrailles maternelles de la Vierge de Nazareth ne se sont pas émues des immenses douleurs de ses enfants? Ah! si l'on ne peut douter de la vérité de cette parole de saint Pierre Damien, que sans elle rien n'a été restauré (1); si la théologie la plus rigoureuse n'a rien à reprendre dans cette maxime de Suarez: Le Christ est la source, Marie est le canal de la grâce; rien à reprendre à cette parole de saint Bernard: Autant de malédiction nous a été infusée par notre première mère, autant en a enlevé la bénédiction de la seconde, — *Quidquid maledictionis infusum est per Hevam, totum abstulit benedictio Mariæ* (2); si Elle *ne fut pas plutôt créée à la nature qu'elle ne fut élevée à la grâce,* selon la parole de saint Augustin, et qu'elle soit justement acclamée par saint Grégoire le Thaumaturge comme le fondement sur lequel s'appuient les fidèles, et par André de Crète comme le rempart de la foi chrétienne, — sans doute, se souvenant de nous, prenant pitié de nos malheurs, Elle fera tourner tôt ou tard à la victoire

(1) Serm. XI De *Annunc. B. M. V.*
(2) Hom. *in signum magnum.*

finale de l'Église ces évènements qu'elle a suivis en fixant un jour ses regards sur son Fils mourant.

Telle est l'espérance de l'univers catholique, espérance vivante, puissante, qui s'est réveillée dans ce premier jubilé de la Vierge conçue sans péché. C'est à l'accomplissement de cette espérance que tendent les solennités encouragées par le Pontife régnant, ordonnées par les évêques dans tous les diocèses et préparées avec une pieuse sollicitude par les généreux jeunes gens qui ne rougissent pas de défendre les intérêts catholiques dans notre péninsule....

Lucido-Maria, card. Parocchi,
arch. de Bologne.

LES ÉVÊQUES ET L'IMMACULÉE-CONCEPTION

Nous venons de reproduire une belle Lettre pastorale : il nous faudrait un volume tout entier pour reproduire ici toutes celles que nous avons sous les yeux, et qui témoignent que les évêques catholiques se groupent, en 1879, autour de Léon XIII qui demande que la fête de l'Immaculée-Conception soit célébrée cette année avec une extraordinaire solennité, non moinsnombreux que ceux qui se groupaient, en 1854, autour de Pie IX proclamant le dogme attendu par la catholicité. A notre grand regret, nous devrons nous contenter de citations, que nous sommes obligé de renvoyer à huit jours, à cause du peu d'espace dont nous pouvons disposer. Nous nous attacherons, dans ces citations, à faire ressortir les points particuliers que touchent les Lettres épiscopales, et cette lecture viendra encore à propos pendant l'Octave de la grande fête de l'Immaculée-Conception.

AU VATICAN

Le dimanche 23 novembre, au matin, le Saint-Père a reçu en audience solennelle, dans la salle du Consistoire, plus de cinq cents associés de l'*Apostolat de la prière*, venus des divers diocèses d'Italie, sous la conduite du R. P. Maresca, barnabite, directeur supérieur de l'Œuvre. Lorsque le Saint-Père fut assis sur son trône, le R. P. Maresca lut une Adresse toute remplie des sentiments de dévouement et de filiale piété des associés.

Léon XIII se leva ensuite et prononça le discours suivant :

Votre présence, fils très chers, Nous est souverainement agréable : les sentiments dont vous vous montrez animés Nous causent une grande consolation. Nous les accueillons de votre part et comme étant communs à toute la phalange si nombreuse des fidèles qui sont associés à l'Apostolat de la prière et dont vous êtes ici les dignes représentants. Pendant que Nous vous en témoignons Notre satisfaction, Nous aimons aussi à rappeler de chers souvenirs, à vous manifester de douces espérances sur cet Apostolat et sur la dévotion au Sacré-Cœur, qui lui est unie.

Oui, il Nous est doux de rappeler, à la plus grande gloire de Dieu, que, dès le moment où la Providence voulut commettre à nos soins le gouvernement d'une partie du troupeau de Jésus-Christ, Nous estimâmes qu'il était du devoir de notre ministère pastoral de procurer aux fidèles les moyens les plus efficaces de salut, parmi lesquels excelle sans doute la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus. Nous résolûmes partant et Nous établîmes par un décret spécial que la pieuse Union de l'Apostolat de la prière serait fondée à Pérouse ; Nous en nommâmes le directeur et Nous recommandâmes vivement cette institution au zèle des curés, pour qu'elle fût propagée parmi les fidèles con

fiés à leurs soins. Plus tard, la divine Bonté Nous accorda de consacrer en grande pompe et avec une préparation opportune la ville et tout le diocèse de Pérouse au Sacré-Cœur. Maintenant encore notre âme exulte en se rappelant avec quel élan de piété, de dévotion et d'amour les fidèles répondirent à notre appel ardent et quels fruits abondants de salut en furent alors recueillis.

Aussi, une fois que Nous avons été placé sur la chaire de saint Pierre, Nous n'avons pu faire à moins de promouvoir dans toute l'Église la dévotion au divin Cœur et Nous avons été heureux de profiter d'une occasion récente qui Nous a été offerte de favoriser l'accroissement de votre œuvre, en en approuvant les statuts. Nous avons vu aussi avec la plus grande complaisance que le centre de l'Apostolat de la prière en Italie a été transféré à Rome, et que cet évènement a été célébré et fêté, il y a quelques jours, par une si belle solennité d'apparat, par un concours si nombreux de fidèles et par une dévotion si grande et si unanime.

Et maintenant, Nous désirons de toute l'ardeur de notre âme que la dévotion sincère au Sacré-Cœur de Jésus se propage et se répande amplement sur toute la terre. Nous savons, eu effet, combien elle est salutaire et profitable pour les âmes, et Nous avons la douce certitude que de grands biens émaneront de ce divin Cœur pour remédier d'une manière efficace aux maux qui affligent le monde. Le Cœur de Jésus est un modèle très parfait des vertus les plus sublimes ; c'est la source inépuisable des plus riches trésors du Ciel; tous trouvent en Lui la paix du cœur, le soulagement dans les épreuves, la bénédiction sur leurs entreprises, un doux refuge dans le cours de la vie et surtout à l'heure de la mort. Ainsi

nous le dit et nous l'assure l'héroïne du Sacré-Cœur, la Bienheureuse Marguerite Alacoque.

Notre confiance s'accroît encore lorsque nous réfléchissons que la manifestation de cette dévotion a été un nouvel et tendre gage de la charité de Jésus-Christ qui, par ce moyen, a voulu rappeler à Lui le monde errant, le réconcilier avec Dieu et lui faire goûter en abondance les fruits de la Rédemption. Ç'a été un généreux dessein de l'amour le plus bienfaisant, de mettre sous les yeux de l'homme superbe, rebelle à toute autorité et à tout frein, avide sans mesure des biens terrestres et des plaisirs sensuels, — un Cœur divin qui n'est animé d'autres sentiments que ceux d'une humilité très profonde, d'une mansuétude inaltérable, d'une obéissance parfaite, d'une pureté et d'une sainteté sans égales. Ç'a été un effet de la miséricorde infinie que l'homme pécheur et exposé aux coups de la justice irritée de Dieu trouvât dans le Cœur de Jésus l'asile où il put se réfugier en sûreté, l'arche de salut où il pût se retirer pour échapper au naufrage universel, le véritable propitiatoire où la justice s'apaise et détourne ses fléaux.

Dévouez-vous donc, fils très chers, avec charité et avec zèle, pour que tous les hommes adhèrent étroitement à ce divin Cœur, pour qu'ils l'imitent et l'aiment, pour qu'ils réparent les offenses dont il est l'objet, pour qu'ils unissent leurs prières, leurs intentions, leurs affections aux prières, aux intentions, à l'amour de ce Cœur sacré, afin que tous aussi participent à sa rectitude, à sa sainteté, à sa puissance si efficace. Les fruits de salut qui en résulteront pour les âmes seront multiples et précieux et, de nouveau, l'on touchera du doigt cette vérité : que la sanctification des âmes aussi bien que la vraie prospérité des peuples et des nations est placée

tout entière en Jésus-Christ, et qu'elle en dérive abondamment comme d'une source bienfaisante.

Daigne le Seigneur réaliser nos espérances et accueillir bénignement nos prières. En attendant, pour encourager et confirmer vos saintes résolutions et comme gage de Notre affection toute spéciale, recevez, chers fils, la bénédiction apostolique que, du fond du cœur, Nous accordons à vous-mêmes, ainsi qu'à tous les directeurs, zélateurs et membres de votre sainte institution.

D'unanimes et enthousiastes applaudissements répondirent à ces éloquentes paroles. Le Saint-Pére parcourut ensuite les rangs de ces fidèles dévoués, et, lorsqu'il quitta la salle du Consistoire, il fut accompagné des cris cent fois répétés de *Vive le Saint-Père! Vive Léon XIII! Vive le Pontife du Cœur de Jésus!*

AVIS TRÈS IMPORTANT

L'échéance du 31 décembre s'approche ; c'est la plus considérable de l'année, puisque, à elle seule, elle comprend plus de la moitié des abonnements. Nous prions donc nos Abonnés de vouloir bien, afin de nous éviter un encombrement qui nuit à la régularité du service, renouveler le plus tôt possible leur souscription en nous en envoyant le montant par la poste, ou au moins en nous informant de leur intention de la continuer. Cela nous permet de les classer tout de suite parmi nos Abonnés sûrs et de préparer en conséquence le service de l'année suivante.

Comme il suffit de nous adresser une carte-poste pour nous faire connaître cette intention, il y a là un si faible dérangement et une si faible dépense, que nos Abonnés voudront bien donner cette information à l'Administration des *Annales catholiques*.

Nous savons combien la rigueur des temps rend difficile pour quelques-uns, malgré la modicité de l'abonnement, le versement en une seule fois du prix total de la souscription. Aussi sommes-nous heureux de pouvoir, cette année, offrir une facilité plus grande de paiement à ceux qui pourraient en avoir besoin. Nous offrons donc *à tout Abonné de France qui souscrit pour un an*, de ne payer, son abonnement que par quarts, en janvier, avril, juillet et octobre. Il suffira, pour cela, de souscrire par lettre l'engagement suivant :

Je soussigné (nom du souscripteur), *demeurant à* (nom du domicile), *par* (nom du pays où se trouve le bureau de poste), *département de* (ici le nom), *déclare m'abonner aux* Annales catholiques *ponr un an à partir du* (date, jour, mois et an), *et m'engage à payer le montant de mon abonnement par quarts, sur la présentation de la quittance, dans le courant des mois de janvier, avril, juillet et octobre prochains.*

A..... le ..... 18...

SIGNATURE :

Au moyen de ces simples mots jetés à la poste, le Souscripteur n'a aucune démarche à faire, pas de mandat à prendre, et il n'a à payer par trimestre que le quart du prix d'abonnement augmenté des frais de recouvrement par la poste, c'est-à-dire la petite somme de 4 fr. 20, qu'il remettra au facteur contre quittance.

Nous rappelons à cette occasion que l'Administration des *Annales catholiques*, dans le but d'être le plus utile possible aux abonnés et aux lecteurs de cette publication, s'est mise en mesure de faire pour leur compte, et *sans prendre de droit de commission :*

Les achats de livres, objets d'art, de culte, etc.;

Les abonnements aux journaux et autres publications périodiques;

En un mot toutes les acquisitions qu'ils peuvent avoir le désir de faire à Paris.

LA VIERGE IMMACULÉE

L'univers catholique tout entier va célébrer le Jubilé de la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception. Ce grand évènement, plein d'espérance pour les chrétiens qui savent que la Vierge écrase la tête du serpent infernal, ne doit point passer sans laisser de souvenir. Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs une œuvre d'art que, sans doute, ils tiendront à posséder : c'est un tablea oléographique représentant la Vierge immaculée.

L'œuvre est parfaitement conçue et exécutée. Tout y est beau, la composition, le dessin et l'harmonie des couleurs.

Au milieu du tableau, la *Vierge immaculée* se manifeste entourée d'une lumière céleste. A droite, *Pie IX* agenouillé proclame le grand dogme à l'univers. Près de lui est un *Ange* tenant une tablette où l'on lit : *Sine labe concepta*, et, au-dessus, l'*Histoire,* qui est en train d'écrire dans ses pages le joyeux évènement. A gauche, la *Religion,* la *Force*, la *Mansuétude* et la *Paix*. En bas du tableau, l'*archange saint Michel* est représenté combattant l'hydre aux sept têtes et protégeant le Vatican, qu'on aperçoit dans le fond.

Le tableau oléographique mesure 53 centimètres sur 38,

Le prix du tableau est de 10 francs, *franc de port.*

Ceux de nos abonnés qui nous en feront directement la demande par lettre affranchie accompagnée d'un bon sur la poste, jouiront d'un rabais de 2 francs. Ils peuvent faire bénéficier de ce rabais les personnes qui se serviront de leur intermédiaire pour nous adresser la même demande.

La *Vierge immaculée* a sa place marquée au foyer de toutes les familles chrétiennes et dans la chambre de toutes les jeunes filles qui ont pris la sainte Vierge pour leur patronne. Ce tableau sera certainement pour tous nuə précieux souvenir du Jubilé de 1879.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

4 décembre 1879.

Il nous reste bien peu de place à consacrer aux événements de la semaine, et il nous en coûte, nous devons le dire, d'abandonner le beau sujet qui remplit le numéro de nos *Annales* pour nous occuper des misérables passions qui s'agitent sur la scène du monde politique. Nous ne nous y arrêterons pas aujourd'hui.

On a lu le discours de M. Gambetta, esayant, dans un discours aussi vague de fond que pompeux de forme, de prouver aux députés qu'il convient de remettre à la session prochaine les questions irritantes. On a applaudi le président de la Chambre, mais on ne l'a guère suivi, et, au moment même où nous écrivons, se décide l'existence ou la chute du ministère. Qui l'emportera, des impatients ou des satisfaits? Depuis quelques jours, le gouvernement semble vouloir montrer une certaine énergie. Il a annulé un vote du conseil de la Seine qui, sortant de sa sphère légale, s'était permis de blâmer M. le préfet Andrieux, coupable de ne pas faire ses volontés, et, dans une des dernières séances, M. Waddington a tenu un langage vraiment gouvernemental en déclarant que le ministère n'entendait pas se courber devant un programme élaboré sans lui, et qu'il était impatient de poser la question de confiance. L'interpellation qui se discute aujourd'hui nous dira si un vote de confiance permet au ministère de rester encore quelques semaines à la tête des affaires : pour nous, c'est le résultat qui nous paraît probable,... mais nous ne sommes pas dans le secret des dieux.

En attendant, la Chambre des députés continue ses démolitions révolutionnaires. Malgré un excellent discours de M. Keller, elle a voté l'abrogation de la loi de 1814 sur le repos du dimanche; elle a également émis un vote contraire à la conservation de l'aumônerie militaire, et, sans être combattue par le ministre de la justice, elle a pris en considération une proposition de M. Boysset, contraire à l'inamovibilité de la magistrature.

En huit jours de session, c'est déjà bien de la besogne.

Il est vrai que l'activité de la Chambre des députés se trouve compensée par la sage lenteur du Sénat, dont les séances deviennent bien rares. Et pourtant le budget est là; il ne reste

que trois semaines pour le discuter et le voter. Attend-on qu'il y ait un autre ministère? Va-t-on retomber dans le régime des douzièmes provisoires?

Situation singulière, que les journaux de diverses couleurs s'accordent à qualifier de *gâches*. Le mot n'est guère parlementaire, mais qu'on en trouve un autre.

J. CHANTREL.

FAITS DIVERS

Le 29 novembre a été célébré solennellement à Madrid le mariage du roi d'Espagne, Alphonse XII, avec l'archiduchesse Christine, cousine issue de germain de l'empereur d'Autriche.

— Les recours formés par les instituteurs congréganistes contre les arrêtés qui les ont remplacés par des instituteurs laïques, seront portés à l'audience publique que le conseil d'État tiendra demain, vendredi 5 décembre.

— Le célèbre économiste, M. Michel Chevalier, qui a fortement contribué à la rédaction du traité de commerce anglo-français, en 1860, est mort le 28 novembre, à l'âge de soixante-treize ans. Il avait appartenu, dans sa jeunesse, à la secte saint-simonienne. Il était né à Limoges, le 13 janvier 1806.

— Le conseil municipal, dans sa séance du 29 novembre, a renvoyé à la commission des vœux l'examen d'une proposition de M. Hovelacque, ayant pour but l'abrogation des ordonnances et décrets concédant : 1° aux lazaristes, les immeubles n°s 92, et 93 qu'ils occupent rue de Sèvres ; 2° aux dames dominicainesde la Croix, celui de Charonnes, n°s 92, 94, où elles sont installées, et enfin, 3° l'abrogation des textes qui affectent au culte le Panthéon. On voit que la guerreà la religion continue.

— La note suivante, dont l'origine officielle est évidente, vient d'être publiée par plusieurs journaux : « Le conseil d'État, réuni en assemblée générale, sous la présidence de M. Faustin-Hélie, a eu à s'occuper d'une plainte portée par la municipalité d'une commune des Vosges contre le curé, qui l'avait injuriée en chaire. Le conseil a voté la déclaration d'abus contre l'abbé André. Il n'y aura pas, d'ailleurs, d'autres poursuites. » Voilà un conseil municipal bien vengé !

— M. Baudry-d'Asson est bien décidément poursuivi. Par mandat du 25 novembre, il a été assigné à comparaître devant le juge d'instruction. Le ministère aurait bien dû s'épargner cette maladresse.

— L'affaire de Mgr Fava, qui devait être discutée jeudi dernier

au conseil d'État, a été renvoyée à aujourd'hui. Sera-t- elle enfin abordée ?

— Le roi et la reine de Danemark ont rendu visite, à Berlin, à l'empereur et à l'impératrice d'Allemagne. Tout s'est passé cordialement.

— L'affaire de la *Gazette du Midi,* poursuivie pour publication de fausse nouvelle, est revenue, le 1er décembre, devant le tribunal correctionnel de Marseille. La *Gazette du Midi*, on s'en souvient, avait annoncé, dans une correspondance de Paris, qu'en prévision d'émeutes prochaines, des ordres spéciaux avaient été adressés aux officiers en garnison à Paris. Après une longue délibération, le tribunal a rendu un jugement condamnant la *Gazette du Midi* à 100 francs d'amende. L'*Univers*, qui avait reproduit la *Gazette du Midi,* n'en a pas été quitte à si bon marché; c'est à 1,000 francs d'amende qu'il a été condamné à Paris.

— On sait maintenant que l'Exposition universelle de 1878 se solde par un déficit de 20 millions. Celle de 1867 avait produit un bénifice de quelques centaines de mille francs.

— La fête qui doit être donnée, à Paris. pour venir en aide aux inondés de Murcie, aura lieu le 11 décembre à l'Hippodrome.

— Un télégramme de Caboul, en date du 1er décembre, annonce que, conformément aux ordres donnés par le vice-roi de l'Inde, Yakoub-Khan, l'ex-émir de Caboul, devenu plus que suspect aux Anglais, est parti ce jour-là de cette capitale pour Pechawer, sous la conduite du capitaine Turner.

— Le 2 décembre, anniversaire de la bataille de Loigny, une messe a été célébrée à la Madeleine (Paris) pour le repos des âmes des héros morts il y a neuf ans sur le champ de bataille. On reconnaissait dans la nombreuse assistance beaucoup d'anciens zouaves pontificaux.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

4 décembre.

La Bourse a décidément repris toute sa fermeté. La liquidation de novembre s'est parfaitement effectuée, la hausse est à peu près générale, et si la Chambre des députés ne vient pas donner quelque accroc subit à la confiance des hommes de finance, ce qu'on appelle la *trêve des confiseurs* se passera à la satisfaction de tout le monde.

A la Bourse d'hier le 3 ordinaire, le 3 amortissable, le 4 1/2 et le 5 sont restés respectivement à 82,45, — 84, — 111,50 et 115,45.

Pour les blés, il y a baisse à New-York et une tendance à la

hausse sur les marchés de province de France. La neige qui tombe en abondance depuis quelques jours, ne chagrine pas les cultivateurs ; mais les communications deviennent difficiles, et la rigueur de la saison va rendre plus considérables les dépenses ordinaires de la saison d'hiver. A. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

45. **Les contes des Anges,** par le R. P. W. Faber, traduits de l'anglais par Lérida Geofroy ; in-18 carré de 124 pages encadrées de vignettes et une gravure représentant les anges ; Paris, 1879 ; prix *franco :* 4 francs.

Délicieux bijou de librairie qui enchâsse dignement ces *Contes d'anges* que le P. Faber semble avoir entendu lui-même et dont la poésie et la fraîcheur appartiennent plus au ciel qu'à la terre. On sait que le P. Faber n'était pas seulement un grand mystique et un grand théologien, mais un grand poète. Ici, il s'adresse aux enfants et par eux à leurs parents, et en quatre contes, il donne de merveilleuses et sublimes leçons : *le Beau Minuit* nous fait assister à la mort triomphante des derniers Enfants du monde, arrivé à son dernier jour ; *La Mort de Philippe* est la justification de la Providence divine dans les souffrances qu'endure l'innocence ; *Stella l'Orpheline* fait pénétrer dans les mystères de la bonté de Dieu ; *l'Ange des saintes larmes* est l'explication du culte de la réparation. Et tout est suave, tout est élevé, tout est calme et tout est ravissant. Mlle Geofroy a traduit le P. Faber avec un rare bonheur, dans un style élégant et gracieux. On voit qu'elle aime son auteur, qu'elle sympathise avec lui et avec les jeunes héros qu'il met en scène et qu'elle en partage les hautes pensées et les sublimes sentiments, et c'est pourquoi aussi elle a voulu que l'exécution matérielle du livre répondît à la beauté du sujet. Les *Contes des anges* sont ainsi un charmant cadeau à faire à une jeune fille pour qu'elle en orne sa bibliothèque après en avoir nourri son cœur et son esprit. Nous voudrions faire quelques citations, qui donneraient une idée de la poésie de l'auteur et du style du traducteur ; il faut nous borner à une seule que nous tirons de *l'Ange des saintes larmes.* Le héros est un enfant à qui un ange vient apprendre le culte de la réparation ; nous mettons sous les yeux du lecteur cet admirable tableau :

— « L'Ange se tut, et Wilfrid, promenant ses regards sur la terre, aperçut une grande ville bâtie sur sept collines, entre lesquelles serpentait un beau fleuve. Elle contenait un splendide palais où circulaient par centaines les serviteurs et les hommes de guerre. — Dans une pièce reculée de ce palais, un vieillard vêtu de blanc fermait sa porte avec soin, et, laissant croire qu'il était endormi, s'approchait de son prie-Dieu, s'agenouillait devant une croix, au pied de laquelle se dressait la statue de la Vierge immaculée. — Alors les ossements nombreux des martyrs, sur lesquels était bâtie cette ville, frémirent et parurent s'animer à la prière du saint homme. Le vieillard pleura, et à mesure qu'il

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques*, rue de Vaugirard, 371. — MM. les auteurs et les éditeurs sont priés de faire connaître le prix des ouvrages qu'ils remettent.

versait des larmes, son visage se transformait jusqu'à ce qu'il ressemblât complètement à l'Ange des saintes larmes. L'Ange avait disparu, ou plutôt se confondait avec le saint. Alors le ciel s'ouvrit et Dieu le Père contempla ce spectacle avec des regards pleins d'amour. — La sainte Vierge indiqua aux Anges cet endroit de la terre, et aussitôt des millions d'entre eux, accourant, regardèrent dans le cœur du saint vieillard et se dispersèrent dans toutes les directions de l'horizon terrestre, comme pour exécuter avec empressement des ordres qui leur avaient été donnés. »

—

46. **Cantate à l'Immaculée-Conception,** paroles de l'abbé Delor, musique de M. Cécilio Charreire; Paris, 1879, chez S. Hiélard ; — prix : 3 fr.

Nous nous faisons un devoir de recommander encore une fois aux amateurs de bonne musique cette cantate à l'Immaculée-Conception, en reproduisant ici le jugement d'un maître de chapelle de Paris : « Cette cantate, dit le maître de chapelle, cette cantate, sorte de petit oratorio à trois voix égales, est appelée, croyons-nous, à un très grand succès dans les communautés religieuses, maisons d'éducation, ouvroirs et orphelinats. C'est, avant tout, une œuvre mélodique, gracieuse et pleine de distinction. Solos, duos, ensembles et chœurs, tout est facile à retenir, agréable à chanter. L'accompagnement est disposé spécialement pour harmonium. Le style général de cette jolie omposition la rend pr(pre à être chantée non seulement aux fêtes de la Sainte-Vierge, à l'ouverture et à la clôture des mois de Marie, mais encore dans des concerts religieux, petites séances académiques ou réunions de bienfaisance. La division de ses différentes parties, clairement indiquée par des lettres, permet de l'exécuter par fragments et d'en proportionner ainsi la longueur aux exigences des cérémonies.

—

47. **L'emprunt de M. Ferry,** par P. Veritas ; in-32 de 32 pages ; Lille, 1879 à la Société de Saint-Charles Borromée, rue de la Barre, 101 ; — prix : 10 cent. l'ex. ; 10 ex. pour 1 fr.

Cette intéressante brochure rentre dans le même ordre d'idées qu'un célèbre article : *La carte à payer*. L'auteur examine les projets Ferry au point de vue budgétaire. Se faisant l'écho des inquiétudes des contribuables français, il se demande, au cas où l'article 7 serait voté par le Sénat, si le pays ne serait pas contraint de payer des indemnités aux propriétaires des écoles congréganistes. Concluant, et avec raison, à l'affirmative, il démontre par d'irréfutables arguments, que l'indemnité à payer aux 89 écoles secondaires tenues par des religieux, et aux 528 pensionnats de filles tenus par des religieuses (au total 617 écoles), ne s'élèverait pas à moins de 510 millions, sans compter l'imprévu, sans compter l'indemnité à réclamer par les universités catholiques partiellement expropriées. C'est un chiffre qui doit donner à réfléchir.

—

48. **Marie, Mère de Dieu et toujours Vierge**, a été conçue sans péché,) pensées et prières, à l'occasion du jubilé de l'Immaculée-Conception, par le R. P. Xavier de Franciosi ; Paris et Nancy, 1879.

Nous ne pouvons que recommander cette excellente brochure qui donne en 32 pages in-12 les notions les plus claires sur le dogme de l'Immaculée-Conception et des instructions complètes sur la manière de célébrer le jubilé de cette année.

—

49. **Sainte Aurélie**, histoire de cette jeune sainte et de ses reli-

ques que possède Notre-Dame des Victoires, par l'abbé V. Dumax, sous-directeur général de l'archiconfrérie; petit in-18 de 36 pages; Paris; 1879, au Bureau de l'Archiconfrérie et chez René Haton; — prix: 20 centimes.

5° **Comment un enfant de 12 ans avec son catéchisme** en sait plus en religion que tous les philosophes de l'antiquité, par le même; petit in-18 de 32 pages; Paris, 1879, chez Victor Palmé; — prix: 20 cent.

Deux excellentes petites brochures. La première contient l'intéressante histoire de cette jeune martyre dont l'église Notre-Dame des Victoires possède les reliques, reliques qui ont été l'occasion d'odieuses profanations et d'infâmes mensonges pendant la Commune. M. l'abbé Dumax raconte ces profanations et fait ainsi connaître l'un des plus tristes épisodes de l'histoire de la Commune. La seconde brochure est, on peut le dire, d'une vivante actualité. Sous une forme simple et très claire, M. l'abbé Dumax prouve parfaitement la thèse qu'indique le titre de cet opuscule, dont la diffusion ne pourra faire que du bien.

DERNIÈRES NOUVELLES

Un décret, en date du 22 novembre, de la Congrégation des Évêques et Réguliers, retire à Mgr Dumont, évêque de Tournai, tout exercice de juridiction, soit au spirituel, soit au temporel, dans le diocèse de Tournai, et confère pleine juridiction à Mgr Du Roussaux, qui gouvernera le diocèse sous le titre d'administrateur apostolique. Le chapitre de la cathédrale de Tournai a fait connaître officiellement ce décret par une circulaire en date du 29 novembre.

— Un nouvel attentat contre la vie du czar Alexandre a eu lieu le 1er décembre. Uue mine avait été placée, à Moscou, sous les rails du chemin de fer par lequel devait passer le train impérial. La mine a éclaté seulement sous le train qui suivait celui du czar et qui portait les bagages.

— Les troubles continuent en Irlande.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul SOUSSENS et Cie, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les fêtes de l'Immaculée-Conception : le monde catholique, la France, Paris et Lyon. — Bienfaisance officielle et bienfaisance libre : le conseil municipal de Paris, bureaux de bienfaisance libre. — Le budget au Sénat; rétablissement du traitement des évêques. — Chambre des députés : déclaration de M. Waddington ; vote de confiance dans le ministère ; crise prochaine. — Le recours des congréganistes devant le conseil d'État.

11 décembre 1879.

Les nouvelles qui nous arrivent de toutes parts nous apprennent que partout la fête de l'Immaculée-Conception de la Vierge Marie, Mère de Dieu, a été célébrée avec un éclat, avec une piété extraordinaires. La dévotion à la sainte Vierge est le caractère par excellence du catholicisme, qui est le christianisme intégral, sans mutilation, sans déchirement. Cette dévotion, qui se ranime partout, qui transporte les foules, qui édifie des temples magnifiques, qui crée mille œuvres de zèle et de charité, est la preuve que le catholicisme, loin de mourir, acquiert chaque jour une vigueur de plus en plus grande. Si nous assistons à la fin d'un monde, ce n'est pas à la fin du monde chrétien : Jésus-Christ reste le Roi de la terre et Marie en est la Reine : *Christus regnat ; Maria Regina.*

Nous ne pourrions ici tout décrire ; les évènements qui se multiplient et se précipitent ne nous laissent guère de place pour la description des plus magnifiques fêtes. Nous savons que, dans le monde chrétien tout entier, aux extrémités de l'Asie comme en Amérique, dans l'Océanie, en Afrique comme en Europe, on se préparait à célébrer la fête de la Vierge Immaculée. La France, honorée dans ces dernières années de tant d'apparitions de la sainte Vierge, favorisée de tant de merveilles, enrichie de tant de grâces, la France s'est trouvée au premier rang. A Paris, dans toutes les paroisses, en province, dans toutes les villes et jusque dans les moindres villages, les fidèles sont venus en

foule prier Marie en l'acclamant dans son plus glorieux privilège, et ni les rigueurs de la température, ni les difficultés des communications, ni les blasphêmes de l'impiété, ni les sarcasmes de la libre pensée, n'ont pu arrêter l'élan des peuples qui mettent en Marie leur confiance, parce qu'ils sont persuadés qu'ils peuvent attendre tous les biens de Celle par qui nous est venu le souverain bien, le Sauveur Jésus. C'est même le triomphe actuel de l'impiété, ce sont les menaces que font entendre les ennemis de l'Église, aujourd'hui victorieux, qui contribuent à pousser les peuples vers la sainte Vierge, Mère de Dieu, Mère des hommes: plus les périls sont grands, plus vivement on sent le besoin d'implorer le secours de cette Toute-Puissance suppliante qu'on n'a jamais invoquée en vain, et c'est ainsi que la Révolution satanique, à laquelle Dieu a donné licence de tout détruire, travaille, à son insu, à la réédification du majestueux édifice de la religion chrétienne. La Révolution déblaie le terrain, la foi et la piété reconstruiront le temple.

Les sanctuaires privilégiés de la Vierge ont eu des fêtes plus brillantes encore que les autres: citons Pontmain, citons Lourdes surtout, où les pèlerins ont été très nombreux, malgré le froid et la neige. Les messes et les communions, dans ce sanctuaire béni, n'ont pas cessé depuis cinq heures du matin jusqu'à midi. A vêpres, la basilique s'est trouvée trop petite pour contenir la foule des pèlerins, et c'est devant un auditoire immense que Mgr l'évêque de Tarbes a, dans un éloquent discours, célébré la gloire de Marie et dit quelle était la beauté spéciale de la fête jubilaire dans la grotte de l'Apparition, où la sainte Vierge elle-même a dit: *Je suis l'Immaculée-Conception.* Le soir, la grotte, la basilique, la ville entière et la vallée elle-même étaient splendement illuminées. La procession aux flambeaux a été magnifique. Les chants et les prières ont été suivis d'enthousiastes acclamations.

Quand on parle du culte de la sainte Vierge, on ne saurait oublier la ville de Lyon. Nous laissons la parole à la *Décentralisation,* qui décrit ainsi la manifestation *libre*, *laïque et cléricale* du 8 décembre:

A une heure, trois mille hommes se réunissaient sur la place Saint-Jean, et de là montaient processionnellement à Fourvière, récitant à haute voix le chapelet, chantant des hymnes et des cantiques, et affirmant, à la face de la cité tout entière, la liberté de leurs croyances et de leurs actes.

Ils étaient *libres*, en effet, car personne ne les forçait à quitter leurs coins de feu par un froid de huit degrés pour se donner en spectacle et manifester dans la rue leurs opinions religieuses.

Aucune convocation n'avait été adressée, aucune pression exercée, aucun mot d'ordre donné ni reçu ; à peine trois ou quatre journaux avaient-ils simplement indiqué l'heure et le lieu du départ. Et ils étaient accourus *trois mille*, de tous les quartiers de la ville, de tout âge, de toute condition et de tout rang. A voir leurs longues files se dérouler lentement sur la colline, à entendre leurs voix monter à l'unisson dans les airs, on sentait des hommes vraiment libres, affranchis de toute crainte comme de tout respect humain, de tout préjugé et de tout mobile d'ambition, de plaisir, de vaine gloire et de servile complaisance. Et la haie sympathique des curieux qui les accompagnait du regard manifestait parfois l'émotion que lui arrachait ce grandiose spectacle, même après dix ans d'habitude.

Mais ce qui frappait le plus les spectateurs et ce qui donnait à la manifestation son véritable caractère, c'est qu'elle était exclusivement et complètement *laïque*.

Point de croix, point de bannière, aucun insigne religieux ; pas de *curé* pour ouvrir la marche, et dans ces trois mille hommes, ni moines, ni jésuites, ni frères, ni prêtres, sauf deux ou trois peut-être égarés là par hasard ; pas même des femmes ; rien que des citoyens laïques, tous électeurs et français.

Et il y en avait de tous les âges et de tous les rangs ; des vieillards, des hommes mûrs et des jeunes gens, beaucoup de jeunes gens, dont la plupart ont vaillamment payé leur tribut à la patrie.

Là, nous avons vu le magistrat coudoyer le négociant ; le professeur de Faculté marcher de pair avec l'ouvrier ; l'employé de magasin aller de front avec le journaliste et le financier ; tous les éléments de la société laïque étaient représentés ; l'intelligence et le travail, l'aristocratie et le commerce, l'industrie et la finance, la magistrature et l'armée ; le travailleur semblait heureux de s'unir dans une même pensée et une même prière à celui que la fortune ou la naissance lui ont donné pour supérieur. Tous paraissaient fiers de l'acte qu'ils accomplissaient à la face de leurs concitoyens, en affirmant que les laïques peuvent, sans déroger à leur dignité d'hommes, se montrer dans les rues avec un chapelet à la main, c'est-à-dire *cléricaux* et catholiques.

Cléricaux ? Oui, certes, ils l'étaient tous ! Car, en définitive, c'était pour faire une démonstration cléricale, c'est-à-dire catholique, que ces trois mille hommes étaient là. Aux efforts des libres-penseurs et des impies qui proclament la négation de Dieu, qui chassent la religion de leurs écoles, qui enlèvent à l'ouvrier le droit de se reposer le dimanche, qui défendent aux couvents de nourrir les pauvres, aux chrétiens de soulager les misères, aux Frères et

aux Sœurs d'instruire leurs enfants ; ces trois mille citoyens répondaient par une éclatante affirmation non seulement de leur croyance à Dieu et à la religion en général, mais de leur soumission à la parole infaillible du Pape, de leur obéissance à l'Église, de leur confiance en Celle que nous appelons la *Vierge conçue sans péché* et la *Mère de Dieu*. Ce que les ignares prôneurs du matérialisme qualifient de supertition et d'ignorance, ces trois mille hommes, l'élite de la société lyonnaise par l'intelligence, la fortune et l'honnêteté, faisaient publiquement profession de le croire, en déroulant sous leurs doigts les grains de leur chapelet, en invoquant le secours et la miséricorde de la glorieuse protectrice de la vieille cité lyonnaise.

—

La rigueur de la température, qui n'a pas empêché la piété catholique de se manifester publiquement, suscite en ce moment un grand mouvement de charité. Les pauvres souffrent ; il y a des enfants, des vieillards, qui meurent de froid et de faim ; la difficulté des communications fait hausser le prix des vivres ; le travail manque, les vêtements et l'argent manquent en même temps. C'est une misére presque universelle. Dieu, dont la main s'appesantit sur une société qui refuse de le reconnaître, veut, dans sa miséricorde, la ramener à lui ; il veut que ceux qui croient en lui apaisent sa justice à force de charité, à force de bonnes œuvres, car la charité couvre la multitude des péchés, et il nous met à même de lui faire cette violence en plaçant sous nos yeux des souffrances extraordinaires. Paris, dont le cœur vaut mieux que la tête, s'émeut, en effet, et ce sont ceux-là même qui ont voulu expulser Dieu de la bienfaisance, qui se voient obligés d'avouer l'impuissance de la charité officielle lorsque la charité chrétienne ne vient plus à son aide.

Le Conseil municipal vient, en effet, pour combler les vides et pour obvier à des maux qui s'aggravent chaque jour, de voter une somme de *cinq cent mille francs* pour les pauvres de Paris ; tel est l'esprit de ce conseil, que, pour voter cette somme, il ne lui a pas suffi d'obéir à un sentiment de philanthropie ; il a fallu qu'un de ses membres soutînt le vote par l'expression de sa haine pour la religion, en disant qu'il fallait bien ainsi combler les vides faits par la charité religieuse, qui s'est retirée. Du reste, qu'on le remarque, nons ne voyons pas que ces généreux conseillers se soient cotisés, ni qu'ils aient fait appel au cœur et à la bourse des libres-penseurs pour combler ces vides : c'est avec l'argent de tous les citoyens qu'ils se montrent

généreux, chose plus facile, et qui ne les force pas à se priver d'aucun plaisir.

Les catholiques, les cœurs généreux et compatissants agissent autrement. Ils donnent cette année plus que jamais pour les pauvres, malgré les dépenses considérables qu'ils ont à faire pour les écoles libres et pour tant d'autres œuvres que le libéralisme révolutionnaire les force de soutenir seuls. Ils remettent leur argent aux Conférences de Saint-Vincent de Paul, qui le distribuent en visitant eux-mêmes les pauvres ; aux curés, qui connaissent mieux que personne ces pauvres honteux, plus malheureux que les autres ; aux Sœurs de Charité, aux petites Sœurs des pauvres, qui savent si bien doubler et tripler l'aumône par la manière même dont elles la font. Et puis, dans des circonstances extraordinaires comme celles où nous nous trouvons, la charité chrétienne recourt à des moyens extraordinaires. M. Saint-Genest du *Figaro*, disons-le à son honneur, a eu l'heureuse pensée de proposer la création dans chaque quartier d'espèce de bureaux de bienfaisance libres, dont font partie les anciens membres qui en ont été exclus en vertu de la loi nouvelle. Aussitôt sa pensée a été comprise, acceptée, et, aujourd'hui, les dons affluent : en moins de huit jours, près de 400,000 francs ont été souscrits et mis à la disposition de ces bureaux. Il y a là un magnifique élan : la charité libre et religieuse aura bientôt dépassé la charité officielle du Conseil municipal ; et ceux qui l'exercent, qu'on ne l'oublie pas, l'exercent à leurs propres dépens.

Disons, à ce propos, que le gouvernement va soumettre aux Chambres le vote de deux millions pour les pauvres. C'est bien ; ce ne sera pas assez, et, sans doute, ce n'est point là le dernier mot de la bienfaisance officielle ; mais avec quelle tristesse on songe que tant d'argent, tant d'efforts, ne suffiront jamais à combler le gouffre de la misère, tant qu'on s'obstinera à éloigner le peuple de la religion, à chasser Dieu de la naissance, de l'école, du mariage, de la mort, de toutes les institutions ! Ce peuple, que vous secourez matériellement et que vous pervertissez moralement, ce peuple est affamé de vérité, et vous ne lui donnez que le mensonge : vous ne pourrez jamais le satisfaire.

—

Que font nos Chambres? Le Sénat s'occupe enfin du budget; mais ceux qui se plaignaient qu'on ne lui laissât point le temps de discuter ce budget de plusieurs milliards, doivent être mainte-

nant détrompés. En une seule séance, celle du 8 décembre, le Sénat a voté le budget de neuf ministères, ne laissant plus à voter que celui de l'instruction publique et des beaux-arts. De ce train-là, la session ira vite, et l'on pourra certainement, comme on le dit, se séparer vers le 20 décembre.

Le budget des cultes n'a soulevé qu'un incident. La commission sénatoriale a rétabli les traitements des archevêques et évêques que la Chambre des députés avaient réduits de plusieurs milliers de francs; sur quoi la discussion suivante a eu lieu.

M. **Schœlcher.** — Messieurs, au nom de mes amis et au mien, j'ai l'honneur de déposer un amendement tendant à rétablir sur ce chapitre le chiffre qui a été voté par la Chambre des députés.

Le chiffre présenté par le Gouvernement était de 1,650,000 fr. La Chambre des députés l'a réduit à 1,215,000 fr.

Je demande au Sénat de rétablir le chiffre voté par la Chambre des députés. Je n'ai pas à entrer dans de grands détails sur une pareille question. Il s'agit du traitement des cardinaux, des archevêques, des évêques, et sur ce sujet l'opinion de tous, ici, est faite. Je me borne purement et simplement, au nom de plusieurs de mes collègues et au mien, à vous prier de rétablir le chiffre que la Chambre des députés, après discussion, avait adopté.

M. **Delsol.** — Donnez vos raisons !

M. **Schœlcher.** — Mes raisons, vous les connaissez.

Voix nombreuses à droite. — Mais non ! mais non !

A gauche. — Ne répondez pas !

M. **le baron de Lareinty.** — Nous voulons connaître vos raisons pour pouvoir y répondre.

M. **Schœlcher.** — Ma raison, c'est que je trouve que les cardinaux, les archevêques et les évêques sont beaucoup trop payés. (Vives protestations à droite.)

M. **Lepère,** *ministre de l'intérieur et des cultes.* — Messieurs, M. le rapporteur général du budget a déclaré que la commission n'admettait pas l'amendement présenté par l'honorable M. Schœlcher, et qu'elle proposait, au contraire, de maintenir le chiffre qui avait été précédemment soumis par le Gouvernement au vote du Parlement. La commission du budget a pris spontanément cette résolution et n'a voulu admettre aucune diminution sur le traitement des archevêques et des évêques.

J'avais, messieurs, très énergiquement, je crois, soutenu à la Chambre des députés le chiffre qu'avait présenté le Gouvernement; je m'étais opposé, pour diverses raisons, à la réduction du traitement des archevêques et des évêques. J'aurais bien mauvaise grâce aujourd'hui à revenir sur une opinion dont le mérite est d'être entièrement

conforme à l'esprit du Concordat, qui doit être maintenu comme la règle des rapports entre l'Église et l'État. (Très bien ! très bien !) Je ne puis donc que m'associer à la commission qui a demandé le rétablissement du chiffre primitif et je prie le Sénat de ne point admettre l'amendement de l'honorable M. Schœlcher. (Très bien ! très bien ! à gauche).

M. **le président.** — L'amendement, ayant été présenté au cours de la discussion, est soumis à la prise en considération.

M. **le baron de Lareinty.** — Je demande le scrutin..

M. **le président.** — Il n'y a pas lieu à scrutin..

M. **le baron de Lareinty.** — Pourquoi, monsieur le président ?

M. **le président.** — Il s'agit d'une prise en considération, et le vote, aux termes du règlement, doit avoir lieu par assis et levé, sans débat.

M. **Schœlcher.** — Nous aurions demandé nous-mêmes le scrutin, si nous n'avions pas su qu'on ne pouvait le proposer sur une prise en considération.

M. **le président**, — Je mets donc aux voix la prise en considération de l'amendement de M. Schœlcher.

(L'amendement n'est pas pris en considération.)

La Chambre des députés acceptera-t-elle le chiffre rétabli par le Sénat ? C'est une question.

Dans sa séance du 9, le Sénat a entendu deux excellents discours de M. de Larcy et de M. Chesnelong. Nous aurons à y revenir.

La Chambre des députés n'a pas été aussi calme que le Sénat. Nous avons donné le discours d'ouverture de M. Gambetta, recommandant la sagesse et indiquant qu'il convenait de remettre tout débat irritant à la session de 1880. On applaudit, mais, dès la semaine suivante, on en était aux interpellations, et le ministère, harcelé, posait lui-même la question de confiance dans un discours énergique de M. Waddington. M. Waddington déclarait que ni ses collègues ni lui ne pouvaient supporter plus longtemps la position qui leur était faite, et qu'ils demandaient à pouvoir répondre catégoriquement aux reproches qu'on leur adressait. Ils croyaient avoir bien gouverné, et n'entendaient pas se laisser imposer des programmes délibérés en dehors d'eux. En un mot, ils voulaient gouverner véritablement, et s'ils n'avaient plus la confiance de la Chambre, c'était à la Chambre de le dire nettement au moyen d'un vote. Ce langage était vraiment gouvernemental, mais l'énergie des paroles serait-elle soutenue par l'énergie des actes ? « C'est le chant du cy-

gne, » dit un député, et ce qui a suivi n'indique pas que ce député se soit trompé.

La discussion eut lieu dans la séance du 4 décembre. M. Brisson, lieutenant de M. Gambetta, commença l'attaque, mais avec une mollesse qui montrait bien que M. Gambetta ne veut pas, pour le moment, de la chute du ministère, parce qu'il ne croit pas le moment encore venu de prendre officiellement en main le pouvoir. M. Waddington répliqua en faisant l'apologie du gouvernement dans sa politique tant intérieure qu'extérieure, en promettant, ce qui est le désir des gauches, de faire de nouvelles épurations dans le personnel, particulièrement dans le personnel de la magistrature, mais en se prononçant formellement contre l'amnistie plénière et contre la liberté illimitée de la presse. Discours de M. Floquet, qui répète M. Brisson ; discours de M. Jules Ferry, qui vante ses projets de loi ; discours de M. Devès, qui défend le ministère ; discours de M. Lepère, qui est censé répondre à M. Floquet. Après tout cela, deux ordres du jour se trouvent en présence, l'un de M. Devès, l'autre de M. Allain-Targé.

L'ordre du jour de M. Devès est ainsi conçu :

La Chambre des députés, après avoir entendu le cabinet dans ses déclarations, persuadé qu'il est fermement résolu à faire respecter de tous le Gouvernement républicain, et confiante dans la vigueur avec laquelle il écartera des emplois publics les fonctionnaires hostiles à nos institutions, passe à l'ordre du jour.

Voici l'ordre du jour de M. Allain-Targé :

La Chambre des députés,

Exprimant le vœu que le cabinet assure désormais la marche ferme et régulière du gouvernement républicain :

En écartant des fonctions publiques les agents compromis par leurs attaches aux divers régimes déchus ;

En redoublant d'énergie dans la résistance aux empiètements du cléricalisme ;

Enfin, en prenant l'initiative des grandes réformes que le pays attend, notamment dans l'ordre judiciaire ;

Passe à l'ordre du jour.

Le ministère accepte l'ordre du jour Devès qui, sous une forme confiante, enjoint au gouvernement d'agir avec vigueur et d'épurer le personnel. On procède au vote : 224 voix se prononcent pour l'adoption de l'ordre du jour de M. Devès, 97 contre ; le cabinet est sauvé.

Pour combien de temps? Il faut remarquer, pour se rendre compte de la majorité dont il dispose, que la Chambre se compose de 533 députés, ce qui fait qu'il n'y en a pas même la moitié qui aient voté pour lui, tant les abstentions ont été nombreuses, et pourtant MM. les ministres ont tous bravement voté qu'ils ont confiance en eux-mêmes. Aussi tout le monde s'accorde-t-il à dire que le vote du 4 décembre n'a fait qu'un replâtrage. On a accordé au ministère quelques semaines de vie; il doit tomber à la session prochaine. Déjà la dislocation se fait sentir: M. Le Royer veut absolument se retirer; M. Waddington voudrait s'en aller. Le cabinet Waddington ne tient encore, que parce que tous les membres s'opposent à la retraite de chacun d'eux en particulier, et que, pour le moment, on n'aurait rien à mettre à la place. Singulière et peu glorieuse situation!

—

L'affaire des instituteurs congréganistes est enfin venue devant le conseil d'État dans sa séance du 9 décembre. Ainsi qu'on devait s'y attendre, le pourvoi des instituteurs a été rejeté et raison donnée aux préfets. Le maître des requêtes, M. Gomel, qui a soutenu le bien fondé des arrêtés préfectoraux, n'a pu cependant se dispenser de rendre hommage en ces termes aux congréganistes expulsés de leurs écoles:

Nous reconnaissons, a-t-il dit, les services qu'ils rendent à la grande cause de l'instruction populaire, et nous apprécions toute l'utilité, ou, pour mieux dire, la nécessité de leur concours. Nous savons, en effet, que sur les 5,220,000 enfants qui sont inscrits annuellement tant dans les salles d'asile que dans les écoles primaires, 407,000 sont reçus dans les salles d'asile congréganistes, et que 2,068,000 fréquentent les 19,890 écoles publiques ou libres, tenues par les frères et les sœurs. Mais si nous rendons pleine justice aux congrégations enseignantes, nous savons nous abstraire de tout sentiment de sympathie et d'hostilité, quand nous avons à nous prononcer sur une question de droit et à interpréter la loi.

Or, d'après M. Gomel, le droit et la loi sont contre les instituteurs et les institutrices congréganistes. Ainsi l'a décidé le Conseil d'État, conformément aux conclusions de M. Dunoyer.

J. Chantrel.

—

FAITS DIVERS

On a de mauvaises nouvelles de la santé de la reine d'Italie, qui est malade à Bordighara, et dont l'état inspire des inquiétudes. On peut dire que le plus sûr moyen de guérison pour la reine Marguerite, comme pour le roi Humbert, dont la santé n'est pas brillante, serait de quitter le Quirinal et le palais apostolique des Conclaves, et de revenir à Turin. Les Romains se disent tous que le balcon de la bénédiction du Pape est fatal à la famille qui s'est emparée de la ville pontificale. Humbert et la reine Marguerite, comme Victor-Emmanuel, ont bravé trop souvent la colère des apôtres Pierre et Paul, en paraissant sur ce balcon. Ils y sont venus avec le prince d'Allemagne, leur prétendu ami, lequel, prenant un jour entre ses bras le petit garçon Victor et le montrant au peuple, cria : « Voilà votre roi ! » Ce jour-là, pense-t-on, ce petit garçon a été condamné à ne jamais régner, non seulement à Rome, mais encore dans le pays de ses pères, qui est devenu le pays de la Révolution.

— L'attentat contre le czar a produit une grande impression en Europe. C'est le quatrième auquel l'empereur Alexandre II a providentiellement échappé. Le premier eut lieu à Saint-Pétersbourg, le 16 avril 1866 ; l'assassin était un ancien étudiant nommé Karakosof. Le second se produisit à Paris, le 6 juin 1867, au retour d'une grande revue militaire passée à Paris ; le coupable était un Polonais du nom de Berezowki. Le troisième attentat, qui eut lieu dans les premiers jours de mars 1878, eut pour auteur le nihiliste Solowieff.

— Le Saint-Père a adressé le télégramme suivant à l'empereur Alexandre :

Majesté, nous avons appris avec une horreur inexprimable l'attentat inique qui a été commis contre la personne de Votre Majesté.

La divine Providence qui veille sur les jours précieux de Votre Majesté, a déjoué ce projet odieux.

Que Votre Majesté agrée les sentiments de notre condoléance pour cet acte criminel, et nos sincères félicitations d'avoir échappé au danger.

Nous remercions Dieu de sa bonté.

Léon XIII.

— Le Saint-Père a spontanément offert son concours au gouvernement anglais pour aider à l'apaisement des esprits en Irlande, et l'épiscopat irlandais, tout en signalant les maux dont l'Irlande souffre et les griefs dont elle a à se plaindre, fait ce qu'il peut pour obtenir des catholiques qu'ils supportent avec patience, et sans sortir des voies légales, la nouvelle épreuve que la Providence leur envoie ; mais il est à craindre que l'Angleterre protestante, toujours en méfiance de l'intervention du clergé catholique, ne sache pas profiter du

secours qui lui est offert par le Pape et par l'épiscopat. Et c'est ce qui fait la force du fénianisme, qui se réveille, et des sociétés secrètes qui se servent des justes griefs de l'Irlande pour la pousser dans les voies révolutionnaires.

— Une crise ministérielle en Espagne. Les ministres de l'intérieur, des finances, des travaux publics et de la justice étant opposés aux réformes économiques de Cuba, tout le ministère a donné sa démission, le 7 décembre. Le général Martinez Campos a rendu compte de la situation au roi, en l'assurant qu'il était prêt à reconstituer le ministère sur de nouvelles bases. On croit que le roi appellera les présidents des Chambres pour prendre leur conseil sur la crise. Il n'est pas certain, toutefois, que le général Martinez Campos continue à avoir la présidence du conseil.

— Une élection législative a eu lieu dimanche dernier dans la 2e circonscription de Cambrai pour pourvoir au remplacement de M. Bertrand-Milcent, décédé. M. Cirier, républicain modéré, l'a emporté sur M. Amigues, bonapartiste.

LES CONFÉRENCES DU P. DIDON

Nous avons dit un mot des conférences que le R. P. Didon, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, donnait sur le divorce, dans l'église Saint-Philippe-du-Roule. Ces conférences attiraient une grande affluence d'auditeurs, et un monde assez mêlé composé de publicistes, de journalistes, d'auteurs dramatiques et de romanciers ; on y voyait M. Émile de Girardin, M. Alexandre Dumas, M. Naquet, tous partisans du divorce, qui écoutaient le conférencier avec grand intérêt, et qui, en dehors de l'église, continuaient avec lui une vive polémique, poussée, dit-on, avec la plus grande courtoisie de part et d'autre. Mais, il faut le dire, les conférences tendaient, contre la volonté de l'éloquent dominicain et à cause du caractère d'un grand nombre de ses auditeurs, à devenir plutôt un spectacle qu'une instruction religieuse, et le monde de la presse et des théâtres s'en occupait d'une façon qui menaçait d'en faire un scandale. Alors l'autorité ecclésiastique est intervenue, et le R. P. Didon a dû terminer dimanche dernier ses conférences.

Nous ne connaissons pas assez les détails de cette affaire pour la juger pertinemment ; nous nous contenterons donc de reproduire ici ce que dit le *Gaulois*, qui s'occupait particulire-

ment des conférences de Saint-Philippe du Roule et qui paraît s'exprimer en organe *officieux*.

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, dit le *Gaulois*, un grave dissentiment s'est élevé entre Mgr Guibert et l'illustre conférencier de Saint-Philippe-du-Roule.

Dans une entrevue qui a eu lieu jeudi dernier à l'archevêché, Mgr Guibert, parlant tant en son nom qu'en celui de laïques pratiquants et de plusieurs ecclésiastiques, se serait plaint que le P. Didon eût abordé, dans ses conférences, des sujets touchant de trop près aux questions profanes et à la politique; il aurait insisté auprès du célèbre dominicain pour qu'il renonçât à la campagne commencée, et qu'il traitât, avec son éloquence ordinaire, des sujets exclusivement religieux, se rapportant, par exemple, à la fête de l'Immaculée-Conception ou à la fête de Noël.

Le P. Didon, tout en s'inclinant devant l'autorité archiépiscopale, se serait prévalu des droits et privilèges de son ordre pour réclamer le libre usage de sa parole évangélique. Devant cette fin de non-recevoir, Mgr Guibert aurait prié le P. Didon de couper court à sa campagne contre le divorce par la dernière conférence que nous reproduisons ci-après.

Les détails de cette note ne nous paraissent point d'une parfaite exactitude, mais nous voulons nous abstenir de toute réflexion. Le *Gaulois* reproduit ensuite la conférence de dimanche dernier, et nous apprend qu'après sa péroraison, le prédicateur « a prononcé d'une voix profondément émue » les paroles suivantes :

Messieurs, j'ai une communication à vous faire. J'avais encore à traiter devant vous : 1° du mariage chrétien; 2° du pouvoir de l'Église dans le mariage chrétien ; 3° du célibat ecclésiastique.

Pour des motifs indépendants de ma volonté, pour des motifs d'ordre supérieur devant lesquels je m'incline religieusement, ces conférences sont suspendues.

En descendant de cette chaire, où je vous retrouverai, j'espère, l'an prochain, permettez-moi, messieurs, — c'est un des devoirs que je remplis, — d'acquitter une dette.

Je vous remercie. Je remercie M. le curé de Saint-Philippe de l'hospitalité qu'il a donnée à ces conférences. Je remercie cet auditoire au sein duquel j'ai pu, grâce à Dieu, rallier à une vérité menacée, à une vérité fondamentale de la raison et de l'Évangile, plus d'un esprit sincère; cet auditoire, dans lequel j'ai rencontré, même en ceux que je combattais, une courtoise parfaite et un respect dont je demeure touché.

Je vous donne rendez-vous, messieurs, au carême prochain, dans

l'église de la Trinité, pour étudier les hautes questions religieuses. Vous me trouverez toujours, dans nos temps difficiles, fidèle à un paternel exemple et à de suprêmes encouragements, vous me trouverez toujours au service de la plus noble des causes qui puisse tenter aujourd'hui un homme, un patriote, un croyant convaincu : l'harmonie entre la société moderne et l'Évangile ; entre l'autorité, sans laquelle il n'y a pas de société, et la liberté, sans laquelle il n'y a plus de caractère; entre la science, la raison, sans lesquelles il n'y a pas de progrès, et la grande religion qui les couronne et sans laquelle il n'y a rien de divin.

Le *Gaulois* ajoute :

Ces paroles du P. Didon ont été accueillies au milieu d'une profonde émotion. Au moment où le conférencier disait qu'il obéissait « à un ordre supérieur », un assistant s'est levé en s'écriant : « C'est de l'intolérance ! » Le respect du saint lieu a empêché d'autres manifestations de se produire; mais nous savons qu'en rentrant dans son cabinet particulier, le P. Didon a été l'objet, de la part de laïques et même d'un grand nombre d'ecclésiastiques, de marques de sympahie innombrables qui ont failli dégénérer en ovation. Les cartes de visites affluent chez l'éminent conférencier.

Encore une fois nous voulons nous abstenir de toute réflexion. Nous ne nous serions pas occupé de cet incident regrettable, s'il n'était pas pour la presse un prétexte à des commentaires de toute nature. Nous dirons seulement que l'occasion de scandale que l'on cherche ne sera pas fournie par l'éloquent conférencier de Saint-Philippe : les conseils de la cellule religieuse ne sont pas ceux des coulisses de théâtre.

NÉCROLOGIE

Franz Ittenbach vient de mourir à Dusseldorf à l'âge de 66 ans. L'art chrétien perd en lui un de ses champions les plus valeureux et les plus convaincus. Né à Kœnigswinter sur le Rhin, au pied de ce groupe si poétique des Sept-Montagnes, Ittenbach était porté dès son jeune âge par cet enthousiasme qui élève au-dessus des obstacles. Il traversa rapidement l'époque aride des premières études. Bientôt il fut reçu élève par Schadow qui venait de fonder sa célèbre école à Dusseldorf. Il connut plus tard à Rome Overbeck et Cornelius, qui lui témoignèrent leur profonde sympathie. Trois autres élèves de

Schadow avaient fait conjointement avec lui leur pèlerinage artistique : Deger, Andres et Carl Müller ; et ce furent ces quatre hommes, frères par leurs convictions religieuses comme par leurs aspirations artistiques, qui furent chargés à leur retour d'Italie de décorer à fresque la charmante église de Remagen qui, du haut de l'Apollinarisberg, domine au loin la vallée du Rhin. On sait avec quel enthousiasme fut saluée l'apparition de ces peintures profondément religieuses et faites en dehors de toute préoccupation de système. Ittenbach peignit encore quatre figures dans la belle église de Neuss ; mais, à part quelques tableaux d'autel, il n'eut plus l'occasion, disons la consolation, de faire des peintures monumentales dans les églises. Depuis nombre d'années tous ses tableaux étaient longtemps destinés d'avance ; les familles les plus distinguées d'Allemagne, des personnes royales même se disputaient ses œuvres. Un grand nombre de ses tableaux ont été reproduits par la gravure ; la *Société pour la Propagation des Images religieuses* (*Bilderverein*) en a édité plusieurs. Il s'y rencontre un sentiment suave et naïf, une exécution serrée qui font songer à la fois à Fra Angelico et à Luca della Rabbia.

Ittenbach est certainement un des peintres qui sont le mieux arrivés à exprimer quelque reflet de la béatitude céleste. Comme les anciens maîtres allemands et flamands, il aimait à déployer de riches draperies aux plis sévères et aux lisières brodées d'or, et couvertes de pierreries qu'il exécutait avec tout le goût et la finesse tant admirés des maîtres du moyen âge.

Ittenbach excellait aussi à peindre le portrait ; il saisissait admirablement la personnalité, et par son habitude de voir partout dans la nature la main du Créateur et la destinée éternelle, il imprimait à ce genre d'œuvre une grandeur et une noblesse qu'on ne pouvait jamais méconnaître.

Les commandes abondaient et la faveur des grands lui était assurée, mais Ittenbach aurait préféré de beaucoup travailler pour le peuple dans les églises publiques ; il brûlait du désir de développer dans les masses l'aspiration vers les biens et la beauté d'un monde meilleur, et de rendre ainsi moins lourde au pauvre la privation des jouissances de cette terre. Son idée si généreuse fut peu comprise, on crut pouvoir se passer de son zèle et de son talent. Ce fut sa plus grande douleur ; il la confiait parfois à ses meilleurs amis ; et quand la mort approchait et qu'il délirait dans la violence de son mal, il se figurait parfois

être chargé de ces travaux tant souhaités, en témoignait son bonheur et faisait des plans pour la décoration des églises. Peut-être sentait-il l'heure de la récompense s'approcher et son âme ardente et avide d'apostolat n'en désirait-elle pas de plus belle que l'exécution de ses projets favoris.

Sa mort fut édifiante comme sa vie, il souffrit avec résignation les douleurs d'une terrible maladie et s'endormit dans le Seigneur, réconforté par toutes les consolations de l'Église et par les soins assidus de sa famille. Aussi longtemps que ses affreuses souffrances lui laissèrent une heure de répit, il travailla ; sa dernière œuvre fut un Sacré-Cœur pour la chapelle du prince Georges de Saxe. Il souffrait et travaillait avec amour et courage.

L'art et la piété s'étaient admirablement fondus dans cette noble nature et en avaient fait un homme exceptionnel, rempli de force, de modestie et d'affection, qu'on est heureux d'avoir connu au milieu de ce siècle blasé qui se moque de toute aspiration vers l'idéal céleste et qui ne se complaît que dans cet art matérialiste et réflexe où il puisse se retrouver lui-même avec ses pompeuses laideurs et sa suffisance sans bornes. — *Bien public* (de Gand).

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

Aveux et mensonges.

La *République française*, avouant humblement la supériorité de l'enseignement ecclésiastique sur l'enseignement laïque, écrit :

Le programme des gauches indique deux mesures contre lesquelles ne pourront prévaloir les ruses ni les trahisons de personne. L'une consiste à doter nos établissements bien plus richement que par le passé, si bien que, abaissant dans une proportion très considérable les prix de pension, ils puissent soutenir la concurrence des écoles cléricales. Pour des raisons que tout le monde connaît, celles-ci *travaillent à un bon marché fabuleux, et c'est à ce bon marché qu'elles doivent plus de la moitié de leur succès.* L'université fait mieux incontestablement, mais plus cher : que le budget prenne à sa charge cette différence de

prix et nous nous passerons, pour le moment, d'une révision de la loi Falloux.

L'*Estafette* répond à la *République française :*

Nous en sommes fâchés pour notre confrère, mais il n'a pas dit un mot de vrai dans tout cela.

Exemple : à l'école Sainte-Geneviève, qui est un modèle d'enseignement ecclésiastique, chaque élève paye 2,000 francs par an, sans compter les petits frais accessoires.

Voilà « le bon marché fabuleux » !

Et malgré cela le nombre des demandes d'admission est tel... *depuis* le projet de l'article 7, que le Père Dulac est obligé de refuser des élèves !

Libéraux ! taisez-vous donc, ou dites la vérité !

La loi Ferry jugée par un universitaire.

M. Francisque Bouillier, membre de l'Institut et attaché pendant toute sa vie à l'Université, avait déjà, dans la *Revue de France,* consacré un remarquable article à la critique du projet de loi de M. Ferry sur le conseil supérieur de l'instruction publique ; il vient de publier en brochure un autre article non moins remarquable, sur le projet de loi relatif à l'enseignement supérieur. Cette publication lui vaut les injures de la presse révolutionnaire, mais elle lui assure l'estime des honnêtes gens, parmi lesquels il est juste de compter bon nombre d'universitaires. M. Bouillier n'est pas un clérical, il s'en faut ; mais c'est un esprit droit et sincèrement libéral, qui dit ce qu'il pense, et qui ne trouve pas de bien à dire de la loi Ferry.

M. Bouillier commence par établir que la loi de 1875, pas plus que celle de 1850, n'a mis en péril les droits de l'État, qu'invoque M. le ministre de l'instruction publique, et il ne s'effraye nullement des jurys mixtes, où la prépondérance appartient à l'État. Puis, il montre que la gratuité des inscriptions n'est qu'un leurre, en même temps qu'elle serait fatale à l'enseignement. Les jésuites ne lui font pas peur, et il trouve qu'on n'a aucun droit d'invoquer contre eux d'anciennes lois qui n'ont plus aucune valeur.

Voici comment il s'exprime, à propos des *deux Frances* dont M. Ferry a mené si grand bruit dans son discours aux délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne:

Si vous laissez plus longtemps une partie de la jeunesse aux mains des congrégations religieuses, tandis que l'autre est à l'école de l'Université et de maîtres laïques, il y aura deux jeunesses divisées en deux camps sous des drapeaux différents, il y aura deux nations, deux Frances au lieu d'une seule; vous préparez la discorde sans remède, les guerres intestines, *plus quam civilia bella.* Voilà ce que disent gravement les plus habiles et les plus sages en apparence, avec je ne sais quel air de politique et de philosophie profonde, pour justifier l'odieux des proscriptions de M. Ferry. Si M. le ministre lui-même n'a pas fait intervenir ce grand argument des deux Frances, dans son exposé des motifs, c'est sans doute parce qu'il en réservait la primeur, comme l'à-propos pour sa récente harangue aux délégués des sociétés savantes dans l'amphithéâtre de la Sorbonne. « Ce que veut établir la démocratie moderne, dit M. Ferry, c'est un gouvernement fondé sur la liberté, mais fondé aussi, ne l'oublions pas, sur l'unité nationale... Nous n'avons pas voulu de l'unité dans le pouvoir absolu, de celle qu'avait réalisée l'ancien régime ; nous avons voulu l'unité dans la liberté, mais méfions-nous des prétendues libertés qui mettent en péril l'unité nationale. »

Pour un ministre qui, dans le même discours, quelques lignes plus bas, déclare à propos des pétitions des partisans de la liberté d'enseignemsnt, ne pas aimer les sophismes, ce passage est vraiment merveilleux. Il veut de l'unité, mais non pas de celle de l'ancien régime, alors même qu'il se sert des lois et des armes de l'ancien régime pour établir cette unité à sa façon. Il veut l'unité avec la liberté, mais non avec les libertés qui le gênent; celles-là il les déclare incompatibles avec l'unité nationale, c'est-à-dire avec lui : Méfions-nous, s'écrie-t-il, de ces prétendues libertés, qui tendent à dissoudre l'unité morale de la France. Méfions-nous-en, car cette liberté ne peut exister de créer deux Frances, là où il n'y en a qu'une, et de faire deux parts dans la jeunesse française, ayant la même origine, étant de même race, mais n'ayant les mêmes idées ni sur le passé de la France, ni sur son avenir, et qui, bien que parlant la même langue, finiraient par ne pas se connaître, et ne plus se com-

prendre. Cette liberté-là, nous la rejetons, car ce n'est pas une liberté qui se défend, mais une servitude qui se prépare, et c'est un despotisme qui grandit. »

Il paraît, si toutefois nous en croyons le *Journal officiel*, et sans doute il y a bien des exceptions et des réserves à faire, que ces idées et que ce langage du ministre, quoique si peu à leur place en pareille assemblée, auraient été accueillis par de vifs applaudissements. Quels sont donc ces délégués vrais ou prétendus de la réunion des sociétés savantes qui ont applaudi ces paroles ? De quelle académie nationale, de quelle société petite ou grande, étaient-ils les représentants réguliers ? Combien en est-il qui se sont délégués eux-mêmes et de leur propre autorité ? Dussé-je, par cette remarque chagrine, diminuer le contentement de M. Ferry, je demande si ce sont les mêmes qui, depuis M. Rouland, ont chaque année non moins vivement applaudi, sous l'empire et sous la république, tous les ministres, lorsqu'ils venaient ainsi tour à tour exposer devant eux leur politique et célébrer fastueusement les faits et les gestes de leur règne de quelques mois ?

Que signifient tous ces grands mots ? Qu'entend-on par cette nation une que mettrait en péril, que diviserait en deux l'enseignement des congrégations religieuses ? Si l'unité nationale ne peut exister, comme on le dit, qu'à la condition des mêmes maîtres, et de la même éducation pour tous, sans aucune diversité de méthode ou même d'esprit et de direction ; si une nation est divisée contre elle-même alors que tous les citoyens ne sont pas jetés dans le même moule, élevés à penser de la même manière, à avoir les mêmes idées sur le passé et sur l'avenir, comme le veut M. Ferry, les mêmes sentiments et les mêmes croyances ou la même absence de croyances ; il faut, pour se rapprocher de cet idéal, revenir à la monarchie absolue et à sa devise : une foi, une loi, un roi ; il faut imiter Philippe II, la Convention, la Terreur, ou retourner en arrière dans l'antiquité jusqu'à Sparte et prendre pour modèle la république rêvée par Platon. Quelle est la nation, même la plus unie et la plus forte des temps modernes, dont on ne pourra pas dire aussi qu'elle est divisée en plusieurs nations et en plusieurs camps ? L'Angleterre forme-t-elle plusieurs nations, quoique l'enseignement libre y ait plus de place que l'enseignement de l'État ? Trouve-t-on que la Prusse, malgré ses établissements confessionnels, manque d'unité ?

Pour espérer obtenir cette unité qu'on rêve, dans la jeunesse d'abord, puis dans la nation, il faudrait aller encore bien plus loin que le projet de M. Ferry, jusqu'à l'étouffement, par la force, de toutes les dissidences entre les citoyens, redemander à chacun un certificat de civisme et ne pas s'arrêter à la proscription de quelques congrégations religieuses autorisées ou non autorisées. Quelques-uns sans doute, autour du ministre, en ont la pensée; s'ils sont vainqueurs, ils ne s'en tiendront pas à un premier succès. Prenons bien garde que la diversité des opinions et des croyances, dont on se plaint, est l'effet de la liberté, de toutes les libertés, et non pas seulement de la liberté de l'enseignement. Il faudrait toutes les anéantir par des compressions de plus en plus odieuses, pour n'avoir plus en France que des citoyens qui pensent ou du moins qui eussent l'air de penser comme M. Ferry ou comme le conseil municipal de Paris. Que ce jour-là nous serons unis, grands, forts et glorieux! Mais avant tout c'est la liberté de la presse qui devrait disparaître pour ne laisser subsister que les journaux qui pensent comme M. Ferry. Car combien cette liberté ne fait-elle pas de Frances diverses? Elle n'en fait pas deux seulement, comme la liberté d'enseignement, mais une cinquantaine au moins, depuis l'*Univers* ou la *Gazette* jusqu'à la *Lanterne* ou à la *Révolution française*, en passant par le *Temps* et les *Débats* ou le *XIX*[e] *Siècle*.

« Malgré la division des esprits, dit un peu plus loin M. Bouillier, malgré la diversité des idées et des sentiments, au sein d'une même nation, il n'y a pas deux nations, il n'y en a qu'une seule, si l'amour de la patrie bat également dans tous les cœurs. » En est-il ainsi? Voici la réponse de M. Francisque Bouillier :

Où est celui qui, pendant la guerre, ait accusé un seul prêtre de pactiser avec les Prussiens et d'adresser des prières au Ciel pour le triomphe de l'ennemi? Ne les a-t-on pas vus, au contraire, partout, fermes et intrépides à leur poste, depuis l'évêque jusqu'au plus simple desservant, soit dans leur palais épiscopal, soit dans leur presbytère, au milieu des ennemis, soit sur les champs de bataille, dans les ambulances, au milieu des ruines de leurs villages pillés et brûlés, donnant à tous l'exemple du courage, prodiguant à tous les soins et les consolations? Je

veux bien que la différence des religions y soit pour quelque chose, mais c'est là une garantie de plus, s'il était nécessaire, de la force et de la vivacité de leur patriotisme.

Les élèves des maisons religieuses n'ont pas été indignes des maîtres. Officiers, soldats, volontaires, n'ont-ils pas bravement répondu à l'appel de la patrie en danger ? Ils sont accourus même de Rome, ils ont quitté même le Pape pour servir la France, sous Gambetta. Se sont-ils montrés sur les champs de bataille moins dévoués à la France, moins braves que la jeunesse des écoles laïques ? Entre les uns et les autres a-t-on remarqué quelque différence à leur désavantage ? Voyez combien sont longues dans leurs archives et sur le marbre de leurs chapelles, ces listes glorieuses d'anciens élèves tués à l'ennemi ! D'ailleurs quel plus significatif et quel plus mémorable témoignage en faveur de leur amour de la France, que la défiance, que la haine du plus clairvoyant et du plus redoutable de nos ennemis, de M. de Bismarck, dont M. Ferry semble vouloir suivre l'exemple en France dans la guerre aux jésuites ? Sans les fureurs et les haines jacobines qui se sont emparées d'un grand nombre d'esprits, cela seul aujourd'hui devrait suffire à les faire respecter parmi nous de tous les partis. L'Allemagne les a chassés, ce devrait être pour nous une raison, indépendamment de toutes les autres, de ne pas les exiler et de ne pas achever chez nous, aux applaudissements d'outre-Rhin, une œuvre de désunion et de désorganisation, sous le prétexte de l'unité, de la paix et de la concorde.

Faisons le même éloge des Frères de la doctrine chrétienne. Ils ont, il est vrai, l'avantage d'être autorisés par une loi, d'avoir le peuple pour clientèle et non les hautes classes de la bourgeoisie ; mais ils n'en sont pas moins menacés d'un même sort par les conseils municipaux, qui font la guerre à la liberté de l'enseignement primaire, comme M. Ferry à celle de l'enseignement supérieur et secondaire. Ces instituteurs religieux des classes populaires n'ont pas moins de patriotisme. Je suis bien aise de citer en leur faveur un éclatant témoignage, à l'encontre de ces municipalités radicales, images enlaidies, échos grotesques des passions et des haines d'une partie du Parlement, qui, sans nul souci du vœu des familles du peuple, leur font, dans presque toute la France, une guerre aussi misérable qu'acharnée.

Le témoignage a d'autant plus de valeur qu'il est de M. de

Bismarck lui-même; il est d'autant plus intéressant qu'il s'applique à des écoles de l'Alsace-Lorraine, devenue prussienne, et de cette malheureuse ville de Metz, à laquelle personne ne semble plus songer parmi nos hommes politiques, nos députés, nos sénateurs et nos journalistes républicains. Ce dont il s'agit, pour eux, et ce qui importe sans doute bien davantage pour la grandeur et la revanche de la France, c'est de chasser les jésuites et les frères. J'emprunte cette sitation à une brochure publiée en 1877 par M. Charles Abel, membre de l'Académie de Metz, député au Reichstag et toujours Français de cœur.

L'école, pour les gouvernants de l'empire d'Allemagne, dit M. Abel, n'est pas autre chose qu'une machine à germanisation, un instrument de conquête. Ils avouent qu'ils s'en servent ainsi. Le pays conquis s'étant plaint de la fermeture des écoles des Frères de la doctrine chrétienne, voici ce que le chancelier répondit dans un discours du 16 mai 1873 : « Je n'ai pas autre « chose à dire, sinon que les autorités de l'Alsace-Lorraine « ont agi uniquement d'après leur conviction que l'activité de « ces Frères est encore plus préjudiciable au pays et à la « population que le manque d'instituteurs, et qu'un enseigne- « ment pervertissant l'esprit de la population et empoisonnant « l'*esprit allemand* en Alsace, serait pire que l'absence « d'enseignement. »

Ainsi les Frères de la doctrine chrétienne sont hostiles, en Alsace et en Lorraine, à l'œuvre de la germanisation ; ainsi ils empoisonnent l'esprit allemand. Quoi de plus favorable à ces hommes qu'on veut proscrire ? Quoi de plus propre à rassurer ceux qui s'inquiètent tant des deux nations en une, ceux qui sans cesse nous les représentent comme les sujets d'un prince étranger, prince, il est vrai, sans État et sans soldats ? Il se peut qu'ils ne servent pas les idées et les passions radicales, qu'ils ne propagent pas dans les classes populaires la haine des classes supérieures, le goût des révolutions, le mépris de la loi et de l'autorité. Peut-être parlent-ils des devoirs encore plus que des droits, et surtout du droit d'insurrection. Ils ne sont pas parfaits, je le veux bien ; mais que tous du moins leur rendent cette justice, même leurs ennemis, qu'ils aiment aussi la patrie, et que si, le jour du combat venu, il y avait par malheur deux nations en une, ce ne seraient pas eux qui en auraient la responsabilité. Il y a aussi des gouttes de sang français dans les veines de tous ces religieux. Pourquoi, d'ailleurs,

n'y aurait-il pas des deux côtés, chez les maîtres et les élèves, une émulation croissante, une noble concurrence de généreux sentiments et de bonne volonté pour l'amour et la défense du pays ?

M. Bouillier fait justice, un peu plus loin, d'un préjugé qui n'a aucun fondement, mais que l'intérêt et la haine ont réussi à accréditer dans beaucoup d'esprits :

Une autre erreur, dit-il, assez généralement répandue, est de croire que les établissements ecclésiastiques, même ceux des jésuites, sont absolument hostiles à l'esprit et aux lumières du temps et fermés à toute espèce de progrès. On n'y enseigne certainement plus, par respect pour le principe de la légitimité, si jamais on y a enseigné, que le marquis de Buonaparte a commandé en qualité de lieutenant général des armées du roi. D'ailleurs, il siérait bien au parti radical de se montrer sévère contre les altérations de la vérité historique au profit de telle ou telle secte, de telle ou telle doctrine. Qui plus que la Convention a défiguré l'histoire de France ? Quel jésuite, quel père Loriquet a plus travesti, et plus couvert d'injures cette grande figure de Napoléon que tel ou tel historien républicain qu'on pourrait citer ? Interrogez nos grands libraires classiques, ils vous diront que les maisons religieuses, non moins que les lycées, sont en quête des meilleures éditions en tout genre et qu'il y est fait bon accueil à nos ouvrages les plus accrédités d'histoire et de philosophie. Toute la lumière et toute la raison ne sont pas d'un côté, tandis que de l'autre il n'y aurait que ténèbres et superstition ; les oppositions sont moins violentes ; elles se prêtent plus facilement à des rapprochements et à des conciliations.

Pourquoi d'ailleurs vouloir détruire la concurrence dans l'éducation de la jeunesse ? Ici, comme en d'autres choses, elle a de bons effets qui ne sont pas à dédaigner. Peut-être s'observerait-on moins, peut-être aurait-on moins d'ardeur à faire mieux si, en face de soi, il n'y avait pas des concurrents et des rivaux plus ou moins redoutables. Cela est évident pour les écoles primaires laïques et congréganistes ; cela est vrai également pour les lycées et pour les établissements religieux. Il m'est plus d'une fois arrivé de répondre à tel ou tel proviseur se plaignant avec amertume de la concurrence de telle ou telle maison du voisinage : Je ne doute pas que si, dans toute la

contrée, vous n'aviez point de concurrents, que s'il n'y avait pas d'autre établissement d'éducation, et que si on vous amenait les élèves de force, votre lycée serait rempli. » Non seulement le mérite ne serait pas grand, mais le relâchement serait bientôt à craindre parmi les fonctionnaires et les professeurs.

Je ne me fais pas, je l'avoue, à cette idée que l'université, telle que je la connais depuis bien longtemps, ne puisse l'emporter, comme on a l'air de le croire, qu'à cette condition de n'avoir pas de rivaux. Je le disais en terminant mon premier article et je ne crains pas de le redire encore : l'université ne peut-elle donc soutenir la lutte avec ses propres forces, sans qu'on lui vienne en aide avec des lois de proscription ?

Voici la fin du travail de M. Bouillier :

Pour être fidèle à soi-même, pour rester vraiment philosophe, pour ne pas changer enfin, il faut se résigner à avoir l'air de changer aux yeux d'un certain nombre. Notre devoir est de nous porter aujourd'hui du côté opposé à celui d'où souffle le vent de la persécution, d'où vient le péril pour la liberté religieuse, pour la liberté de conscience, dont nous avons montré que la liberté de l'enseignement était une des plus immédiates et des plus essentielles manifestations. Peut-être même l'est-elle plus encore à l'heure qu'il est que jamais, à cause de la couleur qu'on voudrait donner aux établissements de l'État. Si M. Ferry reste quelque temps le grand-maître de l'université, bientôt les lycées auront cessé d'être un terrain neutre où pouvaient se rencontrer des familles de toutes les opinions et de toutes les croyances. Puisqu'on ne veut plus de l'enseignement religieux dans les murs de l'école primaire, jusqu'à quand tolèrera-t-on des aumôniers et des pasteurs protestants dans l'intérieur d'un lycée ?

A moins de fermer de nouveau les églises pour en faire des clubs, à moins de forcer à renier leur foi, une mère et un père de famille chrétiens et convaincus, catholiques ou protestants, quelle violence plus grande à leur conscience que de les contraindre à confier leurs enfants à des maîtres qu'ils tiennent pour suspects, à des maîtres qui, à tort ou à raison, ne sont pas selon leur cœur et selon leur foi ! Je soumets avec confiance cette dernière réflexion à tous les hommes de tous les partis qui sont sincèrement les ennemis de l'oppression.

Nos préférences, pour tout résumer en quelques lignes, ne

sont pas en faveur de l'enseignement des jésuites et des congrégations religieuses ; elles sont pour la liberté. Nous avons été de l'université et nous lui demeurons fidèle, quoique mis hors par M. Ferry ; mais notre conscience se révolte contre cette persécution religieuse sans franchise, dissimulée sous l'apparence de l'amour de l'unité nationale et d'un respect pour les lois de la monarchie légitime, qui nous a causé, nous le répétons, une bien grande surprise de la part de M. Ferry et des siens.

Peut-être sommes-nous moins républicain que lui ; mais, à coup sûr, nous n'avons pas un respect aussi superstitieux que le sien pour les lois de l'ancienne monarchie. Quel manque d'à-propos, quelle contradiction dans cette invocation inattendue aux lois et aux maximes de l'ancien régime, alors qu'on le tient, à tous les points de vue, pour digne de pitié et d'exécration, alors qu'on travaille avec une haine furieuse à en abolir la mémoire dans tous les esprits ! Pourquoi tout cela ? Afin, pour rappeler une fois encore le vœu du ministre, que tous, parmi nous, aient les mêmes idées que lui sur le passé et l'avenir de la France ; afin sans doute, ajouterons-nous, pour compléter ce rêve naïf de despotisme, qu'il n'y ait plus, parmi nous, qu'un seul pasteur et qu'un seul troupeau, un pasteur qui sera M. Ferry, un troupeau qui sera nous tous, si toutefois nous voulons bien nous laisser lâchement conduire où il veut nous mener.

Nous ne voyons pas ce qu'on pourrait répliquer de raisonnable à l'argumentation de M. Francisque Bouillier : tous les esprits religieux, les esprits honnêtes, les esprits sincèrement amis de la liberté de conscience, de la liberté en général et des bonnes études répudient la loi Ferry, qui n'est pas moins condamnée à l'étranger qu'en France. Eh bien ! malgré cette universelle réprobation, malgré l'intérêt qu'a tout gouvernement de ne pas mécontenter la partie la plus saine d'une nation et de combattre ceux qui ne se distinguent que par leurs passions turbulentes et haineuses, M. Ferry persiste à soutenir sa loi, le ministère s'engage dans la même voie et se rend solidaire de M. Ferry. Vraiment, on ne peut s'expliquer un tel aveuglement que par la haine ; mais on sait que la haine est une mauvaise conseillère. On ne tardera pas à voir que cette loi Ferry,

qui excite aujourd'hui tant d'agitation, a été l'une des principales causes d'une chute qui ne pourra affliger personne. Un gouvernement est bien caduc, lorsqu'il n'a plus pour lui que les hommes de désordre, les hommes sans Dieu, dont il lui sera toujours impossible de satisfaire les convoitises.

LA BELGIQUE ET LE SAINT-SIÈGE

La lumière se fait de plus en plus vive sur les rapports entre le Saint-Siège et l'épiscopat belge, à propos de la question scolaire, et il est clair maintenant que le ministère franc-maçon de Bruxelles n'a rien pu obtenir de Rome contre les évêques, pas plus qu'il n'est parvenu à égarer l'opinion des Belges catholiques. La publication plus complète des documents diplomatiques n'a fait que confirmer l'impression déjà produite par ceux que M. Frère-Orban avait cités ; un article de l'*Osservatore romano*, dont l'autorité est grande, est venu donner raison aux évêques, et le cardinal Dechamps, archevêque de Malines, a, dans une *Déclaration* vigoureuse, prouvé jusqu'à l'évidence que jamais le Saint-Siège n'a songé à blâmer les évêques belges, qui ne se sont pas un instant écartés des instructions officielles venues de Rome et des principes qui sont ceux de l'Église catholique.

Voici d'abord l'article que l'*Osservatore romano* a publié sous ce titre : *La Presse libérale et la Question belge*, pour répondre aux journaux d'Italie qui prétendaient mettre l'épiscopat belge en contradiction avec le Saint-Siège :

Les journaux libéraux, dans ces derniers jours, ont prétendu mettre en contradiction l'épiscopat belge avec le Saint-Siége et celui-ci avec lui-même. Le *Pungolo* de Milan, dans un article intitulé *Un double jeu* et publié le 28 novembre, déclare que la chose est certaine et en tire des conséquences tout à fait injurieuses pour le Saint-Siége.

Nous nous sommes jusqu'ici tenu dans la réserve la plus absolue ; soit à cause de l'extrême délicatesse du sujet, soit parce que nous attendions la publication d'autres documents pour être mieux en mesure de mettre la vérité en pleine lumière.

Mais devant des accusations aussi graves et répétées, nous ne voulons plus nous taire. Et pour montrer qu'elles sont sans valeur, nous nous servirons, afin de ne pas être indiscret, des seuls documents que nous fournissent nos adversaires.

On affirme donc que dans les questions soulevées en Belgique par les nouvelles lois sur l'instruction primaire, l'épiscopat n'est pas d'accord avec le Saint-Siège.

Voyons si c'est vrai. Cette loi est contraire aux droits de l'Église et blesse l'autorité que possèdent par mandat divin le Pape et les évêques sur l'instruction et l'éducation de la jeunesse. Donc la loi ne devait et ne pouvait être approuvée ni par le Pape ni par les évêques. Effectivement le Pape et les évêques l'ont désapprouvée et condamnée d'un commun accord et d'une voix unanime. C'est ce qu'a reconnu M. Frère-Orban lui-même, quand il a dit à la Chambre que les évêques, au point de vue dogmatique et doctrinal, sont pleinement d'accord avec le Pape.

Cette loi étant contraire aux doctrines et aux droits de l'Église et périlleuse pour les âmes, le Pape et l'épiscopat devaient nécessairement la combattre et étudier le moyen de prévenir le plus possible les désastres résultant de son application. Cela aussi a été fait d'un commun accord. Les évêques de Belgique, voulant donc remédier au mal, ont publié, par une lettre collective datée du 1er septembre, des instructions opportunes qui, étant copiées sur des réponses des congrégations romaines et sur des dispositions émanées, dans des cas semblables, du Saint-Siège, sont évidemment conformes aux enseignements et aux vues du Saint-Siège. Ces instructions ne pouvaient donc être désapprouvées et ne l'ont pas été. C'est ainsi que l'Éme cardinal secrétaire d'État, comme le rapporte le ministre lui-même, baron d'Anethan, a dit expressément que *le Saint-Siège ne peut ni blâmer ni désavouer les principes sur lesquels ils se basent.*

Mais nonobstant le parfait accord qui existe entre les évêques de Belgique et le Saint-Siège quant au jugement à porter sur la nature de la loi et quant au devoir qui s'impose d'y résister, on pourrait croire à une divergence sur la manière de la com-

battre et sur l'application des mesures préservatrices. Or nous n'hésitons pas à dire que cette divergence elle-même n'a pas existé. Une dépêche du ministre belge nous apprend que le Saint-Siège a été invité par le gouvernement à intervenir dans la question pour refréner l'action des évêques.

L'Éminentissime cardinal secrétaire d'État, sans dire une seule parole qui renferme un blâme de l'épiscopat, a répondu franchement : « Il n'y a donc lieu d'intervenir lorsqu'il s'agit d'actes collectifs de l'épiscopat, et que ces actes ont pour but de s'opposer à une loi projetée dont les conséquences seraient fâcheuses pour l'influence de l'Église. » Si donc le Saint-Siège a déclaré dès le principe ne pas vouloir intervenir dans la lutte, comment a-t-il pu se mettre en opposition avec l'épiscopat?

Mais sans se mettre en quête de déductions, si concluantes qu'elles soient, il suffit, pour dissiper toute espèce de doute, de voir la déclaration formelle du cardinal secrétaire d'État, qui, étant rapportée par le ministre belge lui-même dans la dépêche citée plus haut, ne peut être suspectée : *Paraître désapprouver même indirectement et quant à la forme, quelque regrettable que puisse être cette forme, la ligne de conduite des prélats belges, nous ne le pouvons pas.* » Pouvait-on être plus explicite ? Où donc est le conflit ?

Mais on dit : Le Saint-Siège a donné plusieurs fois des conseils de calme, de modération, de prudence, et ils n'ont pas été écoutés. — Oui, il est vrai que des conseils de calme, de prudence, de modération ont été donnés ; mais qui dit que les évêques ne les ont pas suivis, dans la limite qui leur a été possible?

Lorsque la lumière se fera sur ce sujet, comme nous l'espérons, nous verrons combien les sages avis du Saint-Siège ont été profitables.

Toutefois, il convient de noter que lorsqu'il s'agit de mesures pratiques, leur opportunité et leur efficacité peuvent mieux être appréciées et jugées par ceux qui connaissent mieux le caractère du pays, les personnes, les besoins, les dangers ; aussi, dans de tels cas, le Saint-Siège, loin de donner des ordres, se borne sagement à des conseils et laisse aux évêques, chargés par l'Esprit-Saint de régir l'Église de Dieu, la latitude d'apprécier ce que demandent spécialement les circonstances, et de prendre les mesures qui leur paraissent en fait les plus opportunes. Lors même que ces mesures ne paraîtraient pas

pleinement conformes aux conseils donnés, ce serait en vain qu'on prétendrait y voir une preuve de désaccord, puisqu'il a été implicitement accordé la liberté de s'éloigner de ces conseils dès qu'on voit un motif pour le faire.

Le gouvernement du Saint-Siége ne s'est nullement éloigné de cette règle si sage dans le cas actuel, et le cardinal secrétaire d'État l'a clairement déclaré au ministre belge en lui disant : « Les évêques ont donc agi dans la limite de leur droit strict, et sous leur propre responsabilité. »

Mais si le Saint-Siége n'est pas en opposition avec les évêques de Belgique, il l'est encore moins avec lui-même. La conduite du Saint-Siége à l'égard du gouvernement belge ne pouvait être plus franche ni plus loyale. Les documents que nous possédons suffiront à démontrer avec évidence que le Saint-Siége a fait connaître sans ambage au gouvernement belge quelles étaient ses véritables dispositions au regard de la loi du 1er juillet et au regard de l'épiscopat.

Quant à la loi, il a déploré qu'on ait voulu la substituer à celle de 1842, qui, malgré ses imperfections, reconnaissait en substance les droits sacrés de l'Église, et, soit avant, soit après le vote du pouvoir législatif, il l'a condamnée et réprouvée, et a signalé à temps ses funestes conséquences.

En ce qui concerne les évêques, le cardinal secrétaire d'État a dit qu'il avait donné des conseils de modération, et il les a donnés ; il a dit qu'il avait exhorté l'épiscopat à appliquer avec beaucoup de réserve les instructions qu'il avait publiées ; il l'a fait également. Est-ce là de la déloyauté ?

Il y a plus : on a vu plus haut que l'Éminentissime secrétaire d'État a déclaré formellement au ministre belge qu'il n'y avait pas lieu d'intervenir dans le conflit et de contredire l'épiscopat, qu'il ne pouvait ni blâmer ni désavouer les principes sur lesquels étaient fondées les mesures adoptées par eux, qu'il ne pouvait, même en apparence, ni indirectement, ni quant à la forme, désapprouver la ligne de conduite suivie par ces prélats, qu'il laissait aux évêques le soin de juger quelles étaient les applications pratiques les plus convenables, et qu'en cela ils agissaient sous leur propre responsabilité.

Qui ne lit clairement dans ces lignes la véritable pensée du cardinal secrétaire d'État ? Personne assurément, et moins que personne la diplomatie, après de semblables déclarations, n'a pu se tromper sur les vraies intentions du Saint-Siége ou se faire

illusion sur l'attitude qu'il garderait dans ses relations intimes avec l'épiscopat. Si, comme le dit le *Pungolo*, les évêques belges ont reçu aussi du Saint-Siège des instructions dans lesquelles la loi est fortement stigmatisée, qui pourrait raisonnablement l'accuser, pour ce motif, de duplicité, puisque de semblables déclarations ont été faites au gouvernement ?

Si donc le *Pungolo* et les journaux de sa couleur prétendent signaler des exemples de duplicité diplomatique, au lieu de regarder la conduite du Saint-Siège, qu'ils cherchent dans leur propre histoire, et là ils trouveront facilement des exemples de ce genre, récents, insignes et nombreux.

Une correspondance adressée de Rome au *Bien public* de Gand, contient, sur deux des points touchés par M. Frère, des observations qui complètent ce qui précède.

Il n'est pas bien difficile, dit le correspondant, de faire crouler la grande machine montée par M. Frère, quand il prétend mettre en contradiction Pie IX et Léon XIII. Ainsi qu'il résulte des allégations mêmes du cabinet belge, Pie IX attaquait les catholiques libéraux ; mais ce n'est certainement pas Léon XIII qui les défend, lui qui, en parlant de la Constitution (belge) excepte toujours explicitement les principes qu'il ne peut approuver comme Pape : M. Frère-Orban le confesse lui-même.

En outre, qui ne connaît les sentiments de Léon XIII, en parfaite opposition avec les *principes* des libertés modernes ? Il suffit de lire les actes de son épiscopat et de se rappeler les principaux faits de son pontificat, pour se convaincre qu'il ne fait nullement quartier au libéralisme. Si l'on voulait opposer efficacement Léon XIII à Pie IX, il faudrait prouver que celui-ci eut conseillé d'attaquer la Constitution belge. Mais un semblable conseil, M. Frère ne découvrira jamais qu'il ait été donné. Bien au contraire, Pie IX ayant un jour exhorté les pèlerins français et belges à demander l'abolition de la loi sur l'antériorité des formalités civiles du mariage au sacrement lui-même, les paroles du Pape furent interprétées comme une attaque à la Constitution. Aussitôt Pie IX en écrivit à l'évêque de Gand et se défendit hautement d'avoir voulu parler d'autre chose que d'une demande à faire par les voies légales, puisque la Constitution elle-même prévoit des exceptions à établir par la loi, s'il y a lieu.

Mais, dans la question de l'enseignement primaire, y a-t-il un blâme infligé par Léon XIII aux évêques? En aucune occasion.

Quiconque en parle à tort ou à travers, dans un sens ou dans un autre, ne comprend rien à la position délicate du Souverain-Pontife.

Placé entre le gouvernement et l'épiscopat, il n'a pas hésité à protéger celui-ci contre les prétentions de celui-là, dans la présente lutte.

Il est hors de doute (de l'aveu de M. Frère), que, quant à la doctrine, le Pape et les évêques sont *pleinement d'accord.* Le Pape, comme les évêques, tient la loi de 1879 comme anti-catholique. C'est là l'essentiel. Si maintenant le cardinal Nina a déploré la lutte qui a surgi entre le gouvernement et les évêques, ce n'est pas qu'il ait déploré l'attitude de ceux-ci. Il n'a déploré que la cause de la lutte, c'est-à-dire la loi que vous appelez si bien *loi de malheur.* Est-ce que, peut-être, les Papes, quand ils déploraient la lutte entre le Sacerdoce et l'Empire, déploraient leur propre attitude et se condamnaient eux-mêmes, eux qui avaient pris une si grande part à cette lutte ? Et, quant à l'affaire présente, ne résulte-t-il pas clairement des documents lus par M. Frère, que les évêques ont été forcés d'entrer en lutte, qu'ils agissaient dans la plénitude de leurs droits, et en prenant, par conséquent, la responsabilité de leurs actes? Le cardinal dit, il est vrai, qu'il a donné des conseils aux évêques, et que, si ceux-ci les avaient écoutés, la solution aurait été différente ; mais ces paroles ne doivent nullement s'entendre dans le sens d'un blâme.

Il s'agit de *conseils* et non d'*ordres;* et les conseils, les évêques ne sont pas tenus de les suivre, si, se trouvant sur les lieux, ils voient que les circonstances s'y opposent. Dans les conjonctures actuelles, il faut aussi considérer que le cardinal Nina parlait sous l'impression de faits particuliers que lui apportait M. d'Anethan par ordre du gouvernement, lequel, suivant sa coutume, tendait des embûches au Saint-Siège.

Le document capital, dans la question, est la *Déclaration du cardinal Dechamps sur le prétendu désaccord entre les évêques belges et le Saint-Siège, au sujet de la loi de 1879, qui organise l'enseignement primaire officiel en Belgique.* L'étendue de ce document nous force d'en renvoyer à huit jours la publication.

PIE IX ET LÉON XIII

Les journaux étrangers aux choses catholiques se plaisent à mettre en contradiction Pie IX et Léon XIII ; ce sont là des jeux d'esprit qui peuvent convenir à quelques amateurs d'antithèses, nourrir quelques préjugés et fortifier d'étranges illusions chez ceux qui ne connaissent pas l'Église.

Sans doute, depuis dix-neuf siècles, les successeurs de saint Pierre ont présenté des caractères différents ; mais, à travers les dissemblances d'applications, il y a cette admirable unité qui est un signe divin à travers les diversités humaines.

Sous le titre : *Réponse d'un député à un ministre belge,* le plus ancien journal catholique de l'Italie, l'*Unità cattolica,* publie un article dont nous mettons la traduction sous les yeux de nos lecteurs (1).

Le ministre belge Frère-Orban, dit notre excellent confrère de Turin, a prétendu établir qu'il existe une opposition entre le règne de Pie IX et celui de Léon XIII. Rien de plus faux ni de plus absurde, *nulla di più falso ed assurdo.* Il est certain que, dans la doctrine, cette opposition ne peut pas exister, parce que la vérité est une et toujours la même, et que tous les papes en ont toujours été et en seront toujours les gardiens fidèles et infaillibles.

Dans la pratique, le pontificat de Léon XIII, bien loin d'être l'antithèse du pontificat de Pie IX, en est au contraire la continuation et le couronnement. Pie IX a rappelé au monde les principes éternels du droit public catholique, et Léon XIII, avec une perspicacité prudente, *con prudente perspicacia,* cherche les occasions où il puisse obtenir la restauration de ces principes ; Léon XIII ne fait que poursuivre la réalisation du plan même de Pie IX et, comme le disait si bien Mgr Mermillod, le nouveau pontificat n'est que « le portique de l'ordre social « chrétien renouvelé ».

Il y a peu de jours, l'Éminentissime cardinal Nina daignait nous écrire que Léon XIII « désire suivre les traces de son auguste prédécesseur, » *è desideroso di seguire le tracce dell'*

(1) Nous empruntons cette traduction au *Courrier de Genève.*

augusto suo antecessore, — et cent fois nos députés, au palais de Montecitorio, ont déclaré que Léon XIII est Pie IX ressuscité, *Pio IX redevivo*.

Il nous suffira de signaler une de ces déclarations. Dans la séance du 6 mai 1878, tandis qu'on parlait de la question de l'instruction publique, le député de Pescia, Ferdinand Martini, rappela que tel membre des cabinets antérieurs espérait que, « le chef de l'Église étant changé, un embrassement solennel « unirait à l'avenir la papauté et la liberté ». Mais, observait l'orateur, cette espérance n'était qu'un leurre, un *inganno*.

Et il ajoutait : L'arc-en-ciel, contemplé amoureusement il y a deux mois, s'est fondu ; Léon XIII a parlé, et, s'il l'a fait avec un tempérament plus doux dans la forme, *con più mite temperanza nella forma,* il n'en a pas moins parlé comme Pie IX, *ha parlato come parlava Pio IX,* et, ce qui est plus important, il a parlé de manière à faire voir la fermeté d'une tradition qui a traversé les siècles, et la vanité de certaines espérances, *la vanità di certe speranze;* il a parlé comme saint Grégoire à Patrice, exarque d'Afrique, et comme le pape Léon à l'empereur. »

Comprenez-vous, M. Frère-Orban? Le député Martini est un des vôtres ; il est libre-penseur comme vous, et peut-être a-t-il dans la franc-maçonnerie le même grade que vous. Eh bien ! ce confrère vous donne un démenti solennel, et il atteste que Léon XIII a parlé comme Pie IX. Il ajoute que Léon XIII parle comme saint Léon parlait à l'empereur. Et voulez-vous savoir ce que ce grand pape écrivait à l'empereur ? Écoutez :

« La persécution ne consiste pas seulement dans les supplices « que l'on supporte pour la cause de la foi, elle consiste aussi, « et elle n'est pas moins cruelle, dans les contradictions et les « calomnies auxquelles on est exposé pour la même cause. »

Léon XIII répète les mêmes paroles à M. Frère-Orban, ministre des affaires étrangères de Belgique.

MONSEIGNEUR GRASSELLI

Nos lecteurs savent déjà que Mgr Grasselli, archevêque de Colosses, qui était le délégué du Saint-Siège à Constantinople pour les catholiques des rites orientaux, est revenu

à Rome, où le Pape l'a nommé consulteur du Saint-Office, et qu'il a pour successeur Mgr Vincent Vannutelli, ancien substitut à la secrétairerie d'État et frère du Nonce de Belgique. Avant de quitter Constantinople, Mgr Grasselli a adressé à ses Coopérateurs et à tous les catholiques des rites orientaux une Lettre d'adieux, datée du 14 octobre 1879, et que nous venons de recevoir dans son texte latin. Mgr Grasselli commence par ces paroles de saint Paul aux Colossiens (chap. III, v. 15) : *Pax Christi exultet in cordibus vestris,* et c'est ce trésor de la paix de Jésus-Christ qu'il leur souhaite, en leur recommandant de le conserver précieusement dans leurs cœurs.

Il a plu, leur dit-il, à Sa Sainteté le Pape Léon XIII d'appeler à d'autres fonctions à Rome notre humble personne, et, obéissant à sa volonté souveraine, il ne nous reste qu'à offrir à Dieu, comme un holocauste, l'amour très pur et très ardent qui nous attachait à vous. Au milieu de la douleur que nous ressentons de cette séparation, un doux espoir brille à nos yeux, c'est qu'après cette union si agréable de près de cinq années, viendra dans le ciel, après le court espace de cette vie, une union qui se forme de liens indissolubles et qui ne connaît point de fin. Vous n'entendrez plus désormais notre voix, très chers fils, mais nous éprouvons une grande consolation à vous adresser une dernière fois la parole pour vous indiquer les moyens de faire que la *paix de Jésus-Christ règne joyeusement dans vos cœurs.*

Le prélat signale trois de ces moyens : le culte de l'Eucharistie par l'*Adoration perpétuelle* qu'il a établie dans son Vicariat apostolique ; la méditation de la Passion de Jésus-Christ, et la dévotion à la sainte Vierge. Nous traduisons ici :

Enfin, le troisième moyen que nous ajoutons comme le sceau de notre paternelle sollicitude et de notre amour, est *le culte fidèle, constant et efficace envers la très sainte et Immaculée Vierge Marie Mère de Dieu.*

Très chers fils, si, pendant que nous étions avec vous, nous n'avons jamais manqué l'occasion, dans nos fréquentes allocutions, soit de prononcer les louanges de la Vierge Mère de

Dieu, soit d'exalter sa miséricorde, soit au moins d'invoquer son très doux nom, nous l'avons fait parce que nous sommes convaincu, nous fondant en cela sur le sentiment de l'Église universelle, que *le culte de Marie* est un moyen infaillible d'acquérir dans ce monde la tranquillité du cœur, soit que les tentations s'élèvent, soit que la pauvreté ou les maladies nous accablent, soit que la mort nous menace, soit que de faux frères nous dressent des embûches, soit que les démons nous attaquent, soit enfin que des maux nous assiègent de toutes parts ; un moyen infaillible aussi d'acquérir dans l'autre monde le salut éternel. Il ne faut donc pas s'étonner que nous ayons eu à cœur de vous recommander sans cesse le culte de Marie, et que nous nous efforcions, dans ces moments suprêmes, de l'inculquer solidement dans vos cœurs. Si, en effet, nous réussissons et que vous soyez enrichis de ce précieux héritage, il nous paraîtra permis de nous servir sans témérité de ces paroles du Sauveur : *Je ne vous laisserai pas orphelins* (Joan. XIV, 18), puisque je vous laisserai entre les bras d'une Mère. Et ainsi avons-nous pu, en partant, nous préparer la consolation la plus désirée.

Soyez donc, très chers Fils, les serviteurs de Marie ! Aimez Marie ! Et que le désir de cet amour soit si grand dans vos cœurs, que chacun de vous puisse dire avec ce jeune homme angélique, le bienheureux Jean Berchmans : *Je n'aurai pas de repos que je n'aie obtenu un tendre amour pour ma très douce Mère Marie. — En effet,* dit le Docteur séraphique, commentant le psaume LXXXV, *te savoir et te connaître, ô Vierge Mère de Dieu, c'est le chemin de l'immortalité.* Et comme il ajoute immédiatement : *Et raconter tes vertus est le chemin du salut,* nous ne voulons pas omettre de recommander aux directeurs des âmes et aux instituteurs de la jeunesse, de n'avoir rien plus à cœur que d'inculquer la dévotion à la Mère de Dieu dans les cœurs de tous ceux qui leur sont subordonnés ; aux pères et surtout aux mères, de s'efforcer de répandre cette semence céleste dans le cœur de leurs enfants dès l'âge le plus tendre : ainsi amasseront-ils pour eux-mêmes et pour leurs enfants une ample moisson de joies, et ils n'auront rien à craindre, car ces chers rejetons, qui sont pour eux comme un diadème d'honneur et de joie sur la terre, seront un jour une couronne de gloire dans le ciel.

Nous avons encore à confier à votre mémoire une chose facile à retenir, très utile dans la pratique, et qui sera comme

le suprême *adieu* de votre père. Il arrive souvent que, dans notre anxiété, nous sommes incertains de ce que nous devons demander au Seigneur. Alors, très chers Fils, rien de mieux à faire que de déposer tout souci et de répéter à Dieu cette petite prière, que lui adressait le même Jean Berchmans : *Seigneur, donnez-moi ce que demande pour moi la très sainte Vierge Marie!* Notre Mère céleste, dont le secours est tout-puissant auprès de Dieu, et qui a un amour ineffable pour nous, qu'elle a acceptés pour ses enfants lorsqu'elle *se tenait debout auprès de la croix de Jésus*, cette Mère céleste sait en effet fort bien de quoi nous avons besoin. Faites donc cette courte prière : *Seigneur, donnez-moi ce que demande pour moi la très sainte Vierge Marie!* faites-la avec une pleine confiance, reposez-vous en elle, mettez en elle votre espoir.

Mgr Grasselli termine sa Lettre pastorale en adressant les plus vifs remerciements à son vicaire général, Mgr Testa; au chancelier du vicariat, Mgr Barozzi; aux préfets apostoliques, aux recteurs des missions, aux curés, aux religieux et religieuses de son vicariat apostolique, au commissaire de Terre-Sainte, aux gouvernements de France et d'Autriche, auprès desquels il a trouvé aide et protection.

Enfin, dit-il en parlant de la France, il nous est très agréable, et nous ne doutons pas que vous ne partagiez notre sentiment, de saisir cette occasion de rendre de publiques actions de grâces au sérénissime gouvernement français et à ses très excellents envoyés dans cette ville, pour la protection vigilante et habile qu'il nous ont accordée dans toutes les affaires, qui intéressent la religion catholique. Que, parmi tous, reçoive nos plus sincères et nos plus vifs remerciements Son Excellence M. Fournier qui, dans de nombreuses et très difficiles affaires, s'est toujours montré prêt et résolu à nous aider, et qui nous a donné l'appui le plus efficace pour sauvegarder l'honneur du Saint-Siège et procurer le bien et le progrès de la chose catholique. — Quod tandem nobis gratissimum, vobis quoque perjucundum fore non ambigimus, hac arrepta occasione, publicas gratiarum actiones agendas arbitramur, et revera agimus, tum serenissimo reipublicæ Galliarum Gubernio, tum excellentissimis ejus in hac urbe Legatis, pro vigili et solerti de quibuscumque Catholicis negotiis, quam experti sumus, tutela. In primis autem excellentissi-

mus D. D. Fournier, qui in variis et difficillimis negotiis, animo semper parato, voluntateque firma, efficacissimam opem Nobis tulit pro Sanctæ Sedis honore et Catholicæ rei præsidio et incremento, quamplurimas, quas e sincero corde proferimus, gratias acceptas habeat.

Nous nous plaisons à nous arrêter sur ce témoignage si honorable pour l'ambassadeur de France à Constantinople et pour le gouvernement français.

LA FORCE DE L'ÉGLISE

PAR L'IMMACULÉE-CONCEPTION

Mandement du cardinal Guibert (25 novembre 1879).

Nos très chers frères,

Le 8 décembre prochain verra s'accomplir le vingt-cinquième anniversaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception de la Bienheureuse Vierge Marie. Le Souverain-Pontife, allant au devant des vœux des fidèles, a ouvert les trésors de l'Église et accorde, par un décret de la S. Congrégation des indulgences, en date du 20 septembre, une indulgence plénière qui pourra être gagnée le jour de la fête et pendant l'octave.

C'est avec une particulière consolation que nous vous apportons l'annonce de cette faveur spirituelle, et que nous vous exhortons à célébrer avec un redoublement de ferveur une fête chère à votre piété. Après l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ, notre unique Sauveur et Maître, il n'est pas de sentiment qui touche plus profondément les âmes que l'amour envers Marie. Ceux d'entre vous qui ont été témoins, il y a vingt-cinq ans, des solennités célébrées à la promulgation du dogme, se souviennent du saint enthousiasme que manifestèrent les populations dans le monde entier. Ce n'était point une chose nouvelle dans l'Église; toujours le culte de la sainte Vierge a eu le privilège de remuer les âmes et d'exciter les plus touchantes manifestations. Les annales ecclésiastiques nous racontent la joie que fit éclater le peuple chrétien au concile d'Éphèse, quand une

définition solennelle affirma la maternité divine de Marie attaquée par l'impie Nestorius.

Le dix-neuvième siècle a vu se renouveler d'une manière plus éclatante encore ce qui s'était produit au quatrième ; le peuple chrétien tout entier s'est levé pour glorifier en Marie le privilège de sa conception immaculée. Ce n'était pas une doctrine inconnue dans l'Église qui était proposée à la foi des fidèles. La croyance à l'Immaculée-Conception faisait partie du trésor des vérités révélées, dont l'Église est la dépositaire. Quand saint Augustin ne voulait pas qu'il « pût être question de la Bienheureuse Vierge Marie toutes les fois qu'il s'agissait du péché, à cause de l'honneur dû au Seigneur dont elle est la mère (1) », il ne faisait qu'exprimer la doctrine reçue dès les temps apostoliques et que les générations chrétiennes se sont transmise d'âge en âge. L'Église n'invente pas de dogmes nouveaux : elle garde avec une fidélité incorruptible les vérités que Jésus-Christ lui a enseignées, et, au moment marqué par la sagesse divine, elle les fait resplendir d'une lumière plus vive par ses définitions solennelles.

Ces grands actes de la vie de l'Église doivent être pour nous, N. T. C. F., l'objet d'une considération attentive ; ils nous révèlent ou nous font pressentir que Dieu a des desseins particuliers de miséricorde pour le salut des hommes. Aussi a-t-on vu, au moment où Pie IX proclamait l'Immaculée-Conception, naître dans les âmes l'espérance que Dieu allait être glorifié par de nouveaux triomphes de son Église, et peut-être aujourd'hui plusieurs d'entre vous sont-ils tentés de se plaindre que le Seigneur est lent à réaliser cette espérance.

Lorsque Jésus-Christ était sur le point de quitter la terre et qu'il annonçait à ses disciples la prochaine effusion des grâces du Saint-Esprit sur le monde, quelques-uns l'interrogèrent : « Seigneur, est-ce le moment où vous allez rétablir le royaume « d'Israël ? » Le divin Maître leur fit cette réponse digne de toute notre attention : « Ce n'est pas à vous qu'il appartient de con« naître les temps dont le Père dispose dans sa souveraine puis« sance ; mais vous recevrez la vertu de l'Esprit-Saint qui « descendra en vous, et vous serez mes témoins à Jérusalem « et jusqu'aux extrémités de la terre (2). »

Cette parole de Jésus-Christ a été la loi constante de la

(1) S. Aug. *De nat et grat.*
(2) Act. I, 6, 7 et 8.

divine Providence. Dieu réserve à sa prescience infinie la connaissance des moments qu'il a déterminés pour les triomphes terrestres de son Église ; mais il ne cesse de multiplier les effusions de sa grâce sur les âmes des fidèles.

Voyez en effet, N. T. C. F., ce que Dieu a fait au milieu des luttes et des persécutions de l'Église. Trois fois depuis 1854 les évêques du monde catholique se sont réunis autour de Pie IX, plus nombreux qu'ils n'étaient au jour de la proclamation du dogme. C'était en 1862, pour la canonisation des martyrs du Japon, humbles enfants de l'Église qui avaient, trois siècles auparavant, versé leur sang sur les plages de l'extrême Orient pour la défense de la foi. En 1867, les évêques revenaient de toutes les parties du monde célébrer sur le tombeau des saints Apôtres l'anniversaire dix-huit fois séculaire de leur martyre et démontrer par leur présence autour du successeur de Pierre, la vérité de la parole du Maître : « Tu es Pierre et « sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer « ne prévaudront point contre elle (1). »

Une troisième fois les pontifes étaient convoqués à Rome : c'était en 1869, pour ouvrir, le 8 décembre, sous les auspices de la Vierge Immaculée, le concile du Vatican, qui a consacré par sa définition la tradition des siècles chrétiens sur la primauté et le magistère infaillible du Pontife romain.

Il ne restait plus à Pie IX que de voir couronner son long pontificat par la souffrance et le délaissement, afin d'acquérir le glorieux trait de ressemblance que la croix seule peut donner avec Jésus crucifié. Puis, il s'est endormi dans le Seigneur, plein de jours et de mérites, et Dieu a fait éclater de nouveau sa puissance par la merveilleuse et pacifique élection de son successeur.

Hommes de peu de foi, dirions-nous à ceux qui voudraient substituer les impatiences de leurs désirs trop humains au plan de la sagesse divine : hommes de peu de foi, pourquoi douter et pourquoi vous troubler ? Les premiers disciples de Jésus-Christ avaient cru que la croix allait régner sur le monde au lendemain de l'Ascension. Trois siècles s'écoulèrent jusqu'à Constantin avant que la croix dominât sur la terre. Mais le triomphe accompli par l'héroïsme de nos martyrs, n'a-t-il pas été infiniment plus glorieux qu'une subite victoire, et n'a-t-il pas montré que la pensée de Dieu est élevée au-dessus des

(1) Matth. xvi, 18.

pensées des hommes autant que le ciel est élevé au-dessus de la terre?

A notre tour, en méditant sur ce qui s'est fait dans l'Église de Dieu depuis l'hommage rendu à la Vierge Immaculée, nous devons confesser la faiblesse de notre esprit, l'incertitude de nos vues, et admirer la profondeur de la sagesse divine. Que fallait-il à la sainte Église à l'approche de la persécution générale qui se préparait contre elle? L'union intime entre tous ses enfants. Cette union ne s'est-elle pas resserrée et n'est-elle pas devenue indissoluble à la suite des fréquentes réunions d'évêques tenues à Rome et présidées par le Pape, qui est leur chef? En présence de l'impiété sans frein qui enfante et propage chaque jour de nouvelles erreurs, que fallait-il à l'Église pour protéger la foi des fidèles? Une autorité contre laquelle ne pût jamais s'élever aucun doute parmi les vrais chrétiens. Cette autorité a été reconnue dans le concile du Vatican. Voilà ce qui s'est accompli dans ces derniers temps sous le patronage de la Vierge Immaculée, et nous pouvons répéter avec l'Église : « Réjouissez-« vous, ô Vierge Marie; seule vous avez triomphé des erreurs « dans le monde entier (1). »

Ces pensées de foi exciteront, N. T. C. F., à célébrer avec une plus grande allégresse la fête de l'anniversaire qui approche. Le Sauveur nous impose les mêmes devoirs qu'il imposait à ses apôtres le jour de son ascension : « Vous serez mes témoins, leur disait-il, dans le monde entier. » Nos pères des premiers siècles ont rempli ce devoir jusqu'à l'effusion du sang. Tous ne sont pas appelés sans doute à ce témoignage du sang; mais Jésus-Christ demande à tous le témoignage d'une vie chrétienne. Lorsque nous chanterons les louanges de Marie Immaculée, n'oublions pas que nous sommes associés par le baptême, dans une mesure très inférieure, mais très réelle, à la grâce qui a sanctifié notre divine Mère. Marie, par un privilège unique, a été préservée de la tache du péché originel; nous, par notre baptême, nous avons été purifiés de la tache du même péché et nous sommes devenus enfants de Dieu. « O chrétien, dirons-« nous avec saint Léon, reconnais ta dignité, et, rendu partici-« pant de la nature divine, ne retourne pas à la bassesse de « ta première origine par une vie indigne du nom que tu portes. »

A la sainteté des mœurs chrétiennes nous joindrons la prière. Rien n'attire plus doucement et plus efficacement les âmes à la

(1) Brev. rom. *in festis B. M. V.*

prière que la dévotion envers Marie. Saint Bernard a très bien exprimé les besoins de notre pauvre humanité lorsque, représentant le chrétien effrayé par la pensée des jugements de Dieu et troublé dans son espérance, il l'invite à se tourner vers Marie dont la bonté nous mène à Jésus. Allons donc, N. T. C. F., allons à Marie Immaculée avec une confiance filiale, prier pour nos besoins personnels, pour les besoins de nos familles et de la France, pour le Souverain-Pontife et pour l'Église.

En vous invitant à la prière, nous ne saurions omettre une considération qui nous inspire une très douce confiance. Il n'y a pas un pays catholique qui ne garde le souvenir des bienfaits de la sainte Vierge. Mais ne nous est-il pas permis de croire que notre diocèse a été privilégié ? Toujours l'Église de Paris a fait profession d'enseigner et d'honorer la doctrine de l'Immaculée-Conception. Son antique et célèbre école de théologie obligeait tous les maîtres à défendre cette croyance ; et Bossuet, ravi, comme il le dit lui-même, de suivre les intentions de cette savante compagnie, affirmait que cette piété pour la Vierge était un des plus beaux héritages que nous eussions reçus de nos pères.

N'est-ce pas à Paris que l'invocation : « O Marie, conçue « sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous, » invocation si douce aux âmes éprouvées et qui est aujourd'hui sur toutes les lèvres, a commencé à devenir populaire par les encouragements d'un de nos vénérables prédécesseurs? C'est à Paris que l'archiconfrérie de Notre-Dame-des-Victoires a popularisé cette autre invocation : « Marie, refuge des pécheurs, priez pour nous. » Et qui pourrait dire combien d'âmes ont été consolées et combien sauvées par ce cri de détresse jeté vers la Mère de Dieu ?

Que l'esprit des hommes orgueilleux ne montre que dédain pour les actes de la piété chrétienne, qu'ils se raillent même de nos saintes pratiques, nous en serons affligés, mais nous n'en serons point troublés. Nous unirons toujours nos cœurs et nos voix, N. T. C. F., pour nous écrier : « O Marie conçue « sans péché, ô Marie refuge des pécheurs, priez pour nous. » En priant sous cette formule, nous confessons la déchéance de notre nature et nos faiblesses personnelles ; nous confessons aussi que Dieu est bon et miséricordieux, et que, parmi les œuvres de sa bonté, nulle n'est plus appropriée à notre infir-

mité et à nos besoins que la tendresse qu'il a mise dans le cœur de la Vierge Immaculée en nous la donnant pour mère.

(Suit le dispositif.)

NOTRE-DAME DE LOURDES

M. Antonin Rondelet, professeur de philosophie à l'Université catholique de Paris, raconte, dans l'*Univers*, le fait suivant, dont il a été le témoin oculaire:

Il s'est passé à Lourdes, le 17 octobre dernier, alors que j'y étais présent avec ma fille aînée, un fait qui demande à être porté à la connaissance des catholiques. En attendant que l'Église prononce son jugement, les cœurs en recevront l'impression. J'en parlerai avec la bonne foi d'un témoin scrupuleux et avec la réserve d'un chrétien soumis à la décision des supérieurs.

Mlle Berthe d'Abbadie était arrivée la veille à Lourdes, accompagnée de sa sœur, Mlle d'Abbadie, et de sa tante. Ces demoiselles sont les nièces de feu M. l'abbé du Luc, en son vivant secrétaire général de Mgr Lannelec, évêque d'Aire. Ces dames avaient rencontré à Lourdes le R. P. du Bourg, de la société de Jésus, actuellement à la résidence de Pau, mais qui, à l'origine des faits qu'on va rapporter, habitait la ville d'Aire, où il était en relations suivies avec la famille d'Abbadie, durant l'espace de trois années.

Mlle Berthe d'Abbadie, il y a 11 ans, en se précipitant pour fermer une porte ouverte, tomba rudement sur le genou. Cet accident, qui n'avait pas entraîné de fracture, fut traité, malgré de sages recommandations, avec l'insouciance et la vaillance naturelles à la jeunesse; le mal ne tarda pas à s'aggraver et à prendre des proportions redoutables; en dépit d'un repos absolu et d'une médication énergique, on ne pouvait plus compter sur une guérison humaine. Pendant ces onze années, tous les efforts que peut tenter la plus énergique et la plus industrieuse tendresse furent mis en œuvre vainement. On trouvera au dossier qui sera constitué les témoignages des plus fameux docteurs du pays d'Aire, de Tarbes et de Barèges, où elle fit deux saisons sans obtenir de résultat. La consultation de l'illustre docteur Nélaton, de Paris, n'était pas faite pour donner plus d'espérance.

Au reste, ces renseignements, qu'il convient de donner dans un récit, étaient bien inutiles pour ceux qui la voyaient arriver à Lourdes, traînée dans une petite voiture, la jambe étendue et

maintenue par un appareil en fer pour lui éviter le contre-coup de secousses qu'elle n'aurait pas pu supporter : toute la jambe était douloureuse depuis le genou jusqu'à l'extrémité du pied, et la sœur de la malade la soutenait de ses mains, pendant que deux hommes la mettaient en voiture au départ et la descendaient à l'arrivée.

Voilà dans quel état cette femme chrétienne se faisait conduire à la grotte, au milieu même de sa messe d'actions de grâces, pressée qu'elle était par sa confiance en la Mère de Dieu.

Elle pénètre dans la piscine, accompagnée seulement de sa sœur, pendant que sa tante et le P. du Bourg se mettent en prières dans la grotte même. Il lui fallut descendre, assise et en se soutenant par les poignets, les trois marches qui conduisent au niveau de l'eau : elle y entre, elle sent une chaleur qui saisit le membre malade, il lui semble qu'elle y ressent une vigueur soudaine, elle essaie de plier le genou, et l'articulation condamnée à une si invincible immobilité, obéit sans effort ; elle se lève debout ; elle remonte seule les trois marches et se jette dans les bras de sa sœur en lui disant: « Je suis guérie. »

Elle l'était, en effet, au point de pouvoir se rendre seule à la grotte, où les personnes présentes entonnèrent le *Magnificat*. Ce n'est pas la première fois qu'en des circonstances semblables, je l'entends chanter dans ce sanctuaire béni. On peut y voir, à partir d'aujourd'hui, les appareils impuissants de la science humaine, qu'elle y a laissés pour rendre témoignage à Dieu. Pour la première fois, depuis onze années, elle s'est prosternée sur ce genou malade, qui ne pouvait supporter aucun contact. Elle s'est relevée elle-même. Elle a pris d'un pas assuré et affermi, le chemin long et rapide qui conduit jusqu'à la maison des Pères, située sur la hauteur, au-dessus de la basilique. Elle y a signé, d'une main ferme, les renseignements qui lui ont été demandés et qui ont été confirmés par les témoins.

Elle est redescendue ensuite avec la même marche, facile et paisible, par le *Chemin des lacets*, jusqu'à la grotte, où nous avons pu la voir et lui parler, et lorsque, après ce parcours qui ne serait point indifférent à une personne ordinaire, on lui a offert de la reconduire dans la voiture qui l'avait amenée, elle a répondu simplement : « Je vous remercie ; je ne veux pas faire cette injure à la sainte Vierge. » Elle est donc partie et arrivée à pied au couvent, dont chacun connaît la distance.

ANTONIN RONDELET.

LA MÉDAILLE MIRACULEUSE (1).

Nous disions, dans notre dernier numéro, que la Médaille miraculeuse, qui porte une invocation à la Vierge conçue sans péché, avait sans doute contribué, avec l'Archiconfrérie du Cœur immaculé de Marie, à avancer l'heureux jour de la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception. Nos lecteurs ne trouveront donc pas inopportuns les détails qui suivent, empruntés par l'*Univers* à un ouvrage très intéressant, publié l'année dernière, sous le titre que nous venons de reproduire, par M. Aladel, prêtre de la mission.

En 1830, le séminaire des filles de la charité de Paris renfermait une religieuse connue sous le nom de sœur Catherine, et qui de son autre nom s'appelait sœur Labouré. Simple et modeste, elle était appliquée aux plus humbles offices, mais sa piété était telle qu'elle avait été favorisée déjà de plusieurs visions célestes. Pourtant elle n'était pas satisfaite. « Dans sa naïve simplicité, elle désirait ardemment voir la sainte Vierge. Et pour obtenir cette grâce, elle s'adressa à son bon ange, à saint Vincent, à la sainte Vierge elle-même. »

Dans la nuit du 18 juillet 1830, la sœur Labouré est éveillée vers onze heures et demie par l'appel de son nom. Elle voit apparaître un tout petit enfant « portant des rayons de clarté, » qui la conduit à la chapelle où la sainte Vierge se trouvait assise.

Ne suivant que le mouvement de son cœur, la sœur se précipite aux pieds de la sainte Vierge, posant familièrement les mains sur ses genoux, comme elle l'eût fait avec sa mère.

« En ce moment, dit-elle, je sentis l'émotion la plus douce de ma vie, et il me serait impossible de l'exprimer. La sainte Vierge m'expliqua comment je devais me conduire dans mes peines, et, me montrant de la main gauche le pied de l'autel, elle me dit de venir me jeter *là* et d'y répandre mon cœur, ajoutant que je recevrais *là* toutes les consolations dont j'aurais besoin. Puis elle me dit encore : « *Mon enfant, je veux vous* « *charger d'une mission ; vous y souffrirez bien des peines,*

(1) *Médaille miraculeuse*. Origine, Histoire, Différents résultats ; par M. Aladel, prêtre de la Mission. Un vol. in-18. Paris, Dumoulin, 5, rue des Grands-Augustins.

« *mais vous les surmonterez à la pensée que c'est pour la* « *gloire du bon Dieu. Vous serez contredite, mais vous aurez* « *la grâce, ne craignez point ; dites tout ce qui se passe en* « *vous, avec simplicité et confiance. Vous verrez certaines* « *choses; vous serez inspirée dans vos oraisons, rendez-en* « *compte à celui qui est chargé de votre âme.* »

« Je demandai alors à la sainte Vierge l'explication des choses qui m'avaient été montrées. Elle me répondit : « *Mon* « *enfant, les temps sont très mauvais ; des malheurs vont* « *fondre sur la France ; le trône sera renversé, le monde* « *entier sera bouleversé par des malheurs de toute sorte.* » (La sainte Vierge avait l'air très peinée en disant cela.) « *Mais venez au pied de cet autel ; là les grâces seront* « *répandues sur toutes... sur toutes les personnes qui les* « *demanderont, les grands et les petits.*

« *Un moment viendra où le danger sera grand ; on croira* « *tout perdu ; là je serai avec vous, ayez confiance ; vous* « *reconnaîtrez ma visite, la protection de Dieu et celle de* « *saint Vincent sur les deux communautés. Ayez confiance,* « *ne vous découragez pas, je serai avec vous.* »

« *Il y aura des victimes dans d'autres communautés.* » (La sainte Vierge avait les larmes aux yeux en disant cela.) « *Dans le clergé de Paris, il y aura des victimes. Mgr l'ar-* « *chevêque mourra.* » (A ces mots ses larmes coulèrent de nouveau.) « *Mon enfant, la croix sera méprisée, on la jettera* « *par terre, on ouvrira de nouveau le côté de Notre-Seigneur ;* « *les rues seront pleines de sang ; le monde entier sera dans* « *la tristesse.* » (Ici la sainte Vierge ne pouvait parler, la douleur était peinte sur son visage) A ces mots, sœur Catherine pensait : « Quand cela arrivera-t-il ? » — Et une lumière intérieure lui indiqua distinctement *quarante ans.*

Une autre version écrite également de sa main porte quarante ans, puis dix, puis la paix. A ce sujet M. Aladel lui dit : — « Y serons-nous, vous et moi ? — Si nous n'y sommes pas, répliqua la simple fille, d'autres y seront. »

La sainte Vierge reprit encore une fois :

« *Mais de grands malheurs arriveront, le danger sera* « *grand ; cependant ne craignez point, la protection de Dieu* « *est toujours là d'une manière particulière, et saint Vincent* « *vous protègera.* » (La sainte Vierge avait toujours l'air triste.) « *Je serai moi-même avec vous ; j'ai toujours l'œil sur vous,*

« *je vous accorderai beaucoup de grâces.* » La sœur ajoute : « Les grâces seront répandues particulièrement sur les per« sonnes qui les demanderont ; mais qu'on prie... qu'on « prie..... »

Mais là ne devait pas se borner la mission de la sœur Labouré. Écoutons-la raconter la seconde de ses apparitions : « Le 27 novembre 1830, qui était un samedi et la veille du premier dimanche de l'Avent, à cinq heures et demie du soir, faisant la méditation dans un profond silence, j'ai cru entendre, du côté droit du sanctuaire, comme le bruit d'une robe de soie ; j'aperçus la sainte Vierge auprès du tableau de saint Joseph.....

« Bientôt il se forma alors autour de la sainte Vierge un tableau un peu ovale sur lequel on lisait écrites en lettres d'or ces paroles : « *O Marie, conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous.* »

Puis une voix se fit entendre qui me dit : « *Faites, faites* « *frapper une médaille sur ce modèle ; les personnes qui la* « *porteront indulgenciée recevront de grandes grâces, surtout* « *en la portant au cou ; les grâces seront abondantes pour les* « *personnes qui auront confiance.* »

Il serait trop long de raconter ici comment, après une sérieuse enquête, Mgr de Quélen, alors archevêque de Paris, donna la permission de faire frapper la médaille. Ce qu'il faut ajouter, c''est que la médaille ne tarda pas à se propager non seulement en France, mais à l'Étranger. En même temps se fondait la confrérie de Notre-Dame des Victoires, dont les associés s'engageaient à réciter souvent la prière gravée sur la médaille : *O Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous.* Combien de faveurs pour le corps, combien de grâces spirituelles et de conversions ont été obtenues par cette invocation ? Les principales ont été consignées dans le livre que nous avons cité et ceux qui en auront la pieuse curiosité, pourront les y trouver.

Nous ne dirons plus qu' un mot. Après une vie obscure pendant laquelle on l'a toujours vue se tenir dans la plus parfaite humilité, sœur Catherine Labouré est morte saintement, en 1876, ayant vu se réaliser une partie des évènements qui lui avait été révélés. Puissions-nous bientôt voir s'accomplir la fin des promesses de la sainte Vierge, lorsque, parlant de la France, elle disait que « les grâces seraient abondantes pour les

personnes qui auront confiance, » et, avec plus de confiance que jamais répétons : *O Marie conçue sans péché, priez pour nous, qui avons recours à vous.*

SAINT VINCENT DE PAUL (1)

On a dit que l'Église était la grande charité de Dieu envers l'humanité : il faudrait ajouter que les saints sont le grand présent de Jésus-Christ à son Église. De ses mains divines, il les façonne en cette éternité bienheureuse d'où il préside aux révolutions des empires et aux destinées des sociétés humaines ; puis il les envoie parmi nous à l'heure où leur sainteté devient spécialement nécessaire pour la solution de telle ou telle question sociale. Faut-il introduire dans le monde l'amour du travail manuel pour lequel les païens avaient un mépris si dédaigneux ? Jésus-Christ nous fait don de saint Benoît, et l'Europe, défrichée par des mains d'hommes libres, se couvre soudain de moissons magnifiques. Faut-il relever parmi nous l'idéal de la pauvreté volontaire que les générations chrétiennes avaient si souvent oublié ou méconnu ? Saint François d'Assises paraît, et des milliers de riches abandonnent résolument tous leurs trésors pour se revêtir de la bure franciscaine. Faut-il enfin (car nous pourrions multiplier les exemples), faut-il guérir les maux d'une époque tourmentée par les luttes religieuses, quand l'Église souffre partout, dans les peuples et dans les prêtres ? C'est l'heure de saint Vincent de Paul.

Dieu le suscita à une époque solennelle et pleine de périls. C'était après ces guerres de religion qui avaient épuisé l'activité et le sang de la France ; c'était avant ce très dangereux et très perfide jansénisme, qui allait dessécher parmi nous les sources de l'amour et de la foi. Ce géant de la charité nous apparaît entre ces deux fléaux dont il a été le vainqueur.

(1) **Saint Vincent de Paul et sa mission sociale,** par Arthur Loth, ancien élève de l'École des Chartes. Introduction par Louis Veuillot. Appendices par Ad. Baudon, E. Cartier, Aug. Roussel. — Un volume in-4°, contenant : 12 chromolithographies exécutées par Lemercier et Cie, 2 héliogravures par Amand Durand, 1 eau-forte par Flameng, et 150 gravures sur bois par Pannemaker ; — Prix : broché, 30 francs ; relié, tranches dorées, 40 francs. — Publié par D. Dumoulin et Cie, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

Quand il commença son œuvre, les institutions de charité avaient subi une sorte d'amoindrissement ou d'éclipse. Les hôpitaux étaient encombrés et malsains; le cri des petits enfants abandonnés se faisait entendre au coin de toutes les rues; la visite des pauvres était une pratique dont on ne semblait plus comprendre la nécessité et la noblesse; les populations des campagnes avaient oublié les éléments de la foi au milieu des angoisses et des horreurs de la guerre; enfin, les pasteurs eux-mêmes, « n'étaient plus, pour la plupart, que des sentinelles endormies, muettes ou vagabondes »; la misère était à son comble.

Vincent paraît: tout change.

Il se tourne vers le pauvre peuple des champs, et organise des missions pour instruire ces rudes intelligences et tourner au bien ces volontés mal dirigées; et c'est cette idée des missions qui donne ensuite naissance à la congrégation des Lazaristes. — Le cri des enfants trouvés était entré depuis longtemps dans ses oreilles et dans son cœur. Il se penche vers ces petits, les recueille, les réchauffe, les aime; mais il s'aperçoit bientôt que pour cette seconde et véritable maternité il lui faut des cœurs et des dévouements de femme: et voilà qu'il les trouve dans son institut des Filles de la Charité.

Cependant saint Vincent menait à bonne fin vingt entreprises différentes. Le zèle des laïques s'était endormi, il le réveille et crée ces «Confréries de charité» qui sont encore aujourd'hui la vie et la gloire de tant de paroisses. Les galériens et les prisonniers éprouvent la douceur de ses consolations. Par la fondation des séminaires, par les conférences de Saint-Lazare, il forme des générations de prêtres, fidèles, zélés, instruits. Aux audaces du jansénisme naissantt il oppose les ardeurs d'une doctrine à la saint François de Sales. Il secourt des provinces entières ravagées par la guerre, la famine et la peste; il est le conseiller des grands en même temps que le consolateur des petits, et Louis XIII veut mourir entre ses bras. La France elle-même est trop petite pour le vaste essor de sa charité; il envoie des missionnaires en Irlande, en Écosse, en Italie, en Pologne, dans les pays barbaresques et jusqu'à Madagascar; il arrache aux prisons de Tunis et d'Alger plus de douze cents esclaves.

Qu'on le veuille ou non, Vincent de Paul se présente à la postérité au premier rang des grands hommes du grand siècle, avec son habit de prêtre et son titre de saint, entre Bossuet qui

fut son disciple et saint François de Sales qui fut son ami. La France et l'Europe ont éprouvé l'heureuse influence de son génie, et la politique s'est souvent inspirée de sa prudence et de son cœur. On peut dire qu'il a régné, et il semble que le siècle de Louis XIV serait également bien nommé si on l'appelait le siècle de saint Vincent de Paul.

Quant à son influence, elle dure encore et elle durera toujours. Les arbres qu'il a plantés sont couverts d'une floraison splendide. Les Lazaristes, adonnés à l'éducation du clergé et aux missions, dirigent les Filles de la Charité et représentent en Orient l'honneur et le drapeau de la France. Les Filles de saint Vincent sont innombrables et se vouent à toutes les entreprises d'un dévouement qui ne cherche pas de récompense ici-bas. La Sœur de charité est le plus incontestable honneur de notre pays ; elle a plus fait pour son prestige que les ambassadeurs et les consuls; elle est le résumé vivant de la bonne France, de la France de Dieu !

Les œuvres de saint Vincent de Paul étaient nées du souffle fécond de la charité chrétienne ; elles devaient être frappées par l'ennemi moderne de toute charité : la Révolution. La charité, c'est l'amour de Dieu produisant l'amour de l'homme; la Révolution, c'est la haine de Dieu engendrant spontanément la haine de l'homme. Les Filles de la Charité remplissaient la France, la Révolution les supprima et les fit monter à l'échafaud. Écoles sans nombre ouvertes à l'enfance et à la jeunesse, hospices séculaires, corporations protectrices de l'ouvrier, du petit et du faible, la Révolution a tout détruit! Quant à la philanthropie, elle n'a jamais relevé le défi que lui jetait naguère un illustre évêque : « Faites-nous une sœur de la charité, une seule, on ne vous demande que cela ! »

En résumé, la mission de saint Vincent de Paul a été la mission vraiment sociale des temps modernes. Par les « Confréries de charité », par les « Associations de Dames », et surtout par l'institution des Filles de la Charité, saint Vincent nous a préparé la secourable merveille de l'apostolat des femmes, qui est, dans le siècle où nous sommes, une des plus précieuses forces de la religion. Enfin, la société de charitables seigneurs qu'il avait établie sous la direction du baron de Renty a, de nos jours, fourni le modèle des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, devenues en peu de temps si nombreuses et si populaires. De telle sorte que les cent milliers de pauvres qui sont aujourd'hui assistés par ces

généreux laïques, le sont véritablement par les mains de ce grand saint, que la mort n'a pu glacer et qui demeurent éternellement ouvertes.

Tel est le saint dont M. Arthur Loth a entrepris d'écrire l'histoire. On connaît le talent de ce jeune écrivain qui met au service de sa foi, virilement défendue, la langue substantielle et nerveuse du dix-septième siècle, avec cette érudition solide et ce sens critique qui sont propres aux élèves de l'École des Chartes. M. Loth, d'ailleurs, ne s'est pas contenté d'un récit chronologique des principales actions de son héros ; mais il a pris soin de rattacher chacune d'elles aux nécessités sociales, aux institutions, aux idées de l'époque de saint Vincent, et surtout aux besoins et aux aspirations de l'heure présente. C'est là meilleure manière d'écrire l'histoire, et c'est ainsi qu'il faut comprendre et raconter la vie des saints.

Une introduction de M. Louis Veuillot forme le portique splendide de cet édifice nouveau, et l'on doit à d'autres collaborateurs, dont l'autorité est incontestée, des Éclaircissements nécessaires sur l'influence de saint Vincent et la continuation de ses œuvres : une étude de M. Aug. Roussel est consacrée à l'éloquence du saint et à la réforme salutaire qu'elle produisit dans la chaire au dix-septième siècle ; M. E. Cartier, avec la science qui lui appartient, met en lumière la philosophie et le sens de la magnifique illustration de l'ouvrage sur laquelle nous reviendrons, et M. Ad. Baudon expose, en un résumé substantiel, les origines, le but et l'histoire des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul.

Inutile de dire que la *Vie de saint Vincent* a une parure vraiment digne d'un tel livre. Les gravures, empruntées aux grands maîtres de toutes les écoles, sont le commentaire pittoresque et saisissant de cette parole divine : « Je vous donne un commandement nouveau : Aimez-vous les uns les autres. » C'est toute une histoire de la Charité.

Ce livre s'adresse à tous les hommes de bonne volonté, à tous ceux qui ont la joie de vivre au sein de l'Église, à ceux qui souhaitent d'y entrer, à ceux même qui se contentent de la respecter de loin. La beauté dont il est revêtu le rendra plus accessible à tous les esprits, et l'on reconnaîtra que les efforts de ses intelligents et habiles éditeurs, pour y mettre l'Art au service de la Bonté, le Beau au service du Vrai, ont été couronnés d'un plein succès.

—

La partie des gravures forme, nous venons de le dire, toute une histoire de la Charité ; il y a là, en effet, un monument historique sur lequel nous nous proposons de revenir.

FAA DI BRUNO

Je voudrais faire connaître au public français un homme et une action dignes, l'un de toute son estime, l'autre de son plus généreux concours.

En 1825, naissait à Alexandrie, d'une famille patricienne originaire de Casal, le marquis François Fâa di Bruno. A douze ans, il entrait au collège de Novi; à seize ans, à l'Académie militaire. En 1847, il était lieutenant d'état-major; en 1849, après la campagne de Lombardie, il était promu au grade de capitaine. La même année, on l'envoyait à Paris pour suivre des cours spéciaux. On parlait de lui pour le préceptorat des fils du roi Victor-Emmanuel; mais lui, suivant l'inclination naturelle des hautes intelligences, au lieu de s'éprendre des faveurs du monde, voulait quitter l'épaulette pour se livrer aux sciences. Démissionnaire en 1855, sur la proposition du grand mathématicien Cauchy, il était adjoint, par Leverrier, comme astronome à l'Observatoire. Docteur ès sciences, d'abord à Paris, puis à Turin, il ouvrit le premier, en Italie, des cours libres d'astronomie, d'analyse et de mathématiques. En apparence il devait être au comble de ses désirs ; mais lui qui avait quitté les armes pour la science, voyant le nombre incalculable d'âmes qui tombent, comme les feuilles d'automne, pour se flétrir, résolut de se consacrer au service des âmes et se fit prêtre. De l'école au camp, du camp à l'académie, de l'académie au sanctuaire : telle fut, en quatre mouvements progressifs, l'évolution intellectuelle et morale de Fâa di Bruno. On reconnaît, à ce trait, une âme de forte trempe.

Prêtre, l'ancien officier se mit à manœuvrer sur le champ de bataille des misères humaines. Deux œuvres éveillèrent

surtout sa sollicitude : l'éducation des jeunes filles et la préservation des femmes que leur pauvreté oblige de servir dans les grandes maisons. Parmi les femmes de service il distingua trois catégories : les jeunes personnes de dix à quinze ans, abandonnées de leur famille, qui ont besoin d'apprendre, à lire et à écrire ; qui surtout doivent être fortifiées par l'étude et la pratique de la religion, pour être mises en état de remplir convenablement leur service ; — les domestiques de quinze à trente-cinq ans, qui se trouvent sans place ou qui, dans les places qu'elles occupent, sont exposées à un plus grand malheur que de manquer de position ; — les pauvres servantes que la maladie ou les accidents mettent dans l'impuissance de continuer momentanément leurs travaux. Pour ces trois classes de domestiques, il fallait une école, un bureau de placement, une maison de retraite et un hospice. Avec son patrimoine qu'il sacrifia noblement à cette belle entreprise, Fàa di Bruno put fonder, à Turin, dans le quartier San-Donato, un vaste établissement qui fut comme la Maison-Dieu des servantes. Aux unes on apprit ce qu'elles avaient besoin d'apprendre ; aux autres, on offrit les informations, les conseils et les moyens de se placer convenablement et de s'affermir dans le bien ; à celles-ci on ouvrit un asile pour la convalescence ; à celles-là, on assura la retraite pour les vieux jours. Grâce au dévouement de ce vaillant prêtre, les femmes de service du Nord de l'Italie et de la France, — car les échanges sont fréquents entre les deux pays, — trouvent dans sa maison toutes les grâces de la religion, toutes les douceurs de la famille.

On se fera une idée du succès et de l'importance de cet établissement, quand on saura que, dans un moment où il est si difficile aux maîtresses de maison de trouver une domestique laborieuse et honnête, Fàa di Bruno n'en a pas, à lui seul, formé moins de dix mille. Je dis dix mille depuis la fondation de l'œuvre : ce chiffre n'a pas besoin de commentaires.

A cette maison charitable se trouve jointe l'œuvre de Sainte-Thérèse, c'est-à-dire une des plus belles écoles où

puissent se former les institutrices pour les paroisses et les préceptrices pour les maisons particulières. Cette école est surtout remarquable par la variété et la solidité des connaissances, non moins que par la pratique des vertus nécessaires à cette difficile fonction d'institutrice. Les petites pensionnaires servent aux exercices pratiques de pédagogie; des maîtres capables enseignent les règles de prudence et de dévouement nécessaires à l'éducation de la femme. L'homme sur qui repose cette création est naturellement le fondateur: le gouvernement de la maison, la charge de l'ordre matériel et moral est son ouvrage de tous les jours. Ce brillant militaire, devenu fondateur d'un grand établissement de charité, remplit encore concurremment, avec une haute distinction, une chaire à l'Université de Turin; il est professeur extraordinaire d'analyse supérieure. Enfin, comme si la puissance de concentration était, chez lui, égale à la puissance d'effusion, ce professeur d'Université, ce directeur de maison charitable, compose des ouvrages, et des ouvrages aussi variés par leur objet que distingués par le double mérite du fond et de la forme. Ainsi, pour ses jeunes pensionnaires, il publie *La lyre catholique,* et, de la plume avec laquelle il a composé ces cantiques si gracieux dans la langue italienne, il correspond avec tous les savants de l'Europe. On a, de lui, un *Calcul des erreurs*, un *Traité élémentaire de physique*, une *Théorie des formes binaires*, l'*Eucharistie et la Science*, ouvrage traduit en français, digne d'être étudié par tous ceux qui s'occupent de théologie. Fâa di Bruno est encore auteur de plusieurs dissertations sur des sujets élevés, dissertations dont un certain nombre de pages ont été reproduites dans le magnifique ouvrage de M. Moigno: *Les splendeurs de la foi*. On ne peut comprendre qu'un seul homme suffise à tant d'œuvres et ait remporté partout de si remarquables succès.

Cet homme qui manie avec une égale dextérité la lyre et le compas, n'est point étranger aux belles conceptions de l'art. A un refuge si considérable il fallait une église. Pour loger des pensionnaires, Fâa di Bruno avait approprié de

vieux bâtiments avec une grande intelligence, mais aussi avec une parfaite simplicité. Mais, quand il s'agit de la maison de Dieu, il voulut la revêtir d'un caractère de beauté en harmonie avec sa sublime destination. On peut dire qu'il a produit un chef-d'œuvre, j'allais dire un type de haut goût Notre-Dame du Suffrage est une vaste église digne de figurer parmi les plus beaux monuments de récente construction. Souvent elle reçoit la visite de voyageurs distingués, surtout d'évêques français, qui vont prendre là un modèle pour leur diocèse. Les heureuses proportions de cette église, son beau style romano-bysantin, l'effet surprenant de sa hardie coupole, son campanile si léger et si élégant, jettent un charme sur le quartier San-Donato. — Si quelqu'un trouvait qu'un monument somptueux n'est guère en rapport avec la destination d'un établissement de pauvreté, nous lui découvririons, en réponse, une nouvelle source d'admiration pour l'apôtre de Turin. Notre-Dame du Suffrage est un sanctuaire d'œuvres pies, de sacrifices offerts pour le soulagement des âmes du purgatoire. Écoutez-le lui-même : « On n'avait pas encore, dit Fâa di Bruno, élevé jusqu'ici en Europe une grande église digne de ce but éminemment pieux, afin de manifester et d'exciter aux yeux du monde la foi pour la réhabilitation des âmes dans une autre vie. » Cette idée a pris corps dans Turin, mais pour le salut de toutes les âmes et le bien de toutes les nations.

Or, ce vaillant chevalier, ce savant, ce prêtre dont le zèle n'a pas de bornes, je me souviens qu'après nous avoir fait admirer sa magnifique église *du Suffrage*, sa décoration si riche et d'un si bon goût, nous avouait que cette église, si chère à son cœur, était pour lui, en ce moment, l'objet d'une douloureuse sollicitude. Les fenêtres n'ont pas de vitraux, la coupole n'a pas de cloche, la tribune n'a pas d'orgue, l'église est sans lumière et sans voix pour embellir encore les beautés du sanctuaire et chanter les merveilles de la grâce. L'Italie a été généreuse pour soutenir cette œuvre ; mais cette source est épuisée. Le pieux fondateur a cru, non sans raison, qu'il avait des motifs de se tourner

vers la France et d'implorer son secours. La France est le pays du cœur : c'est pour cela qu'on l'aime sous toutes les latitudes ; la France, mais agitée, désolée, appauvrie, est encore la trésorière de la charité catholique, et c'est pourquoi, de tous les coins du monde, on fait appel à ses trésors. Nous nous faisons d'autant plus volontiers l'interprète de dom Fâa di Bruno, que les secours que nous pourrons lui offrir ne sortiront pas de France, mais serviront à alimenter notre industrie nationale. Les vitraux, le jeu d'orgue et les cloches seront confectionnés et fondus dans des ateliers français : la France aura mis en même temps, à Turin, la preuve de sa foi et la marque de son génie. Le monument tout entier a d'ailleurs un intérêt universel et vraiment catholique ; tous ceux qui auront contribué à son embellissement auront part aux prières qui monteront toujours de ce lieu béni vers le Dieu des miséricordes.

J'espère qu'il se trouvera, en France, nombre de personnes qui seront touchées de ce noble dévouement ; elles voudront donner une marque de sympathie à celui qui a mis au service des âmes une intelligence si haute et un si admirable courage.

Justin Fèvre,
Protonotaire apostolique.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Il y a eu un véritable arrêt dans les affaires : le froid et la neige en sont en partie la cause. Il vient très peu d'ordres de la province ; les communications avec l'étranger sont interrompues ou très retardées, tout semble gelé, comme les rivières. Nous devons seulement constater que la tendance est plutôt à la fermeté qu'à la baisse.

A la Bourse d'hier, le 3, l'amortissable, le 4 1/2 et le 5 sont respectivement restés à 82,42, — 83,05, — 112,50 et 115,45. On remarquera que le 5 se tient comparativement moins bien que le 3. Est-ce parce que l'on fait courir de nouveaux bruits de conversion ? Nous ne croyons pas, pour nous, que ces bruits méritent créance.

La liquidation de quinzaine approche ; il est probable qu'elle ne modifiera guère la situation.

A. F.

DERNIÈRES NOUVELLES

Le ministre de la guerre doit faire connaître aujourd'hui à la commission relative à l'abrogation de la loi sur l'aumônerie militaire, l'opinion du gouvernement qui est, dit-on, favorable à l'abrogation.

— La commission sénatoriale chargée d'examiner la loi sur le conseil supérieur de l'instruction publique, a rejeté un amendement de M. Delsol, qui consistait à introduire dans ce conseil trois membres du conseil d'État, trois archevêques et trois ministres des cultes dissidents, des conseillers à la cour de cassation et cinq membres de l'Institut.

— On dit que le Saint-Père a reçu du cabinet de Berlin, par l'intermédiaire du cardinal Jacobini et du cabinet de Vienne, un projet d'entente qui constituerait pour l'Église catholique en Allemagne un *modus vivendi* supportable.

— Mgr Gasparian, évêque du rite arménien de Chypre, vient d'abjurer, à Rome même, entre les mains de Sa Sainteté, le néo-schisme dans lequel il s'était laissé entraîner.

— Le ministère espagnol a été reconstitué le 9 décembre : M. Canovas del Castillo en est le président ; le maréchal Martinez Campos n'en fait point partie, tandis que le marquis de Orovio, qui était contraire à ses vues sur les réformes économiques à introduire dans l'île de Cuba, reste ministre des finances.

— L'impératrice Eugénie a traversé Paris mardi dernier et s'est embarquée le lendemain à Calais pour se rendre à Chislehurst.

— La souscription du *Figaro* pour les pauvres de Paris atteint aujourd'hui 463,762 francs.

— Le gouvernement vient d'autoriser une loterie de *quatre millions* pour venir au secours des pauvres ; il y aura deux lots de 100,000 francs, 1 lot de 50,000, 2 lots de 25,000, 4 lots de 10,000 et un assez grand nombre de lots de 5,000, — 2,000 et 1,000 francs. Une moitié du produit sera pour les inondés de Murcie, l'autre pour les indigents de France.

— Dans l'assemblée fédérale du 10 décembre, à Berne, M. Welti, vice-président, a été élu président de la Confédération suisse pour l'année 1880, par 133 voix sur 153. M. Anderwert a été élu vice-président.

ERRATA

Dans le numéro précédent, page 512, ligne 24, au lieu de « Bible *Ineffabilis,* » lire « Bulle *Ineffabilis.* »

Même page, on attribue 400 volumes à la Bibliothèque de Rome ; c'est la collection du Puy qui renferme 400 volumes, celle de Rome n'en a que 110.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Nous savons combien la rigueur des temps rend difficile pour quelques-uns, malgré la modicité de l'abonnement, le versement en une seule fois du prix total de la souscription. Aussi sommes-nous heureux de pouvoir, cette année, offrir une facilité plus grande de paiement à ceux qui pourraient en avoir besoin. Nous offrons donc *à tout Abonné de France qui souscrit pour un an*, de ne payer son abonnement que par quarts, en janvier, avril, juillet et octobre. Il suffira, pour cela, de souscrire par lettre l'engagement suivant :

Je soussigné (nom du souscripteur), *demeurant à* (nom du domicile), *par* (nom du pays où se trouve le bureau de poste), *département de* (ici le nom), *déclare m'abonner aux* Annales catholiques *pour un an à partir du* (date, jour, mois et an), *et m'engage à payer le montant de mon abonnement par quarts, sur la présentation de la quittance, dans le courant des mois de janvier, avril, juillet et octobre prochains.*

A..... le..... 18...

SIGNATURE.

Au moyen de ces simples mots jetés à la poste, le Souscripteur n'a aucune démarche à faire, pas de mandat à prendre, et il n'a à payer par trimestre que le quart du prix d'abonnement augmenté des frais de recouvrement par la poste, c'est-à-dire la petite somme de 4 fr. 20, qu'il remettra au facteur contre quittance.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul SOUSSENS et Cie, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

POUR LES PAUVRES

Le vieux Tobie disait à son fils, près de partir pour un lointain voyage :

« Mon fils, fais l'aumône de ton bien et ne te détourne d'aucun pauvre, car il arrivera ainsi que le Seigneur ne se détournera pas de toi.

« Sois compatissant autant que tu le pourras.

« Si tu as beaucoup, donne en abondance ; si tu as peu, donne volontiers de ce peu.

« C'est une bonne rémunération que tu te prépares ainsi pour le jour de la nécessité ;

« Car l'aumône nous délivre de tout péché et de la mort ; elle ne laissera pas l'âme aller dans les ténèbres.

« Et l'aumône sera un motif de grande confiance devant Dieu pour tous ceux qui l'auront faite (1). »

Et Bourdaloue dit à ce propos : « N'est-il pas bien étonnant de voir en quels termes l'Écriture s'exprime quand elle parle du pouvoir de l'aumône et de sa vertu pour effacer le péché ? Jamais elle n'a rien dit de plus fort ni de l'efficace des sacrements de la loi nouvelle, ni du sang même du Rédempteur, qui en est la source ; et nous ne lisons rien de plus décisif en faveur du baptême que ce qui est écrit au chapitre onzième de saint Luc à l'avantage de l'aumône : *Date eleemosynam, et ecce omnia munda sunt vobis.* »

C'est le Sauveur lui-même qui prononçait ces paroles, et c'est lui encore qui disait à ses disciples :

« Lorsque le Fils de l'homme viendra dans sa majesté, et tous les anges avec lui, et qu'il s'asseoira sur son trône

(1) Tobie, IV, 7-12.

royal, toutes les nations seront rassemblées devant lui, et il les séparera en deux portions, comme un pasteur qui sépare les brebis des boucs, et il placera les brebis à sa droite, les boucs à sa gauche. Et le roi dira à ceux qui seront à sa droite: Venez, les bénis de mon Père, entrez en possession du royaume qui vous a été préparé dès la création du monde ; car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire ; j'étais sans abri, et vous m'avez recueilli; j'étais nu, et vous m'avez vêtu ; infirme, et vous m'avez visité ; en prison, et vous êtes venu à moi.

« Alors les justes répondront: Seigneur, quand vous avons-nous vu avoir faim et que nous vous ayons nourri ; quand vous avons-nous vu avoir soif, et que nous vous ayons donné à boire? Quand étiez-vous sans asile et vous avons-nous recueilli; nu, et vous avons-nous vêtu? Ou quand vous avons-nous vu infirme ou en prison, et vous avons-nous visité?

« Et le roi leur dira : Je vous le dis en vérité, chaque fois que vous avez fait ces choses pour le plus petit de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait... Et les justes iront dans la vie éternelle (1). »

Y a-t-il des motifs plus puissants pour nous engager à venir en aide à ceux de nos frères qui souffrent, qui ont faim et qui ont froid? L'aumône nous délivre du péché et de la mort éternelle, dit le vieux Tobie, qui résume toute la doctrine dans ses admirables paroles; faites l'aumône et vous serez purifié, dit le Christ, qui veut considérer comme fait à lui-même le bien fait au dernier de ses frères, qui sont aussi les nôtres, et qui promet la vie éternelle à ceux qui auront pratiqué les œuvres de la charité. Certes, nous avons tous péché et nous avons tous besoin de miséricorde ; nous avons péché comme individus et comme peuple. Et n'est-ce pas Dieu lui-même qui veut nous mettre à même de couvrir la multitude de nos iniquités, en permettant que la misère soit plus grande et que le nombre des pauvres augmente

(1) Matth. xxv, 31-46.

si douloureusement? Donnons donc, donnons généreusement, et ne payons pas seulement de nos biens, payons de notre personne, car, ne l'oublions pas, le Sauveur ne recommande pas seulement de donner à manger à ceux qui ont faim, à boire à ceux qui ont soif, et de couvrir ceux qui sont nus, mais encore de visiter ceux qui souffrent et ceux qui sont privés de liberté.

Et, songeons-y: les multitudes n'ont pas seulement besoin de pain, d'eau et de vêtements, il n'y a pas que des malades corporels et des prisonniers enchaînés : que de pauvres à qui manque la nourriture de l'âme, la vérité, qui ont été dépouillés par le mensonge et par la parole corruptrice, de ces vertus qui sont le vêtement et l'ornement des âmes, et qui ne connaissent plus la vraie liberté parce qu'ils sont les esclaves de mille erreurs ! A ces pauvres nous devons aussi le pain de l'intelligence et du cœur, nous devons la vérité, source de la liberté : *Veritas liberabit vos*. Et c'est pourquoi, en face des ravages de la presse, mille fois plus funestes que les rigueurs de la température et que les fléaux du monde physique, dont ils sont la principale cause, les Souverains-Pontifes et les évêques sollicitent également nos aumônes pour le soutien des écoles catholiques et de la presse religieuse.

Un admirable élan répond, il faut le reconnaître, à cette voix, qui est la voix de l'Église : on donnait déjà beaucoup, on donne plus encore ; la charité se multiplie sous toutes les formes, et, ces jours-ci, elle se surpasse elle-même pour que les pauvres ne souffrent pas trop de la désorganisation apportée dans les œuvres de bienfaisance et dans l'enseignement de l'enfance et de la jeunesse par des lois, des règlements et des votes dont la haine de la religion est la triste inspiratrice.

La charité chrétienne présente, d'ailleurs, un triomphant contraste avec la bienfaisance qu'on prétend appuyer sur la solidarité humaine. Nous voyons bien de fortes sommes votées par les pouvoirs publics et par les municipalités, — et nous applaudissons à ces votes, — mais il faut bien reconnaître que cette bienfaisance est un impôt établi sur

tout le monde, non une généreuse offrande apportée par ceux qui pratiquent ainsi la bienfaisance aux dépens des autres. Les ressources de la charité chrétienne sont tout autres : elles aussi forment des sommes considérables et se chiffrent par millions, mais elles s'alimentent de contributions libres, de dons personnels, et les chrétiens n'ont pas attendu que le mal fût extrême pour se mettre en mesure d'y remédier. Les Conférences de Saint-Vincent de Paul, les Sœurs de la charité, les Petites Sœurs des pauvres, les Frères de Saint-Jean de Dieu, nos prêtres, nos évêques, tant d'hommes et de femmes charitables passent leur vie entière à servir les pauvres et à soulager toutes les misères.

C'est que les hommes qui ne croient pas et qui vivent en dehors de notre foi, n'ont aucun motif sérieux de se dévouer au service des pauvres. Meilleurs que leurs doctrines, il leur arrive de donner parfois, — presque toujours parcimonieusement, — dans un élan du cœur provoqué par des souffrances plus grandes qu'à l'ordinaire ; mais l'élan se ralentit bientôt, et l'on retourne à ses affaires et à ses plaisirs, croyant avoir tout fait, parce qu'on a versé quelques francs dans la bourse tendue par la philanthropie.

Les chrétiens, eux, se souviennent des paroles du Christ, et, pour eux, la solidarité humaine n'est pas un vain mot, parce qu'ils savent que nous sommes tous les enfants d'un même père, Dieu, que nous sommes tous frères en Jésus-Christ; parce qu'ils voient Jésus-Christ dans la personne du pauvre et de l'affligé, et que l'amour de Dieu redouble leur amour pour ces malheureux, que Dieu lui-même est venu racheter en assumant notre nature.

Là aussi se trouve la raison de cette grande efficacité de de l'aumône qui étonnait Bourdaloue. Ce don de ce que l'on possède et de soi-même, ces privations qu'on s'impose pour venir en aide à autrui, ne sont pas naturels : l'homme tient à ce qu'il possède, l'homme s'aime avant tout, et ne peut sacrifier cet amour de soi qu'à un amour plus élevé, celui de Dieu. C'est pourquoi l'aumône faite comme elle doit

l'être, l'aumône constante, généreuse, compatissante, suppose l'amour de Dieu, et qui aime Dieu comme Dieu doit être aimé, n'est plus dans le péché, il est pur, il est juste, et Jésus-Christ l'appelle à la vie éternelle.

Donnons donc, dirons-nous encore une fois, donnons pour l'amour de Dieu, donnons pour l'amour des pauvres, qui sont nos frères en Jésus-Christ, donnons pour nous-mêmes, qui avons tant besoin de miséricorde, donnons pour la patrie, qui doit tant à la justice de Dieu, et que Dieu regardera d'un œil plus favorable en voyant qu'il lui reste encore de sa vieille foi l'amour des pauvres, la générosité, la charité. Oui, la France, malgré ses fautes et ses égarements, a encore ce tempérament catholique ; elle le montre admirablement en ces jours, et cela, nous en avons la confiance, lui vaudra de revenir à l'Église qui l'a faite si grande dans le passé, qui la refera grande et glorieuse dans l'avenir.

J. Chantrel.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Effondrement du ministère. — Le futur ministère probable. — Énergie des mourants. — Question de M. Labadié sur le premier président de la cour d'Aix. — Interpellation de M. Lockroy sur l'amnistie; ordre du jour favorable au ministère. — Rapport sur le budget revenu à la Chambre des députés. — Rapport de M. Jules Simon sur la loi de l'enseignement supérieur. — Le Kulturkampf et l'empereur d'Allemagne. — Affaires de l'Afghanistan.

18 décembre 1879,

L'édifice ministériel craque de toutes parts : déjà une pierre est tombée, une autre se détache, on songe à en déplacer d'autres pour les mettre ailleurs, espérant ainsi étayer les murs qui s'écroulent. Vain travail ! La voûte s'effondre, les murs s'entr'ouvrent, la catastrophe est imminente. On pourra reconstruire quelque masure avec les ruines, on ne reconstruira rien de solide, puisqu'on s'obstine à se passer du ciment qui relie

les pierres entre elles et à élever les murailles sans les mettre d'aplomb.

M. Le Royer, ministre de la justice, est parti le premier; est-ce par dégoût d'un pouvoir qu'on ne peut exercer avec indépendance ? Est-ce par raison de santé ? Est-ce pour ne pas avoir la responsabilité de la désorganisation, qu'il a déjà tant avancée, de la magistrature ? Tout cela se dit, tout cela peut exister à la fois. Nous n'avons d'ailleurs pas besoin de scruter les pensées de M. Le Royer : le fait brutal est là, il a donné sa démission, le président de la République l'a acceptée, le garde des sceaux ne reste que pour attendre son successeur ; c'est le commencement de la décomposition, ou, si l'on veut, de la débandade. En dix mois, ce ministère qui a démoli tant de choses, s'est démoli lui-même : il est usé, fini ; nous voici replongés dans l'inconnu.

Au reste, la majorité républicaine de la Chambre des députés est tellement divisée, que la formation d'un nouveau ministère n'est guère facile. C'est un ministère de nuances diverses qu'il faut composer. M. Gambetta ne voulant pas encore assumer la responsabilité officielle des affaires, — il sait qu'il serait bientôt usé lui-même, s'il le faisait, et qu'il manquerait ainsi le coche présidentiel, dans lequel il prétend monter ; — d'un autre côté, les votes de la Chambre et les dispositions du Sénat n'indiquant aucun groupe d'hommes qui puisse constituer un nouveau cabinet, la force des choses, comme la lettre de la Constitution, vont forcer M. le président Grévy à s'occuper directement du choix de ses ministres. Cela peut ne pas convenir à son indolence naturelle, mais il y a nécessité. De sorte que voilà M. Grévy obligé d'endosser une responsabilité qu'il eût voulu esquiver : le cabinet futur sera le cabinet Grévy, sa politique sera combattue ou acceptée comme étant la politique personnelle du président. La fiction parlementaire se déchire : la théorie dit ce qu'elle veut, mais le fait enlève l'irresponsabilité au chef de l'État, et voilà M. Grévy placé dans la position d'où l'on a prétendu exclure le maréchal de Mac-Mahon.

Il n'y a rien comme les conséquences des fausses théories pour les réfuter.

Si l'on s'en rapporte aux dires et aux probabilités, M. Grévy travaillera à la confection de son ministère aussitôt après le départ des Chambres, c'est-à-dire la semaine prochaine, et il tiendra à présenter aux Chambres un cabinet entièrement constitué, lorsque celles-ci se réuniront au mois de janvier pour

leur session ordinaire. On donne M. de Freycinet comme devant être le futur président du conseil, en même temps qu'il conserverait le ministère des travaux publics; M. Lepère, dit-on, passerait à la justice avec les cultes; M. Waddington resterait seulement ministre des affaires étrangères. Qui aurait l'intérieur ? Pas de désignation sérieuse ; mais on annonce qu'il est déjà résolu en principe qu'on touchera le moins possible aux affaires étrangères, à la guerre et à la marine, absolument comme du temps du maréchal de Mac-Mahon. Nous donnons d'ailleurs tout cela comme les on-dit du jour : avec l'absence de principes qui caractérise la politique opportuniste, ce qui est probable aujourd'hui peut n'être plus possible demain. La Révolution va vite ; les satisfaits essayent de l'enrayer ; s'ils résistent trop longtemps, elle les écrase ; s'ils cèdent, ils sont ses très humbles esclaves et vont plus loin même que ceux qui les poussaient.

—

Un homme résolu à mourir est bien fort. On rirait de nous si nous présentions nos ministres actuels comme résolus à mourir plutôt que de céder ; mais, faute de résolution, ils ont la conviction que leurs jours sont comptés, et cela leur donne un regain d'énergie que nous devons constater. MM. Waddington et Le Royer avaient déjà montré cette énergie à propos de la question ministérielle et de l'amnistie. Avant-hier, 16 décembre, la séance de la Chambre des députés nous a donné le même spectacle inattendu, qui s'est terminé par une victoire ministérielle dont l'importance serait considérable, si l'on ne devait pas y voir l'effet de l'indulgence et de la compassion de la Chambre pour des hommes condamnés à mort qui tiennent à mourir avec une certaine dignité.

M. Rigault est premier président à la Cour d'Aix. Ayant à recevoir le serment d'un nouveau conseiller à la cour, M. Rigault lui dit, entre autres choses : « Veuillez prendre place au milieu « de cette grande magistrature française à qui les attaques jour- « nalières dont elle est l'objet ne feront jamais perdre le calme, « la dignité, l'indépendance qui l'ont honorée jusqu'ici et qui « l'honoreront toujours. » Les honnêtes gens ne trouvaient qu'à applaudir à ces paroles. Il n'en était pas de même de la presse républicaine, — tant pis pour elle ! — qui, n'aimant pas plus la magistrature que l'armée et la religion, ne peut comprendre que la magistrature attaquée repousse les accusations

dont elle est l'objet et déclare qu'elle veut être et qu'elle sera toujours calme, digne, indépendante. Les républicains de nos jours, grands prôneurs de liberté, ne veulent pas qu'on soit calme, digne et indépendant: ce sont là des vertus d'antan, dont on n'a plus que faire.

M. Labadié, député, s'est fait l'organe de ses républicains pour demander qu'une punition fût infligée à M. Rigault, sur le compte duquel il a essayé d'insinuer des anecdotes dont M. Gambetta, voyant le mauvais effet qu'elles produisaient sur la Chambre, lui a défendu de continuer le récit, tellement que, pataugeant de plus en plus et ne venant pas à bout de capter la bienveillance de son auditoire, le pauvre orateur s'est empressé de quitter la tribune. Et c'est alors que M. Le Royer s'est fait applaudir en défendant M. Rigault, en déclarant que M. Rigault n'avait rien dit de séditieux, que ses paroles étaient parfaitement correctes, et qu' « aucune loi n'interdit à un magistrat de souhaiter la bienvenue à un membre nouveau et de dire ce qu'a été, ce que doit être toujours la magistrature française. » L'accueil fait par la Chambre à la déclaration de M. Le Royer indiquerait que l'inamovibilité de la magistrature trouvera auprès d'elle plus de défenseurs qu'on ne l'aurait cru d'abord. M. Le Royer lui-même a rendu hommage à cette magistrature, qu'il avait si mollement défendue quinze jours auparavant: *Bonum est*, *mors*, *judicium tuum*.

—

Puis est venue une interpellation de M. Lockroy sur la manière dont le gouvernement a usé de la loi d'amnistie. Là-dessus, cette scène remarquable :

M. **Le Royer** démontre, en quelques mots, que c'est la question de l'amnistie plénière que M. Lockroy introduit devant la Chambre. Les accusations de partialité faites par M. Lockroy sont fausses. La loi d'amnistie a été appliquée dans son sens le plus large par le ministère actuel. Aujourd'hui il ne reste plus que 805 condamnés. Et parmi ceux qui ont réussi, au moment de l'insurrection, à gagner les pays étrangers, il en est qui ont écrit à M. le maréchal de Mac-Mahon, à M. Jules Grévy, à d'autres personnages politiques, des menaces de mort, des lettres pleines de violences, dans lesquelles ces hommes revendiquaient leur part de responsabilité dans les crimes les plus infâmes de la Commune. Et c'est à de pareilles gens qu'il aurait fallu appliquer une amnistie générale? Le pays en eût été épouvanté, car ce qu'il veut avant tout, c'est la tranquillité et le travail. Le pays est affamé de calme, et l'amnistie plénière eût été une cause de désordre; le Gouvernement ne pouvait y songer...

M. **Lockroy**. — Je rappelle à M. Le Royer que c'est lui que nous interpellons et non le cabinet!

M. **Jules Ferry**, de son banc. — Nous sommes de son avis, monsieur.

M. **Le Royer**. — On a parlé de la responsabilité personnelle et collective, et l'on a comparé la Commune de Paris à une assemblée régulièrement élue. Une pareille comparaison ne se discute pas. Dans tous les cas, minorité et majorité étaient aussi coupables, car toutes deux poussaient à la guerre civile, à la révolte. Quant au courant d'opinion qui existe en faveur de l'amnistie, je me contenterai de dire que s'il s'est manifesté dans certaines villes, par contre les quatre cinquièmes de la France auraient vu une mesure d'amnistie plus complète avec une véritable terreur.

On applaudit vivement au centre et à gauche. M. Clémenceau vient au secours de M. Lockroy ; mais, contre son attente, on l'écoute froidement; la Chambre n'est pas favorable à l'amnistie plénière, et l'on fait entendre à l'orateur que c'est moins l'amnistie qu'il veut que la chute du ministère. Dans son discours, il fournit à Waddington l'occasion de placer une bonne parole. Il accusait le 16 mai et demandait pourquoi on l'avait amnistié : « Ce qui a été fait au 16 mai, dit M. Waddington, la loi permettait de le faire ! »

Enfin, trois ordres du jour sont proposés :

1° La Chambre, s'associant aux sentiments exprimés par le Gouvernement et approuvant les explications qu'il a données sur l'application de la loi d'amnistie, passe à l'ordre du jour.

2° La Chambre, regrettant que le ministère n'ait pas fait une application plus politique et plus équitable de la loi d'amnistie, passe à l'ordre du jour.

3° L'ordre du jour pur et simple.

M. Waddington déclare que le gouvernement n'accepte que le premier ordre du jour et qu'il considèrera comme un blâme le vote du troisième.

L'ordre du jour pur et simple est repoussé par 246 voix contre 108, sur 354 votants ; le premier ordre du jour est adopté par 234 voix contre 55 sur 289 votants.

On peut voir par ces votes que la droite s'abstient de voter ; la guerre est entre les républicains, la droite les laisse se battre entre eux ; mais le vote prouve que le ministère a pour lui une grande majorité dans la majorité républicaine : ce serait donc une éclatante victoire, si l'on ne regardait que les chiffres. Et pourtant, cette victoire ne raffermit pas le ministère.

—

Dans la même séance, M. Wilson, rapporteur, a lu deux rapports sur le budget, qui revient à la Chambre à cause des modifications que le Sénat y a introduites. En résumé, la Commission des finances propose d'*accepter les réductions* votées par le Sénat, mais de *repousser les augmentations* de crédit. Voici ce que dit le rapporteur au sujet du rétablissement des chiffres pour le traitement des archevêques et évêques :

Le Sénat demande le rétablissement, au même chiffre qu'au budget de 1879, du crédit affecté au traitement des archevêques et évêques, réduit par la Chambre des députés de 435,000 fr.

Les raisons qui ont amené la Chambre à voter la réduction sur laquelle on vous demande de revenir, sont les suivantes : elle a pensé que la nature des fonctions des dignataires ecclésiastiques ne justifiait pas l'augmentation faite sur les chiffres prévus par le Concordat. On a fait remarquer que tandis que le préfet, représentant du pouvoir central, était le chef de tous les services départementaux, l'évêque ou l'archevêque n'étaient que les chefs d'un service spécial et qu'en particulier la situation d'un archevêque vis-à-vis de ses suffragants était assimilable à celle d'un recteur vis-à-vis de ses inspecteurs d'académie, ou à celle d'un premier président vis-à-vis des présidents des tribunaux de première instance de son ressort.

Les archevêques et les évêques bénéficient du reste d'augmentations indirectes de traitement qui ne sont pas sans importance, telles que frais d'établissement, indemnités pour visites diocésaines, habitation dans les palais épiscopaux, etc.

L'épiscopat conserve donc les traitements convenables voulus par le Concordat, et en même temps les articles 64 et 65 de la loi du 18 germinal an X reçoivent satisfaction. C'est en vain qu'on alléguerait les charges spéciales qu'ont acceptées certains prélats, soit au regard de la cour de Rome, soit pour le soutien des cercles et universités catholiques, etc. Ces charges sont toutes volontaires, et le pays, que ces entreprises ne concernent pas, ne saurait en supporter la conséquence, même par la voie d'une augmentation de traitement fixe.

Telles sont, messieurs, les raisons qui vous ont conduits à adopter la réduction proposée par votre commission et qui engagent celle-ci à vous demander de maintenir votre décision première.

Le crédit du chapitre III se trouve maintenu à 1,215,000 fr.

Est-ce donc un conflit qui se prépare entre les deux Chambres? Nous ne le croyons pas : le Sénat cèdera, tout fier encore d'avoir au moins manifesté son *désir*.

—

Le Sénat cèdera-t-il aussi facilement dans la question d'enseignement? Nous voulons croire que non. Le rapport de M. Jules Simon vient d'être distribué à la haute assemblée. C'est un travail considérable, qui résume très bien la question et les différentes opinions qui ont été émises. M. Jules Simon prend nettement parti pour la liberté, mais en accordant à l'État des privilèges qui rendent bien difficile l'exercice de cette liberté. Ainsi, l'article 7 est formellement rejeté, mais presque tout le reste du projet Ferry est accepté.

Nous ferons connaître plus complètement le travail de M. Jules Simon. Après l'avoir lu, nous sommes de plus en plus convaincu que le meilleur vote qu'on puisse émettre, vote le plus conforme aux vœux des 1,700,000 pétitionnaires et aux droits de la liberté de conscience, c'est de rejeter le projet de loi Ferry et de laisser les choses dans le *statu quo* qui ne peut trouver d'adversaires que parmi les ennemis de la religion, de la société et de la liberté.

—

Au dehors, l'Allemagne se préoccupe toujours de la question du Kulturkampf, dont la solution tarde bien longtemps, malgré la nécessité qui s'en impose, et l'on peut croire que l'amour-propre seul de M. de Bismark est la cause de ce retard, car le Saint-Père fait tout ce qu'il peut pour ménager la dignité du gouvernement allemand, et l'empereur Guillaume, depuis le dernier attentat contre le czar, sent plus vivement encore le besoin de laisser plus d'influence à la religion. « Si nous ne « changeons pas la direction de notre politique, a-t-il dit en « apprenant l'attentat; si nous ne songeons pas sérieusement à « donner une instruction saine et solide à la jeunesse; si nous « n'accordons pas la première place à la religion; si nous pré- « tendons gouverner seulement par des expédients au jour le « jour, nos trônes seront renversés et la société se trouvera aux « prises avec les plus terribles évènements. Nous n'avons plus « de temps à perdre, et ce sera un grand malheur si tous les « gouvernements ne tombent pas d'accord sur cette œuvre « salutaire de répression. »

Ces paroles sont graves : l'Église a les siècles devant elle, on comprend sa longanimité et ses charitables condescendances, quand on réfléchit qu'elle compte, pour ramener à elle, sur les leçons que donnent les évènements.

—

Les affaires de l'Angleterre ne vont pas bien du côté de l'Afghanistan. La situation militaire y est devenue très inquiétante dans les environs de Caboul. Les tribus insurgées ont fait subir un échec sérieux, le 12 décembre, à l'armée anglo-indienne. Celle-ci a repris sa revanche dans les journées du 13 et du 14, mais non sans éprouver des pertes considérables. Le 15, on se battait encore; la lutte est acharnée, le général Roberts demande des renforts, et l'occupation de l'Afghanistan paraît maintenant une entreprise si difficile, que le *Times* conseille de s'en tenir au traité qui donnait à l'Inde anglaise ses frontières *scientifiques*.

Ce qu'il y a de plus grave en cela, c'est qu'on soupçonne la Russie de favoriser sous main l'insurrection. Lord Beaconsfield, dit-on, possèderait des papiers qui prouvent l'immixtion directe du gouvernement russe dans les affaires afghanes. Cependant les rapports officiels entre l'Angleterre et la Russie restent pacifiques, et il y aurait, de la part de l'Angleterre, un pas fait dans la voie de l'apaisement, s'il est vrai que lord Dufferin doive être nommé vice-roi de l'Inde en remplacement de lord Lytton, qui ne cache pas ses sentiments d'hostilité contre la Russie.

J. CHANTREL.

FAITS DIVERS

Le ministère des finances publie cet avis sur le *Retrait des monnaies divisionnaires d'argent italiennes et pontificales :*

Le public est prévenu que les pièces divisionnaires d'argent italiennes et pontificales de 20 centimes, 50 centimes, 1 franc et 2 francs, cesseront d'être admises en France à partir du 1er janvier 1880.

Jusqu'à cette époque, ces pièces seront remboursées au pair,

Savoir :

A Paris :

A la caisse centrale du Trésor;

A la recette centrale de la Seine;

Et chez les receveurs percepteurs des arrondissements.

Dans les départements :

Aux caisses des trésoriers généraux, des receveurs particuliers, des percepteurs et des autres comptables des administrations financières désignés à cet effet.

A partir du 1er janvier 1880, les pièces divisionnaires d'argent italiennes et pontificales ne seront ni remboursées, ni reçues en paiement par les caisses publiques.

Les seules monnaies divisionnaires qui doivent rester dans la circulation, après le retrait des pièces italiennes et pontificales, sont les suivantes :

Pièces nationales : 50 et 20 centimes aux millésimes de 1864 et années suivantes; 2 francs et 1 franc aux millésimes de 1866 et années suivantes.

— Une élection qui a eu lieu, dimanche dernier, dans le 8e arrondissement de Paris, quartier des Champs-Élysées, fait entrer au conseil municipal un conservateur, M. Marius Martin, qui a obtenu 414 voix, tandis que ses deux concurrents républicains n'en ont réuni que 225.

— La lutte est vive, dans l'arrondissement d'Orange, entre les partisans de l'amnistie, représentés par M. Alphonse Humbert, retour de Nouméa, et les républicains opportunistes, représentés par M. Alphonse Gent, le malheureux gouverneur de la Martinique. C'est dimanche prochain qu'aura lieu l'élection du député.

— M. Claude-Étienne Minié, inventeur de la carabine qui porte son nom, vient de mourir. Il était né à Paris, en 1804.

— Le *Messager de Toulouse* publie une lettre qui lui a été adressée de Saint-Gaudens, et qui donne le renseignement suivant :

« Une circulaire officielle provenant de l'autorité académique et adressée ces jours derniers aux instituteurs primaires de la Haute-Garonne, fait défense à ces derniers de permettre aux enfants qui fréquentent leurs écoles de s'absenter pendant les heures de classe, soit pour aller servir la messe, soit pour assister aux enterrements ou à tout autre exercice religieux. »

C'est toujours la même peur de la religion.

— Les communications parvenues au Pape, de divers côtés de l'Europe, portent que Mgr Massaia, vicaire apostolique au pays des Gallas, qui est retenu prisonnier par le roi d'Abyssinie, sera prochainement remis en liberté. Tous les gouvernements ont fait les démarches demandées par le Pape à ce sujet. Quelques missionnaires de l'Afrique centrale se rendront dans ce but auprès du roi d'Abyssinie.

— L'*Univers*, qui avait appelé de sa condamnation pour délit de fausses nouvelles publiées de mauvaise foi, a été de nouveau jugé la semaine dernière. Le tribunal a abaissé la peine de 1,000 francs à 300 francs, et les considérants du jugement permettent de croire qu'il n'a pas vu la mauvaise foi aussi évidente que les juges précédents.

— M. Paul Dupont, sénateur de la Dordogne, est mort le 10 décembre, à l'âge de 84 ans. Il occupa, comme imprimeur, une place distinguée dans l'industrie française, et il laisse un renom de charité

qui honorera sa mémoire. Ancien député sous le ouvernement de Juillet et sous l'Empire, il fut appelé à la Chambre haute, en janvier 1876, par les suffrages des électeurs sénatoriaux de son département, et ses votes témoignèrent de son esprit conservateur. La mort de M. Paul Dupont va donner lieu à une double élection sénatoriale dans la Dordogne, où la mort de M. Magne avait déjà créé une vacance.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

On commence à voir, dit une correspondance de l'*Univers*, les résultats du zèle ardent de Léon XIII pour la restauration de l'enseignement.

Tous les établissements scientifiques de la Rome des Papes ont commencé leurs travaux de la présente année scolaire avec un grand nombre d'élèves et une vigueur inusitée.

Ces jours-ci a eu lieu l'ouverture de l'académie historico-juridique (qui a été substituée à l'ancienne université romaine, supprimée par les révolutionnaires), en présence d'un public nombreux et distingué où l'on remarquait LL. EE. les cardinaux de Luca, Pecci, Hergenrœther, Mgr Schiaffino, Mgr Capecelatro, de nombreux représentants de la noblesse romaine et des instituts scientifiques de France et d'Allemagne.

L'illustre Jean-Baptiste de Rossi, dont la santé est meilleure, a prononcé un discours d'ouverture, vraiment digne de son auteur.

L'illustre archéologue commença en montrant les relations multiples qui unissent la science des antiquités aux études historiques et juridiques, et démontrant de quelle importance est pour ces dernières l'épigraphie juridique, au moyen de laquelle on pourrait, sans autre secours, reconstituer une grande partie du droit ancien.

M. de Rossi termina son discours en disant que la mission de l'Académie est de perpétuer sur la terre classique de l'antique science le culte du droit romain, qui, modifié par l'Évangile et transmis au droit canonique, a été un puissant facteur de la civilisation.

Le zèle apostolique de Notre Très-Saint Père le Pape, lisons-nous dans une correspondance du *Monde*, vient de se manifester de nouveau en signalant au clergé de Rome deux œuvres du plus haut intérêt : l'enseignement de la jeunesse et la splendeur des cérémonies religieuses.

Afin de promouvoir de plus en plus le dévouement du clergé en faveur des bonnes écoles, et pour récompenser les ecclésiastiques qui se sont déjà consacrés à l'enseignement, le Saint-Père a résolu, par un *motu proprio,* de se réserver jusqu'à nouvel ordre la nomination des bénéficiers des basiliques majeures, afin d'assigner ces bénéfices aux membres du clergé qui se dévouent à l'enseignement.

Quant à l'étude approfondie et à la splendeur des Saints-Rites, le Souverain-Pontife a voulu donner un nouvel essor à l'Académie liturgique instituée par Benoît XIV. A cet effet, Sa Sainteté a établi, ainsi qu'il résulte d'une lettre circulaire de S. Em. le cardinal Monaco La Valletta :

1°. — Que les maîtres des cérémonies pontificales devront s'inscrire à l'Académie liturgique, assister à ses réunions et prendre part à ses travaux ;

II. — Que les aspirants à la charge de cérémoniaires pontificaux ne pourront y être admis qu'autant qu'ils auront fréquenté la même Académie pendant cinq années au moins, et qu'ils auront retiré le profit voulu de ces exercices académiques;

III. — Que le clergé de Rome sera appelé et sollicité à prendre part aux travaux de l'Académie liturgique, le Saint-Père se réservant de tenir bonne note de ceux qui auront fait preuve d'une plus grande assiduité et qui se seront distingués dans la solution des cas liturgiques.

Les séances de l'Académie de liturgie ont été reprises, le 26 novembre, dans la maison des Lazaristes, ou Pères de la Mission.

—

Nous lisons dans une autre correspondance du même journal :

Le sénateur Jacini vient de publier, sur la transformation des partis en Italie, un livre qui aura du retentissement, parce que l'auteur y examine la question du Saint-Siége au point de vue international. M. Jacini a la bonne foi de reconnaître que la question romaine, ou du Saint-Siége, comme il l'appelle, est « supranationale *(sopranazionale)* et universelle ». Il reconnaît aussi que « la situation présente de la Papauté est anormale, et que, partant, elle constitue pour tout le monde catholique une

cause d'inquiétude et, pour l'Italie, une source de faiblesse, aussi bien à l'intérieur qu'à l'étranger. » Il en conclut sagement que « c'est là une question susceptible d'être reprise à nouveau, et qu'il n'est pas prudent pour un État de traîner après soi la servitude passive de questions diplomatiques de cette nature. »

Là-dessus, le sénateur Jacini examine huit solutions « possibles, » et il les écarte successivement, sauf la dernière, qu'il expose ainsi :

La dernière solution imaginable serait de détacher de la loi des garanties les dispositions se rapportant exclusivement à la position extra-nationale de la Papauté et d'en former un tout à part. Quant à l'apanage annuel, il serait transformé en un capital correspondant, constitué de biens stables et inaliénables, sur lesquels le gouvernement italien s'engagerait à ne jamais prélever d'impôts d'aucune sorte, ou bien il serait constitué sous une autre forme indépendante de l'administration des finances italiennes. La partie ainsi détachée de la loi des garanties serait consacrée par un engagement diplomatique.

Or, cette solution, la moins mauvaise de celles que propose le sénateur Jacini, n'en est pas moins mauvaise en elle-même. Elle entraînerait, en effet, un système de *capitulations* à la manière turque, que le Saint-Siège n'accepterait point, et qui, d'ailleurs, mettrait l'Italie dans les plus graves embarras, puisque les puissances seraient autorisées à intervenir pour surveiller l'observation de l'engagement diplomatique contracté par l'Italie.

France.

Le mouvement de charité s'étend par toute la France : les évêques font appel à tous en faveur des pauvres en donnant l'exemple; le clergé et les fidèles suivent; il y a comme une contagion de charité qui attirera de grandes grâces sur notre pays.

Paris. — C'est à Paris que ce mouvement se montre le plus actif et le plus puissant. Tous donnent et beaucoup payent de leur personne comme de leur bourse. La presse libre-penseuse est de bien loin distancée, dans ses souscriptions, par la presse croyante. Nous croyons que ses souscriptions n'atteignent pas cent mille francs, tandis que, en huit jours, la souscription seule du *Figaro* a produit huit cent mille francs. Nous n'en applaudissons pas moins aux efforts qui sont faits par la libre-

pensée, et nous espérons que le peu quelle fera sera compté là-haut et lui reviendra en grâces de lumière et de conversion. La générosité rapproche les mains ; elle contribuera à rapprocher les cœurs et à éclairer les esprits.

On trouvera plus loin la Lettre pastorale du cardinal Guibert, qui fait un touchant appel à la charité.

Angers. — Mgr Freppel vient d'adresser à M. Lepère, ministre de l'intérieur et des cultes, la lettre suivante, qui fera connaître une situation dont la ville d'Angers n'a pas seule à souffrir et à se plaindre :

Angers, le 12 décembre 1879.

Monsieur le ministre,

Je viens de lire dans les journaux d'Angers l'arrêté par lequel vous avez constitué la commission administrative des hospices de la ville, et je ne veux pas tarder un instant à vous communiquer la pénible impression que me cause un pareil acte. Non content d'écarter les membres du clergé catholique, vous placez en tête de votre liste le pasteur protestant. Ainsi, dans une ville de plus de soixante mille catholiques, où, d'après les recensements officiels, la minorité protestante est presque imperceptible, où il n'y a même pas de consistoire, mais un simple conseil presbytéral, c'est le ministre du culte dissident que vous choisissez, à l'exclusion des dix curés catholiques, pour représenter la religion au sein de la commission. Dans un hospice créé, doté, enrichi par les catholiques et qui peut-être ne compte pas dans son histoire une seule fondation d'origine protestante, en présence de trois aumôniers catholiques, de soixante sœurs de charité catholiques, c'est au ministre protestant que vous confiez les fonctions d'administrateur, en ayant soin de tenir à l'écart les chefs des dix paroisses catholiques de la ville. Je n'ai pas besoin d'en dire davantage sur une mesure qui parle assez d'elle-même. L'émotion qu'elle produit sur ceux qui la connaissent me prouve que tout le monde en comprendra le sens et la portée. Je dois me borner, pour ma part, à protester hautement contre un acte d'intolérance que je considère comme un affront fait au clergé et aux catholiques de la ville et du diocèse d'Angers.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le ministre, votre très humble serviteur,

† Ch.-Émile, évêque d'Angers.

Autun. — Mgr Perraud vient d'écrire à MM. les curés de sa ville épiscopale, *sur l'assistance des pauvres*, une lettre qui fait entendre les mêmes plaintes et dans laquelle il exhorte les

curés, systématiquement exclus de la Commission administrative des hospices et du Bureau de bienfaisance, à rendre le bien pour le mal.

A l'œuvre donc, prêtres et fidèles, dit le prélat, sans retard et sans exception. Montrons une fois de plus que la charité ne se laisse pas décourager par le mal et que sa grande ambition est de vaincre le mal par le bien : *Noli vinci a malo, sed vince in bono malum.*

Tant mieux, d'ailleurs, si la concurrence que l'on institue malgré nous entre l'assistance légale et la pratique personnelle des œuvres de miséricorde tourne au profit de nos bien-aimés frères les pauvres, en multipliant les secours dont ils ont un si pressant besoin.

A vrai dire, ce serait une noble lutte, et j'y convie de toute mon âme mes chers concitoyens auxquels j'adresse cet appel sans récrimination et sans amertume : oui, faisons tous assaut d'émulation et de dévouement pour assister ceux d'entre nous qui manquent du nécessaire. Ce sera une manière de pratiquer la fraternité à laquelle je garantis d'avance l'approbation et le concours de tous les gens de bien.

Nimes. — Mgr Besson, évêque de ce diocèse, a adressé à son clergé, à la date du 11 novembre, une importante lettre circulaire sur les rapports avec l'autorité civile, la question des écoles et l'enseignement du catéchisme. Le savant prélat n'ose point encore se flatter que les épreuves de l'Église touchent à leur fin, et pense, au contraire, avec beaucoup de sages, qu'elles ne font que commencer, et qu'à des jours mauvais succèderont des jours plus mauvais encore. Aussi demande-t-il à ses prêtres, en mesurant toute la hauteur du péril, de comprendre mieux toute l'énergie du devoir, et ce devoir, pour être complètement rempli, exige autant de prudence que de zèle, autant de générosité que de prudence, et, par-dessus tout le reste, plus d'humilité et de charité que jamais. La conduite de Léon XIII doit servir de modèle.

Rouen. — S. Em. le cardinal de Bonnechose a donné pour 10,000 fr. de bons de pain, de bois, de viande et de vêtements, dont la distribution a été faite aussitôt, dans chaque paroisse, par les soins des Petites-Sœurs des Pauvres.

Étranger.

Allemagne. — On écrit d'Allemagne à l'*Univers :*

Le professeur Cuno Fischer, savant professeur de philosophie, qui fut naguère exclu de l'Université de Heidelberg par suite

des intrigues du trop fameux docteur Schenkel, négateur de la divinité du Christ et sectateur du *Protestantenverein*, vient d'y ouvrir, ces jours derniers, un cours de philosophie chrétienne devant plus de deux cents auditeurs. Tout le monde a été frappé de l'introduction dont il a fait précéder ce cours ; on ne s'attendait pas, de la part d'un protestant, qui ne passait même pas pour un orthodoxe, aux aveux extraordinaires qu'il a faits au sujet de l'Église catholique. Nous extrayons les pensées suivantes de ce discours, qui a fait sensation et parmi les protestants et parmi les catholiques d'Allemagne :

Parlant de l'Église catholique, il a dit :

Jetons un regard sur notre passé le plus récent. Un des plus puissants empires et l'un des plus jeunes, je veux parler du nôtre, a cru devoir déclarer la guerre à l'Église ; et le voilà aujourd'hui arrivé à désirer la paix avec l'Église. Cet empire est sorti victorieux de tous les combats ; il n'y a contre lui que l Église catholique, qui rayonne plus glorieuse que jamais. Bien souvent déjà on a combattu la papauté avec les prétendues armes de la science ; elle s'est chaque fois défendue victorieusement, plus radieuse et plus forte que jamais. On a essayé contre elle les armes politiques ; rien n'est tombé que le trône séculier du pape ; le trône spirituel n'en a été que plus affermi ; il est debout, plus solide que jamais. L'Église catholique peut dire d'elle-même, avec fierté, avec une fierté légitime : Quand je suis persécutée, c'est alors que je triomphe. D'où cela vient-il ? C'est ce que je me propose de vous expliquer par ces conférences. Dès maintenant, je pourrai déjà vous donner à ce sujet une courte réponse. L'Eglise catholique a derrière elle une durée de 1,800 années, elle est devenue une puissance fortement ancrée dans les cœurs, et nous ne sommes pas assez mauvais pour vouloir détruire ce qui a jeté dans les cœurs des hommes de si profondes racines.

Ces aveux sont d'autant plus significatifs, que M. Cuno Fischer est, de tous les philosophes protestants actuels, celui qui se distingue le plus par la rectitude du jugement et la clarté de l'exposition ; ses ouvrages, dont le plus important est l'*Histoire de la philosophie moderne*, en sont la preuve.

Angleterre. — On annonce la conversion au catholicisme du chef des ritualistes de Brighton, le Révérend Arthur Wagner. Ce digne et honnête pasteur, qui jouit d'une fortune indépendante qu'il consacre à de bonnes œuvres, est peut-être un des hommes les plus influents de son Église.

Il entrainera, si son abjuration se confirme, un nombre con-

sidérable d'habitants de Brighton. On parle aussi de toute une communauté de religieuses anglaises qui le suivront, ainsi que de plusieurs de ses vicaires.

M. Wagner est célibataire. Rien donc ne s'opposerait à son entrée dans le sacerdoce catholique, s'il en éprouvait la vocation. Son père, gentilhomme de province, était connu pour ses bonnes œuvres et sa loyauté.

— Nous lisons dans le *Standard*, dit l'*Univers,* que Mlle Mary Stanley, sœur aînée du doyen de Westminster — un des dignitaires de l'Église anglicane — et fille de l'évêque anglican de Norwich, le Rév. Stanley, vient de mourir, en sa résidence, 6, Grosvenor Crescent, Londres, dans sa soixante-sixième année. C'est une inflammation des poumons qui l'a emportée. Mlle Stanley, lors de la guerre de Crimée, avait emmené tout un détachement de dames et de garde-malades sur le théâtre de la guerre, où elle demeura quatre mois. Est-ce la vue de l'admirable spectacle que donnèrent alors, au milieu des horreurs du siège, nos admirables filles de Saint-Vincent de Paul, qui frappa le cœur et l'esprit de Mlle Stanley ? Nous ne savons, mais il est permis de croire que le voisinage des vertus et du dévouement catholiques personnifiés dans nos sœurs de charité, ne fut pas sans influence sur une âme « naturellement chrétienne. » Quoi qu'il en soit, quelques années après, vers 1856, elle entra dans cette « communion romaine » contre laquelle l'éducation de sa famille croyait l'avoir si bien prémunie.

Mlle Stanley a consacré le reste de sa vie aux bonnes œuvres; elle est morte pleine de jours et laissant une mémoire regrettée.

Belgique. — Voici la traduction du décret de la Congrégation des Évêques et réguliers relatif à l'évêché de Tournai, qui a institué Mgr Du Rousseaux administrateur du diocèse :

Parmi les diocèses de Belgique figure l'illustre Église de Tournai, évêché suffragant de l'archidiocèse de Malines. Enflammé d'un zèle ardent, son illustrissime évêque, Edmond Dumont, s'est assidûment efforcé d'assurer le succès du ministère qui lui était confié. Aussi s'est-il acquis à bon droit et à un haut degré l'amour et le respect des fidèles, la soumission la plus entière de son clergé et les justes éloges du Saint-Siège. Mais telle est l'infirmité humaine, que parfois, et bien vite, les plus puissantes facultés de l'âme s'affaiblissent au maniement des affaires au point de ne plus servir, comme auparavant, même les meilleures intentions. C'est ainsi que, dans ces derniers temps, le Saint-Siège reçut communication de certains faits

accusant moins de sagesse et de prudence dans l'administration de ce prélat.

Ému de ces nouvelles, le Saint-Père crut qu'il était de sa charge pastorale de conseiller à l'évêque de Tournai de laisser pendant quelque temps les affaires de son diocèse et de venir prendre à Rome quelque repos et quelque distraction. L'évêque se rendit volontiers à ce conseil si salutaire. Sa Sainteté l'accueillit avec des témoignages tout particuliers de bienveillance, et il retourna dans son diocèse en promettant de mettre à exécution les conseils si sages et si pleins d'affection du Saint-Père. Mais, par un nouveau malheur, l'espérance qu'on avait conçue d'un meilleur état de choses s'évanouit, et de plus graves complications vinrent encore amoindrir l'autorité du prélat. C'est alors que, l'âme pénétrée de douleur, l'évêque, par une circulaire adressée au clergé de son diocèse, et une lettre envoyée au nonce apostolique, déclara son intention de résigner ses fonctions.

Si cette mesure bien opportune eût été mise à exécution par l'évêque, toutes les plaintes eussent cessé, et lui-même eût apporté le plus prompt remède à la nécessité du moment. Mais cette résolution si salutaire resta sans effet. Les choses étant telles, des rapports de plus en plus graves nous arrivant sans cesse, des requêtes nous étant présentées par les hommes les plus respectables, l'épiscopat belge tout entier nous ayant aussi fait entendre ses plaintes, le Saint-Père ordonna de demander à l'évêque de Tournai quel motif l'avait porté à ne point transmettre au Saint-Siège la démission annoncée. Bien que l'évêque n'eût fait aucune réponse à cette demande, le Saint-Père lui adressa cependant une lettre des plus affectueuses, par laquelle il l'exhortait dans le Seigneur, avec une bonté toute paternelle, à résigner volontairement, pour le bien du diocèse, ses fonctions épiscopales.

L'évêque borna sa réponse à quelques mots assurément peu en rapport avec la chose en question, et qui dénotaient manifestement un esprit plus troublé. Après avoir employé inutilement ces moyens et d'autres encore, le Saint-Père, espérant obtenir enfin de l'évêque ce qu'il désirait ardemment pour le bien des âmes, lui envoya une seconde lettre, plus pressante que la première, engageant fortement le prélat à réfléchir sérieusement et à se décider enfin à se démettre de sa charge pastorale. Il lui donnait bien clairement à entendre qu'il serait forcé d'aller plus loin s'il refusait plus longtemps de se rendre à ces conseils, à ces exhortations et à ces avis réitérés. Malheureusement ses espérances ne se réalisèrent point ; ces derniers moyens n'eurent aucun résultat.

En conséquence, après avoir employé inutilement jusqu'ici tous les efforts et tous les soins les plus industrieux, le Saint-Père, pénétré de la plus vive douleur, jugea qu'il ne fallait plus attendre davantage.

Ayant pris l'avis de plusieurs cardinaux de la sainte Église romaine, il ordonna à la Sacrée-Congrégation chargée des affaires des évêques et réguliers de déclarer, par un décret solennel et opportun, que *tout exercice de juridiction, soit au spirituel, soit au temporel, dans le diocèse de Tournai, est retiré à Mgr Edmond Dumont.* C'est pourquoi la Sacrée-Congrégation, obéissant à cet ordre, déclare par le présent décret que la juridiction dont il vient d'être parlé a été et est retirée au susdit évêque de Tournai. En même temps, et également sur l'ordre du Saint-Père, elle confère *pleine* juridiction, au spirituel et au temporel, à l'illustre seigneur Isidore-Joseph Du Rousseaux, qui, sous le titre d'administrateur apostolique, gouvernera au gré du Saint-Siège ce même diocèse de Tournai. Rien ne pourra faire obstacle à l'exécution de ce décret.

Donné à Rome, de la secrétairerie de la Sacrée-Congrégation des Évêques et réguliers, le 22 novembre 1879.

J. Card. Ferrieri, *préfet.*
J.-B. Agnozzi, *secrétaire.*

Lieu ✝ du sceau.

L'IMMACULÉE-CONCEPTION

Décret de la Congrégation des Rites.

La S. Congrégation des Rites a, par un décret du 30 novembre, élevé la fête de l'Immaculée-Conception au rite double de première classe. Voici ce décret avec la traduction :

DECRETUM

URBIS ET ORBIS

Quod Catholica Ecclesia divinis Scripturarum eloquiis et Apostolica traditione edocta, perpetuo ac unanimi Episcoporum et fidelium consensu in votis habuerat, ut Deiparæ Virginis in sua Conceptione adversus teterrimum humani generis hostem victoria de fide credenda a Petri Sede declararetur, hoc præstitit Summus Pontifex Pius IX sa. me. sexto Idus Decembris anni millesimi octingentesimi quinquagesimi quarti. Siquidem, ingenti adstante cœtu Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Patrum Cardinalium, et sacrorum Antistitum ex dissitis etiam regionibus, universoque plaudente orbe, solemniter definivit : doctrinam, quæ tenet Beatissimam Virginem Mariam in primo instanti suæ Conceptionis fuisse, singulari Dei privilegio, ab omni originali culpæ labe præservatam immunem, esse a Deo revelatam, ac proinde

ab omnibus fidelibus firmiter constanterque credendam. A qua auspicatissima die fidelium pietas ac devotio erga Sanctissimam Dei Matrem potissimum sub hoc singulari titulo excrevit, et latius propagata est ; plures erectæ Ecclesiæ ; pia instituta Sodalitia ; bonarum artium atque scientiarum Academiæ nuncupatæ. Quibus religionis incrementis plures permoti sacrorum Antistites humillimas Sanctissimo Domino Nostro Leoni Papæ XIII exhibuere preces ut hoc recurrente quinto supra vicesimum anno ab ejus dogmatis definitione, cujus solemniori undique pompa memoria recolitur, ad augendum magis magisque cultum erga Deiparam semper Virginem, festum ac Officium Immaculati illius Conceptus pro universo Orbe ad ritum duplicem primæ classis elevare dignaretur. Quapropter Sanctissimus Dominus Noster pro sua erga eam lem Virginem Immaculatam veneratione ac pietatis affectu, spem fovens futurum ut, Ipsa apud Christum F lium suum et Dominum Nostrum interveniente, pax detur Ecclesiæ, Civili Societati ordo et concordia redeant, fideles virtutum incrementa suscipiant, devii in viam salutis revertantur, his precibus indulgendum esse censuit.

Idcirco mandavit ut per Decretum Sacrorum Rituum Congregationis hujusmodi festum ac Officium Immaculatæ Conceptionis in posterum sub ritu duplici primæ classis una cum Missa Vigiliæ, jam nonnullis Diœcesibus concessa, in universa Ecclesia celebretur : servatis Rubricis, aliisque de more servandis. Voluit autem Sanctitas Sua ut super his expediantur Litteræ Apostolicæ in forma Brevis. Contrariis non obstantibus quibuscumque, Die 30 novembris 1879.

L. ✝ S.

D. Cardinalis BARTOLINIUS
S. R. C. Præfectus.
Placidus Ralli *S. R. C, Secretarius.*

DÉCRET

URBIS ET ORBIS

L'Église catholique, instruite par les oracles des saintes Écritures et par la tradition apostolique, avait toujours souhaité, avec l'adhésion perpétuelle et unanime des évêques et des fidèles, que la victoire remportée en sa conception par la Vierge, Mère de Dieu, sur le redoutable ennemi du genre humain, fût déclarée par la Chaire de Pierre dogme de foi ; ce vœu fut accompli par le Souverain-Pontife Pie IX, de sainte mémoire, le six des Ides de décembre de l'année mil huit cent cinquante quatre. En effet, en présence d'une vaste assemblée de cardinaux de la sainte Église romaine, et d'évêques venus des contrées même lointaines, aux applaudissements du monde entier, il définit solennellement que la doctrine qui tient que la Bienheureuse Vierge Marie, dès le premier instant de sa conception, a été, par un privilège spécial de Dieu, préservée et exempte de toute

tache de la faute originelle, est révélée de Dieu et, par conséquent, doit être crue fermement et constamment par tous les fidèles. Depuis ce bienheureux jour, la piété et la dévotion des fidèles envers la très sainte Mère de Dieu, principalement sous son titre d'Immaculée, se sont accrues et développées; des églises ont été bâties; des confréries ont été fondées; des académies artistiques et scientifiques ont pris de là leur nom.

En présence de ces progrès de la religion, un certain nombre d'évêques ont adressé d'humbles suppliques à Notre Très-Saint Père le Pape Léon XIII, sollicitant de lui qu'en cette vingt-cinquième année depuis la définition du dogme où le souvenir de cette définition est partout honoré avec une pompe plus solennelle, dans le but d'accroître de plus en plus le culte de la Mère de Dieu, toujours Vierge, il daignât élever, pour tout le monde catholique, la fête et l'office de l'Immaculée-Conception au rite double de première classe. En suite de quoi Notre Très-Saint Père, mu par sa vénération et sa piété envers la Vierge immaculée, ayant l'espoir que par son intercession auprès du Christ, son Fils et Notre-Seigneur, la paix sera donnée à l'Église, l'ordre et la concorde restitués à la société civile, les fidèles rendus plus parfaits, et les égarés ramenés dans la voie du salut, a jugé devoir accéder à ces prières.

En conséquence, il a ordonné que, par Décret de la Sacrée-Congrégation des Rites, la fête et l'office de l'Immaculée-Conception soient célébrés à l'avenir dans toute l'Église sous le rite double de première classe, avec la messe de la vigile, déjà concédée à certains diocèses; étant observées les rubriques et tout ce qui, d'après l'usage, doit être observé. Sa Sainteté a voulu que soient expédiées à ce sujet des Lettres apostoliques en forme de Bref. Nonobstant toutes choses contraires.

Le 30 novembre 1879.
Place ✝ du sceau.

D. cardinal BARTOLINI,
Préfet de la S. C. des R.

PLACIDE RALLI,
Secrétaire de la S. C. des R.

Discours du Saint-Père.

Le 8 décembre, le Souverain-Pontife a reçu, vers midi, dans la salle du Consistoire, plus de cinq cents pèlerins italiens qui, à l'appel de M. le commandeur Acquaderni, étaient venus lui présenter l'hommage de leur dévouement et de leur fidélité, à l'occasion de la fête de l'Immaculée-Conception. Sa Sainteté était entourée de LL. EE. les cardinaux Sacconi, de Luca, Oreglia, Monaco-Lavalette, Pacca, Ledochowski, Nina, d'Avanzo,

Giannelli, Pecci, Cattani, Mertel, Pellegrini, Hergenrœther, Zigliara, de Falloux, des évêques de Tarentaise, de Mantoue, etc., etc., et d'un grand nombre de prélats et de camériers.

A son arrivée dans la salle, le Saint-Père a été salué par de longs applaudissements et des vivats répétés. Après la lecture d'une chaude adresse, faite par M. le commandeur Acquaderni, président général de la Société de la jeunesse catholique italienne, le Souverain-Pontife s'est levé ; tout le monde a pu alors admirer sa bonne mine et l'air de contentement, de vigueur et de santé répandu sur toute son auguste personne, que les tribulations incessantes, les veilles prolongées et les travaux multiples semblent fortifier et rajeunir.

Sa Sainteté a promené d'abord un long regard de satisfaction sur toute l'assemblée fidèle, puis, d'une voix claire et distincte, Elle a prononcé le remarquable discours suivant :

Dans ce jour très heureux où s'accomplit le cinquième lustre de la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception de Marie, il est bien juste, Nos très chers Fils, que votre âme et celle de tous les fidèles du monde entier s'ouvre à des allégresses inaccoutumées, qui sont le fruit des souvenirs les plus chers.

Vingt-cinq ans se sont écoulés depuis le jour où Notre glorieux prédécesseur, Pie IX, d'heureuse et sainte mémoire, auquel la Providence avait réservé l'honneur d'ajouter à la couronne de la Vierge le joyau le plus splendide et d'associer sa gloire à celle de la Mère de Dieu, proclama, aux applaudissements du monde catholique, le dogme de l'Immaculée-Conception, et aussitôt les fidèles, poussés par leur fervent amour envers Marie, pleins de tendresse pour ses grandeurs et remplis de suaves espérances, se mirent à célébrer avec grande pompe cette prérogative extraordinaire de la sainte Vierge. A l'approche de ce jour mémorable, lors de votre cinquième pèlerinage, vous manifestâtes, vous, en Notre présence, l'intention de vouloir en célébrer avec plus de ferveur le vingt-cinquième anniversaire, et Nous, Nous sommes heureux de le rappeler, Nous trouvâmes votre saint projet pleinement conforme à Nos vœux; Nous le louâmes et le bénîmes, prêt à ouvrir

sur tous les fidèles à cette occasion les trésors des saintes indulgences.

Les évêques du monde catholique, enflammés d'un zèle pastoral, ont été heureux d'adresser un fervent appel à la dévotion de leurs diocésains, et ceux-ci ont répondu avec ardeur à l'invitation qui leur a été faite. C'est ainsi qu'en peu de temps se sont allumés le désir et la noble émulation d'honorer par des démonstrations extraordinaires de piété la Vierge Immaculée. Et tandis qne vous, mettant avec habileté votre sixième pèlerinage sous ma protection, vous avez eu la bonne idée de vous réunir hier près de la tombe du prince des Apôtres dans cette basilique, où fut proclamé le privilége admirable de Marie, et vous êtes venus ici aujourd'hui Nous confirmer avec une nouvelle solennité les protestations de votre attachement au Vicaire de Jésus-Christ; dans toute l'Italie, dans le monde entier, on rend des honneurs à Marie, on exalte ses gloires et on honore l'Église et son Chef visible. Cet élan si ardent, universel, unanime, console grandement l'âme au milieu du combat soutenu par l'Église et ranime les espérances d'un plein triomphe sur l'erreur et l'enfer.

En effet, l'erreur qui surpasse toutes les autres et qui fait délirer les esprits superbes de notre âge, est une erreur froide, ce froid naturalisme qui a envahi tous les ordres de la vie publique et privée, substituant la raison humaine à la raison divine, la nature à la grâce, et qui méconnaît la Rédemption. Or, la Vierge, avec sa Conception immaculée, rappelle opportunément au peuple fidèle que l'humanité, par la chute de notre premier père, est resté faible et infirme pendant plusieurs siècles, le jouet de l'erreur et des passions; que de Jésus-Christ seul dérivent la grâce, la vérité, le salut et la vie; que sans Jésus-Christ il n'y a point de dignité, ni de grandeur, ni de vrai bien, et que quiconque se soustrait à la bienfaisante influence de la Rédemption vit dans les ténèbres, tombe dans la boue et court à une ruine certaine. De plus, la Conception immaculée de Marie dévoile le secret et est la première cause de la puissance très grande sur l'ennemi commun, qui, par le moyen de ses ministres

dévoués, suscite une si rude guerre à l'Église, car la foi nous enseigne que dès les premiers âges du monde, Marie fut prédestinée à être l'implacable ennemie du démon et de sa race: *Inimicitias ponam inter te et mulierem*, et qu'elle put dès le premier instant écraser sa tête superbe: *Ipsa conteret caput tuum.*

Cette pensée excite les esprits à la plus douce confiance en Celle qui, forte de la puissance de son Fils, éteignit toutes les hérésies et fut, dans les moments les plus difficiles, le bouclier et le secours des chrétiens. Que cette pensée fasse naître dans les cœurs la certitude que la victoire suprême et finale restera, cette fois encore, à Marie. Vous, Nos très chers Fils, et avec vous tout le peuple fidèle, par une franche profession de la foi, par l'exercice des œuvres de vertu, par la prière fervente et constante, par une tendre dévotion envers Marie, hâtez le moment désiré où toute la famille humaine se réjouira les bienfaits signalés de la Rédemption de Jésus-Christ; hâtez le moment où les tempêtes ayant été apaisées par l'intercession de la grande Mère de Dieu, nous verrons briller pour l'Église de nouveaux jours de prospérité, de paix et de gloire. En attendant, pour accroître votre piété, pour confirmer vos saintes résolutions et pour vous témoigner Notre très spéciale affection, Nous vous accordons à vous, à vos famillles et à toutes vos œuvres, la Bénédiction apostolique.

Après ce discours, le Saint-Père a daigné admettre à son trône les membres du cercle de Saint-Pierre de la jeunesse catholique de Rome et les représentants des différents diocèses, qui ont tous déposé entre ses mains des présents variés et de riches offrandes pour le Denier de Saint-Pierre. Et comme le plus grand nombre des personnes qui assistaient à cette touchante audience n'avait pu, malgré cela, approcher la personne du Souverain-Pontife, Sa Sainteté, cédant volontiers au désir qui lui en était manifesté et voulant être toute à tous, a pris la peine de traverser deux fois la salle dans toute sa longueur. De nouveaux applaudissements et de grands vivats ont salué son départ, et l'ont accompagnée jusqu'au delà des antichambres.

Les évêques.

Les évêques du monde catholique tout entier, comme nous l'avons déjà dit, ont excité les fidèles à célébrer avec plus de ferveur que jamais la fête de l'Immaculée-Conception, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la proclamation du dogme, et il s'est ainsi formé autour de la Vierge, Mère de Dieu, une splendide couronne de l'Église enseignante. On vient d'entendre l'Évêque des évêques ; dans nos deux derniers numéros, nous avons reproduit les belles Lettres pastorales du cardinal Parocchi et du cardinal Guibert.

Son Ém. le cardinal Pie, évêque de Poitiers, se préoccupe, comme les cardinaux Parocchi et Guibert, de l'accomplissement de la prophétie de saint Léonard de Port-Maurice.

A ces joies (de la proclamation du dogme), dit-il, la plupart de nous se le rappellent, se mêlaient de grandes espérances. On disait : Il est dans la destinée de Marie d'être une aurore divine. Dans l'ordre terrestre et historique, elle a été l'aurore ici-bas du Soleil de vérité, de justice et de paix, qui est Jésus. Cette nouvelle glorification de la Mère devait donc être le signe et le prélude d'une glorification nouvelle du Fils : c'est-à-dire d'une manifeste extension de son règne, d'une moisson de saints plus abondante, d'une liberté plus large reconnue à l'Église, d'un surcroît d'honneur et de pouvoir advenant au Saint-Siège, d'une période enfin tout à la fois glorieuse et prospère pour la famille humaine de Dieu.

Ces espérances ont-elles été déçues? Ceux qui ne voient que le dehors et jugent de tout par les surfaces, peuvent se croire en droit de dire : oui. Nous disons : non, et sans hésitation aucune.

Avant tout, rien ne se serait encore produit d'appréciable ou même de réel à la suite de cette solennelle définition de foi ; est-ce que nous regarderions les espoirs conçus comme frustrés irrévocablement? A Dieu ne plaise. « Qu'est ceci ? disait la grande Judith aux prêtres « de Béthulie. Vous avez bien osé promettre de livrer la ville aux « Assyriens, si, d'ici à cinq jours, aucun secours n'arrive ! Qui êtes-« vous donc pour tenter ainsi le Seigneur, assigner sa miséricorde à « jour fixe et enfermer sa liberté dans le cercle de vos vues étroites « et de vos décisions arbitraires (1)? La miséricorde divine, écrit et « chante David, elle s'étend aux siècles des siècles (2). » L'Esprit souffle où il veut (3), comme il veut, quand il veut. Dieu d'ailleurs n'a point nos mesures : « mille ans sont pour lui comme un jour, et « un jour comme mille ans (4). » Certes, les semences jetées par lui

(1) Judith, VIII, 10 et seq.
(2) Psalm. CXVIII.
(3) Joan. III, 8, 34.
(4) II. Petr., III, 8.

lèvent toujours de façon ou d'autre et elles deviennent des moissons; mais seulement quand cela plaît à sa sagesse : et c'est à lui, à lui seul, dit Jésus, « qu'il appartient de disposer dans sa puissance « les temps et les moments (1). »

Puis, pouvons-nous, N. T. C. F., ignorer cette loi providentielle qui, pour une très grande part, fait de nos dispositions, de nos conduites et de nos œuvres, l'indispensable condition de la libre et plénière effusion des grâces que Dieu nous destine et de ses opérations en ce monde ? Que cet évènement si considérable de la définition du dogme de l'Immaculée-Conception de Marie ait été gros de grâces, comme il l'était d'enseignements : pour quiconque a la foi et ce que saint Paul nomme « le sens du Christ (2) », c'est l'évidence même. Mais que dire si, pour n'avoir pas écouté, compris, suivi les enseignements, nous nous sommes rendus indignes de recevoir les grâces, arrêtant le bras de Dieu et l'empêchant de nous bénir, autant du moins qu'il l'avait résolu ?

Ah ! qu'on repasse l'histoire de l'Europe et spécialement de la France en ces vingt-cinq dernières années, et qu'on dise si les hommes ont agi de manière à mériter les dons, les assistances et les miséricordes célestes ! Dieu est visiblement intervenu, et plusieurs fois, et de plusieurs manières, tantôt par de terribles corrections, tantôt par des avances qu'on peut bien appeler prodigieuses. Il voulait voir par là si le passage s'ouvrirait enfin aux faveurs espérées et dont sa main était toute pleine. Où et quand ce passage s'est-il franchement et constamment ouvert ? En combien de lieux, au contraire, s'est-il publiquement et comme insolemment fermé ? Que chacun s'interroge, l'homme privé dans sa vie personnelle, le père et la mère de famille dans leur vie domestique, les sociétés, ou plutôt ceux qui de droit ou de fait les gouvernent et influent sur leurs voies. Qu'ils disent, ceux qui sont éclairés et bons, s'ils ont fait dans leur ordre tout ce qu'ils étaient tenus de faire.

Et si ceux qui font le mal, parce qu'ils se sont volontairement établis dans la nuit, ne sont point en état de se juger eux-mêmes, qu'ils conviennent du moins de leurs actes, et qu'ils souffrent qu'à la clarté du sens, non pas même chrétien, mais simplement du sens moral, nous les discutions et nous les jugions. Ne devrons-nous donc pas tous nous écrier avec les saints prophètes : « Au Seigneur notre « Dieu la justice, car ses jugements sont l'équité même (3); quant à « nous, nous n'avons qu'à rougir et à nous couvrir le visage (4). » « Non, les miséricordes de Dieu ne sont point en défaut, et si nous ne

(1) Act., I, 6.
(2) Corinth., II, 16.
(3) Domino Deo nostro justitia, nobis autem confusio faciei nostræ. Baruch, I, 15.
(4) Misericordiæ Domini quia non sumus consumpti; quia non defecerunt miserationes ejus. Thren., III, 22.

« sommes pas déjà consumés et perdus, c'est la marque et l'effet de la « miséricorde (14). » Mais en nous soustrayant à Dieu, en faisant par nos lâchetés, par nos iniquités, avorter ses meilleures grâces, nous avons entravé sa bonté et opposé une digue au courant de ce fleuve vivifiant qui voulait féconder la cité de Dieu, et réjouir toute la terre en renouvelant sa face.

Et cependant, même à travers ces ombres issues de notre cœur mauvais, que n'avons-nous pas vu, si nous avons bien regardé? N'était-ce point une grâce insigne et une grâce universelle, que ce concile du Vatican où l'Église a fini de s'affirmer elle-même telle que Dieu l'a faite et ordonnée, montrant à tous les peuples, en un temps où toute couronne humaine est abattue ou menacée, sa tête à elle, sa tête visible, toujours vivante et toujours droite, irrévocablement et divinement couronnée du privilège de l'infaillibilité doctrinale : ce qui, plus qu'aucune chose au monde, contribue au salut éternel et temporel du genre humain, puisque nous sommes désormais en mesure de savoir à n'en douter plus, où réside, où resplendit, où parle la vérité, source de toute liberté, de toute union, de toute paix.

Qui ne sent les relations intimes et les ravissantes harmonies de ces deux dogmes de foi définis par le même Pontife : l'un qui nous montre, à la racine créée du christianisme, le règne de la sainteté de Dieu déjà posé et consommé dans une créature; l'autre qui nous découvre, au sommet de l'édifice chrétien, le principe inaltérable et efficace de cette unité religieuse, intellectuelle, morale, pratique, sociale, universelle, dont la réalisation parfaite est le chef-d'œuvre de Jésus-Christ, selon que lui-même l'annonce : « Et alors, dit-il, il n'y « aura plus qu'un seul troupeau et un seul pasteur (1). »

Peut-on ne pas voir que, grâce à ce béni concile, ce jour de l'unité brille déjà sur le monde? Car enfin, si, dans sa longanimité profonde et savante, Dieu a toléré que des oppositions très vives, suivies de luttes ardentes, s'y soient d'abord et librement produites, n'est-ce pas pour que l'humanité pût ensuite et mieux que jamais constater cette force irrésistible d'ordre et de cohésion qui réside dans la sainte Église, et qui fait se conclure dans l'unanimité des esprits et des cœurs les débats les plus orageux dont le terme naturel était, humainement parlant, la séparation et la discorde?

Et s'il est vrai qu'une douloureuse et effrayante persécution a paru répondre au dehors à ce beau triomphe de l'Église, ce n'est maintenant un mystère pour personne que cette persécution elle-même n'a abouti qu'à serrer les rangs des évêques autour du Souverain-Pontife, à relier plus fortement les évêques entre eux, comme aussi à unir plus intimement aux évêques et au Pape le clergé et les fidèles. Si bien que plus d'un persécuteur en vient présentement à chercher si la paix avec la grande persécutée serait encore possible, attendu que

1) Joan. x, 16.

la paix avec elle serait suivie du secours prêté par elle, et que ce secours est nécessaire, nécessaire d'une nécessité éclatante et urgente. Croyez, N. T. C. F., que ce que l'on commence à voir dans l'un des empires de l'Europe, tôt ou tard et forcément on le verra ailleurs.

En tous cas, souvenez-vous que « le royaume de Dieu est surtout au dedans (1) », à savoir dans le secret des âmes, là où il n'y a guère que l'œil du Père céleste qui lise (2). C'est là que Dieu regarde (3), parce que c'est là seulement qu'il opère. Or ce qui s'entrevoit de ce monde intérieur, les témoignages qu'en rendent ceux qui ont la grâce de le contempler de plus près, nous prouvent jusqu'à l'évidence que, dans cet ordre — le principal assurément puisque c'est là que se forment les saints, — loin que la glorification solennelle de Marie ait été sans effet, elle y a produit, depuis vingt-cinq ans, des fruits sans nombre et admirables, et qu'au lieu d'être déçues, les espérances d'alors sont plutôt dépassées.

Aussi, malgré cet amoncellement de ténèbres qui chaque jour se fait autour de nous ; malgré les haines, les menaces, les conjurations, les entreprises néfastes, et cet effort comme désespéré de l'enfer soutenu et fortifié par toutes sortes de connivences humaines ; malgré la perspective des ruines que préparent inévitablement tant de violences et d'impiétés; malgré tout, nous, famille de Dieu et de la Vierge-Mère, nous demeurons fermes en notre foi, et notre paix n'est point troublée. « Si l'armée de l'ennemi se dresse et me livre bataille, s'écrie le Roi-Prophète, ce n'est pour moi qu'une raison « d'espérer davantage (4). » C'est là, nous en convenons, de la logique surnaturelle; mais cette logique est la bonne, et l'Église y prend la règle de ses sentiments comme de sa conduite.

Son Em. le cardinal Caverot, archevêque de Lyon, après avoir rappelé que, dès 1852, Lyon avait inauguré les illuminations du 8 décembre, indique en ces termes ce qu'a été la proclamation du dogme :

Proclamer le dogme de l'Immaculée-Conception, c'était ajouter un rayon de plus à ce foyer lumineux des enseignements catholiques qui guident les pas du chrétien dans son terrestre pèlerinage ; c'était ouvrir aux âmes de bonne volonté un nouveau trésor de richesses spirituelles ; c'était, enfin, par un public hommage rendu à la sublime grandeur de la Mère de Dieu, appeler sur l'Église et sur son Chef visible les effets salutaires de sa puissante protection. Combien de chrétiens devaient puiser dans l'intelligence et la vertu de cet auguste mystère de nouvelles lumières sur la vie surnatu-

(1) Luc, XVII, 20, 21.
(2) Matth., VI, 4, 6, 18.
(3) I Reg., XVI, 7.
(4) Ps., XXVI, 3.

relle, un attrait plus fort pour la perfection, un élan plus généreux vers la sainteté ! Aussi personne n'hésite à reconnaître dans cette définition dogmatique un des plus signalés bienfaits que le Seigneur ait accordés, dans notre temps, à son Église.

Nous continuerons cette revue, sans craindre que nos lecteurs trouvent que nous nous arrêtons trop longtemps à la fête de l'Immaculée-Conception ; jamais on ne parle trop de la sainte Vierge, *de Maria nunquam satis,* et, dans les tristes temps où nous vivons, peut-il être inopportun, pour ranimer nos espérances, de tenir nos yeux fixés sur l'arc-en-ciel qui annonce des jours meilleurs ?

DÉCLARATION D'ABUS

Le *Journal officiel* du 15 décembre publie, en tête de sa partie officielle, le décret suivant :

Le Président de la République française,

Sur le rapport de la section de l'intérieur et des cultes, de la justice, de l'instruction publique et des beaux-arts ;

Vu le rapport du ministre de l'intérieur et des cultes, du 22 septembre 1879 ;

Vu la réponse, en date du 6 octobre 1879, de l'évêque de Grenoble à la notification qui lui a été faite dudit rapport;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier;

Vu les articles 1er et 6 de la loi du 18 germinal an X ;

Considérant qu'au mois de janvier 1879 l'évêque de Grenoble a reçu de la cour de Rome un décret érigeant l'église de la Salette en basilique mineure et autorisant le couronnement de la statue de Notre-Dame de la Salette, et qu'il a annoncé la réception de ce décret dans une lettre circulaire au clergé de son diocèse et dans une instruction pastorale à l'occasion du Carême ;

Que, s'il allègue avoir renvoyé ce décret, et s'il a, pour échapper à l'obligation de soumettre au Gouvernement un acte écrit, sollicité du Saint-Siège la permission d'agir en vertu d'autorisations verbales qui lui auraient été données à Rome au mois de décembre 1878, il n'en a pas moins exécuté la double décision que contenait le décret;

Qu'ainsi, M. l'évêque de Grenoble a contrevenu à l'article premier de la loi du 18 germinal an X, aux termes duquel « aucune bulle, bref, rescrit, décret, mandat, provision, signature servant de provision, ni autres expéditions de la cour de Rome ne peuvent être mis à exécution sans l'autorisation du Gouvernement » ;

Le conseil d'État entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Il y a abus dans l'exécution donnée par l'évêque de Grenoble aux décisions de la cour de Rome relatives à l'érection de l'église de la Salette en basilique mineure et au couronnement de la statue de Notre-Dame de la Salette.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur et des cultes et le garde des sceaux, ministre de la justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera inséré au *Bulletin des lois.*

Fait à Paris, le 13 décembre 1879.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :
Le ministre de l'intérieur et des cultes.

CH. LEPÈRE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
E. LE ROYER.

Mgr Fava s'attendait à ce décret, qu'il est pourtant difficile de s'expliquer, même au point de vue des Organiques, et surtout avec la liberté des cultes, qui est l'un des articles fondamentaux du droit public français ; il avait donc préparé d'avance les circulaires suivantes, qu'il nous suffira de reproduire pour éclairer nos lecteurs.

ÉVÊCHÉ DE GRENOBLE

Grenoble, le 17 octobre 1879.

Monsieur et cher Coopérateur,

Le public a été informé que M. Collet, nommé rapporteur dans la question *d'appel comme d'abus*, qui me concerne, avait remis son travail au conseil d'État, et qu'il *concluait à l'abus.*

Vu cette communication, qui n'a pas été démentie, je crois devoir vous adresser la réponse que j'ai faite à M. le ministre des cultes au sujet des griefs articulés contre moi par Son

Excellence, dans son rapport à M. le président de la République française.

Vous trouverez ladite lettre ci-incluse. Mon but, Monsieur et cher Coopérateur, en vous la remettant, est de prouver que je ne mérite pas le reproche qui m'est fait d'avoir sciemment et obstinément désobéi aux lois de la République française. Ce reproche, je ne puis l'accepter d'aucune manière.

Il y a trente ans que j'exerce les fonctions ecclésiastiques. Pendant vingt-cinq ans, j'ai appartenu au ministère de la marine, lequel a voulu reconnaître mes services en m'envoyant la croix de la Légion d'honneur, alors que j'étais évêque de la Martinique.

Depuis que je suis à Grenoble, j'ai enseigné par ma parole et, autant que possible, par mes actes, le respect de la loi. J'aime à l'invoquer, la loi, parce qu'elle est encore parmi nous le salu de l'Église et de l'État.

Vous pouvez voir, Monsieur et cher Coopérateur, par la lecture de ma lettre ci-incluse, si j'ai oublié mon devoir, à propos des fêtes de la Salette, ou si je l'ai accompli.

J'ignore ce que me réserve le conseil d'État. Ce que je sais, c'est que si les hommes me déclarent coupable, ma conscience me dit que je suis innocent.

Il me souvient qu'un jour, à Jérusalem, je vis, encore debout, la colonne sur laquelle fut affichée la condamnation de Jésus-Christ. Je baisai avec amour cette colonne sacrée.

Si je suis condamné, et qu'on affiche ma condamnation dans mon diocèse, je me souviendrai de Jérusalem. Je m'unirai au Christ, et à sa Mère qui le suivait. C'est d'ailleurs pour leur cause que j'aurai paru devant le conseil d'État : *Le serviteur n'est pas plus grand que son maître.*

Recevez, Monsieur et cher Coopérateur, l'assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

† AMAND-JOSEPH, *évêque de Grenoble.*

Évêché de Grenoble.

Appel comme d'abus.

Grenoble, le 6 octobre 1879.

A Son Exc. Monsieur le ministre de l'intérieur et des cultes.

Monsieur le ministre,

Votre Excellence m'a informé « qu'en exécution des articles « 1er et 6 de la loi du 18 germinal au X, elle a dû proposer à

« M. le président de la République en conseil d'État de déclarer « qu'il y a contravention aux lois de la République et abus de ma « part, dans la mise à exécution par moi des décrets et brefs « pontificaux qui ont érigé l'église de Notre-Dame de la Salette « en basilique, et autorisé l'érection d'une statue de la Vierge. »

Votre Excellence joint à sa lettre d'envoi le rapport qu'elle a remis à M. le président de la République, et me prie de lui adresser les observations que je croirais devoir faire à ce sujet.

Conformément à ce désir, j'ai l'honneur, Monsieur le ministre, de vous donner quelques explications, ci-après, sur la lettre d'envoi et sur le rapport.

Je n'ai pas à examiner, ici, si les articles organiques sont concordataires, ou si l'appel comme d'abus n'est pas en contradiction avec les droits inaliénables de l'Église ; mais j'ai à m'expliquer sur un fait qui m'est personnel et que vous déclarez, Monsieur le ministre, être en contravention avec les lois de la République.

« Il y a contravention aux lois de la république, dit Votre « Excellence, et abus dans la mise à exécution par moi des « décrets et brefs pontificaux qui ont érigé l'église de Notre-« Dame de la Salette en basilique, et autorisé l'érection d'une « statue de la Vierge. »

Le rapport précité porte aussi le passage suivant : « C'est en « vertu d'une décision de la cour de Rome que les cérémonies « du 20 et du 21 août ont eu lieu, c'est en vertu de cette décision « que la basilique a été consacrée. »

Votre Excellence me permettra de lui faire observer qu'elle fait erreur en affirmant que le décret qui érige l'église de la Salette en basilique a été mis à exécution par la consécration de ladite église. Il n'y a pas de connexion entre ces deux choses, vu que tout évêque a la faculté de consacrer les églises de son diocèse, sans recourir à Rome. Celle de la Salette n'était pas consacrée ; elle l'a été, non en vertu de son érection en basilique, mais à l'occasion de cette érection.

Il n'y avait qu'un seul moyen d'exécuter ledit décret : c'était de le publier et de le transcrire sur les registres de l'église érigée en basilique. Ni cette publication ni cette inscription n'ont eu lieu. Donc le décret n'a pas été exécuté sous ce rapport.

Votre Excellence dit aussi que « les décret et brefs ont auto-« risé l'érection d'une statue de la Vierge. » Aucune autorisation n'est requise, que je sache, du conseil d'État, pour ériger une

nouvelle statue de la Vierge. Rome elle-même ne s'en préoccupe pas ; elle laisse ce soin aux évêques, à moins que les évêques eux-mêmes n'aient recours à Rome, pour des raisons particulières, par exemple, lorsqu'il s'agit de couronner la Vierge au nom du Souverain-Pontife. Alors la décision qui émane de la Sacrée-Congrégation des Rites concerne la forme de la statue, et non son érection. — Je ne suis pas non plus, de ce chef, en contravention avec les lois de la République.

En ce qui concerne la manière dont les choses se sont passées, voici, Monsieur le ministre, les explications que j'ai à donner.

Le 18 janvier 1879, j'ai reçu de la Congrégation des Rites un décret — pas de bref — qui érige l'église de la Salette en basilique mineure, et autorise le couronnement de la statue de Notre-Dame de la Salette, au nom du Saint-Père, par le cardinal archevêque de Paris. Ces deux faveurs m'avaient été accordées à Rome, par Léon XIII, *verbalement*, en décembre dernier.

J'ai donc fait savoir à mes diocésains que j'avais reçu les faveurs précitées ; mais je n'ai pas publié le décret, par ce seul motif que j'avais à demander au Saint-Père quelques modifications à cette pièce. Sans cela, je l'aurais publié, sans même songer que j'allais me mettre en contravention avec les lois de la République. J'avais vu couronner Notre-Dame de Lourdes, sans l'intervention du conseil d'État ; Notre-Dame de l'Osier avait été couronnée par un de mes vénérables prédécesseurs, en 1864, sans cette formalité ; je ne savais pas que le gouvernement actuel voulût nous imposer une autre marche. Je fus tiré de ma bonne foi par une visite de M. le préfet de l'Isère, qui m'entretint de cette question ; mais surtout par une lettre de Votre Excellence, qui m'invitait d'une façon très courtoise à présenter le décret au conseil d'État.

Cette invitation me créait une double difficulté : la première était d'entrer dans une voie qui n'avait pas été suivie, selon moi, par le gouvernement, ni par mes vénérés collègues dans l'épiscopat ; la seconde était de me mettre en opposition avec la volonté exprimée par Votre Excellence, si je ne soumettais pas ledit décret au conseil d'État lorsque cette pièce me reviendrait modifiée de Rome.

Dans ces circonstances, j'exposai mon embarras au Saint-Père, et le priai de m'exempter de l'obligation de publier le décret, lui demandant de pouvoir agir, en vertu des paroles

bienveillantes par lesquelles il m'avait accordé les deux faveurs de l'érection en basilique et du couronnement de la Vierge de la Salette.

J'écrivis le 9 avril, et le 21 du même mois S. Ém. le cardinal Nina me répondit en quelques mots : *Per onorevole incarico dell'Augusto Pontefice mi affreto ora a significarle che Egli nulla ha da osservare in proposito.*

Veuillez remarquer, Monsieur le ministre, qu'en agissant ainsi, mon intention était, avant tout, de ne pas poser un précédent qui, tout en m'assurant les bonnes grâces de votre administration, aurait pu être invoqué dans la suite par le gouvernement contre mes collègues, dans le cas où ils n'auraient pas agi comme moi.

J'ai cru qu'il ne m'appartenait pas, à moi récemment arrivé en France, d'ouvrir cette voie aux prélats vénérables qui ont blanchi dans l'apostolat, au sein des divers diocèses de France. Par ailleurs, je ne voulais pas me mettre en désaccord avec les instructions de Votre Excellence.

A mon avis, le retrait du décret me faisait éviter toute difficulté. Je le demandai, et le Souverain-Pontife, qui évite autant que possible les conflits, eut la condescendance, vu les circonstances, d'obtempérer à mes désirs.

C'est ainsi que le décret a été retiré, pour les raisons que j'ai dites, et que je n'ai pas eu à le publier, ni à le présenter au conseil d'État.

J'ai dit plus haut que je ne l'avais pas exécuté, en ce qui concerne l'érection de l'église de la Salette en basilique ; j'ajoute simplement, et cette vérité ressort de ce qui précède, que le couronnement de Notre-Dame s'est fait en vertu de l'autorisation verbale qui m'avait été donnée à Rome par Léon XIII.

C'est aussi en vertu de cette même autorisation que j'ai annoncé les fêtes du 20 et 21 août, et invité les prélats à y assister. Il n'est pas question du décret dans ces annonces ou invitations.

Qu'il plaise à Votre Excellence de croire à la vérité de mes paroles et à ma sincérité.

Recevez, Monsieur le ministre, l'expression de ma respectueuse considération.

Signé : † AMAND-JOSEPH,
évêque de Grenoble.

LE SOIN DES PAUVRES

Son Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris, vient de publier la Lettre pastorale suivante pour recommander le soin des pauvres :

Nos très chers frères,

Dès les premiers temps de notre séjour au milieu de vous, nous vous avons recommandé l'amour et le soin des pauvres. Pouvions-nous oublier que l'Eglise met au premier rang parmi les devoirs des évêques le soin paternel de tous ceux qui souffrent, lorsque nous voyions autour de nous cette immense population, où les extrémités de la misère se rencontrent avec celles de la richesse! Nous savions que nos paroles seraient bien accueillies, parce que, à Paris plus que partout ailleurs, les âmes sont ouvertes aux inspirations de la charité.

Nous nous sentons pressé de vous renouveler nos exhortations en ce moment. L'hiver s'est annoncé avec une rigueur inaccoutumée. L'inclémence de la saison ne peut qu'augmenter et multiplier les misères que nous connaissons tous et que tous nous voudrions soulager. Il conviendrait maintenant de faire trêve à tant de discussions stériles, à tant de récriminations, pour écouter les gémissements de ceux qui souffrent du froid et de la faim. Allons vers eux avec un cœur compatissant et avec les *deux mains ouvertes,* selon l'expression de l'Écriture, pour les consoler et les secourir.

Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a annoncé dans l'Évangile que nous aurions toujours des pauvres au milieu de nous ; il a voulu lui-même naître et vivre dans la pauvreté, afin de nous apprendre, avec plus d'autorité, que *ce que nous ferons aux plus petits d'entre nos frères,* il le tiendra pour fait à lui-même. Saint Paul, en plaidant la cause des pauvres auprès des fidèles de son temps, se plaisait à rappeler l'exemple et les paroles du divin Maître qui ont ouvert la source féconde de la charité chrétienne. *Vous connaissez,* leur disait-il, *quelle a été la charité de Jésus-Christ, qui, étant riche, s'est fait pauvre pour l'amour de vous, afin que vous devinssiez riches par sa pauvreté.* Nous aimons à vous rappeler cette belle parole de l'Apôtre dans le temps où l'Église vous invite à méditer le mystère de la crèche et de la naissance du Sauveur. Nous irons tous, à la suite des

générations chrétiennes, chercher les inspirations de la charité dans la contemplation et l'adoration de l'Enfant pauvre de Bethléem.

Paris n'oubliera jamais ce prêtre admirable que l'incrédulité elle-même a respecté jusqu'ici, saint Vincent de Paul. C'est parce qu'il a beaucoup aimé Jésus-Christ, qu'il a tant aimé les pauvres, et que sa charité toujours féconde lui suscite encore, après plus de deux siècles, des disciples et des imitateurs.

Nous surtout, prêtres et pasteurs, nous nous pénétrons de l'esprit qui animait ce grand saint. Toutes les misères viennent naturellement à nous, les misères connues aussi bien que les misères cachées. Ne nous en plaignons pas, chers et vénérés collaborateurs. Les pauvres ont été la portion privilégiée du troupeau de Jésus-Christ et la plus aimée du sacerdoce. Le prêtre a besoin de peu pour lui-même : *habentes alimenta et quibus tegamur, his contenti simus.* Donnons généreusement tout ce que nous pouvons soustraire aux nécessités de la vie. Ce que nous ne saurions réaliser avec nos ressources personnelles fort limitées, les fidèles nous aideront à l'accomplir.

Si les temps sont durs, il est nécessaire que la charité croisse et se dilate pour répondre à toutes les souffrances. Examinons donc sérieusement, N. T. C. F., s'il n'est pas possible de lui faire une part plus large que dans le passé. Trop souvent les habitudes d'un luxe inutile se glissent même dans les familles chrétiennes. Si l'on retranchait ce que le caprice, l'esprit de frivolité ou la recherche excessive des commodités de la vie ajoutent aux dépenses ordinaires, on pourrait se ménager un trésor précieux pour le répandre dans le sein des pauvres. La reconnaissance d'une famille indigente qui aura retrouvé un peu de joie et de repos par vos largesses, vous procurera des jouissances plus douces que toutes les satisfactions de la vanité et d'une vie sensuelle.

Si vous voulez ajouter encore plus de prix à vos libéralités envers les indigents, vous les leur porterez vous-mêmes, selon que le temps et votre situation peuvent le permettre. Cette visite, comme le pratiquent les membres des Conférences de Saint-Vincent de Paul, dans la demeure du pauvre, les paroles d'intérêt qu'on lui adresse, les marques d'affection données à ses enfants, toutes ces choses ont autant de valeur à ses yeux que les secours qu'on lui offre. Les pères et les mères ne sauraient rien faire de plus utile pour former l'âme et le cœur de leurs fils que de les conduire avec

eux dans ces saintes et charitables visites. Il est bon d'inspirer à l'enfant dès ses jeunes années l'*intelligence du pauvre,* comme parle la Sainte-Écriture ; il faut lui apprendre que Dieu distribue les biens de la fortune comme il lui plaît, qu'il peut les transporter à son gré, que la meilleure manière de lui témoigner notre reconnaissance pour ses bienfaits et d'en mériter la continuation, c'est de partager les faveurs que nous recevons de sa main avec nos frères souffrants. Quel enseignement pour vous et quelles salutaires leçon pour vos enfants ! *Beatus qui intelligit super egenum et pauperem.*

Il ne vous sera pas difficile de découvrir ceux qui ont besoin de votre assistance et de vos secours. Adressez-vous à vos prêtres, aux sœurs de charité, aux Conférences de Saint-Vincent de Paul et à tant d'autres excellents chrétiens qui se consacrent aux œuvres de bienfaisance ; ils vous indiqueront le chemin, qu'ils connaissent bien, qui conduit à la maison qu'habitent la souffrance et la pauvreté.

Si Dieu, N. T. C. F., daigne bénir nos paroles, les pauvres de cette grande ville seront secourus et consolés pendant cette saison rigoureuse.

La charité d'une part, la reconnaissance de l'autre créeront un lien puissant qui unira tous les esprits, rapprochera les diverses classes de la société, et fera qu'on pourra dire de nous ce qu'on disait des premiers chrétiens, qu'*ils n'avaient qu'un cœur et qu'une âme.* Alors votre archevêque pourra, comme saint Paul, offrir ses actions de grâces à Dieu pour les dons ineffables dont il nous aura comblés, *gratias Deo super inenarrabili dono ejus.*

Donné à Paris, le 8 décembre 1879, fête de l'Immaculée-Conception.

† J. Hipp., *Card.* Guibert,
Arch. de Paris.

PIE IX ET LÉON XIII

Voici un excellent article du *Bien public* de Gand, qui fait bonne et complète justice de l'antagonisme qu'on voudrait établir entre Pie IX et Léon XIII :

En vérité, il devient temps d'opposer aux commentaires, très peu autorisés, dont la presse libérale agrémente la politique du

Souverain-Pontife, la parole personnelle, doctrinale et magistrale de Léon XIII lui-même.

Il est facile de faire dire à des dépêches diplomatiques beaucoup plus que ce qu'elles disent. On arrive même à leur faire dire ce qu'elle ne disent pas et ce qu'elle ne peuvent pas dire.

C'est ainsi que nous avons vu, ces jours derniers, des gueux d'Anvers mettre solennellement au rencart les Encycliques de 1832 et de 1864 et déclarer que désormais catholiques et libéraux pouvaient, en paix, « *s'asseoir sur le* SYLLABUS. »

Pour faire justice de cette thèse, il suffit de rappeler quelles furent les premières paroles de S. S. Léon XIII, s'adressant, après avoir pris possession du trône pontifical, aux patriarches, archevêques et évêques de la catholicité tout entière.

Dans son Encyclique du 21 avril 1878, Léon XIII commence par décrire et par signaler la déplorable situation à laquelle les doctrines révolutionnaires ont réduit la société tout entière.

Puis, remontant aux causes initiales de ces calamités, il dénonce tout d'abord la révolte des pouvoirs publics contre la suprême autorité de l'Église et du Saint-Siège :

De là, dit le Saint-Père, sont sorties *ces lois qui ébranlent la divine constitution de l'Église catholique, et dont nous avons à déplorer la promulgation dans la plupart des pays;* de là ont découlé et le *mépris du pouvoir épiscopal*, et *les entraves mises à l'exercice du ministère ecclésiastique,* et la dispersion des Ordres religieux, et la confiscation et la vente à l'encan des biens qui servaient à entretenir les ministres de l'Église et les pauvres ; de là encore ce résultat, que *les institutions publiques consacrées à la charité et à la bienfaisance ont été soustraites à la salutaire direction de l'Église ;* de là, *cette liberté effrénée et perverse de tout enseigner et de tout publier*, quand, au contraire, *on viole et on opprime en toute manière le droit de l'Église d'instruire et d'élever la jeunesse.*

C'est là aussi ce qu'on a eu en vue en s'emparant du pouvoir temporel que la divine Providence avait accordé depuis de longs siècles au Pontife Romain pour qu'il pût user librement et sans entraves, pour le salut éternel des peuples, du pouvoir que Jésus-Christ lui a conféré.

Plus loin, le Souverain-Pontife s'attaque directement au libéralisme moderne. On va voir comment il le juge et comment il en apprécie la diffusion :

Il ne faut point, en effet, *considérer comme une perfection de la vie civile,* celle qui consiste à mépriser audacieusement tout pouvoir légitime; et on ne doit pas saluer du nom de liberté *celle qui a pour*

cortège honteux et misérable la propagation effrénée des erreurs, le libre assouvissement des cupidités perverses, l'impunité des crimes et des méfaits et l'oppression des meilleurs citoyens de toute classe. Ce sont là *des principes erronés, pervers et faux;* ils ne sauraient donc assurément avoir la force de perfectionner la nature humaine et de la faire prospérer, car *le péché fait les hommes misérables* (1); il devient au contraire absolument inévitable qu'après avoir corrompu les esprits et les cœurs, *ces principes, par leur propre poids, précipitent les peuples dans toute sorte de malheurs*, qu'ils renversent tout ordre légitime et conduisent ainsi plus tôt ou plus tard la situation et la tranquillité publiques à leur dernière perte.

De ces enseignements, le Saint-Père déduit des conséquences pratiques qui se résument en ces termes :

Nous vous engageons ici avec une affection particulière, vénérables frères, et Nous vous exhortons chaleureusement à enflammer de l'amour de la religion, par votre zèle sacerdotal et votre vigilance pastorale, les fidèles qui vous ont été confiés, afin qu'ils s'attachent de plus en plus étroitement à cette Chaire de vérité et de justice, qu'ils acceptent tous *sa doctrine* avec la plus profonde soumission d'esprit et de volonté, et qu'ils rejettent enfin absolument *toutes les opinions, mêmes les plus répandues*, qu'ils sauront être contraires aux enseignements de l'Église. Sur ce sujet, les Pontifes romains, Nos prédécesseurs, ET EN PARTICULIER PIE IX, de sainte mémoire, surtout dans le Concile du Vatican, ayant sans cesse devant les yeux ces paroles de saint Paul : *Veillez à ce que personne ne vous trompe par le moyen de la philosophie ou d'un vain artifice qui serait suivant la tradition des hommes ou suivant les éléments du monde, et non suivant Jésus-Christ* (2), ne négligèrent pas, toutes les fois que ce fut nécessaires, de réprouver les erreurs qui faisaient irruption et de les condamner par des censures apostoliques. Nous aussi, marchant sur les traces de nos prédécesseurs, *Nous confirmons et Nous renouvelons toutes ces condamnations du haut de ce Siège apostolique de vérité*, et en même temps Nous demandons vivement au Père des lumières de faire que tous les fidèles, entièrement unis dans un même sentiment et une même opinion, pensent et parlent absolument comme Nous.

—

Nous aurions mauvaise grâce, continue le *Bien public*, d'ajouter à ces paroles solennelles un commentaire quelconque.

Elles n'en ont pas besoin et elles répondent victorieusement à cette assertion téméraire et mensongère que le pontificat de Léon XIII serait une réaction doctrinale et politique contre le règne de Pie IX.

(1) Prov. XIV, 34.
(2) Coloss. II, 8.

Ce qui résulte au contraire très clairement des actes *pontificaux* de Léon XIII, c'est la confirmation expresse des grands enseignements qui ont marqué le règne de Pie IX.

Et le rôle de la presse catholique, écho fidèle et soumis des oracles du Vatican, demeure toujours le même : elle a la mission de propager ces doctrines, de les vulgariser, d'en pénétrer et d'en nourrir l'intelligence de ses lecteurs.

Cette mission, à coup sûr, ne doit pas s'exercer sans intelligence et sans discernement.

La défense de la vérité n'exclut ni la prudence, ni même l'habileté.

Au sujet de la Constitution belge notamment, nous avons toujours été d'avis et nous demeurons toujours convaincus qu'il est de l'intérêt des catholiques de la maintenir dans son intégrité et de la défendre à outrance contre le libéralisme. Nous devons savoir supporter les libertés qui nous blessent, pour garder les libertés qui nous servent.

Sans doute, dans l'ardeur de la polémique, il a pu arriver à des journaux catholiques — et nous sommes du nombre — d'accentuer trop vivement leurs répugnances pour le libre débordement du blasphème.

Lorsqu'un fils entend quotidiennement insulter sa mère, lorsque, tous les jours, il la voit exposée aux crachats d'une presse sans retenue, il lui échappe parfois de dépasser la mesure d'une juste indignation et d'oublier cette loi de la civilisation moderne : l'Église ne peut jouir d'une liberté relative qu'à la condition d'être outragée, calomniée, traînée sur la claie ; on ne peut, lorsqu'il s'agit d'Elle, laisser parler l'amour, sans laisser, en même temps, vociférer, maudire et blasphémer la haine.

C'est contre ces entraînements, dictés par une naturelle générosité, qu'il faut plus que jamais nous prémunir, en nous disant qu'après tout, c'est au prix de ces ignominies que l'Église peut encore accomplir sa mission parmi nous, et que si sa situation légale venait à se modifier, ce serait dans un sens libéral, c'est-à-dire hostile à son indépendance et à ses droits.

Il faut donc se cuirasser contre les impressions trop vives ; il faut s'habituer à entendre traiter Pie IX de *vieille bête* et l'Église de *grande prostituée*.

Mais ce calme, cette modération, cette impassibilité volontaire, cette attitude dictée par la prudence ne commandent nullement l'abandon des principes. On vient de voir combien il est absurde à ce point de vue d'opposer Léon XIII à son saint prédécesseur Pie IX. Si le Pape approuve toutes les condescendances que la situation difficile de nos temps rend nécessaires, il nous donne lui-même, par sa parole et par ses actes, l'exemple de la défense intégrale de la vérité. Il n'est donc pas question, comme la presse libérale affecte de le dire, de renier l'Encyclique de 1832, celle de 1864, et de « s'asseoir

sur le *Syllabus.* » Ces solennels enseignements, loin de les rétracter ou de les atténuer, le Pape actuel les renouvelle et les confirme, et, plus que jamais, au milieu de nos luttes présentes, ils doivent nous servir de lumière et de guide. C'est notre conclusion ; il ne dépendra pas de nous qu'elle continue à être mise en pratique par tous les catholiques soucieux de servir et de défendre l'Église comme elle veut être servie et défendue.

UN CONFESSEUR DE LA FOI

(Suite et fin. — Voir les cinq numéros de novembre).

Mgr Martin à Mont-Saint-Guibert.

Les limites étroites où nous sommes obligé de nous renfermer ici, ne nous permettent de dire que quelques mots de l'activité incessante du prélat. Quelle vue profonde ne nous ouvre-t-elle pas dans ce cœur courageux, généreux jusqu'au plus dur sacrifice! C'est justement à Mont-Saint-Guibert que le noble proscrit donna les preuves les plus indubitables, les marques les plus authentiques de l'élévation et de la délicatesse de ses sentiments. Elle semble d'abord avoir une signification quelque peu étrange la belle parole que prononçait, il y a bien des siècles, l'éloquent patriarche de Constantinople : « Saint Pierre ès liens fait sur moi une impression plus profonde avec les fers qui le chargent, écrit saint Chrysostome, il me prêche d'une voix plus forte et plus pressante que le Prince des Apôtres rayonnant de la gloire céleste. » Il nous a fallu plus d'une fois réfléchir sur cet oracle de la célèbre *Bouche d'or* lorsque nous vîmes le Prélat que l'on vénérait, même bien au-delà des limites de l'Allemagne, celui qui avait pris une si large part aux travaux importants du concile du Vatican, et qui était en quelque sorte l'âme de ces congrégations auxquelles l'avait appelé la confiance de l'immortel Pie IX, lorsque nous vîmes ce Prélat mener dans un obscur petit village l'existence d'un exilé complètement inconnu. Là, dans ce modeste refuge, on expérimentait moins ce qu'il *savait* que ce qu'il *était*. Heureuses Filles de la Charité qui, pendant des années entières, eûtes à vous féliciter de posséder un directeur si incomparable, un guide si éclairé! Heureuses enfants, dignes d'une envie universelle, qui reçûtes si souvent de sa main le

Pain vivant qui donne la vie! N'oubliez pas les enseignements qu'il vous donnait avec tant d'amour, ne vous fatiguez pas d'exprimer votre gratitude la plus ardente à Celui qui vous procurait cette faveur inestimable!

Nous ne saurions mieux et plus justement caractériser cette activité toujours en haleine, ce zèle infatigable, que par les paroles suivantes : « Il cherchait à se faire tout à tous pour les gagner tous au Christ, le divin Époux des âmes. » Tel était le but élevé qu'il avait sans cesse devant les yeux et vers lequel il faisait converger tout son travail, tous ses efforts. Il eût voulu voir tous les hommes heureux, heureux ici-bas, mais tout particulièrement au ciel. Le ciel et ses ineffables joies formaient en effet un de ses thèmes favoris. Quel feu, quelle éloquence lorsqu'il abordait ce sujet! Comme alors son œil étincelait, comme sa face rayonnait, comme sa noble parole s'enflammait! On voyait, on sentait que les mots sortaient du fond d'un cœur embrasé d'amour et qu'ils ne pouvaient non plus manquer d'atteindre les cœurs. Comment, après en avoir ôté tout ce qui effraie, n'eût-il pas su rendre agréable le chemin de la vertu, qui seul conduit au bonheur sans fin? « Essayez seulement une fois, disait-il, et vous vous apercevrez bientôt que le Seigneur est infiniment aimable et qu'il est doux de le servir. »

Tous les dimanches et fêtes, il expliquait les saints Évangiles avec une onction et un accent de conviction qui captivait et charmait tous les auditeurs. Il nous a été donné souvent de recueillir ce mot sur les lèvres des religieuses : « Ah! quel dommage que ces discours pleins de magnificence ne puissent être prononcés et entendus dans la cathédrale de Paderborn! » Avec quel esprit sacerdotal, avec quelle sainte ardeur ne travaillait-il pas au salut des âmes! Type éclatant du miséricordieux Samaritain, on le voyait, malgré son âge déjà avancé, passer chaque semaine de longues heures au confessionnal. Que n'avez-vous pu, cher lecteur, le contempler dans ses rapports avec l'enfance! Imitateur fidèle de Celui qui aimait tant les petits, comme il savait descendre jusqu'à eux! Comme il savait, avec son affabilité paternelle, leur présenter les saintes vérités du catéchisme! Quelle clarté, quelle précision, quelle profondeur, quelle chaleur de sentiment! On ne pouvait assez admirer ces qualités qui lui étaient propres; et certes, vous-même, vous vous fussiez écrié avec nous : « Rare, incomparable évêque! voilà un vrai successeur des Apôtres, orné dans un haut degré de toutes les vertus apostoliques! »

Outre ces occupations si nombreuses, il avait encore à gouverner son vaste diocèse, tâche que les circonstances actuelles rendaient doublement difficiles. Jusqu'au dernier battement de son cœur, il resta pour ses diocésains le pasteur dévoué, dévoué avec le plus fidèle et le plus inébranlable amour. « Avant que « je t'oublie, pouvait-il dire à juste titre, ma droite m'oublierait « et ma langue s'attacherait à mon palais. » Bien que séparé par la distance de l'épouse à laquelle il était si intimement uni, il se tenait constamment près d'elle en esprit, et de sa plus vive sympathie il suivait le cours de toutes les souffrances, de tous les événements qui la frappaient. « Je veux être pour vous un « bon, un loyal, en un mot, un catholique évêque ; je veux par- « tager avec vous la joie et la douleur. » Cette parole qu'il avait donnée à ses diocésains la veille de sa consécration, il sut la garder jusqu'au dernier jour de sa vie.

Que dirons-nous enfin de l'*activité littéraire* qu'il déploya dans la solitude de la retraite ? On pourrait presque affirmer que le nombre des mois passés à Mont-Saint-Guibert se compte par le nombre même des ouvrages plus ou moins considérables qu'il y composa. On admire d'autant plus cette exceptionnelle fécondité quand on apprend que l'auteur n'avait rien à sa disposition qui pût l'aider dans son travail. Il ne faut pas longtemps pour compter les livres qui l'accompagnèrent dans son exil : c'était son bréviaire, la Sainte-Écriture et l'Imitation de Jésus-Christ. Il possédait de plus la divine Comédie du Dante et les œuvres de Gœthe.

C'est donc avec raison que l'on demeure stupéfait devant ce trésor de science qui semble presque inépuisable, trésor dans lequel, en bon père de famille, il puisait pour l'utilité et l'avantage de ses bien-aimés diocésains d'abord, puis de tous les catholiques d'Allemagne, tantôt des choses *neuves*, tantôt des choses *vieilles*, toujours cependant sous une forme pleine d'attraits. Quelquefois c'étaient des questions politico-ecclésiastiques qu'il traitait d'une façon toute lumineuse. A celles-ci se rattachent : *Die Schulfrage* (1), *Nicht Revision, sondern Aufhebung der Maigesetze* (2) ; *Die Wahrheit über Alles* (3) ; *Unsere gegenwærtige Pflicht* (4) ; *Blicke in die Gegenwart und Vergangenheit* (5).

(1) La question des écoles.
(2) Non la révision, mais l'abrogation des lois de mai.
(3) La vérité avant tout.
(4) Notre devoir actuel.
(5) Regard dans le présent et dans le passé.

Mais il s'occupait de préférence à composer des écrits édifiants. Nous nommerons ici entre autres : *Die Passions-Officiens* (1) ; *Die Schœnheiten des Herzens Mariens* (2) ; *Die heilige Cæcilia, ein Glorienbild aus dem IIe Jahrhunderte* (3); *Blicke ins Jenseits* (4) ; *Drei Jahre aus meinem Leben* (5), etc... tandis que le traité intitulé : *Harmonie des Alten und des Neuen Testamentes* (6), nous montre qu'il n'avait pas non plus négligé dans ces lieux son étude favorite des saintes Écritures. Son ouvrage : *Zeitbilder oder Erinnerungen an meine verewigten Wohlthæter* (7), devait être le chant du cygne.

« Les livres sacrés nous exhortent, est-il dit dans la préface, à méditer sur les années écoulées de notre vie. Ceux-là surtout qui ont déjà parcouru la plus grande partie de leur existence ici-bas, doivent prendre à cœur cet avertissement, car ils ne peuvent se cacher à eux-mêmes que leurs jours sont comptés.

N'y a-t-il pas ici une invitation au lecteur de réfléchir sur cette parole pleine de pressentiments de l'auteur que la mort allait sitôt nous enlever ?... Il ne devait pas en effet survivre à l'apparition de sa dernière œuvre.

VI

Les derniers jours de sa vie.

Qui eût pu prévoir que cette existence précieuse, inestimable, serait sitôt terminée, que le diocèse de Saint-Liboire allait si inopinément et si promptement devenir un orphelin plongé dans le deuil ?

Il savait son très aimé pasteur loin, bien loin sur la terre de l'exil ; néanmoins il savait aussi que la séparation violente, au lieu d'éteindre dans le cœur du tendre père l'amour qu'il portait à ses enfants, n'avait fait que lui donner une constance et des proportions nouvelles.

Voilà la pensée qui consolait le diocèse dans ses indicibles souffrances, au milieu des luttes acharnées qu'il avait à soutenir. Le moment approchait, hélas ! où il cesserait de battre, ce

(1) Les offices de la Passion.
(2) Les beautés du Cœur de Marie.
(3) Sainte Cécile, une des gloires du siècle deuxième de l'Église.
(4) Regards dans l'autre monde.
(5) Trois ans de ma vie.
(6) Harmonie de l'Ancien et du Nouveau Testament.
(7) Portraits du temps, ou souvenirs de mes immortels bienfaiteurs.

cœur qui lui appartenait et que dans un légitime orgueil il pouvait nommer sien, où elles seraient saisies par le froid glacé de la mort ces mains qui si souvent l'avaient béni equi partout avaient semé une moisson de bienfaits !... Ainsi en avait-il été décidé dans les décrets divins. Étonnantes et merveilleuses voies de la Providence ! A cette heure où se multipliaient les indices de la conclusion définitive de la paix entre l'Église et l'État, où l'on entrevoyait déjà la possibilité d'un prochain retour de l'évêque dans son cher diocèse, celui qui avait travaillé sans relâche pour la paix, qui l'avait demandée à Dieu des dernières profondeurs de son âme et avec tant de persévérance, celui qui plus que tout autre, s'était maintenu sur la brèche, celui qui toujours, aux points les plus menacés, n'avait cessé, vaillant et intrépide, de défendre les intérêts les plus saints, celui-là, dis-je, devait alors même être rappelé de la scène du monde pour recevoir, nous osons l'espérer fermement, la couronne incorruptible des vainqueurs de la main de Dieu même, pour qui et avec qui il avait souffert et combattu avec tant de courage.

Le vendredi 11 juillet, Mgr Konrad Martin se sentit indisposé. Le jour suivant il offrait pour la dernière fois le saint sacrifice de la messe. Des signes non équivoques d'une bronchite redoutable se montrèrent bientôt. On appela le médecin qui ordonna au malade de se mettre au lit.

Le lundi 14, et plus encore le mardi 15, tout danger paraissait écarté ; on osait se bercer de l'espérance de pouvoir sous peu fêter la pleine convalescence de l'éminent malade. Mais le mercredi matin, vers deux heures, il se produisit une rechute qui du coup détruisit cruellement toutes les espérances. Le danger grandissait à vue d'œil. Il ne fallait plus différer la réception des derniers sacrements. Le Prélat s'y montra aussitôt disposé, et vers huit heures du soir, il les reçut de la main de son secrétaire intime avec une piété, un recueillement comme on en rencontre rarement. Le cher patient répétait toutes les prières avec le prêtre ; chaque fois qu'une bénédiction lui était donnée, il faisait le signe de la croix. Il mit fin lui-même à cette cérémonie si touchante et d'un sens si relevé par ce salut qu'il prononça à haute et intelligible voix : *Gelobt sei Jesus Christus* ; Loué soit Jésus-Christ ! Ce devaient être ses dernières paroles.

A onze heures du soir, le cœur qui en tout temps avait si

chaudement battu pour la cause de l'Église, avait cessé de battre. On était à la fête de Notre-Dame du Mont-Carmel. Fidèle enfant et pieux admirateur de la Mère de Dieu toujours pure, l'évêque Konrad s'endormit ce jour-là dans le Seigneur, doucement et sans agonie, pour passer dans un monde meilleur.

Le vendredi soir, 18, la précieuse dépouille revêtue dès la veille des riches ornements, souvenir de la comtesse Ansemburg au château Neuburg, fut déposée dans un cercueil de plomb revêtu de chêne que l'on porta dans la chapelle de la communauté, où les prêtres de Mont-Saint-Guibert et des environs commencèrent aussitôt les prières et les cérémonies de l'Église. Quand elles furent terminées, un corbillard richement drapé conduisit à la station le cercueil précédé du clergé. Une foule nombreuse en deuil et les religieuses avec leurs pensionnaires le suivaient. Un wagon mortuaire était déjà arrivé de Bruxelles. Il reçut le corps que deux des religieuses accompagnèrent par Bruxelles et Aix-la-Chapelle jusqu'à Paderborn. Il y arriva le samedi, 19, à une heure de l'après-midi. Il fut d'abord déposé dans la magnifique chapelle de Saint-Konrad, à la maison-mère de la Congrégation des Filles de la Charité chrétienne, et le vendredi suivant, 25, le ministre des cultes, M. de Puttkamer en ayant octroyé la permission, il fut inhumé dans la cathédrale.

Le matin de cette douloureuse cérémonie, avant huit heures, les rues par lesquelles devait passer le majestueux convoi étaient déjà encombrées de masses compactes. A neuf heures et demie, on se mit en mouvement. Cent dix jeunes filles des écoles, vêtues de blanc avec des écharpes noires, des couronnes et des lis, ouvraient la marche. Les élèves catholiques du gymnase y étaient au complet. A leur suite venaient les confréries de la ville et beaucoup d'autres du dehors, toutes portant leurs bannières. Puis apparaissait la députation de la Faculté de théologie catholique de Bonn, qui avait tenu à payer ce tribut de gratitude au regretté pontife pour l'influence bénie qu'il avait exercée dans cette faculté pendant les années qu'il professait la morale. Marchait ensuite, précédé des maîtres de chapelle de la basilique, le nombreux clergé en habits de chœur, environ trois cent trente ecclésiastiques, y compris le vénérable chapitre. Des milliers et des milliers de personnes suivaient le cercueil enguirlandé de fleurs et auquel faisaient escorte les chevaliers de Malte et le corps tout entier des arquebusiers. Une profonde émotion se pei-

gnait sur tous les visages, d'abondantes larmes coulaient de tous les yeux. La chapelle de la cathédrale exécutait une marche funèbre d'une harmonie grave et solennelle. Bientôt le cortége entra sous le portail majestueux de la vieille église toute tendue de noir, et le cercueil orné d'innombrables couronnes fut déposé sur un catalfalque élevé à l'entrée du chœur. Ensuite l'archiprêtre et vicaire capitulaire Klein commenta ce texte de l'Ecclésiastique (XXXVIII) : *Porte le deuil du défunt dans l'amertume de ton âme et pleure-le conformément à sa dignité; mais ensuite console-toi dans ta tristesse.* Il peignit, en traits vigoureux, la vie et les actes du noble prélat défunt.

Ce discours achevé, Mgr Freusberg commença la célébration de l'office pontifical qui fut suivi des absoutes. A midi on descendait la chère dépouille dans le froid caveau.

Et maintenant, réjouis-toi, athlète infatigable, réjouis-toi d'un repos bien mérité, toi qui as goûté pendant des années entières les soucis dévorants de la vie, le pain si amer de l'exil. Plein d'une douce gratitude envers ton Créateur, jette, des hauteurs du ciel, jette ton regard sur le chemin triomphal que tu as parcouru en géant. Semblable au grand saint Grégoire, tu as trouvé la mort dans l'exil, mais tu vis et tu continueras de vivre dans le plus cher souvenir, non seulement des enfants de Saint-Liboire, mais encore de tous ceux qui bien loin de courber le genou devant l'idole du jour, n'appréhendent point de donner leur personne comme caution de leur foi catholique. Et quand, dans un avenir plus ou moins éloigné, le flot mugissant de la tempête aura passé, ton nom sera cité avec honneur dans les rangs de ces hommes qui, en ces temps d'angoisse et d'oppression, se sont tenus fermes comme le roc et ont remporté de brillantes victoires au prix des plus rudes souffrances.

E. Pfeiffer.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE.

Les débuts de la semaine ont été assez ternes et les transactions sont restées calmes. Les rigueurs de la température que nous subissons semblaient avoir engourdi le monde de la Bourse lui-même, d'habitude si actif et si remuant. L'abondance des neiges avait désorganisé et retardé tous les courriers de province,

les lignes télégraphiques ne fonctionnaient que partiellement ou imparfaitement; la misère semblait grandir avec le froid et elle engendrait un large mouvement de bienfaisance, salutaire et consolant spectacle au milieu de nos dissensions politiques et de nos rivalités financières.

Notre bourse vivait ainsi sans entrain, mais sans faiblesse, quand l'annonce d'une crise ministérielle, et la nouvelle d'une émission de 3 0/0 amortissable, ont fait vivement reculer nos rentes. Les baissiers ne perdent pas une occasion de ramener l'éternelle question de la conversion du 5 0/0; mais pour dégager l'esprit de nos lecteurs de toute préoccupation à cet égard, notons bien que la prudence la plus élémentaire commande de renoncer à la conversion pendant tout le temps que le pays devra subir les conséquences financières d'une mauvaise récolte.

Le mois actuel contraste avec ses correspondants en temps normal; le mois de décembre est en effet généralement un mois de hausse, car c'est presque toujours les cours moyens de ce mois qui servent de base aux évaluations pour les bilans annuels des grandes sociétés de crédit.

On pourra défendre les cours acquis, mais il sera difficile de les faire progresser et nous ne serions pas surpris de voir la plupart des valeurs se coter à la fin de l'année aux mêmes taux qu'en ce moment. Lorsqu'un marché a été agité comme le nôtre, il faut laisser au temps le soin de le calmer et une hausse intempestive pourrait bien être plus fatale que le maintien pur et simple des cours.

Plusieurs petites émissions cette semaine; nous passons sous silence celles qui ne méritent pas d'être signalées à nos lecteurs. Nous mentionnerons seulement les Hauts Fourneaux de Balaruc qui offrent au public 9,000 obligations, en vertu d'une décision du Conseil d'administration. D'après les statuts, il peut créer des obligations, c'est-à-dire contracter des dettes hypothécaires, sans consulter l'Assemblée générale. Il est utile de faire remarquer que l'exploitation industrielle n'a pas encore commencé.

La compagnie régionale des tramways du Midi, pour assurer la souscription de ses actions, a trouvé ingénieux de les faire accompagner d'obligations du Crédit foncier. C'est vouloir forcer la main du souscripteur, et laisser entendre que des titres nouveaux ne peuvent être placés qu'accompagnés de valeur de premier ordre; n'est-ce pas jeter sur elles, d'avance, une certaine défaveur?

Le 5 0/0 descend au-dessous de 115; le 3 0/0 à 81,25; le 3 0/0 amortissable à 83,50.

On nous écrit de Saint-Victoret (Bouches-du-Rhône), le 15 décembre :

Dans les Bouches-du-Rhône, et la Provence en général, il n'a pas plu depuis quelque temps; les semailles se sont faites d'une manière assez difficile à cause de la sécheresse.

La récolte des olives n'est faite qu'aux deux tiers, ce qui reste a été surpris sur les arbres par les froids du 8 au 10 décembre, les oliviers ainsi gelés donnent encore assez d'huile; mais l'huile n'est jamais bien belle ni claire. C'était avec le blé, la seule récolte fructueuse qui remplaçât le *vin*.

Depuis quelques jours (3 jours), le soleil reprend force, la nuit il gèle partout, mais aujourd'hui il dégèle non seulement au soleil, mais à l'ombre. Du reste, quand le vent ne souffle pas, la Provence vaut autant que l'Italie pour le climat.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

51. **Le prix de la grâce,** par le P. Nieremberg, de la Compagnie de Jésus, traduit de l'espagnol par M. Abel Gaveau, prêtre; 2 vol. in-12 de xxiv-378 et 474 pages; Paris, 1880, chez E. Plon et Cie.

Un savant théologien, le R. P. Bouchot, a dit de ce livre : « C'est, au point de vue de la doctrine, une œuvre magistrale, renfermant toute une haute théologie sur un sujet très ardu, mais aussi plein d'intérêt pour nous. C'est également et surtout une œuvre de sainteté. Le but de l'auteur est d'implanter dans les cœurs et d'y enraciner fortement, par la mûre considération de son prix inestimable, le germe de la vie surnaturelle. Il ne s'arrête pas là : il veut encore assurer à la grâce sanctifiante tout le développement dont elle est susceptible et lui faire porter tous ses fruits. Pour atteindre ce résultat, il concentre sur son objet toutes les lumières que peuvent lui fournir les Ecritures sacrées, les saints Pères et les docteurs scolastiques... On peut appliquer au P. Nieremberg ce que l'Eglise dit de saint Bonaventure : *Lectorem docendo movet.* Disons toutefois qu'on se tromperait en cherchant dans ce livre une dévotion sentimentale. Sa valeur est principalement dans le nerf de la foi à laquelle rien ne résiste. L'étude large et austère qu'on y fait du dogme de la grâce est en effet de nature à donner aux âmes une mâle vigueur, et à les déterminer aux plus généreux sacrifices. » La traduction est digne du texte original, et c'est un grand mérite d'avoir pu faire passer aussi heureusement dans notre langue un livre qui offrait de très grandes difficultés, et l'on ne saurait avoir trop de gré à M. Gaveau d'avoir enrichi notre littérature ascétique d'un ouvrage qui a été en quelque sorte classique dans la catholique Espagne et particulièrement dans ses monastères. Aussi, Mgr l'évêque de Blois, écrivant au traducteur, dit-il qu'il « fait des vœux pour que le *Prix de la grâce* trouve place dans toutes les bibliothèques chrétiennes, et particulièrement dans celles des presbytères et des communautés religieuses. » Inutile de rien ajouter à une pareille recommandation.

—

52. **La guerre à la religion.** Exposé des projets de lois antireligieux soumis aux Chambres françaises, par C. Groussau, avocat, professeur de droit à l'Université catholique de Lille ; in-8 de 36 pages, Paris, 1879 ; — prix : 75 centimes.

Nous avons déjà parlé de cette brochure, en la résumant dans un de nos derniers numéros. Elle s'adresse aux hommes de bonne foi, et prouve parfaitement, par les faits et les textes, qu'on poursuit, à l'heure actuelle, dans

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques*, rue de Vaugirard, 371. – MM. les auteurs et les éditeurs sont priés de faire connaître le prix des ouvrages qu'ils remettent.

les hautes sphères du pouvoir, une lutte acharnée contre la religion. Cette démonstration doit exciter le zèle de tous les chrétiens sincères, qui seront tous prêts à défendre, avec la religion, les plus grands intérêts de la société et de la patrie.

—

53. **Lautecour,** ou La vérité sur le lieu précis de la naissance de la B. Marguerite-Marie Alacoque, en la paroisse de Verosvres, par l'abbé P. Muguet; in-8 de 60 pages; Mâcon, 1879.

La paroisse de Verosvres, patrie de la B. Marguerite-Marie, renferme deux villages qui se disputent l'honneur d'avoir vu naître la Bienheureuse : Lautecour et Le Terreau. Le plus grand nombre des historiens de Marguerite-Marie tient pour Lautecour, les autres tiennent pour Le Terreau. M. l'abbé Muguet vient de publier sa brochure pour défendre l'opinion des premiers, et il le fait avec un luxe de preuves, avec de si solides arguments, que sa thèse nous paraît établie d'une façon inébranlable. Rien de ce qui intéresse les saints n'est indifférent pour les chrétiens : à ce titre, la brochure dont nous nous occupons a plus qu'un intérêt local, et nous sommes persuadés qu'elle sera lue avec plaisir par tous ceux qui ont le culte du Sacré-Cœur, dont la Bienheureuse Marguerite-Marie fut l'ardente propagatrice.

—

54. **La confession** ou l'Amour de Jésus pour les pénitents, par Son Em. le cardinal Manning, traduit par L. Pallard, nouvelle édition, in-32 de 216 pages; Paris, 1879, chez Bourguet-Calas; — prix: 75 centimes.

Le nom de l'auteur de cet ouvrage suffit pour le recommander. On en a dit: « Nous ne saurions dire le nombre de personnes qu'il a conduites au tribunal de la Pénitence; sa lecture a la vertu de faire confesser ceux mêmes qui n'en ont pas envie. » Le traducteur, M. l'abbé Pallard, a eu l'excellente idée d'y ajouter le *Pater* de la Jardinière, les Prières avant et après la confession avec l'examen de conscience, et celles avant et après la communion, avec le *Memorare* de saint Bernard, qui, toutes, s'y rattachent et peuvent en être considérées comme le couronnement. Il y a donc là un excellent livre de piété.

—

55. **Une femme apôtre,** ou Vie et lettres d'Irma Le Fer de la Motte, en religion Sœur François-Xavier, publiées par une de ses Sœurs, avec une préface de M. Léon Aubineau ; in-12 de XXXVI-516 pages; Paris, 1879, chez Victor Lecoffre.

« Pas une page de ce livre n'a été écrite en vue du public. » C'est peut-être là le secret du charme profond qu'il exhale. Mlle Irma Le Fer de la Motte, cœur ardent, imagination vive, esprit d'élite, répond à l'appel de Dieu, franchit les mers, et pendant quinze ans, sous le nom de Sœur François-Xavier, elle dépense dans les nouveaux diocèses d'Amérique, des trésors de sainte activité et de dévouement. En même temps, elle restait par la pensée, par la prière et par le cœur, au milieu de la noble et belle famille qu'elle avait quittée. Par ses lettres, elle instruisait, elle dirigeait encore ses jeunes frères et sœurs. C'est la vertu, c'est le dévouement, c'est toute la vie religieuse que décrivent avec grâce les Lettres de la Sœur François-Xavier. Avec quel intérêt, quelle émotion et quel charme on suit le détail des joies, des travaux, des désastres et des triomphes de la bonne Sœur en Amérique, et l'on se sent initier à ses tendres sollicitudes pour sa famille d'Europe! Nos lecteurs feront bien de s'en assurer par eux-mêmes; c'est un conseil dont ils nous remercieront. — La Sœur François-Xavier était née à Saint-Servan (Bretagne) en 1816; elle mourut en 1856, à Sainte-Marie

des Bois (Indiana), que M. Aubineau a fait connaître dans un si charmant récit. Le livre dont l'écrivain catholique a bien voulu écrire l'introduction, n'est pas seulement un livre d'édification, c'est aussi, comme il le dit très bien, un livre d'un grand intérêt littéraire, qui est exquis et qui doit être durable.

—

56. **Les malades à Lourdes** en 1879, récit d'un témoin oculaire, par F. J. d'Ezerville; in-8 de 36 pages; Paris, 1879, à l'Imprimerie-librairie Saint-Paul; — prix : 15 centimes.

Le titre de ces pages en indique le sujet : c'est le récit des guérisons merveilleuses opérées à Lourdes pendant le dernier pèlerinage national. Cela suffit pour indiquer l'intérêt d'édification qu'elles présentent.

—

57. **La dévotion au Cœur de Jésus,** son histoire, sa doctrine et sa pratique, par le R. P. Justin Etcheverry, de la Compagnie de Jésus; in-18 de XII-396 pages; Paris, 1879, chez A. Roger et Chernoviz.

Les livres sur la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus se multiplient : c'est un excellent signe que cette dévotion se répand de plus en plus et c'est un signe d'espérance, car le salut est dans ce Cœur divin. Le P. Etcheverry, après avoir parcouru tous les ouvrages qui traitent du Sacré-Cœur, a pensé qu'il y avait une lacune à remplir : il n'existait pas encore un travail pleinement satisfaisant sur la question historique de la dévotion au Sacré-Cœur, et il s'est mis à l'œuvre, remontant aux origines, en marquant les sources et les causes, et finissant par en indiquer les merveilleux développements. Une première partie montre la dévotion au Sacré-Cœur à travers les siècles dans l'Ancien Testament même et surtout dans le Nouveau. Dans une seconde partie, il expose la doctrine, qui se trouve déjà éparse dans la première et qu'il était bon de condenser et de présenter méthodiquement. La troisième partie, conséquence pratique des deux premières, contient les diverses formes que revêt la dévotion au Sacré-Cœur, soit dans le culte intérieur, soit dans le culte extérieur. En trois mots, l'on a l'histoire, la doctrine et la pratique de cette dévotion. Un chapitre supplémentaire traite de la dévotion au Cœur immaculé de Marie. Le livre du P. Etcheverry est donc déjà bien complet; l'auteur se propose de le rendre plus complet encore en publiant un volume de Méditations sur le Sacré-Cœur de Jésus. Ce volume sera impatiemment attendu par toutes les âmes pieuses.

—

58 **Cinquante-deux homélies** pour les cinquante-deux dimanches de l'année, par l'abbé Gaussens; in-12 de XII-468 pages; Paris, 1879, chez Victor Lecoffre; — prix : 3 fr.

Son Ém. le cardinal Donnet a donné à cet utile ouvrage son approbation en ces termes : « Votre doctrine est sûre, votre enseignement clair, facile, à la portée de tous, et néanmoins toujours présenté avec la pureté et la grâce d'un écrivain exercé. Pour interpréter dignement les Evangiles, vous avez eu soin de remonter aux sources, de consulter les grands maîtres, de vous inspirer des écrits des Pères et des Docteurs de l'Eglise. Telle est la bonne règle traditionnelle : *Nihil innovetur, nisi quod traditum est.* Je vous félicite de l'avoir prise pour guide; elle vous portera bonheur, soyez-en sûr, et votre nouveau livre sera, comme ses aînés, apprécié et goûté de tous ceux qui le liront. » Cette approbation indique suffisamment le mérite de l'ouvrage de M. le chanoine Gaussens; les ecclésiastiques trouveront d'excellents matériaux pour la prédication dans ces *Homélies*,, qui sont autant

d'instructions claires, à la portée de tous, comme le dit l'éminent Cardinal, sur les évangiles des cinquante-deux dimanches de l'année.

—

60. **Archives des corporations des arts et métiers**, documents collationnés et réimprimés par les soins de Georges-Claudius Lavergne; fascicules de 32 pages in-8° trois ont paru; Paris, 1879, chez Charavay frères ; — prix de chaque fascicule : 1 fr. 50 ; édition d'amateur avec portrait, 2 fr. 50.

L'étude des questions ouvrières est constamment à l'ordre du jour dans l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers. La Commission industrielle, à la suite de ses travaux, a déjà obtenu des résultats pratiques de la plus haute importance. — La Commission des Arts et Métiers a été fondée pour étudier d'une part les conditions actuelles des artisans, et de l'autre les conditions bien plus avantageuses où ils se trouvaient avant la Révolution. — Dans chacune des séances de cette commission, les recherches historiques et les enquêtes sont mises en confrontation, et des propositions sont faites dans le but d'appliquer aux exigences actuelles les règlements pleins de sagesse que des siècles d'expérience avaient consacrés et que nos pères de 89 ont détruits. — Une publication des plus intéressantes a été entreprise sous les auspices de la Commission des Arts et Métiers par M. Georges Lavergne, membre de l'Œuvre. Elle a pour but de faciliter l'étude des Corporations telles qu'elles étaient encore sous Louis XVI. Par la publication de documents authentiques, l'éditeur prétend donner le plus formel démenti aux accusations sottement et journellement répétées contre l'ancien régime du travail. — Nous venons de recevoir le 3me fascicule des *Archives des Corporations* où se trouve le morceau classique de la défense des Corps et Communautés, la plaidoirie de l'Avocat général Séguier. — Ce fascicule est orné d'un portrait du grand orateur et présente, à sa première page, les armes du comte Albert de Mun et une dédidace motivée. Le cachet artistique de cette publication la recommande aux bibliophiles et son intérêt économique à tous ceux qui s'occupent des œuvres ouvrières.

DERNIÈRES NOUVELLES

Le Conseil fédéral de l'empire allemand a voté à une grande majorité, le 16 décembre, le projet de loi tendant à adopter pour l'empire une période législative de quatre ans et une période budgétaire de deux ans. Les Chambres ne se réuniraient que tous les deux ans, le budget serait voté pour deux ans, et le gouvernement aurait les mains beaucoup plus libres. Il y a là un coup porté au régime parlementaire.

— Le maréchal de Manteuffel a ouvert, le 16, la session de la Délégation d'Alsace-Lorraine.

— C'est aujourd'hui décidément qu'a lieu la fête dite de l'Hippodrome, au profit des pauvres de France et des inondés d'Espagne. On compte sur une magnifique recette.

— Le Conseil municipal de Paris, dont « la tâche paraît être, dit le journal républicain le *National*, de déconsidérer par tous les moyens possibles la représentation municipale, » a supprimé dans sa séance d'hier, 17 décembre, tous les crédits affectés au loyer des églises, aux indemnités de logement pour les curés, pasteurs et rabbins, et aux travaux d'entretien et de grosses réparations pour les édifices religieux.

— La souscription du *Figaro* a atteint le chiffre de 810,098 francs. En voyant ce magnifique résultat, le *Figaro* a décidé de rendre immédiatement les subventions enlevées par le Conseil municipal à la Société des Crèches, à l'apprentissage des Orphelins, aux Frères de Saint-Jean de Dieu, etc.

Nous prions de nouveau, *avec instance*, ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 décembre, de vouloir bien le renouveler avant cette date ou, au moins, de nous prévenir de leur intention de le continuer. L'échéance du 31 décembre est si considérable, que c'est nous rendre un véritable service d'anticiper ce renouvellement, et nous attendons ce service de la bienveillance de nos Abonnés.

—

Depuis quinze jours, plusieurs de nos Abonnés se plaignent de l'irrégularité avec laquelle ils reçoivent les numéros des *Annales*. Nous transmettons à la Poste toutes les réclamations ; mais nous prions ceux qui ont à se plaindre de considérer que les communications ont été rendues très difficiles et très irrégulières par les intempéries de la saison. Les *Annales* sont très régulièrement remises à la poste *tous les vendredis :* en temps ordinaire, elles doivent toujours arriver, *le même jour de la semaine*, à tous les destinataires.

—

Nous rappelons que, pour s'abonner, il suffit de s'engager à payer son abonnement par quarts en janvier, avril, juillet et octobre, sur une quittance de la poste qui est présentée par le facteur.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul SOUSSENS et Cie, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

NOEL

L'hiver a tout glacé, la nuit est triste et sombre,
La neige étend partout son froid et blanc manteau;
Mais les anges de Dieu volent, traversent l'ombre
Et font retentir l'air d'un cantique nouveau.

Gloire à Dieu dans les cieux! Joie et paix sur la terre!
Pour nous rendre le ciel Dieu descend parmi nous;
L'Infini se fait homme, il devient notre frère:
Saluons le Sauveur, adorons à genoux!

Les célestes Esprits ont chassé les ténèbres
Et la nuit resplendit de tout l'éclat du jour.
Jésus est né! Jésus met fin aux temps funèbres;
Plus de haines, voici le règne de l'amour.

C'est la fin de ce monde étrange, dont la face
Éblouit au dehors, au dedans noire nuit;
De plaisirs, de douleurs effroyable mélange,
Où le péché domine, où la fleur est sans fruit.

Gloire à Dieu ! Le péché va perdre son empire,
La vertu va renaître avec la vérité.
Un Enfant nous est né ! L'humanité respire ;
L'erreur fuit et l'on voit briller la liberté !

Allons donc à la crèche où l'Enfant nous attire,
Rendons grâce à Jésus qui finit nos malheurs ;
Adorons, répondons à ce divin sourire
Qu'effaceront sitôt d'indicibles douleurs.

Ces pieds que nous baisons, ces mains qu'il abandonne,
Un jour seront cloués à l'arbre de la Croix ;
Sur ce front pèsera la cruelle couronne :
C'est à ce prix qu'au ciel Il nous rendra nos droits.

Ce Cœur brûlant d'amour, qui bat dans sa poitrine,
Ne désire rien tant que gagner notre cœur :
Pourrions-nous repousser la tendresse divine,
Et rester froids et sourds à l'appel du Sauveur ?

O Jésus, loin de toi, près de la créature
Nous cherchions le bonheur qui n'est point d'ici-bas ;
Où trouver du bonheur la source et vive et pure,
Sinon dans ton amour qui ne nous trompe pas ?

Gloire à Dieu dans les cieux ! Joie et paix sur la terre !
Pour nous rendre le ciel Dieu descend parmi nous ;
L'Infini se fait homme, il devient notre frère ;
Saluons le Sauveur, adorons à genoux !

***

A NOS LECTEURS

Nous terminons avec ce numéro le quatrième volume des *Annales catholiques,* le trentième de la collection et la huitième année de cette publication. Les *Annales catholiques* ne sont plus une œuvre nouvelle; leur passé peut répondre de leur avenir : nos lecteurs savent ce qu'elles sont, ce qu'elles font, et comment elles remplissent le programme tracé dès le commencement. Ce programme a même été plus que rempli, puisque nous avons pu, au moyen d'un cautionnement, traiter les matières politiques, aujourd'hui si intimement liées aux matières religieuses, et que nous avons, dès la seconde année, *doublé* le nombre des pages de chaque numéro en n'augmentant que d'*un quart* le prix de l'abonnement.

Nous le disons avec autant de joie que de reconnaissance : nos efforts n'ont pas été méconnus, et par les augustes encouragements qui nous sont venus du Saint-Siège, par les hautes approbations reçues de l'Épiscopat, par les nombreuses et si flatteuses lettres qui nous arrivent de nos Abonnés, nous devons juger que notre œuvre est d'une véritable utilité. Est-elle donc sans défauts ? Certes, elle est bien éloignée de la perfection que nous voudrions atteindre ; mais nous croyons ne rien négliger de ce qui peut sérieusement intéresser un lecteur religieux, et nous disons avec assurance qu'aucune autre publication du même genre n'offre une plus grande variété de questions et ne reproduit aussi complètement les documents qu'il importe de connaître. Nous consacrons environ 3,000 pages compactes à l'histoire religieuse, politique et intellectuelle de l'année : ce sont quatre volumes in-octavo qui contiennent la matière de plus de huit volumes in-octavo ordinaires. Il nous est impossible de faire davantage avec le prix de l'abonnement.

Cependant, nous avons pris nos mesures pour suivre avec encore plus d'exactitude le mouvement religieux, politique et intellectuel pendant cette année 1880, qui semble devoir

être une année critique dans l'histoire du monde et particulièrement dans l'histoire de la France. Nous espérons pouvoir donner à la partie intellectuelle (scientifique et littéraire) un peu plus de place, et suivre plus régulièrement les articles consacrés à la partie que nous voulons rendre à la fois récréative et instructive. Tout ce qui vient du Saint-Siège, tout ce qui intéresse l'Église et son Chef aura toujours la première place; nous continuerons de faire connaître le plus exactement possible l'enseignement épiscopal, et nous attacherons une grande importance à suivre de près le mouvement social, les débats parlementaires et les manifestations de la libre-pensée.

Nous avons depuis quelque temps accordé une certaine place au mouvement financier, industriel, commercial et agricole. Nous croyons que les questions relatives à ces matières ont un intérêt qu'il ne faut pas négliger. Les grands emprunts qui ont eu lieu, le développement des travaux publics et de l'industrie, la force avec laquelle les intérêts du commerce et de l'agriculture réagissent sur les intérêts sociaux, politiques ou religieux, ne permettent plus aux catholiques de se désintéresser de ces questions. Nous continuerons donc d'avoir une Revue économique, et nous espérons que les mains auxquelles nous l'avons confiée la rendront aussi utile qu'intéressante.

Nous répèterons, à ce propos, un avis que nous avons déjà donné plusieurs fois. Dans les questions de finance, nous nous attachons surtout à signaler ce qui est, à faire connaître les diverses entreprises qui peuvent solliciter l'épargne, et nous repoussons impitoyablement ce qui nous paraît n'être que de la spéculation, une spéculation dangereuse. Mais nous ne pouvons pas pour cela nous rendre responsable de nos informations. Nous pouvons nous tromper sur la solidité plus ou moins grande d'une affaire; telle affaire, même excellente et très honnêtement menée, peut ne pas réussir. Avant de disposer de votre capital, informez-vous encore, informez-vous même auprès de nous, et chaque fois que nous pourrons donner une réponse catégorique, nous le ferons.

Nous en dirons autant des annonces. L'annonce est une des ressources des publications périodiques ; sans elle, ces publications seraient obligées de se mettre à un prix plus élevé ; il est d'ailleurs utile pour le lecteur d'être tenu au courant de ce qui se publie, de ce qui se vend, de ce qui s'entreprend. Mais, pour l'annonce, on ne peut être aussi sévère que pour les articles qui font partie de la rédaction, puisque là, c'est l'intéressé lui-même qui fait la réclame pour ce qu'il offre au public. Ce qu'on est en droit d'exiger d'une annonce, c'est qu'elle ne contienne rien de contraire à la morale, à la loi, à la religion : nous nous réservons toujours le droit de refuser toute annonce suspecte, nous devons accepter les autres, comme le fait toute la presse religieuse.

Nous tenions à faire ces remarques ; nous prions nos lecteurs de ne les point perdre de vue.

Nous dirons encore un mot d'une amélioration que nous sommes heureux de pouvoir introduire dans le recouvrement du prix de l'abonnement. Plusieurs de nos abonnés se trouvaient gênés d'avoir à verser, en une seule fois, le prix intégral d'une année. En souscrivant pour un an, et en s'engageant à payer par *quart* dans le premier mois de chaque trimestre, ils s'évitent l'embarras de prendre un mandat à la poste ou d'envoyer un effet ; ils n'ont pas même à sortir de chez eux et n'ont qu'à attendre le facteur qui leur remet trimestriellement la quittance à solder, en même temps qu'il leur apporte leur courrier ordinaire. Un certain nombre de nos Abonnés ont déjà profité de cette facilité, ce qui nous prouve qu'elle est vraiment utile.

Et maintenant, il ne nous reste plus qu'à demander à nos Souscripteurs de nous continuer leur concours, de nous aider de leur propagande, et de nous fortifier de leurs prières, afin que les *Annales catholiques* méritent de plus en plus le favorable accueil qui leur est fait dans le monde religieux, et rendent de plus en plus service à la sainte cause de l'Église, qui est la cause même de la société et de la patrie.

J. Chantrel.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Fin de la session. — Plus de gouvernement. — Question de M. Paris à M. Lepère dans le Sénat. — Le Sénat cède à la Chambre dans la question du budget. — A la Chambre des députés, affaire Carayon-Latour. — Sortie du général Gresley. — L'aumônerie militaire. — Situation générale. — Gravité des évènements de l'Afghanistan. — Élection de MM. Gent et Maze comme députés.

24 décembre 1879.

Les Chambres se sont séparées, le Sénat a abdiqué devant la Chambre des députés, la majorité républicaine de la Chambre des députés n'existe plus, les ministres ont donné leur démission; il ne reste plus que M. Jules Grévy qui préside, mais qui ne gouverne pas, c'est-à-dire que nous sommes sans gouvernement. Voilà où vient d'aboutir cette session extraordinaire qui devait tout laisser en l'état, voilà dans quel gâchis nous nous trouvons après moins de onze mois de République menée par les républicains! Tout a été démoli, tout est usé. On va encore essayer de replacer quelques pierres les unes sur les autres; on n'arrivera pas jusqu'à la clef de voûte, l'édifice croulera avant d'être achevé. M. de Freycinet, chargé de composer un nouveau ministère, est certainement très habile ingénieur, mais son habileté ne peut aller jusqu'à faire tenir un édifice en l'air, sans base et sans ciment. Nous touchons à la fin de l'opportunisme. Et après? Sauve qui peut!

La session de décembre aura donc été une session de démolitions. On a sapé autant qu'on l'a pu l'édifice religieux, on a travaillé à la désorganisation de l'armée, on a préparé la désorganisation de la magistrature ; après s'être acharnées sur ces nécessaires assises de l'ordre, les Chambres ont démoli le ministère et se sont démolies elles-mêmes ; jamais, de mémoire parlementaire, on n'a travaillé avec un tel acharnement à la destruction de tout ordre et de tout gouvernement. Le travail est complet : ce sont les étrennes de la République opportuniste, ou plutôt c'est son legs testamentaire.

Le dernier jour de cette session, la journée du 20 décembre 1879, comptera dans l'histoire; arrêtons-nous un peu à raconter son histoire.

—

Nous sommes au Sénat : le général de Ladmirault préside, à défaut de M. Martel, dont la convalescence n'est pas assez avancée pour qu'il reparaisse à son fauteuil ; on vote une multitude de projets de lois d'intérêt local, on vote 5,000 francs à prendre sur les économies de la buvette pour les pauvres de Paris. Tout est calme, jusqu'au moment où M. Paris, l'ancien ministre du 16 mai, demande à poser une question à M. le ministre de l'intérieur et des cultes.

Vous connaissez, messieurs, dit l'honorable sénateur, la délibération prise le 17 décembre par le conseil municipal de Paris.

Voix à gauche. — Nous ne la connaissons pas.

M. Paris. — Je vais vous la rappeler. D'accord avec un grand nombre de mes collègues, j'ai pensé que la session ne devait pas se terminer sans que nous fassions entendre une protestation contre un acte qui a provoqué la légitime indignation de tous ceux qui n'ont pas voué à la religion une haine de sectaire.

Voici les faits : le conseil municipal avait à discuter le budget de 1880. Le rapporteur, après avoir relevé la somme de 481,593 francs au chapitre des établissements religieux, imagina de grossir ce chiffre de la façon suivante : il fit le calcul de ce que valent les 64 édifices religieux affectés aux cultes et appartenant à la commune de Paris. Il arriva ainsi au chiffre de 213,033,990 fr. 11 c., dont il inscrivit les intérêts au budget.

Puis, rappelant au conseil le soin avec lequel il poursuit la laïcisation de l'art, il additionna les sommes allouées pour réparations aux édifices religieux, soit une somme de 6,116,000 fr.

Enfin, les locaux occupés par les Frères et les Sœurs, rue du Bac et rue Oudinot, soit 3,028,000 fr. pour l'édifice occupé par les Frères et 2,500,000 fr. pour le local occupé par les Sœurs.

Et, à l'aide de ces évaluations fantaisistes, le rapporteur s'efforçait de démontrer que les sacrifices que la ville de Paris s'imposait chaque année pour les établissements religieux, s'élèvent à la somme énorme de 12,001,306 fr.

Or, il faut, dit le rapporteur, maintenant que la République est fondée, aborder les grosses questions de la séparation de l'Église et l'État, de la suppression du budget des cultes et de la révision du concordat (Ah ! ah ! à droite.)

M. **Testelin.** — C'est une lecture, ce n'est pas une question.

M. **Paris.** — J'ai le droit de faire connaître le rapport du conseil municipal.

M. **Tolain.** — Je demande le rappel à l'ordre.

M. **Chesnelong.** — A l'ordre l'interrupteur !

M. **Paris.** — Vous ne m'empêcherez pas d'user de mon droit.

M. Paris cite alors un document qui tend à établir qu'il y a eu un contrat entre la Ville et le propriétaire, aux termes duquel le local occupé par les Frères de la rue Oudinot leur a été affecté à perpétuité.

M. **Paris**. — Je demande à M. le ministre de l'intérieur et des cultes s'il entend prendre vis-à-vis du conseil municipal de Paris l'attitude que je regrette de n'avoir pas vu prendre par M. le préfet de la Seine. (Vive approbation à droite.)

Je demande ce que pense M. le ministre de cette campagne contre le cléricalisme, c'est-à-dire contre la religion, ainsi qu'on l'a dit, car il ne faut plus d'équivoque, il faut que le masque tombe.

Je lui demande ce qu'il pense de ces théories qui semblent sorties de la Commune de 1871, et j'ajoute que s'il les tolère, il est inutile de s'opposer à l'amnistie plénière, car les doctrines de ceux qui ont été frappés sont encore vivantes. (Applaudissements prolongés à droite.)

Ce discours, prononcé avec une rare énergie, met la gauche dans un état de fureur qu'il est difficile de décrire. A chaque interruption nouvelle, et elles sont nombreuses et violentes, l'honorable sénateur accentue son geste, élève la voix et parvient à dominer le tumulte à force de volonté.

M. le ministre de l'intérieur, qui a accepté la question que vient de lui poser M. Paris, monte à la tribune pour y répondre ; il déclare tout d'abord que le gouvernement n'a pas cru devoir refuser la question, parce qu'il n'a pas voulu paraître reculer devant les explications qu'on lui demandait.

Mais au lieu de répondre immédiatement au fait même, le ministre se lance dans une discussion fort diffuse, se bornant à dire qu'il ne voit pas sur quelles raisons on a pu mettre en cause le ministre des cultes, et le gouvernement, qui a bien affirmé sa politique sur la question en discussion. Il se décide enfin à répondre quelques mots précis :

M. Lepère. — Le conseil municipal, je ne veux pas le dissimuler, a voulu faire en cette circonstance une manifestation. (Ah! ah! à droite.)

Il a le tort quelquefois de sortir de ses attributions, et dans ce cas je n'ai jamais hésité à le rappeler à son devoir et à son rôle. Si dans cette question le conseil a dépassé ses droits et violé la loi, il m'est permis d'ajouter que la question de M. Paris était prématurée, et qu'à ce titre j'aurais pu ne point l'accepter. Le conseil municipal, en effet, est de nouveau saisi.

Si les dépenses sont définitivement supprimées par le conseil, elles seront rétablies d'office.

Quant aux immeubles de la rue Oudinot et de la rue du Bac, affectés, dit-on, à perpétuité à des Frères et des Sœurs, le conseil a-t-il eu le droit de demander que la Ville en prît possession ? C'est ce qu'il s'agit d'examiner. Il y a un litige. Cette question sera examinée et il ne faut pas la trancher, ici, en ce moment. (Approbation à gauche.)

Reste le vœu du conseil relatif à la suppression du budget des cultes pour les communes, vœu qui implique la séparation de l'Église et de l'État. M. le préfet de la Seine a protesté contre ce vœu dont la première formule a été modifiée. Je n'ai pas à entrer dans le débat. Mais je dois vous dire que, ce matin même, j'ai annulé le vœu du conseil municipal de Paris. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

C'était, ainsi que le fait remarquer M. Paris, tout ce que le ministre avait à répondre. Mais l'incident n'est pas encore terminé; M. Hérold, qui tout à l'heure a demandé la parole, se présente à la tribune et proteste de son respect pour la loi, qu'il saura, dit-il, faire toujours respecter, aussi bien devant le conseil municipal que partout ailleurs. Cependant cette déclaration lui a coûté, paraît-il, car il s'empresse d'y ajouter un correctif:

M. Hérold. — Quand le Conseil municipal de Paris commet ce que j'appelle une erreur, personne n'est plus touché que moi; car je l'estime, je l'honore et je l'aime. (Applaudissements à gauche. — Protestations à droite.) J'en ai fait partie pendant quatre ans et je le connais bien.

Et le préfet de la Seine répète avec intention ces mots d'estime et d'amour; il veut qu'on comprenne bien que s'il est obligé parfois de châtier, c'est contre son gré, en faisant violence à ses sentiments de grande affection pour le conseil municipal.

Il faut avouer que le Conseil municipal serait bien timide, s'il s'effrayait de la *fermeté* d'un ministre comme M. Lepère et d'un préfet comme M. Hérold.

Vient ensuite la question du budget et des crédits que la Chambre des députés a rétablis tels qu'elle les avait votés. M. Delsol demande au Sénat de rétablir le crédit qu'il a voté pour la magistrature ; M. Delsol voit son amendement repoussé par 172 voix contre 113. M. Batbie vient à son tour, et propose de rétablir les 435,000 francs supprimés par l'autre Chambre sur le traitement des archevêques et évêques.

Ce n'est pas, dit-il, dans le Concordat que le traitement des évêques et des archevêques avait été fixé. L'article 14 de cette convention se bornait à dire qu'il serait accordé un *traitement convenable* aux évêques et aux archevêques. C'est l'année suivante, dans

la loi organique du 18 germinal, que ce *traitement convenable* fut fixé à 15,000 francs pour les archevêques et à 10,000 francs pour les évêques.

Messieurs, nous sommes séparés de l'année 1802 par un long intervalle pendant lequel la valeur de l'argent a été bien dépréciée de sorte qu'il a fallu augmenter les traitements dans tous les services publics.

Permettez-moi de vous le dire, quand tous les traitements sont relevés, comment voulez-vous qu'on interprète une diminution spécialement appliquée aux traitements des évêques et des archevêques?

Si, d'un côté, on trouve que la mesure est favorable, comment ne dirait-on pas que de l'autre côté, il s'agit d'une mesure hostile.

Peut-être, messieurs, ces sentiments n'existent pas, j'espère bien qu'ils n'existe pas ; mais il faudrait aussi que l'on ne pût être soupçonné d'avoir des dispositions opposées. Le seul soupçon en ces matières est très fâcheux et extrêmement regrettable. (Très bien! à droite.)

En effet, messieurs, on nous dit très souvent — par une distinction que, pour ma part, je n'approuve pas, que je ne trouve pas juste, — on nous dit qu'il faut bien distinguer entre le clergé régulier ou le clergé des congrégations, et le clergé séculier, le clergé des paroisses.

Autant on se montre peu disposé, sévère même pour le premier, autant on manifeste de sympathies pour le second. On annonce que, pour le clergé des paroisses, pour le clergé séculier, on ne veut point y toucher. On veut, dit-on, au contraire le favoriser.

Eh bien, permettez-moi de vous le faire observer, il ne s'agit pas ici du clergé congréganiste; il ne s'agit pas ici du clergé régulier, il s'agit du clergé séculier, dans sa plus haute expression; et c'est la tête que l'on frappe.

Il y aurait erreur à croire, messieurs, que l'atteinte portée à la situation des supérieurs ecclésiastiques trouve le clergé indifférent.

Il est certain qu'entre tous les membres du clergé, à tous les degrés de la hiérarchie, il y a une union telle que lorsque vous frappez la tête, il est impossible que tous les membres ne soient pas atteints. (Très bien! très bien! sur les mêmes bancs.)

La distinction qui a pu exister à d'autres époques, les dissentiments qui ont, en d'autres temps, divisé ce qu'on appelait le haut clergé et le clergé inférieur, cette distinction, ces dissentiments, n'existent plus. Il y a une unité de sentiments complète, profonde. (Marques d'approbation à droite). Soyez sûrs que tous les membres du clergé se trouveront atteints par un vote qui frappera leurs supérieurs ecclésiastiques.

M. Mayran. — C'est parfaitement vrai.

M. Batbie. — Eh bien, si d'un côté l'on est sévère, si l'on est hostile envers les congrégations, et si, d'un autre côté, on frappe le

clergé séculier dans sa plus haute expression, nous avons le droit de déclarer, on a au moins le droit de soupçonner, que c'est le clergé tout entier qu'on entend frapper et qu'il y a des dispositions hostiles contre la religion elle-même. (Approbation à droite.)

C'est donc une faute, une faute grave qui va être commise. Elle est reconnue, du reste, et je n'ai pas besoin, je crois, d'insister.

Je m'explique, en terminant, sur la question d'opportunité d'un second vote par le Sénat.

Je vous le dis sincèrement : si, soit en matière politique, soit en matière privée, quelqu'un venait me dire : vous êtes sur le point de commettre une faute grave ; cependant cette faute grave n'est pas encore consommée ; elle ne le sera que dans dix jours — c'est le délai qui nous sépare de la fin de l'exercice financier et de la mise en vigueur du nouveau budget, — si on me disait : vous pouvez encore prévenir le mal, eh bien ! je ferais quelques efforts encore, pour empêcher que la faute ne devînt irrévocable. C'est, Messieurs, ce que je vous supplie de faire, en vous proposant d'adopter l'amendement que je vous présente. (Très bien ! très bien ! — Applaudissements à droite.)

Après ce discours, qui paraît faire une vive impression sur l'assemblée, on attend que le gouvernement donne son avis ; mais le gouvernement est muet, M. Lepére ne juge pas à propos de défendre le chiffre qu'il avait lui-même fixé, il se soumet à la Chambre des députés ; le Sénat en fait autant, et l'amendement de M. Batbie est repoussé par 141 voix contre 129 : faible écart, sans doute, mais qui suffit à marquer l'abdication du Sénat en matière de budget.

M. Waddington lit le décret présidentiel qui clôt la session : les sénateurs peuvent prendre leurs vacances ; grâce à leur faiblesse, ce sont 435,000 francs que les pauvres n'auront pas.

Nous devons noter que dans les 129 sénateurs qui ont voté l'amendement de M. Batbie, se trouvent plusieurs membres de la gauche, MM. le général comte d'Andlau, Baze, Béraldi, Bérenger, le colonel de Chadois, Denormandie, Luro, le marquis de Maleville, Massiet du Biest, le comte Rampon, de Voisins-Lavernière. Par contre, tous les ministres sénateurs et M. Jules Simon ont repoussé l'amendement.

—

Passons à la Chambre des députés.

Vient d'abord l'affaire de M. de Carayon-Latour, qui n'est plus maire parce qu'il a assisté à un banquet royaliste, et dont M. Raynal demande la destitution comme officier de l'armée territoriale. Le ministre de la guerre n'aurait pas demandé

mieux, sans doute; mais il a demandé l'avis d'un conseil d'enquête qui s'est prononcé contre la destitution. Le général Gresley avait déjà donné assez de preuves de faiblesse, pour qu'on en attende une de plus.

Sur l'interpellation de M. Raynal, le général Gresley se lève de son banc, se tourne vers les gauches et les examine froidement, pendant que l'orateur descend de la tribune. Le ministre attend pour lui répondre que les applaudissements aient cessé. On entend partout des chut énergiques. Il se fait un silence religieux. Le général est à la tribune et il y a de la poudre dans l'air :

Je n'approuve en rien les officiers de l'armée territoriale qui ont pris part au banquet légitimiste. J'ai pris contre eux les mesures de répression dont la loi m'offrait le moyen. En ce qui concerne le colonel du 140e régiment territorial, c'était sa révocation que je poursuivais devant le conseil d'enquête. Je n'ai pu atteindre ce résultat.

Quant à revenir sur la décision du conseil... je n'y consentirai jamais.

Cela a été débité d'un ton sec, énergique, avec de petits coups de la main plate sur le bois de la tribune. La Chambre s'imagine qu'il va continuer, mais le ministre a tout dit. Il quitte la tribune, traverse l'hémicycle au milieu d'un brouhaha indescriptible, prend sur le pupitre où il était assis tout à l'heure son portefeuille, le met sous son bras d'un geste brusque et quitte la salle des séances. M. le général Gresley tombe, mais en soldat, la poitrine en avant et pour défendre l'armée, comme le maréchal de Mac-Mahon. Les gauches se regardent indécises, d'un air gêné. Quelques membres de la gauche républicaine suivent le général dans les couloirs pour essayer de le faire revenir sur sa résolution et l'engager à rentrer dans la salle.

Le ministre secoue la tête. Ce qu'il a fait, ce n'est pas une boutade, c'est un acte de discipline. Il refuse.

De fait, la séance se trouve suspendue pendant plus d'un quart d'heure. Tous les députés, debout, échangent leurs impressions. M. Le Royer avait déjà donné sa démission; il devient clair que M. le général Gresley en a assez; son honneur de militaire se révolte, il ne veut plus être ministre avec une Chambre pareille, il lui a jeté son portefeuille à la tête, il ne le reprendra pas.

Enfin, la session devait finir, pour la Chambre, par un nou-

veau coup porté à la religion. Il s'agit de l'aumônerie militaire, et, naturellement, de sa suppression. M. le prince de Léon fait un excellent discours en faveur de l'aumônerie militaire; M. de la Bassetière parle dans le même sens et apporte des arguments qui enlèveraient le vote dans une Chambre moins décidée à chasser Dieu de toutes les institutions. Il termine ainsi son éloquent discours:

Je vous ai dit que vous étiez engagés vis-à-vis des familles. J'ajouterai que vous l'êtes par l'intérêt national.

Une armée n'est pas seulement une agglomération d'hommes, si bien disciplinés qu'ils puissent être ; s'il en était ainsi, la meilleure armée, la plus forte serait celle de la nation la plus riche et la plus nombreuse ; or, vous savez que cela est contredit par le bon sens, par l'histoire, par tous les récits héroïques de l'humanité. (Interruptions à gauche.)

Une armée, comme toute institution, comme tout homme, ne vit et ne vaut que par le souffle qui l'anime. C'est ce qui a permis à de petits États pauvres, peu nombreux, mais intrépides, de résister quelquefois à de colossales puissances. C'est ce qui nous a permis plusieurs fois à nous-mêmes, — et c'est l'honneur de la France, — de supporter le poids de l'Europe entière.

C'est ce qui a fait jeter à nos soldats leur pain pour aller se battre à Malplaquet, c'est ce que nous retrouverons chez eux à toute heure, quand, en face d'un péril national, le pays leur fera un appel solennel.

Mais ce souffle qui élève au-dessus de la souffrance et de la crainte, qui rend égal ou supérieur au péril, n'est autre chose que la prééminence de l'âme sur les instincts matériels.

Eh bien, Messieurs, qu'est-ce qui peut plus efficacement solliciter l'âme, développer ses nobles élans, élever l'homme, en un mot, au-dessus de lui-même, qu'est-ce qui le peut mieux que l'idée religieuse?

L'antiquité, comme le monde moderne, est là pour l'affirmer; quand un Romain put dire : « Les dieux s'en vont, » ses contemporains purent ajouter et l'histoire l'a dit avec eux : « Le renom de l'armée romaine disparaît en même temps. » (Interruptions.)

M. **le président**. — Je ferai observer à la Chambre que nous sommes dans la discussion générale. (Rires à gauche.)

M. **de La Bassetière**. — Je remercie M. le président de cette observation; elle me procurera, je l'espère, les quatre minutes d'attention dont j'ai encore besoin.

Je n'ai point le cœur à parler de nos décadences. Je veux croire et je crois que sur ce vieux sol français où les Gaulois, nos aïeux, nous ont transmis un sang qui avait fait trembler Rome elle-même, tout le monde naît brave, mais je soutiens que le chrétien doit l'être à

la suprême puissance; car celui-là est toujours appelé plus énergiquement à l'immolation de soi-même qui trouve dans son *Credo* politique et religieux cette haute et fortifiante pensée : à savoir que plus grand et désintéressé aura été son dévouement à son pays, plus grande aussi sera, dans la patrie des âmes, son immortelle récompense! (Approbation à droite. — Rumeurs à gauche.)

Aussi, Messieurs, tout en rendant à chaque dévouement la justice qui lui est due, je ne puis m'empêcher de remarquer que les actes les plus héroïques, dans tous les rangs de la société, jusqu'aux plus humbles, ont été de tout temps à l'honneur des âmes vraiment chrétiennes!

Je vois encore en 1870 une pauvre femme du peuple; elle était là, près de son foyer vide, son fils parti pour la frontière, et elle s'écriait dans son anxiété douloureuse : Il faut vingt ans de sacrifices et de dévouement pour faire un homme, et, en une seconde, une balle ennemie peut détruire ce cher et laborieux ouvrage! Elle ne pleurait pas cette femme, parce que, si c'était une mère, c'était une mère française et chrétienne! Elle savait ce qu'elle devait à son pays et trouvait dans ses sentiments religieux de quoi faire face à son héroïque sacrifice; elle savait d'ailleurs qu'avec son fils était parti le jeune prêtre de la paroisse qui n'avait pas voulu se séparer de ses enfants dans le péril, et elle espérait que son fils aurait en lui, jusque sous le feu de l'ennemi, un ami fidèle, qui, à sa dernière heure, lui rappellerait son Dieu, sa mère et son pays!

Mais je ne veux pas d'autre témoignage que le témoignage de celui qui a l'honneur de présider cette Assemblée; il ne me désavouera pas, car il faudrait pour cela décliner la plus belle page de sa vie. Quand, au milieu de nos plus douloureuses angoisses, en face des masses ennemies que les débris de nos braves armées étaient impuissants à contenir, quand il jetait un cri d'alarme trop justifié, quand il s'efforçait de susciter et d'éveiller toutes les énergies et tous les dévonements patriotiques, pour les réunir dans une commune défense, à qui, lui républicain, le vit-on s'adresser un jour? Pour moi je n'oublierai jamais le tressaillement qui passa par nos poitrines vendéennes et bretonnes quand nous apprîmes l'appel fait aux descendants des Charrette et des Cathelineau, à ces vaillants zouaves qui, pour se confesser, n'en savaient pas moins se battre, et qui lui firent, dans les champs de Patay, du Mans et d'Orléans, l'héroïque réponse que vous connaissez.

Il a été de mode quelque temps, Messieurs, d'affirmer que si nous avons été vaincus, ce n'a pas été par les soldats de la Prusse, mais par ses instituteurs.

Ce n'est pas la vérité, ou du moins ce n'est pas la vérité tout entière. Sans doute nous avons été vaincus par l'instituteur prussien qui avait fait chez eux des hommes, mais nous l'avons été

plus encore par le prêtre qui avait fait et par l'aumônier qui avait gardé les hommes religieux, c'est-à-dire les hommes forts. Eh bien! nous aussi, Messieurs, conservons le prêtre, ce prêtre qui fait les hommes religieux et forts, qui fait les vaillants soldats, les meilleurs défenseurs de la patrie.

Messieurs, j'ai essayé de traiter sérieusement avec vous une question que je regarde comme une question non seulement religieuse, mais patriotique et vitale pour le pays. J'ai pensé que vous ne demandiez qu'à vous éclairer, que vous ne cherchiez que la juste mesure à établir entre la discipline militaire et le respect dû à la liberté religieuse de nos soldats. Si je m'étais trompé, si j'étais en face d'un parti pris, si l'urgence que vous avez demandée en matière si grave, n'était que l'indice de ce parti pris!..... si, aux projets de lois déjà votés ou élaborés contre l'enseignement religieux, contre les établissements hospitaliers, contre la magistrature, contre la loi organique de l'armée elle-même, si vous ajoutez encore la ruine résolue de cette grande institution qui se rattache à l'armée elle-même et qui était la condition du vote de sa nouvelle organisation; si vous ne voulez plus rien laisser debout non seulement de l'ancienne France, mais de ce que respectent les nations protestantes elles-mêmes, ce qui fait la force et l'honneur de tout peuple civilisé, oh! alors, messieurs, je n'ai plus rien à vous dire. (Exclamations).

Vous aurez blessé, sans doute, dans le plus intime de leur cœur, dans ce qu'ils ont de plus sensible, des adversaires qui, toujours loyaux, toujours patriotes, n'ont cherché qu'à vous éclairer sur les fautes qu'ils vous voyaient commettre. Mais vous aurez atteint, vous aurez blessé plus encore la France, notre patrie commune, dont vous aurez sapé les bases, opprimé les consciences, divisé les enfants. La France, grâce à sa vitalité chrétienne, grande encore, Dieu merci! grâce à sa mission divine qui n'est pas épuisée, la France se relèvera, quoique meurtrie, de ses ruines; mais ce qui ne se relèvera pas, — ce n'est pas moi qui vous le dis, c'est une voix plus autorisée, plus à l'abri de tout soupçon de partialité qui vous l'a fait entendre il y a quelques heures à peine dans une autre enceinte, — ce qui ne se relèvera pas, c'est la République! (Applaudissements à droite.)

En ce moment, M. Gambetta vient d'apprendre que le Sénat a voté le budget; il n'est donc pas nécessaire de discuter plus longtemps. La clôture de la discussion générale est prononcée, la suite est remise à l'année prochaine, et M. Lepère lit le décret présidentiel qui clôt la session.

A l'année prochaine les affaires importantes! C'est un répit pour l'aumônerie militaire et pour l'enseignement religieux.

Au dehors, tout est calme, mais non sans des appréhensions. La crise ministérielle se prolonge à Madrid, l'Italie marche toujours à la République, la Russie se débat contre le nihilisme, la Turquie hésite entre cette puissance et l'Angleterre, et celle-ci, qui a déjà sur le dos la question irlandaise, commence à craindre un vrai désastre dans l'Afghanistan. Les insurgés afghans ont une armée de 30,000 hommes ; le général Roberts n'en a pas le quart ; mais c'est un général habile et résolu, il a de bonnes troupes et est fortement retranché près de Caboul. Heureusement, les dernières troupes qui occupaient les forces anglaises du Cap viennent d'être vaincues ; l'Angleterre peut tourner toute son attention vers l'Afghanistan. Elle triomphera, sans doute, mais ce ne sera pas sans une grande effusion de sang et de grandes pertes d'argent.

La guerre chilo-péruvienne continue avec des alternatives qui paraissent cependant laisser l'avantage aux Chiliens.

Aux États-Unis, l'on fait une réception triomphale au général Grant qui vient d'y retourner après plusieurs années d'absence. Est-ce que la république américaine serait mûre pour l'empire ?

—

N'oublions pas de dire qu'aux élections législatives de dimanche dernier, M. Gent a été élu dans l'arrondissement d'Orange contre M. Humbert l'amnistié, et dans la 2e circonscription de Versailles, M. Mazé, républicain, l'a emporté sur le citoyen Buffenoir, rédacteur du nouveau *Père Duchêne.*

J. Chantrel.

AU VATICAN

CAUSE DE CANONISATION

Le dimanche, 14 décembre, le Saint-Père a tenu, dans la salle du Trône, une audience solennelle, où il a donné ordre de lire le décret de la S. Congrégation des Rites, sanctionnant et déclarant certains deux miracles de premier ordre opérés par l'intermédiaire du Bienheureux Jean-Baptiste de Rossi, chanoine de la basilique mineure de Sainte-Marie *in Cosmedin*, à Rome.

Le décret pontifical dont il s'agit a été précédé, selon l'usage,

de trois séances plénières dans lesquelles toutes les objections possibles, imprimées et étudiées à l'avance, ont pu se produire et être pleinement résolues par les avocats défenseurs, au jugement motivé des ÉÉmes cardinaux, des consulteurs et des autres membres de la Congrégation des Rites. Les deux premières séances sont appelées antépréparatoire et préparatoire. La troisième, dite générale, a été tenue, au mois de juillet dernier, en présence du Souverain-Pontife.

Léon XIII, ayant pris place entre les cardinaux Bartolini, préfet des Rites, et Ledochowski, rapporteur de la cause, a fait lire le décret par le secrétaire de la Congrégation, Mgr Ralli.

Les membres de la Pieuse Union des prêtres séculiers de Santa-Galla, à laquelle appartiennent les cardinaux Monaco La Valletta, Ferrieri et Martinelli et plusieurs prélats, le chapitre de Sainte-Marie *in Cosmedin*, avec le cardinal Randi, titulaire de cette basilique, l'archiconfrérie de la Trinité des pèlerins et divers prêtres de la société dite de Saint-Pierre du collège romain, — dont le B. de Rossi avait fait parti de son vivant, — se trouvaient présents à l'audience.

Aussitôt après la lecture du décret, le cardinal Monaco La Valletta s'est approché du trône pour exprimer à Sa Sainteté les actions de grâce de l'assistance et, en général, de tout le clergé et des fidèles de Rome. Le Souverain-Pontife a répondu par un discours où il a montré le fruit pratique qu'il faut retirer des exemples du Bienheureux de Rossi.

Vous avez rappelé très opportunément, Monsieur le cardinal, les vertus sacerdotales et l'esprit vraiment apostolique du Bienheureux Jean-Baptiste de Rossi, que le Seigneur continue à glorifier, même de nos jours, par l'éclat des miracles. Nous Nous réjouissons beaucoup de la promulgation qui vient d'être faite du décret établissant et confirmant la vérité de deux de ces miracles, opérés par Dieu sur son intercession, et qui aplanissent la voie à l'autre décret plus solennel par lequel, Nous Nous plaisons à l'espérer, lui seront décernés les honneurs des Saints.

En ces jours de si grande hostilité contre le sacerdoce catholique, de tant d'agitations et de débordements de la part des peuples désireux d'atteindre une félicité vainement espérée depuis longtemps, à une époque de si grand égoïsme

et de tant d'abaissement moral, c'est assurément un bienfait spécial de la Providence qu'on puisse proposer pour modèles au peuple chrétien et lui donner pour protecteurs des héros tels que le Bienheureux de Rossi. Marchant sur les traces de saint Philippe de Néri, il fut le véritable apôtre de Rome, qu'il enseigna par la parole, qu'il édifia par les exemples, qu'il sanctifia par le constant et infatigable exercice du saint ministère. Animé de la plus douce et de la plus active charité, il travailla avec une admirable sollicitude au bien des âmes et des corps parmi les classes nécessiteuses; les pauvres, les malades, les étrangers, les ignorants furent l'objet préféré de ses plus tendres soins. Attiré par l'odeur de ses grandes vertus, marchant à la lumière de ses hauts enseignements, tout Rome le suivait avec respect, l'entourait de vénération et d'amour, et baisait affectueusement cette main qui répandait, au bénéfice des pauvres et des malheureux, les trésors obtenus de la piété et de la bienfaisance des riches.

Oh! si les ministres de Dieu se conformaient fidèlement à de si parfaits modèles, combien l'Église s'en réjouirait, combien plus heureuses et plus tranquilles seraient la société religieuse et la société civile! Car, l'expérience le prouve, en face de la vertu puissante de l'Esprit du Seigneur, tel qu'il se manifeste dans les paroles et dans les œuvres de ses fidèles serviteurs, en présence des exemples de charité, de mansuétude, de désintéressement, de sacrifice, tôt ou tard force est au cœur humain de céder; et, inévitablement, à la défiance et au soupçon contre le prêtre catholique succède la confiance; à la haine, l'amour; à la dérision et au mépris, une respectueuse estime. Et ces heureuses dispositions une fois produites dans les âmes, la grâce de Dieu ne s'arrête point là; la foi éteinte ou affaiblie dans les cœurs se ravive, les mœurs corrompues se réforment, et les influences de la religion s'exercent avec plus d'efficacité et d'ampleur. Alors la colère de Dieu s'apaise; alors, au sein des familles chrétiennes, comme au sein des Cités et des États, refleurissent l'ordre, la tranquillité et la paix.

Dans l'humilité de Notre cœur, Nous bénissons la divine

Bonté d'avoir, pour la consolation de la terre, suscité, en un temps rapproché de nous, dans la personne du Bienheureux de Rossi, un prêtre de pareille trempe; Nous la bénissons de daigner, si opportunément pour notre époque, le glorifier, placer sous les yeux ses admirables exemples, et accorder aux hommes son puissant patronage.

Que le clergé de Rome, pénétré de la grandeur et de la sainteté de sa vocation, ayant conscience de la condition des temps si malheureux que nous traversons, se rende digne de cette protection et s'inspire toujours de plus en plus de ces exemples de zèle sacerdotal et d'apostolique charité. Du haut du ciel, Nous en avons la certitude, le Bienheureux voudra obtenir de Dieu, en faveur des ministres sacrés, cet esprit dont il fut toujours animé sur la terre, et verser sur sa ville de Rome, qui en a un si grand besoin, les bienfaits dont il fut prodigue dans le temps de sa carrière mortelle!

Avec cette douce espérance dans le cœur, comme preuve de Notre particulière affection, Nous accordons la bénédiction apostolique à tous ceux qui sont présents, au Chapitre qui eut le bonheur de posséder parmi ses membres le Bienheureux, aux prêtres de la pieuse Association de l'Hospice de Santa-Galla, qu'il a tant aimé, et à tout le clergé de Rome (1).

—

Le 16 décembre, une séance générale de la Congrégation des Rites a eu lieu au Vatican, en présence du Saint-Père. Les Emes cardinaux et consulteurs de la Sacrée Congrégation y ont été appelés à donner pour la troisième fois leur vote sur l'héroïcité des vertus pratiquées par le Vénérable Laurent, de Brindes, religieux profès de l'Ordre des Mineurs-Capucins. Ce vote est définitif et demeure secret. Il appartient ensuite au Saint-Père de prononcer son jugement, qui, s'il est favorable, donne lieu à la continuation de la cause relativement aux miracles.

---

(1) Traduction du *Monde*.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

L'*Osservatore romano* annonce que le Saint-Père vient de faire distribuer 6,000 fr. à des communautés de religieuses qui se trouvent réduites à la misère.

—

Certains journaux de Rome ont fait beaucoup de bruit au sujet d'une vente de plats antiques qui se trouvent dans le palais pontifical de Castel-Gandolfo. Interprétant à leur manière la loi dérisoire des garanties, ces journaux prétendent que le Pape n'a pas le droit d'aliéner les objets qui se trouvent dans les palais dont cette loi même lui reconnaît la propriété... et ils oublient de dire qu'un antiquaire de Rome, M. Castellani, a pu vendre, à l'Exposition de Paris, pour plus de 400,000 fr. de faïences antiques provenant de Rome. Cependant le gouvernement italien s'est opposé, cette fois, à ce que l'acheteur des plats de Castel-Gandolfo pût les expédier à l'étranger. Or cet acheteur n'est autre qu'un sénateur italien, le marquis de la Verduria, qui aurait exploité la bonne foi ou la complicité d'un des gardiens du palais de Castel-Gondolfo pour l'amener à obtenir du Pape la vente des plats en question. Le Saint-Père, en effet, a autorisé la vente, ne croyant pas, d'après la relation fausse qu'il en avait eue, qu'il s'agissait d'objets d'art. Bien qu'omis par les feuilles libérales, ce détail est très certain, car dès que Sa Sainteté a eu connaissance de la vérité, elle a ordonné que l'on prît toutes les mesures voulues pour obtenir, moyennant restitution de la somme versée, la récupération des objets vendus par surprise et par un abus de confiance.

Cela résulte d'une note publiée par l'*Osservatore romano*. Il résulte de cette même note que le Saint-Père a l'intention de placer au musée du Vatican les objets d'art qui se trouvent à Castel-Gandolfo.

Mais le bruit qui s'est fait autour de cet incident, et l'opposition formée à la vente par le gouvernement italien, montrent bien que la prétendue loi des garanties est une dérision, que le Pape n'est pas même propriétaire des palais qu'on lui a laissés, et qu'il est bien, comme le déclarait Pie IX, *sub hostili potestates constitutus*, placé sous la main d'un pouvoir ennemi.

—

L'Avent est prêché cette année, à Saint-Louis des Français, par Mgr Turinaz, évêque de Tarentaise. L'éloquence sympathique et communicative du jeune et zélé prélat, dit l'*Écho des Alpes*, appelle autour de la chaire de Saint-Louis un auditoire d'élite qui se trouve chaque fois plus nombreux. La colonie française n'est pas encore précisément très nombreuse à Rome, mais beaucoup d'Italiens viennent assister à ces discours d'un orateur français de premier ordre. La parole de Mgr Turinaz est à la fois élégante et chaleureuse, pleine de mouvement, de force, d'élévation et d'émotion vivement sentie par l'orateur et par l'auditoire.

—

Un Capucin, un de ces pauvres *frati* spoliés et dispersés, le P. Simpliciano, a eu la sainte hardiesse d'opposer à la corruption qui désole la ville de Rome un hospice de convalescence et de travail pour les femmes que le vice a égarées et que le repentir ramène à Dieu. En quelques années il a recueilli les fonds nécessaires, et maintenant l'hospice est fondé sur la route de Saint-Paul, auprès d'un vaste jardin. Cet établissement peut contenir plus de trois cents personnes, et rien n'y manque de ce qui peut donner aux repenties l'amour du travail et de la piété.

France.

La grande fête de bienfaisance donnée à l'Hippodrome pour les inondés d'Espagne et les pauvres de France, a eu lieu le 18. On ignore encore le total des recettes, mais on peut dès maintenant dire qu'il sera considérable. L'Espagne nous en est reconnaissante; la presse espagnole envoie de chaleureux remercîments à la presse de France qui a organisé cette fête. Mais nous devons, avec la presse catholique de ce pays, dont l'*Univers* se fait justement l'écho, formuler des réserves à propos des formes par trop profanes et mondaines dont on a voulu habiller la charité.

Une charité décolletée qui chante et danse, ou que l'on fait servir aux intérêts de la politique, révolutionnaire bien entendu, contraste trop, disent nos confrères espagnols, avec la situation des malheureux que l'on veut secourir. Cette charité qui ne peut se faire que passé minuit et en costume de carnaval, risque beaucoup d'être confondue avec autre chose.

La charité chrétienne a d'autres allures: ce n'est point par

l'appât du plaisir et de la vanité qu'on la sollicite; c'est au nom de Jésus-Christ. Elle est compatissante, elle pleure avec ceux qui pleurent, et, tout en se réjouissant du bien matériel qui est fait aux malheureux par d'autres moyens, elle juge peu convenable de s'amuser lorsqu'il y a des enfants, des vieillards, des femmes qui n'ont plus ni pain, ni abri.

Angers. — Un grand nombre de catholiques d'Angers ont protesté, dans une lettre adressée à Mgr Freppel, contre l'affront fait au clergé et aux catholiques de la ville par l'exclusion dont le clergé a été l'objet dans le choix des membres de l'administration des hospices.

MM. les curés de la ville d'Angers ont tous signé la lettre suivante, adressée, à la date du 13 décembre, à Mgr Freppel :

Monseigneur,

Nous venons de lire la protestation si ferme et si mesurée que Votre Grandeur adresse à M le ministre de l'intérieur et des cultes.

La composition de la nouvelle commission des hospices d'Angers nous a causé, à nous aussi, une amère tristesse et une profonde émotion. Nous exclure des conseils où se traitent les affaires de ces pauvres que nous connaissons mieux et que nous aimons plus que personne ; où s'administrent des fonds qui ont été légués presque en totalité au nom de la religion dont nous sommes les ministres, à l'instigation de nos prédécesseurs et même à la nôtre, c'était déjà une inconvenance inqualifiable et une iniquité révoltante.

Nous comptions sur cette inconvenance et sur cette iniquité. Mais, ce qui nous confond, c'est de lire en tête de la nouvelle liste le nom du pasteur protestant. On nous le prédisait depuis un mois : nous nous refusions obstinément à croire possible une pareille énormité. Dans une administration où une poignée de dissidents seront représentés, un prêtre catholique ne sera pas admis à élever la voix en faveur de soixante mille catholiques ! Tant d'injustice nous a révoltés, et nous unissons notre protestation à celle de notre évêque. Nous vous remercions, Monseigneur, d'avoir si vivement ressenti l'affront infligé aux catholiques et au clergé de votre ville épiscopale, et nous espérons fermement que la vérité et le droit, proclamés par Votre Grandeur, obtiendront un jour une légitime satisfaction.

Daignez agréer, Monseigneur, l'hommage de notre profond respect.

Beauvais. — Mgr Hasley vient d'adresser au clergé et aux fidèles de son diocèse une Lettre prescrivant la quête annuelle en faveur du Denier de Saint-Pierre. « Est-il besoin de vous

dire, ajoute le Prélat, que ces aumônes envoyées au loin ne doivent rien diminuer à votre charité pour les pauvres, en cette saison rigoureuse? Mais non, nous n'avons qu'à applaudir à votre générosité et à vous donner, avec des éloges mérités, les plus vifs encouragements. »

— Les dames et les élèves du Sacré-Cœur de Beauvais ont solennellement célébré, le 12 décembre, le premier centenaire de la naissance de la Vénérable Sophie Barat, née le 12 décembre 1779.

Lyon. — La souscription ouverte dans cette ville en faveur des écoles congréganistes s'élève aujourd'hui à 102,000 francs.

Marseille. — Mgr Besson, évêque de Nîmes, a prononcé, le 15 décembre, dans l'église Saint-Joseph de Marseille, un éloquent discours en faveur des écoles chrétiennes. Le discours de Mgr Besson a fait la plus vive impression sur son auditoire. Les catholiques, a dit l'orateur, doivent ouvrir une école chrétienne partout où une école chrétienne est fermée, et ils doivent soutenir ces écoles de leur argent largement donné, de leurs sympathies hardiment avouées, de leurs prières les plus ferventes. Il a cité ces traits des funestes effets d'une éducation indifférente ou impie (1):

On présenta un jour à Massillon, déjà vieux, une jeune enfant de 12 ans, élevée sans foi et sans Dieu. Massillon l'interrogea, puis, se tournant vers les institutrices de l'enfant : Elle a beaucoup d'esprit, dit-il, mais elle n'a pas le sens commun. Donnez-lui un catéchisme de cinq sous. Il était trop tard. Cette enfant s'appela plus tard Mme du Deffand ; elle fut la première Française ouvertement impie ; elle vécut en courtisane et mourut en impie.

Voltaire se leva et fit son œuvre infâme, ne laissant que des ruines après lui ; Rousseau vint, Rousseau le chef et le père de l'impiété moderne, Rousseau qui, sur les ruines accumulées par Voltaire, essaya de créer la société sans Dieu ; Rousseau qui, dans le *Contrat social*, traça le programme d'une société sans Dieu ; dans la *Nouvelle Héloïse*, montra aux générations futures la femme sans religion ; dans ses *Confessions*, le pécheur sans honte et sans remords, et dans l'*Émile*, l'éducation athée.

Séduits par ces sophismes, illuminés de la magie du style, les hautes classes de la société, puis toute la France s'égara. On voulut laisser grandir sans religion les enfants, et leur permettre ainsi de choisir à vingt ans leur Dieu. A cet âge, quand on a vécu sans Dieu, on ne cherche plus Dieu, car à cet âge, pour le jeune homme déjà

(1) Nous reproduisons ici l'analyse donnée par le *Citoyen*.

corrompu, Dieu, c'est le remords de chaque instant et c'est la menace des supplices éternels.

Ce fut cette génération sans foi, ces enfants sans Dieu qui firent la Révolution. On chassa Dieu de partout ; deux souvenirs restent de cette époque: la déesse Raison installée sur l'autel de Notre-Dame ; l'échafaud se dressant ruisselant de sang sur nos places publiques, l'échafaud qui résume ces années lugubres.

— Le 14 décembre, Mgr Robert, évêque de Marseille, a solennellement bénit, dans l'église Notre-Dame-du-Mont, de sa ville épiscopale, une statue de saint Louis, roi de France, donnée par une main inconnue. La statue représente le saint, couvert du manteau royal, tenant de la main droite le sceptre, et de la main gauche serrant contre son cœur la couronne d'épines qu'il apporta lui-même à Paris et pour laquelle il construisit ce magnifique reliquaire qu'on appelle la Sainte-Chapelle. Sa figure est douce et pieuse, et inclinée avec respect vers la couronne.

Poitiers. — Son Ém. le cardinal Pie a adressé, le 15 décembre, à ses curés une lettre dans laquelle il les exhorte à coopérer, chaque fois que leur concours est demandé, au grand mouvement de charité qui se manifeste, et à venir en aide aux élèves des séminaires.

Reims. — Mgr Langénieux écrit aux curés de son diocèse :

Il faut le reconnaître, les secours sont loin de répondre à toutes les misères. Pour atténuer le mal, le concours de tous, le dévouement et le sacrifice de tous sont nécessaires.

Il vous appartient, Monsieur le Curé, de provoquer ce concours dévoué de la part de vos paroissiens en leur rappelant les obligations que la religion leur enseigne à ce sujet.

J'unis ma voix à la vôtre pour encourager les associations charitables de toutes sortes, qui sont vos intermédiaires naturels pour arriver à tous les malheureux.

Ne craignons pas de faire un appel pressant à tous les fidèles. Redisons les grands enseignements de l'Évangile et les conseils de Notre-Seigneur. C'est l'heure de rappeler à tous ceux qui aiment Jésus-Christ cette parole divine : « Que celui qui a deux vêtements en donne un à celui qui n'en a point; et que celui qui a de quoi se nourrir fasse de même. » C'est dans les circonstances navrantes où nous sommes qu'il faut « donner à manger à ceux qui ont faim, vêtir ceux qui sont nus, visiter les malades, recevoir les hôtes que la Providence nous envoie et secourir son frère dans la nécessité, si nous ne voulons pas que Dieu se retire de nous. »

Votre zèle, Monsieur le Curé, saura trouver des accents auxquels

une âme chrétienne ne résiste pas, quand on lui montre Jésus-Christ vivant dans les pauvres et disant Lui-même: « Tout ce que vous faites au plus malheureux d'entre mes frères, c'est à moi-même que vous le faites! »

Vos paroissiens comprendront qu'en face des maux actuels, il faut prendre à la lettre les paroles de Notre-Seigneur et donner la nourriture, le vêtement, en un mot les choses nécessaires à la vie.

Rouen. — Le jeudi, 4 décembre, rentrée des établissements d'instruction supérieure, S. Ém. le cardinal de Bonnechose avait été officiellement invité à la cérémonie. Tout à coup, au milieu de la séance, le Prélat suivi de son vicaire général, salue les autorités qui l'entourent et se retire avec dignité. Que s'était-il passé? A propos de géographie, le professeur Lefort, chargé du discours, s'était laissé entraîner, avec autant de vérité que de bon goût et de convenance, à des commentaires injustes et passionnés sur le rôle du catholicisme dans les colonies françaises et espagnoles. Les « impertinences » du professeur Lefort, pour employer une expression connue, et le laisser-passer qui leur a été accordé par ceux qui étaient chargés de contrôler sa parole, ne sont pas de nature à faire regretter aux catholiques leurs efforts afin d'organiser un enseignement supérieur plus respectueux de la vérité et des convenances.

— Les dames de charité du bureau de bienfaisance du Havre se sont réunies le 6 décembre sous la présidence de M. J. Siegfried, maire du Havre. Au début de la séance, Mme Lamotte a lu, au nom des dames de bienfaisance, la déclaration suivante, dont le texte avait été délibéré et arrêté la veille:

Monsieur le président,

Je suis priée par un certain nombre de dames de charité de faire, en leur nom, la déclaration suivante:

Nous sommes disposées, par amour pour les pauvres, à rester dames de charité; mais nous devons, tout d'abord, vous déclarer loyalement que nous n'acceptons pas le principe par vous émis récemment, d'après lequel « les questions charitables doivent être résolues en dehors de toute influence religieuse. »

Nous ne saurions comprendre la charité sans Dieu et nous ne nous abstiendrons jamais de parler à nos pauvres de Dieu et de la religion, ne connaissant pas de consolation plus efficace à offrir à ceux qui souffrent.

Sous ces réserves, et avec l'indispensable concours des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, nous continuerons d'exercer auprès des pauvres notre mission, comme par le passé.

M. le Maire a répondu en substance que les dames de charité continueraient en liberté à exercer à leur gré leur mission.

Nous n'avons pas besoin, ajoute la *Semaine religieuse* de Rouen en rapportant ce fait, de faire remarquer ce qu'il y a d'admirablement chrétien dans la courageuse conduite des dames de charité du Havre : leur noble réponse à cette prétention trop officielle d'exclure Dieu et la religion des œuvres de charité envers les pauvres, sera répétée dans la France entière ; elle fera l'admiration comme elle deviendra l'exemple de toutes les dames chrétiennes qui partout, grâce à Dieu, se dévouent au soulagement de toutes les misères, hélas ! plus nombreuses que jamais !

Étranger.

BELGIQUE. — Le mardi, 16 décembre, a eu lieu à Gand l'assemblée générale annuelle de l'*Œuvre du Denier de Saint-Pierre*. Un public nombreux et distingué assistait à cette réunion, présidée par Mgr Battice, évêque de Pella *in partibus infidelium*, auxiliaire de Mgr l'évêque de Gand.

Le rapport a été lu par M. G. Verspeyen, un des secrétaires de l'Œuvre.

Tout le monde a été frappé de l'adhésion enthousiaste donnée par l'auditoire aux passages où M. Verspeyen affirmait l'étroite union des catholiques avec leurs évêques, et par leurs évêques avec le Saint-Siége.

Mgr l'évêque de Pella a clôturé la séance par une chaleureuse allocution, dans laquelle, après avoir remercié les catholiques du diocèse de Gand de leur persévérante générosité envers le Saint-Siège, il a fait ressortir l'importance capitale du *Denier de Saint-Pierre.*

Missions.

OCÉANIE. — Dimanche dernier, 21 décembre, Mgr Lamaze, de la Société de Marie, vicaire apostolique de l'Océanie centrale, a reçu, à la Primatiale de Lyon, l'onction épiscopale des mains de Son Eminence le cardinal Caverot, qui lui avait déjà conféré tous les ordres sacrés à Saint-Dié, au début de sa carrière sacerdotale.

Les évêques assistants étaient : Mgr Marchal, évêque de Belley, compatriote de Mgr Lamaze et de Mgr Bonnet, évêque de Viviers.

La mission lointaine dont va être chargé le nouvel évêque, a

été fondée par un Lyonnais, Mgr Bataillon, auquel a succédé Mgr Elloy, mort l'année dernière, jeune encore et glorieuse victime de son zèle apostolique.

Ceylan. — Mgr Hilarion Sillani, évêque de Callinique *in partibus infidelium*, et vicaire apostolique de Colombo, dans l'île de Ceylan, étant mort le 27 mars de cette année, le Saint-Père vient de lui nommer un successeur dans la personne du R. P. Clément Pagnani, qu'il a élu évêque d'Éphèse *in partibus*. Le nouveau prélat, né à Fabriano, le 24 juin 1834, prit, à l'âge de 16 ans, l'habit religieux chez les Moines Silvestrins, et, après avoir terminé ses études, se rendit à Ceylan pour travailler à la mission confiée aux Pères de son Ordre. Pendant dix-neuf ans il exerça le ministère apostolique avec un zèle qui ne cessa de lui mériter l'estime et l'affection de tous les habitants de l'île, chez lesquels son nom était fort populaire. Aussi, la nouvelle de sa promotion comme vicaire apostolique de Ceylan a provoqué un enthousiasme général.

NÉCROLOGIE

Mgr *Frédéric-Marie* Zinelli, évêque de Trévise, est mort dans la matinée du 24 novembre. La pureté de sa doctrine, ses éloquents écrits, ses vertus et son zèle dans l'exercice de son ministère apostolique, rendent sa perte sensible à l'Église. Ce prélat, né à Venise, le 23 juin 1808, avait été préconisé dans le Consistoire du 30 septembre 1861.

—

L'institut des Petits Frères de Marie vient de faire une perte sensible par la mort du Très Révérend Frère *Louis-Marie*, son supérieur général, décédé à Saint-Genis-Laval, dans sa soixante-dixième année, après quarante-huit ans de communauté, dont vingt de généralat.

—

M. l'abbé *Armand* de Pous, vicaire général du cardinal Desprez, archevêque de Toulouse, est mort le 4 décembre, à l'âge de 74 ans. M. l'abbé de Pous, né en 1806, avait été auparavant vicaire général de Bourges ; il était vicaire général de Toulouse depuis 1846. Sa mort a excité d'universels regrets à Toulouse

et dans tout le diocèse, où il était vénéré de tous pour ses œuvres de zèle et de charité.

—

On annonce le mort de Mgr *Barbato* Pasca, évêque d'Alife, dans le royaume de Naples. Il était né à Naples le 21 février 1822, avait été élu évêque de Sinople *in partibus* le 21 décembre 1874, et coadjuteur du titulaire d'Alife, auquel il avait succédé le 1er juillet 1878.

LA DÉCLARATION D'ABUS

Mgr l'évêque de Grenoble a adressé à M. le ministre de l'intérieur et des cultes la lettre suivante :

Grenoble, le 17 décembre 1879.

A son Excellence Monsieur le ministre de l'intérieur et des cultes.

Monsieur le ministre,

J'avais appris par les journaux qu'un décret présidentiel avait déclaré que dans mes actes, concernant le sanctuaire de Notre-Dame de la Salette, il y avait abus ; je viens de recevoir l'ampliation de ce décret que Votre Excellence m'a envoyée.

Vous me permettrez, monsieur le ministre, d'ajouter à cet accusé de réception quelques réflexions.

Supposé que la loi du 18 germinal an X ait la valeur que lui attribue le gouvernement ; supposé que j'aie publié ou exécuté une expédition de la cour de Rome, sans le visa du consei d'État, ces deux suppositions faites, avec les réserves que j'ai déjà dites à Votre Excellence, je me verrais encore obligé de ne pas accepter le décret qui me condamne.

En effet, pour être en droit de déclarer qu'il y a abus dans mes actes concernant la Salette, il faut que le pouvoir exécutif puisse s'appuyer justement sur un texte de loi auquel j'aie contrevenu.

Celui que relate le décret présidentiel est emprunté à l'article 1er de la loi du 18 germinal an X, ainsi conçu :

« Aucune bulle, bref, rescrit, décret, mandat, provision, signature servant de provision, ni autres expéditions de la cour

de Rome ne peuvent être mis à exécution sans l'autorisation du gouvernement. »

J'ai cité ledit article comme le fait le décret présidentiel lui même, d'une façon incomplète.

Voici maintenant le décret qui me condamne :

Art. 1er. — Il y a abus dans l'exécution donnée par l'évêque de Grenoble aux décisions de la cour de Rome, relatives à l'érection de l'église de la Salette en basilique mineure et au couronnement de la statue de Notre-Dame de la Salette.

Art. 2. — Le ministre, etc.

Je suis donc condamné purement et simplement pour avoir mis à exécution des décisions du Saint-Siège. Or, dans le texte servant de base au jugement, il n'est question que de choses expédiées par la cour de Rome, par conséquent de choses écrites, susceptibles d'être examinées par le conseil d'État, et non de décisions simplement.

Remarquez, monsieur le ministre, que l'énumération faite par l'article 1er de la loi de germinal an X est complète, minutieuse, et par là même restrictive de sa nature. Le juge lui-même ne peut rien y ajouter. C'est cependant ce qu'a fait le gouvernement en y ajoutant le mot : *décisions*, et par ce mot, il a créé une pénalité qui n'existe pas dans la loi.

Ai-je besoin, monsieur le ministre, de rappeler à Votre Excellence qu'il est admis dans toutes les législations, et en particulier dans la législation française, qu'en matière pénale, toutes les répressions sont de droit étroit, et que l'on ne peut appliquer une peine à un fait qu'une loi pénale n'a pas prévu ? Ce principe est élémentaire.

Si donc, d'une part, la loi du 18 germinal an X n'a pas prévu *les décisions* qui peuvent émaner de la cour de Rome, et que, d'autre part, comme le constate très bien le décret qui me condamne, en son article 1er, je n'ai fait qu'exécuter les décisions de la cour de Rome relatives à la Salette, il s'ensuit logiquement que je suis innocent, aussi innocent devant la loi de la République que devant ma conscience et devant Dieu.

Je prie Votre Excellence de considérer que l'Église catholique est, pour un évêque surtout, une mère, l'épouse mystique du Christ, divinement créée, divinement constituée pour tous les siècles, et qu'il m'appartient, comme c'est aussi pour moi un devoir sacré, de défendre ses droits inaliénables, son indépendance comme société divine et parfaite, sa liberté.

Or, je vois qu'aux articles organiques, déjà imposés à l'Église par l'État tout seul, le décret présidentiel ajoute une expression qui donne à l'article 1er de ladite loi une étendue qu'il n'a pas, et d'une nature telle que l'arbitraire, désormais, pourrait en tirer, à l'infini, des conséquences désastreuses pour l'honneur du Saint-Siège et la liberté de l'Église de France. C'est pourquoi monsieur le ministre, j'élève a voix et j'adresse à Votre Excellence les observations respectueuses qui précèdent.

Recevez, monsieur le ministre, l'expression de ma respectueuse considération.

† Amand-Joseph,
Évêque de Grenoble.

L'ENSEIGNEMENT DU CATÉCHISME.

M. le ministre de l'intérieur et des cultes vient d'adresser aux archevêques et évêques de France la circulaire suivante, relative au choix des heures pour l'enseignement du catéchisme aux élèves des écoles primaires publiques :

Paris, 15 décembre 1879.

Monseigneur,

L'attention de M. le ministre de l'instruction publique et la mienne ont été appelées sur les inconvénients que présente, dans un grand nombre de localités, le choix des heures pour l'enseignement du catéchisme aux enfants des écoles primaires publiques.

Les curés ou desservants exigent, conformément à l'article 23 du règlement modèle des écoles publiques, que l'instituteur conduise ou fasse conduire à l'église les enfants qui se préparent à la première communion toutes les fois que leur présence est nécessaire. Or, il arrive souvent que les heures consacrées à l'enseignement religieux coïncident avec les heures de classe, et que l'instituteur, qui n'a pas d'adjoint pour le suppléer, est obligé de laisser ses élèves sans surveillance et sans leçons pendant qu'il conduit les enfants du catéchisme à l'église.

M. le ministre de l'instruction publique considère que cette manière de procéder est contraire à la discipline et au bon ordre scolaire, et qu'il importe de mettre un terme à une situation si préjudiciable aux intérêts de l'enseignement.

Tant que le règlement actuel sera en vigueur, mon collègue estime que c'est à l'autorité ecclésiastique qu'il appartient de

prendre les mesures de conciliation nécessaires pour permettre aux instituteurs de s'acquitter des devoirs multiples que le règlement leur impose. En effet, dit-il, le curé ou le desservant chargé de donner les leçons de catéchisme est plus libre de son temps que l'instituteur qui est tenu de faire trois heures de classe le matin et trois heures le soir, et ne peut abandonner une partie de ses élèves pour en conduire quelques-uns à l'église.

D'après ces considérations, M. le ministre de l'instruction publique m'a exprimé le désir que des instructions soient adressées à MM. les curés et desservants pour les engager à s'entendre au préalable avec les instituteurs, afin que les heures de catéchisme soient déterminées de la manière la moins préjudiciable au service scolaire.

Permettez-moi, Monseigneur, de solliciter dans ce but votre bienveillante intervention. J'hésite d'autant moins à adresser cet appel à Votre Grandeur, que les termes de l'article 23 puisé du règlement pour les écoles publiques me paraissent contenir des éléments de conciliation susceptibles de prévenir, dans la plupart des localités, les difficultés qui m'ont été signalées.

Cet article, en effet, est ainsi conçu :

« Toutes les fois que la présence des élèves sera nécessaire à l'église pour les catéchismes, et principalement à l'époque de la première communion, l'instituteur devra les y faire conduire par une personne autorisée par le curé.

« Dans ces circonstances, l'instituteur se concertera avec le curé pour que les heures des exercices religieux se concilient, autant que possible, avec celles de la classe. »

Il résulte de ces dispositions que, si l'instituteur est tenu, en principe, d'accompagner les élèves au catéchisme, cette nécessité n'est cependant pas absolue. Le maître d'école peut confier le soin de cette conduite à une personne étrangère au service scolaire, à la condition qu'elle reçoive l'agrément du curé.

Au premier point de vue, il sera presque toujours possible d'obtenir, par le choix concerté d'un intermédiaire, que l'instituteur soit dispensé d'abandonner son école pendant une partie du temps où sa présence y est indispensable. En assurant ainsi à l'instituteur le moyen de remplir entièrement sa mission d'enseignement, cette combinaison me paraît être essentiellement favorable à deux catégories d'élèves : ceux que leur âge ne permet pas d'admettre encore au catéchisme et ceux qui ont cessé d'en suivre les exercices.

Mais, alors même que les enfants du catéchisme sont conduits à l'église par une personne autre que l'instituteur, l'intérêt de cette troisième catégorie d'élèves exige qu'ils ne soient pas privés, pendant ce temps, des leçons du maître d'école et placés ainsi dans un état d'infériorité de leurs condisciples. C'est dans le but de sauvegarder

cet intérêt que la disposition finale de l'article 23 du règlement prescrit à l'instituteur de se concerter avec le curé pour que les heures des exercices religieux se concilient autant que possible avec celles de la classe.

Je ne doute pas, Monseigneur, que ce résultat ne puisse être facilement atteint par la haute influence de vos conseils, dans les paroisses de votre diocèse. Peut-être conviendrait-il de recommander de préférence le choix du dimanche et du jeudi pour les exercices du catéchisme ; mais dans le cas où ces deux jours ne suffiraient pas, je prie Votre Grandeur de vouloir bien donner à MM. les curés et desservants des instructions pour que les autres jours de la semaine, *à moins d'impossibilité absolue,* ils aient soin de ne pas consacrer au catéchisme les heures pendant lesquelles les élèves doivent se trouver à l'école.

Je vous serai obligé de m'accuser réception de la présente circulaire, et de me faire connaître la suite que Votre Grandeur aura jugé opportun d'y donner.

Agréez, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de l'intérieur et des cultes,
CH. LEPÈRE.

LA NOEL DU CARDINAL (1)

TELLE QU'ELLE A ÉTÉ VUE PAR UN COCHER ET PAR UN CONSTABLE,

et où l'on voit comment un prince de l'Église perdit son dîner de Noël.

(*Histoire véritable*).

I

Le récit du cocher.

« Michel-Edouard, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, archevêque de Goldensex et cardinal de la sainte Église romaine, du titre de Sainte-Rose sur la Colline du Tibre. »

C'est là, à ce que j'ai appris, le titre complet, *mutatis mutandis*, du gentleman dont j'ai été requis de raconter, tels que je les ai vus, les faits et gestes dans la nuit du 25 décembre 187...

(1) Extrait de la *Catholic Review* de New-York, et traduit spécialement pour les *Annales catholiques*.

Je ne suis qu'un cocher et je n'ai pas reçu d'instruction, — ce que je dis pour éviter toute méprise. — Je dois donc expliquer qu'en me servant de la phrase *mutatis mutandis*, je ne fais que répéter ce que m'a dit une personne qui m'a honoré longtemps de son amitié et qui, bien que vivant maintenant dans une position obscure,— c'est le terme qu'elle employait pour décrire son logement de Mudlork Mews, — était un gradué de l'Université de Camford, et qui connaît les langues mortes mieux que je ne connais ma langue maternelle. Ayant pensé que, pour l'histoire que j'ai à raconter, il était bon de cacher les vrais noms des personnages, j'ai consulté mon savant ami sur ce qu'il me fallait faire pour cela, et c'est lui qui m'a fourni la formule ci-dessus, — il appelle cela une formule, — afin que je pusse raconter mon histoire *mutatis mutandis*. Je suppose que vous savez tous ce que cela signifie ; je peux donc continuer.

Bon ! ce « Michel-Edouard, par la grâce de Dieu, » et cœtera, est, en réalité, un très haut personnage. Mon savant ami m'a donné là-dessus quelques explications, et quoique mon savant ami, malheureusement pour lui, ne soit pas un homme religieux, et qu'à l'occasion il se permette de dire que les singes sont nos ancêtres, en quoi je ne l'approuve pas, il m'a fait voir clairement, que ce « Michel-Édouard par la grâce de Dieu » n'était pas seulement un prêtre ou un évêque, mais « un grand prince de l'Église qui a toujours existé dans le monde et dont le Pape est la tête. » Ma grand'mère était une Irlandaise, et je me rappelle encore fort bien qu'elle priait pour le Pape et qu'elle disait : « Que Dieu bénisse notre Saint-Père le Pape. »

Lorsque je racontai cela à mon savant ami, il se mit à rire ; — nous étions en ce moment occupés à prendre un verre de genièvre chaud au cabaret du *Plaisir des cochers*, — et il me dit que ma grand'mère étant morte il y a cinquante ans, le Pape pour qui elle priait n'était plus le Pape d'à présent. Voyant que cela m'affligeait, il ajouta que c'était tout comme, et que bien qu'il y ait eu 257 papes, venus l'un après l'autre, c'était toujours le même pape, et, si je l'ai bien compris, que tous ces papes étaient Pierre. C'est là un point que je me propose d'examiner quand j'aurai le temps, — c'est-à-dire, je suppose, quand je me serai cassé une jambe ou un bras et que j'aurai quelques semaines à passer à l'hôpital. Mais j'en appris assez de mon savant ami pour savoir que ce « Michel-Édouard par la grâce de Dieu »

était en réalité un plus grand potentat que n'importe quel duc ou lord du pays, et qu'il était dans ce que mon savant ami appelait « la ligne de succession, » ce qui signifie, comme il me l'expliqua, que « Michel-Édouard par la grâce de Dieu » pourrait lui-même devenir Pape à la mort du présent Pape, et, être pape, c'est être le chef le plus élevé et le plus grand de la terre, — « le chef, me dit mon savant ami, de plus de deux cent millions d'âmes pensantes et aimantes. » Je me rappelle bien ces paroles et je suis sûr de les répéter exactement.

Toutefois, je n'ai su tout cela qu'après avoir vu « Michel-Édouard par la grâce de Dieu, » et sans doute vous désirez que je vous raconte comment je suis arrivé à le voir.

Je crois bien que je n'ai jamais vu un plus terrible jour que le jour de Noël de 187... D'abord il tomba des torrents d'eau, puis une neige glaciale qui se fondait en tombant, puis encore de la pluie, ce qui produisit un gâchis affreux. Il survint après cela un brouillard épais, si épais, qu'ayant laissé un moment ma voiture à une station pour entrer dans un cabaret voisin et y prendre une goutte de quelque chose de chaud pour me dégeler le cœur, je perdis mon chemin en revenant et eus bien du mal à retrouver ma voiture. C'était la seule qu'il y eût à la station ; tous mes camarades étaient partis, jurant qu'ils ne voudraient faire une course à aucun prix dans une pareille nuit et qu'ils n'avaient pas envie de rester assis sur leurs sièges pour y mourir de froid.

J'en aurais bien fait autant, mais la journée avait été mauvaise, et je n'avais pas assez gagné pour payer au patron le louage du cheval et de la voiture.

Il était six heures, et, grâce au brouillard et à la brièveté du jour, il y avait bien trois heures qu'il ne faisait plus clair. Il n'y avait plus de voitures rangées à la station Alexandria, ni au coin de la rue du Hohall-bridge. Tout près de cette rue se trouvait l'*Archevêché*, à ce que j'ai su plus tard, parce que je ne le connaissais pas encore, ayant tout récemment pris ma place à cette station et n'étant pas encore bien au courant du quartier.

Tout juste au moment où je faisais tourner ma voiture et que, grimpé sur mon siège, j'arrangeais ma couverture autour de mes jambes, voilà que, à ma grande satisfaction, j'entends un gentleman qui m'appelle en criant : Cocher ! Ce n'était qu'un mot, mais ce mot traversa le brouillard comme le son d'une cloche d'argent. Je saisis la bride et je m'avançai jusqu'au

trottoir, où, à la faveur de ma lanterne, j'aperçus faiblement la figure d'un gentleman. Au moment où j'arrivai, il fit un mouvement qui le mit en pleine lumière. Quelle figure! Involontairement je tirai mon chapeau aussitôt que je la vis, tant il y avait en elle de noblesse, de douceur, de majesté et de gravité. Pour dire le vrai, je ne démêlais pas tout cela en ce moment, mais je le sentais, et j'y ai réfléchi tant de fois depuis ce temps-là que je peux maintenant me rendre compte de mon impression.

Je sautai en bas pour ouvrir la portière.

C'était un gentilhomme d'une taille haute et élancée, très élancée, et il était enveloppé d'un long manteau qui lui tombait presque jusqu'aux pieds. « Cocher! me dit-il d'une voix qui résonnait comme une cloche d'argent, veuillez me conduire à Mountholland-house et marchez vite, je suis en retard. »

Il avait déjà le pied sur le marchepied, lorsqu'une personne qui marchait d'un pas précipité s'arrêta tout à coup, ôta son chapeau, et, se plaçant entre nous, elle était sur le point, à ce qu'il me sembla, de s'agenouiller devant mon voyageur, lorsqu'un léger mouvement de celui-ci l'en empêcha. Ils échangèrent rapidement quelques paroles. Je m'étais un peu écarté, mais je pus entendre mon voyageur, — à qui l'autre adressait la parole en disant: « Votre Éminence, » — annoncer qu'il avait donné congé à ses gens pour toute la journée et qu'il se rendait à Mountholland-house « en cet équipage, » par quoi il désignait sans doute ma voiture. « Je suis en retard; pardonnez-moi de ne pas m'arrêter. » L'autre dit quelques mots en français ou dans quelque autre jargon étranger; mon voyageur sauta dans la voiture, je remontai sur mon siège et je partis.

Maintenant il faut dire qu'il y a un chemin plus court et un chemin plus long pour se rendre de la station Alexandria jusqu'à Mountholland-house. Le chemin le plus long mène par des rues plus larges; on passe devant le Museum, on traverse le Parc et on suit la High-street. Par le plus court, on traverse la ruelle du Saunier, derrière le Museum, et les champs de Saint-Swithan, lesquels *champs*, comme vous pouvez le savoir, forment un quartier de rues étroites, bordées de vieilles maisons, et qui ont la réputation d'être en grande partie habitées par des voleurs, des femmes perdues et en général par une mauvaise population. Je désirais plaire à mon voyageur et le conduire le plus vite possible à Mountholland-house; et je ne

désirais pas moins pour moi-même d'expédier ma course, car le brouillard devenait de plus en plus épais et le froid pénétrait jusqu'à la moëlle des os de mes jambes. Je pris donc le plus court et je fis prendre un bon trot à mon cheval, quoique le brouillard fût si épais que je ne pouvais voir d'un réverbère à l'autre. J'avais oublié de dire que mon cheval était aveugle : ce sont les seuls chevaux dont on puisse se servir avec sécurité dans un jour de brouillard ; un cheval qui voit n'a pas la marche aussi solide dans un brouillard épais, et quelquefois il n'y a pas moyen de le faire marcher.

Nous avions heureusement passé la ruelle du Saunier, et je tournais précisément l'encoignure des champs de Saint-Swithan, — le brouillard redoublait et était deux ou trois fois plus épais qu'auparavant, — lorsque j'arrivai droit sur un homme... Cet homme marchait précipitamment en se dirigeant vers nous ; le cheval le poussa à l'épaule, il tomba comme une masse, et certainement le cheval et la voiture passèrent sur lui ; je tirai vivement la bride pour retenir mon cheval. Mais j'étais à peine arrêté, que j'aperçus l'homme debout à côté de la voiture. C'était un énorme gaillard et je n'eus pas de peine à reconnaître que c'était un terrassier, un de ces hommes qui descendent du Nord, où ils travaillent sur les chemins de fer, et qui viennent par ici travailler aux égouts ou à d'autres ouvrages aussi délicats. Il était très vif dans ses mouvements. D'un coup de poing il brisa en mille morceaux la glace de la portière, — (j'ai payé pour cela trois shillings et huit pences, sans compter le souverain (1) que me donna le voyageur lorsque tout cela fut fini) — alors il ouvrit la portière avec sa main ensanglantée par les morceaux de verre brisés, et avant que je pusse sauter en bas de mon siège, il avait empoigné mon voyageur et l'avait tiré hors de la voiture. Les deux hommes étaient là face à face sur le pavé boueux et glissant.

— Diable de vous ! criait le terrassier d'une voix enrouée ; que le diable vous emporte ! Vous allez dans vos beaux équipages à vos festins et à vos parties de plaisir, et vous passez sur les pauvres gens comme si c'étaient des porcs ou de la boue. Que le diable vous emporte ! Je vais vous apprendre à vivre !

Et, tenant mon voyageur de la main gauche, il leva sur lui le bras droit et lui porta un coup à assommer un bœuf.

(1) Le shilling vaut 1 fr. 25 ; le penny (singulier de pence) environ 10 centimes ; le souverain, environ 25 francs.

Je n'ai jamais rien vu de pareil! Mon voyageur détourna de lui le coup avec autant d'aisance que je détournerais une plume. Comment fit-il? Ç'a été un mystère pour moi jusqu'au jour où un vieux maigre cassé maître de boxe me montra le tour et me dit que, depuis quarante ans, on connaissait à l'Université d'Oxbridge cette manière de parer un coup. Un instant après le terrassier était étendu sur le dos dans la boue. Mon voyageur l'aida à se relever et lui dit très tranquillement:

— Vous n'avez pas de mal. Nous n'avions pas l'intention de vous passer sur le corps; mais nous sommes fâché de vous avoir arrêté. Vous marchiez précipitamment; pourriez-vous nous dire pourquoi?

— Maître, répondit l'homme en faisant un mouvement pour ôter son chapeau; — mais il s'aperçut qu'il n'en avait pas sur la tête, je l'avais ramassé dans la boue et j'étais occupé à le nettoyer en le frottant contre la roue, — Maître, je vous demande humblement pardon, mais j'étais pressé, parce que je courais chercher un prêtre pour une femme qui se meurt. A quoi peut servir un prêtre, c'est ce que je ne sais pas. Je suppose qu'un prêtre est la même chose qu'un pasteur, et les pasteurs sont faits pour lire quelques belles paroles dans un livre et pour vous dire: Soyez content de l'état où Dieu vous a appelé. Que je sois damné si je suis content et si j'ai jamais connu homme qui le soit.

— Où est cette femme? demanda mon voyageur. Menez-moi vers elle; je suis prêtre.

Le terrassier chancela sur ses jambes, comme s'il avait reçu un autre coup de mon voyageur, et je fus moi-même tout abasourdi; mais le gentleman restait aussi froid qu'un concombre.

— Allons, continua-t-il, allons auprès de cette femme. Où demeure-t-elle?

— Je vais marcher devant et vous montrer le chemin, dit l'homme, saisi d'une espèce d'éblouissement. Remontez dans la voiture, et suivez-moi.

Ainsi fut fait, et, deux minutes plus tard, après nous avoir fait traverser une étroite ruelle, notre étrange guide s'arrêta à la porte d'une misérable masure tombant en ruine et qui n'était soutenue que par des étais qui l'étançonnaient de chaque côté. Le brouillard s'était un peu éclairci; la faible lumière de la lune nous permettait d'apercevoir la maison. A l'étage supérieur, nous aperçûmes, à une fenêtre brisée, la face sauvage d'un homme tout empreinte de tristesse. Au même moment, un

agent de police, qui se promenait de l'autre côté de la rue, traversa la chaussée et vint frapper à la portière de la voiture.

— Qu est-ce que c'est? dit-il d'un ton rude. Et, élevant sa lanterne, il regarda dans l'intérieur de la voiture.

— Tout est en règle, mon officier, dit mon voyageur; je viens ici pour une femme qui se meurt; je suis prêtre.

— C'est ici un repaire de voleurs, reprit l'agent. Il est possible qu'ils vous aient dressé un piège. Eh! monsieur, lui dit-il à l'oreille, mais assez haut pour que je l'aie entendu, ce sont des gens à ne pas se gêner pour vous assommer, afin de s'emparer de cet anneau.

La main de mon voyageur était posée sur la portière de la voiture, et la lumière de la lanterne de l'homme de police tombait en plein sur elle. A un des doigts était en effet passé un anneau entouré d'une pierre précieuse qui brillait comme une étoile dans le ciel.

— Je n'ai rien à craindre, dit mon voyageur; je suis prêtre et je viens visiter une femme qui se meurt.

En même temps, il était sorti de la voiture et il avait pris le terrassier par le bras.

— Montrez-moi où elle est, dit-il; et tous les deux disparurent.

(La fin au prochain numéro.)

VARIÉTES

La rose de Jéricho ou rose de Noël.

On connaît généralement le nom de la rose de Jéricho ou *jérose,* mais on ignore aussi généralement ce qu'est cette fleur légendaire.

Cette rose n'a rien de commun avec la rose de nos jardins.

C'est une espèce de crucifère siliculeuse à tige rameuse garnie de feuilles oblongues, terminée par de petits épis de fleurs blanchâtres, qui croît dans les sables de Syrie et de Palestine, et qui jouit d'une propriété hygrométrique remarquable.

Après la floraison cette plante se dessèche, ses feuilles tombent, ses rameaux qui sont roides et un peu épineux se resserrent, s'entrelacent ; leur extrémité supérieure se replie en dedans et ils forment une sorte de pelote arrondie de moyenne grosseur. Les

vents la déracinent, la roulent sur les rivages de la Syrie, de la mer Rouge et sur les bords des rivières, où les pèlerins la recueillent.

Cette fleur des lieux saints était en grande renommée jadis, et sa vieille réputation a survécu au moyen âge.

Desséchée, elle renaît pour peu qu'elle soit plongée dans l'eau ou simplement exposée à l'humidité. C'est ce qui a donné lieu à mille légendes qui ne sont pas encore oubliées.

La rose de Jéricho est d'abord un don mystique apporté par l'ange Gabriel à la Vierge Marie. Selon la croyance populaire, cette fleur sacrée ne s'épanouit qu'au moment où la nuit de Noël invite les populations à l'adoration de l'Enfant-Jésus.

En Lorraine, au repas de la veille de Noël qui réunissait tous les membres de la famille, on plaçait sur la table une tige de la rose de Jéricho. Ses rameaux s'étalaient au bout de quelques instants sous l'influence de l'humidité et se reformaient peu à peu. Un épanouissement rapide pronostiquait une récolte abondante ; sa lenteur était considérée comme de mauvais augure. Selon une autre croyance populaire, c'était sur cette plante que la Vierge séchait les linges de l'Enfant-Jésus et ses rameaux se couvraient le jour de sa naissance comme pour recevoir leur saint fardeau.

Il y a des familles où l'on conserve depuis plus d'un siècle une rose de Jéricho que l'on exhibe le jour de Noël.

—

Une messe de minuit.

Un jeune homme, élève de nos écoles matérialistes de médecine, entraîné par le torrent des mauvais exemples, renonça absolument aux pratiques de la religion, et, esprit logique, renia bientôt la foi glorieuse de son père, héros tombé sous l'étendard du Sacré-Cœur.

La mère cruellement frappée par la mort du chef de la famille, souffrait d'une maladie qui la conduisait peu à peu vers celui qui avait été son soutien, et elle était d'autant plus inconsolable et malade, qu'elle se sentait plus impuissante à arrêter le débordement d'impiété de son fils.

La fille, qui comprenait toute l'étendue de la douleur de la pauvre mère, et voyait son malheureux frère courir à la damnation, s'approcha la veille de Noël du lit de la malade : « Maman, dit-elle, si je pouvais aller à minuit à la messe à Notre-Dame des Victoires, quelque chose me dit que l'Enfant de la

crèche m'accorderait là la conversion de mon frère. — Ma pauvre enfant! qui t'accompagnerait? Je n'irai plus jamais avec toi à la messe de minuit. — Eh bien! mon frère? — Ton frère! y songes-tu? lui qui éprouve une si grande horreur pour l'église, qu'aux enterrements il ne veut pas entrer et attend à la porte, espères-tu qu'il te conduirait? — J'essaierai de le décider. — Je ne demande pas mieux, mais je crains que ton éloquence comme tes caresses ne soient inutiles. »

L'étudiant en médecine reçut de très haut la proposition, qu'il appela saugrenue. Tant de colère cependant dénote ordinairement un reste de foi, prisonnière de l'impitoyable libre-pensée.

La jeune fille insista, et, vaincu par sa persistance, vers minuit, heure à laquelle un homme du monde n'aime pas à dire qu'il préfère se coucher, l'étudiant protégeait sa sœur sur le chemin de la messe et s'installait auprès d'elle pour la protéger au retour.

La cérémonie fort belle de Notre-Dame-des-Victoires paraissait l'intéresser; il regardait avec une sorte d'avidité ce spectacle oublié et ne s'ennuyait pas.

Au moment de la communion, il fut fort étonné; tous défilaient pour se rendre à la Sainte-Table. On arriva à son rang, les voisins sortirent, sa sœur aussi. Il se vit seul. — Le vide lui causa une impression étrange...

Cependant sa sœur recevait l'Enfant-Jésus en la crèche de son cœur et le réchauffait de l'ardeur de sa prière pour le jeune incrédule. De son côté, le libre-penseur, prêt à résister fièrement aux sollicitations de tous les chrétiens assemblés dans l'église, succombait sous le poids de l'isolement où l'avaient laissé ses quelques voisins; disons le mot: il eut peur.

Un souvenir d'enfance domina son esprit, il tomba à deux genoux, et une explosion de sanglots sortit de sa poitrine.

La jeune fille cependant revenait dévotement; elle voit cette abondance de larmes et son frère qui se penche vers son oreille pour lui dire: « Ma sœur, sauve-moi! Un prêtre! je suis écrasé sous le poids de mon indignité! Un prêtre! un prêtre! »

Ce fut la sœur qui eut à modérer l'impatience du néophyte. A l'issue de la cérémonie, le prêtre fut trouvé, et bientôt le jeune homme embrassait sa mère, en lui disant: « Je vous rends votre fils. »

Le portrait du père sembla sourire.

On ne reposa point en cette belle nuit, pas plus qu'à la crèche de Bethléem, et à 6 heures du matin tous deux étaient revenus à la même place en l'église de Notre-Dame-des-Victoires.

Au moment de la communion, tous quittèrent leur rang pour aller à la Sainte-Table ; l'étudiant les suivait. Une jeune fille restait seule prosternée à deux genoux, et le pavé qui avait reçu la nuit les larmes de repentir recevait encore des larmes, mais c'étaient des larmes de joie.

La Sœur Denis.

Dans les derniers jours de septembre 1873, raconte un officier de marine dans le *Nouvelliste d'Algérie*, huit hommes portaient à grand'peine à l'hôpital de Camps Jacob (Guadeloupe) un pauvre lieutenant d'artillerie, M. Lahérard.

Notre malheureux camarade avait commis l'imprudence, à cette époque de l'année, de sortir en képi pour se rendre à la pension, et, au milieu de nous, en se mettant à table, il venait de tomber, frappé d'insolation.

Un accès pernicieux se déclarait, d'une force telle, que, si ce n'est au Gabon, disait notre médecin principal, il n'avait jamais rencontré de cas semblables ; et encore étaient-ils rares.

Le mal était violent; les remèdes furent de même. — Je ne retracerai pas ici les péripéties de l'accès, ni la conduite du médecins, M. Griffon du Bellay. Elle fut au-dessus de tout éloge. Je dirai seulement que, pendant neuf jours, notre pauvre ami resta étendu par terre dans une salle d'hôpital, le corps mis à vif par les vésicatoires et roulé dans des feuilles de bananier. Pendant ces neuf jours d'agonie terrible, six hommes se relevaient de deux en deux heures pour maintenir le malade qui se tordait en rugissant comme un damné.

Les malheureux troupiers, en accomplissant ce triste devoir, détournaient la tête, tellement les impressionnait le martyre de leur officier.

Le neuvième jour, à trois heures, en rendant son dernier soupir, Lahérard cessa seulement de se débattre ; il n'avait pas repris connaissance depuis le moment où il était tombé.

Pendant ces neuf terribles journées, la sœur Denis (sous ce modeste nom s'en cache un grand) resta à genoux au chevet du malade.

Pendant deux cent seize heures, elle ne le quitta que pour aller

prendre quelque nourriture, mais pas un instant de repos, soutenant toujours la vessie glacée et le crâne dénudé, sanguinolent de l'officier.

Elle fit notre admiration à tous, et les soldats qui à chaque instant venaient prendre des nouvelles, s'en retournaient en murmurant :

— Pauvre petite sœur Denis ! rude femme tout de même. Où diable prend-elle la force de rester ainsi ?

Voilà cependant les femmes contre lesquelles ces hommes forts, qu'on appelle des journalistes républicains, cherchent à soulever l'opinion publique.

Après avoir prodigué les coups de pied de l'âne à nos maréchaux, à nos généraux, il faut maintenant que ces réformateurs au petit pied, ces Don-Quichotte, enfourchent un nouveau Rossinante pour lutter contre la soutane du prêtre ou la coiffe de la religieuse.

Ces gens-là ont fait une telle économie de courage et de bravoure en 70-71, qu'aujourd'hui ils en ont une exubérance extraordinaire ; elle les pousse, malgré eux, j'en suis sûr, à guerroyer toujours (la plume à la main, entendons-nous bien.)

Vous voulez la suppression des Sœurs dans les hôpitaux ? On voit bien, messieurs, que jamais vous n'y êtes entrés, dans les hôpitaux. Quand vous aurez remplacé nos garde-malades par des infirmières à cent sous, voulez-vous connaître le résultat que vous aurez obtenu ?... Il est bien simple.

Prenons d'abord le temps le plus facile, la période sans épidémie.

Vos infirmières, mariées, mères de famille, accompliront strictement leur tâche de telle à telle heure, mais vous ne pourrez empêcher que leur idée constante soit l'heure de la sortie.

Aux repas, en distribuant à chaque malade la nourriture qui lui revient, l'infirmière pensera : « C'est ça qui ferait plaisir à mon homme, ou qui ferait du bien à mon petit. »

Ce sentiment est bien naturel, mais qu'en arrivera-t-il ? C'est que, si elle le peut, l'infirmière rognera la portion, car s'il y a des restes, et qu'elle ne soit pas de service de nuit, elle cherchera à emporter le soir un peu de ce bien-être à la maison.

La nuit, elle fera ses rondes ; mais ne lui demandez pas de veiller ; *croyez-vous que pour vos cent sous elle va s'échiner, ça ne serait pas à faire.*

Prenons maintenant la période d'épidémie. A la rue de Sèvres, vous venez de voir le savoir-faire de vos infirmières.

On a chassé les Sœurs, et les infirmières ont pris possession de la place, l'épidémie est arrivée, et les infirmières se sont envolées comme des perdreaux ; il a fallu transporter les malades dans un hôpital voisin, *où il y a des Sœurs.*

Or, remarquez, qu'est-ce que sera tout à l'heure une petite épidémie de variole, lorsqu'il s'agira de venir dans nos hôpitaux à nous autres, à Mytho, Baria, Whine-long, lutter contre la dyssenterie ; à Dakar, Saint-Louis, Gorée, Mayotte, lutter contre la fièvre jaune ; à Cayenne, sur un pénitencier comme l'Ilet-la-Mère, par exemple, où quatre sœurs, au milieu de cinq cent trente forçats, luttent contre une fièvre jaune presque en permanence ; demandez aux médecins de marine qui s'y trouvent, s'ils voudraient de vos infirmières ; et s'ils vous répondaient oui, où en trouveriez-vous des infirmières, et à quel prix les paieriez-vous, une fois trouvées ?

Cessez donc, messieurs, de discuter ce que vous ne connaissez pas et ne pouvez connaître ; respectez ce qui est respectable, et ne cherchez pas à salir de votre bave immonde ce qui ne peut faire naître que l'admiration de ceux qui sont appelés à le connaître.

N'oubliez pas si vite que, pendant la dernière guerre, les Frères ignorantins que vous abhorrez tant, la religieuse que vous attaquez aujourd'hui, ont arrosé nos champs de bataille de leur sang, et qu'ils n'ont jamais failli devant la tâche pacifique et courageuse qu'ils s'étaient volontairement imposée.

Je les ai vus tomber à côté du blessé qu'ils soignaient, et si à cette époque, vous, hommes, vous n'aviez pas perdu votre temps à griffonner du papier, au lieu d'être au feu, ce que vous auriez vu vous aurait ôté l'envie de débiter aujourd'hui autant de sottises.

Tout le monde y aurait gagné.

SÉNÉCHAL,

Ex-officier d'infanterie de marine.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Si nous ne faisons pas beaucoup d'affaires à la Bourse, du moins, chaque jour, nous faisons et défaisons une demi-douzaine de ministères avec des noms que ne désavouerait pas le fantaisiste le plus distingué.

Chaque matin, on court à l'*Officiel* et cet organe gouvernemental

est muet. Il est certain que l'enfantement d'un nouveau ministère rencontre les plus sérieuses difficultés. C'est un spectacle assez curieux de voir les ambitions et les appétits de ces républicains si intègres et si désintéressés quand ils ne sont rien, mais qui brûlent de prendre leur part de ce gâteau si tentant qui s'appelle le budget.

On comprend la prudence et même la crainte qui peuvent tenir en ce moment la Bourse en éveil. Si l'on ne baisse pas, c'est qu'en dehors de cette politique ténébreuse la situation métallique est bonne ; c'est surtout parce que la haute banque a besoin de la hausse pour faire ses émissions ou écouler les portefeuilles dont l'inventaire s'est fait le 15 de ce mois.

Sans cette crise ministérielle, il est probable qu'on eût monté davantage.

Le 3 0/0 finit à 81,45, l'Amortissable à 83,80, le 5 0/0 à 115,25, l'Italien à 81,35, la Banque de France à 3300, le Foncier à 1040, la Banque d'Escompte à 830, la Banque de Paris à 875, le Crédit Lyonnais à 886,25, le Mobilier à 632,50, l'Union Générale à 747,50.

On cote le Lyon à 1140, l'Orléans à 1135, le Nord à 1490, l'Ouest à 765, l'Est à 705, le Midi 880, les Autrichiens 595, le Suez 717,50.

Les fonds d'Etat étrangers sont bien tenus, quoique sans affaires. Il faut encore s'attendre, de ce chef, à des émissions, et nous pensons nos lecteurs trop prudents pour ne pas réfléchir avant de s'y aventurer.

Nous avons une amélioration à constater dans les bilans des banques de France et d'Angleterre. Non seulement le drainage de l'or s'est arrêté, mais encore l'encaisse or de ces deux établissements est en augmentation, ce qui ne s'était pas vu depuis plusieurs mois.

Le commerce intérieur semble reprendre; seulement il est gêné par la rigueur du climat. L'accumulation des neiges sur les voies réduit sensiblement le produit des Cies de chemin de fer, des petites voitures de Paris et des Omnibus. Les dividendes s'en ressentiront. La température exceptionnelle que nous subissons peut nuire à certains travaux de construction, mais elle est très favorable, nous écrit-on du Nord de la France, pour les semailles en terre. Les marchés aux grains de Paris présentent peu d'activité, à cause de la difficulté des transports, mais à l'intérieur et à l'étranger la tendance reste à la hausse.

Les nouvelles des vignobles français sont toujours très variables. La hausse se maintient tout au moins, quand elle ne s'accentue pas. Les Charentes, pays si viticole, si florissant il y a peu d'années, ne se présente guère aujourd'hui que sous l'aspect de terre en friche. Les détails que nous recevons sont navrants; on arrache à force et et on repique timidement quelques plans américains, pour la greffe ou le franc pied ; mais à quand la récolte et quelle récolte sera-ce ?

Au point de vue financier gouvernemental, la situation est toujours aussi bonne et les plus-values dans les évaluations budgédaires ne se démentent pas ; elles atteignent 150 millions.

Si Dieu, dans sa miséricorde, daigne nous donner une bonne récolte en 1880, nous lui devrons des actions de grâces.

(Communiqué par la Société des Villes d'Eaux.)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

61. **Recueil gradué de dictées françaises** d'après le nouveau dictionnaire de l'Académie, par A.-L. Penel-Beaufin, commis de ministère ; in-12 de 176 pages ; Paris, 1879, chez J.-Elie Gauguet ; — prix : 2 fr.

L'auteur indique ainsi le plan de son ouvrage, qu'il destine aux élèves des cours moyens ou intermédiaires entre les cours élémentaires et les cours supérieurs : « Nous avons intitulé ce recueil *Cours gradué,* parce que nous avons suivi l'ordre des mots du discours. Après avoir groupé les règles nombreuses applicables au substantif et à l'adjectif simples et composés, nous faisons connaître celles qui sont relatives à l'adjectif verbal et au participe présent, à l'accord du verbe, au complément direct, etc. Toutes les difficultés orthographiques ont été passées en revue. Non seulement nous avons soigneusement indiqué les règles d'accord de notre langue, mais nous avons encore rédigé un grand nombre de notes pour des mots dont l'orthographe a été modifiée par l'Académie, et pour d'autres sur lesquels des études antérieures avaient particulièrement attiré notre attention ; aussi croyons-nous que notre livre peut remplacer une grammaire, dans certaines limites. Une table alphabétique des mots mentionnés dans les notes permet d'effectuer instantanément les recherches, et une table géographique, historique, etc. renseigne les lecteurs et les étudiants sur les villes, les pays, les personnages, etc. que nous avons cités dans nos dictées. » Voilà ce que s'est proposé l'auteur du *Recueil gradué,* et nous sommes heureux de dire qu'il a exécuté son travail avec un soin extrême et avec une science grammaticale qui méritent tous les éloges. Nous ne louerons pas moins le choix qu'il a fait des dictées : ce choix renferme plus d'un morceau de bonne littératuru et donne ainsi des modèles de style, en même temps que des leçons de grammaire. Nous jugeons que le *Recueil* de M. Penel Beaufin peut être d'une grande utilité dans les écoles et dans les collèges.

—

62. **Causeries sur l'histoire de France**, par Alfred Nettement, suivies d'une **Causerie sur la Révolution**, par Mlle Marie-Alfred Nettement ; 2 vol. in-12 de 300 et 294 pages.

Les **causeries** que renferment ces volumes ont pour titres : les Croisades, la Féodalité, le Moyen-âge, la Ligue, la Fronde, Règne de Louis XIV, la Révolution. C'est assez dire quel en est l'intérêt, et quelles importantes questions y sont soulevées. M. Alfred Nettement est connu : il fut, comme écrivain et comme historien, l'un des hommes distingués de l'école royaliste et catholique. Ses œuvres s'inspirent de sa double foi ; même quand on ne pense pas comme lui, on doit reconnaître sa parfaite loyauté, sa science de l'histoire et son attachement à la Religion. La jeunesse studieuse ne peut que profiter à la lecture de cet auteur, et, en ce qui concerne les deux volumes dont nous nous occupons ici, elle ne pourra que profiter à la réfutation de bien des préjugés

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques*, rue de Vaugirard, 371. — Cette condition est de rigueur.

et à l'exposé vrai de questions historiques qui sont toujours un objet de controverse.

—

63. **La question du Terreau** ou du lieu précis où est née la B. Marguerite-Marie, par F. Cucherat, in-8 de 48 pages; Autun, 1877.

Nous avons parlé, dans notre dernier Bulletin bibliographique, d'une brochure qui a pour but de démontrer que la B. Marguerite-Marie est née dans la partie de la paroisse de Verosvre qui se nomme Lautecour, et, frappé des preuves apportées par l'auteur de cette brochure, nous avons pensé qu'il était difficile de soutenir une autre thèse. Mais nous n'avions pas entendu l'autre partie, et voici qu'il nous arrive de M. l'abbé Cucherat, qui a tant étudié les questions relatives à la Bienheureuse, une autre brochure qui se prononce en faveur du Terreau, si vivement repoussé par M. l'abbé Muguet. *Audi alteram partem* : nous l'avons fait, nous venons d'entendre le défenseur du Terreau, et ses preuves ébranlent fortement notre première opinion. Nous serons donc moins affirmatif qu'il y a huit jours. Les partisans du Terreau s'appuient sur des preuves robustes, ceux de Lautecour paraissent aussi bien munis. Le lecteur comprend qu'il ne nous appartient pas de trancher un pareil différend; mais ce que nous pouvons dire, c'est que les deux brochures sont fort intéressantes, et qu'elles nous fournissent sur la famille de la B. Marguerite-Marie Alacoque des détails qu'on aime à connaître. Sur quoi nous remettons la cause à une autre époque, jusqu'à information complète, qui permette de porter un jugement définitif.

—

64. **Mémoire sur les anciens vocables des autels et chapelles de la cathédrale de Nevers**, par l'abbé Boutillier, conservateur des Archives communales de Nevers; grand in-8 de 116 pages; Nevers, 1872.

Œuvre d'érudition, le *Mémoire* que nous signalons ici n'a pas seulement un intérêt local; les archéologues, les liturgistes peuvent y trouver des détails qui offrent un intérêt général, et ce n'est pas sans fruit que le consulteront l'historien de Nevers et même l'historien du Nivernais et de la France. C'est à ces divers titres que nous le recommandons à l'attention des érudits, des archéologues et des historiens.

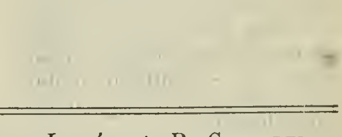
DERNIÈRES NOUVELLES

Au moment où nous mettons sous presse, le 24 décembre au soir, nous ignorons encore si nous avons un ministère et quelle en sera la composition. On ne sait même plus qui est chargé de le constituer. M. de Freycinet aurait définitivement refusé cette tâche, et alors M. Grévy se serait adressé à M. Léon Say, qui aurait déclaré ne pas vouloir faire partie d'un ministère d'où M. Waddington serait exclu. Par suite, ce serait M. Waddington qui serait chargé de former un nouveau cabinet. Mais d'heure en heure la situation change. Ce qui est vrai maintenant peut ne l'être plus à minuit.

— On parle de M. Challemel-Lacour pour le ministère de l'intérieur ! ! ?

— Dans la séance du Sénat du 20 décembre, M. Lepère avait fait entendre que le Conseil municipal de Paris reviendrait sur son vote supprimant le budget des cultes. L'espoir de M. le ministre a été déçu : le Conseil municipal de Paris a persisté ; il ne veut rien donner au culte, quoique la loi lui en fasse une obligation. Le préfet de la Seine, rendons-lui cette justice, a aussitôt réclamé l'inscription d'office, par décret du président de la République, des articles rejetés par ce Conseil qu'il « estime et qu'il aime ».

Nous rappelons à ceux de nos Abonnés dont l'abonnement expire fin décembre, que selon l'usage, accepté par eux, des publications du genre de celle-ci, nous considèrerons comme réabonnés ceux qui ne nous auront pas retourné le premier numéro de janvier, qui suivra le numéro actuel. Nous prions d'ailleurs ceux de nos Souscripteurs qui ne l'ont pas encore fait de renouveler le plus tôt possible leur abonnement, ou de nous informer au moins de leur intention de le renouveler, en nous indiquant le mode de recouvrement qu'ils préfèrent.



Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul SOUSSENS et Cie, 51, rue de Lille.

TABLE DES MATIÈRES [1]

(1) Les chiffres qui suivent les différents articles indiquent les pages.

TABLE ALPHABÉTIQUE (1)

(1) Dans cette table, les chiffres qui suivent les articles indiquent les pages; les noms des auteurs dont les travaux ont été publiés dans ce volume des *Annales* sont en petites majuscules; les titres des livres sont italiques.

